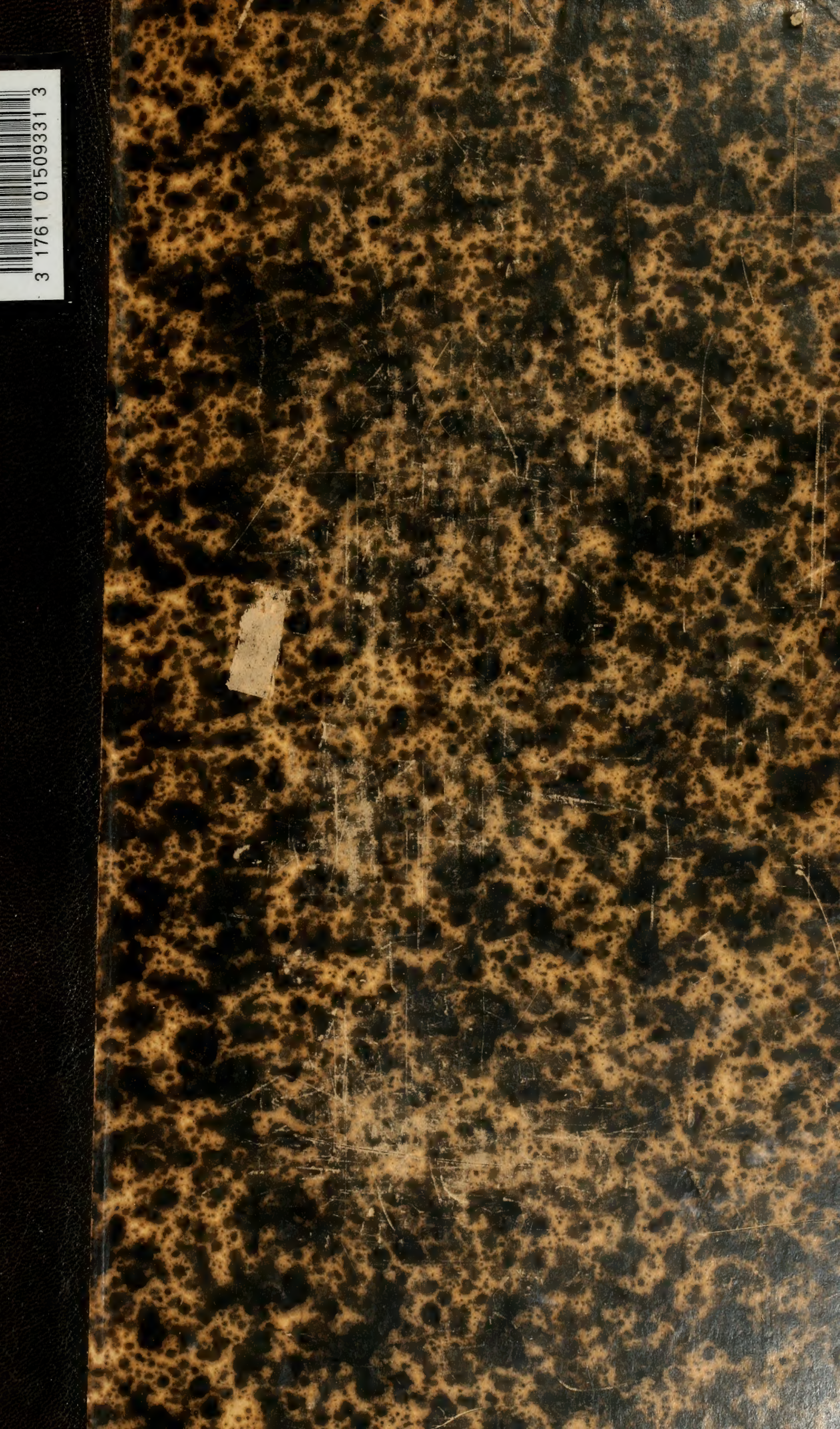






JEAN CALVIN

TOME Ier

La jeunesse.

LAUSANNE — IMPRIMERIE GEORGES BRIDEL & Cie

JEAN CALVIN

Les hommes et les choses de son temps

PAR

E. DOUMERGUE

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE MONTAUBAN

TOME PREMIER

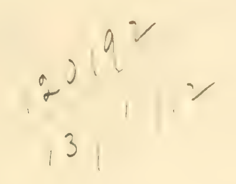
La jeunesse de Calvin.

Ouvrage orné de la reproduction de 157 estampes anciennes, autographes, etc.
et de 113 dessins originaux

PAR

H. ARMAND-DELILLE





LAUSANNE

GEORGES BRIDEL & Cie ÉDITEURS

1899

Au

D[r] Albert Doumergue.

Sans toi je n'aurais pas entrepris cette œuvre : il est juste que je t'en offre les premières pages. Avec plaisir, je l'espère, tu y retrouveras ces vues et ces portraits que tu as collectionnés avec un goût si exercé, avec une patience si infatigable, ou bien que nous sommes allé chercher ensemble dans tant de courses et de voyages d'un intérêt, d'un charme inoubliables.

Mais ni l'un ni l'autre, en ce moment, nous n'avons envie d'oublier que si nous avons pu nous rencontrer ainsi dans une même admiration et dans un même amour pour notre vieille Eglise réformée et pour son grand fondateur, nous le devons aux parents dont la foi vraiment évangélique et dont la vie vraiment calviniste ont su nous communiquer ces sentiments.

Avec une égale reconnaissance, apportons donc ce volume à celui qui n'est pas seulement un des doyens de nos pasteurs de France, mais qui, dans sa verte vieillesse, nous apparaît comme un des types les plus vénérables et les plus accomplis du pasteur huguenot.

Ton frère,

E. DOUMERGUE

AU LECTEUR BIENVEILLANT

Quelques explications sur la méthode que j'ai suivie seront utiles. On ne manquera pas, en effet, d'être un peu étonné, pour dire le moins, des « digressions » longues et nombreuses de ce volume. Or ces digressions me paraissent non seulement légitimes mais nécessaires.

En racontant la jeunesse de Calvin, mon désir a été d'écrire, en même temps, une introduction à sa vie et à son œuvre.

Sans doute j'aurais pu procéder autrement, diviser mon volume en deux parties plus ou moins inégales, et consacrer la première à une introduction générale, au sens usuel de ce mot. J'aurais alors essayé de tracer un tableau de l'état des esprits à ce moment, j'aurais montré les aspirations des âmes, la préparation de la Réforme, l'apparition successive des principaux acteurs du drame qui allait se jouer, bref, j'aurais énuméré les éléments antérieurs ou contemporains, et compté les fils prêts à entrer dans la trame de la nouvelle histoire ; puis, sur ce fond plus ou moins coloré, je me serais efforcé de dessiner un portrait de Calvin, prenant le Réformateur à son berceau, et sans interruption, — sans digression, — le conduisant jusqu'à sa tombe.

C'est la méthode ordinaire, et je n'en méconnais pas les avantages précieux d'ordre, de simplicité, de logique. Elle me paraît seulement avoir un défaut capital, c'est une méthode *abstraite;* elle ne respecte pas les mouvements et les réalités de la vie.

A la naissance de chaque grand homme, l'histoire n'est pas coupée en deux parties très nettes, comme un parchemin est coupé en deux par un coup de canif : une partie qui est la préparation du nouveau-né, l'autre qui est son histoire. Au contraire, rien n'est moins remarquable, ni moins remarqué, que la naissance d'un individu, même s'il va être baptisé sous le nom de Jean Calvin, ou de Martin Luther, ou d'Ulrich Zwingle. Son enfance elle-même, que dis-je ? sa jeunesse, se déroulent le plus souvent sans attirer l'attention du public. Ce qui est applaudi ou critiqué, ce n'est pas le futur grand homme, ce sont les institutions ou les personnes qui l'entourent. Lorsque Calvin est au collège de La Marche, l'homme important du collège, c'est M. Cordier. Lorsque Calvin est à Montaigu, tout le monde pense à Béda. Les villes où Calvin se rend ont une physionomie particulière ; elles ont des cathédrales où la foule se presse, des professeurs que les étudiants écoutent. Calvin traverse ces villes presque inconnu du grand public, qui pense aux Melchior Wolmar, aux Alciat, aux L'Estoile, aux Danès.

Ce n'est pas lui qui agit sur ces milieux, sur ces hommes et sur ces choses ; ce sont ces hommes et ces choses qui agissent sur lui, insensiblement, successivement.

[illegible] et celui qu'ils forment et façonnent, décrire les milieux dans une introduction, et puis fixer ses regards sur Calvin, comme s'il était seul et tout : quelle étrange abstraction!

C'est le procédé anatomique. On tue un être vivant. Puis on prend une des parties de son organisme, et on l'étudie toute seule.

Cela fait une monographie, dont il ne faut pas contester l'utilité historique, scientifique. Seulement où est la vie?

Un homme ne vit, de toute sa vie, par conséquent de sa vraie vie, que plongé dans son milieu social, comme le poisson ne vit que dans l'eau, et l'oiseau dans l'air. Or, précisément mon but est de reconstituer la vie si ignorée, si méconnue, si dénaturée de Calvin, de ce Calvin qu'on déclare être une abstraction faite homme. Pour constater sa vie, pour la sentir dans son exacte réalité, en même temps que pour la comprendre et la juger dans sa vérité vraie, j'ai pensé qu'il fallait, autant que possible, la vivre à mon tour, et essayer de la faire vivre à mes lecteurs, c'est-à-dire la replacer et nous replacer nous-mêmes dans son milieu, dans les milieux successifs où elle s'est formée et développée. Anciennes gravures, vieux plans, quartiers de villes, maisons encore debout depuis des siècles, portraits des hommes, amis ou ennemis, qu'il prit pour maîtres ou qu'il combattit avec ardeur, autographes où se révèlent tant de sentiments, vieux livres restés intacts depuis le jour où ils sont sortis de la rue Saint-Jacques ou de Genève, j'allais dire : air que respiraient les habitants de l'Université de Paris, ou les étudiants de Bourges, d'Orléans, tout cela fait un tout indivisible ; tout cela, ensemble et non séparé, constitue la vie des esprits, la vie des cœurs, presque la vie des corps et des choses au temps de Calvin, la vie de Calvin. Encore une fois, disséquer, diviser, séparer, abstraire, c'est tuer.

Dans mon premier volume, Calvin occupe la place qu'il occupa dans le monde, depuis sa naissance jusqu'à sa sortie de France. Souvent on le perd de vue. Ce n'est pas ma faute, s'il n'est pas visible. Seulement, à mesure que nous avancerons, il prendra une place de plus en plus grande, jusqu'à ce qu'il finisse par remplir les derniers volumes, comme il finit par remplir Genève et son époque.

Il peut très bien se faire que je n'aie pas réussi à appliquer, comme il le fallait, cette méthode, que je n'aie pas su garder exactement les justes proportions. Cela ne prouverait pas que la méthode [illegible] fausse. Un mauvais calculateur ne suffit pas pour déconsidérer l'arithmétique, et un ouvrier maladroit ne suffit pas pour démontrer que son outil ne vaut rien.

[illegible] travail lui-même, je me hâte de dire que j'ai été beaucoup aidé. Dans la dédi[illegible] de ce volume j'ai reconnu mes premières dettes : cela ne me dispense pas de reconnaître les [illegible] nombreuses.

[illegible] l'auteur de cette *Correspondance des* [illegible] M. A.-L. Herminjard, qui, avec un intérêt vraiment paternel, m'a accom[illegible] et ne reculant pas devant la fatigue [illegible] Il a poussé la bonté jusqu'à relire et corriger même les [illegible]

[illegible] volonté m'ont privé, presque dès le début, du concours de M. [illegible] res indications m'ont été très utiles pendant tout le reste [illegible] en particulier de l'obligeance avec laquelle il m'a permis de [illegible]

Je dois aussi mentionner tout spécialement M. Damagnez, pasteur à Asnières-les-Bourges, qui s'est donné tant de peine pour me procurer des renseignements, des documents et des photographies; — M. Guitton, pasteur à Poitiers, qui m'a envoyé de vrais paquets de notes, et ne s'est pas lassé de répondre, avec autant d'amabilité que de compétence, à toutes mes questions; M. le professeur Bernus, de Lausanne, qui m'a fourni des notes dont la précision rivalise avec celle de M. Herminjard, et qui, dans le cours de l'impression, a bien voulu me rendre, si souvent, les plus précieux services; — M. Vielles, directeur du séminaire de Montauban, qui a mis à ma disposition son érudition et sa bibliothèque, également riches; — M. Weiss, qui, outre maints renseignements utiles, m'a donné toutes les facilités possibles pour user de la Bibliothèque du Protestantisme et faire prendre de nombreux fac-similés; — M. le pasteur Paul de Félice, qui m'a communiqué non seulement des livres rarissimes, mais le chapitre inédit de l'un de ses futurs ouvrages; — M. le pasteur Wheatcroft, d'Orléans....

Je n'ai pas besoin de dire — puisque tout le monde peut le voir — ce qu'a été la direction artistique de M. Eug. Burnand. Je lui exprime toute ma sincère reconnaissance. Mes vifs remerciements aussi à mes collaborateurs permanents, à M. H. Armand-Delille, l'habile artiste auquel sont dus tous les dessins autres que les fac-similés, et à MM. Bridel, des éditeurs qui ne m'ont refusé aucune dépense. Ils n'ont épargné ni leur talent ni leur peine, pour réaliser, l'un avec sa plume, les autres avec leurs presses, l'idéal que j'avais entrevu.

J'ai indiqué dans le cours du volume les personnes qui ont bien voulu me rendre des services particuliers : qu'il me soit permis de nommer encore ici M. le pasteur Lauriol, M. le comte de la Villestreux, M. le pasteur Dupin de Saint-André, qui ont pris pour moi un grand nombre de vues photographiques. Et si, dans la foule de mes collaborateurs, j'oublie en ce moment quelqu'un, qu'il me le pardonne. Personne ne regrettera plus que moi cette ingratitude involontaire.

Malgré tous ces secours — aucun critique ne le dira aussi vivement que je le sens — nombreux sont les défauts de l'ouvrage que je présente avec grande crainte au public. Je commence en effet à trop bien connaître mon sujet pour ne pas savoir quelles en sont les difficultés presque insurmontables.

Tel qu'il est cependant, malgré ses lacunes et ses erreurs, si ce livre servait la cause de la vérité, de cette vérité que l'homme est condamné à atteindre peu à peu et comme par approximations successives, s'il faisait mieux connaître Calvin tel qu'il fut, s'il augmentait le respect et la sympathie, non pas seulement pour un grand homme, mais pour un grand croyant, et surtout s'il servait en quelque mesure la cause de la foi évangélique, et, comme disait Calvin, de « l'honneur de Dieu, » tous mes efforts seraient plus que récompensés et tous mes désirs seraient comblés.

MONTAUBAN, janvier 1899.

E. DOUMERGUE



CALVIN
à l'âge de 25 ans, d'après un émail de L. Limousin.

Dans l'un des volumes suivants, le lecteur trouvera une étude critique des portraits connus sous le nom de « portraits de Calvin. » Celui que nous publions ici est, chronologiquement, le premier.

Livre premier

LA FAMILLE

CHAPITRE PREMIER

Les origines.

I. La race picarde. — II. Pont-l'Evêque et le grand-pere Cauvin. — III. La statue de Noyon. — IV. La maison de Calvin. — V. Noyon au XVIe siècle. — VI. Gérard Cauvin et Jeanne Le Franc. — VII. La famille de Calvin. — VIII. L'évangéliaire de la cathédrale.

I



PRÈS avoir traversé de grandes prairies, et un peu avant d'arriver à Noyon, le train, qui vient de Paris, fait halte à côté d'un hameau : c'est Pont-l'Evêque. (*Page* 4.)

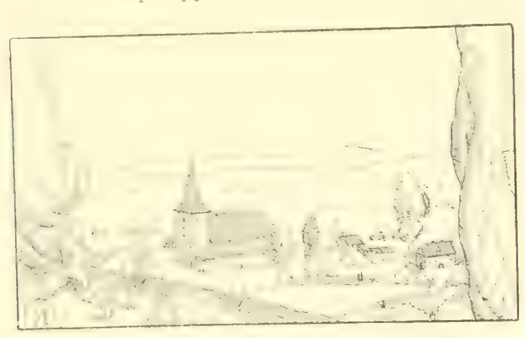
Notre époque s'efforce avec une curiosité pénétrante de découvrir, dans le milieu primitif, les germes dont le développement naturel doit former le caractère, le génie des grands hommes : commençons donc ici notre étude. Car c'est de ce petit hameau picard qu'est sortie la famille de Calvin.

Laissons tout de suite parler un Picard, un Noyonnais, un descendant de la famille maternelle de Calvin, M. Abel Lefranc[1].

« Il n'est point de race, dit-il, qui ait poussé plus loin la préoccupation de l'émancipation et de la liberté, et où l'on ait plus travaillé dans ce sens. Nul peuple, partant, ne se prête mieux à la révolte et à l'action. C'est un ermite picard dont la parole enflammée a soulevé l'Europe au temps des Croisades,

1. Actuellement secrétaire du Collège de France. Après avoir vivement attiré l'attention du monde lettré par son étude sur *La jeunesse de Calvin* (1888), M. Lefranc a bientôt publié deux volumes non moins importants et non moins remarqués : l'*Histoire du Collège de France* (1893) et *Les dernières poésies de Marguerite de Navarre* ([illegible]). Le lecteur verra de quelle utilité nous ont été ces trois belles publications.

pendant qu'à la même époque les villes de la *vaillante et colérique* Picardie, Laon, Amiens, Soissons, Saint-Quentin, Noyon, par une série de courageuses revendications, appuyées souvent par l'émeute, donnaient le branle au mouvement communal. Ce sont des paysans picards qui ont commencé la Jacquerie, personnifiée dans l'un d'eux, ce terrible *Grand Ferret*, l'ennemi acharné des nobles aussi bien que des Anglais. Tout l'esprit de la race est là. Ces tempéraments sanguins sont d'impitoyables redresseurs de torts. Ils ont l'enthousiasme et l'indignation également faciles. Il ne faut pas s'étonner de les voir tour à tour dans les camps opposés. C'est une remarque curieuse que les deux mouvements contraires, la Réforme française, et ce qui la combattit avec le plus d'acharnement, la Ligue, sont nés dans le même pays. On dirait que le Picard, avide de controverse, éprouve le besoin de battre en brèche, dès qu'elles sont admises, les idées qu'il a lui-même avancées. C'est avant tout un opposant. La rage de discussion l'emporte malgré lui. Il n'est cependant ni sceptique, ni ergoteur. C'est le besoin du mouvement qui anime ces hommes, justement appelés les *méridionaux* du Nord, par Michelet, qui était lui-même de leur race. Tout ensemble hardis et novateurs, sincèrement épris de justice et de vérité, ils en arrivent vite aux allures de sectaires. Leur clair et enthousiaste génie s'assombrit. Ils deviennent alors aussi austères que convaincus; mais qu'on y prenne garde, cette apparente rigidité n'est qu'une conséquence de leur première ardeur. C'est leur désir de voir triompher les causes qu'ils croient justes, leur soif de réformes, qui les y a conduits[1]. »



Pont-l'Evêque. (p. 4)

Pour illustrer cette très curieuse page de psychologie ethnographique, il suffira de citer les noms de quelques-uns de ces Picards : au moyen âge, [illegible] le prince du Nominalisme, qui révolutionna par sa libre pensée la philosophie, la théologie et même la politique ; dans les temps modernes, Saint-Simon, [illegible] Camille Desmoulins, Babœuf, Michelet ; entre ces deux [illegible] XVI[illegible] même, Le Fèvre, né à Etaples, le premier des réforma[illegible] à Vaquerie près d'Amiens, Vatable, né à Gamaches, Olivétan, [illegible]eur de Calvin, Ramus, né au petit village de Cuts, à [illegible] Normandie, Crespin, J. Macard, etc., etc. — [illegible] Tournai resta uni à celui de Noyon [illegible] dans les universités,

1. [illegible]

de la nation picarde) : Baudoin, le jurisconsulte, ami et puis ennemi de Calvin, La Forge, le marchand qui fut son hôte à Paris, Michel d'Arande, bientôt disciple de Le Fèvre... !

Quand la poussée est si drue, c'est que le sol est singulièrement propice.

II

Or, si ces qualités et ces défauts de la race picarde s'étaient quelque part concentrés et comme renforcés, ce devait être dans le cœur et dans le cerveau de ces Picards de Pont-l'Evêque, population de mariniers sur l'Oise, parmi lesquels nous trouvons les Cauvin.

« Cette profession force à voyager beaucoup, à voir le monde. Généralement ceux qui l'exercent se distinguent par un esprit ouvert et indépendant, que les occupations sédentaires donnent plus rarement. On s'en rend bien compte par l'esprit d'aventure qui se retrouve chez tous les Cauvin. Le grand-père est le dernier qui reste fidèle à la tradition de la famille[1]. »

Malheureusement les renseignements nous manquent. Voici en effet tout ce que dit un document rapporté par Drelincourt, et qui doit remonter à la fin du XVIe siècle : « Nous ne savons rien de ses majeurs [de Calvin], sinon que le bruit est que son grand-père estoit tonnelier au Pont l'Evesque, où il a encore quelques-uns de ses parens : mais qui ne le touchent pas de fort près. Mais il n'y en a aucun qui ayt retenu le nom de Cauvin[2]. »

La maison du grand-père de notre réformateur était située, paraît-il, sur le chemin de Noyon, à droite, près d'une auberge[3]. A la fin du XVIe siècle, on n'en trouvait plus que des « vestiges. » C'est alors qu'elle reçut (1598) la visite du futur pape Léon XI, Alexandre de Médicis. « Passant auprès du dit Pont-l'Evêque, en son voyage de Vervins, où il fut présent au traité de paix entre la France et l'Espagne [comme légat *a latere* du pape Clément VIII], il sortit de sa litière, et mit pied à terre, et fut voir ceste chommière[4]. » On semble avoir cru à ce moment que c'était la maison où était né Calvin[5] lui-même.

1. A. Lefranc, o. c., p. 1. — « Son grand-père fut marinier » (*navicularius*), dit Papire Masson, *Papirii Massoni Elogiorum pars secunda*, 1638, p. 408. Sur Papire Masson, voir l'Appendice I : *Quelques historiens de Calvin*. Après avoir cité ce témoignage, Le Vasseur ajoute : « On tient à Noyon qu'il fut tonnelier. » *Annales de l'Eglise de Noyon, jadis dite de Vermand, ou le Troisième livre des antiquitez, Chroniques ou plutôt Histoire de la cathédrale de Noyon*, par M. Jacques Le Vasseur, docteur en théologie de la Faculté de Paris, doyen et chanoine de la dite Eglise. A Paris, 1633, p. 1151. Nous donnons le titre de l'exemplaire dont nous nous sommes servi, et qui appartient à M. le pasteur P. de Félice. L'exemplaire de la bibliothèque de Genève a un titre différent : *Annales de l'Eglise cathédrale de Noyon*, par M. Jacques Le Vasseur, docteur en théologie, doyen et chanoine de la dite Eglise. A Paris, 1633. — 2. *La defense de Calvin contre l'outrage fait à sa memoire dans un Livre qui a pour titre : Traité qui contient la méthode la plus facile et la plus asseurée pour convertir ceux qui se sont separez de l'Eglise*, par le cardinal de Richelieu. Par Charles Drelincourt. A Genève. Pour Jean Ant. et Samuel De Tournes. MDCLXVII. Avec approbation et privilege, p. 36. — 3. A. Lefranc, p. 3. — 4. Le Vasseur, o. c., p. 1151. Il emprunte ce détail aux notes, ajoutées au livre de Papire Masson par son frère : *Papire Masson*, o. c., p. 439. — 5. Nous appelons tout de suite Jean Cauvin du nom sous lequel il est connu. A propos de ce changement de nom et des divers autres noms de Calvin, voir l'Appendice VIII : *Pseudonymie de Calvin*.

Le temps a redressé cette erreur et emporté les derniers restes de cette maison. De tout le passé qui nous intéresse, il ne subsiste plus qu'un témoin : c'est, il est vrai, le plus important, l'église.

Je me hâte de m'y rendre. Tout est fermé, l'église, le cimetière, la cure, qui est à côté. Mes coups à la porte n'attirent personne. Enfin, dans une chaumière, semblable, sans doute, à celle qu'habitait le grand-père Cauvin, je découvre la clef de tous ces sanctuaires, et une brave femme vient me les ouvrir.

— Vous n'avez donc pas de curé, lui dis-je, tandis que nous arrivons.

— Oh ! il y a longtemps, me répond-elle. Paraît qu'y en a plus, on dit !

Quel n'eût pas été le tressaillement du grand adversaire des curés, du grand hérésiarque, s'il avait entendu cette parole : plus de curés. Je m'assure cependant que s'il avait appris comment ils avaient été chassés, non par l'Evangile, mais par l'incrédulité, il aurait été saisi d'une immense tristesse, et songeant à tous ses efforts pour sauver l'Eglise de cette ruine, il aurait murmuré tout bas : Je suis innocent de l'âme de ces hommes ! »

Nous voilà dans l'église (*Page* 27) : un monument très curieux dans sa vétusté, bien qu'il ait été restauré il n'y a pas longtemps. C'est une église de village remarquable, romane, solide, avec des piliers simples, courts, épais, sans base. Il y a trois nefs : les deux collatéraux sont très petits, très étroits. Tout cela est simple, sans prétention, mais vigoureux. Le chœur est du gothique primitif.

Ici donc sont venus prier, écouter le prône, se confesser, le grand-père et la grand'mère de Calvin. Là ils se sont agenouillés. Devant ce bassin de pierre ils ont été baptisés et ont fait baptiser leurs enfants, celui qui fut le père de Calvin, et l'on n'a que deux pas à faire si l'on veut voir où ils ont été couchés pour dormir leur dernier sommeil. Car le cimetière entoure l'église, et dresse ses pierres et ses croix, toujours renouvelées, toujours les mêmes, à la même ombre protectrice des mêmes murs et du même clocher.

Théodore de Bèze ajoute : « Il est certain que dans ce village [et par conséquent dans cette église], Jean Calvin lui-même, avant de quitter la France, fit quelques discours au peuple[1]. »

Le grand-père Cauvin eut, dit-on, trois fils : Richard, qui alla s'établir comme forgeron (*faber ferrarius*) à Paris, près de Saint-Germain-l'Auxerrois ; Jacques, qui suivit son frère[2] (?) et exerça le même métier dans la rue du Renard, près de Saint-Merry ; Gérard, qui, le premier de la famille, abandonna les métiers manuels [illegible] fut le père de notre réformateur.

1. [illegible] de Calvin publiée par [illegible] *Guilielmus Baum, Eduardus* [illegible] commencée en 1863, sera [illegible] de Bèze, voir l'Appendice I : [illegible]

2. [illegible] scrits de la Bibliothèque nationale à Paris (collection Dupuy, [illegible] par Henry. *Das Leben* [illegible] nfiance dans les documents ainsi recueillis, [illegible] très bien renseignés, [illegible] été simplement dressée

III

De Pont-l'Evêque, que Desmay appelle « faubourg de Noyon, » jusqu'à la ville, par l'ancienne route, il faut, à pied, une petite demi-heure. Noyon se dresse avec ses clochers et ses tours, après la verdure des prairies, dans la verdure de quelques arbres. Au second plan, on voit de petites collines : c'est un tableau tout fait et qui séduit le regard. (*Page* 12.)

Noyon ! Le chanoine Le Vasseur s'écrie : « O théâtre, amphithéâtre, domicile, sanctuaire d'innocence, de candeur et d'intégrité que la ville de Noyon ! Qualifiée saincte des saincts, pieuse des pieux, noble des nobles ! Elle est saincte par tant de sainctes reliques qu'elle possède [1].... »

Noyon, disons-nous tout simplement, la cité de Calvin !

On arrive à l'entrée de la rue principale, par une belle et vaste promenade, qui vient de la gare. Ce qu'on rencontre tout d'abord c'est une statue.

Ah ! la ville a eu raison de vouloir placer là son grand homme, comme pour être salué par tous les étrangers qui arrivent. D'abord, on ne le voit que de dos. Mais, sur le socle, on lit de loin : « Souscription publique. » Et nous voilà en face.

C'est la statue de... Sarrazin !

Jacques Sarrazin ! Qui est Jacques Sarrazin ? Les inscriptions du socle nous disent que ce fut un peintre et un sculpteur, né à Noyon en 1592 et mort au Louvre en 1660. Mais ces deux mots et ces deux dates (que quelques-uns contestent) nous consolent mal de notre déception.

Les Noyonnais avaient le choix entre Jean Calvin et Jacques Sarrazin. Voulant élever une statue à celui qui a illustré leur pays, ils ont choisi Jacques Sarrazin !

d'après les renseignements de P. Masson. Cet auteur déclare avoir eu des entretiens avec Jacques Cauvin, qui exerçait encore son métier de forgeron à Paris, en 1583 (« qui nunc anno scilicet supra millesimum quingentesimo octuagesimo tertio eandem artem exercet. » *P. Masson*, o. c., p. 411). Cette attestation si précise soulève une difficulté. A supposer que Gérard Cauvin n'ait eu que vingt ans quand nous le trouvons greffier à Noyon en 1481 (d'après un acte cité par Le Vasseur, p. 1170), Jacques Cauvin, son aîné, aurait eu près de cent-vingt-cinq ans en 1583. Il faudrait donc admettre que Gérard a été, au contraire, l'aîné, et au moins d'une vingtaine d'années. Alors en 1583, Jacques aurait été à peu près centenaire (?). Cette hypothèse n'est guère admissible. Faut-il donc penser que le texte de P. Masson contient une erreur, et devons-nous lire, comme nous le suggère M. Th. Dufour *filioque ejus* au lieu de *fratrique ejus* ? Dans ce cas le grand-père Cauvin aurait eu non pas trois fils, mais deux, Richard et Gérard. Richard, établi à Paris, aurait eu pour fils Jacques. Les dates pourraient concorder. Une expression de P. Masson nous dispose à accepter cette correction. D'après lui Gérard Cauvin recommanda son fils allant à Paris, à Richard, son frère, et « au frère de celui-ci, *fratri ejus*, Jacques. » Le tour de phrase est bizarre. Pourquoi n'a-t-il pas dit à ses deux frères ? Il est plus naturel de lire : à Richard son frère et à *son fils*, Jacques. Cependant toutes les difficultés ne disparaissent pas et il reste un peu étrange de recommander un cousin de quatorze ans à son cousin du même âge.

1. Le Vasseur, p. 1185.

Derrière viennent les rues désertes, silencieuses. Noyon est une ville morte. On croirait sentir la punition de cet incroyable reniement.

Mais c'est utile à notre dessein. Puisqu'ici le présent n'est rien, le passé est tout. Or, c'est le passé que nous cherchons.

IV

Allons d'abord à la « maison de Calvin. »

Au coin de la place au blé, entre une rue modeste, la rue Fromentière[1], et une très petite ruelle, dont l'entrée n'a guère plus d'un mètre, la ruelle des Porcelets[2], se dresse un massif de maisons (*Page* 10, fig. II), sortant un peu les unes des autres, avec des toits distincts, des façades différentes de hauteur et d'alignement, qui laissent apercevoir, dans l'intérieur du massif, d'autres constructions et d'autres toits.

De ces maisons, celle qui est aujourd'hui l'*Hôtel de France*, est généralement indiquée comme la maison de Calvin. Mais elle n'est pas du XVIe siècle, et du reste elle porte loyalement sa date : 1683. Un café la dépare. Toutefois, telle que nous la montre une ancienne lithographie[3], elle ne manquait pas d'une certaine élégance.

Avant cette maison bâtie au plus tôt à la fin du XVIIe siècle[4] se dressait « la maison du Cerf[5] » qui elle-même avait succédé à la maison de Gérard Cauvin. Car celle-ci, nous dit Desmay, fut « dégradée et rasée entièrement, » sans doute au moment de la Ligue, par haine du réformateur.

[illegible] la Providence avait semblé vouloir la conserver. En 1552, en [illegible], un incendie allumé par les Espagnols, ravagea toute la ville : il respecta la maison de Calvin : « En attendant, écrit le réformateur à son ami Blaurer, ce que je n'aurais jamais cru possible, je vis, survivant à ma patrie. La ville où je [illegible] né vient d'être totalement dévorée par un incendie, et chaque jour nous [illegible] réduits à apprendre les horribles malheurs de toute la Picardie[6]. » Et [illegible], il complète ces renseignements, en analysant le récit qu'il [illegible]. Un ami, dont le nom s'est perdu, lui a raconté que « parmi les ruines de

1. [illegible] le nom d'un jeune porc. Mais le patois [illegible]. — 3. Lithographie qui se [illegible] reproduite par le *Bulletin* LXII, [illegible] commencement du dernier siècle, [illegible] *Notre-Dame de Noyon*, p. 17.) [illegible] précisément la maison du [illegible] *Calvin*. [illegible] d'après la réimpression [illegible], tome V. — 6. *Opera*, [illegible]

sa ville un étrange spectacle s'est offert à lui : la maison de son père restait intacte au milieu de toutes les autres incendiées. » Son correspondant ajoutait : « Je ne doute pas que Dieu n'ait voulu laisser ce tesmoignage contre tous ceux de vostre ville, lesquels, huit ou dix jours auparavant, avoyent bruslé en peincture Monsieur de Normandie, et le reste [1]. »

Nous nous bornons à noter ici, au passage, la tristesse émue avec laquelle Calvin parle des malheurs de sa ville natale : sa patrie, comme il dit, dans le langage de l'époque. Après de nouveaux malheurs, il répandra de nouvelles plaintes. Ayant connu la prise de Saint-Quentin, il écrira : « Il n'y a pas de Saint-Quentin une pleine journée de marche jusqu'à Noyon, située dans une région plate et exposée au pillage des ennemis. Si le bruit qui court est vrai, je serai déjà deux fois survivant à ma patrie [2]. »

Il faudra se rappeler ces soupirs quand nous parlerons du patriotisme qu'on a voulu dénier à notre réformateur.

Mais ce que n'avaient pu les étrangers les plus hostiles, aidés par les éléments les plus dévastateurs, les concitoyens du réformateur l'avaient accompli. Desmay nous raconte à quel point en était arrivé leur fanatisme. Après avoir dit que la maison de Calvin avait été rasée, il ajoute « qu'un certain d'Artois la fit r'édifier. Mais tout ainsi que la malédiction de Dieu tomboit sur ceux qui r'édifioient le Temple de Hierusalem sous Julien l'apostat, de qui le Sauveur du monde avoit prophétizé, il ne demeurera pierre sur pierre, ainsi tomba-t-elle sur ce misérable d'Artois, qui vouloit honorer ce que Dieu avait en horreur et abomination, car un an après qu'il l'eut fait rebâtir, il y fut pendu devant la porte [3]. »

Seulement on peut se demander si Desmay lui-même n'a pas été une curieuse victime de ce fanatisme qu'il nous atteste [4]. N'a-t-il pas encore exagéré ses effets ? La maison de Gérard Cauvin fut « dégradée, dit-il, et rasée entièrement. » Entièrement ? Cet adverbe est-il lui-même entièrement exact ?

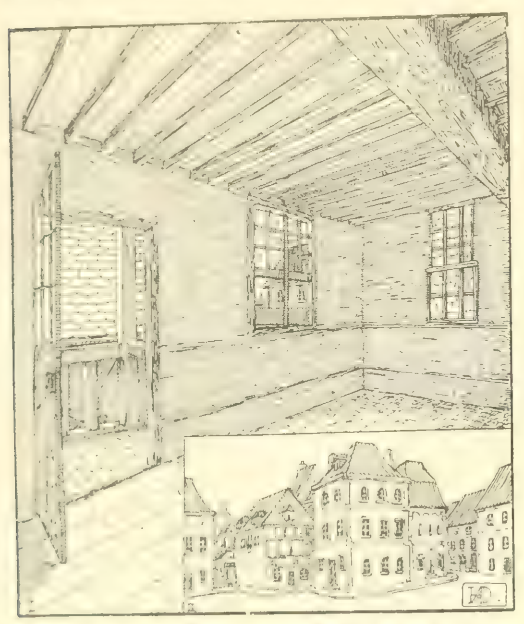
C'est contestable.

Un Noyonnais qui s'est beaucoup occupé de la question a communiqué d'intéressantes indications au *Bulletin du protestantisme* [5]. Elles ont paru à M. Lefranc

1. *Opera*, XIV, p. 476. (Calvin à un inconnu, 15 février 1553.) — 2. *Opera*, XVI, p. 604. (Calvin à Melanchthon, 9 septembre 1557.) Voir *Opera*, XIV, p. 458, lettre de Blaurer à Calvin, et XVII, p. 304, lettre de Macar à Calvin, 26 août 1558. — 3. Desmay, p. 2, 3. Voir Lefranc, p. 5. — 4. Ce fanatisme ne s'est pas encore calmé. Au moment où il apprit que le Conseil de la ville voulait donner le nom de Calvin à la rue Fromentière, l'organe du parti clérical, *L'ami de l'ordre*, publia un article intitulé *Calvin, jamais !* On y lisait : « Il serait bon de faire observer que Calvin n'a été au fond qu'un très grand criminel qui a causé les guerres civiles de religion, par lesquelles plusieurs provinces ont été ruinées, mises à feu et sang. De plus Calvin n'a absolument rien fondé de durable, puisqu'il ne reste plus un calviniste au monde, mais des protestants, c'est-à-dire des partisans de Luther, ennemi acharné de Calvin ! Calvin n'est en somme qu'un moine défroqué.... C'est une honte et non pas un honneur pour Noyon d'avoir engendré Calvin... Le premier ouvrier venu est un homme plus estimable que Calvin, et mérite mieux que lui de donner son nom à une rue. » La rédaction du journal ajoute : « On ne saurait mieux dire... Calvin est un nom que l'on voudrait pouvoir effacer de notre histoire. Calvin n'a rendu aucun service à qui que ce soit ; il a causé partout des maux. Vouloir aujourd'hui l'honorer, ce serait une honte pour Noyon. Dans notre histoire locale, on peut trouver bien des noms glorieux. Celui de Calvin, jamais ! » — 5. *Bulletin*, 18[illegible] : [illegible] *de Calvin*, p. 371-376.

assez probantes pour qu'il modifiât lui-même sa précédente manière de voir. En voici le résumé.

L'*Hotel de France* actuel constitue seulement une partie de l'immeuble qui, au XVI[e] siècle, appartenait au père de Calvin. Cet immeuble se composait de trois parties : d'abord, l'*Hotel de France;* puis, tout à fait en retrait, le restaurant Jacquelin, et enfin, adossée à ce dernier corps de bâtiment, une cour, entourée de trois côtés par de curieuses et pittoresques constructions.



[illegible] — II. Bâtiment dit, aujourd'hui, [illegible]n de Calvin. (p. 10)

Cette cour et ces constructions existent encore, donnant accès aux deux autres maisons. Donc, la maison de Gérard Cauvin n'a pas été « entièrement » détruite.

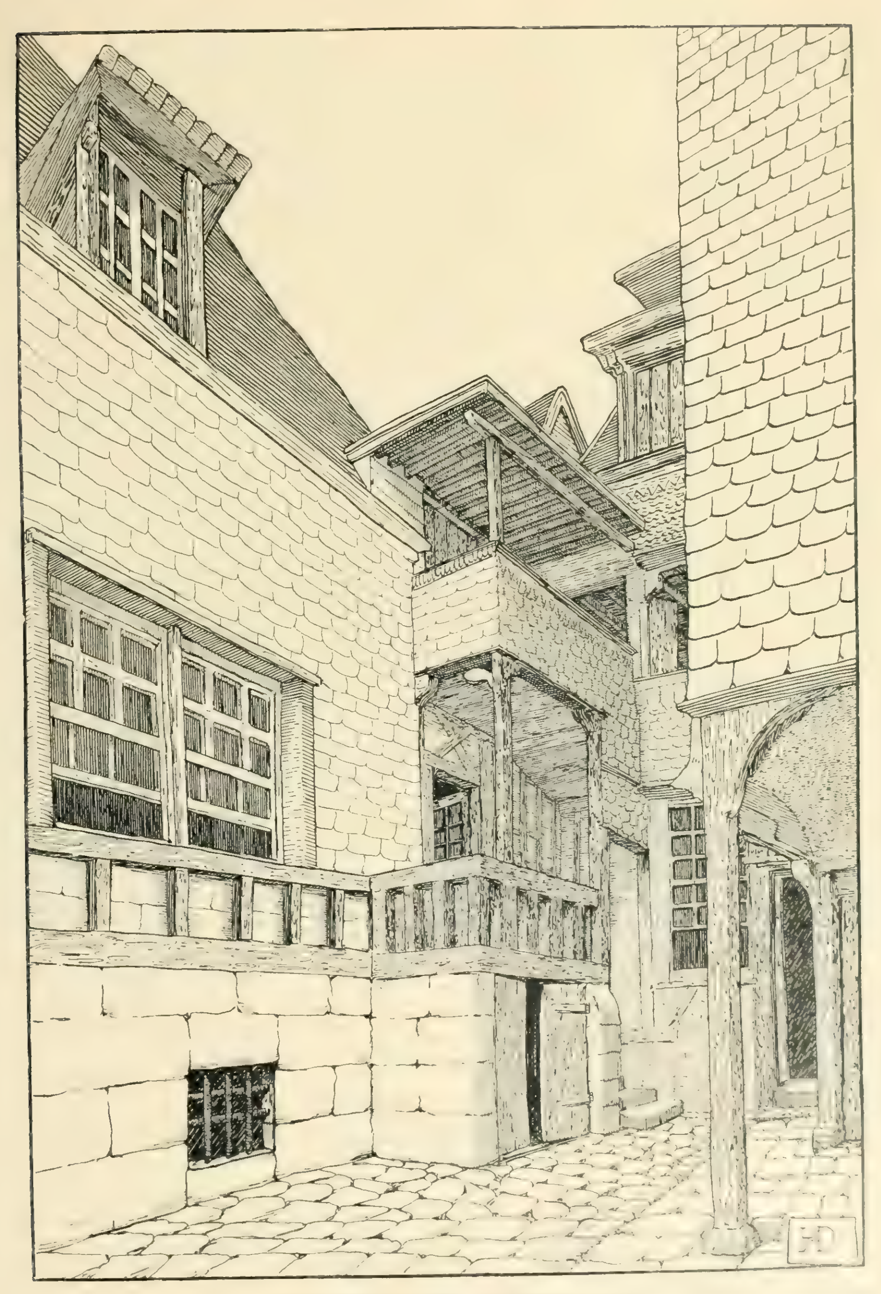
Maintenant, voici ce qu'il y a d'extrêmement intéressant. La tradition, une tradition constante, nous assure-t-on, veut que ces constructions aient précisément renfermé les appartements de la famille Gérard Cauvin [1].

Serait-ce vrai ? Est-ce vraiment ici le sanctuaire authentique et comme le saint des saints en fait d'archéologie calvinienne ?

Ce n'est pas sans quelque émotion que je pénètre par la petite porte de la ruelle des Porcelets actuellement de l'Arc.

[illegible] petite cour (*Page* 11), bien vieille, où rien n'a [illegible] depuis le XVI[e] [illegible]. Les murs, dont les pans étroits sont recouverts [illegible] un pittoresque enchevêtrement de minuscules bâtisses, avec [illegible] à toutes les hauteurs, sur le toit en pente raide. [illegible] deux cages d'escalier, en saillie, l'une à droite, dont [illegible] voir un escalier étroit en bois, qui monte ensuite

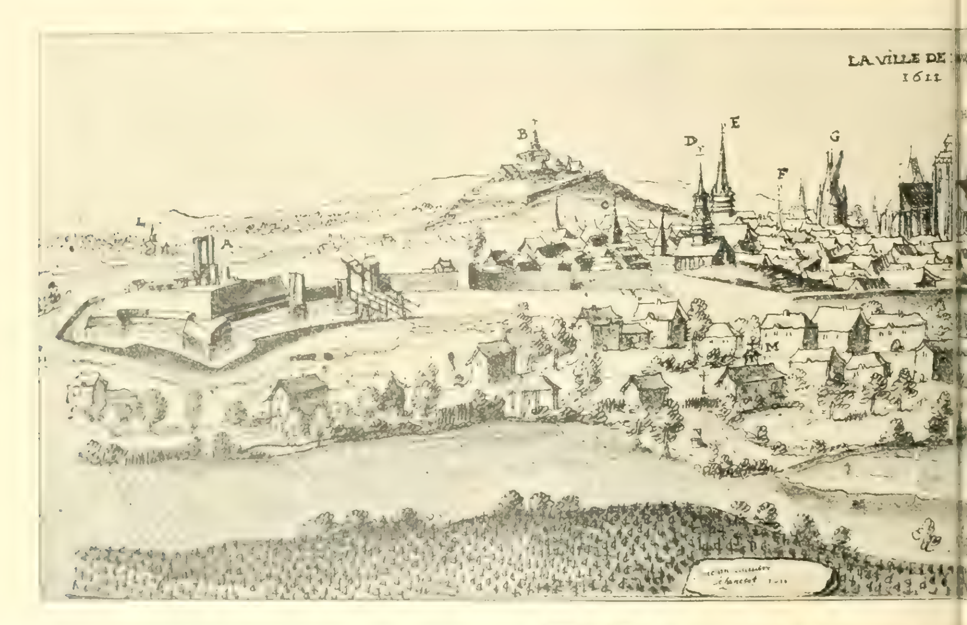
1. [illegible] qui, quand on y pénètre, sont [illegible] sujet de la chambre de Jeanne [illegible] de France, demandaient souvent à occuper [illegible]



Noyon. Maison de Calvin, cour intérieure. (p. 11)

comme dans une sorte de tour carrée; l'autre, à gauche, beaucoup plus petite, av[illegible] balustrade, et qui, par quelques marches en pierre (le dessin montre les [illegible] premières) me conduit à la fameuse chambre : la chambre de Jeanne Le Franc (*Page* 10, fig. I), la chambre où elle mit au monde Jean Calvin.

La chambre est grande, surtout si on enlève par la pensée une paroi moderne; et elle n'a pas mauvais air, avec sa porte et ses deux fenêtres, fermant, c'est-à-dire glissant de bas en haut, à l'ancienne mode, et son plafond à petites poutrelles soutenues par une poutre énorme.



Vue de Noyon en 1611, d'après un dessin inédit de J[illegible]

[illegible], le réformateur de Genève, l'auteur de l'*Institution chrétienne*?

[illegible] chambre vraie est celle qui n'a pas été [illegible] qui n'ont pas été conservées?

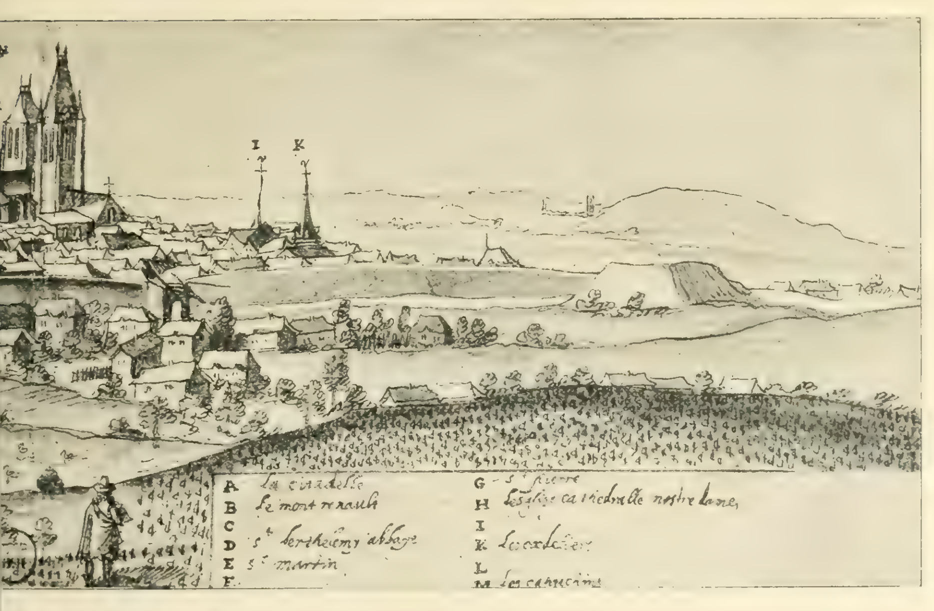
[illegible] pittoresque et étroit, dans cette cour, dans [illegible] frères et ses sœurs, sous les [illegible] ls orgueilleux de Gérard, [illegible]

[illegible] la vie de famille de [illegible]

V

C'est dans cette maison que nous trouvons Gérard Cauvin installé, entre la cathédrale, qui n'était pas loin, et l'église Sainte-Godeberte qui était tout près, sur la place, aujourd'hui vide, mais alors un des quartiers les plus agréables et les plus animés de la cité.

Le Picard qui sentait circuler dans ses veines le sang des mariniers de Pont-



…n Duviert. Bibl. nat. Estampes Vx. 23, fol. 165. (p. 12)

l'Evêque, devait se trouver ici dans son vrai milieu. « Nulle ville, en effet, n'a été plus pleinement picarde que Noyon. Aucune n'a mieux réalisé qu'elle ce mélange d'esprit frondeur et de dogmatisme obstiné qui est la caractéristique du pays.... C'était une ville de clercs et de moines, toute peuplée d'églises et de couvents, ce qui lui valut alors le surnom significatif de *Noyon-la-Sainte*.... Mais rarement l'évêque et le chapitre vécurent en parfaite harmonie. Ils ne s'entendaient guère que pour lutter contre les bourgeois. Ceux-ci, en revanche, montrèrent constamment, vis-à-vis de l'élément ecclésiastique, une sorte d'hostilité sourde.... Peu de municipalités furent aussi nettement laïques. C'était une opposition de tous les instants.... Au reste, tout ce monde d'hommes de plume

et de procureurs, que les corporations religieuses entretenaient, favorisait de toutes manières l'esprit processif. Il résultait de cet état de choses, surtout de cette opposition de l'élément ecclésiastique et de l'élément laïque, une vie municipale des plus intenses[1]. »

C'est cette vieille histoire, qui nous est racontée et attestée par les monuments de l'époque encore existants. Leur voix fait admirablement revivre, au milieu de la mort et du silence actuels, le passé avec tout son bruit et sa pittoresque agitation. Il n'y a qu'à savoir écouter.

Voici d'abord la Maison de ville (*Page* 15), où Gérard Cauvin, où Jean Le Franc, son futur beau-père, furent reçus bourgeois. Elle date de 1486, et fut agrandie en 1523. Il faut considérer de près cette façade (dont on n'a guère renouvelé que la porte et le fronton), sobre au rez-de-chaussée, luxuriante au premier étage, avec ses nombreuses fenêtres, entourées et surchargées de sculptures, de frises, de dais ouvragés. C'est une profusion excessive et charmante : évidemment, les maîtres de céans ne devaient pas être très misérables, encore moins devaient-ils être très modestes.

Il ne faudrait pas, en effet, prendre le change : l'élégance de l'architecture n'empêchait pas la rudesse des sentiments. Sur la place qui servait de « grand marché » était le beffroi, sorte de petite citadelle bien défendue, et dont les deux cloches servaient à convoquer les bourgeois, soit pour les assemblées où l'on discutait, soit pour les émeutes où l'on résistait.

La Maison de ville est en bas ; l'église est en haut, comme il convient, sur la colline, dont elle a couvert toute la surface. C'est vraiment un monde qui [illegible]le ici et se groupe : cathédrale, évêché, chapelles, sacristies, bibliothèque, chapitre, cloître, sans oublier la prison. Et tout cela est presque intact, comme aux jours de Gérard Cauvin.

Donc, après la citadelle laïque, la citadelle ecclésiastique, et nous voici en [illegible] de la grande entrée de la cathédrale (*Page* 16), avec ses deux puissantes tours [illegible]rées, flanquées chacune à leurs quatre angles d'épais et robustes contreforts, couronnées, non de flèches légères, mais d'une toiture ramassée, sombre, sans [illegible]. — Mâle jusqu'à la rudesse, et robuste jusqu'à la lourdeur, cette [illegible] produit une impression très vive et peu ordinaire[2]. » Elle dit nettement [illegible]t la religion, cette religion prétend être la force.

A l'abri de ces tours (*Page* 17), et dans une rangée circulaire, étaient les [illegible] la dernière forme qu'elles [illegible] huit lourdes et grandes portes cochères. La Révo[illegible]nt les derniers possesseurs[3].

[illegible] heureux contraste avec l'extérieur. [illegible]uplesse et de grâce, parfait mélange de roman [illegible] style des communes et des [illegible] la transition semble

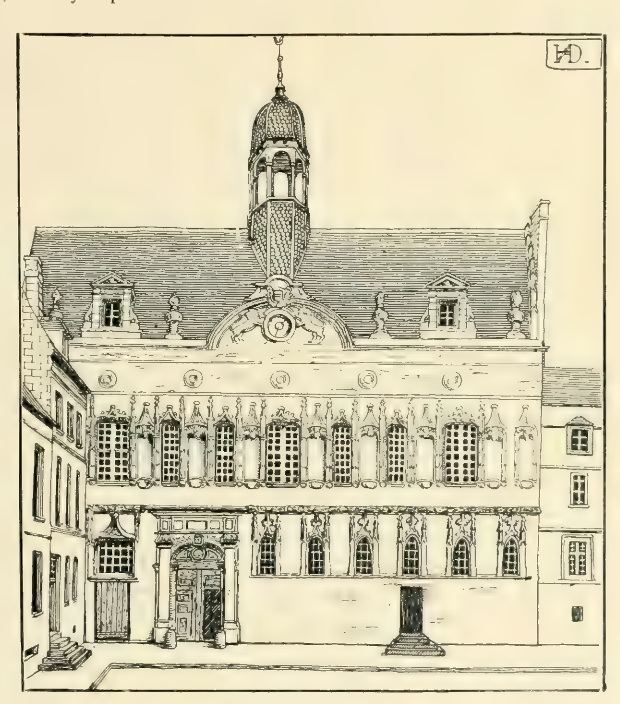
[illegible]

planer sous ces voûtes aussi robustes que hardies, mais avant tout harmonieuses[1]. »

Qu'est-ce que cela signifie ?

La commune de Noyon ne conquit pas ses franchises par une violente et sanglante insurrection. L'évêque Baudry, qui était sur le siège épiscopal au commencement du XII[e] siècle, prélat sage, clairvoyant et de bonne foi, prévint la révolte, et, en 1108, octroya spontanément les libertés nécessaires.

Quand on bâtit la cathédrale, vers 1150, la commune était établie, et l'autorité épiscopale respectée. L'architecture canonale ou romane, et l'architecture communale ou ogivale, combinèrent leur style comme les deux pouvoirs combinèrent leurs influences. Et ce fut la cathédrale de Noyon[2].



Noyon. Hôtel-de-Ville. (p. 15)

Mais cet accord politico-ecclésiastique ne dura pas, et, du reste, cette cathédrale elle-même nous révèle un autre conflit, non moins grave, au sein de l'Eglise elle-même. N'est-ce pas curieusement symbolique que la cathédrale sépare, comme deux puissances rivales, le chapitre et l'évêché ? Et, en effet, ce n'était pas trop de toute l'épaisseur du sanctuaire pour empêcher ces frères ennemis d'en venir aux mains.

A gauche de l'entrée principale de la cathédrale, une porte donne entrée dans un magnifique cloître. (*Page* 19.) Trois côtés ont malheureusement disparu, le quatrième seul reste avec ses larges baies si bien divisées et subdivisées par de gracieux meneaux. Quand, du jardin, on contemple cette galerie, l'œil est ravi. Quel beau promenoir avaient là les chanoines !

C'est précisément dans cette partie du cloître que se trouve la porte de la

1. Vitet, p. 9. — 2. *Ibid.*, p. 122-129.

salle capitulaire [1] (*Page* 21), une salle admirable, dont la voûte est supportée, au milieu, par quatre colonnettes minces, hautes, n'arrêtant ni le jour ni la vue. Tout cela est d'une hardiesse svelte, d'une décoration pure et fine, « modèle d'élégance, a-t-on dit, sans recherche, et de richesse sans profusion, » qui rappelle les plus célèbres salles capitulaires par exemple celle de Saint-Martin des Champs à Paris [2], attribuée à l'architecte même de la Sainte-Chapelle.

[illegible]

C'est que le chapitre de Noyon était un chapitre antique et puissant, avec des droits nombreux et des prétentions particulières. Les chanoines, au nombre de 57, étaient appelés *Messeigneurs*. « Messeigneurs, je deviens votre homme, » tel était le début du serment prêté par chaque tenancier du chapitre. Et, au commencement du XV[e] siècle (1404), un concile des chapitres de la province Rhémoise décida : « Aucun chanoine ne pourra chevaucher hors la ville, au delà d'une lieue, sans deux chevaux et un valet convenable. »

[illegible] ainsi pénétrés de leur importance, avaient voulu une [illegible] ance et symbole de leur orgueil.

[illegible] nds frais, nous ne savons trop pour- [illegible] ; et ils ne se sont pas [illegible] de l'ancienne vie [illegible] l'immense grenier qui est [illegible] cave, dont l'escalier [illegible]



Cathédrale de Noyon. Tours. (p. 14)

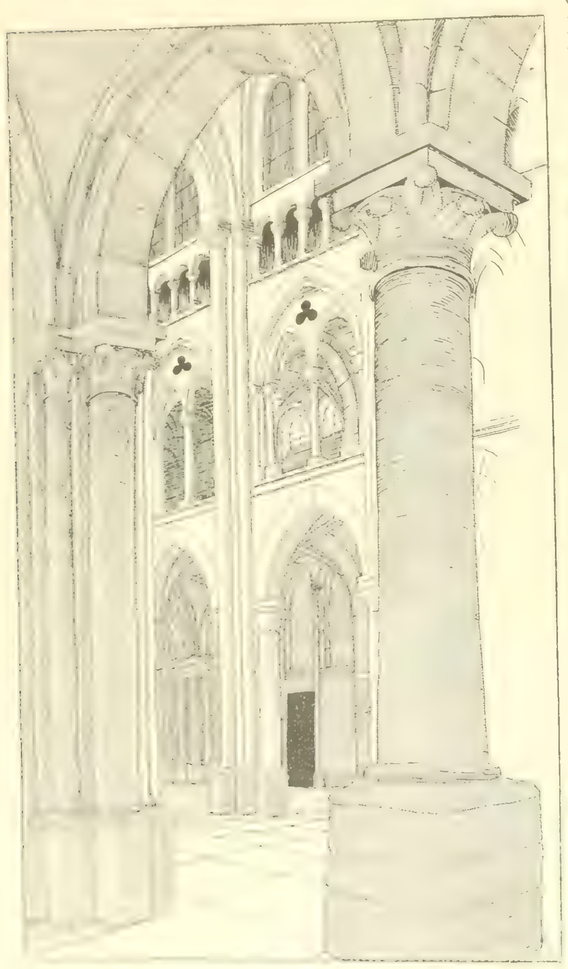
C'est donc ici que s'est déroulée en grande partie l'histoire ecclésiastique de Noyon, et l'on peut dire la plus grande partie de l'histoire familiale des Cauvin. Ici paraissait Gérard; ici on accorda des bénéfices à ses enfants ; ici « lecture fut faicte par Jean Calvin des statuts et serments par luy prestés suivant la coutume, » lorsqu'à l'âge de douze ans il fut mis « en réelle possession » de son premier bénéfice ; ici on discuta maintes fois le sort du fils aîné Charles; ici Charles réclama l'absolution pour le cadavre de son père ; tout cela entre les grandes discussions avec la corporation des bouchers, au sujet du droit qu'avait le chapitre sur certaines épaules de mouton, et les débats non moins mémorables relatifs à la barbe de l'évêque Jean de Hangest.

Le rival du chapitre c'était, en effet, l'évêque. Le chapitre est à gauche de la cathédrale, l'évêché est à droite, séparé encore de la nef par un assez grand jardin. (*Page* 22.) On voit, branlante et menaçant ruine, la chapelle particulière des évêques, car ils avaient besoin d'une chapelle à eux, à quelques pas de l'église des autres. Quant à l'évêché lui-même il n'en subsiste que des fragments, mais pleins de

dérobé, pour aller chercher la boisson journalière, venait répondre dans le cloître, précisément à côté de la porte de la cuisine ; que le puits de la communauté était au milieu du préau ; qu'en face de ces bâtiments, à l'orient, étaient d'autres pièces conventuelles, à deux pas du revestiaire et du trésor, et qu'enfin, au-dessus de ces deux pièces, était le dortoir. » *Antiquités de Noyon*, par Moet de la Forte-Maison, 1845, p. 355. « On divisa la salle en deux parties inégales pour avoir une cuisine et un réfectoire. On voit encore dans cette cuisine l'endroit où était la cheminée qui a été démolie, car les deux consoles ou jambages, et les corbeaux de bois qui soutenaient le manteau de la cheminée, à la hauteur de six pieds, existent toujours. » Id., 379, 381. — 2. Aujourd'hui la bibliothèque du Conservatoire des arts et métiers.

caractère (*Page* 25) : deux fenêtres du premier étage, et surtout la fenêtre de l'étage au-dessus, qui font si bien apprécier la richesse de tout l'édifice.

Le fondateur de ce palais (en 1515) était Charles de Hangest, neveu du célèbre archevêque de Rouen, Georges d'Amboise, et renommé entre tous les évêques de Noyon par ses vertus et ses talents. Il conserva l'épiscopat du 2 octobre 1501 au 1er août 1525. Alors il céda[1] sa charge à son neveu, Jean de Hangest.



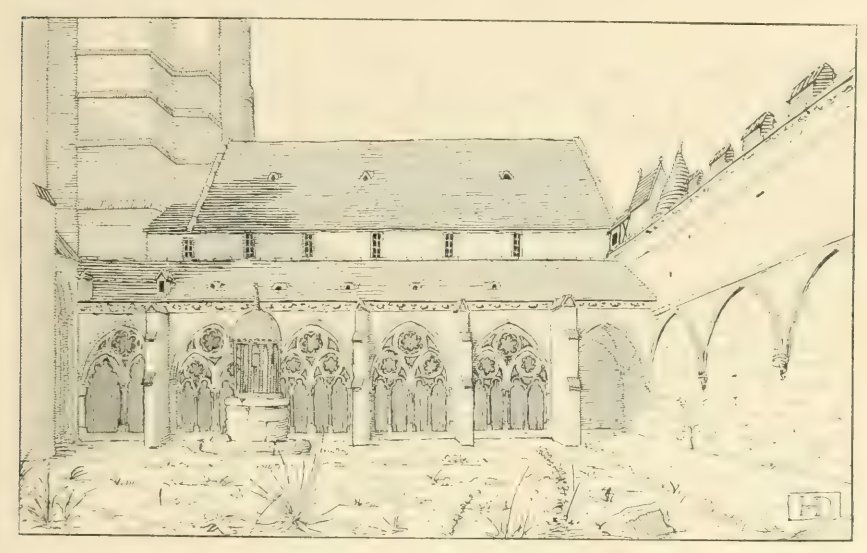
[illegible]

Mais, par un nouvel acte (8 septembre), Charles redevint vicaire général de Jean, « d'un vicariat si absolu et de telle estendue qu'il ne différoit en rien quant au pouvoir de celuy de l'évesque luimesme[2]. » Quelle « manigance! » pour nous servir d'un mot que Le Vasseur appliquera tout à l'heure, moins à propos. Charles mourut en 1528.

Jean est dépeint par Le Vasseur comme « un homme sçavant et qui n'ignoroit son mérite, pourquoy il en fit plus le renchery et monstra tout d'un coup les dents au chapitre[3]. » — « Si ce prélat, dit un autre chroniqueur, Colliette, ne fut pas intérieurement infecté des [illegible] durant tout le cours de son épiscopat de 52 ans [illegible] à sa place, le rendent extrêmement [illegible][4].

1. [illegible] Le Vasseur,
2. [illegible], VIII, p. 115.

Ce fut lui qui eut avec le chapitre la mémorable discussion à laquelle nous avons fait allusion. Il portait toute la barbe. Le chapitre lui demanda de revenir à la règle et de se « mettre en estat décent, c'est-à-dire, *cum rasura decenti; alias* que l'entrée du chœur et les ornemens luy seront deniez[1]. » Le prélat refusa et se présenta, le 1er avril 1533, avec la barbe longue, prêt à entrer, ou plutôt « à enjamber par-dessus toute ordonnance. » Le doyen ferma la porte du chœur.



Cathédrale de Noyon. Cloître. (p. 15)

Pour prendre sa revanche, en novembre 1534, des processions générales ayant été ordonnées en France, et celle de Noyon ayant été fixée par le chapitre à un mardi, l'évêque arrive le lundi soir, fait mettre le crieur « en un cul de fosse, » et renvoie la procession au jeudi. Le peuple qui n'est pas averti se rassemble, murmure et processionne le mardi. L'évêque excommunie le chapitre. Procès. L'évêque est condamné[2], et il quitte la ville, laissant le champ libre aux agitateurs, et à l'hérésie qui commençait à faire des prosélytes[3].

Si l'on veut non seulement voir, mais sentir, comme en s'y mêlant, la vie de ce passé, et les complications si pittoresques de sa piété, de sa superstition, de sa

Colliette, antiquaire du milieu du dix-huitième siècle, a écrit des *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique, civile et littéraire de la province de Vermandois*. Cambrai, 1771, 1772.

1. Ne nous imaginons pas que cette bouffonne tragi-comédie se soit jouée à Noyon seulement. On vit même la majesté royale intervenir. Henri II écrivit une lettre au chapitre de Troyes lui demandant de recevoir son évêque « sans que premièrement il ait fait sa barbe ... vous priant » que vous ne veuillez arrêter à cela, [illegible] en faveur de nous, pour exempt. — Voir de Saint-Foix. *Essais historiques sur Paris*, VII, p. 104. — De même [illegible] l'évêque de Chartres, Charles Guilard, ne fit son entrée dans sa bonne ville qu'après avoir obtenu du chapitre la permission de conserver sa longue barbe. *France protestante*, 1re édition, V, p. [illegible]. — 2. Le Vasseur, p. [illegible], 1125, 1131. — 3. Lefranc, p. 36.

brutalité, il suffit, pour terminer, de faire lentement le tour de la vieille cathédrale, partant de la façade, longeant le chapitre, suivant la rue Corbeau, (*Page* 24) de plus en plus étroite, bordée d'un côté par le mur extérieur et crénelé du cloître, longeant la prison (*Page* 25), et sa tour étroite, passant sous l'arceau qui semble fermer la ruelle comme une porte, contournant la *Librairie*[1] et ses sculptures en bois, pour aboutir à l'autre portail de l'église, enfoncé entre l'abside et la chapelle de l'évêché. (*Page* 26.) Au milieu de cette solitude, peuplée de pierres, d'ogives, de statues, de colonnes, d'ombres et de lumières datant du moyen âge, si un opulent et orgueilleux chanoine apparaissait, si un évêque se dressait mitre en tête et crosse au poing, si un procureur, affairé et empressé, vous heurtait en courant, on croirait se réveiller d'un rêve, revenir à la réalité, et l'on saluerait respectueusement Mgr de Hangest, ou l'on causerait familièrement avec Me Gérard Cauvin.

VI

Voilà Noyon au XVIe siècle. Quel champ ouvert aux ambitions et aux espérances du Picard habile et désireux de parvenir! Gérard était fait pour Noyon, comme Noyon était fait pour lui. Aussi, au bout de quelques années, il n'y eut pas de Noyonnais plus authentique. En lui s'incarnaient toutes les vertus, toutes les passions, tous les intérêts de ses concitoyens.

Les documents nous le représentent, en effet, comme doué d'une grande intelligence des affaires et d'une activité infatigable.

Voici le portrait de Gérard par Desmay : « Il estoit homme cauteleux, d'un esprit fin et rusé, bien entendu en chicane, mais grand fripon, qualité qui lui faisoit négliger ses affaires domestiques et peu ménager la fortune où son esprit le pouvoit avancer, estant fort employé par messire Charles Dangestes et messire Jean Dangestes, oncle et nepveu evesques de Noyon[2]. » Le Vasseur de son côté, le dépeint ainsi : « Esprit ardent et des mieux entendu en la plus fine pratique et algèbre des procez, il se fourra partout et brigua grandement les affaires, lesquelles le [illegible]rchèrent et chargèrent en la fin, chacun désirant se servir d'un homme si luré en telle escrime, qui ne manquoit de diligence non plus que d'invention : Il devint doncques Notaire apostolique, Procureur fiscal du comté, [illegible], Secrétaire de l'évesché et Promoteur du chapitre. » [illegible] icien à cinq parties. » « Bref, il en embrassa tant qu'il s'embar- [illegible]

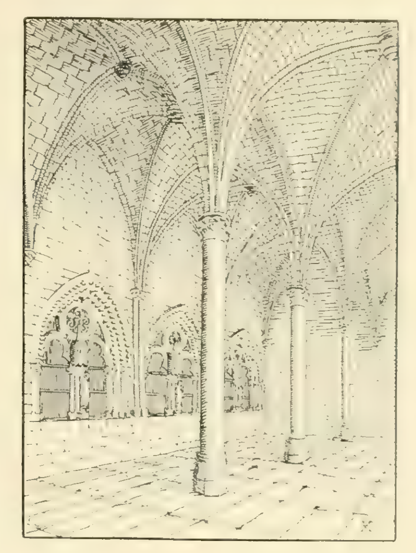
1. [illegible] du moyen âge. On [illegible] volumes, *à la charge de* [illegible], ni même peut-être commencé avant 1506, et bien [illegible] de Louis XII (Vitet, [illegible], recouvrant bien le [illegible] de circuler à l'abri [illegible] — 2. [illegible] Le Vasseur, p. 1151, 1155.

Si des ennemis habitués à toutes les calomnies tiennent ce langage, on reconnaîtra la vérité dans le sobre jugement de Théodore de Bèze : « Girard Calvin, était un homme de bon entendement et conseil et pour cela fort requis ès maisons des seigneurs circonvoisins[1]. »

Gérard Cauvin était donc le conseiller du clergé et de la noblesse.

Reçu bourgeois en 1497[2], après une vingtaine d'années de séjour continu, il acheva de s'établir par son mariage avec Jeanne Le Franc.

Le Franc était un ancien hôtelier de Cambrai, qui, après avoir fait fortune, s'était retiré à Noyon, où il avait été reçu bourgeois en 1498. Il entra au Conseil de ville et devint bientôt un des principaux notables, beaucoup plus riche naturellement que Cauvin. Celui-ci était taxé à 14 sous, tandis que Le Franc était taxé à quatre livres, près du double de la moyenne des impositions.



Cathédrale de Noyon. Salle capitulaire. (p.16)

Sa fille Jeanne n'avait pas seulement du bien : elle était belle et pieuse. Desmay rapporte qu'on se souvenait encore d'elle au commencement du dix-septième siècle, comme de l'une « des plus belles femmes de son temps[3]. » Et en dépit du timide essai de calomnie tenté par le chanoine Le Vasseur, c'était une tradition à Noyon qu'elle s'était distinguée pendant sa vie par sa dévotion[4].

Voilà bien le milieu que décrit exactement de Bèze avec sa brièveté accoutumée : « La maison estoit honneste et de moyennes facultez[5]. »

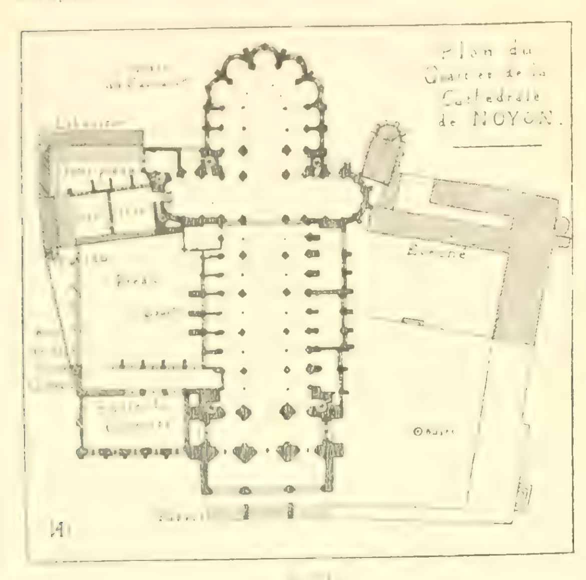
Ici on constate la différence entre Luther et Calvin.

« Je suis le fils d'un paysan, aimait à répéter le réformateur allemand; mon père, mon grand-père, mes aïeux étaient de vrais paysans. » — « Mes parents ont d'abord été très pauvres, et ma mère, pour nous élever, a souvent porté son bois sur le dos. Ils ont fait ce que personne ne ferait aujourd'hui[6]. » — Et c'est bien dans ce milieu que devait naître le rude lutteur, celui qui eut pour mission de commencer l'attaque et, par ses coups terribles, d'étourdir et de renverser le colosse romain.

La maison du réformateur français, nous est-il raconté au contraire, était

1. *Opera*, XXI, p. 29. — 2. Lefranc, p. 2. — 3. Desmay, p. 2. — 4. « Le Vasseur a voulu souiller ce [illegible] visage par une calomnie recherchée et qui n'a point de fondement : « Belle femme, dit-il, mais d'assez mauvais bruit. » Drelincourt, p. 194. Le Vasseur, p. 1152. — 5. *Opera*, XXI, p. 29. — 6. *Luther*, [illegible] Félix Kuhn, I, p. 19, 22.

[illegible] et de moyennes facultez. » Et c'est bien dans ce milieu que devait naître l'organisateur de la Réforme, celui qui, en relation avec les plus nobles comme avec les plus humbles, avec les gouvernements comme avec les Eglises, eut pour mission d'exceller dans le droit et dans la politique, non moins que dans la théologie et dans la piété.



VII

Un dernier fait n'est pas le moins important à noter, si l'on veut connaître exactement le milieu préparé pour recevoir notre réformateur. Sa famille, si cléricale par ses apparences et par ses fonctions, fut extrêmement anti-cléricale par ses actes et par son esprit.

Grâce à ses relations si diverses et à ses charges si multiples, Gérard Cauvin était bientôt parvenu non seulement à l'honnête aisance, mais à l'indépendance du bourgeois. La situation secondait son caractère. Et, par exemple, le [illegible] août 152[illegible], nous le voyons paraître devant le chapitre, et [illegible]ler raison aux chanoines d'un emprisonnement, selon lui illégal[1].

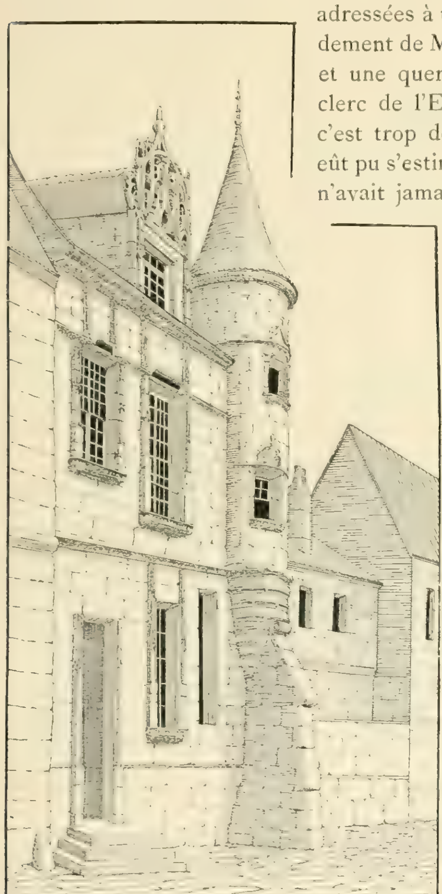
[illegible] enfants.

Gérard et Jeanne avaient quatre fils et deux filles : Charles, Jean, Antoine[2] [illegible] qui mourut jeune ; ensuite Marie, et une autre fille dont on ne sait [illegible] Il faut seulement nous occuper ici de Charles.

Il fut à Noyon chapelain de l'autel de la Gésine, et puis de la Madelaine et [illegible] Naturellement Le Vasseur et Desmay n'ont pour lui que mépris [illegible] grossier, » dit le premier ; et le second : [illegible] Jean Calvin, estoit d'un esprit lourdaut, d'une

[illegible] Antoine, [illegible] parait avoir quitté cette ville de [illegible] (fabricant de bottines, [illegible]

mauvaise vie et indigne du caractère de l'ordre qu'il portoit[1]. » Mais dans « cette mauvaise vie » remplie, semble-t-il, de crimes épouvantables, Desmay lui-même ne trouve à noter que ces deux actes : des paroles insolentes et injurieuses adressées à un appariteur, qui lui signifiait un mandement de Messieurs du Chapitre (11 février 1529[2]), et une querelle dans laquelle il battit un certain clerc de l'Eglise (13 février 1530[3]). Evidemment c'est trop de vivacité. Comme l'Eglise cependant eût pu s'estimer heureuse si aucun de ses chanoines n'avait jamais eu sur la conscience de plus grave peccadille ! Charles soutint qu'il n'avait point failli et déclara qu'il ne se souciait guère de telles excommunications. Desmay ajoute que « non obstant cette rebellion, il ne laissoit d'avoir des amys en Chapitre qui le soutenoient[4]. » Il fut même promu en ses ordres tout excommunié qu'il était : ce qui lui valut l'interdiction de l'entrée du chœur. (15 sept. 1531.)


Noyon. Restes de l'évêché. (p. 18)

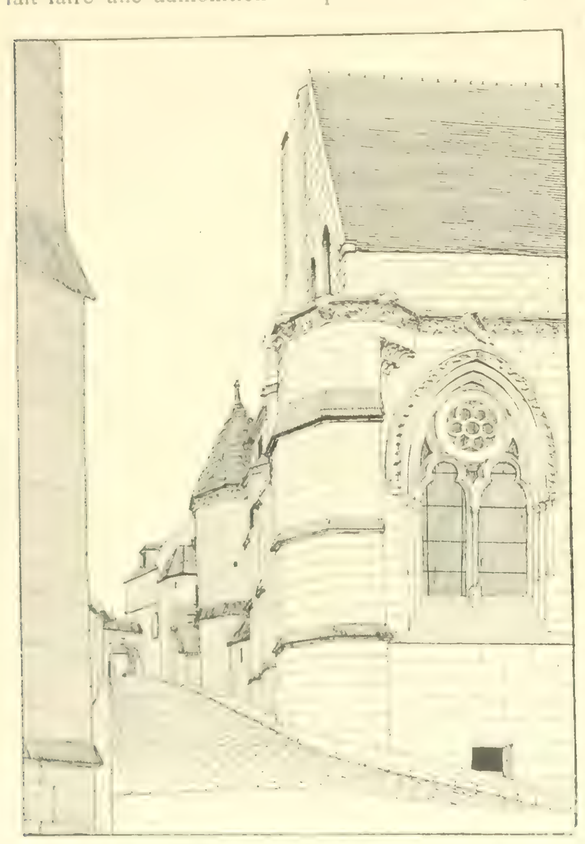
Jusqu'ici c'était bizarre : désormais c'est mystérieux. Le 6 mai 1534, nouvelle plainte, mais évidemment d'un autre genre. Le chapitre ordonne une enquête « s'il y a matière de plainte et d'action contre le mesme Cauvin. »

N'avons-nous pas l'explication de l'énigme dans les mots suivants de Desmay, textuellement reproduits par Le Vasseur : « Ce Charles... stupide d'esprit et injurieux, fut facilement emporté aux erreurs qui commençoyent à pulluler en ce temps-là, aymant le chemin de liberté et mesprisant l'Eglise[5]. »

1. Desmay, p. 5. — 2. *Id.*, p. 9. — 3. *Id.*, p. 10. Cette date et la précédente sont dans ce qu'on appelle le *Vieux Style*, par opposition au *Nouveau Style*. Le vieux style est l'usage qui fait commencer l'année à Pâques, le nouveau style est l'usage qui la fait commencer au 1er janvier. Voici ce qu'on lit dans l'*Art de vérifier les dates* (1818), T. I., p. 15 : « Un usage très commun sous la troisième race de nos rois, était de ne commencer l'année qu'à Pâques, trois mois environ après nous. On trouve des indications comme celle-ci : « Le samedi saint » de Pâques, après la bénédiction du cierge, le 1er avril de l'an 1303. » Cette attention de marquer, après la bénédiction du cierge pascal, qui anciennement se faisait la nuit du samedi au dimanche, nous indique, pour ainsi dire,

C'était là son vrai crime.

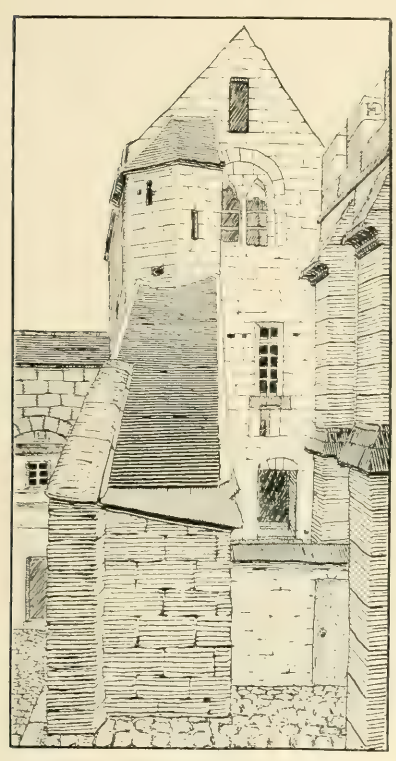
« Il tenoit des propositions scandaleuses des sacremens de l'Eglise. » On lui fait faire une admonition « le plus secrettement qu'il sera possible, pour savoir s'il entend soutenir la proposition erronée, par luy mise en avant, afin d'adviser ce qui sera de faire[1]. » — « Nonobstant toutes ces remontrances, Charles demeure éfronté pecheur, et comme un homme plongé dans le profond de l'iniquité, néglige toute occasion de revenir à soy, il continue ses scandales. » Le 4 novembre 1534, on le pleure, en Chapitre, « comme une âme perdue et désespérée. » Toutes les tentatives de le ramener échouent. « On ne gagne rien. Il se montre réprouvé en tout, et met à nonchaloir les remèdes qu'on luy procuroit pour sauver son âme. Il s'éleva contre Dieu même, blasphémant contre le saint sacrement de l'autel. — Enfin, il devint malade en 1536[2]. Et comme



[illegible] cette cérémonie. On ne [illegible] savons qu'il a daté [illegible] article ordonne de dater les actes [illegible] N. S.) n'amènent donc [illegible] va du 1er janvier [illegible] N. S. Nous [illegible] d'une indica[illegible]

2. [illegible] ainsi que le porte la [illegible] P. [illegible]

en sa vie il avoit abandonné Dieu, il fut aussi abandonné en sa mort, comme une âme damnée. Il refusa de recevoir les saints sacremens de l'Eglise : à l'occasion de quoy, après sa mort, son corps fut porté entre quatre piliers d'une potence, qui est le lieu patibulaire de Noyon, » — « et ce nuitamment, pour éviter le scandale, n'estant son hérésie notoire [1]. »


Noyon. Prison de la rue Corbeau. (p 20)

Le bon Drelincourt fait suivre les récits, que nous venons d'abréger, de ces réflexions : « Nous n'avons garde d'excuser toutes les actions de sa vie ; aussi cela n'est-il point de notre sujet. Il ne peut estre assez blâmé... de ce qu'ayant quelque connaissance de la vérité, il n'eut pas le courage d'en faire une profession ouverte, et de suivre Calvin à Genève, comme fit son frère et l'une de ses sœurs. Mais je ne saurois assez admirer la grâce que Dieu luy fit à l'heure de la mort. Car ce qu'il refusa de recevoir le sacrement de l'Eglise romaine est un témoignage infaillible, qu'il ne croyoit point que le Prestre, qui le luy présentoit, eust le vray corps de Jesus Christ entre ses mains et qu'il le luy pût fourrer en la bouche.... Que si, en haine de cette résolution chrétienne,... le corps de ce Bienheureus a esté enterré au lieu où l'on fait mourir les malfaiteurs, ce luy a esté, à mon avis, beaucoup d'honneur et de gloire, d'avoir eu à cet égard quelque conformité avec notre Seigneur, qui a esté crucifié sur le Calvaire entre deus brigands.... Notre Charles a esté enterré de nuit, et en cachette. Si c'eust esté quelque scélérast, l'on n'y eust pas fait tant de fassons [2]. »

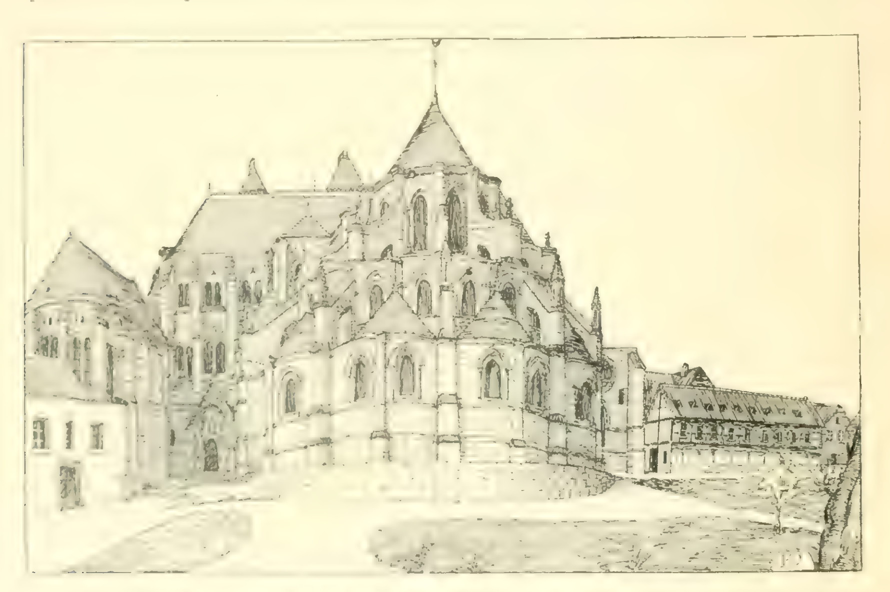
Evidemment, le frère de notre réformateur, qui avait peut-être commencé par être un simple frondeur, avait fini par être un hérétique, un hérétique convaincu.

1. Desmay, p. 12, 13. — 2. Drelincourt, p. 238-239.

VIII

Telles furent les origines de Calvin. — Telle fut la race qui l'avait préparé, la ville où il allait naître, la famille qui devait l'élever!

Ainsi, nous ne sommes pas encore arrivé même à sa naissance, et il semble que notre récit pourrait s'arrêter, avant de commencer. Nous n'avons rien dit, et



[illegible]

[illegible] tout. En effet, Calvin sera-t-il autre chose qu'un vrai Picard, un [illegible] Noyonnais, un vrai Cauvin ?

[illegible] vrai protestant évangélique.

[illegible]

[illegible] une relique mérite d'attirer l'attention de [illegible] de la Réforme ; cette relique est un évangéliaire.

[illegible] portes en bois sculpté, [illegible] où les Northmans apparaissaient, brûlant et [illegible] de large, dont les feuilles [illegible], épaisses, recouvertes de [illegible] d'ivoire avec de petites [illegible] les plus curieux dessins, et, comme [illegible] renard et du corbeau, la flore et la [illegible] tels qu'un dessinateur contemporain a

pu les surprendre dans leur vie ordinaire. « La valeur de ce volume, nous est-il dit, est inappréciable : il contient des lumières immenses pour une partie presque inconnue de l'histoire des arts, et demeure comme la seule épave de tout un genre de livres que le temps a dévoré[1]. »

Mais le savant abbé, qui a si bien célébré les mérites de cette rarissime relique, nous intéresse davantage encore, quand il ajoute : « Les livres possédaient alors une valeur immense : ils étaient la gloire des Trésors. Des chaînes de fer les retenaient à des pupitres. L'excommunication frappait le criminel qui osait les ravir, les évangéliaires surtout. Ils apparaissaient comme une incarnation du Verbe. »

Comment ne pas penser à cet autre évangéliaire, retenu en effet par une chaîne de fer, dans la bibliothèque du couvent d'Erfurt, et que Luther feuilleta?

La chaîne de fer n'était là que pour préserver le précieux volume contre les vols sacrilèges. Soit. Et cependant est-ce un tort si cette chaîne de fer est devenue le symbole même de l'esclavage dans lequel le despotisme jaloux de l'Eglise voulait retenir la Parole de Dieu ? Est-ce un tort si les excommunications dont l'Eglise frappait ceux qui voulaient voler les évangéliaires et non les lire, ne rappellent plus aujourd'hui que les excommunications dont l'Eglise frappait ceux qui voulaient tout simplement lire ces évangéliaires et non les voler ?

En dépit des explications, même les plus historiques et les plus authentiques, l'Eglise catholique du moyen âge conservera pour emblème une Bible enchaînée, la Bible d'Erfurt, ou l'Evangéliaire de Noyon : et les Réformateurs resteront de glorieux briseurs de chaînes !

Oui, l'Evangile, voilà l'élément que nous n'avons pas encore signalé dans l'étude de ces origines, et cependant c'est le plus important ; voilà l'élément, qui, jeté par Dieu lui-même dans ce milieu, comme le semeur jette un grain de blé dans le sillon entr'ouvert, fera d'un Picard, d'un Noyonnais, et d'un Cauvin, Jean Calvin le Réformateur.

1 *Evangéliaire de la cathédrale de Noyon*, par M. l'abbé Muller, 1870.



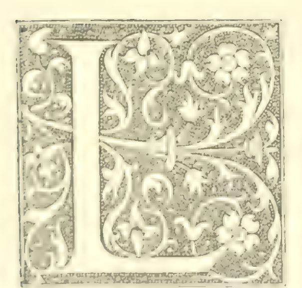
Eglise de Pont-l'Evêque. (p. 6.)

CHAPITRE SECOND

L'enfance.

I. [illegible]ance et baptême. — II. L'horoscope de Calvin et l'astrologie au XVIe siècle. — III. *L'avertissement contre* [illegible] — IV. [illegible] des Montmor. — V. Les bénéfices : chapelle de la [illegible] — VI. L'abbaye d'Ourscamp et le *Traité des reliques*. — [illegible]

I



ANNÉE même où Le Fèvre d'Etaples publiait dans la préface de son Psautier cette déclaration : « Déjà dans le lointain une lumière brillante a frappé mes regards, » Jean Calvin, second fils de Gérard Cauvin et de Jeanne Lefranc, naissait, le 10 juillet 1509, à Noyon ; et c'est dans cette ville qu'il passa son enfance jusqu'à l'âge de quatorze ans (1509-1523).

Le Vasseur raconte qu'il tient un fait curieux de trois dames des plus honorables de la ville (parmi [illegible] Jeanne de Bure [illegible], et qui le tenaient elles-[illegible] Au moment où Calvin naquit, un essaim de grosses mouches, sortant du sein de sa mère, remplit la chambre : « présage non douteux qu'il devoit estre un jour un mesdisant et calomniateur parfait, repré-[illegible] fourre en tous lieux, et fait son ordure partout, [illegible] luisans miroirs ; de là elle entre dans les [illegible] qui est de plus sacré. » Et, après [illegible] Phèdre et ses fables, Le Vasseur conclut : « Sois juge, mon [illegible] Lecteur, si Calvin espargna escarlatte ny pourpre, mitre ny couronne,

dignité d'Eglise ny autre, sur laquelle il n'ait fait son ordure, sale mouche qu'il fut[1]. »

On peut juger par ce début de la confiance que mérite l'esprit critique du chroniqueur, si volontiers cité par les catholiques.



Noyon. Eglise Sainte-Godeberte[2]. (p. 30.)

L'enfant fut tout de suite baptisé à Sainte-Godeberte, qui s'élevait au milieu de la Place au blé, à côté de la maison des Cauvin et de celle des Lefranc. Il eut pour parrain un chanoine, Jean des Vatines. « A ce propos, nous raconte Bèze, parlant de son Baptesme, et monstrant qu'il faloit distinguer et séparer ce qui estoit là de la tradition des hommes, d'avec ce qui est de l'ordonnance de

1. Le Vasseur, p. 1157. — 2. Bibliotheque nationale. Manuscrits, collection Beaucousin, N° 8860

Dieu et de nostre Seigneur Jésus-Christ ; il disoit volontiers : Je renonce le cresme, et retien mon Baptesme[1]. »

L'église Sainte-Godeberte a disparu (*Page* 29.) La maison des Cauvin a été oubliée. Et ici il faut noter un curieux contraste. Pour Luther, on peut voir à Eisleben la maison solide dans laquelle il vint au monde, et l'église où il fut baptisé, et le baptistère même dont on se servit, et puis la maison où il mourut. Les chambres qu'il a occupées sont presque intactes à Wittemberg, à la Wartbourg, à Cobourg, et son corps repose à Wittemberg dans une tombe soigneusement conservée.

De même pour Zwingle. A Wildhaus, dans le haut Toggenbourg, le rustique et solide chalet qui abrita les premières années du Réformateur suisse, en face des mêmes montagnes et des mêmes forêts, est toujours enveloppé par le même air pur des montagnes et de la liberté. Et si le poirier historique, ou le monument de granit, indiquent seulement à peu près l'endroit où tomba le vaincu de Cappel, on conserve, à Zurich, non seulement son cabinet de travail, mais le drapeau et l'épée qu'il portait dans la funeste bataille.

Tout cela est précis, réel, matériel. Tout cela se voit, se touche et parle éloquemment à l'imagination populaire.

Pour Calvin aucun monument n'indique le lieu où il a été enseveli, et les Noyonnais eux-mêmes discutent encore sur le lieu où il naquit. Il semble que l'homme se soit complètement évanoui, pour que rien ne détourne l'attention de son œuvre.

C'est plus sublime, mais c'est plus abstrait. Et qui dira l'importance que cette différence a eue pour décider du sort de ces trois grands héros, dans la sympathie des peuples et jusque dans le jugement de la postérité ?

II

Nous en aurions fini avec la naissance de Calvin s'il avait vu le jour à notre époque. Mais, au XVIe siècle, le récit des premiers moments d'un grand homme est régulièrement, naturellement, accompagné d'une autre mention : celle de son horoscope.

[illegible] de Ræmond[2] nous a conservé celui de Calvin. (*Page* 31.) Il consiste en une figure cabalistique et en une explication dont le galimatias est plus cabalistique encore : « ... La lune, dit-il, s'entre-regardant d'un aspect [illegible] Saturne estant en la maison de Mercure, montrent la beauté de son esprit.... La lune avec l'œil du Taureau a bien descouvert ce naturel vicieux..., le Mars [illegible] n'estant pas en sa maison, toutefois Seigneur de l'[illegible] [illegible]roit qu'il seroit sacrilège[3].... »

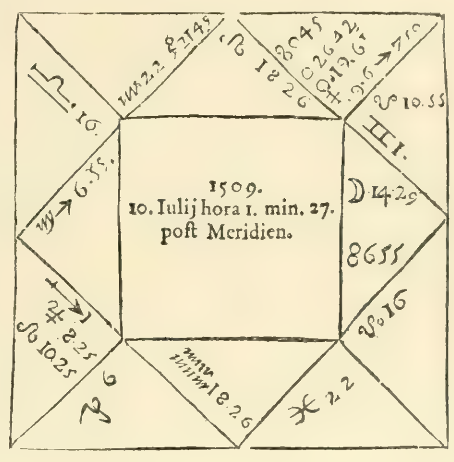
[1] [illegible]

[2] [illegible] du Roi en sa cour de parlement [illegible] MD XXIII [illegible] Voir Appendice I [illegible]

[3] [illegible] Alors qu'il étant

Certes il serait difficile de rien imaginer de plus baroque. Et cependant l'historien qui, sous les faits, cherche surtout les mœurs et l'âme d'une génération, aurait bien tort de se contenter de rire. C'est ici, au contraire, qu'il s'agit de constater et de comprendre. Le XVI[e] siècle croyait à l'astrologie, et y croyait d'une façon qui nous paraît incroyable aujourd'hui.

Le D[r] Friederich, l'ami bien connu de Döllinger, a écrit un livre curieux intitulé « *Astrologie et Réformation, ou les astrologues, prédicateurs de la Réformation et initiateurs de la guerre des paysans* [1]. » Il y a dans ce livre de l'exagération et du parti pris. Cependant, comment ne pas être frappé qu'un savant comme Friederich ait pu écrire : « Pour moi, je suis arrivé à la conviction que, pour apprécier justement les événements du XVI[e] siècle, il ne suffit pas de consulter consciencieusement tous les documents, toutes les archives : il faut arriver à examiner et à préciser exactement l'influence de l'astrologie. » Et encore : « Ce n'était plus la parole révélée de Dieu qui dirigeait les événements publics, c'étaient les astres. »



Horoscope de Calvin. (p. 30)

Friederich nous montre, en effet, la papauté adonnée à l'astrologie. En 1418, le pape Nicolas V, effrayé par une éclipse, rédige une liturgie et nomme des cardinaux. En 1456, le pape Calixte III, effrayé par deux comètes, fait dire des prières pendant plusieurs jours. Paul II parle comme un astrologue plutôt que comme un prêtre ; cardinal, il apporte au conclave des prédictions, et pape, il gratifie d'une belle prébende l'astrologue qui lui prédit une longue vie. Paul III est l'ami et le jouet des astrologues. Le cardinal d'Ailly cultive de plus en plus l'astrologie, et le concile de Trente siège un 16 mars, parce que ce jour est un jour astrologiquement favorable.

Naturellement, les laïques imitaient les prêtres. Les princes avaient à leur service des astrologues et c'est sur leurs indications qu'ils décidaient souvent de

encore étudiant, nous le voyons écrire à son ami Daniel : *[illegible]*, ce qui signifie : je t'envoie ton exemplaire de l'astrologie de Frisius. Il s'agit sans doute de Laurentus Frisius qui venait de faire paraître ([illegible]) un traité sur les planètes : *Tractatus singularis de [illegible] planetarum*. Voir Herminjard, [illegible] 280. Du reste le Commentaire *de Clementia* prouve que Calvin avait déjà, au moment où il l'écrivit, des notions assez justes en astronomie.

1. D[r] Johann Friederich, Docent der Theologie an der Ludwig-Maximilians-Universität, in München : *Astrologie und Reformation, oder die Astrologen als Prediger der Reformation und Urheber des Bauern Krieges* (?). [illegible] Der Einfluss der Astrologie um den Beginn der Reformation, p. 16-44. Le chapitre VI : Das Verhältniss Luther's zur Astrologie, est particulièrement faible.

graves événements. L'empereur Frédéric III consultait lui-même les astres. Maximilien I[er] avait pour secrétaire un astrologue, et consacrait à l'astrologie une de ses cinq règles de gouvernement.

Si telles étaient les pensées des chefs spirituels et des chefs temporels du peuple, quelles devaient être les pensées du peuple lui-même, des bourgeois, des paysans, des serfs?

On sait enfin que Mélanchton croyait à l'astrologie. Ni les attaques de Pic de la Mirandole, ni les railleries de Luther ne l'ébranlèrent. A propos du mariage malheureux de sa fille, il regrettait de ne pas avoir mieux consulté les astres: une conjonction aurait dû le faire réfléchir. Et peut-être que la prédiction d'un certain astrologue ne fut pas tout à fait étrangère à son refus de passer en Danemark, ou en Angleterre.

Cela dit, notons un fait. Friederich lui-même qui essaie, assez vainement semble-t-il, d'interpréter certaines paroles de Luther et de Bèze comme une adhésion aux superstitions astrologiques, ne nomme même pas Calvin.

III

Mais ce n'est pas assez que Friederich se soit tu et n'ait pas osé ranger Calvin parmi les partisans de l'astrologie. Il aurait dû, au contraire, parler et reconnaître que, voyant cette superstition menacer tous les intérêts de la foi et de la piété, Calvin avait écrit un traité, un de ses plus populaires, pour la combattre. De telle sorte que dans ces pages curieuses[1] nous avons la bonne fortune de trouver la description exacte de la maladie, en même temps que nous pouvons admirer jusqu'à quel point notre réformateur sut se préserver de ses atteintes[2].

Voici d'abord comment il constate le fait : « Il y a eu de longtemps une folle curiosité de juger par les astres de tout ce qui doit advenir aux hommes, et d'enquérir de là et prendre conseil de ce qu'on avoit affaire.... C'est une superstition diabolique.... Aujourd'huy, elle se remet au-dessus, en sorte que beaucoup de gens qui s'estiment de bon esprit, et aussi en ont eu la réputation, y sont quasi ensorcelez....

[illegible] la double renaissance « des sciences humaines » et de « la doctrine [illegible], ne méritent-ils pas « d'estre chastiez au double » ceux qui « sont si

1. [illegible] minutes de l'après-midi. Mais il est [illegible] 2. [illegible] Vie de Calvin, 2me édition) met la [illegible] François de Viviers. [illegible] traduction à Laurent [illegible] Il ajoutant que c'était [illegible] cette [illegible] c'était [illegible] VII [illegible]

hébétez ou plustost abestiz d'appliquer toute leur estude à un abus frivolle, où ilz ne font que se tourmenter sans nul profit[1] ? »

Notre auteur distingue deux astrologies : « l'astrologie naturelle » (que nous appelons aujourd'hui astronomie), et « l'astrologie judiciaire » (que nous appellons aujourd'hui astrologie). L'astrologie naturelle a pour but de remonter aux causes des phénomènes constatés.

Mais il ne faut pas que cette astrologie veuille franchir ses limites : « Si les estoilles nous sont en signes pour nous monstrer la saison de semer ou planter, de saigner ou donner médecine, coupper le bois, ce n'est pas à dire pourtant qu'elles nous soyent signes pour savoir si nous devons vestir une robbe neuve, traffiquer en marchandise le lundy plustost que le mardy, et choses semblables qui n'ont nulle correspondance avec les astres[2]. »

Les comètes elles-mêmes n'ont pas de « prédictions certaines. » Quant à l'autre astrologie, « l'astrologie bastarde, » qui « estend sa judicature plus avant », et veut prédire le sort des hommes et la date de leur mort, « il n'y a que pure témérité, et pas un seul grain de raison. »

A cette folie, il faut d'abord opposer le bon sens. Dans les batailles il meurt au même moment, de la même manière, des milliers de soldats. Et, cependant, leurs horoscopes étaient différents, puisqu'ils étaient séparés « en nativité quant au regard des astres. »

« Ainsi en telle multitude, Capricorne et le Mouton et le Taureau s'entreheurtent tellement des cornes, que tout y est confuz. Aquarius jette son eau en telle abondance que c'est un déluge. La Vierge est d.... L'Escrevice va au rebours. Le Lyon donne de la queue par derrière, sans qu'on s'en soit apperceu. Les Gemeaux se meslent en sorte que c'est tout un. L'Archer tire en trahyson. La Balance est fausse. Les Poissons se cachent sous l'eau, si qu'on n'y void plus goutte[3]. »

Mais c'est surtout l'argument moral et religieux qui est décisif. Au milieu de tous ces événements déterminés par la conjonction, ou le cours des astres, que deviennent la liberté de l'homme et la liberté de Dieu ? Ce sont « nos péchez qui meurissent les punitions de Dieu. » Or « l'impiété des hommes et leurs transgressions proviennent-elles des astres[4] ? » C'est notre responsabilité qui est compromise : « Il y a puis après, que les hommes, vagans entre les estoilles, n'entrent plus en leur conscience pour examiner leur vie, cognoissant qu'ilz portent en eux la matière de tous maux, et que leurs péchez sont le boys pour allumer l'ire de Dieu dont proviennent les guerres, les famines, les mortalitez, les gresles, les gelées et toutes choses semblables[5]. »

Conclusion : « Quel remède donc pour obvier à telz inconvéniens ? C'est que la sobriété que sainct Paul nous recommande nous soit comme une bride pour nous tenir en la pure obéissance de Dieu : et pour ce faire, que chascun advise bien de garder ce thrésor inestimable de l'Evangile en bonne conscience [« qui est par

1. *Opera*, VII, p. 516. — 2. *Ibid.*, p. 529. — 3. *Ibid.*, p. 522. — 4. *Ibid.*, p. 52[illegible]. — 5. *Ib*[illegible]

manière de dire, le vray coffre, pour le tenir en bonne garde et seure, » dit Calvin un peu plus loin.] Car il est certain que la crainte de Dieu sera un bon rempar pour nous munir contre tous erreurs. Ainsi, que nous ayons tous ceste reigle générale, de sanctifier noz corps et noz âmes à Dieu, et le servir sans feintise. Après, que chascun regarde à quoy il est appellé, pour s'appliquer à ce qui sera de son office. Que gens de lettres s'addonnent à estudes bonnes et utiles, et non point à curiositez frivoles, qui ne servent que d'amuse-folz. Que grans et petis, savantz et idiotz, pensent que nous ne sommes point naiz pour nous occuper à choses inutiles, mais que la fin de noz exercices doit estre d'édifier et nous et les autres en la crainte de Dieu. De fait, quand on aura bien regardé de près, qui sont ceux qui nous amènent ceste Astrologie erratique, sinon ou gens outrecuidez, ou des espritz extravagans, ou gens oysifz, qui ne savent à quoy prendre leur ébat, ou de quoy deviser? comme sont protonotaires damereaux, ou autres muguetz et mignons de court. Non pas qu'ilz y soyent savantz (si toutes fois il y pouvoit avoir science en folie et mensonge), mais ce leur est assez de voltiger ou fleureter par dessus: et cependant ilz enveloppent beaucoup de povres gens en leurs tromperies. Voylà pourquoy j'ay dit qu'il nous faut arrester aux choses solides : car quiconque, en premier lieu, s'adonnera à craindre Dieu, et estudiera à savoir quelle est sa volonté, s'exerçant surtout à la practique de ce que l'Escriture nous enseigne : puis secondement appliquera son esprit à ce qui est de sa vocation, ou pour le moins à choses bonnes et utiles : n'aura point le loisir de se transporter en l'air, pour voltiger entre les nues, sans toucher ne ciel ne terre[1]. »

Entre Fl. de Ræmond tirant l'horoscope de Calvin vers 1600[2], et Calvin répudiant les niaises superstitions de l'astrologie en 1549, quel abîme! Et nous commençons à pressentir l'immensité de l'effort qu'il faudra pour le franchir et nous le faire franchir, c'est-à-dire pour démolir tout un monde, l'ancien, et pour construire tout un monde, le nouveau. Or voilà précisément l'œuvre qui attendait notre réformateur.

IV

Gérard Cauvin partageait sans doute l'erreur de son époque, mais il était animé d'une véritable passion pour la science. Instruire ses fils fut sa grande préoccupation.

Il les envoya donc au collège des Capettes. On sait que cet établissement [illegible] en face de l'église Saint-Maurice : [illegible]

[illegible] jusqu'à quel point cette [illegible] à un savant qu'elle accuse d'avoir [illegible] Servet. Or voici ce qui se [illegible]

A l'origine, c'est-à-dire au XVe siècle, c'était une sorte d'*hospitium*, où des boursiers, au nombre de vingt environ, trouvaient, grâce à des fondations pieuses, logement, nourriture, vêtement, instruction[1]. Une bourse s'appelait une capetterie, et ce nom de capette provenait du petit manteau, *cappa*, que portaient les écoliers.

Charles, Jean et Antoine fréquentèrent donc tour à tour le collège. « Jean étudia en sa première jeunesse dans le collège des Capettes, dit Desmay, » et tout de suite il attira sur lui l'attention. Il se montra « de bon esprit, d'une prompte naturelle à concevoir et inventif en l'étude des lettres humaines[2]. » Et P. Masson rapporte de son côté qu'il dépassa bien vite tous les autres écoliers, « grâce à une mémoire tenace et à un esprit des plus vifs[3]. »

En même temps le petit Jean était comme adopté par la famille de Montmor, branche de la famille des Hangest, une des premières du pays par sa noblesse et son influence[4]. C'est là que le jeune Calvin reçut sa première éducation (*a prima pueritia educatus*)[5]. « Le père, nous dit Bèze, estoit fort requis ès maisons des seigneurs circonvoisins. A raison de quoy son dit fils fut tant mieux et libéralement nourri, aux despens toutes fois de son père, en la compagnie des enfans de la maison de Montmor[6]. »

Cet événement eut une grande importance pour le reste de la vie de notre héros. Dieu le préparait ainsi à jouer dignement son rôle au milieu des grands, des princes et des rois. Un catholique, qui est allemand, en a fait la remarque : « Ainsi, dès ses jeunes années, avec les premiers éléments du savoir il s'assimilait une certaine finesse de mœurs, et cette distinction de manières qui font un si frappant contraste avec celles du réformateur allemand[7]. »

Oubliant la remarque très nette de Bèze, d'après laquelle Calvin fut toujours nourri « aux despens de son père, » on a essayé de dépeindre les Cauvin comme une famille de misérables et de mendiants. « Gérard Cauvin était pauvre, dit Audin.... Quand l'hiver était trop rigoureux, que le pain était cher... alors tous les Calvin, père, mère, enfants, se réfugiaient sous l'aile de cette autre providence qui leur donnait du pain et des vêtements. »

Le dernier biographe de Calvin, M. Lefranc, a eu raison de répondre : « Il

tons : « Il n'a jamais parlé que de l'astrologie qui concerne les choses naturelles, et qu'il estoit necessaire aux médecins de la scavoir, dont aucuns médecins, *qui fortassis sunt ignari astrologiae*, en ont grandement saigné et en leurs leçons publiques ont grandement scandalisé le dit Villanovanus (Servet). » Du Boulay, *Historia universitatis parisiensis*, VI, p. 232. — Un vers de Marguerite de Navarre nous montre que cette princesse, si sage, si éclairée, partageait aussi les superstitions relatives à l'astrologie judiciaire. Parlant des planètes, elle dit que leur nature est peu connue, « Mais leurs effectz des corps humains se sentent — Qui, plus qu'à Dieu, à elles se consentent. » (Abel Lefranc, *Les dernières poésies de Marguerite de Navarre*, 1896. Les Prisons, p. 14.)

1. *Les rues de Noyon*, par M. l'abbé Muller, p. 38-39. — 2. Desmay, *Archives curieuses* [illegible], 388. — 3. P. Masson, p. 409. — 4. Pour éclaircir les rapports, un peu compliqués, que Calvin a eus avec différents membres de la famille des Hangest-Genlis, et avec celle des Hangest-Montmor, nous donnons dans l'Appendice II, une courte [illegible] de la famille des Hangest. — 5. Bèze, *Vie de Calvin*, 3me édition, *Opera* XXI, p. 121. — 6. *Ibid.*, p. [illegible]. — 7. *Johann Calvin, seine Kirche und sein Staat in Genf*, von F.-W. Kampschulte, o. c. prof. d. Gesch. a. d. Universität, Bonn, 1869, p. 222. Le premier volume seul a paru. Voir Appendice I : *Quelques historiens de Calvin*.

faut en finir avec la légende trop longtemps accréditée, présentant Calvin comme une sorte d'enfant pauvre, élevé et poussé par charité. C'est se faire une idée tout à fait fausse de la situation sociale de Gérard et de son esprit indépendant[1]. »

Malheureusement nous ne sommes pas ici en face d'une erreur, mais bien en face d'une calomnie, et après avoir fait de Calvin un pauvre, qui doit tout aux Montmor, on en fait un ingrat qui ne se souvient de rien : c'est du reste là qu'il s'agissait d'en venir.

On voudrait, continue en effet Audin, que Jean, quand il s'essaie aux lettres humaines, se rappelât avec plus d'attendrissement ses bienfaiteurs.... Il oubliera la manne de Noyon, et la main qui la distribuait ; il damnera quiconque aura adoré Baal, c'est-à-dire le Dieu qu'invoquait son protecteur, et cet asile de charité ne sera plus à ses yeux qu'un nid affreux de papistes[2]. »

Or voici les faits :

Le premier volume que publia Calvin, il eut soin de le dédier à la famille Montmor : « Au très saint et très sage prélat, Claude de Hangest, abbé de Saint-Eloi, de Noyon. » Audin cite ce titre, et ajoute : « C'est tout. »

Non, ce n'est pas tout. Calvin rappelle modestement l'humilité de ses origines : il est *unus de plebe homuncio* « un petit compagnon de la populace[3], » traduit le chanoine Le Vasseur, et a pleine conscience de son manque de noblesse (*ignobilitatis meæ conscientia*)[4]. Il énumère ensuite les qualités du prélat, son esprit vif et libéral, son jugement pénétrant et sûr, sa mémoire riche et solide, et ses études, et ses connaissances. Le jeune littérateur ajoute encore :

« Ces commentaires, tu les recevras comme les prémices de mes productions (*frugum nostrarum primitias*) ; ils te sont consacrés, dédiés, de droit et à juste titre ; non pas seulement parce que je me dois à toi tout entier, avec tout ce que j'ai, mais plus encore parce que, enfant élevé dans votre maison, initié avec toi aux mêmes études, il est naturel que je rapporte à votre très noble famille cette première connaissance de la vie et des lettres que j'ai reçues de vous[5]. »

La reconnaissance émue qu'Audin regrette de ne pas trouver dans la préface de Calvin, elle y est donc. La calomnie est on ne peut plus flagrante.

Ajoutons enfin que, loin d'être repoussés par les prétendus anathèmes de leur [illegible], les membres de la famille de Montmor furent presque tous attirés par sa solide et toujours séduisante amitié. « Coïncidence digne de remarque, note M. Lefranc, plusieurs des membres les plus considérables de [illegible] doctrines de Calvin, et figurèrent parmi les chefs

1. [illegible] Archives nationales les débris du tabellionage noyonnais, [illegible] Gérard Cauvin [illegible] [illegible] comme l'avait déjà démontré [illegible] 2. Audin, *Hist.* [illegible] 4. [illegible] *Opera*, XXXI, p. 22.

protestants les plus en vue, au moment des guerres de religion. Il semble que l'influence personnelle du réformateur n'ait pas été étrangère à leur changement de croyance, puisque l'un d'eux alla le retrouver plus tard à Genève[1]. »

Il s'agit ici du plus jeune des fils Montmor, dont on ignore le nom[2]. Après une jeunesse orageuse (comme nous disons), ou (comme disait Calvin), « s'estant desbauché en follies de jeusnesse par cy devant, » il s'était converti (comme nous disons), ou (comme disait Calvin) « Dieu luy avoit donné sa congnoissance. » Il écrivit en 1547 à son ancien condisciple lui annonçant son désir de se fixer auprès de lui, à Genève. Le réformateur l'accueillit à cœur ouvert, et pensant toujours aux bienfaits qu'il avait reçus des parents, il chercha à assurer la situation du fils, en le mariant. Il se hâta d'écrire son projet à M. de Falais, et de lui recommander celui, disait-il, « avec le quel j'ay esté nourri en mon enfance, » déclarant que c'était « un jeusne homme, de bonne nature, fort humain et docile[3]. »

Voilà ce qu'était, après quarante ans, la reconnaissance de l'humble fils de Gérard Cauvin devenu le glorieux réformateur de Genève. Evidemment, une seule mémoire peut, dans de pareilles circonstances, conserver cette touchante fidélité : celle du cœur.

V

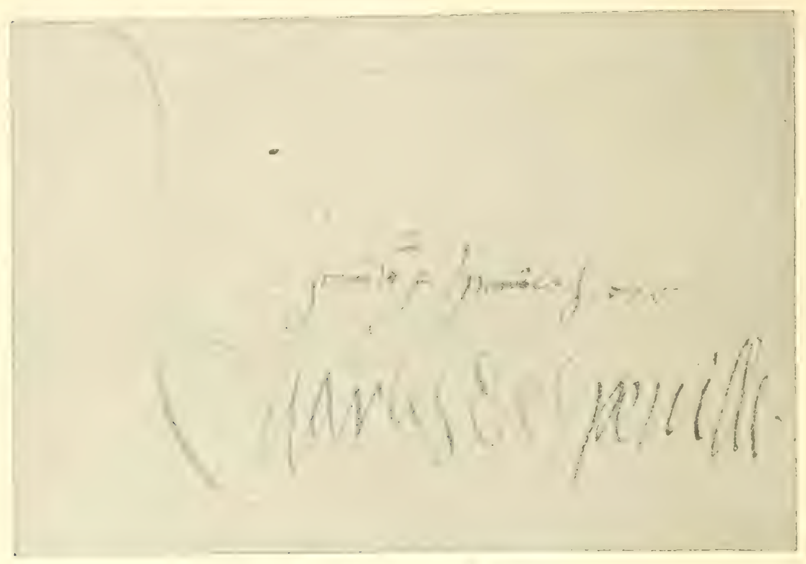
Une preuve que Gérard Cauvin n'entendait nullement abandonner à d'autres les dépenses nécessitées par l'instruction de ses fils, c'est le zèle qu'il mit à leur procurer des bénéfices. Voici comment Jean obtint le premier[4].

« Le 29 de may 1521, Me Jaques Regnard, secrétaire de revérend père en Dieu messire Charles de Hangest, Evesque de Noyon, raporta en chapitre que les vicaires généraus de mon dit seigneur avoyent donné à Jean Cauvin, fils de Gérard, alors agé de douze ans, une portion de la chapelle de la Gésine, vacante par la pure et simple résignation de Maitre Michel Courtin[5]. » Avant d'appartenir à Michel Courtin, ce bénéfice, nous l'avons dit, avait appartenu à Charles Cauvin.

A l'entrée du chœur de la cathédrale[6], se trouvait l'autel de la Gésine : de là

1. Lefranc, p. 187. — 2. C'est par erreur que les *Opera* en font le frère de Claude : il en était le neveu. Voir Appendice II : *Généalogie des Hangest et des Montmor*. — 3. 10 sept. 1547. *Opera* XII, p. 580. — 4. Tout en disant que la Gésine fut le premier bénéfice de Calvin, Desmay (et Le Vasseur qui le répète) lui en attribue un autre qui l'aurait précédé, la chapelle de Saint-Jean de Baiencourt, fondée en l'Eglise Saint-Quentin à l'Eau, au faubourg de Péronne. Cependant aucun texte ne justifie cette assertion. Lefranc, p. 11. — 5. Gésine, c'est à dire [illegible] nom de la nativité de notre Seigneur, que le peuple appelle de la Gésine ou autrement de Notre Dame accouchée [illegible] qui est à main gauche devant le crucifix, contre le pulpitre entrant au chœur de la grande Eglise. Desmay, p. [illegible]. — D'après Vitet (o. c. p. 144) et l'abbé Laffineur (*Une visite à Notre-Dame de Noyon*, 1858), la chapelle de saint Nicolas, la première précédemment à gauche du chœur, était jadis divisée en trois chapelles. La plus rapprochée du chœur devait être la chapelle de la Gésine. Aujourd'hui le souvenir même de cette appellation est complètement perdu, et le sacristain n'a jamais entendu parler d'une chapelle de la Gésine. — 6. P. Masson, p. [illegible].

une chapellenie dont le revenu était divisé en quatre parties. C'était une de ces parties, la moins considérable semble-t-il, qu'obtint Calvin. Elle lui rapportait trois muids de blé à Voienne, et la récolte en blé de vingt setiers de terre à Eppeville. — Et c'est évidemment en souvenir de ce premier revenu que, entre autres pseudonymes, Calvin usa de celui de Charles d'Eppeville ou d'Espeville. C'est



[illegible] du pseudonyme de Calvin [1].

l'un de ses plus anciens noms d'emprunt, et dont l'origine, inconnue jusqu'ici, a été expliquée par M. Lefranc [2]. Il faut remarquer que ce revenu était encore diminué par le traitement que l'enfant devait faire à un prêtre pour dire une messe tous les deux jours après matines.

A ce moment, sans doute, eut lieu le seul acte qui aurait pu engager plus tard Calvin, s'il l'avait voulu, dans les ordres ecclésiastiques. Pour posséder un bénéfice il fallait être tonsuré : l'enfant reçut la tonsure. Mais cet acte fut et resta une simple et vaine formalité [3].

Le vendredi 27 septembre 1527, Calvin obtint encore, son père le remplaçant, la cure de Marteville, « village à 8 lieues de Noyon [4]. »

Le dernier jour du mois d'avril 1529, il résigna la chapelle de la Gésine, qui fut donnée à son frère Antoine. Quelques mois après, lundi 5 juillet 1529, il per-

1. [illegible] — 2. Lefranc, p. 10. — [illegible] Demay, n'avant que [illegible] p. 380.

muta sa cure de Saint-Martin de Marteville avec l'église paroissiale de Pont-l'Evêque[1]. Il avait été présenté par Claude de Hangest, abbé de Saint-Eloi. Du reste tout se faisait « par procuration » : Calvin étant absent[2]. C'étaient, au fond, des questions d'intérêt réglées par son père avec le chapitre. « Ainsi, dit Desmay, il fut receu curé du Pont l'Evesque, paroisse où son grand Père faisoit sa demeurance, et où son père Girard fut baptisé. Ainsi bailla-on les brebis à garder au loup. Trop jeune curé en toute façon : alors il n'avoit encore que vint ans[3]. »

Enfin, le 26 février 1531, Antoine résigna sa chapelle de la Gésine et Jean la reprit. — *Manigance* et *maquignonnage*, s'écrie le bon chanoine Le Vasseur. Et il n'a pas tort. D'autant plus que Calvin, tout en étant devenu deux ou trois fois curé ou bénéficiaire, n'était pas prêtre : il n'avait pas même été enfant de chœur[4].

Seulement, à qui la faute ? sinon à l'Eglise elle-même, à tous ces chanoines, à tous ces abbés, à tous ces évêques qui trouvaient ces nominations et ces échanges parfaitement réguliers ?

Avant le XVIe siècle, on avait connu des papes de dix-huit ans (Agapet II), même de dix à douze ans (Benoît IX), un archevêque de Reims de cinq ans. Et ces prodigieuses licences ne choquaient plus personne.

En 1502, Jean de Lorraine était créé évêque de Metz à quatre ans ; en 1517, Léon X créait un cardinal de huit ans, et, en 1533, Odet de Chastillon, le frère de Coligny, devenait cardinal à onze ans[5]. Parmi les personnages qui jouent un rôle particulier dans notre histoire, nous voyons un Briçonnet, Denys, succéder à son frère Guillaume, lorsque celui-ci devient évêque de Meaux. Il succède aussi à son père (marié avant d'entrer dans les ordres) dans l'évêché de Saint-Malo, tandis que son cousin hérite du cardinal l'évêché de Nîmes. Après quoi, en 1520, Denys échange l'évêché de Lodève contre l'abbaye de Cormery[6]. Mais l'exemple le plus scandaleux de ces trafics et de ces cumuls, fut le cardinal Jean de Lorraine. Il posséda successivement, ou à la fois, trois archevêchés, onze évêchés et cinq abbayes[7] !

Et enfin, à Noyon même que voyait, de ses propres yeux, Gérard Cauvin ? L'évêque Charles de Hangest avait été promu aux bénéfices par une bulle de dispense (1476), qui lui avait « permis de tenir à quinze ans toute sorte de bénéfices compatibles et incompatibles, séculiers, réguliers, *etiam tria curata.* » Il cumula

1. Le Vasseur (p. 1170) nous apprend qu'à la cure de Pont-l'Evêque appartenait « une pièce de terre et pré contenant deux muids, séante au terroir de Muyrencourt, » à charge de payer annuellement deux sols parisis à l'Eglise et au curé du dit Muyrencourt. — 2. C'est tellement vrai qu'on le lui [illegible] reproche. Le 10 janvier 1526, le 6 mai 1527, Calvin est déclaré, par le chapitre de Noyon, « contumace. » Et Desmay d'ajouter : « Puisqu'il [illegible] la contumace, il est facile à juger que desja ce petit vipereau commençoit à ronger le ventre de sa mère saincte Eglise, de laquelle il recevoit sa nourriture. » (*Arch. cur.*, p. 389.) — « Le 7 janvier 1533, M[illegible] plaintes que depuis quinze mois il descharge Me J. Cauvin des messes de sa chapelle et que depuis ce temps là, il n'avoit receu aucune nouvelle de luy. Charles, frère et procureur, consent que le gros du bénéfice soit arr[illegible] vendu jusqu'à la concurrence des deniers deuz au dict, et est ordonné que le cellérier doresnavant satisfera pour les charges de la chapelle. » *Ibid.*, p. 394. — 3. *Ibid.*, p. 392. — 4. *Ibid.*, p. [illegible]. — 5. Drelincourt, p. [illegible]. — 6. Graf, *Faber Stapulensis*, p. 15. — 7. Henri Martin, *Histoire de France*, [illegible] édit., t. VIII, p. [illegible].

ainsi le canonicat de Rouen, les archidiaconats du Vexin-Normand, et de l'Eglise d'Evreux, l'archipresbytérat rural de Chatelleraut et l'abbaye de Notre-Dame de Prières, sans parler de son évêché [1]. Et le chanoine Le Vasseur, qui nous raconte le fait, est obligé de s'écrier : « Il faut advouer que le droict commun... s'est veu relasché en luy, et semble qu'à ceste playe difficilement puisse estre en appliqué emplastre qui la puisse totalement guarir. » Et puis, après la « manigance » par laquelle Charles donna et retint son évêché, que vit-on encore? Jean reçut le 7 avril 1525 une nouvelle dispense l'admettant « à la dite administration l'an 19 de son aage pour estre sacré évesque après qu'il aura atteint les 27 ans[2]. »

Pourquoi Gérard Cauvin eût-il été plus catholique qu'un archevêque, qu'un cardinal ou qu'un pape ? Il trouva tout naturel de profiter d'un usage courant « pour subvenir à sa famille qui estoit nombreuse, et fournir honnestement aux études de celuy de ses fils qui estoit de la plus haute espérance. »

Les catholiques ne sont pas mieux placés pour trouver que le jeune bénéficiaire « rendait si peu de devoirs à ses charges. » En vérité, comment l'aurait-il fait, puisqu'il n'en avait pas même le droit? Dire la messe, administrer les sacrements? mais, pour cela, il faut être prêtre, et Calvin ne l'était pas : il n'était pas même en âge de l'être, puisqu'il se défit de sa dernière cure à 25 ans, l'âge canonique pour devenir prêtre.

En réalité, nous touchons du doigt un des grands scandales de l'Eglise, au XVI[e] siècle, ce trafic honteux, en vertu duquel le titulaire recevait une charge, qui aurait entraîné son excommunication s'il avait voulu l'exercer lui-même. Par un second sacrilège, il était obligé de louer, à prix d'argent, ce qu'il avait acheté par un premier sacrilège.

L'éducation du futur réformateur se continuait.

VI

Voici qui ne dut pas peu contribuer à l'avancer encore : nous voulons parler d'une querelle, dont on a dit qu'elle résumait toute l'histoire de Noyon au XV[e] siècle, la querelle relative aux reliques de Saint-Eloi [1]. Qui possédait le [illegible] corps du ministre de Dagobert ? le Chapitre de la cathédrale, ou l'abbaye de Saint-Eloi ? La lutte fut aussi acharnée que longue. Pendant un procès [illegible] les enquêtes succédaient aux enquêtes et les arrêts aux arrêts, toute une population en fut réduite à se demander où étaient les [illegible] chanoines ou les moines ? Il est facile de deviner [illegible] la diminution du respect, l'excitation donnée à l'esprit [illegible]...

Le Parlement [illegible] donner raison au Chapitre, la discussion continua et

[1] [illegible], t. II, p. 110-120.
[illegible]

les reliques vénérées, sinon authentiques, provoquèrent encore de belles rixes pour le plus grand scandale de l'Eglise.

La mère de Calvin ne paraît pas en avoir été émue : elle conservait sa piété et l'inspirait à son fils, voué tout de suite, par son père, à l'Eglise. « Dès que j'estoye jeune enfant (*me tenellum adhuc puerum*), mon père m'avoit destiné à la théologie, » dira plus tard Calvin. Et ainsi commençaient ces années qu'il a caractérisées par ces mots : j'étais « obstinément addonné aux superstitions de la papauté[1]. »

Ici se place la fable ridicule de Le Vasseur, racontant qu'aux processions on voyait le petit Jean porter une épée au lieu d'une croix, pour « témoigner en l'œuf quel devoit estre un jour le poulet, » c'est-à-dire « qu'il seroit un grand persécuteur de la saincte croix et qu'il planteroit sa fausse religion avec le glaive[2]. »

Ce qui est certain, c'est que Jean participait pieusement à toutes les cérémonies du culte romain. Il allait aux processions. Il visitait les reliques. C'est lui-même qui nous l'apprend : « Il me souvient de ce que j'ay veu faire aux marmousetz de nostre parroisse, estant petit enfant. Quand la feste de sainct Estienne venoit, on paroit aussi bien de chappeaux et afficquetz les images des tyrans qui le lapidoient (car ainsi les appelle-on en commun language) comme la sienne. Les povres femmes, voyant les tyrans ainsi en ordre, les prenoyent pour compagnons du sainct, et chascun avoit sa chandelle[3]. »

Non seulement il visitait les reliques de Noyon, mais, avec sa mère certainement, il allait visiter les reliques du voisinage, en particulier celles d'Ourscamp. Il vaut la peine de l'y accompagner, et même d'y faire une halte.

Nous repassons par Pont-l'Evêque, et, au bout de deux ou trois heures de marche, nous arrivons à l'abbaye d'Ourscamp[4].

On traverse des prairies de plus en plus humides, à mesure qu'on se rapproche de l'Oise elle-même, et sur la rive gauche voici la vieille abbaye, admirablement située dans la verdure et dans la fraîcheur de ces belles herbes, au milieu desquelles se promènent, ou se reposent, des troupeaux de vaches tranquilles.

L'abbaye, fille de celle de Clairvaux, fondée au XII[e] siècle, est devenue une

1. Préface des Psaumes. *Opera* XXXI, p. 22. — 2. Le Vasseur, o. c., p. 1171. — 3. *Advertissement tresutile* du grand proffit qui reviendroit à la Chrestienté s'il se faisoit inventoire de tous les corps sainctz et reliques qui sont tant en Italie qu'en France, Allemaigne, Hespaigne et autres Royaumes et pays (1543). *Opera*, VI, p. 452. Les églises de Noyon devaient fournir encore d'autres documents à la critique du réformateur. Lui-même nous parle de « quelque lopin » de la tête de Jean-Baptiste qui se montrait « fort authentiquement. » (*Advertissement*, p. 436.) Et voici ce que nous lisons dans les *Recherches historiques sur Noyon et le Noyonnais*, par de la Fons, baron de Melicocq (1839), p. 62 : « 1516. Les femmes avaient alors la plus grande confiance en la représentation d'un saint, appelé saint Agrapart, placée à l'entrée de la cathédrale, et l'invoquaient lorsqu'elles étaient en couches... Nous devons aussi dire que l'église de la Magdeleine croyait posséder de la manne que Dieu fit pleuvoir dans le désert, un morceau des trois pains dont Jésus-Christ rassasia 5000 hommes dans le désert, et une dent de notre Seigneur. Cette dernière relique a donné lieu à plusieurs savantes dissertations. » — 4. Ourscamp est aujourd'hui la station qui précède la halte de Pont-l'Evêque, quand on vient de Paris. L'abbaye est à un quart d'heure de la station.

manufacture de velours, avec des maisons d'ouvriers, des ateliers immenses, un château, un parc : la porte est entourée de fossés.

Et cependant le présent n'a pas encore complètement détruit le passé. Il y a une salle, la salle des morts, parfaitement conservée, à trois nefs égales, soutenue par des colonnes sveltes, le tout cependant si simple qu'on n'hésite pas à reconnaître le gothique primitif[1].

Puis, tout à coup, dans l'isolement d'un bois, formé de grands arbres, voici des ruines : celles du chœur d'une immense église. (*Page* 43.) Difficilement on trouverait quelque chose d'aussi pittoresque. Plus de voûte, seulement les colonnes, et au-dessus quelques arcs formerets : un squelette de chœur gothique, immense, s'étendant dans l'air. Et là-haut, à une hauteur effrayante, seul, dans le ciel, s'élance l'arc triomphal qui fermait le chœur, bravant le silencieux rongement du temps et les coups bruyants de l'orage, par un prodige d'équilibre et de solidité. Quelques pierres seules indiquent encore l'endroit où s'élevait la façade.

Quel immense sanctuaire, bien fait pour recevoir la foule qui se pressait autour des reliques !

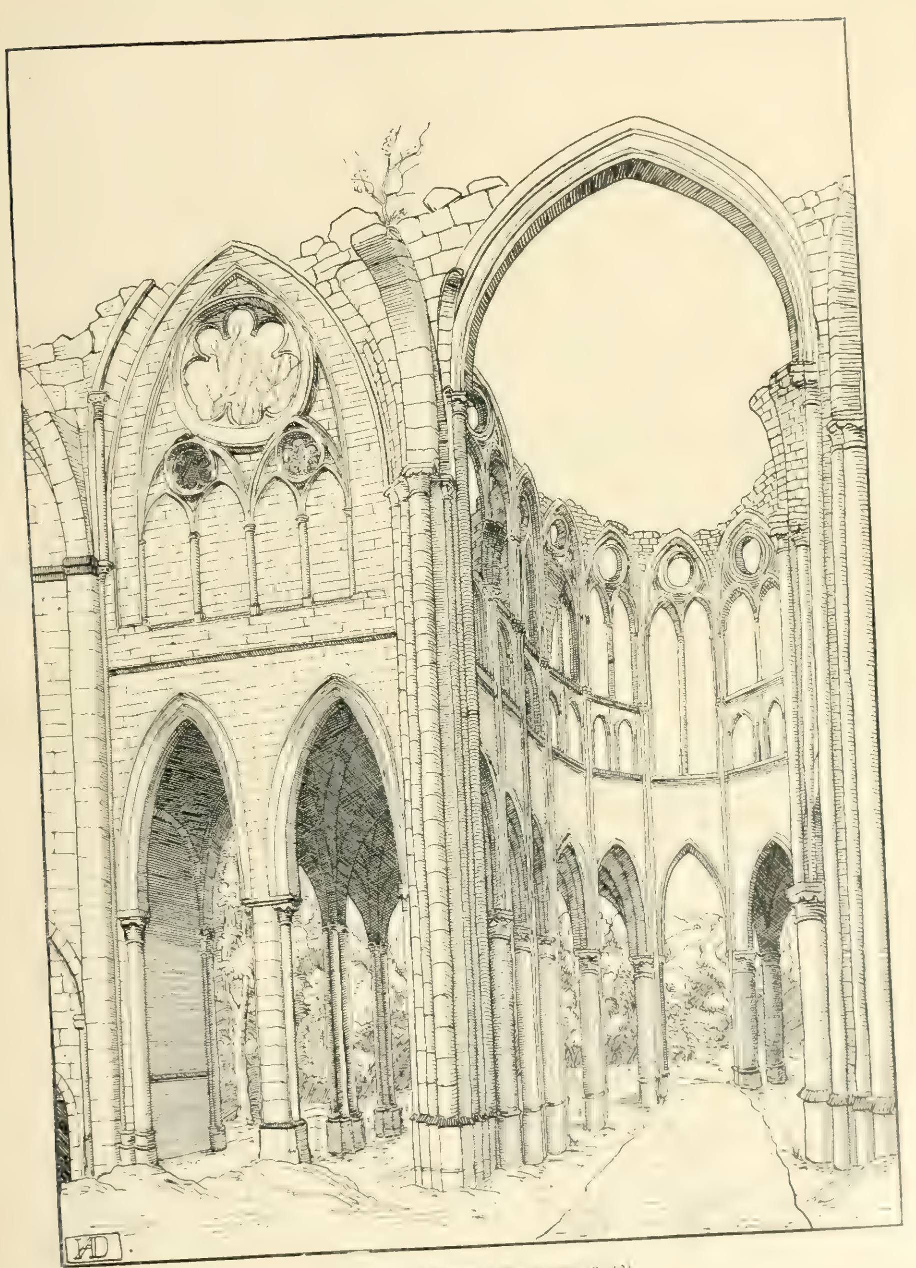
Voilà Calvin qui défile avec sa mère : « Et, entre autres, dit-il, il me souvient que j'ay baisé une partie du corps de sainte Anne, mère de la vierge Marie, en l'abbaye d'Ourscamp, près Noyon, dont on faict grand festin[2]. »

Ici encore, l'œuvre de nos réformateurs a si complètement réussi que nous ne pouvons presque plus arriver à reconstituer, — même par l'imagination, — le milieu qui la rendit nécessaire. Et cependant, cette superstition des reliques, inséparable des indulgences accordées à ceux qui les visitaient, fut une des causes secondaires, mais directes, de la réformation elle-même. L'église de Wittemberg, à la porte de laquelle Luther afficha ses 95 thèses, était un vrai musée de reliques. Elle en possédait plus de 5000, et combien curieuses ! De même, sans invraisemblance, on a pu attribuer à l'affaire des reliques de Noyon l'inspiration d'un des traités les plus célèbres de Calvin[3].

Asseyons-nous donc un moment sur une de ces vieilles pierres moussues, dans quelqu'une de ces absidioles. Où serions-nous mieux placés pour feuil-

1. [illegible] rvé, le seul qui subsiste intact des bâtiments de l'ancienne abbaye [illegible] l'époque de transi- [illegible] qu'on [illegible] Notre-Dame d'Ourscamp, par [illegible] de Sainte Anne fut apporté [illegible] considérable [illegible] tion, et se trouve aujourd'hui à Cl[illegible]

[illegible] curieuse traduction allemande (par J. Eysenbe[illegible] [illegible] par des images repré- [illegible] l'épée de Pierre, [illegible]



Ruines de l'Abbaye d'Ourscamp. (p. 12)

ieter l'histoire de ces « rogatons, » et la description de « la foyre villaine et deshonneste ? » Le grand silence d'aujourd'hui nous aidera à entendre le bruit tumultueux d'autrefois.

L'énumération des principales reliques de la chrétienté commence par celles de notre Seigneur :

Les cruches de Cana. « Les unes ne tiennent point plus de cinq quartes de vin, tout au plus haut ; les autres encore moins, et les autres tiennent environ un muys. Qu'on accorde ces fleuttes, si on peut. ...A Orleans, ilz se disent avoir du vin, lequel ilz nomment de l'architriclin. Car pource que S. Jehan, récitant le miracle, parle de l'architriclin, qui est à dire maistre d'hostel, il leur a semblé advis que c'estoit le nom propre de l'espousé : et entretiennent le peuple en ceste bestise. Une foys l'an, ilz font lescher le bout d'une petite coullière à ceux qui leur veulent apporter leur offrande, leur disant qu'ilz leur donnent à boire du vin que nostre Seigneur feit au banquet ; et jamais la quantité ne s'en diminue, moyennant qu'on remplisse bien le gobbelet[1]. » — *Le bois de la croix :* « Si on vouloit ramasser tout ce qui s'en est trouvé, il y en auroit la charge d'un bon grand bateau[2]. » — *Les trois clous :* Il y en a « quatorze de compte faict[3]. » — *Le fer de la lance :* « Il faut dire que il est passé par les fourneaux de quelque alchumiste : car il s'est multiplyé en quatre[4]. » — *La couronne d'épines :* « Il faut dire que les pièces en ont esté replantées pour reverdir : autrement, je ne say comment elle pourroit estre ainsi augmentée[5]. » — *Le sang :* « En un lieu il s'en monstre quelques gouttes, comme à la Rochelle en Poictou, que recueilla Nicodeme en son gand comme ilz disent[6]. »

La plupart de ces reliques ont été apportées d'Orient par des rois, comme saint Louis. Mais ces bons rois avaient plus de zèle que de connaissance : « Il y avoit bien une dévotion et zèle tel quel d'augmenter la chrestienté : mais si on leur eust monstré des crottes de chièvres, et qu'on leur eust dit : voylà des patenostres de nostre Dame, ilz les eussent adorées sans contredit, ou les eussent apportées en leurs navires par deçà, pour les colloquer honnorablement en quelque lieu. Et de faict, ilz ont consumé leur corps et leur bien, et une bonne partie de la substance de leur pays, pour rapporter un tas de menues folies dont on les avoit embabouinés, pensant que ce fussent joiaux, les plus précieux du monde[illegible]. »

[illegible] reliques du Christ après sa résurrection : « Un morceau du [illegible] que lui présenta sainct Pierre, quand il s'apparut à luy sur le bord de la mer. Il faut dire qu'il ayt esté bien espicé, ou qu'on y ait fait un merveilleux [illegible] si longtemps[8]. »

[illegible] qu'ilz ont des reliques de nostre Dame [illegible] Premièrement, il y en a une chemise à Chartres, de laquelle [illegible] Allemaigne, une autre. Je laisse

1. [illegible] 5. *Id.*, p. 422. 6. *Id.*, [illegible]

là comment c'est qu'ilz les ont peu avoir ; car c'est chose certaine que les apostres et les vrays chrestiens de leur temps n'ont pas esté si badins que de s'amuser à telles manigances. Mais qu'on regarde seulement la forme, et je quitte le jeu, si on n'aperceoit à l'œil leur impudence. Quand on faict la monstre, à Aix en Allemaigne, de la chemise que nous avons dict estre là, on monstre, au bout d'une perche, comme une longue aulbe de prestre. Quand la vierge Marie auroit esté une géante, à grand peine eust-elle porté une si grande chemise. Et pour luy donner meilleur lustre, on porte quant et quant les chaussettes sainct Joseph, qui seroyent pour un petit enfant ou un nain. Le proverbe dit : qu'un menteur doit avoir bonne mémoire, de peur de se coupper par oubly. Ilz ont mal gardé ceste reigle, quand ilz n'ont pensé de faire meilleure proportion entre les chausses du mary et la chemise de la femme[1]. »

La conclusion vient fort naturelle : « Tout y est si brouillé et confus qu'on ne sauroit adorer les os d'un martyr que on ne soit en danger d'adorer les os de quelque Brigand ou Larron, ou bien d'un asne, ou d'un chien, ou d'un cheval. On ne sauroit adorer un aneau de nostre Dame, ou un sien pigne, ou ceincture, qu'on ne soit en dangier d'adorer les bagues de quelque paillarde[2]. »

En vérité, quelle époque que celle où les plus savants cultivaient l'astrologie, où les plus pieux adoraient les reliques, et où l'Eglise, bataillant à coup d'anathèmes, et à coup de poings, au sujet de la barbe de Mgr de Hangest et des prétendus os de saint Eloi, confiait ses bénéfices à des enfants de douze ans et trafiquait d'une charge de chapelain, comme on trafique aujourd'hui d'un titre de rente, ou d'une obligation au porteur !

1. *Advertissement*, p. 433. — 2. *Id.*, p. 452. — « Il existe dans la littérature du XIIe siècle une œuvre absolument unique, tant par le sujet qu'elle traite que par l'esprit qui l'anime... et qui marque une date vraiment importante dans l'histoire de l'évolution intellectuelle du moyen âge. Je veux parler du traité de Guibert de Nogent, intitulé : *De pignoribus sanctorum*, — Sur les gages ou les reliques des saints — dont le seul titre suffit à indiquer les visées audacieuses. » « Une autorité a sûrement contribué à procurer à Guibert, si je puis dire, l'assurance nécessaire pour aller à l'encontre de tant de pratiques superstitieuses et des puissants intérêts matériels qui s'y rattachaient. Cette autorité n'est autre que saint Augustin, qui, coïncidence vraiment singulière, fournira aussi plus tard à Calvin non seulement le point de départ de son *Traité des reliques*, mais encore toute une série de textes cités avec complaisance par le réformateur genevois, heureux d'en étayer ses arguments. » « Pour découvrir un ouvrage susceptible d'être rapproché de celui de Guibert, groupant comme le sien des éléments nombreux de discussion, basé sur des principes de critique sérieuse et inspiré par des préoccupations d'ordre général, il faut descendre jusqu'à l'époque de la Réforme, en plein XVIe siècle. Un autre Picard, le fondateur et le chef du protestantisme français, Jean Calvin, né à quelques lieues à peine de l'abbaye où vécut Guibert, a le premier donné un pendant à l'œuvre de l'auteur du *D[e] pignoribus sanctorum.* Il put y ajouter naturellement des aperçus nouveaux que rendaient faciles les progrès réalisés dans l'intervalle. Mais, au fond, le point de vue est le même, et souvent aussi l'argumentation se ressemble étrangement, bien qu'aucun rapport ne puisse être établi entre les deux traités, puisque celui du moine était demeuré manuscrit et qu'il n'en existait très probablement qu'un seul exemplaire. Ces deux [illegible] se sont ainsi rencontrés sur le terrain de la critique historique, se fondant sur les mêmes invraisemblances, usant des mêmes autorités, citant les mêmes textes et les mêmes reliques.... Il est telle plaisanterie, celle relative aux deux chefs de saint Jean-Baptiste, par exemple, qui, rapprochement singulier, se retrouve mot pour mot dans le [illegible] *de[s] reliques* du réformateur noyonnais. » *Le traité [illegible] de Guibert de Nogent [illegible] historique au moyen âge*, par Abel Lefranc dans *Études d'histoire du moyen âge*, dédiées à Gabriel Monod, [illegible] 297, 305.

VII

Telle était l'Eglise, au sein de laquelle Calvin venait de passer son enfance.

On était ainsi arrivé au mois d'août 1523. La peste, qui depuis plusieurs années, régnait à l'état endémique à Noyon, redoubla de violence. Les chanoines commencèrent à s'enfuir. « Girard Cauvin, raconte Desmay, qui aimoit son fils Jean Calvin, pour ce qu'il le voyoit de bon esprit, d'une prompte naturelle à concevoir, et inventif en l'estude des lettres humaines, luy procura un congé[1] de s'absenter et sortir de la ville, tel qu'on avoit accordé en chapitre aux chanoines, ainsi que nous voyons au chapitre tenu le 5 d'aoust 1523, auquel requeste se voit présentée par Girard, à ce que son fils Jean Calvin obtint congé d'aller où bon lui sembleroit durant la peste sans perdre ses distributions, ce qui luy fut accordé jusques à la feste de Sainct-Remy suivant[2]. »

Ce n'était pas la crainte seule de la peste, qui avait dicté à Gérard Cauvin sa requête. Les jeunes Montmor allaient à Paris pour y continuer leurs études. Gérard voulait profiter de cette occasion admirable pour avancer l'instruction de son fils. Jean partit donc avec ses amis[3]. Il avait quatorze ans.

1. [illegible] demandé une semblable permission, pour son fils Charles, aussi à cause [illegible] p. [illegible] — 2. [illegible], p. 388. — 3. Il est probable que la mere [illegible] depuis plusieurs années, ce qui explique pourquoi Calvin [illegible]. Apres le deces de Jeanne Le Franc, Gerard [illegible] secondes nopces et prit une vefve qui ne luy donna aucun enfant. » Le Vasseur, p. 1152.



Livre second

ANNÉES D'ÉTUDES

CHAPITRE PREMIER

Paris.
Développement intellectuel et moral de Calvin.

I. L'Université de Paris. — II. L'étudiant au seizième siècle. — III. Calvin au collège de La Marche et Mathurin Cordier. — IV. L'esprit de M. Cordier. — V. La langue française et la réforme de M. Cordier. — VI. La reconnaissance de Calvin et la fin de M. Cordier. — VII. Calvin à Montaigu. — VIII. Calvin a-t-il reçu le surnom de dénonciateur ? — IX. A-t-il manqué de sociabilité ?

I



N peut dire que l'Université de Paris se trouvait organisée dès le commencement du XIII[e] siècle [1]. Elle grandit en luttant contre le despotisme de l'Eglise, despotisme incarné dans l'Ecolâtre, c'est-à-dire dans le chanoine directeur de l'école épiscopale de Notre-Dame, lequel avait réuni en sa personne tous les droits et tous les privilèges scolaires. Un demi-siècle plus tard l'Université était devenue, vers 1252 [2], la plus pure gloire de la France au moyen âge. D'autant plus qu'au XIII[e] siècle, dit M. Thurot, « la papauté et l'Université étaient considérées comme deux institutions corrélatives. Un seul pape pour maintenir l'unité de l'autorité religieuse, une seule

1. En 1200, Philippe-Auguste pourvut à la sûreté des maîtres et des écoliers par [illegible] prévôt de Paris dut désormais jurer l'observation, dès les premiers jours de son entrée en charge. « C'est le plus ancien acte qui subsiste, émané de la puissance royale en faveur de notre université, dit [illegible] *Histoire de l'Université de Paris*, I, p. 288). » Seulement cet acte, exagérant le pouvoir de l'écolâtre aux dépens du [illegible] la lutte. — 2. 1252 (30 mai) est la date à laquelle Innocent III accorda à l'Université de Paris un [illegible] et par suite la reconnut tout à fait indépendante du chancelier du chapitre de Notre-Dame. [illegible] vaincu. (Tarsot. *Les écoles et les écoliers à travers les âges*, 1893, p. [illegible])

Université pour maintenir l'unité en matière de doctrine : telle était l'opinion du temps[1].

Ce fut l'époque où, réduisant au silence G. de Champeaux, l'Aristote de la France, Abélard attirait la foule des étudiants, et donnait ses leçons en plein air, sur les terrains vagues qui couronnaient la montagne de Sainte-Geneviève. Alors enseignèrent Albert le Grand, saint Thomas, saint Bonaventure, Hugues de Saint-Victor, Duns Scot, etc., etc. Il n'y a peut-être pas un savant du moyen âge qui n'ait étudié ou professé à Paris[2]: docteurs subtils, docteurs séraphiques, anges de l'école, Italiens, Espagnols, Allemands, qui tantôt enchaînaient les âmes dans les mailles serrées de leur scolastique, et tantôt les emportaient dans le troisième ciel de leur mystique.

Mais peu à peu la grande école finit par exercer un despotisme égal à celui dont elle avait commencé par triompher. Elle devint un corps fermé, hostile à tout progrès, ayant sa langue à part, une langue barbare comme ses idées et ses sentiments. Et au XVI[e] siècle, « ce n'était plus qu'une institution surannée, objet des moqueries méritées des Erasme, des Rabelais, des Montaigne[3]. » Il faut lire le tableau qu'en trace, le 22 juin 1518, l'humaniste suisse Valentin Tschudi, alors à Paris. « La jeunesse française, dit-il, est plongée dans les ténèbres. Cette sophistique est une bête malfaisante ; j'ai voulu dire une peste ; mais va pour une bête ; ces hommes sont de vraies bêtes féroces, et des plus cruelles.... Dix vieilles femmes ne babilleraient pas autant qu'un seul de ces sophistes. C'est à croire que même dans leurs prières, ces gymnosophistes étalent leur sophistique et essaient de convaincre Dieu à coups d'arguments[4]. »

Un autre humaniste suisse, Glareanus, qui tenait, en 1517, un pensionnat à Paris, raconte une discussion de la Sorbonne, à laquelle il a assisté. Il y eut de grands applaudissements, comme au théâtre. Lui avait grand'peine à étouffer [illegible] : mais eux étaient sérieux : « On discutait énergiquement sur un poil de chèvre[5], » et on montrait une grande colère contre notre premier père, parce qu'il avait mangé une pomme et non une poire[6] !

A cette porte vermoulue, Calvin vint frapper en 1523.

L'organisation de l'Université était ce qu'elle fut de 1252 à 1792, avec ses sept [illegible] corporations : 1° *la Faculté de médecine;* 2° *la Faculté de droit;* [illegible] insignifiantes l'une et l'autre. La vraie Faculté de médecine du moyen âge fut Montpellier, et la vraie Faculté de droit, Bologne. 3° *la Faculté de théologie*, la plus importante, et de beaucoup. Ces trois facultés étaient dites « supérieures. » [illegible] 4° *la nation de France*, qui comprenait les étudiants de tout le [illegible] et de l'Europe ; 5° *la nation d'Allemagne*, qui comprenait les [illegible], 6° *la nation de Normandie*, pour les Normands seuls; et 7° *la*

[illegible] 2 [illegible] [illegible] Einsiedeln, 22 juin 1518. Herminjard, [illegible] des vieilles, » [illegible] ces expressions [illegible] Herminjard, I, 32.

nation de Picardie. Ces quatre nations constituaient la Faculté des arts. Les sept ordres votaient dans « les comices et les conseils de l'Université[1]. »

A la tête du sénat, ou conseil public, est le recteur, « chef de toute l'Université. » Il est toujours choisi parmi les membres des nations; il est nommé par les maîtres ès arts, et aucun membre des trois Facultés supérieures ne peut être élu recteur, ou participer à son élection. Le rectorat est trimestriel[2].

Les trois Facultés supérieures ont à leur tête un doyen ou syndic, et les nations ont un procureur[3].

Lefèvre d'Etaples, Melchior Wolmar furent procureurs à Paris. Calvin fut procureur à Orléans. Quels étaient les droits des procureurs?

Ils président leur nation; ils convoquent ses assemblées; ils assistent au conseil de l'Université; ils n'admettent aucun étudiant au grade de maître ès arts qu'après lui avoir fait prêter serment d'obéissance au recteur et à eux. C'est à eux aussi que prêtent serment les officiers « mineurs » de l'Université, censeurs, questeurs ou receveurs, examinateurs, messagers. Chaque nation les nomme selon ses règlements particuliers[4]. — Les procureurs sont donc des doyens.

Et quelle hiérarchie admirablement compliquée depuis le recteur jusqu'au bedeau! Bornons-nous à un rapide dénombrement de cette armée innombrable d'officiers universitaires : officiers *communs majeurs* et *primaires*, chanceliers, conservateurs; officiers *secondaires* et *mineurs*, procureur général ou syndic, scribe, questeur, conseillers jurés, patrons, notaires, messagers, libraires, papetiers, parcheminiers, relieurs, enlumineurs; puis les officiers *spéciaux* et *propres*, qui sont de deux espèces, les uns *primaires* et *majeurs*, doyens et syndics de Facultés, procureurs des nations; les autres sont *mineurs* et *secondaires*. Mais ceux-ci à leur tour sont de deux espèces : les uns sont *officiers proprement dits*, et intermédiaires entre les officiers *supérieurs*, censeurs, scribes, questeurs et les officiers *infimes*, serviteurs, appariteurs ou bedeaux....[5]!

A l'origine, l'enseignement des lettres était donné par la Faculté des arts, sise rue du Fouarre (Feurre = paille), une des voies sombres et humides qui avoisinaient la place Maubert. Les élèves logeaient dans le quartier, où et comme ils pouvaient, en général très mal. Ils étaient pauvres, « pauvres à faire pitié aux truands de la cour des miracles[6]. »

> Les Bons Enfants orrez crier :
> Du pain! N'es veuil pas oublier!

disait un distique du XIIIe siècle. Les logeurs étaient avides. En conséquence, les jeunes gens étaient souvent entassés dans des bouges, sans air, sans lumière. C'était un véritable grouillement d'êtres humains, où la promiscuité exerçait sa plus redoutable contagion. A la fin du XVe siècle, en 1493, la Faculté de médecine fut obligée de louer la maison contiguë à celle de l'Ecole, parce que c'était simplement une maison de débauche. Les chroniques racontent pis encore.

1. Du Boulay, VI, p. 558. — 2. *Ibid.*, p. 572. — 3. *Ibid.*, p. 577. — 4. *Ibid.*, p. 572-577. — [illegible] — 6. Tarsot, p. 94.

Dès six heures du matin, en hiver, le jeune étudiant[1], une lanterne à la main, descendait avec précaution son escalier, tirait les lourds verrous de la petite porte et s'avançait vers la rue du Fouarre. Il entrait dans la salle des cours, sorte de puante écurie. Un escabeau pour le professeur, trois ou quatre chandelles, quelques bottes de paille jonchées sur la terre nue, composaient tout le mobilier. Accroupi, il se mettait à écrire sur ses genoux.

C'était affreux pour les corps, dedans ; c'était plus dangereux encore, dehors, pour les âmes.

On fut conduit à supprimer autant que possible les rapports entre les jeunes gens et la population qui les entourait. On interna les élèves dans des collèges, où les maîtres se rendirent pour donner leurs leçons.

Les collèges existaient depuis longtemps (le plus célèbre était celui que fonda en 1253, Robert Sorbon, le chapelain de Saint-Louis), mais uniquement pour des jeunes gens pauvres : c'étaient des hospices de charité. Maintenant ils devenaient ce qu'ils sont restés, des écoles pour l'étude. En même temps, on installait dans les collèges mêmes des *pédagogies*, c'est-à-dire des groupes d'élèves qui habitaient, mangeaient et travaillaient sous la direction spéciale d'un pédagogue. Ce serait dans une de ces pédagogies qu'aurait été un moment Calvin, si l'affirmation de la seconde édition de *La vie de Calvin,* par Bèze : « il demeura aussi en chambre sous un précepteur Espagnol, » n'avait pas été corrigée par la troisième[2].

Bientôt toute la montagne de Sainte-Geneviève fut couverte de ces établissements. Le plan de Paris de 1552, dit plan de Bale, en compte 49 ; et la rue du Fouarre devint déserte. En 1507, on répara encore les barrières de bois, qui en fermaient les deux extrémités, pour interdire le passage des voitures, et, ajoute l'historien : « depuis que les leçons, transportées dans les collèges, ont entièrement cessé dans les écoles de la rue du Fouarre, les barrières sont devenues inutiles, et non seulement l'usage, mais le souvenir s'en est perdu[3]. » — Ramus connut le dernier maître qui avait donné les dernières leçons rue du Fouarre.

II

Dans l'Université, l'étudiant. Précisément Rabelais nous a laissé son portrait [illegible] vie. C'est Panurge, très instruit, sachant une foule de langues, mais [illegible]ant, pipeur, beuveur, bateur de pavez, ribleur, s'il en estoit à Paris, au [illegible] toujours maschinant quelque chose [illegible] contre le Guet. »

1. [illegible] — 2. Bèze, *Vie de Calvin*, 2e [illegible] en chambre sous un précepteur Espagnol [illegible] — 3. Crevier. [illegible]

Contemplons cette peinture aux vives couleurs : « A l'une foys, il assembloit trois ou quatre bons rustres, les faisoit boire comme templiers sur le soir : après les menoit au dessoubz de Saincte Genevievfve, ou auprès du colliège de Navarre, et à l'heure que le Guet montoit par la... luy et ses compaignons prenoyent un tombereau, et lui bailloyent le bransle, le ruant de grande force contre la vallée, et ainsi mettoient tout le pauvre Guet par terre, comme porcs, puis fuyoient de l'aultre cousté.... »

Encore moins que le guet, notre étudiant épargnait les « pauvres maistres ès Ars. Quand il rencontroit quelc'un d'entre eulx par la rue, jamais ne failloit de leur faire quelque mal,... leur attachant de petites quehues de regnard ou des oreilles de lievres par derrière, ou quelque autre mal.... » Tantot avec « un petit cousteau affilé comme l'aguille d'un peletier, il couppoit les bourses ; » tantot il jetoit de « l'aisgret [verjus] aux yeulx de ceulx qu'il trouvoit. » Une autre fois il tirait d'un tas de cornets « des pulces et des poux » qu'il avait empruntés « des guenaux [gueux] de Saint-Innocent, et les gettoit avec belles petites cannes ou plumes dont on escript, sur les colletz des plus sucrées damoiselles qu'il trouvoit, et mesmement en l'esglise.... » Il avait aussi « deux ou trois mirouers ardens dont il faisoit enrager aucuInes fois les hommes et les femmes et leur faisoit perdre contenence à l'esglise. »

« Item, en un aultre, il avoit une petite guedoufle [petite bouteille recouverte de cuir] pleine de vieille huile, et quand il trouvoit ou femme ou homme qui eust une belle robbe, il leurs engressoit et guastoit tous les plus beaulx endroictz, soubz le semblant de les toucher et dire ; « Voicy de bon drap, voicy de bon satin, bon » tafetas, madame, Dieu vous doint ce que vostre noble cœur désire ! vous avez » robbe neufve, novel amy : Dieu vous y maintienne ! » Ce disant leur mettoit la main sur le collet, ensemble la male tache y demouroit perpetuellement :

Si énormement engravée
En l'ame, en corps, en renommée,
Que le diable ne l'eust ostée.

Puis à la fin leur disoit : « Madame, donnez-vous garde de tumber, etc. [1] »

Certainement, le lecteur se récriera et traitera ce portrait de plaisante caricature. Erreur, erreur absolue ! Ces traits ne sont pas de ceux que l'on invente : on sent bien qu'ils sont pris sur le vif.

Et puis il suffit de se rappeler ce que nous avons appris des mœurs du Quartier avant le XVI[e] siècle. Le moyen âge arrivait à sa conclusion. Pourquoi la fin aurait-elle mieux valu que le commencement ?

Et puis nous avons les documents les plus authentiques, qui nous énumèrent les tours pendables, c'est-à-dire dignes de la pendaison, joués par les Panurge, les Villon, et tous les « mauvais garçons » du quartier : vols qualifiés, batterie avec bâtons et épées, rixes sanglantes, assassinats, que, par un désordre mental, plus inexplicable que tous les autres, l'Université essayait d'innocenter !

1. *Œuvres de Rabelais* (édition Jannet), liv. II, ch. XVI.

Nous pouvons du reste invoquer les déclarations précises de deux étudiants de cette époque, qui nous ont laissé des lettres et des mémoires, et dont l'un au moins fut directement mêlé à l'histoire de Calvin.

Voici d'abord un fragment de lettre de Jacques[1] Dryander, de son vrai nom Enzinas, mort martyr à Rome en 1546. Venu à Paris pour y étudier, il raconta ses impressions (la lettre n'est pas datée) à Georges Cassandre, professeur à Bruges.

« En partant pour Paris, je me promettais monts et merveilles d'une si grande Académie. Hélas! Une fois arrivé, quand j'ai connu de près l'ignorance, l'orgueil, l'extrême arrogance qui y règnent, j'ai tristement déploré mon infortune. J'étais désillusionné, frustré de toutes mes espérances, et rien ne répondait moins à mon attente que cette Babylonie (il vaut mieux l'appeler ainsi plutôt qu'Académie). Des précepticules (*præceptorculi*), des magistricules (*magistelli*), j'en voyais partout des troupes étonnantes. Ils entreprennent avec la plus grande impudence d'expliquer tous les meilleurs auteurs, et ils trompent le misérable troupeau (*popellum*) des étudiants avec leurs ineptes et minuscules remarques (*annotatiunculæ*). Tantôt ils corrigent ces anciens si savants qu'ils ne comprennent pas; et tantôt ils les maltraitent (*vellicant*) et tantôt, à toute heure, au gré de leur ignorance ils les tournent et les retournent. S'ils tombent sur un passage plus obscur, dont ils ne peuvent trouver le vrai sens, ce qui arrive souvent, ils veulent paraître fins (*argutuli*) et ils s'efforcent de persuader chacun de leur explication, pure rêverie! Le nombre des étudiants est infini; mais ils semblent ramassés dans la boue de tout l'univers (*ex omnibus fæcibus totius mundi*) : pas de volonté, pas de mœurs dignes d'hommes libres. Et je ne veux pas ici rappeler combien dans cette ville tout est cher! Quelles dépenses! La location d'une chambrette (*cubiculum*) sale et étroite coûte plus que toute la vie à Louvain, même si tu veux t'y traiter magnifiquement. Je passe sous silence l'esprit perfide, fourbe de ces gens rusés (*versipelles*) qui ont une seule préoccupation : tromper les étrangers de quelque façon, par quelque ruse que ce soit.... Ni les rhéteurs, ni les philosophes, ni même les théologiens (s'ils sont dignes de ces grands noms) ne se préoccupent de l'utilité publique. Avant tout, leur intérêt privé! Et comme des lions ravisseurs, ils ne respirent que proie et gain, [illegible]pant tout ce qui est profane ou sacré[2]. »

Après la lettre de Dryander, les Mémoires de Platter, le futur éditeur de l'*Institution chrétienne* et le futur réformateur de l'enseignement bâlois : nous le [illegible] ce volume. En citant tout de suite, ici, quelques traits [illegible] nous ne voulons pas confondre la capitale de la France, où [illegible] les petites villes de l'Allemagne, à travers [illegible] Platter. Supposons au contraire que nous ayons ainsi les

[1] [illegible] de la Bible en espagnol.
[2] [illegible] Bâle, 1617, p. 60-61.

deux extrêmes opposés de la civilisation et des mœurs scolaires au XVI[e] siècle : ce qu'il y a de curieux et de significatif, c'est que ces deux extrêmes ont l'air, à chaque instant, de se toucher et de se confondre.

Après être resté quelque temps dans son village, et chez un instituteur qui « le battait d'une manière affreuse [1], » il nous raconte comment il partit avec son cousin pour les écoles.

« Nous étions huit ou neuf en tout, à savoir trois béjaunes et les autres grands bacchants : ce sont les noms qu'on donne aux vieux et aux jeunes écoliers ; j'étais le moins âgé et le plus petit des béjaunes. Quand je ne pouvais plus me traîner, mon cousin Paulus se plaçait derrière moi, armé d'un bâton ou d'une pique, et m'en donnait des coups sur mes jambes nues, car je n'avais point de chausses et seulement de mauvais souliers [2]. »

Platter va ainsi, mourant de faim et couchant à l'écurie, ayant des aventures avec des brigands. Il séjourne quelques semaines à Naumbourg :

« Ceux d'entre nous béjaunes qui savaient chanter parcouraient la ville [3] : pour ma part, je mendiais et ne mettais jamais le pied à l'école. On voulut nous contraindre à y aller. Le magister intima l'ordre à nos bacchants de se rendre en classe, sinon qu'il se saisirait d'eux et les y conduirait de force. Pour toute réponse, Anthonius [un des bacchants] lui dit qu'il n'avait qu'à venir. Dans le nombre des écoliers se trouvaient quelques Suisses qui, pour nous empêcher d'être surpris à l'improviste, nous informèrent du jour qu'on devait s'emparer de nous. Nous, béjaunes, nous portons des pierres sur le toit ; Anthonius et les autres gardent la porte, et quand le magister arrive avec toute sa séquelle de béjaunes et de bacchants, nous les recevons à coups de pierres et les faisons battre en retraite. Avertis que plainte est portée à l'autorité, nous profitons de ce qu'un voisin allait célébrer les noces de sa fille, et avait, à cette occasion, engraissé des oies dans son écurie, pour lui en voler trois pendant la nuit. Nous nous rendons dans un faubourg situé à l'autre extrémité de la ville, où les Suisses viennent banqueter avec nous, puis nous partons pour Halle en Saxe [4]. »

Notre jeune héros continue son odyssée à travers les écoles « pleines de vermine qu'on entend grouiller dans la paille, » se nourrissant d'oignons crus avec du sel, de glands rôtis, de pommes et de poires sauvages, et plus d'une fois torturé par la faim.

« Nos bacchants forçaient mon compagnon à se rincer la bouche, et à

1. *Vie de Thomas Platter*, 1499-1582, etc., traduite de l'allemand par Édouard Fick, seconde édition avec notes, index et préface, de M. le professeur Auguste Bernus, p. 47. — 2. *Ibid.*, p. 51. — 3. Tout le monde sait comment Luther chantait et mendiait à Eisenach. C'était une coutume reçue. A Strasbourg, en 1500, le magistrat essayant, non de supprimer, mais de régulariser cet abus, limita à 100 le nombre des élèves des quatre écoles latines, autorisés à mendier. Ils devaient porter un signe distinctif, une plaque en metal, et ne pas être âgés de plus de [illegible]. Puis, en 1522, une ordonnance autorisa 100 élèves, âgés de moins de 15 ans, à mendier trois jours par semaine. Ch. Engel, L'école de Strasbourg au XVI[e] siècle. *Revue internationale de l'enseignement*, 15 mars 1896, p. 222. — 4. *Vie de Thomas Platter*, p. 57.

cracher ensuite dans un plat rempli d'eau ; ils voyaient alors s'il n'avait point pris de nourriture. Le trouvaient-ils en faute, ils le jetaient sur un lit, lui mettaient un coussin sur la figure pour étouffer ses cris, et le battaient cruellement jusqu'à ce qu'ils n'en pussent plus....

« Ils enlevaient le moisi du pain et nous le donnaient à manger. J'ai eu maintes fois grand'faim et grand'froid quand je rôdais jusqu'à minuit, chantant dans les ténèbres pour obtenir du pain.... Parfois même, la faim me tourmentait tellement que je poursuivais les chiens pour leur arracher un os, que je me mettais à ronger[1]. »

Heureusement que les Ursula Cotta n'étaient pas trop rares et sauvaient de la mort quelques Luthers.

« Je n'oublierai pas une pieuse veuve qui vivait à Ulm avec ses deux filles déjà grandes, mais pas encore mariées ... En hiver, cette brave femme me réchauffait les pieds en les enveloppant dans un morceau de fourrure qu'elle avait mis auparavant derrière le poêle[2]. »

Après cinq ans de cette vie, l'écolier revint dans son pays, ayant tout vu, ayant tout appris, sauf... « Une longue pratique m'avait rendu maître dans l'art de mendier et de plaire à force de gentillesse ; aussi les bacchants ne me laissaient pas le loisir d'aller à l'école, préférant m'employer à leur profit, de sorte que je ne savais pas seulement lire. » A dix-huit ans, « il ne savait rien, pas même le Donat[3]. »

Voilà jusqu'à quel point Rabelais et Platter sont d'accord. Voilà quelles étaient les mœurs et la vie de la jeunesse des écoles, au commencement du XVI[e] siècle.

N'est-ce pas une révélation ?

Certes, ce devait être singulièrement pittoresque. Lorsque dans ces rues

1. [illegible] — 2. *Ibid.*, p. 68. — 3. *Ibid.*, p. 67, 77. Cette extrême rudesse de mœurs qui [illegible] les hommes, — les théologiens, — de cette [illegible] Au printemps, dit Platter, je quittai le pays en [illegible] mère, elle se mit à pleurer — « Que Dieu [illegible] itié de moi, s'écria-t-elle, faut-il que je voie mes trois fils courir à leur perte! » Je n'avais jamais vu pleurer [illegible] tait une femme laborieuse, au cœur viril, mais de manières rudes. Après la mort de son troisième mari, [illegible] enfants issus de son dernier mariage, elle [illegible] rande peste, elle mit elle-même en terre trois de ses enfants, les fossoyeurs [illegible] ous traitait durement, nous autres, les aînés, aussi nos séjours chez elle étaient-ils rares [illegible] parole que ma mère me dit en me [illegible] ce n'est pas le diable, mais [illegible] Tu ne m'es pas à charge, [illegible] parce que tu n'apprends rien [illegible] urrais citer bien d'autres exemples de sa rudesse. Elle était du reste [illegible] laient pour lui rendre justice. » *Ibid*, p. 79, 80. Pour [illegible] n'était pas encore [illegible] la nation, le [illegible] a été élevé Calvin [illegible]

étroites qui entourent la place Maubert, et dont il reste encore de curieux échantillons, rue du Fouarre, rue Galande, lorsque la procession de l'Université s'avançait, bedeaux et massiers en tête, recteur et professeurs, drapés, chamarrés et enrubannés, véritable flot compact de velours, d'hermine, de soie, de rouge, de cramoisi, de jaune, de vert, de violet, d'or, lorsqu'on allait ainsi au lendit de Saint-Denys, criant, buvant, jouant, à cheval, enseignes déployées, tambours battant, dépensant une sève intarissable; c'était une fête éblouissante. Et plus d'un, échappé à tous ces dangers, oubliant ces horribles misères pour ne se souvenir que des folles joies de sa jeunesse, répétait, en rencontrant plus tard un ancien compagnon d'études et d'équipées : « nous fûmes ensemble in Garlandia, » (quartier de la rue Galande).

Mais, d'un autre côté, comment pourrions-nous désormais être étonnés de la rudesse, de la violence que nous allons trouver chez les acteurs de notre drame ?

Les faibles, physiquement ou moralement, succombaient. Seules les constitutions particulièrement fortes résistaient. La délicatesse, c'était la mort.

Sans doute, nos héros auront du caractère : ils en avaient puisqu'ils avaient triomphé, et la lutte l'avait encore accru, c'est-à-dire durci. Mais il sera impossible que tous les survivants à cette effroyable lutte pour l'existence ne mêlent à leurs admirables qualités d'énergie, de résistance, d'opiniâtreté, d'intégrité morale, les défauts même de ces qualités, la tension, la rudesse, la dureté et même le dédain de la vie, qui choque si profondément nos mœurs améliorées et efféminées. Ce sera une rude époque.

III

L'Université (qui comprenait alors ce que nous appelons aujourd'hui l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur) comptait dans son sein : 1° des *boursiers* proprement dits; 2° des *convicteurs* ou portionistes, que nous appellerions pensionnaires; 3° des *caméristes*, jeunes gens riches qui travaillaient sous la direction d'un *pédagogue* en chambre particulière ; 4° des *martinets* ou externes libres; et 5° des *galoches* ou externes amateurs, étudiants de dixième et de vingtième année. Ils portaient des patins ou galoches pour se conserver les pieds secs à travers les boues du quartier latin [1].

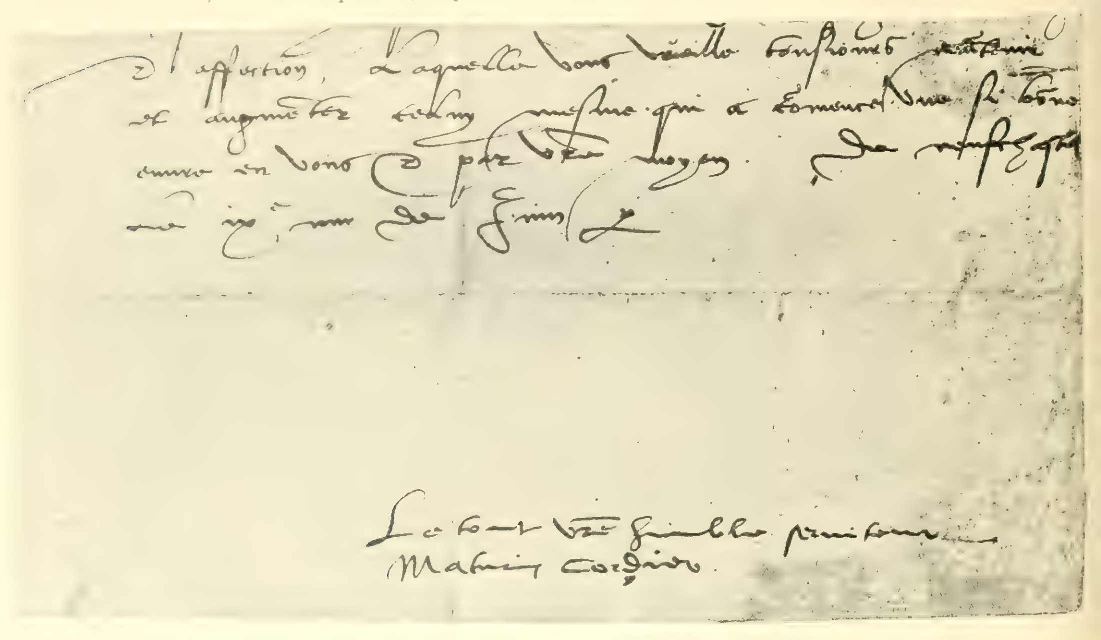
Habitant chez son oncle, Richard le serrurier, tout près de Saint-Germain l'Auxerrois, Calvin se mit à suivre, en qualité de martinet, les leçons du collège de La Marche. (*Page* 67.) Et comme il avait à peine un avant-goût du latin [2] (*gustatis duntaxat latinæ linguæ rudimentis*), il débuta en quatrième. Le collège ne jouissait pas d'une célébrité particulière. Au contraire; jusqu'en 1520 l'ensei-

1. Quicherat. *Histoire de Sainte-Barbe*, 1860, I, p. 76. — 2. *Opera*, XIII, p. 525. Dédicace à Cordier du Commentaire sur la première épître aux Thessaloniciens, 1550.

gnement y resta très incomplet. On n'y comptait que deux régents de grammaire, outre trois régents ès arts [1].

Heureusement que l'un de ces régents se trouva être Mathurin Cordier.

Mathurin Cordier fut non seulement le premier pédagogue de son temps, mais le fondateur de la pédagogie moderne. « Esprit fin et sagace, a dit M. Lefranc, éducateur patient, dépourvu de préjugés, il entreprit et effectua sans


d'affection, laquelle vous veuille conserver [illegible]
et augmenter celuy mesme qui a commencé [illegible]
oeuvre en vous par votre moyen. De [illegible]
ce [illegible] jour de juing [illegible]

Le tout votre humble serviteur
Mathurin Cordier.

Fac-similé de l'écriture et de la signature de Mathurin Cordier [2].

bruit, dans une chaire de petit collège, toute une série de réformes fécondes, qui font de lui le véritable fondateur de l'instruction secondaire [3]. » Ce fut le « Lhomond du XVI[e] siècle [4] » dit M. Egger. Ce fut « l'idéal du professeur, » ajoute M. Quicherat [5]. Mais, pour achever de le caractériser, il faut se hâter de citer [illegible] le jugement de Senebier : « Les hommes qui font le bien, et qui le font constamment, sont comme les beaux jours dont on jouit sans en parler. » C'était un grand [illegible]

[illegible] Mathurin Cordier. Nous [illegible] la fin de la lettre écrite par lui de Neuchâtel au Conseil [illegible] de Cordier est scellée [illegible] à l'entour. [illegible] *tienne*, 1875. Mathurin Cordier. A propos [illegible] auquel on [illegible] les classes. Cordier [illegible]

Né vers 1477, dans le Perche, à moins qu'il ne soit né en Normandie[1], Cordier se destina d'abord à la prêtrise, et, après ses études à l'Université de Paris, il desservit comme prêtre l'Eglise Notre-Dame des bonnes nouvelles, à Rouen. Mais il finit par céder à son impérieuse vocation, et se voua à l'instruction des enfants.

Il enseigna avec un égal succès dans les collèges de Reims, de Sainte-Barbe, de Lisieux, de Navarre, sans compter celui de La Marche[2], où nous le rencontrons. Et l'on fit un proverbe latin, qui passa comme exemple dans les grammaires du temps : « Partout où enseigne M. Cordier fleurissent les belles lettres. »

Précisément au moment où Calvin entrait au collège de La Marche, M. Cordier venait d'y accomplir un acte qui révèle bien son caractère. Il avait jusque-là enseigné, et avec éclat, la rhétorique dans la première classe. Cette fonction aurait pu le conduire au rectorat. Mais voyant ses élèves « formés uniquement pour la montre et gonflés de vent, sans rien de solide au fond, » il en éprouva « un si insurmontable ennui » qu'il descendit en quatrième pour ne pas avoir toujours « à refaire de fond en comble leur instruction. »

La *quatrième* classe, c'était la dernière. Elle venait immédiatement après celle des abécédaires, où l'on apprenait à lire en latin et en français[3].

C'est à ce dévouement extraordinaire que Calvin, (duquel nous tenons du reste ces détails) entrant en quatrième, dut le bonheur de rencontrer Cordier. « Tel avait été ton[4] dessein, écrivait-il plus tard, mais par un singulier bienfait de Dieu, c'est à moi que profita le début de cet enseignement[5]. »

1. Voir Appendice III. *Où est né Cordier?* — 2. M. Quicherat a cru pouvoir affirmer que Calvin avait étudié, sous Cordier, au collège de Sainte-Barbe, et non au collège de La Marche. Son principal argument est que Bèze parle du collège de La Marche dans une édition de sa Vie de Calvin, et du collège de Sainte-Barbe dans une autre. Or, dit M. Quicherat, il faut suivre évidemment les indications de la Vie écrite la dernière, « attendu que les changements introduits dans la seconde rédaction d'un même ouvrage ont toujours passé pour des corrections. » (Quicherat, o. c., I. 206.) Le principe est excellent, et il n'y a qu'à l'appliquer, en rectifiant l'erreur de M. Quicherat. C'est dans la première édition, et non dans la seconde que Bèze fait étudier Calvin au collège de Sainte-Barbe (J. Bonnet, *Bulletin du Prot*... Calvin fut-il barbiste? XVII, p. 555-558). Même, les textes exactement examinés sont encore plus décisifs. Dans la première édition Bèze parle de Cordier, non pas quand il raconte la vie de Calvin à Paris, mais seulement, en passant, dans une parenthèse, à propos des dédicaces faites par le Réformateur. « Le second [illegible] est de ses commentaires sur la première aux Thessaloniciens à M. Cordier son régent au collège de Sainte-Barbe à Paris, en sa première jeunesse. » (Bèze, *Vie de Calvin*, XXI, p. 30.) Mais dans la seconde édition (*Opera* XXI p. 51), quand le sujet est traité chronologiquement, nous lisons, à propos de Paris : « Là entre autres personnages il eut pour son commencement au collège de La Marche, M. M. Cordier... » Et dans la troisième édition (*Opera* XXI p. 121) « præceptorem habuit in gymnasio Marchiano Mat. Corderium. » Il est étonnant que Quicherat ait commis une pareille erreur, et que Bonnet ne l'ait pas réfutée plus péremptoirement. M. Lefranc pense que Cordier enseigna aux deux collèges « en même temps. » (O. c., p. 63.) Mais le texte de Cordier dit seulement qu'il enseigna dans l'un et dans l'autre. « Parisiis primum eo munere fungi coepi, cum in aliis gymnasiis tum in Rhemaesi, sanctae Barbarae, Lexoviensi, Marchiano, etc. » (*Colloquiorum Præfatio.*) Il s'agit évidemment d'enseignements successifs non simultanés. — 3. *Bulletin*, XXXI, p. 41. — 4. Nous traduisons *tu*, et [illegible] un mot d'explication. Calvin tutoyait-il Cordier? Non, sans doute. Nous savons qu'il ne tutoyait pas dav[illegible] Farel. En effet, la lettre de Calvin à Farel, du 27 octobre 1539, est suivie d'un *post-scriptum* moitié latin, moitié français. En latin, Calvin dit *tu;* en français, il dit *vous :* « Vous m'avez mandé, etc. » « Ce dernier *post-scriptum*, dit M. Herminjard (VI, p. 118, No 51), biffé par Calvin lui-même, a pour nous une certaine valeur : c'est l'unique *post-scriptum* français adressé par Calvin à Farel, et il prouve que les deux réformateurs ne se tutoyaient pas. »

IV

Pour savoir ce qu'était cet enseignement, il nous suffit d'écouter Cordier dans la préface du premier livre qu'il publia.

Il s'est souvent demandé, dit-il, pourquoi, les étrangers arrivant à l'Université peuvent facilement s'entretenir avec les savants, tandis que nos jeunes gens parlent si mal latin. Entre eux, ils bavardent toujours en français (*Gallice semper garriunt*).

C'est la faute des maîtres, de leur négligence, et surtout de leur manque de piété : « Dans les gymnases de cette cité Christ est si négligé ! Il y a si peu de souci de la parole divine ! Combien peu de maîtres exhortent leurs élèves, soit dans la chambre, soit dans la classe, à l'amour de Dieu, à l'étude des choses divines ! Combien ne préfèrent pas un enfant lettré et écrivant bien à un enfant probe et vivant bien ! Quel gymnasiarque place la charité avant le gain ? »

Voilà pourquoi les écoles gâtent les écoliers. « N'avons-nous pas honte de renvoyer tout à fait perdus (*perditissimos*) ces jeunes gens que nous avons reçus tout à fait innocents (*innocentissimos*) ? Pour me servir d'un proverbe, « pourquoi ces enfants arrivent-ils dans nos écoles anges, et en sortent-ils démons ? »

Il faut donc changer le système d'éducation et ne pas osciller entre trop d'indulgence et trop de sévérité. Ici le bon Cordier laisse parler son cœur tout entier.

« Ces flagellations quotidiennes et assidues détournent tellement les jeunes gens honnêtes de l'étude des lettres, qu'ils haïssent les écoles plus que la morsure d'un chien ou d'un serpent, et qu'ils croient vivre dans une galère ou

[illegible] à Genève, de l'imprimerie de François [illegible] ses deux grands amis, M. Guillaume Farel [illegible] demeurassent blanches, [illegible] lettres [illegible] On peut donc très bien soutenir, comme [illegible] — Cependant voici un ou deux faits qui ont bien leur importance. Lorsque Calvin traduisit, de sa propre main, son *Institution*, il [illegible] François Ier lui-même, le tutoiement. Cette excessive familiarité disparut [illegible] significative dans la première. — D'autre part, nous voyons [illegible] conserver le [illegible], pour [illegible] disputer sur un poil de chèvre, et non : [illegible] parlaient français, ils s'exprimaient d'une façon ; quand ils parlaient [illegible] qu'ils se sont écrits [illegible] semble-t-il, [illegible] en croyant que [illegible] pour sauver son [illegible] Calvin [illegible], p. 61.)

dans une prison ; tandis que les anciens, dans leur sagesse, se servaient de préférence du mot *jeu* pour désigner le lieu où l'on enseigne.... Pour moi je pense qu'il faut plutôt les inviter par de petites récompenses (*præmiolis*). Il faut non les traîner, mais les amener, et les amener de telle façon que non seulement ils aiment la langue latine, mais qu'ils s'en délectent....

» Pourquoi forces-tu ? Pourquoi frappes-tu, ou même tortures-tu ?... Veux-tu instruire très facilement ? Commence par les mœurs. Débute par Dieu et les choses célestes. Enseigne aux enfants, non pas livrés à eux-mêmes, mais soutenus par le secours divin, enseigne-leur, dis-je, à aimer le Christ, à respirer le Christ, à avoir le Christ à la bouche. Le nom de Jésus-Christ ! Verse-le comme goutte à goutte dans l'âme de tes élèves ; introduis-le, fais-le pénétrer en elle. Inculque-leur si assidument la parole de Dieu qu'ils soient du moins touchés de quelque étincelle de l'amour divin. Eloigne le faisceau de ces verges, et approche le tison et les petites flammes de la piété...[1].

» Pourquoi si peu font-ils des progrès dans les bonnes lettres et dans les bonnes mœurs, sinon parce que Christ ne règne pas dans les gymnases ? Mais, dis-tu, je désespère de pouvoir persuader ces choses aux enfants. Ils ne sont pas encore capables d'une si haute science. En vérité, nous cherchons des subterfuges et des excuses dans nos péchés. Nous avons honte de disputer dans le cercle de l'école sur la piété, sur la religion, sur le Christ. Nous avons peur, je pense, que les enfants se moquent de nous et nous appellent (*appellitent*) prêcheurs.... Pourquoi, je t'en prie, désespères-tu, ou te défies-tu, homme de peu de foi ? si c'est en vain qu'on parle aux enfants du Christ et de la piété, pourquoi le Christ lui-même a-t-il dit : Laissez venir à moi les enfants. »

Et la préface se termine par une supplication (*obsecratio*) adressée aux enfants et aux jeunes gens : « Je vous supplie, enfants très bienveillants (*benevolentissimi*) et vous jeunes gens honnêtes (*ingenui*), au nom de Jésus-Christ, notre commun précepteur et Sauveur, adonnez-vous d'abord aux bonnes mœurs, puis aux bonnes lettres...[2]. »

Evidemment ces pages d'une piété si naïve, si touchante, si pénétrante ne nous renvoient cependant qu'un écho affaibli de l'enseignement de Cordier, de l'enseignement que Calvin entendit pendant des mois, tous les jours ; quelle impression ne dut pas ressentir son âme jeune, si bien ouverte précisément à une pareille influence[3] !

1. Voici le texte de ces lignes intraduisibles dans leur affectueuse délicatesse : « Tam sæpe instilla, immitte, ingere nomen Jesu-Christi, tam assidue inculca verbum Dei, ut saltem aliquam scintillam divini amoris concipiant. Summitte virgarum fasces, adhibe pietatis faces et igniculos. » — 2. *Mat. Corderii de corrupti sermonis emendatione*, liber nunc primum per authorem editus. 1531. — Ces derniers mots indiquent que la première édition, de 1530, avait été publiée sans nom d'auteur, comme il est dit dans l'*admonitio ad lectorem*. — Nous nous sommes servi de l'exemplaire de M. Herminjard. — 3. Dans le célèbre discours que Calvin prépara pour son ami Cop, et qui est le premier manifeste de la Réforme calviniste, on lit : « Nostra oratio illum (Christum) laudet, illum sapiat, illum spiret, illum referat. » *Opera*, X[b] p. 31. Et Cordier avait dit, nous venons de le voir : « Doce pueros Christum diligere, Christum spirare, Christum in ore habere. » *De corr. serm. emendatione.* Est-ce un ressouvenir ? Parlant de ses

On a beaucoup trop négligé, ce semble, le rôle que Cordier a ainsi joué dans la préparation pieuse de notre réformateur.

Il est vrai que jusque-là Cordier n'était pas ostensiblement entré dans les rangs du parti évangélique. C'est lui-même qui, à la fin de sa carrière, le raconte dans ce langage qu'on ne se lasse pas d'écouter, et qui révèle si ingénûment le fond même de son âme :

« Il y a pour le moins cinquante ans, qu'ayant pris la charge d'enseigner les enfans, j'ay tousiours eu ce désir de faire par tous moyens à moy possibles qu'ils conjoignissent la piété et les bonnes mœurs avec l'estude des lettres. Car combien que lors je commenceay à Paris à faire ceste charge (et entre les autres collèges en celuy de Reims, de Sainte-Barbe, de Lixieux, de La Marche et de Navarre) je ne fusse point encore illuminé de la vraye clairté de l'Evangile, ains fusse plongé aux profondes ténèbres des superstitions, si est-ce toutes fois que j'exhortoy tousiours mes disciples, non seulement à l'estude d'humanité, mais aussi à craindre et servir Dieu (si toutes fois il faut nommer service de Dieu les fausses ordonnances de la fausse église, les quelles j'avoye apprinses dès mon jeune aage, et les quelles je cuidoye estre agréables à Dieu)[1]. »

Ce fut Robert Estienne qui servit d'instrument à sa conversion : « le plus grand ami que j'eusse, dit de lui Cordier, lequel m'avoit premièrement instruit en la cognoissance de l'Evangile. »

Nous serions disposé à croire que cette conversion eut lieu vers 1528. A ce moment, en effet, on voit Cordier au collège de Navarre se faire recevoir dans le séminaire théologique. Bientôt il délaisse cette théologie et continue à s'adonner à ses anciennes études[2]. Que signifient ces tentatives, ces recherches théologiques ?

De plus, il nous dit lui-même qu'il n'était point « illuminé de la vraye clairté de l'Evangile, » tant qu'il enseigna à Paris, et c'est seulement « depuis que Dieu Père très doux, ayant pitié de luy, eut illuminé son entendement, » qu'il poursuivit « beaucoup plus ardemment » sa double entreprise : amener les enfants à l'amour des lettres et de la piété. « Ce qu'a expérimenté, ajoute-t-il, l'escole de Nevers et, un peu après, celle de Bordeaux (où je m'estoye retiré, estant chassé [illegible] Paris à cause de l'Evangile). » Or, c'est précisément en 1529-1530 qu'un [illegible] nous montre Cordier appelé de Paris à Nevers. On lui [illegible] 4 [illegible] et 4 sols tournois. Très mal payé, il est obligé par la [illegible] le quitter son école. Il est rappelé en 1531-1532 : « à maistre M. Cordier [illegible] 12 livres tournois, affin de luy donner couraige et

[1] [illegible] à Paris, [illegible] *Mat[illegible]* [illegible] MDXCVIII [illegible]

[2] [illegible] la classe [illegible] quam ante [illegible] *Histoire*, 1677, II, p. [illegible]

le mander de venir continuer la bonne œuvre par luy encommancée es dictes escolles. » Il revint; c'est alors qu'il dicta à ses élèves la traduction française des Distiques attribués à Caton. Il en expédia le manuscrit, avec une lettre[1], à Robert Estienne, le 12 février 1534.

Mais la réaction cléricale qui suivit l'affaire des placards (octobre 1534) détermina son départ pour Paris, où il ne fit qu'un très court séjour. En janvier 1535, il est marqué avec Caroli, Couraut, Marot, sur la liste des principaux hérétiques de Paris : « adjournez à comparoir en personne, coulpables et accusés d'hérésie ; et furent faits les dits adjournemens à son de trompes par les carrefours de Paris[2]. » Il était déjà à Bordeaux.

Et Cordier alla ainsi, portant avec lui son heureuse et féconde méthode[3], recommandant la tolérance, s'il arrive que des bonshommes accompagnent les devoirs d'écriture, quand ceux-ci sont du reste satisfaisants ; prenant garde de mettre obstacle chez les enfants à la manifestation de la pensée[4] ; pardonnant volontiers un élève qui fait l'aveu de sa faute ; supprimant les habitudes de délation[5] ; voulant que les élèves internes puissent sortir seuls en ville et s'habituent à la liberté... méthode protestante, qui cherche à développer l'homme pour développer le chrétien, et qui cherche à développer le chrétien pour développer l'homme ! L'homme ! Et jusque dans son dernier livre, au moment où il professe la morale calviniste, Cordier saura se dépouiller à tel point de toute rancune et de toute étroitesse, il saura tellement rester humain, que son ouvrage sera employé pendant deux siècles dans les écoles catholiques, sans autres modifications que quelques retranchements dans la préface. Voilà bien celui « qui, dans ses Epitres chrétiennes, reprochait à une partie de ses frères de croire avoir la foi, quand ils avaient déclamé contre l'antechrist. Ce qu'il faut, ajoutait-il, c'est changer de vie. La vraie foi « besongne par charité[6]. »

1. *Disticha moralia nomine Catonis inscripta cum gallica interpretatione*, etc. MDLXXXV. Ce petit livre précéda, avec avantage, les *Epitome*, les *Selectae*, les *De viris*, et eut de fréquentes réimpressions. Ce qui nous y intéresse, ce sont les corrections faites aux préceptes païens. Exemple : « Aime les autres de telle sorte que néant moins tu t'aimes principalement toymesme. C'est la doctrine des Payens et idolâtres. Mais voici qui est commandé aux chrestiens. Tu aimeras ton prochain comme toy mesme. Ton prochain, c'est tout homme, dit saint Augustin. » (P. 22; voir p. 31 et 41.) Il va plus loin quand il parle de l'inutilité de l'encens : « Apaise Dieu par de l'encens : Pas même par de l'encens. Quelques-uns conservent encore cette coutume instituée dans l'Ancien Testament.... Le vrai encens ce sont les prières faites avec une foi non feinte, d'un cœur pur, avec une bonne conscience.... » (Cette observation est en latin dans le texte, p. 109.) — C'est ainsi, sans prodiguer ses réflexions, que Cordier laisse deviner qu'il n'aime pas la messe, qu'il a foi en la Bible, et surtout qu'il regarde la piété comme le premier des biens (Voir *Bulletin*, XXXI, p. 39, 40.) — Nous nous sommes servi de l'exemplaire de la Société du Protestantisme. — 2. *Bulletin*, X, p. 39 ; XI, p. 253. — 3. Elle ne réussit pas moins à Bordeaux qu'ailleurs : c'est du collège de Bordeaux que sortirent les Scaliger, les Montaigne, les La Boétie. — 4. Quicherat, I., p. 235. — 5. *De corr. serm. emend.* Préface. — 6. L. Massebieau. *Les colloques scolaires du XVIe siècle et leurs auteurs* (1480-1570). 1878. *Mathurin Cordier*, p. 205-243. — *Revue chrétienne*, 1876, p. 105-111 Nouvelle communication sur Mathurin Cordier, par M[illegible].

V

Mais Calvin ne fut pas seulement soumis, d'une manière générale, à l'influence de Cordier, de ses conseils, de ses conversations : il reçut aussi de lui, au moins en grande partie, quelque chose de particulier, ce qui devait être une de ses plus grandes forces, son style. Voici comment. Le langage traversait alors une crise redoutable. Le latin devenait de plus en plus langue morte, et les écoliers le traitaient avec un mépris croissant. Mais le français ne s'émancipait qu'avec peine. A un mauvais latin correspondait un français qui n'était pas encore bon. « Aujourd'huy, disait Olivétan, l'ami de Calvin et l'un des fondateurs trop méconnus de notre langue, pour la plus part le Françoys est meslé de Latin et souvent de motz corrompus. » Et quand il voudra traduire la Bible, il ajoutera : « le languaige Françoys n'est que barbarie, » et il comparera son travail à celui de l'homme qui voudrait « enseigner le doulx rossignol [c'est-à-dire le grec et l'hébreu], à chanter le chant du corbeau enroué » [c'est-à-dire le français[1]].

Les livres de Cordier nous montrent jusqu'à quel point ces jugements étaient justes. Voici quelques spécimens du jargon qu'ils s'efforcent de corriger, et qu'ils commencent par citer :

« Parvus garsonus bavat super sese ; — capis me pro uno alio ; — vadamus ad pormenandum nos ; — quando ego veni de ludendo, ego bibi unum magnum vitrum totum plenum de vino, sine deponendo nasum de vitro ; — tu habes tortillon tort[1] ; — Faciemus hodie bonum cherubim [chère, bombance] ; — Comedi unum grossum boudinum ; — In prandendo non facit nisi lichare suos digitos ; — Ipse comedit tantum quod se crevat... »

Rabelais, avec sa grosse verve, a composé dans ce style tout un discours, où les solécismes, les barbarismes, le français et le latin se mêlent et se heurtent avec une vérité et un comique parfaits. C'est Janotus, le vieux tousseux, qui est délégué par les Parisiens afin d'obtenir la restitution des cloches de Notre-Dame :

« Si vous nous les rendez à ma requeste, je y guaigneray six pans de saulcices et une bonne paire de chausses, que me feront grand bien à mes jambes : ou ilz ne me tiendront pas promesse. Ho ! par Dieu, *Domine*, une pair de chausses est bon, et *vir sapiens non abhorrebit eam*. Ha, Ha, il n'a pas pair de chausses qui veult. Je le sçay bien, quand est de moy. Advisez, *Domine*. Il y a dix-huyt jours que je suis à matagraboliser ceste belle harangue : *Reddite quæ sunt Cesaris Cesari, et quæ sunt Dei Deo. Ibi jacet lepus.* Par ma foy, *Domine*, si voulez souper avecques moi *in camera*, *nos faciemus bonum cherubim. Ego occidi unum porcum et ego habet bon vino.* Mais de bon vin on ne peult

[1] [illegible] III, p. xiv.

faire maulvais latin. Or sus, *de parte Dei*, *date nobis clochas nostras*. Tenez, je vous donne de part la Faculté ung *sermones de Utino* que *utinam* vous nous baillez nos cloches. *Vultis etiam paradoxos ? Per diem vos habebitis et nihil poyabitis* [1]. »

Et ce n'était pas seulement le latin de cuisine : c'était le style macaronique le plus détestable qui s'intronisait.

Pour comble de malheur, ceux qui fuyaient ce ridicule tombaient dans un autre. Sous prétexte de ne se servir que de mots français, ils ne se servaient que de mots latins francisés ou, comme le dit encore Olivétan « de termes sauvaiges emmasquez et non accoutumez, lesquels sont escorchés du latin [2]. » Quelques lignes de Rabelais encore vont nous faire comprendre de quoi il s'agit. C'est un étudiant qui raconte sa vie à Paris :

« Nous transfrétons la Sequane au dilucule et crépuscule ; nous déambulons par les compites et quadriviers de l'Urbe, nous despumons la verbocination latiale, et, comme verisimiles amorabonds, captons la bénévolence de l'omnijuge, omniforme, et omnigene sexe féminin... ; puis cauponisons es tavernes méritoires de la Pomme de Pin, du Castel, de la Magdaleine et de la Mulle [3]. »

Tel était l'état de la langue française au moment où Calvin étudiait au collège de La Marche.

La grande réforme de Cordier fut de séparer le français et le latin. Il se sert du français, mais pour que les enfants comprennent ses explications sur le latin ; pour qu'ils se rendent mieux compte du génie de la langue latine, et ne s'habituent pas à défigurer ce latin qu'ils ne savent pas encore.

Et naturellement cette réforme fut très utile au français, d'autant plus que Cordier maniait cette langue en maître, avec un charme pénétrant. On a eu tort de le contester.

Mais on a eu tort aussi de contester [4] que Cordier obtint ce résultat presque sans le vouloir. Ce dont il se préoccupe, c'est uniquement du latin, du latin vrai, du latin pur et classique. Il le dit au début de sa carrière : « Que les enfants aient honte, même avec leurs mères, de se servir de la langue nationale, « *vernacula* [5]. » Et il le répète à la fin de sa carrière, dans le colloque suivant :

« Combien d'ans a ton frère ? — Cinq ans. — Que dis-tu ? il parle desja latin. — Pourquoi en es-tu esmerveillé ? Nous avons tousjours à la maison un pédagogue et docte et diligent : il nous apprend tousjours à parler latin ; il ne dit rien en

1. Rabelais, Liv. I, ch. XIX. — 2. *Opera*, III, p. XXIV. — 3. Rabelais, Liv. II, ch. 6. — 4. E. Berthault. *Mathurin Cordier et l'enseignement chez les premiers calvinistes*, p. 21. — J. Bonnet force aussi un peu la note quand il dit : « Cordier osa le premier enseigner en français, et, par un système de rapprochements ingénieux, il sut mettre en lumière les rapports et les contrastes des deux langues qu'il avait profondément étudiées. » [illegible] Ce fut le résultat, ce ne fut pas le but : quelque chose de plus ou moins analogue à ce qui se passe aujourd'hui dans le midi de la France, à propos du Provençal. Les Félibres, comme le frère Savinien, directeur des [illegible] chrétiennes d'Arles, demandent « l'enseignement du français par le provençal » et prétendent [illegible] et cette confrontation les deux langues s'épureraient l'une l'autre. (Congrès tenu à Avignon en septembre 1896.) Voir aussi la thèse de M. Puech : *Un professeur du seizième siècle, M. Cordier*. Montauban. [illegible] *emend.*

françois, sinon pour déclarer quelque chose, voire mesme nous n'osons parler à nostre père sinon en latin. — Ne parlez-vous donc jamais françois? — Seulement avec nostre mère, et ce à certaine heure, quand elle commande qu'on nous appelle à soy. — Que faites-vous avec la famille [les domestiques] ? — Nous ne parlons guère et souvent avec eux, dans la maison, et encore seulement en passant, et toutefois les serviteurs mesmes parlent à nous en latin. — Et les chambrières ? — Si quelquefois le besoin et la nécessité requiert que nous leur parlions, nous usons du langage françois, comme nous avons coustume de faire avec nostre mère. — O que vous estes heureux, qui estes enseignez si diligemment [1]. »

Hélas! dirons-nous au contraire, pourquoi donc faut-il que l'homme le plus supérieur à son époque, lui reste encore attaché par quelque endroit? Le doux, le tendre Cordier a des paroles dures pour les mères! Il met les mères sur la même ligne que les servantes. Il sacrifie l'amour de la mère à l'amour du latin.

Ce n'est donc pas à Cordier que Calvin emprunta l'usage de la langue française pour s'adresser au peuple de France. Mais il reçut de lui cette élégance latine, que ses ennemis n'ont jamais niée. A lui il dut de pénétrer dans le génie latin, de s'en emparer, et de le faire pénétrer à son tour dans la langue française, telle qu'il l'écrivit, cette langue si nette, si forte, si pleine, si sobre, et si ample [2]. Le jugement de M. Lefranc reste donc vrai : « Qui sait si ce prodigieux talent littéraire, qui fut pour son œuvre de réformateur une arme si puissante, se fût développé à ce point sans l'initiative de ce profond éducateur [3] ? »

VI

Personne n'avait mieux le sentiment de ce qu'il devait à Cordier, que Calvin lui-même. Aussi, en témoignage de sa profonde gratitude, le réformateur dédia à son ancien maître son *Commentaire de la première Epître aux Thessaloniciens* (20 mars 1550). Il faut voir avec quelle fraîcheur de souvenir, avec quelle vivacité de sentiment, au bout de trente ans, il parle encore de son trop rapide passage au collège de La Marche :

« Lorsque enfant, ayant à peine goûté aux rudiments de la langue latine, mon père m'eut envoyé à Paris, tu me fus donné par Dieu (*divinitus*) pour très peu de temps (*exiguum tempus*) comme précepteur : assez pour m'enseigner la

1. [illegible] en la langue latine. » — 2. Il faut [illegible] Collège : « On instruit [illegible] en Grec, en Ebreu et en Latin : encore [illegible] n'est pas du tout à [illegible] et publié en latin le 12 janvier [illegible] pal du collège, *et revu par Calvin et Mathurin Cordier.* » [illegible] Jean Gérard, le 12 janv. 1538, [illegible]

vraie méthode d'apprendre et me permettre ensuite de mieux profiter.... Grâce à la préparation, j'ai été aidé de telle sorte que, à juste titre, je te rapporte tous les progrès que j'ai pu faire dans la suite. Et j'ai voulu en rendre témoignage devant la postérité : si elle retire quelque utilité de mes écrits, qu'elle le sache : c'est en partie à toi qu'elle le doit[1]. »

Et on a accusé Calvin d'avoir ignoré la reconnaissance! Et on a écrit : « Cœur froid, qui ne garde la mémoire que d'une injure[2] ! » Il fit plus.

Cordier était à Bordeaux, au moment où Calvin s'efforçait de fonder à Genève un collège digne de la Réforme. L'ancien élève de La Marche pensa tout de suite à son ancien maître et l'envoya chercher. « Et pour ce que M. Courderius estoit homme expérimenté en telles choses, (nous raconte Froment), et comme l'on dict le plus apte et convenant à exercer Escolles que homme de nostre temps aye esté en la langue francoyse, fust envoyé querir en France en une ville qu'on appelle Bourdaux dans la quelle estoit Regent et amena beaucop de gens scavans avec luy[4]. »



Cour du collège de La Marche (en 1779) [3]. (p. 57)

Bientôt après il suivit Calvin et Farel dans leur exil. Accueilli à bras ouverts par les Neuchâtelois, il dirigea leur collège pendant sept ans. Puis en 1545, il s'établit à Lausanne, et y enseigna pendant douze ans. Quoiqu'il dirigeât l'école, et eût le titre de directeur (*ludi magister*), il régentait, non pas la première classe, mais sa classe de prédilection, la cinquième[5].

Après s'être retiré de l'enseignement, il resta quelque temps encore à Lausanne[6] ; puis, en 1559, voyant l'académie de Genève inaugurer ses cours, il ne put résister à la tentation d'aller finir ses jours dans la capitale de la Réforme. « Dieu, dit-il, père très bénin, m'y a ramené pour la seconde fois, ayant pitié de ma vieillesse... comme en un port très asseuré après plusieurs travaux et infinis dangers. » Le 13 octobre, il présenta une requête pour obtenir un logement dans la maison de Rive, ce qui lui fut accordé ; et quatre mois après, il était logé dans la maison de Saint-Aspre, à côté de l'Hôtel-de-Ville, immeuble appartenant à la seigneurie, où demeurait Viret « lequel l'eut pour

1. *Opera*, XIII, p. 525. — 2. Audin, o. c., p. 15. — 3. Histoire de Paris avec la description de ses plus [illegible] monuments, dessinés et gravés en taille douce par F. N. Martinet. 1779-1780. — 4. Froment. *Les actes et gestes merveilleux de la cité de Genève*, éd. Revillod, p. 234. — 5. *France protestante*, 2e édition. M. Cordier, p. 66. — 6. Il y habitait une maison, qu'il avait achetée « située à la bandière de la cité, prez le grand Temple. » — *France protestante*, id., p. 686.

bien agréable. » Mais comme l'illustre pédagogue était dans le plus complet dénuement, on fit une collecte en sa faveur, et la seigneurie donna 10 florins. — Enfin, le 16 février 1562, la classe de cinquième étant devenue vacante, Cordier y fut nommé à l'âge de 82 ans[1].

Ainsi, à mesure que la vieillesse le courbait vers la terre, il se rapprochait toujours plus de ses plus petits disciples, et avant de mourir il mêlait en souriant sa chevelure blanche à leur chevelure blonde. Deux ans après, en 1564, il publia ses célèbres Colloques, qui pendant trois siècles devaient passer d'école en école et être réimprimés même de nos jours. Souvent ses amis l'avaient pressé « de mettre quelque chose en lumière pour le profit des enfants. » Et il avait écrit divers opuscules. Mais il ne trouvait pas le temps de les revoir : « D'autant que (ce que j'ay toujours fait) je m'addonnoye tellement à mes escoliers que je ne me laissoy pas seulement les heures qu'on a de relasche libres. » « A la parfin, » il rencontre un homme selon son plaisir, qui l'aide à enseigner; il prend en main son vieux manuscrit, et « comme si je l'eusse reveillé d'un long dormir, il m'a semblé bon de le revoir le matin (c'est à dire au temps que je n'enseignoy point). » Un dernier mot résume ce nouvel ouvrage et toute cette vie : « J'ay tous jours principalement desiré, et j'ay mis peine que les enfants s'y soient exercés tout le temps que j'ay eu ceste charge, c'est assavoir pour conjoindre la piété et bonnes mœurs avec l'élégance des lettres. » C'est signé : « A Genève, ce 6 de Feb. l'an de nostre salut 1564[2], et de mon age le 85. »

Il fit une dernière fois sa classe. Trois jours après, il plut à Dieu « de l'appeler de ce monde et l'alloger en repos qu'il a préparé à tous ses fidelles[3]. » (Calvin l'avait à peine devancé de quatre mois), et l'on écrivit sur les registres de la Vénérable Compagnie : « Le vendredi 28 sept. 1564, mourut le bon homme Corderius, en grand age, heureusement, et ayant servi jusques à la fin, en sa vocation d'enseigner les enfants et conduire la jeunesse, en toute sincérité, simplicité et diligence, selon la mesure qu'il avait reçue du Seigneur[4]. »

VII

Calvin resta peu de temps au collège de La Marche. On sépara le maître et l'élève également incomparables. Pourquoi ? Calvin nous le dit en ces mots : « parce qu'un homme inepte (*stolidus*) dont la volonté, ou plutôt le caprice, [illegible], nous fit tout de suite avancer d'une classe. » Il s'agit du

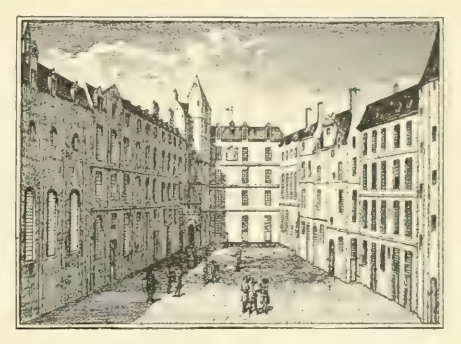
1. [illegible] en 15[illegible]. Il faut, ce semble, [illegible] de Genève, de 15[illegible]. Ce ne peut être que [illegible] — 3. Testament de Cordier, du 27 septembre 15[illegible]. [illegible] it à sa fille unique Suzanne, sa bibliothèque, sa maison de Lausanne, [illegible] en temps de peste, [illegible]

précepteur des enfants de Montmor. En même temps, ou bientôt après, Calvin changeait non seulement de classe, mais de collège, et allait à Montaigu. Peut-être que, bénéficiaire de plusieurs cures, ses directeurs trouvèrent bon de le placer dans une école d'un caractère plus ecclésiastique, où il pourrait se préparer visiblement à posséder les bénéfices, qui lui avaient été confiés avant l'âge[1].

Cordier avait été le premier maître de Calvin. Montaigu fut le second.

Cordier, c'était l'avenir ; Montaigu, c'était le passé !

Cordier, c'étaient les temps modernes, avec leurs promesses de progrès, de douceur et de libéralisme ; Montaigu, c'était le moyen âge, avec l'obstination de sa routine, de sa dureté, de son étroitesse.


Cour du collège de Montaigu (en 1779).

Cordier, c'était le commencement de l'éducation protestante ; Montaigu, c'était la fin de l'éducation catholique.

Ainsi la Providence faisait parcourir à son élève prédestiné tous les stades d'une évolution qu'il devait finir par diriger.

Fondé en 1314 par l'archevêque de Rouen, le juge faible et terrible des Templiers, Gilles Aiscelin, le collège de Montaigu avait reçu son nom de son second fondateur, Pierre de Montaigu (1388), évêque de Laon, et sa constitution de son troisième fondateur, le vrai, Jean Standonch[2]. Celui-ci était né en Brabant. Après une enfance passée dans la pauvreté, il vint à Paris, où, pour subsister, il fut obligé de remplir les plus vils ministères dans la maison de Sainte-Geneviève. La nuit, il montait au clocher pour économiser la chandelle, et étudier au clair de lune. Grâce à cette énergie, il devint maître ès arts, bachelier en théologie, principal du collège de Montaigu (1483), et recteur de l'Université (1485).

Quand il entra au susdit collège, tout était en ruine. La maison n'avait plus que onze sous de rente. Il construisit des logements, une chapelle, une bibliothèque et rassembla 84 boursiers : enfin, en 1502, il rédigea et fit sanctionner son règlement.

Quatre traits caractérisent pour nous l'esprit de ce célèbre collège de Montaigu, qui incarnait lui-même l'esprit de tout l'enseignement, aux premières années du XVI[e] siècle.

D'abord l'*ascétisme*.

L'article troisième du réglement ordonnait le silence, « depuis la fin des complies, jusques au son de la messe du lendemain. »

1. Quicherat, I, p. 213. — 2. Plusieurs écrivent : Standonck.

Le quatrième réglait le costume. Les théologiens, prêtres et étudiants en philosophie, devaient être vêtus de noir, avec des manteaux sans plis, « et des chaperons en teste à la façon d'un camail, sinon qu'ils sont cousus devant et derrière, et n'y a ouverture sinon pour passer la teste, ainsi que les portent les frères convers de Saint-Germain des Prez. »

Plus important encore est l'article relatif à la nourriture : « Il est défendu de boire vin et de manger chair, excepté les théologiens et prestres d'avoir une pinte de vin à trois, composée de trois demi-sextiers de vin et d'un demi-sextier d'eau, en considération de leur âge viril et de leur labeur aux études. Pour la pitance, ils auront tous à l'entrée de table chascun la trentiesme partie d'une livre de beurre, des pommes cuites, des pruneaux ou quelque chose équivalent. Plus le potage de légumes (qui sont poix, febves, et autres semblables grains issus de terre), ou de bonnes herbes. Pour la portion des jeunes capettes auront chascun la moitié d'un harenc ou un œuf. Les théologiens et prestres auront deux fois autant, c'est scavoir deux œufs chascun, ou un harenc ; pour le dessert un morceau de fourmage ou quelques fruits, si la saison et les moyens y sont. »

Evidemment le principal qui a rédigé ce prospectus avait du sang d'Harpagon dans les veines. Mais il n'était pas le seul, dans le bon vieux temps, et nous avons les plaintes d'un écolier du XVIIe siècle, qui disait encore : « J'estois gros et gras quand le malheur voulut me constituer prisonnier de ces ennemis de la nature : mais à peine y eus-je demeuré trois jours, qu'il fallut envoyer mes chausses et mon pourpoint au tailleur pour les estressir [1]. »

Et cependant, les pauvres capettes de Montaigu, avaient beau habituellement ne pas manger, ils avaient encore des jours dits jours de jeûne.

La maigre pitance était compensée par d'*abondantes fouettées* : c'est le second trait caractéristique de l'éducation de cette époque en général, et de Montaigu en particulier.

Le fouet était le grand instrument d'éducation, sinon l'unique. On fouettait tout le monde, toujours. Marguerite de Valois avait été fortement fouettée. D'Aubigné avait été fouetté. En 1544, un recteur de l'Université recommandait encore aux maîtres de ne pas ménager les verges à leurs élèves et même de les rouer [illegible] (*Acerrime vapulent!*) Le portier était le fouetteur en titre. Mais le principal ne dédaignait pas souvent d'y mettre la main. Rabelais nous a conservé [illegible] souvenir du principal Tempeste, un des successeurs de Standouth, « [illegible] fouetteur d'écoliers au collège de Montaigu. » Et Montaigne s'écrie : « [illegible] ier les enfants aux lettres, on ne leur présente à la vérité que [illegible] z-moi la violence et la force... cette police de la plus part de nos collèges m'a tousjours depleu.... C'est une vraye geaule de jeunesse captive.... Arrivez-y sur le poinct de leur office : vous n'oyez que cris, et

[1] [illegible]

d'enfans suppliciez, et de maistres enyvrez en leur cholère... les guidant d'une trongne effroyable, les mains armées de fouets [1]. »

Comme la réputation de Montaigu [2] l'emportait sur toutes les autres, il n'est pas étonnant que ce collège ait fini par apparaître comme l'idéal de la maison de... correction : « Tellement, raconte encore un historien du XVII[e] siècle, que quand il y avoit quelque père ou mère à Paris molestez et attediez de leurs enfans mal vivans et incorrigibles, on leur conseilloit de les enfermer à Montaigu afin de les ployer, adoucir dessous la verge d'humilité, et de les réduire à la voie de vertu, de laquelle ils estoient esloignez par mauvaise compagnie et trop grande liberté [3]. »

Troisième trait : *une saleté indicible.* Bornons-nous à constater que d'une manière générale les collèges interdisaient à leurs élèves de porter les mains à la tête pendant le repas. C'était trop dangereux. Et laissons parler deux capettes illustres de Montaigu, Erasme et Rabelais.

D'où viens-tu, demande un interlocuteur des colloques d'Erasme ? — Du collège de Montaigu. — Tu nous reviens donc chargé de littérature ? — Bien plutôt de poux [4].

Rabelais, lui, nous dépeint son héros arrivant chez son père, après quelques-unes de ses aventures extraordinaires, et se mettant en train de se coiffer. Il prend son peigne « qui estoit grand de cent cannes, appoincté de grandes dents de éléphants toutes entières.» A chaque coup de peigne il fait tomber d'énormes boulets, qui lui étaient restés dans les cheveux. « Ce que voyant, Grangousier son père, pensoit que feussent poulx et luy dist : Dea, mon bon filz, nous as-tu aporté jusques icy des esparviers de Montagu ? Je n'entendoys que là tu feisses résidence. — Adonc Pornocrates respondit : Seigneur, ne pensez pas que je l'aye mis au colliège de pouillerie, qu'on nomme Montagu : mieulx l'eusse voulu mettre entre les Guenaux de sainct Innocent, pour l'énorme cruaulté et vilenie que j'y ay congnue. Car trop mieulx sont traictés les forcez [forçats] entre les Maures et Tartares, les meurtriers en la prison criminelle, voir certes les chiens en vostre maison, que ne sont ces malautruz au dict colliège. Et si j'estoys roy de Paris, le diable m'emport si je ne metoys le feu dedans, et faysoys brusler et principal et régents, qui endurent ceste inhumanité davant leurs yeulx estre exercée [5].»

Enfin, quatrième trait : le *travail*, un travail aussi exagéré que la saleté, la barbarie et la famine. On se demande où les élèves prenaient les forces. En tout

1. *Essais de Montaigne.* Liv. I, ch. XXV. — 2. En 1522, dans un traité *D*[illegible], [illegible], parlant des Béda et des Quercu, qui enseignaient à Montaigu au moment même où s'y trouvait Calvin, écrit : [illegible] roussin d'Arcadie, vêtu de la peau du lion, trop ignare pour se faire écouter avec plaisir de ses disciples, trop grossier pour aimer ou être aimé, bourelle les malheureux qu'il ne saurait rendre lettrés, puis qu'il est lui-même sans lettres. Il les assourdit de cris et d'insultes... Si tu ne peux te passer de faire le maître, va épouvanter de ta grosse voix les bœufs et les ânes. » Cité par Massebieau. Mathurin Cordier. A propos d'une soutenance à la [illegible] *chrétienne*, 1875, p. 762. — 3. Tarsot, p. 113. — 4. *Ibid.*, p. 114. — 5. *Œuvres* de Rabelais. Liv. I, [illegible]

cas le programme que voici va nous montrer qu'ils avaient besoin d'en avoir beaucoup.

A 4 heures du matin, lever. Un élève de philosophie, chargé des fonctions d'éveilleur, parcourait les chambres, et en hiver y allumait les chandelles.

De 5 à 6 heures, leçon.

A 6 heures, *messe*. Puis *premier repas*, composé d'un petit pain.

De 7 à 8 heures, *récréation*.

De 8 à 10 heures, *leçon*.

De 10 à 11 heures, *discussion* et *argumentation*.

A 11 heures, *dîner*, accompagné d'une lecture de la Bible, ou de la Vie des saints. Le chapelain disait le *Benedicite* et les Grâces, auxquelles il ajoutait une exhortation pieuse. Le principal prenait ensuite la parole, adressait des éloges ou des blâmes aux élèves, annonçait les punitions, les corrections méritées la veille.

De midi à 2 heures, revision des leçons, travaux divers.

De 2 à 3 heures, *récréation*.

De 3 à 5 heures, *leçon*.

De 5 à 6 heures, discussion et argumentation.

A 6 heures, *souper*.

A 6 heures et demie, examen du travail de la journée.

A 8 heures en hiver et à 9 heures en été, *coucher*.

Ainsi condamné au jeûne et au travail forcés, plus d'un capette succombait.

Erasme réunit tout ces traits dans le tableau suivant : « J'ai vécu il y a trente ans, dans un collège de Paris où l'on brassait tant de théologie que les murailles en étaient comme imprégnées ; mais je n'en ai pas rapporté autre chose que des humeurs froides et une multitude de poux.... Les lits étaient si durs, la nourriture si chétive, les veilles et les études si pénibles, que maints jeunes gens de grande espérance, dès la première année de leur séjour dans ce collège, devenaient fous, aveugles ou lépreux, quand ils ne mouraient pas.... Plusieurs chambres à coucher, étant situées près des lieux d'aisance, étaient si sales et si infectes qu'aucun de ceux qui y ont demeuré n'en est sorti vivant, ou sans le germe d'une grave maladie. Les punitions, consistant en coups de fouet, étaient administrées avec toute la rigueur qu'on peut attendre de la main du bourreau.... Le principal du collège voulait faire des moines de nous tous, et, pour nous apprendre à jeûner, il nous privait absolument de viande. O combien d'œufs pourris j'ai mangé là ! que de vin moisi j'y ai bu[1]. »

Au moment où Calvin entra à Montaigu, le Principal était le fameux Noël Béda, qui avait été appelé par Standonch lui-même, dès avant 1502. Un instinct qui avait rapproché les deux hommes. Noël Béda, avec qui nous ferons bientôt plus ample connaissance, « l'esprit le plus mutin et le plus factieux de son temps[2], »

1. [illegible]
2. [illegible]

finit par être tellement occupé aux procès qu'il intentait ou qu'on lui intentait, que, en 1524, il se fit aider par un sous-directeur, Pierre Tempête, et, en 1528, par Jean Hugon[1].

Calvin fut donc élève de Béda et de Tempête, et il profita de Montaigu comme il avait profité de Cordier.

Au collège de Montaigu, nous dit Bèze, il eut pour maître un Espagnol, qui ne manquait pas de science. « Son esprit déjà très fin (*acerrimus*), fut encore poli par lui. Il fit de tels progrès, que, laissant ses camarades à l'étude de la grammaire, il passa à l'étude de la dialectique et de ce qu'on appelle les autres arts[2]. »

Cordier l'avait préparé à écrire, Montaigu le prépara à discuter.

« On dispute avant le dîner, écrivait Vivès en 1531, on dispute pendant le dîner, on dispute après le dîner, on dispute en public, en particulier, en tous lieux, en tous temps. » — « On discute à la fin de savoir si le porc qu'on mène au marché pour le vendre est tenu par l'homme ou par la corde[3]. »

La discussion, l'art formel de la discussion, c'était tout ce qui restait à l'éducation du moyen âge. Calvin le lui prit : se réservant de verser le vin nouveau de l'Evangile dans ces outres vides, mais solides, de la scolastique.

VIII

En même temps que ce développement intellectuel, se poursuivait le développement moral. Arrivé à Paris, âgé de quatorze ans, Calvin allait en partir âgé de dix-neuf ans. L'enfant était devenu un jeune homme au caractère presque définitivement formé.

Savons-nous ce qu'était ce caractère ?

Calvin, nous répond Kampschulte, l'historien catholique, remplissait ses devoirs religieux et autres avec une exactitude scrupuleuse (*lebendiges Pflichtgefühl, grosse Gewissenhaftigkeit*)[4]. Voilà un bel éloge, et qui pourrait nous suffire, si l'historien, plus asservi qu'on ne l'a dit aux préjugés de ses coreligionnaires, ne s'était pas hâté d'amasser, autour de cet éloge, toutes les critiques de la légende catholique. Et nous ne saurions même pas le féliciter complètement d'en avoir au moins écarté ce qu'elle a de plus manifestement calomnieux. Car, en la rendant plus vraisemblable, il l'a seulement rendue plus dangereuse.

D'après Kampschulte, Calvin, à Paris, avait un caractère « renfermé en lui-même; »... quelque chose « de sévère, de dur ; »... il menait une vie « silencieuse, retirée, » « fréquentait peu de personnes ; »... son caractère « sévère, raide, et cependant timide et retenu »... ne semble pas « l'avoir fait beaucoup aimer. » Au contraire, « il semble qu'il ait indisposé contre lui presque tous ses

1. Du Boulay, VI, p. 964. 2. Bèze. *Vie de Calvin*, [illegible] Opera, XXI, p. 121. — 3. [illegible]
4. Kampschulte, p. 224.

camarades ».... « *Si l'on peut ajouter foi à des indications postérieures*, on faisait de ce petit incommode Picard, la cible de réflexions railleuses, et on lui donnait un surnom peu flatteur[1].... »

Ce même portrait a été reproduit par les historiens français. Citons seulement ceux dont l'impartialité semble la mieux établie. Quicherat, après avoir affirmé que Jean Calvin fut l'incarnation de « l'esprit de secte, » ajoute : « Il n'eut jamais les goûts ni l'abandon de l'enfance. Mélancolique et réfléchi... l'indulgence ne fut jamais dans sa nature[2]. » M. Jourdain, dans *Paris à travers les âges*, de Hofbauer, déclare que Montaigu et sa discipline fortifièrent encore dans « l'impitoyable sectaire, la dureté de caractère dont il donna plus tard des preuves si tristement célèbres[3]. » — Or précisons les faits.

Après avoir raconté ses succès et ses progrès, la seconde édition de la *Vie de Calvin*, par Bèze, continue : « Quant à ses mœurs, il estoit surtout fort consciencieux, ennemi des vices, et fort adonné au service de Dieu qu'on appelloit pour lors[4]. » — Et la troisième édition ajoute : « Son père l'avait dès le commencement destiné à l'étude de la théologie : il avait compris qu'il y inclinait naturellement, en voyant que dès son âge le plus tendre, il était religieux, d'une manière admirable, et censeur sévère (*severus censor*) de tous les vices chez ses compagnons. C'est ce que je me rappelle avoir entendu dire, même par des témoins catholiques autorisés, bien des années après, alors que son nom était célèbre[5]. »

Un adolescent très pieux, dont la piété a comme trait distinctif la moralité, une moralité sévère : tel était Calvin, à Paris, et voilà le grand éloge que les catholiques eux-mêmes lui ont rendu.

La légende catholique a transformé l'éloge en critique : voici comment.

Le Vasseur, qui, nous le savons, accepte contre notre réformateur toutes les accusations, même les plus niaises, raconte (en s'appuyant assez vaguement[6] sur Baudoin, un grand calomniateur, qualifié pour la circonstance de « homme de bien et modeste ») que ses camarades l'avaient appelé *accusativus*, accusatif. — La transformation est opérée: Ce qui était une vertu, l'austérité, est devenu un vice, la dénonciation.

Kampschulte cite très exactement Le Vasseur, mais ne se donne pas la peine de vérifier sa prétendue citation, et parle plus vaguement encore que lui d'une notice de Baudoin. Avec une de ses restrictions habiles, dont les historiens catholiques sont trop coutumiers, il ajoute : « *Si* l'on peut ajouter foi à des indications postérieures. » *Si !* Mais qui donc doit décider *si* l'on peut ajouter foi à cette indication postérieure ? le lecteur ou l'auteur ? Et puisque Kampschulte ignore la valeur de l'accusation, pourquoi la répète-t-il ?

Puis vient Aubin, « l'inepte pamphlétaire » : malheureusement pour la légende [illegible] il a fourni à Quicherat (peu suspect) l'occasion de mettre le pied sur la calomnie et de l'écraser définitivement : « Il aurait été de plus un

1. [illegible] — 3. Hofbauer, *Paris à travers les âges*, *Le petit* [illegible] — 6. Il met en marge : *Fr. Bald. Apol.* [illegible]

délateur infatigable, au dire de M. Audin, qui rapporte à cet égard que les camarades du jeune Calvin l'avaient surnommé l'*accusatif*, et qu'ils disaient de lui : « Jean sait décliner jusqu'à l'accusatif. » Mais on voudrait savoir où le passionné biographe a ramassé ce trait. Il dit que c'est dans la seconde apologie du jurisconsulte Baudoin. Nous ne connaissons de Baudoin qu'un ouvrage auquel cette indication puisse convenir, c'est la diatribe intitulée : *Responsio altera ad Johannem Calvinum*, et l'anecdote rapportée par M. Audin ne s'y trouve pas[1]. »

Peut-être nous est-il permis d'indiquer plus précisément la source de cette calomnie légendaire. Le Vasseur a tout simplement appliqué à Calvin ce que Calvin rapporte du cousin de Baudoin, Antoine, « le quel pour la grande subtilité qu'il avoit à desrobber, ses compagnons d'escole nommèrent ablatif[2]. » Embrouillant l'ablatif avec l'accusatif, et Baudoin avec Calvin, Le Vasseur écrit : « Les camarades l'avaient appelé accusatif; pour le bien louer, disait-on, qu'il scavoit décliner jusques à l'accusatif *et rien davantage*[3]. » Ce dernier trait montre la sottise de l'allusion appliquée à un élève qui toujours dépassa merveilleusement ses condisciples.

IX

Voilà qui est bien. Malheureusement pour M. Quicherat lui-même, Calvin fut aussi peu un ermite qu'un dénonciateur. La vérité est au contraire que son existence à Paris s'écoula au milieu de relations très nombreuses et très agréables.

Nous connaissons déjà les trois jeunes Montmor, Joachim, Yves et Claude, ses amis d'enfance, avec lesquels il conservait sa familiarité.

A ces compagnons, il faut tout de suite joindre les fils du célèbre Guillaume Cop, venu de Bâle pour être premier médecin des rois Louis XII et François Ier. Les jeunes Cop étaient au nombre de quatre[4]. Calvin fut étroitement lié avec Nicolas, le troisième, qui avait quatre ans de plus que lui. En 1530, Nicolas était professeur de philosophie au collège Sainte-Barbe, et son amitié pour notre réformateur en fit le héros de l'aventure du 10 octobre 1533. Le quatrième des frères était Michel : son amitié pour Calvin l'attira plus tard à Genève, où il fut longtemps pasteur[5].

On voit que Jean Calvin était en bonne et haute société, entre la famille des Montmor-Hangest, dans laquelle se trouvaient réunis pour le moment l'office du grand échanson de France, et le siège épiscopal de Noyon, et la famille Cop,

1. Quicherat, I, p. 212. — 2. *Briefve Epistre de M. Jean Cal*[illegible] *injures de François Balduin, Apostat Ecebole. Recueil des opuscules*, [illegible] *Petits traictez de M. Jean Calvin* [illegible], Baptiste Pinereul, MDLXVI, p. 1919. — 3. Le Vasseur, p. 1158. — 4. On discute pour savoir si Calvin [illegible] lié avec l'aîné des Cop, Jean, devenu chanoine de Clery-sur-Loire, près d'Orléans. D'après M. Herminjard (II, [illegible], n. 12), c'est à lui que Calvin aurait adressé les lettres dont il parle à son ami Daniel. M. Doinel le conteste. (*Bulletin du protestantisme*, XXVI (1877), p. 176.) — 5. *France protestante*, 2e éd., article Cop., IV, [illegible].

dont le chef était l'un des membres les plus anciens et les plus glorieux de l'Université de Paris [1].

Sans aucun doute, Calvin dut encore avoir des relations avec son compagnon Jean Fernel de Montdidier, venu la même année que lui à Paris, l'illustre savant dont la France s'honore [2]; — et avec Nicolas Durand de Provins, neveu d'un chanoine de Noyon, et plus tard célèbre sous le nom de Villegagnon. Ce fut le triste héros de l'expédition envoyée par Coligny au Brésil, en 1555. Après l'avoir odieusement fait échouer, il rentra en France et dans le catholicisme, d'où il n'aurait jamais dû sortir, — et avec le chanoine de Noyon, alors professeur au collège de Bourgogne, Antoine de Mouchy. Au moment où nous sommes, il est adversaire ardent de la scolastique; il appelle ses maîtres « des débitants de fumée à trois liards la portion, des idolâtres de la niaiserie et de l'aberration. » Plus tard il changera d'idée et de nom, et devenu Democharès, confident et familier du cardinal de Guise, commissaire au procès d'Anne du Bourg, pourvoyeur de la chambre ardente, il sera une des gloires les plus odieuses de l'inquisition. Grâce à lui « les catholiques triompheront à Noyon du clan protestant [3]. »

Tous ces Noyonnais, tous ces Picards, et d'autres encore faisant partie de la même nation, suivaient les mêmes règlements et vivaient d'une vie presque commune.

Que de relations pour un jeune ermite, sauvage et grincheux ; et surtout que d'amitiés profondes, inaltérables, pour ce cœur froid et sec, d'où ne s'échappaient que des rancunes et des délations ! Mathurin Cordier rejoindra Calvin à Genève. Les Montmor suivront Cordier. Les Cop suivront les Montmor. Une fois que l'on a approché ce *censor severus*, on ne peut plus s'en séparer. La séduction est irrésistible.

Écoutons M. Lefranc constater ce fait étonnant : « Les sympathies qu'il inspira dès ce moment dans son entourage, parmi ses maîtres aussi bien que parmi ses condisciples, témoignent assez qu'il savait allier à un grand sérieux, à une excessive application au travail, une affabilité qui lui gagnait tout le monde. Nous aurons l'occasion de constater ce fait plus explicitement, pour

1. [illegible] de Connan, fils d'un maître de [illegible] plus intimes amis. (Herminjard, II, [illegible] 1530 l'appellent [illegible] l'athlète sorbon[illegible] de jours. (Du Boulay, p. [illegible])

2. [illegible]

3. [illegible]utions qui suivirent l'édit de novembre 1559, dit que le peuple appela les [illegible] et l'on s'est demandé si Mouchy [illegible] X, p. 111, 430 et XI, [illegible]rès vis-à-vis du calvinisme. Elles sont [illegible] de Noyon, [illegible] petit œuvre [illegible] Le calvinisme c'est [illegible] les poisons d'un [illegible] vipérine et chien de [illegible]

les années passées à Orléans et à Bourges et pour le second séjour à Paris. Le ton même des lettres qui nous sont parvenues touchant cette période montre Calvin sous un jour tout à fait différent de celui sous lequel on est accoutumé à le considérer. »

Et, déchirant les pages de ce qu'il appelle un pur roman, M. Lefranc conclut : « Peu de jeunes gens ont été au contraire, en ce temps, plus recherchés et plus répandus que le futur réformateur.... Tout ce que l'on sait de cette période de sa vie, démontre qu'il ne fut ni si triste, ni si morose qu'on a bien voulu le dire. Entouré d'amis sympathiques et attachés, il connut l'indulgence et le sourire[1]. » Que reste-t-il de la légende catholique sur l'adolescence de Calvin ?

1. Lefranc, p. 70, note, p. 71.



Marque (moyenne) de Robert Estienne.

Pour toutes les marques, voir le dernier Appendice : *Les imprimeurs* [illegible].

CHAPITRE SECOND

Le protestantisme fabrisien.

I. Le Fèvre humaniste et son Psautier quintuple. — II. Le Commentaire de 1512 ou le premier livre protestant. — III. Le premier disciple de Le Fèvre : Farel. — IV. Progrès du protestantisme. — V. Quercu et Béda. — VI. Le Fèvre, et le biblicisme protestant. — VII. Béda, et l'anti-biblicisme catholique. — VIII. Timidité de l'évêque et héroïsme des martyrs.

I



'APRÈS Théodore de Bèze, c'est à Paris que Calvin aurait été « averti » de la vraie religion, aurait « gousté quelque chose de la pure religion. » Ces expressions du XVIe siècle, traduites en français du XIXe, signifient que Calvin aurait été initié, pendant son séjour à Paris, au protestantisme.

Le fait est contesté, et toutes les objections se ramènent à celle-ci : ce n'est pas vraisemblable.

Nous sommes conduits à examiner cette question : à ce moment-là, à Paris, le protestantisme existait-il ? Et nous répondons : il y avait en ce moment, à Paris, un protestantisme, un protestantisme très authentique, quoique d'une nature particulière, le protestantisme fabrisien, que nous appelons ainsi pour le distinguer des protestantismes ultérieurs, protestantisme luthérien et protestantisme calviniste.

Le protestantisme « fabrisien[1] » avait pour fondateur Jaques Le Fèvre (Fabri)[2]. [illegible] vers 1435[3] à Etaples[4], en Picardie, de petite maison[5], il vint à Paris, conquit ses grades, voyagea en France et hors de France[6], fut professeur de mathématiques et de philosophie au collège du cardinal Le Moine.

1. Ce mot de fabrisien n'est pas de nous. Nous l'empruntons au XVIe siècle lui-même, au grand adversaire de [illegible] a pris comme il convenait, le nom de son



Lefèvre d'Etaples (d'après les *Icones* de Bèze). (p. 78)

Bientôt ses nombreuses et savantes publications mirent cet homme, un des plus petits de son époque par sa taille[1], au rang des plus grands par l'influence, à côté de Reuchlin et d'Erasme. Ce fut lui qui, en France, eut la gloire de vaincre la scolastique et la Sorbonne. Bèze l'atteste en ces termes, qui ont l'élan d'un chant de triomphe et l'exactitude d'une chronique historique : « Vrayement la providence de Dieu est admirable ! Car qui eust estimé qu'un seul homme de peu d'apparence eust peu chasser la barbarie hors de la plus fameuse université du monde, en la quelle, par l'espace de beaucoup d'années elle reposoit seurement ? Si est-ce que Jacques Lefèvre, personnage de petite maison et d'un lieu peu renommé (assavoir

premier chef, je ne sais si on l'eût appelée luthérienne, du nom de Luther, ou fabrisienne du nom de Faber. Annotationes in Fabrum et Erasmum (1526), cité par Douen, *Bulletin*, XLI, 1892, p. 72. — 2. C'était une forme très usitée : Ruffi, Caroli, etc. — 3. Voir Appendice IV. *A quel âge mourut Le Fèvre ?* — 4. Etaples est environ à cinq heures de Boulogne. Voir : *Essais sur la vie et les écrits de Jacques Le Fèvre d'Etaples* par Graf, 1842 ; *J[illegible] Faber Stapulensis* dans la *Zeitschrift*, f. d. historische Theol., par Graf, 1852. *Encyclopédie des sciences religieuses*, VIII, article de Lutteroth, p. 69-77. — 5. Bèze est exact. Fl. de Ræmond est, selon son habitude, malveillant quand il dit de Le Fèvre : « Pauvre enfant sans berceau et sans aveu. » Le Fèvre avait un petit bien (quantulum id cunque [illegible]) qu'il abandonna à ses frères et à ses neveux, pour être délivré de tout souci matériel et se livrer entièrement à l'étude. Graf, *Faber Stapulensis*, p. 5. — 6. En 1488-1489 (d'après Clerval, *De J. Clichtovei Vita et Operibus*, p. 4) et non en 1492, il est en Italie, visite Pic de la Mirandole, Hermolaus Barbarus, patricien de Venise. Dans cette ville il voit les célèbres imprimeurs, rivaux des Estienne, les Alde. Il fait connaissance de Marsile Ficin, d'Angelus Politianus. Il va à Florence, à Rome. En 1503, il est à Orléans, dans le couvent de Saint-Amans. En 1509 il visite l'Allen[illegible] traverse Mayence, Cologne. En 1506 il est avec la cour à Bourges. (Graf, *Faber Stapulensis*, p. 9, 17, 18, 19.)

1. Tous les contemporains insistent sur sa très petite taille. Ils l'appellent homunculus (petit homme), « très modeste (perhumilis) d'apparence et de taille. » Sa taille, disent-ils encore, était au-dessous de la moyenne (supra

d'Etaples, port de mer non fréquenté en Picardie) mais au demeurant l'un des plus nobles hommes de la terre, si l'on considère son érudition, sa piété, sa générosité et, ce qui est le plus esmerveillable, ayant esté eslevé au milieu de la barbarie mesme : icelui, dis-je, est venu about d'une si haute entreprise et a fait desloger l'ignorance. Car c'est lui qui, de vive voix, et par très doctes escrits, a remis sus en l'Université de Paris la vraye logique d'Aristote et les Mathématiques, au lieu de la Sophisterie qui y régnoit auparavant [1]. »

« Tu es le plus philosophe des philosophes (*tu philosophissime Faber*), » lui écrivait Reuchlin [2] (31 août 1513); et Erasme déclarait qu'un homme « si pieux, si bon, si savant, ayant rendu de si grands services aux études et à tous les lettrés mériterait de ne jamais vieillir. » (15 février 1517.) Le vœu d'Erasme s'accomplit dans la mesure du possible. Le Fèvre vieillit, mais il vieillit longtemps, puisqu'il devint centenaire.

Du reste une gloire plus grande était réservée au restaurateur de l'humanisme, et, dès 1509 (l'année où naquit Calvin), on voit un changement s'opérer en lui. Briçonnet, abbé de Saint-Germain des Prés, en 1507, se hâta d'y appeler Le Fèvre.

Comment ces deux hommes s'étaient-ils connus ? Briçonnet avait étudié au collège de Navarre. Nommé ensuite évêque de Lodève, selon la coutume du temps, il ne résida pas, et se fit instruire dans la philosophie et la théologie par Clichtove, l'ami de Le Fèvre. Peut-être firent-ils ainsi connaissance. Peut-être Briçonnet avait-il déjà reçu les leçons de Le Fèvre lui-même. En tout cas l'amitié de ces deux hommes est un fait historique de grande importance; elle décida de la carrière de l'évêque et de la carrière du réformateur. Par Briçonnet Le Fèvre entra en relation avec la famille royale et s'acquit les protections qui, à plusieurs reprises, devaient lui sauver la vie.

De 1507 à 1520, Le Fèvre eut sa principale résidence à Saint-Germain des Prés, et c'est de là que sortit non une réforme monachale, mais la Réformation elle-même, la Réforme fabrisienne [3].

Cela commença imperceptiblement et lentement. Le Fèvre paraissait plongé au plus profond de la superstition romaine. Farel nous le raconte : « Jamais je n'avois vu chanteur de messe qui en plus grande révérence la chantast, combien que par toutes les parts je les aye cerchez jusques au plus profond des Chartreux et autres moines... Cestuy... faisoit les plus grandes révérences

[illegible] inexpugnabile (humili contentoque [illegible]

1. [illegible] — 2. Herminjard, I, p. 12. — 3. C'est de Saint-Germain des Prés [illegible] Le Fèvre, son Psautier quintuple [illegible] commentaire de 1512 (absolutam [illegible]) ayant échoué, Briçonnet fit venir [illegible] moines refusèrent de s'y [illegible] dans les cellules laissées [illegible], p. 10.

aux images qu'autre personnage que j'aye cogneu et demeurant longuement à genoux il prioit et disoit ses heures devant icelles [1]. »

Et cependant la préface du volume qu'il publia alors, en 1509, *Psautier quintuple*, contenait cette déclaration : « Pendant longtemps je me suis attaché aux études humaines, et j'ai à peine goûté du bord des lèvres les études divines : car elles sont augustes et ne doivent pas être approchées témérairement. Mais déjà dans le lointain une lumière si brillante a frappé mes regards, que les doctrines humaines m'ont semblé des ténèbres en comparaison des études divines, tandis que celles-ci m'ont paru exhaler un parfum dont rien sur la terre n'égale la douceur [2]. »

Saluons avec respect cette lumière divine qui se lève dans la nuit universelle ; c'est l'aurore de la Réformation.

II

Trois ans après (1512) paraissait le Commentaire latin sur les Epîtres de saint Paul (*Page* 82). En un sens, ce livre peut être appelé : le premier livre protestant.

Voici d'abord le principe qu'on appellera plus tard le principe formel : l'autorité souveraine de la Parole de Dieu.

« C'est là que se trouve la doctrine de Christ..., et ceux qui l'étudieront puiseront avec joie de l'eau à la source du Sauveur [3]. » « Célébrons le Christ notre roi en l'étudiant dans les saints oracles (*ex studio sacrorum eloquiorum* [4]). Ne suivons pas les préceptes et les dogmes des hommes, qui n'ont pas de fondement dans la lumière qui a brillé d'En Haut [5]. »

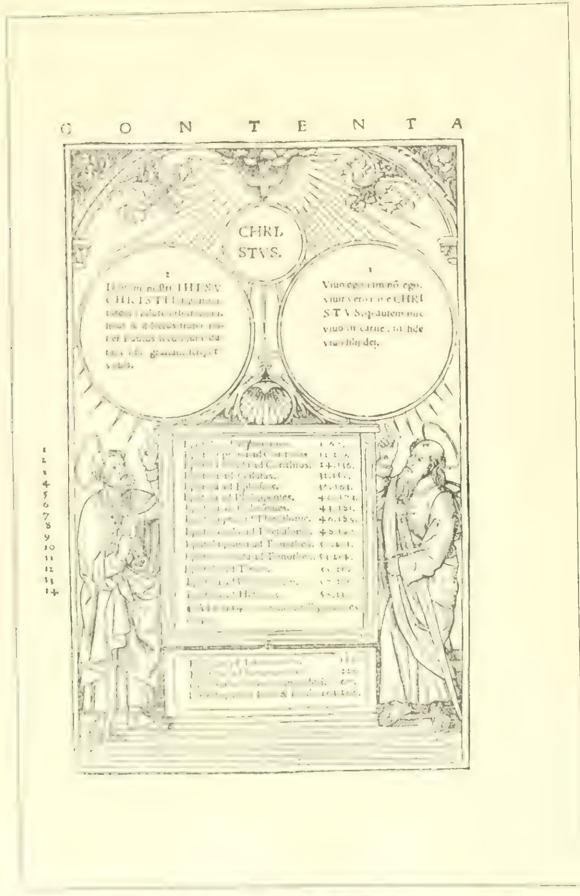
Aujourd'hui on fait le contraire de ce que faisaient ces hommes inspirés de Dieu : « Il y a des hommes, dans ce temps, qui apprennent au peuple une folle piété au lieu de la doctrine de Christ. A quoi me sert de jeûner de nouveaux carêmes et de payer la légitime ? pourquoi me fier à des formules de prières (*oratiunculis*) dont l'auteur est inconnu, et laisser de côté les prescriptions apostoliques ? Pourquoi mourir dans le froc quand on a vécu toute sa vie dans l'habit séculier ? Rien de semblable n'est ordonné par la doctrine de Christ.... Le reste est peut-être plus superstitieux que religieux.... Attachons-nous donc au seul Christ et à la doctrine apostolique. Car et elle suffit (*nam illa et sufficit*), et elle est la première et la principale pour le salut [6]. »

Et, immédiatement, du principe formel, formulé aussi nettement, aussi

1. *Du vray usage de la Croix* (éd. Fick). *Epistre à tous seigneurs*, p. 170. — 2. *Quincuplex Psalterium, gallicum, romanum, hebraicum, vetus et conciliatum.* A la fin du volume on lit : absolutum... in cœnobio S. Germani prope muros Parisienses... 1508, et in clarissimo Parisiorum Gymnasio ex chalchotypa Henr. Stephani officina... emissum a. 1509... — 3. Epître (préface) à Briçonnet. — 4. 1 Tim. VI, fol. 211 *a*. — 5. Col. III, fol. 185 *b*. — 6. Rom. XVI, fol. 104 *b*.

agressivement, sort le second principe, le principe matériel : la justification par la foi.

Le Fèvre est ici d'une clarté admirable.



[illegible]

« Il est presque profane de parler du mérite des œuvres *(ferme prophanum esse loqui de merito operum)*, surtout vis-à-vis de Dieu. Car un mérite semble ne pas demander une grâce, mais exiger ce qui est dû : attribuer un mérite aux œuvres, c'est presque avoir l'opinion de ceux qui croient que nous pouvons être justifiés par les œuvres, erreur pour laquelle les Juifs sont surtout condamnés [1]. Ainsi ne parlons pas (*taceamus*) du mérite de nos œuvres, qui est bien petit ou plutôt nul (*quod vel perexiguum est aut potius nullum*), et célébrons la grâce de Dieu qui est tout (*quae totum est*). On ne peut attribuer réellement de mérite qu'à Christ, qui a tout mérité pour nous (*qui nobis omnia est meritus*); mais, pour nous, confessons que nous n'avons aucun mérite devant Dieu (*nihil erga Deum meritos*), et espérons en sa grâce [2]. »

[illegible] le côté négatif, le côté positif de la grande doctrine protestante : « Mais, tu diras, quelqu'un a-t-il jamais été justifié sans les œuvres de la loi, ou [illegible] d'innombrables. *Si etiam innumeros*

1. [illegible]
2. [illegible]

dixero : non forte mentiar.) Et qui ignore que le brigand a été justifié par la foi seule (*sola fide justificatum*) ? »

Cela ne veut pas dire que les œuvres soient vaines. Le Fèvre s'efforce de concilier saint Paul et saint Jacques. En ne faisant pas de bonnes œuvres, quand cela nous est possible, nous perdons la grâce de la justification. Du reste, est-il possible au croyant de ne pas faire de bonnes œuvres ? « Les œuvres, qui suivent la foi, sont le signe de la foi vivante, comme le souffle et l'haleine sont le signe de notre vie.... La foi est vivante ; et, vivante, elle a comme signe les œuvres vivantes [1]. »

En réalité, la justification ne consiste ni dans la foi ni dans les œuvres. Car les démons aussi croient. « Dieu seul justifie » (*unus est Deus qui justificat ex fide*). Et ceci demeure : « Par les œuvres, sans la foi, il est impossible d'être justifié ; au contraire, par la foi, sans les œuvres, c'est possible [2]. »

Et il s'est trouvé un auteur pour écrire : « Nous n'avons trouvé rien de pareil [à l'autorité absolue et exclusive de la Bible et à la justification par la foi seule] dans le Commentaire de 1512. — On ne peut soutenir que Le Fèvre ait enseigné la foi protestante ni qu'il ait cessé d'être catholique [3]. »

Alors même que le Commentaire de 1512 contiendrait seulement les lignes citées, nous aurions le droit de l'appeler le premier livre protestant.

Or, le Commentaire de 1512 contient trois choses de plus :

1° Non content de poser les deux bases du protestantisme, il ébranle les deux bases du catholicisme.

Selon lui, les sacrements n'ont pas de vertu magique : « L'ablution dans l'eau matérielle du baptême ne justifie pas, mais elle est le signe de la justification par la foi en Christ ; car les symboles sensibles sont les signes des choses et des infusions divines [4]. »

Donc, pas d'*opus operatum*, et pas davantage de sacrifice dans la messe. Expliquant, d'après l'Ep. aux Hébreux, comment le Christ a satisfait pour tous les péchés du monde par un seul sacrifice (*pro totius mundi peccatis una oblatione*), il dit : « Ce qui s'accomplit chaque jour par le ministère de son prêtre, ce ne sont pas tant des sacrifices réitérés, que la mémoire et le souvenir d'une seule et même victime, qui n'a été offerte qu'une fois [5]. Toutes les fois que vous ferez cela, est-il dit, faites-le en mémoire de moi, car il a satisfait une fois pour tous (*semel pro omnibus*). Et il n'y a pas d'autre mystère, si ce n'est dans la présence (*ex praesentia*) de son corps et de son sang ; la mémoire de l'oblation et de la satisfaction divine est pour tous salutaire, mémoire qui est plus agréable (*acceptior*) à Dieu que tout sacrifice et toute oblation jusqu'à la fin du monde [6]. »

1. Rom. IV, 77 *a*. — 2. « Ex operibus sine fide, nunquam [illegible]. At contra ex fide, sine operibus, justificatur quis. » Rom. III, fol. 75 *a*. — 3. Dr Sabatier Plantier, [illegible] *réformation française*, 1870, p. 28, 22. — 4. Ablutio circa nos materialis [illegible] in baptismate non justificat : [illegible] signum est justificationis ex fide Christi. Sensibilia enim symbola, spiritualium rerum et divinarum infusionum sunt signa. Rom. IV, fol. 77 *a*. — 5. Non tam sunt iteratae oblationes [illegible] ejusdem et quae semel tantum oblata est, victimae memoria et recordatio. — 6. Heb. VII, fol. 243 *a*.

2° Non content de renverser les deux principes du catholicisme, Le Fèvre en renverse les principales conséquences : « Le Fèvre, dit Graf, attaquait dans leur base la doctrine et les pratiques de l'Eglise catholique [1]. »

Il attaque le célibat des prêtres. Tout en déclarant la virginité supérieure au mariage, il blâme les Eglises qui n'ont pas imité l'Eglise grecque, et ont imposé à leurs prêtres le célibat. « Tombant, dit-il, dans une incontinence pire, ils sont tombés dans les pièges du diable » (*in pedicas diaboli* [2]).

Il attaque les jeûnes. Tout en disant que, si une loi l'ordonne, il faut lui obéir, car l'obéissance aux lois est juste, il proclame la liberté : « Usons de tous les mets salutaires et nécessaires [3]. »

Il attaque la liturgie latine. « La plupart des hommes (*maxima pars hominum*) quand ils prient maintenant (je ne sais s'ils prient avec l'esprit) ne prient pas au moins avec l'entendement, car ils prient dans une langue qu'ils n'entendent pas [4]. »

3° Objectera-t-on enfin : Le Fèvre n'a pas eu peut-être conscience de son œuvre réformatrice ? L'objection serait étrange. Un homme n'a pas, au même moment, tant et si peu d'intelligence. Du reste, M. Herminjard, qui voit dans le Commentaire de 1512 seulement « le prélude bien imparfait de la manifestation de l'Evangile [5], » a écrit ceci : « Il ne serait pas légitime de prétendre qu'à l'origine Le Fèvre n'a point compris la portée de ses doctrines, ni prévu l'imminence d'une révolution religieuse. C'est, en effet, vers l'année 1512 qu'il disait déjà à Guillaume Farel, son élève : « Mon fils, Dieu renouvellera le » monde et tu en seras le témoin. » Parole prophétique, à laquelle le passage suivant, tiré de son ouvrage sur saint Paul, peut servir de commentaire : « L'Eglise suit malheureusement l'exemple de ceux qui la gouvernent, et elle » est bien loin de ce qu'elle devrait être. Cependant, les signes du temps » annoncent qu'un renouvellement est prochain, et, pendant que Dieu ouvre » de nouvelles voies à la prédication de l'Evangile par les découvertes et les » conquêtes des Portugais et des Espagnols dans toutes les parties du monde, » il faut espérer qu'il visitera aussi son Eglise et qu'il la relèvera de l'abaissement dans lequel elle est tombée [6]. »

Le doute n'est pas permis. Le Commentaire de 1512 est bien le livre qui, le premier, contient l'exposition et la proclamation du protestantisme.

Nous nous hâtons d'ajouter : du protestantisme fabrisien [7].

Toutes les discussions nous paraissent provenir, en effet, d'une fausse définition. Qu'est-ce que le protestantisme ? Pour la plupart des historiens, le protestantisme, c'est le protestantisme tel que l'ont fait Luther, Zwingle et Calvin. Un auteur, qui a toute la franche naïveté de la jeunesse, l'a dit dans une thèse de

1. [illegible] — 4. I Cor. XIV, 128 a. — [illegible] — 6. Herminjard, I, p. 5. — 7. Cette originalité de Le Fèvre est caractérisée par Graf [illegible] avant la Réformation, et les réformateurs eux-mêmes : [illegible]

baccalauréat en théologie. Réformation est, — dans l'esprit des écrivains que nous combattons, — « synonyme de révolution religieuse ; » le réformateur est celui qui va à l'extrême opposé des principes qu'il attaque, et il doit en exprimer « l'antithèse » bien nette [1] !

Nous ne contestons pas que cette idée ne soit l'idée banale sur la Réformation et sur le Réformateur protestant. Nous ne contestons pas davantage que cette définition ne s'applique pas du tout à Le Fèvre. Non. Le Fèvre n'a pas brûlé la bulle du pape. Le Fèvre n'a pas écrit l'*Institution chrétienne.*

Son caractère était doux [2], méditatif, comme devait l'être, à soixante dix-sept ans, celui d'un humaniste mystique. Et son protestantisme a été ce qu'il était lui-même, et ce qu'il devait être à cette époque, modéré, conciliant, avec des hésitations et des contradictions dont la double raison étaient l'âge et le mysticisme.

Sans doute, il expose une conception du péché originel qui ne sera pas la conception des réformateurs postérieurs [3]. Il admet la présence réelle (qu'il ne faut pas confondre avec la transsubstantiation), et l'ubiquité du corps de Christ, repoussée par Calvin, acceptée par Luther; il conserve encore l'invocation des saints, le purgatoire, le carême, et s'abstient d'attaquer la constitution de l'Eglise catholique, etc.

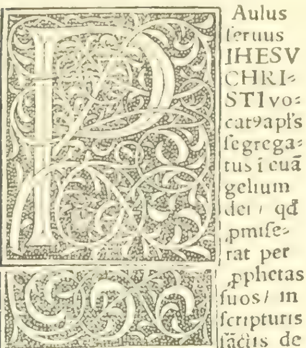
Mais cela empêche-t-il qu'il ait nié l'*opus operatum*, le sacrifice de la messe, le célibat des prêtres, les jeûnes, l'usage de la langue latine, et nettement posé les deux principes fondamentaux du protestantisme : l'autorité souveraine de la Bible, et la justification par la foi ?

Donc Le Fèvre a des progrès à faire; il n'a pas achevé du premier coup le grand œuvre, mais il l'a commencé [4]; et nous pouvons répéter avec Merle d'Aubigné : « La Réformation n'a point été en France une importation étrangère. Elle est née sur le sol français; elle a germé dans Paris ; elle a eu ses premières racines dans l'Université même, cette seconde puissance de la chrétienté romaine. Dieu plaçait les principes de cette œuvre dans le cœur honnête d'hommes de la Picardie et du Dauphiné, avant qu'elle eût commencé dans aucun autre pays de la terre.... Si l'on ne regarde qu'aux dates, il faut donc le reconnaître : ce n'est ni à la Suisse, ni à l'Allemagne qu'appartient la gloire d'avoir commencé cette œuvre, bien que seules jusqu'à présent ces deux contrées se la soient disputée. Cette gloire revient à la France. C'est une vérité de fait que nous tenons à établir, parce qu'elle a été peut-être jusqu'à présent méconnue. Sans nous arrêter à l'influence que Le Fèvre exerça directement ou indirectement sur plusieurs hommes et en particulier peut-être sur Calvin lui-même, réfléchissons à celle qu'il eut sur un seul de ses disciples, sur Farel, et à l'énergique activité que ce serviteur de Dieu déploya dès lors. Pouvons-nous, après cela, nous refuser à la conviction que, quand même Zwingli et Luther n'auraient

1. De Sabatier Plantier, p. 28. — 2. « Doux, très doux » (*natura mitis ac blandus*), dit [illegible] « [illegible]ment doux » (*mitissimus*), écrit Deodatus à Agrippa. — 3. Grat, *Faber Stapulensis*, p. 13. — 4. [illegible] *Le Fèvre, réformateur français.*

I I

¶ INTELLIGENTIA EX GRAICO. ¶ EPISTOLA BEATISSIMI PAVLI APOSTOLI AD ROMANOS.



Aulus feruus IHESV CHRISTI vocat9 apl's fegregatus i euāgelium dei / qđ ꝑmiferat per ꝑphetas fuos / in fcripturis fāctis de filio fuo / facto ex femine Dauid fecundum carnem / definito filio

¶ VVLGATA AEDITIO. ¶ EPISTOLA BEATISSIMI PAVLI APOSTOLI AD ROMANOS.



Aulus feruus IHV CHRISTI / vocatus apoſtolus / ſegregatus in euāgelium dei qđ āte ꝑmiſerat p prophetas ſuos in ſcripturis ſāctis de filio ſuo / qui factus ē ei ex

A I

Commentaire de Le Fèvre, 1512. (p. 87)

jamais paru, il y aurait eu pourtant en France un mouvement de réforme ? Il est impossible sans doute de calculer quelle en eût été l'étendue : il faut même reconnaître que le retentissement de ce qui se passait au delà du Rhin et du Jura anima et précipita plus tard la marche des réformateurs français. Mais c'est eux que la trompette qui retentit du ciel au XVI[e] siècle, éveilla les premiers ; et ils furent, avant tous, sur le champ de bataille, debout et armés [1]. »

Au témoignage du célèbre historien suisse, ajoutons le témoignage d'un historien allemand. Sa nationalité garantit ici son impartialité.

« Déjà avant 1512, dans un temps où Luther s'en allait à Rome pour une affaire de moines, à une époque où Zwingli n'avait pas même commencé à s'appliquer avec zèle aux saintes lettres, et passait les Alpes avec les Confédérés afin de combattre pour le pape, Dieu suscita un « petit homme » modeste de naissance, d'apparence, et alluma dans l'isolement de son cabinet une lumière [illegible] [2]. »

Cette lumière, c'est celle qui s'échappe encore des feuillets du *Commentaire* [illegible]. Qui ne désirerait voir ce volume, le tenir dans ses mains, et se pencher [illegible] un respect pieux, mêlé d'un peu d'orgueil huguenot et patriotique ? Qu'il nous soit donc permis d'en donner ici, avec une courte description, quelque [illegible].

L'exemplaire de la *Bibliothèque du protestantisme français* est un splendide in-folio, solidement relié en parchemin sur bois, orné de deux fermoirs, presque [illegible].

1. [illegible] III, [illegible] — 2. [illegible]



¶ INTELLIGENTIA EX GRAECO. ¶EPISTOLA BEATISSIMI PAVLI APOSTOLI AD HEBRAEOS.

Vltipharia͞/ multisq; modis deus qui oli loquebatur patribus ĩ prophetis : nouissime diebus his locutus est nobis ĩ filio. que͞ posuit hæredem omniu͞ / per quem fecit & sæcula ¶Qui cu͞ sit sple͞-

XIIII 58

¶VVLGATA AEDITIO. ¶EPISTOLA BEATISSIMI PAVLI APOSTOLI AD HEBRAEOS.

Vltipharie multisq; modis oli deus loquens patrib⁹ in prophetis: nouissime diebus istis locutus est nobis in filio quem cō-

Commentaire de Le Fèvre, 1512. (p. 87)

Quand on l'ouvre, on est ébloui par la blancheur du papier, sur lequel se détachent les noirs caractères.

Le livre a 386 ans d'âge, et on dirait qu'il vient de sortir de presse, tout brillant de ses illustrations, honneur de la Renaissance. En particulier, comment ne pas admirer ces grandes lettres (*Pages* 86 et 87), sur fond criblé, avec leurs arabesques fines et fortes, pleines de fantaisie, parsemées de feuilles, de fleurs, quelquefois animées de personnages : sans oublier la première page, où se dressent en pied saint Pierre et saint Paul. (*Page* 82.)

Le chef de la grande famille des Estienne, Henri Ier, a compris qu'il imprimait un livre unique; et pensant à la postérité, il a voulu que la première œuvre de la pensée protestante fût en même temps un chef-d'œuvre de l'art typographique.

III

Déjà Le Fèvre avait fait plus qu'écrire un livre, le premier livre protestant; il avait gagné un premier disciple, le premier réformateur au sens le plus moderne, le futur et impétueux ami de Calvin, Guillaume Farel.

« Les Farel, nous dit le plus récent et le plus sagace historien de la ville de Gap, appartenaient à cette bourgeoisie aisée confinant à la noblesse, dont il y avait tant d'exemples dans nos contrées; ils se qualifiaient de nobles et étaient notaires de père en fils, depuis le quatorzième siècle, c'est-à-dire depuis une époque où le notariat, loin d'être une cause de dérogeance, anoblissait au

contraire. Ils avaient des propriétés importantes à Pelleport, hameau de la paroisse de Laye, dont le nom a disparu; il se nomme aujourd'hui les Fareaux (les Farels); la famille Farel lui a imposé son nom [1]. »

C'est sans doute ce fait qui a donné lieu à la supposition de quelques auteurs postérieurs, d'après lesquels Farel serait né aux Fareaux. Si le hameau s'appelait Fareaux ou Farels, n'était-ce point parce que Farel y avait vu le jour? Mais évidemment toutes les probabilités (il n'y aura jamais de certitude absolue) sont pour que Farel soit né, non dans une petite ferme appartenant à sa famille, mais dans la maison même où se trouvaient l'étude et l'habitation paternelles [2], sur la place Saint-Estienne, entre la rue Peyroliere (c'est-à-dire des Chaudronniers, qui partait de la place et aboutissait, par la rue de Porte Lignolle, à la porte de ce nom: aujourd'hui rue de France) et la rue Escoffière (qui partait de la place et aboutissait à un ruisseau sale [3], aujourd'hui rue du Centre) [4]. Sur le plan, *page* 89, une croix marque l'emplacement de la maison de Farel.

L'église Saint-Etienne, qui se dressait devant l'étude, était l'église municipale. La plupart des réunions du Conseil général de la commune s'étaient tenues là pendant tout le moyen âge. Elle disparut entre 1516 et 1544, laissant la place municipale bien agrandie, et fort commode pour les marchés. A un angle s'élevait un petit édicule circulaire, à jour, exhaussé sur un massif de maçonnerie. C'était le *ban de la ville* ou pilori, dans lequel on exposait les voleurs et les débiteurs insolvables [5].

« Noble Antoine Farel notaire [6], » était comme toute sa famille très catholique.

1. J. Roman, *Histoire de la ville de Gap*, 1892, p. 118. — 2. Citons seulement la vie manuscrite de Farel, conservée à la bibliothèque de Genève. « Pour commencer par son extraction il conste qu'il estoit natif de Gap [illegible] gentilhomme de condition, doué de bons moyens, lesquels il perdit pour la religion: » et constatons que, lors de la réception à la bourgeoisie de Genève, Guillaume Farel, et ses frères Claude et Jean-Jacques [illegible] sont dits formellement « de Gap. » — La question, souvent débattue cependant, a été traitée en particulier par trois historiens du pays, dans leurs ouvrages sur Gap: Th. Gautier, *Précis d'histoire de la ville de Gap*, [illegible] Charronnet, *[illegible] dans les Hautes-Alpes*, 1861, et Roman, *Histoire de la ville de Gap*, 1892. Il [illegible] que tout le monde fait naître Farel à Gap, jusqu'au livre des *Annales des Capucins*, [illegible] à partir de 1614, les Annales font naître Farel aux Fareaux, d'un « mesnager. » Mais pour les événements qui précèdent 1614, cet ouvrage est précisément sans valeur, et M. Charonnet a eu tort de le [illegible] même propos. Nous croyons donc que M. Roman a élucidé la question autant que faire se peut. C'est l'avis d'érudits spéciaux comme M. le pasteur Fr. Schell, et le vieux paléographe Gapençais, M. Rappellin. Que M. Schell veuille bien recevoir nos remerciements pour les [illegible] — 3. Il traversait la ville du nord au sud. Il fut canalisé au [illegible] collecteur. Il passait à environ 250 mètres [illegible] *Ibid.* p. 305. Il est inutile de joindre au plan [illegible] Un incendie, qui éclata en 1692, a sans [illegible] n'a pas touché à l'emplacement de [illegible] aujourd'hui toute moderne et rien ne [illegible] L'église Saint-Etienne, derrière laquelle se trouvait cette [illegible] qui l'entourait, ont formé une place: [illegible] milieu de la place, se dresse une [illegible] un sculpteur gapençais: Jean Marrellin. Quant à Farel, dans sa ville natale il est [illegible] — 6. Voici une courte généalogie de la [illegible] à Gap, en 1507. Un de ses descendants

« Mon père et ma mère croyoient tout[1] » dira leur fils[2], qu'ils destinaient à la carrière des armes. Mais ses goûts l'entraînaient vers l'étude.

« La famille, qui, outre la maison de la place Saint-Étienne, possédait d'autres immeubles en ville, était assez riche pour pouvoir faire élever Guillaume à Paris. Il obtint la permission de s'y rendre[3]. »

Il traversa Lyon, « où jour et nuit cloches sonnoient. Seulement en passant par la ville, et n'y arrestant guères, encore que je fusse du tout papiste, j'estoy ravy que Dieu du tout n'abysmoit une telle ville[4]. »

Il arriva à Paris, vers 1509, et se mit au travail avec acharnement. En même temps, il était très préoccupé de son salut. « Pour vray, dit Farel, la papauté n'estoit et n'est tant papale que mon cœur l'a esté... Satan avoit logé le pape, la papauté, tout ce qui est de luy en mon cœur[5]. »

(Plan de Gap au XVIe siècle[7] p. 88, n. 5.)

Mais cette superstition ne le satisfaisait pas. Au contraire. De fou, elle le rendait insensé (*ex stulto insanum faciebat*[6]). Il se tourne du côté des docteurs : de malheureux, ceux-ci le rendent très malheureux (*miserum exceptum reddebant miserimum*). Alors, il essaye de prendre pour guide Aristote. Tout est vain.

Il en arrive à la Bible : la Bible lui est inutile. « Satan me baille toute crainte et doute, me faisant entendre que je ne prenoye et n'entendoye point bien comme telles choses sont commandements, et que ce n'estoit le sens et qu'il ne les falloit prendre ainsy.... et que je me gardasse

et successeurs, Antoine Farel, épousa Anastasie d'Orsières, dont il eut sept enfants : 1° *Guillaume*, le réformateur ; 2° *Jean-Gabriel*, prêtre, mort avant 1546; 3° *une fille* dont le nom n'est pas connu et qui compta parmi ses descendants Mirabeau ; 4° *Daniel*, réfugié en Suisse ; 5° *Jean-Jacques*, apothicaire, réfugié en Suisse ; 6° *Claude*, réfugié en Suisse ; 7° *Gautier*, greffier épiscopal, réfugié en Suisse. — Les Farel avaient des armoiries : d'argent au lion de gueules, et non, comme on l'a dit, une épée au milieu des flammes. On a confondu avec les armoiries des Farel le simple fleuron, ingénieux symbole que G. Farel mettait à la première page de ses livres ; nous l'avons reproduit, *page* 46.

1. Farel, *Du vray usage de la Croix de Jésus Christ*, [illegible] réédition [illegible] — 2. Il nous a raconté le premier pèlerinage auquel ses parents le conduisirent : « La première notable idolatrie de laquelle il me souvienne, et le premier pèlerinage au quel j'ay [illegible] montagne auprès de Tallard, au diocèse de Gap, la quelle (comme on dit) sert à recouvrer la veue... et, dit-on, qu'elle est du propre bois de la croix, en laquelle Jésus-Christ a esté crucifié... » (*Du vray usage*, etc., p. 146-1[illegible] — 3. Heyer, *G. Farel*. 1872 (Thèse de licence, à Genève), p. 3. — 4. Herminjard, I, p. [illegible] — 5. [illegible] *à tous seigneurs*, p. 164, 167. — 6. Farel au docteur Noel Galeot, à Lausanne, d'Aigle, 7 [illegible] jard, II, p. 43. — 7. Cette moitié du plan de Gap est empruntée à l'ouvrage de M. Roman [illegible] d'avoir pu la reproduire.

bien de suivre mon advis et jugement, mais que je teinsse à l'ordonnance et intelligence de l'Eglise, voire papale, car je ne connoissoye point d'autre [1]. »

C'est alors que Farel fut conduit par Dieu à Le Fèvre. « Sur cecy, Dieu de sa grace en grand patience, voyant un tant espouvantable pécheur et infame idolatre, fait que je trouve un qui passoit tous les autres.... Cestuy, afin que je le nomme, s'appeloit maistre Jaques Faber, qui faisoit les plus grandes révérences aux images qu'autre personnage que j'aye cogneu, et demeurant longuement à genoux, il prioit et disoit ses heures devant icelles, à quoi souvent je luy ay tenu compagnie [2]. »

Les contraires s'attiraient. Le jeune homme passionné avait été séduit par le doux vieillard. Alors les fidèles qui entraient à Saint-Germain-des-Prés pouvaient les voir l'un et l'autre, pieusement agenouillés au pied de quelque image, surtout au pied de la statue de la Vierge. Ils étaient plongés dans l'adoration la plus profonde ; puis ils couvraient de fleurs l'objet de leurs dévotions [3].

Et cependant, c'est ce même Faber qui annonce à Farel le renouvellement du monde, le retire « de la fausse opinion du mérite, » et lui enseigne que tout vient de grâce. « Ce que je creu sitost qu'il me fust dit [4]. »

Nous racontons et discutons autre part [5] les phases de la conversion de Farel. Ici, il nous suffit d'indiquer très sommairement les deux ou trois événements principaux de sa vie jusqu'à sa sortie de France.

Arrivé au terme de ses études universitaires, il se fit inscrire, en janvier 1517, sur le rôle des gradués qui avaient droit à un bénéfice ecclésiastique, et il choisit pour collateur Jules de Médicis, ancien évêque d'Embrun, alors archevêque de Narbonne, qui devait occuper le siège pontifical sous le nom de Clément VII. Bientôt après, et sur le conseil de Le Fèvre, il usa du privilège de chaque nouveau maître ès arts, et obtint une place de régent [6] au collège du Cardinal Le Moine, alors le foyer de la renaissance scientifique et théologique, sous l'influence de Le Fèvre.

Pendant ce temps, Farel « estoit grandement chéri et honoré par deux siens maitres et précepteurs [Le Fèvre et Roussel]. Non seulement eux, mais plusieurs autres dévots personnages l'avoyent en telle estime de piété qu'ils luy confioyent, estans à Paris, diverses sommes d'argent destinées à l'instruction des pauvres escholiers, dont il faisoit la dispensation nécessaire selon les cas, et de cette distribution le mesnagement fidèle en est spécifié au dit livre [7]. »

1 [illegible] — 3. [illegible] de Farel à Pellican, 1556. Hermin-[illegible] qui choque nos idées actuelles, [illegible] *Dit à la [illegible] de Farel.* [illegible] un clerc [illegible] [illegible], dit M. Herminjard, permet peut-être de penser que Farel étudia dans [illegible] reçu la maîtrise ès arts. Mais on ne peut admettre qu'il ait professé à l'Université [illegible] sont extraites d'une chronique manuscrite, conservée à [illegible] livre de [illegible] de Farel [illegible] encore entre les [illegible] Farel, p. [illegible]. Malheureusement, il est [illegible]

En 1521, Farel a suivi Le Fèvre à Meaux : il l'aide avec Roussel et les autres disciples. Mais Farel et Roussel étaient deux tempéraments opposés. Ils se séparent. Roussel reste, continuant et presque affaiblissant Le Fèvre. Farel, poussé par une impulsion irrésistible, s'en va. Il passe par Paris, et probablement c'est lui qui y fonde une Eglise secrète en 1523.

Nous avons très peu de détails sur cette Eglise. Une lettre de J. Canaye à Farel du 13 juillet 1524, nous dit que Farel, pas très longtemps auparavant, avait prêché l'Evangile (*tua imprimis opera*), mais que tout avait bien changé depuis son absence. « La Parole de Dieu gît, misérable ; avec quelle crainte les hommes pieux la prêchent ! » Mais il ne pouvait guère en être autrement après son départ précipité (*quum nos tam cito dereliqueris*). « Et, ajoute Canaye, Gérard, en qui nous espérions beaucoup, s'occupe seulement de ceux de Meaux, non sans fruit. Depuis ton départ, c'est à peine si une ou deux fois il nous a visités, et encore ne nous a-t-il donné aucune prédication[1]. »

Bèze, de son côté, dit : « Il subsista à Paris tant qu'il put. » Sans doute les menaces de persécution le chassèrent.

1523 ! Et tandis que Farel allant à Gap, en Guyenne et finalement à Bâle, laissait à Paris la première Eglise protestante, Calvin arrivait dans cette ville pour y faire ses études.

IV

Le Fèvre était protestant ; il n'était plus le seul ; et il y avait déjà beaucoup de protestants.

Au moment où Calvin arrivait à Paris, le protestantisme préoccupait, agitait tous les esprits, dans la capitale et ailleurs. La question protestante était posée, de façon à ce qu'aucun homme sérieux ne pouvait s'empêcher de l'examiner.

Le Commentaire de 1512 n'avait pas passé inaperçu, bien qu'on ne se fut pas tout de suite rendu compte de sa véritable importance. Et, pour faire condamner Le Fèvre comme hérétique, on s'attaqua non au livre lui-même, mais à la préface, où Le Fèvre essayait de prouver que la *Vulgate* n'était pas l'œuvre de saint Jérôme. Ses protecteurs le mirent à l'abri du danger.

L'émotion grandit quand on vit Le Fèvre publier, en même temps qu'une seconde édition de son *Commentaire sur saint Paul* (1516), sa dissertation sur Marie-Madeleine[2]. Contrairement à la liturgie de l'Eglise, il prouvait que Marie-Madeleine, Marie sœur de Lazare, et Marie la pécheresse, étaient, non une seule et même personne, mais trois Marie. « Les Sorbonistes jetèrent les hauts cris. » Sans être intimidé, Le Fèvre réédite son attaque ; il en ajoute une seconde[3]. Contrairement encore à l'opinion de l'Eglise, il prouve que sainte

1. Herminjard, I, p. 242. 2. *De Maria Magdalena et triduo Christi disceptatio*, 1517. (1518, N. S.) 3. *De Maria Magdalena, triduo Christi, et una ex tribus Mariis disceptatio*, 1518.

Anne, mère de la sainte Vierge a eu, non pas trois maris et trois filles, mais « un seul mari et une seule fille. »

C'est un « soulèvement général[1]. » Les prédicateurs franciscains, carmes, dominicains, vomissent des insultes contre l'auteur, l'appelant sot, impie, ignorant. De Paris le tumulte gagne la province. A Metz trois moines se relayant l'un l'autre célèbrent, pendant des demi-journées entières, les vertus de sainte Anne, et dénoncent les vices de ses détracteurs devant un auditoire composé de paysans, de vieilles femmes et d'enfants.

Pendant ce temps une polémique, d'une incroyable richesse de répliques et de dupliques, occupe le monde théologique. Le Fèvre y participe par des rééditions rapides de ses dissertations. Il est soutenu par Clichtove et Agrippa de Nettesheim. L'évêque de Paris fait appel contre lui à l'évêque de Rochester[2], et Béda naturellement intervient[3]. Bientôt même il crut pouvoir frapper un grand coup. Le 9 novembre 1521, la Faculté de théologie rendit un arrêt interdisant de révoquer en doute l'unité de Madeleine, et Le Fèvre fut traduit, comme hérétique, devant le Parlement. Mais encore une fois François Ier arrêta l'affaire. Le Fèvre, fatigué de ces attaques, appelé par Briçonnet, avait quitté Paris : il se trouvait à Meaux dans les premiers mois de 1521[4].

Alors à la littérature fabrisienne vint se joindre toute la littérature luthérienne. Le ruisseau se transformait en fleuve.

Dès le 14 avril 1519 Luther lui-même constate, dans une de ses lettres, que ses traités « plaisent là [à Paris] à beaucoup et sont lus par les sorbonniens, c'est-à-dire par les théologiens[5]. » — Le mois suivant c'est de Paris même que Tschudi donne ce renseignement à son ami Beatus Rhenanus (17 mai 1519) : « Les écrits de Luther sont reçus à bras ouverts (*obviis ulnis*) par toute la cohorte des savants, même par ceux qui goûtent le moins ce qui est louable[6]. »

La Dispute de Leipsig a lieu du 4 au 14 juillet 1519. Immédiatement le récit en est envoyé à Paris, et les exemplaires sont enlevés. Nous savons que le Receveur de la Nation française à l'Université de Paris en acheta vingt, le 20 janvier 1520, parce que la Faculté allait juger l'ouvrage. En attendant « aucuns livres ne sont achetés avec plus d'avidité[7]. »

1. [illegible] — 2. [illegible] contre Le Fèvre et un contre Clichtove. [illegible] l'un contre le maître, l'autre contre le disciple. Il [illegible] naler une attaque et une réplique de Grandvillier, moine de Saint-Victor. J. Al. Clerval, *De Judoci* [illegible] — 3. [illegible] bibliothèque de Genève contient presque [illegible] *na, triduo Christi et una ex tribus Maria disceptatio.* Tertia emissio, [illegible] Disceptatio secunda. Parisiis ex officina [illegible] Marci Grandivallis illam improbare nitentis, [illegible] le traité est de Jodocus Clichtoveus, il est dédié : [illegible] et unius ecclesiae de unica Magdalena, per Natalem Bedam studii Parrhisiensis, artium et theologiae magistrum : contra magistrorum Jacobi Fabri [illegible] contra eosdem fuere [illegible] venundatur in officina Jodoci, Badii Ascensii. — 4. Cette date [illegible] d'Orus Apollo. (Herminjard, [illegible] — 6. *Ibid.*, I, p. 47. — 7. *Ibid.*, I, p. 63.

L'électeur de Saxe avait demandé l'opinion de la Sorbonne sur la doctrine de Luther. Béda fait un rapport le 2 mars 1521, et, le 15 avril, est votée une condamnation[1], pleine des colères les plus extravagantes. Luther est pire que Mahomet! Le fer et le feu sont les seuls arguments avec lesquels on doive le réfuter! Et un édit du 3 août fait savoir à tous ceux qui possèdent un livre de Luther qu'ils aient à l'apporter, dans les huit jours, sous peine de 100 livres d'amende et de la prison.

Mélanchton répond : « *Contre le furibond décret des Théologastres parisiens.* » Le parlement réplique en interdisant la publication de tout livre non examiné (13 juin 1521). L'interdiction accroit le succès de la réponse de Mélanchton. On la crie impunément (*impune proclamitari*), 3 octobre 1521, dans les rues.

A ce moment on dirait que toutes les forces de l'opposition ont opéré leur jonction, et l'on ne distingue plus entre Le Fèvre, Luther et Erasme[2]. Devant le roi, un Carme s'écrie que l'Antechrist est proche. Il a déjà quatre précurseurs. Quelques mois plus tard la même dénonciation retentit dans la chaire d'Annecy. Mais ce ne sont plus seulement quatre précurseurs de l'Antechrist, ce sont quatre Antechrists en personne : Erasme, Luther, Reuchlin et Le Fèvre[3]. Vaines colères! Le protestantisme fabrisien poursuit son triomphe. La cour elle-même, la cour de France se décide pour lui. C'est ce que nous révèle la si curieuse correspondance de Briçonnet avec Marguerite.

« Soyez, dit l'évêque, la bonne saincte Cécile qui gaigna mary, frères, et plusieurs aultres » (11 novembre 1521)[4]. « Le Roy, répond Marguerite, et Madame ont bien deslibéré de donner à connoistre que la vérité de Dieu n'est point hérésie » (22 novembre 1521); et encore : « Le Roy et Madame sont affectionnés plus que jamais à la réformacion de l'Eglise[5] » (décembre 1521). Lorsque Marguerite lit au roi et à sa mère une lettre de Briçonnet (1522), « reconnoissant la vérité reluire en leur nichilité, ils ont eu les larmes aux yeulx[6]. »

Bien plus encore! Louise de Savoie ne veut plus se séparer de Michel d'Arande. Marguerite écrit, de Saint-Germain-en-Laye (où se trouve la cour) : « Michel ne peut aller à Meaux... par le commandement de Madame, à qui il a commencé lyrre quelque chose de la saincte escripture qu'elle désire qu'il parface » (fin septembre ou commencement d'octobre 1521). C'est alors que Louise de Savoie inscrit dans son journal cette étrange note : « L'an 1522, en décembre, mon fils et moi, par la grâce du Saint-Esprit, commençasmes à cognoistre les hypocrites, blancs, noirs, gris, enfumés et de toutes couleurs, desquels Dieu par sa clémence et bonté infinie, nous veuille préserver et

1. La censure avait été rédigée par Clichtove qui avait changé de camp. Graf, *Fab[illegible]*, p. 105. Herminjard, I, p. 70. — 2. En juillet 1519, Erasme publie la seconde édition de son Testament grec, qui est [illegible] toutes les mains. C'est seulement après 1525 que les traités de Luther commencèrent à être traduits en français. M. N. Weiss en a découvert trois, publiés avant 1534. Voir ses savantes et heureuses recherches : [illegible] de Luther traduits en français et imprimés en France entre 1525 et 1534 (*Bulletin*, XXXVI, 1887, p. 664, XXXVII, p. 155, 432, 503. — 3. Herminjard, I, p. 64, 72. — 4. *Ibid.*, I, p. 178. — 5. *Ibid.*, I, p. 84. — 6. *Ibid.*, [illegible]

deffendre; car si Jésus Christ n'est menteur, il n'est point de plus dangereuse génération en toute nature humaine[1]. »

François Ier (*Page* 96), Louise de Savoie[2] vont-ils donc définitivement céder à l'influence de Marguerite[3], cédant elle-même à l'influence de Briçonnet, qui les excite tous les trois ? « Confortez le bon et sainct voulloir et désir que Dieu a donné au Roy et ne soiez tous trois ingrats de graces spirituelles, qui sont, sans doubte, plus grandes que les temporelles[4]. »

Du milieu de ce tumulte et de ces espérances que va-t-il sortir? une France fabrisienne? on peut le croire. Quelques-uns le croient. « La France presque entière est en mouvement, » écrit, le 20 janvier 1523, Lambert d'Avignon à l'Electeur de Saxe[5].

Au mois de septembre de la même année, Calvin arrive à Paris, y trouvant l'Eglise secrète, fondée sans doute, comme nous l'avons dit, par G. Farel[6].

1. Herminjard, I, p. [illegible]. — 2. L'histoire a fait à Louise de Savoie la plus triste des réputations. H. Martin, par exemple, représente la mère de François Ier, associée à du Prat encore plus détesté et plus méprisé qu'elle, comme le mauvais génie de la France, corrompant les mœurs de son fils et de la nation (*Histoire de France*, VII, p. 479; VIII, p. 92), sacrifiant les intérêts de l'Etat à ses passions, entassant dans ses coffres-forts l'argent destiné à nos armées mourantes de misère. (*Ibid.*, VIII, p. 118.) Le récit que Marguerite fait de la mort de sa mère, dans [illegible] Lefranc, *Les dernières poësies de Marguerite*), semble évoquer devant nous un autre personnage. Elle aurait inspiré la vertu par sa vertu (p. 272) :

Viduité eut tant recommandée
Qu'en la gardant vesquit si chastement
Qu'en son parler, regard et vestement
De chasteté à tous l'exemple estoit.

Sa fin fut d'une piété touchante, admirable. Elle ne désirait plus que quitter cette terre (p. 273) :

Disant : « Seigneur, las! pourquoi tardez-vous?
J'ai fait [illegible] tout ce que j'ay peu faire
Je ne suis plus au monde necessaire :
[illegible] vous donc pour vostre m'advouer,
En me tirant à vous pour vous louer.

Elle confesse sa foi (p. 275) :

Je scay, Seigneur, que celluy qui a creu
Entièrement par foy vous a receu :
Je vous croy mien, vous me l'avez promis.

[illegible] (p. 27[illegible]) :

[illegible]
[illegible]
[illegible] semblöit veoir clairement.
[illegible]
[illegible]
[illegible]

[illegible] et ne doit-on tenir aucun [illegible] Herminjard, I, p. [illegible]. — 4. 20 février [illegible] Marguerite, une phrase indique que la réalité n'est pas tout à fait [illegible] chemin et large où nous [illegible] bien que, en lieu de bonté, nous [illegible] Herminjard, I, p. [illegible]. — 6. « Il subsista à Paris

V

A ce moment, les idées protestantes n'attirent plus seulement l'attention par leur développement régulier : une violente et bruyante persécution se charge de faire autour d'elles la plus tragique des réclames.

Marquons les deux phases du fanatisme catholique. Lorsque le protestantisme sera descendu dans le peuple, il y aura l'explosion du fanatisme populaire : la Ligue. — En attendant, le protestantisme étant encore presque confiné dans l'Humanisme, il y a explosion du fanatisme sorbonnique : la Ligue des Ecoles, avant la Ligue des rues ! Même aveuglement, même passion, même soif de violences et de sang. Une première fois avec les théologastres, une seconde fois avec la populace, c'est-à-dire deux fois avec les plus mauvaises haines de l'ignorantisme, Paris sauva le catholicisme.

A la tête de ces théologastres[1], de ces matéologues, étaient deux docteurs, Quercus[2] et Béda : « deux grosses bestes, dit l'*Histoire ecclésiastique*, qui estoient lors les chefs de cette Faculté[3]. » On faisait couramment de Quercus : *stercus*, fiente, et de Béda : *Belua*, brute[4]. Erasme appelait Quercus un Normand, un petit vieux rageur (*seniculus virulentus*), et Béda, une bûche plutôt qu'un homme (*truncus verius quam homo*)[5]. En réalité Quercus suivait Béda.

Natalis Béda[6] était né au Mont St.-Michel[7]. Avec un instinct admirablement sûr, le fameux Standouth, l'appela, avant 1502, à lui succéder comme principal du collège de Montaigu. Il était alors bachelier en théologie[8].

C'était le type de « ces resveurs matéologiens[9] du temps jadis, » dont parle si souvent Rabelais, de ces « maraulx sophistes sorbillans, sorbonagres, sorbonigènes, sorbonicoles, sorboniformes, sorbonisecques, sorbonisants. » Nul plus que lui n'était au service de dame Quintessence, filleule d'Aristote, vieille fille de

tant qu'il put, » dit l'*Histoire ecclésiastique* (éd. Baum), I, p. 13. Mais ce ne fut pas longtemps. La fondation de cette Eglise de Paris doit dater de 1522 ou commencement de 1523. Farel passa une bonne partie, peut-être la majeure partie, de l'année 1523, à Gap, en Guyenne, et en voyage pour se rendre en Suisse. C'est ce qu'il dit lui-même, le 6 juillet 1525 : « E penitissima Gallia illectus fui, ut unam supra omnes praedicatam inviserem Basileam. » Herminjard, I, p. 359, 241, 242. — Le 20 avril 1524, Le Fèvre envoie de Paris à Farel les salutations « des hommes èt des femmes qui aiment le nom du Christ. » Herminjard, I, p. 209. Et, le 13 juillet 1524, J. Canaye écrit à Farel cette lettre, que nous avons déjà citée, et dans laquelle il est dit que Roussel est très occupé à Meaux, qu'il a pu visiter l'Eglise de Paris seulement une ou deux fois, qu'il n'y a pas prêché. Herminjard, I, p. 242.

1. « Le nom même de *théologastres*, autrement dit « ventres théologiques, » ou « théologiens ventrus, » parait avoir été inventé par Berquin. On voit en effet figurer, au mois de mai 1523, parmi les livres saisis chez Berquin un petit traité (*codicillus*) intitulé *Speculum theologastrorum*. » *Bull. hist.*, XXXVI, p. 232. — 2. Quercus, le père Du Chesne, était curé de Saint-Jean-en-Grève, à Paris. — 3. *Histoire ecclésiastique*, I, p. 3. — 4. A *Stercus* et à *Belua*, Glarian (Herminjard, I, p. 70) associe un *Christotome*. Ce sont là les trois « monstres. » Or M. Clerval estime que ce Christotome, c'est Clithove. — 5. Lettres d'Erasme (*Erasmus Roterodamus*, *Opera omnia*, édit. Le Clerc, 1703-1706), III, p. 1698, B. — 6. Noel Bedier. Il se faisait appeler Beda, en souvenir de Bede le Vénérable, et ses adversaires disaient : « Bede, pas le vénérable. » — 7. Herminjard, I, p. 70. D'autres le font naître quelques kilomètres plus loin, à Avranches. — 8. Du Boulay, VI, p. 964. — 9. Chercheurs, diseurs de riens.



[illegible] (p. [illegible])

dix-huit cents ans, et habitant le « punais lac de Sorbonne ; » et nul ne se complaisait plus obstinément dans les « *barbouillamenta Scoti*[1]. »

Aussi, d'où que vînt la lumière, il reculait avec colère, et ses rapports avec Erasme ne sont pas moins instructifs que ses rapports avec Le Fèvre. Erasme et Béda commencent par une belle amitié. Le 2 mai 1499, Erasme raconte, dans une lettre de Paris, qu'il a eu chez lui Béda[2] : et longtemps après (le 15 juin 1525), il lui écrit à lui-même, que rien ne peut l'amener à dire que Béda n'est pas un bon théologien et un bon homme[3] ; bien que, déjà en 1521, il se fût permis de l'appeler « un tronc de bois, » comme nous venons de le voir.

Malheureusement Béda finit par critiquer Erasme. Alors le ton change. Le 14 juin 1526, Erasme dénonce « au sénat de Paris » « la vanité et les calomnies manifestes[4], » de Béda. Il s'adresse directement à lui et lui déclare que « tout le [illegible] le voit toutes ses insignes calomnies, tous ses mensonges évidents, tous ses [illegible]phèmes impudents. Il souhaiterait posséder le pouvoir d'exorcisme pour [illegible] esprit [illegible] qui est en lui [5]. » Les démêlés n'en restent pas là.

— [illegible] I[er] fit arrêter Béda prisonnier à la cour, où le syndic étoit allé pour [illegible], qui regardoit son corps. Il est vrai que Béda ne fut arreté qu'un

1. [illegible] le plus [illegible] de son temps [illegible] pour le caractériser, Rabelais, [illegible] « librairie de St-Victor, » a signalé un volume intitulé : « Beda, de optimitate trip- [illegible] III, p. [illegible] D. — 4 [illegible], III, [illegible] III, p. 1038, D. et 1030 A. [illegible]

jour, mais ce fut à la condition qu'il se représenteroit toutes les fois qu'on le lui ordonneroit. Le roi envoya au parlement de Paris une lettre de cachet dattée d'Amboise le neuvième d'avril 1526, pour lui ordonner d'empêcher qu'on ne vendit les livres du syndic contre Erasme. Ce prince fit voir par cette lettre qu'il regardoit les théologiens comme des gens prévenus contre Erasme. » — « Et parce que nous sommes convaincus, ajoute-t-il, que la dite Faculté et leurs suppots écrivent contre un chacun indifféremment en dénigrant leur honneur, état et renommée.... [1] »

Puis lui, qui avait cité tant d'adversaires à la barre des commissions, y fut cité à son tour. François Ier, mécontent d'un de ses livres, demanda, le 9 juillet 1527, qu'il fût examiné.

Finalement il fut exilé, en 1534, et revint mourir au lieu où il était né, au Mont-Saint-Michel, le 8 janvier 1536 [2].

Béda contre Le Fèvre, Le Fèvre contre Béda !

VI

Alors Le Fèvre n'est pas seulement le premier Réformateur, c'est le Réformateur le plus exclusivement bibliciste.

En 1512, nous l'avons vu poser le principe. Il y revient dans sa controverse sur les Marie, controverse dont le titre fait presque sourire : « d'une Marie trois, et de trois Marie une, » mais dont le sujet n'est pas autre chose que l'autorité même de la Bible. C'est ce que n'ont pas, ce semble, suffisamment signalé les critiques qui contestent à Le Fèvre son titre, ses sentiments de Réformateur. Pourquoi aucun d'eux, sauf erreur, ne cite-t-il les déclarations suivantes, écrites avant l'époque où ils placent l'influence de Luther sur Le Fèvre ?

« Nous déclarerons tout d'abord, dit Le Fèvre, que nous ne mettons aucune histoire au-dessus du sacro-saint Evangile, et du témoignage des Evangiles [3]. » — « Je reconnais que Béde m'est très vénérable, mais après l'évangeliste [4]. »

« Je ne méprise pas les docteurs, ou les écrivains qui ont pensé ou pensent autrement, ou qui s'adressent au peuple, incapable cependant de suivre cette discussion. Je leur préfère seulement les Evangiles, qui l'emportent autant sur les autres écrivains que les paroles de Dieu et du Saint Esprit l'emportent sur les paroles des hommes, sur les paroles de l'esprit des hommes. Et cela ne m'effraye pas, que l'on trouve difficile d'accepter ce qui est nouveau, ce qui est publié contre l'opinion vulgaire. La vérité, conforme aux oracles sacrés, est la plus forte : elle triomphe de tout. La victoire qui en résulte est heureuse, et rend heureux les vaincus [5]. » — « Forts, je l'avoue, sont les auteurs, et la foule

1. *Histoire ecclésiastique pour servir de continuation à celle de Monsieur l'abbé Fleury*. 1720. XXVI, p. 450. — 2. Du Boulay, VI, p. 964. — 3. *De Maria Magdalena* (volume de la bibliothèque de Genève, o. c.) I, p. 34. — 4. *Ibid.*, II, p. 47. — 5. *Ibid.*, Disceptatio secunda, p. 3.

des auteurs est nombreuse. Mais l'Evangile est plus fort que les auteurs innombrables. Forte également est la coutume longue, même si elle est erronée : et elle revendique souvent pour elle, quoique à tort, l'autorité de l'Eglise. » Qu'importe ? la superstition n'avait-elle pas duré 3000 ans, et ne s'est-elle pas évanouie devant l'Evangile ? « Si donc la lumière évangélique éclaire l'effort que nous avons tenté, que pourront et le long usage, et la coutume et la tolérance invétérées, même s'ils datent de milliers et de milliers d'années, que pourront-ils contre la vérité ? Car la vérité est éternelle, et contre elle il n'y a jamais prescription[1]. » — Quel Réformateur a jamais prononcé des paroles plus réformatrices ?

Défendant son maître, Clichtove reproche à Grandvillier d'avoir accusé Le Fèvre d'être un hérésiarque dangereux, même le plus dangereux de tous ; et pourquoi ? parce que Le Fèvre a posé en principe qu'il fallait « chercher la vérité chez les écrivains sacrés, plutôt que chez les autres auteurs[2]. »

La conséquence logique de ce biblicisme était que Le Fèvre devînt le traducteur de la Bible, le premier traducteur de la Bible vraiment française. Il le fut.

Voici son œuvre de 1509 à 1534 : un commentaire et une traduction latine des Psaumes (1509 et 1524) ; un commentaire latin sur le Nouveau Testament, paru en trois fois ; la traduction française du Nouveau Testament (1523), des Psaumes (1524 et 1528), de l'Ancien Testament en 1528 ; des rééditions de toute la Bible française en 1530, et en 1534, celle-ci avec des corrections marginales critiques[3]. Puis il mourut.

Le Fèvre était à Meaux, logé dans le palais de l'évêque[4]. Il se met à l'œuvre, sans doute dès 1521 ; il travaille toute l'année 1522. Et, par fragments successifs, 8 juin, 17 octobre, 31 octobre, 6 novembre 1523, il publie la traduction du Nouveau Testament[5].

Sa première épitre « à tous chrétiens et chrétiennes » disait : « Si aucuns vouloyent dire ou empescher que le peuple de Jésuchrist ne leust en sa langue l'évangile, qui est la vraye doctrine de Dieu, ils sachent que Jésuchrist parle contre telz, disant par Saint Luc : « Maleur sur vous, docteurs de la loy, qui avez osté la clef de la science[6]. »

La dernière préface demandait : « Qui est doncques celluy qui n'estimera estre chose [illegible] due et convenant à salut, d'avoir ce Nouveau Testament en langue vulgaire ? » Et elle répondait : « De tant, par plus forte raison, les

1. [illegible] *[illegible] la traduction française de la Bible*, par [illegible], juillet-août. — 4. L'avocat des franciscains appelle Le [illegible] Briçonnet lui donna l'administration de [illegible] (Graf, *[illegible]*, p. 62), ce qui [illegible] 5. Édition princeps, *Bibliothèque nationale.* [illegible] le Commentaire sur les [illegible] ruction du clergé. Ce volume est un véritable chef-d'œuvre de typographie. [illegible] 6. Herminjard, [illegible]

simples de la religion chrestienne, seule nécessaire (car il n'en peult estre que une nécessaire) doibvent avoir leur reigle qui est la parolle de Dieu[1]. »

Voilà pourquoi au lieu des in-folio, ou des in-quarto des anciennes traductions, Le Fèvre publiait des in-octavo ; au lieu d'un tout compact, des fragments portatifs ; au lieu d'un ouvrage cher, difficile à manier, un livre à bon marché, populaire, usuel.

Avant la traduction de Le Fèvre, il n'y avait guère[2] que la traduction (vers 1478) de Jean de Rely, docteur en théologie, chanoine de Notre-Dame de Paris, évêque d'Angers, en 1491. Le texte était celui des Bibles historiales, et dépendait des versions du Moyen Age, avec leurs deux défauts : des additions, gloses plus ou moins insipides, et des diminutions, résumés de certaines parties.

Rely était l'ami de Le Fèvre, qui lui avait dédié son édition de l'Ethique d'Aristote. Le Fèvre eut donc sous les yeux, pour son travail, cette version de Rely « grand annonciateur de la parolle de Dieu », la seule presque qui existait alors, et s'en servit. Du reste lui-même donne son travail non comme une version nouvelle, mais comme une *revision*. Après avoir parlé de la Bible de Rely, il ajoute : « Et présentement il a plu à la bonté divine, inciter les nobles cueurs... *de rechief* faire imprimer le N. Testament,.. et leur a pleu qu'il ait esté *reveu* et conféré à la langue latine[3]. » C'est donc sur la Vulgate que Le Fèvre traduit. Cependant il corrige le texte plusieurs fois d'après celui d'Erasme[4].

Sa constante préoccupation est d'être exact, littéral, sans rien ajouter, sans rien retrancher, au risque quelquefois d'être moins français que son prédécesseur, Rely. « Le premier, dit M. Quiévreux, Le Fèvre nous a donné une vraie traduction (manquant parfois d'élégance, mais toujours simple et claire) contenant le texte. A ce titre il a droit à toute notre reconnaissance, et on peut le placer au premier rang parmi les Pères de la Réforme en France[5]. »

En octobre 1525[6], la situation était devenue intenable à Meaux. Le Fèvre s'enfuit à Strasbourg ; et le voilà qui se met à la traduction de l'Ancien Testament. Déjà du reste les Psaumes avaient paru, 16 février 1523 (N. S. 1524).

1. Herminjard, I, p. 167. — 2. *Ibid.*, I, p. 160, n. 2. — Voici, d'après le savant Prosper Marchand (*Dictionnaire historique ou mémoires critiques et littéraires*, 1758), l'état de la littérature biblique avant la traduction de Le Fèvre « la première et peut-être même réellement, et de fait, la seule que nous ayons jusqu'à ce jour. Car je ne pense pas qu'aucune personne judicieuse et sensée voulut regarder comme telle la Paraphrase, plutôt que traduction, faite autrefois par Guiars des Moulins, de ce mélange bizarre et indigeste de Pierre Comestor, ou le Mangeur, publié sous le titre d'*Historia scholastica* en latin, et sous celui d'*Histoires escholastres* en françois ; non plus que les diverses corrections et les abrégés, qui en ont été faits en différens temps, soit par Raoul de Praelles pour Charles V, soit par Guillaume le Ménaud, et imprimez à Lyon en 1482, 1486 et 1488, soit par Jean de Rely pour Charles VIII, imprimée à Paris, chez A. Verard, sans date, mais vers 1487, in-folio. » I, p. 254. — La traduction ou paraphrase du Nouveau Testament, revue par les Frères Julien Macho, et Pierre Farget, religieux augustins, fut imprimée à Lyon en [illegible], et non en 1477, d'après Christie (*Etienne Dolet. Sa vie et sa mort* ; traduction Stryienski, [illegible], p. 104). Ce volume sortit de la presse que Barthélemy Buyer, riche et notable bourgeois, avait fait établir dans sa maison, par l'habile imprimeur Guillaume Régis, ou Le Roi. Ainsi Lyon aurait le grand honneur d'avoir imprimé le premier livre français, et ce premier livre serait le Nouveau Testament. — 3. Herminjard, I, p. 160. — 4. Paul Quiévreux. *La traduction du Nouveau Testament de Lefèvre d'Etaples*. 1894, p. 30, 12, et passim. — 5. *Ibid.*, p. 54. — 6. Cette même année 1525, Simon du Bois imprima la dernière édition du Nouveau Testament de Le Fèvre qui soit sortie des presses parisiennes. L'exemplaire unique de cette édition se trouve à Genève.

Après un effort curieux tenté par ses amis[1], et dont il profita peut-être, il continue seul son travail à Paris, 1526, à Blois, 1527, et l'Ancien Testament paraît à Anvers, 1528.

Comme le Nouveau, Le Fèvre traduit l'Ancien d'après la Vulgate, bien que, dans ses éditions ultérieures, il se soit beaucoup plus rapproché de l'hébreu. Ici encore, il emprunte des mots, des expressions à Jean de Rely. Voici du reste comment M. Laune résume le résultat de ses recherches relatives à cette traduction : « Le grand mérite de Le Fèvre est d'avoir, dès 1528, débarrassé la Bible des gloses innombrables qui l'encombraient et qui coupaient à chaque instant le texte des traductions, comme celle de Jean de Rely.... C'était un progrès énorme, après les Bibles françaises historiées, qui contenaient autant, sinon plus, d'histoires profanes que de récits bibliques, qui n'étaient jamais revisées sur le latin, d'en revenir au texte pur de saint Jérôme, et de le traduire en langue vulgaire[2].... A l'aide de l'édition latine de 1532, Le Fèvre nous donne en 1534 une édition critique en français[3]. Robert Estienne avait fait son édition pour aider les savants dans leurs recherches et dans l'intelligence de la Bible. Le Fèvre par sa traduction met ces résultats, réservés aux seuls savants, à la portée de tous ceux qui savent lire. Qu'importe que Le Fèvre sût ou ne sût pas l'hébreu? l'essentiel c'était de donner une traduction française des corrections que la science de Pagninus avait opérées dans le texte fautif, mais immuable, de la Vulgate. Le Fèvre ne fut pas un hébraïsant. Mais il fut un vulgarisateur de la traduction relativement correcte de la Bible en langue vulgaire. C'est ce qui fait son titre de gloire[4]. »

Voilà donc dès le premier jour la traduction protestante de la Bible, la traduction pour le peuple, avec ses qualités et ses défauts.

La sincérité est absolue : elle donne le texte intégral; elle le reproduit avec

1. [illegible] un curieux passage de la lettre de Roussel, alors à Strasbourg, à Nicolas le Sueur [illegible] « Nous sommes ici quelques uns qui nous occupons à traduire toute la Bible en français, [illegible]te, mais d'après les textes hébreux, et grecs, et les traductions allemandes déjà existantes : œuvre d'un grand labeur, qui, je l'espère, sera aussi de grande édification. » Cette entreprise paraît n'avoir pas eu de [illegible] citer pour auteurs Roussel, Michel d'Arande, et [illegible] comme eux les hôtes de Capiton. Mais il est possible que [illegible] de la Bible, publiée à Anvers. Roussel continue : « Coracinus [illegible]t un des pseudonymes de Le Fèvre] s'obstine à vouloir faire pour l'Ancien Testament ce qu'il a fait pour le [illegible] pouvons l'en détourner... ni les difficultés, ni son ignorance des langues ne l'arrêtent. D'autant [illegible] Herminjard, I, p. 415 et n. 20. — 2. « Le [illegible] d'Étaples débarrassa la Bible de tout ce fatras, en donnant une traduction pure et simple, progrès énorme, [illegible] qui voulait perpétuer le moyen âge et empêcher l'éclosion du monde moderne, s'opposa instincti[illegible]lle permit d'imprimer la Bible de Rely jusqu'au milieu du seizième siècle, elle proscrivit celle de [illegible] O. Douen, *Bulletin*, XL, p. 530. — 3. [illegible] de la Bible publiées par Le Fèvre : 1° La première [illegible] en différents temps, en différents lieux, par différentes personnes [illegible] in-octavo de 1523 à 1532. [illegible] les deux premières sont « trans[illegible] hébraïque, grecque, et chaldaï[illegible] — 4. [illegible] *Le Fèvre d'Étaples*, 1895, p. 43, 44.

l'exactitude la plus scrupuleuse; elle tient compte de tous les résultats acquis par la critique du moment.

Sa langue, à force de vouloir être fidèle, néglige l'élégance. « Le Fèvre est le père de notre terminologie protestante. Olivétan a corrigé plusieurs de ses expressions, mais en a gardé le plus grand nombre[1] ».

Enfin, elle reste traditionnelle. Le Fèvre avait voulu *reviser* les versions antérieures. Olivétan revisa Le Fèvre (pour le Nouveau Testament) et publia trois revisions de son propre travail, 1536, 1538, 1539[2]. Calvin revisa Olivétan. Puis vinrent les pasteurs de Genève, et puis les Diodati, les Desmarets, les Ostervald, les Martin, tous des reviseurs; et nous avons encore entre les mains la version de Le Fèvre, véritable anneau entre le moyen âge, et les temps modernes[3].

En France, quelle œuvre, quelle institution peut donc se présenter avec un tel caractère? N'est-ce pas étrange que nous protestants, nous ayons conservé cette tradition nationale, la plus inattendue et pas la moins importante? Et même plus nationale qu'on ne le croit. Car sur le conseil de qui Le Fèvre publia-t-il son Nouveau Testament? Sur le conseil, sur le commandement de la cour de France, de Marguerite, de Louise de Savoie, de François I[er]. Il le dit lui-même: « Toutes les fois que vous lirés ce Nouveau Testament, vous ne debvrés oublier en vos prières les très nobles cueurs qui vous ont procuré ce bien[4]. » Et le secrétaire de Briçonnet, J. Lermite ajoute : « On feit imprimer par commandement du roy, les Evangiles et Epistres de Sainct Pol en françois[5]. » C'est l'aveu que la Réforme française a été nationale et biblique.

VII

Et naturellement, au moment où le protestantisme arbore comme drapeau le biblicisme[6], le catholicisme arbore comme drapeau l'antibiblicisme : l'antibiblicisme de Béda suit pas à pas le biblicisme de Le Fèvre.

Fait bien curieux : on s'est étonné que Le Fèvre n'ait pas été plus vivement attaqué au sujet des hérésies contenues dans son Commentaire de 1512 et qu'on

1. Quiévreux, o. c. p. 54. — 2. O. Douen, « Coup d'œil sur l'histoire du texte de la Bible d'Olivétan, 1535-1560, » deux articles extrêmement documentés dans la *Revue de théologie et de philosophie*, 1889, p. 288. — 3. Les catholiques aussi se sont bornés à reviser Le Fèvre. En 1550 parut la première revision catholique, par ordre des docteurs de Louvain : celle de Nicolas de Leuse. Cette revision fut suivie de plusieurs autres, parmi lesquelles Prosper Marchand croit pouvoir placer celle d'Isaac le Maitre de Sacy, ou de Messieurs de Port Royal auxquels Richard Simon et divers autres ont très souvent reproché de n'avoir que trop suivi et copie les Bibles de Genève, qui ne sont que des revisions et corrections de celle de Le Fevre. Ainsi, tant chez les Reformés que chez les Catholiques, l'on n'a jusqu'à ce jour (1758) que la seule et unique traduction de la Bible de ce célèbre et respectable écrivain. » Prosper Marchand, *Dictionnaire*, I, p. 257. — 4. Herminjard, I, p. 161, 6 novembre 1523. — 5. Quiévreux, p. 3. — 6. Dans sa *Naissance de l'hérésie*, Fl. de Raemond nous donne les plus curieux details sur le commencement de la propagande biblique en France. A travers les calomnies ridicules ou douteuses le lecteur saura tout seul reconnaitre l'éloge involontaire et deux fois précieux : « Comme Luther à sa venue mit l'Escriture sainte entre les mains des

s'en soit pris seulement à la préface. Le volume en effet avait surpris le fanatisme obscurantiste de la Sorbonne. Et cependant, avec un instinct prodigieusement sûr, elle comprit que la préface du Commentaire, discutant l'autorité de la Vulgate, refusant d'attribuer celle-ci à saint Jérôme, et permettant à Le Fèvre de substituer à une traduction fautive une traduction plus correcte, elle comprit que cette préface présageait une révolution biblique. Elle frémit et voulut faire exiler l'auteur de ces pages en apparence si modestes, en réalité terrifiantes pour la superstition[1].

Et de nouveau, en 1519, lorsque Béda, dans sa dissertation, répond aux dissertations de Le Fèvre et de Clichtove, c'est l'antibiblicisme, qui répond au biblicisme. L'apparence du travail de Béda est digne de son contenu : même typographiquement, il fait œuvre de réaction. Les pages sont imprimées en lettres gothiques, avec des abréviations innombrables, comme dans les vieux manuscrits; la lecture est fatigante, difficile; c'est un parfait spécimen de la scolastique, et de la plus mauvaise. On essaye de troubler le vieil usage de l'Eglise (fol. II). Et Béda énumère les conditions auxquelles on peut se servir de la Bible. Il vaudrait presque la peine de traduire exactement ce morceau (si la lecture ne devait pas

peuple, d'où l'on vit naître tant d'hérésies du soir au matin, de mesme firent ceux, qui vindrent semer, à son exemple le schisme en la France. Car avec un merveilleux soin, sans aucune espargne, ils firent imprimer en divers lieux les Bibles françaises, traduites à leurs fantaisies.... Plusieurs compagnons des Imprimeurs de la France et d'Alemagne, au bruit du profit qu'on leur présentoit y accouroient, les quels après s'escartoient par tout, pour débiter ces Bibles, Catéchismes, Boucliers, Marmites, Anatomies, et autres tels livres : surtout les Psalmes, quand ils furent rimez, [illegible], lavez et réglez. Leur seule joliveté convioit les Dames à la lecture, et comme les avares marchands au seul flairer du gain, ne craignent de sillonner les mers, et prendre le hasard de mille et mille fortunes et tempestes, en cette mesme sorte ces compagnons d'imprimeries, à l'apétit du gain [!!], qui leur avoit donné le premier goust, et pour avoir plus facile accez ès villes, et sur les champs, dans les maisons de la noblesse, aucuns d'entr'eux se faisoient contreporteurs de petits affiquez pour les Dames, cachans au fonds de leurs balles ces petits livrets, dont ils faisoient présent aux filles ; mais c'estoit à la desrobée, comme d'une chose qu'ils tenoient bien rare, pour en donner le goust meilleur. Ces postillons et courratiers de si mauvaise marchandise deviennent bien souvent la proie et la part des flammes, ausquels on les jettoit, surprins sur le fait et débit de ce que, par les loix, leur estoit défendu.... Par l'entremise de telles gens, en peu de temps la France fut peuplée de Nouveaux Testaments à la [illegible] traduits, et la sainte parole prostituée à toute sorte de gens, à la mercy et jugement des femmes, enfans, et autres personnes incapables des divins mystères, qui sont contenus et cachés sous l'écorce de la terre. C'estoit mettre le couteau entre les mains d'un furieux, qui souvent s'en égorge luy-mesme.... Notre sage mère l'Eglise a tousjours jugé cela dangereux, de laisser sans discrétion manier au peuple les saintes lettres.... A [illegible]rviront les apostres, les prestres, les docteurs de l'Eglise, ordonnez de Dieu, dit l'Escriture, pour régir, si la [illegible] et interprétation des saintes lettres, ou le maniement des livres sacrez, appartenoit aux artisans et [illegible]n qu'eux ?... Cette facilité que le langage vulgaire apporte par apparence en l'Escriture, enve-[illegible] en l'ame, et apporte infinis troubles es [illegible], le marchand, assis sur son contoir, la mesuroit à [illegible]t la rengeoit sous les loix de sa grammaire, et le médecin de [illegible] naturelle ; il n'y avoit pas jusques aux simples famelettes, qui n'en voulussent juger, comme de leur [illegible]t honteuse, de veoir la saincte Bible trotter si indignement sur les tables d'un [illegible] et immondes. » H. de Raemond, [illegible]

[1] [illegible] hose inouïe que de changer la moindre syllabe et même de [illegible] dont se sert l'Eglise. » Herminjard, II, [illegible]

en être trop fastidieuse), pour donner au lecteur une idée d'un aussi étrange état d'esprit. Bornons-nous à noter les divers sens que l'Ecriture peut avoir : sens grammatical, sens littéral ou historique, sens mystique ou tropique, lequel se subdivise en sens allégorique, sens tropologique et sens anagogique. Puis vient la distinction entre le sens grammatical et le sens figuré, ce qui a lieu par le « trope » et ses différentes espèces : synecdoche, allégorie, métonymie, hyperbole. Et puis vient encore une explication sur le sens mystique, « en prenant ce vocable dans son acception large, » où il ne faut pas se servir de la terminologie grammaticale ou mathématique, mais de la terminologie logique, morale, qui est appelée rhétorique.... Et il est question de transumption, de schèmes, de paradigmes, de métonymie (fol XI, verso).

En lisant ce galimatias, on comprend jusqu'à quel point la Bible pouvait paraître incompréhensible à de pareils théologiens. Dès lors comment un simple fidèle eût-il pu se reconnaître au milieu de toutes ces obscures subtilités ? La Bible était un tissu d'énigmes, dont seule une corporation de devins pouvait arriver à avoir une intelligence plus ou moins claire.

Signalons encore un curieux écrit de Pierre Sutor (Le Couturier) paru un peu plus tard, mais résumant l'idée des obscurantistes de la Sorbonne sur les discussions de 1519. Le docteur en théologie donne à son travail le vrai titre : « De la traduction de la Bible et de la condamnation des interprétations nouvelles[1]. » C'était bien de cela qu'il s'agissait. L'ouvrage est dirigé contre Le Fèvre et contre Erasme, et se termine ainsi : « Nous concluons que pour comprendre la sainte Ecriture, la connaissance des langues étrangères n'est pas nécessaire, et qu'en conséquence il est vain et inutile de les étudier. Nous concluons qu'il est encore moins nécessaire d'apprendre ces langues pour composer une nouvelle traduction de l'Ecriture sainte, puisque la traduction ordinaire est tout à fait suffisante. Nous concluons enfin qu'il est tout à fait dépourvu de sens, que cela seul sent l'hérésie, de prétendre qu'il faut apprendre les langues étrangères pour composer des traductions. Celui qui parle ainsi pense d'une façon impie de la Bible latine, et il sent l'hérésie ; et celui qui s'adonne à une telle folie est un hérétique impie. »

Pendant ce temps la traduction de la Bible de Le Fèvre avait commencé à paraître. La Sorbonne se hâta de censurer les propositions malsonnantes de l'Epître aux lecteurs. Elle les résumait ainsi : « Tous les chrétiens, et principalement les clercs, doivent être induits à l'étude de l'Ecriture sainte[2], parce que

1. *De tralatione Bibliae et novarum reprobatione interpretationum*. 1525. Voir Graf, *Faber Stapulensis*, p. 103.

2. On nous permettra d'illustrer toutes ces bizarres théories par un fait non moins bizarre. Thomas Platter nous parle de l'un de ses cousins, messire Anthoni Platter, « qui dans toute la contrée avait le renom d'un bon *bibliacus*, car il lisait beaucoup la Bible. » Mais, ajoute Platter, « il la comprenait fort peu, se contentant de marquer en rouge les initiales et les sommaires. » La suite du récit de Platter montre que l'ignorance de la Bible avait des conséquences caractéristiques. Apprenant le mariage de Platter, qu'il espérait voir se destiner au sacerdoce, le *bibliacus* va le trouver : « Le bruit court que tu es revenu avec une femme légitime ? — C'est la vérité. — Que le diable t'emporte ! j'aurais préféré te voir avec une femme de mauvaise vie. » *Vie de Thomas Platter*, 2e édit., par Auguste Bernus, p. 127.

les autres sciences sont humaines et peu utiles. » C'était une hérésie renouvelée, disait la Faculté de théologie, de l'erreur des Pauvres de Lyon. Et le 26 août 1523, elle déclara : qu'il serait très pernicieux, vu les circonstances du temps, de laisser répandre parmi le peuple des versions complètes ou partielles de la Bible, et que celles qui avaient déjà paru devaient être plutôt supprimées que tolérées. En vertu de cette déclaration le Parlement fut sollicité d'interdire par un édit la vente de la traduction française des Evangiles [1].

L'inspirateur de la Sorbonne c'était Béda. Il formule ses principes antibiblicistes (21 mai 1525), dans une lettre à Erasme : « Tu t'es complètement trompé en estimant, sous prétexte de piété, qu'il était très utile à l'Eglise de traduire en langue vulgaire les saintes Ecritures, et le Cantique des Cantiques, et Ezéchiel. Tu n'as pas remarqué combien de périls pour les âmes, combien d'ennuis et de troubles l'Eglise a eu à supporter à cause de ces traductions : c'est pour cela que, plus d'une fois (*non semel*), elles les a interdites [2]. »

Les douloureux événements qui se déroulaient en Italie, défaite de Pavie, captivité du roi (24 février 1525), en frappant les imaginations excitaient le fanatisme, et, en écartant François I[er] du gouvernement, donnaient libre carrière aux sectaires de la Sorbonne. Ils en profitèrent. Le 20 mars un arrêt du Parlement ordonne à l'évêque de Paris de constituer une commission, composée de deux parlementaires et de deux théologiens [3], pour juger ceux « qui sont entachés de la doctrine luthérienne. » La régente, Louise de Savoie, écrit au pape, et lui demande la confirmation de cette commission. Le 17 mai, une bulle papale donna donc aux quatre commissaires le droit de procéder contre les hérétiques, sans bruit, sans faire de procès (*sine strepitu et figura judicii*), sans appel. L'inquisition était établie à Paris [4].

Un de ses premiers actes fut de condamner au feu la traduction de la Bible. Elle disait : « Considérant qu'il n'est pas expédient ni utile à la chose publique qu'aucunes translations de la Bible fussent permises estre imprimées.... A ces causes la dicte cour a ordonné et ordonne qu'il sera enjoinct, de par le Roy, à tous ceux qui ont en possession les livres... contenus en la saincte Bible, qui ont esté de nouveau translatéz de latin en françoys et impriméz..., les mettent et apportent dedans huict jours après la publication du présent arrest [5]. »

1. Herminjard, I, p. 220, 221. — 2. *Ibid.*, I, p. 352. — 3. Les deux théologiens furent Leclerc et Du Chesne. — [illegible] *Doc[illegible]*, I, p. 2[illegible]. Arrêt du Parlement du 28 août [illegible] L'I[illegible]ion existait en France depuis longtemps, presque depuis saint Dominique. Elle eut son siège à [illegible]le (jusqu'en 1772). « L'inquisiteur de tout le royaume de France, nommé spéciale[illegible] [illegible] titre), tenait sa cour à Toulouse, et [illegible] l'Inquisition ne put étendre son autorité au [illegible]t reconnue ni par le Parlement de Paris, ni par les Parlements [illegible] de ces Parlements. Il agissait [illegible] et l'autorité de l'Inquisition furent [illegible] Paul IV, et naturellement [illegible] exactement les mêmes droits [illegible], et nous verrons les scènes [illegible] *Doc.*, p. [illegible]1 et [illegible].

Enfin le document le plus curieux de cet antibiblicisme fanatique est peut-être le discours de Pierre Liset, prononcé l'après-midi du 1er septembre 1525, dans le célèbre procès de Meaux. Pierre Liset qui devait être premier président en 1529, et s'immortaliser par sa haine cruelle, sanguinaire, contre les protestants, requiert d'abord contre la Bible. C'est admirablement logique.

« Quant au second point, de la translacion d'un livre de la Saincte Escripture, dit qu'il est de périlleuse conséquence, et est une chose que l'on ne doit tollérer ne permettre en ce Royaume très chrestien. »

Comme le roi a décidé de faire examiner ce sujet, il ne veut pas « contrevenir aucunement au bon vouloir dudict Seigneur. Mais, pour autant que l'on a veu par expérience, et en appert par informacion que, à occasion des translacions en vulgaire divulgacion et contrevencion d'icelle escripte au peuple, sont venuez plusieurs erreurs et scandalles et croissent de jour en jour... en attendant son retour... requiert pour le Roy, par manière de provision, et jusques à ce que autrement par le dict seigneur en soit ordonné, tous les dictz livres en françois estre mis en une chambre à part fermant à double clef, dont l'évesque de Meaulx en aura une et l'autre sera portée en la cour de céans, et que la court ordonne commandement estre faict à tous ceulx du diocèse de Meaulx et autre qu'il appartiendra, sur telles peines que la dicte court advisera, de apporter les dictz livres au lieu que sera advisé par ladicte court, et enjoindre audit évesque de Meaulx de admonester tous ses subgectz de son diocèse de ce faire *sub poena excommunicationis*[1]. »

Jamais, dans aucun pays, les deux partis en présence n'avaient proclamé avec plus de netteté leurs devises contraires[2].

Vive la Bible! crient les évangéliques, les Le Fèvre, les Farel, les Robert Estienne, qui sera bientôt à lui tout seul la plus active des sociétés bibliques. — La Bible en prison! crie le Parlement. La Bible au feu! crie la Sorbonne[3].

Tel est le duel.

1. Samuel Berger, *Le procès de Guillaume Briçonnet au Parlement de Paris en 1525*, dans le *Bulletin*, 15 janvier 1895, p. 14, 15. — Citons encore quelques lignes d'un arrêt du Parlement de Toulouse (21 avril 1540) : « La cour... a prohibé et deffendu par manière de provision, et jusques à ce qu'aultrement en soit ordonné, à tous maitres d'écoles et aultres lire et interpréter publiquement les dictes Espistres de sainct Paul et aultres livres de la saincte Escriture et foy catholique, sous peine de prison et aultre arbitraire. » *Bulletin*, I, p. 354. — 2. Ecoutons la chanson, de 1530 environ, *Bulletin*, XII, 1863, p. 130 :

La Sorbonne la bigotte,
La Sorbonne se taira.
Son grand hoste l'Aristote
De la bande s'ostera....
. . . .
La Saincte Escriture toute
Purement se preschera,
Et toute doctrine sotte
Des hommes on oubliera.
La Sorbonne la bigotte,
La Sorbonne se taira.

— 3. On sait jusqu'où en arriva la Sorbonne. Poussée par son aveugle fureur contre la Bible, elle voulait supprimer l'imprimerie elle-même! On ne le croirait pas, si les documents les plus incontestables n'étaient pas là pour l'attester.

VIII

Duel à mort ! — Des livres en effet on passe aux hommes ; à Meaux tout d'abord, comme c'était naturel.

Briçonnet (*Page* 107) avait excité le zèle de Marguerite et de la cour, avec une énergie presque croissante, jusqu'en 1524. Le 10 janvier de cette année, il envoie « au Roy, à Madame et à vous [Marguerite] les epistres de S. Pol translatées[1]. » Le 31 du même mois, il supplie Marguerite d'user de son influence dans la nomination des évêques, « sy tost ne voullez encourir l'ire et l'indignation de Dieu[2] ; » enfin le 12 février il va jusqu'à écrire : « Si le Roy, Madame et vous contempnez Dieu, aprestez vous hardiment pour recevoir des verges[3]. »

Mais dès la fin de 1524, le changement de la situation politique amène un changement de la situation religieuse en France. François Ier fait la guerre à Charles-Quint ; et bientôt on apprend, à Paris, le désastre de Pavie et la captivité du roi (24 février 1525). La crainte saisit les cœurs, et on assiste à une explosion de fanatisme.

Les registres du Parlement nous ont gardé le souvenir d'une conversation entre magistrats[4], où précisément le frère de Briçonnet attire l'attention de l'Assemblée sur les deux péchés qui règnent et pullulent : le premier, c'est l'hérésie.

[1] [illegible] tentative fut faite le 7 juin 1533 ; elle échoua, grâce à Badé et à Jean de Bellay, évêque de Paris. [illegible] Placards (1534), et pendant que la persécution faisait rage, la Sorbonne renouvela sa tentative, cette fois-ci avec succès. Le 13 janvier 1534 (N. S. 1535), des lettres patentes de François Ier défendirent à tout imprimeur « d'imprimer aucune chose sur peine de la hart. » En même temps toutes les boutiques de libraires [illegible] ordre [illegible] point du Parlement la sanction, alors et presque toujours [illegible]le, de l'enregistrement. Les remontrances de ce corps amenèrent, le 24 février suivant, de nouvelles lettres [illegible] nommaient des commissaires, désignaient les imprimeurs qui pourraient imprimer les livres nécessaires et approuvés, « sans aulcune composition nouvelle. » Les Lettres continuaient : « Et jusqu'à ce qu'il ait esté satisfait à ce que dessuz.... Nous avons de rechef prohibé et défendu, prohibons et défendons, à tous imprimeurs généralement, de quelque qualité ou condition qu'ilz soient, [illegible] peine de la hart. » Cet ordre, non moins rigoureux que le précédent, [illegible] enregistré. Renouard, *Annales de l'imprimerie* [illegible] que Dolet a écrit : « Je ne peux passer sous silence la méchan[illegible] méditant la destruction de la littérature et des hommes de lettres, ont voulu dans notre [illegible]imer et anéantir l'exercice de l'art typographique. Ils ont voulu ! dis-je, mais ils ont fait plus ; ils ont usé [illegible] influence auprès du roi de France, François de Valois lui-même, le gardien, le protecteur, le plus cher [illegible]mes de lettres, pour obtenir de lui un décret qui supprimât l'imprimerie. Ils [illegible]ervait à propager l'hérésie luthérienne, et que la typographie soutenait aussi [illegible] d'imbéciles ! » Tel fut « le complot abominable et méchant, ajoutait Dolet, des sophistes [illegible] Dolet ajoute : « Comme tous les autres écrivains, il ignorait que [illegible] protecteur, le plus cher défenseur de la littérature, » édit qui permet [illegible] remarquer M. Crapelet, le nom de *proscripteur* plutôt que [illegible] traduit par Stryenski, 1886, p. 222-223.

[illegible] 1524 (N. S. 1525). *Bulletin*, [illegible]

Effrayé du courant qui emportait l'opinion publique, Briçonnet n'essaie pas de résister. Dès le mois de décembre 1524, il sévit, en excommuniant les téméraires qui ont lacéré une bulle de Clément VII, affichée dans la cathédrale, et prescrivant des prières en faveur de la paix. Et à partir de ce moment, à mesure que la captivité du roi « gonfle la créte » des adversaires de l'Evangile, Briçonnet se rétracte de plus en plus. Le gardien des Cordeliers de Meaux avait le droit de s'écrier en pleine chaire : « Et tu veulx te révocquer, disant : Je ne l'ai pas dict ! on devroit coupper la langue à telles gens. »


Briçonnet, évêque de Meaux[1]. (p. 106)

Plus intéressant encore est le gardien quand il indique la cause de tout le mal, à savoir la lecture de la Bible en langue vulgaire. « Et descend, nous est-il raconté, aux livres en françoys, qui estoient tout erreur et hérésie, qui les mèneroient en damnacion, et ne devoient savoir les décrets de l'Evangille. Et *erumpens ignis ultra se, non continens* dict : « Les belestriens de Meaulx, de Meaulx, dictz-je, » les bibliens, » *saepius repetendo et yronice cum cachynno*[2], dont le peuple fut fort scandalisé, et qui (qu'il) vauldroit autant bailler à ung de ses frères une quenouille pour filler que à eux des livres en francoys[3]. »

Toujours le biblicisme et l'antibiblicisme !

Mais les ouailles refusèrent de se contredire avec autant d'aisance que leur pasteur, et le malheureux Briçonnet fut obligé d'en arriver de la rétractation à la persécution. « Jean Le Clerc[4], raconte Crespin, fut condamné à être fustigé par trois divers jours, et le troisième jour estre flétri au front. La mère qui estoit femme chrestienne, en voyant fustiger son fils, lui donna courage, et après l'avoir veu flétrir s'escria en ceste voix : Vive Jésus et ses enseignes[5]. »

Si l'exécution avait eu lieu à Meaux, la condamnation avait eu lieu à Paris. Toutefois le premier martyr dans la capitale avait été un ermite normand, de Pressy, près Falaise, dont M. Weiss a retrouvé le nom, Jean Vallières. Il avait été brûlé, le 8 août 1523, au marché aux pourceaux, hors la porte Saint-Honoré[6].

Après le supplice de Le Clerc la persécution redouble et se propage.

Jaques Pauvan ou Pavanes qui avait une première fois sauvé sa vie en se rétractant[7], reprit courage, fut « rempoigné » et brûlé vif en Place-de-Grève

1. D'après le titre du volume de Gui Bretonneau : *Histoire généalogique de la maison des Briçonnet, 1620.* — 2. « Avec un grand éclat de rire. » — 3. *Bulletin*, XLIV, 1895, p. 12. — Dans le chapitre de Meaux, le lundi 6 février 1524 (N. S. 1525), le promoteur porta plainte contre Roussel et ses amis. Et voici le premier motif de cette plainte : Après le sermon de M. G. Roussel « plusieurs peigneurs, cardeurs et autres gens de même trempe, non lettrés, avaient des livres des Epitres de saint Paul, des Evangiles, des Psaumes, en langues maternelles, qu'ils portaient avec eux.... » *Bulletin*, X, 1861, p. 220. — 4. Frère aîné de Pierre Le Clerc ; celui-ci fut le premier pasteur de l'Eglise de Meaux ; il fut brûlé avec les Quatorze. — 5. *Histoire des martyrs* éd. de Toulouse, I, p. 244. L'*Histoire ecclésiastique* et l'*Histoire des martyrs* « placent l'arrestation de Le Clerc en 1523 ; il est évident qu'elle eut lieu deux ans plus tard. » Herminjard, I, p. 321, n. 1. — 6. *Bulletin*, XLIII, 1894, p. 254. M. Weiss a bien voulu nous communiquer ce nom, digne de mémoire. — 7. *Histoire des martyrs*, I, p. 203, 204.

(1526), « au grand honneur de la doctrine de l'évangile. » Du haut de son bûcher il parla à la foule, et l'un des théologiens de Paris, Pierre Cornu, disait : « Qu'il voudroit avoir couté à l'Eglise un million d'or, et qu'on n'eut jamais laissé parler Jaques Pavant devant le peuple[1]. » — Or ce Pavant, « jeune homme mais lettré et de grand mérite, » était un compatriote de Calvin, un Picard.

Peu après, on donnait « grand bransle » à la « grosse cloche » de Notre-Dame « pour esmouvoir tout le peuple de la ville. » Il y avait « grande cérémonie » au parvis de la cathédrale. On y brûlait vif un autre protestant, « l'Hermite de Livry, » Jean Guybert, dont le procès avait été commencé dès le 26 novembre 1523[2].

A Metz, déjà le 25 décembre 1523, le duc Antoine de Lorraine avait fait publier un édit sanguinaire contre les luthériens, qui avaient de nombreux partisans parmi les bourgeois et jusque dans les rangs du clergé même. Jean Chastellain, natif de Tournay, fut brûlé le 12 janvier 1525. Après lui c'est le tour de Jean Le Clerc, venu à Metz[3] après sa première condamnation ; il est brûlé le 22 juillet[4]. François Lambert nous raconte ainsi son horrible supplice : « On l'a fait asseoir sur des chevilles fixées au poteau ; puis on l'a attaché avec des chaînes et des cordes. » A la foule qui lui crie de demander un *Ave Maria,* il répond : « Si quelqu'un veut le réciter, qu'il le fasse ; mais pour moi je ne le demande point, non que je méprise la bienheureuse Vierge, mais parce que je m'en tiens au Seigneur Jésus-Christ, qui est mort pour moi. » — « Bientôt le bourreau s'approcha armé de tenailles brûlantes avec lesquelles il lui arracha le nez ; puis, avec les mêmes tenailles il tordit circulairement la tête du saint de Dieu, qui souffrait tout avec le même ravissement que Laurent sur son gril et

1. Herminjard, I, p. 294. — *Histoire ecclésiastique des Églises réformées*, I, p. 14. — 2. *Bulletin*, XLIII, p. 254. — 3. Il était [illegible] et avait trouvé tout de suite un assez grand nombre d'évangéliques, un libraire Jacques, et un des patriciens les plus distingués de la cité, Nicole d'Esch. Celui-ci avait été converti au retour d'un pèlerinage à Jérusalem, par Farel, qu'il avait rencontré à Montbéliard. Appelé par Nicole d'Esch, Farel lui-même vint à Metz, avec Pierre Toussaint. Dès qu'il fut averti de leur arrivée, Le Clerc alla les visiter chez le libraire Jacques et dîna avec eux. Bientôt après il fit collation chez Farel avec Nicole d'Esch. Enfin tous les trois, un autre jour, dînèrent chez [illegible]. Mais Farel, n'ayant pu obtenir la permission de prêcher, se retira avec Pierre Toussaint, et [illegible] — Othon Cuvier, *Trois martyrs de la Réforme, brûlés en 1525 à Vic, Metz et Nancy*, [illegible] — 4. [illegible] dit : « le samedi 22 juillet de l'an 1525. » M. Othon Cuvier, [illegible] juillet. » Le 23 juillet, après avoir dîné dans une hôtellerie avec [illegible] le promener, et entra dans le cimetière Saint-Louis. Là, emporté par son zèle, il ramassa un fémur qui gisait sur le sol et cassa le nez et la couronne d'une sainte vierge. [illegible] par les observations de ses deux compagnons, il saisit un [illegible], qui était sur l'autel. — Comme on le savait [illegible] au moment du supplice on l'empêcha [illegible] l'exécuteur voulut lui arracher le nez en punition du sacrilège qu'il avait commis sur le nez de la sainte vierge, Le Clerc, qui regardait ailleurs, sentit la [illegible] il eut les lèvres emportées jusqu'aux [illegible] Il ne poussa pas [illegible] quand l'exécuteur traça deux ou trois cercles sur sa tête, toujours avec son fer rouge, pour [illegible] le plus ferme et constant martyr que [illegible]

Vincent sur son chevalet. Après cela le bourreau lui arracha la main droite, puis il finit par mettre le feu au bûcher. Alors l'invincible athlète de Christ fit entendre au milieu des flammes, jusqu'au moment de rendre l'esprit, ce beau psaume, principalement dirigé contre le culte des idoles : « Quand Israël sortit d'Egypte, etc[1]. »

Enfin à Paris, Berquin et un autre protestant de distinction, du nom de Macrinus, sont jetés en prison; tandis que, comme pour enlever aux évangéliques leur dernier espoir, Marguerite quitte la France, au mois d'août, et va donner ses soins à son frère captif et malade[2].

La terreur règne. Alors Briçonnet vient faire « révérence à la cour, » et la supplie très humblement « de commettre trois ou quatre conseillers de la dicte cour pour informer s'il y a aucuns abus dans son diocèse de Meaux, tant sur le fait de la foy que sur certains autres faits[3]. » (19 août 1525.)

Les conseillers se rendent à Meaux. Ce qui les irrita le plus ce fut la découverte qu'ils firent « des Epistres et évangiles des cinquante et deux dimanches de l'an, à l'usage du diocèse de Meaux[4]. » Dans ce livre, en effet, Le Fèvre « offrait au peuple la nourriture simple, vraie, fortifiante de l'Evangile ; il cherchait à enflammer dans les cœurs un ardent amour pour Christ et sa parole[5]. » Et le succès avait été immédiat et grand. On s'en servait pour le culte domestique. Les quatre inquisiteurs remirent le livre à la Faculté de théologie, et Béda en tira 48 propositions hérétiques. Notons les deux que voici : « 2. Si quelqu'un prêche autre chose que la parole de Dieu et de Christ, ce n'est pas un fidèle dispensateur des mystères divins, mais un séducteur. 7. Nous devons croire simplement la parole de Dieu d'après l'intelligence du Saint-Esprit et non d'après la nôtre, et ne pas y mêler nos folles opinions. »

Le 6 novembre, ces propositions et d'autres non moins évangéliques sur la foi, sur Christ, furent déclarées « inventions diaboliques, mensonges hérétiques » (*diabolica inventa et hereticorum figmenta*). Il fut décidé que le livre méritait d'être brûlé avec ceux qui l'avaient écrit, lu, ou prêché[6]. Quelques jours avant, renseigné par ses commissaires, le Parlement (31 octobre) avait mandé à Paris Briçonnet pour l'interroger : il avait décidé « de faire et parfaire le procès de Pierre Caroli et M. Mazurier, docteur en théologie, Girard, thrésorier de l'Eglise de Meaux, Nic. Mangin, curé de Saint Sainctin, J. Prévost, cordelier, et M. Jacques Fabri[7]. » Avertis à temps, ceux-ci avaient pu s'enfuir et se réfugier à Strasbourg.

C'est alors que, le 15 octobre 1525, Briçonnet, mettant le sceau à sa rétractation, lança son décret synodal contre le luthéranisme. « Nul ne s'est montré aussi

1. Herminjard, I, p. 372, 373. — 2. Schmidt, o. c., p. 43, 44. — 3. Herminjard, I, p. 390. — 4. La première édition est de 1525 et semble avoir disparu. Un exemplaire de 1542, imprimé par Dolet, se trouve à la Bibliothèque nationale. Béda dit : « *Libri illius auctores, ut dicitur, fuerunt Ja. Faber et ejus discipuli.* » Grat pense au contraire que le livre est dû uniquement à Le Fèvre. Mais dans la préface de son ouvrage : *Dimanches* [illegible] *de l'an*, Jean le Comte, disciple de Le Fèvre, montre que Béda avait raison. — 5. Graf, *Faber Stapulensis*, p. [illegible]
6. *Ibid.*, p. 175. — 7. *France protestante*, III, p. 142.

téméraire et n'a plus fortement porté la hache contre sa racine [celle de l'Eglise] que Martin Luther.... Il importe de faire partout disparaître ce venin pestilentiel. A ces causes, craignant qu'une plante si vénéneuse ne pousse ses racines dans le champ qui nous est confié, nous avons regardé comme notre devoir de l'extirper radicalement avant qu'elle ne se fût propagée [1]. »

A ce moment la réaction triomphante osa porter la main sur Louis de Berquin. C'était un gentilhomme de l'Artois, plus noble encore de sentiments que de naissance, et qui, alors même qu'il détestait la doctrine de Luther, « haïssoit mortellement l'asnerie des sorbonnistes et moines [2]. »

Puis il s'adonna aux études bibliques, et se mit « à translater livres chrestiens de latin en Françoys, les quels il communiquoit à ses amis. » Au mois de mai 1523, la police recherchant partout les œuvres de Luther, fit une descente chez lui. Les sorbonnistes « tirèrent quelques articles de ses livres à la manière des araignes, pour en faire du venin et procurer sa mort. » Le 26 juin, il est censuré, et jeté en prison le 1er août. Mais le roi le délivre.

Le danger qu'il a couru excite encore son ardeur. Car « son esprit avoit quelque chose de semblable avec la palme : il se dressoit de plus quand on vouloit le déprimer. » Sa foi héroïque brave ses ennemis. De nouveau il est censuré, emprisonné, condamné. Heureusement, le 1er août 1526, arrive une lettre du roi suspendant la procédure, et avertissant le Parlement qu'il lui redemandera « ou la vie ou la mort » de son protégé. En novembre 1526, Berquin est tiré de la Conciergerie, gardé quelque temps à vue dans le Louvre, puis mis en liberté, plus confiant que jamais, dans sa foi et dans ses espérances.

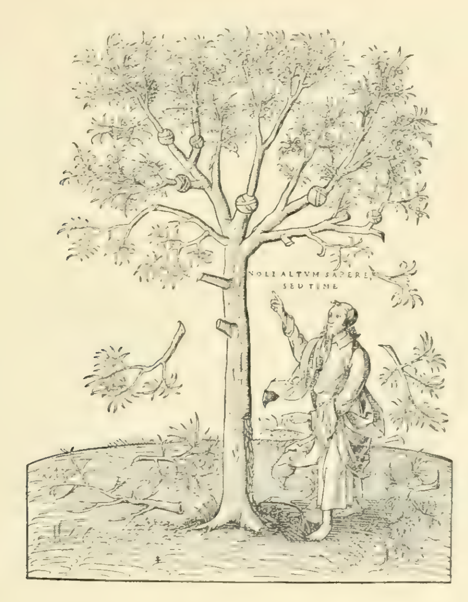
1. *[illegible]*, III, p. [illegible] — Ce décret et les autres de 1525 ont été jusqu'ici placés en 1523, et il était [illegible] la suite des événements. La *France protestante* a montré qu'il y avait là une fraude pieuse, dont se sont servis les historiens catholiques, pour essayer de prouver que Briçonnet n'avait jamais été hérétique. La [illegible] de cartulaire de l'épiscopat de Briçonnet, dressé par un certain Jean Lermite, chantre de l'Eglise de Meaux, qui, à la mort de l'évêque était son secrétaire, et qui décore Guillaume Briçonnet du titre de « *Factionis Lutheranae detrectator acerrimus.* » C'est lui qui paraît avoir le premier fourni ces fausses dates de 1523. Cette erreur est indiquée par Herminjard, I, p. 158, n. 4, qui s'appuie sur le récit d'Antoine Froment. — Briçonnet mourut hors de son diocèse, en son château d'Aimans, le 24 janvier 1534. Du Boulay a écrit : « Combien il fut éloigné de toute dépravation hérétique, ses actes le montrent. Personne ne persécuta plus violemment les luthé[illegible] les opinions sous les yeux de nos lecteurs, nous citerons [illegible] *M*[illegible] p. [illegible] Il fut l'avocat de la science contemporaine ; il purifia les rites, [illegible] cérémonies, distribua les évangiles, organisa la prédication. Il repoussa les confréries parasites et [illegible] et les doctrines luthériennes. » — Enfin voici [illegible] p. 179 : « Briçonnet était un homme bon ; il avait les plus nobles [illegible]que et la fermeté du caractère. Il se laissait entraîner par [illegible]quels il se sentait attiré. Il ne pouvait pas diriger lui-même le mouvement qu'il [illegible] de penser à une révolution, à une sépa[illegible] luthériens, les hérétiques qui déclaraient la guerre à l'ordre ecclésiastique établi, [illegible] séculier. Cependant le bon évêque [illegible] les plus savants, les gens éclairés, [illegible]'il a largement accordée aux efforts de ceux qui pro[illegible] déploya pour être le digne pasteur [illegible] *H*[illegible]

Il ose attaquer Béda, et l'accuse d'hérésie. Ce fut sa perte : François Ier était changeant.

« Souvent *prince* varie,
Bien fol est qui s'y fie. »

Béda était implacable. Berquin monta sur le bûcher, le 17 avril 1529.

Tel était, au point de vue religieux, le Paris dans lequel Calvin vécut, de 1523, date du premier martyre protestant et de la fondation de l'Eglise secrète par Farel, jusqu'en 1528, peu de temps avant la fin de Berquin. Quels événements !



PARISIIS.
Ex officina ROBERTI STEPHANI, e regione scholæ Decretorum.
M. D. XXXII.

Cum priuilegio Regis.

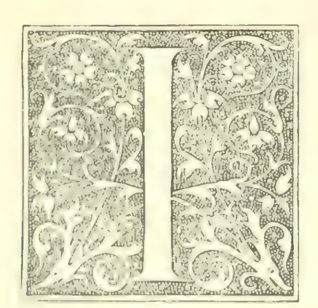
Grande marque de Robert Estienne. Grandeur de l'original 0,131 × [illegible]

CHAPITRE TROISIÈME

Développement religieux de Calvin.

I. Influence du milieu. — II. Changement de carrière. — III. Calvin et Olivétan. — IV. Vie mystérieuse d'Olivétan. — V. La Bible de 1535. Modestie, humour et science du « petit translateur. » — VI. Jugement de Calvin. — VII. Calvin et Loyola.

I



L nous faut penser que l'Université d'alors était comme une petite ville fermée, dont tous les habitants se connaissaient facilement, et où l'on passait son temps à discuter. Quel retentissement ne devait pas avoir un procès, une censure de la Sorbonne, l'emprisonnement ou la condamnation d'un universitaire, tout ce qui touchait à un Le Fèvre, un Erasme, un Béda, un Berquin? Comme le monde des étudiants devait être passionné par cette mêlée tantôt syllogistique, et tantôt sanglante, où s'agitaient, avec subtilité et avec fureur, tout ce qui avait un nom, depuis le moine jusqu'au roi !

Calvin était au centre même de cette agitation.

Il [illegible] ses études au collège Montaigu; Béda, l'âme de toute l'opposition, [illegible] Principal de Montaigu. L'ennemi de Berquin, c'est Béda. « Un nommé Noël Béda, dit Crespin, Docteur invétéré de la Sorbonne, avec ses adhérans, [illegible] renfort d'articles amasséz, se banda contre Berquin[1]. » — L'ennemi de Briçonnet, c'est Béda. La Bibliothèque Nationale possède un manuscrit précieux qui n'est rien moins que la copie des pièces du procès poursuivi contre Guillaume Briçonnet par les Cordeliers, du 24 juillet au 1er septembre de l'an 1525. On lit,

1 [illegible]

au commencement et à la fin, ces mots: *Pro communitate pauperum montis acuti.* C'est Béda, Principal de Montaigu, qui intervient au procès, le 18 août 1525, pour la Faculté de théologie, « tant en son propre [nom] que de tous bons chrestiens. » Dans le manuscrit, les passages relatifs à la Faculté de théologie sont soulignés et annotés d'une main qui ne peut être que celle de Béda. C'étaient donc les notes destinées à renseigner Béda sur un procès dont il était l'âme. En effet, « les plaidoiries du 18 août manquent: Béda assistait ce jour-là à l'audience: il n'avait pas besoin d'autres notes que de celles que lui-même avait prises[1]. » Et la lettre de Béda à Erasme, celle dans laquelle il pose son principe antibibliciste, est datée de Montaigu. (*Ex acuto monte*[2].)

Comment les élèves d'un collège n'auraient-ils pas été au courant des actes, aussi retentissants, de leur Principal? A cette époque de discussion incessante comment Calvin ne les aurait-il pas discutés avec ses camarades?

Mais ce n'est pas tout. Si Calvin était l'étudiant de Béda, il était l'ami des Cop. Or Béda était le chef des «obscurantins,» et Guillaume Cop était plus que le disciple des novateurs.

Né à Bâle, célèbre par ses connaissances médicales, Cop fut appelé à Paris par Louis XII, et conserva auprès de ce roi, et de son successeur François Ier, la charge de premier médecin.

Une lettre de lui, datée du 25 août 1514, raconte la curieuse scène que voici. On attaquait Reuchlin devant le roi. Louis XII interroge son médecin. Cop répond : « Il y a quarante ans que je ne l'ai vu; mais je sais par mon précepteur J. Heberling de Gemund que lorsqu'il enseignait à Bâle il était très célèbre.... Personne ne lui était comparable. » Son interlocuteur n'ayant rien à répondre se contenta de s'écrier : « Toi aussi, tu judaïses[3]. » Reuchlin lui rendait naturellement son estime et son affection, et l'appelait le « petit fils de ses leçons[4]. »

Mais Cop n'était pas moins avancé dans les bonnes grâces d'Erasme. Celui-ci, se trouvant malade à Paris, en 1498, écrit à un de ses amis qu'il n'est pas sans espoir. Il compte sur sainte Geneviève, dont il a maintes et maintes fois éprouvé le secours. Il ajoute : « Et surtout [ce *maxime* est naïf] nous avons pour médecin G. Cop, non seulement praticien très habile, mais mon ami, et, ce qui est très rare, adorateur des muses (*musarum cultorem*[5]). »

Cette amitié et cette admiration ne diminuèrent pas avec les années. Le 9 février 1516, Budé met Cop au nombre des trois Guillaume dévoués à Erasme (G. Cop, G. Budé et G. Parvi[6]). Et le 21 février, Erasme se hâte de répondre: « J'aime tellement Cop (*totum totus*) que je me réjouis rien que d'entendre son nom[7].» Il continue à le déclarer « incomparable patron et chef (*vindex et antistes*) de la médecine, celui que la France et l'Allemagne se disputent[8]. »

L'ami de Reuchlin et d'Erasme ne pouvait pas ne pas être l'ami de

1. *Bulletin*, LXIV, 1895, p. 8, 9. — 2. Herminjard, I, p. 353. — 3. Du Boulay, VI, p. 66. — 4. Herminjard, I, p. 16. — 5. *Lettres d'Erasme*, édition Le Clerc, III¹, p. 20 D. (12 avril 1498). — 6. *Ibid.*, 9 février 1516, III¹, p. 170 E. — 7. *Ibid.* 21 février 1516, III¹, p. 184 E. — 8. *Ibid.* 14 février 1517, III¹ p. 231 F.

Le Fèvre. En effet, Glaréanus raconte à Zwingle (29 août 1517) et à Erasme (5 août 1517) quel excellent accueil il a reçu à Paris de Budé, de Cop, et de Le Fèvre d'Etaples; et, le 29 août 1526, nous trouvons Cop à Blois, avec la cour, faisant saluer Le Fèvre et un ami commun[1].

Rien d'étonnant que Cop ait un peu senti l'hérésie: il était un des principaux chefs du nouveau parti. Il mourut à Paris « riche et laissant de grands biens à sa famille[2]. »

Or Calvin fréquentait la maison de Cop, amené par les fils, Nicolas, Jean, Michel, qui étaient, nous l'avons vu, ses condisciples. Sur quoi pouvaient rouler les conversations? A cette époque, où les journaux étaient remplacés par les lettres, quelle émotion[3] causait une épître de Reuchlin, ou d'Erasme!

Entre son Principal, Béda, et le père de ses amis, Cop, Calvin devait être singulièrement au courant de tous les événements. Et on ne peut douter du parti vers lequel penchait l'ancien élève de M. Cordier, l'humaniste déjà distingué, dont la maturité devançait l'âge, dont le bon sens et la moralité, également rigides, devaient être à chaque instant heurtés par l'ignorance et la grossièreté sorboniques.

Si nous n'avions aucun renseignement, nous serions raisonnablement obligé de classer Calvin dans le parti des Humanistes, avec les Reuchlinistes, les Erasmiens, les Fabrisiens; mais Bèze va nous permettre de préciser la date et la nature des premières impressions évangéliques de notre Réformateur.

II

Le moment était venu pour le bénéficiaire des cures de Noyon, pour le maître ès arts de Montaigu, de se vouer définitivement à la théologie.

Tout à coup, nous voyons qu'il étudie le droit.

Son père avait changé d'avis. Pourquoi? « Son père résolut de le faire étudier aux loys, voyant que c'estoit le meilleur moyen pour parvenir aux biens et aux honneurs[4]. » Nous pouvons confirmer ce renseignement en le complétant.

Les relations entre Gérard Cauvin et le Chapitre de Noyon s'étaient peu à peu modifiées, et profondément. A la confiance réciproque avait succédé la défiance, et même la lutte.

Nous ne parlons pas des petits ennuis que G. Cauvin eut en 1526 et 1527, à propos des cures de Jean Calvin. Celui-ci, qui aurait dû se présenter, ou se faire représenter, [illegible] du Chapitre, avait négligé de remplir cette formalité, et il avait [illegible]. Ses succès croissants firent sans doute oublier ces irrégularités vénielles, et, le 27 septembre 1527, il obtenait la cure de Saint-Martin de Martheville (près de Vermand, Aisne).

1. [illegible] — 2. [illegible] — 3. [illegible] a été décrite en termes [illegible] — 4. [illegible] 2e édition, *Opera* XXI, p. 54.

Mais dès 1526, G. Cauvin semble avoir été poussé, par quelque gêne financière, à s'acquitter d'une façon assez irrégulière de ses fonctions de procureur. Exécuteur testamentaire d'un certain Nicolas Obry, chapelain de Noyon, il ne rend pas de comptes. En 1527 il est censuré et blâmé par le Chapitre; il persiste dans son refus d'explication.

Bientôt après il agit de même dans une autre succession. Nommé, en troisième ligne, exécuteur testamentaire, il se substitue aux deux premiers mandataires, et de nouveau il refuse ses comptes. Les contraintes, les monitions furent vaines. L'excommunication ne devait pas mieux réussir[1].

Qu'était-ce donc? Même en lisant Le Vasseur[2] il ne semble pas qu'il y ait eu autre chose que des embarras financiers. Du reste, à la mort du père, les enfants réglèrent la situation à la satisfaction du Chapitre.

Mais on s'explique que G. Cauvin ait, à ce moment, rêvé pour son fils une position indépendante, et l'ait éloigné d'une Eglise avec laquelle il venait de se mettre en un si pénible et si violent conflit.

III

Le changement de sentiments du père était naturel. Mais que dut en penser le fils ?

D'après Bèze, il se trouvait que le fils avait changé en même temps que le père (*utriusque mutatus animus*), bien que pour d'autres motifs. Les voici : « Toutes fois son père se résolut de le faire estudier aux loix, et luy aussi de

1. Desmay ne perd pas cette occasion de donner libre carrière à ses accusations et à sa haine contre la famille Calvin. « Girard Cauvin estant homme qui prenoit où il pouvoit pour entretenir ses friponneries s'avança tant aux affaires de Chapitres, qu'on le fit Receveur et payeur des officiers de l'Eglise, et se donna du bien d'Eglise par les joues, et enfin se trouva grandement redevable, ayant receu toujours sans payer, à cause de quoy les officiers se plaignirent en plein Chapitre contre luy, qui fut cause, qu'au Chapitre tenu le lundi 11 décembre 1525, fol. 375, p. 1, Messieurs Fauvel, David et Herlin, furent deputez pour faire rendre compte à Girard Cauvin, et tirer de luy ce qu'ils pourroient, et pour le déposséder de cette charge et en establir un nouveau. Comme bon cheval de trompette, il ne s'étonne du bruit, il use d'artifice et subterfuge, pour ne point rendre compte et ne point dégarnir ses mains. » (p. 5). Si la conduite de G. Cauvin avait été si coupable, le Chapitre aurait-il fermé les yeux pendant toutes ces années? En 1528, rien n'a été fait contre lui. Alors vient l'affaire des testaments, juin, août 1528. « Au Chapitre tenu le vendredi 13 novembre 1528, Maistre Jacques Renard a présenté qu'il avait parlé à Girard Cauvin sur l'exécution d'une sentence donnée contre luy, par laquelle il avoit esté condamné à rendre compte des biens des susdits Obry et Courtin, et Girard luy avoit répondu estant au lict malade qu'il estoit appelant de cette sentence. » Le cas est donc litigieux. Et en effet on voit le Chapitre s'adoucir, et se montrer très aimable envers G. Cauvin. Faut-il une autre preuve que celui-ci n'était pas le « fripon » dont on nous parle? Desmay lui-même continue : « Il a esté ordonné qu'on suspenderoit l'exécution de ladite sentence, et que, pour soulager le dit Cauvin en son infirmité, Maistre Tresson iroit chez luy pour escrire, et dresser les minutes de ses comptes. Le mercredi 18 du mois de [le nom manque] l'an 1530, G. Cauvin présenta quelques comptes en Chapitre de l'administration des biens sus nommés » (p. 6). C'est ici que l'on constate la passion fanatique de Desmay. « Nonobstant, conclut-il, toutes les quelles diligences, poursuites, sentences, monitions et longues attentes, G. Cauvin trouva des détours pour ne point rendre compte... Il ne se faut plus estonner si d'un si mauvais arbre est sorti un [illegible] fruit, d'un pere excommunié un enfant de gehenne. De l'engeance de Cam, ne peut venir qu'un [illegible] » (p. 7.) On voit où il s'agissait d'en arriver. — 2. Le Vasseur, p. 1154, 1155.

sa part ayant desia par le moyen d'un sien parent et ami nommé maistre Pierre Robert, autrement Olivetanus, qui depuis a traduit la Bible d'Hebrieu en François, imprimée à Neufchastel, gousté quelque chose de la pure religion, commençoit à se distraire des superstitions papales, qui fut cause qu'outre la singulière révérence qu'il portoit à son père [1], il s'accorda d'aller à Orléans pour cest effect [2]. »

Dans sa *Vie latine*, Bèze ajoute qu' « averti (*monitus*) de la vraie religion, » Calvin « avait commencé à lire les livres sacrés..., » et « à se séparer des cérémonies » catholiques [3].

Voici donc un nouvel ami de Calvin, et des plus intimes : Pierre Robert, dit Olivétan. Il avait pour père un procureur en cour d'église de Noyon, collègue par conséquent de Gérard Cauvin, dont il était cousin [4]. Sans que l'on sache comment, il fut gagné aux idées évangéliques.

Est-ce lui qui, à ce moment, gagna à ces mêmes idées son ami et cousin, Jean Calvin? Bèze l'affirme; M. Herminjard en doute. « Est-ce durant le premier séjour de Calvin à Paris, c'est-à-dire avant 1528, qu'Olivétan exerça sur lui cette influence, ou seulement depuis que le jeune licencié ès lois fut revenu dans la capitale en 1531? Le ton qui règne dans les premières lettres de Calvin semblerait plutôt favorable à la seconde hypothèse [5]. »

On voit toute l'hésitation, si scrupuleuse, avec laquelle M. Herminjard avance son « hypothèse. » Il est vrai que même une hypothèse du savant bénédictin lausannois a pour tout le monde, et pour nous en particulier, beaucoup d'autorité. Il nous semble cependant que cette hypothèse est, sinon inspirée, tout au moins appuyée, surtout par le système chronologique auquel M. Herminjard est arrivé pour la date des premiers événements moraux de la vie de Calvin : système que nous avons, peut-être le très grand tort, en tout cas le très grand regret, de ne pas pouvoir adopter complètement.

Entre l'hésitation de M. Herminjard et l'affirmation si nette, trois fois renouvelée de Bèze, nous conservons donc, — jusqu'à preuve nette du contraire, — l'affirmation de Bèze [6]. D'autant plus que celui-ci se sert de termes dont il faut remarquer les nuances.

Calvin n'est pas instruit, en règle, des vérités évangéliques; il est ***averti***

1. [illegible] fidèlement pour obéir à son père, » à l'étude [illegible] contradiction (p. 226, n. 3). Nous ne [illegible] sentiments, voilà tout. — 2. *Vie de Calvin*, [illegible] XXI, p. 121. — 3. Lefranc, p. 29. — Il appartenait [illegible] Gérard des Moulins, Raoul de Presles, Jean de Rely, Le Fevre d'Etaples, Vatable, Calvin, sans parler de Gérard Roussel, Louis de Berquin, Ramus, ni [illegible], IX, 1860, [illegible] — 5. Herminjard, II, p. 451. Notre savant auteur ne conteste pas du tout qu'Olivétan ait exercé sur Calvin une certaine influence religieuse; il hésite seule-[illegible] « Calvinus a Roberto [illegible] principia hauserat, prius quam Aureliam ad Juris civilis [illegible]

(*admonitus*). Il *commence* à lire les Ecritures, à se séparer, à fuir les superstitions, à ne plus participer aux cérémonies. C'est un commencement, et rien qu'un commencement. Or, si le tableau que nous avons esquissé du milieu « protestant » où vivait Calvin n'est pas absolument inexact, cette initiation aux idées évangéliques, en ces circonstances, n'est pas seulement vraisemblable, elle était inévitable [1].

IV

Donc Pierre Robert, Olivétan [2], l'initiateur de Calvin aux convictions évangéliques ! On a eu bien raison de dire, que justice n'avait pas été rendue à celui qui, selon toutes les probabilités historiques, a joué un tel rôle, et exercé une telle influence. Il ne nous faut pas renouveler cette injustice.

Peut-être que cependant la faute n'en est pas tout à fait aux historiens : les documents leur ont manqué, et l'attention s'est peu à peu détournée de cette figure presque mystérieuse, comme recouverte d'un voile que rien ne peut déchirer.

Le premier texte que nous rencontrons, se trouve dans une lettre de Bucer à Farel, du 1er mai 1528. Il y est parlé d'un « jeune Noyonnais » qui étudiait les lettres à Orléans, et que la persécution en a chassé. Il est venu se réfugier à Strasbourg, où il a résolu d'apprendre les langues, surtout le grec et l'hébreu, qu'il ne connaît pas encore parfaitement (*in quibus nondum plane eruditus est*). Bucer avait même écrit d'abord : « qu'il ignore complètement » (*prorsus rudis est*) [3].

1. Nous aurons à étudier, lorsqu'il s'agira de fixer la date de la conversion de Calvin, le travail, très savant, de M. le pasteur Lang, *Die Bekehrung J. Calvins*, 1897. Naturellement cette date dépend des événements antérieurs, de la façon dont l'historien les comprend. Il nous faut donc noter au passage, au moins par quelques mots, les appréciations de M. Lang sur les faits qui peuvent servir à préciser l'origine des convictions évangéliques de notre Réformateur. — Ici, à propos de l'influence d'Olivétan, M. Lang se borne à dire qu'on est « sur un terrain très incertain » (p. 18). Oui, si on conteste purement et simplement l'affirmation de Bèze, et si on ne voit pas dans la lettre à Bucer ce qui y est, la preuve des sentiments évangéliques de celui qui l'a écrite. Mais qui ne sent que c'est là une formelle pétition de principe ? — 2. « Olivétan (alias Olivetain, Oliveteau, D'olivet), n'est qu'un de ces noms de fantaisie si nombreux alors, ou un sobriquet dérivé d'« olivete, » abondance d'huile, et pouvant signifier grand brûleur d'huile, c'est-à-dire grand travailleur. » Douen, *Encyclopédie des sciences religieuses*, IX, p. 786. — 3. Herminjard, II, p. 132. — Quand il a publié le premier cette lettre de Bucer, M. Herminjard a déclaré qu'il ne saurait dire de qui il était question (II, p. 131). Mais la découverte d'une lettre de Fortunat Andronicus à Bucer, datée d'Orbe, 29 avril 1533, l'a éclairé. Cette lettre, dit-il, serait « très difficile » à expliquer, si l'on n'admettait pas des relations personnelles antérieures entre Bucer et Olivétan. En conséquence, dit M. Herminjard, « Olivétan serait, dans notre opinion, le jeune homme de Noyon qui vint se réfugier à Strasbourg au mois d'août 1528, pour y étudier les langues et particulièrement le grec et l'hébreu. » (Herminjard, II, p. 451 et III, p. 44.) M. Lefranc a confirmé ce résultat : « Il n'est pas douteux pour bien des raisons que le [illegible] de la [illegible] de 1528 soit [illegible]. Cela ressort de tous les rapprochements. » (Lefranc, p. 29.) — Kampschulte (p. 181), au contraire, estime que le jeune Noyonnais, c'est Calvin lui-même ; et, tout en restant indécis, les éditeurs des *Opera* ouvrent par la lettre de Bucer la collection des lettres se rapportant à Calvin. Nous verrons que cette opinion est absolument [illegible]. Bucer déclarant, en 1536, qu'il n'avait pas encore fait la connaissance personnelle de Calvin. *Opera* X[b], p. 68. (Lettre de Bucer à Calvin, du 1er décembre 1536.)

Ces quelques lignes s'appliquent très bien à Olivétan, jeune Noyonnais, et qui allait en effet avoir besoin de connaître le grec et l'hébreu pour sa grande traduction de la Bible. Admettons l'opinion de MM. Herminjard et Lefranc.

C'est admettre qu'Olivétan était à Orléans au commencement de 1528. Il n'y a rien d'étonnant à ce qu'il y ait précédé son cousin. Mais si, en 1528, il se réfugie chez le Réformateur strasbourgeois, il fallait bien que, déjà avant, il connût la Réformation, ses principes et ses hommes. Non seulement il avait pu en parler à Calvin, mais ce qui serait invraisemblable, c'est qu'il ne l'eût pas fait. L'affirmation de Bèze est encore une fois confirmée.

M. Lefranc ajoute qu'à partir de leur rencontre à Paris, Calvin et Olivétan restèrent « en correspondance continue. » Mais le texte sur lequel il s'appuie paraît bien contestable [1].

Puis « une obscurité presque impénétrable » enveloppe l'existence d'Olivétan dans les Vallées vaudoises, d'octobre 1532 à mars, ou bien août 1535 [2].

C'est dans cette obscurité que se cache son héroïsme. En 1532, avant son départ pour les Vallées, Olivétan était à Genève, précepteur chez Chautemps. « Advint, aussi, raconte Roset, que un moyne preschoit au couvent de Palais, criant fort contre les luthériens. Là estoit Olivet (Olivétan) qui estoit maistre des enfans d'un des citoyens de la ville, lequel reprint le moyne ouvertement, dont s'esmeut grand trouble, et fut le dit Olivet tiré du danger par aucuns des évangélistes et puys, banny par la seigneurie, se retira de Genève [3]. »

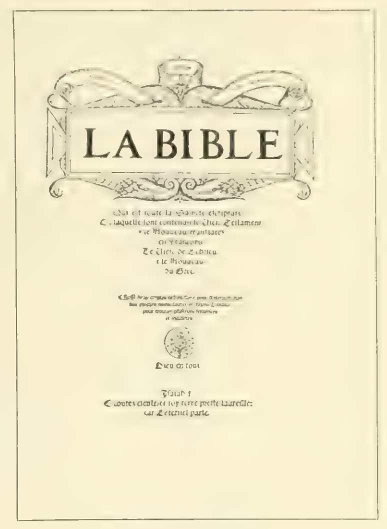
Cette hardiesse est bien dans le caractère de celui qui fut l'héroïque missionnaire des Alpes vaudoises [4].

Plus discret encore est ce qu'on peut appeler le roman d'Olivétan. Pendant qu'il était à Neuchâtel, il avait fait la connaissance d'un pasteur, François Martoret du Rivier. Ce pasteur avait une sœur, Jeanne. Elle aima Olivétan, qui l'aima aussi, mais sans vouloir, ou pouvoir, se décider à contracter une union qui aurait gêné son héroïque et périlleuse carrière de missionnaire. Lui, « ne prit jamais aucun engagement, » raconte Farel [5]. — Elle, « attendit fidèlement, soutenue par un vain espoir, » raconte Fabri [6]. Avant de partir pour les Vallées, Olivétan fit son testament, et laissa à Jeanne la moitié de ses biens. Et

1. [illegible] Roberti fratris, » non pas « mon frère Olivétan, » mais un frère de Daniel. M. Herminjard, III, p. 290, ne dit rien, évidemment n'ayant rien à dire. En effet, les autres [illegible] — 2. Herminjard, III, [illegible] — 3. Roset, *Les chroniques de Genève*, éd. Fazy, 1894, [illegible] nt dit que le moine « qui débacquoit à son playsir contre les luthériens », fut repris par Olivétan après [illegible], éd. Fick, p. 40). D'après Gautier, Olivétan [illegible] t aurait commencé la discussion (Gautier, *Histoire de Genève*, II, p. 364) Il semble que le [illegible] dont les légères différences prouvent l'indépendance et l'autorité. [illegible] l'été de 1532 est au moins douteuse, [illegible] II, p. [illegible] Voici ce que notre auteur entend par [illegible] on peut penser que Roset et Gautier [illegible] la forme. Quant à Froment lui-même, [illegible] est sujet à caution. — 4. Herminjard, [illegible] rtet. Christophorus Faber Libertinus était appelé, en français, [illegible] — 6. *Ibid.*, X[b], p. 343. Libertet à Farel.

plus tard, avant de partir pour l'Italie, il fit de nouveau son testament, mais il oublia Jeanne. « Certainement, dit son ami Fabri, il lui aurait légué quelque chose, si seulement il y avait pensé (*si modo ejus memor fuisset*) [1]. »

Calvin et son frère Antoine étaient ses héritiers pour une moitié; l'autre était pour les pauvres. « Bien qu'il fût réduit à une pénurie très voisine de la misère, a dit un auteur trop souvent injuste envers Calvin, le Réformateur, toujours mû par un sentiment de générosité et d'exquise délicatesse, voulut partager avec Jeanne sa portion d'héritage, ainsi que celle de son frère, et pria Farel et Fabri de prendre des mesures en conséquence [2]. »



Bible d'Olivétan :
Grandeur de l'original 260mm × 364mm

Quant au lieu de la mort d'Olivétan, il est aussi incertain que la plupart des circonstances de sa vie. Les savants éditeurs des *Opera* le font mourir à Ferrare, en février 1538 [3]. Mais le non moins savant éditeur de la *Correspondance* déclare qu'à ce moment il était à Genève, puisque Toussaint (18 février 1538) et Fabri (23 février 1538) l'y font saluer. Du reste, Fabri dit nettement qu'Olivétan, « son très ami, bien plus son âme, et la moitié de lui-même, » est mort en août 1538 [4]. Beaucoup d'auteurs ont dit qu'il fut empoisonné à Rome. Les preuves manquent pour affirmer ou pour nier.

On voit avec quelle raison M. Herminjard conclut : « On dirait que les amis d'Olivétan se sont entendus pour épaissir les ténèbres qui entourent sa vie... ; ceux qui l'ont tendrement aimé, et qui lui ont voué les plus vifs regrets, n'ont pas su ou n'ont pas voulu conserver une seule de ses lettres, pas même une signature de sa main. Tout est détruit [5]. »

V

Tout..., sauf son œuvre qui reste indestructible. (*Pages* 119 et 120.)

Quand Olivétan n'aurait fait qu'initier Calvin à la Réforme, il mériterait un souvenir et une reconnaissance impérissables.

Mais il a fait plus. On a dit : « Entre les souvenirs des peuples, il n'en est pas qui puissent se rapporter à un fait plus important que la traduction de la

1. *Opera*, Xb, p. 313, Libertet à Farel. — 2. Douen, *Encyclopédie des sciences religieuses*, IX, p. 701. — « Calvino ex suo est vivendum, nisi, ut scribit, fratres gravare velit, » écrit Farel à Libertet. — 3. *Opera*, X, p. 315. — 4. Herminjard, V, p. 228 et 282. — 5. *Ibid.*, V, p. 280.

La creation du mōde. Chap. j

Le premier liure de Moseh/ dict Genese.

Chapitre premier.

Ebr. n. a. A
* תהו cest a dire/ vaine/ q ne prffite et ne sert a rien.
* בהו non rēplie ⁊ ornee/ de plantes et danimaux.
* Hebr. les Ebrieux/ ou esperit: car רוח signifie vent ⁊ esperit.
* ou/ vehemēt car אלהים se prēt aucūesfois po' hault/ excellēt/ ⁊ puissant.
Le pmier iour

Dieu crea au commencement le ciel et la terre. Et la terre estoit * indisposee et * vuyde/et les tenebres estoient sus les abysmes/et * le vēt * de Dieu se demenoit par dessus les eaues. Et Dieu dist: Que la lumiere soit faicte/et la lumiere fut faicte. Et Dieu veit que la lumiere estoit bonne: ⁊ Dieu separa la lumiere des tenebres/ ⁊ appella la lumiere/iour: et les tenebres/nuict. Lors fut faict du soir ⁊ du matin/le premier iour.

Bible d'Olivétan : début de la Genèse.

Bible en leur langue. » Or Olivétan est, avec Le Fèvre d'Etaples, l'homme qui a donné sa Bible au protestantisme français : notre Bible. Cette Bible de 1535, voilà le vrai granit dans lequel la physionomie d'Olivétan continue à vivre, plus nette et plus précise que dans aucune statue.

La Bible de 1535 (*Page* 119) nous révèle d'abord sa modestie. Il fut le plus modeste des Réformateurs. L'histoire a donc eu raison de l'envelopper de ses [illegible] : elle n'a fait que respecter la pudeur de son âme.

Voici le titre de la préface de la Bible : « P. Robert Olivetanus, l'humble et petit translateur, à l'Eglise de Jésus-Christ. Salut. »

[illegible] Tirer et desployer iceluy thrésor hors des armoires et coffres [illegible]s, pour,... après l'avoir entassé et empaqueté en bougettes françoyses [une bougette est un petit sac de cuir que l'on porte en voyage], le [illegible]

Il n'est qu'« ung petit page ou laquays, » au prix d'un chevalier tel que saint Jérôme[1]. Il est moins encore et dit : « Ces petits labeurs de moy, qui suis comme l'ung des plus petitz artueil des bas et humbles piedz de ce corps, » qui [illegible][2].

1. [illegible] — 2. *Ibid.*

Aussi a-t-il fait tous ses efforts pour ne pas entreprendre une œuvre pareille : « Vous, ayans quelque estime de moy, autre que ne pensoye, m'avez tant prié, sollicité, importuné, quasi adjuré qu'ai été contreinct à entreprendre cette si grande charge... veu la grande difficulté de la besongne et la débilité et faiblesse de moy, laquelle ayant bien congneue, avoye jà par plusieurs foys, faict refus de me adventurer à tel hasard [1]. »

Mais enfin il a donné ce qu'il avait. Le Seigneur a-t-il repoussé la pite de la veuve ? « Je n'ay point honte, comme la veusve évangelique d'avoir apporté devant vos yeuls mes deux petites quadrines en valeur d'une maille, qui est toute ma substance.... Aucuns viendront après qui pourront mieulx [2].... »

Et déjà, dans cette modestie même, d'une sincérité si touchante, la Bible de 1535 nous révèle cet *humour* naïf, qui a fait d'Olivétan un des fondateurs de la langue française, entre Rabelais et Calvin, plus près de Rabelais pour le style, plus près de Calvin pour la pensée [3]. M. Reuss avait parfaitement vu ce trait caractéristique, quand il parlait « de cette espèce d'*humour* qui sait trouver aux choses les plus sérieuses un côté qui se prête à l'élégance dégagée du style, à l'emploi d'une gracieuse allégorie, aux tournures spirituelles et même à l'épigramme [4]. » Voici une page qui devrait être, dans les anthologies de notre vieux français, à une place d'honneur.

Olivétan se demande à qui il va dédier sa traduction. Il parle des auteurs « escrivans et translateurs, » que l'on voit « courir et trotter » pour offrir leur livre « l'ung à son Mecenas liberalissime, l'autre à son Patron colendissime, l'autre à son je ne scay quel Reverendissime. » Mais la Bible est « bien d'autres estoffes. » Il ne songe pas à s'adresser à « quelque glorieux Thraso, à quelque Tres illustre, Tres excellent, Tres haut, Tres puissant, Tres magnifique, Tres redouté, Tres victorieux, Tres sacré Béatissime, Sanctissime, nom. » « Après lesquelles bestes je ne chasse point : car je me passe bien de tel gibbier, la grâce à Dieu qui me fournit de contentement et suffisance. » Il offre donc son œuvre à la pauvre Eglise de Jésus-Christ, à « toy, ô paoure petite Eglise, » — «... à toy, paourette petite Eglise,... » Ici il faut citer exactement :

« Or avant donc, Paoure petite Eglise, qui es encore en estat de chambrière et servante, soubz les furieuses trongnes et magistrales menaces de tant de Maistres refrongnez et rebarbaratifs : va descroter tes haillons tout pouldreux et terreux, d'avoir couru, viré et tracassé par le marché fangeux de vaines traditions.... N'est il pas temps que tu entende à ton espoux Christ ?... viens hardiment avec tous les plus braves et mignons de ta court, tous faictz exécration pour Christ, non pour leurs meffaictz, desquelz les titres sont ceulx cy : asçavoir Injuriez, Blasmez, Chassez, Descriez, Desavouez, Abandonnez, Excommuniez,

1. *Apologie du translateur.* — 2. *Ibid.* — 3. Dans sa bibliothèque, figuraient les œuvres de Rabelais, d'Alain Chartier, d'Homère, d'Hésiode, de Chrysostome, de Prudence, etc. C'était une bibliothèque de lettré. *Opera*, X[b], p. 365-368. — 4. *Revue de théologie*, troisième série, vol. III, p. 234. *La Bible d'Olivétan*, par Reuss, vol. III (1er article, p. 217-252); vol. IV (2e article, p. 1-48, et 3e article, p. 281-322).

Anathematisez, Confisquez, Emprisonnez, Gehennez, Bannis, Eschellez, Mitrez, Descrachez, Chaffaudez, Essourillez[1], Tenaillez, Flettris, Tirez, Trainez, Grillez, Rostis, Lapidez, Bruslez, Noyez, Decapitez, Demembrez, et autres semblables tiltres glorieux et magnifiques du Royaume des cieulx. Tous lesquelz il n'a point a desdaing, luy qui est tout au contraire des autres Princes et Roys, lesquels ne veulent personne à leur court et service s'il n'est noble, bien accoustré, gorgias[2], miste[3], sain et en bon point. Mais il les veult telz comme luy mesme a esté en ce monde[4]. »

Et ces pages émues, d'une éloquence si douce, si affectueuse, si pénétrante, telles qu'aurait pu seul les écrire un Rabelais évangélique, se terminent par cette signature et post-scriptum : « Des Alpes, ce xij de Febvrier 1535. » Et au-dessous : « Je te eusse escrit plus amplement, mais tu voys ici le destroit où je suis et de papier et d'autres choses. »

Enfin la Bible de 1535 nous révèle la *science* d'Olivétan. Et ici nous n'avons rien de mieux à faire que de résumer l'étude minutieuse et définitive que Reuss lui a consacrée. Olivétan s'est montré un hébraïsant de premier ordre pour l'époque : il connaissait les Rabbins, les grands commentateurs juifs du douzième et du treizième siècle. Il cite fréquemment la Chaldée, c'est-à-dire les *Targoums*. Ses études sont vraiment « hors ligne »; son érudition « prodigieuse. »

Il est vrai que toute l'œuvre n'a pas la même valeur.

Pour les apocryphes : « Olivétan n'a pas traduit ces livres, mais il s'est borné à reproduire, sauf à la corriger (d'après le texte de la *Vulgate*) très légèrement et très superficiellement, la traduction imprimée à Anvers, quelques années auparavant » : celle de Le Fèvre.

Pour le Nouveau Testament, Olivétan n'a point rédigé une « traduction entièrement nouvelle ». Au fond c'est encore la traduction de Le Fèvre avec des changements plus ou moins nombreux, qui relèvent le plus souvent de la traduction latine d'Erasme[5].

Ce qui fait le mérite de l'œuvre d'Olivétan, c'est la traduction de l'Ancien Testament. « L'Ancien Testament est non seulement une œuvre d'érudition et de mérite, mais un véritable chef-d'œuvre, bien entendu quand on a égard aux ressources littéraires et philologiques dont l'exégèse disposait à cette époque, et surtout quand on compare cette traduction à ce qui existait antérieurement dans ce genre. »

Si l'on tient compte, de plus, des remarques relatives à la critique du texte,

1. [illegible] — 2. [illegible] — 3. Gai. — 4. Signalons encore une ou deux expressions [illegible] sont pour lui des « repreneurs et [illegible] arroser et recreer les fleurettes [illegible] grand lac de malheureuse ignorance. » [illegible] le premier exemple de cet emploi [illegible] traducteur. — Reuss, *Revue de théologie* [illegible]



Ignace de Loyola. (p. 125)

ou aux variantes, on sera de l'avis de Reuss, qu'un pareil travail ne pouvait être fait en une année, au milieu des montagnes du Piémont.

Évidemment il était commencé quand les amis d'Olivétan le prièrent de s'en charger. C'est ce qu'Olivétan donne à entendre quand il dit : « Ayant ja longuement traîné ce joug tout seul. » Et c'est justement parce qu'on était au courant de ses longues études, qu'on le pria de les terminer. En quelques semaines, Olivétan put préparer les apocryphes, et, en peu de mois, le Nouveau Testament. Puis il revisa une dernière fois la traduction de l'Ancien Testament, choisit les notes, et c'est là ce qui fut l'œuvre d'une année. Du reste, il sentit lui-même que la seconde partie de son œuvre ne valait pas la première, et il se hâta de la remettre en des mains plus habiles, celles de Calvin[1].

VI

En attendant, Calvin mettait à la Bible d'Olivétan une préface latine, qui remplace avantageusement le portrait de l'auteur dont les vieux livres sont souvent ornés. Personne n'a, depuis, mieux dessiné la physionomie de l'homme, ni porté un jugement plus vrai sur son œuvre.

« Du translateur, je ne veux dire que peu de chose, de peur qu'on attribue ce que je dirai à la parenté qui nous lie, ou à notre vieille amitié. Je dirai cependant (et cela je crois pouvoir l'affirmer sans crainte d'être démenti) qu'il est doué d'un esprit vif et pénétrant, qu'il ne manque pas de science et qu'il n'a épargné ni travail, ni recherches, ni soins ; c'est un homme en un mot très versé dans les devoirs du translateur. Toutefois, il est, je m'en doute bien, des endroits qui (soit par suite de la grande diversité des goûts, soit parce que dans un ouvrage de si longue haleine, il est difficile de ne pas faiblir quelques fois) ne plairont pas à tout le monde. Mais si le lecteur rencontre de ces endroits, je l'invite à ne pas attaquer et à ne pas incriminer un savant qui a bien mérité des études sacrées, mais bien plutôt à le reprendre de ses fautes avec modération. Cette modération ne sied pas moins au vrai savoir qu'à la piété chrétienne. Ce sera d'ailleurs justice envers notre excellent Robert Olivétan, qui, entre autres qualités éminentes qui le distinguent, est remarquable par la modestie, si je dois appeler modestie ce qui est vraiment chez lui une humilité, portée jusqu'à l'excès, puisqu'elle a failli l'empêcher d'entreprendre le saint travail de cette translation, [illegible] de sollicitations et de supplications que ces deux

[1] [illegible] La première était sortie de presse le 4 juin 1535. « Avant son départ de [illegible] qu'il remettrait à un autre temps la [illegible] que je lui avais promise. D'ail- [illegible] et le travail du relieur n'est [illegible] cette [illegible] et de te confier mes [illegible] Calvin donna suite à ce projet. Herminjard, III, p. 349.

vénérables frères et intrépides témoins de la parole de Dieu, Cusemeth et Chlorotes[1], ont enfin obtenu qu'il l'accomplît. Quant à ceux dont aucune considération ne saurait contenir la langue, je les prie de se souvenir qu'il est très facile de faire assaut de médisances, et que les commères pratiquent cet art de médire dans les carrefours encore mieux que les rhéteurs dans les écoles. Ils n'ont d'ailleurs pas de représailles à attendre, je les en préviens. Ils auront affaire à un homme qu'ils peuvent provoquer impunément, du moins pour tout ce qui est attaque en paroles. Mais je les avertis aussi de ne pas se promettre une grande gloire de leurs frais d'éloquence agressive; car il est d'une grande vérité, ce proverbe qui dit: qu'il est facile de critiquer mais non de pratiquer[2]. »

Telle est la Bible de 1535, ce présent d'inestimable valeur, que les Vaudois ont fait à l'Eglise réformée. C'est à leur initiative, on le sait, qu'est due la traduction; c'est à leur générosité (1500 écus d'or) qu'est due l'impression.

Et surtout n'oublions pas que c'est cette revision d'Olivétan qui a été la Bible de nos confesseurs. C'est elle qui a été lue, en cachette, dans les familles. C'est elle qui a été lue dans les prisons, dans les grottons. C'est elle qui a été brûlée dans les bûchers et dans les autodafés.

Voilà pourquoi sans doute les exemplaires en sont si rares. Comment les feuilleter sans émotion ? Ils incarnent dans leurs feuilles jaunies toute la piété et tout l'héroïsme de nos pères. Evidemment si les protestants avaient des reliques, celles-là seraient les plus précieuses.

En tout cas, voilà ce que fut et ce que fit Pierre Robert, dit Olivétan, l'initiateur de Calvin au pur Evangile.

VII

Cependant le jeune Calvin avait achevé ses études de collège. Il y était entré en août 1523. « Or le cours de philosophie durait alors trois ans et demi, et l'on n'était admis à le suivre qu'après avoir subi un examen sur la grammaire et la rhétorique. Il fallait donc quatre ans au moins (ordinairement cinq) pour devenir licencié ès arts, » c'est-à-dire avant d'achever « les cours qui lui étaient nécessaires pour qu'il pût aborder ensuite avec fruit la science des lois. Calvin dut fréquenter l'Université jusque vers la fin de l'année 1527[3]. »

Au moment où il quittait le collège de Montaigu et Paris, un étranger, un Espagnol, venait le remplacer à Paris et à Montaigu. C'était Loyola. (*Page* 123.)

Ignace de Loyola suivit les cours de grammaire à Montaigu, fut reçu licencié, à un mauvais rang, le trentième (13 mars 1531), étudia encore quelque temps au collège de Sainte-Barbe et, le 15 août 1534, avec six amis, dans l'Eglise de Montmartre, il jura l'alliance fameuse qui est considérée comme la fondation même de l'ordre des Jésuites.

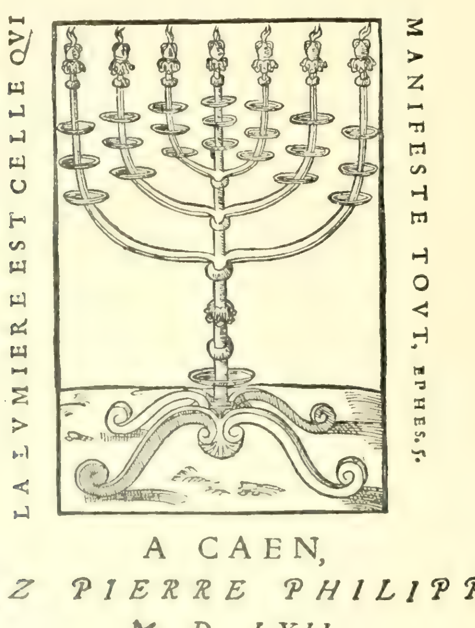
1. Pseudonymes de Farel et Viret. — 2. *Opera*, IX, p. 790. — Voir *Bulletin*, I, p. 77. « La première édition protestante de la Bible française et la première société biblique. » — 3. Herminjard, II, p. 279, n. 2.

Calvin partit en 1528, Loyola arriva en 1528.

Peut-être qu'ils se croisèrent dans quelque rue de la montagne Sainte-Geneviève : le jeune français de 18 ans, monté sur un cheval, selon son habitude, et l'Espagnol de 36 ans, à pied, la bourse garnie de quelques pièces d'or, qu'il devait à la charité, poussant devant lui un âne chargé de ses livres, et portant dans sa poche un manuscrit : les *Exercitia spiritualia*.

C'étaient les représentants des deux mondes contraires qui se séparaient. Chacun de son côté allait se préparer à cette lutte formidable, qui devait agiter la chrétienté jusque dans ses dernières profondeurs : Calvin, la Réformation ; Loyola, la contre-Réformation : Calvin, le Père des huguenots ; Loyola, le Père des Jésuites [1].

[1] Voir *Bulletin*, XVII, 1868, p. 555. Article de M. Jules Bonnet.



CHAPITRE QUATRIÈME

Orléans.

I. L'Université d'Orléans. — II. Calvin étudiant. — III. Calvin et ses amis. — IV. Une amitié de trente ans.

I



LA nouvelle période de la vie de Calvin dans laquelle nous entrons, offre un intérêt particulier, car elle aboutit à sa conversion. Malheureusement la difficulté croît avec l'intérêt; cette période est une énigme chronologique. Les documents sont trop rares pour nous permettre de la déchiffrer aisément et surtout sûrement. La plupart des lettres qui nous auraient renseignés ont disparu, détruites par la police ou par leurs propres détenteurs. Celles, peu nombreuses, qui nous restent, copies ou originaux, sont, pour comble de malheur, de date incertaine. Le millésime manquait; il a été ajouté postérieurement, d'une manière souvent inexacte, et ces quelques erreurs semblent autoriser tous les doutes[1].

Comment s'étonner si, dans cette obscurité, chaque historien se fraye sa route, c'est-à-dire se compose un système chronologique particulier? Du moins seronsnous prudent dans nos affirmations, et modeste dans nos hypothèses[2].

1. Nous faisons allusion à ce qui nous reste de la correspondance entre Calvin et Daniel, correspondance qui se trouve à Berne, et dont une partie est copiée par Pierre Daniel, fils de François Daniel. (Voir Hagen, *Etude littéraire et historique sur Pierre Daniel, d'Orléans,* traduit de l'allemand par Paul de Félice, avec une introduction et un appendice, 1876.) — 2. Remercions ici, et beaucoup, M. Paul de Félice qui, avec une obligeance rare, a bien voulu mettre à notre disposition une étude manuscrite sur le séjour de Calvin à Orléans. C'est le chapitre d'une histoire plus développée sur l'Eglise d'Orléans. Nous souhaitons de la voir achevée par son savant auteur.

Calvin, en quittant Paris, alla à Orléans[1], comme le disent ses premiers biographes, et en voici deux preuves.

1° Dans la dédicace à Wolmar de son *Commentaire sur la IIe Epitre aux Corinthiens*, Calvin dit expressément : « Estant envoyé par mon père pour apprendre le Droict civil, je conjoigni, vous ayant pour conducteur et maistre, avec l'estude des loix les lettres grecques, lesquelles vous enseigniez avec grande louange[2]. » Si Calvin a joint, dès le début, à l'étude des lois celle du grec enseigné par Wolmar, il a dû débuter par Orléans, car Wolmar y professa jusque vers la fin de 1530[3].

2° Calvin, nous le savons formellement, fut attiré à Bourges par la réputation d'Alciat, et Alciat ne commença à enseigner à Bourges que le 19 avril 1529[4].

Arrivé à Orléans au commencement de 1528, Calvin y séjourna au moins jusqu'en mai 1529[5].

Après l'Université de Paris, l'Université d'Orléans. Le changement était grand. Il ne faut pas en effet s'en laisser imposer par l'autorité de la plus vieille et de la plus célèbre école de France et d'Europe. La Sorbonne fut le grand adversaire de la Réforme ; mais la Réforme n'en compta pas moins la Science au nombre de ses premiers et plus fermes appuis.

La Renaissance et la Réforme confondent leurs origines ; elles n'ont pas eu la même cause, mais elles sont nées en même temps. Les grands humanistes furent les précurseurs des grands Réformateurs[6]. Reuchlin, Erasme, Le Fèvre préparèrent Luther, Zwingle, Calvin ; et, en un sens, Le Fèvre fut à la fois le dernier humaniste et le premier Réformateur.

Or où l'Humanisme pouvait-il avoir son foyer, si ce n'est dans les universités ? Voilà pourquoi, au moment où Paris combattait la Réforme, Orléans, Bourges, Toulouse la propageaient. C'est cet accord primitif que constate, on pourrait presque dire célèbre, en un langage digne du sujet, le début de *l'Histoire ecclésiastique*. « Estant arrivé le temps que Dieu avoit ordonné, pour retirer ses esleus hors des superstitions survenues peu à peu en l'Eglise romaine... il *suscita*... » Reuchlin, Erasme, Le Fèvre. Ces princes de l'Humanisme « remettent sus » la connaissance des langues, Hébraïque et grecque. Mais « ces choses n'estoient que préparatoires de la grande bonté et miséricorde de Dieu, pour une grande œuvre, comme il apparut tantost ».

1. [illegible] M. [illegible] Calvin. II, [illegible] privilège d'enseigner le Droit civil. C'est [illegible] édition. *Opera*, XXI, p. [illegible]. C'est en [illegible]. En 1870, dans sa plaquette [illegible] M. J. Doinel avait émis l'idée que, si Calvin avait réellement [illegible] cette année, Liste, C. Rectorie de Pierre [illegible] qui était désigné par ces mots : ung homme d'église ». Il avait en effet la cure de [illegible] de la Réforme en France, [illegible] de quelque importance ont passé [illegible] religieuse, dont tout le monde, [illegible]

Les « études libérales » aboutissent aux études religieuses. La science conduit à l'Evangile, et les universités, foyers de la science, deviennent les foyers de l'Evangile. « En ceste mesme saison Dieu commença à faire retentir sa voix à Orléans, Bourges et Tholoze, trois villes aïant université, et des principales de France : de sorte que ce furent trois fontaines dont les eaux regorgèrent par tout le royaume[1]. »

L'Université d'Orléans venait, comme ancienneté, au troisième rang, après Paris et Toulouse. Elle avait reçu ses privilèges en 1306 du pape Clément V[2] : et Philippe le Bel les avait confirmés en 1312. Orléans n'eut pas la permission d'avoir des professeurs de théologie, pour ne pas « déroger aux privilèges concédés à l'Université de Paris ». En revanche, elle eut le privilège de professer le Droit civil[3]. Sa réputation s'accrut rapidement. Erasme y enseigna la langue latine, Aléandre la langue grecque, Reuchlin la langue hébraïque[4]. Les étudiants comme les maîtres accouraient, non seulement de France, mais de tous les royaumes voisins.

C'était un vrai peuple, parmi lequel on comptait des fils de princes, de ducs, de comtes, avec leurs domestiques : un peuple tumultueux. On le divisa, telle était la diversité « en mœurs et en langues », en dix nations. Chacune avait son receveur, son assesseur, son bibliothécaire, et un bedeau portant « la Robbe et la Masse. » Cette division existait encore au moment où arriva Calvin, car c'est seulement en 1538 que les dix nations furent réduites à quatre, comme à Paris[5].

Pour le reste, Calvin trouvait l'école telle que l'avait organisée l'arrêt du 1er février 1512, lequel avait mis fin à de longs et vifs différends entre les habitants et les échevins d'un côté, les Docteurs-régents et les écoliers de l'autre. Cet arrêt avait décidé qu'il y aurait huit docteurs, cinq pour enseigner le droit civil, et trois pour le droit canon; ainsi fut fait jusqu'en 1554[6].

En même temps qu'une université très savante, Orléans était une université très joyeuse. Un honnête historien a voulu protester contre le nom de danseurs qui fut donné aux étudiants d'Orléans. « On devroit dire, écrit-il, les danseurs de Poitiers : car chacun scait que ce sont flusteux qui ayment la Danse, joyeuse, trépignante et sautelante, dont sont venus les Bransles de Poitou. »

La vérité exacte, selon lui, c'est que les écoliers d'Orléans étaient des « joueurs de Paume », « y ayant à Orléans, plus de quarante jeux ». Et tout le monde y jouait; le prince d'Orléans (Louis XII) avec les bourgeois, et les Docteurs-régents avec leurs écoliers, entre les cours[7]. Il pourrait bien se faire qu'on eût dansé et joué à la paume à Orléans, s'il y avait beaucoup d'étudiants menant la vie de Pantagruel, d'après Rabelais :

« Pantagruel, nous raconte son véridique historien, vint à Orléans, et là trouva force rustres d'escholiers, qui luy firent grand chère à sa venue; et en peu de

1. *Histoire ecclésiastique*, I, p. 1, 4, 9, 17. — 2. Bulle du 27 janvier 1306. Marcel Fournier, *[illegible]*, 1890. I, p. 11. — 3. François Le Maire, conseiller au présidial d'Orléans, *[illegible] d'Orléans*, 1646. II, p. 48, 49. — 4. *Ibid.*, p. 70. — 5. *Ibid.*, p. 80. — 6. *Ibid.*, p. 17. — 7. *Ibid.*, p. 84.

temps aprint avecque eux à jouer à la paulme, si bien qu'il en estoit maistre. Car les estudians du dict lieu en font bel exercice, et le menoyent aulcunes fois es isles pour s'esbattre au jeu du poussavant. Et, au regard de[1] se rompre fort la teste à estudier, il ne le faisoit mie[2], de peur que la veue ne luy diminuast[3]. »

Inutile de dire que Calvin entendait autrement la vie d'étudiant.

II

Depuis 1512, un des professeurs de droit civil était Pierre de l'Estoile, « estimé le plus aigu jurisconsulte de tous les docteurs de France[4] ». On disait de lui : « Reuchlin, Aléandre, Erasme ont professé dans cette ville, mais l'Estoile éclipse tous les soleils[5]. » Calvin vantera la pénétration de son esprit, son habileté, son expérience du droit, « dont il reste à notre époque, sans comparaison avec qui que ce soit, le prince[6]. »

Il perdit sa femme. Tout en restant professeur, il entra dans l'Eglise, devint chanoine, et vicaire général. En cette qualité il assista, en février 1528, au concile de Sens, et y poussa aux mesures rigoureuses contre les hérétiques. Il fut ensuite nommé par François I[er] conseiller au Parlement de Paris et président aux enquêtes[7]. « Sous Pierre de l'Estoile, dit Bèze, Calvin profita tellement en peu de temps, qu'on ne le tenoit pour escolier, mais comme l'un des docteurs ordinaires ; comme aussi il estoit plus souvent enseigneur qu'auditeur[8]. » Les succès du jeune étudiant étaient du reste proportionnés à ses efforts, restés légendaires. « Il y a encore gens dignes de foy qui l'ont cognu familièrement, [*familiares et contubernales*], à Orléans, qui disent que dès lors bien souvent il estudioit jusques à la minuict, et pour ce faire, mangeoit bien peu au souper. Puis le matin estant resveillé, il se tenoit encore quelque temps au lict, en remémorant et ruminant [*veluti concoquere*] tout ce qu'il avoit estudié le soir. Il n'y a point de doute que telles veilles ne lui ayent bien offensé sa santé [et qu'il n'ait ainsi contracté cette maladie d'estomac *ventriculi imbecillitatem* qui, après lui avoir occasionné

1. [illegible] — 2. [illegible] pas du tout. — 3. *Œuvres de Rabelais*, Livre II, chap. V.
4. [illegible] Gallorum facile princeps [illegible]. Bèze, *Vie de Calvin*, 3e éd. [illegible] — 5. [illegible] la curieuse épitaphe dont voici la traduction [illegible], et que cependant le soleil pût vivre [illegible] fer reçut l'ordre d'abandonner le ciel, de venir sur la terre, et de prendre la figure d'un [illegible] commencèrent à être enveloppées d'une [illegible] ordonna au soleil de reprendre ses antiques [illegible] — 6. *Préface* [illegible] — 7. [illegible], I, p. 17. Son petit-fils fut Pierre de l'Estoile [illegible] journaux des règnes des rois Henri III et Henri IV [illegible] prêche. Il était [illegible] catholique, mi-reformé, et la Réformée [illegible] ment de journal où, indiquant les livres qu'il emporte à la campagne, il dit : « Une [illegible] le premier. » *Bulletin*, II, p. 427. [illegible]

diverses maladies, amena enfin sa mort prématurée *intempestivam*.] Mais il prenoit ces heures-là pour ses principales estudes, afin d'y pouvoir continuer plus librement et sans estre interpelé. Et je croy que ces estudes-là ont esté le fondement du grand savoir qu'il avoit des sainctes lettres, et une aide de la singulière mémoire qu'on a peu après veüe en lui[1]. »

Notre Réformateur conserva jusqu'à la fin de la vie cette mémoire « incroyable », et qui n'oubliait rien[2]. Voici comment s'exprime Bèze : « Je toucheray seulement de sa mémoire qui estoit excellente à merveille... S'il estoit donc question des choses qu'il avoit veues autres fois tant en France qu'en Italie et Allemagne, quand cela venoit à propos il en savoit parler, nommant les lieux et personnes, et en faire son profit. Quant aux affaires de ceste Eglise et mesme de la République, en tant que sa vocation le pouvoit porter, il savoit cela sur le doigt, jusqu'à des particularitez bien petites. En Consistoire mesme, il s'est trouvé des personnes qu'on y a fait venir pour quelque nouvelle faute, lesquelles il conveinquoit d'y avoir esté appellées autrefois, leur baillant les enseignes et remémorant les causes : et combien que ce fussent choses passées, il y avoit sept, et dix et douze ans, néant moins en regardant les registres du Consistoire, on trouvoit qu'il estoit ainsi comme il le récitoit. En matière de doctrine ou d'histoire, en somme de ce qu'il avoit leu autre-fois, c'estoit le pareil... En faisant ses leçons jamais n'avoit que le simple texte de l'Escriture,... mesme quand il leut Daniel, quelques années avant sa mort, combien qu'il y eust en certains endroits beaucoup d'histoires à amener, comme on voit qu'il l'a fait, jamais n'a eu aucun papier devant luy pour aide de sa mémoire... Si, lorsqu'il dictoit, quelqu'un fust survenu pour parler à luy, ou demi heure ou une heure, le plus souvent il luy souvenoit de l'endroit où il estoit demeuré, et continuoit fort bien le propos sans regarder le précédent, soit qu'il dictast quelque lettre ou commentaire ou autre chose[3]. » On peut deviner les résultats qu'obtenait, avec de pareils instruments, un laborieux de cette force.

Sur ce dernier point, il y a unanimité, et les ennemis parlent comme les amis. Fl. de Raemond dit : « Calvin eut les mœurs mieux reiglées et composées que Luther, et fit monstre dès l'entrée de sa jeunesse, qu'il ne se laissoit enyvrer aux plaisirs de la chair et du ventre, comme Luther. Celuy-cy estoit homme de chère, qui disoit le mot, et qui sous un corps chargé de graisse, en son âge avancé, eust un peu l'âme pesante[4]. Celui-là sous un corps sec et atténué, eut tousiours un esprit vert et vigoureux, prompt aux reparts, hardi aux attaques, grand jeusneur, mesme en son jeune age, soit qu'il le fit pour sa santé, et arrester les fumées de la migraine qui l'affligeoit continuellement, soit pour avoir l'esprit plus à délivre, à fin d'escrire, estudier, et améliorer sa mémoire[5].

Et cependant M. Lefranc a cru pouvoir tracer de ce studieux étudiant, le brillant portrait que voici : « Grand amateur de joutes savantes, il montrait dans

1. *Vie de Calvin*, 2e édit *Opera*, XXI, p. 55, complétée, entre crochets, par la Vie latine, [illegible]
2. *Ibid.*, 3e édit., p. 169. — 3. *Ibid.*, 2e édit., p. 108, 109. — 4. *Fl. de Raemond*, p. [illegible] — 5. [illegible]

l'argumentation une souplesse d'esprit et une fécondité de ressources qui excitaient l'admiration de tous ses maîtres; on remarquait surtout sa facilité à lancer le sarcasme et la plaisanterie. Ce personnage, d'ordinaire si grave et si mesuré, devenait dans la controverse un orateur éblouissant de fantaisie, usant tour à tour du badinage et de l'éloquence la plus élevée. Sa diction sobre et élégante achevait de lui concilier les sympathies de l'auditoire[1]. »

Or, chose curieuse! les traits les plus inattendus de ce portrait ont été fournis au dessinateur non par les amis, mais par les ennemis de Calvin. C'est P. Masson[2] qui dit : « Il était porté à l'ironie socratique, comme ses livres et ses discussions le montrent ». Et c'est Fl. de Raemond lui-même qui parle de son esprit « vert, » « hardi aux attaques, » « prompt aux reparts, » et encore de sa « merveilleuse facilité et beauté de langage, » qui faisait « paraître à tout coup plusieurs saillies et boutades d'un bel esprit[3]! »

C'est alors qu'on lui offrit « de le passer docteur pour rien; » il refusa et alla à Bourges[4].

III

Calvin cependant ne passait pas tout son temps à étudier, dans les écoles ou dans sa chambre. A Orléans, nous retrouvons le jeune homme éminemment sociable que nous avons entrevu à Paris. Ce caractère de notre futur Réformateur se révèle même, ici, d'une manière non seulement incontestable, mais singulièrement affectueuse.

Naturellement, nous retrouvons aussi la légende. Voici ce que raconte le violent catholique Fl. de Raemond : « Calvin avec une maigre et triste mine, qui monstroit tenir de la fierté, avoit tousiours le visage différent à ses passions, et les paroles à ses pensées.... Calvin parloit peu, ce n'estoit que propos sérieux, et qui portoient coup, jamais parmi les compagnies, tousjours retiré. Aussi estoit-il de son naturel mélancholique et songe-creux, se communiquant à peu de personnes, ne se plaisant en aucune autre compagnie que de ses pensées, amy de la solitude, lors moins seul (disoit-il) quand il estoit plus seul. Ce mot estoit à tous coups en sa bouche : « J'estois, dit-il, d'un naturel un peu sauvage et honteux, aimant le recoy et tranquillité. C'est pourquoy je [illegible]ois quelque cachette et moyen de me retirer des gens ; mais (voyez la [illegible] de ce chasse-lumière) tant s'en faut que je vinsse à bout de mon [illegible] qu'au contraire toutes retraites et lieux à l'escart m'estoient comme [illegible] publiques. » Petit trait de gloire.... Il estoit semblable à ces chauve-[illegible] qui ne se [illegible] que lorsque le soleil se couche, qui ne [illegible] pour se fourrer dans les Eglises, afin de boire l'huile, dessécher les lampes, et faire esteindre la lumière de l'Eglise[5]. »

1. [illegible]
[illegible]

Fl. de Raemond, en citant la parole de Calvin[1] d'après laquelle il avait cherché « cachette et moyen de se retirer des gens, » oublie un petit mot : *tunc*, que Calvin lui-même a traduit ainsi : « Je *commencay* à chercher quelque cachette. » « *Je commencay*, *tunc*. » Il s'agit d'un certain moment, et d'un changement de conduite qui se produisit à ce moment : « Je commencay, » « *tunc*. » Ce moment c'est celui du commencement de sa conversion. Calvin ne voulait pas se poser en docteur public, en maître officiel ; se voyant trop recherché, il essaya de se « retirer. »

Calvin en effet était timide (chose très étonnante et très vraie), *subrusticus*, dit-il lui-même, c'est-à-dire peu porté à l'action publique. Mais les natures timides sont-elles les moins affectueuses ? et parce qu'on n'a pas naturellement les goûts de l'homme public, est-il nécessaire, est-il logique qu'on soit dépourvu des goûts de l'homme privé ? Evidemment, c'est le contraire qui est vrai.

Quoi qu'il en soit, la déclaration, non pas tronquée, mais complète de Calvin, prouve précisément que, avant le moment susdit, il ne vivait ni en « cachette, » ni « retiré. »

Mais, en vérité, comment s'étonner ainsi d'une affirmation, d'un mot de la légende catholique, quand nous voyons cette légende exagérée, si possible, par des protestants mêmes ? Fl. de Raemond et Audin sont dépassés par M. Franklin, dans l'étrange préface mise par lui en tête de son édition de la *Vie de Calvin* :

« Calvin a l'orgueil involontaire et instinctif de l'homme dont l'esprit étroit n'est point accessible au doute.... Nulle défaillance, nul besoin d'appui ; il a des collaborateurs, mais peu d'amis, Viret, Bèze, Farel surtout, aussi implacables que lui, et de ceux-là même, il ne tolère pas la contradiction.... Son regard est dur et impérieux... sa parole âpre, brève, acerbe. De son temps déjà on disait qu'il vaudrait mieux être en enfer avec Mélanchthon, qu'en paradis avec lui....

» Austère, sans enthousiasme, cœur sec et froid, rien ne l'émeut. A-t-il jamais ri, jamais pleuré ? Il ne comprend ni la poésie ni la musique : il dédaigne le luxe et les arts. Toute frivolité à ses yeux est un péché, tout sentiment doux tendre le trouve insensible. Ce grand fantôme noir, à figure glaciale, qui, sombre, sec, pressé, en proie à une idée exclusive, traverse si rapidement le monde et y laisse une trace si profonde, attire irrésistiblement les regards, sans inspirer de sympathie[2]. »

A cette caricature grimaçante, dessinée par des catholiques et des protestants également aveuglés, opposons le portrait dessiné par l'Histoire.

Nous rencontrons Calvin à Orléans, au milieu d'un groupe d'amis, parmi lesquels trois méritent une mention particulière, Duchemin, Connan et Daniel.

Nicolas Duchemin était d'origine orléanaise, et plus âgé que Calvin de quelques années. Il tenait une sorte de pension d'étudiants. Calvin logea plus d'une fois chez lui. Plus tard Bèze succéda à Calvin.

1. « Natura subrusticus umbram et otium semper amavi.... » « Estant d'un naturel un peu [illegible] et honteux, j'ay tousjours aimé requoy et tranquillité. » Préface des Psaumes. *Opera*, XXXI, p. 21-22.— 2. Alfred Franklin. *Vie de J. Calvin, par Th. de Bèze, nouvelle édition, publiée et annotée*, [illegible], p. XXXVII, XXXVIII, XXXIX.

En 1531, étant à Paris, Calvin fut chargé par son ami de surveiller l'impression d'un traité écrit pour la défense de l'Estoile contre Alciat. Calvin nous le raconte dans la lettre-préface qu'il plaça au commencement de l'opuscule : « Il m'a demandé, dit-il, au nom de l'amitié et de la familiarité qu'il y a entre nous, d'entreprendre cette tâche, afin que des fautes ne se glissent pas dans l'impression. » A ce propos Calvin fait l'éloge de l'auteur, « notre Duchemin, homme très patient dans ses recherches, d'un esprit perspicace, et, ce qui est surtout remarquable, d'un jugement très exact ; quoique extrêmement versé (*ad unguem expolitus*) dans une meilleure littérature, il est plongé maintenant, et a été depuis longtemps plongé, dans les études juridiques [1]. »

Entre les deux amis la familiarité est si grande que, pressé par la nécessité, Calvin n'hésite pas à lui emprunter deux couronnes : « Comme il me semble que je puis familièrement te confier ma situation (*in sinum tuum explicare*), selon la conviction que j'ai de ta bienveillance, je m'abandonne tout entier à toi » (*me totum in te rejicio*) [2].

Il y a même un trait plus significatif. Calvin se révèle à nous comme un correspondant infatigable. Mis en retard par des circonstances indépendantes de sa volonté, il n'hésite pas à en appeler à l'expérience antérieure de Duchemin. « Tu as assez connu, lui dit-il, jusqu'ici, un homme plus que suffisamment empressé (*plus satis officiosum*), pour ne pas dire importun, à te poursuivre de ses lettres (*in literis missitandis*). » Et après avoir de nouveau fait appel à l'idée, « qu'une longue solitude, qu'un usage journalier » a dû lui donner de son caractère, Calvin signe affectueusement : « Adieu, mon Duchemin, mon ami, qui m'es plus cher que la vie » (*mea vita charior*) [3].

La plus grande partie de la correspondance entre Calvin et Duchemin est perdue. La correspondance entre Calvin et François de Connan, le fils d'un maître de la Chambre des comptes de Paris, a eu un sort plus malheureux encore. De ces lettres nombreuses, dit Calvin lui-même (*tuis multis literis persæpe*), il n'en reste plus aucune, sauf la lettre-préface pour le traité de Duchemin, dont nous venons de parler. Calvin y loue les connaissances juridiques de son ami : « *Connane eruditissime*, » lui dit-il. Il ne fait pas partie de la foule, mais il s'en sépare par le mérite d'une science profonde (*interioris doctrinæ merito*).

Connan était grand partisan d'Alciat. Il avait coutume de s'en déclarer le [illegible] disciple. Calvin était plutôt partisan de l'Estoile. De là sa lettre à Connan. Il espère que l'opuscule de Duchemin ne déplaira ni à Alciat ni à Connan !

C'est de [illegible] Connan que Calvin a fait l'éloge peut-être le plus complet. Dans sa préface au traité de Sénèque, il dit, parlant de sa décision de le publier : c'est surtout l'autorité de mon ami Connan qui m'a poussé, le plus sage et le plus

1. [illegible] X, p. [illegible] — 3. *Ibid.*, IX, p. 780.

discret des hommes ; il suffit de son avis pour que je persiste dans mes projets ou que je les abandonne (*cui uni stant et cadunt mea consilia*)[1].

Nous avons beaucoup plus de renseignements sur l'amitié qui unissait Calvin et François Daniel, un autre Orléanais.

Dans une lettre datée de Meillant, petit bourg près de Saint-Amand (Cher), à une dizaine de lieues de Bourges, Calvin exprime de la façon la plus vive sa reconnaissance à Daniel. Il lui parle « du calendrier où il n'y a aucune page qui ne le déclare débiteur » de son ami. Ce qui est à moi, ajoute-t-il, c'est ce qui est à toi.... « Tu ne places pas tes bienfaits à intérêt ; tu distribues gratuitement tes largesses. » En revanche Calvin s'occupe d'acheter du vin pour Daniel ; et il lui renvoie le manteau qu'il lui a prêté pour le voyage. Impossible d'imaginer une plus cordiale familiarité[2].

Daniel n'est pas moins expansif. Il écrit à Duchemin et le prie de lui servir de lettre auprès de Calvin. « Recommande-nous à lui, je te prie, et persuade-le que je l'aime non moins ardemment qu'à l'époque où il m'entourait d'une affection fraternelle, et où j'avais pour lui une admiration et un amour sans bornes[3]. »

Dans la vivacité de cette affection, Daniel s'est permis d'ouvrir une lettre de Calvin à Duchemin : « A cette lecture, s'écrie-t-il, Dieux bons ! combien me fut agréable cette audacieuse décision, puisqu'elle me fit connaître qu'il serait bientôt ici. » A tel point est vif l'amour que Calvin a su inspirer !

En attendant c'est un échange de bons procédés et de termes affectueux. Daniel charge Calvin d'une mission de confiance auprès de sa sœur qui va prendre le voile[4]. Calvin recommande à Daniel un médecin qui l'a soigné, et le prie, au nom de leur amitié, de lui tendre la main et de l'aider autant qu'il lui sera possible[5]. Daniel appelle Calvin : « *amice integerrime*[6] ». Calvin appelle Daniel : « *amice incomparabilis*, *frater et amice integerrime*[7]. »

Et que serait-ce si, au lieu d'une dizaine de lettres nous avions toute la volumineuse correspondance de ces amis de jeunesse ? que serait-ce si dans ce cercle intime des Duchemin, des Connan, des Daniel, nous pouvions faire entrer ces autres amis, dont nous ne connaissons guère que le nom, d'après les salutations que Calvin leur fait parvenir ? Bornons-nous à citer l'un d'entre eux, Framberge, un autre Orléanais. Calvin charge Daniel de saluer ses amis non *vulgariter*, « excepté, ajoute-t-il, Framberge, que j'ai décidé d'amollir par mon silence, après avoir vainement essayé de l'exciter par mes caresses (*blanditiis elicere*), ou de faire parler par mes reproches (*conviciis expromere*)[8]. »

Tout cela trahit-il assez de sensibilité vraie et délicate ? Et voilà l'homme « jamais parmy les compagnies, toujours retiré, mélancholique, songe-creux,

1. *Opera*, V, p. 5. — 2. *Ibid.*, Xb, p. 3. — 3. *Ibid.*, p. 13. — 4. *Ibid.*, p. 9. — 5. *Ibid.*, p. 17. — 6. *Ibid.*, p. 22. — 7. *Ibid.*, p. 6, 26. — 8. *Ibid.*, p. 26. Cette nonchalance était tout à fait, paraît-il, dans le caractère de Framberge. En 1539, dans sa lettre à G. du Coste (dont nous allons parler), Calvin dit : « Si Framberge ne se réveille pas, je croirai qu'il est tombé en léthargie. » *Opera*, XI, p. 58.

qui a des collaborateurs mais peu d'amis, dont il ne tolère pas la contradiction; dur, impérieux, âpre, cœur sec et froid, insensible à tout sentiment doux ou tendre, qui a traversé le monde sans inspirer de sympathie!... »

Soyons donc reconnaissant à Kampschulte du curieux effort qu'il fait pour reconnaître une vérité si évidente : « Plus d'un fait, dit-il, nous montre que Calvin commença (?) à cette époque à se débarrasser (?) de son caractère craintif, timide, de sa sombre gravité. Il devint plus abordable, plus sociable.... Pour une fois (...) un doux rayon tomba sur cette vie sérieuse, sombre, toute vouée au travail et à l'étude[1]. »

IV

En face de l'intimité qui unit ce groupe d'amis, M. Lefranc, lui aussi, reste étonné. Seulement ce qui lui paraît surprenant ce n'est pas que Calvin ait inspiré une telle amitié : c'est que cette amitié n'ait pas été encore plus forte. Calvin qui, partout où il passa, exerça sur son entourage une si puissante séduction, ne trouva chez eux aucun appui. On peut dire que ce fait est dans la vie du Réformateur presque une exception, puisque ses anciens maîtres, la plupart de ses camarades de jeunesse, tels que du Tillet, Montmor, Cop, pour n'en citer que quelques-uns, et surtout ses compatriotes, adhérèrent successivement à ses doctrines[2]. » Duchemin devient chanoine et même official, au Mans[3]. Connan, après avoir étudié à Orléans et à Bourges, va à Paris, où il parcourt une carrière brillante de magistrat et de savant. Daniel reste à Orléans, devient bailli, administrateur de Saint-Benoît, près Orléans.

1. Kampschulte, I, p. 227, 228. Nous ne devons pas oublier complètement Guillaume du Costé (*Lateranus*), [illegible] de Bon-Repos, dans le diocèse de Quimper, en 1537, doyen et archidiacre à la cathédrale d'Orléans [illegible] François Daniel. Dans la lettre que Calvin lui adresse (septembre 1539), [illegible] qu'il n'est pas de ces chanoines oisifs, qui passent leur vie à manger, à boire, à jouer, à dormir, et s'adonnent aux plaisirs les plus honteux. Cela ne l'étonne pas du reste, ajoute le Réformateur, parce qu'il se rappelle que son ami, à l'époque où Dieu ne l'avait pas encore éclairé, avait déjà horreur de ce genre [illegible] quadam naturae bonitate). Mais Calvin lui fait remar- [illegible] pour savant ? Les vraies études doivent aboutir à un double [illegible] r notre vie, et nous permettre d'aider les autres. Pour cela il faut consacrer une bonne partie de [illegible] à la lecture des saints livres. Ces exhortations ne portèrent pas tout de suite leurs fruits. Le 26 no- [illegible] du Père de Bon-Repos, qui reste trop en sécurité au [illegible] dans un bon terrain finit par lever. [illegible] pour la Réforme. En novembre 1562, il [illegible] il signait sur une liste de 142 Orléanais, [illegible] qu'il mourut en 1565. (Her- [illegible] Duchemin consulta Calvin sur [illegible] Calvin, alors en Italie, lui répondit par [illegible] les cérémonies et supers- [illegible] C'est la première des [illegible], imprimées [illegible] l, qui venait d'être nommé évêque. (*Opera*, V, p. 233. [illegible] Nous y lisons [illegible] ux ami, je retourne à vous, combien certes que vous entendez à présent de vous-

Mais ni la séparation ni le temps ne modifient les sentiments de Calvin, qui demeure, dirait-on, Orléanais de cœur. En 1539, deux jeunes gens, sans prévenir leurs parents, quittent Orléans, et s'en vont à Strasbourg, où réside Calvin. On voit qu'il est toujours celui vers lequel tendent les pensées. Des lettres arrivent aussitôt [1]. Calvin est chargé d'arranger l'affaire. Il entre, selon son habitude, dans les moindres détails, et envoie au chanoine de Bon-Secours, avec ses explications sa Réponse au Cardinal de Sadolet. Le chanoine, après l'avoir lue, la communiquera à Framberge et à François Daniel. Calvin se reconnaît le débiteur de ces deux amis, et déclare, en plaisantant, leur adresser ce petit acompte, pour leur faire prendre patience.

Nous savons qu'il était resté en correspondance suivie avec François Daniel, témoin la lettre du 13 octobre 1536, signée du pseudonyme Martianus Lucanius. Calvin s'y excuse de ne pas avoir écrit depuis trois mois, et cherche à prévenir les longs et bruyants reproches (*longam clamosamque accusationem*) que, selon sa vieille habitude (*pro veteri tua consuetudine*), Daniel ne va pas manquer de lui adresser. Mais que d'événements dans ces trois mois : voyage, arrivée à Genève, changement de projets, maladie, dispute de Lausanne.... C'est de Lausanne qu'il écrit. Il écrira bientôt de nouveau ; et il fait saluer la mère de Daniel, sa sœur, sa femme, son cousin et tous les autres [2].

Puis, de longues années après, la correspondance reprend plus active et plus amicale que jamais. François Daniel, second fils de François Daniel, et en qui s'incarnent les meilleures idées religieuses du père, montre un goût irrésistible pour la théologie. Il s'enfuit d'Orléans, comme les deux jeunes gens dont nous avons parlé plus haut, et va trouver Calvin à Genève. Le Réformateur le prend sous sa protection et écrit au père. Il « n'a pas esté poulsé ny induict de légiéreté, mais la crainte de Dieu l'a contrainct de se retirer des superstitions ausquelles Dieu estoit offensé. Vous ne debvez estre marry que l'authorité de Dieu soit préferée à vostre contentement. »

Du reste, pour justifier cette conduite, Calvin n'hésite pas à en appeler à celui-là même qu'elle a affligé. Ce que le fils a fait, le père ne sent-il pas qu'il aurait dû le faire lui-même il y a longtemps ?

mesmes, quel conseil il vous reste... Afin toutesfois que je ne vous faille en aucune partie, en vos tant grandes angoisses, je vous exposeray brievement la forme et la reigle de vostre office, comme vous requerez en vos lettres que je la vous envoye par escrit.... Pensez donc, tout premièrement, cela vous estre totalement défendu, que nul ne vous voye communiquer au sacrilège de la messe.... » (*Opuscules*, p. 92.) Cette remontrance ne produisit pas grand effet. Dans sa lettre du commencement de septembre 1539, au chanoine G. du Coste, à Orléans, Calvin range Duchemin avec Framberge parmi ceux qui, au début, donnèrent un magnifique espoir, mais se laissèrent ensuite aller au repos, à la paresse ; et tout s'évanouit en fumée. Il paraîtrait que Duchemin aurait cédé à l'influence de sa mère C'est du moins ce que Calvin semble avoir expliqué. Mais le copiste, auquel nous devons d'avoir conservé la lettre, Pierre Daniel, a supprimé le passage, se bornant à cette note marginale : « [illegible] manque un passage relatif à Framberge et à N. D. qui devrait abandonner sa mère si elle veut forcer son fils à une adoration superstitieuse » (*ad [illegible]*). Herminjard, VI, p. 9. *Opera*, XI, p. [illegible]

1. Ici, nous trouvons encore un autre Orléanais en relation avec Calvin, Jean Truchon, [illegible] Faculté de droit, et que Calvin avait sans doute connu à Paris, où il avait quelque temps enseigné au collège de La Marche. Herminjard, VI, p. 10, note 9. — 2. Herminjard, IV, p. 86.

« Je ne doubte pas que n'ayés esté fasché de son partement, estant frustré de vostre esprit et intention quant au train que vous luy vouliez faire tenir. Mais je vous prie de ne pas tellement lascher la bride à vos passions que vous ne jugiez en équité pour trouver bon ce qu'il a faict, s'il est de Dieu. Si vous eussiez eu tel courage, qu'il estoit bien requis, de vous acquicter de vostre debvoir, il y a longtemps que luy eussiez monstré le chemin. Mais si vous estes froid, et tardif à sortir de l'abysme où vous estes plongé, pour le moins ne portés pas envie à vos enfans, si Dieu les en délivre. Mais prenez occasion de leur exemple à vous inciter à faire tous efforts pour en sortir [1]. »

Voilà qui prouve indubitablement que François Daniel appartenait, déjà autrefois, à ce groupe d'humanistes qui restèrent Fabrisiens, même quand Le Fèvre ne l'était plus, et qui, cessant d'être catholiques, n'eurent pas le courage de devenir protestants.

Mais la longue attente et la déception du Réformateur n'ont pas altéré la fidélité de son affection. Après des années, elle se retrouve aussi prête qu'au premier jour à se manifester par des services effectifs. C'est en père qu'il a reçu le fils de son ami : « Il n'a encore eu nul secours de moy : combien qu'il n'ait pas tenu à luy offrir de bon cœur, et seray tous jours prest, pour l'amour de vous, l'aider selon que ma petite faculté le portera. Mais sur tout je désire que vous soyez appaisé envers luy. Ce n'est pas comme s'il vous eust quicté à la façon des garsons desbauschés : mais puis qu'il a eu zèle de suivre Dieu, vous avez bien à vous en contenter : de quoy je vous prie bien affectueusement [2]. »

La lettre se termine ainsi : « Votre humble frère et entier amy Charles d'Espeville. — « A Monsieur et frère, Monsieur le balif de chapistre. »

Et en marge, mais correspondant par un renvoi au mot bailli, Calvin ajoute : κατ' ἐξοχήν [3]. Ainsi son amitié plaisante affectueusement [4].

François Daniel fut touché, comme il le devait, de ces lignes. Une nouvelle lettre de Calvin (27 décembre 1559), nous l'apprend. Il se réjouit de ce que le père cède à ses prières, pardonne au fils, et rappelle ainsi le doux souvenir (*suavem memoriam*) de leur vieille amitié. Aussi avec quel soin consciencieux et touchant il continue à veiller sur le jeune Daniel. Celui-ci, malgré les désirs paternels, n'avait aucun goût pour le droit. Calvin l'avertit de son devoir : il lui montre qu'une plus longue résistance mériterait le reproche d'ingratitude. Le fils se laisse convaincre. Il obéira à tout ce que Calvin lui ordonnera au nom [illegible].

[illegible] après avoir ainsi fait triompher l'autorité paternelle, Calvin, avec déli-[illegible] sollicitude prend la défense du jeune homme. Il a été vaincu, dit-il, mais malgré lui (*invitus*). « Je ne puis te le dissimuler.... Et tu sais combien il [illegible]. Enfin, il veillera, autant que ses occupations

[1] [illegible] — 2. [illegible] — 3. Par excellence. — 4. Voir : *Étude littéraire* [illegible] traduit de l'allemand par Paul de Félice, [illegible]

le lui permettront, et si les progrès sont trop lents, on prendra conseil de l'occasion. L'important, et quelle que soit la carrière à laquelle il se destine, c'est que le jeune homme s'exerce honnêtement à la piété (*probe in pietate*). En attendant, Calvin lui donnera chaque mois l'argent indiqué; et comme on lui a volé à Lyon l'habit qu'il portait à la maison, il lui en a fait accepter un d'un prix modique, qui le protégera contre le froid de l'hiver.

Est-ce assez paternel? est-ce assez pratique? Calvin songe-t-il assez aux plus petits détails? Et que dut penser Daniel, quand, au nom même de toute cette affectueuse sollicitude, lui rappelant les temps passés, Calvin lui cria : « Plaise à Dieu, que toi aussi tu t'échappes un jour des liens qui te tiennent encore enlacé ! »

On dirait que toute sa jeunesse remonte au cœur du lutteur usé et cependant infatigable. Il se met à penser à tous ses anciens amis, comme s'il venait de quitter Orléans. « Pour notre Framberge, continue-t-il, puisqu'il m'est impossible de l'aider autrement dans son salut éternel, je prie et demande pour lui un esprit plus sage, afin qu'il ne reste pas toujours plongé dans ses souillures. » Il s'agit des pratiques romaines, et il termine : « Dieu vous gouverne tous par son esprit, vous garde, vous soutienne de sa force, vous enrichisse de ses dons célestes, et t'accompagne de plus en plus toi et ta famille de sa bénédiction. Adieu encore et encore, homme excellent, et ami toujours cher [1] » (*mihi colende*). — Ainsi la salutation s'étend, comme si Calvin ne pouvait s'arrêter.

Quelques mois après, le fils de Daniel rentra en France, sur le désir de son père, avec un de ses cousins germains. Calvin l'accompagna d'une lettre pleine de conseils pour ses futures études, et qui révèle un pédagogue aussi clairvoyant qu'affectueux. Il importe, dit-il au père, de veiller à ce que l'esprit du jeune homme, n'aille ici et là, ne se disperse pas (*ne sua agilitate huc et illuc feratur*). Il faut qu'il s'attache à un seul genre d'études ; qu'il y recherche une solide érudition, au lieu de courir ambitieusement de sujet en sujet, et de goûter du bout des lèvres un peu de toutes les connaissances (*ex singulis artibus aliquid leviter gustando*). Du reste Calvin a bon espoir. Le jeune homme est très intelligent (*pollet acumine*); en même temps il est modeste, et a acquis de la maturité dans les quelques mois qu'il a passés à Genève.

Enfin Calvin rend compte de l'argent qu'il a géré. Il a reçu ce qui lui était dû, et il s'excuse de l'avoir reçu. S'il avait été un peu plus riche (*paulo locupletior*), il n'aurait pas accepté un as. « Sois assuré que je suis à toi, et que le peu que je possède (*quantulumque habeo*) sera toujours à ta disposition et à celle des tiens. » Il profite du moins de l'occasion pour réaliser un dessein qu'il a souvent formé, et il envoie un petit cadeau (*singulos Henricos*) aux deux filles de Daniel, « pour que, du moins à elles, arrive ce faible gage de ma reconnaissance. *Vale eximie vir et integerrime frater*. Salue bien les amis [2]. »

Daniel répond (31 mai 1560). Il informe Calvin que son fils, grâce à ses exhortations (*tuo maxime hortatu*), s'est mis avec ardeur à l'étude du droit. « Sois bien

1. 27 décembre 1559. *Opera*, XVII, p. 681. — 2. 12 février 1560. *Opera*, XVIII, p. 16, 17.

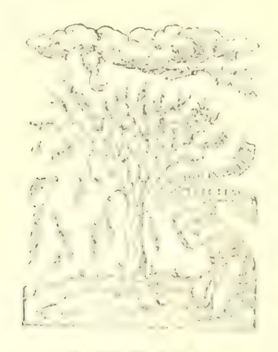
persuadé, ajoute-t-il, que tu n'as aucun ami qui garde avec plus de fidélité et de vigilance l'amitié que nous avons commencée dès notre jeunesse. »

Il y a encore deux lettres, mais du fils même de Daniel. Elles montrent, avec effusion, tout l'attachement de la famille entière pour Calvin. Celui-ci reste malgré tout le conseiller bien-aimé. C'est à lui que le père adresse son fils pour demander un avis décisif (*sæpius instigatus a patre*). Daniel père, en effet, ne veut pas entendre parler de l'étude de la théologie, et Daniel fils ne veut guère plus entendre parler de l'étude du droit. Le jeune homme expose naïvement à son protecteur ses désirs, son embarras. Il le prie de venir à son secours, d'écrire à son père, et en même temps de lui envoyer deux exemplaires de l'*Institution chrétienne*, un pour son père, un pour lui. Il compte beaucoup sur cette intervention. Il ajoute : « Mon père brûle d'un tel désir de te voir qu'il est près de céder à mes prières et à mes conseils, et de partir pour se rendre chez vous.... Peut-être le verras-tu dans trois mois,... déjà blanc certes, se portant cependant bien mieux que toi[1]. »

En face de cette amitié, qui a traversé toute la vie de notre Réformateur, nous nous bornerons à citer les lignes de M. Lefranc : « Rien de touchant comme cette correspondance, où le grave Réformateur montre une indulgence et une souriante bonhomie, qui ne lui sont pas habituelles.... Cet échange de lettres révèle véritablement un Calvin affectueux et délicat, qu'on a trop souvent méconnu, sur la foi des Bolsec et des Audin[2]. »

Ils ont dit : cet homme n'a pas eu de cœur ; et voici, ce cœur nous venons de le sentir battre.

1. [illegible] — 2. Lefranc, p. 77.



M. D. LVII.

CHAPITRE CINQUIÈME

Bourges.

I. L'Université. — II. Alciat, le réformateur du droit et le professeur de Calvin. — III. La grande école protestante.



ÈZE nous donne le motif exact qui attira Calvin d'Orléans à Bourges : « Or pour ce que lors l'université de Bourges estoit aussi en bruit à cause de cest excellent jurisconsulte André Alciat, qui pour lors y enseignoit, il voulut bien aussi le voir et ouïr [1]. »

A quelle date eut lieu ce passage d'une université à l'autre? Nous savons qu'Alciat donna sa première leçon à Bourges, le 19 avril 1529. Sans doute, Calvin attendit quelques mois : il fallait que le « bruit » des leçons eût le temps de se répandre. De plus, un élève aussi studieux ne devait pas facilement interrompre ses études en plein semestre. La vraisemblance est donc qu'il alla à Bourges, quand les cours reprirent, après les vacances de septembre (1529), ou *des vendanges* [2], accompagné par son ami Daniel. En effet, la première lettre de Calvin qui nous ait été conservée (une copie et non l'original) est datée du 6 septembre 1530, de Meillant [3]. Elle est adressée à Bourges, à François Daniel, et elle indique que Calvin vient de quitter son ami, puisqu'il lui renvoie son manteau de voyage. Il avait donc séjourné à Bourges et profitait des vacances de 1530 pour quelque villégiature.

1. *Vie de Calvin*, 2e édit., etc., p. 55. — 2. A. Franklin. *La vie privée d'autrefois*. Écoles et collèges, p. [illegible] Raynal. *Histoire du Berry*, III, p. 395. — 3. Meillant, sur la frontière du Berry et du Bourbonnais, [illegible] de Bourges, appartenait au cardinal d'Amboise qui venait d'y faire élever son célèbre château. Raynal, III, [illegible]

I

Un vieil auteur dit : « L'on peut appeler la ville de Bourges *Cariat sepher*, c'est-à-dire la ville de bonnes lettres, aussi bien que la célèbre Ville de *Dabir* en la Terre de Chanaan[1]. » Cela signifie que Bourges avait une célèbre université.

Elle datait de 1463, produit et preuve de cette révolution pacifique, et cependant profonde, qui sécularisait la science, et la faisait passer de son premier asile, les monastères, dans son second, les Facultés.

Ainsi, au XII[e] siècle, Paris, Bologne, Salerne possédaient seules le privilège universitaire ; puis dix universités se fondent au XIII[e] siècle (Toulouse, Montpellier...), dix-sept au XIV[e] (Orléans...), trente au XV[e] (Poitiers, Bourges...).

Les lettres de fondation de l'Université de Bourges sont signées par le roi Louis XI, qui se rappelait, dit-il, la ville où il avait pris naissance et reçu le baptême. Mais à cette époque un roi ne pouvait tout seul créer une école dans son royaume : il y fallait l'approbation du pape : elle fut donnée, en 1464, par Paul II.

Naturellement, par ce temps de privilèges, les universités voisines protestèrent : Paris et Orléans s'unirent contre leur nouvelle rivale, et trouvèrent un argument au moins digne d'être conservé. « A Bourges, dit-on, les quatre éléments défaillent ; premièrement, la terre y est bien pauvre, joignant de[2] Sologne ; secondement, n'y a qu'une petite rivière pareille à celle de Saint-Marcel, ainsi y défaut l'eau ; tiercement, y a entour Bourges marécages qui font l'air mauvais, ainsy y défaut l'air ; et quartement y défaut le feu, car n'y a bois que par charrois, et le faut aller chercher bien loin. » Mais Louis XI tint bon, et força le parlement à céder, et, déjà le 9 mars 1467, l'université s'était installée avec grande pompe dans le réfectoire des Jacobins.

Un trait caractérisait cette école. D'après les lettres de Louis XI, elle était une corporation formée, non par les maîtres, comme à Paris, mais par les étudiants, comme en Italie. Ainsi le cinquième recteur fut un simple licencié en droit. Et les écoliers firent même un statut pour exclure du rectorat les docteurs. Au commencement du XVI[e] siècle un professeur célèbre ayant été élu à cette [illegible], il lui fallut une dispense pour l'accepter. Il est juste d'ajouter, pour [illegible]ver d'éclaircir ou d'embrouiller nos idées, que parmi les étudiants il y avait [illegible], déjà revêtus de dignités civiles ou ecclésiastiques.

Quoi qu'il en soit, la nouvelle école, après quelque succès, semblait prête à périr, et dès le commencement du XVI[e] siècle il fallut songer à la réformer. Heureusement que le duché de Berry fut alors donné (11 octobre 1517) par

1. [illegible] 1680, [illegible]
2. [illegible]

François I[er] à sa sœur Marguerite, duchesse d'Alençon, la future reine de Navarre. Une ère nouvelle s'ouvrit pour le pays et pour la ville, qui devint une sorte de Nérac ou de Ferrare anticipés. Marguerite, amie des lettres et de la piété, se hâta d'attirer les savants, les persécutés, et en particulier cette série de grands professeurs de droit, qui portèrent si haut la gloire de Bourges.

Pantagruel lui-même lui rendit hommage à sa manière. « Ainsi vint à Bourges, raconte son biographe, où estudia bien longtemps, et profita beaucoup en la faculté des loix. Et disoit aulcunes fois que les livres des lois luy sembloyent une belle robbe d'or triomphante et précieuse à merveilles, qui feust brodée de m... : car, disoit-il, au monde n'y a livres tant beaulx, tant aornés, tant élégans, comme sont les textes des Pandectes ; mais la brodeure d'iceulx, c'est assavoir la Glose de Accurse, est tant salle, tant infame et punaise, que ce n'est que ordure et villenie [1]. »

II

Précisément celui qui devait nettoyer l'exégèse juridique des ordures et vilenies dont parle Rabelais, c'était le nouveau professeur de Bourges, qu'un des échevins de la ville alla chercher, en 1529, à Avignon, André Alciat. (*Page* 144.) Il était né à Milan, en 1492, et jouissait déjà d'une réputation européenne. « Son grand mérite consistait dans l'union intime d'un sens juridique très développé avec les connaissances historiques et littéraires d'un véritable humaniste [2]. » C'était une double nouveauté qui lui permit de « débarbariser » la jurisprudence et lui mérita le nom glorieux de fondateur de l'école historique.

Le lundi 29 avril 1529, à sept heures du matin, Alciat prononça sa première leçon. Calvin n'y assistait pas, mais il assista, et peut-être prit part, à ce que M. Lecoultre a appelé une grève d'étudiants[3]. Voici les faits.

Alciat, paraît-il, parlait tout autrement qu'il n'écrivait, et la réforme qu'il avait inaugurée, avait transformé ses livres, sans modifier ses leçons. Il continuait dans celles-ci à se perdre en détails inutiles, et à user d'un latin plus que défectueux. Les étudiants qui s'étaient hâtés de venir l'admirer furent déçus, et, désertant ses cours, ils lui demandèrent de modifier son enseignement.

Alciat nous a conservé, de son entrevue avec les étudiants grévistes, un récit curieux et qui, malgré certaines apparences, ne pèche pas par un excès de modestie. On lui demande de substituer à sa langue pleine de rusticité un langage élégant, « car aujourd'hui, dit-on, au milieu de cette masse de livres et de professeurs, il faut être un franc Béotien et un épais génie pour rester médiocre dans la culture des lettres. »

Quant au fond même des commentaires, les étudiants désirent qu'on leur épargne les réfutations incessantes, les discussions à perte de vue. Ils ne veulent

1. *Œuvres de Rabelais*. Livre II, chap. 5. — 2. Henri Lecoultre. *Mélanges*, p. 70. — 3. [illegible] d'étudiants au XVI[e] siècle, » p. 69.



Alciat (p. [illegible]).

plus qu'on imite les « refendeurs de grains de cumin, » les « graveurs sur cresson, » et les « lécheurs de rien. » « Ces gens mettent des semaines entières à établir leurs fantaisies ; pour vous, nous vous en prions, exposez-nous dans chaque leçon les conclusions de vingt lois au moins. Dans l'année entière, ils font l'exégèse de quatre à six lois ; interprétez-nous en une centaine, et expliquez-nous autant de livres complets du *Digeste*, avec tous leurs titres, qu'ils expliquent, eux, de constitutions lois. Car que pouvons-nous dire à ces docteurs qui suent trois mois sur un seul titre, sinon ce qui fut répondu par les Lacédémoniens à la députation des Samiens : « O Samiens, votre discours fut si verbeux que nous » en avons oublié la première partie, d'où il résulte que nous ne comprenons » pas bien la seconde[1]. »

Il n'est pas très sûr qu'Alciat n'ait pas lui-même provoqué la grève, qu'il nous raconte avec tant de complaisance. Peut-être en effet voulut-il se faire forcer la main, et éviter les réclamations de la routine et de l'envie. Naturellement, il rejette la faute sur « la direction de certains chefs, qui jouissaient de beaucoup d'autorité parmi eux. »

[illegible] un de ces chefs ? — Cela se pourrait fort bien, répond M. Lecoultre. S'il se trouvait au nombre des étudiants d'Alciat à ce moment, il doit avoir joué un rôle prépondérant dans l'épisode : dès sa jeunesse, dans tous [illegible]les dont il a fait partie, il s'est révélé, en dépit de lui-même et malgré

1. [illegible]

ses goûts pour la retraite, comme un conducteur d'hommes[1]. » Et, en effet, n'allons-nous pas bientôt le trouver procureur de la nation Picarde? Et, ceux qui deviennent ainsi chefs officiels ne commencent-ils pas toujours par être chefs officieux ?

Or Calvin était bien en ce moment à Bourges, puisqu'il s'en absenta au commencement de septembre 1530, et que la grève eut lieu entre le 29 avril 1529 (date de l'arrivée d'Alciat) et le 1er septembre 1530 (date de la publication du récit d'Alciat)[2].

Malheureusement les grandes qualités d'Alciat étaient ternies par quelques défauts regrettables. On nous dépeint le réformateur du droit comme un gros homme, de haute stature, grand mangeur : insatiable de nourriture, disent les uns, d'or, disent les autres[3].

A peine installé dans une chaire, l'avide Italien s'occupait, par diverses ruses, à faire augmenter ses gages, ou bien il cherchait ailleurs un poste plus lucratif. De là ses innombrables changements de résidence. Il avait déjà un traitement de 600 écus soleil : il se fit donner encore 300 écus, et il avouait lui-même que jamais professeur de son âge n'avait été si largement rétribué. Néanmoins il se mit à exiger des sommes de plus en plus considérables, de ceux auxquels il conférait les grades de bachelier, de licencié, de docteur (à cette époque c'était le professeur qui présidait à la réception de ses élèves). Au lieu de trois ou quatre écus, il avait réclamé cinquante et même cent écus. Pendant ce temps il marchandait un professorat en Italie. Il est probable que l'espoir d'un plus grand gain le décida seul à quitter furtivement Bourges, en 1533.

III

Il faut sans doute chercher dans ce caractère l'explication d'un fait, au premier abord surprenant Il est bien vrai que Calvin rendit pleine justice au talent d'Alciat. Dans sa lettre à son ami Connan, il déclara même qu'Alciat avait tant d'amour pour la vérité qu'il ne voudrait certainement pas user de son autorité pour la faire méconnaître. Mais enfin il se déclara contre lui (*non sto ab Alciati partibus*), et traita sévèrement la défense d'Alciat, publiée sous le nom d'Albucius. Il laissa même entendre qu'il avait deviné la ruse d'Alciat, et qu'Albucius et Alciat pouvaient bien être la même personne[4].

1. Lecoultre, p. 71. — 2. Le récit se trouve dans la dédicace de l'ouvrage : *In Codicis Justiniani* [illegible] *Gregorii IX titulos aliquot commentaria*. Lecoultre, p. 71. — 3. Bayle, *Dictionnaire*, [illegible] Alciat. On lit dans Christie (*Étienne Dolet*, traduction Stryenski, 1886, p. 140) : « Alciat jouissait à cette époque d'une réputation plus grande qu'aucun autre de ses contemporains (réputation, suivant moi, fort peu proportionnée à ses mérites) [illegible] comme professeur de droit civil et comme commentateur.... Panciroli, qui le connut très bien, nous donne de lui le portrait suivant : « Ce fut un homme corpulent, de haute stature, avide, disait-on, d'or et plus avide encore de » nourriture (auri avidus et cibi avidior). » — 4. « Un je ne sais quel Albucius... Si quelqu'un veut mettre Alciat à la place d'Albucius je n'oserais le pousser ; je ne voudrais pas le retenir. » Préface, *Opera*, IX, p. [illegible].

Cette explication de l'attitude et des sentiments de Calvin est confirmée par la lecture du traité de Duchemin, traité auquel la lettre de notre Réformateur sert de préface.

Le traité est dédié à Claude d'Hangest et à Antoine de Lalaing. Duchemin y discute techniquement une question de droit pur, et, comme le dit Calvin, s'adresse « non aux profanes, mais à ceux qui ont déjà pénétré assez avant dans les mystères du droit. » Il n'en trouve pas moins l'occasion de montrer qu'il n'a pas en grande estime la sincérité ni l'humilité d'Alciat. Il lui reproche de s'être caché sous un pseudonyme. « Mais il faut se taire, ajoute-t-il, ce que je sais, je l'ignore. » Et après avoir clairement indiqué qu'Albucius, c'est Alciat lui-même, il termine en s'adressant à Albucius : « Tu le vois : tu n'as rien à répondre. Privé de raisons et d'arguments, tu préfères calomnier plutôt que te taire. Tu estimes Alciat trop grand, trop célèbre pour être repris, pour céder à qui que ce soit. Tu es dans l'erreur. Ceux qui se trompent ainsi doivent être avertis pour qu'ils se corrigent[1].... »

Vexé d'être découvert et malmené de la sorte, Alciat redoubla ses attaques contre l'Estoile et ses apologistes. Mais Calvin lui montra qu'il était de taille à résister « à l'ennemi de ses amis[2], » et, dans son *De Clementia*, il le critiqua sans pitié. Le sujet n'était pas très important. Il s'agissait simplement de savoir quel était à Rome le rang et le rôle du maître de cavalerie. « Deux fois et trois fois, dit Calvin, Alciat s'est trompé. » Il continue : « Alciat feint.... » Il conclut : « A cela qu'Alciat réponde ce qu'il voudra, pourvu qu'il ne se déguise pas honteusement sous le masque d'Albucius » (*ne sub Albutii persona scurriliter ludat*)[3]. Le trait est décoché d'une main sûre.

La réforme judiciaire d'Alciat et la réforme religieuse de Calvin avaient cependant trop d'analogie pour ne pas s'unir finalement dans les mêmes esprits, et nous voyons les continuateurs d'Alciat, à Bourges, être des protestants, presque tous correspondants et amis de Calvin.

Alciat lui-même avait-il incliné vers les idées nouvelles, comme le dit le savant historien du Berry, Raynal[4] ? Celui-ci raconte que le célèbre professeur pleura de joie en lisant la satire de Mélanchthon contre la Sorbonne, et qu'il la compara aux plus fines comédies d'Aristophane. Mais on peut supposer qu'il y avait dans ces larmes plus d'humanisme que de protestantisme.

Et la preuve, ce sont les relations d'Alciat avec Erasme. Celui-ci le loue avec [illegible] hyperboles ordinaires : « une érudition presque incroyable, des mœurs pures et remplies de toutes les grâces[5]. » Ce qu'il lui dit en face, il l'écrit à d'autres : « [illegible] bien rare, à une érudition si variée, non vulgaire, Alciat a joint une [illegible]ulière prudence, une admirable candeur d'esprit[6]. » « Alciat est doué d'un

1. [illegible] *[illegible] And. Alciati contra D. Petrum* [illegible] apud collegium Sorbonnae, MDXXXI. [illegible] — 3. Opera, V, p. 140. — 4. Raynal, III, p. 30[illegible]. [illegible] — 5. *Lettres d'Erasme*, III, 670. Erasme à Alciat, de [illegible] de Bâle, 152[illegible].

esprit très candide[1]. » (*Niveus candor, candidissimus !*) Or on peut supposer que ce qui unissait le plus ces deux esprits, c'était précisément la même timidité, la même peur, et finalement la même aversion pour tout ce qui aurait pu les faire



Cujas (p. 148).

suspecter de protestantisme. Alciat avait écrit un discours sur les *Abus de la vie monastique.* Le traité tombe dans les mains d'Erasme. Alciat est dans les transes, et Erasme s'efforce en vain de le rassurer. « J'avais déjà eu soin, lui dit-il, de ne le donner à lire à personne, si ce n'est à un ami (*uno amiculo*), mais de toute confiance[2]. » C'est encore trop pour Alciat. Erasme insiste : « Quant au petit livre,

1. *Ibid.*, III, 1416. F. Erasme à Georges Agricola, de Fribourg en Brisgau, le 29 août 1531. — 2. *Lettres d'Erasme,* III, 670. D.

je t'en prie et je t'en prie encore, sois tranquille. » C'est dans cette même lettre qu'Erasme proteste contre ceux qui « de gré ou de force veulent le jeter dans le camp luthérien, ce à quoi ils ne réussiront jamais [1]. » De pareils hommes pouvaient entrevoir, saluer de loin la Réforme. Ils ne pouvaient pas l'embrasser.

Du reste M. Herminjard a cité quelques lignes qui prouvent jusqu'à quel point la logique, ici encore, a triomphé. Le 3 septembre 1530, Alciat écrit, de Bourges, au libraire romain Fr. Calvus qu'il renonce à faire imprimer ses livres à Bâle. Et pourquoi? « Bâle, dit-il, commence à m'être suspecte à cause de ces hérétiques [2]. » Avec de pareils adversaires, Rome a toujours pu être tranquille : c'est toujours elle qui a eu le dernier mot.

Mais les successeurs immédiats d'Alciat formèrent une pléiade de jurisconsultes illustres et incontestablement protestants. Bornons-nous à citer les noms les plus dignes de mémoire [3] : Hugues Doneau, qui apporta à la Réforme une ardeur de néophyte, et un prosélytisme infatigable; Duaren, que Doneau s'efforça de convertir, et dont les sentiments protestants ne sont pas douteux : il fut en relation avec Calvin, comme nous allons le voir; François Hotman, si célèbre par sa *Franco-Gallia*, ce pamphlet politique où il développe, au profit du protestantisme, les plus audacieuses doctrines de la liberté; enfin le grand Cujas (*Page* 147), dont le protestantisme est suffisamment prouvé par son testament, et que l'on a appelé le plus grand jurisconsulte des temps modernes. « Rien n'était comparable à la lucidité de son enseignement, à la profondeur de son exégèse, à la sûreté de ses décisions. Sa mission scientifique fut d'accomplir l'interprétation du droit romain ébauchée par Alciat, continuée par Baron et Duaren, à l'Université de Bourges.... Il rendit vulgaire, ou du moins accessible à tous, la sagesse profonde de ces jurisconsultes de Rome, qui avaient porté dans l'étude du droit les inspirations de la philosophie stoïcienne et les principes de l'équité la plus pure. Ses explications passèrent dans les éditions usuelles du *Corpus juris;* et, quand le jurisconsulte qui a préparé la rédaction de nos codes, Pothier, voulut choisir ses guides, il adopta Cujas pour le droit romain, comme il avait adopté Du Moulin [4] pour le droit national; il s'inspira de son esprit, il emprunta



[illegible]

1. [illegible] quod tamen nunquam efficient. — *Lettre* [illegible] III, p. [illegible] — 2. Herminjard II, p. [illegible] — 3. Bouguier [illegible] Le Conte était même de Noyon, et proche [illegible] l'autre entraîné par les vices les [illegible] *Molineus*, né en 1500, à Paris, étudia le droit à Orléans, à Poitiers, et [illegible] qu'il eut comme secrétaire, [illegible] la victoire de Henri II sur le pape Jules III, [illegible] Le connétable, le pre- [illegible] ce petit homme l'a achevé avec [illegible] Haï par les catholiques, [illegible] Nous le trouvons alors [illegible] 1552 (Opera, XIV, p. 311.) Il [illegible] chez Hotman.

ses décisions : aussi on a pu dire avec raison que, pour toutes les dispositions d'origine romaine, Cujas a dirigé, à leur insu, les auteurs de la législation nouvelle[1]. »

Du Moulin était protestant comme Cujas : et ce n'est pas un petit honneur pour le protestantisme d'avoir ainsi marqué d'un double sceau presque toute la science juridique de notre patrie.

(*Ibid.*, p. 392). Hotman écrit à Calvin : « Du Moulin est un grand mangeur de tes écrits : il t'est extrêmement attaché. » (*Ibid.*, p. 414.) De son côté, Calvin l'estime fort : il le déclare remarquable par son intelligence, sa science, son expérience. Il possède à un rare degré toutes les finesses de son art. Il est probe, intègre. « Certainement personne jusqu'ici, parmi nos Français, n'a osé attaquer avec une telle liberté la tyrannie papale. » (1553. *Ibid.*, p. 565.) Du Moulin, à propos de la punition des hérétiques, partage les idées de Calvin. Pendant deux mois, il n'a pas daigné lire le libelle de Castalion. Quand Beze a repondu, il y a jeté les yeux et il loue beaucoup les pages de Beze. (1555, XV, p. 166.) Du Moulin avait un défaut physique qui lui nuisit beaucoup comme professeur. « Presque personne ne le comprend quand il parle », écrit P. Martyr à Calvin. (*Ibid*, p. 789.) Il avait un défaut plus grave, celui d'une vanité excessive, qui, jointe à ses malheurs, le rendit violent et changeant. Calvin lui cite en exemple Wolmar : « C'est pourquoi, je pense, tu dois t'efforcer de leur faire sentir qu'ils ont affaire à un homme calme et tranquille, quoique pas timide. » (XV, p. 196.) Pierre Martyr écrit : « Il manque de constance » (*Ibid.*, p. 789), et Farel : « On peut dire qu'il est constant, puisque si constamment il est léger. Je plains son sort. Christ soit avec lui et fasse qu'il ne commette jamais rien d'indigne d'un chrétien. » (1556. XVI, p. 192.) Serait-il possible, comme on l'a prétendu sans preuves suffisantes, que Du Moulin ait, au moment de sa mort (27 décembre 1566), reçu les sacrements de l'Eglise ? Ce qui est certain, c'est que Raynaldus le traite d'hérétique et même d'hérésiarque, et que l'Index du concile de Trente le traite d'impie et note tous ses livres dans la première classe des ouvrages interdits. (Voir *France protestante*, 1re édition.) Son génie juridique n'est pas contesté. « Il remonta à la source de toutes les lois, au droit national. Il sépara les usages, qui sortent du caractère national, de ceux qui ne doivent leur origine qu'au mélange des nations, à la corruption des gouvernements, à des lois étrangères. Il appliqua cette savante théorie à toutes les parties de la législation, au droit ecclésiastique, au droit français, au droit romain. » (*Ibid.*)

1. Raynal, III, p. 441.



CHAPITRE SIXIÈME

Les origines de la légende calvinienne.

I. Calvin et Baudoin. — II. La rupture. — III. Les calomnies.

I



ALHEUREUSEMENT cette belle page de l'école de Bourges a un triste revers ; car c'est un jurisconsulte éminent, collègue, et tour à tour ami et ennemi de ces éminents jurisconsultes, qui a eu le peu enviable honneur d'inaugurer un des genres de l'histoire calvinienne, le genre calomniateur. On sait comment il a été cultivé ! Nous voulons parler de François Baudoin, prédécesseur des Bolsec, des Audin, etc.

Baudoin (*Page* 152), né à Arras, le 1er janvier 1520, fut-il protestant ou catholique? la question seule est caractéristique. Le fait est qu'il changea de religion « au moins sept fois, » dit Bayle[1]. Il en changeait « comme de chemise », ajoute le même auteur, se montrant évangélique ou romain, selon le pays qu'il habitait. Or sa vie fut un voyage perpétuel.

Dans un article qui prend sa défense, la *France protestante* (2e éd.)[2] l'assimile [illegible] à l'Hospital, à Montaigne, à de Thou, et à ceux qui voulaient une [illegible] révolution, une réforme sans schisme. Réformateur comme [illegible] Montaigne ! La *France protestante* pourrait bien n'avoir que trop raison.

1. [illegible] édition, article Baudoin. Nicéron, parlant de sa profession de foi calviniste à Genève, [illegible] et qui lui firent donner par les [illegible] comme de chemise. » *Mémoires [illegible]* [illegible] — 2. *France protestante*, 2e édition, I, 993-1005.

En tout cas, comment après avoir fait le récit de ses abjurations successives, après l'avoir montré successivement catholique, réformé, de nouveau catholique, de nouveau réformé, puis luthérien, enfin catholique, comment la *France protestante* (1[re] éd.) a-t-elle pu déclarer « sans hésiter » que Baudoin méritait « une place parmi les hommes les plus éminents de la France protestante ? »

Il nous faut au moins citer la lettre de grâce signée en sa faveur par Philippe II, le 27 mai 1563. En 1545 Baudoin, impliqué dans le procès d'un martyr, s'enfuit et fut condamné. Pour rentrer dans le sein de l'Eglise catholique et enseigner le droit romain à Douai, appartenant au terrible roi d'Espagne (en 1563), il déclara que « s'il avoit communiqué avec Jean Calvin et ses semblables, ce auroit esté par une bonne opinion qu'il avoit d'eux, la quelle ayant trouvé depuis fausse, la désire désadvouer ; » qu'il avait « vescu en France selon l'observance de l'Eglise catholique. » Il apportait les recommandations de « nos très chers cousins le cardinal de Lorraine et l'archevêque de Cambray. » En conséquence le ban fut révoqué, pourvu qu'il fît promesse « de vivre et se conduire catholiquement. » C'est ce qui eut lieu par une abjuration particulièrement étroite et solennelle qu'il prononça en public [1].

Ayant dit le mal, disons aussi le bien. Trois ans plus tard, il se trouva aux assemblées que les mécontents des Pays-Bas tinrent à Bréda, et ce fut lui qui dressa le mémoire par lequel les seigneurs demandèrent, le 3 août 1566, à la duchesse de Parme, le libre exercice de la religion protestante. En 1567, il n'en alla pas moins saluer le duc d'Albe, la veille de l'arrestation des comtes de Horn et d'Egmont, et le duc d'Albe le reçut très bien. Cependant craignant d'être choisi comme juge de ces seigneurs destinés à la mort, il demanda un congé, sous prétexte d'aller chercher sa femme et sa bibliothèque [2]. Plus tard le duc d'Anjou voulut le charger de justifier le massacre de la Saint-Barthélemy ; il s'en défendit et représenta qu'il n'était pas propre à cette tâche, à cause des disputes qu'il avait eues avec les ministres de Genève. Mais, fait observer de Thou, la véritable cause de son refus était qu'il détestait ce qu'on voulait qu'il justifiât.

Il mourut, le 24 octobre 1573, dans le collège d'Arras, à Paris, entre les bras du P. Jean Maldonat, jésuite, âgé seulement de 53 ans. Papire Masson, qui avait été son disciple, le fit enterrer dans le cloître des Mathurins [3].

Avec Calvin, ce Baudoin, dont les défenseurs eux-mêmes regrettent que les talents n'aient pas été rehaussés par plus de fermeté et de noblesse dans le caractère, formait donc le plus parfait contraste. Et cependant, comme tant d'autres, il prouva que les contraires s'attirent, et il entra en relations suivies avec le Réformateur de Genève. « Il a esté mon familier, raconte Calvin. Il a esté mon hoste, logé chez moi. Il a vescu en ma maison familièrement [4]. »

1. *Bulletin*, I, p. 148. — 2. Nicéron, p. 263. — 3. *Ibid.*, p. 265. (On lisait sur le tombeau : « P[illegible] Massonus Juris. Balduini auditor tumulum posuit. » La Thaumassière, *Histoire du Berry*, rééd. [illegible], p. [illegible]. Voir sur Papire Masson l'Appendice I. — 4. *Recueil des Opuscules, c'est à dire Petits traictez de M. Jean Calvin*, Genève, 1566, p. 1982, 1978.



B[illegible]in (p. 15[illegible]).

Les lettres écrites par Baudoin à Calvin sont en effet au nombre des plus débordantes de respect et d'amour.

« Je tiens ton avis pour un oracle céleste (1545)[1]. » « Fais-moi connaître, je t'en supplie, ton opinion : de toi seul je dépends tout entier. Mon père je t'en supplie..... (1545)[2]. » « Pardonne à notre simplicité qui ne sait dissimuler ses sentiments, et qui ose abuser si familièrement de ta bonté et de ton humanité (1545)[4] ; » « qui te fatigue familièrement de ses petites bêtises *suis ineptiolis* (1546)[3]. » « Tu vois ton petit Origène, qui excite son père Léonide de son ardeur enfantine. Mais pardonne aux pieux mouvements d'une simplicité ingénue. Adieu, père excellent (1552)[5]. »

Calvin traitait Baudoin comme son fils, le laissant, par exemple, seul dans sa chambre d'étude, confiance dont Baudoin aurait abusé par une regrettable indélicatesse. Voici comment Calvin la lui reprocha : « Je veux advertir les lecteurs, qu'il n'y a rien si larron que cette chouette, tellement qu'en ce métier il passe son cousin germain Antoine Balduin, lequel pour la grande subtilité qu'il avoit à desrobber, ses compagnons d'école nommèrent ablatif. J'ay usé d'une [illegible] grande facilité envers luy, qu'en mon absence il a librement et à son plaisir revisité tout tant qu'il y avoit de papiers en mon estude. Qu'il m'ait [illegible] qu'il pensoit luy pouvoir servir, il n'en faut point de preuve plus [illegible] qu'il a escrit luy mesme, là où il s'est descouvert bien joliment [illegible]. »

Dans un autre écrit : *Response de Jean Calvin aux injures de François*

1. [illegible] — 3. [illegible] — 5. *Ibid.*, XIV, p. 350.
[illegible]
[illegible]

Balduin, Calvin a raconté la suite de ses rapports avec Baudoin et tout particulièrement le séjour de celui-ci à Bourges :

« Depuis qu'il avoit ici fait protestation de sa foy, il partit pour s'en aller en France, et dit lors (comme tousjours sa bouche a autrement parlé que le cœur ne pensoit) que ce seroit pour peu de temps, qu'il luy falloit à expédier quelques affaires. Or pour ce que c'estoit plus son profit que le mien qu'il retournast bien tost, je le creu : mais ceux qui avoyent ses mœurs de plus près, se mocquoyent de ma trop grande facilité à croire. Et de faict, l'expérience a monstré, que pour ce que nostre poureté et petite condition ne lui venoit pas a gré, il se mettoit à en cercher ailleurs de plus grasses et magnifiques. »

Pendant ce temps Baudoin envoyait à Calvin des déclarations comme celles-ci : « Jour et nuit mon âme soupire après vos assemblées » (1545)[1]. « Le regret d'être privé de ta société habituelle (*tuæ consuetudinis desiderium*) me presse. Je ne puis vivre hors de ton Eglise » (1545)[2]. « Je voudrais être là-bas avec toi : auprès de qui pourrais-je le désirer mieux et plus ardemment » (1552)[3], etc.

Calvin continue : « Quand je vei qu'usant de tergiversations, il prenoit excuses diverses de sa longue demeure et tousjours en trouvoit de nouvelles, vray est que ceste finesse me despleut : toutesfois je ne monstraiz point signe de courroux, et ne fus mesmes fort esmeu contre luy, jusqu'à ce qu'à Bourges il se pollua derechef ès souillures d'idolatrie[4] : combien qu'encores après une telle vilainie de révolte, j'ay esté si facile envers luy qu'il fit son appointement avec moy. Aussi, quand il veit que la condition de Bourges luy estoit trop pesante (car l'ostentation qui seule le fait valoir, s'estoit desja escoulée et esvanouye, tellement qu'il ne respondoit point à ce qu'on avoit espéré et souhaitté de luy) il ne fit point de difficulté de s'en venir ici : et au lieu que ceux qui auparavant luy avoyent esté amis, le piquoyent à belles injures librement de tous costez les uns et les autres, je le receu humainement pardonnant et oubliant tout le passé. Bien est vray que je fis ce qu'il falloit nécessairement : à savoir, de le tanser vivement et avec sévérité convenable à fin qu'il recognust la vilainie de sa cheute. Il m'accorda d'une façon servile tout ce que je luy disoye, et parlant en flatteur disoit qu'il se remettoit à moy, et se vouloit gouverner par mon conseil. »

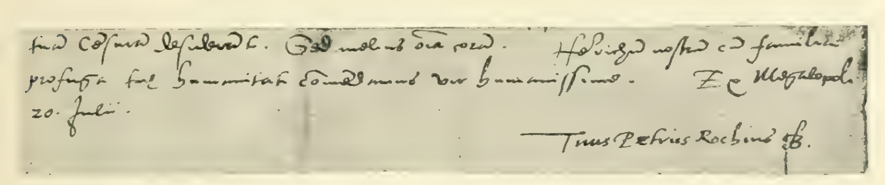
Baudoin avait déjà donné des preuves de cette trop grande facilité à confesser des fautes qu'il n'avait pas envie de réparer : « Il demande sa grâce, avait-il écrit à Calvin, et promettant de mieux faire, il répand toute son âme dans ton sein (*sese totum in sinus tuos effundit*) et fortifié par une nouvelle confiance il osera de nouveau l'appeler père et lui dire familièrement ce qu'il desire » (1552)[5]. Et plus tard : « Quand tu voudrais le chasser à coups de bâton, tu n'obtiendrais rien » (1555)[6].

1. *Opera*, XII, p. 123. — 2. *Ibid.*, XII, p. 185. — 3. *Ibid.*, XIV, p. 407. — 4. A Bourges, Baudoin était [illegible] pour catholique, et il était *suspect* de calvinisme. En 1545, il faillit être délégué au Concile de Trente, d'après Catherinot, qui ajoute : « En 1549, Balduin fut pendant un temps suspect d'hérésie, comme disciple de Jean Calvin à Genève, et commensal de Charles du Moulin à Paris. » Mais il ne fut que « suspect » et seulement pendant un temps. » *Calvinisme de Berry*. — 5. *Opera*, XIV, p. 407. — 6. *Ibid.*, XV, p. 844.

Calvin continue. « Estant venu à Strasbourg, il se présenta au Pasteur et aux anciens de l'Eglise françoise pour y estre receu. Or pour ce qu'un peu après coururent tout communement en la ville de Bourges de mauvais bruits de son département semblable à une fuitte, à fin d'effacer ce blasme, il se mit à assaillir un Jurisconsulte fort renommé : a savoir, Duarin, lequel il avoit lui mesme au paravant eslevé jusqu'au ciel. Il appert assez par les livres que l'un et l'autre en a faits, combien fut aspre leur contention. En ce combat Balduin voyant que les vrayes armes lui défailloyent, eut recours à embusches, et usa d'une surprinse vilaine et deshoneste : car en blasmant Duarin, et le rendant odieux comme homme approuvant la sainte et droite pureté de la foy, il le mit en danger de tomber entre les mains des bourreaux et essuyer leur rage [1]. Lors en France, comme on sait bien, c'estoit un crime capital, non seulement de se joindre à nostre doctrine, mais mesme de lire nos livres secrètement et à la desrobbée. Ce bon suppost de la vraye religion, en taschant de monstrer que Duarin a apprins de moy, et emprunté de mes livres tout ce qu'il avoit dit de bon et de pur en son livre *Des Bénéfices*, n'a eu autre regard que de bailler le couteau en la main des ennemis enragez de l'Eglise, pour dépescher cest homme-là. Ce n'est pas de merveille si ceste cruauté si barbare m'a desplu : mesme qui plus est, ce seul tour de sa main l'a rendu détestable à tous fidèles. Et toutes fois quand Duarin s'en est plaint à moy, et par lettres, et en présence, j'ai tasché de l'adoucir, voyant que c'estoit un personnage tellement doué d'esprit, d'éloquence, et de savoir, que sans doute il l'eust emporté au combat. Plusieurs savent bien com-

1. [illegible] pour justifier les impressions de Calvin, de citer ici les impressions d'un savant historien [illegible] M. D[illegible] (*Revue historique*, 1re année, t. II, p. 11 et 12. [illegible] Hotman, sa vie et sa correspondance. ») Hotman et Baudoin, les deux anciens collègues de Bourges, se retrouvaient à Strasbourg, en 1555. Baudoin ayant, dans un discours, attaqué, comme le dit Calvin, l'ouvrage de Duaren (*D*[illegible] *ministeriis ac beneficiis*, dont la première édition était de 1551 et la seconde de 1557 ; voir *Opera* XVI, p. 119), Duaren répondit par une lettre adressée à Hotman. (Juillet 1555.) Aussitôt Baudoin répliqua par sa [illegible] *declamationes* (1556). Il prenait Hotman à partie. C'était le moment où celui-ci négociait à Paris pour obtenir la restitution de son patrimoine. Baudoin répétait ainsi, contre Hotman, l'acte que Calvin lui reprochait d'avoir commis contre Duaren. « Que veut-il donc, s'écriait Hotman, avec ce zèle inusité ? me faire brûler en effigie à Paris, et se réjouir (*voluptatem capere*) de mon malheur et du malheur de mes enfants, après avoir fait confisquer mes biens ? » (Hotman [illegible] Baudoin écrivait à Calvin une de ses lettres pleines [illegible] plus profond, et des protestations les plus ardentes de fidélité à la bonne cause. Il le prie d'examiner sa [illegible] en ami, mais en juge sévère et consciencieux. Il offre toutes les explications. On conspire [illegible] lui par envie et mauvaise conscience. Mais rien ne l'effraie. Il est prêt à être exposé aux bêtes à la peau bigarrée [illegible] pourvu qu'il révèle ce qui est caché. Et [illegible] Calvin d'aider, d'armer de ses conseils un si pauvre athlète. (*Ibid.*, p. 119.) Toutefois il songeait à quitter [illegible] engagé encore pour trois ans à [illegible] auprès de l'Electeur palatin Otton Henri, à Heidelberg. Puis il [illegible] gner du temps, de tromper la ville et l'Electeur sur sa situation. Il fait croire à l'Electeur qu'il aurait [illegible] ur faire nommer à sa place « un sien amy, qui est pauvre pour la parole de Dieu, [illegible] (*Opera*, XVI, p. [illegible]) On comprend [illegible] [illegible] je n'y tiendrai de ma vie. » (*Ibid.*, [illegible]

ment je me suis employé fidèlement a appaiser aucuns, qui ayans esté irritez par Balduin sans cause et injustement, eussent esmeu grands troubles contre luy, si je ne fusse allé au devant. Tant y a, que lui-mesme ne peut pas nier, que j'ay tellement moyenné les choses, que j'ay eu esgard à maintenir sa réputation tant qu'il m'a esté possible. Un homme que j'ay espargné si débonnairement, et supporté en si grande patience, se plaint encore de mon inhumanité.... Quoy qu'il en soit, jamais je n'ay peu estre amené à ce poinct d'employer ma plume contre luy, jusques à ce que de luy-même, il s'est venu présenter sans qu'on le cerchast[1]. »



Fac-similé de la signature (pseudonyme) de Baudoin[2].

L'impression faite par ce récit est tout à fait confirmée, on a pu s'en convaincre, par la lecture des lettres de Baudoin même. Elles ne respirent pas la franchise. Pourquoi, par exemple, signer Rochius et faire entendre que ses convictions avaient la solidité du roc, au moment même où il les modifiait et les dissimulait[3] ?

Calvin a pu être injuste, en ne reconnaissant pas assez des qualités intellectuelles très réelles. Mais, moralement et religieusement, Baudoin avait tort. Pour Calvin le caractère était tout : celui de Baudoin était peu honorable. Il fallait noter précisément ce caractère de l'inventeur de la légende calvinienne. C'est un témoin disqualifié.

II

Finalement, poussé par son esprit inquiet et ambitieux, Baudoin se mit au service du cardinal Charles de Lorraine, le triste et odieux ennemi des protestants. Il se posa en prétendu conciliateur des calvinistes et des catholiques, et arriva en France (1561), porteur d'un discours latin anonyme, qu'un nommé Cassander avait composé et qui avait pour titre : *Du devoir de l'homme pieux*[4]. Ici se place l'acte le plus coupable de Baudoin : il donna au roi de Navarre et au

1. *Opuscules*, p. 1983-1984. — 2. Bibliothèque de Genève, M. L., 110, f. 58. *Opera*, XII, p. 108-110. — 3. « Pendant les sept années qu'il demeura à Bourges, il professa à l'extérieur la religion catholique, mais il entretint un grand commerce de lettres avec Calvin, auquel il témoignoit toujours qu'au fond de l'ame [illegible] protestant. Il n'est pas inutile de faire remarquer qu'il prenoit toujours dans ses lettres à Calvin le nom de [illegible] *Rochius*, pour lui donner à entendre qu'il auroit, dans son attachement à sa doctrine, une fermeté [illegible] celle de la pierre et de la roche. » Niceron, p. 258. — 4. *D[illegible] pii ac publicae tranquillitatis [illegible] hoc religionis dissidio.* Voir Bayle, *Dictionnaire*, 5e édition, article Baudoin.

cardinal de Lorraine le conseil perfide de mettre aux prises les théologiens calvinistes avec quelques théologiens luthériens. « Dans son histoire de l'Eglise, reconnaît le défenseur de Baudoin (Voir la première édition de la *France protestante*), Basnage affirme ce fait d'une manière positive, et sur ce point, il est d'accord avec Varillas qui ajoute : « Il faut avouer que les catholiques ne reçurent jamais de conseil plus salutaire que celui de Baudoin, et s'il eût été exécuté avec autant de religion qu'il en était besoin pour le succès d'une intrigue si délicate, on eût prévenu tous les maux qu'on vit, depuis, naître de la conférence de Poissy [1]. » Heureusement ce détestable projet ne put être mis à exécution. Baudoin reçut seulement, en récompense, le préceptorat d'un fils naturel du roi de Navarre, avec mille ou douze cents livres de traitement.

Mais c'en était trop. Calvin avait frémi d'indignation. Il éleva la voix, comme il savait le faire quand une juste colère l'emportait : il parla avec une netteté, avec une violence terribles : « *A un certain moyenneur rusé (versipellem) qui sous couleur de pacification a tasché de rompre le droit cours de l'évangile au royaume de France* [2]. »

Voici les premiers mots : « On imprime ces jours-ci un vilain livre plein de venin, desguisé et emmiellé d'un titre favorable, etc. [3]. »

Et avec une verve qui ne tarit pas, faite d'une logique imperturbable, d'un bon sens impitoyable, d'une intelligence toujours vive et pénétrante, il ôte « les enguignoires, desquelles il a essayé d'abuser ceux qui sont trop faciles à croire, » il dénonce « la finesse de ce renard qui ne demande qu'à surprendre les gens cauteleusement, » bref, il dissipe tous « les brouillards. »

Baudoin se défendit en publiant son *Commentaire sur les lois des Libelles diffamatoires et des calomniateurs* [4]. Autant il s'était montré jusqu'ici doux et flagorneur, autant il se montre non seulement violent, mais méprisant. Il appelle sans cesse Calvin dictateur. Il le trouve « ridicule. » Il parle de ses « inepties. » Il lui conseille de prendre soin de sa santé et d'appeler les médecins. Il lui dit de ne pas mentir. Il a pitié de le voir ramasser de telles saletés. Surtout il attaque son caractère : « Tu te trompes, si tu te crois déjà élevé sur un trône, où il t'est permis de faire ce qu'il te plaît, d'insulter tout le monde, d'ordonner à tous le silence, et seul de régner, de commander, de fulminer. » « Apprends que tu es un homme, et ne crois pas désormais ceux qui, semblant t'adorer, te précipitent dans l'abîme [5]. »

Calvin réplique par sa *Réponse de M. Jean Calvin aux injures de Balduin* [6]. Ces pages sont parmi les plus violentes qu'ait écrites le Réformateur. On ne peut même tout citer. Les commentaires de Baudoin sont de « maigres rappetasse-

[1] [illegible] le colloque de Poissy, ne le rompit [illegible] *quendam mediatorem*, etc., 1561. — [illegible] de Baudoin [illegible] en était seulement le patron. — [illegible] *calumniatoribus, Commentarius, Fr. Balduini.* Parisiis 1562. L'ouvrage porte en [illegible] — [5] [illegible] de ce traité indigna tellement Bèze [illegible] — [6] *Opuscula*, p. 1[illegible]; *Opera*, IX, p. [illegible]

ries ; » Baudoin est une canaille, une bouche puante. « Il a le nez merveilleusement propre pour recercher et flairer de loin tout ce qui peut porter dommage à la vraye piété,... » etc., etc.

Du reste, voici un exemple suffisant de cette controverse. Baudoin avait eu la malencontreuse idée d'invoquer contre Calvin la mère de Jeanne d'Albret. Aussitôt Calvin écrit à la reine :

« Il y a ung certain rustre que le Roy vostre mary a faict magister de son bastard, lequel estant ung apostat et traistre à Dieu et à la religion, a desgorgé par ung livre imprimé contre moy toutes les injures qu'il a peu forger. Or oultre qu'il se taudit[1] du nom du Roy vostre mary, ne luy faisant point trop d'honneur en cela, il faict aussi bouclier contre moy de la feue Royne vostre mère.... Je ne prétens point à vous animer contre luy, vous en ferez ce que Dieu vous monstrera. Mais je ne puis m'abstenir, Madame, de vous prier de mectre ordre par vostre authorité, qu'il ne mecte point en jeu madicte Dame vostre mère, de peur que je ne soie contrainct, en maintenant la querelle de Dieu, de plus dire que je ne vouldrois. La malice et artiffice de telle racaille est de faire une faulse couverture du nom des Princes, afin de clorre la bouche aux serviteurs de Dieu soubz telle umbre : et d'aultant plus les princes doibvent tenir la main à les rembarrer[2]. »

III

Ces deux traités ne terminèrent pas la querelle. Il y eut une seconde réponse de Baudoin[3]. Elle parut avec une dédicace d'un des disciples de Baudoin au cardinal de Lorraine. Celui-ci dut la lire avec plaisir. C'étaient les mêmes accusations, mais envenimées. Calvin y est couramment traité du plus impudent des hommes, et du plus perdu des calomniateurs. Il veut pour lui un culte en règle. Il se met à la place du Christ. C'est un Sylla. Viennent les insinuations : « Tu couvres doucement (*suaviter*) les amours adultères, honteuses, obscènes d'hommes qui sont tes collègues intimes[4].... »

Puis sans vouloir « révéler les mystères » (ce qui est la meilleure manière de donner carrière aux imaginations), Baudoin parle de conciliabules tenus la nuit, chez Calvin, au sujet de la mort d'un individu....

Et nous voilà en face du Baudoin que nous voulions précisément faire connaître : Baudoin précurseur de Bolsec, comme Bolsec sera le précurseur des Galiffe, des Audin et de tous les propagateurs, catholiques et protestants, de l'odieuse légende calvinienne[5]. C'est de ces pamphlets, que les calomnies se sont glissées jusque dans les livres les plus graves. L'eau empoisonnée s'est répandue partout : mais nous avons ici sa première source.

1. « Se taudit » = se couvre. 2. 24 décembre 1561. *Opera*, XIX, p. 198. 3. *Fr. Balduini* [illegible] *ad Joan. Calvinum*, 1562. (Exemplaire de la *Bibliothèque du Protestantisme français*.) — 4. *Ibid.*, p. 16. — 5. N[illegible] pas de constater que l'œuvre du renégat Baudoin est dédiée au cardinal de Lorraine, comme l'œuvre du [illegible] Bolsec sera dédiée à l'archevêque de Lyon.

Bornons-nous à indiquer les principales accusations sans cesse renouvelées depuis, ou les réponses que Calvin se vit contraint de leur opposer. Du moins à quelque chose malheur a été bon. Notre Réformateur, toujours si sobre de renseignements personnels, poussé par son indignation et le souci de son honneur, se décide à parler de lui. Il ressemble à l'apôtre saint Paul, forcé de faire sa propre apologie, et, dans ces quelques pages, nous en apprenons plus sur ses sentiments intimes que dans presque tout le reste de ses ouvrages.

Baudoin l'a accusé de lâcheté[1], Calvin répond : « Je n'ay pas attendu qu'il me tirast de mon nid asseuré, (ainsi qu'il imagine et veut faire accroire) veu que du temps que les malins avoyent enflambé contre nous la haine de tout le conseil du Roy, sans demander aucune lettre de sauf-conduit, j'ay requis franchement qu'il me fust permis de respondre au milieu des feux et persécutions, et rendre raison de ma doctrine, et de tout mon ministère. Que Balduin raconte de sa personne quelque chose qui approche de cela[2]. »

Baudoin lui a reproché de ne pas avoir de cœur. Il a indiqué aux futurs jésuites cette abominable sottise, que si Calvin n'avait pas d'enfant c'est qu'il était maudit de Dieu. Calvin répond : « ...L'homme radotte ayant perdu le sens, veu que voulant se purger de ce que je luy avoye objecté qu'il estoit sans humanité et affection naturelle, il me reproche que je suis sans enfans. Le Seigneur m'avoit donné un petit fils : il l'osta. Cestuy-ci, entre les choses dignes de reproche, me compte que je n'ay point d'enfans. Je replique qu'en toute la chrestienté j'ay des enfans à dix milliers[3]. » Une de ces paroles qui suffisent pour révéler la grandeur d'une âme !

Notons aussi ces lignes : « Toutesfois, quand ce bon philosophe recueille, que d'autant que je ne suis pas encore père, je ne say que c'est d'amour et affection naturelle, je confesse que je ne peu comprendre comment va son propos. Car jusqu'à ceste heure, j'avoye pensé que ces mouvements d'affection naturelle s'estendissent aux autres degréz aussi de l'amitié que Dieu a mise en la nature des hommes[4]. »

Baudoin l'a accusé d'être un tyran, un despote, menant « par le nez comme bestes » ses compagnons de travaux. Il n'a que des ennemis, pas d'amis. Et Calvin répond : des ennemis ? oui, tous les ennemis de l'Evangile !

« Tous ceux qui me sont ennemis sont aussi adversaires formels de Christ, et je n'ay ni prins, ni appété d'avoir aucune inimitié pour ma cause privée : bref, il n'en est point advenu par ma faute. Mais un poinct me suffit tant et plus, que personne ne m'a esté ennemi pour autre cause, sinon d'autant qu'il avoit esté si hardi de monstrer une audace pleine de sacrilège, en s'eslevant contre la doctrine de pieté et le salut de l'Eglise. Tant qu'il y en a eu de notre temps, qui se sont

1. P. Masson, au contraire, le loue de son courage : « Il se montra intrépide dans les grandes affaires de la répu- [illegible] armes et [illegible] des épées et, par [illegible] — 2. Opuscules, p. [illegible] — 3. « Atqui [illegible] — 4. Opuscules, p. [illegible]

efforcéz de faire la guerre au Christ et à son Eglise, s'en déclarans ennemis, je me suis opposé courageusement à leur rage : et comme j'ay reçu bien rudement leurs coups, ainsi les ay-je poursuivis d'une ferme constance sans me lasser : et jamais ne me fascheray de continuer tousjours en ceste condition de guerroyer[1]. C'est ceci la cause pour laquelle je suis ennemi à Balduin, lequel j'ay autre fois aimé. »

Mais, par contre, quels amis de l'Evangile n'ont pas été les amis de Calvin ?

« Pour parler de moy, je souffre d'avoir[2] non seulement des compagnons, mais aussi de plus grands et excellens que moy : qui plus est, je le désire, et en cest endroit ma modestie est si notoire et cogneue d'un chacun, qu'il n'est pas besoin que je m'amuse à réfuter cette cavillation frivolle. Il n'y a eu de mon temps homme excellent en piété et doctrine, auquel je n'aye porté affection et honneur tel qu'il falloit, et duquel je n'aye franchement magnifié les vertus. Aussi n'y a-t-il pas eu un d'iceux qui ne m'ait porté un singulier amour, et plus déféré que je ne vouloye. J'appelle Balduin luy-mesme en tesmoin, en quelle sorte M. Philippe Mélanchthon a accoustumé de parler de moy : et un seul mot de ce personnage-là sera pour rabatre et assopir tous les abboys de Balduin. S'il dit qu'il n'en sait rien, il sera par plusieurs convaincu du contraire. Mais tant s'en faut que telles louanges et témoignages honorables qu'il a rendus de moy, m'ayent enflé le cœur, qu'au contraire lors qu'il me préféroit à soy-même, voire par escrit, j'ay dit que ce mensonge-là n'estoit à supporter. Iceluy toutes fois, sans en estre offensé, respondit que comme il avoit escrit, aussi il l'estimoit, et estoit vray. Ce n'est pas à dire que je soye si fol de croire qu'il soit vray, ou de vouloir que les autres le croyent, mais à fin que toutes gens de bien voyent puir (*fœteat*) l'audace de ce garnement. Il récite mesme le jugement qu'il dit Bucer avoir prononcé de moy. Ce que je pren Dieu et les anges en tesmoins, comme il a malicieusement et mal heureusement controuvé. Bucer, dit-il, t'a dit quelques fois, que tu ne sais tenir mesure, ni à haïr, ni à aimer : mais que tu es d'une telle véhémence, que tu eslèves les gens jusques par dessus les cieux, ou les abbats jusqu'aux enfers. Ainsi Dieu me soit en aide, si jamais je luy ay rien ouy dire qui approche de cela. Tout au contraire ce bon personnage-là, lequel j'avoye en révérence comme père, a aussi mutuellement entretenu d'une si grande douceur amitié fraternelle avec moy, qu'il luy faschoit bien fort que je fusse tiré de Strasbourg. Et de faict, il a insisté fort et ferme tant qu'il a peu, qu'il me falloit retenir par tous moyens. Les lettres se trouveront encore, qu'il escrivoit au Conseil de ceste ville, par lesquelles il se plaint que moy estant retiré icy, mon absence porteroit là grand dommage à toute l'Eglise : mesme finalement il vient jusqu'à ces termes, de dire qu'entre les ministres de la saincte et saine doctrine, je n'ay point de premier, et bien peu de pareils. Si le bon homme, estant aveuglé d'un amour excessif qu'il me portoit, a passé mesure en ma louange, que Balduin ait pour le moins honte de son audace desbordée : ou que les Lecteurs recognoissent

1. *Opuscules*, p. 1980. — 2. « Je souffre d'avoir » = Je veux bien avoir.

de quelle rage il est poussé à injurier et outrager. C'est bien à propos, de dire que je ne peux porter d'avoir compagnon. Et il n'y a fidèle ministre de Christ en tout le monde, auquel je n'aye baillé la main d'association fraternelle. Quant à notre consentement privé et particulier en ceste Eglise, que mes compagnons en respondent, avec lesquels j'ay l'administration commune d'icelle. Tant qu'il y en a, qui commencent à apparoistre de quelque grande espérance, j'aide par tous moyens, en tant qu'en moy est, à ce qu'ils soyent aimez, favorisez et authorisez. Et je peu bien faire la mesme protestation, avec Moyse : Pleust à Dieu que tous prophétisassent en l'ost [armée] du Seigneur. Bref, que le vilain détracteur en nomme un, s'il peut, lequel j'aye retardé par mal-veillance ou envie, qu'il ne fust encore plus que mon compagnon, si possible estoit. Ainsi s'esvanouit d'elle-mesme la cavillation puérile, que je me vueille faire souverain prélat et Pape : comme si je n'avoye pas tousjours mis peine, et de cœur et de propos délibéré, d'éviter et fuir tout ce qui me pouvoit transporter hors des limites de modestie[1]. »

Sans doute Calvin, bien qu'il eût montré qu'il savait reconnaître ses défauts, pouvait se faire illusion sur son propre compte. Malgré tout, on constate dans les éloges qu'il est obligé de s'adresser à lui-même, l'accent de l'homme dont un de ses plus violents adversaires a dû dire : « Cet homme n'a jamais menti[2]. » Comme saint Paul il aurait pu s'écrier : « Que personne ne me regarde comme un imprudent : sinon supportez mon imprudence afin que je me glorifie un peu[3]. » Et dans cette imprudence, qui s'échappe d'une conscience odieusement outragée, il en arrive à tracer de sa vie un portrait dont l'imposante grandeur est le témoignage le plus suffisant de sa véridique ressemblance :

« Quant à moy, je ne veux point ramentevoir à quelles délices, ou commoditez, ou richesses, j'ai préféré Christ. Je di seulement que si j'eusse eu l'affection de Balduin, il ne m'estoit pas fort difficile de parvenir aux choses qu'il a tousjours pourchassées, sans effect, et après lesquelles il baaille encore aujourd'huy de trop grand appétit. Mais je laisse tout cela en arrière. Me contentant donc de ma petite condition, j'ay tellement aimé frugalité, et m'y suis entretenu, que je n'ay chargé personne. Je demeure coy et paisible en la charge où le Seigneur m'a estabili ; des gages qui m'avoyent esté ordonnez moyens, encore en ay-je relasché quelque chose ; tant s'en faut que j'aye parlé pour en avoir augmentation ; je rapporte tous mes soucis, labeurs, estudes, non pas seulement au profit de ceste Eglise, à laquelle je suis spécialement obligé, mais aussi à soulager, et aider de tous moyens qu'il m'est possible toutes les Eglises. Je m'acquitte tellement de la charge d'enseigner, que m'y portant en très grande fidélité et diligence, on n'y voit point toutefois d'ambition ; j'avalle beaucoup de fascheries ; je ne laisse point, pour la grandeur et puissance d'aucun, d'user de ma liberté à parler franchement. Par ainsi je ne lasche point la bride aux grands par flatterie ; je ne crain point les males grâces ne des uns ne des autres : jusqu'à ceste

1. [illegible] — 2. [illegible] XXIV. — 3. 2 Cor. XI, 16.

heure, quelque prospérité que j'aye eu, je n'en ay point pourtant esté enflé, comme aussi ayant esté tormenté par grands orages, et rudes tempestes, je les ay soustenues asseurement et constamment, jusqu'à ce que j'en sortisse dehors par un singulier bénéfice de Dieu : je vi gracieusement avec mes pareils et je tasche d'entretenir en bonne loyauté les amitiez que j'ay eu avec ceux-ci ou ceux-là [1]. »

Il nous a paru utile de dresser ainsi, au début même de nos études, ce portrait en pied de notre personnage, avec ces fortes couleurs qui bravent le temps et font déborder du cadre la vie. Un Rembrandt ou un van Dyck peint par lui-même ! Voilà dans toute leur contradiction l'Histoire en face de la Légende.

Reprenons nos investigations.

1. *Opuscules*, p. 1990.



CHAPITRE SEPTIÈME

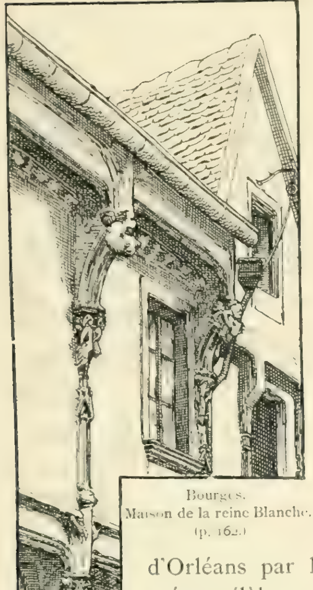
Bourges protestant au XVI[e] siècle.



E toutes les vieilles villes où il nous faut suivre notre Réformateur, Bourges est peut-être restée la plus vieille. Nous devons en être reconnaissants au grand incendie de 1487, qui, dévorant en une seule nuit plus de 4000 maisons et plusieurs églises [1], força les habitants à bâtir leur cité de nouveau et mieux. Alors, Bourges fut pleine de maçons, d'imagiers, de peintres, prodiguant sur la pierre et sur le bois les inventions d'une fantaisie inépuisable. Les églises de Dieu et des saints, et les hôtels des bourgeois et des marchands rivalisèrent de richesse et d'art. Si bien que nulle part, mieux qu'à Bourges, ne peut être étudiée ou admirée « cette curieuse époque de l'architecture nationale, qui précède la Renaissance et qui déjà égale, par ses gracieux caprices et ses élégantes ciselures, les chefs-d'œuvre de la Renaissance elle-même [2]. »

Commençons par les rues. C'est là qu'on se retrouve le plus près de tout le peuple qui les a habitées et animées. Or les rues du vieux Bourges, au centre de la ville, n'ont pas changé. On rencontre, à chaque pas, les maisons de bois avec leurs poutres, leurs sculptures, leurs figures, leurs colonnes, leurs torses, bref avec tout le pittoresque individualiste, bonhomme, sombre, pieux et grossier, du moyen âge. Sous l'abri de l'encorbellement de la maison dite de la Reine Blanche [3] (*Page* 163), danse encore la bande de paysans, de moines, d'anges, entraînant le Père Eternel aux sons de la cornemuse. Quelle vie ! quelle exubérance de vie ! Et quel cadre pour ces incessantes processions qui roulaient leurs flots pressés et chatoyants : procession du corps-Dieu, procession des chefs saint Etienne et sainte Luce, procession de la châsse saint Ursin, procession de la

1. [illegible] — 3. Rue Saint-Sulpice, bâtie [illegible]



Bourges.
Maison de la reine Blanche.
(p. 162.)

châsse saint Guillaire, procession de la châsse saint Jacques en Galice ; toutes la même année 1553, sans compter l'entrée du bailli, et la procession du chef saint Austrille, entre deux et trois heures du matin, à la lueur des torches et des flambeaux [1].

Or c'est dans ces mêmes rues que passèrent et repassèrent les Tulier, les Gérard, les Colladon, futurs Genevois ; les François Hotman, les Baudoin, amis et ennemis intimes de Calvin, les Marlorat, les J. de L'Epine, et Wolmar, et Th. de Bèze, et Calvin. On a pu dire que Genève s'était recrutée à Bourges.

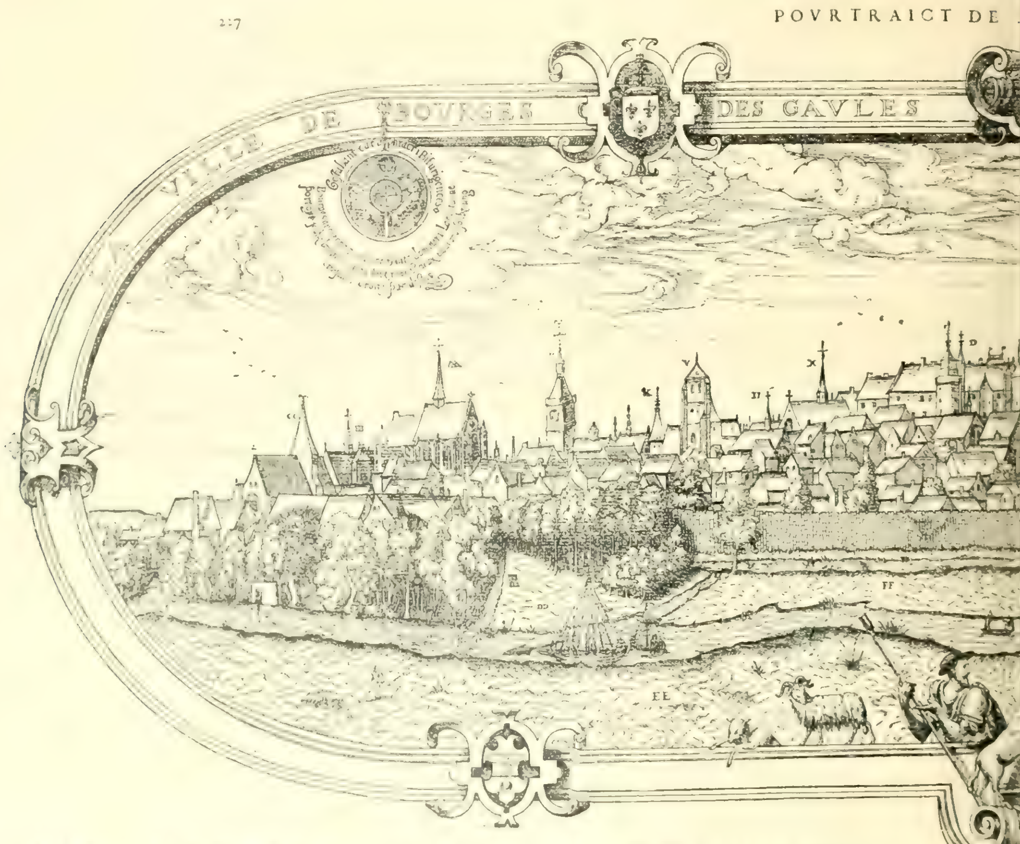
L'avenue de la gare suit à peu près l'ancienne rue Saint-Ambroise. Celle-ci s'ouvrait naturellement par une porte de ce nom. Devant cette porte, le mercredi 27 mai 1562, veille de la Fête-Dieu, à cinq heures du matin, se présenta, avec une troupe de 120 cavaliers, un capitaine envoyé d'Orléans par le prince de Condé. C'était le comte de Montgoméry, célèbre pour avoir été l'auteur involontaire de la mort de Henri II, au tournoi de 1559. Il venait s'emparer de la ville au nom des Huguenots [2]. En entrant, sa troupe se mit à chanter le Psaume 124 : « On peut bien dire Israël, etc., » et le changement se fit sans qu'il se fût « donné un soufflet. »

A droite, et presque en face, se dresse actuellement le temple protestant. A gauche, le couvent de Saint-Ambroise, où Calvin dut visiter le moine Chaponneau qui allait, avec d'autres, prêcher bientôt publiquement l'Evangile. Derrière, s'étendait le Pré Fichaud, qui était un peu le Pré-aux-clercs de Bourges [3]. A partir du mois d'avril 1559, tous les soirs, raconte un témoin oculaire, Jean Glaumeau, « un monde innumbrable » vint chanter les Psaumes, « en grande méllodie. » Ce chant fut continué tout l'été, malgré plusieurs défenses « par criz public, de non plus chanter les dictz Psalmes, sur peine de la hard. » Même on éleva « une potence ou

1. Journal de Jehan Glaumeau, Bourges, 1541-1562, publié pour la première fois avec une introduction et des notes, par le président Hiver, 1868. Ce Jean Glaumeau fut prêtre [illegible] (le 18 septembre 1540), il abjura le catholicisme [illegible] *mém. de la Soc. des antiquaires de France*, 1855, p. 101-224 [illegible]
— 2. *Hist. ecclésiastique*, II, p. [illegible] — 3. « L'abbaye S. Ambroise [illegible] en lieu fort plaisant et délectable, tant pour la beauté et singularité des jardins et vergers [illegible] le regard et aspect qu'ilz ont sur une belle et grande prairie [illegible] appelée, le Pré Fiscal, ou selon le vocable corrompu du vulgaire, le pré Fichault [illegible] tans de la ville ont droict de passer, repasser, aller, venir et prendre toutes manières de jeux et esbatemens en tout temps et saison » (Jehan Chaumeau, seigneur de Lassay : *Histoire de Berry*, Lyon, [illegible])

au milieu du dict pretz Fichault, pour plus grandement déterrer effrayer ceulx qui chanteroient les dictz Psalmes. » [1] Mais la menace fut vaine.

Enfonçons-nous dans la ville par la rue des Pourceaux (aujourd'hui rue Cambournac) ou par la rue des Toiles. Ce n'est pas une, deux maisons, qui arrêtent



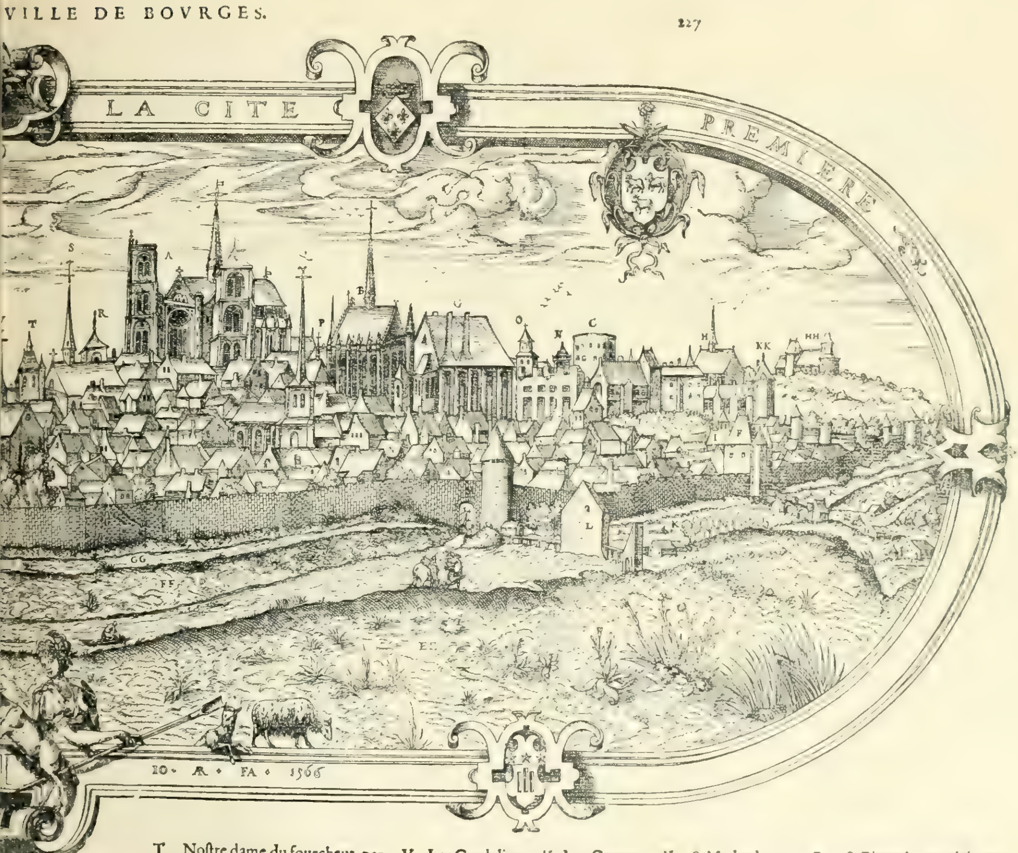
A [illegible] B [illegible] Chappelle, Cha. C La grosse tour. D La Maison Iaques Cueur. F La porte Daurron. G [illegible] H [illegible] Saincte Marie. I Sainct Fulgent, Par. K La riuiere Daurron. L Le Molin [illegible] M [illegible] N Moustier-moyen, Chap. & Par. O Salles, Chap. P Saincte Claire. Q [illegible] Guillard, Paroisse. R Sainct Pierre le Puellier, Chapelle & Paroisse. S Les Iacobins.

Bour[illegible]

notre attention : c'est toute une série de maisons du XVI[e] siècle. Il faut contempler surtout, [illegible] carrefour, où s'élevait la « Croix de pierre, » l'angle, ou si l'on veut, la fourche, que font nos deux rues (*Page* 167), quand elles se réunissent pour former la rue Mirebeau. Nous sommes en plein moyen âge.

1. Glaumeau, [illegible]

En passant, jetons un coup d'œil sur l'église Notre-Dame, et sur la chapelle où repose Jeanne de France, la seconde fille de Louis XI, la femme de Louis XII. A propos de ce dernier roi, Farel répétait : « c'était le temps d'or, comme l'on dit, car lors régnait Louis XII. » Nous voilà reporté aux origines de la Réformation.



T Nostre dame du fourchaut, par. V Les Cordeliers. X Les Carmes. Y S. Medard, par. Z S. Pierre le marché, par. & S. Bonnet, par. AA l'Hostel Dieu. BB La Chappelle S. Gregoire. CC Labbaye S. Sulpice. DD Le lieu où abordent les bateaux. EE Le grand pré de la chappe. FF La chaussee d'entre le foussé de la ville & la riuiere. GG Les foussés de la ville. HH l'Eglise du Chasteau, chap. & par. II Saincte Croix, par KK La tour du coing de la porte S. Paul.

66[1].

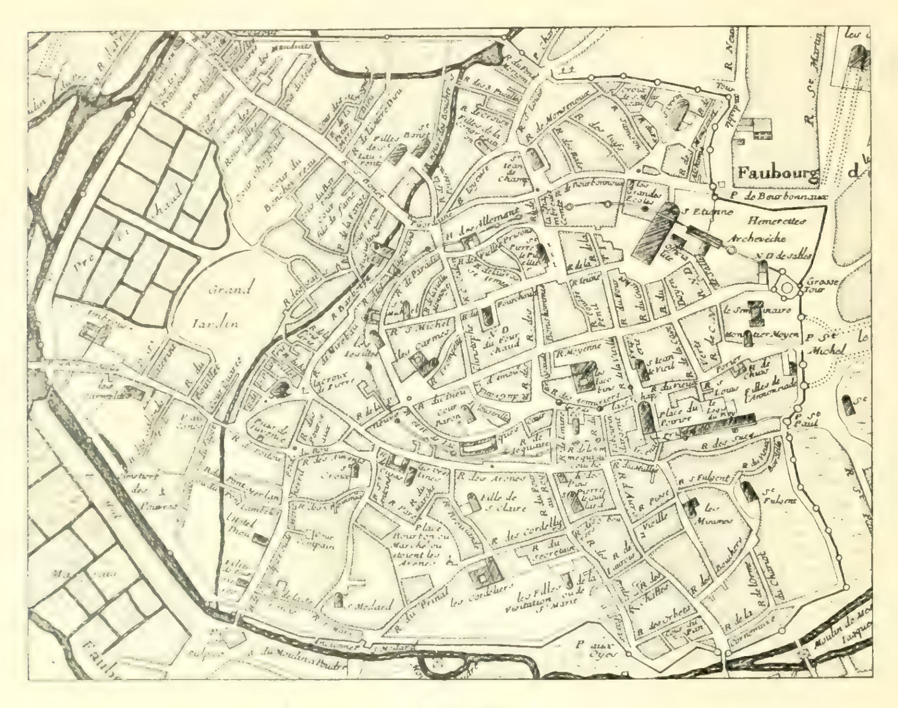
— Hélas ! que de rois, parmi les meilleurs, qui n'ont pas été bons ! Jeanne était douée de toutes les vertus de l'âme et du cœur : mais elle était laide de visage et quasi difforme de tournure. Louis XII l'épousa par politique, puis la répudia par dégoût : et la vie de la princesse fut une humiliation et un martyre continuels.

1. Pris dans Chaumeau.

D'autant plus brillèrent sa douceur, sa bonté, sa générosité, sa sainteté. Elle mourut à 41 ans, en 1505[1].

Dans cette église se trouvait une inscription, dont un huguenot doit conserver le souvenir :

Tout se passe et rien ne dure,
Ne ferme chose tant soit dure[2].



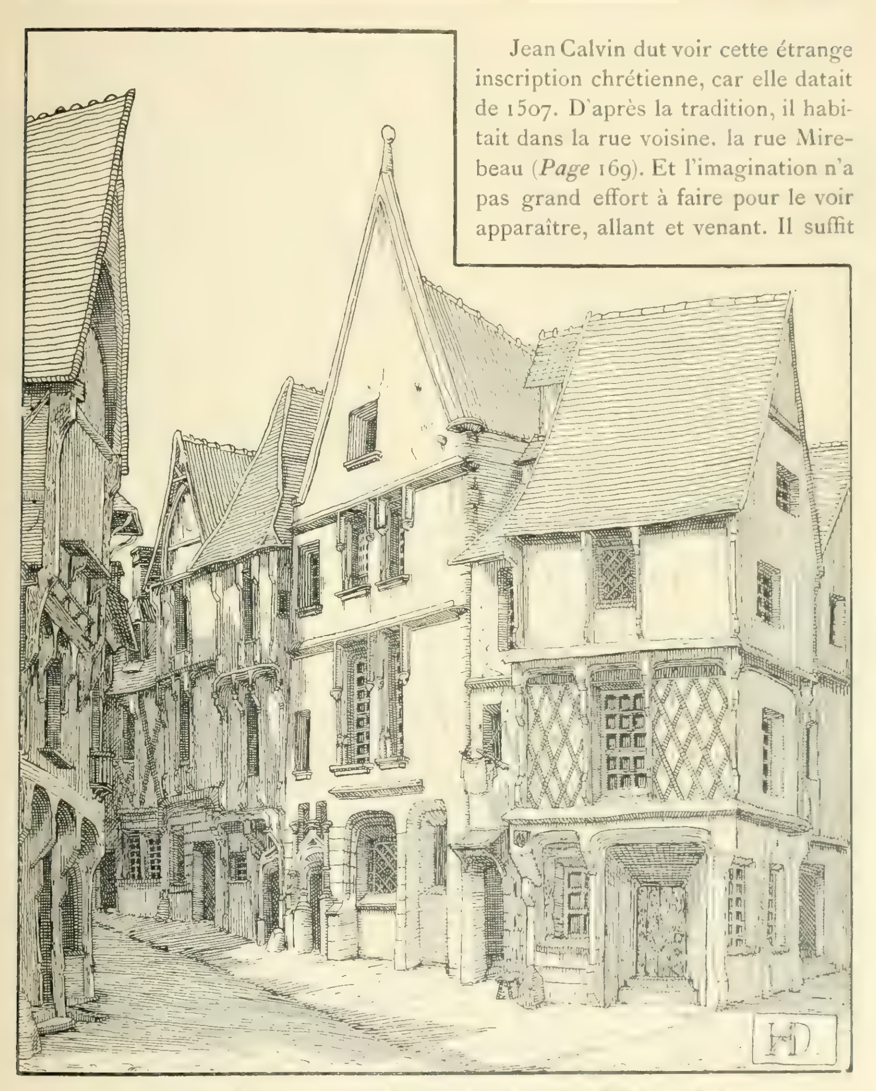
Plan du vieux Bourges [2].

C'était presque, mot à mot, le contraire de la devise qu'allaient illustrer nos pères :

Tant plus à frapper on s'amuse
Tant plus de marteaux on y use.

C'est bien cela ! Au moment où la Réforme paraissait, l'Eglise confessait qu'elle avait perdu le souvenir de cette chose « assez dure » pour résister à tous les chocs, de cette chose que les Réformateurs allaient remettre en lumière : une [illegible] !

1 [illegible] p. 91.
2 [illegible] par N. de Fer, [illegible] 1703.



Jean Calvin dut voir cette étrange inscription chrétienne, car elle datait de 1507. D'après la tradition, il habitait dans la rue voisine, la rue Mirebeau (*Page* 169). Et l'imagination n'a pas grand effort à faire pour le voir apparaître, allant et venant. Il suffit

Bourges. Angle de la rue des Pourceaux et de la rue des Toiles. (p. 164.)

de rendre aux passants le costume du temps : les maisons, plus fidèles que les hommes, ont gardé le leur. La demeure du Réformateur était derrière le lieu où plus tard s'étendit le cimetière des protestants[1] : et c'est, en effet,

1. Catherinot, *Le calvinisme de Berry*. Il écrit : « Je n'en dis rien que je n'aye tiré de plusieurs [illegible] par les curieux dans la province et de plusieurs originaux que j'ay eu ou que j'ay veus. » Catherinot (né en [illegible] et mort en 1688) a publié un journal aujourd'hui très recherché, composé de feuilles volantes de [illegible], sur des sujets et avec des titres distincts. Voilà pourquoi nous ne citons pas de page.

aux environs de ce point précis que sont groupées les traditions qui le concernent[1].

Dans une petite ruelle transversale est la *chaire de Calvin.* Il s'agit du couvent des Augustins, où Calvin aurait enseigné la rhétorique[2] ; ce qui ne serait pas invraisemblable. Calvin eut en effet beaucoup de rapports avec les Pères de céans[3].

Le couvent a été, en très grande partie, transformé. Cependant la cuisine gothique, belle et curieuse comme une chapelle, subsiste, ainsi que le réfectoire, utilisé maintenant pour la fabrication du vinaigre. Mais les belles poutres du plafond, les fenêtres, sont encore là, et surtout la chaire creusée dans le mur. On sait que les moines avaient l'habitude d'entendre des lectures pendant leurs repas. Calvin eut-il occasion de monter dans cette chaire, de faire quelque leçon ou quelque discours ? L'imagination populaire n'a pas hésité à préciser encore et à exagérer. La chaire, avec son absidiole, fait saillie dans la rue, et c'est cette saillie extérieure que l'on appelle aujourd'hui la chaire de Calvin. Par une fenestrelle il aurait annoncé l'Evangile à la foule. Malheureusement pour la légende, la baie est si étroite qu'elle n'a jamais pu laisser passer, sinon la voix, du moins la tête d'aucun orateur.

[illegible]

Chaire de Calvin. Pierre à la Crie.

Il n'est pas beaucoup plus vraisemblable que Calvin ait usé de l'autre chaire, qu'on désigne encore de son nom, un peu plus loin, place Gordaine. Cette chaire est tout simplement une *pierre à la crie*, c'est-à-dire une pierre sur laquelle le crieur montait pour faire ses annonces. Bourges, paraît-il, en avait autrefois quatre : les trois autres ont disparu. Celle-ci, qui se trouvait dans l'ancien marché aux poissons, a été conservée par respect pour la tradition, et s'appelle *pierre de Calvin.*

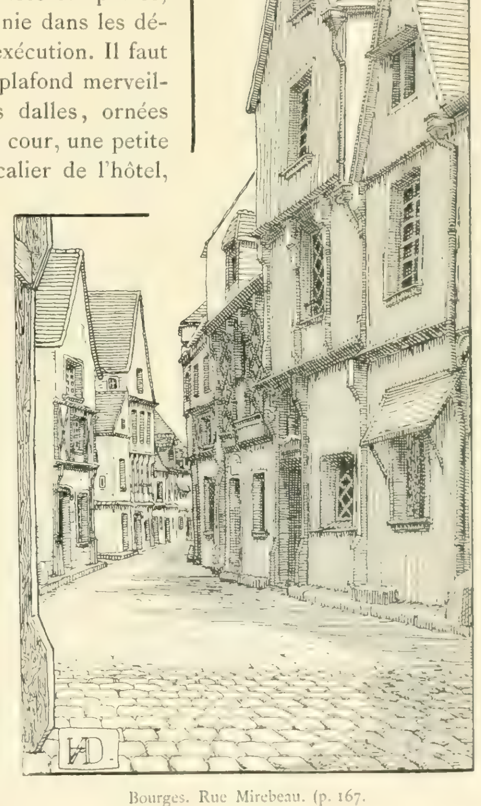
Ces bizarres monuments ne sont-ils pas un témoignage caractéristique de l'impression que Calvin produisit dans le quartier où il habitait ?

1. [illegible] 2. [illegible] la rhétorique aux jeunes Augustins de [illegible]

3. Notons que ce couvent devint un nid d'hérétiques. Augustin Marlorat en fut prieur, [illegible] furent religieux, et devinrent protestants plus ou [illegible]

Avant de continuer notre promenade jusqu'à la cathédrale, il faut, après les rues, regarder quelques hôtels.

Le plus proche est l'hôtel Lalemant [1], bâti tout de suite après l'incendie de 1487, par un riche marchand, dont il continue à porter le nom. Cette ravissante miniature nous révèle tout ce que la Renaissance va répandre de gracieuses sculptures, d'extrême variété, de recherche infinie dans les détails, et de soins minutieux dans l'exécution. Il faut noter une mignonne chapelle, au plafond merveilleux, formé tout entier par trois dalles, ornées d'emblèmes mystérieux; et, dans la cour, une petite tourelle (*Page* 170), contenant l'escalier de l'hôtel, avec une porte et deux fenêtres, sorte de bijou si élégamment proportionné qu'il est capable d'exciter toutes les envies.



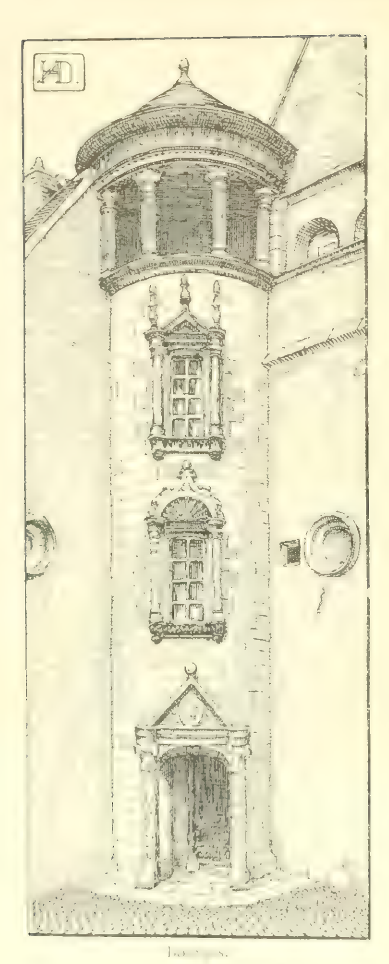
Bourges. Rue Mirebeau. (p. 167.

Lorsque Calvin l'admira dans tout l'éclat de sa nouveauté, peut-être remarqua-t-il la cheminée, où se voient encore les armes de Louis XII et de sa femme, avec ces mots du Psaume : « *Misericordias domini in æternum cantabo.* »

La rue Paradis nous montre, tout à côté, l'ancien Hôtel de ville (de 1487 à 1682 : aujourd'hui le petit lycée) avec sa tourelle (*Page* 171) à huit pans, ses cheminées, sa grande salle décorée dans le style gothique flamboyant. La petite porte est ornée d'un tympan où l'on voit Sainte-Solange filer au milieu de ses moutons, les petites bêtes berrichonnes par excellence.

Pas très loin, à l'angle des rues Trompette (aujourd'hui des Beaux-Arts) et du grand Saint-Christophe (aujourd'hui Cour-sarlon), était une autre maison que Calvin dut fréquenter, celle des Colladon (*Page* 172). Germain Colladon, né à la Châtre, vers 1510, ayant donc seulement un an de moins que Calvin, fit sans

1. La Thaumassière écrit tantôt Lalemant et tantôt Lallemand. I, 360, 178.



Bourges.

Tourelle de l'Hôtel Lalemant. [illegible]

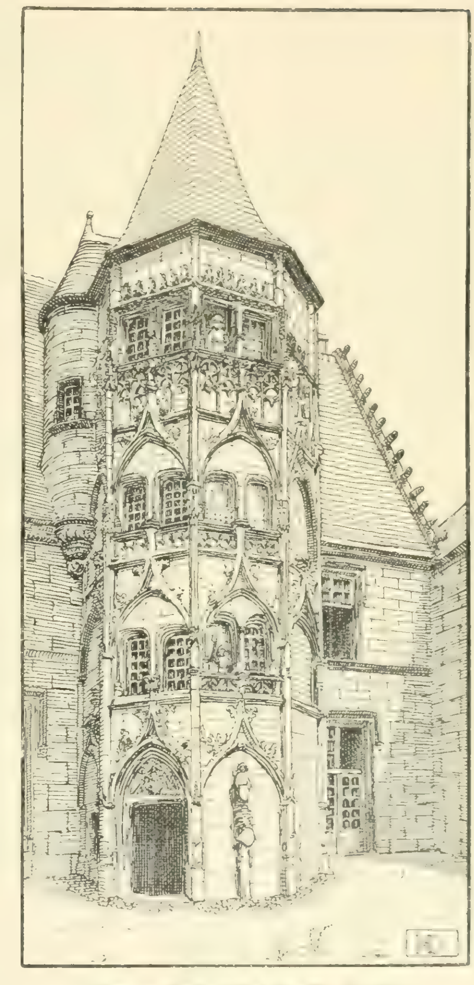
doute avec lui ses études de droit. Comme tant d'autres il devait rejoindre, à Genève, (en 1550)[1], le Réformateur, qu'il avait autrefois connu sur les bancs de l'université. C'était un jurisconsulte habile. Le Conseil des 200 profita souvent de ses lumières, et lui confia même la rédaction des édits politiques et civils, promulgués en 1568[2] : voilà ce qui explique l'analogie, qu'on a plus d'une fois remarquée, entre la législation calviniste et la coutume de Berry[3].

C'est dans la maison de ce Colladon qu'au moment de l'Edit de tolérance (17 janvier 1562), les protestants de Bourges célébraient leur culte[4].

Quelques pas de plus nous conduisent à la rue des Arènes. En même temps que s'élevait l'hôtel Lalemant, le maître

1. « Le mardy 12 jour d'aust (1550) partirent de ceste ville de Bourges, maistres Léon et Germain Colladon frères, advocatz en la dicte ville, avec leurs femmes et enffans et toute leur famille, et s'an allèrent demorer à Genève. » (Glaumeau, p. 46.) En effet, le registre des admissions à l'habitation genevoise porte que la « réception pour habiter » de Léon et Germain Colladon fut faite le 28 août 1550. (*France protestante*, 2e édit., article Colladon.) Léon Colladon avait un fils, Nicolas, qui paraît avoir exercé dans le Berry des fonctions pastorales, avant de se retirer à Genève, en 1553. Là il devint pasteur, recteur, et successeur de Calvin comme professeur. Sa sœur Françoise épousa le notaire Jean Ragueau, du pays de Berry aussi, et sa sœur Anne épousa Laurent de Normandie, l'ami de Calvin. — 2. *France protestante*, 2e édit., art. Colladon. — 3. Raynal, o. c., III, p. 347. — 4. Raynal, o. c., IV, p. 31. Le logis de Germain Colladon était une ancienne maison, ayant encore un aspect claustral, et qui, selon Catherinot, avait autrefois servi [illegible] ou plutôt de refuge en ville, aux moines de Saint-Sulpice. Aujourd'hui la salle, aux saintes et glorieuses traditions, sert d'écurie. Les voûtes en sont bien con[illegible] [illegible] *Histoire ecclésiastique*, I, p. 842), raconte qu'en vertu de l'Edit de janvier 1562, les assemblées se faisaient dans le faubourg Saint-Sulpice ; mais les protestants, [illegible] prirent d'audace et se décidèrent à prêcher en [illegible] dans la maison de Colladon, et qu'ils eurent [illegible] grande salle du Palais. Spifame, ancien évêque de Nevers, réfugié à Genève depuis [illegible] Issoudun, vint aider les protestants de Bourges de son talent et de son ardeur. Il [illegible] 1561 jusques en 1562. » [illegible] de Spifame dans la salle du [illegible] les presches et exhortations. C'estoit [illegible] de ceste ville, monsieur maistre Germain [illegible]

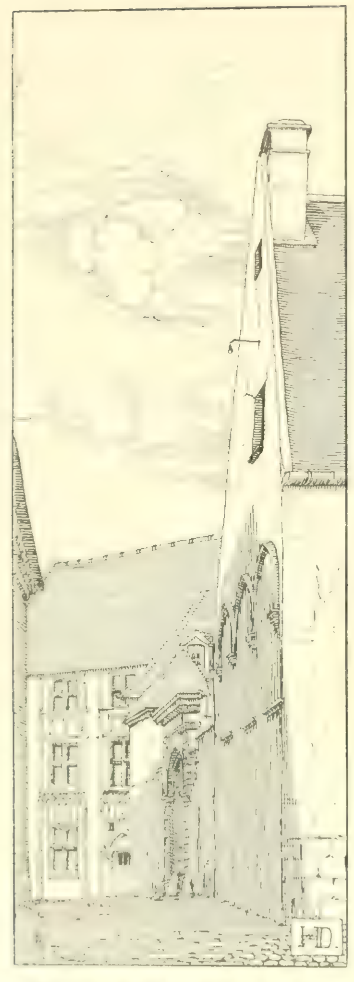
maçon de la cathédrale bâtissait ici un autre hôtel, pour un autre marchand, un italien. C'était un vaste édifice en briques (aujourd'hui le musée) où allait venir habiter et mourir Cujas[1] (*Page* 176). Là il fit le célèbre testament qui met hors de doute son protestantisme... Les véritables convictions de sa vie n'auraient pas dû être révoquées en doute, bien qu'après la Saint-Barthélemy, à cette époque horrible, il crût pouvoir dissimuler sa pensée, en évitant les débats religieux, et même en suivant les cérémonies catholiques. Mais, afin de couper court à toute hésitation, la nuit même qui précéda sa mort, (4 octobre 1590), Cujas écrivit pour sa femme et sa fille la recommandation que voici : « Fuyez l'antechrist et les inventions et suppots d'iceulx qui, sous le nom d'Eglise, gourmandent, brigandent, corrompent et persécutent la vraye Eglise, de laquelle la pierre fondamentale est Jésus-Christ seul, notre Sauveur et Seigneur Dieu, et suivez sa sainte parole de point en point sans y rien ajouter ny diminuer[2]. » Cela est clair.



Bourges. [illegible]

Plus haut, au point le plus élevé de la ville, se dresse l'hôtel de Jacques Cœur[3] (*Page* 177), féerique comme l'existence de celui qui l'a bâti[4]. Ce fut un éblouissement, un véritable conte des *Mille et une nuits*, que la vie de cet homme, qui possédait partout des domaines, des châteaux et des comptoirs,

1. Raynal, III, p. 270. — 2. Raynal, III, p. 138, et *France prot*[illegible] IV, [illegible] y avait installé un collège où regentait Glaumeau. En 1553, il [illegible] par M. de l'A[illegible] batir et racoustrer magnifiquement. » Glaumeau, p. 5, 55. — 4. « Je pourray bien dire, écrit Chaumeau, p. 233, et a bon droit que la maison de Jacques Cœur obtient le lieu du huictième miracle de ce monde, » avec les Pyramides, le colosse de Rhodes, la statue de Jupiter par Phidias, et la maison de C[illegible] d'or. »



[illegible]

qui remplit de son nom et de ses affaires l'Europe et l'Asie, qui exalta en sa personne le commerce et la bourgeoisie, au point de rendre le roi redevable à un marchand d'une partie de son royaume; et c'est un éblouissement encore que le château où il a étalé et gravé son faste, sa fortune, au milieu d'un nombre infini de sculptures, jusque sur les feuilles de plomb qui servent de faîtage aux toitures, jusque sur les clous des vantaux. Là c'est sa coquille, ici c'est son cœur; là c'est son portrait, ici c'est son navire. Des devises disent sa prudence de marchand : « Dire, faire, taire, » ou encore : « En bouche close n'entre mousche. » Des scènes entières, formées de statues, de bas-reliefs, laissent deviner d'autres goûts ou d'autres pensées. Et sur la porte se lit la célèbre et fière devise : « A vaillans cuers[1] riens impossible[2]. » Dans la devise de Calvin aussi il y aura un cœur, mais avec une main qui l'offre à Dieu. Et celui qui réalisera la devise de Jacques Cœur, ce sera Calvin !

Beaucoup plus modeste s'élevait, à côté, le palais royal, où logèrent Marguerite, François Ier, Le Fèvre d'Etaples avec la cour en 1506, etc. Il ne reste plus qu'une partie de tour. Mais deux événements lui méritent notre souvenir.

Le 5 juillet 1438, en Conseil, le roi Charles VII y signa la *Pragmatique sanction de Bourges,* délibérée dans la salle capitulaire de la Sainte-Chapelle : la Pragmatique, ce palladium du royaume et des libertés gallicanes, et presque l'unique résultat, en tous cas le dernier, du grand effort des conciles pour la réformation de l'Eglise *par* l'Eglise. Et un siècle plus tard, tout ayant échoué, l'Eglise étant incontestablement incapable de se réformer elle-même, ici, dans ce même palais, commença à retentir la prédication de la réformation de l'Eglise *malgré* l'Eglise. Il y avait une grande salle dont les auteurs font souvent mention. C'était une sorte de *forum* couvert, où se tenaient les foires, où l'on prêtait serment au roi, où eurent

1. [illegible] — 2. Raynal, III, p. 70. — 3. La maison de [illegible]

lieu les célèbres discussions pour arriver à la rédaction de la coutume du Berry. Entre temps, les citoyens s'y réunissaient pour deviser de leur négoce, de leurs procès, et échanger leurs sentiments sur tous les grands événements, sur toutes les nouveautés et tous les intérêts de la cité et du pays [1]. Là eurent lieu les premières prédications protestantes, en 1525. Et un peu plus tard, là encore, le dimanche 11 janvier 1562, prêcha et célébra la Cène calviniste, l'ancien évêque de Nevers, le célèbre et malheureux Jacques-Paul Spifame. Son sermon « dura troys heures entières [2]. »



Bourges. Restes des Ecoles. (p. 174.)

Il ne nous reste plus qu'à nous diriger du côté de la cathédrale.

A droite, à peu près à égale distance du palais et de l'église, à un angle du rempart, se dressait au XVIe siècle la grosse tour (*Page* 179), « une des choses remarquables de cette ville, » dit La Thaumassière, qui lui consacre tout un chapitre. C'était une tour flanquée de plusieurs tours, avec des murs énormes, et qui était la clef de la ville. Aussi joua-t-elle un rôle important dans l'histoire militaire et civile de la cité. Devant la tour, on brûlait, ou on enterrait les condamnés. Dans la tour on enfermait les personnages de marque : en 1489, le futur Louis XII ; en 1524, Guillaume de Châlons, prince d'Orange ; en 1541, G. Poyet, chancelier de France. On y voyait même une des fameuses cages, en bois et en fer, de Louis XI. Montgoméry s'en empara sans coup férir, rien qu'en menaçant de la canonner, « encore qu'il n'y eust aucune apparence de la forcer de trois ou quatre mois, par bresche, ni par escalade, ni par la sappe. » On eut toutes les peines du monde à la démolir en 1651 [3].

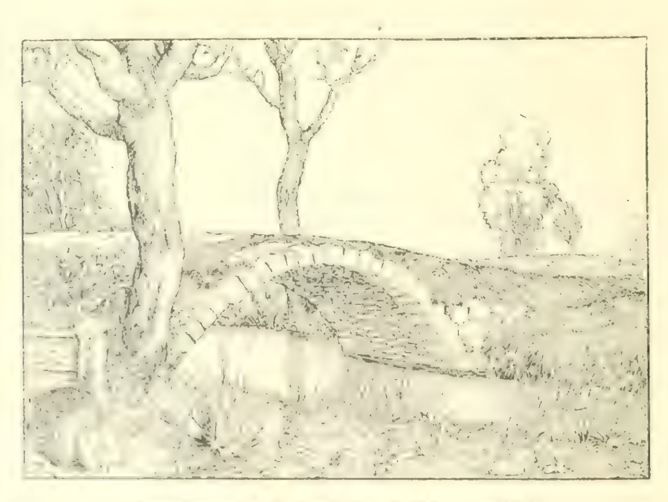
Nous voici devant Saint-Etienne (*Page* 178), et nous montons les degrés « dessus [lesquels] le sermon se fist de la part de l'Evangile, » au moment de la prise de Bourges par Montgoméry [4]. « Aucun édifice, a-t-on dit, ne produit une impression plus profonde que l'église gigantesque de Bourges [il s'agit surtout de l'intérieur].... Elle se distingue par une austérité particulière.... Il résulte de cette décoration sévère un effet solennel, accru par l'éclat de vitraux fameux [5]. »

1. Raynal, II, p. 411. — 2. Voir plus haut, p. 170, note 4. — 3. La Thaumassière, I, p. [illegible]
4. Glaumeau, p. 127. Ce sermon eut lieu le jeudi 28 mai, et, le mardi 2 juin, le ministre d'A[illegible] premier dedans l'Eglise. » *Ibid.*, p. 128. — 5. *Les plus belles cathédrales de France*, par l'abbé [illegible]

Et, à l'ombre de ces tours et de ces murs, nous retrouvons Calvin, étudiant : car ici était la Faculté de droit.

Le réfectoire des Jacobins [1], où elle avait été d'abord installée [2], le 9 mars 1467, était devenu bientôt trop petit. Au pied de la cathédrale était une Maison-Dieu, que l'on faisait remonter au VII[e] siècle, et où l'on voyait encore l'inscription (en latin) : « Crains Dieu : secours les pauvres : souviens-toi de la fin. » Elle devint libre. On se hâta d'y transporter les Grandes Ecoles [3] ; Alciat les inaugura, le lundi 19 avril 1529, à sept heures du matin, et aux pieds du savant italien vint, bientôt après, s'asseoir Calvin. Quelques fenêtres, restes de l'ancien édifice, sont encore visibles (*Page* 173).

1. Le couvent des Jacobins, frères prêcheurs, ou dominicains, occupait un vaste emplacement rue Moyenne, et, en retour, rue de l'Arsenal. Seul le réfectoire, belle salle ogivale ayant les armes de Sancerre aux clefs de voûte, a subsisté dans la maison du vicomte Toisac, rue de l'Arsenal. C'était une chambre à coucher, en 1868. (Glaumeau, p. 63, n. 1, et p. VII de la préface du président Hiver.) L'abbé Menu, *Monographie du couvent des Jacobins de Bourges*, 1873 (p. 43), se demande si cette salle était bien le réfectoire et n'était pas plutôt la salle capitulaire, ou une chapelle intérieure pour les malades. — 2. L'Université resta au couvent des Jacobins de 1467 à 1528, c'est-à-dire soixante-et-un ans. La Bibliothèque était tout près, à Saint-Jean-le-Vieux, de l'autre côté de la rue de la Vieille-Friperie. Les classes se tenaient dans un bâtiment du couvent qui donnait sur la rue Moyenne, à droite de la grande porte (en entrant). Quand l'Université eut été transportée aux grandes Écoles, près de la cathédrale, elle eut encore ses séances solennelles au couvent des Jacobins, y fit subir ses examens, y conféra ses grades. La Faculté de théologie y resta même complètement, jusqu'en 1636, époque à laquelle les Jésuites réussirent à déposséder, à leur profit, les Dominicains. (Abbé Menu, p. 87, 32, 89, 90.) — 3. Catherinot. — Raynal, III, p. 307. *Ibid.*, p. 371, 305. — En 1560, les protestants y célébrèrent « la Cène du Seigneur en plein minuict, pour ce que les autres lieux ne pouvoient contenir les assemblées. » Le coup avait été si bien préparé que le « concierge des écoles » ne s'aperçut de rien ; et, pour empêcher les assemblées, le bailli ferma les portes par « de gros cadenats. » *Histoire ecclésiastique*, I, p. 336.



CHAPITRE HUITIÈME

Nouveau développement religieux de Calvin.

I. Les protestants d'Orléans et de Bourges. — II. Melchior Wolmar. — III. Théodore de Bèze. — IV. Bèze et son témoignage.

I

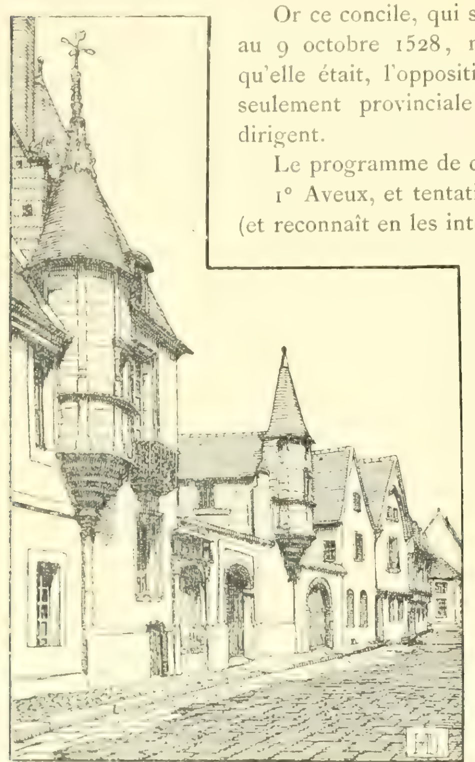


OIT au point de vue scientifique, soit au point de vue religieux, le double séjour de Calvin à Orléans et à Bourges présente une parfaite continuité de développement. A propos du séjour à Orléans, nous avons décrit tout le développement scientifique de notre Réformateur; à propos de son séjour à Bourges, nous allons décrire tout son développement religieux, de 1528 jusqu'à 1531.

Calvin avait quitté Paris au moment où se réunissait, à l'église des Grands-Augustins, le concile convoqué par Du Prat [1] : concile souvent appelé concile de Sens, parce que Du Prat était archevêque de Sens, et que l'évêque de Paris était son simple

1. Antoine du Prat, d'abord Premier président du Parlement de Paris, avait embrassé, après la mort de sa femme, l'état ecclésiastique. Grâce à la faveur de l'héritier du trône [illegible] réussit à se faire nommer chancelier de France et cardinal : mais il fut généralement [illegible] pour son caractère et sa conduite, pendant les vingt années qu'il resta à la tête des affaires. C'est lui qui eut l'idée de confondre l'hérésie et le blasphème. Le 15 octobre 1534, Morelet, écrivant à Bucer, exprima [illegible] quand il disait : « Je connais l'homme à fond [illegible] (Herminjard, III, p. 208, n. 11.) Il mourut en 1535. — On comprend [illegible] consacrée dans ses *Poemata*, épitaphe dont l'histoire est fort curieuse. Le texte lui-même est court, mais [illegible] « *Amplissimus vir hic jacet.* » (Ci-gît le plus [illegible] des hommes.) [illegible] La première édition des *Poemata*, 1548, se borne à laisser le lecteur deviner [illegible] Antoine du Prat [illegible] chancelier de France. L'édition de 1569 (p. 54) ajoute : parmi [illegible] La bibliothèque de Genève possède un exemplaire des *Poemata*, de [illegible] « A la mémoire d'Antoine du Prat.

suffragant. La province ecclésiastique comprenait Chartres, Meaux, Auxerre, Paris, Nevers, Troyes et Orléans, qui fut représenté par son grand vicaire Pierre de l'Estoile.



Bourges. Hôtel Cujas. (p. 171.)

Or ce concile, qui siégea du 3 février 1527 (N.-S. 1528) au 9 octobre 1528, marque une date[1]. De parisienne qu'elle était, l'opposition au protestantisme devient non seulement provinciale, mais nationale. Les conciles la dirigent.

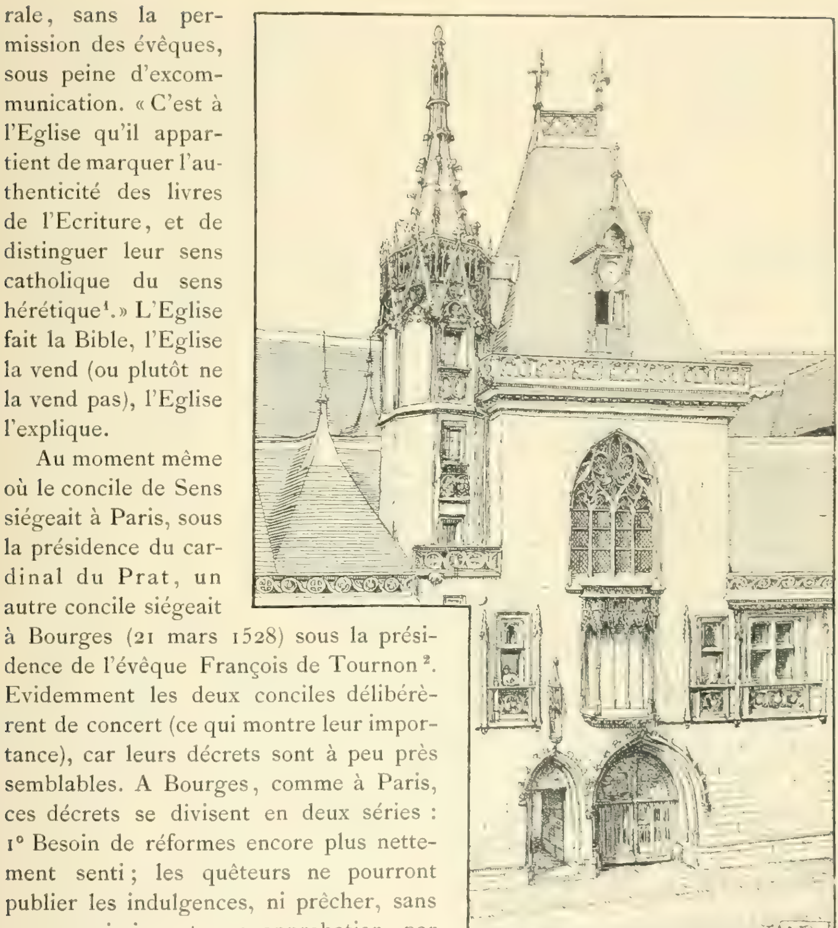
Le programme de cette opposition est double :

1° Aveux, et tentatives de réformes. Le concile interdit (et reconnaît en les interdisant) les actions indécentes dans l'église, la présence des bateleurs, qui y jouent des instruments, la fête des fous, les airs d'orgue profanes et lascifs, les vêtements indécents des prêtres, etc.

2° Persécution de l'hérésie et surtout opposition à la Bible. Catholicisme ou Biblicisme : c'est toujours l'antithèse posée par Béda et Le Fèvre ; interdiction des assemblées secrètes des hérétiques, et de la lecture des livres de Luther ; ordre de découvrir et de déclarer les hérétiques ; ordre aux magistrats séculiers de donner secours aux juges ecclésiastiques ; et surtout défense à tous libraires de vendre ou imprimer soit aucun livre de l'Ecriture sainte, soit quelque traité de foi ou de mo-

[illegible] les hommes obèses (*omnium obesorum obesissimi*). » Ce n'est pas [illegible] à la main, par l'auteur. On voit que Bèze a travaillé et [illegible] cinq variantes, dont voici celle qui n'est pas barrée, et qui par conséquent semble destinée aux éditions futures : « Chant sépulcral. A la mémoire, dans tous les siècles détestable, du [illegible] mé du Prat, cardinal, et légat, en France, du souverain pontife romain, et [illegible] plus vaste des hommes. » « Carmen sepulcrale. Obesissimi ventris [illegible] dinalis et romani summi pontificis in Gallia legati, simulque Galliæ regni cancellarii [illegible] Comme on n'a fait usage des corrections de [illegible] le texte que nous donnons est resté inédit.

1. [illegible] grand séminaire de Chartres, [illegible], 1891, p. 151, déclare [illegible] Clichtove, l'ancien ami de Le Fèvre et l'ami, en [illegible] et dans les délibérations. Il fut chargé de l'impre[illegible]



Bourges. Hôtel Jacques Cœur. (p. 171.)

rale, sans la permission des évêques, sous peine d'excommunication. « C'est à l'Eglise qu'il appartient de marquer l'authenticité des livres de l'Ecriture, et de distinguer leur sens catholique du sens hérétique[1]. » L'Eglise fait la Bible, l'Eglise la vend (ou plutôt ne la vend pas), l'Eglise l'explique.

Au moment même où le concile de Sens siégeait à Paris, sous la présidence du cardinal du Prat, un autre concile siégeait à Bourges (21 mars 1528) sous la présidence de l'évêque François de Tournon[2]. Evidemment les deux conciles délibérèrent de concert (ce qui montre leur importance), car leurs décrets sont à peu près semblables. A Bourges, comme à Paris, ces décrets se divisent en deux séries : 1° Besoin de réformes encore plus nettement senti ; les quêteurs ne pourront publier les indulgences, ni prêcher, sans une permission et une approbation, par écrit, de l'évêque; les curés expliqueront tous les dimanches à leurs paroissiens, dans leurs prônes, les commandements de Dieu, l'évangile, quelque chose de l'épître du jour. 2° Mais, après avoir semblé faire leur part aux idées nouvelles (il fallait qu'elles fussent bien fortes!), résistance d'autant plus énergique à ces idées elles-mêmes, c'est-à-dire à la Bible. « Le quatrième décret défend encore d'acheter et de vendre les livres luthériens, *et même ceux de la sainte écriture traduits en français depuis huit ans*[3], » c'est-à-dire ceux qui existaient.

1. *Histoire ecclésiastique* pour servir de continuation à celle de [illegible] Fleury, XXVI, p. [illegible] — 2. Il était assisté des évêques de Clermont, de Limoges, du Puy, de [illegible] et de [illegible]. — 3. *H[illegible]tique*, de l'abbé Fleury, XXVII, p. 1-4.

Telle était la situation religieuse et ecclésiastique des diocèses d'Orléans et de Bourges, lorsque Calvin vint s'inscrire comme étudiant dans la Faculté illustrée par l'Estoile, un des principaux membres du concile des Grands-Augustins. Pour le moment, il était humaniste fabrisien, et nous le trouvons immédiatement à Orléans dans un groupe d'humanistes fabrisiens. Car tel est bien le nom que méritent les Duchemin, les Connan et les Daniel. « C'étaient, dit Kampschulte, des hommes à tendance plus libre, et animés de l'esprit d'Erasme et de Le Fèvre[1]. » Ce jugement est suffisamment confirmé par la correspondance ultérieure (et que nous avons déjà analysée) entre Calvin et François Daniel, et par le traité adressé, en 1536, à Duchemin sur des « choses grandement nécessaires de cognoître pour le temps présent. » Calvin y expliquera à son ami « comment il faut éviter et fuir les [illegible] et superstitions papales[2]. » En vain!



Bourges. La cathédrale. [illegible]

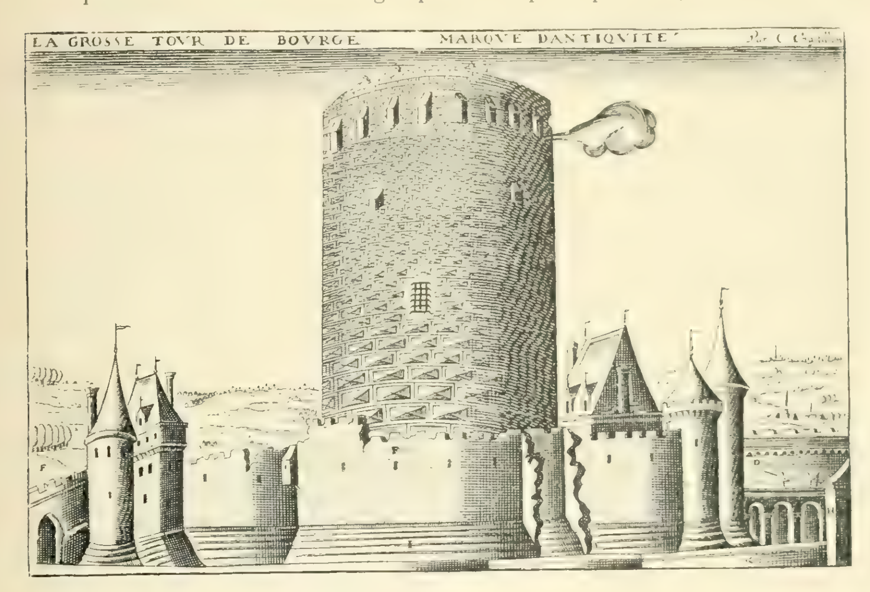
[illegible] école hésitante et impuissante on pourrait appliquer quelques paroles [illegible] de Fl. de Raemond. « Vous avez veu plusieurs de ces petits Philosophes et grammairiens, à l'entrée du Luthéranisme,... monstrer le front, [illegible] et tapir.... sans avoir peu cependant jetter aucun fondement certain et asseuré en l'Eglise invisible, qu'ils vouloient bastir, ni poser la première pierre. Ils ne la peurent jamais asseoir sur son ferme, ains plus tost sur un sable mouvant, mauvais solage pour un tel édifice[3]. »

1. Kampschulte, [illegible]

En effet, Duchemin devait non seulement devenir chanoine, comme nous l'avons dit, mais accepter un siège d'official, et, en cette qualité, juger l'hérésie.

François Daniel plus fidèle, en somme, aux idées de sa jeunesse, se lia avec le frère de Coligny, le cardinal Odet de Châtillon, cet étrange prélat qui, vers 1560, célébrait la Cène réformée dans son palais épiscopal, et se mariait en soutane rouge ! Daniel fut son homme de confiance[1].

Cependant le mouvement évangélique n'était pas représenté, à Orléans, uni-



Bourges. La grosse tour. (p. 173)

quement par ces quelques fabrisiens. Il y avait, sans aucun doute, des protestants plus hardis, puisque dès 1528, à la suite du concile de Sens, une persécution sévit, persécution devant laquelle Olivétan s'enfuit à Strasbourg.

Le milieu dans lequel arrivait Calvin était donc très favorable au développement des germes semés dans son intelligence et dans sa conscience, à Paris même. C'est ce que Kampschulte atteste en ces termes : « Il serait difficile de penser que, dans cette situation, un jeune homme de l'activité intellectuelle de Calvin ait pu rester tout à fait étranger aux grands combats ecclésiastiques.... Ici tout de suite son attention fut attirée par la grande lutte ecclésiastique. Il voyait tous les jours des hommes pour lesquels la Réformation était une affaire de cœur.... Comment aurait-il été possible pour lui de se tenir indifférent, à l'écart[2] ? »

Or ce qui était vrai d'Orléans était encore plus vrai de Bourges.

1. Confiance dont son fils ... [illegible] 2. [illegible]

Marguerite, sœur de François Ier et duchesse de Berry, protégeait les savants accusés par la Sorbonne; et les prédicateurs, qu'elle accréditait à Bourges, étaient des fabrisiens plus ou moins décidés. Dès 1523 elle avait envoyé Michel d'Arande[1], son aumônier, prêcher le carême dans la cathédrale Saint-Etienne. Ses sermons scandalisèrent tout de suite le Chapitre, et le procureur de l'archevêque lui interdit de continuer. Mais Marguerite le soutint. Elle s'étonna de « l'empeschement et défense, » et termina sa lettre par ces mots : « que nul ne craigne de ouyr la parole de Dieu[2]. »

A ce même moment, deux moines, nous apprend l'*Histoire ecclésiastique*, commençaient à être instruits de la vérité, et en parlaient même déjà « assez librement » dans leurs prédications. C'étaient Jean Michel et Jean Chaponneau, dont Calvin fit la connaissance[3] à ce moment.

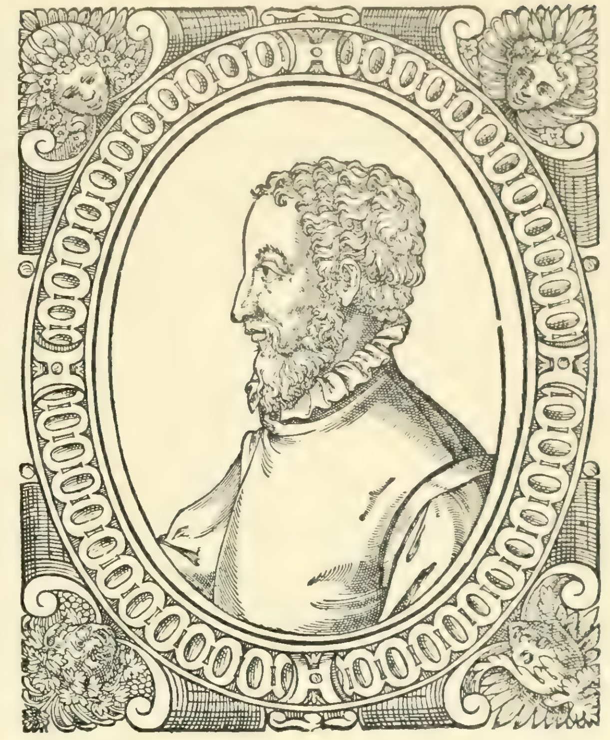
Chaponneau sortait d'une abbaye de la ville, l'abbaye de Saint-Ambroix (ou Saint-Ambroise)[4]. François Ier l'avait conférée, en vertu du concordat, à un savant qui eut longtemps sa faveur, Jacques Colin, orateur et poète, son lecteur, son aumônier, puis directeur du fameux Collège Royal. Erudit et lettré avant tout, Jacques Colin ne passait pas pour être d'une irréprochable orthodoxie. Il se contentait de percevoir les revenus de la mense abbatiale, sans se préoccuper beaucoup de la façon dont vivaient ses moines. François Ier lui dit un jour : « Vos moines de Saint-Ambroix se plaignent de vous : ils disent que vous les faites mourir de faim. — Sire, répondit Colin, *hoc genus dæmoniorum non ejicitur nisi oratione et jejunio*[5]. » Du moins les pauvres moines avaient-ils la liberté de se nourrir des hérésies les plus notoires; quelques-uns en profitèrent. Après Jean Chaponneau, moine, Jean de Bournonville, dit Tacquet, prieur, se prononça hautement pour les doctrines évangéliques[6].

Diverses causes, du reste, favorisaient le développement du protestantisme dans la ville : et tout particulièrement les nombreux étudiants étrangers, surtout allemands, qui apportaient de leur pays les idées de Luther. En 1525, les registres capitulaires mentionnent des professeurs enseignant, dans la grande salle du Palais, la doctrine luthérienne, et une enquête est ordonnée[7].

Bref, les idées nouvelles firent de si rapides progrès que, pour les combattre, François de Tournon convoqua son concile. Mais les menaces et les persécutions n'arrêtèrent la Réforme ni à Orléans, ni à Bourges, et l'atmosphère que respira Calvin, pendant ces quelques années d'études, fut toute saturée d'opinions évangéliques. N'est-ce pas assez pour rendre vraisemblable l'affirmation de l'*Histoire*

1. Voir (Herminjard I, p. 191, n. 1) la lettre de Marguerite à Briçonnet, entre le 12 et le 24 février 1524, et [illegible] Bourges, la prédication de Michel d'Arande « qui a donné quelque chose à Le Fèvre, entre autres l'abrogation du culte des saints et qui en retour a [illegible] Saint-Paul-Trois-Châteaux en 1525 ou 1526. [illegible] — 3. *Histoire ecclésiastique* I, [illegible] Voir plus haut, p. 163. — 5. « On ne vient [illegible] saint Matthieu, XVII, v. 21. — [illegible] legentibus » Raynal, [illegible]

ecclésiastique : « Calvin receut ceste grâce de Dieu qu'il employa ses meilleures heures à l'estude de la théologie [1] ? » Comment aurait-il pu se soustraire à toutes ces influences? comment les questions ne se seraient-elles pas posées et imposées? comment n'aurait-il pas cherché à les élucider, la Bible à la main ?



Melchior Wolmar, d'après les *Icones*.

II

D'autant plus que toutes ces influences naissantes s'étaient concentrées et incarnées dans un homme, dont la science et la piété allaient avoir sur Calvin une influence décisive : nous voulons parler de Melchior Wolmar. Calvin le rencontra d'abord à Orléans, et ensuite à Bourges.

« Melior Wolmar, dit Bèze, paravant Melchior (mais depuis, Joachim Camérarius, admirant la preudhommie de Wolmar, adoucit et changea ainsi ce nom) nasquit à Rotwil [Rothweil, en 1496], qui est une ville alliée des cantons [suisses]; fut eslevé à Berne [avec Berthold Haller] et estudia à Paris à partir de 1521 [2]. »

Là il apprit le grec, sous la direction de Glaréanus, de Nicolas Bérauld, et publia bientôt des annotations sur deux chants d'Homère (1523).

Ses études universitaires furent couronnées par un brillant succès : sur cent candidats à la licence ès arts il fut admis le premier. Pendant trois ans il professa à Paris, et fut procureur de la nation germanique. Mais la liberté avec laquelle il exprimait ses opinions religieuses le força à quitter la capitale [3].

Wolmar en effet était luthérien, dans tout le vrai sens du mot.

Il se rendit à Orléans vers 1527, où il fonda un pensionnat : c'est [illegible]

1. *Histoire ecclésiastique*, I, p. 18. — 2. Bèze, *Les vrais pourtraits*, p. 1[illegible]. — 3. Du B[illegible] [illegible] jard, II, p. 281.

Calvin fit sa connaissance. Il le retrouva à Bourges, où Wolmar, attiré par Marguerite, transporta sa pension vers la fin de 1530.

Calvin, dont l'avidité scientifique était insatiable, avait résolu de compléter son éducation littéraire, en apprenant le grec. Et le secours que Mathurin Cordier lui avait donné pour le latin, Melchior Wolmar le lui donna pour le grec.

« La maison de Wolmar, continue Bèze dans le passage déjà cité des *Vrais pourtraits*, fut fréquentée des hommes doctes et craignans Dieu, entre lesquels doit estre compté Jean Calvin, qui ne fit difficulté de se ranger sous Wolmar pour apprendre de lui la langue grecque, ayant icelui ouvert eschole en particulier à quelques jeunes enfants de bonne maison et de grande espérance : en quoy il rencontra si heureusement, qu'on n'eust sceu trouver homme plus propre pour bien dresser la jeunesse, et ne s'est trouvé personne qui en ait eslevé, comme il faut, un si grand nombre que lui. »

Complétant enfin ce portrait, Bèze ajoute que la bonté de Wolmar égalait sa science. Il était merveilleusement charitable envers les pauvres, « et très eslongné d'ambition. »

Les menaces de persécution en France, les appels du duc de Wurtemberg, le décidèrent à rentrer dans sa patrie (1535) ; il enseigna vingt ans à Tubingue, puis il mourut de paralysie, tandis que, le même jour, sa femme mourait de chagrin : « Dieu voulant que ceux qu'une saincte amitié avoit tenus conjoints l'espace de 27 ans entiers fussent enclos en un mesme tombeau[1]. »

Calvin n'oublia pas ce qu'il devait à ce maître ; et, en août 1546, il lui dédia son *Commentaire sur la seconde Epître aux Corinthiens*.

Il commence par excuser sa « négligence, » et même « l'inhumanité » dont il a fait preuve en ne lui écrivant pas pendant tant d'années. Il a donc cherché une « compensation » à ce long silence. Alors suit l'énumération de ses obligations à Melchior Wolmar. Il parle de cette « amitié » naissante que Wolmar « a cultivée et augmentée avec tant de fidélité ; » de la promptitude avec laquelle il a saisi toutes les occasions de lui rendre service et de lui témoigner son amour ; des soins qu'il a dépensés pour l'instruire (*ad ornandum*). Puis Calvin remonte plus haut : il se rappelle leur première rencontre, leurs premiers travaux communs, et il ajoute avec une sensibilité émue : « Mais pour moi rien ne vaut le souvenir des premiers moments (*primi temporis recordatio*) où, envoyé par mon père pour étudier le droit civil, je mêlai à l'étude du droit celle des lettres grecques, à ton institution et sous ta direction.... Et il n'a pas tenu à toi que je ne fisse de plus grands progrès.... Selon ta bonté naturelle, tu n'aurais pas refusé de me tendre la main jusqu'à la fin de mes études.... Je te dois beaucoup cependant, puisque tu m'as imbu de ces éléments, qui, dans la suite, devaient m'être du plus grand secours. Aussi n'ai-je pu être tranquille tant que, pour la postérité, n'existait aucun monument de ma reconnaissance, et tant que tu n'avais recueilli aucun fruit de ton travail ».

1. [illegible]

Malheureusement, dans cette belle lettre, où Calvin laisse si bien parler son cœur, il ne nous dit rien de ce qui nous aurait le plus intéressé, de ses rapports religieux avec son maître. C'est là une des preuves innombrables de sa réserve habituelle sur ses sentiments intimes. Mais comment s'exagérer l'influence que dut avoir sur cet élève si affectueux, si avide d'apprendre, ce professeur si dévoué, si bon, et dont les convictions étaient incontestablement luthériennes ? N'est-ce pas dans le Nouveau Testament lui-même, que le professeur dut apprendre le grec à son élève ? La traduction n'était-elle accompagnée d'aucun commentaire ? Lui qui venait de quitter Paris à cause de la liberté avec laquelle il exprimait ses opinions religieuses[1], n'en aurait rien dit dans l'intimité à ses élèves ! lui dont Bèze vante la *doctrine* et la *piété*, à ce moment même[2], n'aurait rien laissé soupçonner de l'une ni de l'autre à Calvin ! Aussi ne trouvons-nous pas étonnant que Fl. de Raemond ait vu en Wolmar l'initiateur même de Calvin à la foi évangélique, et lui ait attribué une partie du rôle qui revient à Olivétan : « Wolmar, dit-il, fut celuy qui inspira le venin de l'hérésie dans l'âme de ce jeune homme. A Bourges, Calvin trouva Melchior Wolmar[3], couché en l'Estat de la Royne de Navarre, malheureuse et désastrée rencontre.... Wolmar l'attire a soy, le caresse par dessus tous ses compagnons. Se promenant un jour avec luy, et l'arraisonnant sur le bastiment de sa fortune, il luy conseille de se jetter à la Théologie, la maîtresse science de toutes les sciences, laisser le code de Justinian pour prendre l'évangile de Jésus-Christ. Avis infortuné pour la chrestienté. Luther avoit fait assez de mal, et celuy-cy apprend à jouer à pis faire : cestuy-là avoit sié l'arbre, cestuy-cy se vint coucher contre pour le renverser du tout. Wolmar luy ouvre quelques secrets du Luthéranisme : car il estoit de cette secte, quoy qu'il fit le Catholique.

» Ce fut le premier qui luy donna le goust de l'hérésie, qu'il savoura si bien que depuis il luy causa la mort, mort qui a donné, en sa vie, la vraye mort à un milion d'âmes[4]. »

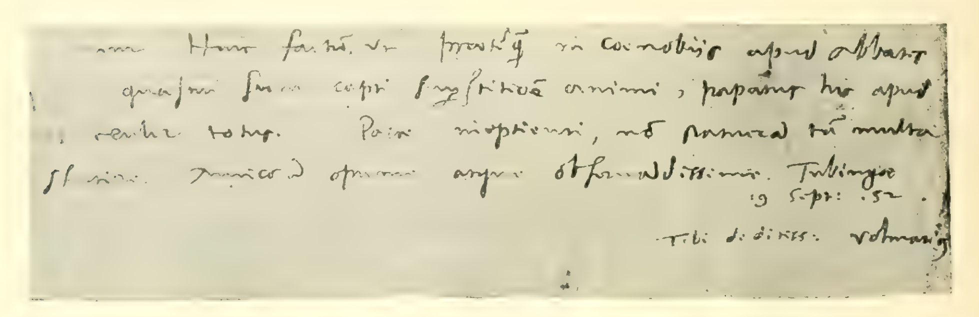
Quoi qu'il en soit de ces intimes relations, l'amitié qu'elles avaient fait naître ne nous est pas seulement attestée par la dédicace du *Commentaire* dont nous venons de parler. La correspondance entre Calvin et Wolmar est pleine de témoignages affectueux et bien caractéristiques. Il nous en faut citer au moins quelques-uns.

Le 25 septembre 1549, après une visite de Bèze, Wolmar écrit à « l'évêque de Genève, » à « son maître respecté et à son vieil ami. » Des deux quel était le maître, quel était l'élève ? La reconnaissance de l'un et l'admiration de l'autre les avaient confondus. Il dit combien la venue de « notre Bèze » lui a été agréable ; « *gratus et jucundus.* » Il ajoute : « Je craignais, comme je n'avais eu aucune lettre ni de toi ni de lui depuis si longtemps, que tu n'eusses pas reçu le gobelet

1. Voir plus haut, p. 181. — 2. [illegible] XXI, p. 122. — 3. [illegible] Melior, » ajoute Fl. de Raemond. Et l'on voit la [illegible] faux : seulement il lui a été donné par un [illegible] usurpé par Wolmar, et prouve l'orgueil dont nous devons l'accuser. — 4. Fl. de Raemond, p. 88.

d'argent que j'avais confié au fils de mon frère. » C'était un remerciement pour la Dédicace. Non que la valeur de l'objet le préoccupât, « mais j'avais une vive crainte. N'allais-tu pas soupçonner que je n'appréciais pas, comme il le méritait, le grand honneur que tu m'avais fait [1]. »

En réalité Calvin n'était pas plus en faute que Wolmar. Il avait écrit, mais les lettres n'étaient pas arrivées. C'est ce que nous apprennent ces quelques lignes (26 novembre 1549) à Sultzer : « J'avais envoyé un petit paquet à Wolmar. J'aimerais bien savoir ce qu'il en est advenu. As-tu pris soin de le lui faire remettre avec les lettres ? Il n'avait rien reçu à la dernière foire. Je tiens surtout aux lettres qui t'avaient été données à son adresse, pour qu'il voie du moins que je me suis acquitté de mon devoir [2]. »



Fac-simile de l'écriture et de la signature de Melchior Wolmar [3].

Mais ces cadeaux réciproques ne suffisaient pas à leur touchante affection, et ils auraient voulu se voir. « Quant à ma visite, écrit, le 19 septembre 1552, Wolmar à son Calvin cher et respecté (*mi venerande Calvine*), je puis vraiment dire comme l'apôtre : je demande une occasion favorable pour venir vers vous, par la grâce de Dieu, mais afin que vous me communiquiez quelque don spirituel propre à m'affermir. » Réduit à converser par lettre, Wolmar gémit sur les troubles causés par le fanatisme luthérien, et « qui, sous prétexte d'Evangile et de liberté germanique, dépeuplent et déchirent la Germanie elle-même, et font les affaires de la papauté. » Mais toujours discret, et ne voulant pas prendre des moments trop précieux à un homme trop occupé, il s'arrête : « Pardonne-moi mes sottises (*parce ineptienti*) ; je n'avais pas le dessein de tant bavarder avec toi, le meilleur de mes amis et le plus profondément respecté [4]. »

Calvin n'éprouve pour son ancien maître ni moins d'estime ni moins d'affection. Ecrivant (1554) à Charles du Moulin, alors à Tubingue, et par conséquent aux prises avec les mêmes difficultés théologiques et ecclésiastiques, il lui propose Wolmar comme exemple parfait de fermeté et de modération. « Tu n'as qu'à

1. [illegible] Bibliothèque de Genève, M. L., 109, f. 38. *Opera*, XIV, p. [illegible]

imiter cet homme si excellent, et orné d'une vertu si remarquable, dont l'inflexible constance n'a jamais cédé à leur fureur. Cependant, au lieu de repousser par la violence leurs ardents assauts, il les a soutenus avec une âme égale et tranquille[1]. » Enfin (1555), lui écrivant à lui-même, après avoir plaisanté sur un nouveau cadeau, cette fois-ci en or (le prix, peut-être, d'un ouvrage, car il lui demande pardon de l'obliger si souvent à lire sa prose), il ajoute : « Mais ton amour pour moi ne te permet pas de t'abstenir complètement de cette lecture. » Alors il se laisse aller comme il le dit « à déposer familièrement dans son sein » ses préoccupations du moment. Il ne voudrait pas, par le récit de ses tristesses, lui faire de la peine : « Comment cependant ne pas lui dire quelques mots de tout ce qu'il vient de souffrir[2]. »

Et toujours les deux amis désiraient ardemment de se voir. Quelques mots de Calvin nous apprennent qu'en 1556, notre Réformateur ne put aller de Francfort jusque chez Wolmar[3]. Mais enfin, en 1558, eut lieu l'entrevue si longtemps désirée. Comme elle dut être touchante ! « Au dit an 1558, nous est-il raconté, sur les vendanges, ce bon personnage alleman nommé Melchior Wolmar, lequel Calvin avoit cognu en sa jeunesse à Bourges, vint à Genève tout exprez pour le voir, ayant bien désiré auparavant de faire le dit voyage, tant pour l'amitié qu'il portoit au dit Calvin, que pour contempler de ses yeux la grande bénédiction de Dieu sur les labeurs d'iceluy, assavoir l'Eglise de Genève[4]. »

Quand « ses yeux eurent vu, » il nous semble qu'il dut repartir, chantant le cantique de Siméon[5]....

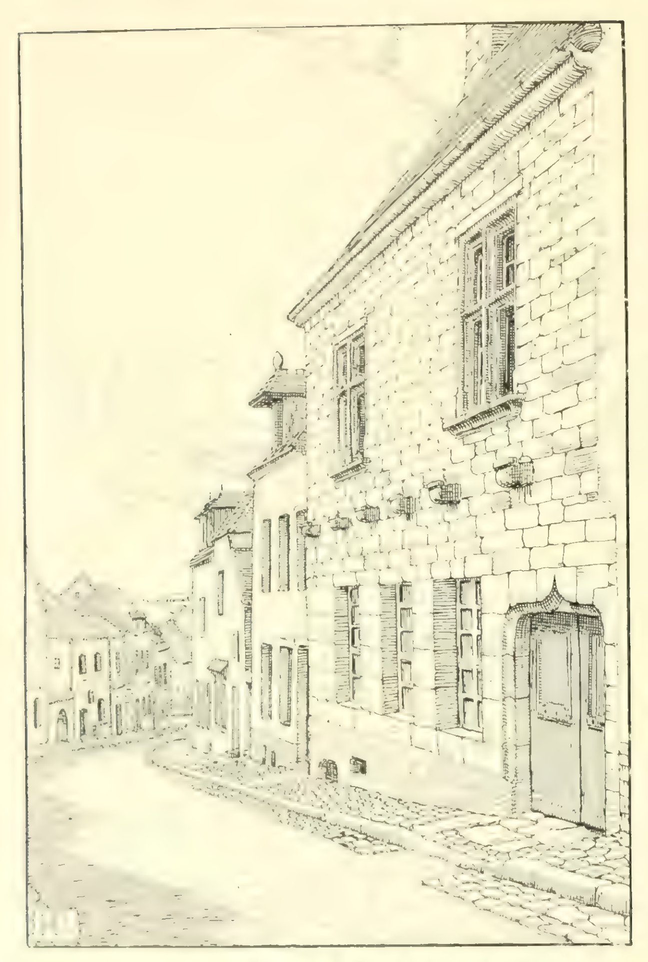
Et c'est en face de ces preuves singulières d'affection, de reconnaissance, de délicatesse, d'estime, de respect réciproque, que la légende a pu dire : Calvin, « cœur sec et froid, insensible à tout sentiment doux ou tendre, qui a traversé le monde sans inspirer de sympathies[6] ! »

III

Dans la maison de Wolmar, Calvin rencontra quelqu'un dont il ne prévoyait certainement pas l'avenir : c'était un enfant d'une dizaine d'années, qui avait l'air de considérer Wolmar comme son propre père[7], et qui attirait les regards par sa figure fine et délicate : le petit Théodore de Bèze, le futur ami et successeur du grand Réformateur.

Bèze (Besze) était né à Vézelay, le 24 juin 1519. (*Page* 186.) Sa famille, sans appartenir à la première noblesse de Bourgogne, était riche et considérée.

1. 29 juillet 1554. *Opera*, XV, p. 196. — 2. 5 juin 1555. *Ibid.*, XV, p. 613, 615. — 3. [illegible] de septembre 1556. *Ibid.*, XVI, p. 284. — 4. *Vie de Calvin*, 2e édit. *Opera*, XXI, p. 87. — 5. Le 20 avril 1560, [illegible] écrit à Calvin que leur ami commun est couché depuis quelque temps, atteint par une paralysie. Les médecins n'ont plus [illegible] espoir de le guérir (*Opera*, XVIII, p. 60). — 6. Nous avons vu au *British Museum* une dédicace de Calvin à M. Wolmar : « Ornatiss. viro D. [illegible] Volmario, amico singulari, Joannes Calvinus. » Elle est en tête du *Commentaire sur l'Evangile selon saint Jean*, de 1553. *Bulletin*, XLII, 1893, p. 553. — 7. [illegible]



Maison où est né Théodore de Bèze, à Vézelay (1519).

Son père, Pierre de Bèze, remplissait à Vézelay les fonctions de bailli ; sa mère, pieuse et douce, était connue dans toute la contrée comme la bonne Samaritaine [1]. Un de ses oncles, Nicolas de Bèze, conseiller au Parlement de Paris, s'éprit d'un tel amour pour son petit neveu, que sa mère dut le lui confier. Il le prit avec lui et se mit à l'élever : Bèze n'avait que cinq ans. Quatre ans plus tard, il fut confié par son oncle à Melchior Wolmar, alors à Orléans (5 décembre 1528). C'était un grand bonheur pour l'enfant. « Je me le rappelle d'autant plus volontiers, écrit-il plus tard, que depuis ma première enfance (*a prima pueritia*) jusqu'à ma puberté, je l'ai eu pour unique précepteur, et je ne pourrais assez vanter sa doctrine, sa piété, ses autres vertus et son admirable habileté (*dexteritatem*) à enseigner la jeunesse [2]. »

D'Orléans, le petit Théodore suivit Wolmar à Bourges, et Calvin ne put pas ne pas remarquer cet enfant vif, d'une pénétration si précoce, qui montrait une telle application au travail et faisait des progrès étonnants dans la connaissance des lettres. Par une bizarre coïncidence, Bèze se trouva bientôt possesseur d'un

1. [illegible], p. 2. — 2. [illegible], 3e édit. [illegible]

bénéfice, près de Noyon, tout comme Calvin. Son oncle était commendataire d'une abbaye dans le diocèse picard, et en 1510 nous voyons la municipalité noyonnaise lui offrir « deux grant pos de vin[1]. » Or, avant de mourir (1532), l'oncle avait transmis le prieuré à son neveu[2]. Ce n'était pas le seul bénéfice dont Bèze devait jouir, réunissant en sa personne les privilèges de la richesse, de l'esprit et de la beauté. Voici le brillant portrait que Maimbourg trace de lui : « Théodore.... étoit homme bien fait, de belle taille, ayant le visage fort agréable, l'air fin et délicat, et toutes les manières d'un homme du monde, qui le faisoient estimer des grands et surtout des dames, auxquelles il prenoit grand soin de ne pas déplaire. Pour l'esprit, on ne peut nier qu'il ne l'eust très beau, vif, aisé, subtil, enjoué et poli, ayant pris peine de le cultiver par l'étude des belles-lettres et particulièrement de la poésie, où il excelloit en françois et en latin, sçachant avec cela un peu de philosophie et de droit, qu'il avoit appris aux écoles d'Orléans[4]. »



Théodore de Bèze[3].

En effet, après le départ de Wolmar (1535), Bèze étudia le droit à Orléans, de telle sorte qu'il vécut dans cette ville ou à Bourges, de 1528 à 1539, soit onze ans. Ce fait est très important à noter pour la discussion qui s'est élevée au sujet des séjours de Calvin à Orléans, dont l'historien est précisément Bèze : pourrait-il y en avoir un plus sûr, et méritant davantage notre confiance ?

Or, selon Bèze, Calvin aurait été à ce moment évangélique décidé.

« A Orléans, il profita de telle sorte à l'estude de théologie, en peu de temps, qu'estant la science conjointe avec son zèle, il advança merveilleusement le

1. Lefranc, *Jeunesse de Calvin*, p. 31. — 2. « Th. de Bèze logea à quatre lieues [illegible], dans le mesme diocèse, [illegible] il fut prieur commendataire du prieuré du Bois-lez-Villeselue, par la résignation de [illegible] Nicolas de Bèze son oncle et bienfaicteur, comme il se voit par le Registre du sécrétariat épiscopal du dict Noyon. Frère Nicolas du Jardin, minime à Chauny, m'a fait tenir les extraicts de deux tiltres qu'il dit estre par devers eux, concernans le dit Prieuré. Par le premier qui est un bail datté du 15 jour de Déc. 1542, y est le dit Théodore dénommé Prieur du lieu. » Le Vasseur, p. 1182. — 3. Ce portrait se trouve en tête des *Poemata*, édition originale de 1548. — 4. Maimbourg, *Histoire du calvinisme*, 1682, p. 217. Le bon père ajoute : « C'estoit un des plus meschants hommes [illegible] libertin, impur, profanateur des choses les plus saintes,... cruel, sanguinaire, etc., etc. »

royaume de Dieu en plusieurs familles, enseignant la vérité non point avec un langage affetté, dont il a toujours esté ennemy, mais avec telle profondeur de savoir, et telle et si solide gravité en son langage, qu'il n'y avoit dès lors homme l'escoutant, qu'il n'en fust ravi en admiration [1]. »

Ce qu'il dit d'Orléans, Bèze le dit de Bourges. Calvin y suivait les leçons d'Alciat : « Cependant il ne laissoit de vaquer aux sainctes lettres avec tel fruit et si heureusement que tous ceux, ausquels il plaisoit à Dieu de toucher le cœur pour entendre que c'estoit des différents esmeus pour le faict de la religion, non seulement luy portoient affection singulière, mais l'avoyent déjà en admiration pour l'érudition et zèle qui estoit en luy [2]. »

On n'est pas étonné dès lors d'apprendre que Calvin, dans l'un de ses séjours, prêche. Bèze nous a conservé une anecdote souvent citée depuis : « Du mesme temps il prescha quelques fois en une petite ville du pays de Berry, nommée Lignières, et eut entrée en la maison du seigneur du lieu qui estoit pour lors ; lequel n'appréhendant pas autrement les choses, disoit seulement en général, qu'il lui sembloit que M. Jean Calvin preschoit mieux que les moines, et qu'il alloit rondement en besongne, car le dit seigneur n'estant pas de son naturel des plus superstitieux, s'appercevoit bien que les moines, qui venoyent chacun an prescher là, contrefaisoyent les marmiteux pour acquérir réputation et pour le gain [3]. »

Le Calvin que nous dépeint ainsi Bèze, est resté le Calvin de la tradition. C'est le Calvin de Fl. de Raemond, nous l'avons vu ; c'est le Calvin de Desmay : « J'apprins que ce fut à Orléans où il fut premièrement subverty de la foy par un jacobin apostat, allemant de nation, avec lequel il se logea en chambre garnie [4]. » Les récits parvenus à Desmay ont eu beau défigurer Wolmar, il est encore reconnaissable. Les catholiques bons français, qui s'appellent Fl. de Raemond et Desmay, veulent que l'Allemand Wolmar soit l'auteur unique de la conversion de Calvin. Le Maire, aussi bon catholique, et en outre bon Orléanais, tient de plus à ce que cette conversion ait eu lieu non à Orléans, mais à Bourges : « Je m'estonne, s'écrie-t-il indigné, comme Bèze, qui a esté escholier en l'université d'Orléans, ose soubçonner les dits Docteurs de l'Estoile, Daniel et Duchemin du Luthéranisme, et qu'ils enseignassent à Orléans.... Calvin ne s'est instruit au Luthéranisme et hérésie que dans la ville de Bourges, soubs Melchior Wolmard allemand [5]. »

Ces variantes et ces préoccupations, loin d'infirmer la tradition, nous paraissent la confirmer : aussi bien est-elle restée très vivante dans les lieux mêmes. Nous avons indiqué les principaux monuments qui la rappellent. A son tour, le savant historien du Berry, Raynal, la recueille. Il raconte la prédication à Lignières, « dans une grange auprès de la rivière » et que Philbert de Beaujeu, seigneur de cette petite ville, prenait plaisir à entendre. Il note la tradition d'après laquelle

1. [illegible]

Calvin prêcha à Asnières — sur l'ancienne route, entre Bourges et Asnières, on montre encore le *pont de Calvin*[1] — (*Page* 174), où sa parole laissa des germes qui ne furent jamais étouffés, et il attribue à cette influence de Calvin une grande part « dans ces conversions nombreuses aux doctrines de la Réforme » qui éclatèrent bientôt. « Les prédications de Calvin, dit-il, pendant son séjour à Bourges, les relations qu'il y entretenait avaient assuré la prépondérance aux idées dont il s'était constitué l'apôtre[2]. »

Et cependant, toute cette tradition est rejetée : et le témoignage de Bèze est purement et simplement mis de côté. Les idées de Calvin, dit-on, ne peuvent pas avoir été, à ce moment, ce que Bèze dit qu'elles étaient. Pourquoi ? parce que nous ne voyons pas ces idées exprimées par Calvin. C'est l'argument *a silentio*, auquel presque tous les autres se ramènent. Or que vaut en histoire l'argument *a silentio?* Pas grand'chose.

C'est ainsi qu'on objecte la lettre datée de Meillant, et adressée à Daniel, à Bourges. Nous en avons parlé ; c'est la première qui nous ait été conservée. Dans un style un peu contourné[3], Calvin remercie son ami d'un service qu'on suppose être un prêt d'argent. Sa gratitude est si grande qu'elle ne trouve pas de termes pour s'exprimer. « Cet homme, a-t-on dit, qui fut durant toute sa vie si complètement désintéressé, si peu soucieux des questions d'argent, au point que ses ennemis les plus ardents n'ont osé lui contester cette vertu, souffrait extrêmement d'en être réduit à emprunter. De là l'embarras de Calvin, de là la difficulté qu'il éprouve à exprimer sa gratitude[4]. » Après quoi il parle d'un achat de vin, et renvoie un manteau de voyage.

Telle est cette lettre, la première de ces centaines de lettres qui vont diriger la Réforme, consoler les martyrs, faire la leçon aux rois, et rester le monument impérissable d'une foi si active, et d'une piété si ardente. Quel contraste ! Pas un mot de foi : pas un mot de piété !

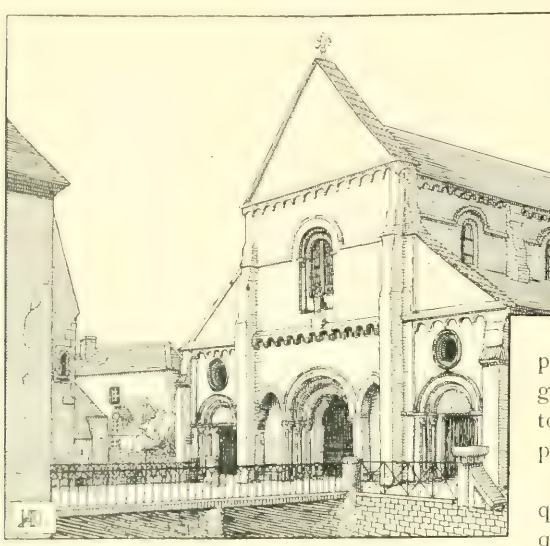
Mais vraiment cela prouve-t-il, comme on le veut, que Calvin n'avait ni foi,

1. Le pont est jeté sur le Moulon : il relie des berges gazonnées, au milieu de saules. — 2. « En ce temps-là (1530) Calvin dogmatisoit et faisoit ses premières missions et prédications à Asnières, près de Bourges. Ils y sont encore presque tous protestants. » Catherinot, *Le calvinisme de Berry*. — M. Damagnez, pasteur à Asnières-les-Bourges, a bien voulu nous communiquer un double renseignement. 1° « Les deux plus âgés de mes conseillers presbytéraux m'ont raconté avoir vu, dans leur jeune âge, une grande pierre debout, ou plutôt inclinée vers l'eau, au coin du Pont. Sur la pierre était gravé le nom de Calvin. Les pères de ces deux vieillards leur racontaient que la pierre avait été dressée, et que le nom avait été gravé, du vivant même de Calvin, par les habitants d'Asnières, en souvenir des réunions de Calvin et du commencement de la Réforme dans la localité. » — 2° « On lit dans le Mémoire sur la généralité de Bourges, dressé par ordre du duc de Bourgogne, en 1697, par M. Louis François Dey, intendant des finances, justice et police, commissaire du Roy : « Au moment de la Révocation de Nantes... il y avait 7 à 800 religionnaires dans le village d'Asnières, qui est à une demi-heure de Bourges, tous vignerons, qui étaient plus entêtés que les autres. Calvin lui-même avait débité ses erreurs dans ce village, dans le temps qu'il étudiait le droit à Bourges, et leur avait inspiré uue opiniâtreté qui a passé jusqu'à leurs petits-neveux. » — Ajoutons enfin que Catherinot (*Le siège de Bourges*, écrit en 1684) atteste cette tradition, en racontant un fait qui se [illegible] la prise de Bourges, par Montgoméry et ses soldats, en 1562 : « Ils entrèrent par la porte Saint-Ambroise où les habitants d'Asnières, pervertis par Calvin, firent un pont de bois. » — Voir Raynal, III, p. 308, 309, 337. — 3. On dirait que Calvin s'amuse et se pique d'employer, autant que possible, des termes juridiques. — 4. Lefranc, p. 83.

ni piété, lui le fabrisien, lui l'ami des Duchemin et des Daniel, lui l'élève de Melchior Wolmar ?

Et toutes les lettres de Calvin, écrites à cette époque, et qui sont perdues, est-on sûr qu'elles ne contenaient rien ?

Nous ne voulons cependant pas exagérer. Nous savons que Bèze a écrit une trentaine d'années après les événements. Nous savons que les chroniqueurs de cette époque ne se piquaient pas d'une exactitude minutieuse, et que Bèze, en particulier, a commis plus d'une erreur de détail. Il en est un peu des chroniqueurs comme des prophètes hébreux : ils négligent la perspective et placent tout presque sur le même plan [1].



Lignières. Eglise paroissiale.

Il n'en reste pas moins que Bèze parle de choses qu'il a vues, d'hommes qu'il a fréquentés, et cela pendant des années, qu'il était tout particulièrement au courant, et qu'il n'avait aucune raison particulière ni de se tromper ni de nous tromper. Si donc l'on peut contester certains renseignements généraux, il ne paraît guère possible de rejeter les détails particuliers.

Prenons comme èxemple précisément l'histoire de Lignières [2]. Bèze n'en parle pas dans sa première édition. Le récit apparaît dans la seconde, revisée par Colladon. Or Colladon habitait Bourges : il avait été à Bourges du temps de Calvin : il y était resté des années après lui. Colladon est donc un témoin oculaire et auriculaire. Si l'on ne croit pa sà ce témoignage, à quel témoignage croira-t-on?

1. [illegible] dans ce que raconte l'*Histoire ecclésiastique* (I, p. 18) : [illegible] estant arrivé à Orléans pour estudier [illegible] Dieu, qu'il employa ses meilleures heures à l'estude de Théologie, en laquelle il [illegible] avec son zèle, il advança merveilleusement le [illegible] premier séjour de Calvin à Orléans. Mais à [illegible] sont donc confondus. — 2. Re- [illegible] rapproché de Lignières ; que le château de Meillant et le château de Lignières [illegible] incomplète pour cette période, nous montre le futur Réformateur passant un certain temps à Meillant. Il a donc très bien pu connaître le seigneur de [illegible]

C'est le sentiment de Kampschulte lui-même. « Bèze, dit-il, qui vivait alors chez Wolmar, à Orléans et puis à Bourges, pouvait bien savoir cette histoire. On ne peut méconnaître qu'il peint l'activité réformatrice de son ami à cette époque avec des couleurs flatteuses, mais de pareils détails ne se laissent pas inventer [1]. »

Aussi bien, pourquoi la critique hésite-t-elle ? parce qu'elle croit à des prédications protestantes, au sens actuel du mot, parce qu'elle se représente Calvin réformateur, comme il l'a été et comme il n'a pu l'être que plus tard. Mais ce sont ces représentations qui sont fausses.

Modifions-les. En 1692, le doyen du chapitre de Lignières, Gilles-le-duc, écrivit des Mémoires *pour servir à l'histoire de la ville et des seigneurs de Linières*. Ce Gilles-le-duc [2], par sa situation ecclésiastique, avait eu des facilités particulières pour compulser le chartrier du Chapitre dont il était le doyen, et celui du château même de Lignières, sa résidence. Voici ce qu'il raconte : « L'histoire remarque que Calvin, qui étudioit à Bourges vers 1532 [3], venoit souvent prêcher à Linières et que le seigneur [4] l'écoutoit volontiers et en faisoit beaucoup de cas. Il disoit qu'il se plaisoit plus à l'entendre que tous ces moines qui ne lui disoient rien de nouveau. Ce n'est pas qu'il se soit laissé surprendre par l'hérésie de Calvin *qui ne la débitoit pas encore ouvertement*, mais il admiroit en lui la facilité qu'il avoit de parler.... Il est demeuré dans ce pays une tradition que Calvin avoit prêché dans une grange près la rivière. Mais elle est fausse dans la circonstance, *car quand il a prêché à Linières, ça été dans l'Eglise* [5] *et dans la chaire ordinaire, comme les autres prédicateurs catholiques* [6]. »

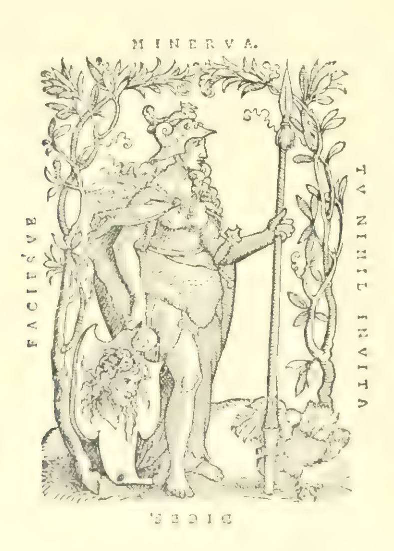
Ainsi Calvin ne se pose pas en Réformateur : il ne se pose pas en protestant. C'est là ce qui aurait été étonnant. Mais il ne le fait pas. Il a l'apparence d'un pasteur ordinaire, d'un prêtre catholique, et c'est seulement son langage qui montre plus d'intelligence, plus de piété, qui communique un sentiment

1. Kampschulte, p. 232. — 2. Gilles-le-duc (1692). J.-B. Dupré (1786). *Mémoires inédits pour servir à l'histoire de la ville et des seigneurs de Linières-en-Berri*, publiés avec une introduction, des notes et des commentaires par Lucien Jerry (1890). Dupré, en 1764, chanoine de Lignières, eut entre les mains le manuscrit original de Gilles. Il l'écourta ici et là, en éloigna quelques réflexions et le continua de 1692 à 1786. Ce fut à Gilles-le-duc que La Thaumassière, surnommé par Catherinot le Tite-Live du Berry, demanda ces mêmes Mémoires, alors inachevés, ou tout au moins leur brouillon. Il fit largement usage de ces résultats de l'érudition d'autrui, en omettant d'en reporter l'honneur sur qui de droit. — 3. A côté de l'accord sur le fait, on voit le désaccord sur la date. — 4. Ce seigneur était Philbert de Beaujeu, qui avait succédé à son père, en 1516. Il épousa, en 1501, Catherine d'Amboise, nièce du fameux Georges d'Amboise, cardinal archevêque de Rouen, légat du pape en France. C'est par Catherine d'Amboise que la terre de Meillant entra dans la maison de Lignières. Le château de Meillant, bâti par le cardinal d'Amboise, fut achevé par son neveu. Il est situé à quatre lieues de Lignières, sur les confins du Berry et du Bourbonnais. (Voir *Mémoires inédits*, etc., p. 306.) En 1569, les huguenots occupèrent Lignières. Ils auraient pris les cercueils de plomb, entre autres ceux de Philbert de Beaujeu et de sa femme Catherine d'Amboise, auraient jeté les corps à la voirie, et même auraient joué aux boules avec les crânes. (*Ibid.*, p. 321.) — 5. « L'Eglise paroissiale paraît avoir été bâtie à différentes fois. Elle a été brûlée par les protestants de façon qu'il n'y resta plus que les murs. Le portail en paraît ancien. » (*Mémoires inédits*, etc., p. 229.) « L'église Notre-Dame, sise dans le château, est à présent la collégiale de la paroisse. » (*Ibid.*, p. 255.) — Le château de Lignières a été reconstruit complètement et pas sur le même emplacement que l'ancien. De celui-ci il ne reste plus que quelques fondations dans les fossés. — 6. *Mémoires inédits*, etc., p. 308.

nouveau. Sans doute, il n'attaquait pas plus les abus que ne le faisaient à cette époque beaucoup d'autres prédicateurs. Il se bornait à affirmer davantage la foi intime, la foi évangélique qui commençait à l'animer.

Tout cela n'est-il pas extrêmement vraisemblable? C'est ainsi qu'un vieil auteur nous donne la clef de l'énigme. Mais quand nous n'avons pas la bonne fortune de rencontrer un pareil auteur, pouvons-nous prétendre que la clef cherchée n'existe pas ?

Pour le moment, Calvin, qui s'était absenté de Bourges, était retenu auprès de son père mourant. Un nouveau changement, et considérable, allait s'opérer dans son existence.



Grande marque de Thomas Platter.

CHAPITRE NEUVIÈME

Calvin humaniste.

I. Mort de Gérard Cauvin. — II. Nouveau séjour de Calvin à Paris. — III. Sensibilité féminine. — IV. Calvin, un des premiers élèves du Collège de France — V. Sentiments religieux des Lecteurs royaux.

I



N mars 1530 (1531, N. S.), pendant son séjour à Bourges, Calvin profita, selon son habitude, des vacances, et fit un petit voyage à Paris. Son ami Duchemin le pria de veiller, dans la capitale, à l'impression de sa réponse à Alciat[1].

Continuant ses études, et arrivé au bout des deux années réglementaires, Calvin prit sa licence[2]. Et puis nous le voyons passer par Orléans et se rendre à Noyon.

Dans la dédicace de son Commentaire à Wolmar, le Réformateur lui dit : « Tu n'aurais pas refusé de continuer à me tendre la main, si la mort de mon père ne m'eût rappelé presque dès le

1. C'est Calvin qui nous donne ces détails dans sa lettre à Connan, lettre-préface au livre de Duchemin. Cette préface est datée de Paris, pridie no. mar. (6 mars). A quelle année faut-il la rapporter ? M. de Félice nous semble ne pas se tromper quand il raisonne ainsi : Calvin déclare que Duchemin avait composé son antapologie près de deux ans avant de la publier : *jam fere biennium.* Or l'antapologie a été composée, d'après sa dernière page, à Orléans, en 1529, *idibus Julii.* De juillet 1529 à avril 1530 (l'année commença le 17 avril), cela fait un an environ. D'avril 1530 au 6 mars 1530 A. S. (l'année 1530 A. S. finit le 17 avril), cela fait près de deux ans. Si on lisait 6 mars 1531 (N. S. 1532), cela ferait un an de plus, c'est-à-dire près de trois ans. (Herminjard II, p. 310-318. *Opera* X^b, p. 7.) — 2. Le Vasseur cite un acte du 14 février 1531 (1532, N. S.), dans lequel on lit : « Maistre Jean Cauvin, licencié es lois », p. 1169. — A ce propos M. Lang rappelle la déclaration de Bèze (*Vie de Calvin*, 1re édit., p. 29) : « Il estoit plus souvent enseigneur qu'auditeur, et luy fut offert de le passer docteur pour rien, *ce que toutes fois il refusa.* » M. Lang observe que, dans la troisième édition (p. 122), Bèze ne note pas ce refus. Après avoir dit que [illegible] à sa puissance intellectuelle et à son infatigable travail, Calvin acheva ses études juridiques dès la fin de 1530, [illegible]

début [1]. » Théodore de Bèze a interprété ce passage comme si Calvin avait été subitement rappelé de Bourges, par une maladie très grave de son père. Et tous les historiens ont suivi cette interprétation.

Il semble cependant que la lettre de Calvin à Duchemin, du 14 mai 1531, présente les événements d'une manière un peu différente [2].

Calvin est à Noyon, et prie son ami d'excuser un silence trop prolongé. Duchemin ne doit pas avoir appris ce qui s'est passé (*nondum tibi compertum esse arbitror*). Il va donc lui donner ses explications. Pendant qu'il songeait au retour, une maladie de son père a retardé son départ (*patris morbus attulit causam remoræ*). Cette maladie est donc venue d'une manière inattendue. En effet, s'il en était autrement, si Calvin avait été rappelé de Bourges par des nouvelles alarmantes, il n'aurait pas manqué d'en faire part à Duchemin en passant; celui-ci aurait été au courant de la situation, et Calvin n'aurait pu lui écrire sa lettre.

Il ajoute : « Mais comme les médecins me donnaient l'espoir qu'il pouvait recouvrer la santé, il m'a paru que je n'avais qu'à laisser s'exciter (*acui*) par une attente de quelques jours le désir de te voir (*desiderium tui*), désir qui auparavant m'avait si vivement pressé (*graviter affecerat*). » Inutile de noter la vivacité d'expression que l'amitié trouve et accumule dans ces quelques lignes.

« Mais le jour a succédé au jour, et l'état en est venu au point qu'il n'y a plus d'espoir de guérison : le danger de mort est certain (*nulla spes vitae sit reliqua, certum mortis periculum*).... Quel que soit le dénouement, je reviendrai vous voir. » Et Calvin prie Duchemin de saluer Daniel, Philippe Loré [3], le libraire d'Orléans et toute sa maison.

Les prévisions des médecins n'étaient que trop exactes. Après avoir traîné encore deux mois, Gérard Cauvin mourut, le 26 mai 1531. Il devait être âgé de plus de soixante-dix ans, peut-être de quatre-vingts ans [4].

Le lendemain, dimanche 27 mai, Charles Cauvin comparaît devant le Chapitre : il expose que, depuis le 27 juin 1526, son père n'a pas rendu les comptes réclamés de lui; qu'il a été pour cette cause excommunié, et qu'on ne peut en conséquence l'enterrer. Il promet donc, avant la fête de Saint-Remi, de payer tout ce qui est dû, et demande l'absolution pour le cadavre de son père. Elle lui est accordée [5].

[illegible] Calvin est désigné pour la première fois par le titre de [illegible] grade dans l'agitation de l'année 1531, il faut retenir des [illegible] accordés par Colladon et Bèze aux succès du jeune étudiant, au moins ceci, que : [illegible] grade pendant son premier séjour à Orléans, ou bien, de Bourges, il fit un voyage pour [illegible]

[illegible] s'élancent dans le stade les chariots et les [illegible] Doumas, o. c., p. 8. Après avoir cité [illegible] à quel âge est décédé [illegible] Le Vasseur, o. c., p. 1170 [illegible] que Gérard Cauvin fût âgé d'au moins [illegible] — 5. [illegible] 1114. 1115.

Quant à la lettre de notre Réformateur, elle a été souvent citée par ses adversaires. Elle doit suffire, selon eux, à prouver qu'un homme capable de parler si sèchement de son père mourant, n'avait pas de cœur. Audin s'est chargé de donner à l'accusation toute sa violence, et d'en trahir la vraie portée: « Ainsi, la réforme étouffait déjà dans ce jeune cœur toute sensibilité filiale [1]. »

Toujours l'argument *a silentio*. Calvin n'exprime pas, dans les lettres qui nous ont été conservées, tel sentiment, donc il ne l'a pas ressenti. En conséquence il faudrait admettre que, au même moment, et dans la même lettre, Calvin a été le fils le plus froid et l'ami le plus chaud [2]!

La vérité c'est que Calvin a très rarement laissé, même ses intimes, regarder jusqu'au fond de son cœur. Sa réserve était extrême. Mais de la sensibilité de son cœur nous allons avoir précisément les preuves les plus décisives.

II

La mort de son père modifia, une fois de plus, ses projets d'avenir [3]. Il avait abandonné la théologie pour le droit, par obéissance filiale; devenu libre de suivre ses inclinations, il abandonna le droit pour la littérature. Quels furent les motifs de cette nouvelle détermination ? Calvin fut-il repoussé par le mauvais latin et la casuistique embrouillée des juristes du moyen âge? M. Lecoultre donne une autre raison, qu'il vaut la peine d'enregistrer : « Il nous semble surtout probable que Calvin devait avoir peu d'inclination pour la pratique du barreau. Il a toujours protesté qu'il détestait les luttes, que l'amour du repos et de la retraite même, tenait le premier rang dans ses goûts.... Nous n'avons pas le droit de mettre en doute des affirmations solennellement répétées jusque sur le lit de mort ; c'est par devoir, par un devoir quelquefois mal compris, que Calvin a été homme de guerre, agressif, injurieux même : par inclination, il aurait gardé le repos, ou tout au plus l'aurait-il rompu pour se défendre des attaques des adversaires, que sa susceptibilité native devait lui rendre particulièrement sensibles [4]. »

1. Audin, I, p. 32. — 2. M. Lecoultre a émis ici une ingénieuse hypothèse. On sait que Calvin, à propos de son changement de carrière, écrivit : « Mon père m'avoit destiné à la théologie. Mais puis après considérant que la science des loix communément enrichit ceux qui la suyvent, ceste espérance lui fit incontinent changer d'avis. Ainsi cela fut cause qu'on me retira de l'estude de Philosophie et que je fus mis à apprendre les loix. » (Préf. des Psaumes. *Opera,* XXXI, p. 22.) M. Lecoultre ajoute : « En vérité Calvin aurait-il pu s'exprimer sur ce ton d'une froideur presque sévère, s'il s'était senti débiteur envers son père d'une dette spirituelle aussi considérable que sa conversion au protestantisme ? Si l'on pèse bien ces paroles, si on les combine avec le témoignage de Th. de Bèze, on arrivera, je crois, à penser que Gérard Cauvin devait rappeler à maint égard le père de saint Augustin, ce Patricius des Confessions, qui avait tant fait soit pour le bien-être matériel de son fils, soit pour son développement intellectuel, et qui s'était montré si indifférent de son avenir religieux. » (Lecoultre, o. c., p. 143.) Mais personne n'a jamais pensé que Gérard Cauvin ait été pour quelque chose dans la conversion de Jean Calvin, et ne sommes-nous pas en face d'une hypothèse que doit expliquer une autre hypothèse ? — 3. La phrase de Calvin à Wolmar : « ni i me ab ipsis prope carceribus mors patris revocasset, » signifie proprement que la mort de son père lui avait fait abandonner, dès le début, les leçons de grec de Wolmar. — 4. Lecoultre, o. c., p. 90.

Nous serions porté à croire que, déjà préoccupé, comme il l'était, des plus graves problèmes religieux, Calvin fut bien aise d'interrompre des études qui lui prenaient trop de temps, et de se livrer plus librement à ses méditations et à ses recherches personnelles. Qui sait même si les pénibles discussions, relatives à l'excommunication et à l'ensevelissement de son père, n'avaient pas eu leur influence sur cette âme inquiète, déjà ébranlée, en quête de la vérité évangélique ? Tandis qu'il était dans la chambre mortuaire et que son frère discutait dans la salle du Chapitre, quelles réflexions ne fut-il pas obligé de faire[1] ?

Il se décida à se fixer momentanément dans le centre des lettres et des sciences, à Paris.

En y allant, passa-t-il par Orléans, comme le supposent MM. Herminjard et Lefranc ? Rien ne le prouve. Mais un voyage de plus n'est pas chose invraisemblable. Calvin voyageait beaucoup. Arrivé dans la seconde moitié de juin à Paris, ne le trouvons-nous pas déjà, dans la première moitié de juillet, à Moyrencourt[2] ? Il est reçu « personnellement par le garde de la justice des terres appartenantes à l'Eglise du lieu. » Ce fut en qualité de curé de Pont-l'Evêque qu'il se présenta « au relief (terme de jurisprudence féodale) d'une pièce de terre et pré, séante au terroir de Moyrencourt, contenant deux muids, » à charge de payer deux sols parisis à l'Eglise et cure de Moyrencourt[3].

En tout cas il était arrivé dans la capitale, très fatigué. C'est à peine s'il peut mettre le pied dehors[4]. Et cependant, tout en marchant avec difficulté, il passe les quatre jours suivants à faire des visites à ses amis.

Calvin est toujours très sociable. Aussi, de tous côtés, on lui offre des logements. « Beaucoup étaient à ma disposition, si j'avais voulu les louer : et beaucoup m'étaient offerts par mes amis, si j'avais voulu user de leurs services. » Le père d'un nommé Coiffart (*Coiffartii nostri*) lui ouvre sa maison. Le fils lui-même insiste avec beaucoup de prières. Il désirait vivement l'avoir pour camarade (*contubernalis*). Calvin ne peut accepter, parce que, durant cette année, il veut suivre les cours de Danès, et le collège où celui-ci enseigne est trop

1. T[illegible] ces suppositions se trouveraient confirmées si l'on admettait, avec nous, que le commencement de la [illegible] à [illegible] date de son séjour à Bourges, et qu'au moment de la mort de son père, il avait déjà abandonné un peu l'étude du droit, selon cette expresse déclaration : « Je fus mis à apprendre les Loix : aux quelles, com[illegible] fidèlement pour obéir à mon père, Dieu toutes fois par sa Providence [illegible] me feit finalement tourner bride d'un autre costé.... Ayant donc receu quelque goust et cognoissance de la [illegible] incontinent enflammé d'un si grand désir de proufiter qu'encore que je ne quittasse pas du tout [illegible] (*Opera*, XXXI, p. 22 et 24.) Cela se passait avant [illegible] té seul, Calvin abandonne complètement le droit, pour quelque temps. L'explication si [illegible] dont ils s'éclairent, nous paraissent être [illegible] été conduit. — 2. Dans le département de [illegible] 1531. — 4. M. Lefranc (p. 86), écrit : « Il fit, ainsi qu'il en avait l'habitude, le chemin à pied. Comme la plupart des hommes de son temps, il paraît avoir [illegible] les travailleurs ne dédaignaient point l'activité physique. Ils réparaient par des [illegible] dans l'étude. » Nous ignorons sur [illegible] pour ne pas mettre le pied [illegible] à cheval.

éloigné de la demeure des Coiffart. Mais sa lettre trahit la joie que lui causent toutes ces avances amicales[1]. Après quoi, saluant Daniel, et sa mère, et sa femme et sa sœur Françoise, il quitte son correspondant pour monter à cheval avec un de ses amis, Viermaeus[2].

On voit jusqu'à quel point M. Lefranc a eu raison de renouveler ici une de ses précédentes remarques : « A aucune époque de son existence, dit-il, malgré la tournure méditative de son esprit, malgré l'inflexibilité de son caractère entier, le Réformateur n'a été, dans sa vie privée, le personnage sombre et concentré qu'on s'est plu à représenter. Sa correspondance le montre, durant ses années d'études, comme un jeune homme d'un commerce agréable, très répandu, aimé et recherché, séduisant tout son entourage. On se disputait le plaisir de l'héberger[3]. »

Ce fait est si incontestable que le biographe très catholique, Baguenault de Puschesse, le reconnaît : « Les correspondances de Calvin avec ses amis de jeunesse ont un caractère de cordialité, de franchise, qui frappe au premier coup d'œil[4]. »

Nous sommes assez heureux pour avoir quelques détails précis et intéressants sur cette vie de Calvin à Paris.

D'abord nous savons que son frère Antoine habitait aussi la capitale. D'après un acte, cité par Le Vasseur, « maistre Jean Cauvin licentié ès Loix et Antoine Cauvin, son frère, clerc, demeurans à Paris, » se présentèrent le 14 février 1531 (N. S. 1532), devant deux notaires royaux du Châtelet, pour faire rédiger une procuration et donner à leur frère Charles, résidant à Noyon, le pouvoir de vendre une partie du patrimoine commun[5].

Mais c'est surtout entre Paris et Orléans que les relations sont continuelles : Daniel et Duchemin viennent, font à Paris des séjours plus ou moins prolongés, chargent Calvin de diverses commissions.

Un frère de Daniel se trouvait également dans la capitale, évidemment un frère plus jeune. Calvin s'en occupe paternellement. Mais le jeune homme aime le changement. Voyant qu'il est décidé à quitter Paris, Calvin cherche du moins à le persuader de retourner chez lui, à Orléans ; et pour mieux causer, il l'invite à dîner avec un ami. A l'heure dite, personne ne vient. Calvin attend tout un jour, et ne sait que s'imaginer. Il envoie à l'hôtellerie. Les deux compagnons étaient partis pour l'Italie. Calvin se hâte d'écrire à Daniel qu'il n'est pas responsable de ce qui arrive : il a fait ce qu'il a pu pour l'empêcher[6].

Tout à coup la peste s'abat sur Paris : les professeurs suspendent leurs cours. Calvin va habiter aux portes de la ville, à Chaillot[7].

Du reste, nous constatons que sa santé est déjà ébranlée, par ses habitudes

1. Nihil unquam magis obviis ulnis amplexus sum quam hanc amici voluntatem : cujus consuetudo quantum placeat et proficiat, testis esse potes. — 2. *Opera*, X^b, p. 10 ; Herminjard, II, p. 348. — 3. Lefranc, *La Jeunesse*, p. 57. — 4. *Revue des questions historiques*, XII, 1872, p. 460. — 5. Le Vasseur, p. 1169 ; Herminjard, II, p. 391. — 6. 18 janvier 1532 : *Opera*, X^b, p. 16 ; Herminjard, II, p. 398. — 7. *Opera*, X^b, p. 12 ; Herminjard, II, p. 384, lettre de Daniel, 27 déc. 1531.

laborieuses. Et, quand il voudrait aller à Orléans (commencement de 1532), il est retenu par la maladie (*correptus sum gravi diarrhoea*). Il est soigné par un jeune médecin dont il apprécie vite la capacité : et comme celui-ci a l'intention de s'établir à Orléans, il lui donne une chaude lettre de recommandation pour Daniel : « Je n'ignore pas, dit-il, ce que c'est que de recommander un médecin. Est-ce à tort ? c'est comme si on plaçait une épée entre les mains d'un brigand, car on le met ainsi à même de tuer beaucoup de gens. En effet, il est permis aux médecins, comme on dit, de tuer impunément [1]. »

A cette époque, Calvin se trouve dans une situation financière des plus précaires. Il a recours à la bourse de son ami Duchemin, momentanément à Paris, et lui fait passer le billet que voici : « C'est bien malgré moi, mon cher Nicolas, que je viens t'imposer une charge qui, je le crains, ne tombera pas au bon moment. Mais il m'a semblé que je pouvais m'en expliquer à cœur ouvert avec toi ; aussi, confiant dans l'opinion que j'ai de ta bonté, je m'en remets complètement à toi. Mon frère qui, je le sais, a touché l'argent que mes débiteurs lui ont envoyé, trompe mon attente avec sa négligence habituelle. Je me trouve dans une gêne à ne pouvoir attendre ni un jour, ni une heure de plus. Si tu viens à mon aide, tu délivreras mon esprit d'une angoisse dont tu ne peux te faire une idée, à moins de l'avoir traversée. C'est deux couronnes qu'il me faut. Cop me les eût prêtées, s'il n'était lui-même épuisé par les dépenses qu'il a faites pour les meubles de sa chambre. Quant à mes autres amis ils sont trop éloignés, et dans ma situation il faudrait trop attendre pour aller et revenir. Adieu. D'ici à la fin de la semaine, j'espère pouvoir te rembourser cette somme. [2] »

Et voici une autre lettre, il faut dire une autre scène, plus originale, plus curieuse encore. « Dimanche [3], écrit Calvin à son ami Daniel, je me suis rendu au couvent, avec Cop qui s'était joint à moi, afin, selon votre désir, de fixer avec les religieuses le jour où ta sœur se lierait par des vœux définitifs [4]. Pendant que Cop s'entretenait sur ce sujet avec l'abbesse, j'ai sondé les sentiments de ta sœur, pour savoir si elle se chargeait doucement (*molliter*) de ce joug, le col brisé et non seulement courbé (*fracta potius quam inflexa cervice*). Je l'ai vivement exhortée à me confier librement tout ce qui pouvait l'agiter. Mais je n'ai rien vu de plus prompt, de plus dispos. Ce désir ne pouvait être assez tôt satisfait. Tu dirais qu'elle joue avec ses poupées, toutes les fois qu'elle entend parler de ses vœux. Je n'ai pas voulu la détourner de son dessein, parce que je n'étais pas venu pour cela (*quia non ejus rei ergo venissem*), mais en peu de mots je l'ai avertie de ne pas être trop fière de ses forces, de peur qu'elle ne se promît témérairement quelque chose d'elle-même ; je l'ai exhortée à tout remettre à la force de Dieu dans lequel nous sommes et nous vivons [5]. »

Et M. Baguenault de Puschesse de conclure : « Voilà des sentiments et des actes qui ne sont pas ceux d'un apostat. On sait combien la Réforme était

1. [illegible] Herminjard, p. 303. — 3. Le 25 ou 27 [illegible] — 4. Toutes les traductions affaiblissent l'expression latine, technique peut-être, juri[illegible] — 5. Opera, X, p. 9 ; Herminjard, II, p. 346.

opposée aux vocations religieuses et à la vie de couvent. Mais bien habile serait celui qui découvrirait dans toute cette lettre le moindre signe que Calvin et Daniel sont déjà engagés dans les doctrines hétérodoxes[1]. »

Evidemment il n'y a de pire aveugle que celui qui ne veut pas voir. Laissons si l'on veut, la bizarre expression *voti se damnare*. Est-ce d'un bon catholique de trouver qu'une novice si empressée est à peu près aussi sérieuse qu'une enfant jouant à la poupée ? Est-ce d'un bon catholique d'expliquer qu'il n'a pas essayé de la faire changer d'opinion, mais de bien spécifier cette raison : parce qu'il n'était pas venu pour cela[2]. Est-ce d'un bon catholique, au moment où va triompher la doctrine des œuvres, de prêcher la défiance de ces œuvres et de citer saint Paul ?

Si ce ne sont pas là des signes, que faut-il ? Un autre catholique, impartial à ce moment, Kampschulte, reconnaît que les paroles de la jeune novice paraissent « désagréables » à Calvin.

Voilà les commissions dont celui-ci était chargé par ses amis. Voilà l'intimité qui régnait entre eux.

III

Un trait particulier est ici à relever : l'extrême sensibilité de Calvin.

Une fois, Daniel, qui l'a quitté depuis quelques jours, s'excuse. Il avait promis d'écrire ; il est en retard de très peu, mais d'un peu (*tardiuscule quam par sit*). Il craint d'être suspecté de négligence ou d'ingratitude, d'être réputé oublieux, déserteur de leur mutuelle et vieille amitié ! Il donne ses raisons, et ajoute : « maintenant je suis tout entier à toi[3]. »

Trois jours après, Daniel écrit à Duchemin de lui servir de lettre auprès de leur ami, et de le persuader qu'il ne l'aime pas avec moins d'ardeur (*non minus flagranter*) que lorsque Calvin lui témoignait une amitié fraternelle, et que lui aimait Calvin autant qu'il l'admirait (*supra modum tum mirarer tum amarem*). Il ajoute qu'il a ouvert (*audacter nimis*) une de ses lettres, laquelle était venue chercher Duchemin, à Orléans, et qu'il a appris, avec quelle joie ! (*Dii boni !*) que Calvin allait venir[4].

1. *Revue des questions historiques*, XII, p. 451. — 2. M. Lang (*Die Bekehrung Calvin's*, p. 22), dit que Calvin ne manifeste « aucune hésitation religieuse à propos de l'acte en lui-même. » Cependant M. Lang ajoute : « Calvin montre tout de suite sa préoccupation morale, sa prédisposition à la cure d'âmes, en examinant la jeune fille qui a l'air de prononcer ses vœux bien à la légère, et en lui demandant si elle prend le joug non avec une confiance exagérée en ses propres forces, mais avec une pleine confiance en Dieu. Aurait-il pu rester si tranquille dans le cas où son opinion personnelle aurait été que les vœux monastiques ne sont pas fondés sur la parole de Dieu ? » Evidemment Calvin n'est pas encore le Réformateur. D'autant plus que sa réserve naturelle le retient certainement en deçà de ses idées. Mais ces idées trouvent cependant le moyen de se trahir. Sans être achevée, sa conversion est commencée. — 3. 27 décembre 1531. *Opera*, X[b]. p. 12 ; Herminjard, II, p. 384. — 4. 27 décembre 1531. *Opera*, X[b], p. 13.

Peut-on imaginer une amitié plus cordiale? On voit en même temps combien ses amis ont peur de blesser cette affectueuse susceptibilité. Ils savent avec quel soin jaloux lui-même veille sur la régularité de la correspondance, combien tout retard le chagrine, le froisse.

Le 22 avril 1532, Calvin, écrivant à Daniel, lui signale *Pigneus,* auquel il a récemment écrit, et qui n'a pas répondu, et *Brosseus* auquel il a écrit depuis plus longtemps, mais qui n'a pas répondu davantage [1].

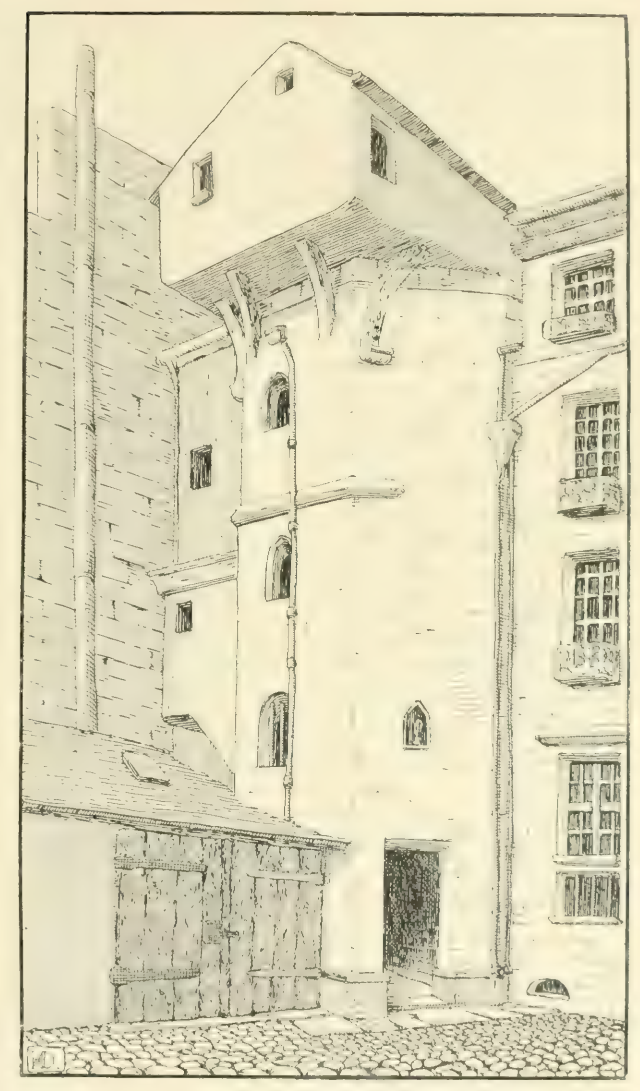
Une autre fois, c'est Duchemin qui est en faute. « Je n'ai rien à écrire à Duchemin, dit Calvin à Daniel, puisque, provoqué si souvent, il ne répond pas ; » et il déclare qu'il ne se mettra pas en route pour Orléans avant que Duchemin lui ait écrit. « Que serait-ce, ajoute-t-il en plaisantant, s'il me fallait loger quelques jours à la belle étoile, pendant que je chercherai un abri [2] ? »

Nous retrouvons enfin les mêmes sentiments dans une autre lettre un peu postérieure de 1533. Il prie Daniel de saluer tous ses amis, « excepté Framberge, que j'ai résolu de toucher (*emollire*) par mon silence, après n'avoir rien pu obtenir de lui, ni par mes caresses (*blanditiis*), ni par mes menaces. » Et moitié ironiquement, moitié sérieusement, il ajoute : mais ce qu'il y a de plus indigne (*omnium indignissimum*), c'est que récemment son frère est venu, « et il ne l'avait pas même chargé d'un salut pour moi [3]. »

A notre grand étonnement, M. Lefranc, d'ordinaire si sagace et si débarrassé des préjugés de la légende calvinienne, n'a pas compris cette susceptibilité de notre Réformateur. Il parle de « mauvaise humeur; » il dit que Calvin « s'aigrissait ; » et lorsque le jeune Daniel, qui avait laissé attendre Calvin et son dîner pendant tout un jour, finit par envoyer quelques mots d'excuse [4], M. Lefranc ajoute : « Il faut que Daniel écrive pour s'excuser et réparer cette incartade. » Il nous semble que, en fait de politesse, c'était bien le moins.

Calvin se montre à nous sous un jour très inattendu : voilà tout. Ce n'est pas une raison pour fermer nos yeux. « Partout, dit Stähelin à propos de la correspondance que nous venons d'analyser, se reflète un cœur (*Gemüth*) reconnaissant, plein d'attachement (*anhænglíches*), très sensible (*empfænglíches*) à l'affection, à l'amitié ; et, à côté de cela, une exactitude presque inquiète dans l'accomplissement des grands et des petits devoirs, des commissions qui lui sont confiées ou de tout ce qui touche ses amis, ou lui-même. Il fait attention même à [illegible] salut [5]. » Oui, Calvin souffre de tout oubli, de toute négligence. Il s'exagère [illegible] suite la portée d'un silence, d'un retard, mais qu'est-ce que cela prouve ? qu'il aime ses amis, d'une amitié très exigeante, parce qu'elle est très vive. Si [illegible], cela paraît incontestable : Calvin est un timide, un réservé, qui, [illegible] en apparence roide et froide, cache une sensibilité féminine. Il devient facilement nerveux ; et lui-même, parlant à un des hommes qui le connaissaient [illegible], pourra dire un jour : « Tu sais la tendresse, il faut dire

1. [illegible] II, p. 418. — 2. Lettre de fin avril 1532. *Opera*, Xb, p. 21 ; Herminjard, II, p. [illegible] — 3. [illegible] Herminjard, III, p. [illegible] — 4. Herminjard, II, p. [illegible]. — 5. Stähelin, *Johannes Calvin*, I, [illegible]



Paris. Restes du Collège [illegible]

la mollesse de mon cœur. » (*Nosti animi mei teneritudinem, vel mollitiem potius* [1].)

IV

Pendant ce temps, Calvin travaillait avec son ardeur habituelle. Refusant, comme nous l'avons dit, l'hospitalité de son ami Coiffart, il s'était établi en plein quartier latin, sur le sommet de la montagne Sainte-Geneviève, dans le collège Fortet [2].

Il y entra, non comme boursier, mais comme hôte. Là il était à portée des leçons de Danès : et c'est ce qu'il voulait. Qui était donc Danès ?

Nous voici devant une nouvelle phase, — et pas la moins curieuse, — de cette éducation, véritablement étonnante dans ses vicissitudes, il faut répéter : véritablement providentielle de notre Réformateur. Nous n'avons qu'à suivre les indications du dernier et savant historien du Collège de France, M. Lefranc.

1. *Opera*, XIII, p. 230. — 2. En face du collège Montaigu, [illegible].

Sous l'influence du grand Budé et de Cop, François I[er] pensait, depuis longtemps, à créer un établissement où l'on enseignerait les langues, et qui deviendrait un foyer d'humanisme. Le projet commença précisément à être mis à exécution en mars 1530 (A. S. 1529), par l'institution des Lecteurs royaux.

Calvin avait subi à Montaigu l'éducation du moyen âge. Avec Mathurin Cordier et Melchior Wolmar il avait été initié, par les promoteurs eux-mêmes, à l'éducation nouvelle. En suivant les cours des Lecteurs royaux, il assista au triomphe de la révolution littéraire, qui allait exercer sur « la marche de la civilisation française une action immédiate et profonde.... On peut même affirmer que l'émancipation intellectuelle, la plus précieuse de celles dont s'énorgueillisse le monde moderne, date vraiment de ce moment-là [1]. »

Fait digne de remarque : le récent et savant ouvrage de M. Lefranc confirme, d'une façon étonnamment précise, la page que le vieux Bèze a écrite sur le même sujet, et qui se trouve un résumé minutieusement exact. Bèze apprécie comme M. Lefranc l'importance de la création littéraire de François I[er]. « Ces estudes des sciences littéraires, dit-il, réveillèrent les esprits auparavant du tout endormis : » et il ajoute : « en peu de temps tout le Royaume de France se sentit d'un tel bien, aiant rendu la mémoire du Roy François premier si recommandable à la postérité à cest égard, que d'un tacite consentement de tous, le surnom de Grand luy en a esté attribué, plus tôt que pour aucun autre exploit[2]. »

« Le nouvel enseignement en effet rompait en visière avec des habitudes et des préjugés séculaires, substituait la liberté à la routine, l'esprit à la lettre. Plus de grades obligatoires, plus de licence pour enseigner, plus de frais d'études arbitraires et monstrueux : des cours indépendants, gratuits, ouverts à tous, le grec et l'hébreu envahissant l'Ecole. C'était toute une révolution dont personne peut-être, pas même ceux qui la provoquèrent, n'avait au juste mesuré la portée [3]. »

Il n'est pas inutile de rappeler que Budé (*Page* 203) et Cop, sans devenir jamais protestants, faisaient plus ou moins partie du groupe fabrisien, de ceux qui, selon l'expression de Bèze, « préparoient un chemin aux autres, auquel eux-mesmes ne mettoient pas la plante de leur pied [4]. »

Nous avons vu les relations de Calvin avec la famille Cop. A ce moment nous savons que Calvin est un grand admirateur de Budé. Il écrit : « Budé la première gloire et l'appui des lettres, grâce auquel notre France revendique la palme de l'érudition [5]. » Sans doute il connaît personnellement celui dont il célèbre ainsi [illegible]. Et une preuve, ce semble, c'est que les fils de Budé, comme les fils de Cop, finiront par aller à Genève, et par être les amis et les soutiens de Calvin. La veuve de Budé se réfugia dans la cité calviniste peu après la mort [illegible] Antoine Budé devint protestant, et resta en France. [illegible] Mathieu, François, Louis, Jean et Marguerite Budé, suivirent leur mère.

1. [illegible] *à la fin du premier empire*, 1893, p. VII. — 2. [illegible] — 4. [illegible], I, p. 7. — 5. [illegible]

Marguerite épousa l'ami intime de Calvin, Guillaume de Trie. Mme Budé logeait dans la rue des Chanoines, pas loin de Calvin. N'est-il pas naturel de mettre tous ces futurs citoyens genevois au nombre de ces Français, avec lesquels Calvin avait eu des relations dans sa jeunesse, et qui, les uns après les autres, attirés comme par une attraction irrésistible, rejoignaient celui dont le souvenir et l'amitié étaient restés impérissables dans leur cœur? Cela nous permet de bien nous représenter le cercle des personnages distingués que fréquentait alors Calvin, étudiant au Collège de France.



Guillaume Budé, d'après les *Icones*. (p. 202)

Seulement, il ne faut pas s'y tromper. Le collège de France de 1530 différait singulièrement du collège de France actuel. D'abord il n'en portait pas le nom. Le titre officiel de *Collège royal*, aussi bien que celui de *Collège des Trois-langues*, n'est jamais employé par les professeurs du XVIe siècle. Ils s'appellent tout simplement lecteurs, interprètes royaux. Le titre de *Collège royal* apparaîtra, pour la première fois, en 1610, quand on posera la première pierre de l'édifice.

Jusqu'à ce moment en effet il n'y a pas « d'édifice. » Pendant plus d'un siècle les leçons se firent dans le collège de Cambrai ou des Trois-Evêques, ou dans celui de Tréguier. Même certains cours se donnèrent encore ailleurs, par exemple dans le collège des Lombards, où vécut Guidacerius, et dans le collège du cardinal Lemoine, où Vatable enseigna longtemps. Cinqarbres[1] réunissait son nombreux auditoire dans le collège Fortet. Mais à cette époque Calvin l'avait quitté[2].

1. Jean Cinqarbres, un des lecteurs royaux. — 2. Lefranc, *Collège de France*, p. 113

Et de même qu'il n'y avait pas d'édifice, c'est-à-dire d'école proprement dite, il n'y avait pas de chaires fixes, mais seulement des cours. Au début, il y eut deux cours de grec, donnés par Pierre Danès et Jacques Toussain ; deux cours d'hébreu, donnés par François Vatable et Agathias Guidacerius, et un de mathé-



[illegible]

matiques, donné par Oronce Finé. En 1531, un troisième professeur d'hébreu, Paul Paradis, fut ajouté[1].

On comprend que, de tous ces professeurs, celui qui attira spécialement Calvin, ce fut Danès. C'était, sinon en droit, du moins en fait, le chef de la nouvelle fondation et comme le doyen, — par le droit de la gloire — de ces professeurs royaux.

Voici le portrait que nous en trace M. Lefranc : « Sans prérogative officielle,

1. [illegible]

Danès semble s'être imposé dès le début comme le chef des nouveaux régents, et l'éclat de son enseignement, malgré le peu de temps de sa durée, fut l'une des principales causes du succès de la fondation de 1530.

» Issu d'une vieille famille parisienne, riche et influente, il eut une carrière brillante et rapide. C'était presque un grand seigneur. Il fut quelque chose de plus qu'un érudit de cabinet ou qu'un simple professeur de langues. L'enseignement ne fut pour lui qu'une étape, un moyen de parvenir. Souple, élégant, doué d'une belle prestance, comme en font foi ses portraits, il ne connut point les rudes commencements ni les rudes labeurs. Depuis son entrée au collège de Navarre, la vie ne cessa de lui être facile et douce. Sa vaste intelligence embrassa sans peine la culture encyclopédique qui est le propre des esprits les plus puissants de la Renaissance. Latin, grec, hébreu, mathématiques, médecine, théologie, il a tout appris comme en se jouant. Ses amitiés avec les personnages politiques les plus puissants, la faveur de la cour, une science reconnue universelle, lui donnaient dans le monde scientifique une place tout à fait à part. Les succès qu'il obtint dans sa chaire, un auditoire enthousiaste, augmentèrent encore sa popularité. On disait : *Magnus Budæus, major Danesius ille*[1]. »

Toutefois Danès avait d'illustres collègues. Deux au moins doivent être nommés : Toussain, qui a mérité une place dans les *Icones* de Bèze (Jacques Tusan): « depuis lui, est-il dit, la France n'a point eu un pareil docteur[2], » et Vatable, disciple de Le Fèvre. Vatable (*Page* 206) était Picard[3], comme Calvin, et ils entretenaient des rapports d'amitié. Un peu plus tard on les voit fréquenter tous deux le même cercle d'hommes, sympathiques aux nouvelles idées[4].

Avec Danès, Calvin continuait ses études de grec, si bien commencées auprès de Wolmar. Avec Vatable, il s'initiait aux secrets de l'hébreu, peut-être en com-

1. Lefranc, *Collège de France*, p. 172. — 2. *Les vrais pourtraits*, p. 141. — 3. De la petite ville de Gamaches.
4. « Ce fut Vatable qui persuada à Marot de commencer sa traduction des Psaumes, et qui lui traduisit mot pour mot l'hébreu en François. » (*Histoire universelle de Thou*, avec remarques de Casaubon, Duplessis-Mornay, etc., 1740, I, p. 27[illegible].) Dans ses *Vrais pourtraits*, Bèze s'exprime ainsi : « En quel rang te tiendrons-nous, Vatable, tant admiré en ta profession par les Juifs mesmes, qui as tant aprins à grand nombre de chrestiens, veu que tu as tenu si peu de compte du thrésor des sainctes escritures, dont tu faisois part aux autres, que mesme tu l'as rejetté ? Néantmoins, permettons que tu tienes ici la place que ta grande érudition et diligence t'ont acquise, encores qu'il semble bien que tu ne sois jamais entré en ce lieu où tu as conduit les autres » (p. 139). Après s'être occupé de philosophie, Vatable s'adonna entièrement à l'étude de l'Écriture sainte. On a de lui des notes sur l'Ancien Testament, imprimées et défendues par Robert Estienne. Ses notes avaient été recueillies par ses auditeurs. « Pour lui, soit qu'il fût naturellement paresseux, comme on lui en a fait un reproche, soit qu'il ait été prévenu par la mort, il ne laissa rien par écrit, et se contentait de sa réputation et des éloges que lui procuraient ses disciples. Il n'avait point d'autres soins que de découvrir les mystères les plus secrets de la langue sainte à ceux qui marquoient le plus d'assiduité à l'écouter. » Son disciple, Jean Mercier, d'Uzès (en Languedoc), « le plus profond dans la connaissance de l'hébreu qui ait été parmi les chrétiens, » a honoré la mémoire de son maitre d'un éloge extraordinaire. Vatable aurait connu parfaitement la nature des vers hébraïques, qu'on avait ignorée jusqu'alors. « Le jour même de la mort de Vatable on vit mourir aussi à Paris Jacques Tousan. Ces deux savants hommes avoient été reçus dans le même temps professeurs au Collège royal, et le ciel voulut qu'après avoir glorieusement travaillé dans la même carrière, ils ne fussent point séparés au tems même de leur mort. » (De Thou, o. c., p. 2[illegible].)



François Vatable, d'après les *Icones*. (p. 205)

pagnie de Marot qui se préparait à sa traduction des Psaumes[1]. C'était une époque incomparable d'enthousiasme et d'espérances.

Qu'ajouterons-nous encore pour en marquer l'importance et l'originalité, aussi curieuse que fugitive ? « Peut-être, dit M. Lefranc, Calvin s'est-il assis plus d'une fois sur le même banc qu'Ignace de Loyola[2], son ancien condisciple de Montaigu, que Pierre Lefèvre et François Xavier, qui tous les deux, nous le savons de bonne source, suivirent les cours de grec à cette même époque ?

» Etrange réunion que celle de ces quatre hommes, auxquels Rabelais vint se joindre sans doute plus d'une fois, durant les séjours qu'il faisait dans la capitale [3]. N'est-ce pas un moment unique dans

1. [illegible] p. [illegible] fait remonter à Melchior Wolmar l'initiation de Calvin aux études [illegible] cette hypothèse, selon lui invraisemblable. Il [illegible] beaucoup plus enclin à supposer que c'est lors [illegible] ris, dans la deuxième moitié de l'année 1531, que Calvin, profitant de la présence de son [illegible] t sérieusement à l'étude de l'hébreu. Vatable, riche d'une érudition immense, et dont il [illegible] d'auditeurs, parmi lesquels on trou- [illegible] it presque inadmissible de supposer que Calvin, dont l'esprit éprouvait tant d'attrait pour [illegible] rnait la culture humaniste, eût négligé l'occasion, si rare alors, qui s'offrait à lui. Il semble d'ail- [illegible] il dut rechercher alors tout ce qui [illegible] et le rapprocher des hommes qui pen- [illegible] l'occasion du début de son étude de [illegible] presque impossible de supposer que [illegible] son cousin et vieil ami, [illegible] dans son étude de [illegible] — 2. Voir plus haut, p. 126.

3. [illegible] et elle présente en particulier une

l'histoire, que celui où ces trois apôtres, Calvin, Loyola, Rabelais, — ce dernier en est un aussi à sa manière, — ont pu se presser côte à côte au pied de la même chaire [1]. »

V

Et cependant ce qui nous intéresse, plus que les détails trop hypothétiques sur cet auditoire sans pareil, ce sont les détails sur les sentiments que représentait et que propageait le Collège de France.

Or un seul document suffit pour nous éclairer. Les Lecteurs royaux commencèrent à enseigner dans le courant du mois de mars 1530 [2], et le 30 avril (par conséquent environ un mois après), la Sorbonne manifesta comme suit ses idées sur le nouvel enseignement :

« *Determinatio Facultatis,... super duobus propositionibus.*

» *Prima propositio :* La Saincte Escriture ne se peult bonnement entendre sans la langue grecque, hébraicque [les deux langues enseignées par les Lecteurs royaux], et aultres semblables. *Censura : hec* [sic] *propositio temeraria est et scandalosa.*

» *Secunda propositio :* Il ne se peult faire que ung prédicateur explique selon la vérité l'espistre, ou l'évangile, sans les dictes langues. *Censura : hec propositio falsa est, impia, et populi christiani ab auditione verbi Dei perniciose aversiva.*

» *Utraque harum assertionum authores de lutheranismo vehementer reddit suspectos* [3]. »

L'enseignement des Lecteurs royaux, que Calvin suivait avec sa persévérance et sa passion habituelles, était donc un enseignement rival de celui de la Sorbonne, laquelle le déclarait téméraire, scandaleux, faux, impie, pernicieux et véhémentement suspect de luthéranisme.

Or, à son point de vue, la Sorbonne n'avait pas tort, ni en droit, ni en fait. En droit, l'étude du grec et de l'hébreu « était, comme le remarque Bèze [4], choses préparatives de la grande bonté et miséricorde de Dieu, pour une grande œuvre [5], » celle de la Réformation. En fait, les Lecteurs royaux, au moment où Calvin les

grosse lacune de 1524 à 1530 Jusqu'en 1524 il est chez les Cordeliers de Fontenay-le-Comte. En 1530 il est à Montpellier. Entre ces deux dates, il est venu à Paris et a sans doute visité les autres universités. Mais a-t-il rencontré Calvin au pied de la chaire d'un lecteur royal ? Calvin ne s'établit à Paris, pour suivre leurs cours, qu'en juin 1531. Or Rabelais était à Montpellier depuis le 16 septembre 1530. Le 1er novembre, il était reçu bachelier et faisait des cours publics. A la fin de 1531, ou au commencement de 1532, on le trouve à Lyon, attaché comme médecin à l'Hotel-Dieu. Il multiplie ses publications. En 1533, J. du Bellay, évêque de Paris, se rendant à Rome, passe à Lyon et prend avec lui Rabelais comme médecin. Il arrivait dans la Ville éternelle la veille de Noël 1533 et y passait les premiers mois de 1534. [*Œuvres de Rabelais*, par M. Pierre Jannet. Notice par Louis Moland, 1874. Tome VII.]

1. Lefranc, *Collège de France*, p. 134. — 2. *Ibid.*, p. 109. — 3. *Ibid.*, p. 122. — 4. *Histoire ecclésiastique*, I, p. 8. — 5. « Comme *grec*, en 200 et 300, signifioit payen, en ce siecle il signifioit aussi hérétique. » Cathernot.

suivait, penchaient singulièrement vers l'hérésie. La Sorbonne, de plus en plus effrayée, leur intenta un procès, le 15 janvier 1533 (N. S. 1534).

Encore une fois Béda mène l'attaque. Va-t-il suffire de connaître le grec et l'hébreu pour qu'on se permette de lire, dans l'original, l'Ancien et le Nouveau Testament? Aller directement à la Parole de Dieu, sans passer par l'Eglise! Mais c'est tout le Protestantisme! Et Béda réclame pour le Catholicisme le monopole des traductions.

Nous avons son discours, qui vaut la peine d'être reproduit : c'est un document. « M. Noël Bedda, docteur et syndic de la dite Faculté de théologie à Paris, dit que ce qui l'a meu à advertir les gens du Roy de la cour de céans, a esté non pour empescher la lecture des langues grecques et hébraïques desquelles il loue le scavoir et doctrine. Mais principalement craignant que les professeurs des dites langues, qui peut estre n'entendent la Théologie, ne taxent ou dérogent à la translation de la Sainte Ecriture, dont use l'Eglise romaine et occidentale, et par icelle approuvée il y a environ 1100 ans. Et que gens scavans en sciences humaines, qui se sont mis à traitter de théologie, et présumans corriger la dite translation, comme Erasme, Fabry et autres ont fait, ne fassent une grande playe en la chrestienté. Car gens curieux suivent la diversité des dites Translations, chacun selon sa fantaisie, et qui les croiroit, n'y auroit certaine règle de la Sainte Ecriture. Item, et où ils entendroient la Sainte Escriture en translatant, ils peuvent induire les auditeurs à douter de notre translation dont use l'Eglise, parce qu'ils disent : le grec ou l'hébrieu a ainsi. Item, les livres grecs ou hébrieux en la Sainte Escriture viennent la plus part des Allemagnes, où peuvent avoir esté les livres changez. Et quant à l'Hébrieu plusieurs Juifs qui font imprimer leurs livres hébraïques sont Luthériens, par quoy on craint qu'ils n'ayent variés les livres; par quoy ne soit suffisant argument : *ita habent Hebræa*. Et ceux qui ont fait diverses translations, sont toutes différentes l'une à l'autre. Pour ces raisons supplioit à la Cour que si elle permettoit aux dits Lisans en grec et hébrieu de continuer leurs leçons en la sainte écriture, que deffenses leur fussent faites de ne taxer, reprendre ou déroger à la translation dont use l'église, et qu'ils eussent à se garder de dire ou semer choses favorables à la secte luthérienne. »

Le sieur de Monthelon, parlant pour le Procureur général du Roy, vint au [illegible]urs du syndic Béda. Celui-ci avait insisté sur les dangers des traductions; celui-là montra les dangers des interprétations. Il ne suffit pas, dit-il, d'avoir [illegible] langue et interprétation des mots. » Il faut « le sens médullaire et mystique. » S'arrêter à « l'écorce des mots, » c'est imiter les Juifs. Sur ce, il cite [illegible] *poétique*, [illegible] il conclut au monopole de la Faculté de théologie [illegible] entendement mystique ne pourroit estre compris et délayé [illegible] celuy qui veut interpréter les saintes lettres, s'il n'est docte en la Faculté de théologie et s'il avoit seulement la notice des langues hébraïques et latines, [illegible] la profonde doctrine de théologie[1]. »

[1] [illegible]

Béda fut battu[1]. Le 15 janvier 1534 devint presque une revanche du 1er novembre 1533. Le parti de la lumière, qui était alors le parti de l'Evangile, comptait un triomphe de plus, et Béda lui-même ne devait plus livrer de bataille en faveur de l'obscurantisme sorbonnique. Il allait partir pour l'exil, laissant le champ libre aux Lecteurs royaux. Ceux-ci en profitaient. « Ce qu'il est curieux de constater, dit M. Lefranc, c'est que la plupart des Lecteurs royaux déjà véhémentement soupçonnés d'hérésie, ne cherchèrent même plus à dissimuler. Le doux Vatable, le réformé de la première heure, Toussain, Danès,... (« il estoit entré en quelque cognoissance de la vérité, » dit Bèze[2]), assistent ostensiblement, avec toutes sortes de gens en vue, aux prêches qui se donnaient près du Louvre[3]; ce qui fait dire au pauvre Le Picard, l'émule de Béda : « C'en est fait de nous. Ma chaire est déserte. Il ne me reste plus que quelques vieilles femmes. Tous les hommes vont au Louvre[4]. »

Il est vrai que cela changea plus tard. Vatable, Danès suivirent l'exemple de Briçonnet ; et même Danès, « autrefois des premiers à condamner les abus de la papauté, » devint évêque de Lavaur, et « finalement très grand ennemi de ceux de la religion[5]. » Mais plus tard, ce fut trop tard. L'impression produite sur Calvin était ineffaçable. Il s'était trouvé dans le milieu le plus favorable pour le développement continu, lent mais profond, de sa conception religieuse.

1. La victoire fut plus complète même qu'il ne le semblait. De Launoy nous apprend que le 17 janvier 1535 le parti des antibiblicistes organisa lui-même des cours sur la Bible : « Dorénavant, outre les lectures qui ont accoustumées estre faites.... il y aura quatre lectures ordinaires du Vieil et du Nouveau Testament, tous les jours. Deux desquelles lectures seront faites le matin au Collège de Navarre, et on commencera la première à sept heures jusques à huit, et la seconde depuis huit heures jusques à neuf. » De Launoy, *Regii Navarrei gymnasii Historia*, 1677, I, p. 263. Les deux autres lectures devaient avoir lieu à la Sorbonne, l'après-midi. — 2. *Histoire ecclésiastique*, I, p. 65. — 3. « Dernièrement (écrit, le 8 avril 1534, O. Myconius à Bullinger), ils se sont montrés disciples de Christ en écoutant prêcher tous les jours. » Herminjard, III, p. 161. — 4. Lefranc, *Collège de France*, p. 148 ; Herminjard, III, p. 161. — 5. *Histoire ecclésiastique*, I, p. 938.



M.D.LXII.

Marque de Louis Cloquemin.

CHAPITRE DIXIÈME

Commentaire sur le traité de la Clémence.

I. Apparition du Commentaire. — II. Humanisme. — III. Libéralisme. — IV. L'anti stoïcisme et le droit aux larmes. — V. Biblicisme et Augustinisme.

I



ALORS parut le *Commentaire sur le traité de la clémence de Sénèque*.

Voici ce que nous apprend la lettre de Calvin à Daniel, du 22 avril 1532 : « Enfin le sort en est jeté. Mes Commentaires sur les livres de Sénèque, *De Clementia*, ont paru, mais à mes frais. Ces frais sont plus élevés que tu ne saurais croire. Maintenant je m'occupe d'en retirer quelque chose. J'ai poussé quelques professeurs, dans cette ville, à les prendre pour texte de leurs leçons. A Bourges, j'ai persuadé à un ami d'en parler publiquement du haut de sa chaire. Toi aussi tu peux m'être très utile, si cela ne t'incommode pas. Tu le feras à cause de notre vieille amitié, surtout puisque tu peux me rendre ce service sans faire courir le moindre danger à ta réputation. Peut-être même seras-tu utile au bien public. Si tu te décides à me faire ainsi ton débiteur, je t'enverrai [illegible] exemplaires, ou ce qui te paraîtra bon. En attendant voici pour toi un exemplaire, [illegible] en le recevant ne tu crois obligé à rien envers moi. Je veux que tu sois absolument libre [1]. »

Quelques jours plus tard il revient sur le même sujet, auprès du même correspondant : « Les livres de Sénèque sur le *De Clementia* sont enfin publiés à mes

[1] [illegible]

frais et par mes soins. Maintenant je dois veiller à ce que l'argent, que les frais ont dévoré, soit retiré de quelque part. Aussi, pour que ma réputation soit sauve[1], je voudrais que d'abord tu m'écrives avec quelle faveur ou avec quelle froideur mon livre a été reçu, et que tu pousses *Landrinus* à s'en servir dans ses leçons. Je t'envoie un exemplaire pour toi, les cinq autres pour Bourges. Fais-les parvenir à *Regius*, à *Pignæus*, à *Agnetus*, à *Brossæus* et *Barrhatramus*. Si *Agnetus* consent à l'expliquer dans une leçon, son aide ne me rendra pas peu service[2]. »

On voit que Calvin partage toutes les inquiétudes, il faut presque dire toutes les nervosités d'un auteur qui se voit imprimé pour la première fois. « Cette volonté si ferme, si obstinée, dit M. Lefranc, qui est sa caractéristique, apparaît dans cette circonstance avec une singulière netteté[3]. »

L'ouvrage a pour titre : *L. Annei Senecæ, romani senatoris, ac philosophi clarissimi, libri duo de Clementia, ad Neronem Cæsarem : Joannis Calvini noviodunæi commentariis illustrati.*

L'imprimeur-libraire a mis ensuite sa marque : une tortue avec l'exergue : *tecum habita.* C'est *Ludovicus Cyaneus* (Louis Blaublom ou Blaamabloen), qui indique où est sa boutique : rue Saint-Jacques, et son enseigne : aux deux coqs (*sub duobus gallis*).

La première page donne le millésime de 1532. A la fin, cette date est précisée : *mense aprili.* Et la lettre-préface de Calvin précise encore : *pridie nonas apriles, anno salutis nostræ* 1532, soit le 4 avril[4].

Notons que le nom de *Calvinus*, traduction latine de Cauvin, paraît ici pour la première fois en public. Notre Réformateur ne devait plus en porter d'autre.

II

Qu'était-ce que cet ouvrage, le premier de Calvin ?

Erasme avait publié, en 1529, une grande édition de Sénèque[5]. Il avait excité les savants à s'occuper encore de cet auteur, tout en se montrant pour lui d'une très grande sévérité.

On dirait que Calvin a pris la plume pour obéir à cet appel et pour protester contre ce jugement.

Une préface dédie l'ouvrage à Claude Hangest, abbé de Saint-Eloi, à Noyon,

1. *Ut salva sit mea existimatio* : ce qui a été traduit par les uns : « pour rattraper mon argent, » par les autres : « pour que ma réputation soit assurée. » — 2. *Opera*, Xb, p. 21. — 3. Lefranc, *Jeunesse*, p. 94. — 4. En 1532, Pâques fut le 31 mars. Pour le 4 avril 1532, il n'y a donc pas de différence entre l'ancien et le nouveau style. « Lors estant à Paris, il composa un docte et singulierement beau commentaire sur le livre de Seneque touchant la vertu de clémence. Il avoit adonc 24 ans seulement. » *Opera*, XXI, p. 56. Il n'en avait même que 23. Herminjard, II, p. 413. — 5. On confondait alors Sénèque le rhéteur et Sénèque le philosophe, personnages qui auraient vécu cent cinq ans, et on distinguait de celui-ci Sénèque le tragique. Aujourd'hui la critique distingue Sénèque le rhéteur et Sénèque le philosophe, l'un le père et l'autre le fils, et elle identifie Sénèque le philosophe avec Sénèque le tragique.

l'ami d'enfance de Calvin, comme nous l'avons déjà raconté. L'auteur paie une vieille dette de reconnaissance, et il le fait dans les termes habituels de ce genre de dédicaces. Quelquefois cependant son accent devient plus personnel, soit quand il parle de ce qu'il a reçu dans la maison des Montmor, soit quand il reconnaît la modestie de ses propres origines : « Moi, dit-il, qui suis un homme de la petite plèbe, *unus e plebe homuncio.* » Il ajoute : « Doué d'une érudition médiocre, ou plutôt modique, et qui n'ai rien qui puisse exciter en moi l'espoir de la célébrité. » Le si véridique Calvin n'exagérait-il pas un peu sa modestie, et sa défiance de lui-même ?

Nous nous bornerons à citer quelques lignes du jugement général sur Sénèque, de ce qu'on a appelé « la seule page de critique littéraire que Calvin ait jamais publiée [1]. »

« C'est quand il s'occupe d'éthique que Sénèque est surtout un maître et qu'il semble dans son domaine ; il possède toute la dialectique nécessaire à l'ornement de son discours. Sa mémoire lui fournissait des traits de l'histoire ancienne toutes les fois qu'il en avait besoin ; il s'y est pourtant parfois trompé, faute d'avoir été assez exigeant envers lui-même. Sa langue est pure et brillante, on sent qu'elle est de la bonne époque. Sa manière de parler est élégante et fleurie, son style n'est pas recherché, il coule sans effort ; le ton de son discours est modéré, comme il convient à un philosophe ; il s'élève pourtant parfois, et l'on peut s'assurer que la veine sublime ne lui aurait pas manqué s'il l'avait recherchée. Presque tout le monde lui reproche son luxe de paroles et sa prolixité ; je conviens qu'à cet égard il en fait trop, et je pense que ce sont là les défauts agréables dont il est rempli, au jugement de Quintilien. Je regrette aussi chez lui l'absence de l'ordre, cette lumière du discours. Mais combien ses défauts nous paraîtront peu importants en comparaison de ses qualités ! Qu'on se souvienne seulement que jamais aucun génie n'a pu nous plaire sans que nous y missions de l'indulgence. Je ne veux pas m'arrêter plus longtemps ; disons-le une fois pour toutes : Sénèque est le premier après Cicéron, il est une colonne de la philosophie et de l'éloquence romaines. Car nous avons perdu Brutus et ses pareils. C'est ce qu'apprendront ceux qui consacreront leurs meilleures heures à le lire ; ils en retireront du fruit et du plaisir : je réponds qu'aucun d'eux ne regrettera sa peine, à moins qu'il ne soit né sous la colère des Muses et des [illegible]. »

[illegible]and on écrit une pareille page, à vingt-trois ans, on a devant soi une [illegible] carrière d'humaniste. Et cependant plus encore que cette maturité [illegible] jugement et cette élégance de style, l'érudition de l'auteur nous étonne. [illegible]n puits d'érudition, » devant lequel, s'écrie M. Lecoultre, on éprouve [illegible] stupeur. » On a compté en effet que Calvin cite environ cinquante-cinq auteurs latins, parmi lesquels Cicéron, et trente-trois de [illegible], Horace, Ovide et leurs œuvres complètes, Térence et cinq de ses

[1] [illegible]

comédies, Virgile et toutes ses œuvres ; de plus, vingt-deux auteurs grecs, parmi lesquels Aristote et cinq ou six de ses principaux ouvrages, Platon, Plutarque et quatre des ouvrages de ces auteurs, etc., etc. C'est toute la littérature romaine et toute la littérature grecque : moralistes, philosophes, orateurs, poètes, historiens, jurisconsultes, grammairiens. Personne ne manque, pas même les écrivains les plus spéciaux, les plus indigestes, les moins célèbres : Columelle à côté de Cicéron, Rutilius Lupus à côté d'Aristote. Notre auteur-prodige sait tout, a tout lu. La sûreté de cette érudition égale son abondance, et sa minutie égale son immensité [1].

III

L'œuvre d'un humaniste d'une précocité merveilleuse : est-ce tout le Commentaire sur le *De Clementia?*

Oui, répondent les savants éditeurs des *Opera*. « Dans ces Commentaires, il n'y a pas le moindre renseignement théologique, ni religieux, ni biblique. De ce Calvin que connut plus tard le monde chrétien, on ne voit rien que l'élégance du langage latin [2]. » Et M. Lefranc ajoute, à peu près dans les mêmes termes : « C'était une œuvre exclusivement philologique, pleine d'érudition, écrite avec vigueur, et où la clarté de l'exposition révèle le juriste rompu à l'argumentation précise et pénétrante [3]. » Il nous semble que ces auteurs, d'ordinaire si perspicaces, ont méconnu l'importance du Commentaire de Calvin.

Et tout d'abord ce Commentaire nous apparaît comme un magnifique manifeste du *Libéralisme*, tel qu'il pouvait exister à cette époque.

C'est ainsi, par exemple, que l'élève de Mathurin Cordier et de Melchior Wolmar stigmatise l'ancien système d'éducation (celui qu'il a connu à Montaigu), devançant Rabelais et Montaigne : « On sait, dit-il, que Quintilien conseille de ne pas sévir trop durement contre les enfants nés libres. Nos bourreaux pleins de brutalité (*plagosi carnifices*) obéissent bien mal à ce précepte : je n'ose les appeler pédagogues, puisqu'ils font de ce nom un opprobre [4]. »

Ici nous sommes heureux de pouvoir citer Kampschulte. Il parle d'« une audace qui remplit d'étonnement, » et il montre le jeune auteur attaquant « les abus politiques de son temps, en particulier les vices de la justice et de l'administration [5]. »

En effet, s'armant d'un distique de Pétrone, Calvin flétrit les juges qui, en acquittant, prouvent plutôt leur ignominie que leur clémence. « Ainsi de notre temps, dit-il, le jugement n'est rien qu'une marchandise publique ; » et il termine en citant saint Augustin : « Poursuivons dans les coupables notre propre iniquité, et ayons pitié de la commune nature. Donc que rien ne soit accordé aux intérêts personnels, rien à la vénalité [6]. »

1. Lecoultre, p. 99. — 2. *Opera*, V, Prolog. XXXII. — 3. Lefranc, *Jeuness.*, p. 92. — 4. *Opera*, V, p. 113. — 5. Kampschulte, p. 238. — 6. *Opera*, V, p. 23, 58. Lecoultre, p. 121.

Mais il y a plus, et beaucoup plus : ce Commentaire de Calvin est surtout un appel éloquent à la clémence royale, et un réquisitoire énergique contre l'absolutisme[1].

Voici le début : « Ce n'est pas témérairement que Plutarque a écrit : il est difficile de donner un conseil à ceux qui gouvernent. Ils pensent qu'il n'est pas du tout royal de vivre selon les prescriptions de la raison, et ils font consister la vraie majesté du roi dans une licence effrénée. Ils estiment servile de s'en remettre au jugement d'autrui... tellement est naturelle aux rois et aux princes, comme un mal perpétuel et propre, l'arrogance[2]. »

Plus loin : « La clémence, c'est vraiment l'humanité. En être participant, ce n'est pas autre chose qu'être homme.... C'est une vertu héroïque, sans laquelle les princes ne peuvent commander.... Que le roi ou l'empereur brille par toutes les autres vertus de la fortune, du corps, de l'âme : toutes perdent leur charme, s'il ne s'est pas rendu aimable et gracieux par sa mansuétude vis-à-vis de ses sujets. Au contraire, tous ses actes, toutes ses paroles sont bien accueillis s'il s'est une fois concilié la faveur du peuple par cette vertu[3]. »

Et encore : « Le prince peut, comme une bête féroce, tuer et massacrer. Seulement ce sera non un règne mais un brigandage. Et un brigand a autant d'ennemis qu'il y a d'hommes.... Sûr est le règne du prince qui commande non seulement dans son intérêt, mais dans l'intérêt de ses sujets, qui est le pasteur des peuples[4]. » « Enlève les vices et non les hommes[5].... C'est une cruelle férocité que la colère dure et inexorable[6]. La cruauté rend un roi exécrable à tous ; bien plus, d'un prince elle fait un tyran. La clémence le rend aimable à tous, supérieur à tous, et semblable aux dieux. Les dieux font que bons et mauvais nous naissons, nous jouissons en commun du ciel et de l'air, nous nous nourrissons des mêmes aliments. Pourquoi le prince n'imiterait-il pas cette mansuétude des Dieux[7] ? »

Il faut avouer qu'en voyant Calvin prêcher la clémence avec cette force, avec cette éloquence, en face des prisons remplies et des bûchers allumés, on a pu légitimement suppòser qu'il avait le désir de blâmer non seulement la cruauté en général, mais aussi la cruauté particulière d'un Néron, et même d'un François Ier. L'un des plus anciens historiens de Calvin, P. Masson, le dit : « Visant [illegible] tout autre but que celui qu'il feint de poursuivre (*aliud agens, aliud simulans*), il avait publié ses Commentaires sur le *De Clementia*, dans l'intention (*scilicet ut*) d'éteindre les feux que François, roi des Français, avait fait allumer pour la perte des luthériens[8].

[illegible] a été souvent reproduite et souvent combattue. « Il essaya, dit Audin, une timide protestation en faveur de quelques huguenots qu'on avait [illegible] en place publique : œuvre d'une âme double, dit P. Masson, « catholique

1. [illegible] la monarchie doit être préférée à la [illegible] qu'elle ne peut subsister [illegible] — 2. [illegible] — 3. *Ibid.*, p. 41. — 4. *Ibid.*, p. 42. — 5. [illegible] — 6. [illegible] — 7. [illegible] — 8. P. Masson, p. 405.

» dans ses écrits et luthérien au logis[1]. » L'historien Henry[2] est plus explicite encore, et loue le courage du Réformateur[3].

L'opinion contraire a été soutenue par Stähelin (il va jusqu'à dire que le livre ne fournit pas le plus petit point d'attache à une pareille affirmation[4] !), par Kampschulte[5], et par les deux derniers auteurs qui ont écrit sur ce sujet : « On a voulu, dit M. Baguenault de Puschesse, voir dans cet écrit purement littéraire un dessein caché d'agir sur François Ier, en l'exhortant à traiter avec indulgence les sectateurs de la religion nouvelle. Rien n'autorise une semblable supposition[6]. » Et enfin M. Lecoultre déclare que l'idée de P. Masson est tout à fait inadmissible : « Pas une ligne (?) de l'ouvrage ne la confirme, et même on ne saurait l'admettre sans attribuer à Calvin une insigne maladresse. Le *De Clementia* avait été adressé par Sénèque à Néron, c'était un essai de combattre la cruauté naissante du jeune prince ; le transformer en une sorte d'apologie pour les protestants persécutés, c'eût été forcément établir un rapprochement entre François Ier et cet abominable souverain, dont le nom devait paraître « aux plus » cruels tyrans une cruelle injure. » Or Calvin, dès sa jeunesse, semble avoir trop bien connu le monde et les hommes pour s'être rendu coupable d'une telle inconvenance[7]. »

Il nous semble que l'exagération est égale des deux côtés.

Accordons qu'il ne faille pas confondre le Commentaire de 1532 et la Dédicace de 1535, la fameuse lettre à François Ier, en tête de l'*Institution*. Accordons que Calvin, ayant commencé, nous dit-il, son travail sans penser à le publier[8], y fasse surtout acte d'humaniste. Erasme est pour lui « l'honneur et les délices des lettres[9]. » Budé est la première gloire et le soutien des lettres, grâce auquel notre France revendique aujourd'hui la palme de l'érudition[10]. Calvin ne se déclare pas plus protestant qu'il ne s'adresse au roi.

Il n'en reste pas moins que la persécution était à l'ordre du jour et que le Commentaire est un panégyrique de la tolérance.

La coïncidence est-elle absolument fortuite ? Les allusions y sont. Calvin ne les a-t-il pas vraiment voulues ?

Il nous paraît beaucoup plus raisonnable de penser que Calvin a manifesté ses préoccupations, et qu'il a parlé comme un humaniste, en faveur de la clémence, dussent François Ier et les luthériens profiter des leçons de Sénèque. N'est-ce pas le sens de cette recommandation, trop peu remarquée, de Calvin

1. Audin, I, p. 50. — 2. Henry, I, p. 52. — 3. Citons l'opinion de Guizot : « Son premier écrit fut un appel à la clémence, ou, pour parler le langage du XVIIIe siècle, à la tolérance en faveur des adhérents à la Réforme, poursuivis, proscrits, emprisonnés, envoyés au bûcher.... Il est vrai que, dans le cours de son travail, Calvin ne parle point des réformés et des rigueurs qu'ils subissent ; il n'y fait même aucune allusion saisissable. Je n'en demeure pas moins convaincu que, par cette publication, Calvin voulut servir la cause de ses frères, et que, si la Réforme avait été dès lors triomphante et puissante, son Commentaire sur le traité de Sénèque n'aurait jamais paru. Le titre seul de l'ouvrage et les circonstances dans lesquelles il fut publié apportent en ce sens plus de preuves que la réserve du langage de Calvin n'élève de doutes. ..» Guizot, *Les vies de quatre grands chrétiens français*, p. [illegible]. — 4. Stahelin, I, p. 14. — 5. Kampschulte, p. 238. — 6. « La jeunesse de Calvin. » *Revue des questions historiques*, 1872, t. XII, p. 453. — 7. Lecoultre, p. 118. — 8. *Opera*, V, p. 5. — 9. *Ibid.*, 6. — 10. *Ibid.*, [illegible].

lui-même à Daniel, et d'après laquelle, en aidant à la vente du livre, non seulement il rendra un service personnel à l'auteur, mais *peut-être même sera-t-il utile au bien public?*

IV

Mais nous sommes loin d'avoir épuisé les renseignements que nous réserve l'étude attentive du Commentaire. Notre humaniste n'est pas seulement libéral, il est *anti-stoïcien*, philosophiquement et moralement. Ce fait n'est pas peu important.

Dès le début, Calvin repousse l'idée des stoïciens sur la Providence et lui oppose « *illa confessio religionis nostræ*, » cette confession de notre foi, qui s'appuie sur l'Épître aux Romains, chap. XIII : tout pouvoir vient de Dieu.

Chose curieuse : on peut dire que, sa vie durant, Calvin aura précisément à se défendre contre l'accusation de stoïcisme, de ce stoïcisme qu'il a combattu dans son premier écrit[1].

Mais, pour le moment, ce qui nous intéresse encore plus, c'est la vivacité avec laquelle Calvin repousse la conception morale (et non seulement la conception métaphysique) des stoïciens. Autant les stoïciens sont inhumains, autant Calvin est humain. « Les stoïciens, dit-il dans son Commentaire, veulent que leur Sage idéal regarde, comme du haut d'une tour, la fortune se jouant des choses humaines, et pense que rien ne le regarde, ni ce qui arrive aux autres, ni ce qui lui arrive à lui-même[2]. » Le Sage idéal serait donc un être isolé, et insensible. Contre ces deux erreurs, Calvin proteste.

Sa première protestation revêt même une forme très inattendue et très curieuse. Les philosophes, dans leur isolement, déclarent que leur conscience leur suffit. L'important, disent-ils, c'est, pendant toute la vie, de ne pas s'écarter de la largeur d'un ongle de sa conscience. Est-ce que, en parlant ainsi, Sénèque et les philosophes n'ont pas tout à fait raison ? En tous cas, s'il se rencontre quelqu'un qui veuille leur donner tort, ce ne sera pas sans doute le sévère, le [illegible]ieux Calvin ? A notre grand étonnement, notre Réformateur s'écrie :

1. [illegible] qu'ils aient pensé avoir trouvé la [illegible] tous les péchés [illegible] doctrine de la Providence en [illegible] les [illegible] Il traite spécialement cette dernière question dans son *Traité des scandales*, et dans son [illegible]ndre la fatalité et la prédestination. Calvin [illegible] et la pré[illegible] ceux qui veulent [illegible], VIII, p. [illegible] [illegible]

2. [illegible]

« Que ce soit là l'opinion des philosophes! notre religion nous enseigne quelque chose de bien différent. Car, comme dit saint Augustin, dans la *Vie commune des clercs*, la conscience et la réputation sont deux choses : la conscience est nécessaire pour toi ; la réputation est nécessaire pour ton prochain. Celui qui, se contentant de sa conscience, néglige sa réputation est cruel [1]. » Paroles vraiment deux fois remarquables, sous cette plume et dans cette bouche. La conscience avant tout : oui, mais la conscience, pas tout. Avec la conscience, la réputation. Et pourquoi ? sinon parce que, d'après Calvin, l'homme ne vit pas pour soi ; l'homme n'est ce qu'il est, et ce qu'il doit être, qu'en société. Le cri de l'individualisme, qui est en définitive un pur égoïsme, c'est : Suis-je le gardien de mon frère ? Peu m'importe ce qu'il pense de moi. Calvin, homme de gouvernement, homme de société, homme complet et vrai, déclare que l'individu, dans son orgueil, ne saurait se suffire. L'homme a charge d'hommes. Tu es le gardien de ton frère, toi. Il est essentiel non seulement que tu aies raison, mais que l'on sache que tu as raison.

Calvin étudie plus profondément encore la grande idée de l'humanité. A l'individualisme des philosophes il oppose le socialisme chrétien, parce que, à l'insensibilité stoïque, il oppose la sensibilité chrétienne : « Nous savons, dit-il, que notre nature est telle que nous sommes plus sensibles à l'attrait de l'utilité ou du plaisir qu'à ces paradoxes des stoïciens, antipathiques (*abhorrentibus*) au sentiment général des hommes [2]. »

L'homme est un être sensible, qui souffre et qui jouit, naturellement et légitimement, par le droit même de sa nature. « C'est ici le centre de la question, explique-t-il. Les stoïciens repoussent la miséricorde comme une maladie de l'âme. Les passions, parce qu'elles troublent la paix de l'âme, sont toujours vicieuses. Donc la miséricorde est un vice [3]. » Mais il répond : « Nous devons en être persuadés : la miséricorde est une vertu, et un homme ne peut être bon s'il n'est miséricordieux. Peu importe ce que disputent dans leurs ténèbres ces sages oisifs : en tout cas, j'ignore s'ils sont sages, et tout ce que je sais, c'est qu'ils ne sont pas hommes. Un homme c'est un être affecté par la douleur, qui sent, qui résiste, qui admet des consolations, et non pas celui qui n'en a pas besoin. C'est donc à bon droit qu'autrefois les Athéniens avaient consacré un autel à la miséricorde. » Puis, il cite Cicéron et Juvénal, et conclut : « Ne pas pouvoir pleurer, c'est un vice (*unde et illacrymabilis, nomen est vitii apud autores*) [4]. »

Et cette sensibilité, cette humanité que Calvin défend ainsi à vingt-trois ans, il la défendra à la fin de sa vie, après avoir fait l'expérience des hommes, et de toutes les douleurs humaines. Dans sa dernière édition de l'*Institution*, il écrira, se servant des mêmes mots dont il s'est servi dans son premier ouvrage : « Nous voyons que porter patiemment la croix, n'est pas être du tout stupide, et ne sentir douleur aucune : comme les philosophes stoïques ont follement descrit,

1. *Opera*, V, p. 112. — 2. *Ibid.*, p. 39. — 3. *Ibid.*, p. 156. — 4. *Ibid.*, p. 151.

le temps passé, un homme magnanime, lequel ayant dépouillé son humanité, ne fust autrement touché d'adversité que de prospérité, ny autrement de choses tristes que de joyeuses : ou plus tost qu'il fut sans sentiment, comme une pierre. Et qu'ont-ils profité avec ceste si haute sagesse ? C'est qu'ils ont dépeint un simulachre de patience, lequel n'a jamais esté trouvé entre les hommes et n'y peut estre du tout : et mesme en voulant avoir une patience trop exquise, ils ont osté l'usage d'icelle entre les hommes. Et il y a aussi maintenant parmi les chrétiens de nouveaux stoïciens [1]. Ces gens pensent que ce soit vice non seulement de gémir et pleurer, mais aussi de se contrister et estre en solicitude. Ces opinions sauvages procèdent quasi de gens oisifs : lesquels s'exerçant plus tost à spéculer qu'à mettre la main à l'œuvre, ne peuvent engendrer autre chose que telles fantaisies. De nostre part nous n'avons que faire de ceste si dure et rigoureuse philosophie, laquelle nostre Seigneur Jésus a condamnée, non seulement de paroles, mais aussi par son exemple. Car il a gémy et pleuré, tant pour sa propre douleur, qu'en ayant pitié des autres, et n'a pas autrement apprins à ses disciples de faire. Le monde, dit-il, s'esjouira, et vous serez en détresse ; il rira, et vous pleurerez. Et afin qu'on ne tournast cela à vice, il prononce ceux qui pleurent estre bien heureux. Ce qui n'est point de merveille. Car si on réprouve toutes larmes, que jugerons-nous du Seigneur Jésus, du corps duquel sont distillées gouttes de sang ? Si on taxe d'incrédulité tout espovantement, qu'estimerons-nous de l'horreur dont il fut si merveilleusement estonné ? Si toute tristesse nous desplait, comment approuverons-nous ce qu'il confesse, son âme estre triste jusques à la mort ? [2] »

Voilà donc le large et profond sentiment de la nature humaine qui anime, non pas quelques pages, mais toute l'œuvre et toute la vie de notre Réformateur. Belle unité et combien significative ! C'est un fait aussi inconnu qu'il est incontestable. A la fin, comme au début de sa carrière, Calvin, celui que la légende a déclaré insensible, a revendiqué pour l'homme le droit à la douleur, l'imprescriptible droit des larmes. « Ne pas pouvoir pleurer est un vice ! »

V

Ce que nous a déjà appris l'étude du Commentaire de Calvin suffirait pour [illegible] la déclaration des éditeurs des *Opera* : « Dans ce Commentaire il n'y a pas le moindre renseignement théologique, ni religieux, ni biblique. » Mais voici que s'accroît encore cet étonnement.

[illegible] Calvin ne se bornait pas à la littérature [illegible] elle embrassait également la littérature religieuse, et tout par-

1. [illegible] intéressante observation qu'a [illegible] Commentaire montre que Calvin avait beaucoup lu Plaute et [illegible] apprend l'étude de ses lettres. Pour exprimer le *retard*, Calvin dit souvent : « [illegible] Plaute.

ticulièrement la littérature patristique. Calvin cite Synésius, Lactance, Jérôme, Eusèbe, Cyprien, Augustin.

Et, après les Pères, voici la Bible elle-même. Calvin la cite trois fois : Rom. XIII, 1-7[1], pour prouver que tout pouvoir vient de Dieu ; Prov. XVI, 14[2], à propos de la colère ; et surtout 1 Pierre II, 18[3]. Parlant de la douceur que le père de famille doit témoigner aux siens, Calvin ajoute : « C'est pourquoi Pierre, dans sa canonique (*in sua canonica*), ne veut pas que les maîtres soient *dyscoli*, c'est-à-dire moroses et difficiles à leurs serviteurs. »

Les éditeurs des *Opera* font là-dessus deux observations : la pensée n'est pas de saint Pierre, mais de saint Paul (Eph. VI, 9, ou Col. IV, 1) ; et le mot *dyscolos* n'est pas même paulinien : il est étranger au Nouveau Testament.

Calvin est-il ainsi pris en flagrant délit de fausse citation de la Bible ? Ce serait un piquant début, en exégèse, pour le futur auteur des Commentaires.

Mais M. Lecoultre a montré que, si le cas était en effet très piquant, il l'était d'une tout autre manière. L'exégèse qui se trompe, ce n'est pas celle de Calvin, c'est celle de ses savants critiques. En effet, on lit dans 1 Pierre II, 18 : « Serviteurs, soyez soumis en toute crainte à vos maîtres, non seulement à ceux qui sont bons et doux, mais aussi à ceux qui sont d'un caractère difficile. » N'en déplaise aux éditeurs des *Opera*, c'est bien la pensée à laquelle Calvin fait allusion. De plus, le texte grec désigne les maîtres difficiles par le mot τοῖς σκολιοῖς. σκολιός n'est pas très différent de *dyscoli*. Ajoutons que le mot même de *dyscoli* se trouve très bien dans 1 Pierre II, 18, traduction de la Vulgate.

Calvin connaissait le grec, mais, écrivant en latin, il se sert de la traduction latine courante, voilà tout[4].

Et enfin, le Commentaire de 1532, qui n'est pas sans importance au point de vue « théologique, religieux et biblique, » puisqu'il nous donne de précieux renseignements sur les connaissances religieuses et bibliques de Calvin, nous montre encore le Réformateur puisant déjà dans saint Augustin le principe paulinien, qui sera le fondement du Calvinisme : je veux parler de l'affirmation relative à la perversité naturelle de l'homme.

« Les philosophes, dit-il, ne pensent pas que quelqu'un s'écarte de la loi naturelle, de telle sorte qu'il soit mauvais par son propre plaisir (*animi causa*). Je ne sais comment cependant il se trouve que certains sont mauvais gratui-

1. *Opera*, V, p. 18. — 2. *Ibid.*, p. 21. — 3. *Ibid.*, p. 53. — 4. On ne peut pas ne pas remarquer que Calvin appelle la première épître de saint Pierre « sa canonique. » Faut-il en conclure qu'il rejette la seconde, ou du moins qu'il fait allusion aux doutes d'une partie de l'ancienne Eglise ? « Nouvelle preuve, dit M. Lecoultre, de la réalité de ses connaissances théologiques, dès la date de 1532. » (Lecoultre, o. c., p. 108.) Mais M. Lang conteste cette conclusion, et montre que ce terme de « canonique » était souvent appliqué à cette époque aux sept épîtres, de Pierre, de Jean (voir : *Institution chrétienne*, III, II, 21), de Jacques et de Jude. (Lang, o. c., p. 28.) On peut accorder ce fait sans en déduire celui-ci : « En 1532, la connaissance de Calvin se réduisait à la Vulgate.... Jusque là la Bible n'était pas entrée dans le cercle de son intérêt.... La Bible est pour Calvin un livre fermé, son cœur ne bat pas pour elle. » (Lang, p. 29.) Ces suppositions ne paraissent pas convenir pour l'auteur du Commentaire sur la Clémence, pour l'ancien disciple de Wolmar, pour celui qui achetait la Bible d'Anvers ou d'Estienne, sur la demande de son ami Daniel, etc.

tement, et sont enflammés d'une telle folie de pécher, que le fait seul de pécher les délecte, même sans cause [1]. »

Calvin est amené à parler des païens. Ils sont pécheurs. Mais n'ont-ils rien de bon ? Calvin n'est pas injuste : et il signale, par exemple, une vertu païenne à l'imitation des chrétiens. Sénèque dit qu'il faut pratiquer l'aumône sans faire honte à celui à qui l'on donne. Et Calvin d'ajouter vite : « Là, que les nôtres observent, combien beaucoup sont éloignés de cette mansuétude des philosophes païens : s'il leur arrive de donner une aumône à un pauvre, comme s'il était contraire à leur dignité de la lui mettre dans la main, par mépris ils la lui jettent [2]. »

Et cependant les vertus des païens sont sans valeur. Sénèque dit : « Si notre âme est ambitieuse, nous n'hésitons pas à exposer notre main droite aux flammes, ou à nous précipiter volontairement dans le gouffre. » Saisissant ce mot : *ambitieuse*, Calvin commente : « Sénèque avoue ingénument ce que furent ces remarquables vertus des païens, qu'on célèbre à pleine bouche. Supprime l'ambition, et tu n'auras plus aucun de ces esprits factieux, ni les Platon, ni les Caton, ni les Scævola, ni les Scipion, ni les Fabricius [3]. » Voilà donc la racine de ces beaux sentiments et de ces grandes actions : l'orgueil, l'égoïsme, c'est-à-dire le péché.

Ici il faut faire trois remarques :

1° « En signalant l'amour de la gloire comme le plus puissant stimulant à la vertu dont l'antiquité païenne ait eu conscience, Calvin était en plein dans la vérité historique. Il serait facile de le démontrer par des citations des principaux moralistes grecs ou latins [4]. »

2° Le jugement porté par Calvin sur les vertus païennes, dans son *De Clementia*, se retrouve dans son *Institution chrétienne*, avec une seule petite différence. La doctrine de l'*Institution* paraît un peu plus adoucie que celle du *De Clementia*.

En effet, l'*Institution* admet des différences entre les païens, et même des vertus, et des vertus si vraies que Calvin les estime dons de Dieu. « Pour le commencement je ne nie pas que toutes les vertus (*egregiæ dotes*) qui apparoissent en la vie des infidèles et idolâtres, ne soyent dons de Dieu. Et ne suis-je si esloigné de jugement humain (*a sensu communi*) que je veuille dire qu'il n'y ait différence entre la justice, modération et équité de Tite et de Trajan, qui ont esté bons empereurs Romains, et entre la rage, intempérance et cruauté de [illegible] Néron ou Domitian, qui ont régné comme bestes furieuses; entre les [illegible] de Tiberius et la continence de Vespasien ; et qu'il n'y [illegible] à dire entre l'observation des lois et le contemnement.... Car quel ordre [illegible], si ces choses estoyent confondues ensemble ? » Même, Dieu [illegible] ir ces vertus païennes. « Non pas que ceste ombre et image de vertu mérite le moindre de ses bénéfices : mais il lui plaist de monstrer ainsi

[illegible]

combien il aime la vraye vertu, en ce qu'il ne laisse point sans rémunération temporelle celle qui n'est qu'extérieure et simulée.... » « Ces vertus telles quelles, ou plus simulachres de vertus, » sont « dons procédant de luy[1]. »

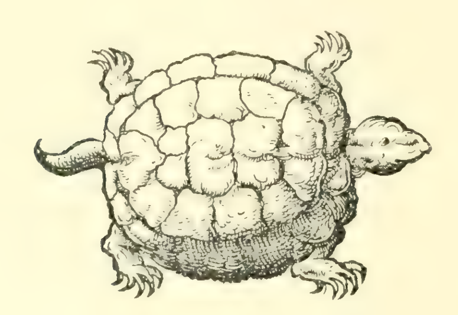
3° Mais pour comprendre Calvin il faut ne pas oublier que les vertus des chrétiens ne valent pas mieux que les vertus des païens. Car l'idéal est si élevé que les hommes les meilleurs en sont toujours à une distance infinie. « Cependant mesmes que par la conduite du Sainct Esprit nous cheminons en la voye du Seigneur, afin de ne nous oublier, il y demeure des reliques d'imperfection en nous, lesquelles nous donnent occasion de nous humilier. Il n'y a nul juste, dit l'Escriture, qui face bien, et ne pèche point. Quelle justice doncques auront les fidèles de leurs œuvres. Je dis premièrement, que la meilleure œuvre que les fidèles puissent mettre en avant, est tousjours souillée et corrompue de quelque pollution de la chair, comme un vin est corrompu quand il est mêlé avec de la lie. Que le serviteur de Dieu, dy-je, élise la meilleure œuvre qu'il pourra avoir faite en toute sa vie : quand il aura bien espluché toutes les parties d'icelle, il trouvera sans doute qu'elle sentira en quelque endroit la pourriture de sa chair : veu qu'il n'y a jamais en nous une telle disposition à bien faire, qu'elle devroit estre : mais qu'il y a grande foiblesse pour nous retarder. Or combien que nous voyons les macules dont sont entachées les œuvres des saincts, n'estre point obscures ni cachées, toutefois encore que nous posions le cas que ce soyent seulement petites taches et menues : assavoir si elles n'offenseront en rien les yeux du Seigneur, devant lequel les estoilles mesmes ne sont pas pures. Nous avons qu'il ne sort pas une seule œuvre des fidèles qui ne mérite juste loyer d'opprobre si on l'estime de soy[2]. »

Je ne sais s'il serait facile, ou même possible, de trouver une page où brille d'un pareil éclat l'idéal moral !

Evidemment le Commentaire de Calvin a été étudié jusqu'ici trop superficiellement[3]. Seul M. Lecoultre en a compris la valeur : « Bèze, dit M. Lecoultre, a tracé un portrait véridique du jeune Calvin quand il l'a représenté comme ayant des mœurs irréprochables, des besoins religieux promptement éveillés, des connaissances théologiques précoces, et comme gagné de bonne heure à des vues protestantes. Le contenu du Commentaire sur le *De Clementia* est favorable à ce témoignage, ou du moins à ses éléments principaux[4]. »

1. *Institution chrestienne*, III, III, 2. — 2. *Ibid.*, III, XIV, 9. — 3. Voir encore Stahelin, I, p. 15 : « Il ne s'y trouve pas même une affirmation occasionnelle des principes, des règles du christianisme.... (1) » — 4. Lecoultre, o. c., p. 104. — C'est peut être dans les efforts faits par M. Lang pour enlever au *Commentaire sur la Clémence* toute portée religieuse, que cet honorable savant laisse le plus percer l'influence tyrannique de son système de chronologie. Il trouve les citations des Pères rares et servant, « le plus souvent, » à des explications de mots. Il est vrai que Calvin parle de « notre religion, » l'opposant au paganisme. Mais, se hâte de dire M. Lang, « c'est évidemment pour servir de transition à une citation. » Et cette citation même n'a pas l'importance qu'on lui attribue. Si Calvin avait voulu prouver la supériorité de la morale chrétienne, il aurait fallu « une plus profonde discussion. » « Dans ces circonstances » le passage contre les vertus des païens « n'a pas trop d'importance. » Les citations de la Bible « auraient dû être beaucoup plus nombreuses » (p. 23, 24). Mais en accumulant ainsi les suppositions, les restrictions, les explications, que ne ferait-on pas dire à un texte quelconque?

En réalité le *Commentaire sur le De Clementia* prouve que notre jeune et brillant humaniste n'est pas seulement un homme des temps modernes, ni même un homme, dans le plein sens du mot : il est augustinien. Or l'augustinisme, c'est le contraire de l'humanisme. Demandez-le à Erasme, ou plutôt à Luther, dont le continuateur se forme et va bientôt se dévoiler.



TECVM HABITA.

Parisijs apud Ludouicum Cyaneum ſub duobus Gallis in via Iacobæa.
1 5 3 2

Marque de Cyaneus, imprimeur du *Commentaire sur la Clémence de Sénèque.*

CHAPITRE ONZIÈME

Paris protestant au XVIe siècle.

(1509-1572 [1])

I. Le faubourg Saint-Germain. — II. L'Université. — III. Le faubourg Saint-Victor et le faubourg Saint-Marceau. — IV. La Cité. — V. La Ville.

I

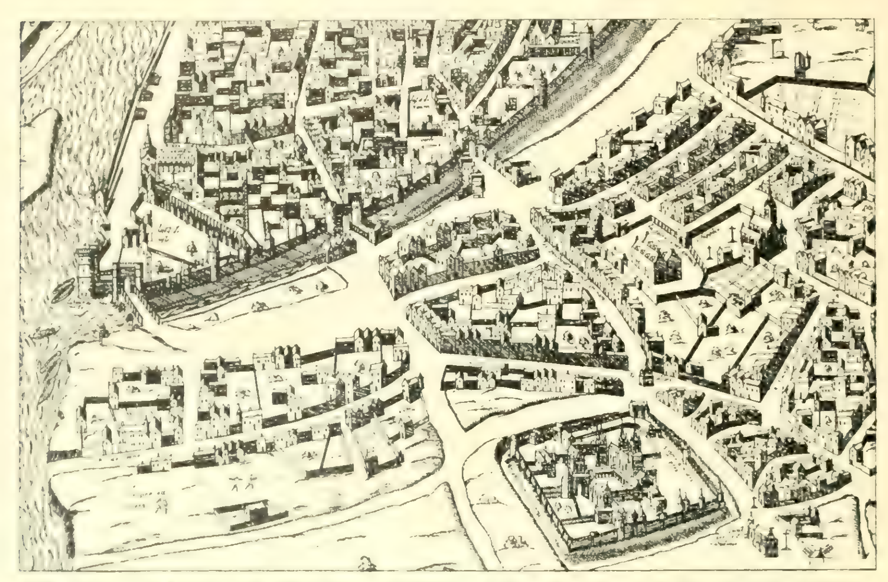


LES documents ne manquent pas : il y en a trop [2], et nous renonçons à tout voir, ou à tout décrire. Ce serait vouloir raconter toute l'histoire de Paris, dont presque chaque rue, chaque place, chaque monument a été le témoin du sanglant enfantement de notre Eglise [3] ; ce serait vouloir raconter toute l'histoire du protestantisme, qui a eu ici « son premier enseignement, son premier martyr mis à mort en France, son premier pasteur, son premier consistoire et son premier synode national [4]. »

1. En tout cas nous n'avons pas d'hésitation sur notre point de départ : ce ne peut être que Saint-Germain-des-Prés. (*Page 227.*)

1 *Les plans de Paris.* (Voir : *Etudes archéologiques sur les anciens plans de Paris*, par Bonnardot ; *Notice sur un plan de Paris du XVIe siècle*, par J. Cousin, 1875 ; *Les anciens plans de Paris*, par A. Franklin, 1878-1880.) Il faut commencer par laisser de côté le plan Munster (vers 1530). « Aucune exactitude dans les proportions ou les directions des rues, etc. » Bonnardot. — « Grossière image allemande tracée de mémoire et sans aucune valeur. » Cousin. Restent trois plans : 1° *Le plan Braun*, vers 1530, dit Cousin ; d'après un modèle [illegible] vers 1530, dit Bonnardot. Ces deux auteurs le louent également. Il est fait avec soin ; c'est une vue très exacte, malheureusement il est de proportion restreinte et ne permet pas bien de voir les détails. 2° *Le plan de la Tapisserie*, [illegible] 1537. « Grossière image, dit Bonnardot, rues disproportionnées de forme et de longueur... ; sert peu à l'archéologue. » 3° *Le plan officiel dressé en 1550*, d'après M. Cousin, et dont nous avons deux copies, l'une représentée par le plan Truschet, 1552 (dit de Bâle), l'autre par le plan du Cerceau (1555). Le plan de Bâle aurait été acheté par un Amerbach en visite à Paris, en 1555 ou 1558. Il le rapporta à Bâle, où il est encore. C'est le seul exemplaire connu. Le plan du Cerceau est recommandé par Bonnardot : « Il peut, malgré ses imperfections, présenter beaucoup d'intérêt [illegible] logues. » — 2. Nous commençons par citer, d'une manière générale, les deux magnifiques [illegible] de *Paris* [illegible]

En dehors des murs de la ville s'étend l'abbaye, antique, vaste et magnifique. Elle occupe tout l'emplacement circonscrit aujourd'hui par la rue de l'Echaudé, les rues Jacob et Saint-Benoît, le boulevard Saint-Germain. Pour se préserver des attaques, elle est entourée de fossés, mis en communication avec le fleuve par la Petite Seine. Ce canal, comblé aux environs de 1540, devint un chemin, chemin de la Noue, puis une rue, rue des Petits-Augustins [1].



[illegible] (Plan de 155[illegible]). Petit Pré aux clercs. Rue des Marais. Saint-Germain-des-Prés. Rue de Tournon. Rue Neuve. Rue de Vaugirard.

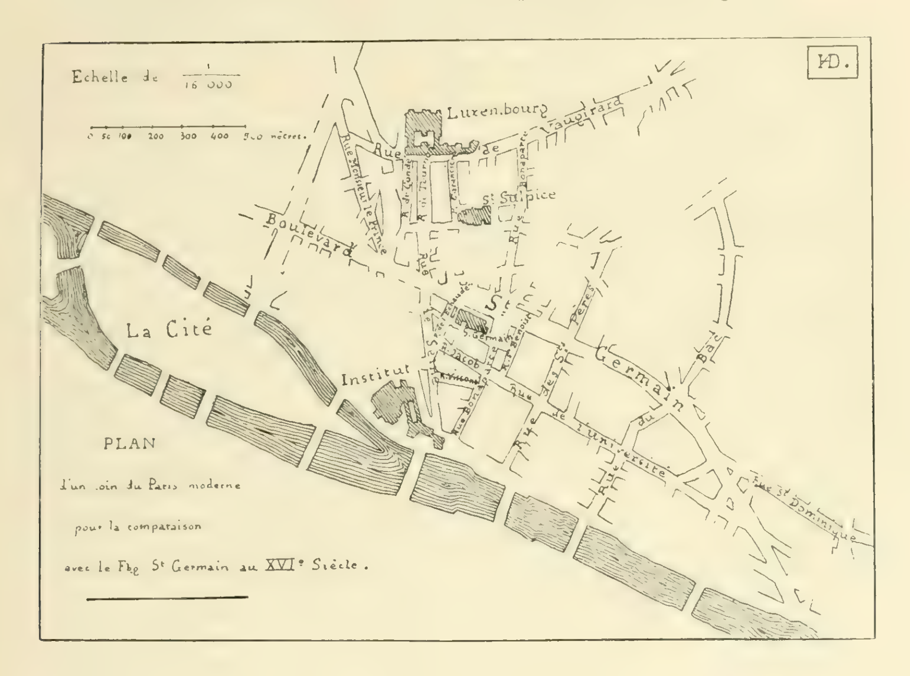
Consacrée par saint Germain lui-même, le 23 décembre 558, l'église servit de sépulcre aux rois de France jusqu'à la fondation de Saint-Denis, au VII[e] siècle. Elle fut reconstruite de 990 à 1014. La baie ogivale du portail, la nef et les bas côtés sont du XII[e] siècle ; les croisillons et les fenêtres géminées, le chœur et son triforium sont du XIII[e] siècle ; la voûte enfin fut refaite en 1544. Mais la grosse tour carrée qui lui sert de façade est, au moins jusqu'au clocher, regardée en général comme contemporaine des Mérovingiens. Autour de l'église, l'art le plus savant et le plus délicat avait multiplié ses merveilles. Pierre de Montereau, l'architecte même de la Sainte-Chapelle, avait construit un réfectoire, une

[illegible] *Topographie historique du vieux Paris*, [illegible] paru, le dernier [illegible] p. vi. — [illegible] A. Coquerel, [illegible], p. 6.

[1] [illegible] llement la rue Bonaparte.

élégante chapelle de la Vierge, un vaste dortoir (1273). Enfin les richesses d'une bibliothèque, qui allait bientôt suffire à la curiosité des bénédictins de Saint-Maur, achevaient de faire de cette abbaye un monde à part, produit de tout ce que la vieille France avait de plus noble et de plus national.

Saint-Germain-des-Prés est le berceau du protestantisme français.



Entrons dans la basilique[1], tout ce qui reste de l'ancien monastère, et que de malheureuses restaurations n'ont pas pu dépouiller complètement de ses ombres mystérieuses et historiques. C'est en 1509. Briçonnet est abbé depuis deux ans. Sans doute nous rencontrerons deux hommes qui vont s'agenouiller aux pieds de quelque image. Surtout ils se réfugient dans la chapelle de la Vierge[2], et là, devant la statue de Marie, tantôt ils sont plongés dans l'adoration la plus profonde, tantôt ils s'efforcent à l'envi de couvrir de fleurs l'objet de leurs dévotions.

1. « Les portes en bois, qui servent encore aujourd'hui à clore l'église, sont du commencement du XVIe siècle. » Albert Lenoir, *Statistique monumentale de Paris*, 1867. Explication des planches, p. 91. — 2. Il y avait deux chapelles de la Vierge : l'une dans la basilique même, l'autre qui formait un édifice à part. Celle-ci a été détruite en 1801, lors du percement de la *rue de l'Abbaye*. — Au No 6 de cette rue, dans la cour, on trouve quelques restes, gargouilles, colonnettes, chapiteaux. — « La Bibliothèque dans laquelle Le Fèvre travaillait et s'entretenait avec ses disciples préférés, Farel, Roussel, Vatable, existe encore en partie au No 13 de la rue de l'Abbaye. » (Voir O. Douen, article : Paris protestant, dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses*, de F. Lichtenberger, XII, 1882.) Nous n'avons plus rien retrouvé.

Or, de ces deux hommes que nous connaissons bien, l'un, le vieillard, est Le Fèvre d'Etaples[1]; l'autre, un jeune homme, est son disciple, le futur ami de Calvin, Guillaume Farel lui-même[2]!

2. Par une coïncidence curieuse et logique, la Réforme parisienne s'abrita longtemps à l'ombre de la basilique qui l'avait vue naître, et le faubourg Saint-Germain commença par être le siège du protestantisme avant de devenir le siège du catholicisme. On y rencontrait, au XVI[e] siècle, autant de *Christaudins* et de *Luthériens* qu'on y rencontre aujourd'hui de séminaristes et de religieux de tout ordre et de tout sexe.

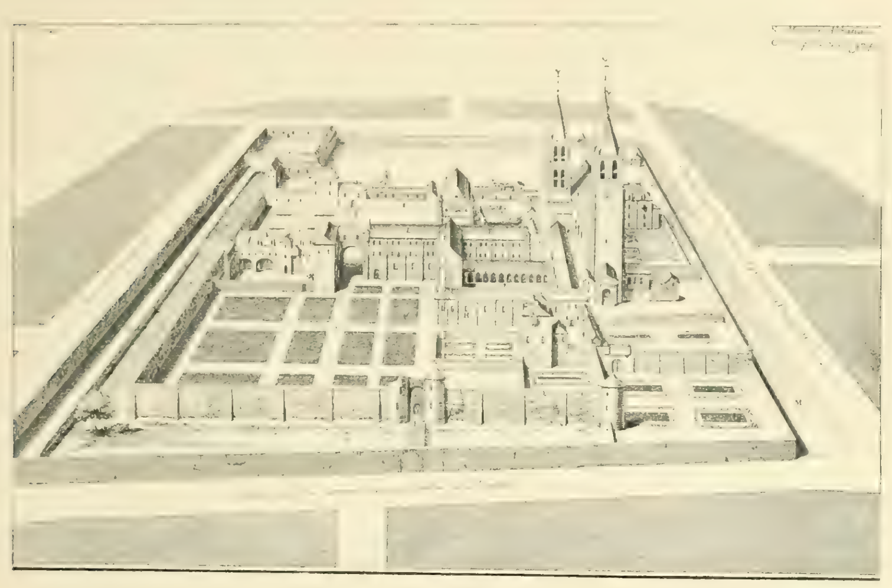
En 1368, l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés voulut creuser des fossés autour de son enceinte. Les prés limitrophes appartenaient à l'Université. L'Abbaye prit ce dont elle avait besoin, et donna, en échange, une pièce de terrain de deux arpents et demi[3]. Ce fut le *Petit Pré aux Clercs*[4]. Mais ce pré resta l'objet des plus vives et des plus continuelles discussions entre les deux autorités rivales. En 1539, il était devenu, en outre, un réceptacle d'immondices souvent inondé au temps des hautes eaux. L'Université décida de se débarrasser d'une possession aussi désagréable et le mit aux enchères.

C'est ainsi que fut ouverte la rue des Marais-Saint-Germain, dont les premiers baux datent de la fin de 1542. Baptisée aujourd'hui du nom de Visconti, cette ruelle « si étroite, si courte, si laide, si sombre, si peu fréquentée, » devait être illustrée non seulement par ce que la France a produit de plus brillant en fait d'art et de littérature[5], mais par ce qu'elle a produit de plus magnifique en fait

1. « Ex coenobio divi Germani, juxta Lutetiam » : telle est la formule dont Le Fèvre se sert dans ses lettres. Herminjard, I, p. 45. — Comme nous l'avons dit, Vatable habita aussi l'abbaye avec Le Fèvre. En août 1518, il écrit [illegible] : « Tel est [illegible] l'abbé, mon Mécène et mon protecteur, voilà celui auquel je dois tout et moi-même. Lorsqu'il était chez lui, toutes les fois que surgissait une difficulté, je le consultais. » Herminjard, *Ibid.* — 2. En [illegible], le roi Charles IX, pour se mettre en sûreté, se retira dans l'abbaye avec toute sa cour. En 1589, lors du siège de Paris, l'abbaye capitula, et Henri (le futur Henri IV) accompagné, dit-on, d'un religieux seulement, monta à la [illegible], regarda la ville, fit le tour du cloître et se retira sans proférer une parole. Le comte [illegible] *Pré*. — 3. Ou de trois arpents trois quarts. *Bulletin*, V, 1856, p. 323 : « Les [illegible] et du Cerceau et leur maison du Pré aux Clercs, 1549-1645, » par Berty. — 4. Limité, ou à peu près par le [illegible] de Seine. — 5. « Quand M[me] de Sévigné écrivait à sa fille [illegible] cet hôtel de Liancourt, dont [illegible] deux spirituelles marquises, M[me] de Sévigné et M[me] de [illegible] avec le maître de la maison, l'illustre duc de la [illegible] Racine, appartint plus directement [illegible] la maison qui porte (en 1866) le [illegible] sa modeste demeure a été longtemps [illegible] interprètes de Racine, qui, avant notre [illegible] provoquèrent le plus d'applaudissements et de larmes, crurent se faire [illegible] Adrienne Lecouvreur y mourut dans des circonstances étranges, [illegible] c'est peu de chose, car, après que la [illegible] de Racine donna aussi, pendant [illegible] littéraire, trop effacée depuis. Les poètes et les beaux esprits [illegible] ent pendant longtemps. Voltaire y venait souvent, ainsi que Fontenelle, Dumarsais et la [illegible] l'époque, mêlés aux hommes du monde les plus considérables, tels que les maré[illegible] *Bulletin*, XV, 1866, p. 188-190, « Histoire d'une rue de Paris, » par A. Coquerel fils.)

d'héroïsme, de plus pur en fait de piété, de plus sage en fait de gouvernement des âmes.

La rue des Marais reçut le nom de Petite Genève. « Il me mena par la rue des Maraiz que nous autres appelons le Petit Genève,[1] » fait dire d'Aubigné à son baron de Fæneste, catholique et Gascon.



Paris. Saint-Germain-des-Prés [2]. (p. 223.)

La maison, contiguë à celle qui fit l'angle nord de la rue de Seine, appartint à maître « Jehan Cousin, painctre. » C'était, pense-t-on, le peintre, le graveur, le sculpteur illustre, l'auteur du *Jugement dernier*, le huguenot Jean Cousin[3].

A l'extrémité opposée, du côté du midi, à l'angle, se dressa une belle et grande maison, dont la façade principale se trouvait sur le chemin des Petits-Augustins (auj. rue Bonaparte), et qui faisait retour sur la rue du Colombier (auj. rue Jacob). Ce fut encore la demeure d'un célèbre artiste protestant, Baptiste Du Cerceau, l'architecte du Pont-Neuf, de la grande galerie du Louvre, des pavillons de Flore et de Marsan, au Louvre. C'était, dit Lestoile, un « homme excellent et singulier en son art, » qui jouissait de toute la faveur d'Henri III, dont il était « vallet de chambre et ordonnateur général des bastiments. » Mais, en 1585, il « aima mieux quitter et l'amitié du Roy et ses biens que de retourner à la messe. » Il laissa donc là « sa maison, qu'il avoit naturellement bastie avec grand artifice

1. *Les Aventures du baron de Fæneste*, par Th. Agrippa d'Aubigné, livre III, chap. XIII. — 2. [illegible] Dom. Jacques Bouillart, *Histoire de l'Abbaye royale de Saint-Germain-des-Prés*, 1724. — 3. *L'Intermédiaire des chercheurs*, II, p. 19.

et plaisir, au commencement du Pré aux Clercs, et qui fust toute ruinée sur lui, prist congé de Sa Majesté, la suppliant ne trouver mauvais qu'il demeurast aussi fidèle au service de Dieu, qui estoit son grand maistre, comme il avoit toujours esté au sien, en quoi il persévéreroit jusques à la fin de sa vie[1]. »

Mais représentons-nous bien le quartier au moment où s'ouvrait peu à peu cette rue. Les constructions n'y étaient pas nombreuses, et celles qui s'y voyaient, maisons de campagne ou tuileries rustiques, n'empêchaient pas la vue de s'y reposer sur la verdure des champs et des pâturages, qui s'étendaient au loin le long de la rivière. Pas de foule, pas de cris. « Aux jours de fête, l'affluence des promeneurs donnait au paysage une animation qui, contrastant avec la tranquillité habituelle de ces régions, en rompait la monotonie sans en diminuer le charme. Placé sur la limite où le bourg Saint-Germain venait se fondre avec les terres en culture, le *Petit Pré aux Clercs* offrait à ses hôtes le double avantage résultant du voisinage des champs et de la ville[2]. »

Les huguenots avaient encore une autre raison pour choisir cet asile. La petite rue, éloignée du centre des affaires et du mouvement, avait sept maisons qui relevaient de l'abbaye; le reste relevait de l'Université. Les protestants firent communiquer leurs demeures par des ouvertures secrètes, de telle sorte que l'on allait de l'une à l'autre sans être aperçu. « Il suffisait donc à un huguenot poursuivi d'entrer dans l'une de ces demeures hospitalières pour passer la frontière à couvert ; à quelques pas de là, il se trouvait sous une juridiction différente[3]. »

On s'explique comment une des maisons de cette rue, celle du Visconte (un nom ou un surnom) devint une sorte d'hôtellerie huguenote, où se retiraient « les allans et venans de la religion, et principalement ceux qui venaient de Genève et d'Allemagne[4]. » On s'explique aussi que cette maison, où fut célébré souvent le culte, soit regardée comme le lieu de réunion du premier synode de l'Eglise réformée de France, celui qui adopta la Discipline, préparée sans doute par Chandieu, et la Confession de foi, envoyée de Genève par Calvin. Absent, n'était-ce pas le grand Réformateur qui présidait en réalité à la constitution de notre Eglise ?

L'hôtel d'où était sortie, avec la proclamation de la foi évangélique, l'organisation du régime parlementaire, aurait dû être conservé comme un lieu de pèlerinage perpétuel, non seulement pour tous les protestants, mais encore pour tous les patriotes de France. Il fut détruit presque immédiatement !

Henri II, raconte Regnier de la Planche, venait de mourir. La persécution redoublait. Démocharès lançait partout ses redoutables espions. En chaire, les curés tonnaient, dénonçant « excommunimens contre tous ceux qui cognostroyent aucuns luthériens et ne les défèreroyent. » Même des traîtres livrèrent les noms

1. [illegible] — 2. [illegible], V, 1856, p. 332. — 3. [illegible] [illegible]

de leurs frères. Le faubourg Saint-Germain-des-Prés était naturellement « sur tous autres recommandé, pour ce qu'on l'estimoit une petite Genève, comme ils parloyent entr'eux. » On décide d'envahir la maison du Visconte. « Et afin de le surprendre mangeant de la chair aux jours défendus, comme il en avoit la réputation, ils dressèrent leurs embuscades par un jour de vendredy. » Ils se servirent pour cela d'un nommé Frété, qui habitait précisément rue des Marais, au coin de la rue des Petits-Augustins, côté septentrional. Ce Frété était « un clerc de greffe criminel, caut et rusé en ces matières, s'il en fut oncques. Aussi estoit-il dressé de la main du feu président Lizet, en sorte que quand on ne pouvoit tirer tesmoignage et confession suffisante des accusez de ce crime, on mettoit ce fin Frété aux cachots avec eux, lequel savoit si bien contrefaire l'Evangéliste, que le plus subtil et advisé tomboit en ses filets, et par ce moyen on en avoit fait mourir beaucoup. » Donc Frété cache chez lui quarante ou cinquante sergents, qu'il fait entrer « à la file. » Puis, quand l'heure du dîner est arrivée, à onze heures, « la maison du Visconte est incontinent environnée et rudement assaillie. » Mais les assaillants furent reçus autrement qu'ils n'avaient espéré. « Combien que de quinze ou seize personnes qui estoyent à table il n'y en eust que quatre qui fissent teste (car les autres se sauvèrent par-dessus les murailles et à travers champs) si firent-ils une telle résistance, s'estimans assaillis par brigands et voleurs, que tous ces sergens furent mis en route, et les plus hardis si vivement blessez, qu'on pensoit qu'il en deust mourir une douzaine pour le moins : ce qui leur vint contre espérance. Car ils faisoient le conte de prendre, piller et emprisonner, et non d'être battus. » Il leur fallut chercher du renfort. Pendant ce temps les huguenots se sauvent, et même ceux des maisons voisines abandonnent leurs maisons à la merci des juges et sergents qui y trouvent richesses d'or et d'argent monnayé. Chez le Visconte, il ne restait que sa femme, ses petits enfants et son père « homme vieil et caduc. » On avait pensé que la faiblesse et l'innocence seraient respectées. Il n'en fut rien. Les sergents forcent femmes, enfants et vieillards à marcher « portant devant eux (pour les rendre davantage odieux au peuple) comme en triomphe, un chappon lardé, et de la chair crue, qui estoit au garde-manger; car de cuite, il ne s'y en trouva point; » preuve qu'ils n'avaient pas fait gras le vendredi! Le père et la belle-fille n'en reçurent pas moins « tel maltraitement, qu'ils moururent en la prison, en grand'poureté et langueur. » Et bientôt ce fut dans tout Paris un immense pillage de maisons huguenotes. « Les rues estoyent si pleines de charrettes chargées de meubles, qu'on ne pouvoit passer, les maisons estant abandonnées comme au pillage et saccagement, en sorte qu'on eust pensé estre en une ville prise par droit de guerre.... Avec les sergents altérez se mesloyent un tas de garnemens, qui ravageoyent le reste des sergens comme glaneurs... Les pauvres petits enfants demeuroyent sur le carreau, criant à la faim, avec gémissemens incroyables.... sans qu'on osât les retirer.... ains en faisoit-on moins de conte que de chiens.... Il y avoit gens par tous les coings des rues... et ressemblant à pauvres prestres ou moines crottez, qui disoyent à ce pauvre peuple crédule, que ces hérétiques s'assembloyent pour

manger les petits enfans, et pour p.... de nuit à chandelles éteintes, après avoir mangé le cochon au lieu d'un agneau paschal[1]. »

Et cependant la rue des Marais resta plus d'un siècle rue huguenote. Ici habita le célèbre Pierre Du Moulin[2], un des deux ou trois pasteurs de Paris dont on connaît la demeure, ce héros qu'on a appelé « un exemplaire complet des champions de l'Evangile au XVII[me] siècle, des membres de l'Eglise militante[3]. » Ici habitèrent plusieurs membres du consistoire de Paris, que l'on essayá vainement de faire abjurer. Et, en 1698, alors que la persécution a passé, enlevant aux protestants tout, jusqu'à leur nom (on les appelle des nouveaux catholiques), les protestants tiennent encore rue des Marais leurs assemblées secrètes. « On a donné avis au Roy, écrit le ministre de Louis XIV, Pontchartrain, au chef de la police, M. de la Reynie, qu'il se fait des assemblées de nouveaux catholiques jusques au nombre de quarante, chez le nommé de la Fontaine, rue des Marais, le long des jardins de l'hôtel Liancourt. S. M. m'ordonne de vous écrire de faire observer cette maison et de faire arrêter ceux qui s'y trouveront coupables[4]. »

Ruelle obscure et glorieuse, étroite et magnifique! Que de souvenirs et que de leçons! Quel protestant ne devrait fouler une fois dans sa vie ce sol vraiment sacré! On pense involontairement à ces pierres devant lesquelles les Juifs allaient verser des larmes, et faire revivre dans leur cœur tous les souvenirs d'un merveilleux passé. « Jérusalem, si jamais je t'oublie! »

3. A côté du Petit Pré aux Clercs, où l'on commence donc à bâtir en 1542, et qui devient la petite Genève, continue à s'étendre le Grand Pré aux Clercs, qui occupe une place si importante dans les annales parisiennes, dont l'histoire se confond avec celle de l'abbaye et de l'Université. (*Page* 231.) Entre ces deux puissances il fut l'objet d'une lutte de plusieurs siècles, lutte devant les tribunaux, lutte avec des bâtons et des épées.

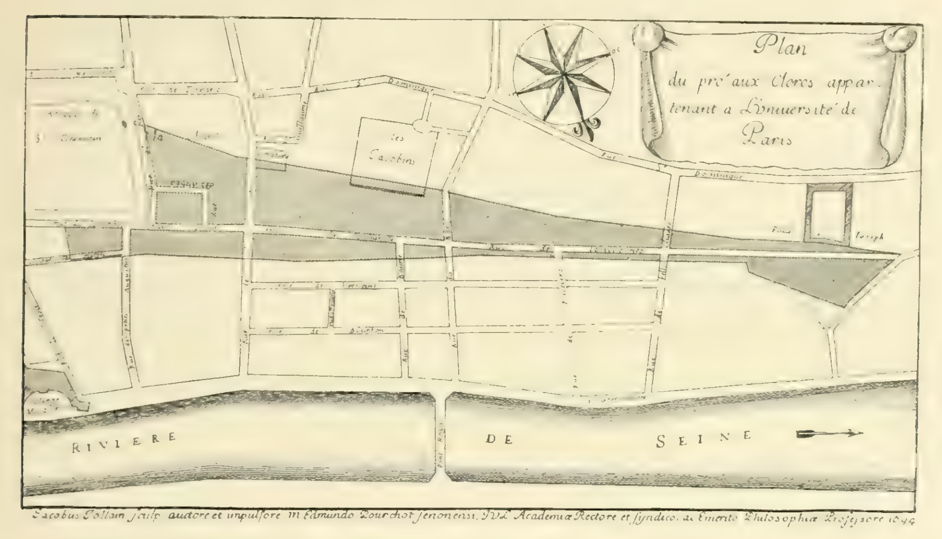
C'était le lieu de promenade des étudiants. Il avait une superficie de dix hectares, et consistait en une langue de terre, très allongée, aux contours irréguliers, fort rétrécie à son extrémité occidentale. Sa base, si l'on peut ainsi dire, s'appuyait sur le chemin qui longeait le côté occidental de l'abbaye.

Au commencement du règne de Louis XIII, ce fameux Pré aux Clercs n'était encore coupé que par deux voies transversales : la rue du Bac, alors récente, et la rue des Saints-Pères, au contraire fort ancienne. Dans le sens de sa longueur, il était sillonné par un chemin qui a été redressé, et est devenu la rue de l'Université.

Pour un protestant, le Pré aux Clercs rappelle une des scènes les plus pittoresques de la Réforme. Le pasteur Macard l'a racontée à Calvin dans sa lettre du [illegible] mai [illegible] : « Après que, pendant cinq jours, comme je vous en ai informé[5],

[illegible] ... en mon estude, en la rue des Marais ... [illegible] — 3. Vinet, *Histoire de la prédication* [illegible] ... [illegible]

une grande assemblée eut chanté vers le soir (*vesperi*) les Psaumes de David au Pré aux Clercs, le sixième jour, sur les plaintes violentes du pseudo-évêque et des sorbonistes, on a publié un édit du Parlement interdisant le chant des cantiques (on ne s'est pas servi du mot : Psaumes) dans de si grandes assemblées. à une heure indue et en armes. Car les prêtres avaient faussement répandu le bruit que les luthériens se réunissaient tout armés [1]. »



Paris. Les deux Prés aux clercs [2]. (p. 230.)

Voici ce qui s'était passé : « Quelques escholiers, dit Crespin, estant au Pré aux Clercs, lieu public, aux faux-bourgs de Paris, pendant que les autres s'amusoyent aux esbats qui s'y font, commencèrent à chanter les Pseaumes de David en petit nombre, ne pensant point inviter les autres à faire le semblable. Toutefois il avint qu'incontinent, tous jeux laissez, la plus part de ceux qui estoyent au pré les suivirent, chantans avec eux. Cela fut continué par quelques jours en nombre infini de personnes de toutes sortes et plusieurs grans seigneurs François et d'autre nation [Macard signale le roi de Navarre [3]] estoyent en la troupe, marchans des premiers. Et combien que trop grande multitude, en autres choses, ait accoutumé d'engendrer confusion, toutefois il y avoit un tel accord et telle révérence, qu'un chacun en estoit ravi ; ceux qui ne pouvoyent chanter, même les poures ignorans, estoyent là montez sur les lieux les plus éminens autour du

1. *Opera*, XVII, p. 177. — 2. Voir *Topographie historique*, IV, p. 21. Nous donnons d'après cet ouvrage ce plan dressé en 1694, et dont le cuivre est aux Archives, à Paris. — 3. *Opera*, XVII, p. 180.

pré, pour ouïr la mélodie, rendans tesmoignage que c'estoit à tort que le chant de choses si bonnes estoit défendu[1]. »

N'oublions pas que sur ce même Pré aux Clercs[2], peut-être encore dans l'hôtellerie de la rue des Marais, habita le gentilhomme La Ferrière[3]. C'est lui qui, en 1555, voulant faire baptiser son enfant selon les rites évangéliques, provoqua la fondation de l'Eglise de Paris, l'élection du premier pasteur, Jean le Maçon, dit la Rivière, et la constitution du premier consistoire. Et, dans une phrase singulièrement heureuse, l'historien de l'Université de Paris, du Boulay, écrit : « A partir de là (1555) pendant deux ans, les Christaudins, — ainsi appelait-on alors les Calvinistes, — se réunirent dans la demeure du dit La Ferrière, située sur le Pré aux Clercs, pour chanter les psaumes de David et poser les fondements plus solides de leur religion[4]. »

Les protestants, des christaudins, des amis du Christ, bâtissant au chant des psaumes leur Eglise ! Ainsi les pierres mêmes élèvent la voix pour réfuter l'une après l'autre des attaques trop injustes. La vieille abbaye nous a montré le berceau de la Réforme caché au sein des plus profondes traditions nationales de la France. Le Pré aux Clercs nous montre que l'art, la musique la plus artistique, le choral a été un de nos premiers et de nos plus utiles missionnaires[5]. On a pu écrire en effet : « La nouveauté, qui seule explique l'enthousiasme des écoliers, celui de la foule et la colère redoublée du clergé, c'est la première exécution publique d'une splendide musique religieuse à quatre parties, dont on ne connaissait encore que « l'essai ridicule, » en un mot l'apparition de l'harmonie protestante, qui a pour père le parisien Louis Bourgeois, » le prédécesseur de Goudimel et de Palestrina[6].

1. *Hist.* [illegible], II, p. [illegible]. — 2. *Ibid.*, II, [illegible]. — 3. M. Weiss écrit : « Le récit de Crespin est emprunté à l'*Histoire ecclésiastique* qui dit (I, 120) que le sieur de la Ferrière « retiré à Paris, » demeurait « au lieu appelé le Pré aux Clercs. » Or il n'y avait alors de maisons que sur le petit Pré aux Clercs, dans la rue des Marais, comme on le [illegible] plan de 1555. Le [illegible] de la Ferrière paraissant n'être que de passage à Paris, j'ai toujours pensé qu'il avait demeuré dans l'hôtellerie de la rue des Marais, dans la maison du Visconte. Voilà pourquoi j'ai imprimé (*Bulletin*, XLIII, 1894, p. 246) qu'elle était devenue en 1555 « le berceau de l'Eglise réformée de Paris. » [illegible] — 4. [illegible] — Cette [illegible] bien prouver que la maison où se réunit le Synode [illegible] de se réunir à partir de 1555, c'est-à-dire l'hôtellerie du [illegible] seigneurs d'Ecosse, ceux qui depuis organisèrent [illegible] réformes. Ceux-ci les accueillirent, les régalèrent de la belle nouveauté du temps, des chants populaires, héroïques, des graves harmonies fraternelles que chantait [illegible] chez eux, ne pouvaient s'astreindre [illegible]. Unis, et se donnant le bras les uns aux [illegible] rent à chanter. C'était déjà le mois de mars, parfois très beau ici ; [illegible] rcs, et l'on chantait d'abord des vœux pour le roi, pour l'armée, puis tous les nou[illegible] entendait une musique à quatre [illegible] ridicule. La foule fut ravie. Elle se rassembla en nombre sur les [illegible] Michelet, [illegible], p. 158. — 6. *Bulletin*, XXVIII, 1879, p. 209. O. Douen. L'attraction exercée par les psaumes fut merveilleuse, et les [illegible] Montluc, de Valence, à la [illegible] Rennes, pardonnez-moi s'il vous

La « douceur de ces chants » si nouveaux paraissant irrésistible[1], les prêtres et les moines écumèrent de rage, écrit le correspondant de Calvin (*rabie turgentes*). Les menaces, les interdictions se succédèrent. Il y eut des arrestations. Il fallut se taire. Depuis 1553, les murailles de l'abbaye n'étaient-elles pas garnies d'artillerie et d'arquebusiers, « pour, dit le Règlement, s'ils voyaient qu'il y ait assemblée au Pré aux Clercs, et que l'on veuille faire quelque tumulte et émotion, les canoner[2]. » ?

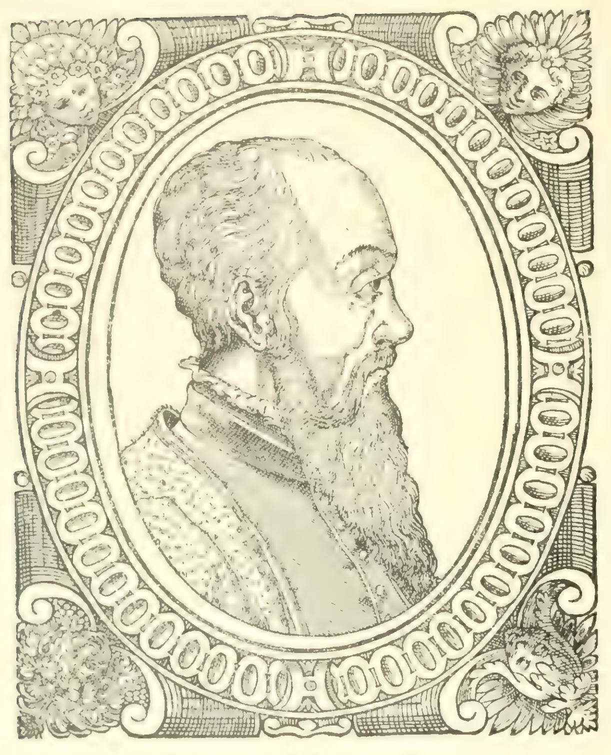
Laissons donc le faubourg, où à chaque pas nous rencontrons des maisons protestantes, celle « toujours ouverte à l'assemblée du Seigneur[3] » des Graveron, de cette admirable Philippe de Luns, damoiselle de Graveron, dont nous verrons tout à l'heure le supplice ; celle de Michel Gaillard, sieur de Longjumeau, au Pré aux Clercs, où se réunissait souvent l'Eglise, et qui fut assiégée, le 27 avril 1561, et confisquée[4] ; et celle des Avenelles, cet avocat poltron et cupide, qui louait en garni, et qui, initié à la conjuration d'Amboise, trahit le secret, etc.[5]. N'oublions pas que les lieux où les protestants habitent, sont aussi les lieux où on les brûle : on les brûle rue de Seine ; on les brûle devant le pilori de l'abbaye. Rapprochons-nous des remparts. Mais, au lieu de les franchir par la porte Saint-Germain, celle qui ne voulut pas s'ouvrir devant Henri IV (il fut obligé de regarder la ville du haut de la tour de l'abbaye), tournons à droite.

4. Derrière les murailles nous voyons émerger les tours du couvent des Cordeliers, où ont vécu Alexandre de Hales, le docteur irréfragable, et saint Bonaventure, le docteur séraphique, et Duns Scott, le docteur subtil[6]. Nous côtoyons des prés, des champs. Le chemin de Vaugirard[7] s'appelle peut-être encore la rue des Vaches, et l'on vient de tracer (1542) la rue de Tournon, d'après le nom du cardinal, abbé de Saint-Germain-des-Prés. Dans ce quartier désert[8], voici un des deux clos Bruneau[9] (aujourd'hui rue de Condé), et précisément voici la maison de Clément Marot, le poète qui a mis en vers les psaumes, mis plus tard en musique par Bourgeois[10].

Son casier judiciaire suffira ici à sa biographie. (*Page* 234.) En mars 1525, accusé d'hérésie, il est envoyé dans les prisons de Chartres, grâce aux démarches

plaist, si j'ose entreprendre vous supplier, qu'il vous plaise ordonner qu'au lieu des chansons folles, vos filles et toute vostre suite ne chantent que les Psalmes de David et les chansons spirituelles qui contiennent louange de Dieu. » La Popelinière, *L'histoire de France*, etc., *depuis l'an 1550 jusque à ces temps*, MDLXXXII. Tome I, liv. VI, p. 371.

1. De Thou, *Histoire universelle*, II, 578. — 2. Félibien, *Histoire de la ville de Paris*, IV, p. 764 a. Règlement, 26 septembre 1553, au sujet des placards séditieux. — 3. *Histoire des martyrs*, II, p. 5[illegible] — 4. *Mémoires de Condé*, éd. Michaud, 576. — « Cet hôtel, dit M. Douen, était situé sur le chemin devenu plus tard la rue Saint-Dominique, au delà d'un autre chemin qui est aujourd'hui la rue du Bac. » *Paris protestant*. — 5. Coquerel, *Précis de l'histoire de l'Eglise réformée de Paris*, p. 44. — 6. L'ancien refectoire, qui subsiste encore, a reçu le musée Dupuytren. — 7. Où aurait habité quelque temps Bernard Palissy, « *proche l'hostel du petit Luxembourg*. » Voir *Bulletin*, XLII, 1893, p. 351, n. 2. — 8. Voir une reconstruction de ce quartier, par M. Hoffbauer, *Bulletin*, XLIII, 1894, p. 265. — 9. *Ibid.*, p. 267. — 10. « La maison de Clément Marot, à Paris, retrouvée au moyen des registres censiers, par E. de P. *Bulletin*, IV, 1856, p. 249-255.



[illegible]

de Léon Jamet, qui le tire de la Conciergerie : d'habitude on n'en sortait que pour aller au bûcher. En novembre 1527, il est arrêté pour avoir enlevé des prisonniers au guet, et même pour l'avoir un peu battu. L'ordre exprès du roi le fait relâcher. En mai 1531, il est assigné devant le parlement pour avoir mangé du lard en carême. Mais il est laissé en liberté, sous la caution d'Etienne Clavier, secrétaire du roi et de la reine de Navarre. En 1535 (25 janvier), il est banni, après l'affaire des placards, avec Mathurin Cordier et les autres [1].

Rentré en France en 1536, Marot avait repris son service de valet de chambre du roi, et, protégé par Marguerite et par Renée, il recouvra toute la faveur de François Ier. Alors, en 1539, celui-ci lui [illegible] cadeau d'une maison rue du Clos-Bruneau. On a encore les lettres patentes, de juillet 1539, donnant « les dites maisons, grange et jardin ainsi encloz que [illegible] Clement Marot, ses hoirs, successeurs et ayans cause... pour joyr et user [2]. » Cette maison était connue pour avoir servi à fondre, par ordre de François Ier, un grand cheval de bronze ; de là son nom : « la maison du cheval [illegible]

[illegible] donc une modeste et très agréable retraite de poète, dans la solitude [illegible] Marot en profita pour y donner quelques-uns de ces dîners [illegible]

[illegible]
[illegible] paistre.

[illegible] tuée derrière, et ayant entrée [illegible]

Il en profita aussi pour traduire les psaumes. A ce moment il était plus ou moins[1] sous l'influence de Calvin, qu'il avait rencontré à Ferrare. Il traduisit 30 psaumes et les dédia à François Ier. En 1540, Charles-Quint étant venu à Paris, Marot, sur l'ordre du roi, lui présenta sa traduction, et reçut, avec des félicitations, deux cents doublons. Cependant la Sorbonne s'émut, et Calvin nous raconte ce qui advint. Marot avait suivi François Ier dans un de ses voyages[2] : « Un jour, comme il revenait de la cour à sa maison, il apprit que le parlement de Paris avait décrété qu'on le saisît et qu'on le lui amenât tout de suite. Il se détourna de sa route pour s'informer de l'affaire. Mis au courant, il se retira droit ici, » à Genève[3].

Quelques années plus tard, le quartier s'était sensiblement développé, et, après la rue de Tournon, dans la rue Garancière, qui porte encore ce nom depuis 1540, se trouvaient deux petites maisons appartenant à Ambroise Paré[4].

II

1. Nous entrons par la porte Saint-Michel; nous gravissons la montagne Sainte-Geneviève ; et nous voilà au centre de l'*Université*, une des trois villes dont se composait la ville de Paris au XVIe siècle. Les deux autres étaient la *Cité*, et la *Ville* proprement dite.

L'Université était enfermée par la Seine, depuis la tour de Nesle (palais de l'Institut) jusqu'à la Tournelle (pont de la Tournelle), et par les murailles de Philippe-Auguste. Celles-ci, il est facile d'en faire le tour, encore à l'heure actuelle. Car leurs fossés, en disparaissant, ont été purement et simplement remplacés par des rues qui existent encore, et dont même plusieurs ont conservé, plus ou moins longtemps, quelquefois jusqu'à aujourd'hui, le nom de Fossés. Partant du pont de la Tournelle nous allons rue des Fossés-Saint-Bernard, rue des Fossés-Saint-Victor (aujourd'hui rue Cardinal-Lemoine), rue Contrescarpe (aujourd'hui place Contrescarpe), rue de la Vieille-Estrapade, rue des Fossés-Saint-Jacques. Ici seulement l'ancienne enceinte se dérobe pendant quelques pas. Il faut traverser l'ancienne rue Le Goff, croiser la rue Soufflot et voilà de nouveau

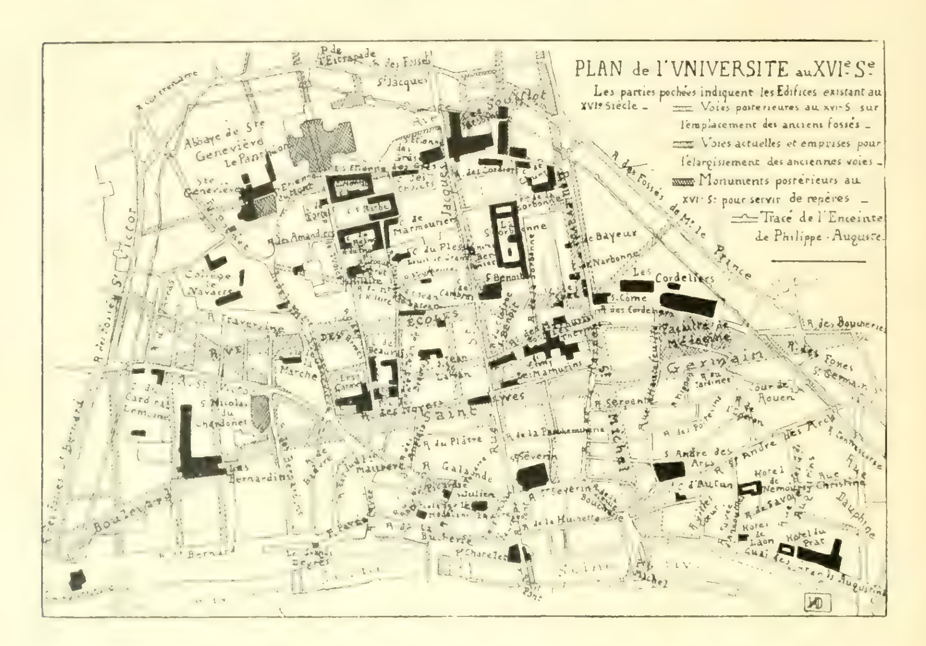
1. Marot avait abjuré ses idées évangéliques en rentrant d'Italie, à Lyon. Cette abjuration est niée, avec énergie, et à tort, par la *France protestant* (1re édition), article Marot, et par M. Douen, *Clément Marot et le psautier huguenot*, 1878, I, p. 238-250. Voir Appendice : « L'abjuration de Marot en 1536. » — 2. Descendu de cheval à Notre-Dame, le 1er janvier 1540, au chant du Te Deum, il alla souper avec le roi au Palais de la Cité, où on l'installa. Ce ne furent que bals, joutes et fêtes. Le protestant Jean Cousin [illegible] le [illegible] impérial, et Marot célébra l'entrée solennelle de l'empereur par des vers, dont les deux derniers étaient une réminiscence d'un [illegible], pour dire le moins, du Psaume 24 :

Hausse, Paris, hausse bien haut ta porte,
Car entrer veut le plus grand des chrestiens.

3. *Opera*, XI, p. 468. Calvin à Viret, fin novembre 1542, selon M. Herminjard, vers le 8 décembre. Voir Herminjard, VIII, p. 216, n. 20 et 21. — 4. Le docteur Le Paulmier, *Ambroise Paré, d'après de nouveaux documents découverts aux archives nationales et des papiers de famille*, 1887, p. 311.

la rue des Fossés-de-Monsieur le Prince (aujourd'hui rue Monsieur-le-Prince) et la rue des Fossés-Saint-Germain (aujourd'hui rue de l'Ancienne-Comédie et rue Mazarine). A son extrémité était la tour de Nesle.

Cette ville, si bien entourée d'eau et de pierres, se groupait sur les pentes de la montagne Sainte-Geneviève, et était partagée en deux par la rue Saint-Jacques, la grand'rue Saint-Jacques, comme disent les vieux plans, la seule qui,



traversant deux fois la Seine, allât, en ligne droite, d'un bout de Paris à l'autre, de la porte Saint-Jacques à la porte Saint-Martin. Les petites maisons du moyen âge s'entassaient, de plus en plus étroites, s'écrasant l'une l'autre, obligées d'exhausser leurs pignons, d'avancer leurs étages, s'efforçant à l'envi d'arrêter les odeurs qui, d'en bas, auraient pu se dégager, et la lumière qui, d'en haut, aurait pu pénétrer. Au milieu, comme un homme fort écarte tout à coup la foule des faibles, quelques hôtels seigneuriaux poussaient, dans la populace des petites demeures, les angles de leurs murailles, armés de tourelles minuscules. Enfin la pression de la ceinture d'eau et de pierres étant devenue intolérable, les maisons s'étaient mises à sauter par-dessus les murailles, et les faubourgs s'étaient formés : celui de Saint-Germain en aval, et, en amont, ceux de Saint-Victor et de Saint-Marceau.

Telle est la ville où Calvin vécut. Le collège Montaigu, et, de l'autre côté de la rue des Sept-Voies (aujourd'hui rue Valette), le collège Fortet, ces deux maisons où notre Réformateur passa des années décisives, occupaient précisé-

ment le sommet de la montagne Sainte-Geneviève. Près de la vieille basilique dédiée à la Sainte, et dont il ne reste plus que la tour[1], l'église de Saint-Etienne-du-Mont venait de s'élever.

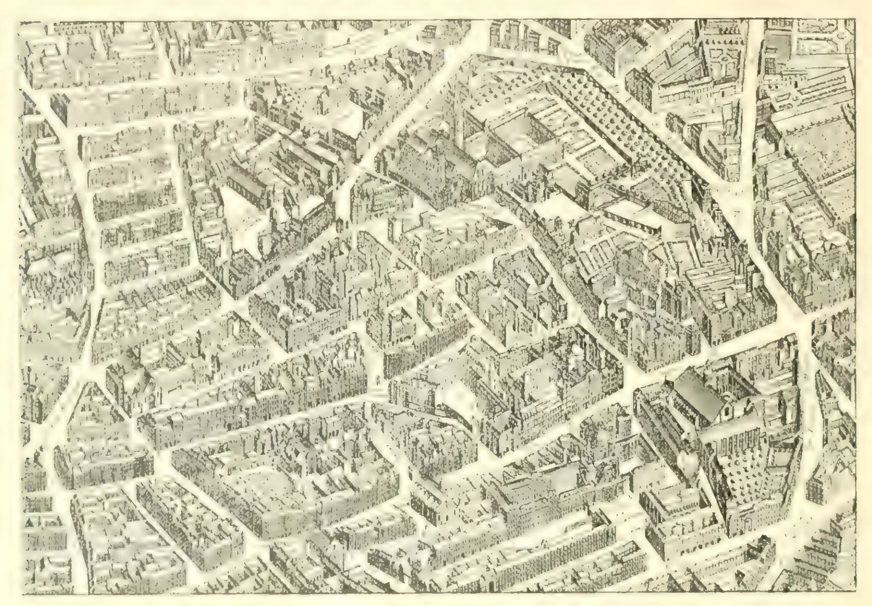
Le collège Montaigu[2], ce type du collège moyen âge, que dirigeait Béda, le célèbre chef de la Sorbonne, a fait place à la Bibliothèque Sainte-Geneviève ; mais du collège Fortet, il reste la tourelle (*Page* 201) contenant le vieil escalier à vis, par lequel Calvin montait à ces petites chambres d'étudiant, qui semblent ne pas s'être modifiées. Ici il rédigea le manuscrit du discours de Cop. D'ici il s'enfuit en se dévalant par la fenêtre[3]. Et ce reste, le plus curieux du passé calvinien, est le seul qui soit conservé[4]. A côté sont des caves immenses, à deux étages, et d'un effet véritablement saisissant[5]. Etait-ce le cachot de ces anciens collèges? Bizarre jeu des événements! Cette maison, où le Réformateur composa le premier manifeste de la Réforme française, servit quelques années plus tard de lieu de réunion aux pires ennemis de cette Réforme, au conseil de la Ligue!

Autour de ces deux collèges, était une vraie population de collèges (*Page* 238): collège de Lisieux (emplacement de l'école de droit), collège des Chollets, où le célèbre Buridan soutint, un jour durant, qu'il est licite de tuer une reine de France, collège Sainte-Barbe (encore occupé par l'établissement du même nom), collèges de Marmoutiers, du Plessis (où Papire Masson enseigna avant 1570), de Reims, de Coqueret (où, sous la direction de Dorat, principal *in partibus* de la maison devenue vide, Ronsard apprit le grec avec Antoine de Baïf, et fonda son école avec du Bellay, 1548[6]), de Tours, de Karembert, etc.

2. Ici encore il suffit d'un peu d'attention pour retrouver le passé beaucoup mieux conservé qu'il ne le semble au premier abord.

1. On la voit au milieu des bâtiments du collège Henri IV. — 2. Voir description et dessin, p. 69. D'après Merle d'Aubigné, *Histoire de la réformation au temps de Calvin*, VI, p. 20, Hamilton, le Réformateur écossais, serait entré au collège de Montaigu quatre ou cinq ans avant Calvin. — 3. Voir *Bulletin*, XLII, 1893, p. 540. — 4. A moins que le renseignement suivant, trouvé dans les *Antiquitez* de Paris (par Jacques du Breuil et Malingre, 1640, p. 343), ne nous inspire des doutes fâcheux. « En l'an 1560 fut réparé et réédifié ce collège, cent-soixante-dix ans après sa première fondation, ainsi qu'on lit sur la porte d'iceluy : *Aureliacensium et Fortetiæ familiæ decus, D. Petrus Fortetus Parisiensis canonicus, has ædes sacratis [illegible] Musis anno Domini 1391 dicavit. Prudentissimi [illegible] moderatoris [illegible] collegium [illegible] restituebant, anno domini 1560.* » (Messire Fortet était d'Aurillac.) A-t-on reconstruit tout le collège ou seulement le vestibule? — 5. On peut les visiter en entrant, au N° 10 de la rue Valette, chez un marchand de vin dont l'enseigne porte : « A la corne ; marchand de vin. Maison fondée en 1788. » Dans les documents de la fin du XV[e] siècle on trouve déjà cette mention : « Maison de la corne devant le collège Fortet. » « La cave appartient par son style à l'époque du XIII[e] siècle. Un pilier central avec chapiteau reçoit la retombée des voûtes à arches primitiques ; du côté de la muraille, les nervures reposent sur des corbeaux en pierre. Mais ce qui ne se peut décrire, et ce qu'une eau-forte seule pourrait rendre, c'est la fantasmagorie rembranesque du clair-obscur de cette chambre basse, avec le jour blafard qui frôle les marches usées d'un raide escalier de pierre, avec les lueurs tremblotantes des lampes sur l'ogive des voûtes, avec les trous d'ombre où le regard se perd. Une trappe se lève et l'on descend encore dans une cave inférieure, sorte d'*in pace*, de cachot mystérieux, qui a peut-être renfermé des secrets terribles. Il devait y avoir de semblables réduits souterrains au collège de Montaigu, cette redoutable prison des écoliers rétifs. » (*La construction moderne*, 1887-1888, p. 307.) En effet, on trouve dans les cartons du Musée Carnavalet un dessin des cachots de Montaigu. Ils n'offrent malheureusement rien de pittoresque. — 6. D[illegible], *Histoire de la littérature française*, p. 109. — *Topographie historique*, VI, p. [illegible]2.

La rue des Sept-Voies (aujourd'hui rue Valette), a été élargie et refaite d'un côté. Mais la rue des Amandiers (aujourd'hui rue Laplace), conduit toujours à la rue de la Montagne Sainte-Geneviève. Celle-ci, qui a conservé sa place et son nom, descend toujours en pente raide la colline que gravissaient par centaines les auditeurs enthousiasmés d'Abélard. Elle longeait le collège de Navarre



[illegible] Quartier des collèges d'après le plan Turgot, 1740. (p. 237.)

emplacement de l'Ecole polytechnique), dont la grande porte ogivale toute fleuronnée, avec ses trois niches festonnées, dentelées, flamboyait de fantaisie sculpturale. *Page* 239.

Le collège avait été fondé, en 1304, par Jeanne, reine de Navarre, femme de Philippe-le-Bel. Outre la théologie, on y étudiait la grammaire et la philosophie. Un maître de théologie avait, sous le titre de grand maître, la direction générale [illegible][1]. C'est ici qu'avaient enseigné les inspirateurs des grands conciles, [illegible] d'Ailly (maître de théologie en 1380, directeur en 1384) et Gerson (maître [illegible]) et Nicolas de Clémengis. A partir de ce moment, la liste des [illegible] brillante que la liste des maîtres, et, sur l'une ou sur [illegible] trouvons les noms de bien des héros de notre histoire. En 1484, [illegible] au collège de Navarre et y étudie la théologie, bien qu'il [illegible] aucun grade dans cette discipline[2]. Vers 1486, Guillaume Briçonnet

[1] [illegible]

vient faire sa philosophie. Son cours achevé, il passe en théologie, et, nommé à l'évêché de Lodève, il demande à Clichtove de le préparer aux devoirs de sa charge [1].

Deux hommes, en effet, incarnent à ce moment l'esprit du collège de Navarre, Clichtove et Le Picart.

Jodocus Clichtoveus, qui n'est pas pour nous un inconnu[2], était né à Nieuport, en Belgique, vers 1473 [3]. Il avait été l'un des disciples les plus distingués, et les plus ardents de Le Fèvre, dont il avait traduit, ou annoté, les principaux ouvrages philosophiques et scientifiques. De 1490 à 1498, ils furent tous deux au collège du cardinal Le Moine. Puis Clichtove avait défendu son maître dans ses controverses sur Marie et sur Anne. A ce moment, comme Le Fèvre, il recommandait la lecture de l'Ecriture sainte, la recherche du texte original, expliqué par lui-même, par la raison, indépendamment des Pères, de la liturgie, etc. [4]. Mais, effrayé, terrifié par les attaques de la Sorbonne, il changea de camp, à peu près au moment où Le Fèvre se retirait à Meaux. Dès lors, réconcilié avec Béda, il se mit, avec le fameux principal de Montaigu, à la tête de la réaction : la Sorbonne, Montaigu et Navarre !


Paris. Entrée du collège de Navarre. (p. 238.)

Il se fixe dans le collège de Navarre, dont il était hôte (***hospes***) dès 1500. En 1517 (le 7 juin), il y loue, pour la vie, une chambre, et donne 60 ducats pour les réparations de la maison. Le 1er février 1518, il désigne le lieu où il veut être enterré, devant un petit autel[5]. Cependant, il sortit du collège de Navarre, soit pour se rendre auprès de son élève, Louis Guillard, dans son évêché de Tournay (1518), soit surtout, suivant encore Guillard, pour devenir chanoine de Chartres (1526) ; et c'est là qu'il resta, mourut (22 septembre 1543), et fut enseveli.

Jugeant, un peu autrement que les catholiques, la gloire que Clichtove s'était acquise, en reniant avec une telle désinvolture son premier maître, les évangéliques disent : « Je ne parle pas de Cloaque (je veux dire de Clichtove). Tu ne saurais t'imaginer jusqu'à quel point il est tombé dans l'enfance, etc. [6]. »

1. Jean de Launoy, *[illegible] Navarra gymnasii historia*, 1677, II, p. 637. — 2. Voir plus haut, p. 92. — 3. En [illegible] il se disait sexagénaire. Clerval, p. 2. — 4. On disait : « Celui qui aime Fabri serait le plus ingrat des hommes, s'il n'aimait pas aussi Clichtove, tellement celui-ci était le fidèle [illegible] de celui-là (Clerval, p. [illegible]) [illegible] *[illegible]*. [illegible], *Faber Stapulensis*, p. 15. — 5. Clerval, p. 25. — 6. « De [illegible] Clichtoveo dicere [illegible] » Lettre de Lange à Farel, 1er janvier 1524. Herminjard, I, p. 1[illegible].

C'est Clichtove qui rédigea la condamnation de Luther par la Sorbonne, 15 avril 1521, et inventa les nouvelles formules dont on usera dans la suite en pareil cas. C'est Clichtove qui fut l'âme du Concile de Sens, dont il rédigea encore les décisions. Or, un auteur catholique déclare que la condamnation de Luther et le Concile de Sens n'ont été rien moins que la préface du Concile de Trente [1].

Non moins infatigable comme auteur que comme orateur, il publia une série d'ouvrages, où, reniant point par point ses premières convictions, il fournit les éléments de toute la polémique, à ce moment, contre les évangéliques. Son *Antilutherus* et son *Propugnaculum ecclesiæ* deviennent la Somme théologique contre le protestantisme [2]. Il mérita les éloges de Béda : « Il avait, dit celui-ci, une telle confiance en moi, et une telle familiarité qu'il ne publiait aucun opuscule sans le soumettre au préalable à ma censure. » Il mérita le titre de « Marteau de Luther [3]. »

A côté du théologien, se dresse le prédicateur, le plus célèbre des membres du collège de Navarre, François Le Picart, né en 1504. Après avoir étudié la philosophie, vers 1526, il entra en théologie. Il acheva son cours de quatre ans, devint licencié en 1533, fut nommé maître en 1534. Alors s'ouvre sa bruyante et importante carrière anti-réformatrice. Il est l'ami inséparable de Béda. A eux deux, ils empêchent Roussel de prêcher. La Sorbonne lui accorde toute sa confiance. Elle le met au nombre de ceux qui étudient les livres suspects quant à la foi, qui recherchent les recéleurs, qui disputent avec les hérétiques pour les ramener à l'Eglise catholique, qui accompagnent les hérétiques condamnés au dernier supplice, et, jusqu'au moment suprême, s'efforcent de les délivrer de leurs erreurs. Le Picart se mit toujours du parti de Loyola et soutint, partout et publiquement, la cause de la Société de Jésus [4].

L'*Histoire ecclésiastique* le traite de « jeune homme pour lors, mais d'un esprit tempestatif. » Et de Launoy confirme ce jugement, quand il nous déclare qu'il se mit à prêcher avec « plus de véhémence » contre les crypto-luthériens. Aussi sa carrière fut-elle singulièrement mouvementée. Il est emprisonné, mais il a assez de liberté pour continuer ses leçons sur les Epîtres de saint Paul, au collège de Navarre, et même ses prédications. On le force à quitter la ville. Il est rappelé. « Glorieux, il était parti pour l'exil ; plus glorieux il en revint. » Ce retour fut un triomphe. Toute la ville tressaillit de joie et d'allégresse, et il [illegible] leçons et prédications passionnées.

[illegible] rôle au début de la Réformation a été décisif. On sait que ce qui arrêta

[1] [illegible] — Ex his fere omnes antilutherana arma desumpsere. » Clerval, p. 97. — « Sa [illegible] le premier, parmi les théologiens parisiens, écrit contre Luther, » II, p. 670. C'est [illegible] parurent en 1524. Suivent : [illegible] 1526, etc. Notons encore celui-ci [illegible] pour ou contre la lecture de [illegible] soutenu qu'on devait la lire : devenu catholique, il soutenait [illegible] — 4. [illegible] Launoy, II, [illegible]

la Réforme, ce fut Paris ; et que, dans Paris, la victoire catholique fut due à la populace. Le Picart fut l'âme de la populace. Deux témoignages, l'un d'un adversaire, l'autre d'un ami, constatent ce fait.

Le premier est celui de Calvin, dans son *Traité des scandales* (1550) : « Maistre François Picquard, Docteur de Paris, criant à sa façon accoustumée, comme un homme hors du sens, a bien osé dire qu'à Genève on niait toute religion : Vray est que c'est un escervelé et frénétique ; mais il est de telle réputation entre les siens, que tout ce qu'il a gazouillé, sera tenu comme si un ange avait parlé. Quant à luy, il cognoit assez qu'il ment comme un effronté qu'il est [1]. »

Le second témoignage est celui de l'éditeur des discours de Le Picart. Dans la Préface, adressée au peuple de Paris, ***Renatus Benedictus***, théologien de Navarre, s'écrie : « Aime, révère et lis diligemment, Paris, les saints œuvres de celuy qui t'a rendue constante en la Foy et Religion chrestienne, au temps que tu sais bien, et ainsi a esté cause de te conserver et rendre glorieuse. Aime et retien, Paris, les œuvres de celuy, lequel t'a par avanture autant aidée au temps de la nécessité, que firent Onias et Jérémias les Juifs combattant contre Nicanor [2]. »

Ce qui achève d'expliquer l'influence de Le Picart, c'est qu'à ses défauts il ajoutait des vertus non moins populaires. Ce terrible persécuteur était un homme de bien, et un homme très bon. « Il ne voulut jamais recevoir aucune récompense de l'Eglise [3]. » Il était d'une charité si parfaite qu'il passait pour le père des pauvres et des malheureux [4]. « Allant prescher, il dépouilla son saye et sa robe pour vestir un pauvre tout mouillé et lui donna encore de l'argent [5]. »

Il mourut le jeudi, 17[e] jour de septembre 1556, à quatre heures du matin, dans le doyenné de Saint-Germain-l'Auxerrois [6]. « Premièrement trois ou quatre heures après son trespas fut ouvert, et son cœur tiré hors de son corps, et mis ensemble au milieu de la cour de son dit logis, enveloppé sur beau drap, le visage découvert et les mains jointes : et de toutes les parties de la ville et faux bourgs de Paris chacun le venoit voir.... Il y avoit à son convoi plus de 20000 bourgeois de Paris. Tous les bons catholiques en pleuroient. Messieurs du Parlement assistèrent à son convoi comme si c'eust esté à celuy du Roy [7]. »

Evidemment Budé n'a pas eu tort quand il a appelé le collège de Navarre le second portique [8] de l'orthodoxie : l'autre c'était la Sorbonne.

Ajoutons qu'ici en 1532, on joua la célèbre comédie dans laquelle on repré-

1. [illegible] VIII, p. [illegible] p. [illegible] Calvin [illegible] Le Picart [illegible] VII, p. [illegible] — 2. De [illegible], I, p. 2[illegible] — 3. [illegible], II, p. [illegible] — 4. [illegible], II, p. [illegible] — 5. [illegible] I, p. 317. — 6. [illegible], I, p. [illegible] — 7. [illegible] I, p. 300, 311. De [illegible] [illegible] scientifique personne, sieur d'Atily en Brie, docteur en théologie et doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois. » — 8. Jacques du Breul [illegible] p. 310.

sentait Marguerite d'Angoulème, métamorphosée en furie par la lecture de la Bible. Les lettres de Calvin nous ont minutieusement renseignés sur cet événement. Ici Mathurin Cordier professa la grammaire, devint élève en théologie, et peut-être se convertit en 1529. Ici Henri IV fut « institué aux bonnes lettres, et eut pour compagnon le duc d'Anjou, qui fut son roi, et le duc de Guise, qui le voulut estre[1]. » Ici Richelieu étudia. Dernier détail à noter : le premier boursier du collège de Navarre était le roi, et le revenu de sa bourse était affecté à l'achat de verges à l'usage de ses collègues.

Un peu plus bas, séparé du collège de Navarre par la rue Traversière (qui longeait en partie la rue actuelle des Ecoles), se trouvait le collège de La Marche, où Calvin, arrivant de Noyon, entra en quatrième, avec ses amis de Montmor, et où enseignait Mathurin Cordier.

3. De l'autre côté de la rue de la Montagne Sainte-Geneviève (longeant toujours la rue actuelle des Ecoles), la rue Judas (aujourd'hui impasse du Clos-Bruneau) conduisait à la rue des Carmes[2]. En 1528, Simon du Bois y publiait ses volumes, au nombre des plus beaux et pas des moins évangéliques de l'époque. On pourrait presque dire que, de cette petite rue Judas, l'influence de Luther a commencé à rayonner dans toute la France, car, après avoir fait paraître la dernière édition, imprimée à Paris, du *Nouveau Testament* de Le Fèvre d'Etaples, Simon du Bois publia les traités de Luther, traduits par le chevalier de Berquin, les *Expositions chrestiennes*, les *Expositions sur le Pater Noster*, le *Symbole* et les dix commandements[3].

Il n'était donc pas rare de voir le noble chevalier (bientôt le pieux martyr), « avec sa robe de velours, satin et damas, et sa chaussure d'or[4], » remonter la rue des Carmes, et tourner rue du Mont Saint-Hilaire (aujourd'hui rue de Lanneau), et traverser le carrefour, où se trouvait le Puits-Certain, où aboutissaient la rue (aujourd'hui impasse) Chartière, la rue Fromentel, la rue Saint-Jean de Latran, et entrer dans la rue Saint-Jean de Beauvais.

Or c'est ici un des coins du Paris du XVIe siècle qui a le mieux conservé sa physionomie. Choisissez votre point de vue : tout ce qui est moderne se trouve cachée; c'est étroit, c'est contourné, c'est sombre, c'est sale. De ces impasses, de ces carrefours l'odeur des temps passés vous saisit, âcre, authentique, et une vie étrange ressuscite. Au XVIe siècle, en effet, ces rues et ces maisons étaient autrement reliées entre elles qu'aujourd'hui. Car ici était le centre du commerce de l'imprimerie et de la librairie. Dans la rue du Mont Saint-Hilaire, il y avait un dépôt de livres, quelquefois deux, dans chaque maison. Dans la rue Saint-Jacques on comptait jusqu'à soixante-dix boutiques de libraires[5]. Or ces officines s'ouvraient dans la rue par des tabliers, qui s'avançaient, chargés de

[1] [illegible] Saint-Jean, Thibault II Charron tint boutique [illegible] Renouard. [illegible] XXXVII, [illegible], p. 332 et suiv. [illegible] [illegible], p. x.

livres. En échange, la rue se prolongeait, s'étendait des deux côtés, dans les officines. Tout le quartier était un grand bazar, une foire permanente de la librairie. Entre les étalages circulait, en se pressant, lisant, causant, discutant, toute la population des innombrables collèges environnants, écoliers de tous pays, avec leurs costumes nationaux, professeurs avec leurs robes, savants, ecclésiastiques [1].

Où va le chevalier de Berquin? A l'une des premières maisons de la rue Saint-Jean-de-Beauvais, à gauche, celle d'Henri Estienne I[er], fondateur de la maison des Estienne : *in Clauso Brunello*, vis-à-vis des Grandes Ecoles de Décret [2], à l'image de saint Jean-Baptiste.

Là, à partir sans doute de 1504, Henri Estienne I[er] imprime, et on est à peu près sûr de rencontrer dans son officine, transformée en véritable Académie, Badius [3] (Josse), beau-père futur de son fils Robert, Budé, Briçonnet, Clichtove, ou surtout Le Fèvre d'Etaples, plus qu'octogénaire, qui aimait encore à chantonner (*cantillare*) [4], à plaisanter et à discuter, etc. Henri Estienne I[er] étant mort, Simon de Colines épousa sa veuve, et continua la maison de 1520 à 1526 [5], aidé surtout par Robert Estienne. Celui-ci prit la succession de son père en 1526, et suspendit comme enseigne le célèbre olivier (*oliva Stephani*), que l'on

1. « Une autre partie du quartier de l'Université, le Clos Bruneau, le Mont Saint-Hilaire et le Mont Sainte-Geneviève, a été moins défiguré. Le Carrefour du Puits-Certain, n'était la large trouée qui lui a été faite par la démolition d'un côté des rues Saint-Jean-de-Beauvais et Saint-Jean-de-Latran, a conservé assez bien la physionomie qu'il devait avoir au XVI[e] siècle. La rue Chartière (impasse Chartière), la rue du Mont Saint-Hilaire (rue de Lanneau), la rue Saint-Jean-de-Beauvais (rue Jean-de-Beauvais), la rue Fromentel, voies qui aboutissaient toutes au Puits-Certain, ont encore quelques-unes des maisons habitées autrefois par nos libraires et nos imprimeurs. Rue de Lanneau, on voit l'amorce de la *Longue Allée* plus étroite qu'une de nos portes cochères ordinaires ; la rue d'Ecosse est telle qu'elle fut aux premières années du XVII[e] siècle, après la démolition et la reconstruction de la maison du *Chaudron*. Au coin des rues Fromentel, Jean-de-Beauvais et de la place du Collège de France (anciennement rue Saint-Jean-de-Latran) existe encore la petite niche qui contenait la statue de la Vierge, justifiant l'enseigne que portait la maison, l'*Image Notre-Dame*, avant de porter celle de la Pyramide, lorsqu'après la mort de Simon de Colines elle passa dans la famille des Macé. » Ph. Renouard, *Imprimeurs parisiens*, p. XI. — 2. Voir *Bulletin*, XLIII, 1894, p. 252. La rue Jean, ou Saint-Jean-de-Beauvais, portait aussi les noms de rue du Clos-Bruneau, et de rue des Ecoles de Décret. Il y avait eu, en effet, dans cette rue plusieurs écoles de Décret, c'est-à-dire où le droit ecclésiastique, renfermé dans le décret de Gratien (d'où le nom d'Ecole du Décret), était seul enseigné. C'était donc une Faculté de droit canonique. La jurisprudence civile, exclue de l'enseignement parisien par une déclaration formelle du pape Honorius II, était réservée aux Universités d'Orléans et de Poitiers. — Henri Estienne était établi en face des Grandes Ecoles de Décret. Il avait débuté, en 1502, dans la maison, non pas en face, mais immédiatement à côté de ces grandes Ecoles, à l'enseigne des Connins ou des Lapins. Là, il avait succédé à Jean Higman, dont il avait épousé la veuve Higman. Estienne et Colines se transmirent fidèlement leur imprimerie et leur femme. — Un [illegible] de 1529 dit de la maison d'Estienne : « maison où soulloient estre les premières escolles de décret [nous avons indiqué qu'il y en avait eu plusieurs] assises au Cloz Brunel, en la rue Sainct Jehan de Beauvayes, devant les Grandes Escolles de Décret... aboutissant par derrière à une petite court, prez les estables du dict Sainct-Jehan de Latran ; la dicte maison a esté baillée à Henry Estienne, jadis imprimeur et libraire. » Cette maison se composait de « deux corps de logis, l'un sur le devant, l'autre sur le derrière, cour au milieu, petit jardin derrière les dicts lieux, avec une imprimerie estant en [illegible]. » — Robert Estienne, fils de Henri, loua par bail emphytéotique cet immeuble, le 16 juillet 1533, pour une durée de 99 ans (*Topographie*, VI, p. 90, 95, 96). — 3. Badius habitait, en 1503, rue de Carmes, « Au Miroir, » et, de 1508 à 1530, rue Saint-Jacques, « Aux Trois Brochets » (Ph. Renouard, *op. cit.*, p. 11. — 4. Herminjard, I, p. 23, n. 3. — 5. Des ouvrages de Le Fèvre portent : « Imprimé en la maison Simon de Colines, demourant en l'Université de Paris, en la rue Sainct Jehan de Beauvais, devant les escolles de Decret. »

y voyait encore après 1650. A ce moment, Robert constituait à lui tout seul la première Société biblique qui ait existé, et entrait dans des luttes interminables contre la Sorbonne. Tout ce qui était savant fréquentait sa maison, où femmes et enfants parlaient latin. Les domestiques mêmes en avaient attrapé quelques mots.

Que de fois Mathurin Cordier vint ici, chez son ami, qui devait être cause de sa conversion! Que de fois Calvin dut se mêler à ces humanistes, à ces évangéliques, surtout quand il allait chez Cyaneus[1], faire imprimer son traité sur le *De Clementia,* ou quand il allait jusqu'à la Sorbonne, chez Gérard Morrhius[2], Campensis, corriger les épreuves de *l'Antapologie* de son ami Duchemin.

Un peu plus loin, dans la même rue, et du même côté, était le nouvel établissement de Colines[3], à l'enseigne du *Soleil d'or*, et enfin, vis-à-vis, venait le collège de Presle[4], où étudia Florimond de Ræmond, où l'illustre Ramus enseigna, et fut tué à la Saint-Barthélemy. Surpris le 26 août, par les égorgeurs, dans la cellule qui lui servait de cabinet de travail, au cinquième étage, il reçut une décharge d'arquebuse et un grand coup d'épée. On le jette par la fenêtre dans la cour. Il respire encore; on l'attache par les pieds, et on le traîne à travers les rues jusqu'à la Seine, dans laquelle il est précipité après qu'un chirurgien lui a coupé la tête. Quelques passants, moyennant un écu qu'ils donnèrent à des bateliers, se firent apporter sur la berge le cadavre qui surnageait, près du pont Saint-Michel, et s'en donnèrent le spectacle[5].

4. Mais la rue qu'il nous faut surtout descendre pas à pas, c'est la *Grant rue Saint-Jacques*.

Au commencement, à gauche, tout près de la porte Saint-Jacques, et même enclavé dans le rempart, est le couvent des Dominicains, dit des Jacobins, qui eut pour professeurs Albert le Grand et Thomas d'Aquin. Les écoles de saint Thomas furent reconstruites au milieu du XVI[e] siècle[6].

Puis viennent de tous côtés des libraires; presque à chaque porte pend une enseigne. Toussaint Denys, « près Sainct-Yves, à l'enseigne de la Croix de Bois[7] » en 1520, vend la célèbre édition des taxes de la pénitencerie. Regnauld Chaudière[8], à l'enseigne de *l'Homme sauvage*[9], vend le *Traité* d'Ulrich de

1 [illegible] 1525, [illegible] des deux Cochets. On le [illegible] pour Simon de Colines, dont l'atelier était [illegible] — 2 [illegible] Morrhe, dit Deschamps, avait son [illegible] cloître Saint-Benoist, appartenant à la Sorbonne. Ph. Renouard, *Imprimeurs pari-* [illegible] nom de la maison où avait débuté son prédécesseur Henri [illegible] collège de Presle avait façade sur [illegible] *monumentale*. Explication des planches, p. 168. [illegible] sé la belle-fille de Simon de Colines. Celui-ci, en [illegible] 1540. [illegible] XXXIX, [illegible] p. 183

Hutten, l'*Aula*[1]. A l'enseigne du *Croyssant*, près Saint-Benoît, Jehan Morin[2] vend le *Cymbalum mundi* de Bonaventure des Périers, valet de chambre de Marguerite d'Angoulême. Sous le voile d'une fiction sans portée apparente, le *Cymbalum* s'attaque indistinctement à tous les Credo et à tous les partis religieux. « S'élançant d'un bond aux extrêmes limites de la libre pensée, par l'audace du scepticisme, l'éclat de la verve, le trait incisif, l'ironie mordante, le contemporain de Rabelais annonce et fait pressentir Voltaire à deux siècles de distance[3]. »

Après avoir lu les derniers traités de l'humanisme ou même du scepticisme, si l'on veut lire les premiers traités du mysticisme évangélique, il suffit d'entrer chez le libraire voisin, Chrestien Wechel, « à l'écu de Basle, près l'esglise sainct Benoist. » Il a publié « le livre de vraie et parfaite oraison, » tiré du *Bet-büchlein* de Luther, 1522. Il a la même marque que Simon du Bois, qui est à la rue Judas et qui travaille pour lui[4].

Simon du Bois se retira à Alençon, où il imprima les deux premières éditions (1531, 1533) du *Miroir de l'âme pécheresse*, cet ouvrage qui provoqua les censures de la Sorbonne, les rétractations de l'Université, à la suite d'un premier discours de Cop, et la comédie du collège de Navarre. Sa succession semble avoir été prise par Antoine Augereau qui, en 1533, toujours dans la rue Saint-Jacques, mais « à l'image Saint-Jacques, près les Jacobins, » mit en vente deux nouvelles éditions du *Miroir*. Les ennemis de la Réforme ne pouvant atteindre Marguerite, s'acharnèrent contre son imprimeur. Profitant de l'affaire des placards (octobre 1534), ils déclarent Augereau « alié des dits affixeurs, » et le font enfermer à la Conciergerie. Il dut faire amende honorable, devant Notre-Dame, et fut pendu et étranglé, place Maubert (décembre 1534[5]).

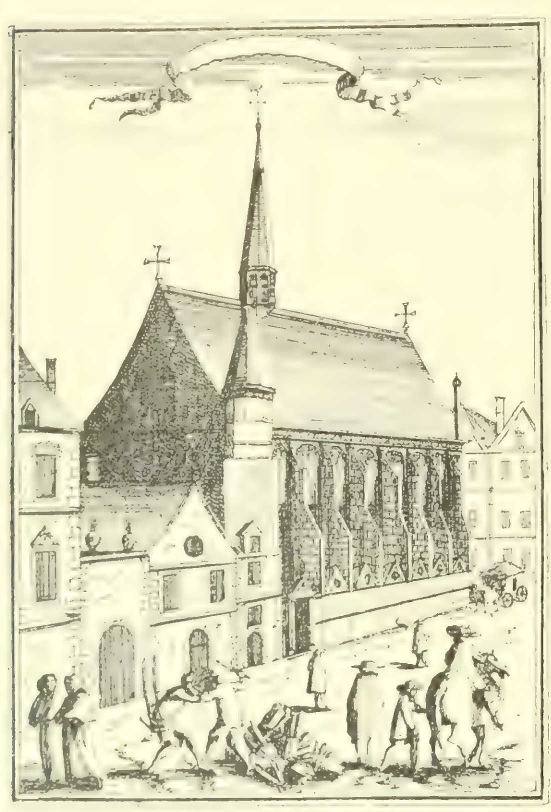
Simon du Bois, plus heureux, put s'enfuir avec Caroli, Marot, Cordier et tous les suspects, que le Parlement cita en vain à sa barre, le 25 janvier 1535[6].

Mais la rue Saint-Jacques n'est pas seulement remplie de librairies, où s'étalent, et où se cachent, tous les livres qui ont fait la Réforme, et que la Sorbonne et le Parlement vont poursuivre[7], traquer jusqu'à ce qu'ils les aient réduits en cendres ; elle est encore pleine de monuments, où se passent les premiers drames luthériens. L'idée et le fait se côtoient.

Nous descendons.

1. Ulrich de Hutten avait fait une rapide visite à Paris, en 1517. Il était, en somme, chargé de vendre à François Ier la voix d'Albert de Brandebourg, archevêque-électeur de Mayence. François Ier, à ce moment, voulait se faire nommer empereur. Ulrich de Hutten dîna avec Budé. *Bulletin*, XXXIX, 1890, p. 181-18[illegible]. — 2. En 1537, n'étant encore qu'un jeune garçon libraire, il fut arrêté précisément pour avoir vendu ce *Cymbalum*. Mais il ne fut pas pendu, comme on l'a dit, puisque l'année suivante il vendait, dans sa boutique, le Roman de la Rose. Ph. Renouard, *Ibid.*, p. 276. — 3. *Bulletin*, XXXVIII, 1889, p. 570. — 4. Ph. Renouard, *Imprimeurs parisiens*, p. 373. — 5. *Bulletin*, XLII, 1893, p. 242-244. « Une victime du *Miroir de l'âme pécheresse*, » par N. Weiss. — 6. *Ibid.*, XI, 1862, p. 253. — 7. On peut s'imaginer la rumeur qui s'éleva de ce quartier, le dimanche 28 juin 1545, lorsque dans les carrefours l'inquisiteur Ory fit publier la défense, sous peine de prison, d'imprimer soixante-cinq ouvrages pernicieux, dont la liste avait été dressée par les Sorbonistes. C'était la ruine pour les fournisseurs des écoles. Les vingt-quatre libraires jurés de l'Université se réunirent immédiatement et adressèrent une requête au Parlement, disant « qu'on allait les mettre leurs femmes et enffans et gens de dont ils se aydent pour le dit estat, a pain quérir. » *Bulletin*, XI, [illegible]

A droite, voici le collège du Plessis [1], où étudia Hotman, le célèbre jurisconsulte, ami de Calvin, et auteur de la *Franco-Gallia*. Vis-à-vis était une maison « ayant sur le derrière le collège de Sorbonne. » C'était l'hôtel de Barthomier. Là eut lieu la fameuse affaire de la rue Saint-Jacques. Les protestants se rassemblaient quelquefois dans cette maison, dont le propriétaire était parent d'un des anciens, Taurin Gravelle [2]. Ils furent épiés par « aucuns prêtres boursiers de ce collège du Plessis. » Un soir, le 4 septembre 1557, trois ou quatre cents fidèles arrivent les uns après les autres, à la dérobée. Ils désirent célébrer en secret leur culte et prendre la cène. Mais ils ont été vus. La populace est ameutée, la maison cernée, et, à minuit, quand ils veulent se retirer, les luthériens sont arrêtés. Que faire ? Ils prient. Puis ceux qui ont des armes se frayent un passage « connaissant la couardise de la populace parisienne. » Mais les enfants, les femmes, quelques hommes restent. La foule veut les massacrer, quand arrive enfin Martine, procureur du roi, au Châtelet. Il les mène en prison [3], laissant couvrir ces nobles dames, la dame de Graveron, M[illegible]ny et autres, d'injures, de coups ; on alla jusqu'à mettre en pièce [illegible] à abattre leurs chaperons sur leurs têtes, à arracher leurs [illegible]iller et couvrir d'ordures et de fanges leurs visages [4].



[illegible]

[illegible]

A côté est le collège de Cambrai, où Calvin venait écouter les leçons de Danès. Il a son entrée dans la rue Saint-Jean de Latran, qui reliait la rue Saint-Jacques au carrefour du Puits-Certain et à la rue Saint-Jean-de-Beauvais. C'est dans ce collège de Cambrai que prit naissance, spirituellement et matériellement, si l'on peut dire, la grande institution qui, la première, affirmait l'idée moderne de l'enseignement par l'Etat, et qui allait être le collège de France. Le collège de Cambrai, et à côté de lui le collège de Tréguier, avaient un grand emplacement et peu d'importance. Les premiers Lecteurs royaux y furent installés. Le roi devait contribuer à la réparation et à l'ameublement des salles. C'était un acheminement vers la dépossession ultérieure des deux établissements, laquelle eut lieu pour la construction de l'édifice dont Louis XIII posa la première pierre, le 28 août 1610[1].



Paris. Quartier des Mathurins
Plan de 1555.

Quelques pas plus loin, à gauche, est l'église des Mathurins (*Page* 246), angle de la rue Saint-Jacques et des Mathurins. C'est ici que se réunissent les Facultés pour la nomination du Recteur et pour leurs grandes assemblées. C'est d'ici que, depuis le XIIIe siècle, sont datés tous les actes importants de l'Université (jusqu'en 1763). C'est d'ici que partent cortèges, processions, défilés solennels[2]. C'est ici que Cop lut son fameux discours, ou plutôt le discours de Calvin[3]. Le général de l'ordre des Mathurins, Robert Gaguin déclarait, en 1472, qu'à Paris il y avait trois monuments célèbres : Notre Dame, résidence de l'Eglise, le Palais, résidence du roi et du Parlement, et l'église des Mathurins, résidence de l'Université. Même des trois, ajoutait-il, l'église des Mathurins est le plus célèbre, parce que, grâce à l'Université, il est connu non seulement en France comme les deux autres, mais dans tout le monde chrétien[4].

Du côté de la rue des Mathurins, l'église touchait à l'un des plus beaux palais de la ville, l'hôtel de Cluny (*Pages* 248, 249 et 296), commencé en 1440 et achevé en 1550. La veuve de Louis XII y logea, et puis ce fut l'habitation du grand ennemi des protestants, le cardinal de Guise[5]. Jacques V, roi d'Ecosse, y épousa Madeleine, fille de François Ier.

1. *Topographie*, VI, p. [illegible], [illegible], [illegible], 2[illegible]. — 2. *Ibid.*, VI, p. 333. — 3. La rue des Mathurins est devenue rue du Sommerard, et l'emplacement [illegible] des Mathurins est devenu le théâtre de Cluny. (*Bulletin*, XLIII, 1894, p. 250.) — 4. Crevier, *Histoire de l'Université de Paris*, IV, p. 347. Voir : Dr Alex. Budinszky, *Die Universität Paris und die Fremden an derselben im Mittelalter*, 1876, p. [illegible]. Le livre du savant allemand est la meilleure preuve que Robert Gaguin disait vrai. Il n'est pas un homme célèbre d'Angleterre, d'Ecosse, d'Irlande, d'Allemagne, des Pays-Bas, d'Italie, d'Espagne, de Portugal, de Scandinavie, de Hongrie, de Grèce, qui, au moyen âge, n'ait étudié ou enseigné à Paris. — 5. Sans cesser jamais d'appartenir à l'ordre de Cluny, l'hôtel était à la disposition des rois, qui y logeaient des personnages de marque. La Mère Angélique Arnauld, l'illustre abbesse de Port-Royal-des-Champs, y habita un certain temps. (*Topographie*, VI, p. 326.)

Dans la même rue des Mathurins, en face de Cluny, logèrent deux des plus dignes acolytes du cardinal de Lorraine. Avant 1538, le président Lizet louait un hôtel entre la rue Saint-Jacques et la rue de la Sorbonne. Puis il se transporta, pas très loin, rue Saint-Jacques, à côté de la chapelle Saint-Yves. En effet, ce bon apôtre obtint que, sa vie durant, le saint sacrement resterait déposé dans cette chapelle[1]. En 1552, le président de Saint-André habitait de l'autre côté de la rue de Sorbonne, au coin[2]. Le cardinal, Lizet, Saint-André! Tout le fanatisme, toutes les cruautés et tous les vices!


Paris. La Sorbonne, d'après le plan de la Tapisserie.

La rue de la Sorbonne nous conduit au fameux établissement de ce nom. Ici siégeaient les sorbonistes, les théologastres, sous l'inspiration de Béda. Ici était le centre de l'obscurantisme et de l'antibiblicisme au XVIe siècle. Nous donnons comme curiosité le plan le plus ancien, celui dit de la Tapisserie. Il est très vague. Mais celui de Bâle (1552), que M. Gréard trouve « déjà bien dessiné dans son ensemble, » est encore déclaré par la *Topographie* « une masse sans netteté de lignes et réfractaire à l'analyse. » Voici une description des lieux au XVIe siècle :

« Sur la rue de la Sorbonne étaient la maison de Robert, d'un aspect monumental, une sorte de forteresse, la série des maisons des hôtes et des sociétaires, reliées tant mal que bien les unes aux autres, la chapelle avec ses trois tours octogones, et l'entrée du collège de Calvy. A l'intérieur deux cours... un jardin... un jardin plus étendu[3]. »


Hôtel de Cluny. Cour intérieure. (p. 247.)

La rue Saint-Jacques aboutit au quartier de Saint-Séverin et de Saint-Julien-le-Pauvre, les plus vieilles églises de Paris. On a conservé le souvenir d'une prédication faite, le 26 décembre 1540, à Saint-Séverin, où le [illegible]e augustin, Jean Barenton, s'écria : « Je te dis que les Saints ne font point [illegible] Mais il se rétracta[4].

[illegible]-le-Pauvre, au XVIe siècle, tous les trois mois les délégués de [illegible] pour choisir le Recteur, qui était ensuite nommé aux Mathurins.

[illegible] ù s'amusaient les étudiants du XVIe siècle.

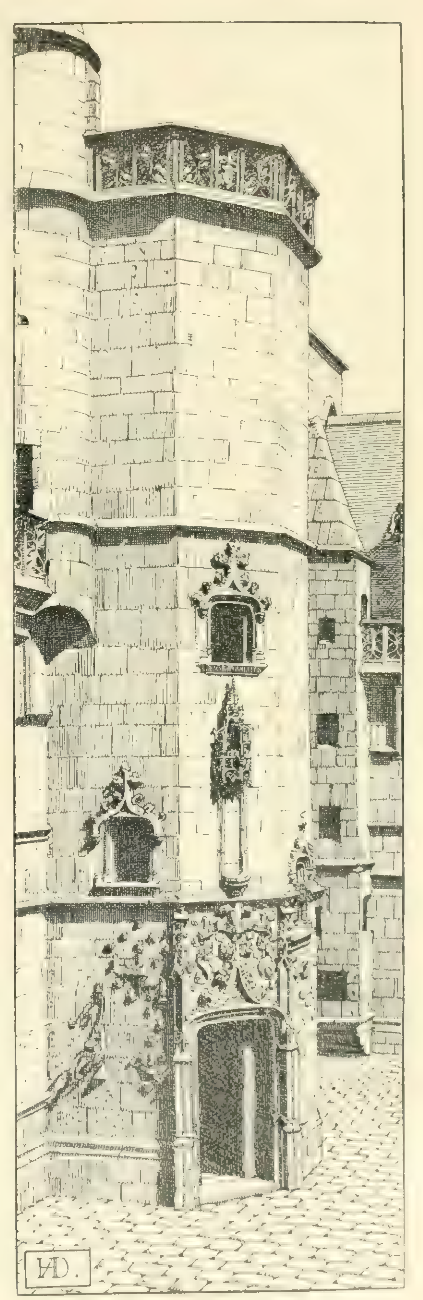
[illegible] XXXVII, 1888, p. 240. [illegible] e. La maison du No 42, qui touchait aux Écoles [illegible]

Nos quoque fuimus in Garlandia, se disaient-ils, quand ils se rencontraient plus tard dans la vie. Il reste encore un morceau d'un côté de la rue du Fouarre dont l'histoire se confond avec celle de ses écoles[1], qui en occupaient la presque totalité. Nous avons décrit ces taudis que visita Dante.

A côté, dans la rue de la Bûcherie, la Faculté de médecine s'installa en 1483, et commença ses leçons en 1502[2]. Ici venait Cop, l'ami de Calvin.

C'est dans ces rues étroites que grouillait une population d'écoliers, de maîtres, de logeurs et de ribaudes. J'ai encore vu le quartier au moment où l'attaquait la pioche des démolisseurs. Maisons qui avançaient, fenêtres carrées, mais veuves de leurs meneaux, tout cela n'était pas seulement vieux, c'était sale et laid, d'un pittoresque qui faisait peine à voir. Les trouées s'élargirent bientôt de toutes parts, et on eût dit un champ de bataille, jonché de ruines plus ou moins souillées.

Il en reste assez pour bien s'orienter, et pour deviner ce qu'étaient ces lieux obscurs et mal habités, mais d'où partait la lumière qui allait éclairer la France et le monde. En comparant les masures



Hotel de Cluny. Tour de la cour intérieure. (p. 247)

1. Ce qui reste de la rue du Fouarre (coin occidental de la rue du Fouarre et de la rue Galande) était occupé par les Ecoles de la nation de France. A côté, étaient les Ecoles de la nation de Normandie. Vis-à-vis, étaient les Ecoles de la nation de Picardie. Un peu plus loin, étaient les Ecoles de la nation d'Angleterre : les quatre nations, c'est-à-dire toute la Faculté des arts, ou, comme nous dirions, des Lettres. La nation de Picardie, fréquentée par Le Fèvre d'Etaples, par Calvin, et tous les Noyonnais, avait coutume de s'assembler dans l'église voisine, à Saint-Julien-le-Pauvre. Mais, en 1487, elle obtint la permission de construire, sur ses terrains, une chapelle avec clocher et cloche. L'autel fut consacré en 1505, et la chapelle subsista jusqu'au siècle dernier. *Topographie*, VI, p. 152. — 2. Dès 1529, cet édifice trop étroit fit place à un autre, encore modeste, qui dura jusqu'en 1568.

d'autrefois et les palais universitaires d'aujourd'hui, comment ne pas s'écrier avec un soupir de soulagement : Quel bonheur que le bon vieux temps n'existe plus !

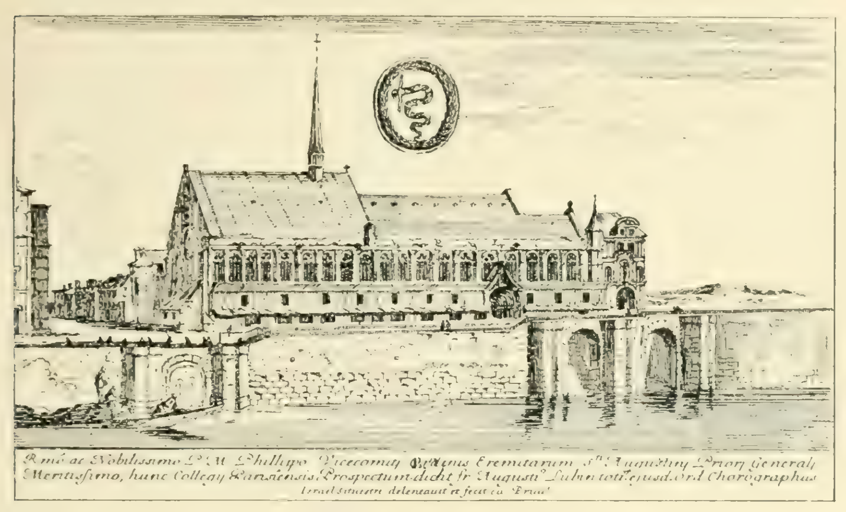
5. De Saint-Julien-le-Pauvre, la rue de la Huchette débouchait rue de la Harpe (aujourd'hui place Saint-Michel), vis-à-vis la rue de l'Hirondelle (aujourd'hui passage de l'Hirondelle). C'est là qu'habitait le célèbre chirurgien, Ambroise Paré, celui qui répétait : « Je le pansay et Dieu le guarist. » A sa maison pendait l'enseigne des Trois Maures et, derrière, était une grande cour donnant sur le quai des Augustins. Ayant acheté cinq maisons contiguës[1], dès 1559, il transporta, de la petite ruelle sur le quai, l'entrée de son hôtel, sans doute avec son enseigne; car longtemps le souvenir s'en conserva, dans l'hôtel des Trois-Maures, où « maint écolier étudia la chirurgie, près des lieux où Ambroise Paré avait composé ses ouvrages[2]. »

Continuant le long du quai, et passant devant la vieille rue Gît-le-Cœur (ancienne rue Guy le Queux), où François Ier appelait à son aide toutes les délicatesses de la Renaissance pour afficher, d'une façon plus démoralisante, un de ses nombreux adultères[3], nous arrivons à la rue Pavée d'Andouilles (d'après M. Hoffbauer; rue Pavée Saint-André, d'après Berty[4]; aujourd'hui rue Séguier). Du côté occidental, après la maison faisant le coin, mais communiquant par une ruelle avec le quai, se trouvait l'hôtel de Nemours, connu, jusque-là et plus tard encore, sous le nom de l'hôtel de Laon, parce qu'il appartenait aux évêques de cette ville. Il avait pris le nom de son nouveau possesseur Jacques de Savoie, duc de Nemours et de Genevois, qui avait épousé Jeanne d'Este, veuve du grand François de Guise, fille de Renée de France. Celle-ci descendait donc, à Paris, à l'hôtel de Nemours. Elle y passa quatre semaines, en 1572, du 26 mai au 23 juin. C'est pendant ce séjour qu'elle fit deux visites célèbres, l'une à Jeanne d'Albret, reine de Navarre, l'autre aux Tuileries. Son minutieux livre de comptes nous renseigne exactement : « Sol XII à deux bateliers de la ville de Paris, pour avoir passé l'eau à Madame et son train, lorsqu'elle visita Madame la princesse de Navarre. » Et puis : « Sol 24 à deux autres batteliers *che passerene e ripasserene* au gran bart [bac] Madame et son train, le jour qu'elle alla voir les Tuileries. » Enfin vient cette mention : « Lire XXIIII, sol X, au concierge de l'hôtel de Mons. et Madame de Nemours à Paris, où Madame estoit logée, en considération des services qu'il avait faict à Madame durant XXVI jours qu'elle a sojournée à Paris[5]. »

Après être restée un mois à Montargis, Renée revint à Paris (25 juillet 1572) pour les [illegible] vermeilles. — Sa fille, étant en couches, ne put la recevoir

1. [illegible] étaient taxes à 300 [illegible] 1886, XIII, [illegible] — 3. « Au bout de la rue Gît-le-[illegible] un petit palais, qui com[illegible] M. de Sainte-Foix, [illegible] XVI, 1897, p. 140.

chez elle. Elle descendit chez un de ses anciens amis, l'élu d'Auranche, au cloître de Notre-Dame. De là elle alla au logis de M. de Chemynon, en l'enclos du Palais, tandis que sa suite était dispersée dans les auberges du voisinage, à l'hôtel de l'image de Notre-Dame, à l'hôtel Saint-Jean, à l'hôtel du Corbeau [1]. Pour retourner à Montargis elle dut accepter une escorte de gens à cheval, que lui fournit son petit-fils, le duc de Guise, l'assassin de Coligny !



Paris. Les Grands-Augustins.

L'hôtel « de l'an, » comme dit le fils de Merlin, n'en abrita pas moins quelques victimes de la Saint-Barthélemy, le pasteur Merlin, sa femme, son fils, alors âgé de six ans et demi. « Madame la duchesse de Ferrare, raconta plus tard celui-ci, nous ayant tous fait mettre en ung coche, nous amena avec soi à Montargis [2]. » Anne d'Este sauva aussi par sa protection la fille du chancelier de l'Hospital [3].

6. Quelques pas plus loin, sur le « chemin de Sayne, » formant l'angle oriental du quai et de la rue des Augustins, était l'hôtel donné par Louis XII à Antoine Du Prat, archevêque de Sens et chancelier de France, celui qu'on a appelé l'âme damnée de Louise de Savoie [4]. Son successeur, dans l'hôtel, ne traita mieux ni la morale, ni les protestants. Ce fut le cardinal de Tournon, l'instigateur des assassinats juridiques contre les luthériens et les Vaudois, celui qui suggéra à Henri II l'idée de la fameuse *Chambre ardente*.

1. Rodocanachi, *Renée de France*, 1896, p. 500. — 2. Diaire ou Journal du ministre Merlin, ministre de la Rochelle. Crottet, *Petite chronique protestante*; Appendice, p. 111. — Voir *Bulletin*, IV, 1856, p. 335. — 3. Taillandier, *Nouvelles recherches historiques sur la vie et les ouvrages du Chancelier de l'Hospital*, 1861, p. 235. — 4. Voir *Topographie*, V. Région occidentale de l'Université, p. 233.

A côté, le couvent des Grands-Augustins offrait un abri aux grandes assemblées ecclésiastiques et même politiques. On peut dire que, sous ses voûtes, fut, à deux reprises, décidé le sort tragique du protestantisme en France. En 1528 (de février à octobre) se réunit ici le concile, dit de Sens, dont nous avons indiqué toute l'importance. Ici donc on commença à organiser la répression générale de l'hérésie, et le dernier mot de cette répression fut dit, encore ici, en 1559. Le Parlement, en effet, se réunissait dans le couvent, quand il était obligé de quitter le lieu habituel de ses séances. Ainsi, en 1548, la peste ayant éclaté dans les prisons de la Conciergerie, et faisant « mourir à tas » les prisonniers, la cour donna ses audiences aux Augustins pendant sept semaines[1]. La cour déménageait également lorsque l'on mariait les enfants de France, ou qu'il se faisait une entrée royale, « parce que toutes les magnificences devaient se faire en la grande salle du Palais et ès environs[2]. » Or, en 1559, il s'agissait du mariage de la fille du roi, Elisabeth, avec Philippe II. Voilà comment c'est au couvent des Grands-Augustins qu'a eu lieu la Mercuriale du 10 juin 1559. Poussé par ses détestables conseillers, le cardinal de Lorraine et Diane de Poitiers, le fanatisme et la luxure, après avoir délibéré toute la nuit, Henri II se décida à assister à la Mercuriale, et à écouter les divers avis de ses magistrats sur la procédure contre les hérétiques. La Chambre de la Tournelle avait osé condamner des hérétiques au simple bannissement. La Grand'Chambre réclamait leur mort. Il s'agissait de s'entendre.

Heure horriblement tragique ! Dernière hésitation de la persécution ! La dernière digue au fleuve de sang allait-elle résister, ou être emportée ? Tous les magistrats sont assemblés et discutent depuis deux heures. Subitement le roi entre, sombre, et s'assied sans mot dire. Le cardinal de Lorraine avait compté sur ce coup de théâtre pour effrayer les conseillers récalcitrants. Il s'était trompé. Anne du Bourg parle, et jamais la cause de l'Evangile et de la conscience n'avait été défendue « plus splendidement, plus librement, plus modestement, plus divinement, » dit une lettre écrite à Calvin, le lendemain même de l'événement, par le pasteur Morel[3].

Qu'allait faire le roi ? La justice était-elle libre ? Y avait-il encore une loi en France ? Henri murmure quelques mots avec ses conseillers, et, séance tenante, il fait arrêter du Bourg et un de ses collègues. Pendant son dîner il ordonne d'en arrêter six autres.

Le mauvais sort était jeté. Il n'y avait plus de justice.

La stupeur fut immense. « Je ne sais si depuis mille ans on a vu rien d'aussi grave en France. » C'est le début de la lettre de Morel, que nous avons déjà citée. Morel avait été le Modérateur du synode national de 1559. Le synode s'était tenu, rue du Marais, le 26 mai ; la Mercuriale s'était tenue aux Grands-Augustins, le 10 juin. Celle-ci était la réponse à celui-là.

1. [illegible] *Paris*, par Jacques du Breul et [illegible]

Le catholicisme comprenait que, pour empêcher la loi divine de s'établir, il fallait commencer par renverser toutes les lois humaines. Il donna l'ordre général et définitif de la proscription.

7. Allons immédiatement, en revenant par la rue Galande, à la place Maubert[1] (*Page* 254), le lieu de Paris où l'ordre d'Henri II fut le mieux exécuté, et le lieu du monde où la nature humaine s'est montrée la plus hideuse et la plus glorieuse.

Il n'est plus possible de préciser où était la maison de l'avocat Boulard, dans laquelle souvent les luthériens se réunissaient. Le président Saint-André, Démocharès, le cardinal de Guise firent déposer par deux enfants qu'un jeudi avant Pâques, on avait mangé un cochon, au lieu d'agneau pascal, et qu'après minuit, la lampe éteinte, on avait renouvelé les orgies reprochées aux premiers chrétiens. La femme de l'avocat et ses deux filles n'hésitèrent pas, pour sauver leur honneur, à se livrer elles-mêmes entre les mains de leurs détestables ennemis, et à se laisser enfermer au Châtelet. Il fallut reconnaître leur innocence[3].

C'est pour toy, Seigneur, que nous sommes tous les

EPITAPHE AVX FIdeles Martyrs de Iesus Christ.

Le zele ardent que ie voy en ce lieu
Emmi les feux, tout estonné i'admire:
Car il esclaire aux bons pour les conduire:
Et les enflamme au service de Dieu.
Et le voyant des tourments au milieu
Victorieux par dessus son martyre,
Ie voy au feu vn autre feu reluire.
Ie voy vn feu brusler vn autre feu.
Car si l'ardeur, si la celeste flamme
Des saincts Martyrs & esclaire & enflãme,
N'est-elle pas vn feu clair & bruslant?
Et si, s'armant d'vne vertu supreme,
Elle a vaincu la flamme l'assaillant,
N'est-ce pas feu, plus feu que le feu mesme?

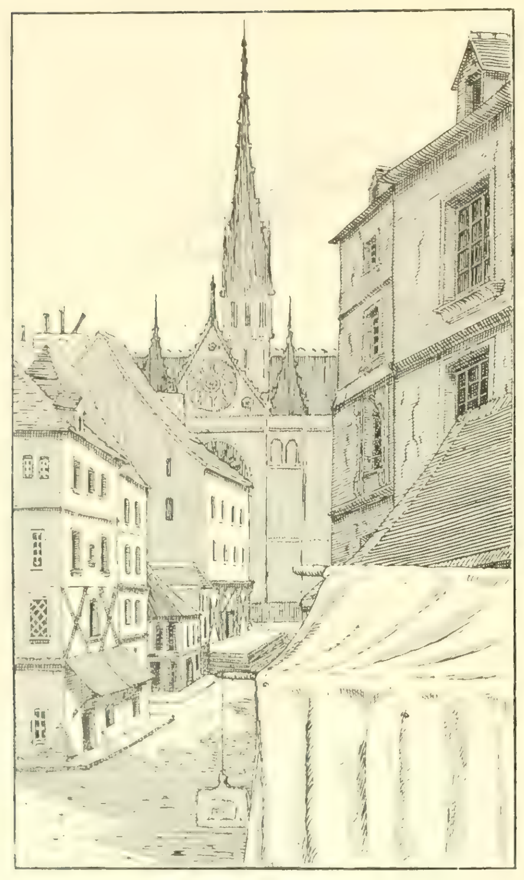
iours occis : & sommes estimez

comme brebis de la boucherie. Pseaume xliiii. 23.

Les bûchers[2].

Des fenêtres de leur maison, que d'autodafés ces sublimes héroïnes avaient pu voir! Le sinistre poteau était dressé en permanence, sur un tertre qui est resté pendant des siècles.

1. La place Maubert fut à l'origine la place Maître-Albert, dont le nom est resté à une vieille rue du quartier latin, en souvenir d'Albert le Grand, le maître de Thomas d'Aquin. — 2. Nous reproduisons une gravure du Martyrologe qui représente les bûchers allumés sur la place Maubert et ailleurs. Elle est empruntée à l'édition de MDLXIIII, « Actes des martyrs deduits en sept livres, etc. » Exemplaire de la Bibliothèque du Protestantisme. — 3. [illegible], I, 209.



Paris. Place Maubert. (p. 253.)

Les gens du quartier — nous savons qu'il était plus ou moins bien habité — beaucoup de maquignons, occupent autour du poteau les premières places. Peu à peu la foule arrive par toutes les rues voisines, rue Saint-Victor, rue de la Montagne Sainte-Geneviève, rue des Noyers, rue Perdue, rue de Bièvre, rue du Pavé. Dans les églises il y a eu des prêches fanatiques. On a fait des processions, on est allé de station en station, on s'est reposé en voyant brûler un hérétique. Enfin un dernier flot inonde tout, et le fatal tombereau débouche de la rue du Pavé, qui était étroite et comme fermée par le clocher de Notre-Dame.

La victime descend, c'est Alexandre Canus (1534), ancien Jacobin. Une de ses jambes a été rompue. Il n'en fait pas moins un sermon « excellent et de merveilleuse efficace[1]. » Aussi désormais on aura la précaution de couper la langue aux prisonniers.

C'est un jeune compagnon orfèvre (1541[2]), natif du faubourg Saint-Marceau. Un étudiant catholique, qui habitait alors Paris, a raconté à l'un de ses professeurs comment s'opérait le nouveau supplice. Il a présenté, dit-il, sa langue au couteau, en la sortant autant qu'il le pouvait. Le bourreau l'a tirée encore avec une pince, l'a coupée, et lui en a frappé les joues. Ceux qui étaient présents l'ont ramassée, et l'ont jetée à la face du patient[3]. Au milieu de la foule, sur la place, se trouvent un futur martyr espagnol, Jacques de Enzinas, ou Dryander, et le futur historien des martyrs, Jean Crespin. « J'estoy, dit-il, au nombre de ceux qui furent spectateurs de sa mort et issue glorieuse[4]. »

1. [illegible] XII, 1862, p. 407. — [illegible] 1542. — 3. *Histoire des mar-* [illegible] Maubert, en face du bûcher d'un autre

C'est Pierre Chapot, un jeune correcteur d'imprimerie. Jusqu'à la fin il lutta avec son confesseur, Maillard. La géhenne extraordinaire l'a presque démembré. Il se fait soutenir par deux valets. Il ouvre la bouche (on ne lui avait pas coupé la langue); les forces lui manquent. Après s'être fortifié par une courte prière, il recommence. Alors Maillard l'interrompt. Chapot réplique et récite le Symbole. Maillard excite les spectateurs. Le tumulte grandit. « Dites seulement : Ave, Maria, » crie Maillard. « Dites seulement : Jésus Maria, et vous serez étranglé avant d'être brûlé ! » Le mot échappe au lutteur épuisé, qui se reprend cependant aussitôt : « Qu'ai-je dit? » Mais à l'instant il est étranglé. Et l'on décide de couper la langue de tous les hérétiques sans exception[1].

C'est le cordonnier Nicolas Nail (1553), auquel on a trouvé moyen de faire pis encore. La géhenne a littéralement « dissous » ses membres. Dans la bouche il a un baillon de bois, attaché par derrière, et serré de telle sorte que « la bouche de grande violence lui saigne des deux costez, et la face, par grande ouverture de la bouche, est hideuse et desfigurée. » La populace est plus excitée que jamais. C'est un des jours, où, selon un témoin oculaire, elle applaudit, elle insulte, elle aboye[2]. Avant d'attacher le patient, le bourreau lui graisse le corps, et met pardessus de la poudre, si bien que le bois s'est à peine enflammé, « que déjà la paille flamboyante saisit la peau du poure corps. » Mais, ô surprise! le feu brûle les cordes du baillon. Le martyr recouvre la parole et, avant d'expirer, il peut, à haute voix, invoquer le saint nom de Dieu[3].

Et les vieillards, les jeunes ouvriers, les étudiants, les femmes se succèdent continuellement. Voici une jeune veuve (1557), la damoiselle de Graveron. Elle a posé ses habits de deuil pour reprendre « son chaperon de velours, et autres accoutrements de joie. » On a beau lui couper la langue. Sa face reste « vermeille, voire d'une excellente beauté. » Tous voient qu'elle a hâte de fêter des noces éternelles[4].

Voici Pierre Chevet[5], âgé de 60 ans, que son baillon rend difforme, que son bourreau frappe à coups de poing, que son confesseur frappe à coups de pied; le bourreau le jette de la charrette sur le sol, la tête la première. Et lui, jusque dans les flammes, il crie : « Et que je suis heureux! Et que je suis heureux! que je suis heureux[6]. »

Voici enfin trois amis (1559), qui profitent de ce qu'on ne leur a pas coupé la langue pour chanter le cantique de Siméon :

Or laisses, Créateur,
En paix ton serviteur.

« pour actions de grâces de l'honneur que Dieu leur faisoit de les appeler en ceste façon en son royaume céleste[7]. »

martyr, Geoffroy le Blon, une amende honorable faite par Jehan Goujon. M. N. Weiss pense qu'il s'agit du célèbre sculpteur, lequel finit par s'enfuir en Italie, en 1562, pour cause de religion. *Bulletin*, XLII, 1893, p. 30.

1. *Histoire des martyrs*, I, 516. Voir Weiss, *La Chambre ardente*, XXXVII. — 2. « Oblatrationes ». *Bulletin*, VI, 1857-58, p. 422. — 3. *Histoire des martyrs*, II, p. 12. — 4. *Ibid.*, II, p. 507. — 5. *Ibid.*, II, p. 640. — 6. *Ibid.*, II, p. 648. — 7. *Ibid.*, II, p. 671.

Ce sont les derniers dont nous parle le Martyrologe. D'un côté, la sauvagerie la plus fanatique et la plus bestiale, et de l'autre, un chant nuptial, un chant triomphal !

Parmi les spectateurs étaient des fidèles, qui osaient quelquefois faire entendre une parole, et qui du regard soutenaient leurs frères. Ils notaient leurs discours. Il y avait même des pasteurs. Et on écrivait le tout à Genève. « Tout vif il a été brûlé, raconte Macard à Calvin, au sujet de Guérin, et quelquefois il a été retiré des flammes pour que le tourment fût plus long[1]. » Cette force d'âme, après Dieu, à qui la devaient-ils, sinon à ces lettres de Calvin qui pénétraient dans toutes les prisons ? Et Calvin, quel fut son titre le plus vrai et le plus prodigieux, sinon celui-ci : pasteur de ce troupeau de fidèles qu'on immolait, place Maubert ?



Etienne Dolet.

Aujourd'hui, au centre de la place, se dresse une statue, celle d'une autre victime de l'inquisition, Etienne Dolet, brûlé ici en 1546[2]. Une inscription grecque rappelle une phrase qui motiva sa condamnation : « Tu ne seras plus. » La devise et le martyr ont été adoptés par la Libre pensée moderne qui, au piédestal, vient régulièrement accrocher ses couronnes[3].

Que le matérialisme cynique triomphe au lieu même où a triomphé la superstition, c'est logique. Ils se ressemblent comme deux frères, même dans leur ignorance. En effet, si Dolet avait quelquefois mérité la condamnation de Calvin[4], et même l'excommunication de l'apôtre de la tolérance, Castalion, de savants critiques soutiennent que, à partir de 1539, ses sentiments s'étaient modifiés. Ce que la Sorbonne voulut surtout brûler, ce fut l'éditeur de la Bible. Dolet lui-même ne s'y trompa pas :

> Mais quelques gens ne sont point à leur aise
> De ce que vends, et imprime sans craincte
> Livres plusieurs de l'Escripture Saincte.
> Voyla le mal dont si fort ilz se deulent :
> Voyla pourquoy ung si grand mal me veulent.
> Voyla pourquoy je leur suis odieux :
> Voyla pourquoy ont juré leurs grands dieux
> Que j'en mourray.

Et autre part :

> C'est [illegible] je me suis addonné
> [illegible] temps certain
> D[illegible] en François et Latin
> [illegible] l'Escripture
> [illegible] mon mal, voyla ma forfaicture[5].

1. [illegible] XVII. [illegible] — 2. [illegible] XXXVIII. [illegible] p. 333. « La statue d'Etienne Dolet. A. I. » — 3. [illegible] d'un prétendu dialogue de Platon, l'Axiochus (l'unique exemplaire connu se trouve aujourd'hui [illegible] (tu ne seras plus) les trois mots : *rien du tout*, [illegible] pour exprimer plus clairement ce que veut dire

En réalité, la traduction incriminée n'était qu'un prétexte, forgé « en isolant un membre de phrase de tout ce qui précède et de tout ce qui suit, en lui prêtant une signification contre laquelle protestent le bon sens et les mots eux-mêmes[1]. » Ce n'est pas un des spectacles les moins curieux que de voir l'impiété du XIXe siècle répéter béatement un texte tronqué par le cléricalisme du XVIe, et, dans son aveugle fanatisme, venir jeter ses couronnes de défi à l'immortalité, aux pieds de celui dont le plus beau et le dernier chant a été précisément un cantique à l'immortalité.

Sus donc, esprit, laissés la chair à part,
Et devers Dieu, qui tout bien nous départ,
Retirez-vous comme à votre rampart,
    Vostre forteresse....
Si sur la chair les mondains ont pouvoir,
Sur vous, esprit, rien ne peuvent avoir.
. . . .
Quant à la chair il luy convient pourrir,
Et quant à vous, vous ne pouvez périr,
Mais avecq Dieu toujours debvez fleurir
    Par sa bonté[2].

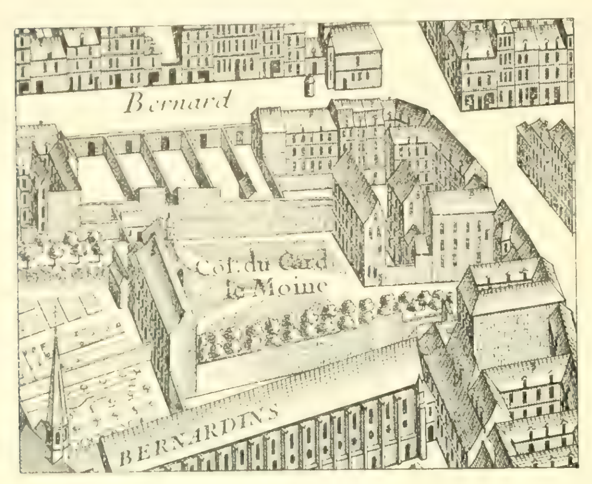
---

l'auteur. La Faculté de théologie se réunit, le 14 novembre 1544, dans la grande salle de la Sorbonne, déclara le passage « mal traduit, et contre l'intention de Platon. » « La censure, dit Christie, fut prononcée par des théologiens ignorants, qui ne savaient même pas épeler le titre du livre qu'ils condamnaient. » Christie, p. 443-444. — 4. *Bulletin*, XVI, 1867, p. 535 ; XXXVIII, 1889, p. 101 et XXX, 1881, p. 355. « Etienne Dolet et ses opinions religieuses, » par O. Douen et N. Weiss. — 5. Christie, p. 431.

1. Calvin s'en tint à son premier jugement, et n'oublia pas les attaques vives de Dolet contre tous les Réformateurs. Lorsque Dolet se mit à imprimer des Bibles, Calvin fut étonné. « A Lyon, dit-il, ce qu'il y a de bon, c'est que Dolet imprime le *Psautier*, et commencera bientôt la Bible, en suivant la version d'Olivétan. Que l'on prétende maintenant que Satan n'est pas serviteur de Dieu. » *Opera*, XI, p. 357 (déc. 1541). Trois ans plus tard, quelqu'un lui est encore suspect, parce qu'à Lyon « il a vécu très familièrement avec Dolet, et avec un troisième individu de même farine. » *Opera*, XI, p. 749 (sept. 1544). Il n'est pas étonnant que Farel ait fait preuve de la même vivacité et de la même sévérité que Calvin. En 1558, il lui rappelle encore cet « impie Dolet, » qui raisonnait si joliment contre ceux qui prêchaient l'Evangile, contre Luther et les autres. *Opera*, XVII, p. 139. Th. de Bèze, encore jeune et ardent, composa et ne craignit pas de publier une ode, où il fait l'apothéose de l'érudit et du poète. Imprimée dans la première édition des *Poemata* (1548), et encore une autre fois, elle disparut des éditions de 1569 et de 1570. (Christie, p. 457.) Voici comment M. Christie apprécie les idées religieuses de Dolet : « Les accusations d'impiété se fondaient probablement plutôt sur la conversation que sur les ouvrages de Dolet, puisque la teneur générale de ses écrits ne les vérifie pas, encore qu'il ne manque pas de passages dans les *Carmina*, comme dans les Commentaires, qui devaient certainement fournir des preuves corroboratives à ceux qui désiraient ajouter foi à la rumeur publique (p. 461). Nous ne manquons pas de témoignages contemporains qui nous montrent que Dolet passait généralement, sinon pour athée, du moins pour matérialiste (p. 462). Tout nous porte à conclure que Dolet était théiste sincère et qu'il reconnaissait un être divin, créateur et maître du monde. Si toutefois nous désirons arriver à quelque chose de plus précis, de grandes difficultés surgissent, et les livres de notre auteur nous offrent quelques contradictions (p. 463). L'immortalité que Dolet attendait, et à laquelle il croyait du plus profond de son cœur, n'était qu'une immortalité métaphysique, pareille à celle dont parle Horace.... Parfois cependant il se demande si le bonheur éternel ne consiste pas en une passivité éternelle, et en somme si le *Nirvana* n'est pas le bien suprême. Toutefois il subit d'autres impressions, et alors il pourrait nous faire supposer qu'il croyait à l'existence réelle de l'âme individuelle, après la mort, et à la Providence qui régit le monde (p. 467). » On ne peut donc pas faire un bien grand crime à Calvin d'avoir apprécié les idées religieuses de Dolet comme le public du XVIe siècle, et comme le savant critique du XIXe, Christie. Celui-ci déclare qu'il ne peut trouver fondées les hypothèses de M. Douen (p. 474-475). — 2. Christie, p. 451.

8. La rue des Noyers[1], qui aboutissait à la place Maubert, et la rue Saint-Victor, qui en partait, formaient la grande arète transversale de l'Université.

Suivons ce qui reste de la rue Saint-Victor[2]. Avant d'aboutir à la porte de ce nom, nous trouvons, à gauche, adossé aux remparts, le collège du cardinal Le Moine, et il faut nous arrêter ici, comme nous nous sommes arrêté au collège de Navarre. Ce que le collège de Navarre fut pour les idées anciennes, pour la réaction, pour le catholicisme, le collège du cardinal Le Moine le fut pour les idées nouvelles, pour le progrès, pour la Réforme. L'esprit qui animait le collège de Navarre était celui de Le Picart; l'esprit qui animait le collège du cardinal Le Moine était celui de Le Fèvre.



Paris. Le collège du cardinal Le Moine. (Plan Turgot, 1740.)

Le collège avait été fondé en 1302, par le cardinal Le Moine, ami de Boniface VIII. Au commencement du XVIe siècle, il comptait seulement quatorze boursiers; mais il possédait une *pédagogie*, ou internat. (*Page* 259.)

En 1490, un savant Bavarois, Jean d'Abensberg, suivait les cours de Le Fèvre et de Clichtove. Il les entendit souvent reprocher à Pierre Lombard, l'un des pères de la scolastique, d'avoir altéré la source de la philosophie divine, en y faisant couler les ruisseaux bourbeux de ses *Questions*[3].

Clichtove, qui d'ardent fabrisien devint ardent anti-luthérien, fut remplacé, avec avantage, au collège du cardinal Le Moine, par Guillaume Farel. Nous avons parlé du professorat de celui-ci. Autour de lui s'étaient groupés quelques jeunes hommes, dont l'amitié lui resta fidèle. Lange, son élève, fut aussi son collègue, en 1521; il enseignait le grec. Quelques lettres de lui nous donnent [illegible] de ce petit cénacle, où l'on cultivait, dans une pieuse fraternité, le [illegible] pour Le Fèvre et pour Farel[4].

1. [illegible] entre le théâtre de Cluny et la rue des Carmes : [illegible] en 17[illegible]. — 2. Près la rue Saint-Victor, [illegible] de 15[illegible] à 1560, un libraire, Martin [illegible] des livres les plus célèbres du siècle, [illegible] cardinal de Lorraine, l'Epitre au Tigre de la France. Il est vrai qu'il paya [illegible] Renouard, *Imprimeurs parisiens*, p. 245. [illegible]

Ceci n'est-il pas touchant ? « Nous avons longtemps vécu ensemble, écrit-il à Farel, adonnés aux mêmes études, toi comme maître, moi comme élève. Et cependant j'ai de beaucoup plus nombreuses et plus grandes raisons de t'être étroitement lié; et d'abord cette charité chrétienne et cette nourriture que nous a longtemps offerte, alors que nous vivions dans son intimité, Faber, cet homme si saint en même temps que si savant. Voilà pourquoi toujours j'avouerai que je te suis intimement uni [1]. »


Paris. Cour du collège du cardinal Le Moine. (p. 258.)

Notons encore : *Milaeus* (Emile Perrot), régent des classes de grammaire, élève et ami de Farel, (*Mileum tuum*, dit Le Fèvre écrivant à Farel; *Mileus noster frater*, lui dit Jean Canaye [2]); et Toussain, le futur Réformateur de Montbéliard, et Vatable, dont Marot écoutait les leçons. Toussain écrit : « Les frères qui sont dans ce collège [c'est-à-dire du cardinal Le Moine], où je me trouve en ce moment, te saluent [3]. »

Réunion unique d'esprits modérés, doux, amis de l'étude et de la Bible, autant que les Navarrais étoient violents, fanatiques, ennemis des belles-lettres et surtout des saintes lettres. Nous ne serons pas étonnés d'apprendre que ce collège a été le théâtre d'un effort original, qu'il a fait « un pas en dehors de la tradition. » En effet, non seulement le premier professeur de langue hébraïque, Vatable, fut, et resta malgré les règlements, par privilège royal, boursier du collège Le Moine, mais une « marque avérée » de l'essor des études fut le cours de grec, donné en 1528, par un des maîtres de Jacques Amyot, Bonchamp (Evagrius). Un vieil auteur ajoute : « la classe duquel s'appeloit l'eschole des grecs, à cause qu'il ne s'y lisoit que du grec, contre le quodlibet, alors vulgaire, *græcum est, non legitur* [4]. »

III

Franchissons enfin les murailles. Deux faubourgs attirent notre attention.

1. Voici d'abord le faubourg Saint-Victor, groupé autour de l'abbaye de ce nom. Fondé, en 1108, par Guillaume de Champeaux, le maître du Réalisme, le rival

1. Herminjard, I, p. 242. — 2. *Ibid.*, I, p. [illegible], 242; II, p. 230. — 3. *Ibid.*, I, p. [illegible], 9 décembre 15[illegible]. — 4. Ce témoignage est emprunté à la savante étude de Ch. Jourdain, qui [illegible] d'ignorer, ou, ce qui est plus grave, [illegible] la présence et l'action de Le Fèvre d'Étaples [illegible] collège. Ch. Jourdain, *[illegible]* [illegible] Le Moine, » p. 267-302.

malheureux du jeune Abélard, ce monastère fut au moyen âge un ardent foyer du plus noble mysticisme. Ici vécurent Hugues et Richard de Saint-Victor, ces grands observateurs, ces puissants analystes, qui, méditant sans cesse sur ce texte : « Dieu est amour, » firent sortir de la plus admirable doctrine de la Trinité la garantie même de la liberté de Dieu et de la liberté de l'homme. On a dit : Notre-Dame, Sainte-Geneviève, *Saint-Victor*, furent les centres principaux de l'enseignement, et peuvent être considérés comme le triple berceau de l'Université[1]. Au XVIe siècle, que les temps sont changés! Hugues et Richard sont remplacés par Lizet, « l'ennemi capital de ceux de la religion et de toute vertu[2]. »

Premier président du parlement, de 1529 à 1550, c'est lui qui a signé presque tous les arrêts de mort exécutés place Maubert, et ce ne sont pas les protestants qui regretteront d'avoir eu pour persécuteur un tel homme : ils n'auraient pu imaginer un symbole, — plus avantageux pour eux, — de l'anti-protestantisme.

Sauf l'avarice, cet ami de Béda posséda, à un rare degré, les sept péchés capitaux. Ce fut surtout un adorateur passionné de Bacchus et de Vénus, comme on disait. Ce qui fit rimer :

Vieil pourri, au rouge museau,
Deshonneur du siecle où nous sommes.

Quant à son intelligence, Christie l'a appelé « le plus stupide des stupides, » et a cité ces autres rimes :

...Il fait mourir en mourant
La plus grande beste qui fut oncques.

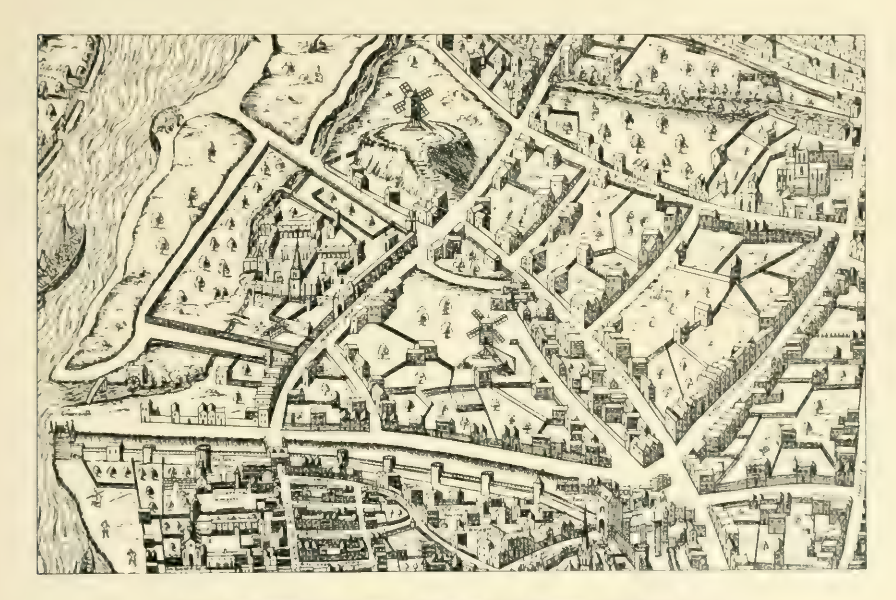
Tel fut le digne président de la *Chambre ardente*[3].

Disgràcié et même exclu du Parlement, il reçut, pour se consoler, l'abbaye de Saint-Victor, le 8 août 1550. Mais le nouvel abbé n'était pas plus prêtre par le titre que par le caractère. Il ne fut ordonné qu'en septembre 1553, un an avant sa mort[4] (juin 1554). N'ayant plus de supplices à infliger aux membres de l'Eglise évangélique, il se mit en tête de les pourfendre avec sa plume. De là neuf traités de controverse « dans un langage qu'il suppose être le latin, » et dont la pensée valait le style. Il eut, on peut le dire, l'honneur de pousser à son degré suprême non seulement les vices et la cruauté d'un inquisiteur, mais la sottise contre la Bible. Il est le type idéal de l'anti-bibliciste. « Dans son traité contre la traduction des Ecritures en langue vulgaire, il prétend que, dans les premiers siècles de l'Eglise, il y avait deux sortes de latin, dont l'un était compris seulement par [illegible] avants, que ce fut dans ce docte langage que Saint-Jérôme traduisit la Bible, et que sa traduction, bien qu'on l'appelle la Vulgate, était absolument incompré-[illegible] pour [illegible] du peuple, à l'époque où elle fut faite[5]. »

[illegible] de Bèze prit la plume pour le réfuter, et écrivit le pamphlet qui a surtout immortalisé Lizet; car, tandis que les œuvres du Président sont oubliées,

1. [illegible] — 3. Christie, p. 406-[illegible] p. 409. [illegible] XXXVIII, [illegible]

et qu'on n'en connaît plus qu'un seul exemplaire, à la bibliothèque d'Oxford. « l'*Epître de Maître Benoit Passavant à Messire Pierre Lizet.* » eut au moins six éditions au seizième siècle, fut réimprimée au dix-huitième et même au dix-neuvième siècle[1]. Ces pages, en effet, écrites en un latin macaronique, et peut-être avec la collaboration de Viret, ne seraient pas désavouées par Rabelais lui-même. C'est un chef-d'œuvre de gaieté, de verve et d'éloquence bouffonne.



Paris. Faubourg Saint-Victor et faubourg Saint-Marceau. (Plans de 1555.)
Collège du cardinal Le Moine. Abbaye Saint-Victor. Rue Coupeau. Rue Saint-Marceau. Saint-Médard.

« Ah! vous parlez de monsieur le ci-devant président! En voilà un bon numéro! Comment va Monsieur son nez? Est-il pas toujours vêtu de cramoisi? Est-il pas toujours damasquiné? Ce bon Jean de Gagney, notre maître, disait que tous les hérétiques étaient pâles. Tirez la conséquence. Monsieur le ci-devant président est aussi rouge qu'une bouteille de vin théologal ou rosé, *ergo*, il n'est pas hérétique. Et comme il ne peut être *cardinalis*, c'est-à-dire *cardo* ou pivot de la sainte église apostatique, par la tête, il l'est par son équivalent, *id est* par le nez. Car qui serait assez hérétique pour soutenir qu'un nez ne vaut pas bien un chapeau. L'antécédent est prouvé pour quiconque a admiré sa nasécitude. *Ergo*[2]. »

Bèze ne craignit pas de déplorer, en vers, la mort de ce nez célèbre. La complainte est mise dans la bouche même de messire Lizet, au moment où il perd son nez à la suite de ses excès divers :

1. *Le Passavant de Théodore de Bèze*, traduit par Isidore Liseux, 1875. — 2. *Le Passavant*, [illegible], p. 1[illegible]

> Nez né seulement pour boire,
> Nez, mon honneur et ma gloire :
> ... Las te faut-il enterrer?
> Et qu'eau bénite te lave
> Prise ailleurs que dans ma cave?
> Nez, seul vrai nez beuvatif,
> ... Alambic de mes plaisirs,
> ... Suce-vin, vuide bouteille,
> Nez, nez, ma rose vermeille :
> Adieu, nez qui vas en terre,
> Avecques lequel s'enterre
> L'espoir que j'avois jadis
> De ce mien bas paradis
> Helas! au moins j'espérois
> Qu'avec moi tu partirois,
> Et qu'après nostre vivant
> Mourrions ensemble en beuvant.
> Nez, vrai nez de cardinal,
> Mes heures, mon doctrinal,
> Miroir de la sorbonnique,
> Qui ne fut onc hérétique :
> Vrai suppost de notre Eglise,
> Digne qu'on te canonise [1].

Le monastère Saint-Victor a été remplacé par une halle aux vins. Lizet vécut en ces lieux trois cents ans trop tôt.

2. Et puis, voici le faubourg Saint-Marceau (ou Saint-Marcel). On y arrive par la porte Bordelle qui débouche dans la grande rue Marceau (aujourd'hui rue Mouffetard). Au seizième siècle, les écoles des protestants s'appelaient les écoles « buissonnières [2]. » Leurs cultes auraient mérité le même nom, car ils étaient relégués en dehors de la ville, au milieu des jardins, des champs [3].

En descendant la rue Saint-Marceau, où Simon de Colines avait transporté son imprimerie, en 1539, à l'enseigne des Quatre-Evangélistes [4], on rencontrait, à gauche, une maison de campagne qui avait été bâtie par Simon de Cramault, patriarche de Jérusalem (il y a encore aujourd'hui le marché du Patriarche). Elle appartenait pour le moment aux Canaye, dont nous avons vu un des quatre frères étudier sous Farel, au collège du Cardinal Le Moine. Ces Canaye étaient [illegible] qui, en France, eussent fabriqué des tapisseries de haute lisse. Ils

1. [illegible] président était bien établie. Déjà la Farce des [illegible] mot *liset*, qui, dans l'Orléanais, signifie un coupe-bourgeon, rimait :

> [illegible]
> [illegible]

[illegible] — 2. [illegible] VIII, 1850, p. 273. — 3. Macard [illegible] les fidèles sortirent à dans les [illegible] *Opera*, XVII, p. 310, 24 sept. 1558. — 4. [illegible]

étaient les alliés des Gobelins, leurs voisins de quartier, protestants comme eux, et méritent de partager leur gloire comme ils ont partagé leurs travaux.

Les Canaye avaient loué leur maison à un marchand lucquois et protestant, Ange de Caube, qui, sans consulter son propriétaire, la « bailla pour les prêches. » Le 26 décembre 1561, après dîner, 12 à 13000 protestants s'y trouvaient réunis[1]. Bèze, qui raconte l'événement à Calvin, y était aussi. Dandelot l'y avait accompagné, la veille, avec une suite honorable, à travers les rues de Paris, à la stupéfaction des bourgeois entassés pour le voir passer. Ce jour-là ce n'était pas lui qui prêchait, c'était Malot, le pasteur dont on devait bientôt promener en triomphe les pantoufles, ne pouvant promener sa tête. Le culte commence. Le curé de Saint-Médard, dont le presbytère et l'église n'étaient séparés de la maison du Patriarche que par une ruelle[2], fait sonner les cloches à toute volée pour empêcher la prédication. Un diacre va dans l'église et prie gracieusement les sonneurs de cesser leur sonnerie pour quelque peu de temps. D'autres protestants arrivent. Le diacre est tué d'un coup de pertuisane. Pendant ce temps, l'assemblée commence à s'agiter. Bèze rassure les femmes, la foule, de la voix, de la main. Malot fait chanter le psaume XVI. Mais les prêtres se mettent à sonner le tocsin. Le tumulte grandit ; Bèze se précipite au milieu de la place. Le guet arrive et emmène quelques catholiques prisonniers. Mais le lendemain d'autres reviennent et mettent le feu au Patriarche.

Jean Canaye, qui était absent, eut beau protester, après coup, contre les agissements de son locataire, Ange de Caube; il était trop suspect. Il fut obligé de céder sa maison à la fabrique de Saint-Médard, le 18 août 1562[3]. Les persécutions se multiplièrent contre lui et les siens. L'aîné des frères, Philippe, fut pendu à Toulouse, parce qu'on en voulait à sa foi, et peut-être encore plus à sa fortune, qui était très grande. L'autre, Pierre, finit ses jours dans les prisons de Paris, et l'ami de Farel, Jean, se réfugia à Genève, puis passa à Cologne, où il mourut. Seul, Jacques Canaye survécut aux guerres civiles[4].

Les protestants transportèrent leur culte dans « la maison appelée Jérusalem, située sur les fossés de la porte Saint-Jacques[5]. » Une curieuse lettre, écrite au sortir de l'un des derniers cultes de Jérusalem, précise et dit que cette maison était devant « la Bracque latin, » un jeu de paume datant de 1560[6]. Il avait pour enseigne un chien braque, et avait fait donner à la place de l'Estrapade le nom de carrefour de Braque ou de Bracque latin.

Cette lettre, du 17 mars 1562, nous raconte que le duc de Guise, couvert des lauriers, c'est-à-dire du sang, de Vassy, avait fait son entrée dans la capitale

1. *Bulletin*, I, 1853, p. 255 : arrêt du parlement, 18 août 1562. — 2. *Mémoires de Condé*, éd. Michaud, VI, p. 611 — 3. *France protestante*, 1re éd., III, p. 181. — 4. *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*. « Un marchand de Paris au XVIe siècle, » par Charles Pradel, I, 1889. II, 1890 (voir *Bulletin*, XL, 1891, p. 1061). — 5. *Histoire ecclésiastique*, II, p. 27. — 6. Rabelais en parle dans *Gargantua* à propos des étudiants : « et se despartoient en Bracque, ou es prés, et jouoient à la balle et la paulme. » *Bulletin*, XIII, 1864, p. 283. « Aujourd'hui représentée par la maison située rue des Fossés-Saint-Jacques, No 20. » (*L'intermédiaire des chercheurs et curieux*, 1864, p. 91 et 320).

« en grande compagnie, avec grandes acclamations de gens attitrés, comme si le roy mesme y fust entré en personne, » « et en tout avoient bien deux mil chevaulx, les ung disent plus. » Condé se met aussitôt à la tête d'une troupe et va le soir au sermon, « accompagné de bien deux cents chevaulx en armes et force gens de pied, tant escoliers que autres ayant leurs epées[1]. » Bèze prêche et écrit à Calvin quel a été le succès de cet acte de courage et d'audace. Il signe avec raison : « de Paris, ou plutôt du milieu des camps[2]. »

C'était, en effet, la guerre qui se préparait, et quelques jours après, reculant devant l'enthousiasme populaire que soulevaient les Guises, Condé se retirait à Orléans.

En envoyant à ce quartier Saint-Marcel notre dernier salut, nous n'oublierons pas qu'il fut non seulement le théâtre de la vaillance et des souffrances de nos pères, mais aussi le témoin de leur charité. C'est dans le temple du Patriarche que fut lu, le 11 décembre 1561, le troisième document, qui venait compléter la grande charte de l'Eglise réformée. Au synode de la rue des Marais, on avait rédigé la Confession de foi et la Discipline. Au prêche du Patriarche, on publia la *Police et ordre gardez en la distribution des deniers ausmonez aux pauvres de l'Eglise réformée en la ville de Paris*[3]. Maintenant la tempête pouvait souffler : l'Eglise, appuyée sur le « trépied vital, » la foi, la discipline et la charité, était capable d'y résister[4].

IV

Sortons de l'Université, en suivant la rue Saint-Jacques. Elle passe sous l'arche du Petit-Châtelet (*Page* 265), une vieille forteresse, où se trouvaient deux cachots, qu'un prévôt fâcheusement facétieux avait baptisés, l'un le Clos-Bruneau, l'autre la Rue-du-Fouarre. Comme ces rues étaient tout particulièrement habitées par les étudiants, c'était assez clairement indiquer à quels hôtes étaient non moins particulièrement destinées les deux prisons.

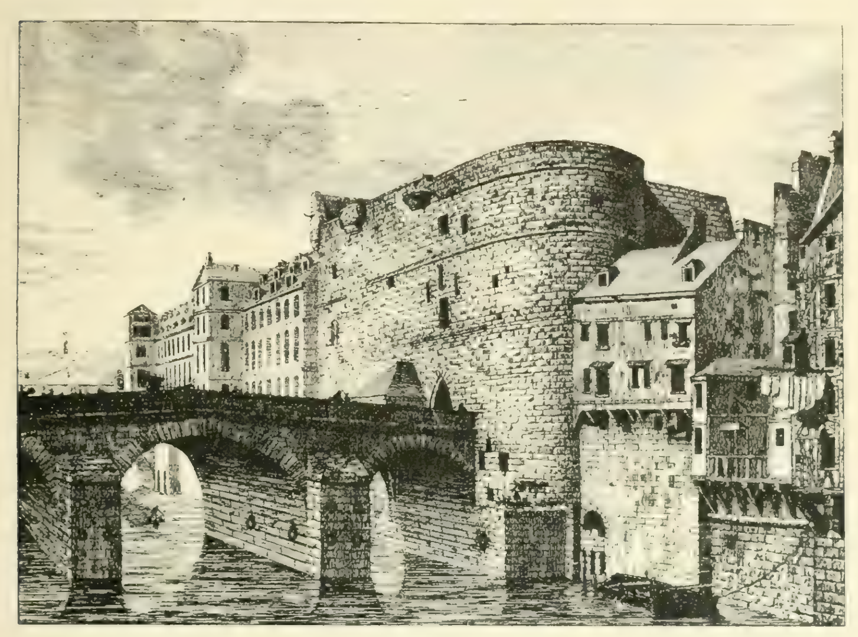
Nous traversons la Seine sur le Petit-Pont « avec son arche en dos de tortue, » qui n'a changé ni de nom, ni de place, et nous voilà dans la Cité, la seconde ville parisienne.

1. Dans l'île, deux monuments réclament presque toute notre attention, Notre-Dame et le Palais : Notre-Dame, le siège de la religion catholique, le cerveau [illegible] l'opposition à la Réforme : le Palais, le bras, la main qui, sous

[illegible] — 3. *Bulletin*, I, 1853, p. [illegible] — 4. Il est [illegible] [...]nues à Coipeaux, Coupeaux ou Coupeau. La rue Copeau est aujourd'hui la rue [illegible] [...]tonner que les protestants aient eu successivement, ou même à la fois, plusieurs [illegible] [...]-t-il eu quelque confusion. L'abbé Bruslart dit que la *Police et ordre* fut lue à [illegible] porte qu'elle fut lue au [illegible] même prêche. Cependant, d'après les anciens plans, la rue [illegible]

l'impulsion du fanatisme, saisit les protestants, les torture, les pend et les brûle.

Sortie du Petit-Pont, la rue Saint-Jacques prend le nom de Rue de la Juiverie en arrivant au pont Notre-Dame. Elle est habitée, tantôt sur le Petit-



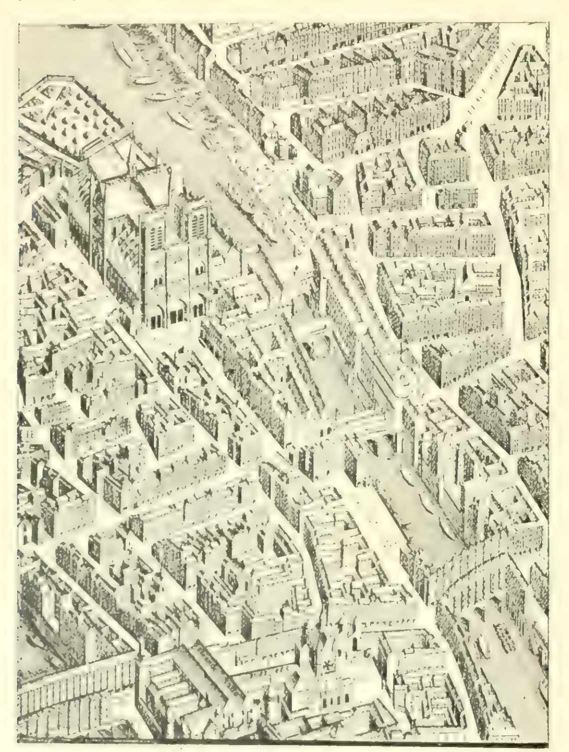
Paris. Le Petit-Châtelet. (p. 264.)

Pont même, dans une maison attenante à l'Hôtel-Dieu (jusqu'en 1525), tantôt à côté du pont Notre-Dame, vis-à-vis l'église de la Madeleine (à partir de 1530), par le célèbre Geoffroy Tory[1], à l'enseigne du Pot-Cassé. Le Dürer français dessine et grave : à lui sont dues les lettres qui ornent les publications de Robert Estienne. Il a illustré aussi les Bibles de son ami, et plus d'une planche montre qu'il partageait ses idées religieuses et évangéliques[2]. Dans la même rue se trouvait aussi le cabaret de la Pomme de Pin, où Villon prit ses repues franches, où Rabelais, selon la légende, écrivit son *Gargantua*.

A la même époque (1531), la bonne reine Marguerite vint visiter l'Hôtel-Dieu, qui se dressait à droite de la rue de la Juiverie. L'Hôtel-Dieu, c'est-à-dire le Ciel ! Quelle ironie, à cette époque, que ces mots ! Combien il eût été plus convenable

1. En 1508, il est correcteur chez Gilles de Gourmont, puis chez Henri Estienne. Il est, tour à tour, libraire, graveur, fondeur de caractères, imprimeur. De plus il est savant, professeur au collège du Plessis, au collège Coqueret, au collège de Bourgogne. Entre 1525 et 1530, Geoffroy Tory habita rue Saint-Jacques. Il mourut en [illegible]. Ph. Renouard, *Imprimeurs parisiens*, p. 352. — 2. *Bulletin*, V, 1857, p. 123.

de l'appeler, au moins, le Purgatoire! La reine trouva « l'air gros et infect ; » c'est le roi lui-même, François Ier, qui le déclare. Elle eut surtout le cœur déchiré par les « grandes pauvretez, misères et calamitez que souffroient et portoyent les petiz enfans non malades, délaissez de leurs pères et mères malades et mors en l'hostel Dieu de la bonne ville de Paris. » Elle obtint une enquête, et enfin, en 1535, « sur sa prière et requeste, » fut fondé l'orphelinat des *Enfants de Dieu* ou des *Enfants rouges,* ainsi nommés d'après leur costume[1].



Paris, [illegible] Place Maubert. Rue Galande.
Ecole de médecine. Petit-Châtelet. Petit-Pont. Hôtel-Dieu. Notre-Dame.
[illegible] Le Palais.

2. Un peu plus loin, à gauche, se trouvait l'église de Sainte-Croix, dont le doyen était en étroites relations avec Marguerite, et qui, un moment, faillit ne devenir rien moins que le chef d'une Réforme modérée et gallicane : *François Landry.* Avec une grande autorité morale, il prêche les nouvelles opinions, combat la confession auriculaire, le culte des saints, le Purgatoire (1539, 1540). Il ne dit « point la messe, alléguant, comme il estoit vrai, que naturellement il ne beuvoit point de vin[2]. » La foule accourt. Il y a « une telle presse que ses prosnes furent tantost convertiz en sermons. »

[illegible] rétracter, il se tait un moment (1541), et puis recommence ses [illegible] avec une nouvelle hardiesse. Son exemple est contagieux. Des curés [illegible] mesme style, » en particulier François Pérucel, cordelier, depuis [illegible] mort ministre de l'Évangile. Ce sera un des correspondants de Calvin.

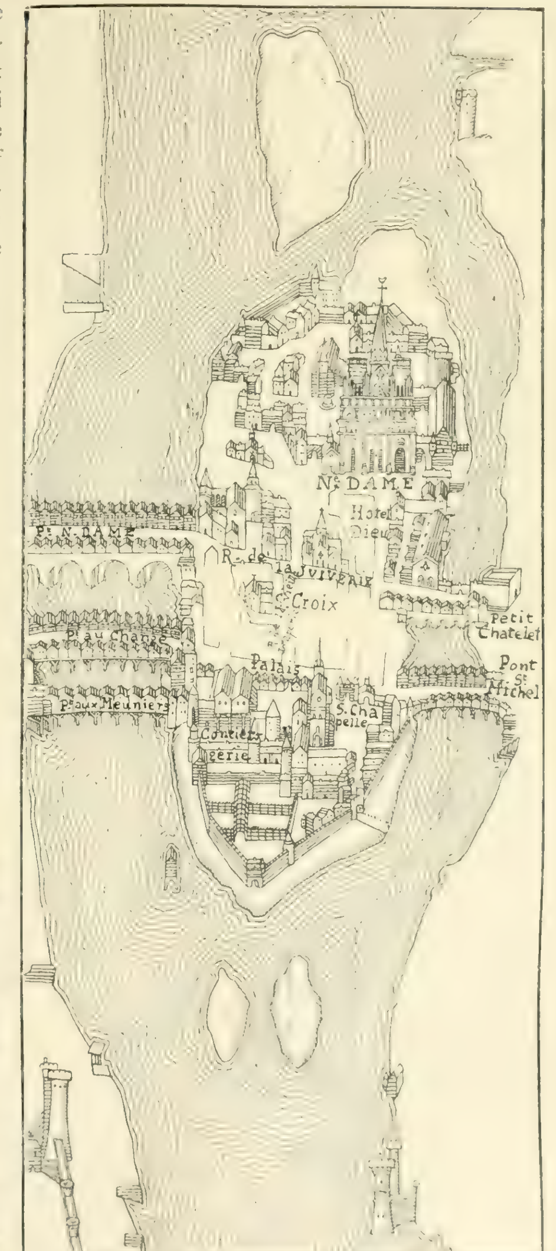
[illegible] à leur comble. Le doyen de Sainte-Croix [illegible] grande occasion, dit l'*Histoire*

[1] [illegible] Cet orphelinat fut placé près du [illegible] rue des Enfants-Rouges. — 2. [illegible]

ecclésiastique, d'avancer le royaume de Dieu se présenta lors, mais elle ne fut empoignée par celuy qui sembloit estre choisy de Dieu, pour faire un tel chef d'œuvre[1]. » En effet, François Landry fut enfermé (1543) au monastère de Saint-Martin-des-Champs, et, grâce à une ruse du cardinal de Tournon, il signa sa rétractation[2].

3. Ainsi la Réforme marchait dans les rues de Paris, se répandait dans les faubourgs, pénétrait au centre, et s'avançait, faisant le siège de Notre-Dame elle-même, prête à l'emporter d'assaut.

Entrons : c'est le second dimanche de l'Avent, 7 décembre 1550. Le chœur vient de psalmodier, dans les ombres assez solitaires du sanctuaire, les vêpres de la Vierge. Tout à coup, un homme, resté jusque-là immobile, s'élance, l'épée nue à la main, et se précipite vers la statue de cette Vierge que l'on a ainsi adorée. Il va accomplir son dessein, quand le bailli du Chapitre, qui se trouve là par hasard, le saisit et l'arrête. Immédiatement conduit à la Conciergerie du Palais, le luthérien déclare s'appeler *Jean Thuret*, et avoir prémédité son



Paris. La Cité, d'après les plans de [illegible]

1. *Histoire ecclésiastique*, I, p. 10.
2. *Bulletin*, XXXVII (1888), p. 258.

attentat. Grande émotion! Le Chapitre fait toutes les expiations imaginables : il multiplie les processions particulières et générales; et, en trois jours, le procès est terminé. Jean Thuret est « condamné à estre bruslé au parviz Nostre-Dame, où sera mise et attachée une potence, soubz la quelle sera faict ung grand feu; lequel, après avoir par luy ung peu senty le feu, sera estranglé et son corps gecté audict feu et converty en cendres. »

Une clause, dite le *retentum*, c'est-à-dire qui n'était pas communiquée au condamné, complétait, selon l'habitude, ce procès-verbal : « Et est retenu *in mente curie* que si ledict prisonnier persévère en ses derniers propos sacramentaires, que, à l'issue de la geolle, la langue luy sera couppée, et bruslé vif[1]. » Jean Thuret arriva au Parvis la figure ensanglantée : il n'avait pas renié sa foi! (11 décembre 1550.)

Ces flammes ne furent ni les premières ni les dernières qui éclairèrent le Parvis. Car, il faut bien le dire, ce qui a défendu la religion célébrée au chœur de la vieille basilique, ce n'est pas cette masse admirable de pierres, chef-d'œuvre de l'art ogival et français; ce ne sont pas les statues d'anges et de saints qui la peuplaient; ce n'est pas l'évêché et celui qui, de ce palais, dirigeait les croyances de la foule; ce n'est pas le vaste cloître, petite cité fermée par une enceinte aux portes sévèrement closes, derrière la cathédrale, et à son ombre, dans la pointe de l'île, agglomération de petites rues, de petites églises et de trente-sept maisons, entourées de jardins, d'où chaque chanoine pouvait voir couler le fleuve. Non, ce n'est ni la science, ni la foi, ni la piété; c'est le Parvis, la petite place, close de murs à hauteur d'appui, accessible seulement par quelques marches, le Parvis, c'est-à-dire la force brutale; le Parvis, c'est-à-dire l'abominable persécution; le Parvis, c'est-à-dire le feu et le sang[2]. (*Page* 269.)

Ici fut brûlé (1526) le second des martyrs, sur terre de France, cet « ermite de Livry » dont on a récemment retrouvé le nom, *Jean Guybert*[3], « avec une grande cérémonie, estant sonnée la grosse cloche de ce temple à grand bransle pour esmouvoir tout le peuple de la ville[4]. » Après lui, quelles listes interminables et glorieuses! Parcourons une de celles qui nous ont été conservées : « Le treizième jour de novembre 1538, Barthélemy Millon, cordonnier, fait amande honorable devant Nostre-Dame de Paris, puys fut bruslé tout vif au cymetière Sainct-Jehan.

« Le lendemain Jehan Dubourg drappier feist amande honorable devant Notre-Dame et eust le point découppé devant les fontaines Sainct-Innocent et de là fut bruslé tout vif ès Halles de Paris.

« Le XVIIIe..., tixerant..., feist amande honorable devant Nostre-Dame, eust [illegible] la langue persée et fust bruslé tout vif au marché aux pourceaulx[5]... »

[illegible] manque qu'un nom, celui de Calvin lui-même. Calvin brûlé au Parvis de Notre-Dame! Quel bruit de cloches! Quelles processions! Quels

1. [illegible] 2. Des anciennes exécutions [illegible] 3. *B[illegible]* XXXV, 1886, p. 68.
4. [illegible]

chants de triomphe! La Sorbonne eut le cruel chagrin d'être obligée de se contenter à moins; au lieu de Calvin, elle n'eut sous la main que son libraire; elle le bannit.

C'était Antoine Lenoir qui avait eu le courage d'introduire en France l'*Institution chrétienne*. Immédiatement il est saisi, jeté à la Conciergerie et, le 1[er] juillet 1542, on le mène au Parvis dans un tombereau, tête et pieds nus et en chemise,



Paris. Notre-Dame et le Parvis. (p. 268.)

ayant la corde au cou, tenant en ses mains une torche de cire ardente du poids de deux livres. Il arrive devant la principale porte de l'église, et là, étant à genoux, il est condamné « à dire et déclairer que, témérairement et indiscrètement, il a apporté ou faict apporter et amener » à Paris des livres contenant des blasphèmes hérétiques luthériens. Et seront tous ces livres et « mesmement ung intitulé *Institutio religionis crestiane*, authore *Alcuino*, et, en langage vulgaire, Institution de la religion crestienne composée par M[e] Jehan Calvin, ars et brulez et consommez en cendres en la présence dudict Lenoir, au parvis de Notre-Dame[1]. » Après quoi il dut quitter le royaume.

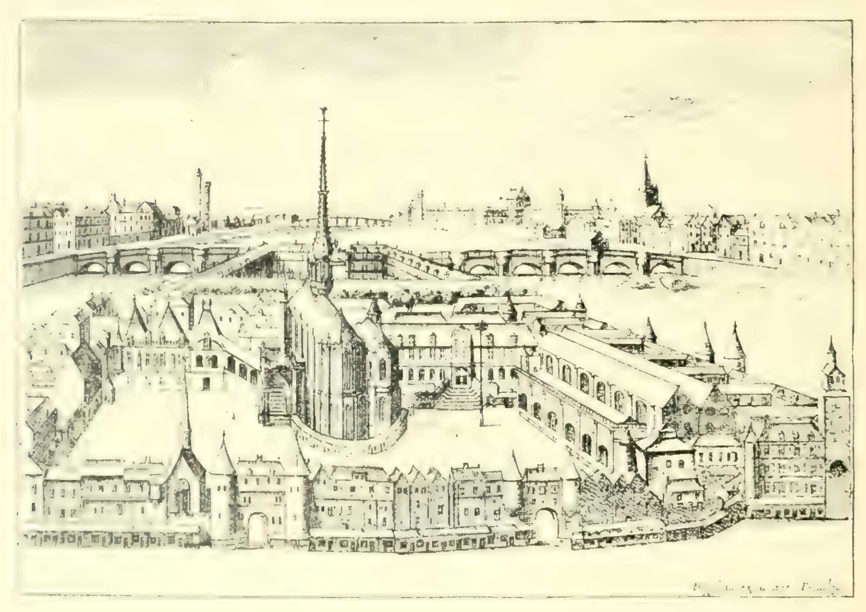
Mais, deux ans après, la pensée de Calvin a fait de menaçants progrès. On essaye de la brûler une fois de plus, à défaut de sa personne. Le 14 février 1543 (n. s. 1544), le Parlement ordonne qu'on brûlera au Parvis des livres « contenans damnée, pernicieuse et héréticque doctrine. » Il y a, dans les rues, des « sons de trompe » et un « cry public. » Le bourreau entasse les livres détestables : le *Nouveau Testament* imprimé par Dolet en français, les *Loci* de Mélanchthon, la *Bible* de Genève et, par-dessus tout, il pose « Calvinus, intitulé : *Institution de religion chrestienne* per Calvinum. » La grande cloche sonne et la flamme dévore Calvinus[2].

1. *Bulletin*, XLII, 1893, p. 340. — 2. *Ibid.*, XXXIV, 1885, p. 23.

On sait que l'Eglise a toujours eu horreur du sang! C'est sans doute pour cela qu'elle avait si peu horreur du feu.

Aujourd'hui le Parvis n'existe plus, tout a été balayé. La basilique reste seule avec sa façade noircie par la fumée de nos bûchers!

4. Du lieu où l'on exécutait les horribles arrêts de mort, allons au lieu où on les rédigeait, au Palais.



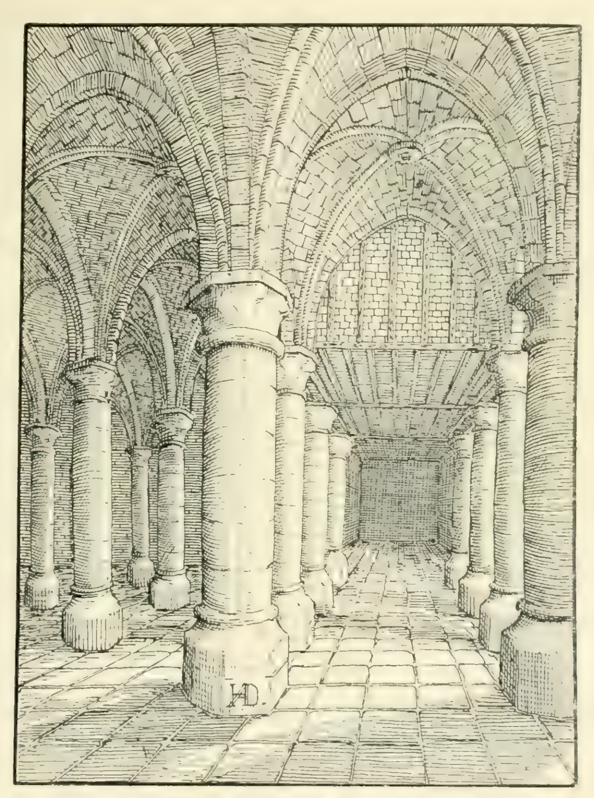
Paris. Le Palais [1].

Depuis les jours où il servait de palais à Constance Chlore et à Julien (qui ne logeait pas aux Thermes), et aux rois (avant le Louvre), le Palais de justice a été sans cesse remanié. Cependant il y a toujours la Sainte-Chapelle, ce que l'on peut imaginer de plus gracieux, et les prisons de la Conciergerie, ce qu'on pouvait imaginer de plus hideux.

En visitant celles-ci, le protestant, qui recherche les souvenirs du XVIe siècle, [illegible]. [illegible], il est vrai, ce que l'on appelle les cuisines de Philippe-Auguste [illegible] de saint Louis. Ce sont de grandes et belles salles voûtées. (*Page* [illegible].) [illegible] coup on fait un immense saut à travers l'histoire, et on se retrouve en pleine Révolution française. Nous voyons la cellule où fut enfermée Marie-Antoinette, [illegible] soldats qui la gardaient. Sur un autel, [illegible] postérieurement, se trouve le crucifix qu'elle baisait. A côté, est la cellule

[1] [illegible]

d'où partit Robespierre pour l'échafaud. C'était l'égalité, l'égalité des victimes et des bourreaux. Nous arrivons dans la chapelle où étaient rassemblés les condamnés de la Terreur, et d'où Sanson, descendant l'escalier du fond, venait les appeler. Là, est la porte par où sortirent les Girondins. Elle donne sur la cour où eurent lieu les massacres de septembre.



Paris. La Conciergerie. (p. 270.)

J'avais tort de parler de déception. Nous sommes bien dans une atmosphère d'horreur et de sang. Prisonniers et victimes du XVIIIe siècle, prisonniers et victimes du XVIe siècle, échafauds et bûchers, tout se mêle dans une sanglante vision, tout s'enchaîne dans une horrible logique. C'est parce que la Réformation n'a pas eu lieu, qu'a eu lieu la Révolution ; et cette pauvre reine n'est-elle pas la rançon des crimes commis par ces tristes rois : François Ier, Henri II, Charles IX ?

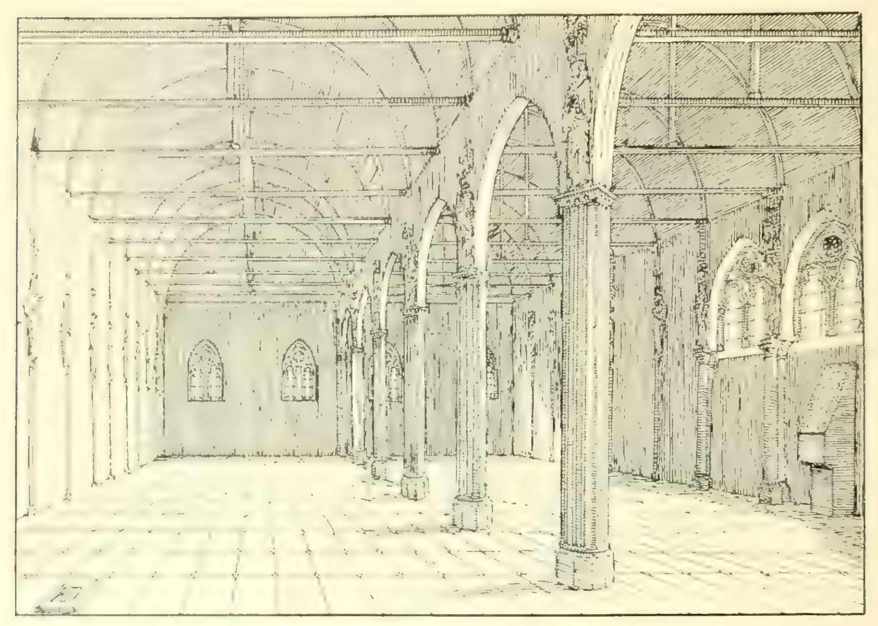
Là, en effet, séjourna le célèbre jurisconsulte du Moulin ; d'ici partirent pour le bûcher, les Dolet, les Berquin, les Philippine de Luns, les du Bourg, les Montgoméry [1] ; là succombèrent aux tortures de la question, les Jean Morel et combien d'autres !

Entre le XVIIIe et le XVIe siècle, il y avait seulement deux différences. Au XVIe siècle les cachots étaient infiniment plus horribles. Heureusement qu'en 1548 une effroyable peste y sévit : on eut l'idée de les nettoyer. Au XVIe siècle les prisonniers étaient infiniment plus calmes. Ils étaient heureux et faisaient retentir leurs cachots du chant de leurs psaumes.

1. Il était devenu protestant. Catherine de Médicis viola la parole donnée et le fit mourir. Une tour porta longtemps son nom.

En bas, les prisons ; en haut, les juges : les uns dignes des autres.

Déjà, à cette époque, le Palais était un monde tout particulièrement peuplé de libraires. Il y en avait dans la Grand'Salle[1] (autour des piliers, près des portes),



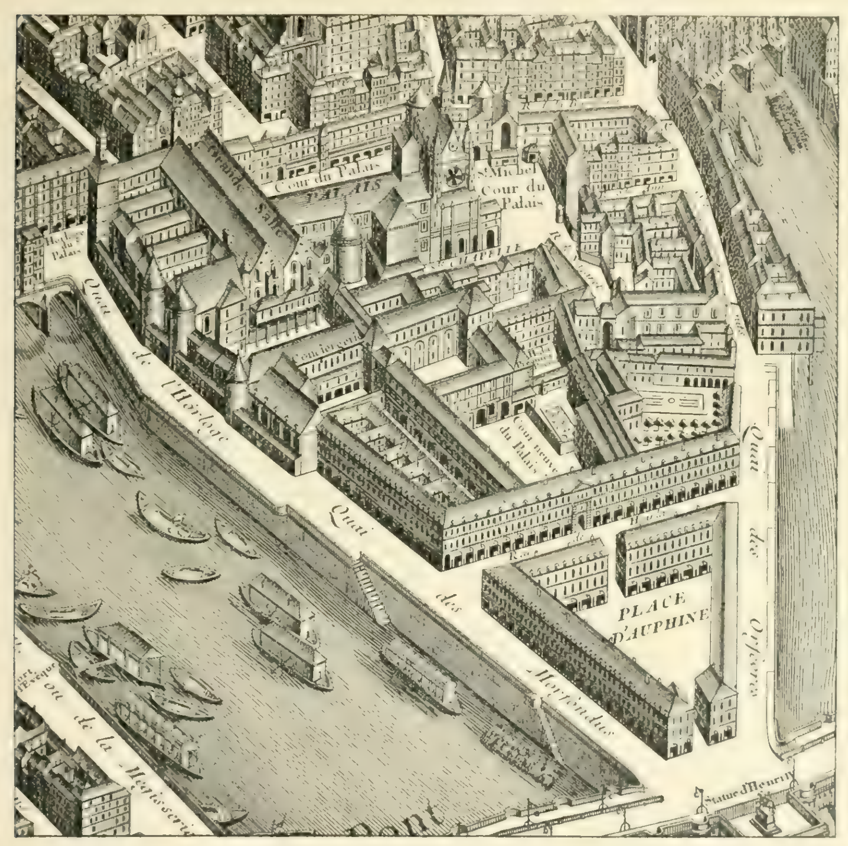
Paris. La grande salle du Palais[2]. (p. 273.)

dans la Galerie « par où l'on va à la chancellerie, » dans la Galerie des prisonniers, dans la Galerie des Merciers, dans la Cour (sur les grands degrés, sur les petits degrés, sur le perron royal, sous les portes), contre les murs du

1. [illegible] — En la grand'salle du Palais au premier pillier devant la chappelle [illegible] — C'était Jean André, [illegible] du président Liset. Il se montra particulièrement acharné contre Robert Estienne, dont il convoitait les biens pour marier ses filles. Robert Estienne n'a donc pas eu [illegible] écrire : « Jehan André, lequel n'est pas moins ignorant que meschant et infidèle : c'est leur suppost en toutes leurs trahisons et fort bon soufflet pour inciter à dresser calomnies et le plus aspre bourreau en cruaulté qui fut [illegible], 1552, réédit. Fick, p. 7b. (Voir Appendice : *Les imprimeurs de Calvin.*) [illegible] — C'[illegible] du Palais, l'un des grands suposts de la Chasse [illegible] a fait longtemps le mestier d'espionner et surprendre les pauvres fidèles pour avoir quelque [illegible] la presence de tous et mort sans la [illegible] uard, *ibid.*, p. 5.) C'est chez Jean André que les Sorbonnistes [illegible] eux. (Voir plus haut, p. 245, n. 7.) Jean André avait enfin [illegible]

2. D'[illegible] [illegible] À propos du dessin de [illegible] grand'salle une gravure authentique, mais [illegible] Des documents, extraits des [illegible] cette restauration » (p. 38).

palais, sous la grande horloge, etc. Dans la grande salle, la salle royale, se tenaient les assemblées générales et solennelles. (*Page* 272.) Il y avait aussi la salle dite de la Tournelle, à cause du voisinage d'une des tours, la dernière



Paris. Le Palais. (Plan Turgot, 1740.)

sur le quai, la seule qui soit à créneaux. Cette tour, avec une tourelle accolée qui contenait l'escalier montant des cachots, renfermait la célèbre chambre de torture, et les cris des misérables, qui subissaient la question ordinaire et extraordinaire, perçant les épaisses murailles, l'avaient fait surnommer, par les passants, la tour *Bon Bec*.

La chambre de la Tournelle était cependant la chambre clémente, celle où les Séguier[1], les du Harlay recevaient les appels des hérétiques, et contredisant

1. Morel raconte à Calvin le dialogue qui eut lieu entre Séguier et le cardinal de Lorraine. « Quoi ? demandait celui-ci, ceux qui repoussent la messe [illegible] XVII, p. 504, 24 avril 1559.

quelquefois le jugement de l'Inquisition, changeaient la peine de mort en bannissement. La chambre cruelle c'était la Grand'Chambre [1] où les Le Maistre, les Minard, les Saint-André, rejetaient les appels et condamnaient toujours à mort. On la trouva encore trop modérée, semble-t-il, et Henri II créa, comme annexe de la Grand'Chambre, une « seconde tournelle » bientôt célèbre sous le nom de *Chambre ardente* [2]. C'est là que présidait Lizet, à la lumière lugubre de quelques torches qui rendaient l'obscurité encore plus hideuse [3].

Comment le croire, si ce n'était certain ? C'est dans ces lieux mêmes, qu'à quelques jours d'intervalle, les protestants osèrent tenir deux de leurs assemblées (1560). La première, de cent-trente personnes environ, se réunit dans la chambre même de la Chancellerie, l'autre « en la Tour quarrée. » Le cachot, qui se trouvait en bas, était « le plus sale et infect de tous, ausquels on met seulement les plus grands voleurs, brigands et criminels qui soyent en France. » C'est celui qui avait reçu Berquin et puis aussi du Bourg [4]. Quelques mois après, le pasteur Chandieu célébrait, dans une seconde assemblée, ce culte héroïque. Mais il avait été épié, et les fidèles se croyaient perdus, lorsqu'un personnage, qui avait été admis dans l'Eglise ce même jour, réussit à les faire évader. « Les sergents n'y trouvèrent que le nid, estant entre autres le premier président Magistri (Le Maistre) merveilleusement estonné et confessant qu'il falloit que ceux de la Religion tinssent bien peu de compte de leur vie, quand ils osoient bien s'assembler ès lieux mesmes où la mort de leurs compagnons avoit esté si souvent signée par leurs juges [5]. »

Arrêtons-nous un instant devant cette Tour carrée qui résume le plus authentiquement l'histoire de tout le Palais. Dans les dernières années du XIIIe siècle, continuant les travaux commencés par saint Louis, Philippe-le-Bel construisit la tour carrée, pour surveiller les mouvements populaires, et défendre la demeure royale. C'était le donjon du Palais. Charles V, en 1370, fit établir, sur cette tour, la première grosse horloge qu'on ait vue à Paris. Elle était destinée à régler les séances du Parlement. D'abord le cadran fut simplement peint. Sous Charles IX on l'orna d'une sorte de monument, historié de sculptures fines, qui a été restauré jusqu'à aujourd'hui. On y plaça les deux statues de la Justice et de la Force (œuvre, dit-on, de Germain Pilon), et l'on voit encore les D, les H, les V entrelacés, chiffres de Henri II et de Henri III, souvenirs de la restauration de 1585. Outre l'horloge, il y avait dans la Tour une grande cloche, dite [illegible]in du Palais, coulée en bronze, en 1371. On ne la mettait en branle que dans

1. [illegible] située à l'étage supérieur de la Conciergerie, au dessus du grand [illegible] Louis XII [illegible] Plus elle devint la Grand'chambre du Parlement [illegible] l'incendie qui détruisit la grande salle du Palais. [illegible] 1793, s'établit le tribunal révolutionnaire, après avoir mutilé les plafonds, les murs [illegible] — 2. M. Weiss, [illegible] M. Weiss place la création de cette [illegible] Chambre particulière parait avoir siégé, non comme [illegible] tournelle criminelle, mais à la chambre du Conseil, représentée en partie par la première chambre [illegible] — 4. *Bulletin*, XXXVII, 1888, p. 337. — 5. [illegible]

les circonstances extraordinaires, naissance ou mort des rois, de leurs fils aînés. Alors on la sonnait, pendant trois jours et trois nuits, sans désemparer. On la sonna le 22 mars 1592, lors de la soumission de Paris à Henri IV. C'est elle qui devait donner le signal de la Saint-Barthélemy. Mais, trop impatiente, Catherine avança le moment fixé, et fit sonner le tocsin au clocher le plus voisin du Louvre, celui de Saint-Germain-l'Auxerrois[1].

V

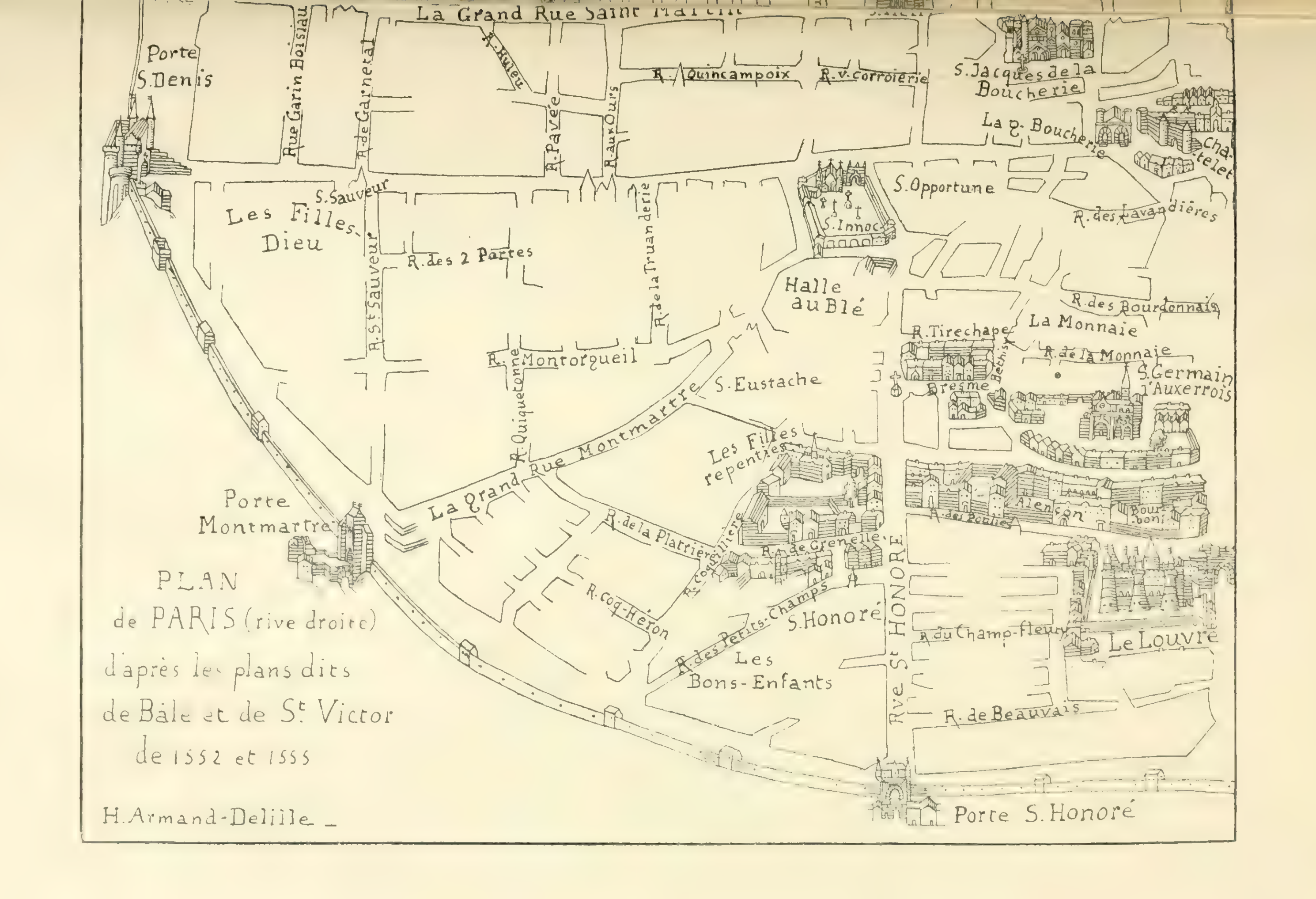
1. Nous traversons de nouveau la Seine pour quitter la Cité (*Page* 267), en passant sur le pont Notre-Dame. C'est le plus beau ; il est terminé seulement depuis 1512. Les maisons sont numérotées en « lettres d'or, » c'est-à-dire en chiffres romains, par pair et impair, premier essai de numérotage qui ne sera définitivement adopté que trois siècles plus tard. Comme tous les autres ponts (jusqu'en 1786), il est bordé, à droite et à gauche, de maisons; on en compte trente-quatre de chaque côté. C'est quelque chose comme nos passages actuels. Les boutiques sont très recherchées et une foule de protestants les occupent. Nous l'apprenons par le récit des pillages avant et pendant la Saint-Barthélemy. Nicolas le Mercier, sa femme, sa fille, son gendre, leurs enfants et leur domestique; Mathieu, quincaillier, et sa femme; Barthélemy du Tillet, mercier, et les habitants des maisons de la Perle et du Manteau-d'Or, étaient protestants. Ils furent égorgés.

« Une petite fille du maistre de ceste maison (le Manteau-d'Or) fut trempée toute nue dans le sang de son père et de sa mère massacrez, avec d'horribles menaces que si elle estoit jamais huguenotte on lui en feroit autant. » Des seigneurs protestants, comme le gouverneur de Corbeil, habitaient également sur ce pont[2].

Nous voilà préparés à visiter l'édifice qui est de l'autre côté de l'eau, quelques pas en aval, au bout du Pont-au-Change, le Grand-Châtelet. (*Page* 279.) C'était une vraie forteresse, faite pour protéger le Grand-Pont, comme le Petit-Châtelet avait été fait pour protéger le Petit-Pont. « Son caractère de porte a subsisté jusqu'au commencement de ce siècle, date de sa démolition dernière[3]. » Bâtie sous Charles V et sous Philippe-Auguste, avec sa grosse tour ronde, son haut donjon carré, ses petites tourelles, c'était un bâtiment sombre et imposant, qui se dressait au milieu de rues aux noms significatifs : rues de la Tuerie, de l'Escorcherie, de la Triperie, etc. Là, tout autour, on assommait les bœufs, on égorgeait les veaux et les moutons, et, jour et nuit, s'exhalaient les cris les plus rauques et les odeurs les plus putrides. Le Grand-Châtelet était devenu la grande prison.

1. Voir : *Notice historique [illegible] de la Tour de l'Horloge [illegible] de Paris*, et *[illegible] historique de la Tour de l'Horloge [illegible]*, deux plaquettes de la Bibliothèque nationale, publiées en 1852, à l'occasion d'une restauration. — 2. Coquerel, *Pr[illegible]*, p. 68, 117. — 3. Louis Batiffol, *[illegible] de Paris, [illegible]*, dans la *Revue historique*, LXI, 1896, p. 225, 231.


Porte
St. Antoine
Bastille
Popincourt
Tour-
nelle
S.t Pol
RVE St ANTOINE
S. Catherine
Le Temple
Les Enfants
Rouges
Porte
du
Temple
R. du G. Chantier
R. de Haudriette
Vieille du Temple
R. Geffroy l'asnier
R. de la Bretonnerie
Rue Tiquetonne
RVE DV TEMPLE
Hotel
de
Mesme
R. de la Croix
R. Courauvillain
Rue Trasenonnain
R. du Verbois
R. du Renard
R. de la Poterie
Hotel de Ville
Place
de
Grève
Porte
St. Martin
S. Martin
des
Champs
R. Brise-Miche
Montmorency
des Estuves
de la Baudrerie



La Grand Rue Saint Martin
Porte S.Denis
Rue Garin Boisiau
R. de Garnetal
R. Huleu
R. Pavée
R. aux Ours
R. Quincampoix
R. v. corroierie
S. Jacques de la Boucherie
La g. Boucherie
Chastelet
S. Sauveur
Les Filles-Dieu
R. S.t Sauveur
R. des 2 Portes
R. de la Truanderie
S. Innoc.
S. Opportune
R. des Lavandières
Halle au Blé
R. des Bourdonnais
La Monnaie
R. Tirechape
R. de la Monnaie
Bethisy
Bresme
S. Germain l'Auxerrois
R. Montorgueil
R. Quiquetonne
S. Eustache
La Grand Rue Montmartre
Les Filles repenties
Porte Montmartre
R. de la Platrière
R. Coquillière
R. de Grenelle
Alençon
R. des Poulies
Bourboni
R. coq-Heron
R. des Petits-Champs
S. Honoré
Rue S.t HONORE
Les Bons-Enfants
R. du Champ-fleury
Le Louvre
R. de Beauvais
Porte S. Honoré
PLAN
de PARIS (rive droite)
d'après les plans dits
de Bâle et de S.t Victor
de 1552 et 1555
H. Armand-Delille

Marot, qui y fut enfermé, a dit :

> Si ne croy pas qu'il y ait chose au monde
> Q[illegible] Enfer tres immonde.
> J[illegible] et Enfer puis bien dire :
> Si l'allez voir, encore le voirrez pire [1].

Il est certain qu'un esprit satanique hante ces horribles murailles.

En venant de l'eau, on arrive à une longue voûte, qui se ferme par une porte en plein cintre, peu élevée, peu large. Sous la voûte, à droite, est la porte de la prison.

La porte grince. Qui entre ? Ce sont les femmes qu'on a prises à la rue Saint-Jacques ; c'est le frère et la femme du Visconte. Qui entre encore, cette fois-ci volontairement, un visiteur ? C'est le pasteur dont la tête est à prix. Il ose se jeter dans la gueule du monstre, et apporter une lettre de Calvin à un malheureux, jouant, dans une sublime folie, avec le plus épouvantable des dangers.

La prison du Châtelet se compose de quatorze prisons, dont chacune a son nom. Cinq sont situées dans la partie supérieure du donjon, et, comme elles offrent aux prisonniers un peu de place et un lit par personne, elles sont dites « honnestes prisons. » — Trois sont encore confortables ; mais, comme les prisonniers y sont au secret, elles sont dites « prisons fermées. » — Une prison, composée d'une immense salle voûtée, contient une foule entassée pêle-mêle, couchant sur des nattes, sur des bottes de paille : au milieu se trouve un grand baquet d'eau en pierre, qu'on nomme la Grande Pierre. Avec ces trois premières catégories de prisons nous sommes peu à peu descendus jusqu'au sol. La quatrième catégorie, qui comprend quatre prisons, nous conduit sous le sol : la Fosse, le Puis, la Gourdaine, l'Oubliette : ces noms sont exacts. Il s'agit de caves plus ou moins profondes, éclairées par des lucarnes étroites, donnant sur les petites cours obscurcies par de très hauts murs, cachots noirs, humides, où l'on met les pires malfaiteurs.

C'est ici qu'on met les protestants. Au fond de l'un de ces quatre cachots, surnommé « Fin d'aise, » si infect qu'on ne pouvait y tenir une chandelle allumée, nous trouvons Pierre Gabart (1558). Dans les ordures, autour de son corps, les [illegible] pullulent. Lui « ne cessoit pourtant de chanter Psaumes et crioit à pleine voix [illegible]lations de la parole de Dieu, pour estre entendu des autres. [2] »

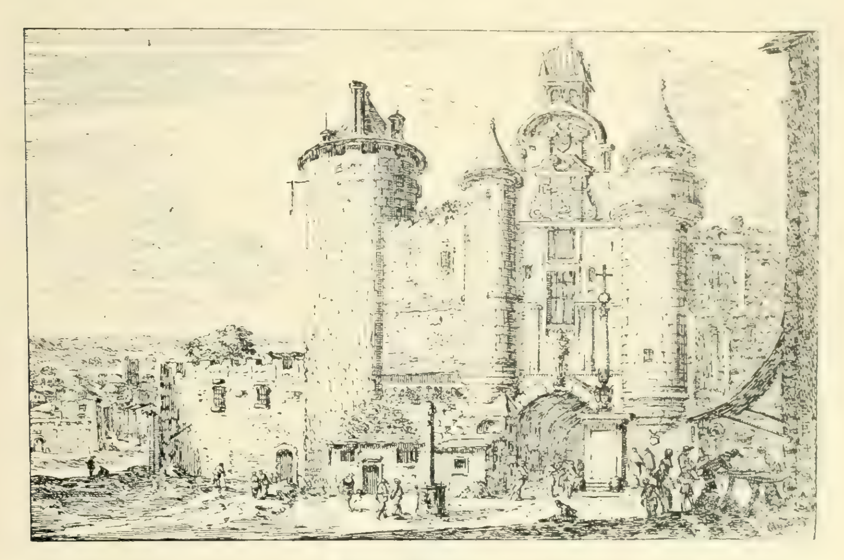
[illegible]t le plus affreux est la Fosse, surnommé aussi la « Chausse à l'hypo[illegible] qui ne [illegible]oit ni air, ni jour, ainsi appelée pour sa figure [illegible]e en s'élargissant, » une sorte de cône renversé. [illegible] sur le bout de ses pieds, le [illegible] Par surcroît, le fond est plein d'eau [3]. On y accède non

[1] [illegible]

[illegible] debout, si humide que l'eau soulevait la [illegible]

[illegible]ts, des tanières, cavernes, fosses et spe-

par un escalier, mais par une trappe ; au moyen d'une poulie et d'une corde, le prisonnier est dévalé. Puis l'orifice se referme. Au bout de quinze jours le malheureux était d'ordinaire mort ou fou. Florent Venot (1549) y resta six semaines [1].



Paris. Le Grand-Châtelet. (p. 275.)

On a dit : « Après le gibet de Montfaucon, le Grand-Châtelet était le monument le plus sinistre de Paris. » Non pas : « après, » mais « avant. » Pour les prisonniers, même le bûcher de la place Maubert ou de la place de Grève, c'était la délivrance !

2. Du Grand-Châtelet allons directement à la Bastille : une autre prison. C'est ici que Anne du Bourg fut d'abord enfermé. Il est au pain et à l'eau, et lui aussi plus d'une fois est mis dans une cage. Mais, dès qu'il peut, « il glorifie Dieu en empoignant son luth [2]. »

lunques plus horribles, obscures et hideuses que celles des plus venimeuses et farouches bestes brutes, où on fait les détenus roidir de froid, enrager de male-faim, hanner de soif, et pourrir de vermine et povreté, tellement que si par pitié quelcun va les voir, on les voit lever de terre humoureuse et froide, comme les ours des tanières, vermoulus, bazanés, emboufiz, si chétifs, maigres et défaits qu'ils n'ont que le bec et les ongles. » Flameng, *Paris qui s'en va et Paris qui vient*, publication artistique.

1. *Histoire des martyrs*, I, p. 540 et *Revue historique*, LXIII, 1897, p. 47, 48. [illegible] hot, la Gourdaine, [illegible] quait tellement d'air qu'un arrêt du Parlement le fit fermer, le 10 mars 1550 (N. S. 1551). Mais on s'en était [illegible] jusque-là. Tous ces horribles détails sont confirmés par la lettre de Morel à Calvin. *Opera*, XVII, p. 633. — 2. *Bulletin*, XXXVII, 1888, p. 509. C'est à la Bastille que fut enfermé un autre prisonnier non moins illustre, Bernard Palissy. « En cet an 1590, mourut aux cachots de la Bastille de Bussi maître Besnard Palissi, prisonnier pour la religion, aagé de quatre-vingts ans, et mourust de misere, necessité et mauvais traitement : et [illegible]

En dehors des murailles, entre la porte Saint-Antoine et la porte du Temple, se tenait le célèbre prêche des huguenots à Popincourt[1] ; le peuple disait Pincourt, Paincourt. Le 10 décembre 1560, Bèze y prêcha ; malgré une pluie épaisse, 6000 personnes l'écoutaient, en plein air. Deux mois après, une après-midi, l'auditoire s'élevait à 25 000 âmes (26 février 1561). Le 20 décembre 1561, on avait fait courir le bruit que Catherine serait à une fenêtre du faubourg Saint-Antoine pour voir quels protestants se rendraient à Popincourt. Plusieurs huguenots, qui occupaient des charges importantes, entre autres l'illustre jurisconsulte Charles du Moulin, mirent les insignes de leur profession, pour qu'on ne pût pas ne pas les reconnaître. Catherine ne vint pas le 20 décembre 1561, mais bien le 19 février 1562, et, deux jours après, le temple était dévasté. Le connétable de Montmorency avait brûlé, le jour même, le temple de Jérusalem, au faubourg Saint-Marcel. Comme un vulgaire lansquenet, excité par le pillage, il arriva au temple de Popincourt, et le détruisit, méritant, par ces journées glorieuses, le surnom de capitaine *Brûle-Bancs*.

3. En dedans des murailles, à droite, en rentrant dans la ville, et séparé par une place seulement de la Bastille, se trouvait le palais des Tournelles, où était mort Louis XII et où mourut Henri II.

Nous avons vu comment, sur les conseils d'un cardinal et d'une maîtresse, Henri II s'était décidé à une épouvantable persécution. Il eut l'étrange fantaisie de voir un de ces luthériens « pour en avoir son passe-temps. » Le cardinal fit choisir un de ceux qu'on pouvait le moins redouter, un tailleur, « pas de grand renom, » et on l'amena au roi. Mais il se trouva que le Cousturier (ce nom lui est resté), animé d'un esprit qui était le Saint-Esprit, se montra tout à coup le digne ambassadeur de celui qui était le Roi des Rois.

Il parla, il répondit, il répliqua, « accoustra en particulier la messe de toutes ses façons et couleurs. » Diane de Poitiers, l'odieuse sénéchalle, se trouvant dans la chambre du roi, en voulut aussi sa ratelée. Mais elle trouva son Cousturier qui lui tailla son drap autrement qu'elle n'attendoit. Car icelui, ne pouvant endurer une arrogance tant desmesurée en celle qu'il connaissoit estre cause des persécutions si cruelles, lui dit : « Contentez-vous, madame, d'avoir infecté la France, sans mesler vostre venin et ordure en chose tant saincte et sacrée comme est la vraye religion et la vérité de nostre Seigneur Jésus-Christ.... » Le roi, furieux, ordonna qu'on hâtât le procès du Cousturier et jura d'assister à son supplice. Ainsi fut fait. Quelques jours après, à la fin d'une grande proces-

[illegible]

1 [illegible] de Popin- [illegible]

sion de Saint-Paul à Notre-Dame, où l'on avait célébré la messe, « pour continuer la possession de ce nom et titre de très chrestien, » le roi fit brûler « certain nombre d'hérétiques sacramentaires [1], » place Maubert, et en Grève, et aux Halles; et le Cousturier fut brûlé dans la rue Saint-Antoine, devant l'église Sainte-Catherine. Henri II, afin de mieux jouir du spectacle, était allé, vis-à-vis de la potence, dans l'hôtel d'Henri de Montmorency-Damville, connu sous le nom d'hôtel de la Rochepot [2]. C'était une vaste demeure seigneuriale, fortifiée comme une prison, qui avait eu l'honneur, en 1540, de recevoir l'empereur Charles-Quint [3]. Le patient ayant aperçu le roi à la fenêtre, fixa sur lui son regard, pénétrant même à travers les flammes. Le roi fut contraint de quitter la fenêtre, de se retirer. Il lui semblait que ce regard le poursuivait, « et de grande appréhension il en fut quelques nuicts que ce spectacle lui venoit au devant, de sorte qu'il fit serment que jamais plus il n'en verroit ni n'escouteroit, et que ce plaisir lui avoit esté bien cher vendu [4]. » En apprenant ce qu'il appellait un acte d'insanité, Calvin n'avait pu retenir cette exclamation : « Veuille le Seigneur dompter par sa puissance une férocité aussi atroce. Amen [5]. »

En effet, la rue Saint-Antoine, théâtre du crime, devait être le théâtre de l'expiation.

Le 10 juillet 1559, en pleine mercuriale, Henri II avait fait arrêter Anne du Bourg. C'était le jeune comte de Montgoméry qui avait été chargé de mettre la main sur l'intègre magistrat. Quelques jours après, le 29 juillet 1559, il y eut un grand tournoi, au bout de la rue Saint-Antoine, en face de cette Bastille d'où du Bourg pouvait « ouir les clairons, hautbois et trompettes du dict tournoy. » Le duc d'Albe y était, et le duc de Ferrare, Alphonse d'Este ; c'était splendide. Le roi, couvert d'une étincelante armure aux couleurs de la vieille Diane de Poitiers, après avoir combattu, selon les règles, ses trois assaillants, eut une fantaisie, et força le comte de Montgoméry à courir encore une fois contre lui. Quelques minutes après, Henri était blessé mortellement à l'œil droit par un éclat de la lance du comte. La main, qui avait été obligée de violer la loi, avait été obligée de faire justice du violateur. Au bruit qu'on faisait, en transportant le blessé au palais des Tournelles, quand on repassa devant la Bastille, Anne du Bourg dut comprendre ce qui venait d'arriver. Quelques jours après, le roi était mort [6].

4. Quittons la rue Saint-Antoine, où logeait (en 1572) Charlotte Arbaleste, bientôt la célèbre femme du célèbre du Plessis-Mornay. Laissons à gauche, dans la rue Saint-Paul, l'église de ce nom, qu'on appelait la « paroisse du roi, » à cause de la proximité du palais des Tournelles. En 1524, Caroli y expliquait, en

1. Lettre de Montmorency, 8 juillet 1549 (*Bulletin*, IX, [illegible]), [illegible] Weiss, *La Chambre ardente*, p. CXVII, ss. — 2. Parce qu'il avait appartenu à François de [illegible] Rochepot, [illegible] du connétable. — 3. *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, [illegible], XIII, [illegible] 1572. — 4. *Histoire des martyrs*, I, p. 539. — 5. *Opera*, XIII, p. 333, 19 juillet 1549. — 6. *Mémoires du prince de Condé*, éd. Michaud, VI, p. 546. — *Les grandes scènes historiques du XVIe siècle* [illegible]

français, les épîtres de saint Paul ; et, dans le cimetière, Rabelais se fit enterrer. Il était mort le 9 avril 1553, dans la rue des Jardins, paroisse Saint-Paul[1].

Un peu plus loin, dans la rue des Nonandières[2], habitait le grand Budé; le premier président Harlay y prit ensuite son logement.

Entrons dans la rue de la Culture-Sainte-Catherine, (aujourd'hui rue Sévigné[3]). La première rue, à gauche, est la rue des Rosiers. C'est à l'angle de celle-ci et de la ruelle des Juifs que se trouvait la fameuse statue de la Vierge, brisée dans la nuit du 31 mai au 1er juin 1528. Ce fut l'occasion d'une procession colossale[4], dirigée par François Ier, qui mit en place une nouvelle statue en argent. Celle-ci fut volée, en 1545, et remplacée par une statue en bois, qui fut de nouveau brisée par les hérétiques, dans la nuit du 13 au 14 décembre 1551. Nouvelle procession et pose d'une nouvelle statue, en marbre cette fois. « Ce monument en sculpture, où François Ier est représenté, s'abrite au même lieu et n'a point été déplacé, » dit l'historien du XVIIIe siècle[5].

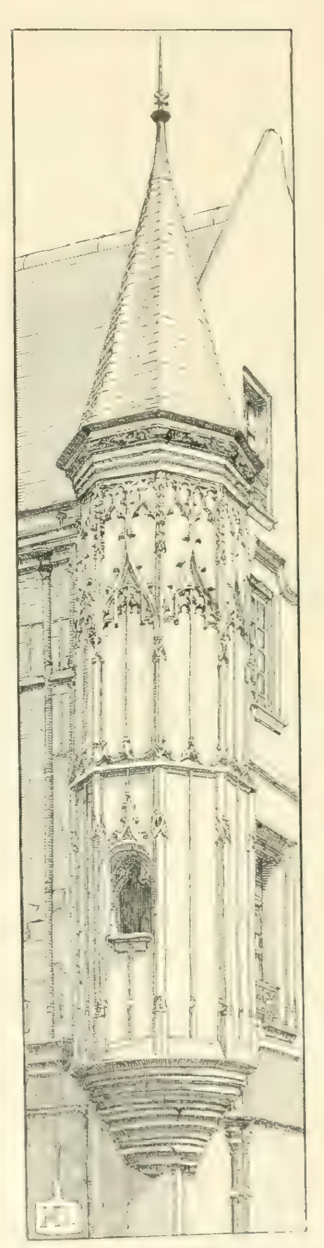
Un peu plus loin, dans la rue de la Culture-Sainte-Catherine, nous arrivons à la rue des Francs-Bourgeois qui la croise, à gauche, et va, dit Jaillot, de la rue de la Culture-Sainte-Catherine à la Vieille-Rue du Temple. Elle n'est pas encore complètement bâtie des deux côtés. Le plus considérable des hôtels qui la décorèrent bientôt, « fut celui d'Albret, construit au XVIe siècle, sur cinq places de la Culture-Sainte-Catherine, qui furent acquises par le connétable Anne, duc de Montmorency[6]. » Une aile existe encore[7]. C'est là que logea Jeanne d'Albret dans une de ses visites à Paris, et que naquit sa fille (9 février 1558), la sœur de

1. [illegible], *[illegible] Saint-Paul*, [illegible], p. 8. — 2. C'est-à-dire des Nonnains-d'Hyères, à cause des maisons considérables que l'abbaye du village d'Hyères y possédait. Dans cette maison une fontaine porta longtemps le nom de fontaine de Budé. (M. de Sainte-Foix, *Essais historiques sur Paris*, VII, p. 94.) — 3. Le nom vient de l'hôtel Carnavalet (aujourd'hui Musée Carnavalet) habité par la célèbre marquise. La façade fut bâtie [illegible] porte dessinée par Jacques Androuet du Cerceau. — 4. Cette procession a été racontée, d'après des documents officiels. Citons du Breuil et Malingre : « Ils partirent en cet ordre de l'Eglise de Saincte-Catherine-du-Val-des-Escolliers, à pied, et s'en allèrent par la grand'rue [illegible] l'Image de la bienheureuse vierge Marie avoit esté rompue, au grand désonheur et mespris de Dieu et de la très sacrée et très digne mère, auquel lieu [illegible] de nostre Dame d'argent. [illegible] de Turquie, auprès duquel y avoit esté mise une table en forme d'autel, sur laquelle l'évesque de Lisieux mit l'Image d'argent, et incon-[illegible] chapelle [illegible] l'Image [illegible] avoir baisé l'Image d'argent qu'il avoit fait faire, à luy baillée par ledit évesque de [illegible], il la mit au lieu de l'autre en l'armoire, puis la baisa derechef, et ferma ladite armoire d'un treillis de fer, [illegible] conseiller de sa Majesté et thrésorier de France, [illegible]

Henri IV. En 1856, il y avait encore un salon du temps de la reine Jeanne, décoré de peintures et de panneaux en laque, et de glaces, auquel on n'avait point touché[1]. Aujourd'hui tout a disparu. Seules les pièces grandes, les portes larges, les boiseries nombreuses, la double descente de l'escalier dans la cour intérieure, indiquent encore qu'autrefois de nobles familles durent loger céans.

Au même moment, l'autre extrémité de la rue des Francs-Bourgeois (appelée rue de Poulise sur le plan de 1552) était occupée par Diane de Poitiers. Son hôtel (celui de son mari, le sénéchal de Brézé) n'était autre que l'hôtel Barbette, appelé aussi hôtel de la reine, parce qu'il avait été habité par Isabeau de Bavière, femme de Charles VI. Le 23 novembre 1407, Louis d'Orléans, sortant de chez Isabeau, à huit heures du soir, avait été assassiné par ordre du duc de Bourgogne, tout près de l'hôtel même, devant l'emplacement actuel du marché des Blancs-Manteaux. Diane de Poitiers avait dignement succédé à Isabeau de Bavière. En 1561, les filles de Louis de Brézé et de Diane vendirent l'hôtel de leurs parents à des particuliers qui le démolirent en partie, et on perça sur son emplacement la rue Barbette actuelle. Une élégante tourelle (à l'angle de la rue des Francs-Bourgeois et de la Vieille-Rue-du-Temple) et une fenêtre à côté, indiquent seules aujourd'hui la demeure de celle qui fut « la maîtresse d'Henri II et de tout le royaume[2]. »

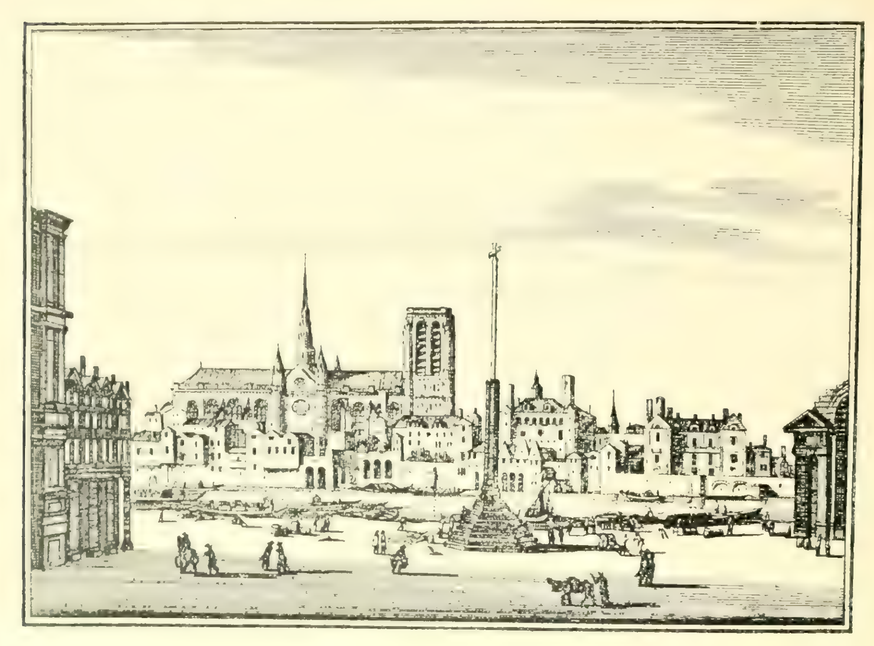
La Vieille-Rue-du-Temple nous conduit à la maison isolée qu'habitait, à l'extrémité du Marais, messire Pierre de la Place. Tout jeune, il avait rencontré Calvin à Poitiers, et la bonne semence avait germé dans le bon terrain de son honnêteté et de son intelligence. Il était devenu premier président de la Cour des aides et avait rendu les services les plus signalés à la couronne et au pays. C'était une victime désignée pour la Saint-Barthélemy. Des archers viennent



Paris. Tourelle de l'Hôtel de Diane de Poitiers.

1. Ernest de Fréville, *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1857, p. 1[illegible]. — 2. Sauval, *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*, 1724, II, p. 235. — Albert Lenoir, *Statistique*, o. c., p. 256.

le chercher, sous prétexte de le conduire chez le roi. Arrivés, vers trois heures de l'après-midi, au coin de la rue de la Verrerie et de la rue du Coq-Saint-Jean, ils laissent quatre hommes, armés de dagues nues, le percer de coups et l'étendre expirant sur le pavé [1]. Parmi les assassins était un nommé Coraillon qui trouva



Paris. Place de Grève.

aussi moyen d'assassiner Groslot, le célèbre bailli protestant d'Orléans [2]. L'escorte ramasse le corps, le porte à l'Hôtel de ville, et le dépose dans une écurie. Le lendemain matin, mardi 26, la populace, l'ayant reconnu, le jette dans la Seine, et court piller sa demeure heureusement abandonnée par sa famille [3].

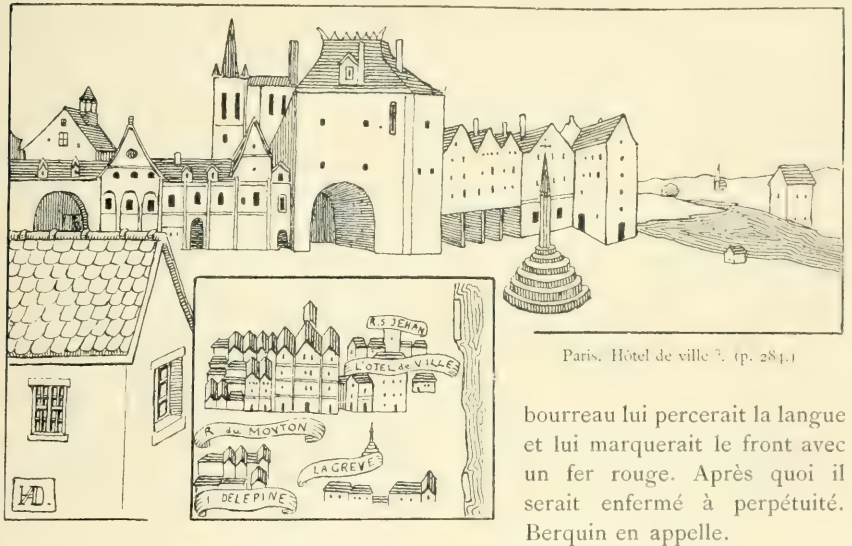
[illegible]. Nous voici sur la place de Grève.

La place de Grève! Que de pages il faudrait pour écrire l'histoire, même [illegible] de cette place, où la Maison aux piliers, acquise par Philippe-Auguste [illegible], devint le premier Hôtel de ville (*Page* 285), en 1357, et où l'on n'a cessé d'exécuter innocents et criminels pendant cinq siècles, depuis 1310 jusqu'aux [illegible] siècle [illegible]. Les annales de la place de Grève rivalisent,

1. [illegible] à cette rue.
2. [illegible] Philippe-le-Bel [illegible]
3. [illegible] la Rochelle.

au XVIe siècle, d'horreur et de sublimité avec celles de la place Maubert. N'évoquons que deux souvenirs.

Le samedi, 16 avril 1529[1], périt celui dont Bèze a dit : « La France eut pu recouvrer un second Luter en Louys de Berquin[2]. » La veille il avait été condamné à faire amende honorable, criant merci, à genoux, la torche en main, à la place de Grève, où le bourreau brûlerait ses livres, puis au Parvis, où le



Paris. Hôtel de ville[3]. (p. 284.)

bourreau lui percerait la langue et lui marquerait le front avec un fer rouge. Après quoi il serait enfermé à perpétuité. Berquin en appelle.

Le parlement s'assemble le lendemain matin, et « le nom de Christ invoqué, » ayant Dieu seul devant les yeux, il condamne à mort Berquin « comme hérétique obstiné et défenseur des erreurs de l'iniquité, et de la secte de maître Luther et de ses sectateurs[4]. » Ce qui « fut faict et expédié ce même jour en grande diligence, affin qu'il ne fust secouru du Roy ne de madame la Régente qui estoit lors à Bloys[5]. »

Une sorte de complainte nous dit comment sa « gentille âme chrestienne » fut jetée

hors de ce corps charnel
Pour s'en aller au repos eternel.

1. A partir de 1529, on songea à reconstruire l'Hôtel de ville. La première pierre fut posée en 1533. — 2. *Les vrais pourtraits*, p. 169. — 3. Le petit dessin est d'après le plan dit de la Tapisserie. Le grand dessin est d'après un tableau appartenant au duc de Talleyrand et représentant *la P[illegible] Saint-Jean*. Voir *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, 4e année, 1877. — 4. *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 383. — 5. Ce second arrêt a été rendu le 16 avril 1529, *decima sexta die aprilis*. Le texte, publié pour la première fois dans le *Bulletin*, en 1881 (XXX, p. 117), permet de terminer tous les débats relatifs à cette date. Le bourgeois de Paris dans son journal, se serait trompé d'un jour en disant « samedi 17 avril 1529 ».

Il ne donna aucun semblant de cœur failli ou troublé, lorsque le bourreau d'une voix espouvantable publia son arrest. » Mais il fléchit les genoux,

> D[illegible] Jésus [illegible] de nous.
> Tu as pour moi souffert la mort trés dure,
> [illegible] l'endure.

Le peuple s'était précipité pour assister à la fête. On avait loué des fenêtres, des chambres, et l'orgie s'excitait à l'odeur du sang. Berquin, arrivé au pied de la potence, parla. « Bien peu peurent l'ouyr, tant estoit grand le bruit et tumulte de ceux qui là estoyent apostez par les sorbonistes pour faire bruit[1]. » Mais son confesseur

> [illegible] tout hault : « Peuple, je te fays seur
> Q[illegible] je le maintien,
> Il ne mourut homme meilleur chrestien[2]. »

Trente ans plus tard périssait Anne du Bourg. Après un procès, dont les péripéties dramatiques avaient duré six mois, le 23 décembre 1559, à onze heures du matin, dans la chapelle de la Conciergerie, son arrêt lui fut lu, portant que « hérétique sacramentayre, pertinax et obstiné, la Cour l'a condamné et condamne à estre pendu et guindé à une potence qui sera mise et plantée en la place de Grève, devant l'Hostel de ville de Paris, lieu plus commode, au dessoubz de la quelle sera faict un feu, dans lequel le dict du Bourg sera jecté, ars, bruslé et consommé en cendres. » L'arrêt est signé par de Thou ! Le *retentum* était ainsi conçu : « A esté retenu, et réservé *in mente curie* que le dict du Bourg ne sentira aucunement le feu, et que au paravant que le feu soyt allumé et qu'il soit jecté dedans, sera estranglé et que neantmoings où il voudroit dogmatiser et tenir aulcun mauvés propos, sera baillonné, pour obvier au scandale du peuple. » Mais du Bourg ayant déclaré qu'il n'avait pas le désir « de donner occasion au peuple d'être scandalisé, » on lui laissa la langue libre.

A trois heures, le bourreau arrive ; il fait monter le prisonnier dans la charrette rouge, un prêtre à ses côtés, et le cortège funèbre se met en marche, escorté [illegible] 400 hommes de pied et de 200 cavaliers, ayant tous l'arme au clair. On craignait quelque tumulte: A travers une foule compacte, accourue pour voir mourir ce jurisconsulte éminent, ce conseiller au Parlement, ce neveu d'un chancelier de France, le tombereau s'avance avec peine. Du Bourg, isolé dans son recueillement, [illegible] à demi-voix des psaumes. Arrivé en face de l'Hôtel de ville, au [illegible] (c'est Calvin qui nous le raconte), il a un visage joyeux [illegible]. Il se dépouille lui-même de son manteau et de son habit, comme [illegible]. Le bourreau lui passe le nœud autour du cou. Du Bourg [illegible] *retentum*, dit au bourreau que c'est inutile, puisqu'il va être [illegible]. Le bourreau répond qu'il a l'ordre de l'étrangler, pour diminuer [illegible]. Déjà du Bourg s'est jeté à genoux pour la dernière fois, et on l'entend répéter : « Seigneur, mon Dieu, ne m'abandonne point, afin que je

1 [illegible]
2 [illegible], XVIII, p. 15.

ne t'abandonne. » Quelques instants après, son corps, soulevé de terre par les acolytes du bourreau, se balance dans l'espace, tandis que la foule crie : Jésus ! Maria ! Un feu fut ensuite allumé sous la potence, et le cadavre de du Bourg y fut jeté pour être réduit en cendres .



Supplice d'Anne du Bourg [2].

Parmi les spectateurs se trouvait précisément le futur auteur de *La naissance, progrès et décadence de l'hérésie de ce siècle*, Florimond de Ræmond, et, des années après, cet adversaire passionné de la foi évangélique écrivait : « Il me souvient que quand Anne du Bourg, conseiller au Parlement de Paris, fut bruslé, tout Paris s'estonna de la constance de cet homme. Nous fondions en larmes dans nos collèges, au retour de ce supplice, et plaidions sa cause après son décès, maudissant ces juges injustes qui l'avoient justement (?) [3] condamné ; son presche, en sa potence et sur le bûcher, fit plus de mal que cent ministres n'eussent sceu faire [4]. »

1. Voir les études de M. Matthieu Lelièvre sur Anne du B[illegible] XXXVI, [illegible], p. [illegible] XXXVII, 1888, p. 281, 337, 506. — 2. Réduction d'une planche [illegible] gravées en 1569 et 1570. « Ce qui augmente encore l'intérêt de celle-ci, c'est qu'à notre connaissance elle est la seule de cette époque, qui représente le supplice de nos martyrs. » *Bulletin*, XXXVII, p. 512, 529, note de N. W. — 3. Est-ce une faute d'impression ? — 4. Fl. de Ræmond, VII, p. [illegible].



[illegible] Entrée de l'Hôtel de [illegible] de Guise.

6. Hâtons-nous maintenant vers la fin de notre promenade et de notre histoire.

De la Vieille-Rue-du-Temple, la rue qui continue celle des Francs-Bourgeois (alors rue de Paradis) nous conduit à l'hôtel de Guise (aujourd'hui Archives nationales). Les chefs des « romanisques, » comme dit Condé, dans son rude langage, ou encore : « ceste haïsable engence des guisians, » voulant se donner une demeure digne de son rang, pour établir « sa perversité cuisante, » acheta, le 14 juin 1553, le vieil hôtel de Clisson et plusieurs hôtels environnants. Elle laissa subsister, rue du Chaume, la grande entrée, où la porte ogivale s'enfonce encore aujourd'hui entre deux tourelles, qui datent du XV[e] siècle [1].

En face était la chapelle de Braques, où Jehan le Rentif ou le Retif, « le prescheur de Braques, » prêchait la Réforme. Sur la liste des « ajournés », comme suspects d'hérésie, en 1534 (N. S. 1535), il est le second, après Caroli.

La rue du Chaume se continuait par la rue du Grand-Chantier, où se trouvaient les Enfants Rouges, et on arrivait ainsi au Temple, c'est-à-dire à l'ancien château des Templiers. Au delà de la porte du Temple était « le jardin de la Cerisaye, » où se fit la grande assemblée du 12 octobre 1561, qui faillit se terminer par un massacre [2].

Enfin, un peu plus loin se dressait le gibet de Montfaucon [3].

En revenant par la grande rue du Temple, nous trouvons, à gauche, les rues des Vieilles Haudriettes, de Braques et des Blancs-Manteaux. Cette partie de la grande rue du Temple est aussi connue sous le nom de rue Saint-Avoie. Elle contenait plusieurs beaux hôtels, et surtout, entre la rue de Braques et celle des Blancs-Manteaux, l'hôtel du connétable de Montmorency, splendide habitation où le connétable logea des ambassadeurs, des princes et des rois. Henri II s'y retirait quelquefois, ce qui l'avait fait appeler le *logis du roi* [4]. Le connétable mourut [illegible] de la blessure qu'il reçut le 9 novembre 1567, à Saint-Denis. [illegible] en 1572 [5].

[illegible] quelques pas, et, par la rue Court-au-Vilain, continuée par

[illegible] *Hist* [illegible] I, [illegible] Coqueret [illegible] *P* [illegible] [illegible] les-Champs, aujourd'hui l'hôpital Saint-Antoine, dans [illegible] *iastique*, II, p. 400.) — 3. M. [illegible] [illegible]

la rue Montmorency (les deux aujourd'hui portent le même nom), nous pénétrons dans la rue Saint-Martin.

C'est ici, paraît-il, que, quittant sa maison de la rue des Nonnains-d'Hyères, Guillaume Budé vint mourir, dans l'hôtel de Vic, qu'il avait fait bâtir entre la rue aux Ours et celle du Huleu[1].

Beaucoup de marchands habitaient cette rue, et surtout celui qui nous intéresse le plus, Estienne de La Forge. Ici donc, probablement, fut fondée, par Farel, l'Eglise secrète de 1521[2]. Roussel vint y tenir plus d'une fois le culte, pas assez souvent au gré de Canaye. Et c'est sans doute dans cette maison d'Estienne de La Forge que Calvin habita quelques jours, lors de son rapide passage à Paris, en 1534.

Autour de Saint-Merry nous trouvons encore une ou deux rues, rue Brisemiche, rue Taille-Pain, qui, larges de deux mètres environ, avec leurs petites boutiques de friperies, sombres et humides, peuvent le mieux nous donner la sensation d'une rue antique du XVI[e] siècle. Il y a aussi la rue du Renard, où logeait Jacques Cauvin, forgeron (*faber ferrarius*); il habitait encore là en 1583, d'après Papire Masson[3].

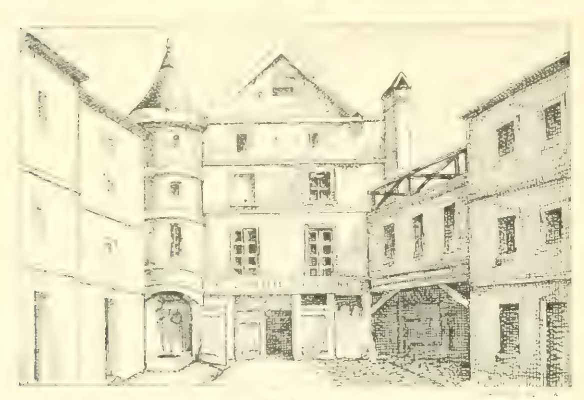
Nous laissons à gauche Saint-Jacques-de-la-Boucherie, dont la tour seule subsiste (elle venait d'être achevée en 1522), et, par la rue de la Ferronnerie (celle où, le 14 mai 1610, devait être assassiné Henri IV), nous longeons le célèbre marché des Innocents qui, depuis un temps immémorial, est à la fois un lieu de sépulture pour les morts et un lieu d'approvisionnement pour les vivants (aujourd'hui les Halles centrales). Le cimetière contient la première Danse des morts, peinte en 1424, au milieu des assassinats politiques qui effrayaient toutes les imaginations, et qui a servi de modèle à des peintures semblables dans tout le reste de l'Europe : ses moralités sont dues à Gerson lui-même[4].

Dans la rue des Bourdonnais (côté occidental), se trouvait une des plus remarquables maisons de l'époque, l'hôtel La Trémouille, reconstruit à la fin du XV[e] ou au commencement du XVI[e] siècle. Elle appartint au chevalier du Bourg, l'oncle du martyr[5]. Ici aussi habitait le père de Charlotte Arbaleste, M. de la Borde, chez qui on faisait souvent les prêches. Il « eut tous ses biens saisis, ses meubles inventoriés et garnison; » mais il tint bon et mourut (à Melun, en 1570), en prononçant ces paroles: « Seigneur, il y a cinquante et huict ans que tu m'as donné une âme; tu me l'as donnée nette et blanche; je te la rends impure et souillée; lave-la au sang de Jésus Christ ton fils[6]. »

7. Nous arrivons à la rue de Béthisy, du moins à cette portion qui s'appelait ainsi à cette époque[7]. Dans cette rue se trouvent de modestes maisons et quatre hôtels. Celui qui est situé au coin de la rue de Béthisy et de l'Arbre-Sec[8]

1. Sauval, o. c., II, p. 235. — 2. *Bulletin*, XX, 1871, p. 404, 406; Herminjard, I, p. 242. — 3. Pour ses rapports de famille avec Calvin, voir plus haut p. 6, n. 2. — 4. *Paris à travers* [illegible] — 5. Albert L[illegible] Jaillot, o. c., I, p. 14. — 6. *Bulletin*, II, 1854, p. 651, 653. — 7. Depuis 1730 elle [illegible] mitif de rue des Fossés Saint-Germain-l'Auxerrois. — 8. O. Douen, *Paris protestant*. — N° 1[illegible]

s'appelle l'hôtel de Villarceaux[1]. C'est ici que vint loger Coligny pour les fêtes des « noces vermeilles[2]. » Il y fut assassiné, dans la nuit du 24 août. La rue fut bientôt couverte du sang de plus de trente cadavres. « Il n'y avait point de ruelle dans Paris, dit un témoin oculaire, quelque petite qu'elle fût, où l'on n'ait assassiné quelqu'un, et le sang coulait dans les rues, comme s'il avait beaucoup plu[3]. » Plusieurs habitants s'enfuirent par les toits. Le chapelain de Coligny, le pasteur Merlin, resta trois jours caché dans un grenier à foin, sous des décombres, et l'on sait comment d'Aubigné chanta sa merveilleuse aventure :



Le logis de l'amiral, rue de Béthisy, tel qu'il était en 1838.
[illegible] *Paris pittoresque* de Ch. Nodier.

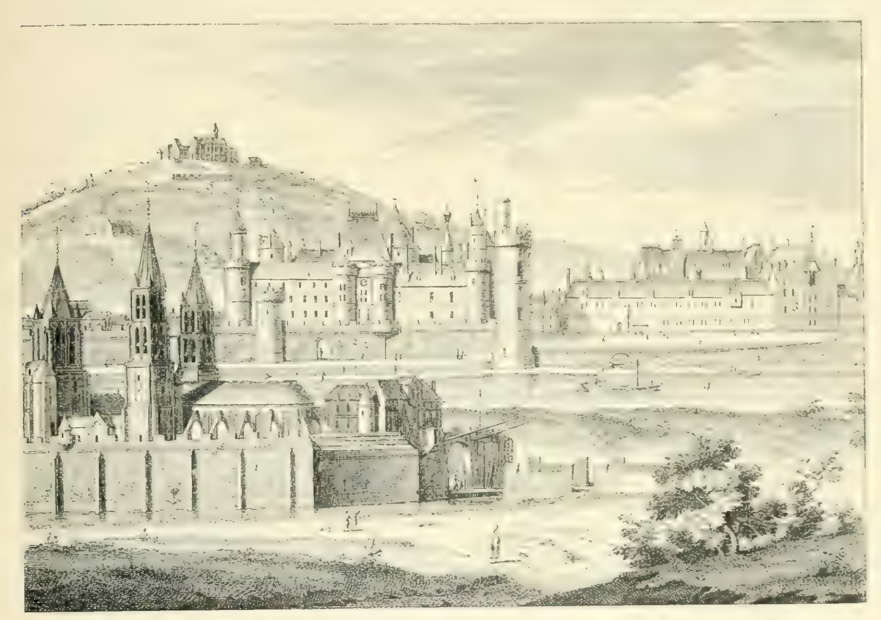
Voici de peur d'Achab un prophète caché
En un lieu hors d'accès, en vain toujours cherché,
Une poule le trouve et, sans faillir, prend cure,
De pondre dans sa main trois jours sa nourriture.
O chrestiens fugitifs, redoutez-vous la faim ?
Le pain est don de Dieu, qui sait nourrir sans pain.
Sa main despechera, commissaires de vie,
La poule de Merlin ou les corbeaux d'Hélie.

Le gendre de Coligny, Téligny demeurait non loin de son beau-père, rue Saint-Honoré, au Lion noir.

C'est aussi dans la rue voisine, rue Grenelle-Saint-Honoré, que Jeanne d'Albret était descendue, dans un grand hôtel[4] qui appartenait à Charles

1. L'amiral possédait rue Saint-Jacques une maison; mais elle avait été sans doute pillée et démolie (*Mémoires* [illegible] *de-France*, XIII, 1886, p. 15. « Paris en 1572, » par le baron de Ruble); [illegible] — 2. En 1717, la *Vie des* [illegible] ne forme maintenant qu'une auberge assez considérable qu'on appelle l'hôtel de Lisieux. [illegible] à l'extérieur, même dans l'intérieur du principal corps de logis. La grandeur et la [illegible] annoncent partout que ç'a été autrefois la demeure d'un grand seigneur. J'ai vu l'appartement de [illegible] la chambre où couchait l'amiral [illegible] *Paris* [illegible] resté dans mon enfance [illegible] grandes fenêtres, par l'une desquelles fut précipité [illegible] *Paris* [illegible] l'amiral, tel qu'il était en 1838 et que le *Bulletin* a [illegible] p. [illegible] — [illegible] Paris en

Guillard[1]. Elle y reçut la visite de la Reine de France. « De là, elle faisait ses achats pour les fêtes du mariage. Arrivée le 15 mai 1572, elle ne cessait (nous est-il raconté par le pasteur qui était avec elle), d'aller journellement çà et là par la ville, ès maisons, ès boutiques des artisans, pour voir ce qui seroit propre pour



Paris. Vue méridionale de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés en 1410 et du Louvre[2].

Tel qu'il était depuis Philippe-Auguste jusqu'à François I[er].

le jour de la solennité, tant ce qui concernoit les habitz nuptiaux, et autres dont elle prétendoit faire présent, que de plusieurs choses nécessaires[3]. » Elle prit mal. D'autres racontent qu'elle acheta des gants chez René, parfumeur de la reine,

1572, » pages 14 et 151. M. Douen précise : « N° 49 de la rue Grenelle-Saint-Honoré aujourd'hui rue Jean-Jacques Rousseau. »

1. Charles Guillard succéda, comme évêque de Chartres, à son oncle Louis Guillard auquel, en 1526, Clichtove avait dédié son *Propugnaculum Ecclesiae adversus Lutheranos* (Herminjard, I, p. 180). Sacré à Paris en 1553, Charles Guillard ne fit son entrée dans son évêché qu'en 1558, après avoir obtenu du Chapitre la permission de conserver sa longue barbe. Sa réputation d'orthodoxie était mal établie. « Il fut [illegible] d'adhérer à ceux qui de son temps, sçavoir l'an 1558, soubs Henry second, François 2 et Charles 9 [illegible] et repos de la France, sous la bannière d'un Christ empistolé » (*Parthénie, ou Histoire de la* [illegible] *Église de Chartres*, par Sébastien Rouilliard, 1609, folio 62, p. 1.) Le jour de la Toussaint en 1572 [illegible] semaines seulement après la Saint-Barthélemy, il fit prêcher dans sa cathédrale un moine [illegible] Réforme. Une violente émeute éclata, et notre prélat dut sortir de sa ville épiscopale au milieu des injures de la populace, qui le poursuivait à coups de pierres. Il résigna son évêché à Nicolas de Thou, frère du [illegible] le 22 février 1573 (*France protestante*, 1re édit.) — 2. [illegible] Dom Jacques Bouillart, *Histoire de l'Abbaye royale de Saint-Germain-des-Prés*, 1724. — 3. *Bulletin*, XXXI, 1882, p. 10.

dont le magasin était près de la Seine, peut-être sur le pont Saint-Michel. Les gants avaient été imprégnés d'un poison subtil. En tout cas, Jeanne d'Albret mourut bientôt de la fièvre, à l'hôtel de la rue de Grenelle, 9 juin.

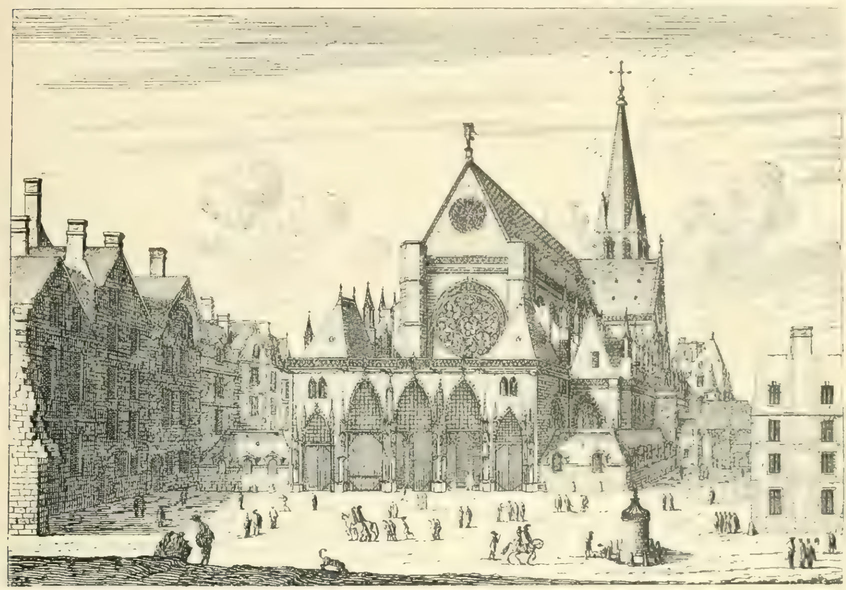
C'est en se rendant du Louvre à son hôtel que l'amiral Coligny fut blessé, deux jours avant la Saint-Barthélemy. Le témoin oculaire dont nous avons parlé, un bourgeois de Strasbourg, qui a laissé une déposition notariée à Heidelberg, le 7 septembre, et qui vit comment on retirait de l'eau le cadavre de l'amiral, comment « l'un lui coupait une oreille, l'autre lui crevait un œil, un autre encore le nez, » raconte : « Le 22, quittant la cour pour se rendre en son hôtel afin d'y déjeuner, a reçu en chemin une lettre, et pendant qu'il continuait sa marche en la lisant, il a reçu un coup de feu [1] sur le premier doigt de la main droite et sur la main gauche, de telle sorte que la balle est sortie non loin du coude [2]. » C'était Maurevel qui avait tiré d'une fenêtre treillissée : la maison appartenait à un chanoine, ancien précepteur du duc de Guise, et avait une porte de derrière donnant sur le cloître Saint-Germain, par où le meurtrier se sauva.

Et nous voici en face de Saint-Germain-l'Auxerrois (*Page* 293), en face du Louvre. C'est ici que la prédication de l'Evangile avait commencé.

A côté de Saint-Germain-l'Auxerrois, dont le pittoresque portique de 1435, avec ses deux petites salles, est toujours intact, Calvin, âgé de quatorze ans, avait logé chez son oncle, Richard Cauvin, serrurier (*faber ferrarius*) comme Jacques Cauvin. Au Louvre [3], avaient retenti les prédications de Gérard Roussel et de Michel d'Arande, 1521, 1532, 1533, et les sermons non moins évangéliques de Jean de Montluc, évêque de Valence, et de Pierre du Val, évêque de Séez, 1561. Le Louvre avait servi un moment de refuge à Berquin, le propagateur des premiers écrits de Luther. Autour du Louvre avaient eu lieu les premières assemblées secrètes des Evangéliques, dans la rue du Coq (une autre que celle dont nous avons parlé), dans la maison de Pierre du Rosier, et quelquefois à la Croix-Verte, près du Louvre aussi [4].

1. [illegible] du Louvre, à peu près au point [illegible] — 2. [illegible] XXII, 1573, p. 377. — 3. En 1562, [illegible] Saint-Germain-l'Auxerrois [illegible] le Louvre même. [illegible] au Louvre. [illegible] Le chancelier [illegible] Saint-Barthélemy [illegible] r. Ma fille, qui par hasard se trouvait à Paris, a été sauvée du carnage [illegible] ne n'étaient une protection. » Taillandier, p. 235. On com- [illegible] ntrer par diverses advenues, et celui qui faisoit [illegible]

Et voilà que la cloche de Saint-Germain-l'Auxerrois sonne le massacre, et que, de la fenêtre de sa chambre, Charles IX tire des coups d'arquebuse sur les protestants, qui s'enfuient à la nage et essayent de gagner le faubourg Saint-Germain[1].



Paris. Saint-Germain l'Auxerrois.

Après le Louvre, si nous ne voulons pas aller jusqu'au village de Chaillot[2], où Calvin passa quelque temps pour fuir la peste, qui sévissait dans le quartier de l'Université, nous n'avons plus à signaler que les Tuileries, auxquelles Renée de

le Louvre, en la chambre garnie de maistre Pierre du Rosier, lequel ayant esté surpris par son hoste avec dix ou douze luthériens s'excusa sur les parties qu'ils avoient fait aux cartes et aux dez, avec ses compagnons. Le ministre de Mantes étoit plus advisé, quand preschant à cachettes, à Paris, à la Croix Verte, près le Louvre, il faisoit mettre des jettons sur la table et des contes pour tromper les survenants, s'ils n'estoient de son troupeau. » (Fl. de Ræmond, VII, p. 910.

1. H. Bordier, *La Saint-Barthélemy et la critique moderne*. Sur ce fait nous croyons utile de résumer les discussions. Brantôme, en 1594, raconte : « Le roy y fut plus ardent que tous, [illegible] que lorsque le jeu [illegible] se jouoit et qu'il fut jour et qu'il mit la teste à la fenestre de sa chambre, et qu'il voyoit aucuns dans les faubourgs de Sainct-Germain, qui se remuoient et se sauvoient, il prit un grand harquebuz de chasse qu'il avoit, et en tira tout plain de coups à eux, mais en vain, car l'harquebuz ne tiroit [illegible] » A son tour, d'Aubigné parle de la main de « laquelle ce prince [illegible] de la fenestre du Louvre [illegible] passans. » (*Histoire universelle*, 1618, II, liv. I, p. 21.) Et dans ses *Tragiques* il s'écrie :

> Ce roy, non juste roy, mais juste arquebusier,
> Giboyoit aux passans trop tardifs à noyer.

Enfin, un pamphlet antérieur aux deux auteurs cités, le [illegible] [les protestants] virent sur la rivière, et venir droit à ceux qui estoient encore es faubourgs, jusqu'à deux cents soldats

France, en juillet 1572, fit la seconde des visites que nous avons mentionnées. A propos de cette visite le livre de comptes dit : « Sol XXIIII au jardinier de la Reyne. Lir. XXIII aux masson, architectes, conduicteurs *del lavoro* et à *une detto Mess. Bernardo* qui faict la crotesque aux dites Tuilleries. » Qui était ce *Bernardo*, ce Bernard? personne autre que l'auteur des *Discours admirables*, que l'inventeur des *Rustiques figulines*, Bernard Palissy. « Il venait d'être chargé de construire, dans le jardin du nouveau palais, une grotte, qu'il décora comme il l'avait fait quelques années auparavant, dans le parc du Connétable, à Ecouen, de figures étranges, de monstres, de reptiles, de poissons, parfois même d'êtres humains, bizarrement difformes (c'est ainsi que s'explique le sens actuel du mot grotesque). Ses parents Nicolas et Mathurin Palissy le secondaient[1]. » Renée de France en face de Bernard Palissy!

On a discuté pour savoir si, ignorant sa science autant que son génie, Renée de France lui avait donné une véritable aumône, un simple pourboire ; ou bien si les 23 lires étaient une gratification accordée aux architectes, aux entrepreneurs des travaux. Il semble bien que le titre de *messire* accordé à Palissy par le livre de compte montre qu'il ne s'agit pas ici d'un simple et pauvre ouvrier.

Bernard Palissy habitait alors un peu plus loin, au faubourg Saint-Honoré, une petite maison[2] taxée à cent sous. Les hôtels étaient, il est vrai, taxés à 300 écus. Mais il ne faut pas oublier qu'à côté de Palissy, d'autres maisons étaient taxées moins encore que la sienne, et même quelques-unes pas du tout. Il devait

[illegible] crians : Tue, tue, et leur tirans harquebousades à la vue du roy qui estoit aux fenestres de sa chambre. Et pouvoit être alors environ sept heures du dimanche matin. Encores *dit-on* que le roy prenant une harquebouse de chasse entre ses mains, en dépitant Dieu, dit : Tirons, mort Dieu, ils s'enfuyent. » (*Bulletin*, X, 1861, p. 203.) Ce *dit-on* est là pour signaler la bonne foi du narrateur. Les protestants ont vu le roi à sa fenêtre. Ils le disent. Ils n'ont pu entendre les paroles : ils disent qu'on les leur a rapportées. — Ces déclarations, auxquelles on peut joindre l'anecdote racontée par Voltaire dans les notes du chant II de la *Henriade* (*Bulletin*, VII, 1858, p. 186), ne [illegible] 1579 (*Bulletin*, [illegible] septembre 1572 par le bourgeois de Hambourg, témoin oculaire [illegible] XXII, [illegible] Il ne faut pas enlever du récit des chroniqueurs tous les détails dont l'un d'eux ne parle pas, car alors il ne resterait plus rien. Il faut au contraire compléter les uns par les autres. Chacun dit ce [illegible] et la tradition on a invoqué un autre argument. On a [illegible] Charles IX [illegible] la Commune de 93 fit mettre une inscription. [illegible] L'homme le plus compétent en ces matières, Berty, a répondu : d'abord, la fenêtre dite [illegible] Charles IX tira de la fenêtre de sa chambre. Or cette [illegible]rd'hui par les additions de Perrault, faisait partie du gros pavillon de l'angle sud-ouest, bâti [illegible] (*Bulletin*, VI, [illegible] p. 122, 123.) — 2. Situé au [illegible] la lettre de François Daniel, datée du 27 dé- [illegible]

[illegible] S'enfuit-il au dernier moment [illegible] parce qu'il lorsait en dehors de la ville, [illegible] il quitta la capitale pour aller [illegible]n. (*Bulletin*, XLV, 1896, p. 506, « Bernard Palissy à [illegible] situé à gauche de l'arc de triomphe. »

mourir, à l'autre bout de Paris, dans les prisons de la Bastille, glorieusement (on sait son entrevue avec le roi) et misérablement (ses restes furent jetés « avec les chiens sur les remparts, comme un chien qu'il était [1], » dit le gouverneur Bussi).

Mort et misère, voilà le dernier mot, au XVIe siècle, de Paris protestant.

8. J'entre chez un marchand de vieilles gravures, et le premier dessin sur lequel mes yeux tombent est une petite vue de Paris de la fin du XVIe siècle, qui n'est ni aux Estampes de la Bibliothèque nationale, ni au musée Carnavalet.



Paris y est presque imperceptible; ce qui occupe la plus grande partie de la gravure, c'est un soudart armé de pied en cap, qui court. De la main gauche, il serre une lance dont il vient, avec colère, de casser la pointe en la fichant en terre. L'œil est furieux, la bouche ouverte crie la menace, et il brandit de la main droite une énorme pierre contre deux pauvres vieux et deux petits enfants, qui ont tous les mains jointes, à côté d'un agneau. La légende explique le sens du dessin à ceux qui ne l'auraient pas deviné : les hommes pieux triomphent par leurs souffrances, les impies périssent par leurs excès [2].

Voilà Paris au XVIe siècle, le Paris du fanatisme et de la populace: celui qui triompha.

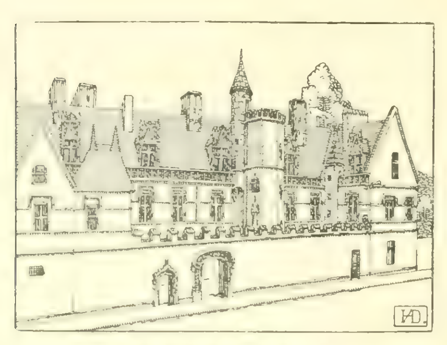
Et je vais mélancoliquement jusqu'au chevet de l'Oratoire du Louvre, au centre de tout ce quartier de la Saint-Barthélemy. Taillé dans un beau marbre blanc, un homme se dresse debout, et à côté deux femmes sont assises. Les femmes sont belles et paisibles, et leur regard pur est profond : ce sont la Foi et

1. Voir plus haut, page 279 n. 2. — 2. Cette gravure a été publiée depuis dans le [illegible]

l'Espérance. L'homme, noble et fier, a la main sur son cœur : c'est Coligny qui, à travers les murs de la vieille église, peut encore entendre, au prêche du dimanche, le chant de ses psaumes bien-aimés. Et du bas monte la parole : « Il fut assassiné n'ayant dans le cœur que la gloire de l'Etat [1] ! »

Voilà le protestantisme au XVI[e] siècle, le protestantisme de Calvin et de l'Evangile, celui qui fut martyr !

1. [illegible] *M*[illegible], édition du *P*[illegible], 18[illegible], p. 62[illegible]. — Dans son testament, en effet, Coligny avait écrit : « Ce que je désire le plus c'est que Dieu soit servi partout et principalement en ce [illegible], en toute pureté et selon son ordonnance, et après que ce royaume soit conservé. Je suis bien délibéré de [illegible] moyennant la grâce de Dieu, jusques au dernier soupir de ma vie. » Comte J. Delaborde, *Gaspard de Coligny*, 1882, III, p. 477.



Paris. Hôtel de Cluny. (p. 247.)

CHAPITRE DOUZIÈME

Second séjour à Orléans.

I Lettre à Bucer. — II. Calvin procureur de la nation Picarde. — III. La maille d'or. — IV. La légende du vol. — V. Orléans au XVI[e] siècle.

I



ERS la fin du mois d'avril 1532, Calvin est à Paris. Il écrit à François Daniel une lettre que nous avons citée, et qui annonce son voyage à Orléans. Il est encore à Paris, le 15 mai. François Daniel lui répond qu'il l'attend[1].

Dix-sept mois se passent, et, le 27 octobre 1533, nous retrouvons de nouveau Calvin à Paris, écrivant à Daniel. « Pendant l'espace de dix-sept mois, dit M. Herminjard, les documents relatifs à sa personne manquent totalement[2]. » Ce sont ces dix-sept mois qu'il nous faut étudier.

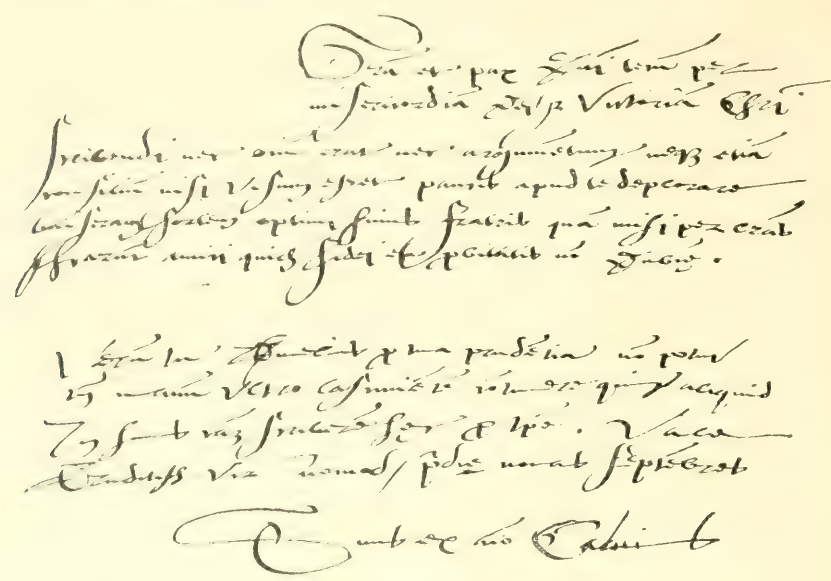
Nous trouvons d'abord dans les *Opera* une lettre de Calvin écrite de Noyon, placée à la date du 4 septembre 1532. (Dans le manuscrit le millésime manque.) Nous donnons le fac-similé du début et de la fin. (*Page* 298.)

Elle est adressée à Bucer, « évêque strasbourgeois. » Vient la salutation : « La grâce et la paix du Seigneur soient avec toi, par la miséricorde de Dieu et la victoire de Christ. » C'est une formule évangélique.

Voici le début : « Je n'aurais eu ni le temps, ni la matière, ni le dessein d'écrire, s'il ne m'avait paru nécessaire de déplorer auprès de toi le malheur de cet excellent frère.... » Suivent quelques détails sur une personne à nous inconnue, qui s'est réfugiée à Strasbourg, et se trouve dans une situation très malheureuse.

1. *Opera*, X, p. 21, 22. Herminjard, II, p. 419, 420. 2. Herminjard, II, p. [illegible]

Evidemment ce n'est point par cette phrase que Calvin et Bucer ont commencé leurs relations. Il faut qu'il y ait eu d'autres lettres, aujourd'hui perdues. En effet, la phrase citée n'est compréhensible que si elle indique une correspondance antérieure[1]. Seul un homme, qui a déjà écrit à un autre, peut lui dire qu'il n'a pas le temps d'écrire, ou qu'il n'a rien à lui dire. A quelle date avaient



Fac-similé de la lettre à Bucer. (p. 297.)

été écrites les lettres perdues? Quels secrets nous révèleraient-elles? Tout ce que nous savons c'est qu'elles ont existé.

Plus loin, il est dit de la personne en question : « Comme il ne pouvait plus longtemps courber la tête sous cette servitude volontaire que nous supportons encore, il a émigré auprès de vous, sans espoir de retour. »

Enfin Calvin parle de l'anabaptisme dont le réfugié serait, bien à tort, soupçonné. « Je l'ai amené ouvertement, dans la conversation, à parler de ce sacrement. Il s'accordait avec moi en termes si diserts, que je n'avais trouvé personne professant sur ce point la vérité avec plus d'ingénuité[2]. »

Si la lettre que nous possédons est datée du 4 septembre 1532, comment M. Herminjard dit-il que nous sommes absolument sans document de mai 1532 à 1533? Le voici : le savant éditeur de la *Correspondance* croit devoir retarder cette lettre de deux ans, en s'appuyant sur des raisons internes. La date de 1532 est incompatible, en effet, avec son système chronologique.

Au contraire, [illegible]. Il n'y a rien d'impossible à ce que

1. [illegible] Strasbourg (1530). [illegible] Herminjard [illegible] — 2. Opera, X, p. 2[illegible]

cette lettre ait été écrite, à ce moment, par le cousin d'Olivétan, l'élève de Cordier et de Melchior Wolmar, par celui que sa conversion, subitement commencée, avait momentanément écarté de l'étude du droit, par l'auteur déjà augustinien du *De Clementia*. Mais évidemment, dans ces conditions, nous ne pouvons nous prévaloir de ce document [1].

II

M. Doinel, ancien archiviste du Loiret, par une découverte postérieure à la publication du volume de M. Herminjard, nous a fourni des documents nouveaux.

Déjà la lettre d'avril 1532, à Daniel, semblait annoncer que Calvin voulait aller à Orléans, non pas pour une simple visite, mais pour un vrai séjour. Il parlait de ses bagages (*sarcinas*) [2].

Or pourquoi Calvin se préparait-il à un séjour prolongé ? M. Doinel répond : pour achever ses études de droit, et joindre à la licence le doctorat, qu'il n'avait pas encore.

Laissons parler M. Doinel : « J'ai découvert dans les minutes de Giles Herpin, notaire de l'Université, aux dates du 10 mai et du 11 juin 1533, deux actes dans lesquels Calvin intervient comme partie principale. Il y intervient en qualité de *substitut annuel du Procureur de la nation de Picardie en l'Université d'Orléans* [3]. » — Si Calvin n'est plus substitut annuel en octobre 1533 (puisqu'il est alors à Paris), et même en septembre, époque des vacances, sa substitution, pour être annuelle, a dû commencer vers juin 1532. « Pendant cette année, conclut M. Doinel, Calvin a résidé et étudié le droit à Orléans ; il y a terminé son cours légal et il en est sans doute reparti avec le grade de docteur *in utroque* [4]. »

Voici le premier des deux actes découverts par M. Doinel.

« Samedi, 10 mai 1533. Maistre Jehan Cauvyn, substitut annuel du procureur de la nation de Picardie, de l'Université d'Orléans ; Jehan le Mire, Jehan le Roy, Jacques Normant, Charles Couronnal, Laurent de Normandie, et Jehan Benoist, eulx disans faire la plus grant et seine partie des escolliers de la dicte nation de Picardie, assemblez et congrégez au cloistre de l'Eglise de Notre-Dame de Bonnes-Nouvelles d'Orléans, à huy, heure d'une heure, suivant le proclamat et signification à eulx faict par [*un blanc*] bedel de la dicte nation, ainsi que par le dict [*un blanc*] a esté rapporté, pour aucuns grans et urgans affaires qu'ils dient

1. Voir Appendice VII, *La lettre* [illegible] *Noyon*. — 2. [illegible] XXVI, [illegible] 177. L'autre expression, [illegible] insiste M. Doinel, me paraît pouvoir être comprise autrement qu'il ne le fait. Calvin peut vouloir dire que, si Duchemin ne le reçoit pas, il [illegible] de rester quelque [illegible] en attendant [illegible] ment. — 3. Il a existé, paraît-il, à la Bibliothèque Sainte-Geneviève (Paris), un livre de la nation de Picardie. Mais, il y a déjà quarante ans, les recherches faites par M. Herminjard pour le retrouver ont été infructueuses. — 4. *Bulletin*, XXVI, 1877, p. 178.

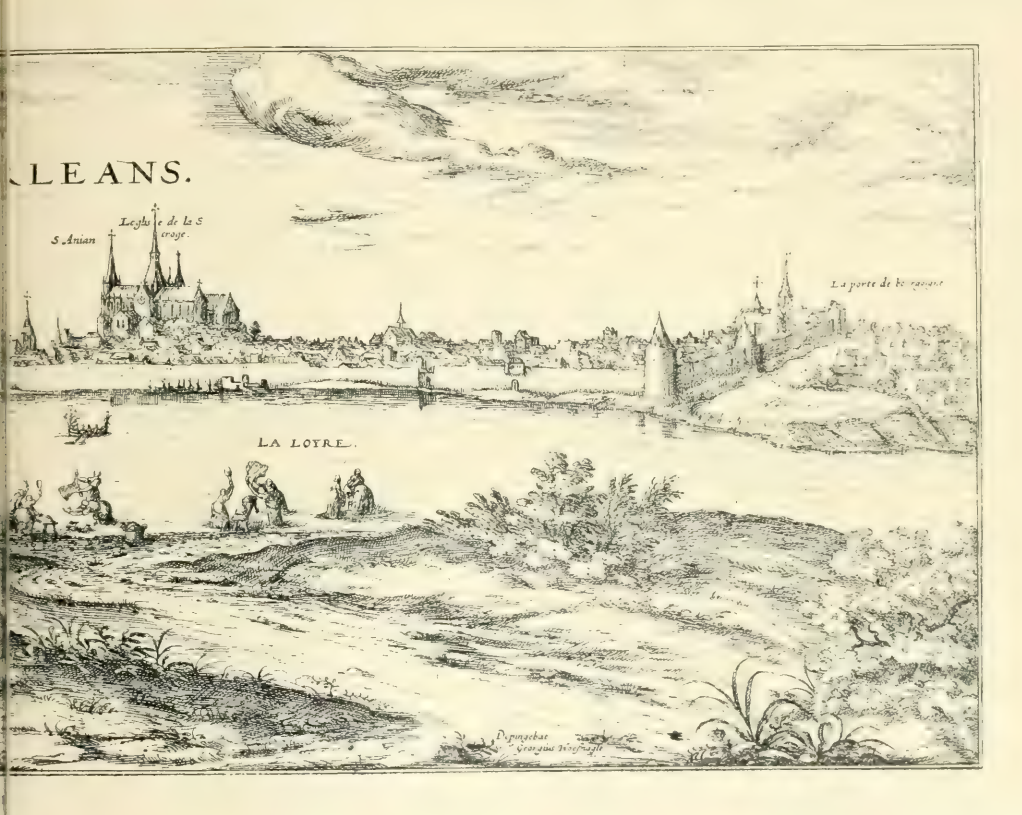
la dicte nation avoir, mesmes pour poursuir le procès pendant par devant nous, comme demandeurs à l'encontre de Françoys de Berry et ses consors deffendeurs, et ung aultre pendant à la barre du Palais à Paris, auquel ilz ont esté intimez à la personne de leur procureur à la requeste du procureur général



du Roy ; conscenty et conscentent que maistre Girard de Rier, recepveur de la [illegible] nation, à ce présent, puisse vendre, ou faire vendre, à telles personnes et pour tel pris que bon luy semblera et verra estre au proffit de la dicte nation, *deux buzetes d'argent* estans d'icelle nation, pour les deniers yssans de la vente [illegible] qu'il convient et conviendra faire ès dict procès et aultres affaires de la dicte nation ; à la charge toutesvoyes de rendre, par le [illegible] reliqua aux suppostz de la dicte nation, quant par [illegible] Dont le dict recepveur a requis lettres. Présens Guion Bellenger, cordonnier, demeurant en la paroisse Notre-Dame de Bonnes-[illegible] demeurant en la paroisse de Saint-Eloy [illegible]

Un acte, du mercredi 11 juin 1533, dans lequel figure de nouveau, en tête, Calvin, et un autre du 13 janvier 1533 (N. S. 1534), dans lequel Calvin ne figure pas, achèvent de nous renseigner sur le procès en question.

Concluons d'abord. Calvin a été à Orléans en 1532-1533. Il a été Procureur



de la nation de Picardie[1]. En cette qualité il a soutenu un procès. C'est incontestable. Mais Calvin a-t-il vraiment continué ses études de droit? a-t-il pris son doctorat ? Faire partie d'une nation à cette époque, cela voulait-il absolument dire qu'on suivait régulièrement des cours, et surtout qu'on prenait des grades ?

1. On raconte, sans que nous ayons trouvé l'origine de ce récit, qu'au lieu de convoquer ses nationnaires pour fêter sa nomination, selon la coutume, dans un joyeux banquet, il voulut éviter les excès habituels et versa au trésor la somme qu'il aurait dépensée, et fit un don de livres à la bibliothèque commune. On ne s'étonne pas de la [illegible] de Calvin en lisant les descriptions de ces fêtes de nation, où les tambours, les trompettes, les [illegible] et [illegible] « allumaient pendant deux ou trois jours les cœurs des plus refroidis, » et dont l'historien a pu dire : « l'orgie entrait dans l'économie des règlements des étudiants » (« Mémoire sur les écoliers de la nation picarde à l'Université d'Orléans, et sur la maille d'or de Florence, » par Bimbenet, dans les *Mémoires de la Société* [illegible]. T. X, 1850, p. 459.

C'est moins certain. Tout ce que nous savons sur ce doctorat c'est ce que nous raconte Bèze. Au moment où l'Université offrit à Calvin « de le passer docteur pour rien [1], » celui-ci refusa.

Maintenant, qu'était-ce que le procès auquel Calvin se trouvait mêlé, et qu'était-ce que la maille d'or ?

III

« La nation de Picardie, raconte Le Maire, a pour patron saint Firmin martyr, à la louange et gloire duquel, depuis l'an 1456, chaque année, le 13 janvier, jour de l'invention du dit saint, les Picards font faire le service divin en l'Eglise de Saint-Pierre le Puellier. C'est la fête de l'élévation de Picardie. Et ce jour-là, les redevables de la maille, c'est-à-dire les détenteurs de certains héritages (une maison, des vignes, des métairies), sis aux environs de Beaugency [2], sont tenus de présenter et payer une maille d'or de Florence, en espèce de maille, au procureur et suppôt de la dite nation. Si la maille n'est pas payée, il est permis aux dits Picards en corps de se transporter d'Orléans à Beaugency, devant l'église de Saint-Firmin, accompagnés de leur bedeau et de leurs officiers, avec haut-bois, tambours et trompettes, pour demander la dite maille, le tout aux frais et dépens des redevables [3]. »

La maille d'or, présentée à la nation de Picardie, était une pièce d'or appelée maille [4] de Florence [5], du poids de deux deniers 17 grains trébuchants [6],

1. [illegible] *Opera*, XXI, p. 29. — On lit dans Henry, I. Appendices, p. 20 : « Quant au titre de [illegible] rien de certain. Senebier avoue n'avoir rien à dire sur ce [illegible] il devint docteur en droit, les autres qu'il suivit la coutume suisse. [illegible] appelé. Cependant beaucoup de pasteurs n'ont pas pris ce titre. Calvin [illegible] Maistre Guillaume Farel et maistre Pierre Viret... ont esté icy huict jours à [illegible] M. de Falais : Maistre Guillaume Farel et Maistre Pierre Viret [illegible] pleine teste... J'entens aux recommandations que [illegible] Guillaume, Maistre Pierre, ma femme, tous les amis y sont comprins, plus d'une douzaine. » (Lettre du [illegible] XII, p. [illegible]) — 2. Le comte de Beaugency, picard d'origine et alors à [illegible] (en 613, 615 ou 687). Il se fit vassal du [illegible] envers l'évêque et envers le Chapitre [illegible] Le Chapitre en fit le sacrifice. Les [illegible] représentaient le diocèse d'Amiens, la Picardie. Ils eurent d'abord [illegible] la maille d'or de Florence. [illegible] — 3. Le Maire, [illegible], II, p. 51. Voir dans Marcel [illegible] le droit pour la nation de [illegible] Le Maire devait avoir sous les yeux [illegible], qu'une mon[illegible] Jean-Baptiste, est devenu une monnaie courante, et le [illegible] de ce saint. Le revers de la médaille portait une [illegible] *Florentia*, que ne portaient pas [illegible] de Florence. [illegible] des fleurs de lis.) Il est vrai [illegible] pas de rapport. — Cette maille se

ayant d'un côté, en portrait, l'image de saint Jean-Baptiste, et ces mots : *S. Joannes B.*, et de l'autre côté une fleur de lis, et autour d'elle *Florentia*. (Plus tard, au lieu de *Florentia*, on mit le nom du Roy.




Plus d'une fois, naturellement, il y eut contestation sur cette redevance, et Le Maire nous apprend qu'en 1530 (il se trompe sur la date) Calvin alla avec le procureur de la nation picarde, et d'autres écoliers, « demander la maille d'or à Beaugency, qui n'avoit esté présentée à la messe, dans l'Eglise de Saint-Pierre le Puellier, le jour de l'invention de saint Firmin, le 13 janvier [1]. »

Ce fait se serait passé le 13 janvier 1532 (N. S. 1533). La démarche n'aurait pas réussi ; de là un procès. Pour soutenir ce procès, la nation picarde, à court d'argent, fut obligée de vendre les burettes de sa chapelle. L'affaire fut gagnée, et, le 13 janvier 1533 (N. S. 1534), « durant l'epistre de la grant messe, que l'on chantoit en l'honneur de la feste monseigneur saint Firmain, en l'église monseigneur Saint-Pierre le Puellier, » un représentant des redevables de Beaugency, marchand, en son nom, et au nom de François de Berry et d'autres, « a présenté et offert à deniers descouverts, sur l'autel, une maille de Florence en or et de poids [2]. »

IV

Les burettes d'argent, dont parle l'acte cité, ont donné lieu à une légende, que Jacques Desmay paraît avoir le premier recueillie. « En ceste Université, dit-il, Calvin fut procureur de la nation de Picardie. Et projectant un long voyage, pour y subvenir il desrobba le calice d'argent de sa nation, qui estoit en sa garde comme procureur : ce fut alors qu'il roda les pays estranges [3].... »

frappait à Beaugency, chez le détenteur des biens grevés, dont le successeur, M. Pellieux, fils de l'historien de la ville de Beaugency, a longtemps possédé les coins et les fers, au moyen desquels il renouvelait cette maille au profit des numismates désireux de la posséder. Une des rues de Beaugency s'appelait rue de la Maille, parce que les immeubles, qui la composaient, étaient presque tous affectés à son paiement. Cette rue s'appelle aujourd'hui, et depuis 17[illegible], la rue de l'Union. (*Mémoire de la Société des antiquaires*, o. c., p. 111, [illegible].) En 1[illegible], la Société archéologique d'Orléans a acheté, pour le musée, les coins de la maille d'or. Après quelques difficultés, suscitées par l'Administration des médailles, sous prétexte qu'il s'agissait d'une monnaie, et qu'une Société particulière n'avait pas le droit de battre monnaie, M. Herluison, libraire-éditeur à Orléans [illegible] nous a rendu plusieurs services, dont nous tenons à le remercier, a réussi à faire frapper [illegible], l'un pour le musée, l'autre pour lui-même. Avec une grande amabilité il a bien voulu nous faire cadeau de celui-ci. Le coin présente un défaut du côté de saint Jean-Baptiste, une dépression, qui provient d'une frappe répétée. [illegible] A cette cérémonie assistait un orfèvre qui, après serment prêté, pesait la pièce offerte.

1. Le Maire, I, p. 330. — 2. *Bulletin*, XXVI, 1877, p. 181. — 3. *A[illegible]*, p. [illegible].

La découverte de M. Doinel permet de se rendre compte exactement de la formation de cette inepte calomnie. Il y a eu pénurie (de la nation picarde et non de Calvin); il a été question d'un objet sacré en argent (deux burettes et non un calice); Calvin a été mêlé à cette affaire (comme procureur et non comme voleur). Peu à peu l'ignorance et la malveillance ont tout mêlé, et voilà comment les catholiques ont écrit l'histoire.

Ce n'est, du reste, pas la seule fois que ces burettes et ces calices devaient porter malheur à leur véracité. Tandis que Desmay accusait Calvin, Florimond de Ræmond eut l'idée d'accuser Bèze d'un semblable larcin. Le président Lizet l'aurait même condamné « à restituer les calices et ornemens de la nation de Bourgongne, dont il avoit esté procureur en l'université d'Orléans, et s'en estoit venu les vendre sur le Pont du Change, sans dire à dieu à ses compagnons, qui en obtinrent arrest[1]. »

Mais voilà : les historiens inventent, et les Archives démentent. La découverte de M. Doinel a fait justice de la légende sur Calvin. M. de Félice a fait justice de la légende sur Bèze. Il a trouvé des actes du 12 février 1535, et du 22 octobre 1538, et ces actes nous apprennent que la nation de Bourgogne devait de l'argent à quelqu'un qui s'appelait M[e] Aubert de Besze (par conséquent il ne s'agit pas du Réformateur); que le dit Aubert de Bèze, n'étant pas payé, fit opérer une saisie très légale. Parmi les objets saisis se trouvait un calice. Il y eut procès, et procès gagné par Aubert de Bèze. Les Archives s'arrêtent là. Et peu nous importe la suite[2].

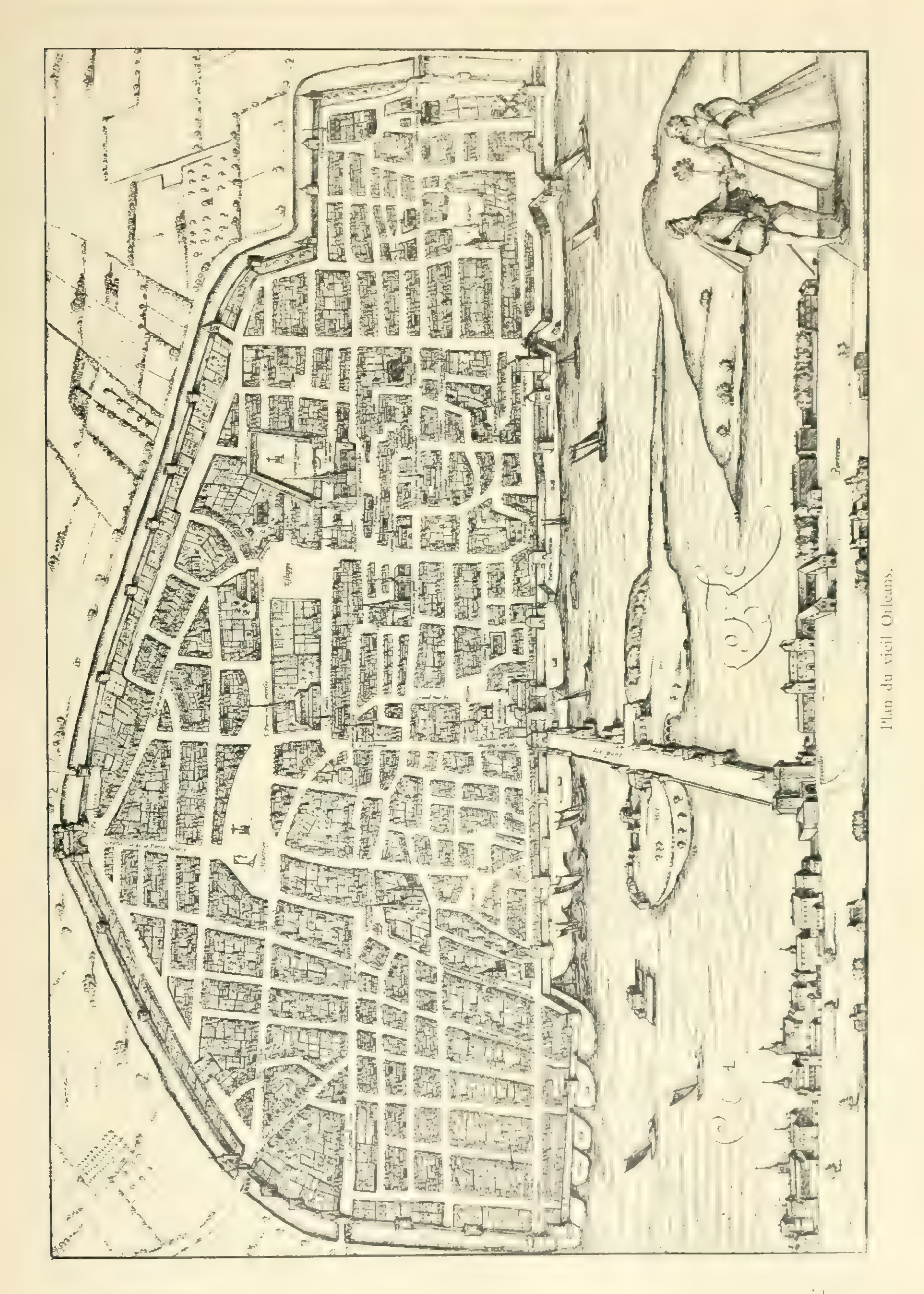
Calvin quitta Orléans, sans doute au commencement des vacances. Le 23 août 1533, nous le voyons assister comme chapelain, à Noyon, à un Chapitre tenu pour ordonner des prières publiques contre la peste qui ravageait la ville. Et vers la fin de septembre il rentra à Paris[3].

V

C'est pour nous le moment de faire notre promenade à travers l'Orléans du XVI[e] siècle.

Plaçons-nous en 1534, sur la rive gauche de la Loire, à l'entrée du pont, non [illegible]elui d'aujourd'hui, large et plat comme un morceau de route blanche, pou[illegible] l'on a étendue au ras de l'eau, mais celui d'autrefois, un peu [illegible], et dont on voit encore, à l'eau basse, quelques pilotis. Ce pont [illegible] tout un monde pittoresque, avec ses deux citadelles aux deux bouts, le fort [illegible] et le Châtelet de l'autre, avec sa série de défenses, de [illegible] les maisons qui l'encombrent. Au milieu de ce fouillis de con[illegible]ières et civiles, s'élevait une croix de bronze doré, aux proportions

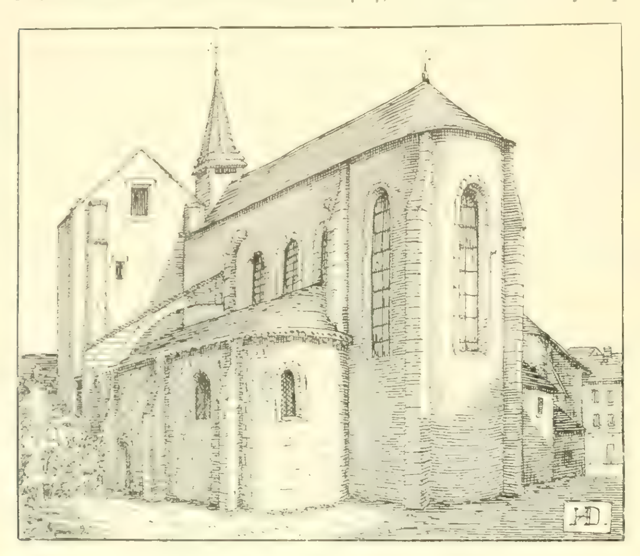
1. [illegible] Théodore de Bèze [illegible]
[illegible] 3. [illegible]



Plan du vieil Orléans.

monumentales, avec ses quatre grands bas-reliefs, dressée en 1458, en l'honneur de Jeanne d'Arc[1].

Devant nous s'étale la ville, qui peu à peu a gravi la colline. Sa dernière enceinte a été commencée en 1484, et terminée il n'y a pas longtemps. Elle ne changera plus (aujourd'hui encore, elle est facile à reconnaître, remplacée qu'elle a été par les boulevards). Elle dessine un arc, dont la corde droite serait formée par le fleuve, et dont la courbe serait indiquée à peu près, à la porte Bannier, par les murailles. « Le plan, forme et figure d'icelle ville, dit Le Maire, est en demy lune, ou plutost d'un cœur, ce qui a meu le Doct Scaliger, parlant d'Orléans, de dire que, ne pouvant estre le chef et la principale ville de ce Royaume, elle en estoit le cœur[2]. »



Orléans. Saint-Pierre le Puellier.

Toutes les murailles sont hérissées de tourelles, parmi lesquelles se détachent le Châtelet avec ses fenêtres ogivales, et, un peu à droite, la Tour-Neuve, dont la masse colossale commande la Loire. Immédiatement derrière, c'est le vieux quartier avec l'église Saint-Pierre le Puellier et ses arcades romanes, où avait lieu la remise de la maille d'or, et un peu plus loin avec Saint-Aignan, noir et monumental. Dans ces rues aujourd'hui si silencieuses et dont les noms sont restés, rue de la Tour-Neuve, rue des Africans, rue des Sept Dormants, on voit encore le château gothique en briques rouges, paré de lierre vert, bâti par Louis XI, et la pittoresque Tour-Blanche (*Page* 307), en pierres jaunes, qui montre son toit pointu auquel sont pendues de grandes lucarnes, et l'emplacement de la maison où habita la mère de Jeanne d'Arc (angle de la rue des Africains et de la rue de Saint-Flou).

Tout autour, enfermées et serrées dans cette forte ceinture, se pressent les

1. [illegible] — 2. Le [illegible]

maisons basses du peuple, celles des nobles dont les tourelles émergent, et les églises dont les clochers dominent fièrement les donjons, le tout à l'abri, à l'ombre de la haute et immense cathédrale.

Nous passons sous la porte du Châtelet, et nous voici dans la grande rue, la rue des Ostelleries, dont il ne reste plus que deux maisons, et encore les a-t-on changées de place ! Elles sont rue Neuve (aujourd'hui rue Charles Sanglier) à côté de l'élégant Hôtel de Diane de Poitiers, bâti en 1540 (aujourd'hui musée historique). Si l'on veut se faire une idée de la ville de 1533, il faut marcher dans la rue Vieille Peignerie, dans la rue de la Pierre percée, et surtout il faut visiter au Musée une série d'aquarelles du vieil Orléans. Peu à peu, la couleur locale se voit, se sent.

Vues de l'an de grâce 1898, comme ces villes du commencement du XVIe siècle apparaissent merveilleuses ! Et aucune ne le fut plus qu'Orléans, surtout au moment où Calvin l'habita.

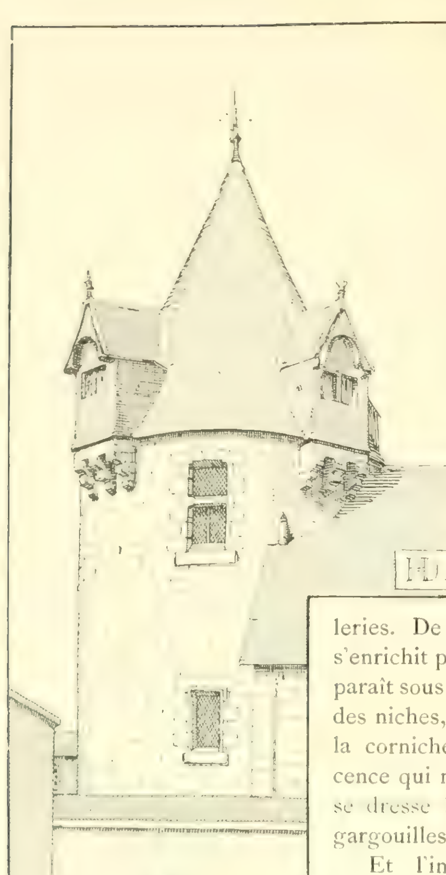
Il y avait encore la foule des maisons de bois, les pauvres et les riches, les maisons du XVe siècle presque toutes ogivales, avec leur façade presque à claire-voie, ornées de gracieuses torsades, de légers pilastres, de feuillages sculptés et de cette multitude infinie de culs-de-lampe, de consoles, dont on découvre encore à chaque instant des spécimens. Têtes monstrueuses ici, et là têtes angéliques, et toute l'ornementation naïve, fantaisiste, expressive qui représentait les coutumes, les croyances, les douleurs, les joies, les vertus, les vices, les horreurs, les plaisanteries, la terre et le ciel de ceux qui les habitaient. Et il y avait déjà les maisons de pierre du XVIe siècle, sans tourelles féodales, mais avec des portiques, des frontons, des bas-reliefs délicieux, avec cette grâce, cette pureté, ce charme qui atteindront leur apogée dans la maison dite d'Agnès Sorel... ville populeuse, riche, commerçante, et à deux faces, une sombre, rude, tourmentée, l'autre gaie, gracieuse, brillante de toutes les élégances.

Et quel décor pour quelles fêtes ! François Ier, le galant, le chevaleresque, fait d'Orléans la ville des plaisirs ; la cour y amène tous les jeux ; quarante jeux de paume sont continuellement occupés ; et ce sont des bals, et ce sont des tournois, et les costumes jettent dans les rues l'éclat de toutes les couleurs. Continuellement il y a des entrées solennelles, en 1530, en 1539....

Suivons cette procession et, comme elle est interminable, bornons-nous à la partie du cortège que forme l'Université.

D'abord 12 jeunes garçons habillés de velours ; puis 260 écoliers, conduits par un capitaine. Celui-ci a un haut-de-chausse de velours incarnat déchiqueté, avec des bouffants de taffetas d'argent, un pourpoint pareil, un collet de drap d'argent, et des bagues et des pierreries pour 2000 écus.

Ensuite 50 écoliers armés de pied en cap ; ceux de la nation picarde, habillés de taffetas et de satin violet, ceux de la nation champenoise avec un collet déchiqueté de maroquin d'Espagne, ceux de la nation française couverts de velours noir, chaînes au cou et bagues aux doigts, ceux de Paris et d'Orléans vêtus à la turque, ceux de Tourraine en taffetas orange et coiffés de bonnets ronds,



Orléans. La Tour-Blanche. (p. 306.)

sur lesquels flottaient des plumes blanches. Ensuite les bedeaux à masse, chevauchant en longue robe, les bedeaux à verge. Enfin les professeurs de droit, sur des mules, vêtus d'une robe écarlate, avec un chaperon de velours fourré d'hermine sur l'épaule, et chacun accompagné de deux domestiques. Le recteur a six domestiques, et un bonnet de velours, surmonté d'un aigle d'or.

Tous les corps défilent ainsi dans les rues étroites, sinueuses, enguirlandées, tendues de draps.

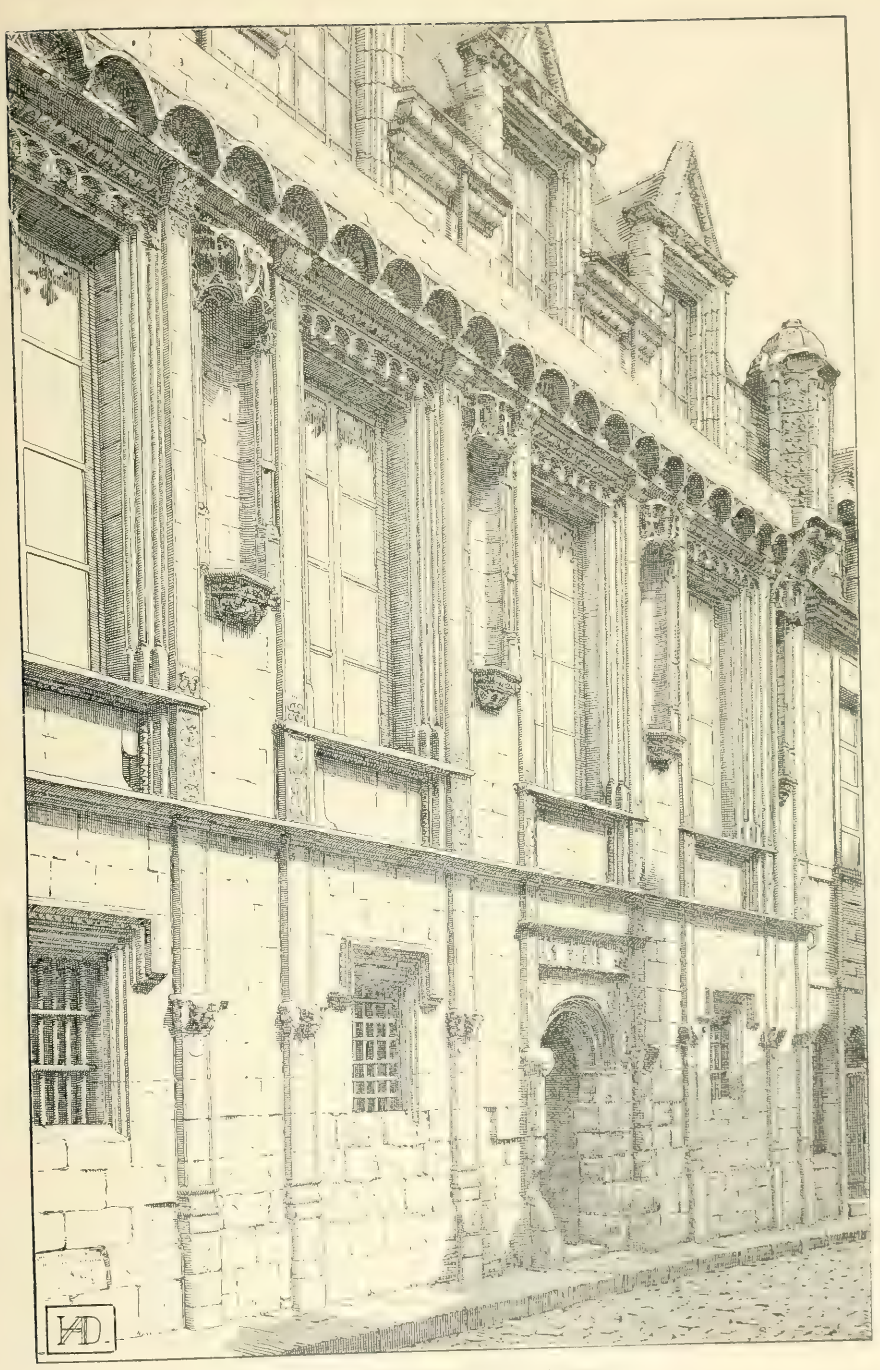
On passe devant l'hôtel de ville bâti de 1442 à 1498 et 1518. (*Page* 309.) On peut encore admirer sa façade rue de Sainte-Catherine, prolongation de la rue des Ostelleries. De la base au sommet, l'ornementation s'enrichit progressivement. Peu à peu le mur disparaît sous les luxueux ornements des arabesques, des niches, des consoles, des dais, jusqu'à ce que la corniche étale, sans confusion, une munificence qui n'a jamais été dépassée[1]. Dans la cour se dresse le haut beffroi, avec ses ogives, ses gargouilles. (*Page* 310.)

Et l'interminable cortège, traversant les petites rues qui pressent leurs maisons contre l'église, s'engouffre, avec ses éblouissements, dans la cathédrale de Sainte-Croix, où tout s'allume de cierges et de reflets scintillants.

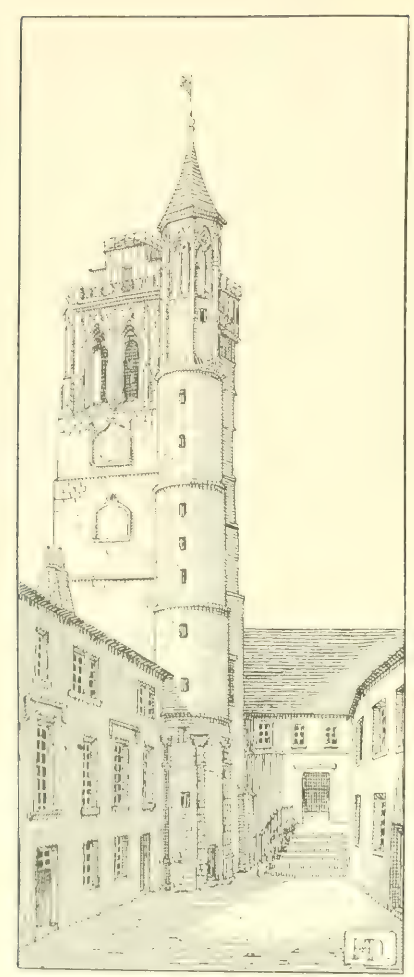
De cette vieille cathédrale (*Page* 311), que visita Calvin, il ne reste que quelques portes, quelques piliers, et les chapelles du rond-point.

Les historiens catholiques nous représentent Th. de Bèze rassemblant les [illegible]ts et se mettant à leur tête pour escalader le clocher : Condé sauve l'édifice. [illegible]. Mais il y a un nouveau siège, en 1568. Bèze recommence et réussit, [illegible] 24 février, dit M. de Buzonnière ; dans la nuit du 24 mai, dit [illegible], qui précise encore davantage : « Bèze, alors étudiant[2]. » — Bel exemple d'incohérence et d'ignorance malveillantes ! En 1562, Th. de Bèze est bien à Orléans, mais il écrit précisément à Calvin ses plaintes sur la brutalité de la

1. [illegible] — 2. [illegible] Orléans, 18[illegible], p. 31.



Orléans. Ancien hôtel de ville. (p. [illegible])



[illegible] (p. 308.)

soldatesque : « Pour détruire les autels, ils sont animés d'une fureur incroyable, et que nous n'avons pu ici arrêter d'aucune façon. » Voilà comment il les excitait[1]. En 1568, Th. de Bèze n'était pas à Orléans, et il y avait encore plus longtemps qu'il avait cessé d'être étudiant. Depuis quatre ans il avait succédé à Calvin, et dirigeait de Genève les destinées de la Réforme. On a précisément une lettre, inédite, de lui à Bullinger, datée de Genève, 24 février 1568[2].

Tout ce qui est vrai, c'est que, malgré leurs chefs, les soldats protestants mirent le feu à l'édifice qui croula. Il fut rebâti par Henri IV[3].

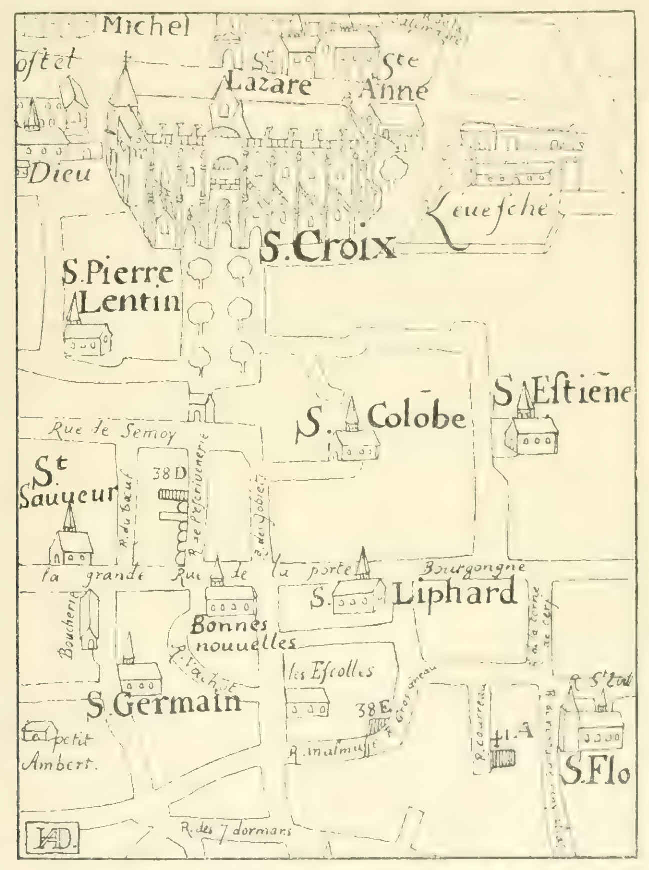
Seulement la splendeur de l'ancien édifice avait disparu pour toujours. On ne voit plus les contreforts renfermant, dans leurs niches, les saints peints de couleurs éclatantes. Et puis, autour du grand comble, une galerie de pierre était soutenue par une riche corniche. Le toit, couvert d'ardoises et de lames de plomb dorées, se terminait par une crête de fleurs de lis également dorées. Enfin le clocher dominait le tout, plus magnifique encore. Il était entièrement recouvert de lames de plomb dorées ou argentées.

Toujours le moyen âge, haut en couleurs, et si pittoresque à admirer... de loin. N'est-ce pas dans cette vieille église que le bon roi Robert et sa pieuse femme firent faire le procès à deux hérétiques, deux clercs, que leur foi ardente au Christ [illegible] comme des protestants avant le protestantisme? Et la reine, d'un [illegible] l'œil à l'un d'eux, qui avait été son confesseur.

[illegible] un monastère d'hommes et un autre de femmes. Le [illegible]

Faisons le tour du chevet. Rien ne trouble nos réflexions : c'est un espace vide, mort, comme les lieux où le Temps passe depuis des siècles, et finit par passer seul.

L'évêché était juste derrière le chevet, et, à côté de l'évêché (une porte faisant

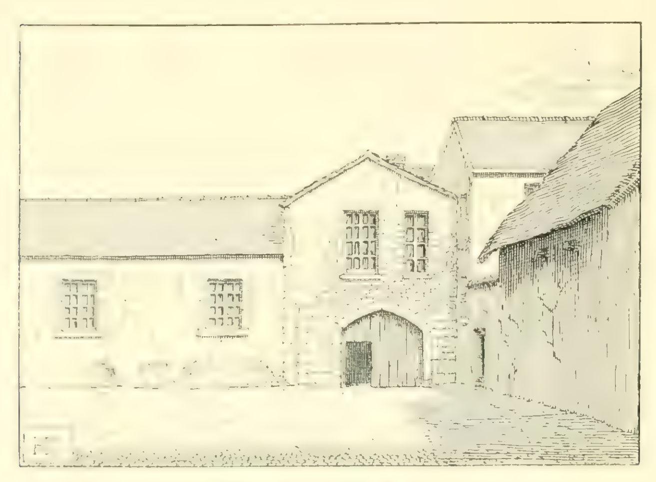


Orléans. Sainte-Croix. Le quartier des Grandes Écoles (d'après le plan Fleury, [illegible] inédit. Bibliothèque de la ville.)

communiquer l'un à l'autre,) se trouvait l'officialité. (*Page* 312.) Elle a l'air presque intacte, imposante encore, avec son grand toit à pente rapide. Voilà le tribunal où les hérétiques étaient interrogés ; voici la chapelle où l'on faisait amende honorable.... Nicolas Duchemin était official au Mans. Et il y eut un moment où François Daniel aurait voulu que Calvin aussi sollicitât et obtînt une place d'official !

Grâce à ce silence, et dans ce désert, notre imagination achève de se détacher du présent et nous sommes en plein XVI[e] siècle. (*Page* 311.)

Nous traversons la place plantée d'arbres, qui s'étendait et s'étend devant la façade latérale de Sainte-Croix, et, passant sous une de ces portes si fréquentes dans les rues du moyen âge pour séparer deux juridictions voisines et en général rivales, nous entrons dans le quartier universitaire, et dans la rue de l'Escrivinerie (aujourd'hui rue Pothier). C'est le domaine, son nom l'indique, des écrivains, des copistes, des enlumineurs. Quelques pas plus loin, à gauche, est la salle des Thèses, le plus remarquable monument de l'Orléans calviniste, et, du reste, le joyau des vieux édifices de la ville[1].



Orléans. L'officialité. (p. 311.)

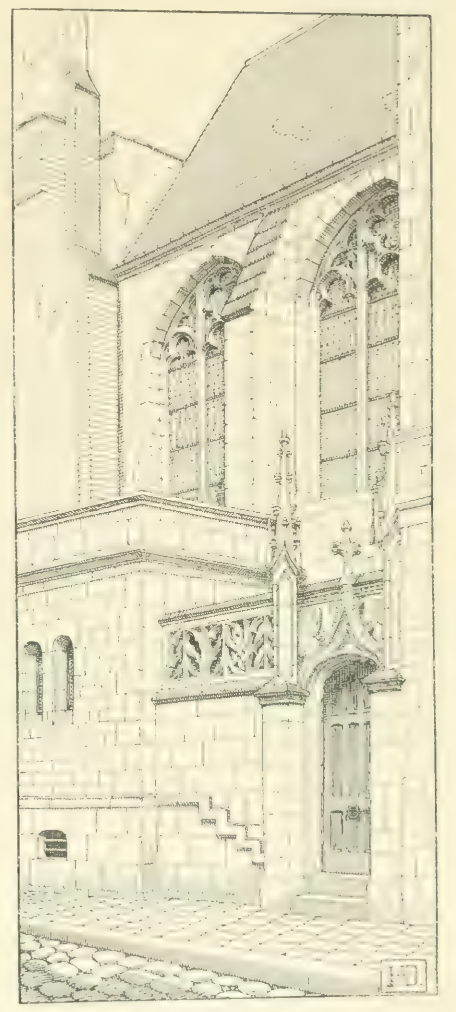
Au début, l'Université ne donnait pas de grades. Les docteurs enseignant le « double-droit » en réclamèrent. Il y eut divisions, luttes, et, en 1336, transaction. Le chancelier indiqua le local dans lequel les examens devaient se passer. Aussitôt les docteurs du « double-droit » songèrent à élever un monument qui leur appartînt en propre : telle est l'origine de la salle des Thèses.

Toutefois il fallut plus d'un siècle pour que le projet conçu fût exécuté. Il y avait guerre avec l'Angleterre. En 1411, le 20 avril, le terrain fut acheté « pour faire la librairie d'icelle université, » dit l'acte sur parchemin, encore conservé. Mais la guerre redouble de fureur. Orléans est assiégé. Jeanne d'Arc le délivre en 1429 et, en 1444, l'Université rouvre ses portes, qu'elle avait dû fermer. Enfin dans la seconde moitié du XV[e] siècle, on put construire l'édifice actuel, sur le terrain qui l'attendait depuis le commencement du XIV[e] siècle[2].

La salle des Thèses est engagée, dans sa longueur, entre les habitations voisines : la grande entrée (*Page* 313) est rue de l'Escrivinerie, l'entrée habituelle était de l'autre côté, rue des Goblets (le nom est resté).

1. [illegible] Herluison, 1884). — 2. Elle fut, pendant [illegible] province, et le sanctuaire de la grande [illegible] savante et studieuse renommée d'Orléans. Peut-être est-elle en France l'unique [illegible] moyen âge. (*La* [illegible] p. 8.

L'édifice se compose d'un rez-de-chaussée peu élevé, formé de deux caveaux extradossés, voûtés en berceau, et d'un premier étage, couvert par un toit à deux pentes, formant pignon sur les deux rues. Une tradition constante veut que la première presse qui a fonctionné à Orléans, ait été installée dans une de ces salles basses du rez-de-chaussée.



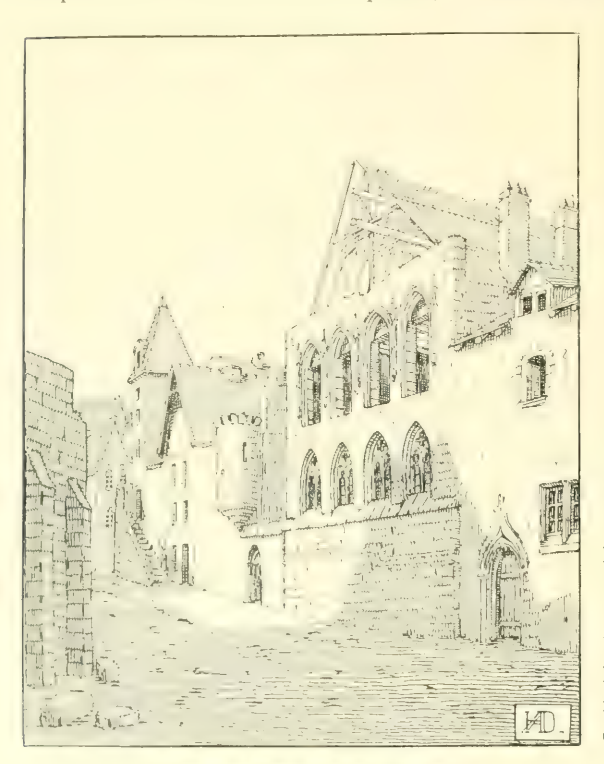
Orléans. Entrée de la salle des Thèses. (p. 312.)

On accède par quelques marches au premier palier; à gauche se trouve la loge du concierge, avant-corps qui vient d'être construit.

Nous voici dans la célèbre salle. (*Page* 315.) Admirons une fois de plus l'art avec lequel notre vieille architecture savait, au moyen de simples pierres, exprimer toutes les pensées, et même toutes les nuances des pensées.

« Ce lieu doit inspirer le recueillement et le respect, le droit ecclésiastique y a ses interprètes : sa forme se rapprochera de celle d'une église. La foule des écoliers s'y livre à l'étude, toute distraction est interdite : la lumière viendra des parties supérieures de la salle, éclairant ainsi les objets d'un jour religieux. Les pensées graves, qui seules sont admises dans le sanctuaire des lois, seront symbolisées par diverses sculptures ; mais les écoliers sont railleurs et malins ; aussi, toutes respectables qu'elles soient, ces figures devront être placées hors de la portée de la main. Le professeur parle au milieu d'une grande assemblée : la salle sera voûtée. Sa largeur, son élévation seront parfaitement en rapport avec la portée de la voix humaine et le nombre des auditeurs. Cependant il faut convenir que, sous le rapport de l'acoustique, c'est un défaut grave d'avoir placé une ligne de piliers en face de la bouche du maître. Il est vrai que ces piliers sont si minces! Deux grandes fenêtres ogivales s'ouvrent, au-dessus du professeur, dans le pignon qui fait face à la porte d'entrée; de ce

dernier côté deux autres jours, de même style, ne descendent qu'à quatre mètres du plancher. Les murailles sont planes, sans la moindre décoration, et leur simplicité fait d'autant mieux ressortir la richesse des culs-de-lampe qui soutiennent les retombées des nervures ; ceux-ci se composent de figurines largement et savamment taillées, qui se détachent sans effort du parement, et ne paraissent pas, comme la plupart de celles de cette époque, écrasées sous le poids qu'elles supportent. L'ordonnance des sujets est remarquable : vers la porte, ce sont des bacheliers déroulant des phylactères, symboles de l'étude ; plus avant, des professeurs à longue barbe, revêtus de robes à larges manches et à plis flottants, coiffés de toques de formes diverses, dont plusieurs ressemblent à celles des magistrats de notre époque ;... enfin, au-dessus du professeur, Dieu le Père semble lui inspirer ses paroles[2]. »

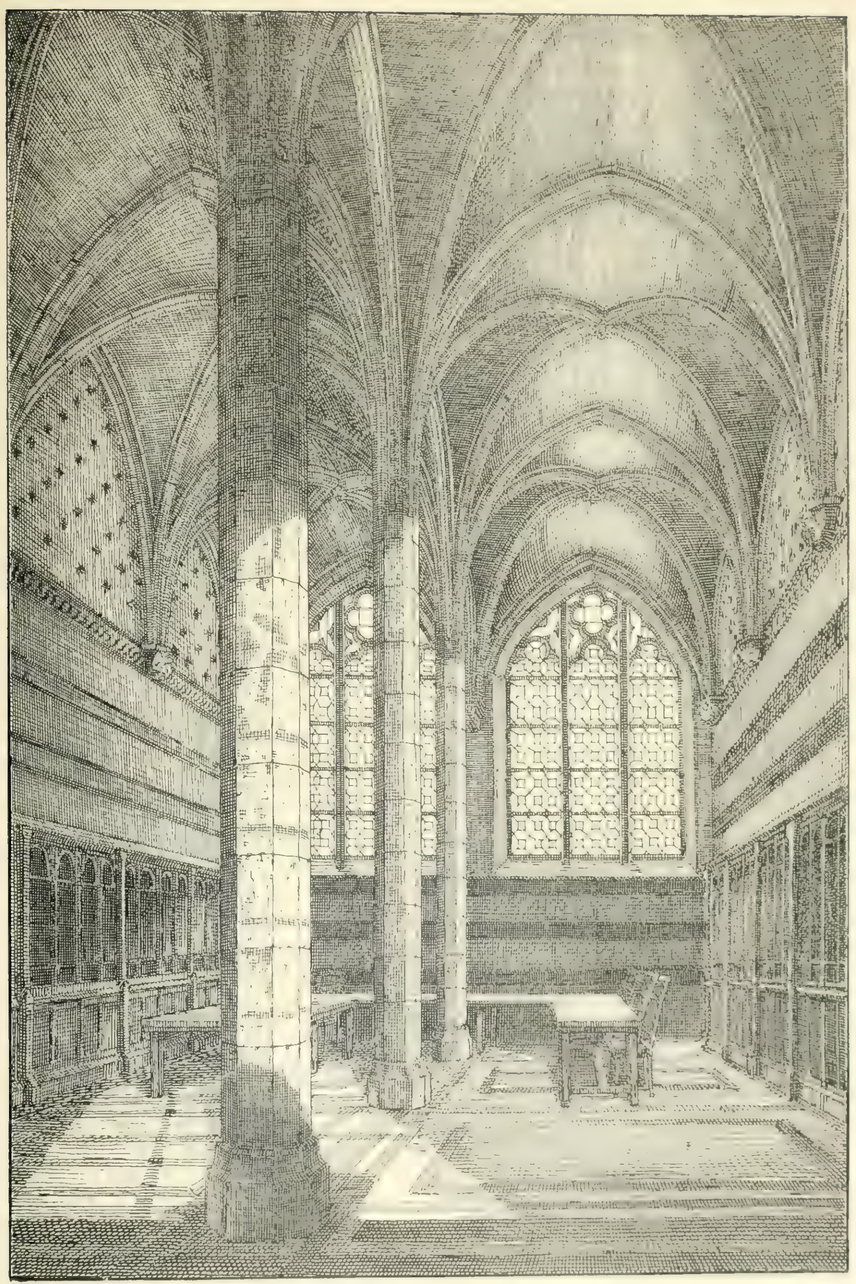


Orléans. — Les Grandes Écoles[1]. (p. 317.)

Telle est la « librairie » (bibliothèque), ou encore la « *camera licentiandorum*, » la salle des Thèses[3].

C'est ici que tant de protestants célèbres prirent leurs grades. La tradition

[1] [illegible] de ce dessin, une aquarelle de Pensée, appartenait à [illegible] Desnoyer, évêque *in partibus*, et archéologue distingué. Ce digne vieillard m'ac-[illegible] En m'accompagnant à la porte, il s'arrêta un instant [illegible]ns sur Calvin... » Il voulait savoir, sans oser me le demander directement, [illegible] d'immoralité lancées contre le Réformateur. « Complètement fausses, lui dis-je. — [illegible] dit-il, comme soulagé, et sa figure s'éclaira d'un bon sourire. — 2. De Buzonnière, I, [illegible] Quand les grandes Écoles furent bâties pour [illegible] de docteur. De nombreux documents portent [illegible] délibérations. — Boucher de Molandon, o. c., [illegible]



H. Armand-Delille.

Orléans. Salle des Thèses. (p. 313.)



Orléans. Entrée de la maison de Duchemin [illegible] (p. 314).

affirme que le nom du grand Réformateur est resté longtemps gravé sur une des colonnes. On ne l'y retrouve plus. Qu'importe? C'est son nom qui vient toujours à la pensée, dès qu'on entre dans la salle, son nom, au milieu de combien d'autres! Là passèrent Reuchlin, l'oncle de Mélanchthon, et Le Fèvre d'Etaples, qui séjourna quelque temps à Orléans, en 1503 [1], et Théodore de Bèze, reçu licencié le 11 août 1539, et Hotman, et Anne du Bourg, et Budé, et Charles Du Moulin, et François Taillebois, le martyr de la Saint-Barthélemy, et Agrippa d'Aubigné.... C'est toute la Réforme qui se dresse devant nous.

Au milieu de cette assemblée, sous ces voûtes, dans la lumière vivante dont les vitraux éclairent et colorent les peintures et les statues, quel spectacle! La salle est remplie par les professeurs, les officiers du roi et de la ville, les notables. Le candidat, accompagné de ses amis, se présente, prononce un discours latin à l'éloge du droit, et demande qu'on lui confie les insignes du doctorat. On lui fait prêter serment. Puis il monte sur l'estrade. Alors on lui attache une ceinture, on lui passe une bague au doigt annulaire de la main gauche, on met sur sa tête le bonnet de docteur, et on place entre ses mains les livres du droit canon et du droit civil, en lui déclarant que désormais il jouit de tous les privilèges attachés au doctorat : enseigner, donner des consultations, briguer une magistrature, etc., etc. On l'embrasse en signe d'éternelle amitié, et on se met en prières. Il ne reste plus qu'à lui remettre le diplôme même, sur parchemin, auquel sont suspendus le sceau du chancelier et celui de la Faculté de droit [2].

En faisant quelques pas encore dans la rue de l'Escrivinerie, nous débouchons dans la « Grande rue de la porte Bourgogne, » qui a gardé son nom. Et en face de nous (à la place de la Préfecture actuelle) est l'église Bonnes-Nouvelles, où se réunissait la nation de Picardie, et où Calvin présida les réunions dont nous avons parlé. Détruite en 1562, elle fut reconstruite quelques années après et disparut ensuite définitivement.

Nous contournons l'église et entrons dans la rue des Grandes Ecoles. Ici, à

1. Il habitait au cloître Saint-Aignan. Graf, *Faber Stapulensis*, p. 17. — 2. Nous avons reproduit la [illegible]

droite, il y avait d'abord l'église, au coin, puis une petite construction, puis une seconde, et une troisième; puis la maison du prieuré, et, après, « la maison où demeure messire Jehan Tixier docteur, lieutenant particulier du Bailliage d'Orléans. » « C'est cette maison que loua et habita Anne du Bourg, du 24 octobre 1550 au 18 septembre 1554[1]. »


Orléans. Cour de la maison de Duchemin, rue du Pommier. (p. 319.)

Grâce à des textes inédits, M. Doinel a encore démontré que le célèbre martyr avait passé dix ans à Orléans, d'abord comme étudiant, puis comme professeur (dès 1549), avant d'être reçu docteur-régent; qu'il fut élu à cette charge en 1550, qu'il exerça trois fois la rectorie (elle était de quatre mois), en 1553, 1555, 1557, et que, pendant son second rectorat, il fit réparer les serrureries des écoles et les menuiseries de la salle des Thèses (1555). Il quitta Orléans, en 1557, pour aller à Paris, où il devait confesser sa foi sur le bûcher, le 23 décembre 1559.

La demeure du grand martyr était exactement au-dessous du cabinet de l'archiviste actuel. « Devant et à l'opposite, » dit l'acte notarié de 1550, s'élevaient les Grandes Ecoles[2]. (*Page* 314.)

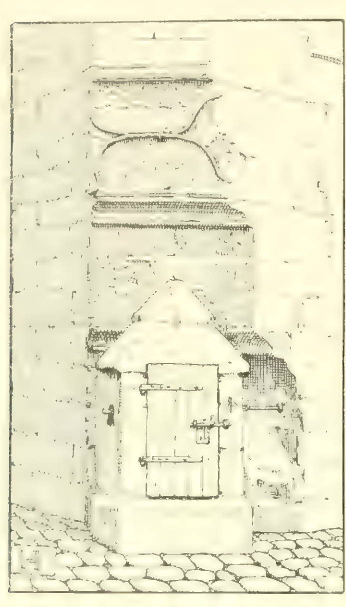
Louis XII venait de monter sur le trône. Les étudiants affluaient et la salle de la rue de l'Escrivinerie ne pouvait suffire pour les cours. Une nouvelle salle, appelée les Grandes Ecoles, fut construite par ordre du roi en 1498. On était alors à une époque de luxe extrême. Les dehors furent décorés avec une richesse superflue, tandis que la partie essentielle, les salles destinées aux cours, fut complètement négligée.

« La façade, qui présentait le pignon sur la rue, était empreinte d'un caractère à la fois religieux et civil... Elle se composait d'un soubassement fort simple, d'environ deux mètres de hauteur, et de deux étages d'une médiocre élévation,

1. C'est M. Doinel qui a fixé ce point d'histoire locale en retrouvant le [illegible] du Bourg. — 2. Jules Doinel, *Bulletin de [illegible]*, XXX, [illegible] — Jules Doinel, *[illegible] archéologique et historique de l'Orléanais*, XVIII, [illegible] « Anne du Bourg [illegible] habitation, ses trois rectories (1549-1557[illegible]

éclairés chacun par quatre fenêtres percées avec une parfaite régularité, qualité très rare à cette époque.

« A l'une des extrémités de sa façade, un cul-de-lampe richement brodé supportait une statuette surmontée d'un petit dais : du côté opposé s'avançait une gargouille. L'ensemble de ces ornements, qui se multiplient à mesure qu'ils s'élèvent, donne lieu de croire que le pignon était richement décoré ; mais déjà au commencement de ce siècle, il était tellement fruste qu'on ne pouvait plus reconnaître son état primitif. L'entrée du bâtiment donnait sur une cour.... A l'intérieur du bâtiment, une salle unique occupait toute l'étendue de chaque étage ; les murs étaient couverts d'un simple crépi ; aucune sculpture n'ornait les planchers[1]. » C'est dans les Grandes Ecoles que Calvin a étudié avec les Daniel, les Duchemin, les Connan, etc.



[illegible] (p. 31[illegible])

Malheureusement, le célèbre édifice n'existe plus. L'architecte, chargé (vers 1824) d'établir sur son emplacement des salles pour les écoles chrétiennes, n'a pas soupçonné qu'il pouvait, sans détruire la façade, l'approprier à sa nouvelle destination : il a tout rasé pour construire, sur le même emplacement, un corps de logis triste et nu[2]. Seul le soubassement des écoles publiques actuelles est encore l'ancien soubassement.

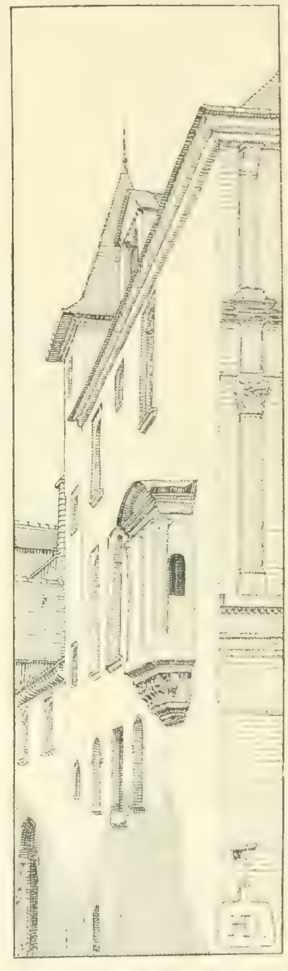
En revenant quelques pas en arrière, nous entrons, à gauche, dans la ruelle du Pommier. Ici était la maison familiale de Duchemin, la dernière, à l'angle droit de la rue, bien délabrée aujourd'hui, debout cependant. D'après d'anciens actes qu'il a retrouvés, M. Doinel nous l'a décrite en ces termes : « Cette habitation, sise paroisse Saint-Liphard, consistant en cave, chambres basses, hautes, étable, cuisine, *études*, etc., fut louée par Duchemin en février 1534, à maître Gentien Hervet, depuis célèbre théologien catholique, et alors simple maître de tutelle, c'est-à-dire maître de grammaire de la dite paroisse. Cette location fut [illegible] de 23 livres tournois de ferme annuelle. » C'est la maison [illegible] Calvin fut [illegible] reçu chez son ami[3].

[illegible] était distribué pour avoir des pensionnaires[4]. L'entrée (*Page 316*)

[1] [illegible] p. [illegible] — 4. Cet usage était très répandu. [illegible] n'était pas un fait exceptionnel, mais habituel.... La généralité de [illegible] comme on en [illegible] *[illegible]*

est très pittoresque, et la cour encore plus peut-être. Il est vrai que ce n'est plus qu'une masure, habitée par de bien pauvres gens. (*Page* 317.) Et cependant, comme dans une robe déchirée et rapiécée on reconnaît encore des morceaux de l'étoffe primitive, qui parait la grande dame avant de mal couvrir la mendiante, dans la masure actuelle on distingue la maison d'autrefois. Ici c'est la fenêtre dont la moulure gothique a été conservée. Là dans l'angle, c'est le beau puits en pierre, dont la margelle est restée solide sous son toit qui s'écroule. Au milieu de ce délabrement croît la vigne et pend le linge jaune qui sèche, spectacle digne de tenter le pinceau de l'aquarelliste.

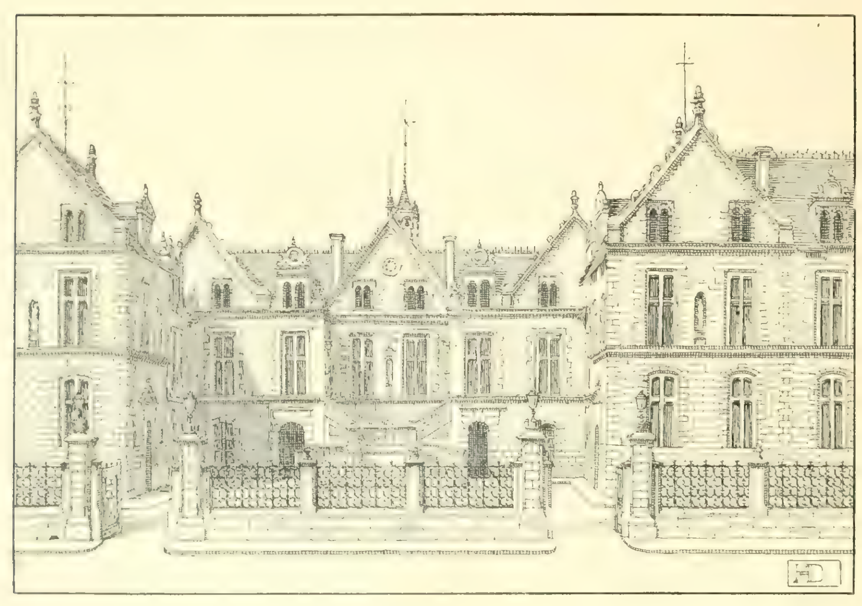
La rue du Pommier débouche dans la rue du Gros Anneau, qui la croise, et se prolonge par la rue du Puits de Lignières. (*Page* 318.)C'est donc un carrefour. A l'un des angles est toujours la vieille maison originale, avec le puits qui a donné le nom à la rue. C'est ici qu'à la Saint-Barthélemy, les étudiants de François Taillebois auraient jeté [1] le cadavre de leur maître. « Quelques escholiers, nous raconte le martyrologe, estant venus à son logis, lui dirent qu'ils vouloyent aller voir sa bibliothèque, en laquelle les ayant menez, l'un lui demande un livre, l'autre un autre, lesquels il leur donne. Cela fait, ils commencèrent à dire que ce n'estoit pas assez, ains qu'ils le vouloyent tuer; ce qu'ayant entendu, il se prosterna en terre, et ayant achevé sa prière, leur dit qu'ils le tuassent donc chez lui. Mais ils le contraignirent de sortir de sa maison. » On le mène devant les Grandes Ecoles : « au moins, dit-il, tuez-moi devant ce lieu, où j'ai enseigné si longtemps. » Mais « ils le rebutèrent encore plus furieusement que devant [2]. » Finalement ils l'assommèrent.


Orléans. Maison [illegible] (p. 321.)

La rue du Gros Anneau, son nom l'indique, tourne comme un anneau, en

1. C'est ce qu'on raconte à Orléans. Mais la tradition a [illegible] dans la Loire, et le malheureux qui trouva la mort dans le puits [illegible] général. Voici le récit fait par un témoin oculaire, un étudiant [illegible] Ouvert Morieau fut blessé d'un coup de hallebarde, et comme il [illegible] dans le puits de Linieres et s'y noya. Nous entendîmes le bruit de [illegible] de ce puits, qui était rouge de sang. » *Bulletin*, XXI, 1872, p. [illegible] par Joh. Wilh. de Botzheim. » — 2. *Histoire des Martyrs*, [illegible]

quart de cercle et, de l'extrémité de la rue du Pommier, elle va aboutir à l'extrémité de la rue des Grandes Ecoles. Presque au bout, à gauche, était la seconde maison habitée par Calvin. Elle existait encore en 1880, avec un rez-de-chaussée



Orléans. Hôtel du bailli Groslot. [Hôtel de ville actuel.] (p. 322.)

moderne ; mais la porte était surmontée de deux petites baies, grillées selon l'usage du XVI[e] siècle. Il y avait des traces de moulures. Entre la porte et la fenêtre s'ouvrait un petit jour carré à quatre carreaux, et le second étage avait conservé son caractère ogival. Deux fenêtres étaient inscrites dans un cadre de pierre que surmontait une arcature trilobée[1]. A l'intérieur, un escalier, en forme de vis, portait également bien sa date. Tout a été renversé. Les fenêtres, achetées au démolisseur pour 25 francs, ont été transportées à Paris, dans le jardin de M. Vernes, ancien président du consistoire. Voilà tout ce qui reste, avec une vitre en vieux verre vert, carrée, ayant environ dix centimètres de côté. La maison recevait des pensionnaires, et l'un d'eux, en 1670, grava sur cette vitre, avec un diamant, les mots d'Ovide :

O[illegible]tria est, ut piscibus æquor.

« Pour l'homme courageux tout sol est patrie, comme pour le poisson l'eau. »

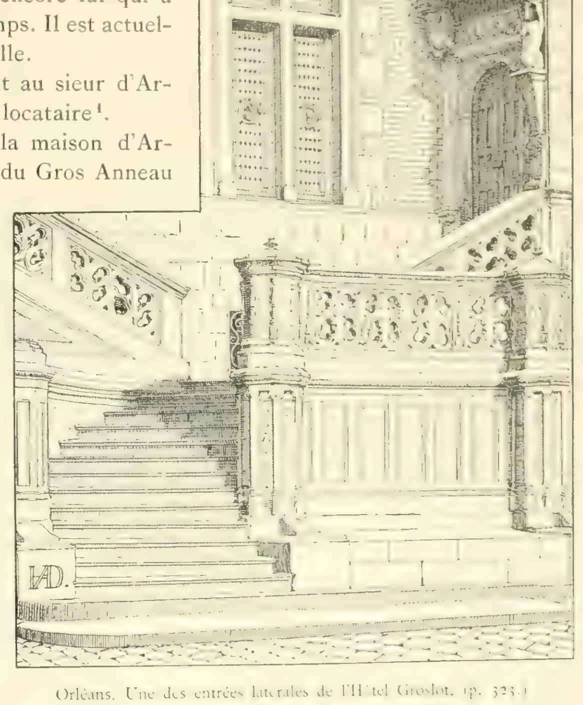
Comme ces vitres étaient très petites, entourées de plomb, elles devaient rare-

1 [illegible]

ment se briser. En tout cas on ne remplaçait que le morceau cassé, si bien que, on peut le croire sans trop de superstition, ce petit morceau de verre date du temps de Calvin. C'est encore lui qui a le mieux triomphé du temps. Il est actuellement au musée de la ville.

La maison appartenait au sieur d'Argery, et Calvin était son locataire[1].

Presque en face de la maison d'Argery, au coin de la rue du Gros Anneau et de la rue Saint-Gilles, est une maison qui a conservé une fenêtre gothique et une porte gothique aussi, avec un linteau fort curieux. L'arc, en bois, de la porte sort de la bouche d'un gros poisson : arc « engoulé, » nous disent les historiens du pays, qui se trouve encore dans plus d'une vieille maison (surtout rue de l'Empereur, N° 37), et qui indiquait un propriétaire appartenant à la corporation des mariniers de la Loire. C'était la demeure de Jean Mynier, un collègue de Pierre de l'Estoile, et un professeur de Calvin. (*Page* 324.)



Orléans. Une des entrées latérales de l'Hôtel Groslot. (p. 323.)

Nous venons ainsi de parcourir ce qu'on pourrait appeler le quartier latin d'Orléans, au XVIe siècle. En continuant, et en contournant le couvent de Bonnes-Nouvelles, nous revenons à la grande rue de la porte Bourgogne, et, à notre gauche, nous trouvons la rue de la Boucherie (aujourd'hui rue de la Poterne), faisant à peu près face à la rue du Bœuf (aujourd'hui rue Parisis).

A l'angle de la rue de la Boucherie, se voit encore la façade de la maison des Chanoines avec son joli balcon fermé, son « Cabinet de pierre, » plus sobre que le bijou du même genre encore admirable rue du Poirier, mais très élégamment suspendu. (*Page* 319.) Là habitaient les Daniel, et là Calvin venait régulièrement se reposer dans la vie de famille. Les Daniel étaient nombreux : et le jeune

1. *Bulletin du protestantisme*, XXVI, 1877, p. 185.



Orléans. Maison du marché à la volaille. (p. 324.)

étudiant en droit était reçu avec amitié et avec admiration. Même les gens qui savent tout, prétendent que Calvin avait distingué une des sœurs de Daniel, Françoise : la preuve c'est qu'il la fait saluer dans ses lettres! Pendant que Calvin achevait ses études de doctorat, en 1533, François Daniel se maria, 25 mai. Naturellement Calvin dut être de la noce de son ami : et une lettre, écrite peu après, nous montre la familiarité qui présidait aux rapports de notre Réformateur avec tous les membres de la famille. En envoyant les détails sur les événements de Paris, il dit : « tu serviras d'interprète auprès de tes sœurs, pour que vous ne soyez pas seuls à rire [1]. »

Il ne nous reste plus qu'à jeter un coup d'œil sur deux édifices, qui achèveront de nous dire ce que fut l'Orléans protestant du XVI[e] siècle.

Le premier est un hôtel, terminé précisément en 1530, et que Calvin a vu tout neuf. Peut-être il y est entré. Qu'est-ce? « Au milieu de la recherche italienne qui commence à se répandre de tout côté, cet hôtel se présente comme un anachronisme, avec ses lignes sévères, et ses pignons empruntés aux usages flamands. » On dirait d'un sévère huguenot dans la foule des brillants seigneurs catholiques, maison de Diane de Poitiers, maison d'Agnès Sorel, maison de François I[er]. Et c'est exactement cela. (*Pages* 320 et 321.)

Celui qui a fait bâtir cet hôtel (aujourd'hui la mairie), était le bailli Jacques Groslot, homme influent et de mérite[2]. Les colonnades, les sculptures gracieuses,

[1] [illegible] — [2] [illegible] de gouverneur, et fut pourveu [illegible] Conseiller du Roy en grand Conseil, chancelier de la Reyne de Navarre, chancelier d'Alençon, bailly de Robe-Longue. » (Le Maire, [illegible] prochainement le bailli [illegible] délivrer une somme dont Farel est héritier. (Herminjard, I, p. 458.) « Quand le Roy [illegible] Groslot fut juge des exempts et [illegible] de ses fonctions en faveur de son [illegible] 1545. (Le Maire, I, p. 342.) [illegible] des factions et entreprises [illegible] en telles dignitez [illegible] de tant grands avance-[illegible] *Histoire de l'Estat de France sous le*

fantastiques, les emblèmes armoriaux ne convenaient pas à la demeure de ce partisan déclaré de la Réforme religieuse. C'est un historien d'Orléans, pas sympathique aux protestants, qui l'a dit: « Tout ce qui appartenait au bailli Groslot devait être imposant comme sa personne ; on devait deviner l'hôte à l'aspect de sa demeure. » De plus le bailli n'avait-il pas à compter avec la haine, les menaces des adversaires ?

L'architecte a su tout dire avec ses pierres. « Deux corps de logis parallèles accompagnent une seule cour et avancent solidement leurs pignons sur la place. Au fond le bâtiment principal, de dimensions modestes, se retire encore entre deux ailes saillantes, coiffées de trois autres pignons, et de deux lucarnes à consoles et encore à pignons. L'ensemble de ces sept pointes, posées sur trois plans divers, est majestueux et sombre. »

Et puis pas d'ornements qui troubleraient l'effet. La pierre elle-même, dont la blancheur délicate pourrait avoir trop d'élégance et d'éclat, est, en général, remplacée par la brique au rouge foncé. En bas, les fondements sont en grosses pierres, trouées, vermiculées, ce qui leur donne un aspect noir et robuste.

Evidemment le bailli Groslot entend se faire respecter. Tout comme un gentilhomme il tient la main sur la garde d'une épée.

Et cependant il n'est pas ennemi de l'art. Un perron conduit à deux portes, mais ouvertes dans les deux ailes latérales, de telle façon que pour celui qui arrive, en face, elles sont d'abord invisibles. La maison paraît sans entrée; seulement quand on a gravi le perron, à droite et à gauche, on voit chaque porte, armée d'un chambranle à festons, d'une corniche très saillante soutenue par deux cariatides sculptées en plein relief: un homme les bras croisés et accoudé, une femme les bras levés sur la tête. L'homme n'a que le buste, la femme a le corps sortant d'une gaine, le tout avec assez de beauté pour qu'on ait pensé à Jean Goujon, lequel débutait en 1530[1]. (*Page* 321.)

Dans cet hôtel, dont les pierres disent encore si éloquemment, à ceux qui comprennent leur langage, les idées de celui qui le fit bâtir, ont successivement logé François II (le mari de Marie Stuart : il y mourut pendant qu'il faisait instruire le procès des princes protestants), Charles IX (venu pour les fameux Etats généraux de 1560, où les protestants demandèrent l'instruction obligatoire),

règne de François II, 1576, p. 627.) — En 1560, Jérôme Groslot fut emprisonné, en même temps que le prince de Condé : et, comme lui, il fut délivré par la mort du roi François II. — Il aurait facilité, en 1567, l'entrée de La Noue à Orléans. En tout cas, « à cause qu'il estoit la sauvegarde des assemblées des huguenots » (de la Planche, p. 628), il fut destitué en 1568. L'intolérance triomphant, le 20 mars 1570, le Parlement de Paris le déclara, pour la seconde fois, criminel de lèse-majesté, au premier chef, » le condamna à mort, et confisqua ses biens. (Le Maire, I, p. 345.) L'arrêt fut révoqué. Et en septembre 1571 c'est chez lui, dans son domaine « au lieu dit de l'Isle, à deux petites lieues d'Orléans » que les protestants tinrent leurs assemblées, [illegible] par Toussaint (*Ibid.*, p. 340.) Jérôme Groslot périt l'année suivante, à Paris, à la Saint-Barthélemy. Son assassin était Coraillon, qui avait aussi participé au meurtre du président la Place et qui s'était distingué en [illegible] les cadavres de ses victimes. Coraillon, devenu le doyen des sergents de Paris, vivait encore à la fin du siècle. (*Bulletin*, XV, 1866, p. 20.) — Voir encore dans la *France protestante* (1re édition) l'article Groslot.

1. De Buzonnière, II, p. 216.

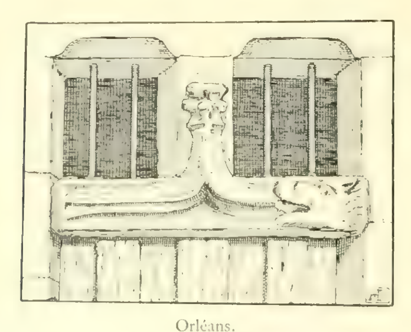
Henri III, Henri IV, Catherine de Médicis, Marie Stuart, Louis de Condé, maître de la ville en 1562. C'est toute l'histoire de la région et de la France au XVI[e] siècle.

Enfin notre pèlerinage archéologique nous conduit devant la maison du *Marché à la volaille.* (*Page* 322.) Elle ressemble fort à la maison dite de la Coquille, ce bijou de la Renaissance, qui se dresse encore un peu plus loin : colonnes d'ordre corinthien, croisées, croisillons, petits pilastres, en bas une petite et une grande porte, le tout très riche, mais d'un goût qui commence à ne plus être pur.

Or c'est ici, selon la tradition, que se réunit l'assemblée dans laquelle les protestants résolurent de célébrer pour la première fois leur culte en public[1].

La décision fut heureuse. Le protestantisme « pullula, » selon l'expression du temps. Et Orléans devint le boulevard du calvinisme. Dans les vieilles rues, à Calvin succédèrent Th. de Bèze, Condé, Coligny, et, pour l'historien, Orléans restera la ville de Jeanne d'Arc et la ville des Huguenots.

1. De Bazonniere, II, p. 235.



Orléans.

Maison du professeur Jean Mynier. (p. 321.)

Livre troisième

CONVERSION

CHAPITRE UNIQUE

Conversion.

I. Préliminaires. — II. Le discours de Cop. — III. Les découvertes de M. Lang. — IV. Position de la question. — V. Témoignage de Bèze Séjour à Paris. Estienne de la Forge. — VI. Le système de M. Lang. — VII. Premier témoignage de Calvin : Préface du *Commentaire sur les Psaumes*. — VIII. Second témoignage de Calvin : *Seconde défense contre les calomnies de J. Westphal.* — IX. Troisième témoignage de Calvin : *Lettre au cardinal Sadolet.* — X. Objections. — XI. Les suites du discours de Cop.

I



L est temps d'arriver au fait, peut-être le plus important dans cette première période du protestantisme français, certainement le plus important dans la jeunesse de Calvin, au discours du 1er novembre 1533. Heureusement que les documents sont dignes, par leur nombre et par leur intérêt, des événements qu'ils nous racontent.

Le 27 octobre 1533, Calvin, de retour à Paris, écrit une première lettre[1] à Daniel : elle est courte; c'est un double billet, qui annonce une seconde lettre. Calvin parle de la collection de nouvelles (*rerum novarum collectanea*), qu'il va lui envoyer. Et ces nouvelles sont toutes relatives au mouvement évangélique dans la capitale. Aussi, après avoir dit à Daniel : lis-les et fais-les passer aux amis, il lui recommande la prudence. En même temps, il expédie un Traité de Gérard Roussel, « notre Gérard » (*G. nostri*). Il faut noter la familiarité de ce *nostri*. Et de nouveau il demande que ces feuilles soient communi-

1. « La présente lettre, tracée sur un simple feuillet, qui a été plié, mais non cacheté, est à notre connaissance le plus ancien autographe de Calvin. Son contenu, dont les termes [illegible], [illegible] mais en conservant les traits essentiels de sa physionomie primitive. » Herminjard, III, p. 106. Bibliothèque de Berne, vol. E., 141, [illegible]. — Sur la question de [illegible] voir Appendice VII. [illegible] *Noyon*.

quées avec prudence (*Epitomen cave temere divulges*[1].) Voilà donc Calvin faisant assez partie du groupe évangélique, pour sentir le besoin de se cacher!

Nous reproduisons la première partie du billet :

Dans la partie supérieure du verso, Calvin avait d'abord écrit l'adresse suivante : (A Monsieur et bon amy Monsieur de Thoury [2])

La seconde lettre, octobre 1533, est beaucoup plus longue et beaucoup plus explicite. C'est toute l'histoire de la Réforme, à un moment donné, dans la capitale.

A la fin de septembre, quand les écoliers passent des classes de grammaire aux classes de dialectique, le Collège de Navarre a joué, en public, une comédie, et une comédie pleine de fiel et de vinaigre (*felle et aceto*).

Il faut savoir, pour comprendre ce récit, que le parti catholique était alors au comble de la fureur. François I[er] était absent de Paris, depuis la fin de [illegible] et le roi de Navarre, sous l'influence de sa femme, Marguerite, avait

[1] [illegible] ble billet, mentionne une lettre qui n'a pas été conservée, et un appendice qu'il aurait voulu [illegible] il en avait eu le temps. Il l'aurait extrait des Commentaires antérieurs (*cui velut* [illegible] M. H[illegible] Nous ignorons [illegible] III, p. [illegible] Que de [illegible] l'augu- [illegible] M. le D[r] Blösch, bibliothécaire de Berne. [illegible]

laissé prêcher G. Roussel, pendant tout le carême, devant des auditoires de 4[illegible] de 5000 personnes. La Sorbonne avait essayé de protester et de soulever le peuple. Le roi de Navarre avait interné les chefs sorboniques. « Le bon Béda, dit un Parisien, fut obligé de rester sur son mont aigu : mais bientôt on le voit trotter sur sa mule. » Alors François I[er] (mai 1533), irrité, exila à 30 lieues de Paris, Béda et François Le Picart (*Facultatis theologicæ antistites atque columina*[1]).

Les esprits se montent de plus en plus, et c'est une vraie guerre de placards. En voici un, catholique, copié sur place, c'est-à-dire sur la muraille, par le jeune Siderander :

Au feu, au feu cest hérésie
Qui jour et nuyt trop nous grève !
Doibs-tu souffrir qu'elle moleste
Saincte Escripture et ses édictz ?
Veulx-tu bannir science parfaite
Pour soubstenir Lutériens mauldictz ?
Crains-tu point Dieu, qu'il permette
Toy et les tiens, qui sont floris, faire péril ?

Paris, Paris, fleur de noblesse,
Soubstiens la foy de Dieu que on blesse,
Ou aultrement fouldre et tempeste
Cherra sur toy, je t'advertis.
Prions tous le roy de gloire
Qu'il confonde ces chiens mauldictz,
Afin qu'il n'e[n] soit plus mémoire
Non plus que de vielz os pourris.

Au feu ! au feu ! c'est leur repere !
Faiz-en justice ! Dieu l'a permys. »

Marot devait faire un peu plus tard (1535) une spirituelle réponse à cet « escripteau. »

En l'eau, en l'eau, ces folz séditieux,
Lesquels en lieu de divines parolles
Preschent au peuple un tas de monopolles,
Pour esmouvoir débatz contentieux ;
Le Roy leur est un peu trop gracieux :
Que n'a il mys à bas ces testes folles ?
En l'eau.
Ils ayment tant les vins délicieux,
Qu'on peult nommer cabaretz leurs escolles,
Mais refroidir fauldroit leurs chauldes colles
Par le rebours de ce qu'ils ayment [illegible].
En l'eau[2].

Mais, si Marot plaisantait, les sorbonistes étaient dans une rage trop réelle. Ce qu'ils disaient, ils voulaient le faire ; et voyant, dans l'exil de leurs meneurs,

1. Voir : Lettre de Pierre Siderander à Jacques Bédrot à Str[illegible], de P[illegible] 1533. Herminjard, III, p. 54. — 2. *Ibid.*, III, p. 59.

un effet de l'influence de Marguerite, ils se retournèrent contre elle. Ils devaient aller jusqu'à proposer de la coudre dans un sac, et de la jeter dans la Seine.

Voilà les sentiments auxquels avaient cédé les auteurs de la comédie dont Calvin nous indique le sujet, dans sa grande lettre que nous nous bornons à résumer. Une reine est occupée à filer. Arrive une mégère, c'est-à-dire M. G. (*Magister Gerardus*). La mégère s'approche de la reine, et, pour la séduire, lui remet un Evangile. Dès lors, la reine est changée en furie, et ne songe qu'à tourmenter les malheureux et les innocents. L'allusion était claire (*non figurate nec obscure*).

Dès que la cour fut informée du fait, elle prit des mesures sévères[1]. Le prévôt, accompagné de cent sergents, va au collège, en cerne toutes les issues, et y pénètre. Mais il ne trouve pas l'auteur de la pièce. Entendant du bruit, celui-ci avait trouvé moyen de se cacher. On sévit contre les professeurs.

Mais ce n'est pas tout : et les théologiens factieux (*factiosi quidam theologi*) ont commis un autre crime, pas moins grave (*alterum facinus æque malignum*). Ils ont blâmé un ouvrage de Marguerite, le *Miroir de l'âme pécheresse*[2]. Le roi a demandé à l'Université les raisons de ce blâme.

Or, à ce moment (depuis le 10 octobre 1533), était recteur l'ami de Calvin, Nicolas Cop, bachelier en médecine et professeur au Collège Sainte-Barbe[3]. Cop rassemble les quatre Facultés aux Mathurins, et prononce un grand discours (*longa et acerba*) contre la témérité de ceux qui ont ainsi attaqué la Majesté de la Reine. Il dissuade ses collègues de s'exposer au courroux du Roi, et de prendre les armes contre une princesse, mère de toutes les vertus et des belles-lettres.

Les renseignements de Calvin (il n'était sans doute pas étranger à ces événements) sont heureusement complétés par du Boulay, qui nous a conservé les actes mêmes de la Faculté de médecine, à laquelle Cop appartenait[4]. Dès que les lettres royales avaient été lues, la Faculté avait déclaré qu'elle ignorait de quoi il était question. Elle demanda que, dans ce qui concernait la foi, la Faculté de théologie agît en son seul nom, et pas au nom de toute l'Université. Des lettres furent envoyées au Roi, désavouant ce qui avait été fait.

Ainsi tout s'est arrangé, continue Calvin. Le roi a autorisé l'évêque de Paris,

1. « Il [illegible], dit Calvin, [illegible] un très mauvais exemple à la passion de ceux qui [illegible] [illegible] cette méchanceté. » Ici les critiques observent : « Calvin [illegible] par cette expression peu flatteuse : ceux qui courent [illegible] : il [illegible] inhiant. » Lecoultre, p. 150. Mais *inhiare* signifie « demeurer béant d'étonnement, » ce qui n'est pas précisément « gober. » Il signifie aussi, c'est [illegible] parle au nom de la police, dont il [illegible] contradiction incompréhensible avec le reste de la lettre. — 2. Cet ouvrage avait paru sans soulever d'opposition en 1531. Une nouvelle édition, corrigée et augmentée [illegible] de la Faculté. L'*Histoire ecclésiastique* dit : « Il [illegible] de sainets ny de [illegible] et mesme la priere ordinairement appelee [illegible] Gerard. » *Histoire ecclésiastique*, I, p. 24. — 3. Du Boulay, VI, [illegible]. — 4. Ibid.

Jean du Bellay, à choisir lui-même les prédicateurs de chaque paroisse. Ils ne sont donc plus élus selon les passions des théologiens, de ceux qui préféraient les plus criards, et appelaient zèle la passion stupide [1].

De ces deux lettres (octobre 1533) deux faits semblent ressortir : 1° Calvin se considère comme l'un de ces novateurs dont il parle ; 2° jamais ces novateurs n'avaient eu une aussi légitime espérance de voir triompher leur cause [2]. Alors éclata, comme un vrai coup de tonnerre, le discours du 1[er] novembre 1533. La logique de tous ces événements est évidente.

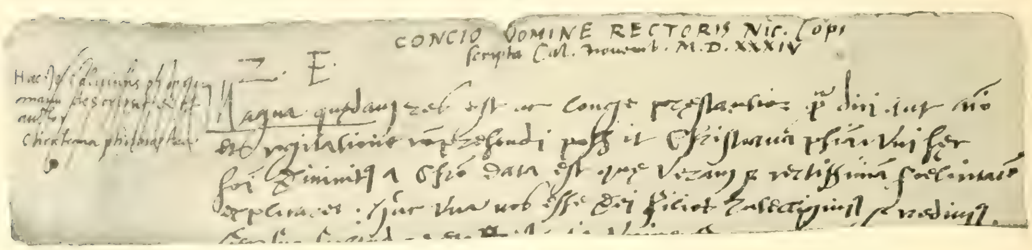
II

C'était l'usage que le recteur fît un discours solennel, le 1[er] novembre, jour de la fête de tous les saints, devant l'Université assemblée dans l'église des Mathurins. Ce discours, Cop pria son ami Calvin de le lui composer. Et celui-ci « le bastit d'une façon tout autre que la coustume n'estoit [3]. » Cette affirmation de l'*Histoire ecclésiastique* a été vérifiée, à la lettre, quand on a découvert, à Genève, le manuscrit même du discours, écrit de la main de Calvin. Ce manuscrit, malheureusement très incomplet, est réduit à une page, la première. Mais les éditeurs des *Opera* [4] ont trouvé et publié une « copie, » où le discours se trouve en entier. Il nous faut analyser ce document, le plus précieux de tous, ce document décisif dans la question qui nous occupe.

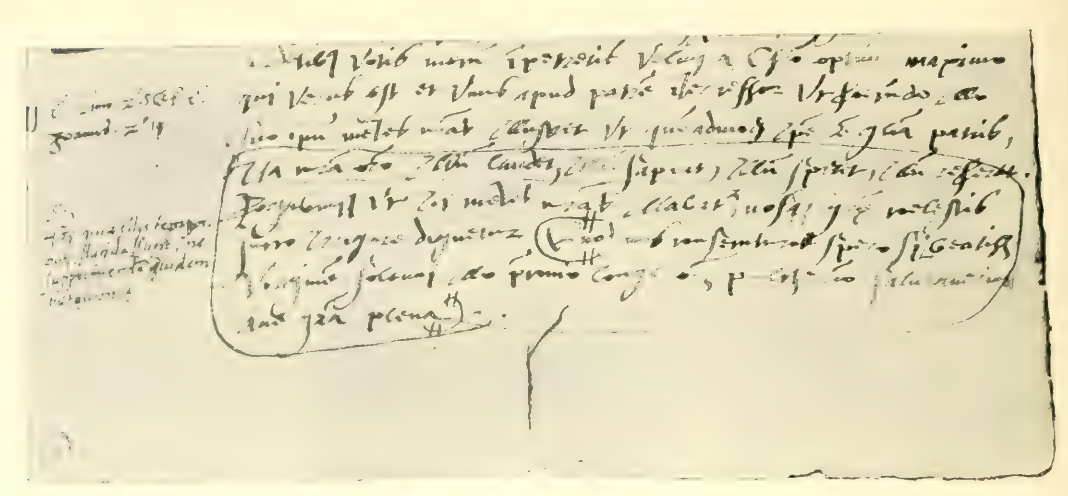
Sous le nom de philosophie chrétienne, l'orateur expose l'Evangile, qui ne peut être donné à l'homme « que divinement, » qui seul nous fait comprendre et

1. *Opera*, X^b, p. 27, 30. Herminjard, III, p. 106. — 2. M. Schmidt, *Gérard Roussel*, p. 99 100, dit : « En présence de ces faits, on est étonné des chances de succès qu'en 1533 la Réformation avait dans la capitale de la France. Le roi, indigné du fanatisme des moines et des Sorbonistes, semble plus prêt que jamais à embrasser la cause protestante ; une reine, qui exerce une grande influence sur son frère et sur son époux, protège ouvertement les savants et les prédicateurs évangéliques; des hommes haut placés dans l'Etat et dans l'Eglise, comme Guillaume du Bellay, son frère, l'évêque de Paris, l'évêque de Senlis, confesseur du roi, l'amiral Philippe Chabot, comte de Charny, les couvrent de leur estime; un savant lié avec Calvin et Bucer, est recteur de l'Université; les élèves de la Sorbonne commencent à réfléchir sur la distance qui sépare Rome de l'Evangile ; les docteurs les plus véhéments sont loin de Paris, en exil, et ceux qui restent sont intimidés par des échecs réitérés ; beaucoup de grands personnages sont gagnés au protestantisme, qui compte des partisans à la cour et jusque dans la maison du roi (comme le gentilhomme de la chambre du roi *Maurus Musæus*, les dames d'Etampes, de Canny, de Peisseleu, etc.); il en est qui vont jusqu'à envoyer des enfants en pension chez les Réformateurs de Strasbourg; en un mot, tous les esprits plus éclairés commencent à penser et à parler plus librement. » — 3. *Histoire ecclésiastique*, I, p. 25. — 4. *Opera*, X^b, p. 30-36. La note, écrite vers 1570, par N. Colladon, en tête du manuscrit de Genève, renferme une erreur de date: MDXXXIV pour MDXXXIII (Herminjard, III, p. 418). Aug. Lang (*Die ältesten theologischen Arbeiten Calvins*, Neue Jarhbücher für deutsche Theologie, II, 1893) a comparé le texte de Genève et le texte de Strasbourg. Il a constaté des variantes, et, avec l'ingéniosité qui le caractérise, émis l'idée suivante très séduisante. Le texte de Strasbourg serait la copie du discours lue par Cop, tandis que le texte de Genève est le manuscrit original de Calvin. Les variantes seraient dues à Cop lui-même. Une est à noter. Parlant des sophistes, Calvin avait énuméré tout ce dont ils ne disent rien. L'énumération avait six termes : Cop en aurait retranché trois, sans doute pour ne pas effaroucher ses auditeurs. Voici ces trois termes : « *nihil de remissione peccatorum*, *nihil de gratia*, *nihil de* [illegible]. » Si donc nous avions tout le manuscrit de Calvin, nous aurions peut-être un discours encore plus net, encore plus précis et plus énergique !

croire que nous sommes fils de Dieu ; qui nous élève au-dessus de la foule des hommes, autant que les hommes sont élevés au-dessus des bêtes. Cette philosophie est si admirable, si sainte, que pour l'apporter aux hommes Dieu a voulu



Exorde du discours de Cop. Début.



Exorde du discours de Cop. Fin[1].

devenir homme.... Il nous a donné son Fils.... Seule, cette philosophie pardonne les péchés.

Un protestant peut-il exalter davantage l'Evangile, et l'exalter d'une manière plus protestante : — *Sola Dei gratia peccata remittit ?* »

La déclaration qui vient ensuite, n'est-elle pas d'un homme qui a enfin trouvé l'occasion de dire en public ce dont son cœur est plein : « Puisque si grande est la louange, la gloire de l'Evangile, je ne me réjouis pas peu de cette occasion qui m'est donnée de l'expliquer.

Tel est l'exorde, dont il nous faut encore noter les derniers mots : « *Ave*

[1] [illegible]

gratiâ plena[1]. » *Ave !* Mais n'est-ce pas un reste de catholicisme : bloc erratique, bien étonné de se trouver dans de pareilles plaines ?

On pourrait répondre : Calvin écrivait *pour* un autre, et de plus, il s'agissait d'une formalité, absolument nécessaire[2].

Mais, si l'on examine le contexte, on voit que Calvin a pris toutes les précautions pour enlever à cette formalité sa signification anti-évangélique.

Il n'est pas question d'une prière d'intercession, mais d'un « salut, » et d'un « salut habituel » (*salutaverimus... præconio solenni*). Ce n'est pas même assez : et Calvin a fait précéder ce salut de l'affirmation nette et précise qu'il y a un seul intercesseur, un seul vrai (*verus et unus apud patrem intercessor*), le Christ. « Que notre discours loue le Christ, qu'il soit tout imprégné de Christ, qu'il ne respire que Christ, qu'il fasse revivre Christ[3]. Prions qu'il vienne dans nos âmes, et qu'il veuille nous arroser du suc de sa grâce spirituelle. » Après quoi vient le salut. C'est assez significatif.

Le discours lui-même a pour texte : « Heureux les pauvres d'esprit. Matth. V. »

L'orateur oppose tout de suite, dans ce qu'elles ont d'essentiellement contraire, la foi ancienne et la foi nouvelle, la loi et l'Evangile, la loi avec ses préceptes, ses menaces sans pardon (*nullam benevolentiam*), et l'Evangile, qui agit sans menaces, qui ne contraint pas avec des préceptes, et qui nous enseigne « l'immense bienveillance de Dieu envers nous. » Avec violence, il attaque donc ces sophistes absolument pervers (*perditissimi sophistæ*) qui contestent à propos

1. Dans la copie de Strasbourg ces mots sont raturés. Dans le manuscrit autographe de Genève, on lit à la marge cette note, qui est de la main de Nicolas Colladon : « *Hæc, quia illis temporibus danda sunt, ne supprimenda quidem putavimus.* » — 2. « Calvin en avait usé à plusieurs reprises, soit à Lignières, soit à Pont-l'Evêque. Il devait s'en servir en Saintonge. Car en Saintonge, pas plus qu'à Paris, il n'aurait été possible d'omettre, dans une prédication publique, des formules aussi chères à tous les fidèles catholiques. » (Lecoultre, o. c., p. 149.) « Vers la fin de l'année 1523, la Faculté de théologie censura ceux qui reprennent l'usage de dire l'*Ave Maria* au commencement du sermon. » (*Histoire ecclésiastique*, de l'abbé Fleury, XXVI, p. 144.) Le 6 février 1524 (N. S. 1525), G. Roussel est accusé de ne pas dire la salutation angélique, au grand scandale du peuple. Il promit de le faire, mais ne le fit pas, et le 17 on décide de faire contre lui une information. (Voir *Bulletin*, X, 1861, p. 221.) Ce qui est le plus important à noter, c'est que Luther, en 1520, terminait ses sermons par l'*Ave Maria*, et l'expliquait dans ses livres de prières. Voici ce que dit Köstlin, *Luther's Leben*, I, p. 613 : « En 1522, Luther publie, en même temps que son Nouveau Testament, une nouvelle édition de sa « *Kurtze Form.* » Il l'appelle un « *Betbuchlein.* » Aux trois points catéchétiques il ajouta « l'*Ave Maria* et quelques Psaumes. » Si on ne peut refuser à Luther, en 1522, le nom de Réformateur, quoiqu'il répète l'*Ave Maria*, pourquoi déclarerait-on que Calvin n'était pas protestant parce qu'il écrivait à la fin d'un exorde l'*Ave Maria ?* Köstlin ajoute : « Luther qualifiait déjà de païen le culte de la Vierge. Comment peut-il introduire l'*Ave Maria* dans son *Betbuchlein ?* Les *Betbuchlein* qui étaient en usage de son temps contenaient l'*Ave Maria*. Luther se conforme simplement à l'usage populaire, tout en s'élevant contre « ceux qui ont toujours en bouche l'*Ave Maria*, et en même temps maudissent autant que possible la parole de Christ et la foi en lui. Il ramène l'*Ave Maria,* où la Vierge était invoquée comme intercédant auprès de Dieu, à la simple salutation de l'ange, Luc, I, 28, et il enseigne à ne donner gloire et honneur qu'à Dieu lui-même pour la [illegible] qui avait été faite à la Vierge. » Céder à l'usage, prendre ses précautions contre l'abus, voilà précisément ce que fit Calvin, comme Luther. Ajoutons que le *Betbuchlein* de Luther avait été traduit, au moins en partie, en français : « *Le livre de vraye et parfaicte oraison,* » imprimé à Paris par maître S du Bois, pour Wechel, libraire juré de l'Université de Paris, demeurant à la rue Saint-Jacques, à l'enseigne de l'Ecu de Bâle, en 1529 (avril). Voir : *Luther's sämmtliche Werke*, édition d'Erlangen, LXV (des écrits allemands, ou XCIII de l'édition totale), p. 268. — 3. *Illum sapiat, illum spiret, illum referat.*

d'un « poil de chèvre [1], » qui se disputent et se querellent et ne parlent jamais de la foi, de l'amour de Dieu, des œuvres vraies.... « Je vous en supplie, vous tous qui êtes ici, ne supportez jamais tranquillement ces hérésies, ces outrages à Dieu. » C'est vif.

Mais les docteurs ne manqueront pas de faire des objections contre cette doctrine du salut gratuit, et d'invoquer le texte même de saint Matthieu, où il est question de récompense. « Heureux les pauvres en esprit, *car le royaume des cieux est à eux.* » Il faut tout simplement distinguer entre récompense et salaire. Un fils fait tous ses efforts pour remplir ses devoirs envers son père. Cependant ses bonnes actions ne lui méritent pas l'héritage paternel, qu'il reçoit. On peut appeler cet héritage une récompense, bien qu'il ne soit pas dû. De même pour la vie éternelle. « Qui serait assez dépourvu d'intelligence, pour penser, pour dire, que la vie éternelle est due à nos bonnes œuvres ? »

Après cette proclamation du salut gratuit, et après d'austères exhortations à la vigilance, Calvin, le futur Calvin, se révèle encore plus clairement à nous, en développant la doctrine si chère à sa pensée, à son cœur, de la certitude du salut : « Rien de plus doux, dit-il, de meilleur pour le chrétien, que la certitude de conscience qu'il a d'être pardonné. Si vous ne comprenez pas ces choses, vous vous agitez dans les plus profondes erreurs humaines. Aussi longtemps que la conscience hésite, peut-il être question de culte, de piété, de religion ? C'est pour cette raison que Paul, dans son épître aux Romains, voulant enlever à notre conscience toute possibilité de doute, démontre, par plusieurs raisons, que notre justification et notre réconciliation avec Dieu ne dépendent ni de notre dignité, ni de nos mérites. » Et plus loin, après avoir longuement disserté sur la justice de Dieu : « Où donc est ton sujet de gloire ? Il est exclu. Par quelle loi ? par la loi des œuvres ? Non, mais par la loi de la foi, car nous croyons que l'homme est justifié par la foi sans les œuvres de la loi.... Ainsi Paul peut, avec raison, nous proclamer justes en Christ : autrement tout le salut serait incertain, s'il dépendait du mérite de nos œuvres morales ou rituelles. Car ce que la loi ne pouvait nous donner, ce que l'Evangile nous apporte de nouveau, c'est la certitude (*quomodo certi reddamur*) que Dieu nous est propice. La loi faisait mention de la miséricorde de Dieu, mais à une condition : il fallait l'accomplir. L'Evangile au contraire nous assure gratuitement la rémission de nos péchés, et la justification. Ce n'est pas comme ayant satisfait à la loi que nous sommes reçus par Dieu, c'est en vertu de la seule promesse de Christ. Tout homme qui doute de cette promesse est incapable de mener une vie pieuse et se prépare à lui-même le châtiment de l'enfer. Le Seigneur n'accordait la guérison du corps qu'aux malades qui croyaient en lui ; de même [illegible] qu'aux croyants qu'il remet leurs péchés. Si nous doutons de ce pardon, nous sommes les plus malheureux de tous les hommes.... Dieu ne peut être adoré dans le doute. Et l'étude de l'Evangile m'amène à cette conviction : ce qui peut arriver de plus impie au chrétien, c'est le doute (*homini chris-*

1. [illegible]

tiano nihil magis impium accidere posse existimem dubitatione). Si parfois le doute nous accable, nous torture (*obruit et cruciat*), crions : Seigneur, viens en aide à notre incrédulité. »

Evidemment, celui qui parle ainsi du doute a douté. Mais il ne doute plus. Le cauchemar est passé : il n'en reste plus que le souvenir. Et dans toute l'*Institution*, il n'y aura pas une page, non seulement plus chrétienne, non seulement plus protestante, mais plus calviniste, d'un calvinisme plus réel, plus énergique, plus passionné. La certitude du salut ! C'est le fond même de la doctrine de la prédestination. Ne croirait-on pas, par exemple, entendre Calvin prêchant sur l'épître aux Ephésiens, à la fin de sa vie, résumant sa conception religieuse et disant : « Il y a deux choses principales où il nous faut tendre, et c'est mesme la somme de tout ce que Dieu nous enseigne par l'Escriture saincte, et là où il nous faut appliquer toutes nos estudes et nos sens. L'une c'est que Dieu soit magnifié comme il mérite ; la seconde, c'est que nous soyons certifiez de nostre salut, pour l'invoquer comme nostre Père en pleine liberté. Si nous n'avons ces deux choses là, malheur à nous, il n'y a plus ne foi ne religion. On pourra bien parler de Dieu : mais ce ne sera que mensonge [1]. »

N'est-ce pas curieux ? Les deux points de la théologie spécialement calviniste sont enseignés dans le discours de Cop : et son auteur ne serait pas calviniste ?

Cependant la fin du discours est peut-être plus hardie encore. L'orateur descend dans la mêlée des partis. A ces théologiens de la Sorbonne, qui sont là devant lui, et qui frémissent de colère et de toutes les passions les plus violentes du fanatisme, il prêche la douceur. (*Quid pace, quid tranquillitate melius?*) « Heureux ceux qui concilient les âmes dans la paix, qui enlèvent les dissensions de l'Eglise.... Ah ! plût à Dieu, que dans notre siècle malheureux nous établissions la paix dans l'Eglise sur le fondement de la parole plutôt que sur celui du glaive. »

Ceux qui ne sont pas de cet avis sont les disciples non de Christ, mais des misérables pharisiens (*perditissimi Pharisei*).

Après avoir ainsi flétri les persécuteurs, il glorifie les persécutés : « Plus et plus heureux ceux qui souffrent persécution pour la justice.... Ceux-là cherchent la justice, qui méprisent les futilités et les songes des hommes, qui dans leurs discours ne s'écartent pas de l'Evangile de la largeur d'un ongle, qui suivent soigneusement cet ordre de saint Paul : même si un ange du ciel vous annonçait un autre évangile que celui que nous vous avons annoncé, qu'il soit anathème... je vous l'ai dit et je vous le répète, qu'il soit anathème. »

Les deux portraits étaient également ressemblants : les sorboniques d'un côté, les évangéliques de l'autre.

Enfin vient une chaleureuse, une véhémente péroraison : « Pourquoi dissimulons-nous ? pourquoi ne pas dire plutôt la vérité ? Est-il juste de plaire aux

1. *Sermons de Jean Calvin sur l'epistre de saint Paul apostre aux Ephesiens*, 1562, p. 17. A Geneve de l'imprimerie de Jean-Baptiste Pinereul.

hommes plutôt qu'à Dieu ? Devons-nous craindre ceux qui peuvent perdre le corps, mais qui n'ont aucun pouvoir sur l'âme ? ô ingratitude du cœur humain, qui ne veut pas souffrir la plus légère affliction pour celui qui est mort pour les péchés de tous, et qui, par son sang, nous a délivrés de la mort éternelle et des chaînes de Satan. Hérétiques, séducteurs, imposteurs, maudits, c'est ainsi que le monde et les méchants ont l'habitude d'appeler ceux qui purement et sincèrement s'efforcent d'insinuer l'évangile dans l'âme des fidèles, et ils croient rendre service à Dieu ! Mais ils sont heureux et dignes d'envie ceux qui supportent toutes ces persécutions d'un esprit calme, qui possèdent la grâce de Dieu dans leurs afflictions, qui opposent à ces malheurs une âme grande et forte. « Réjouissez-vous, dit-il, car votre récompense est grande dans le ciel. » ...Allons, hommes chrétiens, tendons (*agite*) de toutes nos forces à une si grande félicité.... »

C'est le cri du missionnaire, le cri de l'apôtre, pressé d'évangéliser, prêt à tout, même au martyre !

III

Il nous faut tout de suite résumer ici l'étude si originale et si instructive que M. le pasteur Lang a faite de ce discours de Cop[1].

Calvin parle de « philosophie chrétienne » (*philosophia christiana*). Ce terme a été comme créé par Erasme pour distinguer la doctrine biblique de la doctrine scolastique. Dans la troisième édition du Testament d'Erasme se trouve une préface avec ce titre : « *Erasmi paraclesis, id est adhortatio ad christianæ philosophiæ studium* (Exhortation à l'étude de la philosophie chrétienne). » Or cette préface et le discours de Cop ont les plus étroites ressemblances. C'est la même suite d'idées, quelquefois les mêmes expressions. « Il n'y a aucun doute. Ici Erasme a servi à Calvin de modèle et de source. Car dans le début du discours il y a à peine une pensée qui ne se retrouve, plus développée, dans la préface. Certains passages ont des analogies d'expression qui ne peuvent être dues au hasard[2]. »

Mais à cette première découverte, M. Lang en joint une seconde, non moins intéressante. Calvin ne s'est pas borné à se servir d'Erasme, il s'est servi encore plus de Luther. L'explication de l'Evangile saint Matthieu, V, 3 suit, dans sa première moitié, presque phrase par phrase, un sermon de Luther, celui pour la fête de tous les saints de l'an 1522. Ce discours a été mis dans les Postilles ecclésiastiques, et pouvait être connu, en France, grâce à des traductions latines. Il y avait des traductions de 1525, 1527, 1528, 1530....

Le sermon de Luther se divisait en trois parties : le culte des saints et la prière pour les morts ; le rapport des béatitudes et de la loi ; l'explication des

1. [illegible] — 2. *Ibid.*, p. [illegible].

huit béatitudes. Ce sont les idées exposées par Calvin qui tantôt semble traduire et tantôt parle en son nom personnel.

Personnelle à Calvin est l'insistance sur la nécessité de la certitude. « Dans la seconde et capitale partie de notre discours, la chaîne des idées de Luther est tout à coup brisée ; le langage est libre, entraînant, ardent, et fait contraste avec le langage gêné qui précède, et qui montre clairement que l'orateur expose des idées qu'il n'a pas encore complètement élaborées intérieurement. (?) Ce n'est pas une hypothèse trop hardie de penser qu'ici, au centre du discours se trouve... l'expérience propre de l'orateur.... Le *nous* est en saillie d'une façon significative.... C'est une confession personnelle dont la force ne peut être contestée [1]. »

M. Lang conclut : « L'expérience religieuse, qui fit du Français un Réformateur, est tout à fait semblable à celle de Luther, le père de la Réformation [2]. »

De ces renseignements, nous montrant que Calvin possédait son Erasme comme son Luther, et son Luther comme son Erasme, qu'il usait librement de l'un et de l'autre, et, avec leurs paroles, exprimait une pensée cependant bien personnelle, nous nous bornons, pour le moment, à tirer cette conclusion [3] : M. le pasteur Lang apporte une preuve nouvelle, et très digne de remarque, du fait que nous cherchons à mettre en lumière, à savoir qu'à l'époque dont il s'agit, Calvin était bien authentiquement converti au protestantisme évangélique.

IV

Le problème, que nous avons maintenant à examiner, est d'ordinaire posé en ces termes vagues : Quelle est la date de la conversion de Calvin ?

Disons-le tout de suite : ce problème ne nous paraît pas de nature à recevoir une solution absolument satisfaisante. Si on prend à la lettre les quelques déclarations directes que nous possédons, elles ne concordent pas d'une manière parfaite. Pour les faire concorder, et arriver à un « système, » il faut les solliciter, plus ou moins doucement, dans un sens ou dans un autre.

Ce fait fâcheux a plusieurs causes. Nos auteurs du XVI[e] siècle n'étaient pas préoccupés de nous préparer les éléments d'une chronologie, comme notre science critique la désire aujourd'hui. De plus nous ne pouvons pas très bien savoir ce que signifiait, sous leur plume, le mot « conversion. » De nos jours même, ce mot est pris dans les sens les plus divers, par les biographes de Calvin.

1. Lang, p. [illegible]. — 2. *Ibid.*, p. [illegible]. — 3. « M. A. Lang est persuadé que Calvin relève au fond des Réformateurs qui l'ont précédé. Cette thèse peut être vraie, mais n'enlèvera rien à l'originalité et à l'indépendance des idées religieuses de Calvin. Elle peut, en effet, s'appliquer à tout autre théologien, ou Réformateur, de cette époque. Ainsi Luther relevait tout aussi certainement d'Erasme. » (*Bulletin*, XLVII, 1898, p. 49.) Voir Appendice V : *Le Fèvre, Réformateur français*, où nous citons les importantes déclarations de la grande édition critique des Œuvres de Luther, tome IV, p. 463 ss. On voit Luther empruntant un de ses principes théologiques à Le Fèvre d'Etaples.

Ainsi certains auteurs aventureux ont soutenu que le discours de Cop ne prouvait en rien la conversion de Calvin aux idées évangéliques! Que leur faut-il de plus? D'autres, très sérieux et modérés, appellent conversion, non pas l'adhésion de l'intelligence, ni même la conviction du cœur, mais seulement l'acte de volonté par lequel Calvin se défit de ses prébendes en 1534.

Au milieu de ces obscurités, et sans avoir la prétention de présenter à notre tour un « système » défini et définitif, nous allons essayer de nous avancer avec une légitime défiance.

Voici toutefois ce qui nous paraît hors de doute.

L'auteur du discours de Cop, 1[er] novembre 1533, est *converti* au christianisme évangélique et protestant. Nous appelons *converti* un chrétien qui a les idées et les sentiments exposés dans le discours de Cop.

Or ce n'est pas en un jour qu'un homme même pieux et intelligent, même exceptionnellement pieux et intelligent, peut passer du catholicisme du XVI[e] siècle à un pareil protestantisme, aussi compris, aussi vécu. Nous admettons volontiers dans la vie de notre Réformateur l'extraordinaire; mais nous ne saurions y admettre le merveilleux, le magique. N'oublions pas en effet que le discours de Cop, à lui tout seul, nous révèle non seulement une science religieuse qu'il était difficile d'acquérir à cette époque, non seulement une expérience et des expériences religieuses qu'il faut peut-être plus de temps encore à accumuler, mais des doutes et des luttes qui ont précédé la certitude joyeuse. La conversion de Calvin a une histoire. Donc le problème vague : « Quelle est la date de la conversion de Calvin, » se précise ainsi : à quelle époque a commencé, et à quelle époque s'est terminée la conversion de Calvin, cette conversion attestée par le discours de Cop?

V

Bèze nous fournit un premier renseignement. Selon lui, Calvin était converti depuis un an, quand il composa le discours de Cop.

Parlant de la publication du Commentaire sur le *De Clementia* de Sénèque, Bèze continue : « Là [à Paris], en peu de mois il fut connu (*innotuit*) de tous ceux qui cherchaient la pure religion, parmi lesquels, dans la suite, nous l'avons souvent entendu rappeler, non sans un témoignage particulier (*insigni*) à sa piété, [illegible] de La Forge, marchand très connu, plus tard brûlé pour Christ, et [illegible] dans son livre contre les Libertins. A partir de ce moment (*ab eo tempore*) *ayant délaissé les autres études, il se consacra à Dieu,* [illegible] *summa voluntate* [illegible] tous les hommes pieux, qui avaient alors [illegible] à Paris, et bientôt il ne lui manqua pas d'occasion d'exercer son courage[1]. » Suit le récit de l'affaire Cop.

1 [illegible]

La dédicace du Commentaire sur le *De Clementia* étant du 4 avril 1532, la conversion définitive de Calvin serait donc de 1532.

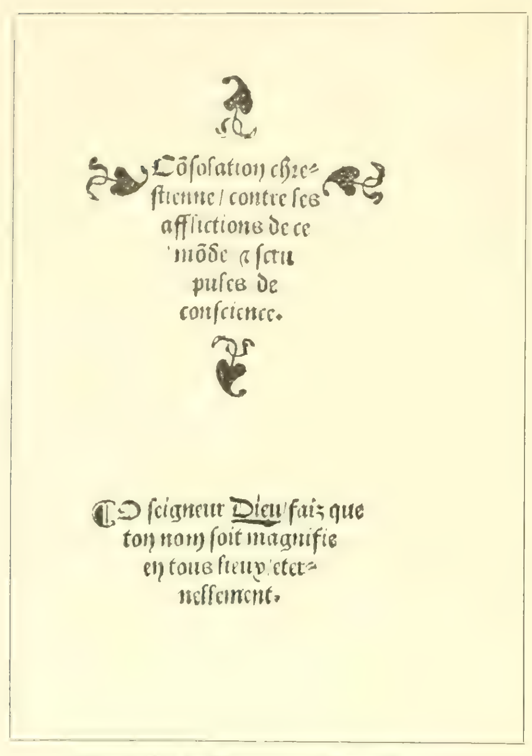
Pour apprécier, au moins à un certain point de vue, la vraisemblance du renseignement de Bèze, il nous faut rassembler les quelques documents existants sur la vie de Calvin à Paris, dans l'année qui va de sa conversion au discours de Cop.

Le centre du mouvement protestant était en effet la maison d'Estienne de la Forge, un marchand, natif de Tournay, mais établi depuis de longues années, rue Saint-Martin, à l'enseigne du Pélican [1], « bien fort riche homme, dit l'*Histoire ecclésiastique*, et non moins charitable [2] ; » « en grande affluence de biens, dit Crespin, et bénédiction de Dieu, de laquelle il n'estoit mesconnaissant ni ingrat [3]. » Du reste, sa charité généreuse ne se bornait pas à soulager les misères du corps : elle s'occupait également des âmes. « Il avait en singulière recommandation l'avancement de l'évangile, jusques à faire imprimer à ses despens livres de la Saincte Escriture, lesquels il avançoit et mesloit parmi les grandes aumosnes qu'il faisoit [4]. »

On conserve à la Bibliothèque du protestantisme français un unique et précieux exemplaire de ces premiers traités distribués par les premiers protestants. C'est un petit volume traduit de Luther par Louis de Berquin : « *Consolation chrestienne contre les afflictions de ce monde et scrupules de conscience.* » Et au dessous du titre : « ô Seigneur Dieu, fais que ton nom soit magnifié en tous lieux éternellement. » (*Page* 340.)

Ce pieux marchand fut victime de la persécution soulevée par l'affaire des placards, en 1534, et subit le martyre à la suite de Milon [5] (13 novembre), de Jean du Bourg, marchand drapier (14 novembre), d'une maîtresse d'école, etc. Le 16 février [6], il « feist pareille amende honorable et fut pendu, estranglé et puys bruslé en une poterne, estant au cymetière Sainct-Jehan [7]. »

1. A Lyon, Estienne de la Forge avait aussi boutique, chez Lousset de l'Aube, près de la place de l'Herberie. Il était attendu à la foire, en 1531, et c'est là que Farel lui adressa, de Genève (25 avril), par l'entremise de Baudichon, une lettre, et une supplique qu'il devait remettre à la reine Marguerite. Toutefois on ne sait s'il vint à cette foire, car, dans son interrogatoire, Baudichon s'exprime ainsi : « On a dit au dict répondant que le dict Estienne n'est encore venu. » Herminjard, III, p. 107. — 2. *Histoire ecclésiastique*, I, p. [illegible] — 3. *Histoire des martyrs*, I, p. 304. — 4. *Ibid.* — 5. M. Weiss a émis l'idée que ce qui causa la perte de La Forge ce fut peut-être un traité donné par lui à Milon, et qui en tout cas avait amené la conversion de ce jeune homme. — 6. 1535. Herminjard, III, p. 267, n. 7. — 7. *Bulletin*, XI, 1862, p. 256. Liste des hérétiques ajournés par les gens du Roy en 1534. (N. S. [illegible]) D'après le *Bourgeois de Paris*, Estienne de la Forge aurait [illegible] [illegible], sa femme. [illegible] sans doute, que, pressé de questions, comme savaient les poser les juges et bourreaux du temps, il reconnut que sa femme était luthérienne comme lui. Elle fut emprisonnée. Mais trois semaines plus tard (10 avril 1535), elle fit amende honorable, et [illegible] [illegible] son mari, elle [illegible] à Lyon, le [illegible] marchand et banquier, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Forge, une fille, [illegible] [illegible] des [illegible] [illegible] à Genève [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Kleberg, a [illegible] et M. [illegible] — *Bulletin*, XXXIX, 1890, p. [illegible] Weiss, [illegible] Réforme à Lyon et à Paris. »


Cōsolation chre-
stienne / contre ses
afflictions de ce
mōde & scru
pules de
conscience.

O seigneur Dieu/ faiz que
ton nom soit magnifie
en tous lieux/ eter-
nellement.

Traité publié par Estienne de la Forge. (p. 339.)

Tel était l'homme que Calvin fréquentait alors, et dont il se plaisait plus tard à écrire : « Sa mémoire doit estre bénite entre les fidèles comme d'un sainct martyr de Jésus-Christ [1]. »

Autour d'Estienne de la Forge, et, sans doute, dans sa maison même, se réunissait et se cachait la petite Église de Paris. Il est conforme au récit de Bèze et au caractère de Calvin [2], de croire que notre Réformateur s'affilia immédiatement et complètement à ce groupe de fidèles.

Alors Calvin entra en relations intimes avec un ami de la Forge, avec Gérard Roussel, qui, nous l'avons vu, évangélisa, après Farel, la secrète communauté parisienne. Ces relations permettront au Réformateur, dans son épître de 1537, adressée à Roussel, alors évêque d'Oloron, de parler de « nostre familiarité, de nostre cognoissance ancienne et amitié presque fraternelle, » et « de la crainte de Dieu laquelle le temps passé j'ay cogneue en toi et considérée non sans grand plaisir et admiration [3]. » « Notre Gérard, » dit affectueusement Calvin dans sa lettre, citée plus haut, du 27 octobre 1533.

Ici, comme partout, Calvin est aussitôt poussé hors des rangs; il devient [illegible] lecteur écouté. Il prêche, et termine, dit-on, d'habitude ses allocutions par [illegible] : « Si Dieu est pour nous, qui peut être contre nous [4] ? »

Puis, non content d'édifier le troupeau naissant, il le défend contre les premières attaques des loups. C'est ce que raconte l'*Histoire ecclésiastique ;* et,

1. [illegible] a, XXI, Vie de Calvin, 2e édit., p. 56), dit : « Quand il [Calvin] parloit de [illegible]

2. [illegible] V, p. 250, 252. [illegible]

dans son traité *Contre la secte phantastique et furieuse des Libertins qui se nomment spirituels* (1545), Calvin nous parle lui-même de ses discussions avec leurs principaux chefs. Il le fait dans son style si vif et toujours si intéressant : « Il me souvient, qu'une fois en grande compagnie, Quintin voyant que je lui rabatois son caquet trop vivement, et voulant décliner la luicte [lutte] me dist que je trouvois son propos mauvais, par faute de l'entendre. A quoy je luy répondy, que j'en entendoye un peu plus que luy : d'autant qu'il ne savoit du tout ce qu'il disoit : et moy je congnossoye pour le moins qu'il vouloit embabouiner le monde de folies absurdes et dangereuses [1]. »

Un peu plus loin : « Quintin se courrouce, quand on luy demande comment il se porte. Comment, dict-il, Jésus-Christ se peut-il mal porter ?... Comme une fois j'estois présent, quand Quintin dict à un homme fort malade, qui avoit seulement dict : Hélas ! mon Dieu, que je sens de mal, ayde-moy : Vore dia ? [que dites-vous] est-che bien parlé chela ? de dire que Christ se porte ma ? tout le ma n'est y mie [pas] passé en ly ? n'est y mie en la gloire de son père ? est-che là tou che que vous avez aprin [2] ? »

Une dernière anecdote précise encore tous ces détails et met en scène Estienne de la Forge lui-même.

« Je racompteray sur cela une histoire joyeuse, qui sera pour monstrer, de quoy leur profitent toutes ces réveries au besoing. Il y avoit un certain cordonier à Paris, lequel fut embabouiné de cette secte, tellement que rien ne luy estoit plus mauvais, à son semblant. Or il advint un jour, que luy estant venu voir Estienne de la Forge auquel il avoit eu quelque acoinctance, il le trouva tout fasché, à cause qu'un sien serviteur l'avoit laissé, et avoit emporté quelque argent. Mais la principale cause de sa tristesse, estoit la crainte qu'il avoit, qu'il n'abusât quelque peu de son crédit. Ce cordonier luy demanda qu'il luy failloit [ce qui lui manquait]. Il le lui dist en trois motz, comme il estoit homme de peu de parolles. Mon cordonier incontinent de déguinder sur ses esles [ailes], pour voler par dessus les nues, et d'arguer Estienne de la Forge, qu'il blasphémoit Dieu, d'appeler son œuvre méchanceté : et que, puisque Dieu faisoit tout, on ne devoit estimer rien mauvais. Estienne de la Forge, sachant qu'il ne gagneroit rien à s'araisonner avec luy, et entrer en dispute, luy couppa la broche en un mot. Dieu voulut quelques jours après que ce philosophe de cordonier fust dérobé d'un serviteur. Incontinent comme phrénétique il court çà et là, pour en savoir des nouvelles. Ne le trouvant point, il arrive chez Estienne de la Forge, pour alléger son couraige, en faisant ses complaintes. Comme il commençoit à desranger force injures contre ce larron, et estoit déjà en bon train : Estienne de la Forge luy rompit son propos, disant : Comment ? faut-il ainsi blasphémer ? pouvons-nous ainsi accuser Dieu ? puisque c'est Dieu qui l'a faict, il le faut plus tost louer. Ce phantastique, estant confus par ses paroles mèmes, dont il avoit usé, s'en alla tout peneux, la queue entre deux jambes : et toutesfois ne s'amenda point pour cela [3]. »

1. *Opera*, VII, p. 169. — 2. *Ibid.*, p. 140. — 3. *Ibid.*, p. 18[illegible].

Telle était donc la vie que Calvin menait à Paris depuis un an[1], mêlé à tous les événements ecclésiastiques et universitaires (et nous avons vu avec quelle exactitude il les raconte à son ami Daniel); assistant aux prédications publiques de son ami Roussel, prenant part aux réunions intimes chez son ami de la Forge, exhortant les fidèles, et combattant les hérétiques, prenant insensiblement sa place, la première.

Tout cela est naturel, psychologiquement vrai; et on comprend que ce Calvin ait eu l'idée de profiter d'une occasion exceptionnellement favorable, et qu'il ait pu rédiger le discours du 1er novembre 1533.

VI

M. Lang qui, nous l'avons vu, a publié la plus récente et la plus remarquable étude sur la conversion de Calvin, nous présente un tout autre tableau.

D'après lui, la conversion de Calvin (il aurait fallu prouver que ce mot avait pour Calvin le sens qu'il a pour notre société religieuse actuelle), a consisté en un acte unique (second point qu'il aurait fallu discuter, élucider), et cet acte unique a été subit ; il s'est effectué entre le 23 août et le 1er novembre 1533.

Calvin, nous est-il dit, a rompu subitement (pas *allmählich*, mais *plötzlich*), avec tout ce qui avait été pour lui jusqu'alors le but de ses efforts, son idéal[2]. « En 1532, il se contentait encore d'une connaissance toute superficielle de la Vulgate. A la fin de 1533, l'étude de l'Ecriture, dans les langues originales, remplit son cœur[3]. » « Avant 1532, et peut-être jusqu'au milieu de 1533, la question religieuse est pour lui *comme si elle n'existait pas* (*ist die religiöse Frage für ihn so gut wie nicht vorhanden !*)[4]. »

Ainsi le 1er novembre 1533, Calvin aurait été le Réformateur que nous venons de voir pieux, ardent, aussi versé dans la connaissance de la Bible que dans la connaissance de Luther, et, le 23 août 1533[5], il aurait encore été complètement catholique ! Même jusqu'alors la question religieuse ne se serait pas posée. Après quoi, deux mois auraient suffi à sa transformation.

A nos yeux, il y a là, même en dehors de tout document historique, une impossibilité absolue.

Aussi bien, pour affirmer cette conversion subite de Calvin, en octobre 1533, M. Lang est-il obligé[6] de nier l'influence de Robert Olivétan ; de nier l'in-

1. [illegible] i, l'exactitude chronologique de l'*Histoire ecclésiastique*, qui fait certainement erreur [illegible] le second point, [illegible] très bien les deux faits, [illegible] le premier ? D'autant plus que ces [illegible] exigent plus de temps et plus de [illegible] fait plus tard à Paris, celui où, au péril de sa vie, il [illegible] — 3. *Ibid.*, p. [illegible] — 4. *Ibid.*, [illegible] — 6. Nous [illegible]

fluence de Melchior Wolmar, et de remplacer toute l'histoire du développement religieux de Calvin, telle que les contemporains nous l'ont attestée, et telle que nous l'avons racontée d'après eux, par les raisonnements hypothétiques que voici : « Nous ne pouvons pas absolument nous représenter un homme de l'énergie de Calvin, restant pendant cinq ans protestant de tête sans l'être de cœur, n'étant pas protestant de toute sa personne[1]. » Nous ne pouvons pas nous représenter !... Mais si Bèze, Colladon et d'autres ont pu se le représenter ? Du reste, il ne s'agit pas du tout de se représenter comment Calvin a pu rester cinq ans protestant de tête sans l'être de cœur. Il suffit de se représenter que Calvin est devenu peu à peu protestant de tête et de cœur. Pourquoi donc un homme très énergique doit-il être soustrait aux lenteurs d'un développement régulier et profond ? Est-ce que, au contraire, à un homme très énergique, il ne doit pas être très difficile de brûler ce qu'il a adoré, et d'adorer ce qu'il a brûlé ? — On nous dit encore : « Sans doute, comme étudiant, il n'est pas resté tout à fait étranger aux questions religieuses qui agitaient le monde. Mais c'étaient des impressions légères, superficielles, qu'il secouait sans scrupule, en pensant aux querelles qui divisaient les sacramentaires, et à la nécessité d'une Eglise forte[2]. » Mais que d'hypothèses étonnantes et contradictoires ! Comment celui pour lequel la question religieuse n'a pas existé jusqu'en 1533, n'est-il pas cependant resté étranger à cette question, déjà comme simple étudiant ? Comment cet homme si énergique a-t-il été si superficiel ? Qu'est-ce que ce Calvin jusqu'ici inconnu, aux impressions légères, superficielles ? Comment cet homme si superficiel, si étranger aux questions religieuses, se trouve-t-il au courant des différences entre les protestants, relativement à la sainte Cène ? Comment se trouve-t-il si préoccupé de la nécessité d'une Eglise forte ?

Et ce n'est pas tout. Après avoir été obligé de négliger toute une série de faits, M. Lang est obligé d'en interpréter toute une autre série, de façon à leur enlever la portée religieuse qu'ils nous ont paru avoir. Calvin achète une Bible pour son ami Daniel ; cela ne signifie rien. Calvin se conduit comme nous avons vu vis-à-vis de la sœur de Daniel, laquelle veut entrer au couvent ; cela ne signifie rien. Calvin parle dans son Commentaire sur Sénèque des Pères, de la Bible, de saint Paul ; cela ne signifie rien. Melchior Wolmar, Olivétan, leurs idées évangéliques, tout cela ne signifie rien : et c'est G. Roussel qui, en 1533, sera cause du premier contact entre Calvin et l'Evangile (*die erste Berührung*), qui jettera le premier grain (*zuerst ein Samenkorn*) dans l'âme de Calvin[3].

C'est à ce point qu'il faut violenter (nous indiquons naturellement nos impressions et non pas les intentions de M. Lang, dont personne n'apprécie plus que nous les travaux toujours si érudits et souvent si sagaces) l'histoire et la psychologie, pour faire tenir la conversion de Calvin dans les quelques semaines de la seconde moitié de l'année 1533.

1. Lang, p. 21. — 2. *Id.*, p. 21. — 3. *Id.*, p. [illegible]

VII

Ne possédons-nous donc aucune déclaration de Calvin lui-même, qui puisse nous aider à choisir entre des hypothèses aussi différentes ?

Il y en a une dans la préface du Commentaire sur les Psaumes. Après avoir expliqué pourquoi il a passé de l'étude de la philosophie à l'étude des lois, Calvin continue : « Je fus mis à apprendre *les Loix, auxquelles* combien que je m'efforçasse de m'employer fidèlement, pour obéir à mon père, Dieu toutesfois par sa providence secrète me feit finalement tourner bride d'un autre costé.

» Et premièrement, comme ainsi soit que je fusse si obstinément addonné aux superstitions de la Papauté, qu'il estoit bien mal-aisé qu'on me peust tirer de ce bourbier si profond, par *une conversion subite* (*subita conversione*), il domta et rangea à docilité mon cœur, lequel, en esgard à l'aage, estoit par trop endurci en telles choses. Ayant donc receu *quelque goust et cognoissance de la vraye piété* (*aliquo veræ pietatis gustu*), je fus incontinent enflammé d'un si grand désir de proufiter, qu'encore *que je ne quitasse pas du tout les autres estudes*, je m'y employoye toutesfois plus laschement. Or je fus tout esbahi que *devant que l'an passast*, tous ceux qui avoyent quelque désir de la pure doctrine, se rangeoyent à moy pour apprendre, combien que je ne feisse quasi que commencer moy-mesme (*me novitium adhuc et tironem*). De mon costé, d'autant qu'estant d'un naturel un peu sauvage et honteux (*natura subrusticus*), j'ay tousjours aimé requoy et tranquillité, je commençoy à chercher quelque cachete et moyen de me retirer des gens : mais tant s'en faut que je veinsse à bout de mon désir, qu'au contraire toutes retraittes et lieux à l'escart m'estoyent comme escholes publiques. Brief, cependant que j'avoye tousjours ce but de vivre en privé sans estre cognu (*ignobile otium colere*), Dieu m'a tellement proumené et fait tournoyer par divers changemens, que toutefois il ne m'a jamais laissé de repos en lieu quelconque, jusques à ce que maugré mon naturel il m'a produit en lumière, et fait venir en jeu, comme on dit[1]. »

Les lecteurs n'auront pas manqué de remarquer les mots de *conversion subite ;* et certainement ils se demandent : si Calvin parle lui-même de sa conversion subite, pourquoi la contester ?

[illegible] quelque soin, les déclarations au milieu desquelles se trouve la [illegible]laration particulière, relative à la conversion subite.

Calvin déclare très nettement que cette conversion subite eut lieu pendant [illegible] l'ordre de son père, il s'adonnait à l'étude des lois. Nous voilà donc [illegible] an avant 1531 (date de la mort de Gérard Cauvin), à Orléans, ou à [illegible] voilà loin de Paris, loin de 1533, loin de l'époque où Calvin [illegible]mps abandonné l'étude des lois.

1. [illegible] le texte [illegible] de cette célèbre [illegible]

Calvin déclare, très nettement, que cette conversion subite ne lui donna que quelque goût et connaissance de la vraie piété ; qu'il ne quitta pas ses autres études, mais qu'il s'y employa plus lâchement [1]. Ses autres études, c'était l'étude du droit, qu'il échangea plus tard contre l'étude des Belles-Lettres.

Calvin déclare, très nettement, qu'il passa un an à continuer ses études commencées, et qu'on se rangea autour de lui, tandis qu'il cherchait à se cacher. Où est cette année d'études, où est cette recherche du « requoy et tranquillité [2], » si, quelques semaines après sa conversion, Calvin rédige le discours de Cop, et quelques mois après, selon M. Lang, excite un tumulte public dans la cathédrale de Noyon ?

Evidemment la « conversion subite, » dont parle Calvin, n'est pas un événement qui ait eu lieu en octobre 1533. Plus on prend à la lettre cette déclaration de Calvin, et plus on est conduit à reculer cet événement.

Mais ici doit revenir l'observation que nous avons indiquée, à savoir : que, si on prend à la lettre toutes les indications, plus ou moins chronologiques, de Calvin, on se heurte à des difficultés insurmontables. Que faut-il entendre exactement par cette *année* dont il parle ? par cette recherche de la solitude ? par ces amis qui se groupent autour de lui ? Calvin nous semble avoir résumé ce qui s'est passé jusqu'au moment de sa sortie de France, et, dans ce résumé, il ne nous est pas toujours possible d'indiquer le moment exact de chaque événement.

On a dit, et Bèze lui-même a dit : « un an après, » c'est lorsque Calvin était à Paris. Sa conversion étant achevée en 1532, « un an après, » c'était de 1532 à 1533, l'année que nous avons racontée plus haut. Mais Calvin ne parle pas plus, à propos de cette conversion subite, de 1532 que de 1533, puisqu'il dit qu'il n'abandonna pas complètement ses études ; puisqu'il compte à partir du moment où il étudiait le droit.... Et puis, peut-on dire que, tout de suite après qu'il eut reçu quelque goût de la piété, des hommes comme Roussel, comme Estienne de la Forge avaient seulement « quelque désir de la pure doctrine, » et cherchaient à s'instruire auprès de Calvin ? N'était-ce pas lui qui avait à s'instruire auprès d'eux ? Ne serait-il pas plus légitime de penser à ces amis indécis, à ces Daniel, à ces Duchemin, à ces chrétiens hésitant, cherchant la vérité, qu'il rencontra à Orléans, à Bourges, aux environs, et auxquels, quoique novice et conscrit, il se décida à parler, à prêcher, sans doute sur leurs instances, par exemple, à Linières ?

Si nous voulons nous en tenir aussi étroitement que possible aux textes, nous dirons que Calvin, après avoir affirmé avec netteté, avec précision, un commen-

1. M. le pasteur Lang est obligé de voir dans le texte exactement le contraire de ce qui y est. « Subitement, dit-il, Calvin rompit avec tous ses efforts, avec son idéal accoutumé et se tourna vers une nouvelle conception de la vie. » (Lang, p. 37.) — 2. Ici le texte offre des difficultés insurmontables pour M. Lang. [illegible] il est le rédacteur du discours de Cop ! Du Calvin cherchant « requoy et tranquillité, » [illegible] de deux tentatives « grandioses et hardies » (*grossartig kühnen*, p. 13), à Paris et à Noyon, pour prêcher la vérité au peuple français. Après quoi, la recherche volontaire de la retraite devient la retraite forcée chez du Tillet à Angoulême. Mais, avec un pareil commentaire, que reste-t-il du texte ?

cement, qu'il appelle sa « conversion subite, » embrasse dans un résumé de quelques lignes ce qui s'est passé ultérieurement.

Lui et Bèze parlent de conversion, mais ni lui ni Bèze ne se livrent à une étude psychologique, et il se trouve que Calvin parle surtout du commencement, tandis que Bèze parle surtout de la fin [1].

Ce qui aurait été subit, ce ne serait donc pas la conversion tout entière, mais ce qui se passa au commencement. Subit n'est pas synonyme de complet. Calvin changea subitement de route, mais il n'arriva pas subitement au but.

VIII

Un autre document, qui semble avoir échappé sinon à la vue, du moins à l'attention des historiens (M. Lecoultre et M. Lang y font allusion), confirme encore cette hypothèse, en réclamant du temps, et beaucoup de temps, entre le commencement et la fin de la conversion de Calvin.

Dans sa « *Seconde défense contre les calomnies de J. Westphal,* » Calvin veut montrer combien serait utile l'accord entre les protestants sur la question de la Cène. Et il cite sa propre expérience.

« De ma part, je suis content de me glorifier que quand ils eurent commencé à faire quelque approche de plus près les uns des autres, leur consentement, combien qu'il ne fust pas encore plain et entier, me servit beaucoup. Car commençant un peu à sortir des ténèbres de la papauté et ayans prins quelque petit goust à la saine doctrine [« un peu ! » « quelque petit goût ! » *tenui sanæ doctrinæ gustu concepto ;* les mots sont précisément les mêmes que dans la préface des *Psaumes*, et indiquent bien par conséquent le premier moment où eut lieu sa conversion subite, incomplète], quand je lisoye en Luther qu'Œcolampade et Zwingle ne laissoyent rien ès sacremens que des figures nues et représentations sans la vérité, je confesse que cela me destourna de leurs livres, en sorte que je m'abtin *longtemps* (*diu*) d'y lire. Or devant que je commençasse à escrire, ils avoyent conféré ensemble à Marpourg, et par ce moyen leur première véhémence estoit un peu modérée [2]. »

Calvin répète donc ici qu'il est sorti peu à peu, progressivement, des ténèbres de la papauté, et non pas d'un seul coup, ni subitement. Cela se passait avant le colloque de Marbourg, c'est-à-dire avant 1529 ; car le colloque calma un peu les divisions des Réformateurs, et ce sont ces divisions qui arrêtaient le développe[illegible]lique de Calvin. Elles l'arrêtèrent *longtemps* (*diu*). Il faut bien, en

1 [illegible] la saine piété... encore que je ne quittasse pas [illegible] les ténèbres de la papauté et ayant prins [illegible] voir le document que nous citons quelques lignes plus loin). Et Bèze dit [illegible] travailler avec [illegible] — 2 [illegible], IX, p. [illegible]

conséquence, nous reporter au moins un an avant le colloque de Marbourg, en 1528[1]. Déjà à ce moment aurait eu lieu cette « conversion subite, » qui lui aurait donné « quelque goût, » « quelque petit goût » (nous insistons, c'est le même mot dans les deux documents) de la piété. Ensuite Calvin étudia la question de la Cène, et la polémique de Luther l'arrêta longtemps[2].

IX

N'avons-nous pas même un document plus important encore que le précédent, n'avons-nous pas le récit détaillé de la conversion de Calvin, fait par lui-même, dans sa fameuse lettre au cardinal Sadolet ?

Oui, disent plus ou moins nettement Henry, Stähelin, Kampschulte, Louis Bonnet, Lefranc, etc. Non, dit nettement M. Lang, qui du reste n'est pas seul de son avis.

D'où vient l'hésitation ?

Le cardinal Sadolet avait écrit une lettre aux Genevois pour profiter de l'exil de Calvin, et les ramener dans le giron de l'Eglise romaine. Il avait représenté, devant le tribunal de Dieu, un prêcheur des nouvelles doctrines, confessant une foule de mauvaises pensées, et un homme du peuple se réjouissant d'avoir conservé les idées traditionnelles. Calvin répond ; et, à son tour, il représente, devant ce tribunal de Dieu, un pasteur évangélique défendant son ministère, et un homme du peuple racontant sa conversion.

Les uns disent : sous cette forme oratoire, Calvin a parlé de son propre ministère et de sa propre conversion. Les autres disent : Calvin n'a parlé que du ministère en général, et de la conversion en général. En effet, le premier discours est introduit par ces mots : « De nos personnes je m'en tais, desquelles le salut ne sera point constitué en advocassage et plaidoierie, mais en bien humble confession et suppliante prière. Mais quant à la cause du ministère, il n'y aura celuy d'entre nous, qui ne puisse parler pour soy, comme il en suit[3]. » Et le second discours est introduit par ces mots : « Quant est de ceux, lesquels enseignez par notre prédication viendront après nous, pour ce mesme affaire, ils auront bien que dire pour soy, car chacun d'eux aura toute preste la défense qui s'ensuit[4]. »

Mais, précisément, ce que je ne vois pas, c'est qu'il y ait contradiction entre la supposition que Calvin a parlé du ministère et de la conversion en général, et la supposition qu'il a parlé de son ministère et de sa conversion à lui. Au contraire, comment Calvin aurait-il pu parler du ministère en général sans

1. Ce serait le moment où Calvin était sous l'influence de Melchior Wolmar. — 2. M. Lang (p. [illegible]) reconnaît que ces faits se sont passés pendant que Calvin était étudiant ; mais il s'en débarrasse bien : « C'étaient des impressions légères, superficielles, qu'en considération des débats sur la sainte Cène, ou de la nécessité d'une Eglise forte, il repoussait sans scrupule. » Il n'y a, ce nous semble, rien de semblable dans le texte. — 3. Opera, V, p. [illegible]. Opuscules, p. 116. — 4. Opera, V, p. 411. Opuscules, p. 160.

penser au sien, sans faire une description qui convînt à son ministère particulier ? Et comment aurait-il pu parler de la conversion en général, sans penser à la sienne, et sans faire une description qui convînt à sa conversion particulière ? Les principaux traits de la conversion-type doivent se retrouver dans sa conversion personnelle. Et, à tout le moins, les pages au cardinal Sadolet nous disent comment Calvin concevait la conversion.

C'est beaucoup ; ce n'est pas assez.

Qu'on lise ces deux discours, si éloquents, si pathétiques, et qu'on dise si l'émotion n'en est pas absolument personnelle ? Lorsque Calvin écrit et répète, moi, moi, n'est-ce jamais de lui qu'il s'agit ? est-ce que les traits qu'il signale, et qui conviennent si bien à lui, conviennent également à tous les pasteurs, à tous les fidèles ? Non ; et l'on est obligé de penser que Calvin s'est servi de cette forme oratoire, pour faire, sans en avoir l'air [1], une confession personnelle, conformément à la déclaration qui précède précisément ces pages fameuses : « Vray est que je ne parle pas volontiers de moy : ce néantmoins veu que totalement je ne m'en puis taire, le plus modestement qu'il me sera possible j'en parleray [2]. »

M. Lang le conteste. Et cependant, après avoir dit du premier discours : « Evidemment Calvin ne parle pas ici seulement en son propre nom, mais au nom de tous les prédicateurs de l'Evangile, » il ajoute : « Mais il parle avec une telle chaleur, que l'on entend distinctement le battement de son cœur.... Dans la chaleur de ses sentiments, Calvin décrit l'arrivée à cette connaissance, avec des paroles qui font presque penser à un événement mystique [3]. » De même, M. Lang écarte encore plus toute allusion historique du second discours ; il dit que Calvin s'est placé au point de vue d'un homme du peuple, qu'on le voit même à son langage : « Il est clair que le Réformateur ici, même dans le langage, se

1. [illegible] à un degré merveilleux, le précieux don d'exprimer librement et claire-[illegible] profonds de son cœur, et de les exprimer avec des [illegible] qui trouvent immédiatement le chemin des cœurs et y éveillent un écho sympathique. Dans cet art grand, puissant, Luther est un maître béni de Dieu, un maître resté sans rival au [illegible] de l'histoire allemande. Par cet art il a trouvé un accès irrésistible [illegible] domin[a]trice sur son génie. Tout autre était la nature de Calvin. Pendant toute sa vie, il a été poursuivi par une crainte pudique de parler de lui, de ses [illegible] de la grâce de Dieu en Christ, qui l'a choisi, [illegible] que le plus habile à trouver des [illegible]ns, pour rendre témoignage à l'honneur, à la majesté du Dieu trois fois saint, est avare de mots, au delà de toute expression, et d'une timidité impénétrable, quand il s'agit de montrer cette majesté de Dieu dans [illegible] son cœur [illegible] et il se tait si [illegible], dépourvu de toute préoccupation personnelle, paraît souvent, à ceux qui l'approchent, de [illegible]ur. Celui qui ne se laisse pas effrayer, ni arrêter, et cherche à pénétrer jusqu'à la source [illegible]nage d'une modestie profondément pieuse, qui [illegible]tir le moi dans la magnificence de la grâce.... Dans ces deux héros les plus grands, et égaux, de [illegible] — 2. « De me [illegible] dicam, quod salva modestia potero. » *Op*[illegible] V, [illegible]

place au point de vue d'un homme du peuple.... Nous n'avons donc aucun droit de penser que dans ces doutes, dans l'issue de la crise, Calvin fasse allusion à ses propres expériences. Au contraire.... » Et cependant, M. Lang ajoute : « Il est possible néanmoins que, dans cette confession aussi, il se soit mêlé plusieurs choses (*mancherlei*) prises dans sa propre expérience. Mais il ne nous est pas possible de distinguer ce qui est personnel de ce qui est littéraire et artificiel [1]. » M. Lang accorde trop, ou trop peu. Mais ce « trop peu, » si l'on tient compte de notre observation précédente, nous suffit.

Laissant donc, pour le moment, la sublime défense que Calvin fait de son ministère, bornons-nous au récit non moins sublime qu'il fait de sa conversion.

« Quant est à moy, Seigneur, j'ay tousjours confessé publiquement la foy chrestienne, comme je l'avoye apprinse dès ma jeunesse [2]. » Mais cette foi était sans connaissance : « la parolle, qui devoit reluire comme une lampe étant ostée, ou pour le moins cachée. »

Et alors sont venus les troubles intérieurs, les luttes angoissantes de la conscience : la pratique de tous les commandements de l'Eglise, confession, invocation des saints, ne donnent pas l'assurance du salut et la paix. « Et comme j'eusse accompli toutes ces choses tellement quellement, encore que je m'y confiasse quelque peu : si estoy-je touteffois bien eslongné d'une certaine tranquillité (*certa tranquillitate*) de conscience. Car toutes fois et quantes que je descendoye en moy, ou que j'eslevoye le cœur à toy, une si extrême horreur me surprenoit, qu'il n'estoit ni purifications, ni satisfactions qui m'en peussent aucunement guérir. Et tant plus je me considéroye de plus près, de tant plus aigres aiguillons estoit ma conscience pressée [3] : tellement qu'il ne me demeuroit autres soulas ni confort, sinon de me tromper moy-mesme en m'oubliant. Mais pour ce que rien ne s'offroit de meilleur, je poursuivoye tousjours le train que j'avoye commencé [4]. »

Où est l'accent si personnel à un homme du peuple ? Et Calvin continue en donnant presque une date, pour montrer encore mieux la réalité et l'historicité de son récit. « Pour ce que rien ne s'offroit de meilleur, je poursuivoye tousjours le train que j'avoye commencé, quand cependant il s'est eslevé une bien autre forme de doctrine : non pas pour nous destourner de la profession chrestienne, mais pour la réduire elle-mesme en sa propre source, et pour la restituer comme emmodée de toute ordure, en sa pureté. Mais moy, offensé de ceste nouveauté, à grand peine ay-je voulu prester l'aureille : et si confesse qu'au commencement

1. *Lang*, p. 36. — 2. *Opera*, V, p. 411. *Opuscules*, p. 169. — 3. Qu'on relise, dans l'*Institution chrestienne*, la description de la pénitence : « Quand le pécheur est touché du sentiment [illegible] de Dieu, [illegible]), espovanté et abattu (*consternatus jacet humiliatus ac rejectus*), il tremble et se desconforte, et perd toute espérance. Voilà la première partie de la pénitence, qui est appelée contrition. » Nous avons donné le texte [illegible] de la dernière édition, le complétant par le texte latin de la première, celle de 1536. (*Opera*, IV, livr. III, chap. III, parag. 3, et *Opera*, I, p. 148.) Peut-on imaginer que l'auteur de ces lignes n'a pas senti ce qu'il décrit ? — 4. *Opera*, V, p. 412. *Opuscules*, p. 170.

j'y ay vaillamment et courageusement résisté. [Est-ce assez personnel ? et comment soutenir que Calvin parle ainsi de la conversion d'un fidèle quelconque, surtout d'un homme du peuple quelconque ?] Car, comme les hommes sont naturellement obstinez et opiniâtres à maintenir l'institution qu'ils ont une fois receue, il me faschoit bien de confesser que toute ma vie j'eusse esté nourri en erreur et en ignorance [1]. »

Alors vient la grande raison que Calvin donne de ses hésitations et de ses résistances, une raison bien calvinienne, c'est-à-dire bien naturelle à son génie fait d'ordre, de régularité, d'autorité. « Et mesmement une chose y avoit, qui me gardoit de croire ces gens-là : c'estoit la révérence de l'Eglise [2]. » [Farel, par exemple, dans sa confession ne parle pas ainsi ; ce qui l'arrête, c'est la messe....] « Mais après que j'eu ouvert quelque fois les aureilles, et souffert d'estre enseigné, je cognu bien que telle crainte, que la majesté de l'Eglise ne fust diminuée, estoit vaine et superflue. »

Suit le résumé des conversations avec les docteurs de la nouvelle doctrine. (S'agit-il toujours d'un homme du peuple quelconque ?) Et voici la fin : « Lors que mon esprit s'est appareillé à estre vrayement attentif, j'ay commencé à cognoistre, comme qui m'eust apporté la lumière, en quel bourbier d'erreurs je m'estoye veautré et souillé, et de combien de boues et macules je m'estoye honny. Moy donc (selon mon devoir), estant véhémentement consterné et esperdu pour la misère en laquelle j'estoye tombé, et plus encores pour la cognoissance de la mort éternelle, qui m'estoit prochaine : je n'ay rien estimé m'être plus nécessaire, après avoir condamné en pleurs et gémissemens ma façon de vivre passée, que de me rendre et retirer en la tienne » (*me in vitam tuam reciperem*) [3].

Quelle lutte, quel drame que la conversion, telle que Calvin la décrit ! Et une pareille description serait purement littéraire ! Il s'agirait seulement de la conversion typique, abstraite, d'un homme du peuple !

Concluons plutôt avec Louis Bonnet : « Ce peu de données (*Préface du Commentaire sur les Psaumes* et *Lettre à Sadolet*) suffisent pour nous montrer que Calvin n'est pas arrivé à la foi par une autre voie que Luther, ou que tout chrétien véritable. Tel nous venons de rappeler le moine d'Erfurt, tel se montre à nous le jeune jurisconsulte de Picardie [4]. »

1. [illegible] — 2. *Ibid.* — 3. *Opera*, V, p. 413. *Opuscules*, p. 172. — 4. *Revue* [illegible] Il n'y a pas lieu de s'étonner que la prétendue différence entre la conversion de Luther et [illegible] notre Réformateur. Mais ce qui [illegible] la lettre à Sadolet Calvin parle de lui-même, [illegible] Durant tout ce temps l'évolution religieuse de [illegible] lentement.... Tout ce qu'on peut affirmer c'est que le futur Réformateur n'a point souffert [illegible] terrible cri d'angoisse qui s'échappa tant de fois de la poitrine d'un Luther, Calvin [illegible] qu'il le disait lui-même (?) des « superstitions papales [illegible] examen. Mais ce qu'il [illegible] de sa conscience, [illegible] une question de logique et de

X

Dans le système chronologique que nous nous permettons de présenter, non sans hésitation, à nos lecteurs, — si on veut bien ne rien pousser à l'extrême, et ne pas exiger une précision, une logique, spécieuses peut-être, mais certainement fausses en pareille matière, — toutes les déclarations contenues dans les textes, ou dans le récit des amis de Calvin, trouvent assez naturellement leur place.

Il y a cependant des objections à ce système. C'est très naturel. Aux *sentiments* que nous avons constatés on oppose certains *actes*.

Mais, pour juger de l'état d'âme d'un homme, il faut bien remarquer qu'un sentiment net, précis, et un acte, même incontesté, ne sont pas du tout équivalents. Car la signification de l'acte dépend précisément du sentiment qui l'a dicté. Et quand le sentiment n'est pas indiqué, que signifie l'acte ? Il peut avoir les significations les plus diverses, les plus contradictoires. En tout cas, il est absolument impossible de conclure de la signification qu'un acte aurait pour nous, à la signification que ce même acte *a dû avoir* pour Calvin, c'est-à-dire pour un homme vivant il y a des centaines d'années, dans un milieu absolument différent du nôtre.

Cela nettement dit, voyons de quels actes il s'agit.

En 1532, Calvin écrit à son ami Daniel : « Au sujet de la Bible, j'ai fait la commission : elle m'a coûté plus de peine que d'argent. Quand j'arrangerai mes affaires, je la mettrai dans mes bagages. Je crois que cela peut être retardé jusqu'à ce moment [1]. » Et on commente ce texte : « Occasionnellement, il achète pour Daniel une Bible ; mais il lui attribue si peu d'importance, qu'il croit pouvoir retarder son envoi à une circonstance favorable [2]. » Or il suffit de remarquer qu'il ne s'agissait pas d'envoyer une Bible quelconque à Daniel, qui n'en aurait point possédé. Il s'agissait seulement d'une édition nouvelle, la Bible d'Anvers, ou la Bible latine d'Erasme, selon M. Herminjard [3]. Retarder de quelques jours l'envoi de cet exemplaire particulier, avec les moyens de transport qu'on avait alors, cela indique-t-il que Calvin attribuait peu d'importance à la Bible elle-même ?

Le 27 décembre 1531, Daniel lui écrit, à propos d'un évêque qui est arrivé à Orléans : « J'aimerais que tes amis te recommandassent à lui, de telle sorte qu'il te confiât la charge d'official ou quelque autre [4]. » Et on s'étonne, si Calvin était évangélique, qu'on ait songé à en faire un official, un juge de la foi catho-

réflexion, où le sentiment ne fut pour rien.... Les choses de la doctrine furent son unique préoccupation.... Son évolution religieuse part d'une tout autre origine que celle de Luther. Les questions dogmatiques absorbent toute son attention. » Lefranc, *La Jeunesse de Calvin*, p. 96, 97, 98.

1. *Opera*, Xb, p. 21. — 2. Lang, p. 21. — 3. Herminjard, II, p. 418, n. 3. — 4. *Opera*, Xb, p. 11 ; Herminjard, II, p. 384, n. 2, 3 ; Lefranc, *Jeunesse*, p. 22, 37 ; Lang, p. 8.

lique. Mais, en 1531, Daniel et Duchemin, qui allaient en effet briguer et obtenir des charges analogues, pouvaient désirer que Calvin suivît leur exemple. Cela ne prouve pas du tout que Calvin partageait leur désir. L'événement l'a bien montré.

Le 23 août 1533, Calvin est à Noyon, et il assiste à une séance du chapitre, où l'on décide des prières publiques contre la peste. Cet acte ne prouve-t-il pas qu'il était encore catholique ? La logique est plus apparente que réelle.

En effet, si assister à une séance de chapitre, au XVI[e] siècle, dans les conditions où Calvin y assista, était faire acte de catholicisme, n'était-ce pas faire acte de catholicisme que de réciter l'*Ave Maria* à la fin d'un discours ? Est-ce que nous réciterions l'*Ave Maria* plus facilement que nous assisterions à une séance de chapitre ? Or M. Lang qui dit : Calvin était catholique parce qu'il assistait à une séance du chapitre, dit : Calvin était converti, quoiqu'il récitât l'*Ave Maria*. Bien plus ! Calvin converti conserve ses bénéfices [1]. Est-ce que aujourd'hui un chanoine, devenant protestant, trouverait impossible d'assister à une séance du chapitre, mais trouverait très simple de conserver ses prébendes ? Nous touchons ici du doigt la réalité, à savoir que nous ne pouvons pas juger de la conduite tenue autrefois par les hommes du XVI[e] siècle, d'après la conduite que nous tiendrions nous, aujourd'hui, dans des circonstances dites analogues ? En tout cas, le fait d'avoir assisté à un chapitre n'est pas plus une preuve contre la conversion de Calvin que le fait d'avoir dit l'*Ave Maria* à la fin d'un discours, et surtout le fait d'avoir conservé des prébendes.

XI

Voilà le discours de Cop replacé dans son milieu.

Après cette conversion longue et tragique, il prend sa vraie signification : c'était le manifeste du parti protestant. « Les protestants, dit Schmidt, choisirent cette occasion pour faire une manifestation publique et solennelle de leurs principes[2]. » « Le 1[er] novembre 1533, dit M. Bœgner, la France entendit à son tour un appel aussi solennel que celui qu'en ce jour de la Toussaint, Luther

[1] [illegible] renoncera que le 4 mai 1534. C'est ce qui explique qu'un historien aussi sage, aussi exact que [illegible] 1533, après le discours de Cop, et [illegible] : « Ce [illegible], ni une conversion du sentiment, mais une conversion de la volonté. Elle ne [illegible] tants : il la possédait déjà ; elle ne lui inspira pas un intérêt [illegible]

avait adressé seize ans auparavant à l'Allemagne et au monde[1]. » « Calvin, dit Kampschulte, conçut un plan qui était audacieux.... C'était une provocation comme la catholique France n'en avait jamais entendu de pareille[2].... » « C'était une occasion, toute trouvée, dit M. Lefranc, pour oser une éclatante manifestation.... Pour la première fois l'esprit de la Réforme apparaissait ouvertement dans la vieille Sorbonne[3]. » « Ce sont, dit Dalton, des paroles hardies, belles.... comme un pendant français (*ein kleines Gegenstück in Frankreich*) aux 95 thèses affichées, seize années auparavant, il ne faut pas l'oublier, à la porte de la chapelle de Wittemberg[4]. » M. Lang écrit : « Dans deux grandioses et hardis essais (*grossartig kühnen Versuchen*), d'abord à Paris [il s'agit du discours de Cop]... Calvin cherche à répandre parmi son peuple la vérité qu'il venait de découvrir[5]. »

La Sorbonne ne s'y trompa point. Elle frémit de colère, et quelques jours après, sur la dénonciation de deux Cordeliers, l'auteur du discours fut accusé d'hérésie devant le Parlement. Or Cop était recteur. Il se retrancha derrière ses prérogatives universitaires et se hâta de convoquer l'assemblée générale, le mercredi 19 novembre, dans l'église des Mathurins.

Ici encore du Boulay nous a conservé les actes de la Faculté de médecine, celle qui devait être la mieux informée, puisque le recteur en faisait partie. Nous y lisons : « Le recteur a exposé les injures qui lui ont été faites par les Franciscains, lesquels ont extrait de son discours, prononcé à la Toussaint, certaines propositions ; il nie qu'elles soient de lui ; il n'en reconnaît qu'une. Et on l'avait tout de suite appelé devant le juge supérieur, et on avait négligé la première juridiction de l'Université. En conséquence le recteur suppliait l'Université de se porter vengeresse des injures faites à l'Université, et de lui fournir aide et appui. » Cop choisissait avec habileté son terrain de défense. Aussi, disent les actes, il y eut tumulte et le secrétaire déclare qu'il frémit en le racontant (*horresco dum refero*).

La Faculté de médecine présente son « ordre du jour, » d'après lequel les accusateurs de Cop sont cités devant l'Université. Les Nations (c'est-à-dire la Faculté des arts) promettent leur appui loyal. Mais la Médecine et le Droit résistent, et l'assemblée se sépare sans conclure. La Faculté des arts se réunit, dans son local ordinaire, à l'appel du Procureur de la nation française[6]. Ici encore on ne peut s'entendre.

Pendant ce temps, Cop restait prudemment chez lui, sans trop se montrer. Mais on se disait qu'en fait de principes religieux son père n'était pas sûr (*parum sane sapere*), que lui-même fréquentait les hérétiques. Finalement « le Parlement envoya quérir le recteur, et lui se mit en chemin pour y aller avec ses bedeaux : mais estant adverti que c'estoit pour l'emprisonner n'alla jusqu'au Palais et s'en retourna[7]. » Gagnant la Porte Saint-Martin et sortant en hâte de Paris, tellement en hâte qu'il emportait avec lui le sceau de l'Université.

1. Bœgner, *La [illegible] de Calvin*, p. [illegible]. — 2. Kampschulte, p. 241. — 3. Lefranc, *[illegible]*, p. 112, 113. — 4. Dalton, o. c., p. 147. — 5. Lang, p. 13. — 6. Du Boulay, VI, p. 230. — 7. [illegible], XXI. [illegible] de Calvin, 2e édit., p. 56.

il se dirigea vers la Suisse, et se rendit à Bâle, d'où sa famille était originaire, et où il arriva le 25 janvier 1534 [1].

Le Parlement, désappointé, fit immédiatement parvenir ses doléances à François I[er] (26 novembre), qui y répondit, le 10 décembre, de Lyon. Il envoie le *vidimus* de deux bulles qu'il a obtenues du saint Père « pour extirper icelle secte luthérienne de nostre Royaulme, » cette « maudicte secte hérétique luthérienne » qui pullule : et il institue deux conseillers pour « faire et parfaire » le procès des hérétiques, c'est-à-dire deux inquisiteurs laïques. Il signale en particulier à leur attention, le Docteur qui a prêché certaines propositions, et le Recteur (il croit que ce sont deux personnages, en quoi il se trompait moins qu'il n'en avait l'air) et celui « qui est cause de la fuite du recteur et qui lui parla. » Il faut le saisir, le mettre en prison. Lui, le roi, mandera ensuite ce qu'on doit en faire [2].

Aussitôt la persécution se déchaîne. La tête de Cop est mise à prix, 300 livres : et les prisons se remplissent de luthériens destinés aux bûchers [3].

Pendant ce temps que devenait l'auteur véritable du discours, Calvin lui-même ? Averti des scènes tumultueuses qui se passaient dans l'Université, il pensa (sachant ce qu'il savait du discours de Cop et de son véritable auteur), qu'il serait bientôt inquiété ; il se décida à prévenir le danger par la fuite. Selon P. Masson, il aurait fait une corde avec les draps de son lit et se serait ainsi dévalé par la fenêtre [4].

Desmay raconte qu'il tient de l'abbé de Genlis, doyen, qui le tenait lui-même d'un vieux chanoine, héros de l'aventure, ce qui suit : « Calvin eschappé par la fenestre, se sauva dans le faubourg de Saint-Victor, au logis d'un vigneron, et changea là dedans ses habits, se revestant de la juppe du vigneron, et, se mettant une besace de toile blanche, et une houe sur ses épaules, print le chemin de Noyon. Ce chanoine le rencontra sur le chemin et se recogneurent [5]. »

L'anecdote n'a rien d'invraisemblable. Malheureusement on ne peut en dire autant de la conversation rapportée ensuite, et ceci ébranle l'autorité de cela.

Pendant ce temps le lieutenant criminel, Morin, célèbre par sa cruauté (*insigni sævitia*), faisait une descente au collège Fortet « pensant le Calvin constituer prisonnier ; mais, ne le trouvant pas, saisit tout ce qu'il peut de ses livres et papiers : entre lesquels estans plusieurs lettres de ses amis tant d'Orléans que d'ailleurs, on tascha de leur en faire fascherie [6]. » Il y eut même pour eux danger de mort (*plurimi in maximum vitæ discrimen*) [7].

Sur quoi il faut faire une double remarque : 1° Voilà expliquées les lacunes

[illegible] ...it un mauvais historien; car il dit simplement que par hazard Calvin ne se trouva [illegible]

si regrettables dans la correspondance de la jeunesse de Calvin. 2° Ce qui rend ces lacunes encore plus regrettables, c'est que les lettres perdues devaient être plus intéressantes que celles qui nous ont été conservées, car la plupart des historiens déclarent que, dans nos lettres, il n'y a rien d'évangélique : elles n'étaient donc pas compromettantes, et ce n'est pas pour quelques-unes de ces phrases insignifiantes qu'on pouvait être en danger de mort. A côté de ces lettres non compromettantes il y en avait de compromettantes, c'est-à-dire qu'à côté de ces lettres non évangéliques il y en avait d'évangéliques. Elles ont disparu. En face de cette constatation, nous demandons une fois de plus ce que signifie l'argument *a silentio*, dont on use et abuse pour prouver que Calvin n'a pas eu tel ou tel sentiment ?

Heureusement que les intérêts politiques du roi ne lui permirent pas de déployer contre l'hérésie le zèle qu'il avait annoncé. La reine Marguerite, avec qui Calvin était entré en relations et qui l'estimait beaucoup, se hâta d'intervenir. Elle arrêta l'enquête.

Avisé de ce revirement, Calvin revint à Paris : ce qui confirme l'hypothèse qu'il s'était d'abord réfugié à Noyon. Etant parti subitement, il n'avait pas eu le choix des retraites, et Noyon avait dû naturellement s'offrir à sa pensée. De plus, puisqu'il rentre si vite dans la capitale, c'est qu'il n'en est pas trop éloigné. Il fut reçu par Marguerite elle-même très honorablement (*perhonorifice*), dit Bèze.

M. Lefranc pense même qu'il fut présenté au roi. C'est, ce nous semble, forcer le sens des mots, et la situation elle-même. Du reste la preuve que Calvin ne trouvait pas le séjour de Paris si sûr, c'est qu'il se hâta d'en sortir de nouveau. Fl. de Ræmond est dans le vrai quand il dit : « Il faisoit chaud pour ceux qui sentoient mal de la foy [1], » et Calvin alla respirer un air plus frais en Saintonge.

1. Fl. de Ræmond, p. [illegible]



A GENEVE.
CHEZ IEAN DVRANT.

Livre quatrième.

VOYAGES A TRAVERS LA FRANCE

CHAPITRE PREMIER

Angoulême.

I. Le château d'Hazeville. — II. Angoulême protestant au XVIe siècle. — III. Calvin chez du Tillet. — IV. Calvin et Rabelais.

I



EPUIS le moment où Calvin s'enfuit de Paris, jusqu'au moment où il sort de France, s'étend une période de sa vie particulièrement agitée, et particulièrement obscure. L'historien ne sait trop comment distinguer entre tous ces voyages, les uns authentiques et les autres imaginaires. Et même, les voyages les plus certains, il ne sait pas toujours comment les ordonner chronologiquement. Il y a par moment des difficultés insurmontables et des ténèbres impénétrables. Nous nous tenons à ce qui paraît le plus vraisemblable. Tout de suite nous rencontrons un séjour de Calvin, enregistré par plusieurs auteurs et en particulier par M. Guizot[1].

Le président Lévrier[2] a rassemblé une énorme collection de documents relatifs au Vexin. Ils remplissent 60 volumes in-folio, dans la collection des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Le 43e volume contient un *Essai* manuscrit sur l'histoire de « Meullent, » rédigé par le président Lévrier lui-même, d'après tous

1. Guizot. [illegible] — 2. [illegible] Meulan-sur-Seine [illegible] lieutenant [illegible] 1789, [illegible] président du comité [illegible] la Cour impériale [illegible] président de chambre à la Cour royale d'Amiens [illegible] Didot.

ces documents. Voici la partie du récit qui nous intéresse. En 1563, il fut interdit aux religionnaires de « bastir aucun presche à Meullent, » mais on leur indiqua le village d'Avernes. « Les seigneurs de Gadancourt et de Hazeville, qui avoient adopté les nouvelles erreurs de Calvin, leur donnèrent refuge dans leurs terres et leurs châteaux. L'hérétique Calvin, avant que de quitter le royaume, avoit resté longtemps au château d'Hazeville dont il avoit fait ses délices. Il y composa plusieurs de ses méchants ouvrages contre la religion catholique. » Ici les phrases du manuscrit sont raturées et inachevées. Il est question de « la situation naturelle du pays qui, étant un désert des plus affreux et des plus tristes dans les bois et les fondrières incultes et inhabitées, ne peut inspirer que de l'effroy et de la misanthropie à la plus part du monde qui ne seroit pas sauvage. » Et cependant, c'est seulement « depuis que Calvin eut habité le château de Hazeville et les environs, où il tenoit ses conférences avec ses disciples, qu'on nomma ce lieu *Enfer* par ce qu'il y avoit prêché contre le purgatoire et l'enfer. Il conserve aujourd'hui encore cette dénomination. Après la mort des seigneurs de Gadancourt et de Hazeville, et de dame Marguerite de la Saussaye, dame de Boisemont, les quels étoient en étroite liaison avec Calvin, l'on trouva plusieurs manuscrits de sa main contre la religion catholique. Cette dame de Boisemont fit abjuration de ses nouvelles opinions devant le grand vicaire et le promoteur de Ponthoise, suivant un acte que nous en avons en original en datte du 28 juillet 1587 : *et, suivant plusieurs nottes que nous avons du même temps, les manuscrits de Calvin furent remis entre les mains de Robert Noel promoteur de Pontoise*[2]. »



La ferme d'Enfer, selon la tradition[1].

Tout cela est-il vraiment imaginaire? Calvin n'aurait-il pas pu passer quelques jours dans le château d'Hazeville? y laisser quelques feuilles remplies [illegible]

1 [illegible] — 2 Bibliothèque nationale C. de Vexin 43, p. 103. [illegible] rvi à la *Statistique de l'arrondissement de Mantes, Seine et Oise*, par Armand Cassan, [illegible] village, contenait 277 habitants, et deux hameaux : [illegible] p. 276 et 300.



Le vray plan ou pourtraict de la ville d'Engouleme

Bâtiments principaux. A. Saint-Pierre, cathédrale ; B. Saint-André, eglise collégiale ; N. L'Evesché ; O. Le Doieuné ; P. Le Chasteau ; Q. Le Parc ; R. Le Chastelet.

1. La Porte du Palet ; 5. La Porte Saint-Pierre ; 10. La Porte Saint-Martial ; 11 La Porte Chande.

II

En tout cas, nous le retrouvons bientôt (fin de 1533 ou commencement de 1534), en Saintonge, chez un de ses amis, Louis du Tillet, curé de Claix et chanoine d'Angoulême.

Avec notre Réformateur approchons-nous de la ville.

Ce qui frappe tout d'abord, c'est sa position même, sur un étroit plateau, presque sur un rocher, qui émerge abrupt, à soixante-dix mètres au-dessus des vallées environnantes.

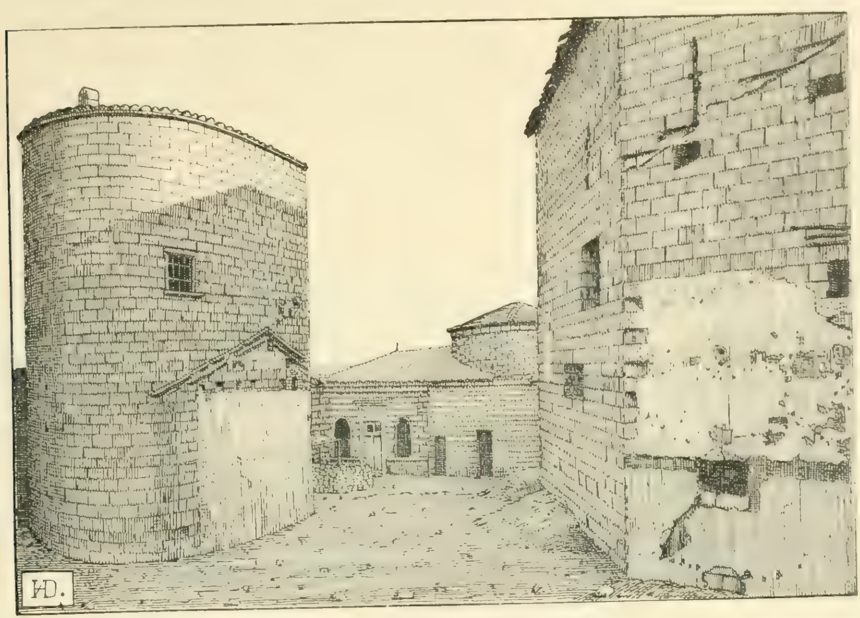
Les vieilles fortifications sont encore là, transformées en boulevards plus ou moins larges, comme les créneaux menaçants ont été transformés en paisibles parapets : et l'on fait le tour presque complet de la ville, admirant le paysage qui s'étend au loin, avec les tours et les détours de la Charente dans les prairies au nord, avec les lignes de peupliers qui bordent et cachent l'Angienne au midi. « La ville, dit la Popelinière, est petite et bien serrée, étendue sur le faîte d'une haute montagne, laquelle est si roide qu'elle ne donne aucune avenue pour l'accoster, fors du côté du Limousin, par lequel la plaine court jusques à la porte qui mène à la Rochebeaucourt. De tous les autres endroits, ce ne sont que rocs et pentes de murailles inaccessibles, pour si peu défendues qu'elles soient. L'autre porte, qui conduit à la Rochelle, est défendue, tant par le naturel du lieu, qui est un pendant fort bas et roide, que par main d'homme; car, entre les doubles portes et murailles, il y a devant la première une grande et large plateforme, bien fondée et étoffée, si bien défendue et parapetée de tous côtés qu'on n'en sauroit approcher qu'à son grand désavantage. De la battre, elle est si élevée sur la plaine, où elle commande, que les assiégés n'en feroient que rire. Plusieurs endroits moins défensables ont leurs doubles murailles, revêtues de leurs fausses braies. Et le tout de bonne et ancienne étoffe, tellement qu'encore qu'il y eut brèche raisonnable, pour si peu que les assiégés la rempareroient, elle se défendroit d'elle-même, d'autant que le soldat seroit déjà las premier de l'avoir franchie. Le plus faible endroit, c'est la porte de Limoges qui est plaine : mais elle a ses murailles triples et bonnes. Au reste, aucun lieu de son contour ne lui commande : c'est pourquoi elle est estimée une des plus fortes places du royaume, et dit-on qu'elle ne fut jamais prise par force, mais deux fois seulement par [illegible] » Voilà une description presque aussi curieuse que la forteresse elle-même[1].

Entrons. Il y a beaucoup de portes et de poternes, mais, pour plus de sûreté, [illegible] n'en ouvre que trois : le Palet, Saint-Pierre et Saint-Martial. Les portes sont [illegible] de tours où logent les gardiens. Dans la tour de Chande habite le [illegible]

[illegible] du Nord, nous sommes tout de suite

1. [illegible]

dans le quartier industrieux. C'est ici que les maisons sont le plus pressées, et nous nous enfonçons rapidement dans le pittoresque. Mais, encore une fois, comme il est heureux que le bon vieux temps soit passé sans espoir de retour, et ne puisse plus faire la joie que des archéologues!



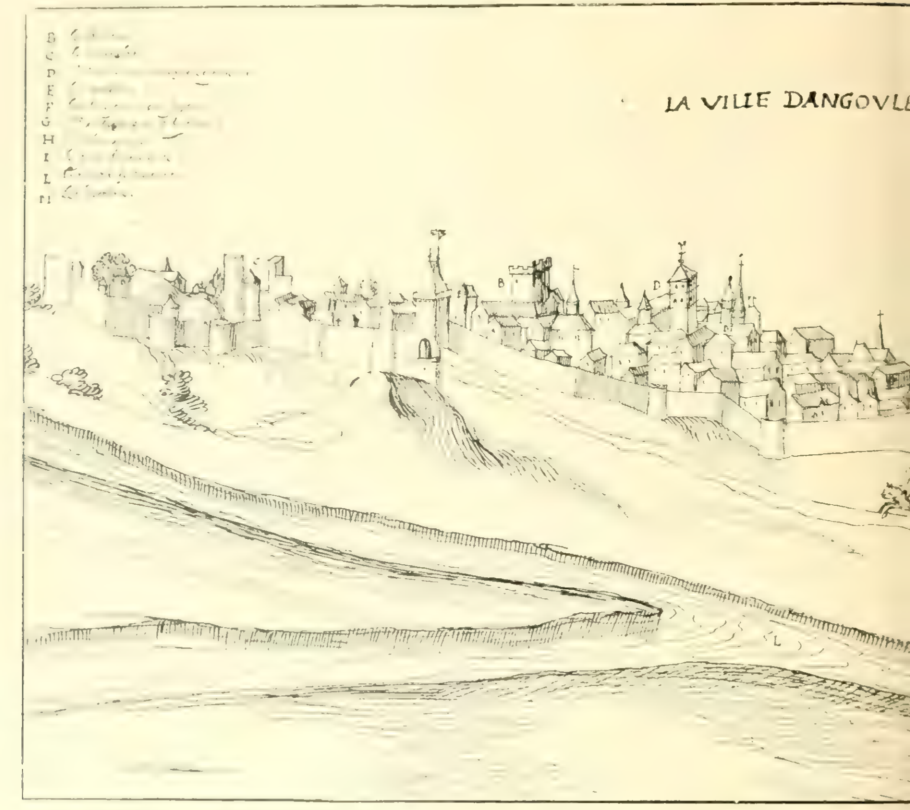
Angoulême. Ruines du Chatelet. (p. [illegible])

« Les rues sont tortes, dit Corlieu, et les maisons sans ordre. » Celles-ci sont en outre étroites et basses. Elles ont parfois un appentis où logent des animaux domestiques qu'on laisse vaguer dans le quartier. La plupart des habitants n'ont que la voie publique pour jeter leurs immondices; les venelles en sont encombrées. L'évèque lui-même fait porter sur la place « le fient de ses écuries. »

« Déjà étroites et sombres, les rues sont encore çà et là rétrécies par un étage en bois qui surplombe le rez de chaussée. Les charrettes ne passent pas partout. Le piéton lui-même a des précautions à prendre ; il doit se garer des étaux placés devant les boutiques, et veiller à ne pas se heurter à des auvents posés trop bas. Il lui faut songer à ses pas en même temps qu'à sa tête. Les caves ont des regards horizontaux, avançant jusqu'au tiers de la rue, et fermés de trappes en bois, qui pourrissent à la longue et cèdent un jour sous le poids des passants. Des cavaliers même y sont tombés et des charrettes y ont engagé une de leurs roues. Les tuiles versent en détail l'eau des toitures, à moins qu'une gargouille ne la jette à flots dans la rue, non pavée, qui se transforme alors en torrent ou en bourbier. Près des portes, en dehors des murailles, la

municipalité entretient des « bousines, » ou fosses destinées, comme leur nom l'indique, à recevoir les boues amenées par les pluies : c'est à peu près tout ce qu'elle fait pour la voirie[1]. »

Fumier sur les places ; fumier au bord des remparts ; fumier dans les rues ;



Vue d'Angoulême, en 16

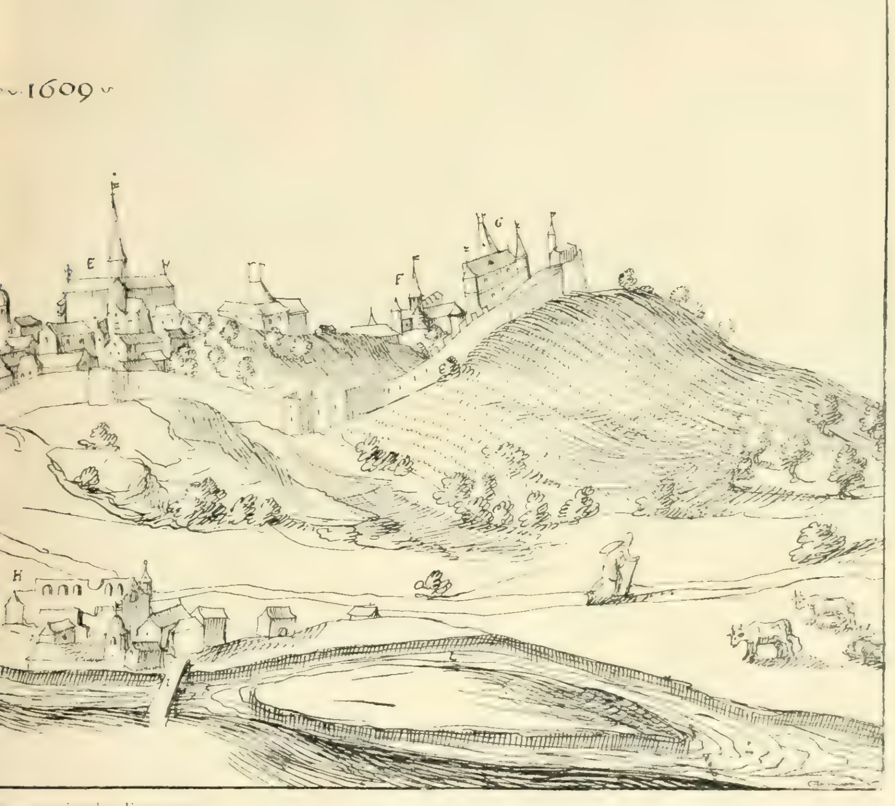
fumier partout. Qu'était-ce donc que la population qui vivait dans ces bouges? [illegible] étroit entre l'habitation et l'habitant. Dis-moi qui tu hantes et [illegible] qui tu es. Voilà donc le XVI[e] siècle. Une courte promenade dans les [illegible] lit plus que de longues recherches dans les chroniques : il fallait [illegible] fussent singulièrement grossiers.

Je rôde un peu à travers le vieux quartier ; je passe dans la rue de la Croix-Verte. [illegible] une jolie façade Renaissance.

1 [illegible]

la maison Saint-Simon[1]. Mais tout est délabré, en désordre; tout est sale. Et cependant, même ainsi, le présent parvient-il à nous donner une idée du passé ? J'en doute : car je m'imagine que le passé est inimaginable.

Ici était la maison commune, la maison de l'échevinage, bâtie au XV[e] siècle,



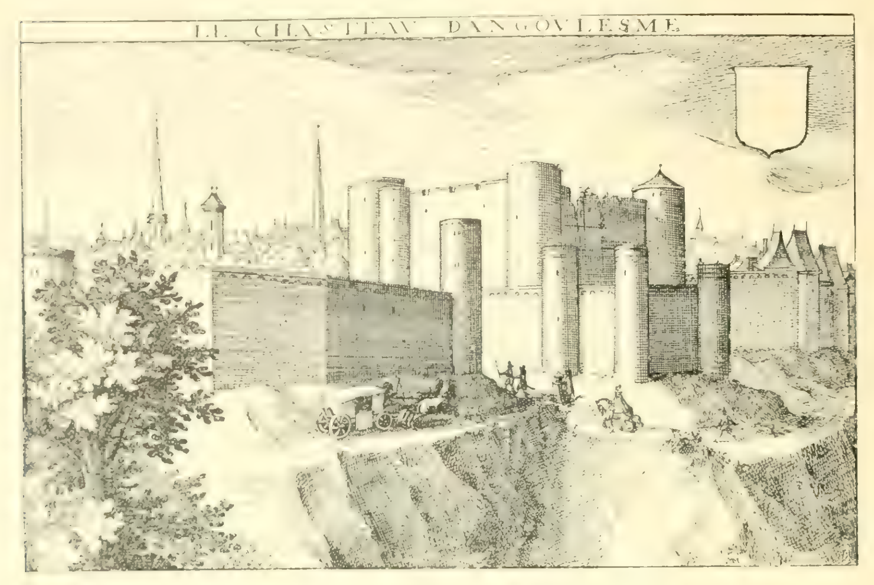
…que nationale : Estampes.)

de 1495 à 1497, dans le voisinage de l'église et du cimetière de Saint-André[2]. La tour et les derniers pans de mur ont été rasés en 1806.

Un peu plus loin, sur l'emplacement des halles actuelles, étaient les prisons, le Châtelet, un monument qui datait d'avant le XIII[e] siècle. « Ce qui se trouve, dit Corlieu, de plus vieil et remarquable à Angoulême est le Chatelet, qui sont trois grosses et hautes tours d'ancienne fabrique et de figure ronde, et une

1. Dessin d'un [illegible] p. [illegible] — 2. [illegible] plus qu'un petit croquis de [illegible]

sexagone, et dedans celle-ci une autre ronde : lesquelles tours, disposées en forme quadrangulaire et se flanquant l'une l'autre, font un donjon fort à merveille, défendu du côté qui regarde la ville d'un profond fossé, taillé à fond de



Angoulême. Le château.

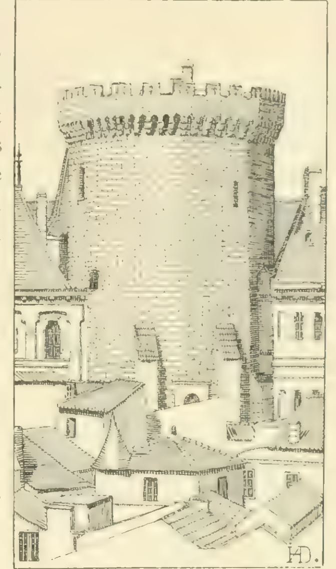
cuve : le tout, derechef, renfermé d'une forte ceinture, aussi fossoyée et flanquée. » Depuis la fin du XV[e] siècle, le Châtelet sert de prison royale, et à la fin du XVI[e] siècle on commence à en combler les fossés. La pioche avait presque tout fait disparaître il y a peu d'années[1]. (*Page* 363.

Un peu plus heureux a été le château, commencé au XIII[e] siècle et fort agrandi dans la seconde moitié du XV[e]. La tour polygonale des Lusignan (*Page* 367), et la tour ronde des Valois (*Page* 368), subsistent encore, encas[illegible] plus ou moins de bonheur dans le nouvel hôtel de ville, qui a [illegible] l'ancien château. Celui-ci, depuis la révocation de l'Edit de Nantes jusqu'en 1747, reçut un grand nombre de protestants, coupables d'obstination, [illegible] fidélité à leurs croyances.

[illegible] ronde que serait née Marguerite d'Angoulême. Aujourd'hui [illegible] intérieurs, celui qui séparait le premier du second étage, [illegible] n'est plus qu'un lieu de débarras. Mais ceux qui ont vu [illegible] dations en ont fait un vif éloge. « C'est le morceau d'ar[illegible] l'Angoulême.... Le second étage forme

[illegible]

une salle d'une grande beauté.... Je ne connais pas de salle plus gracieuse dans nos châteaux gothiques. Notre François I[er], la Marguerite des Marguerites, ont habité cette salle; ils ont joué dans le petit boudoir qui est à côté » (ménagé dans l'épaisseur du mur, ainsi qu'un escalier et des corridors)[1].



Angoulême. Tour Lusignan. (p. 366.)

Nous arrivons enfin à la rue de Genève (*Page* 369), ruelle étroite, sinueuse et sombre, qui commence pas très loin de l'Hôtel de ville et aboutit à une place sur les remparts. C'était autrefois « la rue allant de l'église Saint-Paul à la halle du Palet[2]. » Un bail de 1672 lui donne le nom de rue de Genève[3]. C'est dans cette rue, en effet, que Calvin aurait habité chez son ami du Tillet, dont la maison aurait été située à l'angle de la rue de Genève et de la rue du Chapeau-Rouge, dans le pâté de maisons délimité par la rue du Chapeau-Rouge (ancienne rue des Ecorcheurs et la rue du Chat (la ruhe au Chapt, dit un acte de 1532[4]). (*Page* 369.) Cette maison du coin est encore à pignons, avec des fenêtres à croisée, et possède, à l'intérieur, un escalier en forme de vis.

Telle était la ville.

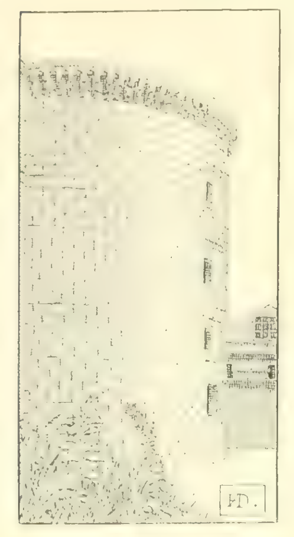
Quelle vie religieuse et ecclésiastique y trouva Calvin ? Car ce n'était pas en vain que la Providence le promenait ainsi de lieu en lieu. Approchons-nous donc de la cathédrale.

Autour du Châtelet et de la place du Palet était surtout le peuple. Autour de Saint-Pierre, environné de cinq autres églises, était le clergé. Là-bas, la grossièreté ; ici, les abus : toute la chrétienté « à l'aurore de la Renaissance, à la veille de la Réformation[5]. »

En effet, le diocèse d'Angoulême est dirigé par Robert de Luxembourg, un grand seigneur d'une vie scandaleuse. Les mœurs de son successeur, Octavien de Saint-Gelais, sont encore pires. Il mourut de ses désordres. Tout ce qu'un des meilleurs prélats d'Angoulême, Cousseau, peut dire de moins mal sur ses prédécesseurs de la première moitié du XVI[e] siècle, le voici : « Ils consumaient à la cour le revenu de leurs évêchés, où ils ne paraissaient jamais. L'un d'eux,

1. J.-H. Michon, *Statistique monumentale de la Charente*, 1844, p. 214, 217 et 218. C'est dans ce château que logea, en 1526, Le Fèvre d'Étaples. Une lettre, adressée d'Angoulême à Agrippa par Jean Chapelain, lui disait, le 29 juin 1526 : « notre Le Fèvre d'Étaples part aujourd'hui pour B[illegible] [illegible] domicile lui a été assigné. » Herminjard, I, p. 439, 440, n. 8 et 14. — 2. *Archives d'Angoulême*, E. 12[illegible], d'après une donation de 1570. — 3. *Archives*, E. 990. — 4. *Ibidem*, E. 1171. Ces recherches, dans les archives, ont été faites pour nous par M. Paul L[illegible]bert, étudiant en théologie de la Faculté de Montauban. Nous l'en remercions beaucoup. — 5. Lièvre, o. c., p. [illegible]

nommé à vingt-deux ans, mourait deux ans après, avant d'avoir pu être sacré, et son titre passait comme une succession de famille sur la tête de son frère, qui mourut lui-même à Rome, cardinal et ambassadeur de Charles IX, sans avoir jamais visité son église d'Angoulême. Durant quarante années, cette cathédrale n'eut pas une seule fois la consolation de voir un seul de ses évêques. Faut-il s'étonner si en l'absence du pasteur, les loups s'introduisaient dans la bergerie[1]? » Faut-il s'étonner, demanderons-nous à notre tour, si Calvin a été scandalisé de la conduite de ces prétendus pasteurs ?



Angoulême. Tour Valois. (p. 366.)

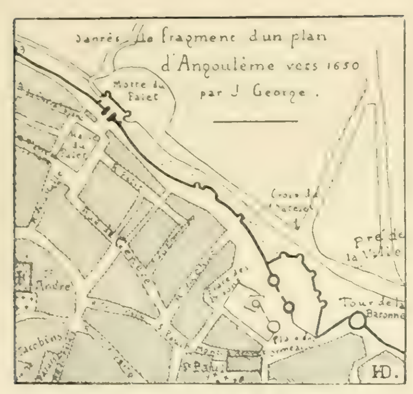
D'autant plus que, s'il ne vit pas ces évêques absents, il ne vit que trop leurs représentants. L'évêque d'Angoulême était un prince, dont le quartier de Saint-Pierre formait le domaine : sa prison principale, bien pourvue d'engins de torture, qu'un document nous montre employés pieusement en 1513, s'appelait Sainte-Bénigne. L'évêque d'Angoulême était en même temps un marchand. Pendant quinze jours, chaque année, il avait seul le droit de vendre du vin en détail, dans la ville et les faubourgs. D'ordinaire, il mettait ce droit en ferme : quelquefois il le faisait exercer directement par ses gens, par ses « chambarières, » qui donnaient à boire dans quelque cour des bâtiments épiscopaux[2].

Aussi l'humilité de ce vicaire de Jésus-Christ était-elle aussi évangélique que sa douceur et sa pauvreté. Quand il faisait sa première entrée dans la ville, quatre des principaux gentilshommes de l'Angoumois étaient obligés de le porter : chacun tenait un des pieds du siège sur lequel il était assis. Un jour, le roi de France fut presque obligé de tenir le pied gauche de derrière. Heureusement qu'à ce moment le roi était une régente, Louise de Savoie : elle se fit remplacer par un procureur[3].

Ces faits ne suffisent-ils pas pour expliquer les sarcasmes, les violences de langage de Calvin ?

La façade de la cathédrale (Page 371) produit un effet assez mélangé. Beaucoup de personnages, beaucoup de sculptures, mais un plan difficile à distinguer. Cette impression est due en grande partie à un remaniement qui a eu lieu au XIII[e] siècle. D'abord la façade ne dépassait pas les combles. Il y avait alors une [illegible] qui formait une vaste croix. En haut était le Christ dans sa gloire, et naturellement au-dessus du « ciel » il n'y avait rien. Au XIII[e] siècle, on suréleva la façade, on refit la « gloire, » et on ajouta de chaque côté une arcature remplie d'ornements étrangers au sujet. Une restauration plus récente a encore

[illegible]



Angoulême. Quartier de la rue de Genève[1]. (p. 367.)

renforcé le contresens. Cependant on distingue bien la scène du jugement dernier : au-dessous du Christ, entouré des anges et des quatre évangélistes, sont les élus, le regard tourné vers le Sauveur. Ils occupent presque toute la largeur de la muraille. Aux extrémités seulement se trouvent trois ou quatre réprouvés.

Mais plus remarquable est l'intérieur. (*Page* 373.) Ici tout est simple et si harmonique qu'on ne se doute pas de la grandeur de l'édifice, dont les coupoles rappellent le style de la cathédrale de Périgueux et de Sainte-Sophie de Constantinople[2].

Ici Calvin assista quelquefois au culte, et plus d'une fois ces voûtes retentirent des discours qu'il avait écrits et qu'on lisait en chaire[3].

III

Sous le pseudonyme[4] de Charles d'Espeville, Calvin logeait, nous l'avons dit, chez son ami du Tillet, dont il avait, sans doute, fait la connaissance dans les collèges de l'Université de Paris[5].

Louis du Tillet, fils d'un vice-président de la Chambre des comptes de Paris, avait trois frères : 1° Séraphin, valet de chambre de François Ier, et greffier en chef du parlement de Paris (1518) ; 2° Jean, protonotaire et secrétaire du roi, qui succéda à Séraphin dans la charge de greffier (1530). « Il s'appliqua, dit Bayle, avec une diligence merveilleuse à illustrer l'histoire de France, et l'on peut dire que personne n'avait encore manié ce grand sujet selon le plan qu'il se forma. Il s'acquit beaucoup de gloire par cette exacte connaissance de l'intérieur du royaume : » 3° Jean,



Angoulême. La maison de la rue de Genève (p. 367.)

1. Nous devons ce plan à l'obligeance de M. J. George, Receveur municipal, qui a bien voulu nous communiquer son travail encore inédit. — 2. [illegible]

du même nom que le précédent et non moins érudit. « Il visita, par la permission de François Ier, les plus célèbres bibliothèques du royaume et en tira beaucoup de livres, et se mit par là en état de publier de beaux monuments de l'une et de l'autre antiquité. » En 1549, il édita « un vieux manuscrit qui porte le nom de Charlemagne, » et où le culte des images est vivement blâmé. On le soupçonna de calvinisme, et peut-être les traités de controverse qu'il écrivit ensuite eurent-ils pour but de le délivrer de ces soupçons. Il devint évêque de Saint-Brieuc en 1553 et évêque de Meaux en 1562[1].

Louis du Tillet était le plus jeune. Il possédait déjà deux bénéfices : la cure de Claix et un canonicat dans la cathédrale d'Angoulême. C'est lui qui ouvrit à Calvin la demeure paternelle, vraiment faite pour lui, avec sa « longue galerie, meublée lors de trois à quatre mil volumes de livres, tant de manuscrits qu'autres[2]; » paisible et studieuse retraite, où, entouré de livres et d'amis, Calvin put passer quelques mois singulièrement heureux et féconds.

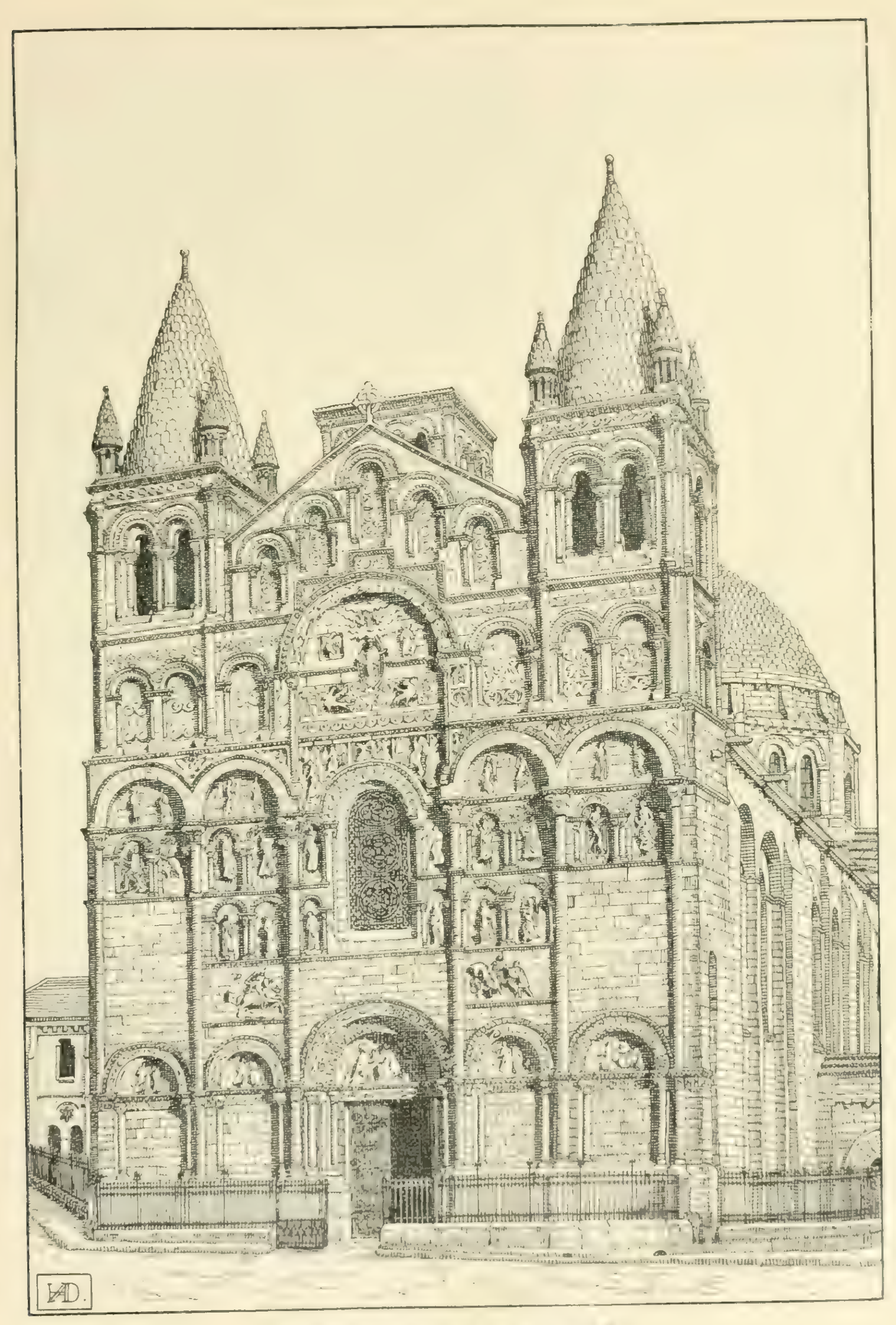
Le Réformateur reconnut la généreuse hospitalité de son bienfaiteur en lui enseignant la langue grecque, encore peu répandue. De là le surnom qu'on donna dans le pays au nouveau venu, « grec de Claix, » ou « petit grec. » « On l'appelloit ordinairement le grec de Claix, dit Florimond, du nom de son maistre curé de Claix, parce qu'il faisoit à tous coups parade de son grec, encor qu'il n'y entendoit pas lors beaucoup[3]. »

Comme Louis du Tillet était curé de Claix, il est naturel que Calvin ait logé chez lui, lui ait là donné des leçons, et se soit adonné à ses études dans un calme plus grand que celui d'Angoulême. Il y a encore l'église de Claix (*Page 379*) dont notre Réformateur a sans doute plus d'une fois franchi le seuil. Partant d'une vieille bâtisse aux fenêtres en ogive, un couloir souterrain, aujourd'hui muré, conduisait sans doute de la maison à l'église. Cette vieille bâtisse serait ainsi le reste de la cure habitée par du Tillet et Calvin.

Après quelques mois de séjour et de travail dans ces diverses retraites, Calvin écrit à son ami Daniel[4] : « La seule chose qui puisse t'intéresser pour le moment, c'est que je me porte bien, et que selon ma paresse, que tu connais (***pro ea quam nosti desidia***), j'avance dans mes études. Et certainement la bonté de mon protecteur si grande, qu'elle s'adresse, je le comprends bien, aux lettres et non à ma personne, exciterait la mollesse de l'homme le plus inerte.... Je m'estimerais très heureux, s'il m'est permis de passer dans un tel repos ce temps d'exil ou de retraite. Mais le Seigneur fera ce qu'il voudra, lui dont la Providence verra ce

[illegible] dont de la croix, sont du XII [illegible] — 3. Voir plus loin page 372. — 4. D'après [illegible] VIII [illegible] — 5. On peut [illegible] le Réformateur, dans sa première lettre à du Tillet, [illegible] premiers légers rapports n'auront pas telle puissance envers moy que de [illegible] Lettre du 31 janvier 1538.) Herminjard, IV, p. 358, [illegible]

1. [illegible] — 2. [illegible] — 3. [illegible] — 4. Vers mars 1534 [illegible]



Angoulême. Façade de la cathédrale. (p. 368.)

qui vaut le mieux. J'ai appris par expérience qu'il ne nous est pas permis de prévoir un trop long avenir. Tandis que je me promettais d'être tranquille, le danger que je ne craignais pas du tout était à la porte. Au contraire, quand je redoutais un séjour affreux (*inamœnam sedem*) un nid m'était préparé, dans la paix, contre toute attente. Et tout cela c'est la main de Dieu qui le fait. Si nous nous confions en lui, il veillera lui-même sur nous. Mais j'ai déjà rempli une page d'écriture ou de ratures. Adieu. Salue ceux que tu voudras[1]. »

On sait ce que Calvin entend quand il parle de sa paresse. Il était si assidu à son travail, « que souvent, dit Fl. de Ræmond, il passoit les nuicts entières sans dormir, et les jours sans manger[2]. »

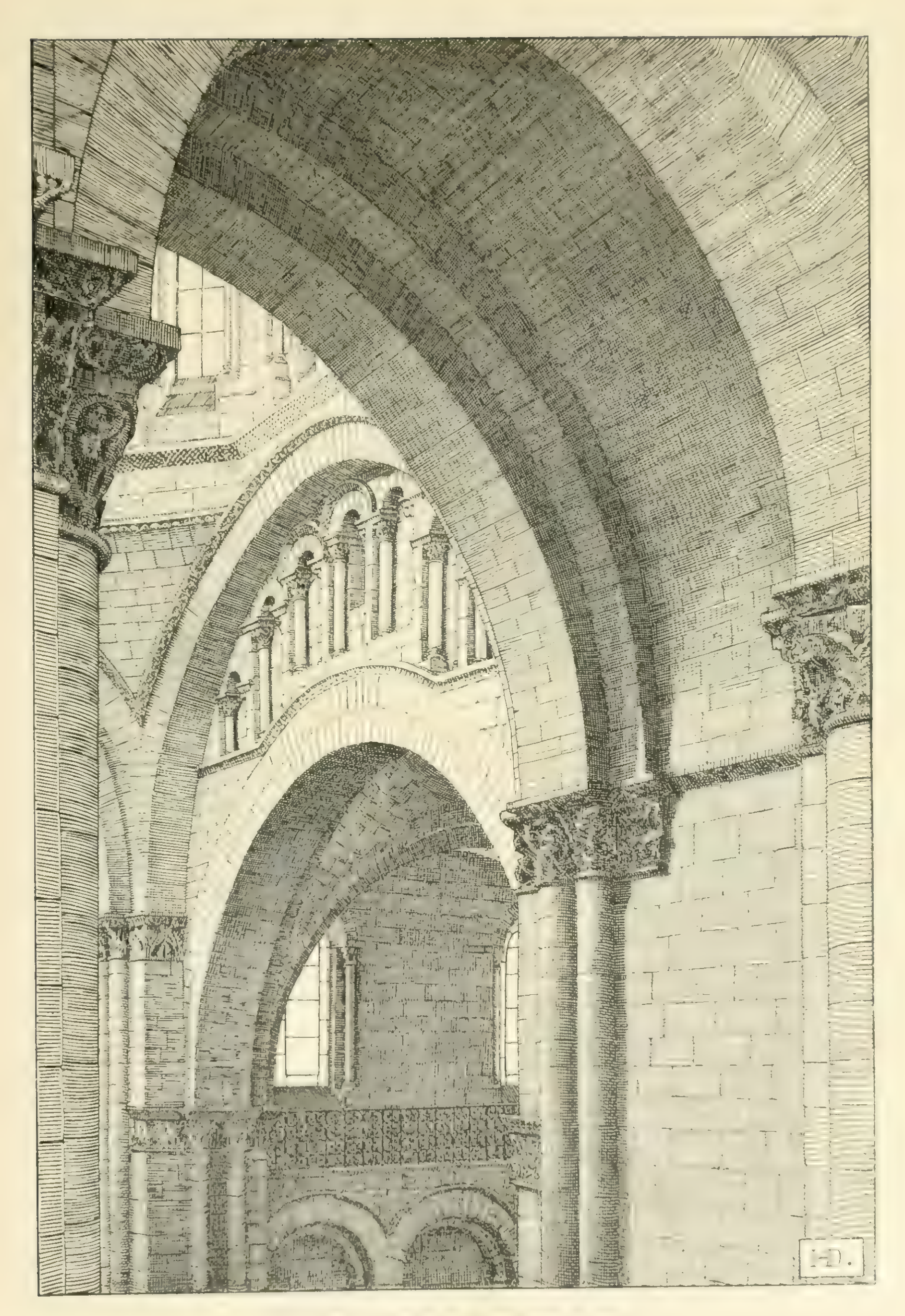
A quoi donc travaillait-il ainsi ? A ce qui devait être un jour l'*Institution*. « Angoulesme, dit encore Fl. de Ræmond, fut la forge où ce nouveau Vulcan bastit sur l'enclume les estranges opinions qu'il a depuis publiées : car c'est là où il ourdit premièrement, pour surprendre la chrestienté, la toile de son *Institution* qu'on peut appeller l'Alcoran, ou plus tost le Talmud de l'Hérésie[3]. »

Et à mesure qu'il avançait, il faisait part à ceux qui l'entouraient du résultat de ses labeurs. Aussi bien était-ce un cercle digne de lui qui entourait l'ardent auteur du discours de Cop. Avec Louis du Tillet étaient Antoine Chaillou, prieur de Bouteville, qu'on devait appeler « pape des luthériens, » et l'abbé de Bassac, tous deux hommes de lettres, et le sieur de Torsac, frère du futur président Pierre de La Place, et La Place lui-même, qui (c'est lui qui nous l'apprend) entretint à Angoulême, sa ville natale, des rapports très affectueux avec Calvin[4].

Pour plus de sûreté, le prieur de Bouteville, qui avait hors des portes d'Angoulême une maison nommée Girac, dans laquelle il faisait sa résidence habituelle, l'offrit à la petite compagnie. Elle devint le lieu ordinaire des rendez-vous. C'est là que furent tenues ces conférences auxquelles Fl. de Ræmond est contraint de rendre hommage, malgré lui, quand il écrit : « Toute la conférence, avec ces trois bons ecclésiastiques, n'estoit que par forme de dispute, pour chercher la vérité ; mot qu'il avoit ordinairement en bouche, à l'ouverture de quelque livre : Trouvons, disoit-il, la vérité[5]. » Une locution qui porte le sceau de son authenticité calvinienne : trouvons, et non pas cherchons, la vérité !

Tout en essayant de dire qu'à ce moment Calvin portait encore le « masque de catholique, » le même historien avoue qu'il se trouvait à l'église le plus rarement qu'il pouvait, et en définitive il ne lui reproche qu'une chose : de ne s'être livré à aucun exercice de religion contraire à la romaine. Il aurait cependant été employé par le chapitre pour prononcer quelques oraisons latines et l'aurait fait deux ou trois fois dans l'église Saint-Pierre. Mais très probablement il n'y a là [illegible]ion avec le récit de Bèze. Du Tillet pria Calvin « de coucher par [illegible]it quelques formulaires de sermons et remonstrances chrestiennes : lesquelles il faisoit réciter au prosne par certains curez en ces quartiers là, à fin de

[1] [illegible] III, p. [illegible] [illegible] [illegible] 4. [illegible]
[illegible]



Angoulême. Intérieur de la cathédrale (p. 369.)

donner au peuple quelque goust de la vraye et pure cognoissance de son salut en Jésus-Christ[1]. »

Attestant la vivacité et la permanence des impressions laissées par le séjour de Calvin, beaucoup de récits plus ou moins légendaires nous ont été transmis par les historiens du pays.



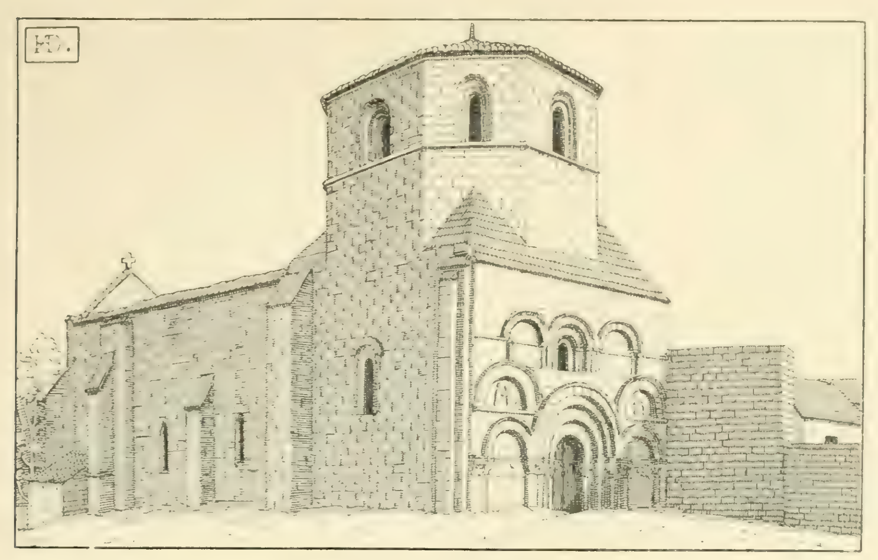
Les Environs d'Angoulême.

Il est naturel de croire que Calvin a été plus d'une fois à Saint-Saturnin (10 km. d'Angoulême), et tout à côté, au château de Chaillou, appartenant à Antoine Chaillou, le prieur de Bouteville[2]. C'était un des trois ou quatre amis avec lesquels il vivait dans l'intimité : on peut penser qu'il le visitait à Saint-Saturnin[3] (*Page* 375) comme à Girac. On montre à Saint-Saturnin une pièce de terre appelée *la Calvine*. Elle porte ce nom dans un acte de 1700[4]. Du reste, en 1666, Drelincourt écrivait : « J'aprends qu'il y a une vigne que l'on appele encore aujourduy la vigne de Calvin[5]. »

Plus sujette à caution, surtout avec ses enjolivements, est la tradition, cependant très enracinée, d'après laquelle Calvin se serait réfugié quelque temps chez des amis de la Réforme au château de la Roche-Coral (en face du mamelon sur lequel est bâti Angoulême, à 10 km. environ). Le château a été remplacé par une habitation moderne : mais on montre toujours les grottes de Calvin (*Page* 378), excavations d'abord naturelles, puis agrandies par la main de l'homme. « Elles sont au flanc d'un rocher à pic qui domine la Charente. On ne peut actuellement y parvenir qu'au moyen d'une échelle, et comme le château est isolé du rocher où elles sont creusées, on prétend qu'autrefois un pont-levis, partant du premier étage, servait à y conduire[6]. » On pénétrait ainsi dans une première chambre qui contient une cachette (les autres disent un saloir !). La seconde salle beaucoup plus grande a des fenêtres semi-circulaires, d'où la vue s'étend sur toute la vallée. Là est la *chaire de Calvin*, excavation à deux mètres au-dessus du sol. Il paraîtrait qu'autrefois

[illegible] — 2. [illegible] de Saint-Saturnin, près de Hiersac, [illegible] par Calvin. A côté est la vigne [illegible] par A. Joanne. — 3. Citons entre autres Desbrandes, ex-maire d'Angou-[illegible] t. III, p. 240 : « Ce qui peut avoir donné [illegible] c'est que Calvin est allé réellement à [illegible] composa quelques sentences, qu'il grava sur certains écussons [illegible] de l'archidiacre. » — [illegible] — 6. Michon, *Statistique monu-*[illegible]

les parois offraient des inscriptions latines. Enfin, la troisième salle, plus petite, appelée *chambre de Calvin*, présente à sa voûte des espèces de crochets auxquels on pourrait attacher des cordes. On a parlé d'un hamac pour les membres fati-



Angoulême. Saint-Saturnin. (p. 374.)

gués de Calvin! Qu'y a-t-il de vrai dans toute cette histoire? Y a-t-il quelque chose de vrai?

Nous nous en tenons au jugement de M. Lefranc: « Encouragé et protégé par du Tillet, qu'il appelait lui-même son patron, il donnait libre carrière à son activité évangélique [1]. »

IV

Eut-il occasion de rencontrer chez du Tillet un personnage plus illustre encore que ceux dont nous venons de parler, Rabelais? On sait, en effet, que l'auteur de Pantagruel a fréquenté l'hospitalière et érudite maison de la rue de Genève [2].

1. L'Église réformée d'Angoulême [illegible] par [illegible] [illegible] rapidement, ne put plus [illegible] et [illegible] d'Amboise [illegible] (*Histoire ecclésiastique*, [illegible] I, p. 2[illegible]) [illegible] 1561, « le seul ministre au pays d'Angoulmois [illegible] (*Opera*, XVIII, p. [illegible]) Bouteiller à Calvin, [illegible] pasteur [illegible] Calvin [illegible] d'un fort bon [illegible] (*Opera*, XIX, p. [illegible]) — 2. [illegible] *de Calvin*, p. 118. — Mais la rencontre d'Angoulême est plus improbable encore que celle de Paris. Nous avons

A ce moment, le héros de la Réforme et le héros de la Renaissance auraient peut-être trouvé, sans trop de difficulté, un terrain non seulement de conversation, mais presque d'entente.



Dès la fin d'octobre 1533, Calvin, racontant à son ami Daniel les histoires du collège de Navarre, parle de Pantagruel dont une nouvelle édition venait de paraître à Lyon. La Faculté de théologie l'avait censurée comme « ouvrage obscène, » avec quelques autres de la « même monnaie [1]. »

Un moment cependant les Réformateurs crurent que cet adversaire de l'obscurantisme serait un ami de l'Evangile et l'on trouve le Gargantua dans la bibliothèque d'Olivétan [2]. A cette époque (1533), a écrit M. Gebhart, Rabelais, qui traversait la période la plus indépendante de sa vie, incline véritablement au protestantisme [3].

Notons quelques déclarations intéressantes :

Rabelais reproche au peuple de Paris d'être « tant sot, tant badault, et tant inepte de nature qu'un basteleur, *un porteur de rogaton*, un mulet avecques ses cymbales, un vielleux au mylieu d'un carrefour, assemblera plus de gens que ne feroit un *bon prescheur évangélique* [4]. » — Grandgousier termine sa lettre à Gargantua par la salutation des évangéliques : « La paix de Christ, nostre rédempteur soyt avecques toy [5]. » — L'inscription mise sur la grande porte de Thélème est ainsi concue :

Cy n'entrez pas, hypocrites, bigotz,
Vieux matagotz [fous], marmiteux boursouflés [tristes par affectation],
[illegible]ulx [hypocrites], badaulx, plus que n'estoyent les Gotz,
[illegible]
[illegible]
Gueux mitouflez [qui portent mitaines], frapparts [moines déguenillés] escorniflez,
[illegible]
Tirez ailleurs pour vendre vos abus.
[illegible]

1. [illegible] Or de Rome Rabelais revint à Lyon, et fit paraître, en [illegible] du premier livre de la vie [illegible] dans les premiers mois de 1535. [illegible] ne lui permet- [illegible] de la vie et des [illegible]

2. [illegible] de M. Herminjard sur cette bibliothèque. (III, [illegible] M. Herminjard [illegible] Fabri disait à Calvin : « J'ai gardé pour [illegible] d'Olivétan [illegible] p. 82. [illegible]

Et par faulseté
Troubleroyent mes chants
Vos abus meschans.

Cy entrez, vous qui le sainct Evangile
En sens agile annoncez, quoy qu'on gronde.
Céans aurez un refuge, et bastille
Contre l'hostile erreur, qui tant postille [court en poste]
Par son faulx style empoisonner le munde.
Entrez, qu'on fonde icy la foy profonde,
Puis qu'on confonde, et par voix et parolle,
Les ennemys de la saincte parolle
La parolle saincte
Ja ne soit exteincte
En ce lieu tressainct.
Chascun en soit ceinct.
Chascune ait enceinte
La parolle saincte[1].

— Après la lecture de « l'énigme en prophétie, » gravée sur une grande lame de bronze, et trouvée aux fondements de l'abbaye de Thélème, « Gargantua souspira profondément et dist ès assistans : Ce n'est de maintenant que les gens réduictz à la créance évangélique sont persécutez ; mais bien heureux est cellui qui ne sera scandalizé et qui tousjours tendra au but, au blanc que Dieu, par son cher filz nous a préfix[2]. » — Grandgousier fortifie sa femme Gargamelle en lui citant l'Evangile : « Nostre Saulveur dict en l'évangile Joannis 16.... Ha (dist-elle) vous dictes bien, et ayme beaucoup mieulx ouyr telc propoz de l'évangile, et mieulx m'en trouve, que de ouyr la vie de Saincte Marguerite, ou quelque autre capharderie[3]. » — Ponocrates, à peine Gargantua est-il éveillé, à 4 heures du matin, lui fait lire « quelque pagine de la divine Escripture, haultement et clérement, avec pronunciation compétente à la matière. » Puis le « précepteur répétoit ce que avoit esté leu ; luy exposant les poinctz plus obscurs et difficiles[4]. » — Rabelais blâme à sa manière les supplices : « De là Pantagruel vint à Thoulouse, où aprint fort bien à danser et à jouer de l'espée à deux mains, comme est l'usance des escholiers de la dicte université ; mais il n'y demoura guère quand il vit qu'ilz faisoyent brusler leurs régens tout vifz comme harans sorelz [saurs], disant : Ja Dieu ne plaise que ainsi je meure, car je suis de ma nature assez altéré, sans me chauffer davantaige[5]. » — Pantagruel, au moment de combattre les géants, fait vœu, s'il est vainqueur, que partout où il aura puissance et autorité il fera « prescher le sainct Evangile, purement, simplement et entièrement : si que les abus d'un tas de papelars et faulx prophètes, qui ont par constitutions humaines et inventions dépravées envenimé tout le monde, seront d'entour luy exterminez[6]. »

On pourrait ajouter d'autres citations encore à celles-là : A quoi bon ? Voilà

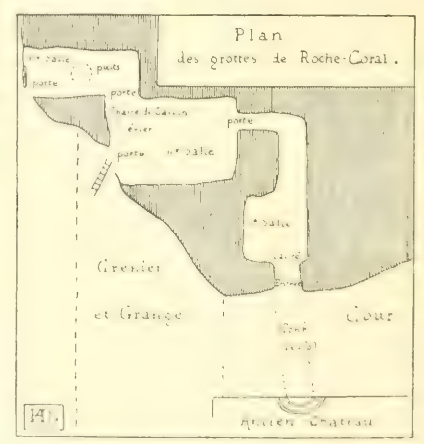
1. [illegible], I, LIV. — 2. [illegible], I, LVIII. — 3. [illegible], I, VI. [illegible] — 4. [illegible] — 5. *Ibid.*, II, v. — 6. *Ibid.*, II, XXIX.

le premier Rabelais, le Rabelais des deux premiers livres (car les cinq livres de son œuvre forment non pas un, mais cinq ouvrages, s'échelonnant pendant trente ans, à des moments très divers de la Renaissance), le Rabelais ami de Budé, contemporain intellectuel des Marguerite et des Marot[1].

La grotte de Roche-Coral. Extérieur. (p. 374.)

Mais l'heure de la décision sonne. En 1535, la persécution éclate. Il faut braver le martyre. Rabelais cherche des patrons parmi les cardinaux. Il réimprime ses deux livres[2], en les expurgeant des mots mal sonnants tels que *sorbonistes*, *sorbonagres*, *sorbonicoles*[3], et il publie son troisième livre, 1546. Le gallican reste : le protestant s'évanouit.

Alors Calvin s'exprimera sévèrement sur le compte du grand moqueur, dans son traité *des Scandales* (1550). « Les autres comme Rabelais, Degovea, Despériers... après avoir gousté l'Evangile *(gustato evangelio)* ont esté frappéz d'un mesme aveuglement. Comment cela est-il advenu, sinon que desja ils avoient profané ce gage sainct et sacré de la vie éternelle par leur outrecuidance diabolique » [le latin dit : par une audace sacrilège dans la plaisanterie et dans le rire ; *sacrilega ludendi, aut ridendi audacia*[4]].



La grotte de Roche-Coral. Intérieur (p. 374.)

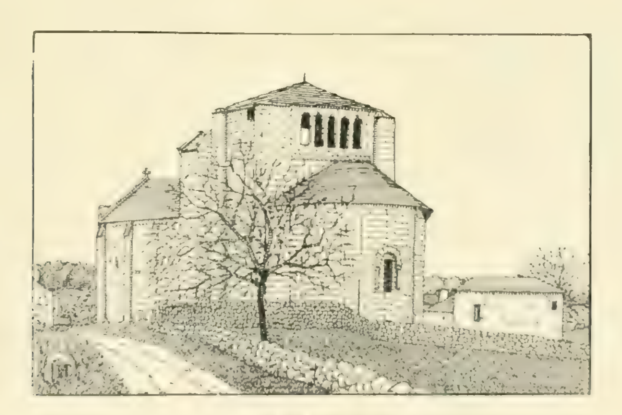
Naturellement Rabelais ne voulut pas être en reste avec Calvin et une fois, une seule, et ce fut assez, il le nomma, dans son quatrième livre (ch. XXXII), publié en 1553. Il parle de l'Ile farouche (sans doute Genève) ; il parle de Physis (la nature) et d'Antiphysis. La nature a enfanté la beauté et l'harmonie. Jalouse, Antiphysis se hâte d'enfanter Discordance, et autres monstres : ils avaient la tête sphérique, « les oreilles hault enle[illegible] comme aureilles d'asne. » [illegible]te. Et voici la fin. « Depuys elle engen[illegible]tz, cagotz et Papelards, les maniacles Pistoletz, les démoniacles [illegible] imposteurs de Genève, les enraigez Putherbes, Briffaulx, Caphars, Chattemittes, Canibales et aultres monstres difformes et contrefaicts en despit [illegible]

[illegible]

[illegible] roniques du grant et énorme géant Gargantua, » ce qui lui

La rupture était radicale : elle était encore plus naturelle. Il n'y avait aucun rapport entre l'obstiné rieur et l'austère Réformateur ; — entre le chercheur du « grand peut-être » et le défenseur de la « très certaine vérité de Dieu : » — entre le fondateur du culte, souvent obscène, de la nature, de l'humanité raisonnable et non corrompue, et le prédicateur infatigable du péché originel, de la chute, de la corruption radicale et du salut uniquement en Christ ; — entre le philosophe qui avait pris pour devise « fais ce que voudras » et le chrétien qui avait mis en pratique la maxime : « en sacrifice, j'immole mon cœur au Seigneur. »

donna l'idée de son propre ouvrage. Vers le commencement de l'année 1533, voulant leur donner une suite de sa façon, il publia Pantagruel. « Les horribles et espouvantables faits, etc. » qui est aujourd'hui le livre II. Plus tard, en 1535, trouvant l'entrée en matière trop inférieure à la suite, il donna Gargantua : « La vie inestimable, » qui est le livre I actuel. Stapfer, o. c., p. 31. — 2. M. Stapfer s'exprime ainsi : « On a dit et j'ai répété, un peu vite peut-être, que la tendance protestante disparaît de l'œuvre de Rabelais avec le troisième livre publié en 1546. J'avoue qu'après avoir repassé à ce point de vue cette portion de l'ouvrage, je crois devoir faire quelques réserves, plus ou moins importantes. » C'est ainsi que le IVme livre contient le discours du petit diable au laboureur de Papefiguière, où l'on lit : « De faict Lucifer se paist, à tous ses repas, de fartadetz pour entrée de table. Et se souloit desjeuner d'escholiers. Mais (las !), ne sçay par quel malheur, depuys certaines années ilz ont avecques leurs estudes adjoinct les sainctes Bibles. Pour ceste cause plus n'en pouvons au diable l'un tirer. Et croy que si les caphards ne nous y aident, leur oustans par menaces, injures, force, violence et bruslemens leur sainct Paul d'entre les mains, plus a bas n'en grignoterons. » Rabelais, IV, XLVI.) — 3. Dans l'énumération des êtres « abuseurs et séducteurs » qui osent contester que son livre est « sans pair, incomparable et sans parragon, » ce qu'il maintient « jusques au feu exclusive, » Rabelais ajoute les prestinateurs (*prædestinatæ*) et emposteurs. » Prologue du livre II. — 4. *Opera*, VIII, p. 45. *Opuscules*, p. 1182. — 5. *Œuvres de Rabelais*, IV, XXXII.



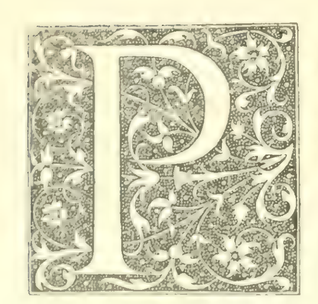
Église de Claix (p. 370.)

CHAPITRE SECOND

Nérac.

I. Nérac au XVIe siècle. — II. Marguerite d'Angoulême. — III. Le Fèvre d'Etaples. — IV. Marguerite d'Angoulême et Calvin. — V. Le protestantisme de Marguerite d'Angoulême. — VI. Nérac et Gérard Roussel. — VII. Un document inédit sur Gérard Roussel. — VIII. Fin de l'école de Le Fèvre.

I



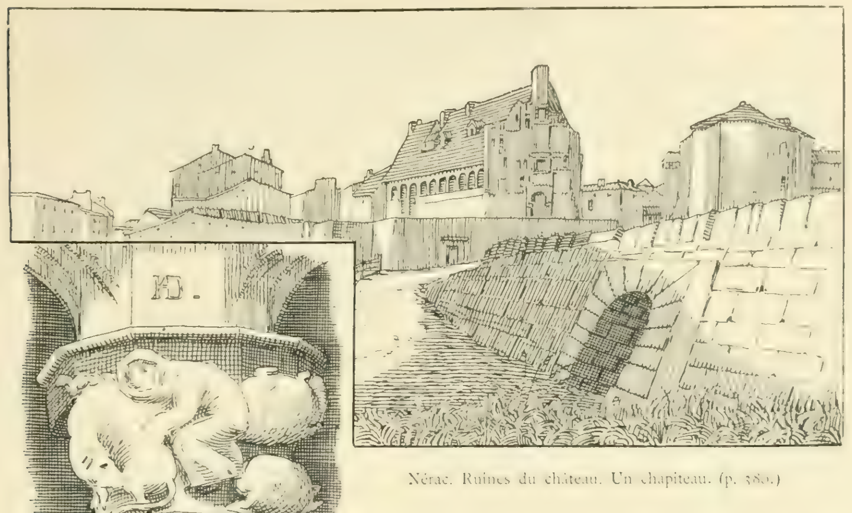
ARTI de Paris, après le 1er novembre 1533, Calvin se trouvait déjà, en mai 1534, à Noyon. Son séjour à Angoulême ne fut donc pas de très longue durée, et même il avait pris le temps, en avril 1534, de se rendre à Nérac.

Si vous demandez aujourd'hui à un Néracais ce qu'il reste de Nérac au XVIe siècle [1], il vous indiquera les ruines du château.

Elles sont fort belles, en effet, ces ruines (*Page* 381), quoique fort mal entretenues, et même bien peu respectées. Là-haut dans l'air se dressent délabrés les montants de deux cheminées, qui faisaient partie des salons royaux. Puis ce qui attire les regards c'est une galerie élégante, aux colonnes torses, aux chapiteaux ornés d'animaux bizarres. Malheureusement on a bâti devant cette galerie une maison qui gêne la vue. On a partagé, par des murs, la galerie elle-même, et chaque proprié-

[1] [illegible] *Nérac et Pau*, par [illegible] à Nérac, par Samazeuilh, [illegible] explicatives plus déve-[illegible]

taire d'une partie de la vieille demeure royale dépose des tonneaux dans les cours, et du bois dans les chambres. Intérieurement tout est à l'avenant. Et cependant il y a encore des salles avec leurs belles voûtes [1], dont les clefs portent des A entrelacés (Antoine de Bourbon), et qui attendent seulement une main bienveillante pour reprendre quelque chose de leur ancien éclat. Il y a même,



Nérac. Ruines du château. Un chapiteau. (p. 380.)

ici et là, des restes du vieux pavé, quelques petites pierres carrées que foulèrent, de leurs pieds élégants, princesses et reines. Aujourd'hui cela ne sert plus que de grenier ou de poulailler.

Deux chapiteaux de la galerie vont nous en dire davantage. Leurs sculptures nous racontent l'histoire du château, ou du moins les origines de la famille qui le bâtit.

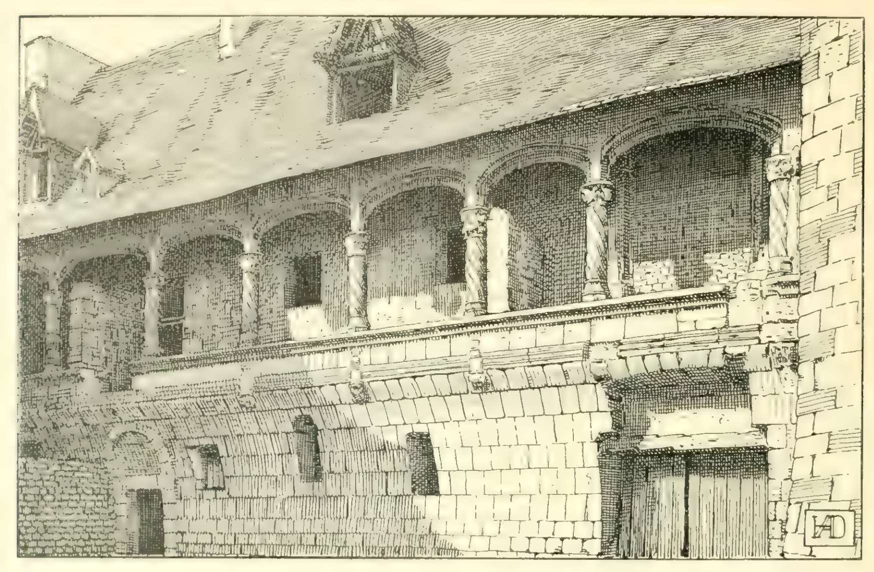
Sur l'un [2], on voit sculpté un moine bénédictin, revêtu de son scapulaire et environné d'une grande quantité de lapins. Il est courbé sur un gros dogue qui semble le menacer, et tandis que, d'une main, il lui présente un long papier déroulé, de l'autre il cherche à l'apaiser. Le second chapiteau, au lieu de simples feuilles, nous montre des marguerites.

Ces figures sont faciles à comprendre. Nérac était une abbaye de bénédictins qui, pour maintenir leur domination sur des vassaux récalcitrants, s'adressèrent à un seigneur de la maison d'Albret, originaire de Lapret ou Labret [3]. Les

1. « La pièce la plus [illegible] de ce bâtiment est une salle [illegible] du rez-de-chaussée. C'est là [illegible] d'Albret et de la cour de Navarre. » [illegible] Nérac. Agen, [illegible], p. 24. — 2. [illegible] —
3. Aujourd'hui Labrit, commune de l'arrondissement de Mont-de-Marsan.

seigneurs d'Albret répondirent volontiers à l'appel des moines, et se substituèrent tout simplement aux propriétaires légitimes.

Le dogue c'est le seigneur, le moine c'est le bénédictin, le papier c'est la charte.



Nérac. Galerie existante du château (aile nord).

Les d'Albret mirent plusieurs siècles à construire leur château, avec ses quatre corps de bâtiment.

L'aile qui a été conservée occupait le nord et datait de 1471 à 1522. L'aile occidentale, plus vieille, datait du XIVe siècle. Un dessin, de 1782, nous représente l'aile orientale. (*Page* 383.) Henri d'Albret construisit l'aile sud de 1522 à 1550.

Les quatre corps formaient un trapèze entourant une cour intérieure, entourés eux-mêmes par de profonds fossés, et défendus aux quatre angles par quatre [illegible] tours. La façade regardait la ville. Un pont de bois, pavé en pierres, conduisait au grand portail, devant lequel était un pont-levis. Et le portail lui-[illegible] gardé par deux tourelles, qui rendaient plus pittoresque cette masse un peu sombre. (*Page* 384).

A l'extrémité de la façade extérieure de l'aile nord, on voit encore une baie longitudinale [illegible], et un cercle de fer avec des rayons tordus. C'est tout ce qui reste d'un petit pont-levis qu'on abaissait pour que la Cour pût aller à l'église Saint-Nicolas, bâtie à côté.

Enfin, devant la façade orientale, longeant la rivière, était une autre tour

ronde, contenant un escalier en limaçon, qui aboutissait à un pont sur la Baïse : c'est par là que la Cour se rendait au parc [1].

Descendons du château, à gauche, le long de la Baïse, par la rue qui va d'un pont à l'autre, la rue des Tanneries. Sur la rivière, la façade de ces établissements n'est rien autre chose que l'ancien mur de ville. De longues galeries de bois, superposées, donnent au quartier un aspect jaune, noir et rouge, de l'effet le plus intéressant.



Nérac. Cour du château. Aile orientale, d'après un dessin de 1782, au musée de Nérac. (p. 382.)

Dans la rue, sur la clef de voûte de la porte d'une de ces tanneries, une inscription nous arrête : « Dieu soict céa. » (*Page* 385.) La tradition veut qu'ici se soient tenues les premières réunions évangéliques. Que cette inscription soit une inscription protestante, il n'y a guère lieu d'en douter. Les catholiques se taisaient, en général, ou parlaient latin, en de pareilles circonstances. Que la maison et le quartier soient vieux de plusieurs siècles, il n'y a pas lieu d'en douter davantage. Mais était-ce une maison particulière, ou vraiment un temple ? L'inscription est compréhensible dans les deux hypothèses. Tout ce qu'on sait, c'est que la maison contenait, en bas, une salle unique et très grande.

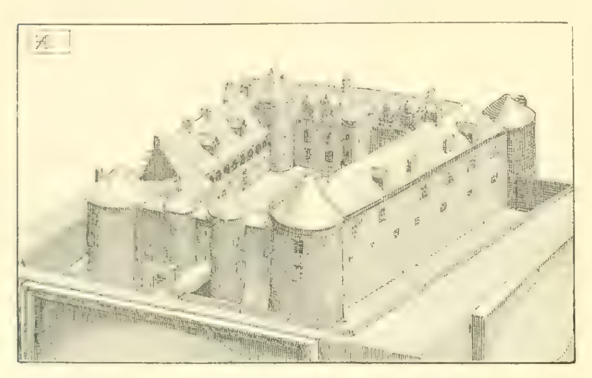
Encore quelques pas et, tournant à droite, nous voici en face du vieux pont (*Page* 386), en pierre, à triple arceau ogival, à double versant, aux coudes en

1. Le vieux château a été encore décrit par des experts en 1783 : visite faite bien à propos. Dix ans plus tard, le 1er août 1793, une loi de la Convention ordonnait la confiscation de tous les monuments où il existait des armoiries, signe de « l'antique et hideuse féodalité. » Les démolisseurs se mirent à l'œuvre. Pour 10 000 francs, ils abattirent la moitié de l'édifice ; ce qui restait fut vendu en plusieurs lots. On possède au musée de Nérac un plan du château, le dessin d'une façade intérieure (celle de l'est) retrouvé dans un manuscrit de 1752, dû à Dupin de Francueil, fermier général à la fin du XVIIIe siècle, enfin un plan en relief, en liège, exécuté avec beaucoup d'habileté d'après ces diverses indications. M. Philippe Lauzun, dans son *Château de Nérac* (1896, p. 10, article extrait de la *Revue de l'Agenais*), dit : « En outre des dessins déjà cités, il en existe un autre, reproduit à la fin de l'ouvrage, devenu fort rare, de M. Rougier de la Bergerie, ancien sous-préfet de Nérac, et intitulé : [illegible] *d'Henri IV*, [illegible] à Nérac (Agen, 1820). Ce dessin n'est que la reproduction d'un tableau beaucoup plus ancien qui portait pour titre : [illegible] *de Nérac*, *en 1610*. La vue est prise de la Garenne, c'est-à-dire de la rive droite, et permet d'admirer sur la rive gauche, et au bout du pont à [illegible] arches [illegible], très pittoresques, les deux façades Est et Sud du château, avec [illegible], les fenêtres [illegible] deux étages et le commencement du jardin du roi. » M. Tholin, archiviste du Lot-et-Garonne, a bien voulu [illegible] communiquer ce volume très [illegible] que, tiré à un très petit nombre d'exemplaires, il n'a pas été mis en vente) de M. Rougier de la Bergerie. Mais la lithographie qui indique le pont et la haute muraille le long de la Baïse, donne une simple silhouette du château, et il n'y a aucun renseignement sur le tableau de 1610. La reproduction en liège est en somme plus intéressante.

dehors, et aux piliers massifs armés de contreforts. Le poète, qui l'a chanté, a ajouté avec moins de clarté :

> Nérac, ce monument résume ta puissance....
> [illegible] le M[illegible] Age, [illegible] la Ren[illegible]ance[1].

Cela veut dire, en prose, qu'il y a deux Nérac ; le Nérac du château et de la Renaissance, dont nous venons de parler, et le petit ou vieux Nérac, vers lequel nous nous dirigeons, qui est le Nérac primitif. La Baïse les sépare ; le vieux pont les réunit.



Nérac. Le château, d'après le plan en relief du Musée. (p. 382.)

Le vieux pont trahissait encore mieux son âge vénérable il y a quelques années, alors que sa tête, du côté du vieux Nérac, était défendue par une tour sous laquelle il fallait passer. Les poutres de cette tour ont été sciées à fleur de la maison voisine, qui faisait corps avec elle et nous intéresse tout spécialement. Selon la tradition, c'est la maison où aurait habité Théodore de Bèze (angle de la rue de la Sederie)[2]. L'édifice est bien du moyen âge, comme l'atteste son pignon.

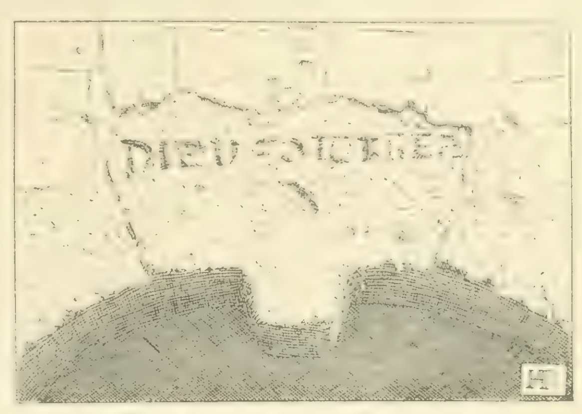
Un peu plus haut, dans la rue de Sully, à gauche, est la maison qu'habita Sully.

Si nous entrons dans une des rues avoisinantes, par exemple dans la rue Tanzin-la-Gaillarde (*Page* 387), nous achevons de pénétrer au cœur du moyen âge, en plein XIII[e] ou XIV[e] siècle. Je ne sais si quelque ville de France, Rouen, même Lisieux, a rien conservé de pareil, tellement c'est étroit, tellement c'est sombre, tellement c'est sale, tellement les odeurs les plus diverses et les plus fortes vous saisissent à la gorge. La rue a quelques mètres à peine de largeur ; les étages avancent les uns sur les autres à mesure qu'ils montent, et les toits Là-haut ne sont plus séparés que par quelques pieds. On comprend le jeu des [illegible] du XVI[e] siècle, qui s'amusaient à sauter à travers les rues, en courant [illegible] les toits. [illegible]ment deux commères pouvaient, par leur fenêtre, se faire passer un tison et rallumer leur feu. Ni air, ni lumière.

1. [illegible]

2. [illegible] nt aujourd'hui du Tribunal à l'ancien couvent des Capucins, [illegible] filles).

Voilà les origines de Nérac, du vieux bourg primitif, entouré par la rivière et par des murailles dont on voit encore quelques restes en amont, à l'endroit où le rempart arrivait à la Baïse. — A cet endroit précis s'élevait encore, il y a quelques années, une tour qui portait le nom de *Chaire de Calvin*. (*Page* 388.) Mais il est bien probable que la tradition a été, ici comme autre part, trop précise. Les populations naïves aiment les symboles matériels. Calvin était venu. Calvin, par son influence, avait fondé l'Eglise de Nérac. L'imagination populaire lui éleva une chaire digne de lui, forte et grande comme une tour[1].



[illegible]

En repassant le vieux pont, nous remontons droit dans la ville, et nous traversons le vieux quartier du Nérac actuel. (*Page* 389.) Dans la rue de l'Ecole se trouve l'ancien hôtel de ville bâti en 1611, sur l'emplacement de celui qu'un incendie avait dévoré avec les Archives[2], et nous arrivons aux Allées du Centre établies sur les anciens fossés[3], vers 1722. Ces fossés partaient du château, décrivaient un arc de cercle presque régulier et rejoignaient la rivière par la rue du Cujon[4].

On rencontrait d'abord la halle, une des plus vastes de France, construite sous Antoine de Bourbon ; sa charpente était supportée par trente gros piliers, formant deux longues galeries juxtaposées. A l'un des angles se tenaient les boulangers, auxquels Henri IV, pour perpétuer le souvenir de l'un de ses adultères, accorda le droit de ne payer aucune taxe.

Plus loin était la fontaine du Griffon, don de Henri IV. Ici avaient lieu les exécutions, précédées de tortures, par corde, coins, etc.

1. [illegible] dans laquelle Calvin avait prêché. (Villeneuve, o. c., p. 53.) La tour a été démolie, par mesure de sûreté, il n'y a [illegible]

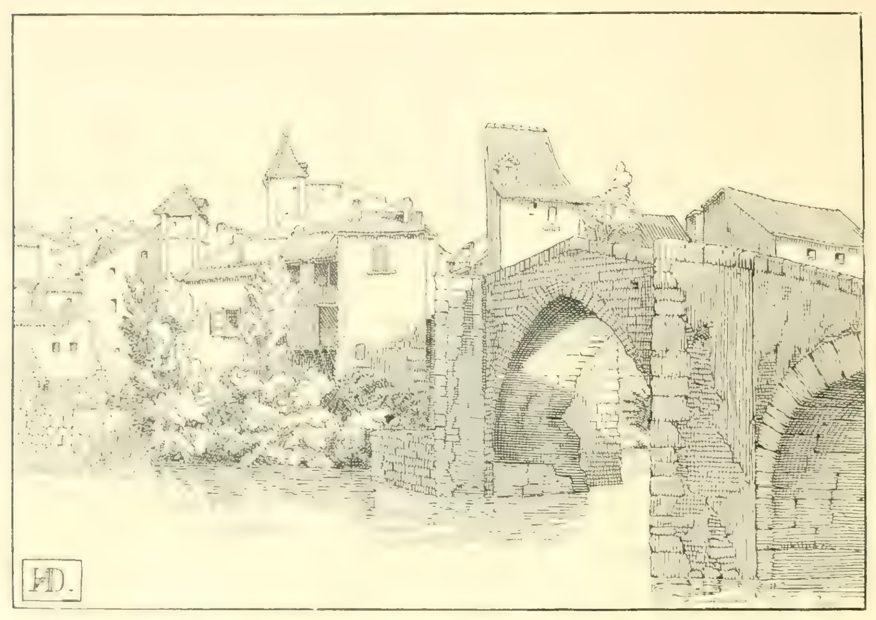
2. [illegible] historiques disparut. » R. de L. (Rougier, baron de la Ber[illegible]

3. [illegible] porte de Condom, où aboutissaient les murs mêmes du château, à la porte du Marcadieu (marché à Dieu ; aujourd'hui place Carnot) puis de Fontindéle et rejoignaient la rivière. C'est avec ces murailles-là qu[illegible]

4. [illegible] en patois : cajou.

Enfin, à l'autre bout des Allées, se tenait le marché au charbon qui, comme la halle, rappelait les aventures galantes, c'est-à-dire immorales, du roi de Navarre.

C'est par un souvenir d'un autre genre que nous terminons notre visite. A gauche des Allées, presque en face de la rue du Prince, est une place où se



Nérac. Le vieux pont. La maison de Théodore de Bèze. Le vieux Nérac. (p. 383.)

trouvent aujourd'hui le Tribunal, le Musée et la Bibliothèque. Elle s'est appelée presque jusqu'à ces derniers temps la place du Temple. Là en effet était le temple du XVI[e] siècle, démoli lors de la révocation de l'édit de Nantes. Un des plus pieux et des plus vieux protestants de Nérac m'a raconté qu'un de ses oncles lui parlait souvent d'un vieillard qu'il avait connu, et qui venait régulièrement pleurer sur les ruines de ce temple, comme les Juifs aux pieds des remparts de leur cité. « Jérusalem, si je t'oublie, » s'écriaient les prophètes ; et les huguenots chantaient : « C'est dans ta Sion sainte que tu seras loué. »

[illegible] la triste ville moyenageuse échappons-nous maintenant à travers la nature [illegible] jeune et gracieuse :



[illegible] ant l'eau,

[illegible]

Rien que ce nom : la Baïse, est plus qu'un nom, c'est toute une poésie. Et un Néracais, il est vrai, mais qui dans la circonstance n'a pas trop abusé de l'exagération naturelle à tout Gascon, a dit : « La Garonne est plus imposante ; le Lot est plus pittoresque. Mais c'est surtout à la Baïse qu'on peut appliquer le vers du poète :

> Et la grâce plus belle encore que la beauté.

Tout plaît sur ses bords, jusqu'au nom de la rivière qui les arrose [1]. »



Nérac. Rue Tanzin-la-Gaillarde dans le vieux Nérac [2]. (p. 384.)

En sortant du château par la tour avec le petit escalier en limaçon, on était tout de suite dans les Jardins du Roi, créés par Henri d'Albret, le mari de Marguerite. Aujourd'hui ce sont des jardins particuliers. Mais il est facile de restaurer l'ancien parc. Voilà encore, à l'angle, le pavillon des bains (*Page* 390), un pavillon hexagone qui baigne toujours ses pieds dans la rivière. Puis venait le jardin, dont le centre était marqué par un jet d'eau. Quatre vaches accroupies, au cou desquelles étaient suspendues des clarinettes et des sonnettes, supportaient le bassin en marbre blanc, et de superbes marronniers, taillés avec soin, l'ombrageaient. Le long de la terrasse, qui bordait la rivière, une belle et large allée d'ormeaux tenait toute la longueur du jardin. Elle conduisait à un tapis de verdure où se dressait le palais des Mariannes (*Page* 391), ce bâtiment carré et d'architecture assez soignée, que le roi avait construit pour une de ses maîtresses. A l'extrémité de l'allée se trouvait la fontaine désignée par un mot béarnais *la noun de las Poupetos*, qui continue à rappeler les aventures peu édifiantes d'Henri d'Albret.

Ainsi, dans l'âme d'Henri IV, il y eut lutte entre l'influence atavique du grand-père et du père d'un côté, et celle de la grand'mère et de la mère de l'autre. L'immoralité l'emporta sur la morale.

De ce côté-ci de la Baïse c'était donc le jardin aux parterres soignés, fleuris et plantés d'arbres exotiques, orangers, aloès, palmiers. De l'autre côté (on passait sur un pont plus étroit et plus bas que le pont actuel), c'était la nature, « la garenne. » (*Page* 393).

1. [illegible] — 2. [illegible] venant de l'est.

La fameuse promenade est restée jusqu'à la fin du siècle dernier un parc muré, allant du petit Nérac à la fontaine Saint-Jean. Mais une porte permettait d'entrer dans un second bois, entouré aussi de murailles, une seconde garenne qui s'étendait jusqu'à Nazareth. Ecoutons une description, de 1807, avant les derniers remaniements : « Une large et belle allée se dirige depuis les murs du petit Nérac jusqu'au moulin de Nazareth, en suivant toujours, dans une longueur d'environ trois mille pas, toutes les sinuosités de la rivière, dont les eaux calmes vont baigner les murs de Nérac.



» Des ormeaux, des chênes touffus, s'élèvent de chaque côté, et forment de la promenade un berceau continuel; ils sont même assez rapprochés les uns des autres, pour que leurs branches se confondent sans se nuire. Dans la partie inférieure, leurs tiges étaient jointes autrefois par une haie d'aubépines, dont la verdure était relevée, au printemps, par les fleurs les plus odoriférantes.

» Le coteau au pied duquel est située la promenade, est couvert d'un bois taillis, qui forme à proprement parler la garenne. Il servait de retraite à une immense quantité de gibier....

» Des arbres de toute espèce composent le taillis, et la diversité de leurs feuilles offre, dans ses détails, les nuances les plus agréables, et, dans l'ensemble, un amphithéâtre de verdure qui repose et satisfait la vue.

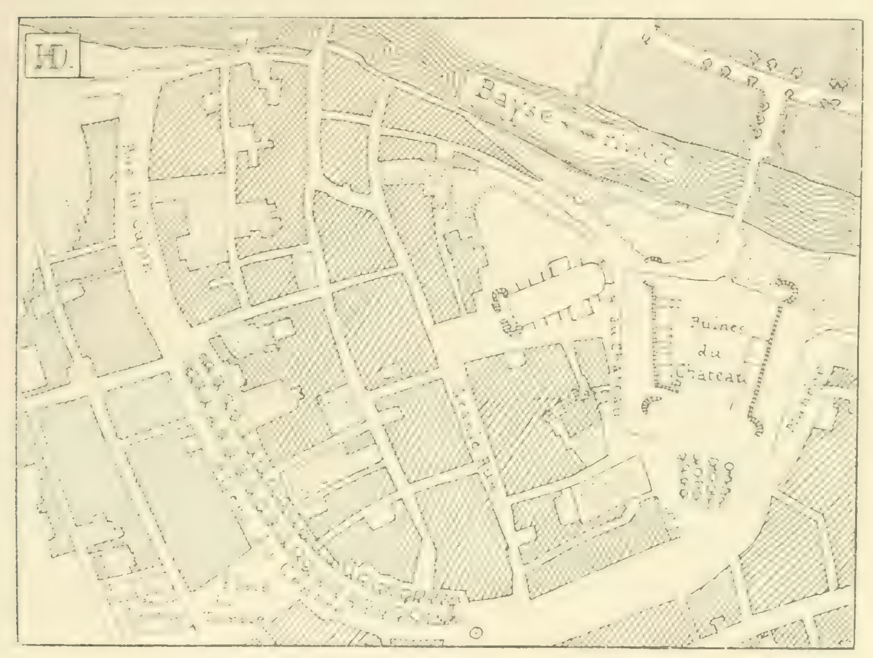
» La monotonie de ce tableau est même rompue par des prairies émaillées de fleurs, dont la végétation est vivifiée par des sources abondantes, et, dans certains endroits, par des masses de rochers, si heureusement dessinés, qu'on les croirait posés par la main des hommes.

» Au-dessus du coteau, et dans la plaine supérieure, une large allée (aujourd'hui [illegible] au milieu des chênes, se prolongeait à la même distance que celle de la garenne, et en ligne directe. — La rivière baigne le côté droit de la promenade ; mais son lit [illegible]issé laisse apercevoir, à chaque détour, et [illegible] à chaque pas, les paysages les plus variés.... »

[illegible]tait le Jardin du Roi... et ses magnificences; « plus loin, se trouvent [illegible] les ruisseaux qui, des rochers qui couronnent le [illegible], jaillissent en cascades, pour aller terminer leur cours dans la rivière. [illegible]t les bords; et à l'ombrage de [illegible]s arbres paissent des troupeaux de vaches qui animent le paysage, et rappellent [illegible]

Enfin, à l'extrémité de la garenne, l'horizon se termine par les fières ruines du château de Nazareth [1], un nom qui évoque toute la chevalerie et ses faits d'armes, comme la Baïse évoque toute la poésie et ses délicatesses.

La poésie nous mène à la philosophie. L'homme croit que, pour braver le

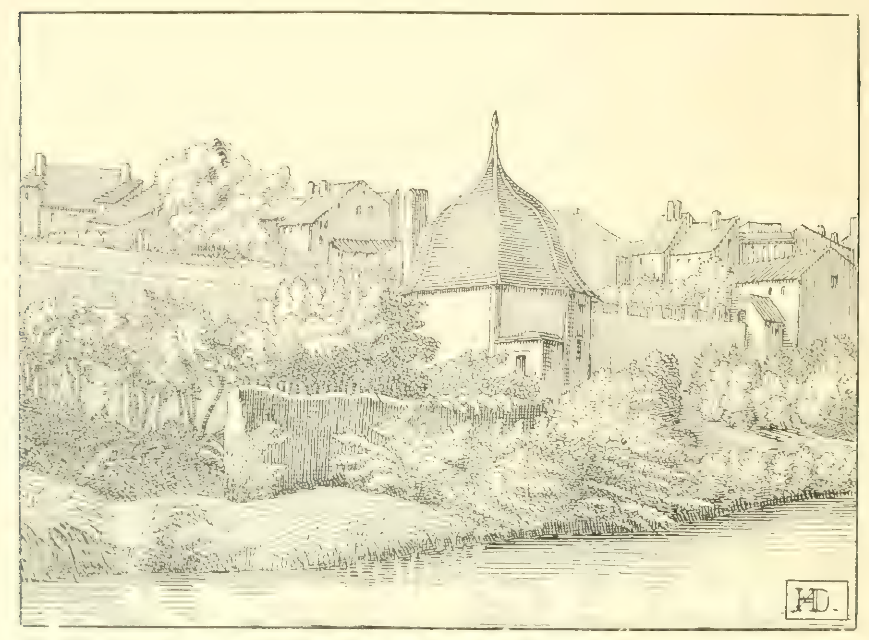


[illegible] XVI[illegible] siècle, d'après un plan inédit [illegible]

temps, il doit se servir du mortier et de la pierre, entasser les rochers, les blocs de granit. Alors, quand il a bâti ses châteaux-forts, sombres et énormes, et leurs murs impénétrables, il se dit : En voilà pour toujours. *Exegi monumentum!* Non, l'homme communique sa fragilité à tout ce qu'il touche : il ne reste de lui que ce qu'il n'a pas créé. Qu'est devenu le château de Nérac ? Si vous voulez retrouver le milieu exact où ont vécu les Antoine de Bourbon et les Marguerite d'Angoulême, allez dans le parc. Là coule encore la fontenelle de Saint-Jean, et c'est la même eau dans laquelle la jolie et pauvre Fleurette, une autre victime d'Henri IV, se noya par désespoir d'amour [3]. A côté, voilà les deux

1. Nazareth est un village qui, avec ses murs bâtis sur d[illegible] — 2. [illegible] le plan topographique ci-dessus est fidèlement copié d'après la minute [illegible]

jumeaux, deux arbres plantés par le roi et la reine Henri d'Albret et Marguerite, dans un jour de réconciliation fugitive. Les hivers et les printemps se sont succédé, et les arbres sont les mêmes. Qu'importerait même qu'ils eussent changé ? Qu'importe que tous ces brins de gazon aient été cent et cent fois renouvelés ? ce



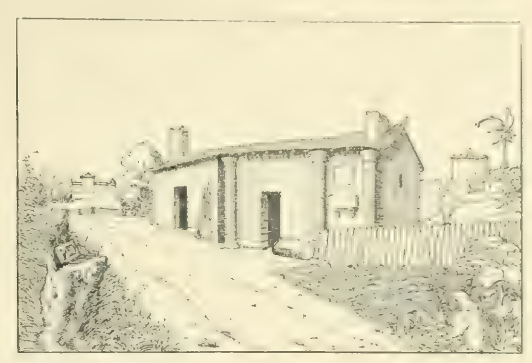
Nérac. Le pavillon des bains. (p. 387.)

sont les mêmes ombrages, c'est la même fraîcheur ; ce sont les mêmes spectacles et nous voyons absolument ce que virent ces hommes et ces femmes du XVI[e] siècle.

Dans ce cadre si riant, si gracieux, il ne faut pas le moindre effort d'imagination pour replacer toutes ces figures ; il suffit de fermer les yeux. Et, aussitôt, on voit apparaître toute la cour de France, à la suite de Catherine de Médicis, de Marguerite de Valois, d'Henri de Béarn. C'était en octobre 1578, au beau soleil d'automne, dans ce calme de l'atmosphère où les feuilles ne tremblent pas

[illegible] à ceux qui contestaient l'existence de Fleurette : [illegible] connaître cette seule ligne d'un journal manuscrit du temps, conservé dans [illegible] mmentaires par égard pour le roi. Il y avait alors sept ans au [illegible]

sur les arbres. La reine-mère est venue pour les fameuses Conférences. Elle se promène avec un ministre et se joue de lui en imitant son langage puritain. Pendant ce temps l'escadron volant de ses filles d'honneur fait capituler plus de vertus que pendant les guerres de religion on ne fera capituler de donjons. Les fêtes, les intrigues, les galanteries, les trahisons, les duels, ce que la reine Margot appelait « ces toutes sortes de plaisirs honnêtes, » répandent la corruption la plus brillante. Pour les beaux yeux de la rieuse Anne d'Aquaviva, le vieux Ussac livre La Réole aux catholiques, et, pour se venger, le roi de Navarre va surprendre la ville de Fleurance au sortir d'un bal. Au milieu de cet imbroglio d'amours, de duels, d'intrigues, on signe le traité du 28 février 1579, et sur les allées de la Garenne la troupe légère des courtisans et des dames dans leurs costumes pittoresques de soie et de velours, aux couleurs bariolées, passe en riant et en dansant comme les rondes de Watteau. « Nérac était une Capoue, a dit un auteur, qu'il eût fallu fuir si l'on ne voulait y perdre son corps et son âme. »



Nérac. Le palais des Mariannes[1]. (p. 387.)

II

En vérité, que pouvait bien venir y faire Calvin ?

Il est vrai, aucun lieu ne réveille le souvenir d'une plus profonde dissolution que Nérac, avec ses palais des Mariannes, ses fontaines des Poupetos, ses contes sur la belle boulangère, sur le charbonnier de Capehicot, sur les aventures de ces filles d'honneur, c'est-à-dire sans honneur, qui s'appellent Marianne, Alespée, Fleurette, Fosseuse, d'Agelle, Le Rebours.... Du grand-père au petit-fils, sans oublier ni le père, ni la femme d'Henri IV, c'est ici que la cour de Navarre a donné le spectacle de la plus parfaite dépravation.

Mais les chroniqueurs ont deux fois tort. Ils ont tort de louer sous le nom d'aventures galantes les adultères vulgaires d'un homme dépourvu de sens moral, et qui aurait mieux dû se rappeler de qui il était fils et de qui il était roi, fils

1. Le Palais des Mariannes est situé vers le milieu du Jardin du Roy, à droite, et sur le bord du chemin de service qui le coupe en deux aujourd'hui. C'était plutôt un pavillon de plaisance dans le goût de l'art italien. (Voir *La* [illegible]



[illegible]

d'une mère sur laquelle il aurait dû prendre exemple, et roi d'un peuple auquel il devait le donner.

Et les chroniqueurs ont tort, et pas moins, lorsqu'ils écrivent : « L'histoire de Nérac se résume dans un seul nom : Henri IV ; » lorsqu'ils chantent dans leurs sonnets :

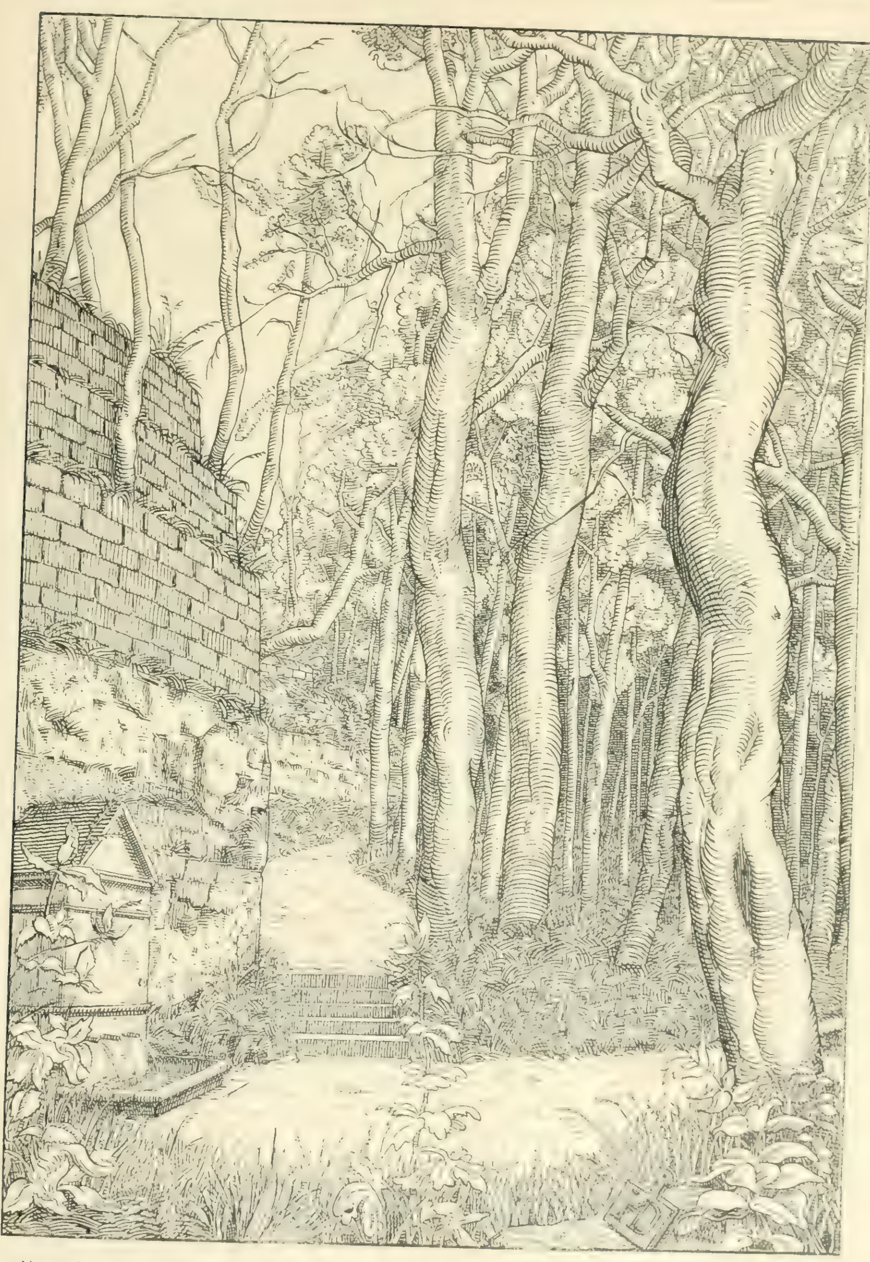
> « Nérac, ne suffit-il donc pas
> qu'on te parle de lui ? »

Non, cela ne suffit pas. Les Néracais se calomnient. Nérac n'a pas seulement été le foyer de tous les vices. On y a vu briller toutes les vertus, et la vraie gloire de Nérac, ce n'est pas Henri IV, c'est Marguerite d'Angoulême, mère de Jeanne d'Albret.

On conserve au musée de Nérac la copie d'une jolie miniature du XVI[e] siècle. Un prince, Henri d'Albret, se trouve dans un jardin, le Jardin du Roi. Il tient à la main une [illegible] et il la tend à une jeune fille, Marguerite d'Angoulême, en lui disant : « J'ai une précieuse perle (*Margarita*) que j'ai recueillie au plus profond de mon [illegible] (*Inveni unam pretiosam margaritam, quam intimo corde collegi.*) Dans le lointain on aperçoit les vieux murs de Nérac.

Une histoire poétique, d'une poésie touchante et douce, une histoire d'où [illegible] d'une fleur, un parfum délicieux de mysticisme à la fois pénétr[illegible] un peu affaiblissant, voilà en effet le Nérac, vrai et original, voilà le [illegible] qui mérite une place absolument à part au milieu de toutes les résidences [illegible] que Calvin est venu visiter, celui de [illegible]

1. [illegible] dans le ton de cette idylle mystique, [illegible] vie : « Elle avoit été l'œillet



Nerac. Promenade la Garenne. Fontaine Saint Jean. Les deux jumeaux [illegible]



Marguerite de Valois, d'après les *Icon*[illegible].

précieux dans le parterre de ceste maison, de qui l'odeur avoit attiré en sa cour, comme le thym les mouches à miel, les meilleurs esprits de l'Europe. »

Que fut en effet Marguerite, sinon un charme, une attraction, une influence bienfaisante, la bonne fée, non seulement de son frère, mais de tous les malheureux, celle que la nature avait ornée de tous les dons les plus divers et les plus précieux, et que Marot définissait : Corps féminin, cœur d'homme et teste d'ange ?

Née à Angoulême (« angoumoise, dit-elle d'elle-même, sentant l'eau douce de Charente[1] ») le 11 avril 1492, cette sœur unique de François Ier fut mariée, un peu contre son gré, semble-t-il, au duc d'Alençon[2]; et nous avons vu son heureuse influence à Bourges. Le Fèvre d'Etaples sans doute la mit en relation avec Briçonnet, et rien n'est comparable à la correspondance qui s'établit, de 1521 à 1524, entre la princesse et l'évêque.

Pour parler de l'incarnation, l'évêque lui dit : « C'est un gateau qui a régné, venu de Zizanie sursemée, moulé au moulin d'ennui, pétri d'eau froide en la Huche d'infidèle et inobédiente présomption, etc. »

Ce n'est pas clair. Voici qui l'est moins encore si possible : « Madame, qui [illegible] est abisme ; cherchant desert et ne le peut trouver, et quand [illegible]ve est par dessus empêché, est mauvais guide pour guider autrui [illegible] conduire au désert désiré[3]. »

[1] [illegible] touchant récit que Marguerite fait, dans [illegible]

Marguerite s'évertue à marcher sur les traces de son directeur. Elle signe ses lettres « vostre gelée, altérée, et affamée fille », ou encore : « la pis que morte. » Citons aussi ce morceau d'une lettre de 1523 : « Vous me priastes que si de quelque endroit de la très saincte Escripture doubtois ou désirois quelque chose, le vous escripre : à quoy vous feis promesse présomptueuse de le faire. Je vous prie excuser l'aveugle qui juge des couleurs : car je confesse que la moindre parole qui y soit est trop pour moy et la plus clère m'est obscure.... Mais à vous qui sçavez les gousts des viandes restaurantes et fortifiantes, je vous prie que en vérité, sans fainte, du demeurant de celles qui vous sont par le donneur données, en veuillez envoyer les miettes, en sorte que vostre vieille mère [c'est d'elle-même qu'il s'agit ; elle avait 32 ans et l'évèque en avait 53] envieillie en sa première peau, puisse par cette doulce et ravissante parolle de vie renouveler sa vieille peau, et estre tellement repolie, arrondie et blanchie, qu'elle puisse être au seul nécessaire[1].... »

Ce qu'il y a de plus grave c'est que ce mysticisme baroque, après avoir corrompu le goût, paralysait la volonté. Et Briçonnet ne craignit pas d'arrèter tout à coup les élans pieux de celle qui l'avait pris pour guide. Cette fois le langage est très, trop, compréhensible : « La prudence est [consiste à] caller.... Je me suis quelque fois persuadé que raison et honnesteté deust contraindre nostre honneur à se contenter et dissimuler[2]. » On sait comment Briçonnet finit.

Plus fidèle à elle-même, Marguerite redoubla d'efforts et de soins pour protéger les persécutés. Remariée, en 1527, à Henri d'Albret (elle avait alors trente-cinq ans et Henri en avait vingt-quatre), elle se réfugia à Nérac, vers 1530, et fit de sa résidence une vraie « auberge de la justice, » un asile ouvert à tous les malheureux. Voici comment s'exprime un contemporain, Charles de Sainte-Marthe, un de ceux qu'elle avait sauvés du bûcher, et qui prononça son oraison funèbre. Sous l'influence de Marguerite, Nérac « devint le port et le refuge de tous les désolés. Tu les eusses vus à ce port, les uns lever la teste hors de mendicité, les autres, comme après le naufrage, embrasser la tranquillité tant désirée.... Somme, les voyant à l'entour de ceste bonne dame, tu eusses dit d'elle que c'estoit une poulle qui soigneusement appelle et assemble ses petits poulets et les couvre de ses ailes[3]. »

Alors Nérac brilla d'un éclat incomparable. Marot, arrivé en 1535, célèbre cet « exil plus doulx que liberté, » et se hâte d'appeler son ami Bonaventure Des Perriers, pour qu'il vienne

> [illegible]
> La Baïse chanter comme chansons d'abeille.

Voici les Du Moulin, les Victor Brodeau, les Claude Guyet, qui portent tous le titre de valet de chambre. Voici le traducteur de Boccace, Antoine le Maçon, et le poète chrétien Nicolas Denisot, et le mathématicien poète Pelletier. Voici les

1. Génin, o. c., p. 104. — 2. Herminjard, I, p. 199 [illegible] — 3. Génin, *Ibid.*, p. [illegible].

docteurs et les théologiens, Le Fèvre d'Etaples, Gérard Roussel, Michel d'Arande, tout le cénacle de Meaux, reconstitué sous les ombrages de la Garenne, fugitifs, sous le coup de condamnations terribles, si ce n'est même échappés aux cachots et arrachés aux flammes.

Marguerite se fait toute à tous. Elle le peut : savante avec les savants, poète avec les poètes, théologienne avec les théologiens. N'est-ce pas Briçonnet qui, effrayé de cette prodigieuse activité d'esprit, lui avait un jour écrit : « S'il y avoit au bout du royaume ung docteur, qui, par un seul verbe abrégé, peust apprendre toute la grammaire, autant qu'il est possible d'en sçavoir ; et ung aultre de la rhétorique ; et ung aultre de la philosophie ; et aussy des sept arts libéraux, chacun d'eux par ung verbe abrégé, vous y courriez comme au feu [1] ? »

Il n'y a aucune exagération. Pour elle, « les tappis ou autres ouvrages de l'éguille » sont « une très délectable occupation. » Seulement tandis que ses doigts brodent sur le canevas quelque « divin sacrifice de la messe, » elle se fait lire un historiographe, ou un poète, ou un autre notable et utile auteur. Elle profite des loisirs d'un voyage pour composer quelque écrit, et, dans sa litière, une dame de compagnie lui tient l'encrier [2].

On s'explique ainsi les connaissances encyclopédiques dont témoigne le poème des *Prisons,* où Marguerite se dépeint à nous « feuilletant les livres de loix, des artz libéraulx, de médecine, des bons et vrays historiens. » Elle écrit :

> [illegible]
> [illegible] cosmographie
> [illegible] la terre et sa grandeur,
> Faisant mon cueur courir de grand ardeur
> Parmy l'Europe et l'Afrique et l'Asie
> [illegible]

Quelle fièvre ! quel enthousiasme ! C'est bien la Renaissance [4].

Passons une journée en cette étonnante et agréable compagnie. Tout le monde est réuni dans une des salles du château « fort bien tapissée et pavée. » C'est une foule de dames, de demoiselles, de secrétaires, de médecins, d'aumô-

1 [illegible] — 2 [illegible] Nouvelles [illegible] part dans sa litière, en allant par [illegible] grand'mère, qui alloit [illegible] l'escritoire dont elle escrivoit. [illegible] — 4. Quand [illegible] l'Institution de l'Hôpital des « Enfants ro[illegible] [illegible] l'Heptaméron et les *Chansons spirituelles,* [illegible] parler de tant de hardis imprimeurs et de doux poètes. [illegible]tive que salutaire à la politique extérieure d'un des [illegible]trative [illegible] il soit permis d'affirmer qu'il n'y a pas dans toute la [illegible] n'en est aucune qui ait personnifié d'une [illegible] p. XIX.

niers, de valets de chambre, sans compter les étrangers de passage[1]. Marguerite est mise très simplement. « Sa façon accoustumée étoit ung manteau de veloux noir, couppé ung peu soubs le bras ; sa cotte noire, assez à hault collet, fourrée de marthes, attachée d'espingles par devant ; sa cornette assez basse sur la teste, et apparoist ung peu sa chemise froncée au collet[2]. » (*Page* 394.

C'est après dîner, et l'on discute quelque texte de l'Ecriture sainte, par exemple, celui-ci : « Si vous ne ressemblez aux petits enfants, vous n'entrerez jamais au royaume des cieux. » Les docteurs citent saint Augustin, saint Jérôme, saint Chrysostome. Pourquoi pas ? La princesse ne lit-elle pas Erasme dans l'original ? ne comprend-elle pas Sophocle ? et, pour approfondir le sens de la Bible, n'a-t-elle pas pris des leçons d'hébreu[3] ?

Puis, comme le temps est beau, on descend dans le parc, de l'autre côté de la Baïse, et, après une courte promenade, on s'assied à l'ombre des arbres qui abritent la fontaine de saint Jean.

Une demoiselle d'honneur se met à lire une des nouvelles de l'Heptaméron. Et ce contraste n'est pas un des traits les moins significatifs de cette société et de ces personnages, de plus en plus curieux, à mesure que nous les étudions de plus près. C'est le XVI[e] siècle, où la galanterie s'alliait si souvent à la religion, où les mœurs si rudes donnaient aux langues une liberté qui choque sinon la vertu, du moins la pruderie, de notre époque. Mais il faut bien noter que les Contes de Marguerite sont d'une nature assez particulière. Ils contiennent des récits libres, trop libres. Toutefois, même les plus libres sont suivis d'une morale, souvent sévère et souvent pieuse, « qui irait à donner l'*Heptaméron* pour un livre d'édification[4]. » C'est dans ces contes qu'on lit : « Il n'y a de force qu'en Dieu. » La trente-troisième nouvelle finit ainsi : « Voilà, mes dames, comme la foy du bon comte [d'Angoulesme] ne fut vaincue par signes ne par miracles extérieurs, sçachant très bien que nous n'avons qu'un Sauveur, lequel en disant *consummatum est*, a monstré qu'il ne laissoit point à un autre successeur pour faire nostre salut[5]. » Du reste Marguerite s'est mise elle-même en scène dans ces Nouvelles, sous le nom de mère Oysille, et c'est elle qui dirige les entretiens. Or, elle commence chaque journée par la lecture de la Bible, et prie toute la société « d'aller à l'Eglise, en l'union que les apôtres faisoient leur oraison, et demander à Dieu sa grâce, laquelle n'est jamais refusée à ceux qui en foy la requièrent[6]. » Aussi vit-on la puritaine Jeanne d'Albret veiller, pieusement, à ce que le public reçut une édition authentique des Nouvelles de sa mère.

Cependant, au milieu de ces propos et devis, les heures ont passé, et l'on rentre au château pour terminer l'après-midi par la comédie : une comédie du

1. La cour compte [illegible] un chancelier, deux chambellans, dix maîtres d'hôtel, [illegible], trente-[illegible] demoiselles, dix-sept secrétaires, quatre médecins, un chapelain, six [illegible], vingt [illegible] personnel, sans oublier une centaine de domestiques que la reine entretient [illegible] (Henri de la Ferrière, *Marguerite d'Angoulême*, 1893, p. 18.) — 2. [illegible] — 3. *Ibid.* [illegible] les pages très intéressantes consacrées à ce sujet par M. Doumic dans la *Revue des Deux-Mondes*, [illegible] p. 941-943. — 5. L'*Heptaméron*, fin de la trente-troisième Nouvelle. — 6. *Ibid.*, début de [illegible]

même goût que les Nouvelles ou les Propos de table. Sous les formes les plus inattendues, c'est toujours de religion qu'il est question.

« Nous passons notre temps, a dit Marguerite elle-même, à faire mômeries et farces. » Et Brantôme explique un peu de quoi il s'agit : « Elle composait souvent, dit-il, des comédies et des moralités qu'on appelait là des pastorales, qu'elle faisait jouer et représenter par les filles de la cour. » Nous avons encore une de ces pastorales, composée précisément à Nérac, en 1535 : l'« Inquisiteur[1]. »

L'inquisiteur commence par se plaindre de « ce savoir neuf » qui surmonte le sien. Il gémit de ce qu'il ne peut....

> .... [illegible]
> Qui myeulx que moy ont l'Escripture saincte...
> Car contanter je ne les puis de faincte :
> Tousjours leur fault alléguer l'Escripture.
> [illegible],
> Car je ne feiz jamais bonne lecture.

Notons une question et une réponse. L'inquisiteur demande :

> Des [illegible] œuvres, des meritte[illegible],
> Qu'est-ce ?

Et les enfants éclatant de rire et le raillant, répondent :

> Lza, lza, lza.

Voilà qui est hardi. Cependant l'inquisiteur finit par être ébranlé :

> [illegible]nt rien d'aventure,
> [illegible] Bible leu.

Il est ému, entraîné. Il se met à chanter lui-même un cantique :

> O [illegible]
> O [illegible],
> Qui par ta clémence
> [illegible] sainct Esprit
> [illegible]
> M[illegible]ltrecuydance,
> [illegible]

Et tous finissent par s'unir dans un même chant. Sur quoi le petit Clérot [illegible]mine par cette sage réflexion :

> Voicy une divine prise :
> [illegible]
> [illegible].

La journée est finie. Quelle journée ! Et quel tort on fait à Nérac en voulant [illegible]ment les banales amours de princes dévergondés ! Toutes les [illegible]t même d'autres époques, pourraient en raconter autant. [illegible]. Tandis que nous aurions beau chercher, parcourir l'Europe et

[1] [illegible]

les siècles, nous ne trouverions rien de comparable à cette idylle mystique, qui, sous la providence de la belle Marguerite, se déroule sur les bords de la Baïse.

Une dernière fois je m'assieds à côté de la petite fontaine de saint Jean et j'écoute son murmure. C'est à cette eau si pure, et coulant si doucement, que Marguerite pensait sans doute, quand elle écrivait :

A la clère fontenelle
Qui est l'eau vive, et d'En haut le parfait don.
Tous povres pécheurs appelle
    Dieu tout seul bon,
    Pour vray pardon
Recevoir en abandon.

Et je pense : cette idylle mystique de Nérac fut en définitive triste, triste comme un rayon de soleil trop fugitif, entre deux noirs nuages, entre toutes les hontes empestées de la corruption, et toutes les horreurs sanglantes de la persécution.

Pendant qu'ici s'écoulent ces quelques années, abritées par ces collines, apaisées par ces ombrages, rafraîchies par ces sources, là-bas et tout autour, c'est la France qui s'enfonce dans un abîme de boue et de sang, la boue dont était faite l'âme des Valois, le sang qui jaillissait du cœur de nos martyrs.

Quel terrible contraste ! Et cette sécurité même devient une inquiétude ! et ce bonheur même devient un malaise ! et c'est Marguerite même qui chante son chant le plus triste et le plus beau :

Resveille-toy, Seigneur Dieu,
    Fais ton effort,
De venger en chacun lieu
    Des tiens la mort.

Tu veux que ton Evangile
Soit préchée par les tiens,
En chasteau, bourgade et ville,
Sans que l'on en cèle riens :
Donne donc à tes servans
    Cœur ferme et fort,
Et que d'amour tous fervents,
    Ayment la mort.

La mort, qui à l'infidèle
Est horrible à regarder,
A ton enfant est si belle
Qu'il ne craint s'y hasarder....
Avance donc, Seigneur,
    Ton doux rapport,
Leur donnant, pour tout [illegible].
    Joyeuse mort [1].

1. A propos des [illegible] M. [illegible] même d'un Réformé qui confesse sa foi, qui souffre, qui gémit, et qui, finalement, [illegible] s'y trompèrent si peu [illegible] ferme allure : « Resveille-toy, Seigneur D[illegible]

L'idylle a fait son temps; l'heure de l'action a sonné.

La parole n'est plus aux mystiques : elle est aux héros. Et voilà pourquoi, à ce moment, Calvin vient faire sa visite à la cour de Nérac.

III

Il venait voir Le Fèvre d'Etaples.

Nous avons quitté l'auteur du *Commentaire* de 1512, à Strasbourg, chez Capiton, en 1525, mal caché sous le pseudonyme de Pérégrinus, fuyant la persécution que le timide Briçonnet avait laissé déchaîner dans son diocèse de Meaux. Protégé par Marguerite et par François I[er], Le Fèvre rentra bientôt en France (1526), fut nommé à Blois, où la cour séjournait souvent [1], bibliothécaire et précepteur des enfants royaux. Il n'y resta pas longtemps. L'horizon s'assombrissait de nouveau. Le concile de Sens se réunissait. Berquin subissait le supplice. A la fin de mai 1530 [2], Marguerite de Navarre adressa au grand maître Anne de Montmorency une lettre, où se trouvent ces lignes : « Le bonhomme Fabry m'a escript qu'il s'est trouvé ung peu mal à Bloys, avecques ce qu'on l'a voulu fascher par de là [3]. Et pour changer d'air, [il] iroit volontiers voir ung amy sien pour ung temps, si le plaisir du Roy étoit luy vouloir donner congié. Il a mis ordre en sa librairie, cotté les livres, et mis tout par inventaire, lequel il baillera à qui il plaira au Roy. Je vous prie demander son congié au Roy. » Le congé fut accordé. Le Fèvre commença peut-être par aller chez Michel d'Arande, à Saint-Paul-Trois-Châteaux, dans le Dauphiné [4] ; puis il se rendit à Nérac, où il trouva un asile sûr et définitif.

Son attention se concentrait de plus en plus sur la Bible. La traduction française de l'Ancien Testament (à l'exception du Psautier, qui avait paru en 1525), avait été publiée, le 28 septembre 1528, à Anvers, chez Martin Lempereur, en 4 volumes in-8°. La Bible entière parut en 1530, chez le même imprimeur. Ici se place la curieuse lettre du nonce Aléandre; elle nous apprend qu'on aurait voulu amener Le Fèvre à se rétracter, et que, pour arriver à ce résultat, on son-

premiers temples huguenots, chantés par des milliers de fidèles, c'est assez prouver leur signification évangélique.... [illegible] s'applique point à une pièce isolée, mais bien à la presque totalité des *chansons*. Nombre d'entre [illegible] protestant [illegible] *Bulletin*, XLVII, 1898, p. 70-71.

1. [illegible] Nérac [illegible] 1527 [illegible] c'est à Blois que naquit [illegible]

2. [illegible] [da]tée par M. Herminjard. M. Génin dit : 1531, et Graf : 1529. Herminjard, II, [illegible]

3. [illegible] [Blois lui-m]ême, en effet, n'était pas une retraite absolument sûre. L'évêque de Chartres, Louis [illegible] [illegible]ques. Il fit arrêter et emprisonner Clément Marot. Le 21 septembre 1527, [illegible] [illegible] Saint [illegible], protonotaire apostolique, [illegible] Un peu plus tard, il chargea Pierre Sceneau, official [illegible] et contre Le Fèvre [illegible] [illegible] *[o]peribus*, p. 43.) Clichtove, l'ancien disciple [illegible] mesures persécutrices.

4. [illegible] Clément VII [illegible] 1531. Herminjard, [illegible]

geait à le faire venir à Rome. Aléandre rapporte un propos récent de Le Fèvre, qui, à un seigneur lui demandant si les catholiques ne se gouvernaient pas par l'esprit du Seigneur, avait répondu en serrant les épaules : « Je n'en sais rien. » Aléandre affecte de ne penser qu'au début de la carrière de Le Fèvre, à ses corrections de la Vulgate, pour lesquelles la Sorbonne le condamna. Il raille cette condamnation. « C'était alors chose inouïe que le changement de la moindre syllabe, et même de corriger un texte altéré par la faute des copistes dans l'ancienne version dont se sert l'Eglise. » Il trouve tout cela de « minime importance, » et il ajoute : « J'avais reçu du pape l'ordre, et j'avais moi-même le désir, de chercher, si je le rencontrais quelque part, à l'adoucir et à le rassurer.... Si Faber faisait par écrit une petite rétractation de quelques passages, comme l'a fait saint Augustin, le tout s'arrangerait aisément. C'est là ce que j'espérais, et c'est ainsi que nous avions décidé d'agir, le docteur Ortiz et moi, avec le consentement du pape. Mais comme Faber est si loin de nous, il conviendrait de l'engager par l'entremise de quelque bon prince ou seigneur, à se rendre en Italie, parce que, tant qu'il est près de ce Gérard, jamais on ne réussira à rien [1]. »

Pendant ce temps, Le Fèvre, de plus en plus absorbé par son œuvre biblique, faisait paraître, le 6 avril 1534, sa revision intitulée : « La Bible avec les variantes de l'hébreu et du grec » (Anvers), in-folio, chez Martin Lempereur [2].

Coïncidence étrange, merveilleuse, si tout n'était merveilleux dans ces rencontres, dont est remplie la jeunesse de Calvin ! C'est au moment même où Le Fèvre, ayant achevé la meilleure version française de la Bible qu'on pût alors avoir, vient de fourbir l'épée la plus brillante, la plus acérée, la plus infrangible de la Réforme, que Calvin se présente à lui. Nous avons le bonheur d'avoir un texte, trop court, mais précis. « A la même époque, raconte Bèze, il alla à Nérac, ville d'Aquitaine, pour saluer (*salutaturus*) le vieillard Jacques Le Fèvre d'Etaples, que la reine de Navarre avait délivré et placé dans cette ville de son royaume. Les docteurs (*matæologi*) Sorboniques l'avaient menacé de mort pour avoir restauré, non sans long et vif débat, les mathématiques et les études philosophiques dans l'académie de Paris, et pour avoir discuté la théologie scolastique. Le bon vieillard reçut le jeune homme (*juvenem bonus*

1. Herminjard, II, p. 386-388. Jérôme Aléandre à Sanga, secrétaire de Clément VII, de Bruxelles, 30 décembre 1531. — 2. « En résumé, Lefèvre avait traduit [illegible] craignait de toucher au texte sacré de la Vulgate, [illegible] pour corriger avec fruit le texte reçu. L'important était d'avoir une traduction en langue vulgaire. Mais en [illegible], lorsqu'il se sentit appuyé par une édition critique plus sûre, il ne recula pas devant l'introduction de ces corrections marginales faites sur l'original. Et c'est ainsi que Lefèvre [illegible] sans peine les différences souvent considérables qui existent entre la Vulgate et les originaux. On comprend aisément qu'une pareille arme de polémique [illegible] effet, les éditions de 1534 et de [illegible] de l'empereur Charles-Quint, furent [illegible] neur des Pays-Bas, parmi les Bibles [illegible] Trente. Aussi furent-elles détruites avec [illegible] *de Lefèvre d'Etaples*, 1895, p. 41-47.

senex et le vit avec plaisir, augurant qu'il serait un instrument de l'établissement du royaume céleste en France [1]. »

On aimerait avoir quelques détails de plus sur les entrevues qu'eurent les deux Réformateurs, dans les salles du vieux château, ou sous les ombrages de la Garenne.

Quel moment en effet que cette visite ! Tout le passé de la Réforme française et tout son avenir ! Le centenaire Le Fèvre transmettant ses vœux, avec ses conseils, au jeune Calvin ! la première période, celle du Fabrisme, qui se fermait et la seconde, celle du Calvinisme, qui s'ouvrait ! Quelque chose comme la transmission d'un sceptre spirituel !

Fl. de Ræmond complète Bèze, dans un passage très digne d'être noté : « Le Fèvre se laissoit plus aller [que Roussel] aux opinions de Calvin, qu'il vouloit pourtant retenir, pour la crainte qu'il avoit que cet esprit bouillant ne mit tout en désordre, luy donnant au départ ce conseil, de régler ses opinions à celles de Mélanchthon [2]. » On ne ferait en effet aucun tort à Le Fèvre, en l'appelant le Mélanchthon français. Fl. de Ræmond se montre, croyons-nous, perspicace et véridique, quand il dit : « Il se laissoit plus aller que Roussel aux opinions de Calvin. »

Certainement les conseils de sagesse, de modération qu'il dut lui donner, ne furent pas des paroles de lâcheté, ni même de timidité. Au contraire. Le Fèvre, en effet, en était arrivé à se faire les plus cruels reproches sur sa propre conduite. C'est ce que nous apprend le très curieux récit de ses derniers moments, récit fait par Marguerite elle-même à Frédéric II, électeur palatin [3]. « Le bonhomme Jacques le Fèvre d'Estaples en Picardie, qui étoit un des plus savans hommes de son siècle, se voyant cruellement persécuté à Paris par les sorbonistes, se retira à Nérac auprès de Marguerite, Reine de Navarre, sœur du Roi François Ier. Cette princesse qui aimoit les Lettres, reçut ce bon vieillard avec joye, et s'entretenoit souvent avec lui de plusieurs choses graves et relevées. Un jour ayant fait dessein de dîner chez lui, elle y attira quantité de personnes doctes. Durant le repas ce Bon-homme parut fort triste, et versoit même parfois des larmes. La Reine s'en étant aperçue, lui en demanda le sujet, le raillant de marquer de la tristesse, au lieu de contribuer à son divertissement. *Helas, Madame!* lui répondit ce bon vieillard, *comment pourrois-je avoir de la joye ni contribuer à celle des autres, étant le plus méchant homme qui soit sur la terre ?* — Quel si grand péché pouvez-vous avoir commis, répliqua la Reine,

1. [illegible] Navarre [illegible]
[illegible] *Annalium de vita et rebus gestis illus-* [illegible] MDCXXIV [illegible]
[illegible] licane, curateur de la biblio- [illegible] Colomies.
[illegible]

vous qui semblez avoir mené dès votre bas âge une vie si sainte et si innocente ? » *Madame*, dit-il, *je me vois en l'âge de cent un an, sans avoir touché de Femme, et je ne me souviens point d'avoir fait aucune faute dont ma conscience puisse être chargée en laissant le monde, sinon une seule, qui, je crois, ne se peut expier*. La Reine l'ayant pressé de la lui découvrir : *Madame*, dit ce bon homme en pleurant, *comment pourrois-je subsister devant le Tribunal de Dieu, moi qui ayant enseigné en toute pureté l'Evangile de son Fils à tant de personnes, qui ont souffert la mort pour cela, l'ai cependant toujours évitée, dans un âge même où, bien loin de la devoir craindre, je la devois plutôt désirer ?* La Reine qui étoit naturellement éloquente, et qui n'ignoroit pas l'Ecriture sainte, lui fit là-dessus un fort beau Discours, lui montrant par divers exemples « que la même chose était arrivée à plusieurs bons et saints personnages, qui régnoient avec Dieu dans le ciel, et ajoutant que quelque grand Pécheur que l'on se trouvât, il ne faloit jamais désespérer de la Miséricorde et de la Bonté de Dieu. » Ceux qui étoient à table joignirent leurs consolations à celles de cette Princesse ; de quoi ce bon vieillard étant fortifié : *il ne me reste donc plus*, dit-il, *après avoir fait mon Testament, que de m'en aller à Dieu, car je sens qu'il m'appelle. Ainsi je ne dois pas différer*. Ensuite jetant les yeux sur la Reine : *Madame*, dit-il, *je vous fais mon héritière. Je donne mes livres à M. Gérard le Roux* (c'étoit son Prédicateur ordinaire, qu'elle fit depuis Evèque d'Oloron). *Je donne mes habits et ce que je possède aux Pauvres. Je recommande le reste à Dieu.* La reine souriant alors : « Que me reviendra-t-il, lui dit-elle, de l'hérédité ? » *Madame*, répondit ce Bon-homme, *le soin de distribuer ce que j'ai aux Pauvres*. « Je le veux, répliqua la Reine, et je vous jure que j'ai plus de joye de cela, que si le Roy mon frère m'avoit fait son héritière. » Ce bon vieillard paraissant alors plus joyeux qu'il n'avoit encore fait : *Madame*, dit-il, *j'ay besoin de quelque repos*, et à ceux qui étoient à table : *Adieu, Messieurs !* Ensuite il s'alla mettre sur un lit, et lors qu'on s'imaginoit qu'il dormoit, il passa de cette vie à meilleure, sans avoir donné aucunes marques d'indisposition. Etant mort, la Reine le fit enterrer magnifiquement, voulant même qu'il fut couvert du marbre qu'elle avoit fait tailler pour elle. Telle fut la fin de ce grand Personnage, dont cette princesse entretenoit à Paris Frédéric II, Electeur Palatin, lorsqu'il y tomba malade au retour de son voyage d'Espagne vers Charles-Quint. »

On a, il est vrai, douté de l'exactitude de ce récit[1]. Mais une découverte de Jules Bonnet l'a heureusement confirmée. Au dos d'une lettre de Michel d'Arande à Farel (mars 1536), on lit ces lignes écrites de la main même de Farel : « Jacques Le Fèvre d'Etaples, souffrant de la maladie qui l'a enlevé, fut durant quelques jours tellement effrayé à la pensée du jugement de Dieu, qu'il ne cessoit de répéter que c'en était fait de lui, disant : J'ai encouru la mort éternelle pour n'avoir pas osé confesser publiquement la vérité. Nuit et jour il ne cessait de faire entendre cette plainte. Gérard Roussel l'exhortait à se rassurer, et à

1. *La France protestante*, 1re édition

mettre toute sa confiance en Jésus-Christ. Le Fèvre répondait : « Nous sommes » condamnés, nous avons tenu cachée la vérité que nous avions professée et » attestée devant les hommes. » C'était un terrible (*horrendum*) spectacle de voir un si pieux vieillard en proie à de telles angoisses, et terrifié à ce point par la pensée du jugement divin. Affranchi enfin de toute crainte, il reprit confiance et s'en alla à Christ [1]. »

« Il me souvient, raconte Fl. de Ræmond, avoir veu autrefois, lorsque l'église de Nérac estoit sur bout, son tombeau en ces mots : « Je laisse mon corps à la » terre, mon âme à Dieu, tous mes biens aux pauvres : ce furent les paroles de » Le Fèvre mourant [2]. » Encore un témoignage en faveur de l'authenticité de la dernière conversation entre Le Fèvre et Marguerite.

IV

Il n'est pas probable que Calvin ait rencontré à Nérac la reine Marguerite. Elle se trouvait, sans doute, à cette époque, en Normandie.

En son absence, certainement Calvin assista au culte qu'elle avait introduit dans sa résidence et que Fl. de Ræmond appelle la « messe à sept points. » Voici en quoi elle consistait.

« Premièrement le prestre avec la même cérémonie et la vieille façon devoit dire la messe.

» Mais il falloit qu'il y eut communion publique; voilà le premier point. Le second, que ce fut sans eslévation ; le troisième, sans adoration ; le quatrième, que cette communion, tant pour le prestre que pour le peuple, se fit sous les deux espèces ; le cinquième, qu'on ne fit commémoration, pendant ce sacrifice, de la vierge, ny des saints ; le sixième, que cette communion se fit d'un grand pain commun à la grecque, lequel le prestre romproit à l'autel, en prendroit pour lui, distribuant le reste au peuple; et le septième que le prestre ne seroit obligé au célibat : voila la messe à sept points [3]. »

Les impressions de Calvin seraient certes curieuses à connaître. Nous pouvons, en quelque mesure, suppléer aux documents qui nous manquent, par la lecture d'une lettre qu'il écrivit plus tard à Marguerite.

[illegible] trop aller au mysticisme commode, mais dangereux de Gérard [illegible] la reine avait reçu à sa cour deux fameux quiétistes Pocque et Quintin. « La Royne de Navarre, dit l'*Histoire ecclésiastique*, se plongeoit aux idolatries

[illegible] d'une épithète, qui est, à elle seule, l'aveu le [illegible]

2. L'inscription était en latin. [illegible]

comme les autres : non pas qu'elle approuvast telles superstitions en son cœur, mais d'autant que Ruffi [Roussel] et autres semblables luy persuadoyent que c'estoyent choses indifférentes. Dont l'issue fut telle que finalement l'esprit d'erreur l'aveugla aucunement, aiant fourré en sa maison deux malheureux libertins, l'un nommé Quintin et l'autre Pocques, les blasphèmes et erreurs desquels avec une ample réfutation se trouvent ès œuvres de Jean Calvin [1]. »

En effet le Réformateur, effrayé des ravages croissants de cette secte, écrivit un violent traité contre elle [2]. La reine se sentit indirectement atteinte, et fit transmettre à Calvin l'expression de son mécontentement.

Calvin lui répondit par son admirable lettre du 28 avril 1545. Ce qui le préoccupe, c'est le danger qu'elle court. On pourrait réussir, dit-il, à « vous aliéner de la bonne affection que vous portez à l'Eglise de Dieu, et vous oster le courage de servir à nostre Seigneur Jésus et à ses membres, comme vous avez faict jusques à ceste heure [3]. »

Car il sait, et il se plaît à proclamer, les services rendus par la reine à la foi évangélique : « Je cognois les dons que nostre Seigneur a mys en vous, et comment il s'est servy de vous et vous a employé pour l'advancement de son règne, lesquelles choses me donnent assez d'occasion de vous honorer, et avoir vostre honneur en recommandation. »

Mais tout son respect et toute sa reconnaissance ne sauraient l'empêcher de maintenir son jugement sur le quiétisme et ses dangers : « Je voy une secte la plus pernitieuse et exécrable qui fust oncq au monde. Je voy quelle nuyst beaucoup, et est un feu allumé pour destruire et gaster tout, ou comme une contagion pour infectionner toute la terre, si l'on n'y remédie. Puisque nostre Seigneur m'a appelé à cest office, ma conscience me contrainct d'y résister tant qu'il m'est possible. »

Lui objectera-t-on qu'il ne s'est pas contenté d'écrire contre les doctrines, qu'il a attaqué les personnes elles-mêmes ? Il rappelle tout le mal que ces personnes ont fait à Genève, dans l'Artois, dans le Hainaut, et sa passion pour la cause de Dieu lui dicte ces paroles célèbres : « Entandant qu'ilz sont tousjours après pour renverser la saine doctrine, tirer les pauvres âmes en perdition, engendrer au monde un contemnement de Dieu, jugez Madame, s'il m'estoit licite de dissimuler. *Un chien abaye, s'il voyt qu'on assaille son maistre : je serois bien lasche, si en voyant la vérité de Dieu ainsi assallye, je faisois du muet sans sonner mot.* Je suis tout persuadé que vous n'entendez pas qu'en faveur de vous je trahysse la défense de l'évangille, que Dieu m'a commise. »

En fait de dignité souveraine, la reine a trouvé un interlocuteur digne d'elle. La reine en effet s'était laissée aller à dire qu'elle ne « voudroit pas avoir un serviteur tel que lui. » Calvin sait égaler son respect à sa fierté. « Si est-ce que l'affection n'y deffaut pas, et tant que je vivray, je persisteray tousjours en ce

1. [illegible], I, p. 37. — 2. [illegible] 1545. *Opera*, VII, p. 145-2[illegible] — 3. *Opera*, XII, p. 66. *Ibid.*, VII, [illegible] XXIII.

propos, au plaisir de Dieu, et quoy que vous desdaignez mon service, cela ne m'empeschera pas que je soye vostre humble serviteur de cueur et de bonne volonté. » Voilà pour le respect. Voici pour la fierté : « Au reste, ceulx qui me cognoissent, sçavent bien que n'ay jamais aspiré d'avoir entrée aux courtz des princes, d'autant que je n'estois pas tenté de parvenir aux estatz. Quand j'y eusse tasché, c'eust esté possible en vain. Mais je remercye nostre Seigneur, que je n'en ay jamais esté tenté, car j'ay bien occasion de me contenter de servir à un si bon maitre, qui m'a accepté et retenu en sa maison, voire en me constituant en un office tant digne et excellent, quelque contemptible qu'il soyt, selon le monde. Je serois par trop ingrat si je ne préférois ceste condition à toutes les richesses et honneurs du monde. »

Quand nous n'aurions de Calvin que cette lettre[1], elle suffirait pour nous permettre de le juger. En face des princes, il se dresse, les dépassant de toute la hauteur qui sépare la majesté religieuse de la puissance temporelle. Car il vit dans le monde des âmes, et, dans ce monde, c'est un grand.

Marguerite ne tint pas compte cependant de ces exhortations. Son tempérament et ses idées étaient fixés. Elle continua à penser souvent en protestante et à vivre souvent en catholique.

Ses dernières années furent tristes. La mort de son frère, le mariage de sa fille, la dureté de son mari, brisèrent son cœur. En octobre (1548) son neveu, le roi Henri II, écrivait : « Elle est le plus mal possible avec son mary pour l'amour de sa fille, laquelle ne tient compte de sa mère. Vous ne vistes jamais tant pleurer que a faict ma tante au partir, et si il n'eust esté moy, elle ne fut jamais retournée avec son mary[2]. »

Bientôt elle exhala ce douloureux soupir :

[illegible]
[illegible] je l'ay voulu fuir :
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

V

[illegible] moment de signaler l'importante découverte[4], faite par M. Lefranc, [illegible] mettre de répondre à la question toujours de nouveau posée : Marguerite a-t-elle vraiment été protestante ?

[illegible] manuscrits, contenant

1. [illegible] dit M. Lefranc. *Bulletin*, XLVI, 1897, [illegible] 3. *Bulletin*, VI, 1858, p. 456. — 4. Abel Lefranc, [illegible]

deux compositions dramatiques, dix épîtres en vers (trois sont de Jeanne d'Albret), deux grands poèmes, *Le navire* et *Les prisons*, plus un certain nombre de dialogues, de poésies lyriques et légères, des chansons spirituelles, au total douze mille vers. Ainsi, après trois siècles et demi, nous retrouvons intactes « les confidences, les pensées dernières » de la reine. Car toutes ces œuvres datent des quatre ou cinq années qui ont précédé sa mort. Elles ont, en très grande partie, été écrites dans le monastère de Tusson, où elle se réfugia, brisée par la perte de son frère, si passionnément aimé. (31 mars 1547.)

Or la Marguerite des manuscrits récemment publiés n'est pas catholique. Dans la curieuse « Comédie jouée au Mont de Marsan [1], » le catholicisme est représenté par « la Superstitieuse. » Marguerite lui fait ironiquement énumérer ses bonnes œuvres :

Veu que j'acquiers par elles gros mérites :
Tant aise suis quant ay mes heures dictes,
Et mon saultier de cent cinquante avez....
Puis voici ma neufvaine
Qui n'est pas chose vaine.
Voyez ces neuf chandelles [2].

Le protestantisme au contraire est représenté par la « Sage. » Ce qui est à noter, c'est que Marguerite ne prête à ce personnage aucune exagération de pensée. La Sage condamne ceux qui méprisent le corps :

Non, car l'âme tant seullement
N'est l'homme ; mais l'assemblement
Des deux, l'homme l'on doibt nommer [3].

La Sage est exempte également de pruderie : il y a des péchés plus gros que la danse :

N'y a-t-il pécher que dancer ?
Examinez vostre penser,
Qui trop plus que le dancer nuict [4].

La plus vraie, la plus haute spiritualité protestante et évangélique anime les paroles suivantes de la Sage à la Superstitieuse :

N'espérez pour ce rien gaigner,
Pour vostre corps en sang [illegible],
Ou faire [illegible] vestir :
Car, si vostre cueur n'est joieulx
Et [illegible],
A Dieu ne faictes que mentir.
Dieu regarde du cueur le [illegible]

Et encore :

[illegible] mondaine,
Je [illegible] péché [illegible]

1. « Comédie jouée au Mont de Marsan l'an [illegible] de Caresme prenant [illegible] personnages, c'est assavoir la Mondainne, la Superstitieuse, la Sage et la Raine de l'amour de Dieu. [illegible]
2. *Les dernières poésies*, p. [illegible]. — 3. *Ibid.*, p. [illegible]. — 4. *Ibid.*, p. [illegible]. — 5. *Ibid.*, p. [illegible].

Du quel elle a la congnoissance,
[illegible]
Estre de Dieu amye et femme....
Elle est plus près de Dieu toucher
Que vous qui cuydez le chercher
[illegible].

Du reste pour la Sage (c'est-à-dire pour le protestantisme), la grande préoccupation c'est de placer la Bible entre les mains de la Superstitieuse (c'est-à-dire du catholicisme).

[illegible]
Je vous faictz présent de ce livre :
[illegible]
[illegible]
Et que pour vous peult satisfaire,
[illegible].

Mais la Superstitieuse n'ose se décider à lire un pareil livre :

Ma dame, je suys jà trop sotte
Pour chanter de si haulte notte :
[illegible]

Et la Sage de lui répondre :

[illegible]
Le vieil et Nouvel Testament
Que vous a laissé vostre père [3].

Tout cela est bien net. Toutefois, plus important encore que cette comédie est le grand poème des Prisons. « Il constitue à bien des égards, dit M. Lefranc, l'œuvre capitale de la sœur de François Ier, ...l'*opus majus* du royal poète, dépositaire de ses dernières pensées, véritable couronnement de sa carrière poétique. C'est dans l'histoire de notre littérature une œuvre unique, d'un genre tout à fait personnel et original, la première en date et non la moins sincère, ni la moins curieuse, des confessions écrites dans notre langue. » Quoi que l'on pense de la versification, qu'on l'estime admirable, seulement belle, ou seulement insipide (ce qui dépend peut-être tout simplement des morceaux que l'on considère), la conception même du poème est grandiose. Il s'agit d'une âme, celle de Marguerite, qui se dégage successivement des prisons où elle est enfermée, de la prison de [illegible] de la prison de l'ambition, de l'honneur mondain, de la prison de la [illegible] dont le palais a des livres pour piliers, — et trouve la pleine liberté [illegible] Dieu, par Christ [4].

[illegible] 3. *Ibid.*, p. 92. — [illegible] r, dit un critique, que les vers d'un Vigny ou d'un Sully-Prudhomme. Platon, l'Ecri- [illegible] nnel et si [illegible]

Nulle part Marguerite n'avait formulé les dogmes protestants avec autant de précision, et avec une conviction si profonde et si communicative. D'abord l'autorité de la Bible :

> Mais pour juger des mauvais et de [illegible]
> Ce qui en est, fault que nous regardons
> Qui le plus près de l'Escripture touche ;
> Car l'Evangile est la pierre de touche [1].

Et Marguerite s'écrie :

> O livre escript de la divine main,
> Manne très doulce et nécessaire pain,
> Sans lequel est nostre âme pis que morte,
> Bien heureux est qui, en la main, te porte,
> Et en son sain, comme un trésor, te garde ;
> Et plus heureux qui te lit et regarde,
> Et par playsir avecque toy confère ;
> Mais très heureux celluy qui te préfère
> A tous les biens que le monde luy donne,
> Les quelz pour toy sans regret habandonne,
> Du quel le cueur est librairie faicte
> Pour reposer de ce très grand prophète
> Le livre saint, l'Escripture immortelle,
> Ou gist la Loy tousjours vieille et nouvelle [2]

---

poésies « d'insipides, » M. R. Doumic écrit : « Nous avons ainsi l'idée d'une poésie d'essence religieuse, qui a sa source dans la vie intérieure et dans les émotions de l'âme mise par la méditation en présence de Dieu, issue de la réflexion sur la lutte du bien et du mal, sur les conditions de la liberté, sur la nature du devoir et du péché, une poésie animée par le souffle de la foi, élargie par le sentiment de l'infini. C'est précisément la poésie qui s'est développée en Angleterre, dans un milieu de puritanisme, et qui a abouti à l'œuvre de Milton. Si en France elle n'a pas pu prendre forme, cela tient à plusieurs causes, parmi lesquelles il en est de politiques. Nous devons à Marguerite de connaître quels matériaux se préparaient à la poésie, quelles aspirations étaient à la veille de s'épanouir et peut-être d'arriver à la vie littéraire, avant qu'elles n'eussent été comme étouffées chez nous sous le double effort du paganisme renaissant et du catholicisme en lutte pour l'unité. » *Revue des Deux-Mondes*, 15 juin 1896, p. 945. — Si M. Doumic parle ainsi, on ne sera pas étonné d'entendre M. Lefranc, probablement le meilleur connaisseur, à l'heure actuelle, de Marguerite, de ses pensées et de son talent, réclamer une place particulière dans notre littérature pour cette créatrice de la poésie lyrique : « Personne, en effet, en France, n'avait encore [illegible]... Elle a su, par [illegible] force de son inspiration, atteindre à des veines lyriques absolument nouvelles, justifiant la parole prononcée par Bayle en manière de conclusion à son admirable article sur la reine de Navarre : « Il fallut donc que la beauté de son génie et la grandeur de son âme lui découvrissent un chemin que [illegible] personne ne [illegible]... Les *Chansons spirituelles*, le *Triomphe de l'Agneau*, la *Coche*, le *Navire*, plusieurs *Comédies*, et enfin l'étrange et puissant poème des *Prisons*, marquent autant d'innovations variées dans le domaine du lyrisme, toutes également considérables.... Il faut se tourner vers l'Italie et remonter jusqu'à Dante, que la reine avait tant aimé et pratiqué, pour rencontrer des accents analogues et aussi le même souci des choses éternelles. Si l'on veut trouver un écrivain moderne qui ait repris, depuis l'auteur des *Marguerites*, cette veine poétique, il faut, laissant de côté du Bartas et son poème trop descriptif, descendre jusqu'à Milton. Le *Paradis perdu* a réalisé, en effet, avec un souffle plus soutenu, l'épopée protestante que Marguerite avait devinée et entrevue, et [illegible] trois chants de ses mystérieuses *Prisons* et surtout par le *Triomphe de l'Agneau*. Ainsi l'œuvre littéraire que Calvin a accomplie dans notre pays, principalement par l'*Institution chrétienne*, en pliant la prose nationale aux idées abstraites, en enlevant à la langue savante le monopole des questions métaphysiques et théologiques, la Reine de Navarre l'a entreprise de son côté en introduisant les grandes pensées, la préoccupation du divin et de l'infini, dans le domaine de la poésie. » (*Bulletin*, XLVII, 1898, p. 72, 73, 75.)

1. Lefranc, *Les dern. poés.*, p. 227. — 2. *Ibid.*, p. [illegible]

Naturellement dans la Bible ainsi étudiée, Marguerite découvre facilement le second dogme protestant, la justification par la foi [1] :

> [illegible]
> [illegible]
> A celluy là qui du tout s'y confie [2].

Il faut fuir tous les livres qui affaiblissent ce principe salutaire,

> ..... tant soient-ilz dévotz
> [illegible] de beaulx mots.
> [illegible]

Les autres

> ..... qui suyvent sans nul *si*,
> [illegible] Bible [illegible]
> [illegible] livres là partout se doivent lire [3].

C'est même pure hypocrisie de faire de grandes dotations à l'Eglise, et d'estimer

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] [4]...

Marguerite va jusqu'à parler de la doctrine chère à Calvin :

> [illegible]lons hault à nostre élection,
> Nous ne craindrons la condamnation
> [illegible] [5].

Il n'y a donc aucun doute possible, Marguerite n'était pas catholique : elle était protestante, de cœur.

Ajoutons immédiatement, ce qui est significatif, qu'elle l'avait été dès la première heure et que l'impression faite par ses *Dernières poésies* est l'impression faite par ses *Premières*, nous voulons parler des premières éditions de son fameux *Miroir de l'âme pécheresse* [6]. (*Pages* 412 et 413.)

Le plus ancien poème de Marguerite, composé en 1524, imprimé une seule fois en 1533, a pour titre : « Dialogue en forme de vision nocturne entre très

1. Parlant de l'insistance avec laquelle Marguerite signale « cet ennemi né de la religion, en qui il faut voir [illegible] seulement la croyance au salut par les œuvres, mais en même temps toute doctrine qui recon- [illegible] de ses amis les [illegible] que Marguerite se sépare des catholiques, [illegible] — 3. *Ibid.*, p. 220. — [illegible] éditions [illegible] première (que l'on connaisse avec date) de 1531, à Alençon, chez maître Simon du Bois : exem- [illegible] Dialogue en [illegible] France, morte en 1524, qu'elle interroge sur le [illegible] Un [illegible] après l'original escript de la propre main de la [illegible]

noble et excellente princesse Madame Marguerite de France, sœur unique du Roy, notre sire,... et l'âme saincte de défuncte Madame Charlotte de France, fille aysnée du dit sieur, et niepce de la dicte dame Royne. » La reine interroge l'âme de sa nièce sur l'intercession des saints :

Mais je ne scay, madame, s'il ordonne
Moyen d'amys pour à luy parvenir,
Saincts ou sainctes par qui il nous pardonne....

L'âme de Charlotte répond :

En grande erreur vostre cueur on a mys
De vous dire que aultre que Jesus-Christ
Soit advocat pour nous en paradis.
Sainct Paul au vray en a le tout escript
En appelant Jésus par motz expres
Nostre advocat.

La reine aborde alors la question du mérite des œuvres. Dame Charlotte lui conseille de ne pas s'embarrasser au milieu des difficultés du franc et du serf arbitre, « car les plus clercs y troublent bien leur veue. » Il suffit de savoir que l'amour et la grâce de Dieu nous donnent le franc arbitre, mais que dans aucun cas nous n'avons de mérites.

De mériter ou avoir mérité
Vous ne povez : car le bien que vous faictes
Est par péché trop souvent incité.
Vous observez les jeunes et les festes,
En aulmosne et bien longue oraison,
Mais quant au cœur en vostre Adam vous estes.

La reine ne se rend pas tout de suite. Ne doit-elle pas au moins « préparer son âme » à recevoir la grâce de Dieu ? Non, répond dame Charlotte :

Si nous avons ce bien par nous acquiz,
Ce n'est pas don, mais rétribution,
Et pourrions dire : je l'ay conquiz.

Alors, il suffira quand nous aurons reçu, gratuitement, la grâce, de la bien employer « aux œuvres de vertu ? » Pas même!

Si vous avez vouloir de faire bien
C'est le vouloir de Dieu : car le seul vostre
Est vouloir mal....
Et, par l'œuvre, saulve ne serez pas.
La bonne œuvre, c'est le bon cueur naif,
Remply de Foy, par charité prouvée,
A son prochain, en tout secours hastif....

Ce poème ne fut connu du public qu'en 1533 : mais, dès 1531, on s'explique l'émotion de Béda et de la Sorbonne par les déclarations du *Miroir*. Nous nous bornons à deux ou trois.

Comme les protestants, à l'encontre des Humanistes et des Pélagiens catholiques, la reine affirme la corruption radicale de l'homme, ce ver de terre :

Que dy je ver ? je luy fais trop d'injure :
A moy qui suis tout infame et parjure,
D'orgueil remply par mondaine raison,
De faulseté, malice et trahison.

Elle affirme le pardon en Jésus-Christ seul :

Qui sera ce, qui me délivrera ?....
[illegible]
[illegible]
Par Jésus-Christ [1].
Je me jette ainsi qu'un criminel
A vos saints pieds. O doux Emmanuel
Ayez mercy de moy, Père parfait ;...
[illegible]
Qui avez fait un sacrifice tel
Que vous mesmes en estes satisfait.
[illegible] mérites effacent mon meffait [2] !

Elle affirme le rôle unique et tout personnel de la foi :

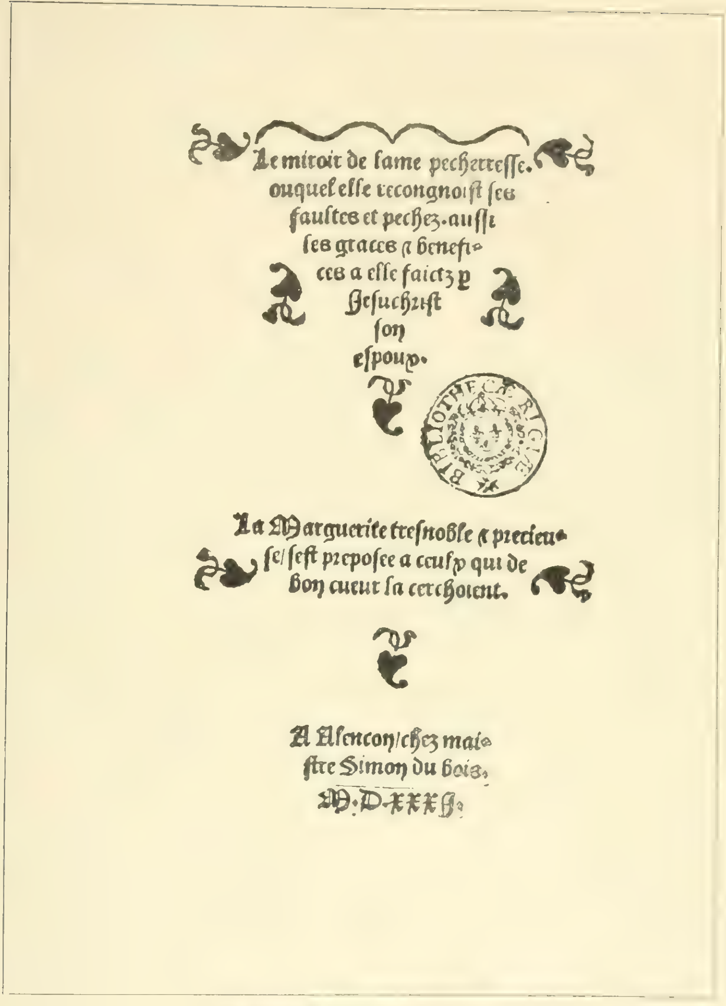
L'homme est par foy fils du créateur :
L'homme est par foy juste, saint, bienfaiteur,
L'homme est par foy remis en innocence,
L'homme est par foy, Roy en Christ régnateur,...
[illegible]

C'était clair. Il y avait cependant, dès 1531, dans la publication de la Reine, un document plus clair encore, il faudrait dire plus agressif, et que les critiques modernes ont jusqu'ici presque passé sous silence. Mais Bèze l'avait remarqué et Béda devait l'avoir apprécié à sa valeur. C'est une protestation en règle contre le culte des saints, même contre le culte de la Vierge; protestation pour laquelle la Reine a trouvé la forme la plus singulière, la plus frappante qu'il soit possible d'imaginer. Elle traduit le *Salve regina*, le salut à la Vierge, en remplaçant Marie par Jésus. Un auteur a eu raison de dire que le procédé dut « paraître alors aux dévots orthodoxes une ironique parodie. » Que le lecteur en juge : *Salve regina, mater misericordiæ*.... Je te salue Jesu Christ, roy de miséricorde.... *Eia ergo, advocata nostra*. Avant doncques! nostre médiateur.... *Et Jesum, benedictum fructum ventris tui, nobis post hoc exilium ostende*. O benoist Jésus, monstre nous la face de ton père après cest exil....



Marguerite d'Angoulême.
[illegible]

1. *Le Miroir*, 1531, exemplaire de la Bibliothèque nationale, p. 18. — 2. Ces sept derniers vers sont empruntés [illegible] d'hui bien davantage, ren- [illegible] l'auteur du *M*[illegible]



Le miroir de lame pecherresse. ouquel elle recongnoist ses faultes et pechez. aussi ses graces & benefi-ces a elle faictz p Jesuchrist son espoux.

La Marguerite tresnoble & precieu-se/sest preposee a ceulx qui de bon cueur la cerchoient.

A Alencon/chez mai-stre Simon du bois. M.D.XXXI.

Le Miroir de l'âme pécheresse, [illegible]

O clemens, o pia, o dulcis, Virgo Maria! O clément, o pitoyable, o doulx Jesu Christ[1] !

En face de tous ces textes si précis et si nombreux, l'un de nos critiques les

1. Nous laissons de côté les œuvres intermédiaires de M[illegible] minutieuse et définitive qu'en a donnée M. [illegible], dans [illegible] Marguerite de Navarre, d'après son [illegible] XLVI. [illegible] Marguerite met dans la bouche de Satan [illegible] ture ? » (p. 130) On y verra [illegible]

plus distingués, M. Doumic, soutient qu'on ne peut savoir dans quelle mesure Marguerite accepta quelques-unes des idées essentielles de la Réforme. Il écrit que, « pour tirer l'auteur au protestantisme, » il faut s'emparer de « tels passages » et les interpréter « au sens le plus rigoureux. » Il n'hésite même pas à ajouter que Marguerite « était femme et ne se piquait pas beaucoup de logique : » même « qu'elle ne soupçonna pas elle-même la portée de quelques-unes de ses opinions[1]. » Conclusion : « Marguerite adhère de toutes ses forces aux dogmes de la foi catholique qui a toujours été la sienne[2] ! »

Ce qui est vrai, c'est que le protestantisme de Marguerite, pour si authentique qu'il soit, est d'une nature particulière. Elle reste jusqu'au bout protestante, mais fabrisienne. Et une troisième série de textes viennent justifier les critiques que Calvin lui adresse.

A son protestantisme Marguerite ajoutait le mysticisme, quelque chose de difficile à définir, quelque chose qui rappelait le néo-platonisme[3] et par instant touchait au panthéisme[4], quelque chose qui pouvait être très dangereux surtout pour ceux qui n'avaient ni son intelligence, ni sa piété.

Il nous faut indiquer au moins quelques-uns des vers destinés à célébrer l'antithèse du Tout et du Rien.

S'il est qui Est, hors de luy je ne puys
[illegible]
[illegible]
Celuy qui Est est son sens, sa rai[illegible]
[illegible] luy qui est le cueur de tous les cueurs[7].
[illegible]
[illegible]

Mais c'est peut-être dans la Comédie de Mont de Marsan que l'originalité de Marguerite se manifeste le plus clairement[9]. Après que la Sage (le protestan-

[illegible] la sœur de François Ier, a [illegible] ue de la pleine maturité de sa réflexion religieuse, a adhéré sans restriction au dogme qui sert de fondement [illegible] prisonnier » à cause [illegible] foi, M. Lefranc ajoute : « Il ne lui restait que ce dernier pas à faire pour que son protestantisme éclatât au [illegible] Cette manifestation a quelque [illegible]

1. [illegible] compétent que [illegible] c'est tout simple- [illegible] la reine de [illegible] nétrée de pensée calviniste. » *Cosmopolis*, 1896, avril, p. 177. — 3. M. Lefranc parle des « ana- [illegible] l'esprit de la reine [illegible] Marguerite n'hésite pas à croire que « chair et [illegible] — 7. *Ibid.*, p. 220. [illegible]

tisme) a fait la leçon à la Superstitieuse (au catholicisme), tout n'est pas fini, comme l'on s'y attendrait. Une « reine de Dieu, » Bergère, apparaît, qui a des allures étonnantes, et semble folle à la Sage, et chante....

> Je ne sçay rien, sinon aymer,
> Ce savoir là est mon estude,
> C'est mon chemin, sans lacitude
> Où je courray, tant que je vive [1].

Et la comédie se termine par ces mots de la Bergère :

> Voilà l'estat de bergerie
> Qui suivant d'amour la bannière
> D'autre chose ne se soucye [2].

Hélas ! l'aimante bergère, c'est-à-dire Marguerite, avait le cœur brisé, son cœur de sœur, de femme, et même de mère. Son corps s'affaiblit. Dans l'été 1549, elle alla faire une cure à Cauterets, où sa fille Jeanne vint la rejoindre. Le 31 août elle était à Pau, où elle donnait son dernier ordre. Puis elle se retira dans son château d'Odos, en Bigorre, sur la route de Saint-Savin et de Cauterets, si près de Tarbes qu'il fait aujourd'hui partie du canton sud de la ville. Là un soir, contemplant une comète, elle prit froid et eut une attaque. Un cordelier, frère Gilles Caillau, peut-être un de ses confidents, lui administra l'extrême onction [3]. Pendant trois jours elle perdit la parole, et ne la recouvra qu'à la dernière heure. Alors, embrassant la croix que sa main ne quittait plus, elle s'écria, par trois fois : « Jésus, Jésus, Jésus, » s'étant accommodée une dernière fois à un rite catholique, et cependant fidèle jusqu'au bout à son protestantisme évangélique mais fabrisien [4].

C'était le 21 décembre 1549.

VI

La dernière question que soulève le voyage de Calvin à Nérac est celle-ci : Eut-il occasion de voir son ami Gérard Roussel, dans son abbaye de Clairac ?

Fl. de Ræmond l'affirme dans le récit que voici : « Bèze ne dit pas qu'il fut visiter Roussel, comme le valet va recognoistre son maistre : car ainsi que j'ay dit cy-devant, il avoit esté son serviteur au voyage d'Allemagne, comme

1. Lefranc, *Les derniers poèmes*, p. 108. — 2. *Ibid.*, p. [illegible] *Navarre, Marguerite d'Angoulême,* [illegible] et des éditeurs de leurs œuvres, 1897, p. [illegible] — 4. [illegible] les abus de l'Eglise romaine, [illegible] (o. c., p. 512), la façon [illegible] je ne veux penser qu'à aller recevoir [illegible] et lorsqu'elle eut prononcé cette profession [illegible] de l'autel, après l'extrême onction, [illegible] mourut Marguerite elle-même, [illegible] Eglise. »

plusieurs qui vivent aujourd'hui, eslevés aux lettres par Roussel, luy ont souvent ouy raconter.

Calvin lui communique ses escrits, et le projet de son *Institution*, tiré dans Angoulesme, luy découvre le dessein qu'il avoit de restablir l'Eglise en sa première pureté, disant qu'il falloit raser tous rès pied, rès terre, pour bastir un nouvel édifice. Roussel, comme il a dit souvent, tout estonné qu'une si vieille malice eut pu tomber en un si jeune, tascha de le ramener à la raison, disant, qu'à la vérité il estoit nécessaire de nettoyer la maison de Dieu, l'appuyer, mais non pas de la destruire ; qu'en fin et luy et les autres s'enseveliroient sous la cheute et abatis de celle qu'ils pensoient ruiner. J'ay veu des mémoires escrits de la main de Roussel, sur l'opinion de Calvin touchant la Cène, qui monstrent assez combien il estoit esloigné de son advis. Un médecin de cette Guyenne, natif de Clairac, eslevé aux escoles par Roussel, les donna à feu François Monsieur de Candales, évesque d'Aire. Cette contestation entre le maître et le valet, fut cause que tousjours depuis Calvin appeloit Roussel le Temporiseur, le marquant d'une dent venimeuse, et donna le sujet à son livre des Temporiseurs[1]. »

Ce récit, sauf ce qui est dit du voyage en Allemagne, est vraisemblable ; et il est bien possible que Calvin soit venu à Clairac, en août 1534.

La tradition, en effet, affirme cette entrevue. Aujourd'hui derrière le chœur de l'église, on montre une chaire qu'on appelle la chaire de Calvin.

Encore une chaire ! Evidemment la chaire est le symbole même que le peuple donna à l'œuvre de Calvin. Chaire de Calvin à Clairac, chaire de Calvin à Bourges, chaire de Calvin à Nérac, chaire de Calvin à la Roche-Coral, près d'Angoulême....

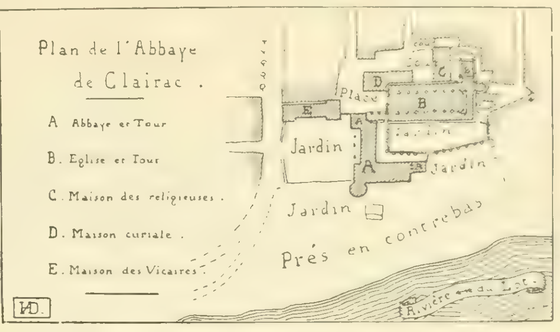
Dans aucune de ces chaires, Calvin n'est sans doute monté. O inexactitude critique et exactitude pittoresque des souvenirs populaires ! Calvin, c'était la voix qui prêche l'Evangile. A cette prédication, la France tressaillit jusqu'au fond de son âme ; et partout où le Réformateur avait posé le pied s'éleva une chaire. N'était-ce pas la manière la plus exacte de rappeler son souvenir et de résumer son œuvre ? Aussi quand la caricature voulut se venger de l'odieuse hérésie, elle sculpta, sous la stalle de la basilique de Toulouse, son fameux petit bas-relief : une chaire, comme auditeurs des huguenots au chapeau pointu, et dans la chaire un Calvin semi-âne et semi-porc, avec l'inscription : « Calvin le Père. » Il y a dans les masses les plus passionnées des instincts singulièrement sûrs. Le symbole de l'Eglise réformée de France, c'est la chaire.

L'abbaye de Gérard Roussel est encore là. (*Page* 417.) Sans doute elle a [illegible] et cependant on la reconnaît bien. Passant entre deux maisons des [illegible], on débouche dans une cour, devant la porte de l'église à droite, [illegible]nt la porte de l'abbaye en face, et on est saisi par un calme, par un silence tout monacal.

Le voilà en effet le monastère sur la rive du Lot (*Page* 418) « élevé du niveau

1. [illegible]

de la rivière aux environs de 40 à 50 pieds de sa base, et à la distance de vingt-cinq toises. » Il se dresse au centre d'un large coude de la rivière, ce qui permet de voir l'eau s'étendre en aval et en amont. La chute, près du moulin, fait entendre le même bruit monotone, et en face s'étend la même plaine gracieuse, bordée par les mêmes collines, et toujours couverte par des arbres fruitiers.



Clairac. Plan de l'Abbaye d'après l'original de 1792 [1]. (p. 416.)

Et puis il y a toujours les terrasses qui dominent la rivière et descendent vers elle en une pente rapide, tapissée d'arbres et d'arbustes, où chantent les oiseaux. Il y a, au coin, la vieille tour ronde (*Page* 423), aux murailles énormes, couvertes de lierre, « tour, dit le plan, où est le logement de l'abbé; dans la dite tour, il y a une belle chambre avec son alcôve et cabinet. » Là, causèrent peut-être Roussel et Calvin, il y a trois siècles.

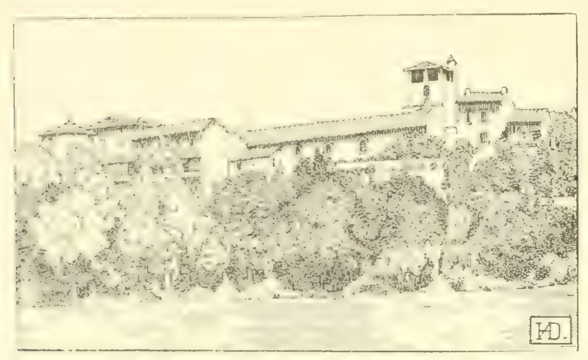
Au-dessous s'étendent les grandes caves, dont les voûtes sont parfaitement solides. Le beau cellier du couvent est encore plein de tonneaux bien rangés, et on s'attendrait à voir quelque frère sortir de ces ombres à moitié transparentes. Les caves se terminent par un réduit dont la porte, en chêne, doublée, conserve intacts ses serrures et son petit trou carré pour faire passer un morceau de pain : c'est la porte du cachot, « cachau dans la tour à tenant la prison ; au dessous du dit cachau est une basse fausse, même grandeur. » La basse-fosse est aujourd'hui presque comblée. Peut-être n'était-ce pas une oubliette, et n'avait-elle d'autre but que de laisser atteindre une petite porte ouvrant sur la rivière. Quoi qu'il en soit, un bon cellier et un bon cachot, voilà ce qui a été le mieux conservé. Or n'est-ce pas là précisément ce qui symbolise, aux yeux du dix-neuvième siècle, le monachisme, et le rend méprisé et odieux ?

Ces mêmes fondations soutenaient des bâtiments qui ne sont plus, mais soutiennent des bâtiments qui rappellent bien facilement ceux qui étaient. Voilà

[1] Ce plan, dont nous devons la communication à l'extrême [illegible] de Madame de la Comme[illegible], à qui appartient aujourd'hui l'abbaye, porte les indications suivantes : « Plan général de tous les batiments en masse, jardin, cour, place et terrain, que compose l'abbaye de Saint-Jean-de-Latran, sur le bord du Lot, à Clairac, département de Lot-et-Garonne. A Clairac le 15 N[illegible] 1792, l'an premier de la république [illegible] architecte. » — A propos de la tour : « Tour où est le logement de [illegible] une belle chambre avec son alcôve et cabinet [illegible] longueur [illegible], 2p., largeur 2[illegible] [illegible] et prison, au desous des salles d'entree... Petit cavau à tenant ; autre [illegible] pour le servisse des caves. Prison à la suite expoze au midy. Cachau [illegible] 2toises, 4pi. ; au dessous du dit cachau est une basse fausse même grandeur. »

la maison des vicaires, voilà les couloirs, les corridors, même les galeries avec leurs arceaux.

Pour le cloître moderne on n'a restauré que deux côtés de l'ancien; mon imagination achève la reconstruction.... C'est au beau soleil levant, bien à l'abri, en face de cette vue délicieuse, ou plutôt au sein de cette ravissante nature, en fête de recommencer son printemps.



[illegible]

A travers les murs de l'église, on entend la petite cloche de l'enfant de chœur. Que de moines ici se promenant, soucieux ou distraits, grossiers ou pieux, l'ont entendue! Si elle sonnait encore la messe à sept points, introduite par Roussel! — Hélas! de l'abbé, ami de Calvin, il ne reste plus rien. Le cachot et le cellier rappellent le mauvais monachisme. Qu'est devenu le bon?

Je passe derrière le chevet. Voilà tout ce qui représente l'ancienne église (*Page* 419) : la tour carrée, flanquée en bas d'une gracieuse absidiole, surmontée là-haut d'une petite tour de veilleur, qui se détache sur le ciel bleu.... vide et abandonnée.

Et cependant Calvin, dans ses conversations de Clairac, avait certainement bien averti Roussel. Ces avertissements furent plus vifs et plus solennels encore un peu plus tard, lorsque celui-ci se laissa nommer, par Marguerite, évêque d'Oloron, 1536.

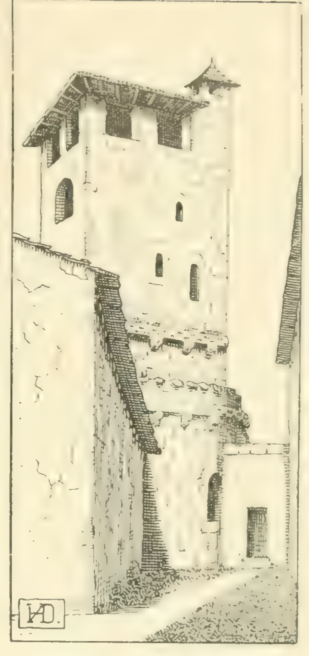
A cette nouvelle, Calvin, qui était à Ferrare, eut comme un accès d'indignation. Avec émotion il lui rappelle leur vieille amitié. « Il m'a semblé pour la mémoire de nostre cognoissance ancienne et amitié presque fraternelle, que je ne doy point dissimuler à mon escient.... Je ne te céleray donc rien en cest œuvre, et pour la dernière fois te rendray le devoir et tour d'amy tel que mérite (comme je pense) le lien de notre familiarité [1]. »

Un peu plus loin, après avoir dit qu'il ne le soupçonne point « de désirs [illegible] mais seulement » d'une lourde et dangereuse oubliance, » il parle de ceux qui reçoivent bien les remontrances salutaires, et il ajoute : « Du nombre desquels toy, cher amy, je ne fay point difficulté de te mettre, tant à cause de l'excellence de ton esprit, [illegible] et exercé en la cognoissance des bons arts, qu'aussi pour ce que je m'asseure qu'il y a encores en toy quelque

1. [illegible]

résidu de la crainte de Dieu, laquelle le temps passé j'y ay cogneue et considérée, non sans grand plaisir et admiration [1]. »

Mais plus il a été donné à Roussel et plus il lui sera redemandé, et Calvin le presse avec une verve, avec une passion infatigables : « A la trompette, toy qui dois faire le guet : à tes armes, Pasteur. Qu'attens-tu ? Que songes-tu ? Est-il temps de dormir ? Cependant que tu destournes d'ici ton esprit, pour l'envelopper en choses qui ne t'attouchent point, voici tout est plein de brigandage. Malheureux, tu dois rendre compte de la mort de tant de gens devant le Seigneur ! tant de fois es-tu homicide, tant de fois coulpable de sang, duquel il n'y aura pas une goutte, que le Seigneur ne redemande de ta main, l'une après l'autre [2]. » — Ce fut en vain.



Clairac. Tour carrée et clocher de l'église [3]. (p. 418.)

C'est ici que se dévoile le fond du caractère de Roussel. On a souvent répété qu'il avait été le plus fidèle disciple de Le Fèvre. Il faut s'entendre : Roussel semble avoir exagéré le caractère mystique du protestantisme fabrisien, et l'avoir poussé jusqu'au quiétisme.

On le constate de bonne heure. Lorsque Farel lui écrivait d'attaquer les ventres parisiens (*ventres parisianos*), c'est-à-dire les docteurs de la Sorbonne, il lui répondait naïvement : « Cela n'exige pas un petit courage, et il faudrait une manifestation de l'esprit autre que celle que j'ai sentie en moi [4]. » Et encore : « La chair qui a horreur de la croix me détourne facilement de mon propre sentiment et me fait renvoyer de jour en jour. » Cette franchise rachète presque cette timidité. Mais Roussel continue : « Au surplus il faut faire attention à ne pas usurper les prérogatives de Dieu ; » il ne faut pas, « attribuant plus que de juste à la liberté humaine, enlever quelque chose à l'élection divine. »

La conclusion c'est de laisser faire et, sous prétexte de laisser faire Dieu, de laisser faire les hommes. Finalement Farel se trouve avoir tort à cause de son zèle même. « Tu te plains à Dieu qu'une moisson, et non petite, va périr faute d'ouvriers. Mais il ne faut pas cependant que celui qui n'est pas appelé se mêle de cette œuvre. Ensuite que t'importe si le maître de la moisson veut qu'il en soit ainsi ? S'il veut que ce qui lui appartient périsse, que t'importe ? » De telle

1. *Opera*, V, p. 251 ; *Opuscules*, p. [illegible]. — 2. *Ibid.*, V, p. [illegible] — 3. Qu'il [illegible] d'exprimer ma reconnaissance à Madame Delp[illegible], et à M. O[illegible] à la plume, extrêmement intéressants, [illegible] — 4. Herminjard, I, p. 234. Lettre du [illegible] 1524.

sorte que Roussel l'insinue à Farel : son zèle pourrait bien être satanique, rien de moins ! « Il faut mourir à toi et à ton zèle.... Le serpent antique est rusé et facilement, si nous ne veillons, il peut convertir notre zèle, autre part très pieux, en idole [1]. »

Le Fèvre n'aurait pas tenu ce langage, et Fl. de Ræmond a bien indiqué la nuance vraie, quand il a dit : Le Fèvre cédait plus à Calvin que Roussel. Si Le Fèvre était devenu protestant à l'âge de Roussel, qui sait ce qu'il serait arrivé de son école ?

Roussel resta donc évêque, mais ce fut un prêtre protestant sous la robe catholique, avec une vie pure et une doctrine de plus en plus évangélique. Aussi il mérita presque une place dans le Martyrologe.

Il avait envoyé à Mauléon, en Gascogne, un de ses prêtres, qui prêcha contre les indulgences, et même contre les Saints. Cela déplut à un certain gentilhomme du pays, qui se mit à exciter le peuple. Le prêtre dut s'enfuir. Roussel estima de son devoir de se rendre lui-même dans la paroisse. Il rassembla un synode, proposa de réduire la liste des Saints, puis monta en chaire. Tout à coup le susdit gentilhomme s'élance et, avec une hache qu'il avait cachée sous son manteau, il frappe les supports avec de grands coups. La chaire s'écroule et Roussel tombe « à demi-mort, pas blessé cependant, » dit Sponde. Roussel, emporté par ses amis, rentra en Béarn. Pas très longtemps après (*non multo post tempore*), il mourut en se rendant à une ville d'eaux, où il voulait faire une cure. Le gentilhomme fut cité devant le Parlement de Bordeaux, qui, après avoir soigneusement examiné le cas, l'acquitta, et son fils obtint l'évêché ainsi devenu vacant [2].

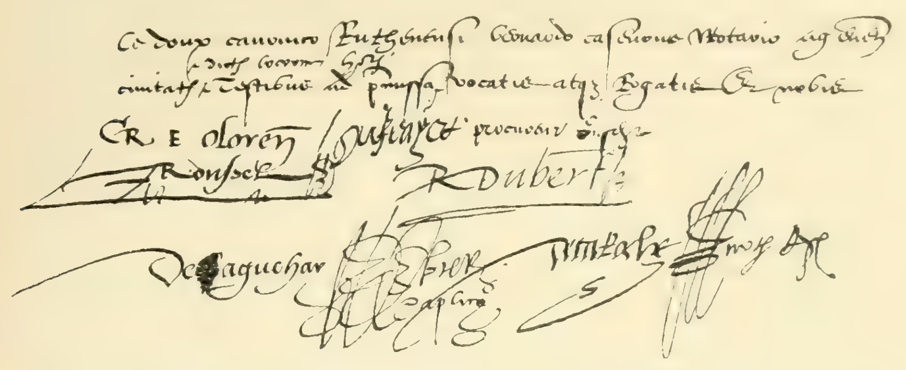
VII

A quelle époque se passa cet événement ? *La France protestante* (1re édition) répond : au commencement de l'année 1550 [3].

Un document inédit, qu'a bien voulu nous communiquer, avec une extrême obligeance, M. le professeur Barckhausen, de Bordeaux (le savant éditeur des « Pensées et fragments inédits de Montesquieu »), nous permet de corriger cette erreur. Le document est daté en toutes lettres du 11 octobre 1552 (*anno domini millesimo quingentesimo quinquagesimo secundo, die undecima mensis octobris*). Or il est signé par Gérard Roussel lui-même, qui a comparu, en personne, devant le notaire. Il n'était donc pas mort depuis 1550.

1. [illegible] de Sponde, [illegible]
[illegible] deux auteurs suivent le récit [illegible] quelques mots [illegible] est du diocèse d'Oloron, de la ville de [illegible] catholique. [illegible] raconte seule- [illegible]

L'acte notarié, et les procurations qui l'accompagnent nous donnent quelques renseignements inconnus et intéressants. Gérard Roussel avait deux neveux, l'un fils de son frère, c'est Jean Roussel, l'autre fils de sa sœur, c'est Rodolphe Dubert. Ces deux neveux étaient clercs, et devaient leur éducation aux dépenses et à l'affection de leur oncle [1].



Signatures de l'acte par lequel Gérard Roussel se démet de l'abbaye de Clairac, en 1552 [2].

En leur faveur, Gérard Roussel fait un échange. Il se démet de son abbaye de Clairac, dont il était commendataire, et la cède à Godefroy de Caumont [3], se réservant toutefois, sa vie durant, à titre de pension, la jouissance de la partie des domaines situés entre la cité d'Agen, le Lot et la Garonne, ainsi que la jouissance du Clos des Moynes [4].

En échange, Godefroy de Caumont céde l'abbaye de Vigeois et le prieuré de Laurenque à Jean Roussel, et l'abbaye d'Huzerche à Rodolphe Dubert. Ici encore il y a une clause provisoire. Gérard Roussel jouira, pendant sa vie, des revenus de ces trois bénéfices, et cela pour deux raisons. La première est que

1. Nous ne devons pas oublier de mentionner la niece de Gerard Roussel, qui, selon l'*Histoire des martyrs* (III, p. 340) et l'*Histoire ecclésiastique* (II, p. 949), se distingua par son admirable charité, pendant les horreurs et la disette de la guerre de 1562. Apres avoir cité trois dames, « dont la memoire doit estre recommandable à jamais pour les grandes charitez qu'elles exercèrent, » à savoir la Reine de Navarre, Madame D'Acier et Madame de Biron, le recit (identique dans les deux *Histoires*) continue : « Une quatriesme est digne d'estre ici nommée et conjointe aux autres, encores qu'elle fust bien moindre de qualité selon le monde, assavoir une bourgeoise de Clerac, nommée Madame Celier, niepce de feu Gérard Ruffi, évesque d'Oloron, laquelle durant ceste guerre, conjointe avec une cherté si grande que la charge de blé se vendoit vingt francs, usa depuis environ la mi-aoust jusques à la publication de la paix, de telle libéralité, qu'elle nourrit tous les jours 50 poures pour sa quotité, bailla à chascun des ministres nécessiteux, qui s'y estoyent retirez, jusqu'à douze sols la sepmaine et un pain de [illegible] sol, outre plusieurs grandes aumosnes extraordinaires et bien amples. » — 2. Gr. E. Oloren. [illegible] à côté, est celle de *du Frayce*, procureur susdit, et sur la seconde ligne sont les signatures des deux neveux : *J. Roussel*, et *R. Dubert*. Viennent ensuite les signatures des notaires. — 3. Sub bene placito domini nostri papæ et illustrissimi domini nostri regis, prefatus reverendus episcopus intendit resignare predictum monasterium de Cleraco, et ipsius *Commende* cedere in favorem dicti reverendi domini Godefredi de Caumont. — 4. Etiam si tertiam partem fructuum et reddituum dicti monasterii excedant.

l'évêché d'Oloron est pauvre, et grevé d'une forte rente. « Le rendement en est maigre, » dit l'acte (*reditus exigui*), et il faut encore en prélever « une pension annuelle de trois cents ducats d'or, » pour la caisse papale. Il est en conséquence difficile à Gérard Roussel de soutenir honnêtement et commodément sa dignité (*personam*) épiscopale. La seconde raison est la « considération des labeurs, frais et dépenses » que Gérard Roussel a faits pour élever ses neveux, depuis leur enfance, dans les lettres humaines et sacrées, à Paris, et dans les autres universités fameuses[1].

VIII

Nous pouvons maintenant nous séparer du protestantisme fabrisien, en lui témoignant la justice qu'il mérite, c'est-à-dire toute notre sympathie, une sympathie affectueuse et émue.

Ces hommes furent les ouvriers de la première heure, timides, hésitants, mais pieux et sincères. Comment oublierions-nous leur loyauté, leur candeur? Comment oublierions-nous davantage leurs services? Ils ont semé, et le grain qu'ils ont jeté dans le sol n'a pas été perdu. N'est-ce pas à Meaux qu'a été fondée la première Eglise réformée de France? n'est-ce pas de Meaux que sortirent les premiers et les plus intrépides de nos martyrs? En Navarre, n'est-ce pas à Roussel qu'on doit l'établissement prochain du protestantisme? n'est-ce pas à Roussel qu'on doit peut-être Jeanne d'Albret? En tout cas c'est à Le Fèvre qu'on doit Farel.

On dirait, il est vrai, que toutes ces figures ont été dessinées sur le fond de l'histoire avec une estompe plutôt qu'avec un burin. Elles n'en sont que plus originales dans leur indécision même. Nous ne retrouverons plus rien de comparable à la poésie naïve des premiers jours, à la poésie mélancolique des derniers, une mélancolie qui du fond de leur conscience finit par monter jusqu'à leurs lèvres.

Gardons-leur une place honorable, non seulement dans notre souvenir, mais dans notre reconnaissance.

Il n'en est pas moins certain qu'ils se sont trompés. Ils ont voulu concilier l'inconciliable. Ils ont voulu faire un dernier effort pour réformer l'Eglise sans [illegible] l'Eglise. Ils se sont montrés prêts à supporter la forme pourvu qu'on [illegible] pratiquer les cérémonies pourvu qu'on en réformât l'esprit.

[illegible] suprême tentative, Rome a fait sa réponse dernière, [illegible] a anathématisé les personnes : [illegible] té déshonoré et Gérard Roussel est tombé sous les coups de ce [illegible] intransigeant et implacable.

Oui. Mais alors l'erreur même de Le Fèvre et de son école paraît avoir eu

1. [illegible]

sa place marquée dans le plan providentiel de notre Réformation. Désormais, en effet, Calvin peut faire résonner (selon sa propre expression) sa trompette retentissante. L'heure des ménagements est passée. Les délicats, les timides, les conciliateurs, les mystiques, ont fait leur temps. C'est l'heure de l'action. A ta trompette, toi qui dois faire le guet ! à vos armes, fidèles du Christ ! La mêlée va être rude.

Les Saints ! On ne s'est pas contenté de les respecter. Il fallait les adorer. Eh bien ! les idoles tomberont en morceaux. La messe ! on ne s'est pas contenté des cérémonies, du costume.... Eh bien, le Dieu de pâte sera traîné dans la boue ?

Plus de ménagement ! plus de quartier ! A l'obstination sacrilège, répondra la logique radicale. — A qui la faute ?

Le sort de Roussel est la réponse tragique et nette à cette grave question.

Rome n'a pas voulu du protestantisme fabrisien ; elle aura le calvinisme.

Et maintenant voici le combat de géant, autrement digne de ce nom que celui que vient de combattre le roi de France dans les plaines de l'Italie. Comme disent nos pères : Satan contre Christ !

Déjà le silence mystique des abbayes de Clairac, des évêchés d'Oloron fait place au bruit de pas de plus en plus pressés. Ce sont des foules qui s'avancent, jetant au vent de la bataille les notes héroïques de leurs Psaumes. Sous la conduite de ce capitaine dont l'âme est faite de logique et de passion, de génie et de foi, bronze vraiment fondu par la flamme de l'amour divin, voici venir l'invincible phalange de nos confesseurs. — Le Fèvre et ses mystiques s'évanouissent : sous la conduite de Calvin, voici venir nos huguenots.



Clairac.

[illegible]

CHAPITRE TROISIÈME

La légende du fer rouge.

I. Calvin se démet de ses prébendes. — II. Emprisonnement de Calvin. — III. Origine de la légende du fer rouge : Bolsec. — IV. Histoire de la légende : les Jésuites, Richelieu, Galiffe. — V. Le réfutateur de la légende : Rivet. — VI. Les protestations [illegible] : P. Masson, Kampschulte, Dr N. Paulus. — VII. Fac-similé des deux textes principaux. — VIII. Ce qui a rendu la calomnie possible.

I



EN mai 1534, comme nous l'avons dit, Calvin se trouvait à Noyon, pour résigner ses bénéfices.

A Noyon, la Réforme avait fait des progrès. En janvier 1533, le clergé organise une première procession. Une seconde est ordonnée l'année suivante, 16 janvier 1534, par l'évêque Jean de Hangest. « J'ay advertissement, dit-il, que ces meschans malheureux se multiplient de plus en plus et que les scandales croissent plus grands et plus énormes, et mesmement bien près de nous [1]. »

Les soupçons se portent de nouveau sur Charles Cauvin, le frère de Jean, et une enquête est ouverte contre lui en termes assez mystérieux (6 mai 1534) [2]. Deux jours après, un des docteurs est chargé de lui parler « le plus secrettement qu'il luy sera possible, et savoir de luy s'il entend soustenir la proposition [illegible] par luy mise en avant, afin d'adviser [3]. » Or à ce moment Jean Calvin était à Noyon.

Quel motif si puissant le poussait à se mêler à ces difficultés et à ces dangers ? Il venait pour se démettre de ses bénéfices ; ce qu'il fit le lundi 4 mai 1534 [4].

1. [illegible] p. 200. — 2. « Si sit materia conquerendi et [illegible] — 3. [illegible] *Ibid.* — 4. « Le lundi 4e jour de may [illegible] Le [illegible]

Désormais il était complètement libre vis-à-vis de l'Eglise catholique. Sa portion de la chapelle de la Gésine fut cédée à Antoine de la Marlière ; sa cure de Pont-l'Evêque fut « donnée » à un parent[1] qui portait le surnom de Caïn[2]. Les deux résignataires devaient bientôt quitter leurs bénéfices pour se réfugier eux aussi à Genève.

Quelques historiens, on le sait, ont cru devoir faire dater de ces faits la conversion de Calvin. Il nous faut ici achever de dissiper ce malentendu.

Au XVI[e] siècle les bénéfices constituaient des revenus, qui n'avaient guère de religieux que le nom. Nous avons vu le Chapitre de Noyon blâmer Calvin de ne pas remplir les devoirs de sa charge, et, presque au même moment, lui en confier une seconde. L'obtention d'un bénéfice était surtout une opération financière[3], et même pas toujours très avantageuse. Obligé de payer des remplaçants, Calvin avait eu plus d'un ennui. Le 7 janvier 1533, le vicaire s'étant plaint « qu'il n'estoit pas paié des messes qu'il avoit acquittées pour la chapelle de Jean Calvin, » celui-ci, par l'organe de son frère, dut consentir « à la saisie du gros de la chapelle, jusqu'à concurrence de ce qui estoit dû au vicaire[4]. »

Notons bien que, pour avoir un bénéfice, il n'était pas nécessaire d'être ecclésiastique ; il suffisait d'avoir reçu la tonsure. Or la tonsure n'est pas un ordre, c'est un simple signe extérieur, indiquant qu'on est disposé à s'engager dans la carrière ecclésiastique[5]. Celui qui reçoit la tonsure ne prend aucun engagement, et n'a pas besoin de présenter des garanties spéciales. Signalant les abus, plutôt que les corrigeant, le Concile de Trente (session 23, chap. IV) veut que ceux qu'on admet à la tonsure soient instruits des éléments de la foi, sachent lire et écrire. Il veut qu'on puisse raisonnablement penser qu'ils ont l'idée de la vocation ecclésiastique ! On devine ce que, en pratique, devaient produire d'aussi vagues recommandations.

La tonsure est donc une assez bizarre cérémonie, qui permet de recevoir un ou plusieurs bénéfices, mais sans charge d'âmes. On touche de l'argent ecclésiastique, mais on n'est pas prêtre. Calvin n'eut jamais que la tonsure. Il ne fut donc jamais dans les ordres, quoiqu'il eût comme prébendes diverses cures, et fût appelé, en cette qualité, curé.

1. C'est ce que dit Desmay, *Archives curieuses*, p. 395 ; et Drelincourt remarque justement : « Puisque Calvin ne vendit que sa chapelle, si toutefois il la vendit, et qu'il donna sa cure du Pont-l'Evesque à l'un de ses parents, il est clair qu'il ne tira pas grand argent de toute cette marchandise. » Drelincourt, o. c., p. 213. — 2. P. Masson déclare qu'il s'appelait Bosius. Le Vasseur prétend que P. Masson se trompe. Voir Drelincourt, p. 217. — 3. Le 30 avril 1529, Calvin remit à son frère Antoine la chapellenie de la Gésine jusqu'au 26 février 1530, sans doute parce que, pendant ce temps, Antoine pouvait plus facilement en toucher [illegible]. Le 20 juin 153[illegible], le Chapitre donne à Calvin une récompense de six livres pour un procès qu'il fait dans l'intérêt de la chapelle. On le voit bien, nous sommes dans une banque et non dans un temple. Voir Lang, p. 7, 8. — 4. [illegible], p. 200. — 5. On pouvait même n'avoir aucune envie de s'engager dans cette carrière, et [illegible] ou plusieurs [illegible] titre de *commendataire*. A tel point tout était une question de finance ! Citons la déclaration de Bèze, dans une lettre-préface à Wolmar : « On m'avait donné la charge de deux gros et [illegible] de Villeselve et de Long-jumeau] quand j'étais encore un jeune homme avec de maigres ressources, et de plus, je l'atteste sincèrement, *tout à fait ignorant de ces choses et [illegible]*. Les revenus de ces bénéfices atteignaient, en moyenne, sept cents couronnes d'or par an. » (*[illegible]*, 1582, p. 2, verso.) Th. de Bèze vendit son prieuré de Longjumeau, en 15[illegible], au prix de [illegible] cents [illegible].

Seulement, tout cela n'est vrai que jusqu'à vingt-cinq ans, l'âge canonique pour recevoir la prêtrise. A vingt-cinq ans, le bénéficiaire doit entrer dans les ordres, ou bien renoncer à son bénéfice. Le bénéfice n'est plus dès lors une simple rente financière ; il est aussi une charge ecclésiastique. Drelincourt le dit nettement : « Estant parvenu à l'âge de vingt-cinq ans, et estant obligé à en faire les fonctions ou à abandonner la cure, sa conscience ne lui permettant pas de célébrer la messe, il prit résolution de tout abandonner [1]. »

Dès lors, on le voit clairement, ce qui a amené Calvin à résilier ses bénéfices en 1534, c'est le fait qu'il allait avoir vingt-cinq ans. Le moment précis de la résiliation a été déterminé, non par ses sentiments, mais par son âge. S'il avait eu vingt-cinq ans un peu plus tôt, il aurait résilié plus tôt ; s'il avait eu vingt-cinq ans un peu plus tard, il aurait résilié plus tard. Le fait de la résiliation nous indique la date de sa naissance, et non pas la date de sa conversion [2].

II

Calvin n'avait donc pas choisi le moment, qui se trouva défavorable. Le Chapitre se montrait de moins en moins content des Cauvin, et de plus en plus inquiet des progrès de l'hérésie. Tout à coup, à la date du 26 mai 1534, les registres capitulaires portent : « Me Jean Cauvin est mis en prison à la porte Corbaut [3], pour tumulte fait dans l'Eglise la veille de la Sainte-Trinité [4]. » Tel est le texte découvert par M. Lefranc. Que s'est-il passé ? on l'ignore. Il ne nous paraît pas probable que Calvin ait provoqué un tumulte. Le tumulte fut sans doute un simple prétexte dont on profita (si on ne l'inventa pas) pour emprisonner l'hérétique. Le 3 juin, il est élargi ; mais deux jours après, il est remis en prison : ce qui prouve bien qu'on hésitait, et que le motif de l'arrestation n'était pas un fait palpable, incontestable [5]. On ignore la date de l'élargissement définitif [6].

1. [illegible] — 2. [illegible] correspond bien au zèle avec [illegible] la cathédrale de Noyon [illegible] dépend[illegible] de ses pré- [illegible] Quant à l'émeute, voir un [illegible] Corbaut. » On lit, p. 22 : « Dès le XIV[illegible] [illegible]lument incompréhensible. — 6. M. Lefranc

Le texte fourni par M. Lefranc paraît donc incontestable ; il reste cependant isolé. Nulle part on n'en rencontre la moindre confirmation. Le fait même semble avoir été complètement oublié par tout le monde. Ce n'est pas du tout, selon M. Lefranc, une raison pour en douter. « Il suffit, dit-il, de se rappeler que le souvenir d'événements bien autrement considérables a pu être de même complètement anéanti. C'est ce qui arriva en particulier pour le mouvement protestant qui suivit, et auquel Calvin fut si intimément mêlé. Trente ans plus tard, les Noyonnais le niaient, et cela de bonne foi. Il semble que l'oubli soit le sort commun réservé à tous les faits locaux de l'histoire noyonnaise, à cette époque [1]. »

Nous pouvons donc faire, en assez grande sécurité de conscience, notre pèlerinage à la prison Corbaut : car elle subsiste encore. (*Page* 25.)

Nous voici dans la petite rue qui va de la salle du Chapitre à la Librairie, en longeant le mur extérieur du cloître, toujours debout, toujours surmonté de ses créneaux. Là-haut s'ouvre encore le grenier, où étaient renfermées les dîmes. Devant soi, on aperçoit un gros arceau qui traverse la rue, et unit une tour, à droite, à une maison, à gauche. C'est la porte Corbaut, et la tour contient l'ancienne prison du Chapitre. Tout ce coin, sombre, sévère, fortifié, a complètement conservé son air d'autrefois. Visitons la tour.

Au fond d'une cour petite, étroite, est une lourde porte qui nous introduit dans le rez-de-chaussée. Cette porte est la seconde : car il y en avait deux, mais la première a disparu, et on n'en voit plus que la place.

Cette seconde porte est de l'épaisseur accoutumée en pareil cas. Son vieux chêne noir est armé de grosses ferrures, d'un énorme cadenas, d'une forte serrure, d'un solide verrou, et toutes ces défenses étaient encore appuyées par une barre de fer, qui glissait dans deux trous.

En franchissant cette porte, on arrive dans un sombre et petit couloir qui donne, à son tour, entrée dans deux cachots, de 4 ou 5 mètres carrés ; le tout voûté. Les inévitables oubliettes sont encore là.

Au premier étage de la tour était la salle d'audience, et un petit cabinet où se tenait le greffier avec ses archives ; une des armoires, qui les contenaient, est restée. Au second étage se trouvent deux autres prisons, dont les lucarnes sont barrées de fer.

Où fut mis Calvin ? en bas ou en haut ? Il y fut, c'est tout ce qu'on peut dire.

trouve une allusion à ces faits dans la lettre [illegible] Calvin dit : « Tandis que je me promettais [illegible] allusion à son emprisonnement [illegible] Par contre [illegible] *(edem)*, un nid tranquille m'était préparé [illegible] serait Angoulême.... La lettre [illegible] paraît convenir bien mieux à l'arrivée de Calvin à Angoulême, [illegible] dans le premier cas, [illegible] aurait-il pu parler avec [illegible]

[1] Lefranc, *[illegible] de Calvin*, p. [illegible]

III

Il n'est que juste cependant de mettre au nombre des preuves de cet emprisonnement la légende du fer rouge. Nous devons l'examiner ici avec quelque attention, car elle peut servir de type à toutes les autres[1].

On avait procédé contre Jean Calvin, comme contre son frère Charles, « le plus secrètement que possible, » et c'est sans doute ce qui explique le récit de Desmay : « J'ay bien ouy dire à aucuns chanoines des plus anciens, qu'ils ont veu autrefois un fueillet blanc dans les registres, où en teste y avoit escrit: *Condemnatio Johannis Calvini*, et n'y avoit rien escrit davantage en toute la page, ains demeuroit en blanc ; cela a donné à deviner à beaucoup ce que ce pouvoit estre[2]. »

Ce mystère favorisait naturellement les calomnies, auxquelles tous les grands hommes sont exposés, et dont les ennemis de Calvin furent de bonne heure si ardents à le poursuivre. On attaqua les mœurs de notre Réformateur comme sa foi : c'était inévitable.

Enfin, en 1552, environ vingt ans après le départ de Calvin, il se passa à Noyon un fait bien curieux. Un individu, portant absolument le même nom, Jean Cauvin, arriva, fut admis au nombre des prêtres, et reçut une chapelle. A cause de son inconduite, le Chapitre fut bientôt obligé de le déposer.

Et voilà plus qu'il n'en faut pour expliquer comment, treize ans après la mort de Calvin, en 1577, le triste apostat Bolsec, passé aux gages de l'archevêque de Lyon, ramassant toutes les calomnies précédentes, leur donna une forme plus précise, définitive, et conta la légende du fer rouge :

« Chap V. Comme Calvin est flestry et marqué d'un fer chaud sur l'espaule à Noyon.

« Je puis dire cecy pour avoir veu la ditte attestation ès mains dudit Bertelier, qui avoit esté expressément envoyé pour avoir information de la vie et mœurs et de la jeunesse dudit Calvin[3]; et en ladite attestation estoit contenu que le dit Calvin, pourveu d'une cure et d'une chapelle fust surprins ou convaincu du péché de sodomie, pour lequel il fut en danger de mort par feu, comment est la commune forme de tel péché ; mais que l'evesque de la ditte ville, par compassion, feit modérer la ditte peine en une marque de fleur de lys chaude sur l'espaule[4]. »

1. [illegible] dans son volume sur la [illegible] de la maison de Berthelier [illegible] une ambassade. [illegible] de deux [illegible] du Conseil, depuis l'arrivée de Calvin à Genève [illegible] damné à mort, on ne trouve pas un seul mot relatif à [illegible] M. [illegible] Hermes

IV

Depuis lors cette « noire et puante [1] » calomnie n'a cessé d'être reproduite dans les livres catholiques : on a même eu recours à l'imagerie pour la divulguer plus sûrement [2]. (*Page* 440.)

Dès 1581, le pamphlet de Bolsec fut mis en latin, avec suppressions et additions, par Laingey, écossais, docteur en Sorbonne [3]. Le traducteur trouva même moyen de dépasser celui qui du premier coup était cependant allé à l'extrême. Bolsec avait dit que Calvin était « surtout ignorant ; » Laingey paraphrase : « ce monstre avait à peine touché la grammaire du bout des lèvres. » Bolsec avait dit que Calvin se nourrissait de petits pains anisés et biscottés ; Laingey parle des « vilaines et excessives yvrogneries du vénérable Calvin » (*obscenæ et nimiæ crapulæ* [4]).

Qu'un simple prêtre ait usé d'un pareil procédé, passe encore. Mais que dire en voyant le cardinal de Richelieu lui-même y avoir recours ! En juin 1640, le roi Louis XIII avait séjourné près de Noyon. Richelieu, qui accompagnait son maître, et qui ne trouvait pas ses canons suffisants pour réduire les protestants, eut l'idée de faire fouiller les archives et les registres de la ville où était né le chef des calvinistes. Quelques années après, un ouvrage parut, qui avait pour titre : ***Traitté qui contient la méthode la plus facile et la plus asseurée pour convertir ceux qui se sont separez de l'Eglise, par le cardinal de Richelieu.*** Et dans cet ouvrage se trouvait reproduite la calomnie de Bolsec. « Calvin, y est-il dit, ayant esté enfin condamné pour ses incontinences, qui le portèrent jusques aux dernières extrémités du vice, se retira et des environs de Noyon et de l'Eglise romaine tout ensemble. » « Vie infâme. » « Fleur de lys.... » Rien n'y manque [5].

Bolsec, *Histoire de la vie, mœurs, actes, doctrine et mort de Jean Calvin*, jadis grand ministre de Genève. Dédié au revérendissime archevesque, comte de l'Eglise de [illegible] et primat de France. A Paris, chez Gervais Mallot, rue Saint-Jacques à l'enseigne d'or, 1582. Chap. V, p. 6[b]. — L'édition princeps avait paru en 1577.

1. Drelincourt, p. 81. — 2. Ce dessin, qu'on trouvera à la fin du chapitre, en cul de lampe, est emprunté au volume suivant : *Posthumum Calvini stigma in tria [illegible]*. A Rhetoribus Collegii Societatis Jesu. Bruxellis, Anno 1611. — Nieu [illegible] coopt myn, want hier [illegible] Calvijn [illegible] zyn Brantmerk. Bruxelle. Ex officina Rutgeri Velpii et Huberti Antonii [illegible] 1611. Cum consensu Superiorum. (Exemplaire appartenant à M. Théophile D[illegible]. — 3. *De vita et moribus [illegible] hæreticorum nostri temporis, etc. Traducti ex sermone Gallico in latinum [illegible] editione quorumdam negligentia [illegible]. Authore Jacobo Laingæo* [illegible]. Parisiis, apud M[illegible] Roigny, 1581. — 4. Drelincourt, p. 130, 131. — 5. P. 201-202. [illegible] grand chapeau de cardinal, des cordons, des croix.... Le volume est imprimé à Paris, chez Cramoisy, l'imprimeur ordinaire du roi et de la reine régente, 1661. L'avertissement parle de « cette response incomparab[illegible] Cette response sera un monument éternel [illegible] vrage sur lequel il ait travaillé avec tant d'ardeur, ny avec un soin plus exact et plus assidu que celuy-cy.... Il le regardoit comme le fruit de [illegible] des choses qu'il recommanda le plus [illegible] (Exemplaire de M. Vielles, directeur [illegible] de Montauban.)

Ce fut pour réfuter ce pamphlet, mis sous l'autorité d'un nom si illustre, que Drelincourt entreprit et publia sa *Défense de Calvin*, un livre plein de bonne foi, de piété, où se trouvent tant de renseignements précieux : il parut en 1667.

Mais il suffit ici de le signaler, et nous passons immédiatement à la fin de cette histoire : ce n'en est pas la partie la moins curieuse.

En 1835, Genève fêtait le troisième jubilé séculaire de l'abolition de la messe et de l'adoption de la Réforme (10 août 1535). A ce moment se trouvait dans la vieille cité calviniste un curé, prédécesseur de Mgr Mermillod, le curé Vuarin[1]. Il trouva à propos de rééditer le pamphlet de Bolsec. C'était naturel. Ce qui ne l'était pas du tout, c'est que, à cette occasion, Bolsec reçut les éloges d'un protestant, nommé Galiffe. Celui-ci écrivit publiquement : « Ses biographies contiennent beaucoup d'inexactitudes de détail, mais la plupart des faits sont parfaitements vrais. » Et il osa même faire allusion à la légende du fer rouge en ces mots : « Quant à ce qu'il avance de ses aventures à Noyon, je n'en sais rien du tout et je ne veux par conséquent ni les admettre, *ni les nier*[2]*!* » Ainsi s'exprimait Galiffe, dans un ouvrage d'érudition, fruit de longues et souvent utiles recherches. Il n'avait pas trouvé un moment pour considérer le fait le plus énorme. C'était en effet le seul moyen de ne pas être obligé de le nier.

Audin a trouvé le procédé si habile qu'il n'a pas hésité à l'imiter. Lui aussi déclare qu'il n'a pas eu « le courage de remuer cette question : » ce qui ne l'empêche pas de déclarer que, « après trois siècles de sommeil, Bolsec se réveille et sort de sa tombe pour entendre d'une bouche ennemie [c'est ainsi qu'il désigne Galiffe] cette glorieuse sentence : « la plupart des faits racontés par » le médecin lyonnais sont parfaitement vrais. » Il s'écrie même : « Qui sait? peut-être finira-t-on par retrouver, à Noyon, cette fleur de lys, dont Bolsec accusait Calvin de porter les stigmates. » Et plein de cette espérance, il invoque un prétendu poète luthérien qui aurait dit : « Qui passe sous la porte d'une maison de Wittenberg est sûr de rencontrer un porc, un étudiant ou une fille publique[3]. »

Celui qu'Audin admirait et imitait ainsi, Galiffe, avait quitté Genève et était allé mourir à Florence. Malheureusement son fils, J.-B.-G. Galiffe, poussé, peut-on dire pour l'excuser, par une sorte de piété filiale, continua à soutenir de toute son érudition, souvent très grande, quelques-unes des thèses les plus [illegible]ttables de son père.

[illegible] qui devait arriver arriva. Une société de propagande catholique s'avisa de [illegible] s travaux. Elle en tira un roman historique, intitulé *Lucia de* [illegible] [illegible] de l'abbé C. Guenot[1]. [illegible] amis, des protecteurs de Calvin. Lucia est le nom d'une [illegible], que Calvin poursuit de son amour. Enfin, deux ans

[illegible]

[illegible] Paris, Lethielleux, [illegible]

après, parut en Allemagne une traduction augmentée et annotée de *Lucia de Mommor*, et sur la couverture deux noms se rencontraient, tout naturellement[1] : H. de Beugnon, ce faux noble qui cachait un prêtre, et Galiffe. La préf... disait : « Nous n'avons voulu nous appuyer que sur des pièces historiques qui fussent au-dessus de tout soupçon (!). L'ouvrage le plus récent sur Calvin est dû au professeur d'histoire genevois Galiffe, un protestant dont le père avait déjà rendu des services inappréciables[2].... »

Dans ces pages la calomnie de Bolsec figure à une place d'honneur entre les hypocrisies de la jeunesse et la maladie honteuse qui cause la mort.

Nous sommes dans la salle du Grand Conseil. Un nommé François Lancel (le Berthelier de Bolsec) est en train de faire un discours :

« Lancel poursuivit d'une voix vibrante :

» — J'arrive de France : Je suis allé à Noyon, la ville natale de maître Jean Calvin, pour y contrôler quelques mauvais bruits relatifs aux causes de son exil. J'ai vu les magistrats, j'ai vu l'évêque. Savez-vous ce que j'ai appris ?

» A ce langage qui lui révélait toute l'étendue des découvertes du patriote, maître Jean, pâle, écumant de rage, tenta d'interrompre. Mais le Genevois, avec un accent retentissant, réclama la liberté de la parole, et le Grand Conseil la lui maintint.

» — Eh bien, maître Jean Calvin, ici présent, ministre de la parole de Dieu en l'Eglise de Genève, s'est montré mauvais fils, écolier ingrat, clerc simoniaque : voilà ce que je tiens de source certaine. »

En note, le pieux et scrupuleux romancier, M. de Beugnon, se borne à dire : « les témoignages historiques abondent sur ce point. » Le récit continue de plus en plus dramatique.

« Un murmure s'éleva sur les bancs du Conseil. Lancel se hâta d'ajouter :

» — Je n'ai pas fini, il s'en faut. Maître Jean Calvin de plus a été condamné au feu, dans sa ville natale, pour crime que je ne puis nommer en cette assemblée ; mais, par grâce singulière de l'évêque et des magistrats, la peine a été commuée et réduite au bannissement.

» — Tu mens, hurla l'homme de Noyon, dont l'œil lançait des éclairs de haine et de fureur.

» — Ah ! je mens, misérable, répliqua Lancel. Tu dis que je mens ! découvre tes épaules et le Conseil y lira, gravée au fer rouge, la preuve de mon accusation. Il y verra la fleur de lys, la marque infamante, imprimée dans ta chair par la main du bourreau. »

Une nouvelle note de H. de Beugnon indique que, d'après le jésuite Lessius, la mention du fait se trouve encore dans les registres de Noyon ; elle cite Patrasson, qui est l'éditeur du livre de Bolsec, c'est-à-dire le libraire et non l'auteur ; et surtout elle invoque Galiffe : « Galiffe, dit-elle, un protestant *ne nie*

1. *Lucia von Mommor und Calvins Schreckensherrschaft in Genf*, nach H. de Beugnon und J. B. Galiffe. ([illegible] 1868. 2. *Ibid.*, [illegible]

pas ces faits, bien qu'il ne les affirme pas. » L'étrange expression était naturellement utilisée : on devait s'y attendre ! [1].

Faut-il dès lors tellement s'étonner si ces calomnies, presque plus ineptes encore qu'odieuses, se retrouvent dans les petits livres de la polémique catholique ? Faut-il tellement s'étonner si le Catéchisme de persévérance de Mgr Gaume, approuvé par je ne sais combien d'évêques, un livre qui a fait l'éducation de milliers, peut-être de millions de catholiques, résume tout son jugement sur Calvin par ce seul mot : libertin [2] !

En vérité l'honnête et pieux Drelincourt n'a pas tort quand, parlant de Bolsec, il affirme que « jamais l'Enfer n'a produit un monstre plus horrible, ni plus digne de l'exécration publique [3]. » Il n'a pas tort davantage quand, parlant de ses imitateurs et continuateurs, il s'écrie : « Est-il possible que ceux qui écrivent de telles choses, croyent les menaces que Dieu fait contre les menteurs et les calomniateurs ?... Ne craignent-ils point d'estre précipitez dans le puits de l'abyme avec celui qui est menteur et meurtrier dès le commencement, et l'accusateur des enfans de Dieu [4] ? »

Oui. Il y a ici quelque chose de véritablement diabolique.

1. H. de Beugnon, [illegible], p. 103, 104. — 2. *Abrégé du Catéchisme de persévérance par M. Gaume*, 12e édition, adoptée pour les examens de l'hôtel de ville, 1880. Le volume s'ouvre par un bref de Grégoire XVI et par les approbations des archevêques ou évêques de Bordeaux, de Gap, de Saint-Flour, de Reims, de Soissons et de Laon, d'Agen, de la Nouvelle-Orléans, de Nevers. On y lit que Calvin « mourut d'une maladie honteuse ; » que [illegible] du paganisme. » Et encore : « Le protestantisme ou la religion prêchée par Luther, par Zwingle, par Calvin, est-il la vraie religion ? Le protestantisme n'est pas la vraie religion. Il n'est pas même une religion, puisqu'on voit : 1° qu'il a été établi par quatre grands libertins ; 2° qu'il a eu pour cause le principe païen de l'insubordination, l'amour des honneurs, l'amour du bien d'autrui et des plaisirs sensuels, [illegible] par l'Évangile ; 3° qu'il permet de croire tout ce qu'on veut et de faire tout ce qu'on croit ; 4° qu'il produit des maux infinis, » p. 386-388. Cet abominable enseignement n'a pas été perdu. Voilà où en [illegible] les plus populaires. [illegible] à la brochure de M. Paul [illegible] *R[illegible] P. Marie-A[illegible]*, 2e édition, Mazamet, 1895. Plus récemment encore, Mgr Vincenzo Molo, administrateur du Tessin, docteur en droit, évêque de Gallipoli, prélat domestique de S. S., assistant au seuil pontifical, et, sauf erreur, comte romain, a publié une lettre pastorale, dont [illegible] du Tessin, et qu'il a fait insérer dans un supplé[illegible] la sainteté dans les sectes protestantes [illegible] Luther, catholique aussi longtemps qu'il a [illegible] puis apostat dès qu'il se lassa de la cellule, foulant aux pieds ses vœux, s'unissant d'une [illegible] n'était plus là pour eux. [illegible] Zwingli peut-être, digne [illegible] VIII [illegible] pour pouvoir changer de [illegible] les envoyant froidement [illegible] l'immo[illegible] les mérites [illegible] — 3. Drelincourt, p. 100 [illegible]

V

C'est tout particulièrement le théologien du XVII[e] siècle, André Rivet, qui s'est chargé de réfuter la légende du fer rouge, dans un premier ouvrage : *Catholicus orthodoxus*, et surtout dans un second : *Jesuita vapulans*[1].

Sans vouloir reproduire entièrement cette savante discussion, il peut être utile de noter les points suivants :

1° Tous les témoignages invoqués, Brigerus, Stapletonus, Campianus, Duræus, Surius, Reginaldus, Lessius, sont des témoignages de jésuites, qui se bornent à citer un seul et même témoignage, celui de Bolsec : « homme infâme, dit Rivet, et seul témoin. »

2° Le traité de Bolsec est de 1577, treize ans après la mort de Calvin. « De son vivant, Calvin peignit avec ses couleurs habituelles la vie des pontifes, des évêques, des moines. C'était le moment de lui répondre de la même manière. Si l'on avait entendu, si l'on pouvait prouver quelque chose, il fallait le cracher (*expuere*) à la face de Calvin et rejeter sur cet importun correcteur cette tache de lys brûlé. A Paris, il y avait alors des ennemis de Calvin en grand nombre. Noyon même avait ses évêques, ses chanoines extrêmement hostiles à Calvin. Aucun n'a parlé de la vie de Calvin : même provoqués, ils ont gardé le silence[2]. » Pourquoi donc ? Sinon, parce que, Calvin vivant, personne n'aurait eu l'audace de risquer une pareille insinuation ?

3° En 1598, Stapleton, devenu jésuite, en avait appelé aux actes publics de Noyon. Il avait même ajouté : « Des descendants honnêtes de la famille n'avaient pu obtenir que la mémoire de ce fait fût effacée des Registres. » Le jésuite Lessius comprit que, pour maintenir cette accusation, il fallait recourir à ces Registres. Il s'informa donc et demanda une copie, qu'on ne put lui fournir. Et piteusement il écrivit : « Mais ces actes ont été renouvelés et changés : et on a omis le récit de cette infamie, et du stigmate. » Un jésuite déclare qu'il a été impossible d'obtenir la radiation : un autre jésuite déclare que cette radiation a fait disparaître le récit. Et par qui aurait été faite la dite radiation ? Noyon n'était-il pas aux mains des implacables ennemis de Calvin, des fils de ceux qui, dès 1552, célébraient par des actions de grâce la fausse nouvelle de la mort du Réformateur[3] ?

4° Néanmoins ces calomnies s'étant répandues, il y eut des enquêtes. Rivet en cite deux : et d'abord celle de Carolus Fayus, ambassadeur du roi en Belgique. « Un noble Français ayant fait allusion à cette accusation, il affirma, en ma présence, qu'il avait appris de l'inquisiteur du roi à Noyon que c'était

1. Andreæ Riveti Pictavi, [illegible], Genevæ, MDC[illegible] *notarum Sylvestri Petra*[illegible] appendice [illegible] un opuscule allemand, qui ne contient rien de particulier [illegible] *des Herrn Dr Reinerding*, von Candidaten von Dartein, Olden[illegible] 2. Rivet, [illegible] 3. [illegible]

une pure invention *totum illud fuisse confictum* et qu'on ne pouvait rien reprocher à Calvin, sinon d'avoir abandonné l'Eglise romaine[1]. — Cornélius Van der Myle, un Hollandais, alla à Noyon. Il interrogea les habitants. Il apprit qu'un notaire conservait le récit d'une enquête sur les principaux événements de la vie de Calvin. Il invita le notaire à dîner, se fit communiquer le récit ; celui-ci ne contenait rien sur ce point[2].

ſur la Vie & mœurs de Iean Calvin. 15

de laquelle il recevoit ſa nouriture ; ſes libertez luy faiſoit déja oublier le ſerment qu'il avoit fait le jour de ſa reception au nombre des Chapelains.

Au Chapitre general tenu le Lundy 6. de May 1527. Derechef plaintes ſont faites contre Jean Calvin & ſon frere Charles, & ſont pour la ſeconde fois declarez contumacez, à la pourſuite du Promoteur, & ne comparurent ny par eux ny par Procureur.

Cependant Girard Cauvin ne dormoit point, à ſoliciter que ſes enfants fuſſent avancez en biens d'Egliſe, & fit tant par ſes menées, qu'il attrapa une Cure pour ſon fils Jean alvin.

Le Vendredy 27. de Septembre 1527. ainſi qu'il eſt enregiſtré au feuillet 130. pag. 1. Girard ſe preſenta en chapitre porteur d'une procuration *Ad reſignandum* de Maiſtre Iean Havart Curé de l'Egliſe Parroiſſiale de S. Martin de Marteville, dioceſe de Noyon, par laquelle ledit Havart reſignoit purement & ſimplement entre les mains du chapitre ſa Cure de Marteuille. Alors Maiſtre Antoine Fauvel Chanoine, qui eſtoit en tour *Ad præſentandum*, preſenta à ladite Cure Iean Calvin laquelle preſentation fut acceptée de Meſſieurs de chapitre. On void par là que c'eſt un corps à pluſieurs teſtes. Celuy qu'ils avoient condamné de coutumace en deux divers chapitres : Ils le reçoivét à prendre des charges des Ames, ſans correction du paſſé, n'eſtant promeu à aucun ordre ſacré, n'ayant que ſimple tonſure & en un aage incompetente, n'ayant encore que dix-huit ans, rempli de folies & libertez de jeuneſſe. Le meſme Fauvel fut député en ce chapitre pour preſenter Iean Calvin à Monſieur l'Eveſque, ou à ſon grand Vicaire.

Il ſe trouve aux meſmes Regiſtres que Iean Calvin auparavant d'eſtre receu Curé, avoit eſté approché en chapitre à l'inſtance de Maiſtre Iean de la Ruë Chanoine de Rheims, & que par deux chapitres divers, l'un tenu le 24 Iuillet 1527.

[illegible]

VI

Notre devoir, autant que notre intérêt, nous pousse à noter ici un fait capital. Ce ne sont pas seulement des protestants qui ont répudié ces odieuses calomnies; mais des catholiques aussi ont tenu à proclamer la vérité, et ils l'ont fait avec une singulière énergie.

Voici d'abord un des premiers biographes[3] de Calvin, que nous avons souvent cité, P. Masson. Certes cet auteur n'est pas favorable au Réformateur. Il voudrait, au contraire, « ou qu'il ne fust jamais né, ou qu'il fust mort en son enfance. » De plus, il a été l'ami et l'élève de Baudoin, un des premiers calomniateurs de Calvin. Il reconnaît que Baudoin n'a rien oublié de tout ce qu'il a cru pouvoir ramasser. Et cepen-

[illegible] tellement mes propoz, que j'eusse noté vostre personne seule, comme pour vous reprocher quelque [illegible] qui, déja en 1538, c'est-à-dire lorsque Calvin n'avait [illegible] futur Réformateur, ce sont des déclarations du [illegible] p. 7.

16 *Remarques considérables*

l'autre le 7. d'Aoust suivant, la cause avoit esté agitée en palin chapitre : mais il n'est fait aucune mention dâs les actes enregistrés pourquoy c'estoit, & n'ay sçeu apprendre le sujet de cette approche. I'ay bien oüy dire à aucuns Chanoines des plus ançiens, qu'ils ont veu autrefois un feuillet blanc dans les Registres, où en teste y avoit escrit : *Condemnatio Ioannis Calvini*, & n'y avoit rien escrit davantage en toute la page, ains demeuroit en blanc ; cela a donné à deviner à beaucoup ce que se pouvoit estre.

Il y a encor une autre Sentence de condemnation, contre un Chapelain Vicaire qui portoit le mesme nom Iean Calvin: Mais c'estoit long temps apres que Iean Calvin Heresiarque eust quitté ses benefices, fut sorti de la ville & du pays, & eust abandonné là foy de Iesus Christ. Car cette Sentence se trouve enregistrée & dattée de l'an 1550. & prononcée contre Iean Calvin Vicaire, pour avoir retenu en sa maison une femme de mauvais gouvernement. Et fut condamné ledit Calvin à estre fustigé de verges sous la custode.

Quand à l'Heresiarque il estoit alors à Genéve en la plus grande flame de ses ferveurs, & n'ay sçeu trouver autre chose dans lesdits Registres, que les plaintes & reproches cy-dessus : c'est pourquoy je n'en diray rien tout expres, n'ayant entrepris d'escrire que ce que i'ay appris sur les lieux de sa nativité & conversation premiere,

Par autres divers moyens & plusieurs conferences que j'ay recherchés avec gens notables, specialement avec personnes d'aage, tant Ecclesiastiques que Laiques, j'ay appris que Iean Calvin estoit d'un esprit qui aimoit le change & nouveauté. Il ne pouvoit s'arrester en place n'y demeurer en aucune vacation. Il fut pourtant huit ans entiers & continuels Chapelain d'une des portions de la Gesine, puis la resigna, apres derechef la reprit ; échangea sa Cure de Martheville à vne autre, puis vendit la derniere. Il courut les Vniversitez de Paris, d'Orleans, de Tholose & de Padouë.

Desmay. Fac-similé de la page 16. (p. 436.)

dant il fait cette déclaration : « Ce sont des Ecrivains du commun et de nulle estime, qui ont objecté à Calvin des sales voluptés et des adultères. Et toutefois il ne semble pas que personne ayt haï les adultères d'une plus grande haine que luy [1]. »

P. Masson peut passer pour le premier historien catholique de Calvin : et on peut croire que le dernier savant catholique ayant traité le sujet qui nous occupe, est le Dr Nikolaus Paulus. Il mérite une mention spéciale. Dans la Bibliothèque catholique, destinée à continuer l'œuvre de l'homme qui a le plus attaqué la Réforme allemande, et éditée par L. Pastor, sous ce titre : « *Erläuterungen und Ergänzungen zu Janssens Geschichte des deutschen Volkes*, » le Dr N. Paulus a étudié la mort de Luther : *Luthers Lebensende*, 1898. Or il en arrive à déclarer que les légendes répandues sur le suicide de Luther ne méritent aucun crédit. Après avoir accompli ce bel acte de probité scientifique, il ajoute : « Au sujet d'une autre indication de Bolsec, sur une grossière immoralité de Calvin dans sa jeunesse, et sur la peine qui lui aurait été infligée pour ce motif, déjà Kampschulte (*Johann Calvin*, Leipzig, 1869, p. 224) a remarqué que cette indication ne méritait aucune sérieuse réfutation. (*Keine ernste Widerlegung verdient.*) La réfutation cependant a été faite ces derniers temps, et la vérité a été établie avec une solidité qui rend tout doute impossible (*mit einer Gründlichkeit, die jeden Zweifel unmöglich macht*). Voir A. Lefranc, *La jeunesse de Calvin*, Paris 1888, p. 48 ss., 175 ss. [2]. »

P. Masson, l'ami de Baudoin ; Kampschulte, l'ami de Galiffe ; le Dr Paulus, l'ami de Janssen, tous absolument convaincus de l'innocence de Calvin !

1. P. Masson, II, p. [illegible] — 2. [illegible]

D'vn autre Iean Cauuin Chappellain Vicaire de la mesme Eglise de Noyon, non heretique.

CHAPITRE XCVI.



APRES que Iean Cauuin eust fait banqueroute à l'Eglise, & à la ville sa patrie, pour en rafraischir, ou entretenir la memoire, au bout de dix-huict à vingt ans vn autre mesme l'iuraye pour les mœurs, mais non surpris de l'iuraye d'heresie, se presenta, & fut receu en nostre chœur à vne Chappelle Vicariale, où il ne tarda gueres, ayant peu de temps apres esté congedié pour son incontinence, apres quelques punitions dont il ne tint conte, comme il se void par les conclusions du 23. iour de Decembre & du second de Ianuier 1552. Voyant donc son endurcissement au mal, qui luy faisoit negliger toute remonstrance, il fut en fin priué de sa Chappelle, & du chœur, s'estant rendu insensible à la priuation de ses gages. De là il fut vicarier par les dioceses, & la croyance de nos anciens est qu'il deceda en la Cure de Trachy

1. Le Vasseur, fac-similé du chapitre XCVI, fin de la page 1170.

VII

Peut-on fournir une preuve plus décisive encore? oui, on peut produire deux déclarations faites par deux ennemis de Calvin, qui haïssaient le Réformateur, au point d'accepter contre lui les accusations les plus invraisemblables. Tous deux se livrèrent à un dépouillement minutieux des archives de Noyon. Tous deux nous ont raconté le résultat de leurs enquêtes.

D'abord vint Desmay qui, au dire de Le Vasseur, fit « une très exacte recherche des vie et vices de ce discrédité[1]. » Que trouva-t-il? Rien.

Nous donnons, d'après l'unique exemplaire aujourd'hui connu (que nous avons trouvé au *British Museum*[2]), le fac-similé des deux pages, où Desmay parle de ce sujet. Le passage important commence au dernier paragraphe de la [illegible] au dernier paragraphe de la page 16. (*Pages* 434 et 435.)

[illegible] le chanoine Le Vasseur examina de nouveau tous les documents de Noyon. Or non seulement ce catholique a horreur de cet hérétique; mais il en a peur. Avant de commencer à parler de lui, il se signe : « Auparavant, dit-il, que de remuer, par la nécessité de l'histoire, ceste camarine calvinienne,

1. [illegible]

DE L'EGLISE DE NOYON. 1171

le Val, en ce diocese, qu'il deseruit en qualité de Vicaire, & mourut bon Catholique : Grace que Dieu luy fit pour n'auoir iamais tourné sa casaque, ny changé de Religion, à quoy sa vie libertine, & l'exemple de Cauuin l'heresiarque son corrcspondant en l'vn & l'autre nom, sembloient luy donner pente, comme à plusieurs autres de la France, qui se sont perdus dans vn commun naufrage. Il ne fut neantmoins battu de verges sous la custode, comme l'escrit Monsieur Desmay en son petit liuret, pag. 39. & 40. Aussi estoit-il Prestre, & non sujet à telle discipline. Il s'est donc equiuoqué, prenant cestui-cy pour vn autre Vicaire aussi Chappellain, nommé Balduin le ieune, doublement ieune, de nom & de mœurs, non encore aduancé à la Prestrise, ny à aucun Ordre sacré. En voicy la Conclusion Capitulaire. *Capitulo facto die Veneris vndecima Augusti 1553. A. Bellement Promotor Capituli remonstrauit ex officio, quod Baldumus le Ieusne Cappellanus Vicarialis, à duobus mensibus nullam aut paruam residentiam fecit in Ecclesia, scandalosè viuendo cum quibusdam mulieribus suspectis, &c. Quare pro defectibus, & absentiis à Diuino seruitio, eum Domini condemnarunt, iuxta conclusiones dicti Promotoris, ad assistendum per vnum mensem integrum omnibus Horis seruitij Diuini; & pro scandalis commissis ordinarunt præfati Domini ipsum cædi virgis, quia puer, & nondum in sacris constitutus, per magistrum puerorum in subthesauraria, præsentibus dictis pueris pro exemplo.* I'ay creu deuoir adjouster ce chapitre à l'histoire du premier Cauuin, *ad diluendam homonymiam*, crainte qu'on ne prenne l'vn pour l'autre, le Catholique au lieu de l'heretique.

Iiiiii ij

Le Vasseur, fac-similé du chapitre XCVI, page 1171.

disons un bon *Præficisne* et nous armons d'un puissant préservatif contre sa nuisance, pour garantir nos yeux et nos cœurs de toute influence contagieuse, qui pourroit se communiquer tant au Lecteur qu'au collecteur des chapitres suivans, à la rencontre d'un destroit si périlleux. » Il insère toute une profession de foi « pour préservatif, » et déclare qu'il parlera de Calvin, avec les sentiments de justice, d'impartialité dont a fait preuve saint Augustin parlant des démons [1].

Eh bien, quel est le témoignage de ce chanoine, qui a tout su, qui était porté à tout croire, et capable de tout dire ? Non seulement il n'a rien trouvé qui appuie la fameuse légende [2], mais il s'est efforcé de la renverser, en montrant que, pour la question des mœurs, on a confondu deux Calvin. Nous donnons (*Pages* 436 et 437) le fac-similé du chapitre XCVI, p. 1170, 1171. On remarquera le passage où

1. Le Vasseur, p. 1145, chapitre LXXXVII. « Advis sur la calvinographie, » et p. 1149, chapitre LXXXIX, « Protestation de sainct [illegible] — 2. [illegible] 1160 et 1161. Le V[illegible] prouve qu'il n'y a pas même [illegible]

Le Vasseur rectifie Desmay sur un point tout à fait secondaire, c'est-à-dire prouve jusqu'à quel point il connaît, dans le détail, toutes les décisions capitulaires.

Notre chanoine fait plus encore. Au chapitre suivant (XCVII, p. 1172), il énumère tous les Noyonnais qui ont quitté leur ville pour suivre Calvin : son frère, sa sœur, le chanoine Henry Collemont, ses resignataires Marlière et Caïn, le lieutenant civil de Noyon et quelques autres. Et à propos du lieutenant civil il met, en marge, une note si importante que nous avons cru devoir en donner aussi le fac-similé :

VN homme de bien a plus de pouuoir pour mettre en vogue vne ville, que mille meſchans à la décrier : *Melior vnus bonus quàm mille impij.* On a beau mal parler d'autruy aupres des perſonnes de retenuë, & de courage, qui ne voyent que pour conceuoir le bien, n'oyent que pour le rapporter. La langue bien conduite au frein de la loy, & crainte de Dieu, ſe taiſt, ou ne reſonne que pour luy & pour ſa gloire, & pour lecher l'vlcere du prochain, & le guarir. Ainſi en vſent les plus grands & les plus ſages. Monſieur le Cardinal d'Oſſat entendant vn iour vn certain perſonnage moins bien iuger de la ville de Noyon à cauſe de Caluin, fit vne reſponſe digne de ſa grandeur, diſant que toute ville deuoit auoir ſa cloaque ou ſentine, pour traiſner au dehors quant & ſoy toutes les ordures qui ſ'y deſchargent. C'eſt ce qu'a fait Caluin, ayant enleué de la ville de Noyon tous ſes complices, fauteurs & adherans qui firent auec luy, ou apres luy leur retraitte à Geneue, comme ſon frere Antoine, ſa ſœur Marie, M. Henry Collemont Chanoine, qui ſ'en retira bien viſte à l'aide de Monſieur le Doyen Charmoluë, & fit vne tres-auſtere penitence, & mourut fort vieil ; item ſes reſignataires Marliere & Caïn, le Lieutenant Ciuil de Noyon, & quelques autres en petit nombre, qui furent de ſes conſanguins, alliez, affidez & amis de long temps. Monſieur Demochares en la preface de ſon petit liure, *De veritate corporis & ſanguinis Christi in Miſſæ ſacrificio,* qu'il dedie *Nouiom. Eccleſiæ Clericis & laicis*, le teſmoigne en ces mots. *Neque vos a retinenda pietatis veræ religione dimouere potuit Caluinus, teterrimus ille ſanæ doctrinæ & veræ fidei hoſtis, multis licet fraudibus, artibus, pollicitationibus, blandimentis id curioſè tentauerit : ſed in ea magis confirmarunt nonnullorum, ſed paucorum exempla, quos fefellit miſeros & incautos, quibus conſanguinitate, affinitate, conuerſatione, & longa ... conſuetudine erat coniunctus.*

Ἄνδρα γὰρ καλῶς πράττοντα ἀνάγκη χρηστὰ κερδαίνειν. *Nam virum decet beneficientem bona conſequi verba.* Sophocl. in Trach.

Ie tiens cecy de M. Fourly de Longuemont mō confrere Chanoine, qui l'a entendu de luy eſtant à Rome.

D'icy iugez ſ'il eut eu la fleur de lys à Noyon, ſi vn Lieutenant de Roy l'euſt ſuiuy ... [illegible]

Fac-similé du chapitre XCVII, p. 1172.

Le livre de Desmay, qui était introuvable, est caché dans la Réserve du *British Museum.* Le livre de Le Vasseur est difficile à se procurer. On a prétendu que les catholiques avaient fait disparaître ces ouvrages, témoins de l'innocence du Réformateur. Désormais ces témoignages, sous la forme la plus

absolument authentique, seront dans toutes les mains, et un honnête homme ne devra plus parler de fer rouge, à moins que ce ne soit pour marquer[1] ceux qui en parlent encore, et surtout ceux qui prétendent ne pas vouloir étudier la question pour n'avoir pas à désavouer ce qu'ils savent être une infamie.

VIII

L'obstination, avec laquelle certains pamphlétaires invoquent cette légende, ne saurait plus avoir qu'un seul résultat : nous forcer à nous demander comment ils peuvent croire à sa possibilité ? La réponse est celle-ci : les mœurs du clergé étaient telles qu'en fait d'accusation, aucune n'était à priori impossible. Au XI[e] siècle, l'ami du pape Grégoire VI, Petrus Damianus, parlant des mœurs des prêtres, disait : « Pour laver de telles souillures, le déluge ne suffirait pas ; ces crimes abominables réclament le feu gomorrhéen qui brûla les cinq villes[2]. » Les plaintes de Damien furent impuissantes, et saint Bernard flagelle « les impuretés, les adultères, les incestes ; chez quelques-uns, les passions mêmes de l'ignominie, et les œuvres de la honte[3], » c'est-à-dire les crimes contre nature. A leur tour, les plaintes de saint Bernard furent impuissantes, et Alvarius Pelagius (vers 1320), espagnol, de l'ordre des Mineurs, évêque, « défenseur acharné[4] » des papes, dans un de ses livres, réédité à Lyon précisément en 1517, dit que la plupart des prêtres (*plerique*) se laissent aller « à l'ivrognerie crapuleuse, et à l'incontinence (ce qui est leur vice commun) et la plupart (*plerique*) au vice contre nature. » « Hélas ! Hélas ! dans la sainte église beaucoup de religieux et de clercs s'y livrent, dans leurs cachettes et dans leurs réunions; les laïques, dans la plupart des villes, surtout en Italie, publiquement. » Et selon lui « le monde, surtout l'Italie, » sont si infectés de ce vice que le seul remède « est que la colère de Dieu envoie du ciel la pluie de soufre[5]. »

Et que voyait-on au moment même de la Réformation ? Ne disons rien du pape Léon X. Mais le pape qui clôt le moyen âge, et qui ouvre les temps modernes, c'est le Borgia, Alexandre VI, dont une épitaphe résume ainsi la vie : « Passant, ne t'arrête pas : ici gît le crime et le vice. »

Signalons un dernier fait, pas le moins significatif. En 1550, parut à Venise, en vers italiens, un livre célébrant le vice contre nature. Il était dû à la plume d'un auteur nommé Jean de la Casa. Or qui était ce la Casa ? Les biographies nous disent que ce fut un archevêque, un légat *a latere*. Tout ce que le jésuite Thomas Hardingus put trouver pour excuser le fait fut ceci : La Casa était jeune quand il commit ces vers. Aussi l'Eglise se contenta de le nommer archevêque, légat : elle ne le nomma jamais cardinal[6].

1. « Il est arrivé, dit Rivet, que le stigmate infligé à Calvin [illegible] *lans*, p. 2. — 2. Dans son livre, *G[illegible]*, vers 1130 ; Rivet, [illegible] — 3. Rivet, [illegible] — 4. « Defensor acerrimus, » dit Bellarmin. (*D[illegible]*, [illegible] p. [illegible]) — 5. Rivet [illegible] — 6. Rivet, *Ibid.*, p. 9. — Giovanni della Casa naquit à Florence, le [illegible] et mourut à Rome [illegible] 1556. On lit, dans Prosper Marchand, *Di[illegible]* [illegible]

On comprend maintenant que les Bolsec, et les jésuites de toute sorte, aient eu l'idée de prêter à Calvin les vices dont ils voyaient autour d'eux tant d'exemples.

Aujourd'hui ces mœurs paraissent incroyables ; même un protestant ne penserait pas à les reprocher à un catholique. Tel est le changement accompli. C'est à ce point que la moralité a fini par s'imposer aux plus immoraux.

Or, qui a réformé ainsi l'Eglise catholique, le clergé catholique ? qui a réussi, là où avaient échoué les Pierre Damien, les Saint-Bernard, les Alvarius Pelagius ? Les Réformateurs, Luther, et tout particulièrement Calvin. Il a doté le monde chrétien et les pays de langue française de cette austère conception de la vie, qui s'appelle le calvinisme. La plus odieuse accusation contre notre Réformateur permet précisément de constater ce que son influence a eu peut-être de plus incontestablement salutaire.

« Les défenseurs les plus zélés du Casa se sont vus réduits à la fâcheuse et mortifiante nécessité de ne pouvoir le justifier d'une accusation si odieuse, qu'en reconnaissant de bonne foi, qu'il n'en était pas absolument innocent, que bien qu'il ait osé le nier, il parloit pourtant dans son *Capitolo del Forno*, de l'amour contre nature avec quelque sorte de louange ; et qu'il avouoit fort naturellement, qu'il s'y adonnoit quelquefois, mais rarement pourtant... Pour l'excuser en quelque sorte, Magliabechi, Ménage et la Monnoie, remarquent que le cardinal Bembo, Sannazar, le Berni, le Mauro, le Molza, Matteo Franco, Luigi Pulli, *e cento mille altri,* ont fait et publié des pièces pour le moins aussi licencieuses que celles-là ... Ménage ajoute que ce ne fut pas le Casa qui publia le *Capitolo del Forno*, mais le libraire. Et quant à ce qu'il suppose qu'on a eu grand tort d'attribuer à un archevêque, à un nonce, à un légat à latere, à un secrétaire des brefs, et enfin à un doien des camériers honoraires du pape, un jeu d'esprit, un simple badinage, que l'auteur même proteste n'avoir composé qu'étant laïque et dans une extrême jeunesse, on peut très légitimement supposer aussi bien que lui que la protestation du Casa est trop nécessaire pour être recevable, et que son ouvrage n'aiant été imprimé pour la première fois qu'en 1538, 18 ans avant la mort de l'auteur, âgé de 35 ans, lors de cette impression, on peut au moins douter de la solidité de cette supposition, et regarder avec quelque fondement ce prétendu badinage comme la composition d'un homme fait, probablement engagé dès lors dans l'état ecclésiastique, et peut-être même déjà prêtre. »



CHAPITRE QUATRIÈME

La sortie de France.

I. Calvin à Paris : Servet. — II. Poitiers protestant au XVI[e] siècle. — III. Séjour de Calvin : le Jardin des Basses Treilles. — IV. La grotte de Calvin. — V. Les premiers disciples. — VI. Nouveau séjour à Orléans : l'esprit de la Prévôte. — VII. La *Psychopannychia* et la sortie de France.

I



C'EST à Noyon que nous avons laissé Calvin. Sorti de prison, il quitta la ville et, pour revenir à Angoulême, passa par Paris. Il profitait, semble-t-il, de la période d'accalmie, qui sépara le supplice du médecin savoisien J. Pointet (avril 1534) de l'affaire des placards (octobre 1534)[1].

Le séjour qu'il fit dans la capitale fut court, car le danger était encore très grand pour celui qui, déjà une fois, avait eu peine à échapper au terrible policier Morin. Il ne pouvait vraiment pas compter sur une seconde délivrance du même genre.

D'autant plus digne de remarque est le seul fait, dont le souvenir nous ait été conservé. Michel Servet, dont nous n'aurons que trop à nous occuper plus tard, était alors à Paris, toujours prêt à continuer les discussions qu'il avait déjà commencées à Bâle avec Œcolampade, et essayant de ruiner, au sein de l'Église naissante, la foi en la Trinité, c'est-à-dire la foi en la divinité du Christ. Calvin n'hésita pas, et proposa au dangereux hérétique un rendez-vous. « Quelque temps après, raconte Bèze, Calvin s'en vint encore à Paris, ne se monstrant pas toutesfois trop communément, pour ce qu'il n'y faisoit seur pour luy. Tant y a que Michel Servet dès lors commençant à semer de ses erreurs (à semer son venin

1. Herminjard, III, p. [illegible]

contre la sainte Trinité [1]. Calvin ne refusa point de conférer avec luy pour essayer de le réduire, ou bien pour le conveincre et redarguer par la parole de Dieu. Pour ce faict fut accordé qu'ils se trouveroyent tous deux, à heure nommée, en une certaine maison en la rue Saint-Antoine, ce que Calvin fit, combien qu'il y eust du danger pour sa personne : mais le dit Servet ne comparut, quoi qu'on l'attendist longtemps [2]. »

Plus tard, Calvin rappela lui-même le fait : « Tant y a que je fu prest à Paris de hazarder ma vie pour le gaigner à nostre Seigneur, s'il eust etté possible. Mais voyant l'offre que je luy faisoye, jamais n'y voulut mordre [3]. »

Comment ne pas regretter cette étrange détermination de Servet ? A quel motif l'attribuer ? Bèze dit que Calvin, se rendant au milieu de ces circonstances à Paris, avait été amené comme par la main de Dieu. Et, en effet, qui sait ce qui serait sorti de la rencontre projetée ? Qui sait si l'avenir n'aurait pas été modifié ? Regrets superflus ! Il semble que Servet ait toujours tout fait pour empêcher ce qui aurait pu éviter la catastrophe, terrible pour lui et pour le protestantisme.

II

De Paris, Calvin rentra à Angoulême. Mais il ne fit qu'y passer. Les expériences de son voyage l'avaient décidé à prendre une résolution grave. « Or enfin voyant le povre estat du royaume de France quant à la religion, il délibéra de s'en absenter, pour vivre plus paisiblement et selon sa conscience. Il partit donc de France, l'an 1534, et avec luy le dit jeune homme avec lequel nous avons dit qu'il demeuroit en Saintonge [4]. » Il s'agit de du Tillet, qui ne pouvait se résoudre à abandonner son ami. Ensemble ils se dirigèrent vers Poitiers.

Il était vraiment dans l'ordre que le futur adversaire de Servet fît comme un pèlerinage au siège épiscopal de l'ancien adversaire d'Arius, de l'Athanase latin, de saint Hilaire. Au milieu de ces grands docteurs de l'Eglise, celui qui avait déjà commencé à écrire l'*Institution chretienne* n'était pas déplacé.

1. Voici comment la Popelinière commence sa description de la ville : « Pour bien représenter le vray sit et plan de la ville de Poitiers, se faut former en l'entendement un lieu eslevé, qui de toutes parts soit entournoyé d'eau et de montagnes, fors d'un costé, qui bien uni s'estend en longues et belles plaines.... [illegible]

[illegible]te ville (après Paris) est plus grande de circuit qu'aucune autre de France : n'est toutesfois peuplée plus de deux tiers dedans la ceinture de ses

1. [illegible] — 2. Bèze, [illegible]
[illegible]
[illegible] VIII, [illegible]
[illegible]

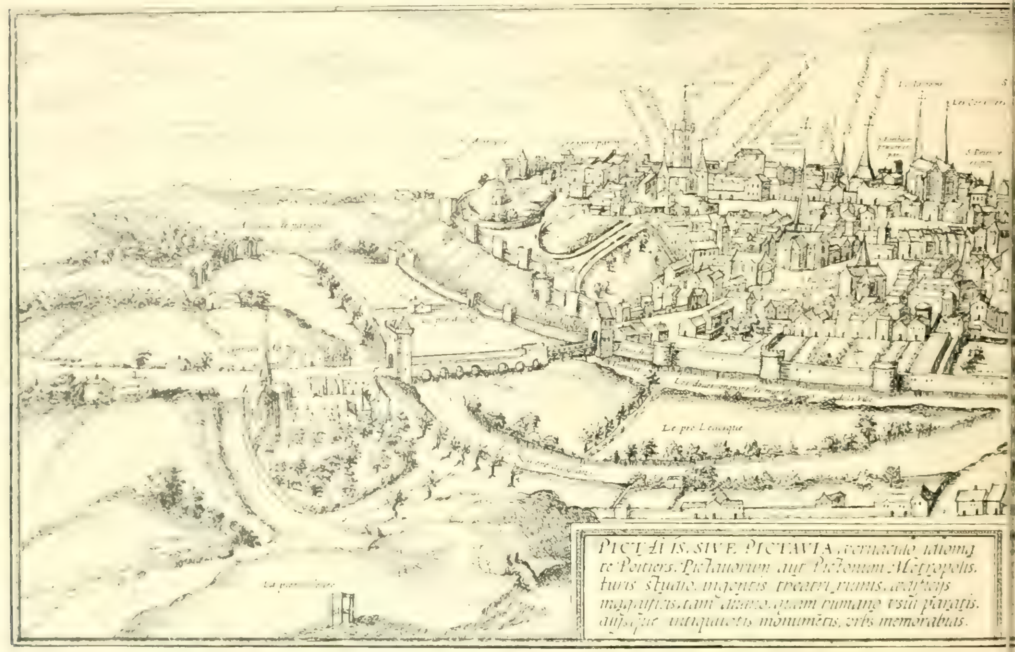


Poitiers. Plan de la ville et des [illegible] par [illegible] Coligny [illegible][1].

I. [illegible] — [illegible] de [illegible] Coligny. — [illegible] de Navarre et de Condé.
1. Cathédrale de Saint-Pierre. — 2. Saint-Hilaire. — 3. [illegible] — [illegible] Sainte-Radegonde. — 11. [illegible]
12. Le Marché-Vieux. — 13. Le [illegible] — [illegible] — [illegible].

1. Ce plan est la reproduction d'une estampe qui se trouve à la Bibliothèque [illegible] de Paris et à la Bibliothèque municipale de Poitiers. Il a été publié, en héliogravure, par M. Jules Robuchon, da[illegible] *monuments du Poitou*. Nous remercions cet honorable éditeur pour sa bienveillante communic[illegible]

murailles [elle paraît n'avoir jamais compté plus de 18 à 20000 habitants]. Le dessus de la montagne est fort haut et bien couvert [de maisons, dominées par la masse du Palais des anciens Comtes, et par les flèches de ses églises] ; mais la plus part des pendans sont employez en vignes, prez et cultures d'autres fruitz



Vue d…

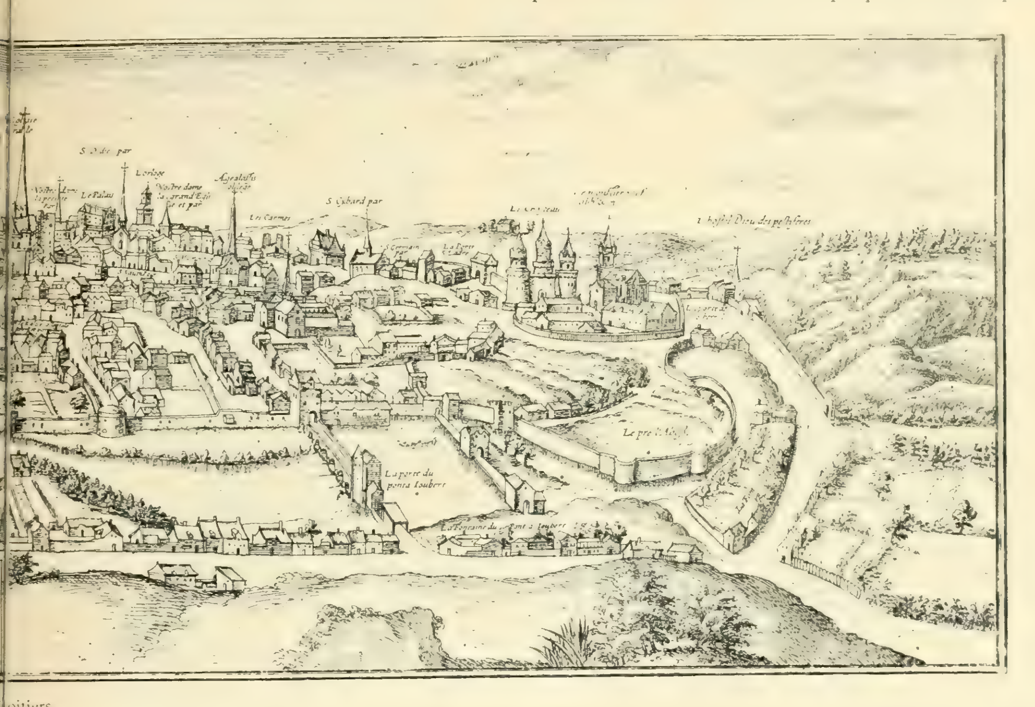
jusques aux murailles qui commencent au bas de la montagne, courant tout le long du pied d'icelles[1]. »

Ces murailles étaient flanquées de 60 à 80 tours ou tourelles, et d'un château [illegible] rebâti en 1375, au confluent de la Boivre et du Clain ; c'était un triangle avec une tour à chaque coin, et se défendant l'une l'autre[2]. Cependant Poitiers ne passait point pour une bonne place de guerre. Son enceinte était [illegible] pas assez fort.

1. [illegible]

2. « Jean, duc de Berry, reconstruisit [illegible] comme l'an- [illegible] triangulaire. Il défendait la porte Saint-Lazare et la [illegible] du Clain par un pont fortifié. Les travaux qui [illegible] habile architecte du duc, nommé Guy de Dammartin. Ils [illegible] que les dessins [illegible] de Poitiers, p. [illegible]

Subordonnant tout à cette défense, qu'elle n'arrivait pas à rendre suffisante, Poitiers était une ville pauvre. Elle en convenait elle-même à sa manière : « Nulle part, y disait-on, on ne voyait moins de marchands, orfèvres, parfumeurs et tels autres ministres de volupté. » Malheureusement la propreté n'était pas

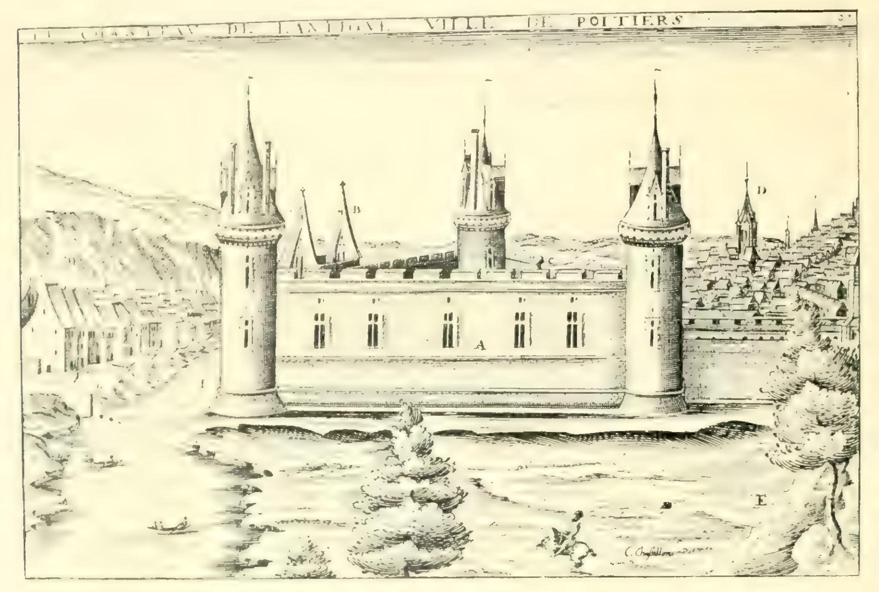


oitiers.

beaucoup plus estimée que la volupté elle-même. Charles-Quint appelait Poitiers le plus beau village qu'il eût vu, et le landgrave de Hesse, qui visita la ville, en 1602, a consigné, dans son journal de voyage, le souvenir de la saleté des rues et de la laideur des maisons.

Hâtons-nous d'ajouter que Poitiers n'en était pas moins célèbre, et digne de l'être, grâce à ses établissements d'instruction. Son Université, établie le 29 mai 1431, possédait les quatre facultés, et celle de droit civil était particulièrement florissante. L'étude du droit convenait à cette population, dont le tempérament se distingue moins par la vivacité que par le bon sens. Il y eut dans la cité une élite d'hommes graves et instruits, qui l'administrèrent avec régularité et y firent régner l'ordre et la tranquillité. Du reste, le goût d'une science solide s'allia parfois à l'amour des belles-lettres et de la poésie. Poitiers fut l'Athènes du Poitou. Au temps de Louis XII, l'Université comptait plus de 4000 étudiants, venus non seulement de France, mais d'Angleterre, d'Ecosse, d'Irlande, d'Alle-

magne. Sept collèges préparaient les jeunes gens à ces hautes études. Faut-il ajouter avec Rabelais[1], que les occupations de cette population scolaire n'étaient pas toujours très scientifiques ? On disait les flûteurs et joueurs de paume de Poitiers, comme on disait les danseurs d'Orléans, les brayards d'Angers, les



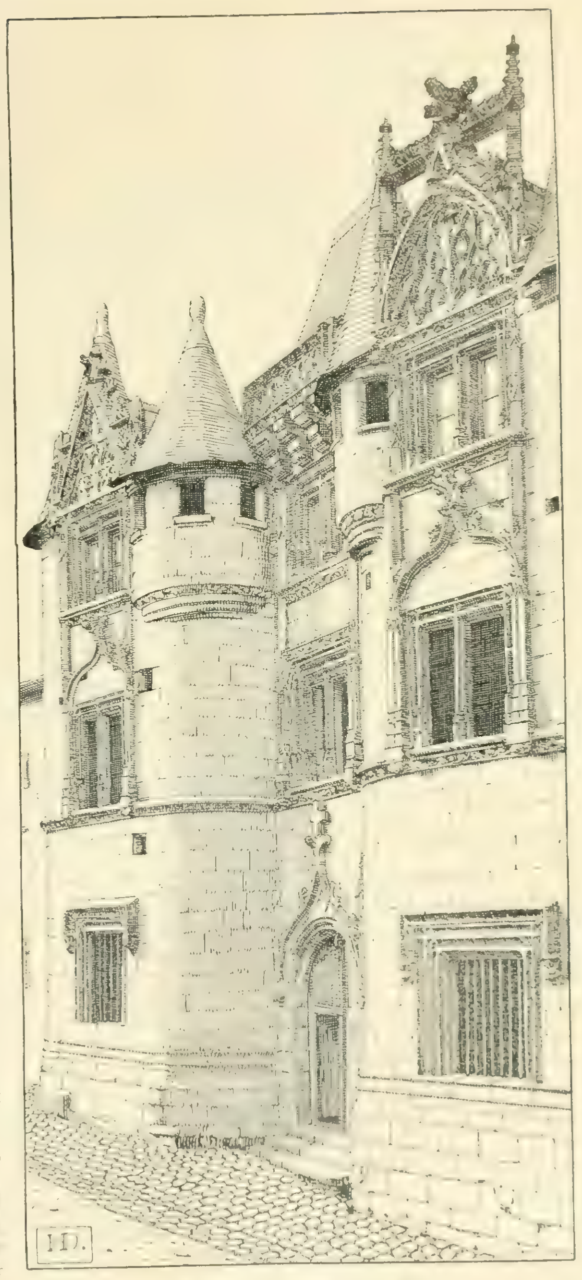
Poitiers. Le château. (p. 441.)

crottés de Paris, les brigueurs de Pavie, les amoureux de Turin[2]. Ainsi les étudiants avaient leurs surnoms, comme leurs professeurs : docteurs subtils, angéliques, irréfragables, etc.

Mais enfin ce qui distinguait le plus Poitiers, c'était sa piété catholique. Elle avait 26 paroisses, 2 couvents de femmes, 4 couvents d'hommes, une abbaye dans ses murs, deux abbayes dans les faubourgs, et les gens d'Eglise formaient le tiers de la population totale ; et l'on peut dire que Poitiers, la vieille ville bien conservée, est restée ce qu'elle était, le plus curieux musée catholique qu'il soit possible de visiter.

Poitiers : Notre-Dame-la-Grande. « L'antique et incomparable église romane, d'un côté, le palais des comtes de Poitou, où étaient et sont encore installés les principaux services judiciaires, de l'autre, attirèrent dans ce centre populeux, autour duquel battait le cœur de la ville et qui a comme un caractère

tout particulier d'archaïsme, une population *sui generis*. Les familles de robe et les gens d'Eglise y abondaient[1]. » Entrons dans la rue du Marché. Nous rencontrons, à notre gauche, la ravissante maison N° 9, avec ses deux inscriptions : *Hoc est refugion* (sic) *meum*, 1557, et *in Dño confido*, 1557. « Il est permis de conjecturer que nous avons devant nous une construction élevée par quelque sectateur de la religion nouvelle, car les protestants étaient presque seuls dans la coutume de multiplier les inscriptions[2]. » Descendons la Grand'rue (dont les parties s'appelaient autrefois rue Saint-Etienne, Grand'rue, rue Saint-Michel, rue du Pont Joubert). A droite, on remarque, sur une maison reconstruite, deux clefs sculptées : c'était l'auberge des deux clefs, dite anciennement « la grande allée. » A côté, séparée par un passage, est une maison au pignon monumental : c'était le logis dit de l'Autruche. Par derrière, ces deux immeubles



Poitiers. La Prévôté (p. 44[illegible]).

1. Alfred Barbier, *Chronique de Poitiers aux XVe et XVIe siècles*, 1892, p. 34, 35. — 2. Robuchon, *Paysages et monuments du Poitou*. Volume sur Poitiers, p. 153.

touchaient à l'hôtel de la célèbre famille Sainte-Marthe[1]. L'entrée de l'hôtel était rue Sainte-Marthe (autrefois rue du Chariot de David)[2]. Un peu plus bas (ancienne rue Saint-Etienne), était le logis (disparu depuis 1887) des Herbert. Jacques Herbert, maire, huguenot respecté de tous, fut pendu en 1562 sur la place de Notre-Dame-la-Grande[3]. Une autre maison porte une autre inscription. Je traduis : « Ni par crainte, ni par espoir ; tranquille au milieu des ondes, » 1590. Plus bas, à droite, au-dessus d'un grand portail, un écusson mutilé indique les armoiries de l'ordre de Malte. Encore un peu plus bas est la maison dite des Trois-Clous, spécimen des plus curieux de l'architecture du moyen âge, qu'aurait habitée Charles VII, quand il vint à Poitiers, en 1422[4]. Ainsi ces vieilles villes étaient tantôt comme un livre d'images, tantôt comme un livre de belles sentences, toujours ouvert devant les yeux et la pensée des passants.

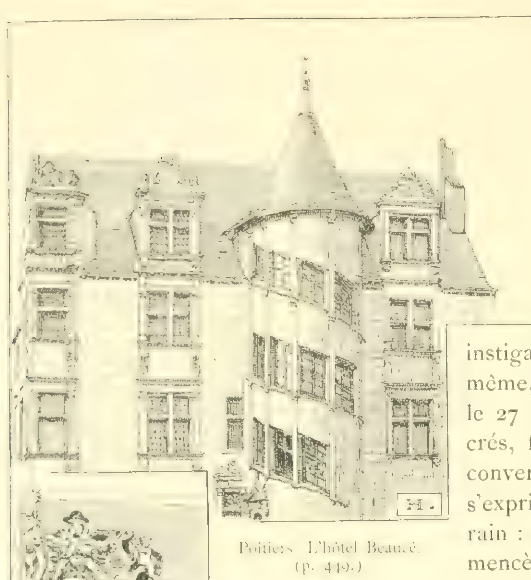
3. Mais ne pouvant parcourir ainsi toutes les rues, bornons-nous à quelques visites spéciales[5]. Ne nous attardons pas cependant devant le temple de Saint-Jean, ce baptistère en style de la fin de l'empire romain, édifice chrétien bâti avec des matériaux païens, monument unique en France ; ni devant l'hôtel, dit à tort, de la Prévôté[6] (tout près de la place où le Pilori se dressait autrefois, et où avaient lieu les exécutions), « un bijou, » « un des plus jolis modèles de l'architecture du XV[e] siècle » (*Page* 447), avec une richesse merveilleuse d'ornementation, fleurs, fruits, feuilles, arabesques, animaux, sirènes. En bon Français, cherchons tout de suite la rue Sainte-Marthe, que nous avons déjà nommée (parallèle à la rue du Marché). La rue Sainte-Marthe nous conduit en face d'une maison de la rue Notre-Dame-la-Petite (aujourd'hui rue de la Cathédrale). Ici, à l'hôtel de la Rose, descendit, en 1429, Jeanne d'Arc, chez l'avocat général au Parlement, Jean Rabateau, à la femme duquel elle fut confiée. D'ici elle partit pour Orléans, et, jusqu'en 1825, on montrait encore la pierre sur laquelle elle aurait mis le pied pour monter sur son cheval. Au moyen âge on trouvait ainsi à la porte des hôtels une pierre, dite « montoir » : le montoir de Jeanne est aujourd'hui au Musée. « Désormais (s'écrie M. Bélisaire Ledain, qui a récemment réussi à déterminer le logis de Jeanne d'Arc), désormais Poitevins, lorsque vous passerez dans la rue Notre-Dame-la-Petite, devant la rue Sainte-Marthe, saluez cette humble maison, trans-

1. [illegible] — 2. [illegible] 1880- [illegible] 1850, I, p. 120. — 4. [illegible] — 5. [illegible] quelques [illegible] noms : Rue du Plat [illegible] Rue de la [illegible] : le [illegible] hôtel des Trois Piliers, où l'on reçoit des voyageurs depuis le XVI[e] siècle, et [illegible] la tête [illegible] « Tout par raison : raison partout 1581, » devise [illegible] — 6. [illegible] en face, [illegible] de la rue de [illegible]

formée et oubliée. Ce n'est plus l'hôtel de la Rose du XV[e] siècle ; rien ne la distingue ; elle n'a ni style, ni caractère, mais c'est là que s'est préparé l'événement le plus extraordinaire de l'histoire de France, j'oserai même dire de toute l'histoire[1]. »

4. Nous n'oublions pas toutefois que ce que nous cherchons surtout ce sont les souvenirs protestants, et nous commençons par aller au lycée. En face la jolie chapelle de cet établissement, au coin de la rue du Puygareau, se trouve l'hôtel Jean Beaucé. (*Page* 450.) Sa façade donne sur la petite place située derrière l'hôtel-de-ville. « Il frappe par sa singularité[2].... » Sur une fenêtre haute, on lit la date de 1554. Or ce Jean Beaucé (ou Beaussé), riche négociant, un des soixante-quinze bourgeois du corps de ville, fils sans doute de Jacques Beaucé, maire en 1500, était le Groslot de Poitiers, le protestant le plus ardent et le plus influent. Tous les documents le citent en première ligne : par exemple, cette complainte des doyens, chanoines et chapitre de Saint-Hilaire-le-Grand, que nous reproduisons en note en entier à cause de sa grande importance[3]. C'est Beaucé qui réunit les protestants dans sa maison ; c'est Beaucé qui fait prêcher. Beaucé, au nom des protestants, correspond avec le gouverneur du Poitou, M. du Lude, comme le prouve une lettre de l'Eglise réformée de Poitiers.

1. *Revue poitevine et saintongeaise*, 1891, « La maison de Jeanne d'Arc à Poitiers, » par Bélisaire Ledain. — La Société des antiquaires de l'Ouest a fait placer sur cette maison une plaque en marbre avec cette inscription : « A Jeanne d'Arc, la Société des antiquaires de l'Ouest, mars 1892. Ici était l'hôtellerie de la Rose. Jeanne d'Arc y logea en mars 1429. Elle en partit pour aller délivrer Orléans assiégé par les Anglais. » — 2. Robuchon, *Paysages et monuments du Poitou.* Volume sur Poitiers, p. 152, 153. — 3. Complainte des doyens, chanoines et chapitre de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers par devant les commissaires du Roi au sujet du pillage de l'église de Saint-Hilaire, fait par les Huguenots en 1562. (Bibl. municip. de Poitiers : collection Dom Fonteneau, t. XII, p. 299-311.) — Reproduite dans les Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, XV (1852). « ...A quoy ils concluent premièrement, que depuis le moys de janvier dernier en ça, en ceste ville de Poictiers, se sont faictes plusieurs assemblées, tant en maisons privées comme cheux le dict Beaucé, la Pillardière, Persicault, Sabourin et autres, que aussi en autres lieux de la dicte ville et faulxbourgs, et ce par les ministres ci-dessus nommés, sectistes de Calvin et de Beze hérétiques ; ès quelles assemblées l'on a presché privément et publiquement par grandes invectives et scandalles contre les déterminations des saincts conciles et ordonnances de nostre mère saincte église apostolique et romaine, et y détractant et villipendant les saincts sacrements et personnes ecclésiastiques ; — que les principaux ministres ont esté le curé de Chiré, ung nommé de l'Estang, l'autre Chrestien, et ung autre nommé Saint-Marceau, qui ont presché publiquement et scandaleusement tant en et audans de la ville, que dehors en plusieurs et divers endroits, et ce en habits lais et dissolus, sans aulcune permission de monsieur l'Evesque de Poictiers, ne de ses vicaires, ains principallement par la conduite et induction des dicts Beaucé, de Lisle [Jacques Herbert, sieur de l'Isle, pendu le 7 août 1562, comme nous l'avons dit plus haut] maire, l'abbé de Valence, la Vacherie, le général des Prunes, et autres leurs alliés et complices. Pareillement les dicts ministres et leurs adhérans... ont faict plusieurs conventicules et assemblées qu'ils nommoient le Consistoire, où ils ordonnèrent de spolier les temples et personnes ecclésiastiques des trésors, châsses et reliques...; aussi ordonnèrent de colléger et amasser deniers de ceux de leur secte calvinienne tant pour nourrir, entretenir et défrayer les dicts ministres, diacres, anciens, surveillans que autres leurs officiers, que aussi pour souldoyer trois ou quatre cents soldats en armes, lesqueulx soldats estre armés, ils auroient, dès le commencement du moys de may dernier, assemblés en ceste ville.... Voyres que dès le commencement de may dernier, les dicts séditieux avoient dressé de leur auctorité privée des quarteniers, centeniers, cinquanteniers et dixmiers, qui en armes gardoient les dictes portes et les presches ordinaires des dits ministres et aussi les lieux où se faisoit le Consistoire. » — Il y a d'autres documents semblables dans dom Fonteneau, t. II et XII, où Beaucé est noté comme un des plus ardents de la secte calvinienne.



Poitiers. L'hôtel Beaucé. (p. 449.)

laquelle débute ainsi : « Monseigneur, par la lettre que vous avez écrite au sire de Beaucé, etc[1]. » Il ne faut pas s'étonner que les auteurs catholiques aient surtout poursuivi Beaucé de leurs colères et de leurs accusations. Ils prétendent qu'il fut le principal instigateur des troubles de 1562, et même, qu'après le pillage des églises, le 27 mai, tout, châsses, vases sacrés, fut porté chez lui, fondu, et converti en lingots. Voici comment s'exprime un document contemporain : « les queulx Gascons commencèrent à saccager, piller, voller et emporter tous les reliquaires, châsses, croix, calices, crucifix, livres et tableaux couverts tant d'or que d'argent de la dicte église Saint-Hilaire, et iceux emportèrent et menèrent en la maison de Jehan Beaucé, voyre publiquement et à descouvert, en une charrette qui en estoit plaine jusques sur les paux; entre lesquelles il y avoit le chef de Monsieur Sainct Hilaire d'argent doré[2]... » Seulement ce récit contient deux inexactitudes : 1° Les objets pillés furent transportés non pas chez Beaucé, mais dans sa rue, « dans un emplacement au bout de la rue du Bourg-Marin[3] ; » 2° ce ne furent pas les protestants de Poitiers qui provoquèrent ou accomplirent ces pillages, mais les bandes gasconnes de Grammont. D'après les délibérations du corps de ville, un gentilhomme poitevin, Lancelot du Bouchet, seigneur de Sainte-Gemme, gouverneur de la ville, pour le compte du prince de Condé, avait prévenu le lieutenant général Jean de La Haye et l'échevinage de l'arrivée de ces bandes. Il avait conseillé de mettre en lieu sûr les objets sacrés et précieux. Le Conseil refusa de tenir compte de ces sages avis[4].

1. [illegible] XII, [illegible] 1562. — 2. *Manuscrit de Dom Fonteneau*, XII, [illegible] thèque municipale de Poitiers.) — 3. La rue du Bourg-Marin est devenue la rue du Puygareau. [illegible] qu'un petit [illegible] de quoi faire bâtir le [illegible] un baron du Poitou. [illegible] C'est celui que nous [illegible] 1554. Ce n'est donc pas [illegible] lui contre lequel ils redoublent leurs vaines attaques. — 4. [illegible] Notre-Dame et

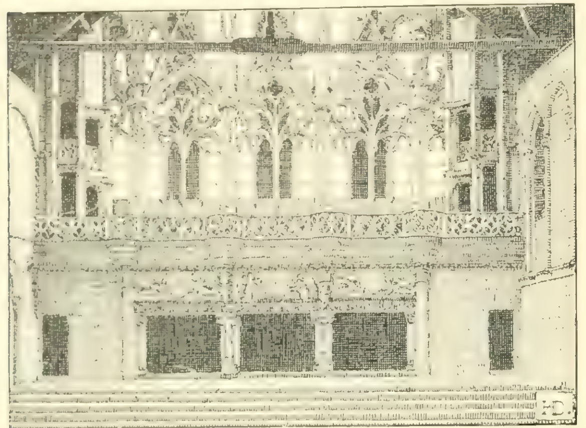
Ces détails bien authentiques sur le rôle de Beaucé ne permettent pas d'élever le moindre doute sur l'information de Fl. de Ræmond, confirmée au contraire par tous les documents cités, et qui est ainsi conçue : « Au Synode de Poictou, qui fut le second clandestin, tenu l'an 1559, chez le sieur Beaussé.[1] » Or tout nous porte à croire qu'il ne s'agit ici de rien moins que de la célèbre assemblée tenue en effet à Poitiers, fin de l'année 1558, et qui décida la convocation du premier synode général des Eglises réformées de France[2]. Chandieu était venu de Paris pour pacifier certains débats suscités par de la Vau, disciple de Castalion. Après la Cène, « les ministres estans assemblés, communiquèrent par ensemble, tant de la doctrine que de l'ordre et discipline entre eux observés, et, par les choses qu'ils traitoient, commencèrent à appréhender quel bien se seroit, s'il plaisoit à Dieu, que toutes les Eglises de France dressassent d'un commun accord une confession de foy et une discipline ecclésiastique[3]. » Quelques mois après, le premier synode national se réunissait, rue des Marais, à Paris. Cet hôtel Beaucé, encore debout, serait donc le vrai berceau de notre système synodal, de notre constitution presbytérienne, du régime représentatif et parlementaire, en France et dans le monde. N'est-ce pas le cas de reprendre l'apostrophe de l'historien qui a déterminé le logis de Jeanne d'Arc, et de dire : « Désormais, Protestants, Français, lorsque vous passerez dans la rue Puygareau, devant cet hôtel, saluez. C'est là que s'est préparé un des événements les plus extraordinaires de l'histoire du protestantisme et du monde[4]. »

On sait qu'un autre « synode » s'était déjà réuni à Poitiers, en 1557[5], et qu'un autre devait s'y tenir le 10 mars 1561, le second synode national.

d'une image de Sainte-Radegonde, brûlées « devant la maison d'un marchand, nommé Jean Beocé (Baucé), présens les gens du Roy et tout le peuple » (II, p. 705) et du pillage des reliques (deux faits distincts) par les gens de Grammont et de Duras : « Les joyaux fondus et pesés, monterent seulement à trois cens et vingt marcs, lesquels on pensoit en valoir plus de cent mille, mais il se trouva qu'il y avoit de la fausseté, aussi bien au dehors qu'au dedans, et que tout ce qui reluit n'est pas or. » (*Ibid.*, p. 704.)

1. Fl. de Ræmond, VII, p. 931. — 2. Il n'est pas probable que deux « synodes » se soient tenus à quelques mois à peine de distance ; et il est encore moins probable qu'il s'en soit tenu un, quelques semaines avant ou après celui de Paris. On sait que Fl. de Ræmond ne se pique pas d'une minutieuse exactitude chronologique. — 3. *Histoire ecclésiastique*, I, p. 200. — 4. Nous sommes confirmé dans notre opinion par le compte rendu que Fl. de Ræmond donne de cette assemblée, tenue chez Beaucé. « Je sçay qu'au Synode de Poictou, qui fut le second clandestin tenu l'an 1559, chez le sieur Beaussé, quelques-uns jà séparez de l'Eglise, crioient le retour, accusoient le schisme, entr'autres l'abbé de Valence en Poictou, de la maison de Vérac, qui faisoit le ministre, quoi qu'il portast l'habit de Religieux. Celuy-là, qui fust le premier abbé desbauché par Calvin, fut aussi le premier qui cria contre le schisme. En cette assemblée un advocat fameux, nommé la Borderie, qui fut de cette première troupe que Calvin assembla à Poictiers, comme j'ay dit, leur fit entendre avec beaucoup de raisons, qu'il falloit demeurer dans l'Eglise, sans faire ainsi banqueroute. « Nous sommes et serons tousjours, disoit-il, coulpables de sacrilèges, pour avoir usurpé de l'authorité du ministère » sans commission : quand bien la religion que nous défendons [illegible], il est à craindre que Dieu nous » punisse, comme il fit Coré, Dathan et Abiron, pour s'estre ingerez au sacrifice. » L'abbé de la Reau, et celui de Bonnevau, jà desbauchez, se joignirent à eux ; mais le tout fut [illegible] Calvin, qui [illegible] imposa silence. » — Que signifie ce texte remarquable ? Que l'assemblée eut à décider si [illegible] il fallait [illegible] le schisme. Or telle est la question que résolvait l'organisation du système synodal. Les timides hésitaient à s'engager dans cette voie, et c'est bien dans l'assemblée préparatoire de 1558 qu'ils durent faire valoir leurs raisons. Après cette assemblée, c'eût été trop tard. — 5. Il s'agit de l'assemblée qui arrêta les règlements consistoriaux de l'Eglise de Poitiers. M. E. Arnaud en a découvert et publié les actes extrêmement curieux. « Articles politiques pour l'Eglise réformée selon [illegible]

5. Après notre double pèlerinage à la maison d'où partit, avec son patriotisme contagieux, la libératrice de France, et à la maison d'où partit, avec ses garanties libérales, le régime presbytérien synodal, nous nous rendons au Palais de justice, dans la fameuse salle des Pas-perdus L'ancienne salle des gardes possède toujours ses trois grandes fenêtres en ogives trilobées ; au-dessus règne une galerie décorée de pinacles à ogives flamboyantes, ornée de bouquets de feuilles et surmontée de statues, le tout d'une élégance et d'une légèreté admirables. « S'il est un monument historique (*Page* 453), c'est bien celui-là! dit Viollet-le-Duc. Là séjournèrent les comtes du Poitou ; là fut interrogée, mars 1429, Jeanne d'Arc ; là s'est abrité le Parlement de Paris, sous Charles VII, et au temps de Louis XI, celui de Bordeaux y fut un moment transféré[1]. » Alors, comme aujourd'hui, on pouvait s'y promener, car le Palais, alors comme aujourd'hui, était Palais de Justice. Ici, un jour de l'année 1540, nous rencontrons, se promenant précisément ensemble, un étudiant, jeune homme de vingt ans, Pierre de la Place, et un avocat de passage, pourrait-on dire, occupé sans doute à quelque procès, Laurent de Normandie : deux amis de Calvin. Il serait difficile de dire lequel fut le plus fidèle. Cette amitié commune, et la foi, dont ils lui sont redevables, les ont réunis, et ils causent du récent ouvrage du Réformateur, de son *Commentaire sur l'Epître aux Romains.* A ce moment un serviteur apporte à Laurent de Normandie un paquet de lettres de Calvin lui-même. On se hâte de les ouvrir et de les lire. Puis ils rentrent chez eux et Pierre de la Place répond tout de suite[2].



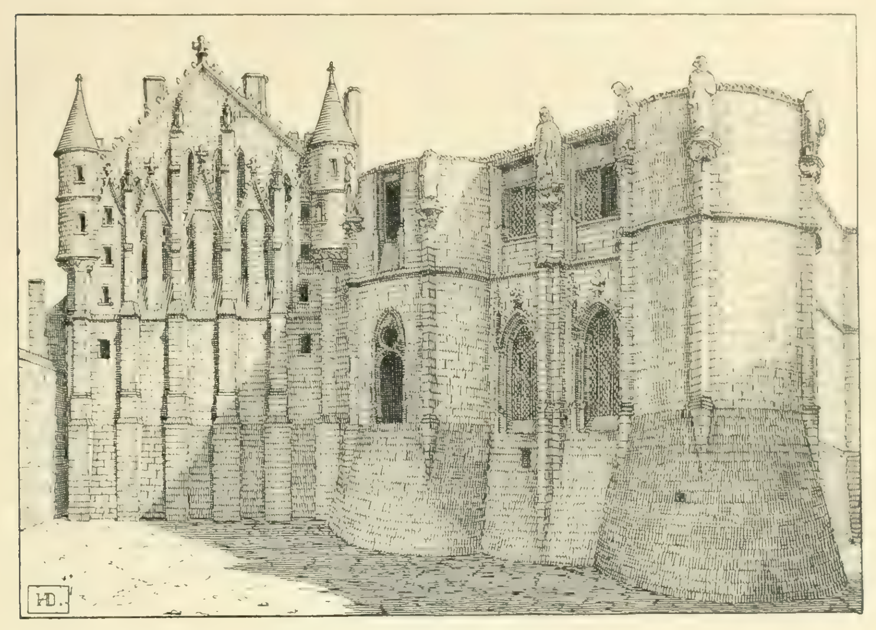
Poitiers. Intérieur du Palais.

Ce Pierre de la Place était celui dont nous avons déjà parlé, celui qu'un [illegible] a appelé, avec raison, le Michel de l'Hôpital des protestants. Après avoir commencé ses études à Angoulême, il les continua à Poitiers, de [illegible] il débuta au barreau de Paris, en 1542. Il devint président de

[illegible] *Notice générale de Poitiers*, 1557. [illegible] par M. Arnaud [illegible] pouvait appeler cette assemblée le [illegible] Hist. [illegible].

1. [illegible] — 2. Herminjard, VI, p. 447. *Opera*, XIII, [illegible]

la Cour des aides en 1553. On conserve à la bibliothèque de Poitiers un manuscrit écrit de sa main. C'est la traduction du chapitre XVII[me] et dernier de l'*Institution chrétienne*, de 1539 : *De vita hominis christiani*, « La vie de



Poitiers. Extérieur du Palais. (p. 452.)

l'homme chrestien[1]. » Nous ne serons pas étonnés de cette traduction, quand nous saurons les sentiments que, dans cette lettre de 1540, le traducteur manifeste pour l'auteur. « Je ne connais pas de mortel, lui dit-il, à qui je doive plus qu'à toi. Car je n'oublie pas comment, lorsque nous étions à Angoulême, tu m'as rendu meilleur par ton commerce et par ton érudition, et combien je te dois chaque jour davantage. Et je ne vois pas ce que, dans cette vie mortelle, je pourrais te rendre pour l'immortalité. Plût au ciel que je pusse causer avec toi seulement une petite journée[2]. » Coïncidence doublement curieuse. Le dernier écrit de Pierre de la Place porte presque le même titre que cette traduction : « De l'excellence de l'homme chrétien, » avec cette épigraphe : « Bienheureux sont ceux qui sont persécutés pour justice. » Le 20 mai 1572, il le dédia à la

1. Les soixante-dix-huit feuillets en vélin sont ornés de jolies initiales peintes et dorées, et recouverts d'une reliure élégante du temps. Le feuillet 4 porte : « A très dévote et religieuse personne François de la Place, aulmosnier de Sainct Jehan d'Angeli et prieur de Marestay, Pierre de la Place humble salut. » — La lettre d'envoi de Pierre de la Place à François de la Place a été publiée par M. Herminjard. VI, p. 439. — 2. Herminjard, VI, p. 249.

reine de Navarre, et, le 25 août, il tomba sous le fer des assassins, à la Saint-Barthélemy [1].

6. Pas loin du Palais se trouvaient les Grandes Ecoles, dans la rue de ce nom [2]. Les cours de droit se faisaient dans une vaste salle occupée aujourd'hui par le musée de la Société des antiquaires. Ici sans doute parut Calvin. Parmi ceux qui y enseignèrent ou qui y étudièrent, combien d'amis, à divers degrés, des idées nouvelles! Babinot, professeur des Institutes, le fameux avocat Boisseau, le régent Antoine de la Duguie, le procureur Philippe Véron, Sainte-Marthe, etc. [3]

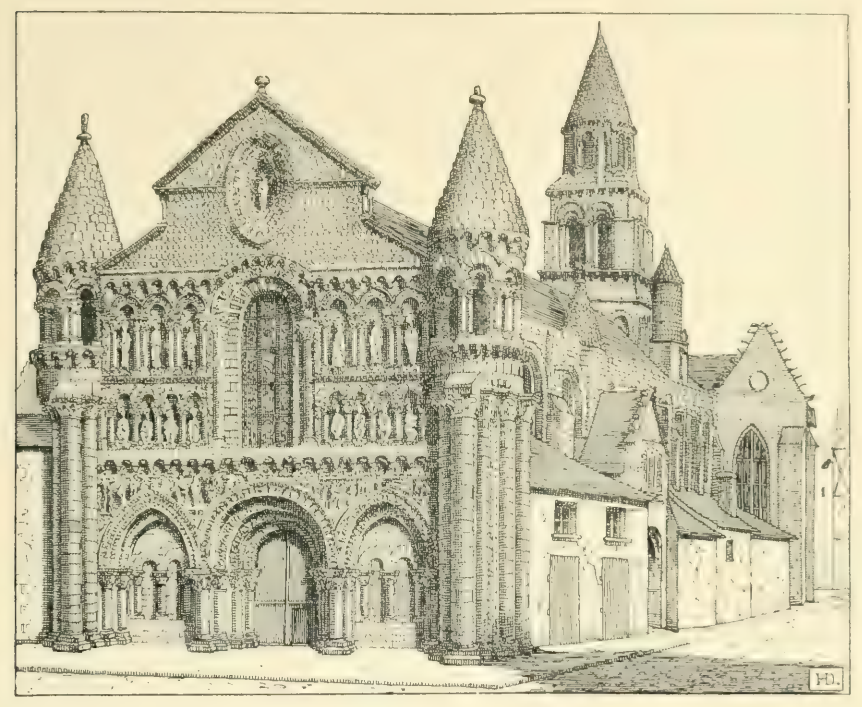
7. Enfin deux églises méritent encore d'attirer notre attention spéciale.

C'est d'abord le sanctuaire, autour duquel sont groupés presque tous les édifices que nous venons de visiter, qui est le centre topographique, artistique et religieux de Poitiers : Notre-Dame-la-Grande [4]. (*Page* 455.) En réalité, elle est petite (17 mètres de haut, sur 15 mètres de large); mais elle étonne. Elle éblouit aussi : il y a en elle du bijou. Tout est couvert par une sorte de bas-relief unique, entremêlé d'appareil en mosaïque, qui fait de cette petite façade quelque chose comme un colossal triptyque en ivoire, où le ciseau de l'artiste n'a pas laissé un pouce de matière intacte. Guirlandes, pampres, losanges, hexagones, fleurons, têtes plates, sphynx, chimères, masques grotesques, tout se mêle dans les combinaisons les plus variées, sous l'inspiration du caprice le plus byzantin, encadrant, cachant, montrant des figures humaines. Et, quoique l'artiste ait moins bien rendu celles-ci, on a pu dire que la façade de Notre-Dame était la page d'histoire sainte la plus complète, et en même temps la plus admirable, de l'art roman en France.

A l'intérieur, on vit, après la Révocation (c'était une ancienne et constante tradition) [5], la chaire de l'ancien temple réformé, à quatre pans ornés des quatre évangélistes, dans le style du XV[e] siècle. Au-dessus du Crucifix, qui surmonte le Tabernacle, on distingue un trousseau de clefs, pendues à la voûte : ce sont les clefs miraculeusement enlevées au traître, qui allait les livrer aux Anglais. Naturellement, une procession solennelle fut instituée en l'honneur du miracle. Elle avait lieu le lundi de Pâques [6]. On l'a encore célébrée en 1871, pour arrêter l'invasion prussienne.

1. [illegible] — 2. La cloche de l'Université, qui annonçait les thèses et les cérémonies, [illegible] placée dans le clocher de l'église Saint-Porchaire, « où elle est encore. » Delbarre, p. 155. — 3. Voir Appen- [illegible] (aujourd'hui place d'armes) où furent [illegible] les premières répétitions avaient eu lieu dans l'église Saint-Cybard. L'alliance [illegible] et triomphantes [illegible] et Ascension de N. S. J. C. Lesquels mystères [illegible] Marché Vieil de la ditte ville, en un théâtre fait en rond, fort triomphant, et fut le [illegible] où il y eut de très [illegible] — 5. La chaire huguenote alla [illegible] 1858, II, p. 147. [illegible] qui est de date récente. [illegible] p. 280.

8. Ce n'est pas l'architecture qui nous attire vers Sainte-Radegonde, le vieux sanctuaire dans le vieux quartier. Mais comment négliger une de ces reliques, comme Calvin en a décrit plusieurs dans son célèbre Traité? Ici est la trace du



Poitiers. Notre-Dame-la-Grande. (p. 454.)

Pas de Dieu! Dans un des murs latéraux de la nef, à droite en entrant, on voit une petite chapelle, protégée par une grille en bois. Sur un écriteau, on lit : « Monument du Pas-de-Dieu ; le 3 août 587, notre Seigneur apparut à sainte Radegonde, pour lui annoncer sa mort prochaine et la gloire qui lui était réservée dans le ciel : « Vous êtes, lui dit-il, une perle précieuse de ma couronne. » En disparaissant, il laissa imprimée la forme de son pied droit sur la pierre où il s'était appuyé. » L'historien de la sainte nous apprend qu'à l'endroit où le miracle avait eu lieu fut élevée une chapelle, détruite en 1792 : mais la pierre et quelques statues furent sauvées, et transportées là où on les voit aujourd'hui[1]. La fête de la sainte se célèbre le 13 août. Pendant tout le mois, les pèlerins affluent, visitent le tombeau et le Pas-de-Dieu; la foule envahit tout, déborde partout;

1. Edouard de Fleury, *Vie de sainte Radegonde*, 1886, 3e édition.

des gens s'évanouissent, et des miraculés sont emportés. Calvin n'oublia pas ce Pas-de-Dieu, dans son *Traité des Reliques*. Il y dit : « Il y en a un autre à Poytiers, à Saincte-Ragonde[1]. »

Devant l'église est le parvis, ce lieu dont il est si souvent question dans les annales de nos martyrs, où s'accomplissaient les Actes de foi, les amendes honorables, en chemise et la torche au poing, les supplices sur le bûcher, sur la roue. Ce parvis, chose rare, sinon unique, est parfaitement conservé ; c'est un rectangle, fermé par des murs, dans lequel on descend par quatre escaliers. Là aussi se rendait la justice, dont quelques églises avaient le privilège, et à laquelle on avait donné le nom : *inter leones*. En effet, des lions accroupis, qui servent de tenants aux armes royales, sont encore là pour attester que sur ces sièges en pierre s'asseyait le juge. Derrière lui, le mur était un peu plus élevé; à côté étaient les assesseurs; plus loin, à droite et à gauche, les témoins, les accusés, les défenseurs; tout autour, la foule.

9. Et à mesure que notre visite se prolonge, un sentiment de plus en plus vif s'empare de nous : Poitiers était bien un des centres les plus instructifs de la superstition. Rien ne pouvait mieux continuer l'éducation réformatrice de Calvin, qu'un séjour dans cette cité ; et rien ne peut mieux nous préparer à comprendre son œuvre, sa nécessité, que de le suivre ainsi dans ces rues, où il passa avec son ami du Tillet, visitant les reliques, interrogeant les statuettes pendues, encastrées aux murs, écoutant les légendes, et cette voix des rues et des pierres, qui disait les misères et les hontes de la chrétienté.

En fait de reliques, Saint-Pierre n'avait rien à envier à Notre-Dame. « Il est certain que l'église cathédrale de Poitiers [Saint-Pierre] a possédé, jusqu'à la Révolution du dernier siècle, des reliques insignes du prince des apôtres.... Les insignes reliques, qui consistaient en deux os de la mâchoire et une partie de la barbe de saint Pierre, étaient considérées par les évêques de Poitiers comme le plus riche trésor de l'héritage de saint Hilaire [qui les avait apportées de Rome][2]. » Calvin n'oublia pas non plus ces curiosités dans son *Traité des reliques*. Il y dit : « Après tout cela, on ne laisse point d'en avoir des os partout : comme à Poyctiers, on a la maschoire avec la barbe[3]. »

Nous voici dans la rue Saint-Pierre-le-Puellier. Une fille d'honneur, Loubette, avait accompagné à Jérusalem la mère de Constantin, sainte Hélène. Loubette était présente quand l'impératrice découvrit la sainte croix. On lui en donna un morceau. Elle le mit dans sa « gibecière, » et reprit à pied le chemin de la Bretagne, son pays. Mais de Jérusalem à Rennes il y a loin, d'autant que la demoiselle d'honneur était de petite stature, et « bossée, » et boiteuse. Quand elle arriva à Poitiers, elle se trouva fatiguée. Il y avait de quoi ; et elle se laissa tomber de sommeil sous un ormeau aux portes de la ville. A son réveil, elle voulut reprendre

1. [illegible] *Ouest*, XXXVII. « Histoire ecclésiastique du [illegible]

sa gibecière, qu'elle avait accrochée à une branche. Ne voilà-t-il pas que la dite branche s'élève, s'élève, « si très haut, que la dite vierge ne pouvoit avoir sa dite gibecière. » L'évêque est consulté sur un cas aussi surprenant. C'est un signe, dit-il tout de suite, qu'il faut bâtir là un sanctuaire. Le comte, possesseur du lieu, y consent. Mais, pas très généreux de caractère, il décide d'accorder au couvent seulement autant de terre que la demoiselle « pourroit circuyr en ung jour. » En la voyant boiteuse et exténuée, le seigneur espérait s'en tirer à bon compte. Loubette se met en marche, et, miracle nouveau, plus elle va, moins elle est fatiguée. A midi elle a parcouru un fort bel espace : et même, pour qu'il n'y ait pas de contestation possible, derrière elle, la terre a la précaution de s'élever toute seule en talus. Le comte effrayé accourt : la malheureuse va-t-elle donc faire le tour complet de son domaine? On transige. Cela porta bonheur au bon chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier. Il devint riche, riche, surtout en vignes, si bien que le peuple appelait les chanoines, les chanoines de « l'entonnoir[1]. »

Je laisse à penser l'édification que Calvin éprouva quand on lui fit ce récit.

Et la légende de l'enfant noyé, attestée par un bas-relief mutilé, surmonté d'une colonne moderne, et qui se trouve aujourd'hui rue Bourbeau ? Et la légende qui explique une colonne petite, peinte, encastrée vers le milieu de la nef à droite, dans Notre-Dame-la-Grande ? On voit un cœur sculpté, d'où s'échappent des fleurs. (*Page* 468.) Il n'est dévote qui puisse ne pas le contempler. Or pour conter la légende, il faudrait la plume de l'auteur du Décaméron, plutôt que celle des narrateurs de la Légende dorée. Résumons. Un jeune homme aimait beaucoup la vierge Marie, mais il était en même temps si débauché qu'il mourut à la suite de ses excès. On l'ensevelit en terre profane. Quinze jours se passent. Miracle, encore! Sur sa tombe, on trouve « une rose blanche, en branche verte, nouvellement venue, jaçoit [quoique] que ce n'en fust la saison. » On exhume le corps : et de la bouche du cadavre sort un petit billet de papier, où était écrit en lettres d'or le mot : Maria. « Chacun fut fort esbahi. » Naturellement on le transporte en terre sainte, et puis on sculpte l'image de son cœur : et c'est un lieu de pèlerinage[2].

Encore une fois, s'il en est ainsi même aujourd'hui, que devait-il en être au XVI[e] siècle? Voyez-vous tout ce peuple bizarre de saints, de saintes, de débauchés, de moines de l'entonnoir, reprendre leur vie troublée et troublante? Etes-vous assez pénétré de toutes ces superstitions aux emblèmes grossiers, aux idées subtiles, prêchant, et en même temps corrompant, la foi et la morale? Quelle école pour le peuple de ces rues, de ces maisons!

N'était-il pas temps que Calvin arrivât à Poitiers?

1. La légende de Loubette se trouve tout au long dans le *Bulletin des antiquaires de l'Ouest*, 1838. — 2. J. Bouchet, dans ses *Annales d'Aquitaine*, p. 23, raconte cette tradition. — Montaigne en parle, *Essais*, I, XLVII, d'une façon moins merveilleuse. Le nom de Marie, prononcé par une fille de mauvaise vie, convertit le jeune débauché, et, à la place de sa maison, on bâtit l'église.

III

Plusieurs motifs sans doute le décidèrent à s'y arrêter. Il devait en particulier y rencontrer des amis, et une « fameuse et renommée librairie et bibliothèque... où de toutes parts les gens doctes accouroient pour en tirer quelque chose pour servir au public [1]. » Les idées évangéliques n'étaient pas du tout inconnues. Marlorat avait passé ici, et prêché [2]. « Les Grands Jours tenus à Poitiers, pendant les mois de septembre et d'octobre de l'année 1531, condamnèrent un habitant de Loudun à être brûlé [3]. »

Arrivé avec son ami du Tillet, Calvin ne tarda pas à être entouré d'un cercle choisi d'auditeurs et d'amis. Ecoutons le récit de Fl. de Ræmond :

« En peu de temps, il eust fait provision d'amis, mesmement du prieur des Trois Moustiers, nommé François Fouquet, qui le receust chez luy, et de Charles le Sage, Docteur régent, natif de la mesme ville où Calvin avoit prins sa naissance, homme de grande estime sur tout envers Madame la régente, mère du Roy, laquelle fut sur le point d'estre esbranlée et séduitte. » Naturellement, c'est la théologie qui fait bientôt le fond de ces entretiens, mais une théologie pratique et vivante. « Parfois, se jettant à genoux, Calvin les convie prier avec luy ; ce qu'il faisoit avec beaucoup de véhémence. »

« Mais ce n'estoit pas assez d'avoir ouvert la boîte devant ces gens d'escole ; il falloit pratiquer les personnes de qualité plus relevée, comme il fit peu après, ayant trouvé moyen de s'introduire en la maison de Regnier lieutenant général au siège. [Fl. de Ræmond fait erreur sur le nom et confond Regnier, « père de la Planche » avec son successeur Doyneau de Sainte-Soline.] Estant un jour avec ce lieutenant en son jardin, accompagné de quelques autres hommes de lettres de l'université, ils entrent sur le propos de la religion, et des opinions de Luther et de Zwingle. Car c'estoit desjà l'ordinaire entretien, non seulement des gens de sçavoir, mais du commun peuple, voire de propos de table [5]. »

Et Calvin expose ses idées sur la Sainte Cène. « Comme nos premiers pères furent premièrement enchantez et deceus dans un jardin, aussi dans ce jardin de la rue des Basses-Treilles, cette poignée d'hommes fut enjollée et coifée par Calvin. Car encore qu'il n'eut pas cette grace ny la facilité de bien dire, comme il avoit à bien escrire, il faisoit aisément bresche en l'âme de ceux qui luy prestoient l'oreille, apportant beaucoup de véhemence, quoy qu'a bastons rompus,

1. [illegible] sur les Eglises reformees de ce royaume, [illegible] p. 101. — 2. [illegible], XI, 1901, p. 3. Il [illegible] le l'Eglise romaine, *quantum cucullato licebat*, autant que son froc le lui permettait. [illegible] — 3. A. [illegible] — 5. [illegible] Finalement, il se hazarde un jour entre autres, dans [illegible]

à ses discours. C'est là où le premier concile calviniste fut tenu, qui cousta depuis si cher à la France, où se trouvèrent Anthoine de la Duguie, bientôt Docteur Régent, Philipe Véron, procureur au siège, Albert Babinot, un lecteur de la ministrerie (ainsi s'appelle la salle où se lisent les Institutes) et Jean Vernou, fils de Poictiers[1]. »

IV

Cependant le jardin de la rue des Basses-Treilles était un lieu de réunion trop dangereux. Calvin et ses amis sortaient de la ville et se réunissaient dans quelque grotte[2]. Fl. de Ræmond parle des « caves de Saint-Benoit, Crotelles, et autres lieux secrets et cachez aux champs[3]. »

Ils n'avaient en effet que l'embarras du choix. Autour de Poitiers le pays n'est pas grandiose, mais il est assez pittoresque; il y a des vallées, où les eaux sinueuses du Clain et les rochers offrent à l'envi de jolis sites, des promenades charmantes et des retraites assurées.

C'est dans la direction opposée à celle qui conduit au rocher de Coligny, (à l'abri duquel le capitaine protestant surveilla les opérations du siège en 1569), que se trouve la grotte de Calvin. — Ce n'est pas la grotte de Saint-Benoit. Celle-ci est plus éloignée, et l'on s'y rend du village de ce nom, par un sentier abrupt des plus retirés. On arrive ainsi à une sorte de muraille qui s'élève sur les bords du Clain, et d'où l'on a une fort belle vue. C'est un lieu très solitaire, sauvage, où les corbeaux font leurs nids, et tourbillonnent en vols noirs et bruyants quand on s'approche. Cependant cette grotte est plutôt connue sous le nom de grotte de Rabelais[4].

La grotte, dite de Calvin (cette tradition paraît plus raisonnable), est moins difficile à atteindre. On sort de la ville par la porte de la Tranchée; on longe les remparts du moyen âge qui subsistent encore, et puis, par un sentier à droite, on va rejoindre le Clain, que l'on traverse sur une petite passerelle. On finit par

1. Fl. de Ræmond, p. 891-893. — 2. Cayet, p. 33 : « Peu à peu les pourmenant aux caves de S. Benoist, et vers Croutelles, et autres lieux circonvoisins de Poitiers. » — 3. Rabelais dit : « N'est aujourd'hui passé aucun en la matricule de la dite Université de Poictiers, sinon qu'il ait beu en la fontaine Cabaline de Croustelles, passé à Passelourdin et monté sur la pierre levée. » (Œuvres de Rabelais, II, [illegible].) — 4. De Poitiers il faut pour s'y rendre environ deux heures, si l'on ne prend pas le chemin de fer jusqu'à Saint Benoit. Rabelais, avant 1524, avait passé de longues années dans le Poitou, chez les Cordeliers de Fontenay-le-Comte, et au château de Ligugé, chez son ami l'évêque de Maillezais, Geoffroy d'Estissac. Le Clain « douce rivière, » vit sans doute plus d'une fois l'auteur de Gargantua rêver ou herboriser le long de ses rives. « Passant par quelques prés ou autres lieux herbus, visitoit les arbres et les plantes. » (Œuvres de Rabelais, édit. Burgaud Desmarets [illegible].) « Le séjour assez long que fit en Poitou le joyeux Tourangeau, dans le premier quart du siècle, est une influence que l'on peut constater jusqu'à la fin de cette période. C'est au couvent des Cordeliers de Fontenay qu'il étudia avec Pierre Amy et André Tiraqueau les sciences et le grec, crime énorme qui lui attira la haine de ses stupides compagnons, dont sa plume nous a conservé le type. C'est là aussi que Guillaume Budé lui adressait ses lettres, qui sont autant de coups de tocsin contre la vie monastique. De la cellule de Rabelais sortit toute une génération de lettrés, que nous retrouverons, en partie, parmi les premiers zélateurs de la Réforme dans la capitale du Bas-Poitou. » Aug. Lièvre, I, p. 25.

aboutir (à deux ou trois kilomètres de la ville) à une prairie, bordée d'un côté par le Clain, de l'autre par une muraille de roches. Encore quelques pas, et à l'endroit où la prairie est le plus large, à gauche, la grotte s'ouvre. (*Page* 461.)

Le lieu est singulièrement paisible et solitaire. Est-ce vraiment ici que Calvin se retira? Aujourd'hui les moutons seuls viennent s'y abriter la nuit. La grotte est une petite bergerie. Et tandis que tant d'autres monuments rappellent la douleur, l'horreur, celui-ci n'éveille que des pensées de piété et de paix.

« Là, Calvin faisoit l'exhortation : ainsi appelloit-on, au commencement, le presche, invoquant le Saint-Esprit, afin qu'il descendît sur le petit troupeau assemblé en son nom. Il lisoit quelque chapitre de l'Escriture, et, sur l'heure, on démesloit, ou plustost embrouilloit les difficultez; chacun en disoit son advis, comme en une dispute privée. »

A la petite troupe s'étaient joints un nommé Vertumien [1], et un avocat, Jean Boisseau, sieur de la Borderie : c'est de lui que Fl. de Ræmond reçut les détails si précis dans lesquels il entre : « La Borderie, un des premiers disciples de Calvin et de ses escoliers à Poictiers, a souvent fait le conte : qu'un jour Charles le Sage contestant avec Calvin à Crotelles sur le sacrifice de la messe.... Calvin ayant sa Bible devant luy, dit : « C'est là ma messe, et jettant son bonnet de mante sur la table, levant ses yeux au ciel, s'écria : Seigneur, si au jour du jugement tu me reprens de ce que je n'ay esté à la messe, et que je l'ay quittée je diray avec raison : Seigneur, tu ne me l'as point commandé. Voilà ta loy, voilà l'Escriture qui est la règle que tu m'as donnée, dans laquelle je n'ay peu trouver autre sacrifice, que celuy qui fut immolé à l'autel de la croix [2]. »

Et finalement Calvin en arriva à célébrer la sainte Cène, dans toute la simplicité du rite apostolique. La cérémonie s'appela la manducation. « Voicy la manducation que j'ay aprise de ceux qui ont eu part en ses bastelages. Celui de la compagnie qui estoit esleu, lisoit tel passage des quatre évangélistes, que bon luy sembloit sur la matière du sacrement de l'Eucharistie, et après avoir détesté la messe, comme invention du diable, proféré plusieurs injures et blasphèmes contre l'Eglise, il leur disoit : Mes frères, mangeons le pain du Seigneur, en mémoire de sa mort et passion. Lors ils s'assioient à table, puis il rompoit le pain, en bailloit à chacun un morceau, et tous mangeoient ensemble sans mot dire, tenant chacun la meilleure mine qu'il pouvoit. Le mesme faisoient-ils, prenant le vin. Après ce, cet esleu rendoit grâce au Seigneur de ce qu'il leur avoit fait cette faveur de cognoistre les abus du papisme, et la grâce d'entendre la vérité. Ce fait, il disoit, et les autres aussi, le *Pater noster* et le *Credo* en latin, puis l'assemblée se levoit [3]. » Telle était « la cérémonie ou traditive qu'ils tenoient de Calvin, lequel conduisant les premiers illuminéz aux caves de Crotelles, leur enseigna cette nouvelle manducation [4]. »

1. [illegible] qui sous le nom de Saint Vertumien apparaît [illegible] comme correspondant de Servet et ami [illegible] Voir plus haut [illegible] — 2. Fl. de Ræmond, [illegible]

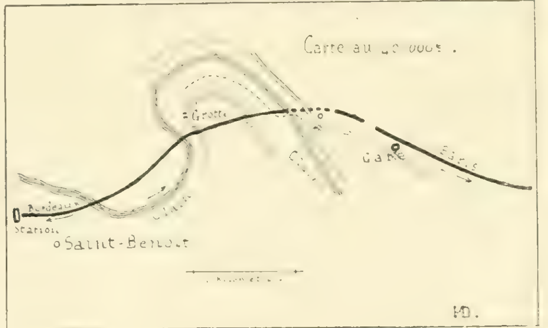
Que ne peut-on fixer avec plus de certitude une pareille tradition[1] ?

V

Calvin quitta Poitiers sur le conseil de son hôte, car l'éveil était donné et la présence de l'hérésie signalée à la justice. Le prieur des Trois-Moûtiers ne voulait pas trahir celui qu'il avait reçu chez lui : il ne voulait pas davantage s'exposer lui-même à de graves dangers. Calvin continua sa route[2].



Mais de Poitiers, comme de partout, cédant à l'irrésistible attraction, des disciples devaient accourir plus tard à Genève, pour retrouver leur maître et leur ami. C'est ce que firent en particulier, et les premiers, Babinot, Véron et Vernou. « Tous trois, raconte Cayet, s'assemblent pour aviser à leurs affaires, et se rendent par divers chemins vers Calvin à Genève. Lors lui, les renvoie incontinant, les ayant trouvez pleins de bonne volonté[3]. » « Il fut arresté entr'eux que Vernou feroit la conqueste à Poitiers, et aux environs, que les autres deux tiendroient la campagne. Une petite cueillette est faicte pour leur dépense[4]. » Et ils partent.



Poitiers. La grotte de Calvin.

Le chemin (pointillé) qui conduit de la gare à la grotte. (p. [illegible])

1 D'autres prétendent que cette première Cène fut célébrée dans [illegible] qui étaient sous les classes de l'ancien Collège de Sainte-Marthe. (Lièvre, o. c., I, p. 25, qui cite Bobinet, *Annales d'Aquitaine*, manuscrit de la bibliothèque de Poitiers.) — 2. « S'il faut en croire une tradition recueillie au XVII[e] siècle, c'est Calvin en personne qui aurait apporté à Couhé les premiers germes de la Réforme, et on ajoute même qu'il la prêcha dans la chapelle de Valence, alors que Pontus de Saint-George était abbé. Il est très douteux que le Réformateur soit monté dans la chaire du couvent ; mais il a pu, au début de sa carrière, s'arrêter dans nos contrées, [illegible] à Poitiers, et, dans ce cas, il dut entrer en rapport avec l'abbé, qui était fort ami des gens de lettres. » (A. Lièvre, [illegible], 1re partie, [illegible], p. [illegible].) En 1520, Valence avait pour abbé Pontus de Saint-George, [illegible] de Mortemar, dame de Couhé. Il était commendataire, mais avait reçu la tonsure, c'est-à-dire le premier degré de la cléricature ; ce qui ne l'empêcha pas d'embrasser la Réforme. Pontus était, au dire de Th. de Bèze, amateur des lettres et des gens lettrés,... homme libéral et magnifique, et de tel zèle, qu'il fut le premier abbé de France...

Babinot, renonçant à sa chaire de droit, adopta le pseudonyme de *Bonhomme*. « Et, parce qu'il avoit été lecteur des Institutes en la Ministrerie (ainsi appelle-t-on ce lieu où s'enseignent les premiers rudiments de la jurisprudence), Calvin et les autres le nommèrent *Monsieur le Ministre*. Cestui-ci, allant par pays, faisoit quelques prières en secret, enseignoit comme il falloit faire la manducation du Seigneur, comme cet homme de Dieu, disoit-il, leur avoit appris. Encore que *Ministre* soit un nom général qu'on donne aux serviteurs de l'Eglise et autres, si est-ce que ce lecteur en la ministrerie fut la cause première que Calvin appela de ce nom de Ministre les pasteurs et enseigneurs de sa nouvelle Eglise [?] [1]. » Le Bonhomme prêcha à Toulouse « école des enfants des meilleures maisons de France et la pépinière des plus beaux esprits. » « Il fit couler en la ville d'Agen, lieu de ma naissance, un régent nommé Sarrasin, le premier pasteur du calvinisme en ce pays-là (l'an 1536) [2]. »

Véron se fit appeler le *Ramasseur* « comme celuy qui vouloit entreprendre de ramasser les brebis égarées du Seigneur. Le Ramasseur employa plus de vingt ans à ce mestier, allant, trottant, et furetant partout, portant les nouvelles de la vérité. » Bref, « il battit aux champs, et ne laissa coin de Poitou, Xaintonge ou Angoumois, où il n'allat sonder le gué, pour voir s'il pourroit faire prise [3]. »

Cayet donne de très curieux détails sur l'évangélisation de ces premiers disciples de Calvin. « La façon dont usoit *le Ramasseur* estoit telle, qu'à l'issue des grandes messes dans les villages, et quelquefois dans les villes, il se mettoit à chanter des chansons, qu'il appeloit spirituelles : entremeslées de versets de pseaumes latins ; car pour lors ils n'avoient pas encore les pseaumes rimez. Je vous en reciteray de deux desdites chansons, pour voir leurs formes. L'une estoit :

> O prestres, prestres, il vous faut marier :
> Cæli enarrant gloriam Dei, etc., etc.

[illegible] *Histoire [illegible]*, I, p. 81.) Il était de ceux qui auraient voulu réformer [illegible]. C'est l'idée qu'il chercha à faire prévaloir dans l'assemblée de Poitiers, dont parle Fl. de [Ræmo]nd. (Voir plus haut, p. 451.) « Il rompit enfin avec son état ; il licencia ses moines, fit étudier ceux en qui il [illegible] autres, et consomma sa séparation en épousant, dans un âge [illegible] de Ræmond. — [illegible] *Notes sur Genève*, p. 132-142.) Réfugié à la Rochelle [après la] Saint-Barthélemy, il y mourut en 1573. — 3. *Bulletin*, VII, p. 88. — 4. Fl. de Ræmond, VII, p. 893.

1. [illegible] Il est au contraire très probable, comme le suppose [illegible], que cette dénomination de [illegible], dont la formation, du reste, indique [illegible], de dénigrement, de mépris, n'était donnée à l'école de [illegible] de la nouvelle religion. Fl. de Ræmond [illegible] édition. — 2. Cayet, p. 36. « Le Bonhomme s'en alla par son [illegible] — 3. Cayet, p. 36. « Tout [illegible] de l'influence du lieutenant de Poictou], au lieu que Toulouse tenoit beaucoup de [illegible] toutes [illegible]. Voilà [illegible] le Ramasseur battoit aux champs, [illegible] [Angou]mois, qui a esté comme le trépié de ces oracles nocturnes [illegible]

» L'autre sorte de chansons estoit sur les cérémonies de l'ordre sacerdotal, comme la tonsure et semblables, taxant aussi par exprès leur façon de vivre : il disoit pour exemple :

Letabundus :
O gras tondus, etc., etc.

» Ainsi prenant les hymnes de l'Eglise, il faisoit trouver de la contrariété et de la répugnance en la vie des prestres au prix de l'ordre, et exposoit toutes les sainctes cérémonies de l'Eglise en risée par ceste rymasserie [1]. »

Fl. de Ræmond se laisse aller à une indignation comique. « Voilà, dit-il, les progéniteurs de ceux qui veulent réformer le monde ! Pauvres Thersites, et Irus d'Irutaque, qui s'esgalent aux Aiax et Achilles. Ils naquirent hier comme des potirons, et néantmoins vont tistre et bastir leur généalogie, comme s'ils estoient sortis immédiatement de la race des apôtres. »

Parfaitement ! De la race des apôtres, certes, ils en étaient, et même de la race des martyrs. Vernou fut un des cinq brûlés à Chambéry [2]. D'autres eurent le même sort, et leur parole et leur sang furent la divine semence qui fit germer la Réformation à Villefagnan, à Nérac [3].

C'est que les premiers calvinistes poitevins suivirent à la lettre le grand programme que le Réformateur prescrivait à chaque Eglise, et qu'il expose précisément dans une lettre aux fidèles du Poitou. (3 sept. 1554.) Ce programme a deux articles : 1° s'assembler coûte que coûte, et 2° s'assembler pour confirmer sa foi et avancer en toute sainteté de vie.

On dirait que Calvin se rappelle les incidents de son séjour à Poitiers. « Je sçay bien que vous ne pouvez pas faire aucune assemblée qu'en grand'crainte et doubte. Je sçay aussi que vous estes guettez des ennemys. Mais si ne faut-il point que la crainte des persécutions nous empesche de chercher la pasture de vie, et de nous tenir soubz la conduitte de nostre bon pasteur. Ainsi vous recommandant à luy, que vous preniez courage. Car il monstrera qu'il a le soing de garder ses pauvres brebis, et que c'est de son vray office de les sauver, comme en la gueulle des loups. Mesmes encores que les dangers soient apparens, si ne faut-il pas que nous soions par trop craintifz pour quitter la bergerie.... Que ceux qui ont maisons propres se sentent honorez qu'ilz les puissent consacrer à Dieu pour temples. Que les aultres ne plaignent point leurs pas. »

Ainsi avait fait le possesseur du jardin des Basses-Treilles. Ainsi avait fait Calvin lui-même « ne plaignant pas ses pas » pour aller dans les grottes.

Non point qu'il faille se « hasarder sans propos. » Toujours éloigné des

1. Cavet, o. c., p. 37. — 2. *Histoire des martyrs*, II, p. 202. — Cavet, p. 37 : Le Ramasseur retournoit toujours deux fois l'an vers Calvin, pour luy rendre conte de sa charge, comme aussi Vernou y alloit partout. Le Bon homme, ainsi nommé pour sa vieillesse, n'y alloit point, ains mourut dans peu d'années. Vernou, comme j'ay dit, fut luy cinquieme prins à [illegible], et, apres beaucoup de remises, furent tous les cinq bruslez, comme cela est en leur livre qu'ils appellent des martyrs. Le Ramasseur mourut en quelqu'un de ses voyages, en un village d'Auvergne, nommé Craux. [illegible] — 3. Lièvre, o. c., I, p. 37.

extrêmes, Calvin dit : « Entre témérité et timidité, il y a une crainte moienne, laquelle n'amortit point la vertu du Saint-Esprit. »

L'essentiel c'est de progresser dans la sanctification, soi et toute sa famille. « Car estant retorné chez soy d'une telle compagnie, on doit monstrer qu'on s'est renforcé pour mieux faire qu'auparavant, et raporter là quelque odeur, qui s'espande par tous les membres de la maison. Finallement que tout le reste de la vie y responde [1]. »

Le programme était admirable : Que dire de ceux qui l'exécutaient à la lettre, au prix de leur vie ?

VI

De Poitiers, Calvin se rendit à Orléans et l'on peut dire que l'histoire de ce séjour (date, durée, travaux) se groupe autour d'un événement curieux, que notre Réformateur nous a lui-même raconté [2].

« L'an mil cinq cens [3]... la Prévoste d'Orléans trépassa, ordonnant par son testament qu'on ne fist ne chanter ne sonner à sa sépulture, mais qu'on l'enterrast sans pompe ne luminaire. Ce qui fut observé par le mary. Et pource que son père et son grand père estoient enterrez aux Cordeliers, elle fut mise en leur sépulchre. Le mary, pour contenter les Cordeliers de ce qu'on ne leur faisoit faire nul service, leur donna seulement six escuz. Tantost après, pour ce qu'il vendoit la coppe d'ung boys, deux Cordeliers le vinrent requérir de par le couvent, qu'il leur permist d'envoier leur char une fois le jour durant la dite vente, pour amener une partie de leur provision. A quoy il respondit, qu'il estoit bien content qu'ilz y envoiassent trente chars en payant, pour ce qu'il ne demandoit que bonne despêche et argent. Les gallans pour se venger vont faire une fourbe [4] : que l'esprit de la Prévoste estoit revenu pour leur signifier qu'elle estoit damnée. Les principaux conducteurs estoient deux docteurs de Paris, l'ung nommé Colliman, Provincial, l'autre frère Estienne d'Arras. La façon fut telle : Ils mirent ung jeune novice sur la voulte de leur Eglise, lequel menoit là ung grand bruit quand on vouloit commencer mattines. Quand on le conjuroit de parler, il ne sonnoit mot. Quand on le conjuroit de faire signe s'il estoit muet, il faisoit ung grave bruit pour dire que ouy. Aians disposé leur cas, ilz vont prier quelques personnages des plus apparens de la ville qui estoient de leurs dévotz,

[illegible] Ch. de Jonvilliers, secretaire de Calvin qui a mis [illegible] d'Orléans, tracté par M. Calvin et que j'ay escrite [illegible] On trouve un récit encore plus détaillé [illegible] L'orthodoxie catholique et anti-protestante de Le Maire n'est [illegible] fait d'après les documents authentiques qu'il avait [illegible] celle du récit de Calvin. — (Voir enfin l'intéressante étude de M. Paul [illegible] au XVI[e] siècle, [illegible] Le Maire.

se vouloir trouver à leurs mattines, pour quelque malencontre qui leur estoit survenu, sans leur spécifier que c'estoit. Si tost qu'on commença *Domine labia*, le novice joue sa farce comme il estoit appris. Colliman aussi et les Cordeliers jouent leur personnage. Colliman estoit l'Exorciste avec l'équippage accoustumé, quant ilz veullent parler au Diable. Après que l'esprit eut fait signe qu'il n'avoit pas congé de parler, on le conjure, selon qu'il sera interrogé, de respondre par signe sur chacung article. Or alors le novice mettoit l'aureille en ung pertuys et avoit une planche devant sa poictrine, sus laquelle il frappoit tellement que le son estoit entendu d'en bas. On luy demande s'il est l'esprit de quelcung de ceux qui sont enterrez là dedans. Il répond que ouy. Après long circuit l'Exorciste vient à la Prévoste. Le novice fait le signe qui luy est donné. Après avoir racompté tous les péchez que l'Escriture condamne, en la fin on vient à s'enquérir si la Prévoste estoit damnée pour avoir esté Luthérienne. Le novice répond que ouy. On lui demande pourquoy il fait telle tempeste, et si c'est affin que le corps soit déterré ? Il respond que ouy, toujours frappant sur la planche aultant de coups qu'on luy commandoit. Sur cela le Provincial et le gardien prient les tesmoings de signer ce qu'ilz ont veu. Car desja ilz en avoient couché ung acte par escrit....

» L'official de l'Evesque estant adverty de cela, vient avecques bonne compagnie pour s'informer de la vérité, et commande que les conjurations se facent en sa présence. Or le Promoteur, qui n'estoit point de mauvais vouloir, requist que gens fussent députez pour aller sur la voulte scavoir s'il y auroit point d'esprit visible. A quoy frère Estienne d'Arras s'opposa, disant qu'on troubleroit l'esprit. Cependant les Escoliers aussi y viennent en grande trouppe, se doubtans bien que c'estoit ung complot faict par malice et voulans descouvrir ce qu'il en estoit [1]. »

Dès lors les conjurations cessent. La justice s'en mêle, saisie par les deux parties. Les Cordeliers payent d'audace. C'est le 22 février 1533 (A. S., et 1534 N. S.) selon Le Maire. Le 24 mars il y a enquête. Le 1er avril, le 8 avril, les conjurations essayées ne donnent pas de résultat. Le novice « déclare tout le badinage. » Les Cordeliers sont emmenés et détenus à Paris. Le 10 novembre 1534 intervient une décision. La Sorbonne condamne au fond, 23 janvier, et le jugement définitif est prononcé le 18 février 1534 (A. S., et 1535 N. S.). Les Cordeliers devront faire amende honorable devant la grande Eglise, et en la place « du Martroys, où on exécute les malfaicteurs. »

« Ce jugement, dit Le Maire, estoit doux, équitable et droiturier, veu le crime inexcusable, odieux et damnable commis par Eclésiastiques, Religieux ; contre aucuns desquels, qui estoient autheurs de l'imposture, les gens du Roy concluoient non seulement à la dégradation et amende honorable devant les Eglises de Saincte-Croix, Sainct-Aignan et Sainct-Paul, mais à estre ards et bruslez dans l'estappe [place] près le couvent, lequel le Roy François Ier vouloit faire abattre et raser. »

1. [illegible]

Au lieu du feu, on se contentait de l'amende honorable. On se contenta même de moins, car la sentence adoucie finit par ne pas être exécutée. Le mari de la prévôte « qui estoit homme d'un naturel doux, gratieux et bénin, n'en demanda jamais l'exécution, soit pour la qualité des parties religieuses, estant de l'ordre de Saint-François, illustre, glorieux et celèbre par tout le monde, qu'aussi lors commençoit à pulluler et s'accroître le Luthéranisme, de manière qu'aucuns des Religieux, par faveur, sortirent des prisons, autres y moururent [1]. »

A quelle époque se place le séjour de Calvin ? Evidemment au milieu même des faits [2]. On peut de plus remarquer qu'il ne mentionne pas le décret de la Faculté de théologie, rendu le 23 janvier 1535 (N. S.), et conclure qu'il n'en eut pas connaissance à Orléans. Il avait sans doute quitté cette ville avant la fin de janvier 1535.

VII

Ce qui nous engage à prolonger, jusqu'à la fin de l'année 1534, le séjour de Calvin à Orléans, c'est la nécessité de donner au Réformateur le temps de composer tout un ouvrage [3], dont la première traduction française, publiée en 1558, porte comme titre : « *Psychopannychie.* Traitté par lequel est prouvé que les âmes veillent et vivent après qu'elles sont sorties du corps, contre l'erreur de quelques ignorans qui pensent qu'elles dorment jusques au dernier jugement [4]. »

Malheureusement le traité a été remanié par Calvin et nous ne pouvons pas nous en servir pour juger de sa théologie au moment où nous sommes. Seule la préface de 1534 nous reste. En voici le début :

« Comme ainsi soit que quelques bons personnages m'eussent desjà de long temps (*pridem*) sollicité, voire instamment pressé d'escrire quelque chose pour

1. [illegible] Le Maire supprima le récit trop compromettant, et [illegible] De Félice, o. c., p. [illegible] — 2. Sleidan, qui a demandé le récit [illegible] précepteur des princes palatins George et Richard de [illegible] fit immatriculer le 24 novembre. S'il s'adresse à Calvin, c'est donc qu'il veut le récit d'un témoin tout [illegible] oculaire et auriculaire. M. de Félice, en effet, a le sentiment que le récit est fait *de visu*, jusqu'au moment où [illegible] et d'après [illegible] à partir de ce moment. [illegible] cette différence dans la narration. — 3. M. de Félice émet [illegible] cette occasion les opinions les plus diverses, [illegible] jour à Orléans; et qu'alors [illegible] tion avant tout, crut devoir protester, pour dégager la responsabilité des Luthériens de [illegible] et naturelle. [illegible] sollicité, depuis longtemps, de se livrer à un pareil travail. Tout [illegible] — 4. Le titre de la première édition latine est : « Vivere apud Christum non dormire [illegible] parut la seconde édition [illegible] ante septem annos compositus nunc tamen primum in lucem [illegible] Anno MDXLV. — Voir Opera, V, p. XXXVII. [illegible]

réprimer la folie de ceux qui sottement et confusément disputent aujourd'huy du dormir ou de la mort des âmes, si est-ce que jusques ici je ne m'estoye peu accorder à leur prières et instantes requestes, tant j'ay un esprit contraire à toutes contentions et débats. Et certes j'avoye pour lors quelque raison de m'excuser : en partie pour ce que *j'espéroye qu'en brief* ceste resverie, ne trouvans nuls adhérans, s'esvanouiroit, ou bien demeureroit cachée entre un tas de bavereaux seulement : en partie aussi pour ce qu'il ne m'estoit pas aisé d'entrer en bataille contre des adversaires, desquels je ne cognoissoye encore ne l'ost, ne les armes, ne les embûches. Car je n'avoye encore entendu parler d'eux, ains seulement marmonner quelque chose en confus, tellement que de vouloir combattre contre ceux qui n'estoyent point encore sortis en campagne, n'eust peu sembler autre chose que battre l'air à clos yeux. Mais en fin *l'issue* a bien esté autre que je n'espéroye : car ces jaseurs ont esté si songneux et diligens à augmenter leur faction, qu'ils ont jà attiré en leur erreur je ne say combien de mille personnes. Mesme le mal, à ce que je voy, *s'est rengrégé;* car au commencement quelques-uns seulement caquetoyent en confus que les âmes des trespassez dorment : et ne donnoyent point à entendre que c'est ce qu'ils vouloyent dire par ce somme. Depuis sont sortis ces bourreaux d'âmes, qui les esgorgent tout à fait, mais sans playe [1]. »

Il est difficile de contester l'importance de ces lignes, sinon au point de vue théologique, du moins au point de vue chronologique. Elles sont écrites en 1534. Or elles nous attestent que *depuis longtemps* déjà Calvin était sollicité de les écrire. Depuis longtemps, en effet : puisque entre ces sollicitations et cette préface, s'est déroulée toute l'histoire de la secte, d'abord peu nombreuse, avec des idées peu claires, puis accrue de milliers d'adhérents, et ayant modifié ses idées. Il ne suffit pas, évidemment, de quelques jours ou même de quelques mois pour une pareille augmentation et pour une pareille évolution. Il y a donc *longtemps*, en vérité, que Calvin est regardé comme un défenseur, comme un chef des idées évangéliques.

Au milieu de ses hésitations, Calvin a fini par recevoir quelques documents, quelques notes, et il a dû se décider : « D'autant qu'ils n'attirent pas moins de gens en leur erreur par leurs bruits confus et babil qu'ils ont tant à la main, que s'ils avoyent fait imprimer des livres qui courussent par le monde, je ne say comment je me pourray purger de trahison envers la vérité de Dieu [2] si en une si grande nécessité je me tay et dissimule. »

Calvin est un homme dont on parle, qui a besoin de faire attention à sa réputation (*quin veritatis proditor dicar*) et auquel cette réputation impose des devoirs. Il a charge de la vérité !

Et il est prêt : « Je ne craindray point de mettre entre les mains des gens de bien (*apud bonos omnes*) la raison de ma foy. » Même ce n'est pas en son nom seul qu'il parlera : c'est au nom de l'Église : « On en peut voir aujourd'huy

1. *Opuscules*, p. 1. — 2. « Quin veritatis proditor dicar. » Et le latin. *Opera*, V, p. [illegible]

aucuns qui bruslent d'un désir de reprendre, mordre et blasonner, lesquels si on touche seulement du bout du doigt, savent bien faire leurs piteuses complaintes, qu'on rompt l'union de l'Eglise, et qu'on viole la charité. Mais je respon à ceux-là, en premier lieu, que nous ne recognoissons nulle union, sinon celle qui est fondée en Christ ; ni aucune charité sinon celle de laquelle il est le lien. Ainsi, que le principal poinct et commencement de conserver charité, c'est que la foy demeure entre nous saincte et entière [1]. »

N'est-ce pas là Calvin tout entier, Calvin non seulement protestant, mais, en quelque manière, chef du protestantisme, avec tout son programme d'unité dans la foi ? Et comment dès lors supposer un seul instant que ce Calvin, auquel « tous les bons » s'attendent ainsi depuis longtemps, n'est converti que depuis quelques mois, quelques jours ? La Préface de 1534 suffirait pour confirmer tout notre système chronologique.

Après quoi, l'état de la France devenant de plus en plus troublé, Calvin continua sa route, avec du Tillet. Traversant la Lorraine, ils arrivèrent à Strasbourg, non sans un dernier incident, que Bèze raconte en ces termes : « Au dit voyage leur advint un destourbier par la lâcheté de l'un des deux serviteurs qu'ils avoyent avec eux. C'est qu'iceluy serviteur, en un lieu près de Mets nommé Desmes, desroba la bougette [sac de cuir] où estoit tout leur argent, et emmena un des chevaux : tellement qu'ils eussent été en grande nécessité, sans ce que l'autre serviteur, qui est encore vivant aujourd'huy, avoit dix escus siens, qui fournirent pour les mener à Strasbourg [2]. »

Et bientôt, Calvin et son compagnon se rendirent à Bâle.

1. *Op…*, V, p. [illegible] p. 1, 2. — 2. *Opera*, XXI, Vie de Calvin, 2e édit., p. 57.



Livre cinquième.

BALE ET LA PRÉFACE DE L'INSTITUTION CHRÉTIENNE

CHAPITRE PREMIER

Bâle.

I. La cathédrale. L'évêché. La salle du Concile et le cloître. — II. La chambre d'Erasme. Son Nouveau Testament. Son couteau et sa fourchette. — III. Boniface Amerbach. — IV. La maison d'Œcolampade *zur Eisenburg*. — V. Farel et la scène de l'Hôtel de ville. — VI. L'église Saint-Martin et l'Université. — VII. La Réformation : la *Mücke* et l'église des Cordeliers. — VIII. La maison où mourut Œcolampade et la maison de Myconius. — IX. Le séjour de Calvin chez Catherine Klein. — X. L'imprimeur et l'imprimerie de l'*Institution chrétienne*. — XI. Le vieux Bâle. — XII. Le *Campo santo* de la Réformation.

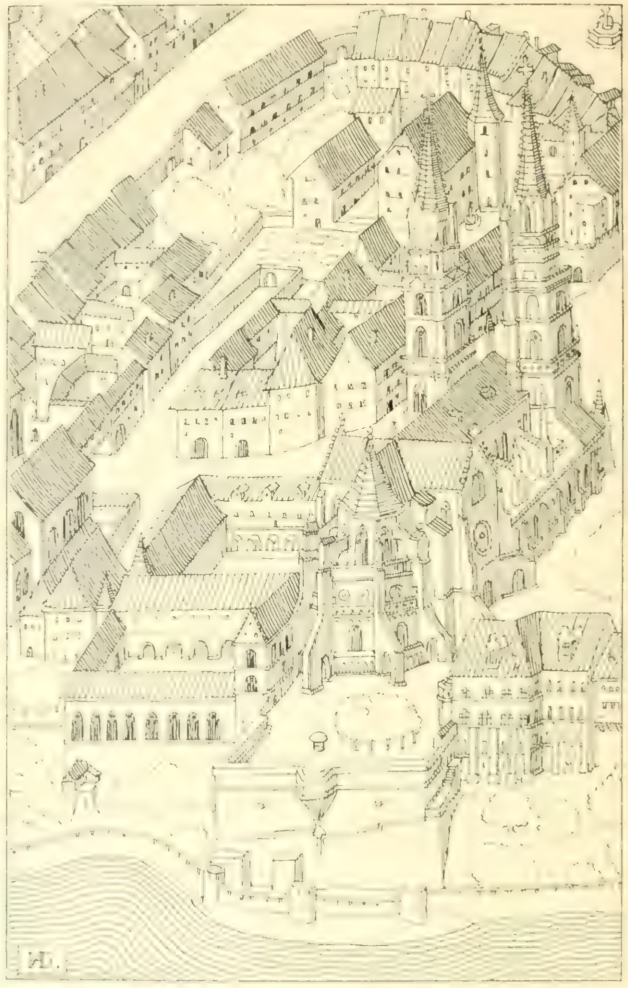
I



E serait, ici, dangereux de se laisser aller aux détails historiques, car Bâle c'est toute l'Eglise chrétienne. N'est-elle pas sur les bords de ce Rhin « vert, » qu'on appelait la *Pfaffengasse*, « la ruelle des prêtres, » soit parce que les prêtres et les moines couvraient les deux rives avec leurs couvents et avec leurs cathédrales, soit parce que ses flots, entre les coteaux célèbres encore par leurs vins, roulaient tous les souvenirs et tous les échos de l'histoire, depuis les chants des Niebelungen jusqu'au cri émancipateur de Luther, à Worms ? — C'est de tout ce passé qu'est encore un témoin vénérable et splendide la cathédrale, dont l'abside si pittoresque repose sur la *Pfalz*, (*Page* 472) une terrasse étroite et élevée, baignée tout en bas par le fleuve large, rapide et vert, ombragée là-haut par de grands et épais marronniers, d'où la vue s'étend jusqu'aux montagnes.

La façade de l'église attire tout de suite l'attention par la couleur rouge de ces pierres, qui donnent, ici, aux édifices les plus immenses quelque chose de chaud, presque de moelleux. L'intérieur est plus régulier. La nef principale, avec ses doubles bas-côtés, est large et très suffisamment éclairée. Grâce au mélange

des deux styles, à ces arceaux superposés à ces ogives, et qui en apaisent l'élan, le sanctuaire respire le calme, une paix particulière. La vieille chaire gothique de 1324, restaurée en 1486, est toujours là, célèbre par l'art du sculpteur qui sut transformer la pierre en une sorte de boiserie souple et élégante, plus célèbre encore par le nom de ceux qui y sont montés. Après que les archevêques et les légats du grand Concile l'eurent profanée par les scènes les plus scandaleuses, les Capiton, les Œcolampade, la purifièrent par leurs paroles de morale et de foi. Une des chaires de la Réformation ! Une autre est celle de Strasbourg.



Bâle. La cathédrale, le Pfalz, d'après le plan Merian (Tabl. V). (p. 471.)

A côté de la cathédrale était le palais de l'évêque (*Page* 474), qui y résidait rarement. Il reste le grand portail en ogive (*Page* 499), sur la clef de voûte duquel sont les armoiries épiscopales : au-dessus est une chambre où se tenait sans doute quelque veilleur, et, dans le bâtiment attenant, on voit encore les fenêtres d'une petite chapelle et quelques plafonds du temps, en bois.

Mais sa seigneurie ne voulut pas avoir à traverser toute une rue étroite, ou tout un petit jardin, pour aller de son palais à sa cathédrale, et, afin de relier l'un à l'autre, on bâtit le cloître, qui est le joyau des édifices bâlois. (*Pages* 474 et 476.) A travers ses allées en ogives, tapissées de stèles funéraires ; à travers ses piliers



Bâle. Place de la cathédrale.
(Ce plan et le précédent sont les deux moitiés d'une même planche.)

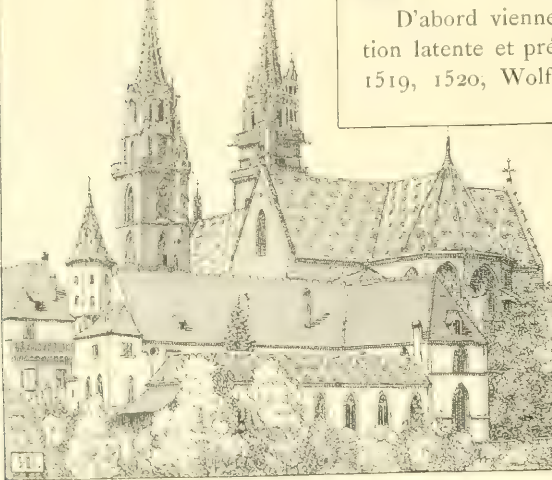
et ses colonnettes et ses arceaux : à travers ses grandes fenêtres ornées de meneaux et de rosaces ajourées ; à travers toute cette végétation de pierres rouges et de sombres sapins verts, plantés dans les cours intérieures, sur le gazon clair, le regard, passant et repassant, contemple les perspectives les plus pittoresques. Tantôt c'est un enchevêtrement de piliers et de voûtes, au milieu desquels l'ombre et la lumière se jouent et se perdent; tantôt ce sont les deux tours de la cathédrale, ses deux clochers, dont la pointe est de plus en plus fine, qui se dressent et s'élancent; tantôt c'est le Rhin lui-même qui apparaît et montre le vert plus clair encore, plus caractéristique, de ses eaux : enchantement, ravissement des yeux et de l'imagination.

Du chœur de l'église on passe dans un bâtiment latéral (encastré dans le cloître), construit en 1362. Il contient plusieurs salles. Celle du premier étage servit aux séances secrètes du Concile, en 1431-1448, le troisième et dernier des Grands Conciles, dits réformateurs. Il y a encore autour des murs, les sièges, c'est-à-dire les simples bancs en bois, sur lesquels on devait mettre des coussins. La salle à côté, occupée par la bibliothèque épiscopale, fut employée après la Réformation comme auditoire académique.

Ici donc, après Pise et Constance, siégèrent, pour la dernière fois, les représentants de ce parti qui voulait réformer l'Eglise, sans se réformer lui-même. Ainsi il fut démontré, à tous les chrétiens de bonne foi, que la Réforme avait été impossible à l'Empire, même quand il s'était appelé Charlemagne; et à la Papauté, même quand elle s'était appelée Grégoire VII, et à l'Eglise, même quand elle s'était appelée Gerson. Fallait-il donc que la chrétienté pérît et acceptât honteusement la papauté du Borgia, Alexandre VI ? Non : il fallait que

l'Eglise fût réformée malgré elle. La Réforme devait désormais s'appeler la Réformation, voilà tout.

Dans la salle où le catholicisme, incapable de réformes, tint les sessions de son concile, se trouve aujourd'hui une collection de Bibles. Ceci a fini par chasser cela.



Bâle. Cathédrale. Cloitre. Evêché. (p. 472.)

D'abord viennent les années de fermentation latente et préparatoire. Par exemple, en 1519, 1520, Wolfgang Capiton prêche à la cathédrale; Conrad Pellican est gardien aux cordeliers; Henri Glaréan va venir trouver ses amis; Amerbach attend Erasme; et dans ce cercle incomparable de lettrés et d'hommes religieux, brille l'art le plus noble et le plus séduisant, avec Froben qui imprime, avec Holbein qui illustre le tout de ses couleurs et de son génie.

II

Commençons par visiter la chambre du prince des Humanistes, Erasme. (*Page* 477.) C'est dans la *Baumlein-Gasse* (la Rue du petit arbre), dans la maison *zum Luft* (à l'air) [1]. Malheureusement, cette chambre ne mérite son nom que très approximativement, pas beaucoup plus que la chambre à côté. Ce qu'on sait c'est que la maison *zum Luft* fut achetée en 1531, par Froben, et revendue en 1571 par son fils [2] ; et qu'entre 1535 et 1536, date de sa mort, Erasme logea chez Froben. Tout a été renouvelé, sauf l'escalier à « vis. » La porte ogivale montre le millésime de 1599.

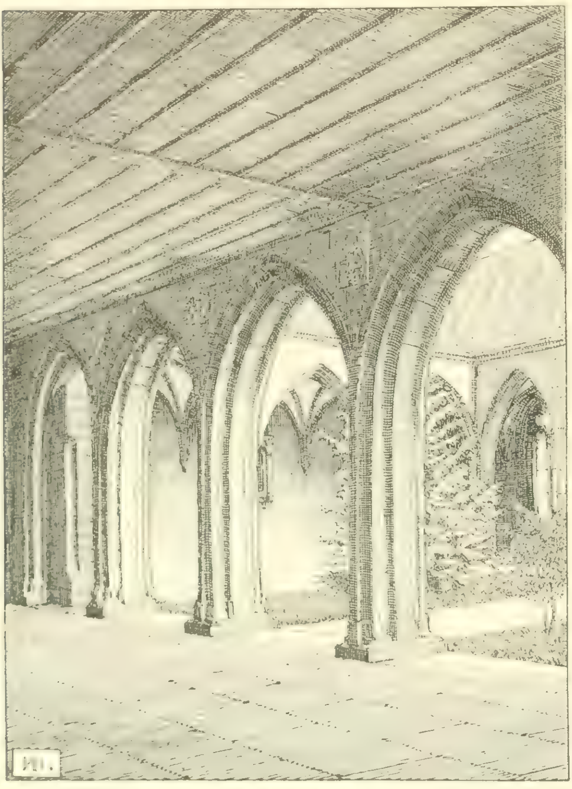
D'Erasme, Bâle possède deux choses, celles-là aussi importantes qu'authentiques : 1° Son Nouveau Testament grec, sorti des presses de Froben. (*Page* 478.) C'était l'arme qui allait enfin permettre de combattre et de vaincre les erreurs et les iniquités de tout le moyen âge. Le célèbre volume est dédié à Léon X, le pontife

1. [illegible] — 2. L'acte d'achat et l'acte de vente sont en possession [illegible] d'Erasme, [illegible] de portraits et en fait les [illegible] et de sa coupe d'argent doré. [illegible] le portrait du célèbre Humaniste.



Vue générale de Bâle d'après un petit plan de Matthieu Mérian. Les autres fragments du plan de Bâle, sont empruntés au grand plan de Matthieu Mérian, 1615, dont le fac-simile a été publié en neuf grandes feuilles, coloriées, par la *Société historique et archéologique* de Bâle, 1894.

suprême de toute façon (*pontifici modis omnibus summo*), par Erasme, le dernier des théologiens (*theologorum infimus*), 1er février 1516. L'imprimeur Froben, parlant après l'éditeur Erasme, signale au pieux lecteur les correcteurs qui l'ont aidé, en particulier Œcolampade, non seulement homme recommandable par son intégrité et sa piété, mais théologien éminent, possédant à un degré rare les trois langues. — 2° Son couteau et sa fourchette. (*Page* 479.) A cette époque où tout se transformait, la terre avec Colomb, le ciel avec Copernic, et la conscience avec Luther, l'art de manger aussi se transforma. Pas sans peine! Galilée fut mis au cachot pour avoir dit que la terre tournait. La première princesse, une Vénitienne, qui se servit d'une fourchette, fut mise, par les prédicateurs de l'époque, en enfer. Les fidèles se le tinrent pour dit, et continuèrent à manger avec leurs doigts. Aussi bien



[illegible]

le couteau et la fourchette d'Erasme étaient-ils trop beaux pour qu'il s'en servît. Leurs manches en argent portaient des gravures, dues, dit-on, à Holbein. Elles sont en tout cas ravissantes. Sur chaque face de chaque objet, se trouve une composition entourée de gracieuses arabesques : la création d'Ève et le Feu; Ève avec Adam et la Terre; Adam (cultivant le paradis tandis que Ève nourrit son enfant) et l'Air; Adam et Ève chassés du paradis et l'Eau. Ces précieux bijoux étaient enfermés dans un étui, d'où ils ne devaient évidemment sortir que dans de bien rares occasions.

Heureusement que le Testament grec n'avait pas d'étui. Il circulait de main en main avec une rapidité prodigieuse, et déjà Œcolampade prêchait à l'église de Saint-Martin.

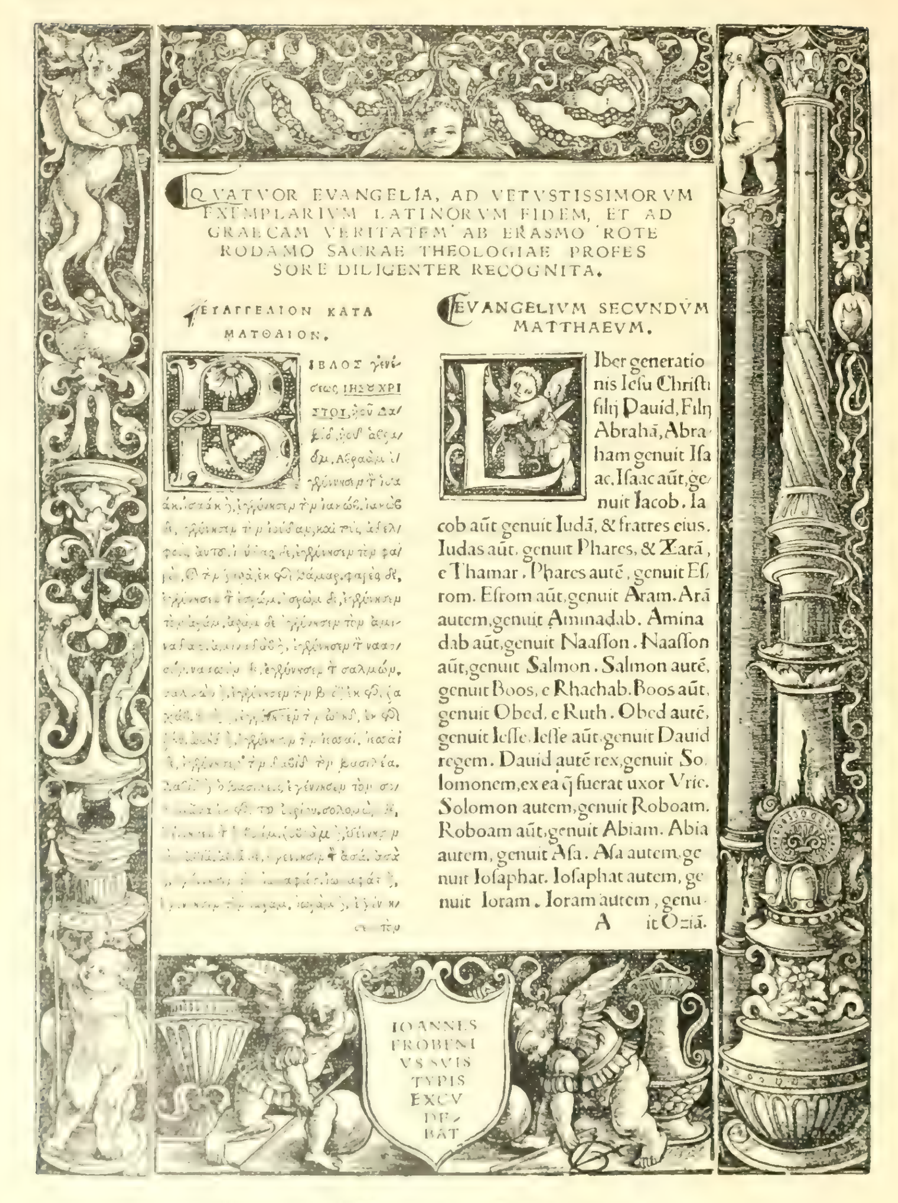
III



Erasme, dessin d'H[illegible]

Entre Erasme et Œcolampade il nous faut au moins saluer Boniface Amerbach, le professeur de jurisprudence qu'on peut surnommer le Mécène chrétien de Bâle. (*Page* 481.) Son portrait, « une merveille, » peint par Holbein, mérite d'être placé à côté de celui de Raphaël peint par Raphaël, et de celui de Durer peint par Durer. C'est une figure admirablement belle, une figure idéale, avec des yeux profonds. A Avignon, pendant ses études (1520), il s'était enthousiasmé de Luther. Mais il avait eu peur d'Œcolampade, de son idée sur la Cène, et de la négation du libre arbitre. Avec Erasme, qu'il appelait « mon Erasme, » il voulut suivre une voie moyenne entre la superstition et la révolution. « Je ne puis trouver bon aucun des deux chemins, disait-il ; avec Erasme je prends un chemin intermédiaire. » Mais il était plus foncièrement religieux qu'Erasme, et peu à peu il se rattacha à la Réforme, ne gardant de ses hésitations passées qu'une tolérance plus grande [1]. Il soutint généreusement la misère de Curione, qu'il fit précepteur de son fils ; il aida Castellion, que ses corrections d'épreuves chez Oporin laissaient mourir de faim. Sa vie, comme son portrait, eut quelque chose de rêveur, d'élégant et de doux. « Sa largeur de vues, a dit M. Buisson, sa sûreté de jugement, son indépendance et son exquise modération nous confondent [2]. »

1. [illegible] Ferd. Buisson, *Sébastien Castellion*, 1892, I, p. 255. — 2. Ferd. Buisson, o. c., I, p. 256. — Voir la monographie de Th. Burkhardt-Biedermann, [illegible]



QVATVOR EVANGELIA, AD VETVSTISSIMORVM EXEMPLARIVM LATINORVM FIDEM, ET AD GRAECAM VERITATEM AB ERASMO ROTERODAMO SACRAE THEOLOGIAE PROFESSORE DILIGENTER RECOGNITA.

ΕΥΑΓΓΕΛΙΟΝ ΚΑΤΑ ΜΑΤΘΑΙΟΝ.

Βίβλος γενέσεως ΙΗΣΟΥ ΧΡΙΣΤΟΥ, υἱοῦ Δαβίδ, υἱοῦ Ἀβραάμ. [illegible]

EVANGELIVM SECVNDVM MATTHAEVM.

Liber generationis Iesu Christi filij Dauid, Filij Abrahã, Abraham genuit Isaac, Isaac aũt, genuit Iacob. Iacob aũt genuit Iudã, & fratres eius. Iudas aũt, genuit Phares, & Zarã, e Thamar. Phares autẽ, genuit Esrom. Esrom aũt, genuit Aram. Arã autem, genuit Aminadab. Aminadab aũt, genuit Naasson. Naasson aũt, genuit Salmon. Salmon autẽ, genuit Boos, e Rhachab. Boos aũt, genuit Obed, e Ruth. Obed autẽ, genuit Iesse. Iesse aũt, genuit Dauid regem. Dauid autẽ rex, genuit Solomonem, ex ea q̃ fuerat uxor Vriæ. Solomon autem, genuit Roboam. Roboam aũt, genuit Abiam. Abia autem, genuit Asa. Asa autem, genuit Iosaphat. Iosaphat autem, genuit Ioram. Ioram autem, genuit Oziã.

A

IV

Dans la rue Saint-Martin (en allant à l'église), la seconde maison, à gauche, s'appelle *zur Eisenburg*. (*Page* 480.) C'est là que logea Œcolampade, quand il fut pasteur de l'église voisine. Sa demeure, entourée de deux maisons aussi vieilles, n'a pas beaucoup changé. Les fenêtres de la rue ont perdu quelques



Couteau et fourchette d'Erasme. (p. 476.)

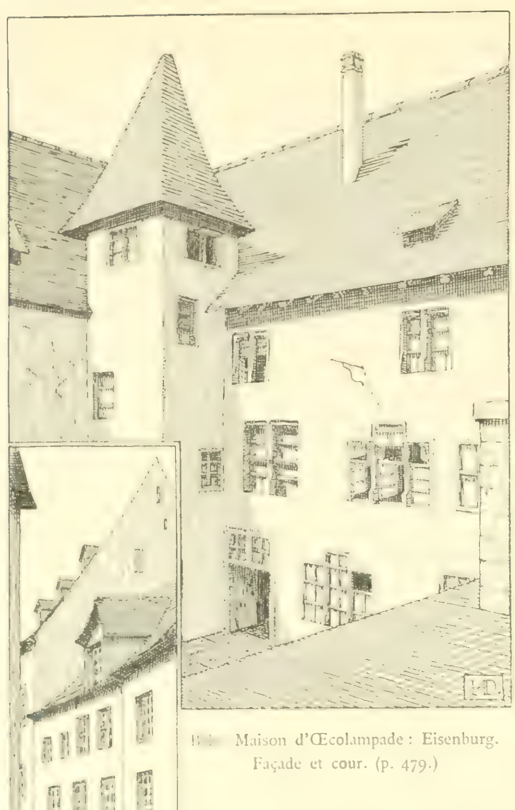
croisées, mais celles de la cour les ont conservées ; dans le vestibule il y a les vieilles portes ; il y a aussi l'escalier à vis qui mène à une chambre avec des sièges en pierre aux fenêtres, et à une autre chambre au second étage, dont le plafond montre encore ses anciens caissons. C'est bien une grande maison[1] bourgeoise du XVI[e] siècle, et c'est ici sans doute qu'Œcolampade donna à Farel cette hospitalité qu'il refusa de se laisser payer[2].

V

Pendant qu'il était en Guyenne, Farel conçut le désir de visiter Bâle[3], pour accroître sa science et sa piété. Malgré l'Université et le parti épiscopal, grâce à l'appui du Sénat, vers le 20 février 1524, il fit afficher son appel à une dispute publique pour le mardi après *Reminiscere* (23 février), à 8 heures du matin, dans la grande salle du collège[4]. Farel parlait latin ; Œcolampade traduisait en allemand.

Puis, pour témoigner à la ville sa reconnaissance, Farel se mit à faire un cours sur saint Paul. Devant l'opposition croissante, il suspendit ses leçons, vers le

1. La maison suivante, à droite, en était peut-être même une partie. Les caves communiquaient. — 2. Herminjard, I, p. 336. — 3. Il dit : « E penitissima Gallia illectus fui, ut unam supra omnes prædicatam inviserem Basileam. » Herminjard, I, p. [illegible]. — 4. *In [illegible] aula Collegii.* « [illegible], dit M. Herminjard, dans le couvent des Augustins ou dans la salle du Chapitre, qui est à côté de la cathédrale » (Herminjard, I, p. 193 [illegible]). Il est plus probable cependant qu'il s'agissait de l'Université, d'après la note que voici, et que M. le professeur [illegible], autrefois pasteur à Bâle, a bien voulu nous communiquer : « La dispute de Farel à Bâle a eu lieu, de même que les disputes d'Œcolampade (1523) et de [illegible] (1524) dans le bâtiment de l'Université, qui était vulgairement appelé *Collegium* (voir *Basler Chroniken*, I, p. [illegible], 43, 44). C'est en effet dans le bâtiment de l'Université que se trouvait l'*Aula magna* (voir *Ibid.*, I, p. [illegible], 445. Vischer, *Gesch. der Basler Universität*, [illegible]). »



[illegible] Maison d'Œcolampade : Eisenburg. Façade et cour. (p. 479.)

milieu de mai 1524, et, d'après M. Herminjard, se rendit à Constance et à Zurich, ayant l'idée d'aller à Strasbourg et à Wittenberg. Mais, renonçant à ce voyage, il revint à Bâle, au bout de trois semaines, et, sur les sollicitations de plusieurs, se mit à prêcher aux Français résidant dans la ville. Il a donc été le premier prédicateur qui a prêché en français à Bâle. La chaire qui lui fut indiquée « par celui auquel le Sénat a confié une église, » est sans doute celle de Saint-Martin, dont le curé, Antoine Zancker, avait pour vicaires Œcolampade et Boniface Wolfhard.

Alors se passa (seconde moitié de juin 1524) la scène que Farel nous décrit en ces termes :

« Le dimanche approchait où je devais donner mon quatrième sermon. Voici que le samedi, vers dix heures, je suis appelé par un huissier. J'accours, la conscience tranquille : je vole au prétoire (à l'Hôtel de ville) de sorte que l'huissier pouvait à peine me suivre. Devant la porte il me faut attendre assez longtemps. Enfin un serviteur, avec une verge, m'appelle ; je le suis ; il ne pouvait pas me comprendre, je ne pouvais le comprendre ; il me conduit dans un poêle [*hypocaustum*, c'est-à-dire dans une chambre], à l'angle de l'Hôtel de ville. Là, quelqu'un s'efforce de s'entendre (*convenire*) avec moi en latin, disant : « Nous voyons quel est votre Evangile. » Comprenant ce qu'il voulait [illegible] accuser l'Evangile d'exciter des séditions, ou pousser les [illegible] à la révolte contre leurs maîtres... je répondis : L'Evangile n'est pas tel [illegible] pacifique, il donne tout, il ne réclame pas ce qui est enlevé : il porte [illegible] les injures pour Christ.

— [illegible], réplique-t-il.

— Et moi : « Non de ceux qui vivent selon l'Evangile, qui suivent l'Evangile, mais plutôt de ceux qui ignorent et n'ont jamais entendu l'Evangile. » Alors



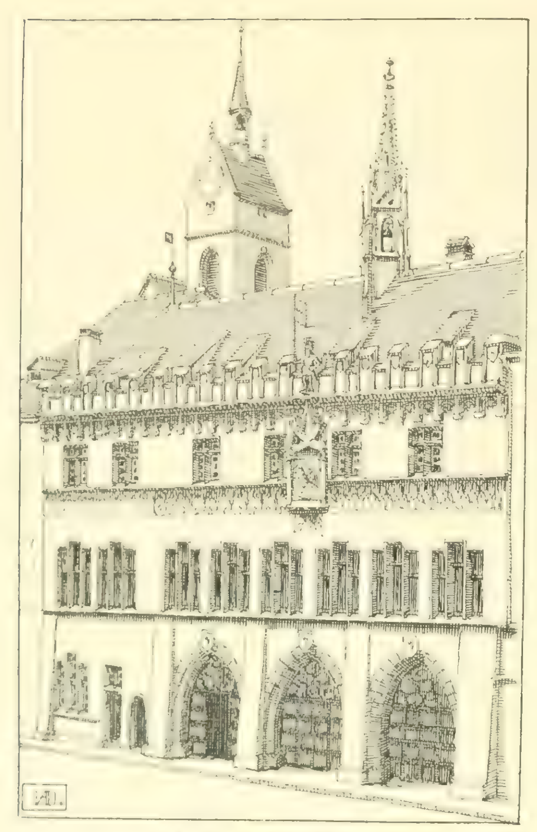
Bonifacius Amerbachius.

Portrait de Amerbach et fac-simulé de sa signature[1]. (P. 477.)

celui-ci, que j'espérais entendre parler autrement, me dit : « Mes seigneurs » veulent que vous sortiez de la ville aujourd'hui. » — Et Farel dut s'exécuter[2].

L'entretien avait eu lieu à l'un des angles de l'Hôtel de ville actuel, dans l'antichambre à laquelle conduit, immédiatement, le grand et pittoresque escalier. (*Page* 483.) Les deux larges fenêtres, divisées par deux meneaux, donnent sur

1. Boniface Amerbach, [illegible] Voir ce que dit de cette merveille M. Paul Mantz, dans son *Hans Holbein*, p. 20. — 2. [illegible] citoyens de la ville de Bâle, de Strasbourg, [illegible]



[illegible]

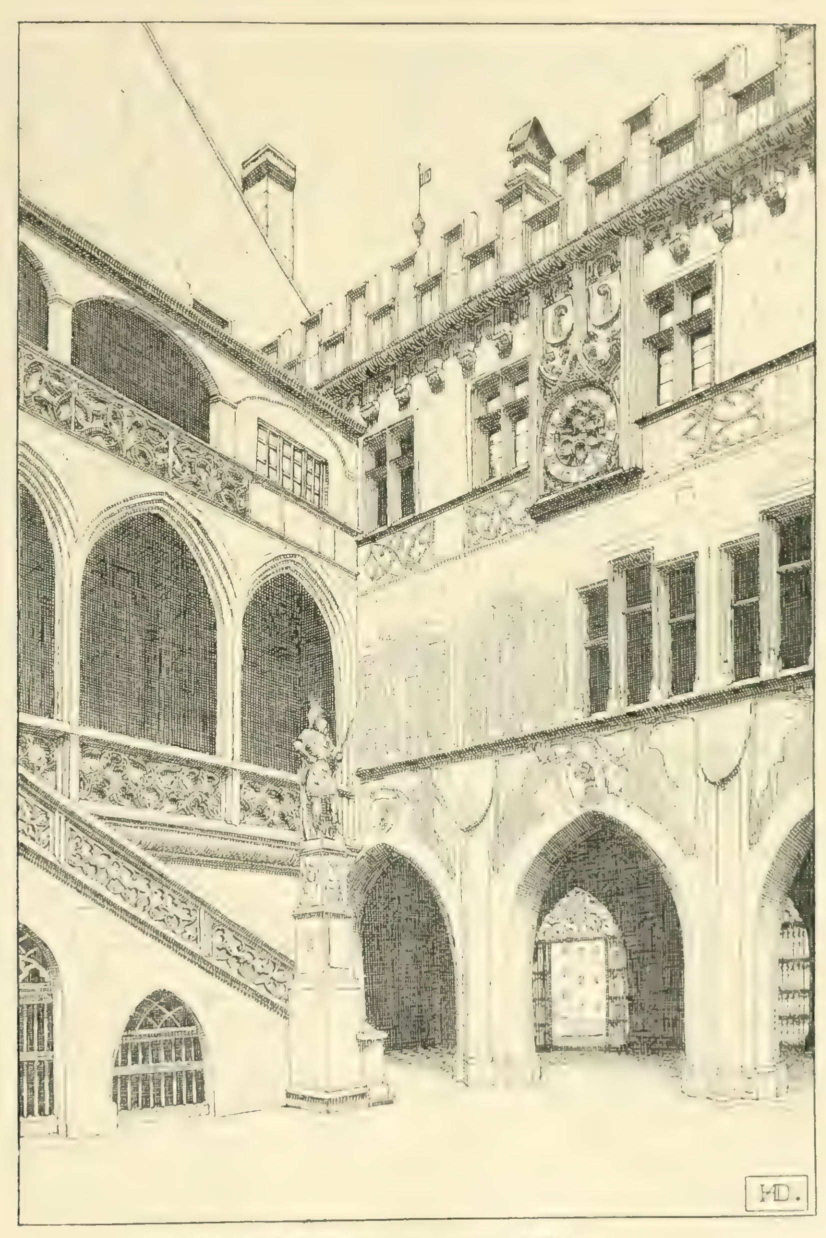
la place du Marché, et une porte ouvre dans la vaste et belle salle du Conseil [1]. La porte, ainsi qu'une ravissante cage d'escalier tournant, placée dans un coin, sont dans le style gothique flamboyant. Je regarde, j'admire, je me rappelle. Le Conseil, à ce moment, siège, et je m'entretiens avec le *Weibel* (huissier). Rien n'est changé, ni la façade extérieure rouge et ses fenêtres multiples, étroites et caractéristiques, ni la cour avec ses fresques, ni l'antichambre. Ce *Weibel*, avec qui je cause, serait-ce celui qui a amené Farel ?

VI

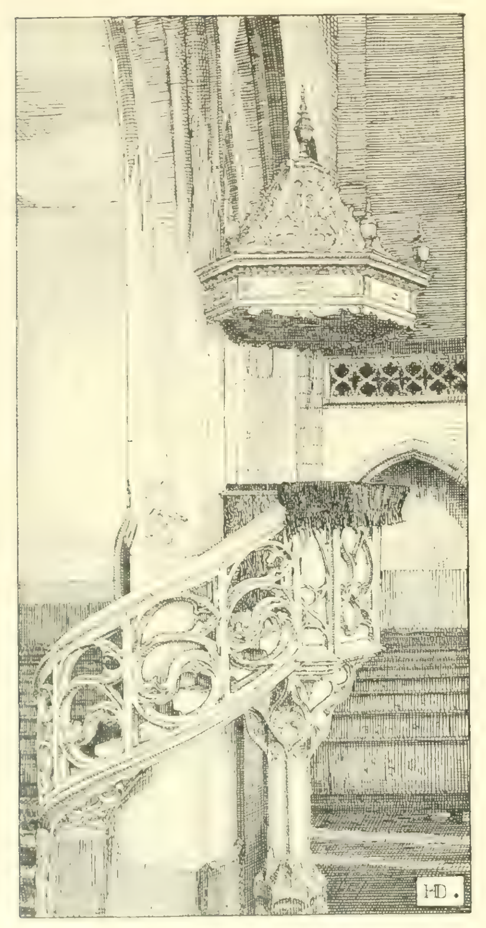
Œcolampade, quand il était dans la maison *zur Eisenburg*, prêchait à Saint-Martin. Cette église est restée ce qu'elle était, au sommet d'un monticule, sur un tout petit plateau, où l'on grimpe, de divers côtés, par des ruelles à escaliers. A l'intérieur se dresse toujours la chaire (*Page* 484), la vraie chaire d'Œcolampade, d'où le Réformateur laissa tomber ses paroles de rénovation et de vie [2]. Ici il réforma la messe ; ici il réforma la liturgie, au grand scandale d'Amerbach, qui s'écriait : « Il fait hurler les Psaumes, et les Psaumes traduits en allemand ! » Le fin lettré, pieux cependant, ne se doutait pas qu'au bruit de ces hurlements, dans toute la chrétienté, allaient se fonder les Eglises de l'Evangile restauré.

Pour bien voir Saint-Martin, il faut descendre, traverser le Rhin, et se mettre en face, sur la rive opposée. Alors l'église émerge au-dessus des maisons, [illegible] et lançant en l'air la flèche de son clocher. (*P*[illegible])

[illegible]



Bâle. Cour de l'Hôtel de ville. (p. [illegible])



Chaire d'Œcolampade, à Saint-Martin. (p. 482.)

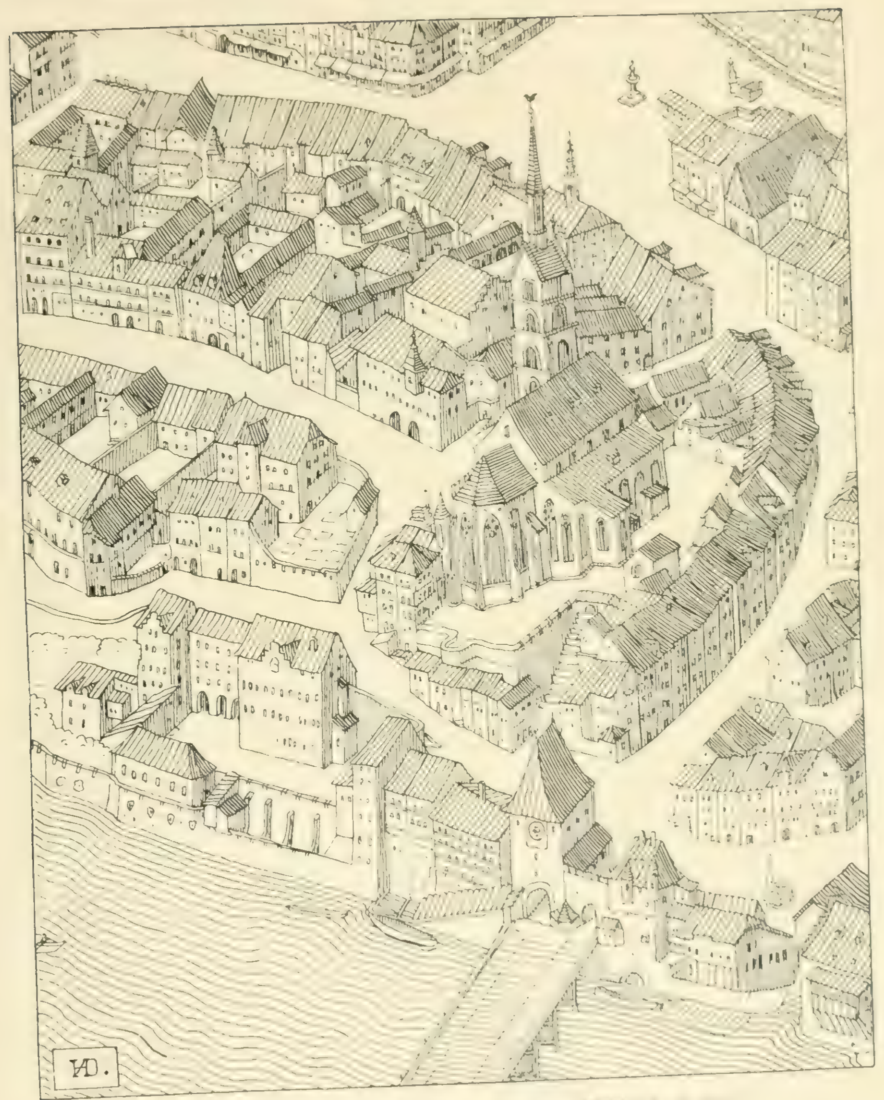
En regardant bien, au-dessous, un peu à gauche de l'église, on distingue un édifice, qui n'a pas d'architecture bien particulière, mais qui, en bas, sur la terrasse où il repose, laisse voir quelques arcades. Ces arcades, voilà ce qui reste du « collège inférieur, » de la vieille université de Bâle, fondée en 1460 par Pie II, Piccolomini. Là, Œcolampade et Pellican commencèrent à enseigner les nouvelles doctrines, en 1523. Là, Farel fit, sur saint Paul, son cours à la jeunesse, « désireux de servir à la piété, comme à la paix et à la tranquillité de la République[1]. » Là, Farel fit retentir sa voix dans ses fameuses disputes de 1524.

VII

Finalement, tous ces efforts si divers, la critique d'Erasme, la parole tonnante de Farel, la prédication d'Œcolampade sur Esaïe et les vices du temps, produisirent leur effet.

Près la place de la cathédrale, dans un enfoncement, était un grand édifice, la *Mücke* (la mouche) si souvent mentionnée dans les chroniques bâloises. La noblesse (en particulier le parti des Psittischer), qui tenait pour le catholicisme, en avait fait sa *Trinkstube* (salle à boire). Le Conseil y avait festoyé avec rois et empereurs, et le conclave, qui avait élu Félix V, s'y était tenu. Mais, dans la ville, était la salle de la corporation des jardiniers (*Page* 486), et là se réunissaient les amis de la Réformation, en particulier le peuple. Enfin il y avait surtout l'église des Cordeliers, grande, haute, avec son [illegible] immenses laissaient pénétrer à flots la lumière. (*Page* 487.)

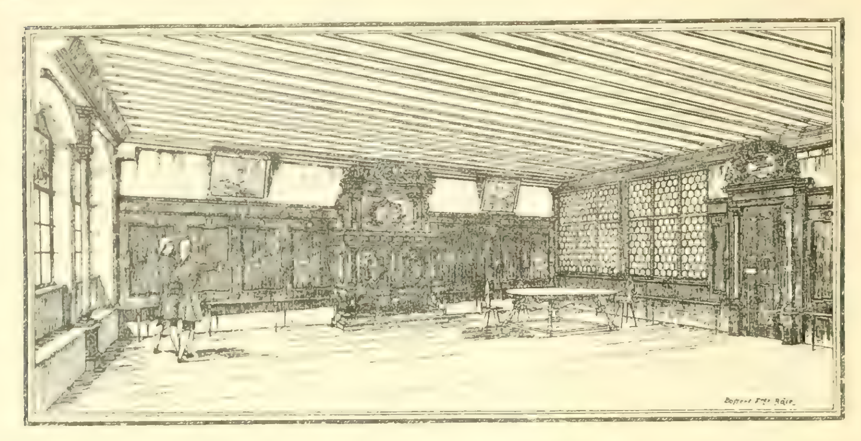
1. [illegible] de 1001 à 1840, la bibliothèque [illegible], Genève, 1866, p. 132.



Bâle. L'église de Saint-Martin (d'après le plan Merian [illegible]

C'était bien la lumière nouvelle qui y avait pénétré avec P[illegible]llican. (*Page* 488.)
L'église devient le lieu de réunion du peuple qui réclame la Réforme. Le gouvernement hésite. Sa lenteur laisse la Réformation éclater en révolution. Le 8 février 1529, au matin, l'église des Cordeliers se remplit. On demande la

révocation de douze membres du Conseil. C'est le club. Œcolampade paraît pour calmer les passions; mais en vain. Du 8 au 10, tout est fini ; les images gisent brisées sur le sol.



Bâle. Salle de la Corporation des jardiniers. (p. 484)

VIII

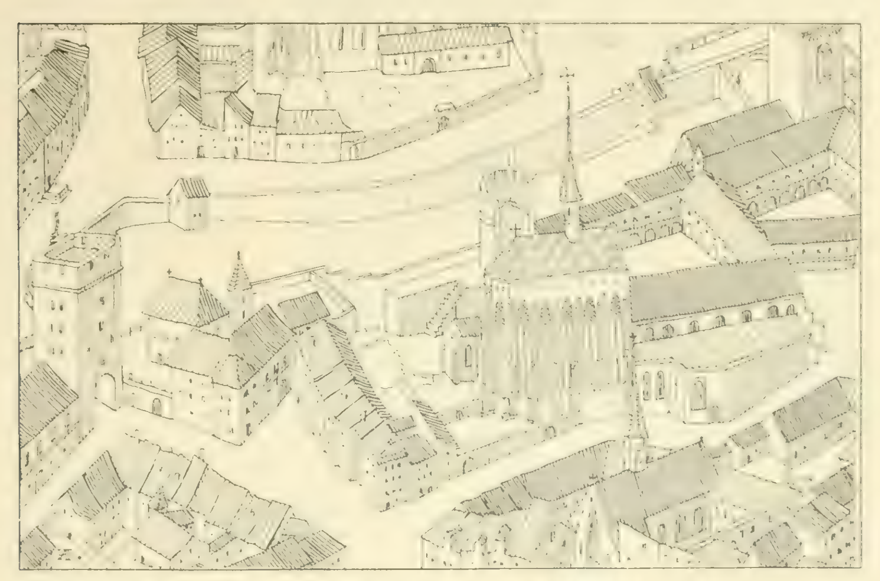
Il fallait organiser. Œcolampade sut ce qu'il lui en coûta de peines, de chagrins, de labeur immense. Il avait alors changé de domicile et habitait, derrière la cathédrale, une maison qui n'existe plus. C'était l'ancienne maison du prédicateur de la cathédrale, plus tard maison du premier vicaire. Ici, sans doute, il logea Zwingle, qui arriva, le 3 septembre 1529, et passa chez lui quelques jours, allant au fameux colloque de Marbourg[1]. Ici il mourut. « Dans cette demeure quitta cette vie le cher homme D. Jean Œcolampade, par le service duquel l'Eglise de Bâle se détacha de l'erreur catholique. Sa fin chrétienne eut lieu le 21 novembre anno 1531[2]. » Comme on lui demandait s'il voulait qu'on ouvrît la fenêtre, il répondit, mettant la main sur son cœur : « Là, il y a assez de lumière. » Assez de lumière, n'est-ce pas la devise magnifique et humble du chrétien ? Gœthe, le représentant incomparable de la sagesse humaine, devait mourir en demandant « plus de lumière. »

[illegible]rbach nous dépeint Œcolampade comme usé à la tâche. (*Page* 489.) Il n'avait que quarante-cinq ans, et paraissait « un homme d'un âge très avancé, à la tête branlante, si décharné qu'on croirait un cadavre vivant. » Tout en s'appuyant sur Zwingle, il avait su conserver son originalité, et, en particulier, il avait

1. [illegible] — 2. [illegible], par [illegible] [illegible] par Adolf [illegible] Vol. III, [illegible]

réclamé pour l'Eglise le droit d'excommunication. « Va le dire à l'Eglise et non à l'Etat, répétait-il ; c'est la parole du maître ! » Il avait ainsi préparé quelques pierres pour le futur édifice synodal : homme intermédiaire entre Zwingle et Calvin.

Seulement après la mort d'Œcolampade, les antistès (premiers pasteurs)



Bâle. Couvent des Cordeliers (d'après le plan Merian [illegible])

logèrent sur la place de la cathédrale, dans une maison qui existe (*Page* 490), très bien conservée, et qu'on indique souvent, à tort, comme la maison d'Œcolampade lui-même. « Après la réformation de l'Eglise et la mort d'Œcolampade, la « maison des granges » a été cédée aux pasteurs de la cathédrale. Le premier fut Oswald Geiszhäuszler nommé aussi Myconius (*Page* 491), qui y mourut, le 15 octobre 1552 [1]. »

C'est celle que dut fréquenter Calvin pendant son séjour.

IX

Nous aimerions savoir la vie que notre Réformateur mena dans la cité bâloise. Malheureusement les renseignements manquent.

Il dut retrouver son ami Cop qu'il n'avait pas revu depuis les fameux événements de novembre 1533. Eut-il une entrevue avec Erasme? Ce qu'on en

1. W[illegible] p. [illegible]



raconte n'est pas même vraisemblable. Bèze nous dit qu'il eut pour principaux amis Simon Grynée et Wolfgang Capiton, et qu'il s'adonna à l'étude de l'hébreu. Mais probablement Bèze se trompe au sujet de Capiton, qui était depuis bien des années à Strasbourg[1].

Ce que nous savons de plus sûr, c'est que Calvin logea chez une matrone distinguée (*lectissima matrona*) nommée Catharina Klein, Catherine Petit (Ramus dit : Catharina Petita), au faubourg Saint-Alban. (*Page* 492.) Quelques années plus tard, 1568-1569, Ramus y logea aussi, et son hôtesse, devenue vieille, lui parlait « souvent et avec plaisir » (*saepe et jucunde*) du caractère, de l'austérité de son ancien pensionnaire : elle était encore sous le charme merveilleux (*sanctitate singularis ingenii mirifice capta*). Pourquoi Ramus ne nous a-t-il conservé aucun détail de ces précieux récits ? Il se borne à répéter, avec Catherine Petit : ici a été composée, élaborée dans des veilles mémorables, célestes, l'*Institution chrétienne*[2].

Nous savons encore que Calvin, quoique caché sous le pseudonyme de *Lucanius*, et plongé dans ses divers travaux, entra peu à peu en relations avec tout ce que la Réforme comptait en Suisse de remarquable, en particulier avec [illegible] collaborateurs.

[illegible] Viret qui était à Bâle, en novembre 1535[3]. Et, le 1[er] mars

1. [illegible] 1571.
2. [illegible] mi prælectiones in Ciceronis orationes consulares. Basileæ per Petrum Pernam, [illegible] XXXIX, [illegible] p. 508 et s. — 3. Le 13 no[illegible] Maistre Pierre Viret est à Bâle. » Herminjard. [illegible]

1541, il rappelait à Viret une visite, qu'ils avaient alors faite en commun : « Claudius Feræus, que tu vis avec moi, à Bâle[1]. »

Il apprit à connaître Bullinger, qui était à Bâle, le 3 février 1536, jour où fut signée la première confession de foi helvétique. Le 22 mai 1557, Bullinger lui rappelait cette année 1536, « où pour la première fois je t'ai vu et salué à Bâle[2]. »



Œcolampade, d'après les *Icones*. (p. 486.)

Il apprit à connaître sans doute Carlstadt, et Caroli, contre lequel il défendit Farel. Sa préface à la Bible d'Olivétan nous le montre en relation avec Farel, sans que nous sachions à quelle époque commencèrent leurs rapports personnels. Arrivant de Genève qu'il avait dû quitter, Caroli accusait les Genevois de tous les crimes. Farel répondit. Carlstadt avertit Caroli. Celui-ci est aussitôt saisi d'une telle fureur, qu'il court dans la ville comme un fou, se répandant en menaces contre Farel. Il alla trouver Calvin, qui le reçut fort mal[3].

Enfin une des maisons que Calvin dut le plus fréquenter fut l'imprimerie qui mit sous presse son *Institution chrétienne*, l'imprimerie de Platter.

X

Nous avons parlé de l'enfance de Platter, alors qu'il était « béjaune » et parcourait l'Allemagne avec les « bacchants. » Nous le retrouvons à Bâle, chez maître Hans Stæhelin, surnommé le Cordier rouge, sur la place du *Rinder*

1. Herminjard, III, p. 373, n. 2. « Nous avons lieu de croire que les relations de P. Viret avec J. Calvin datent de cette époque. » — 2. *Ibid.*, IV, p. 4, n. — 3. *Ibid.*, III, p. 374, n. 8.

Markt. Il étudie la nuit ; il étudie même, tout en travaillant, en fixant à une fourchette quelque page d'un Plaute, que lui a donné le respectable imprimeur messire Andreas Cratander [1]. Il reçoit la visite et les avances de Beatus Rhenanus, d'Erasme. Il y reste insensible, et mange du fromage pourri.



Bâle. — Maison de Myconius. (p. 487.)

Il avait appris la langue hébraïque. Oporin le force à l'enseigner. Un Français était arrivé, envoyé par la reine de Navarre, magnifiquement vêtu et coiffé d'une barrette brodée d'or. Son serviteur le suivait, portant un manteau et un chapeau, pour le cas où la pluie serait venue à tomber. Il va entendre un soir Platter. Celui-ci, après avoir travaillé à faire des cordes toute la journée, arrive dans la chambre, mal vêtu comme toujours, et s'assied contre le poêle, tandis que les étudiants se mettent autour de la table. « Quand viendra notre professeur ? » demande le Français. Oporin lui montre Platter, à sa complète stupéfaction [2].

Quelque temps après, il se marie à Zurich. Sa femme était la servante de Myconius [3], du reste d'une famille ancienne et honorable, dont plusieurs membres furent, depuis, anoblis [4]. Pour le moment ses gages étaient minces, et encore Myconius ne put les lui payer en entier.

Platter continua ses voyages, et au bout de quelque temps revint à Bâle, portant son enfant de six mois couché dans son berceau. « Sa mère marchait derrière, comme la vache suit le veau. »

Pour boire le peu de vin qu'ils possédaient, ils n'avaient qu'une fiole au col allongé. « — Bois donc, disait-il à Anni, tu allaites. — Bois toi-même, répondait la brave femme, tu étudies, et passes à l'école de mauvais quarts d'heure. » Plus tard, ils eurent un verre.

En 1531, Myconius fut nommé à la cure de Saint-Alban. En 1532, il devint antistès (premier pasteur). Platter enseigna le grec au *Pædagogium*. Pendant quatre ans, il fut aussi correcteur d'imprimerie chez Hervagius.

Finalement l'idée lui vint de se mettre imprimeur. Oporin eut la même envie ; ils s'associèrent avec Balthasar Ruch et Ruprecht Winter, beau-frère d'Oporin. Au prix de 800 florins ils acquirent l'atelier d'Andreas Cratander, parce que sa femme ne voulait plus d'un état aussi malpropre.

L'imprimerie fut établie au grand Bâle, quartier du mont Saint-Pierre, dans

1. [illegible]
[illegible]
[illegible] rébende, par se faire tisserand, puis ter-
[illegible], p. 232.

la maison de l'Ours noir, vis-à-vis de l'hôtel d'Andlow [1]. L'installation devait être suffisante. La façade intérieure de la maison existe encore, bien exposée à la lumière, avec de grandes fenètres à meneaux, qui suppriment presque tout le mur. A côté est la porte, par laquelle on devait entrer dans l'atelier. (*Page* 494.)

Oporin [2] (*Page* 493) s'occupait surtout du choix des ouvrages à imprimer. Robert Winter fournissait les fonds. Lasius (Ruch) et Platter dirigeaient l'imprimerie même [3].

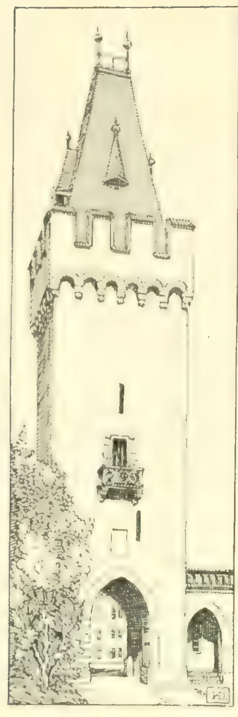


Myconius (p. [illegible])

Myconius se hâta de recommander son protégé à Bullinger. Quelques mois avant que l'*Institution chrétienne* fut sortie de presse, il lui écrit, le 24 juin 1535 : « Je te recommande Platter, le nouvel imprimeur : si tu peux lui confier bientôt quelque chose, sans offenser Froschower, ne l'oublie pas. Les choses que tu écris sont recherchées (*cara*) et se vendent bien. Tu peux l'aider par ces écrits [4]. » Mais Bullinger lui répond qu'il n'est pas libre : « D'heure en heure je donne à Froschower mes pages plutôt noircies qu'écrites [5]. »

Alors Myconius se tourna vers Pellican, en ce moment à Zurich, 13 juillet 1535 : « Thomas est dans le besoin (*indiget*), comme quelqu'un qui essaie un métier.... Il a un outillage très abondant, bon (*probus*), élégant. » On peut se fier à lui pour la correction. « Car lui-même jusqu'ici a fait ses preuves, et il y a Oporin, jeune homme bon, docte, bien au courant, laborieux....... Bref, pour la forme bonne (*proba*), parfaite du volume, pour ses aides (*instructoribus*), pour

1. D'Andlow, premier recteur de l'Académie de Bâle, et [illegible] *[illegible]*, p. 91. La maison de l'O[illegible] avait été habitée au XIV[illegible] le nom de *zum Frieden* (A la paix). *[illegible] Thomas P[illegible]*, p. 171. — 2. O[illegible] avait servi quatre ans le célèbre empirique Paracelse. Il entra [illegible] en 1538, [illegible] à l'Université, comme professeur de grec, 1536. Herminjard, IV, p. [illegible] — 3. *Ibid.*, IV, p. [illegible]
4. 24 juin 1535. *Opera*, X, p. 17. — 5. [illegible] juin, *Ibid.*, p. 48.



Bâle. Porte Saint-Alban.
[illegible]

leur exactitude, tu peux être tranquille. Tu ne peux croire combien tu seras agréable à tous ceux qui aiment Platter [1]. »

Il est très probable que c'est sur la recommandation de Myconius que Calvin s'adressa à Platter, et lui confia l'impression de son *Institution.*

Pendant ce temps, voici la scène qui se passait à l'Ours noir, entre Platter et son associé Lasius. Elle jette un jour cru sur les mœurs de cette époque.

« Nous avions travaillé tout le dimanche ; à onze heures du soir j'étais occupé à revoir une épreuve, quand Balthasar se mit à me lancer des mots piquants et finit bientôt par se répandre en injures :

» — Dis donc, Valaisan, je ne t'ai pas bien compris l'autre jour : notre manière d'agir serait-elle contraire à l'honnêteté [2] ?

» C'était Balthasar qui dirigeait l'imprimerie de l'Ours, établie dans une maison que Cratander nous avait louée. Je répondis comme je le devais à cette grossière apostrophe. Balthasar se tut, mais, saisissant un épais châssis, il s'approcha de moi par derrière, pendant que je lisais l'épreuve ; il avait déjà les deux bras levés pour m'asséner un coup sur la tête, quand, en regardant de côté, je m'aperçus de cette manœuvre ; je me levai subitement et parai le coup avec le bras. Nous en vînmes aux prises. Comme un furieux il m'égratignait le visage et cherchait, avec le doigt, à me crever un œil ; voyant son intention, je lui déchargeai sur le nez un tel coup de poing qu'il tomba à la renverse et resta un bon moment sans connaissance, tandis que sa femme, à genoux auprès de lui, criait :

» — Hélas ! tu as tué mon mari !

» Au bruit, les ouvriers, qui venaient de se coucher, se relevèrent précipitamment et descendirent à l'atelier. Balthasar était toujours évanoui ; j'avais le visage tout égratigné et sanglant. Enfin Balthasar reprit ses sens et voulut de nouveau me tomber dessus :

» — Laissez-le arriver, m'écriai-je, je le recevrai encore mieux que la première fois.

» Les ouvriers me poussèrent à la porte et, une chandelle à la main, je [illegible] ; je [illegible] de la maison du maître d'école. En [illegible], ma femme s'écria :

1. [illegible] dit Platter.

» — Oh ! vous vous êtes battus [1] ? »

Quelques semaines après, Platter habita dans l'imprimerie même : c'est là que naquit son fils Félix (octobre 1536).

Platter n'imprima pas seulement le premier ouvrage de Calvin, il imprima aussi le second, les deux Epîtres composées à Ferrare, et adressées l'une à Duchemin, l'autre à Gérard Roussel.

La préface est datée de Genève : *pridie idus Januarii anno 1537*, et la dernière page porte : « imprimé par Balthasar Lasius et Th. Platter : *mense martio 1537*. » — Dans sa lettre du 25 mars, Oporin dit à Calvin qu'il lui a envoyé douze exemplaires [2].



Portrait de Jean Oporin. (p. 491)

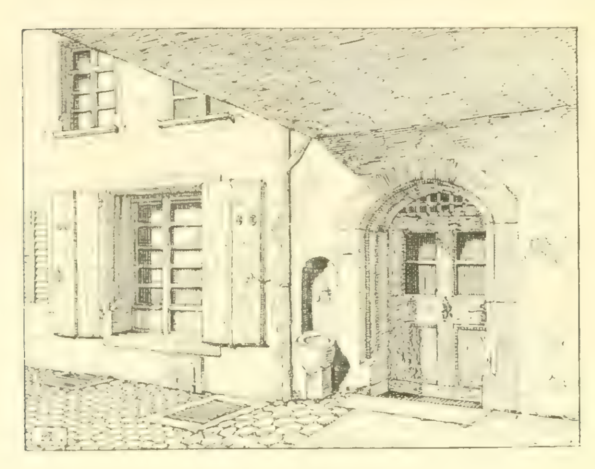
L'association de nos imprimeurs ne dura pas longtemps, cependant. Balthasar fit perdre à ses créanciers quelques milliers de florins. Ruprecht perdit tout son avoir. Oporin tint le plus longtemps. Il finit également par être au-dessous de ses affaires pour une forte somme. « Ces trois hommes sont morts dans la misère et les chagrins. »

Platter prospéra, d'abord comme imprimeur et libraire. Il s'établit dans une maison qui existait encore (*Page* 495), lors de mes premières visites à Bâle : *Zum Gejegt* (la chasse). Elle était située au haut de la rue Franche, Nº 90 (*Freie Gasse*) [3].

1. [illegible] — 2. Herminjard, IV, [illegible] écrivait le fils de Thomas Platter, c'est d'avoir vu peindre la façade de notre maison, jadis la *Wisseburg*, et maintenant : [illegible] dehors de la fenêtre, maître Math[illegible] qui n'est pas encore effacé. » (*Extrait des Mémoires de Félix P*[illegible] p. 235.) Cette chasse était visible au commencement de ce siècle. Depuis, la façade avait été refaite. Mai[illegible]

Là il eut plus de vingt pensionnaires, acheta la maison, et deux autres à côté [1]. En même temps il enseignait.

Il finit par abandonner l'imprimerie, et par accepter la place de directeur de l'école de la cathédrale, qu'il réforma d'après les idées de Jean Sturm, en 1544. A partir de ce moment, il est le grand scholarque bâlois [2]. (*Page* 497.)



Bâle. Imprimerie Platter. (p. 491.)

XI

Comme il est facile de ressusciter le milieu où tous ces événements se sont passés, où tous ces personnages se sont agités! On essaie, il est vrai, de transformer un peu la vieille ville. On a abattu, devant l'Hôtel de ville, tout un grand pâté de maisons. On s'efforce de faire, au travers de la cité, une large rue. Mais longtemps encore il restera assez de vieux quartiers, bien étroits, bien sinueux, bien escarpés, avec ces escaliers, et ces rampes, sur lesquelles on s'appuie, soit pour éviter les chutes en descendant, soit pour s'aider en montant (comme le remarquait déjà Ramus), avec ces maisons à pignons, et leurs étages qui avancent, et surtout leurs façades peintes [3]. Ici et là on lit encore de vieux millésimes : je note celui de 1528. Sans doute, plusieurs des peintures sont modernes. Mais qu'importe la date du bleu, du rouge, du noir ? la sensation est la même pour l'œil. Et puis il y a un nombre infini d'hôtels, d'auberges, avec leurs armes parlantes, fixées aux murailles, ou se balançant à l'air : saumons, chevaux blancs sur fond vert, faisans, lapins, lions, anges, hommes sauvages [4], rois. Il faut s'arrêter

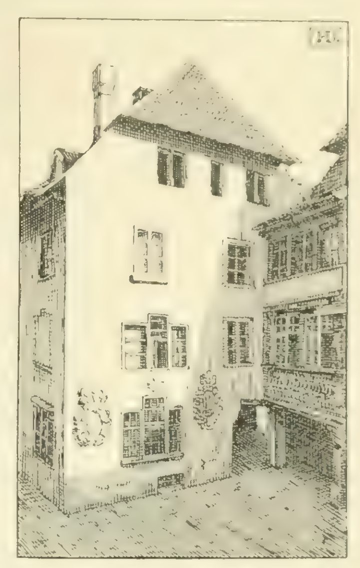
[illegible] et le chœur de l'église des Cordeliers [illegible] le plus exact du vieux Bâle. [illegible]

1. [illegible]

2. [illegible] p. 40.

4. [illegible] lument renouvelé, et j'y ai logé plusieurs fois. Un vénérable [illegible] de Calvin [illegible]

surtout devant la délicieuse fontaine due, dit-on, à Holbein, et qui en tout cas en est digne. C'est un parfait morceau de Renaissance : une colonne, qui, en bas, est entourée d'hommes et de femmes dansant une farandole échevelée. Les contorsions et les gestes violents trahissent une gaieté un peu grosse. Mais voici de délicates cariatides, et des enlacements d'arabesques d'une finesse délicieuse. Et enfin le tout est surmonté d'un joueur de cornemuse âgé, à grande barbe, fatigué. Il a couru le monde, gaspillé sa vie, et pour se soutenir il s'appuie contre le pilier, d'un air las, les yeux demi-fermés.



Bâle. Maison de Platter *Zum G[illegible]gt.* (p. [illegible]03.)

Alors, pour animer ces rues de leur vraie vie du XVI[e] siècle, il faut, au Musée, feuilleter les collections des Holbein, des Manuel, des Urs Graf.

Ce qui frappe, chez ces peintres de la première moitié du XVI[e] siècle, — de 1520 à 1530, — c'est qu'ils peignent et dessinent presque exclusivement des soldats et des femmes de mauvaise vie. C'était, en effet, l'époque maudite des « pensions » (dont Zwingle avait une telle horreur), et des lansquenets traînant leurs rapières et leurs vices. Sans compter que ces couleurs et ces attitudes plaisaient singulièrement à ces pinceaux volontiers hardis. Il faut voir le mendiant déguenillé, qui passe en vous tendant une main menaçante; le paysan pas moins misérable; et puis la série des gens de guerre aux poses fières de matamore, comme celui qui porte une bourse vide, pendue à sa longue lame, et sur laquelle est écrit : « j'ai tout joué. » Mêlées à ces spadassins sont les femmes décolletées, avec des robes faisant des plis énormes ; l'étoffe suffirait pour envelopper deux ou trois fois leur corps. Ce sont ces robes qui coûtaient si cher, et contre lesquelles Calvin et d'autres firent des lois somptuaires. Car les femmes honnêtes ont le même costume : seulement elles ajoutent quelquefois une guimpe, ou une pèlerine, comme des chanoines.

Le peuple qui n'est pas mendiant, le bourgeois qui n'est pas malhonnête, est un peu délaissé par nos artistes. Heureusement la mort n'oublie personne, et Holbein nous a peint les costumes vulgaires dans la *Danse des morts*, un juge, un avocat, un conseiller, un pasteur.

Tenez, voici, courant dans la rue, le petit Félix Platter : il a huit ans et porte

Mais ce qui était plus curieux, c'est que [illegible] du noble voyageur. Cela formait une vignette, sur parchemin, le tout dans un beau livre av[illegible] vignette, entre autres, [illegible] convive a son chapeau [illegible] couteau. Les Suisses étaient renommés pour leur habileté à s'en servir.

un pourpoint, des hauts de chausse mi-parti blanc, mi-parti rouge et bleu. Longtemps il gardera ce costume et s'y pavanera (c'est lui qui le dit). Il a aussi un manteau de velours, que noble Gédéon d'Ostheim lui a donné[1]. Et quand il change, c'est pour prendre un pourpoint tailladé et des chausses mi-blanches, mi-jaune soufre, toujours « en couleur, selon la mode du temps[2]. »

Blanc, jaune soufre, rouge, bleu, et, pour que ce soit plus voyant, une moitié d'une couleur une moitié de l'autre !

Ce sont toutes les nuances de l'arc-en-ciel avec lesquelles ces costumes enveloppent les femmes et les hommes, ou qu'ils font scintiller dans les rues ! Quand le soleil brillait, que les manteaux s'ouvraient, que les peintures des maisons et les peintures des habits jaunissaient et rutilaient, quel éblouissement, quelle fête des yeux !

XII

Après la lumière, les ténèbres ; après la vie, la mort.

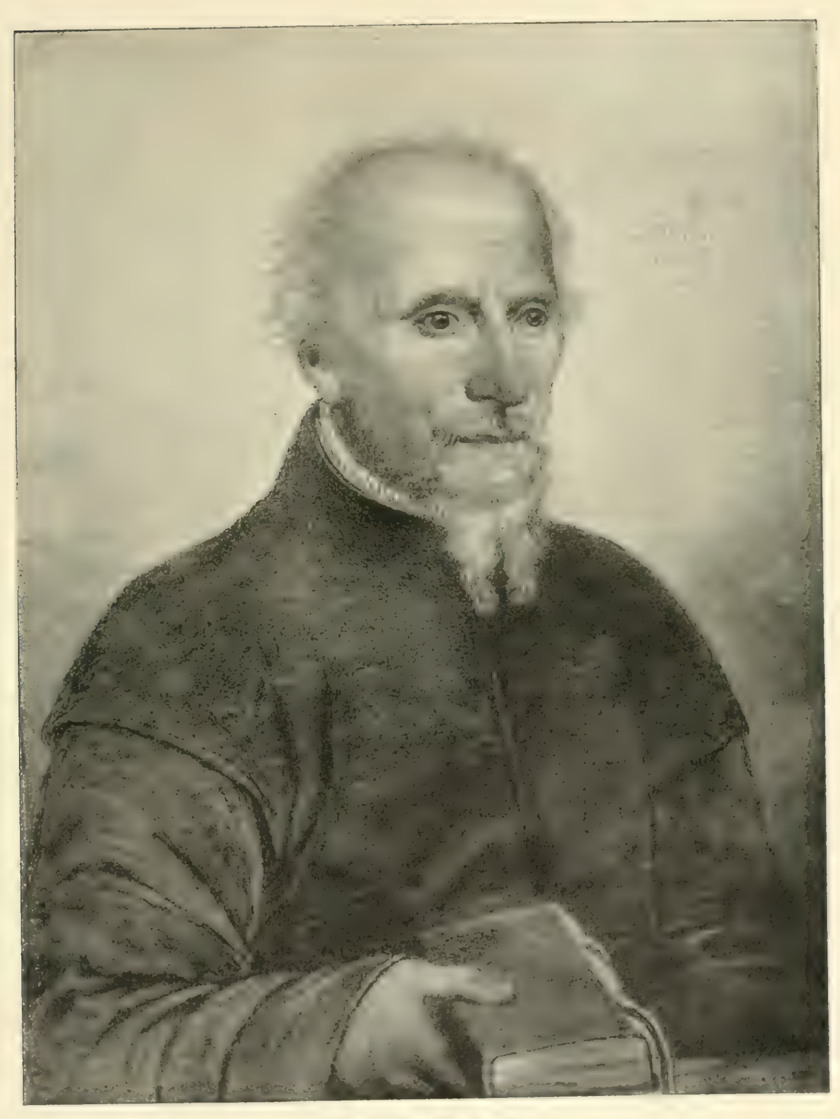
Pour finir mon évocation du passé, je retourne au cloître : je me promène lentement et longtemps sous ces voûtes, à travers ces piliers, en face de cette vue splendide, au milieu de tous ces souvenirs, beaux, grands et plus émouvants encore. Le lieu est propice : d'autant plus qu'ils sont tous là ces hommes avec lesquels je viens de vivre, là, sous une stèle funéraire. Chacun a la sienne. On dirait le *Campo santo* de la Réformation. Et le mot qui, dans l'Ancien Testament, résume par un refrain identique la vie des patriarches, résonne, semble-t-il, à mon oreille : « puis il mourut. »

Je lis[3].

Entre Jacob Meyer, « le très prudent conseil de la célèbre ville, » emporté par la peste en 1541, et Simon Grynæus, recteur de cette académie « si expert dans les langues latine, grecque et hébraïque, et qui poussa jusqu'au miracle la connaissance de la philosophie, et qui posséda la science et l'usage de la vraie théologie » (il mourut à quarante-huit ans, en 1541), est l'épitaphe d'Œcolampade : « premier auteur de la doctrine évangélique dans cette ville, et vrai évêque de ce temple.... » Puis il mourut à l'âge de quarante-neuf ans, le 21 novembre 1531. — Si l'honneur, le bien, l'art aidaient dans le malheur, aucun de ces trois ne [illegible]it mort[4]. » (*Page* 498).

Et Érasme, « homme très grand de toutes les manières... incomparable... » Puis il mourut, septuagénaire, en 1536, et ses amis Amerbach, Froben, Episcopius [illegible] élevé cette pierr[illegible]

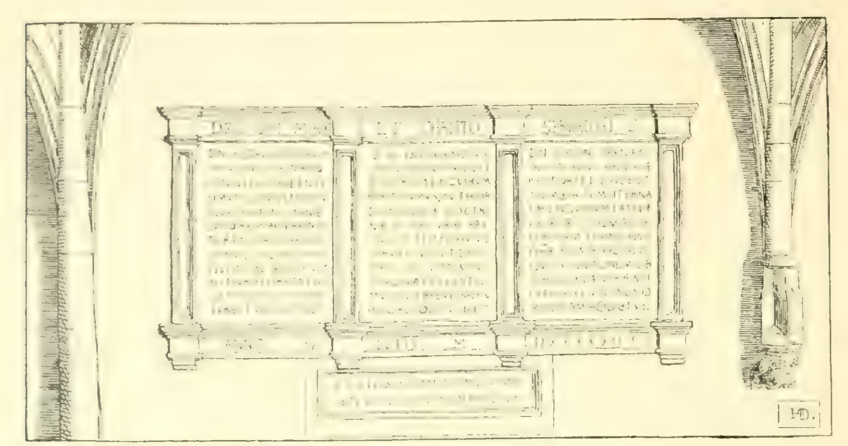
1. [illegible] 2. [illegible] *Platter*, p. [illegible] 3. Toutes ces inscrip- [illegible] Bâle, 1861 [illegible] 4. Ce monument n'a pas [illegible] Saint-Alban. Dans la rue [illegible] la cathédrale même, à droite de la table [illegible] plaque de marbre rouge, couverte d'écriture dorée.



Thomas Platter. (p. [illegible])

Et Oswald Myconius, qui put « nourrir fidèlement de la parole de vérité cette Eglise bâloise, suivant les traces de son prédécesseur Œcolampade.... » Puis il mourut, en 1552.

Et Grataroluṣ, le médecin de Calvin (†1568). Et Oporinus, l'imprimeur docte,



Bâle. Tombeau d'Œcolampade. (p. 496.)

laborieux, élégant. Et Sulzer, « théologien vrai et vigilant, antistès, qui travailla des deux mains dans la vigne du Seigneur, érigea et dirigea l'école de théologie, » puis il mourut à l'âge de soixante-dix-sept ans (1585). Et Hotmann : « la Gaule l'enfanta : Bâle le garde enseveli. Ne connaissant pas la mort, son nom vit partout; » puis il mourut en 1590.... [1]

Puis il mourut ; puis il mourut ! C'est la loi de la nature. Elle n'est que lugubre. Voici qui est angoissant :

« Angèle Curio, noble et généreuse fille, d'un esprit divin... qui parlait élégamment italien, allemand, français et n'ignorait pas le latin... en trois jours, elle fut enlevée par la peste et elle alla avec un élan admirable à Jésus-Christ, âgée de dix-huit ans (1554). »

Et à côté : « Angèle, Coelia, Félicie, l'une âgée de dix-huit ans, l'autre de dix-sept ans, l'autre de seize ans, s'en allèrent à Dieu dans la grande peste de cette ville, au même mois d'août de cette année terrible. Et le père, Coelius Secundus Curio, et la mère Marguerite Isacia, Italiens, réunirent ce qui était mortel de leurs trois enfants si distinguées, si douces, si chères, dans l'espoir de la bien-[illegible]tion. »

Puis le frère alla de bonne heure rejoindre ses sœurs : il avait vingt-neuf ans.

1. [illegible] c'est la seule que je ne trouve pas. [illegible], dans lequel Castalion avait été inhumé, la stèle [illegible]

« Le père joignit le corps de son fils à ceux de ses trois filles, le fils très cher et très pieux, déjà polyhistorien et éloquent, maître à l'école bâloise, le père privé du compagnon et de l'héritier de ses études (1566). »

Enfin Curio lui-même, âgé de soixante-sept ans se coucha pour rejoindre toute sa famille, qui l'avait devancé. « Etranger, arrête-toi et apprends. Ce n'est pas Coelius qui est ici, mais c'est le corps (σῶμα) de Coelius, ou plutôt son tombeau (σῆμα). Christ a son esprit [1].... »

Les luttes sont passées ; les luttes sur la place publique ; les luttes déchirantes près du lit des bien-aimés ; les luttes odieuses entre les théologiens. Illustres savants, doux vieillards, jeunes filles... ils reposent dans la paix du cloître rouge, sur les bords du Rhin vert. Paix, Christ ait leurs esprits !

1. Voir « La famille de Curione » dans les *Récits du XVIe siècle*, par J. Bonnet, I, p. 243 et suiv.



Bâle. Portail de l'évêché.

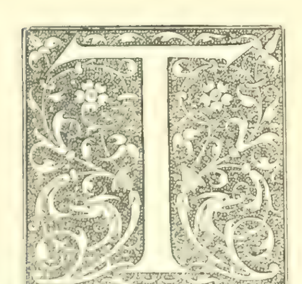
(p. 172)

CHAPITRE SECOND

La Préface de l'Institution chrétienne.

I. Date de la sortie de France. — II. Les Placards de 1534. — III. Préface de la Bible d'Olivétan. — IV. Calvin hébraïsant. — V. Les calomnies de François Ier. — VI. Préface de l'*Institution chrétienne*. — VII. Le caractère providentiel de la préparation de Calvin.

I



TOUS les voyages, tous les séjours que la tradition ou les chroniqueurs font faire à Calvin, depuis sa fuite de Paris jusqu'à son arrivée à Bâle, sont loin d'être prouvés. Nous avons seulement noté les plus probables, sans avoir la prétention d'en préciser ni l'époque exacte, ni la durée. Et même des deux dates extrêmes de cette période agitée, si la première est certaine (1er novembre 1533, discours de Cop), on ne peut en dire tout à fait autant de la seconde.

« Il partit donc de France, dit la *Vie de Calvin*, l'an 1534... mais devant que de sortir de France, estant ceste année-là à Orléans, il composa un livre intitulé *Psychopannychia* [1]. »

Et, dans l'*Histoire ecclésiastique*, on lit : « Le roi vint à Paris, au mois de janvier suivant, commençant l'an 1535, et ordonna le 29 du dit mois une procession générale en laquelle il se trouva en personne avec ses trois enfans.... Plusieurs excellens personnages se bannirent de France volontairement, à cette [illegible] furent Jean Calvin [2]... » etc.

Loin de se contredire, comme on l'a cru, ces deux renseignements se complètent. Calvin part, c'est-à-dire commence le voyage qui doit le conduire

1. [illegible] — 2. [illegible], I, p. 31.

hors de France, en 1534 ; il en sort réellement, pendant ces jours qui, dans l'ancien style, sont attribués à 1534, mais, dans le nouveau, appartiennent à 1535 ; sans doute en février [1].

II

Nous sommes mieux renseignés sur la cause, et l'occasion de cette sortie de France.

François Ier, depuis des années, restait indécis, faisant alterner, vis-à-vis des Evangéliques, les mesures de rigueur et les mesures de clémence. L'entrevue de Marseille (octobre 1533), où il avait reçu, des mains du pape, la femme de son fils, Catherine de Médicis, et des bulles organisant l'inquisition, semblait avoir définitivement fait pencher la balance du côté de la persécution, et décidé du sort religieux de notre pays [2]. Mais encore une fois la politique intervint ; une nouvelle oscillation se produisit. On se remit à craindre et à espérer. Tantôt c'était Béda qui était en prison ; tantôt c'était G. Roussel et Couraud. Au moment où leurs conducteurs étaient ainsi séparés d'eux, les fidèles de Paris « desplaisans et désolez, » ou plutôt « aucuns particuliers » eurent l'idée d'envoyer en Suisse un délégué, pour chercher un abrégé de la doctrine qu'on pourrait donner au peuple. Féret, « serviteur d'un apothicaire du roi François, » alla donc à Neuchâtel et en rapporta, sous forme de « placards » et de « petits livrets, » les fameux « articles véritables sur les horribles, grands et importables abus de la messe papale, inventée directement contre la Saincte Cène de nostre Seigneur seul médiateur et seul Sauveur Jésus-Christ. »

En voici le début : « J'invoque le ciel et la terre en tesmoignage de vérité, contre ceste pompeuse et orgueilleuse messe papale, par laquelle le monde (si Dieu bien tost n'y remédie) est et sera totalement désolé, ruiné, perdu et abysmé, quand en icelle nostre Seigneur est si outrageusement blasphémé, et le peuple séduit et aveuglé : ce que plus on ne doit souffrir ni endurer.... »

Puis il était question d'un « horrible et exécrable blasphème. » Puis il était déclaré qu'il « faut maugré leurs dents que le Pape et toute sa vermine de cardinaux, d'évesques, de prestres, de moines, et autres caphards diseurs de messes, et tous ceux qui y consentent, soyent tels : assavoir faux-prophètes, damnables trompeurs, apostats, loups, faux-pasteurs, idolâtres, séducteurs, menteurs et blasphémateurs exécrables, meurtriers des âmes, renonceurs de Jésus-Christ, de sa mort et passion, faux-témoins, traistres, larrons et ravisseurs de l'honneur de Dieu, et plus détestables que les diables [3].... »

Ces placards ont été longtemps attribués à Farel. Il a été démontré par

1. C'est seulement dans le N. S. que l'année commence en janvier. Voilà pourquoi [illegible] précaution de faire une remarque spéciale. — 2. Louis Bonnet [illegible] deux des fléaux les plus funestes de son histoire, la persécution [illegible] 1856, p. 388. — 3. *Histoire [illegible]*, I, p. 2[illegible].

M. le professeur Herminjard qu'ils furent rédigés par Antoine Marcourt, le premier pasteur de Neuchâtel [1].

Crespin n'a pas tort d'appeler ce style « tranchant et foudroyant. » Couraud « et autres gens de jugement ne trouvèrent pas bon telle manière d'enseigner. » Mais on ne tint pas compte de leur avertissement, et les placards furent affichés, dans la nuit du 17 au 18 octobre, à Paris, à Orléans, et en particulier à Amboise, où se trouvait François I[er], même à la porte de sa chambre [2].

Le dimanche matin (18 octobre) lorsque, en se levant, les bourgeois de Paris aperçurent les terribles affiches, ce fut comme un coup de foudre.

Le fanatisme éclate. Dès le lendemain, lundi 19 octobre, la Chambre des Vacations décide qu'elle ira en procession, le 22, de la Sainte Chapelle à Notre-Dame, « pour prier Dieu que correction fût faite des scandaleux, hérétiques placards et livres attachez et plaquez en plusieurs carrefours et lieux de la ville de Paris. » Une autre procession est annoncée dans toutes les paroisses pour le dimanche 25. Les têtes des Luthériens sont mises à prix, cent écus. Le Châtelet se remplit de prisonniers. Déjà le 10 novembre, sept condamnations à mort sont prononcées. La première victime fut le paralytique Barthélemi Milon, brûlé le 13 novembre [3].

1 [illegible] sont presque textuellement extraits d'un petit traité de la *Sainte Eucharistie*. « Ce traité, dit M. Herminjard, n'est point l'œuvre de Farel. L'exposition aisée, le style vif et rapide, l'usage de certains mots particuliers à l'auteur du susdit traité, tout révèle une autre origine. Ce n'est pas non plus la manière facile, mais prolixe [illegible], le témoignage d'un collègue, d'un ami intime de Farel » (Froment, [illegible], p. 245), qui atteste que ces placards avoient esté faicts à Neufchastel, en Suysse, par un Antoine Marcourt » (Herminjard, III, p. 22 [illegible], et *Histoire des martyrs*, p. 298, n. 1.) — M. Heyer ajoute : « Farel [illegible] Neuchâtel au moment de [illegible] de Féret dans cette ville, mais bien à Genève, où il s'efforçait de faire abolir la messe.... Marcourt, qui était alors un des pasteurs les plus marquants de Neuchâtel, crut pouvoir extraire du traité qu'il allait publier sur l'Eucharistie, les articles contre la messe, et les faire imprimer sans prendre l'avis de ses [illegible] M. W[illegible] a fait quelques remarques qui, non seulement appuient les précédentes, mais expliquent [illegible] Marcourt se trouvait quand il rédigea ces lignes, si funestes à la Réforme française. Marcourt [illegible] Lyon [illegible] de quitter cette ville vers 1530 ou 1531. Réfugié à Neuchâtel, dont il était devenu un des [illegible], il suivait naturellement avec un intérêt passionné les péripéties du drame douloureux qui [illegible] sa ville natale. Alors arrive Féret, et Marcourt lui donne les lignes récemment écrites : « Rédigé à [illegible] d'une indignation que les nouvelles du supplice de Canus, du procès de [illegible] amende honorable de Laurent Meigret (sans doute un proche parent [illegible] Meigret [illegible], ce factum débutant par ces mots : « J'invoque le ciel [illegible] messe papale ». N'est-ce pas un écho de la persécution en France [illegible] (*Bulletin*, XXXIX, 1890, p. 2[illegible]) — Antoine Marcourt de Lyon [illegible]let, un des plus habiles écrivains de ce temps, et l'un de ceux dont le style a le moins vieilli. Son [illegible] satire contre la cour de Rome, et [illegible] Temple [illegible] [illegible] marchand, qui la [illegible] [illegible] marchand, qui [illegible] [illegible] marchand d'[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] mouchouer, et qu'il l'en tira avec le mouchouer ; [illegible] XXXIX, 1890, p. 2[illegible], n. 1. —

Les actes de la Faculté de médecine nous décrivent vivement les sentiments qui agitèrent les cœurs, et qui, semble-t-il, ne pouvaient pas se calmer. Le 21 novembre, l'Université se réunit pour délibérer sur les placards « absolument exécrables et abominables, » qui au milieu du silence et des ténèbres de la nuit ont été affichés dans presque toutes les rues, en nombre incalculable. Un nommé Lullier, docteur en théologie, demande qu'on envoie des délégués au roi, aux frais de l'Université, pour obtenir la mise en liberté de Béda, de Le Clerc, « en ce moment retenus par ordre du roi dans les prisons de l'évêque, » et de Picard. L'Université trouve que la démarche est un peu précipitée. Mais notre docteur représentait la logique des événements : Ce qu'il voulait fut bientôt fait [1].

Le Clerc et Picard sont mis en liberté. Et Béda ?

Au moment où triomphent les passions qu'il a passé sa vie à exciter, au moment où, sur les places, la foule trépigne de rage et d'ivresse autour des bûchers dévorant les Luthériens, Béda, comme un de ces hérétiques, est conduit lui aussi au parvis de Notre-Dame : il fait amende honorable devant la même foule ; il confesse qu'il a mal parlé du roi, de la vérité. Après quoi il est ramené en prison pour attendre que François I[er] le fasse conduire dans quelque monastère [2].

Le dé n'en était pas moins définitivement jeté : le roi fit deux choses, également furibondes, une procession et un édit.

Le 21 (ou le 29) janvier 1535 (N. S.), avec ses trois enfants, tête nue, des cierges de cire blanche ardents en la main, il alla de place en place voir brûler vifs six personnages, « avec merveilleuses huées du peuple tellement esmeu, que peu s'en falloit, qu'ils ne les arrachassent des mains des bourreaux pour les deschirer. » Puis, après dîner, devant le Parlement, une grande partie du clergé et grande noblesse, devant les ambassadeurs des nations étrangères, « il protesta avec extrême colère, que s'il savoit un sien membre infecté de ceste doctrine, il l'arracheroit, de peur que le reste n'en fust corrompu [3]. »

L'édit était, en un sens, plus prodigieux que la procession elle-même : le 13 janvier, des lettres patentes abolissaient l'imprimerie [4].

Telle fut l'année dite des placards, qui vit Calvin résignant ses prébendes, le 4 mai ; l'ordre des Jésuites fondé à Montmartre, le 15 août ; Calvin quittant la France, au milieu d'une véritable émigration, avec M. Cordier, Cl. Marot, etc. ; et le culte réformé célébré pour la première fois à Genève, le 1[er] mars.

1. Du Boulay, VI, p. 240. — 2. *Ibid.*, VI, p. 249. Lettres de [illegible] le jour de saint Pierre et de saint Paul, 1535. La Faculté de médecine [illegible] Exilé de Paris en mai 1533, Béda avait été rappelé vers la fin de la même année. [illegible] mars 1534, il fut accusé de lèse-majesté, à cause des propositions [illegible] rieurement, et qui avait pour titre : « Oraison faite au roi de France par les trois docteurs de Paris bannis et rel[illegible], requerant d'estre rappelés de leur exil. » Herminjard, III, p. [illegible]. — 3. *[illegible]*, I, p. [illegible]. — 4. Voir plus haut, p. 105, n. 3.

III

Pendant ce temps, à Bâle, Calvin travaillait.

Il travaillait à la Bible d'Olivétan, achevée d'imprimer (c'est le dernier feuillet qui le dit) l'an 1535, le quatrième jour de juin. Or cette Bible contient une première préface latine de Calvin, et une seconde préface française[1]. Celle-ci a pour but de retracer à grands traits l'histoire de la révélation. Celle-là (que nous avons citée en partie) est plus importante pour nous. Calvin, non seulement recommande l'œuvre de son cousin, fait ses réserves sur certaines imperfections qu'on pourra y trouver, mais il parle de Chusemeth et de Chlorotes, c'est-à-dire de Farel et de Viret, et de ses rapports avec « ces saints hommes et invincibles témoins de la parole. » Il faut donc, puisque la préface a précédé le mois de juin, qu'elle ait été écrite non seulement des semaines, mais des mois auparavant (le voyage du manuscrit et l'impression ont pris du temps). Or Calvin est arrivé à Bâle en février sans doute. Est-ce dans quelques semaines qu'il a été mis au courant de l'entreprise de son cousin, de ses hésitations, des encouragements donnés par Farel et par Viret, et qu'il a pris une connaissance au moins superficielle de ce grand travail ?

Evidemment non. Et voilà un nouvel argument (nous ne les comptons plus), en faveur de la date que nous avons assignée à la conversion de Calvin. Dès le commencement de 1535, non seulement Calvin était protestant, mais il était regardé comme un chef protestant depuis longtemps. « Nous nous bornerons pour le moment, dit Reuss, à signaler le ton d'autorité et de supériorité avec lequel Calvin s'exprime dans toute cette préface. Aurions-nous tort d'y voir une nouvelle preuve que l'auteur a dû s'être familiarisé *depuis longtemps* avec les questions de théologie et de polémique, et surtout avec l'étude des textes sacrés [illegible]

IV

C'est encore à Bâle que Calvin se perfectionna dans l'étude de la langue hébraïque, il avait sans doute commencé à l'étudier avec Vatable, à Paris[3].

La *Vie de Calvin* (2e édit.) dit : « Une chose n'est à omettre, que comme il estoit soigneux à bien départir ses études, durant le temps qu'il fut tant à Basle qu'à Strasbourg, il s'adonna entre autres choses à la cognoissance de la langue hébraïque, où il profita tellement, que ce luy fut depuis grande aide pour l'intelligence de l'Escriture, comme ses livres en rendent tesmoignage[4]. »

1. [illegible] de Calvin, publié par [illegible] p. 110 et suiv. [illegible]
[illegible] III, p. 232. Voir [illegible] 8. — La troisième édition dit plus brièvement :



Sébastien Munster, d'après les [illegible].

Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ici les lignes consacrées au sujet qui nous occupe par M. Ant.-J. Baumgartner, professeur d'hébreu à l'Ecole de théologie de Genève, dans sa remarquable brochure : *Calvin hébraïsant et interprète de l'Ancien Testament.*

Bâle, ville universitaire, centre d'une culture intense, possédait alors des hommes qui ont laissé un nom dans l'histoire des lettres hébraïques, Œcolampade et Sébastien Münster : celui-là, élève de Reuchlin, qui lui-même fut le premier hébraïsant allemand, l'oncle de Mélanchthon, et celui-ci, élève d'un autre hébraïsant célèbre du seizième siècle, un juif converti, Mathias Adrianus. Œcolampade, il est vrai, était mort en 1531. Mais, depuis la nouvelle organisation de l'Université (1529), un professeur spécial de langue hébraïque avait été institué, et ce professeur était Sébastien Münster.

Aussi fameux comme géographe que comme hébraïsant, appelé par l'épitaphe de son tombeau *Germanorum Esdras et Strabo*, l'Esdras et le Strabon allemand, appelé par le Dr Eck, *Rabi Munsterus*, il avait été d'abord professeur à Heidelberg. Venu à Bâle en 1529, il devait y rester jusqu'à sa mort, en 1552. Au moment où Calvin arriva, il était occupé à la publication de son principal ouvrage, sa *Biblia hebraica*, dont les deux volumes in-folio parurent en 1534-1535.

Il est bien difficile de croire[1] que Calvin ait négligé de puiser à la source qui

« Ils arrivèrent avec peine à Strasbourg et à Bâle. *Là* il eut surtout pour amis [illegible] et Wolfgang Capiton, et s'adonna à l'étude de l'hébreu » *Ibid.* (p. 124). [illegible]

1. Dans une lettre à M. Baumgartner, M. Herminjard, [illegible]

jaillissait si près de lui, et c'est sans doute à Münster, d'après M. Herminjard[1], qu'est adressée la « lettre à un professeur. »

« Si Calvin a profité à Bâle des leçons du savant Münster, on peut dire qu'il fut à bonne école, à la meilleure hébraïque de l'époque. Münster, nous l'avons vu, était un hébraïsant de race, capable plus qu'aucun autre d'inculquer à des étudiants la connaissance philologique la plus solide et la plus étendue que pût fournir l'époque. Si Calvin a été son élève, il a dû consciencieusement profiter de l'occasion unique qui s'offrait à lui ; ses écrits semblent le prouver assez clairement[2]. »

Ajoutons qu'il devait achever ses études à Strasbourg, lors de son exil de Genève. Là encore il trouva des maîtres dignes de lui, dans la personne de deux Réformateurs, Bucer et Capiton. Le premier s'était fait connaître comme hébraïsant par son érudit Commentaire sur les Psaumes, en 1529 ; le second avait publié une grammaire hébraïque, en 1516-1518, alors qu'il était prédicateur à Bâle. « Il est peu de milieux qui eussent été plus favorables pour se livrer à une semblable étude, et il faut ajouter, c'est le dernier moment de loisir dont il sera donné au Réformateur de jouir pleinement »[3].

V

Pendant que Calvin travaillait ainsi à Bâle, et que les fugitifs de la terrible persécution arrivaient, on apprit une étrange nouvelle.

François Ier voulait bien exterminer l'hérésie en France, mais il n'en voulait pas moins s'appuyer sur cette hérésie en Allemagne. Comment faire pour envoyer les protestants français à la mort, tout en conservant les protestants allemands, comme alliés ?

Le roi-chevalier n'hésita pas, et à la cruauté il ajouta le mensonge. Il fit composer un « grand placard » qu'il adressa aux Etats de l'empire, 1er février 1535 (N. S.), et d'après lequel les pauvres martyrs étaient non seulement des fous, mais des furieux, *furiosos magis quam amentes*, excités « par l'ennemi de la vérité et du repos, par le père des dissensions et du mensonge, » d'épouvantables révolutionnaires. Cette accusation, auprès de ceux qui avaient

[illegible] Bâle (1535-1536), Calvin a étudié sérieuse- [illegible] Münster. C'est une persuasion plutôt qu'un commencement de certitude. » Baumgartner, [illegible]

[illegible] professeur qui a [illegible] reçu [illegible] Munster soit le nom le plus vraisemblable. Peut-être cependant y a-t-il [illegible] ne qui a vingt ans de plus que lui, et dont il a [illegible] gnements ecclésiastiques, Calvin ne parle pas [illegible] ne gêne pas M. Herminjard ; à bon droit. M [illegible] — 2. Baumgartner, *Calvin* [illegible]

été les témoins de tous les excès de Münzer et de ses bandes anabaptistes, était habile évidemment. Le roi ne négligeait qu'un point : d'envoyer les preuves. Au contraire, il déclarait qu'il les avait détruites. « J'ai préféré, disait-il, ensevelir leurs paradoxes dans les ombres d'où ils étaient sortis, plutôt que de vous les envoyer à vous, qui êtes la lumière du monde. » Les documents ainsi supprimés, François premier s'écriait avec l'accent de la plus vertueuse indignation et du simple devoir accompli : « Je me borne à dire que si vous avez eu parmi vous des individus semblables, ou même bien différents, tous vous les avez détestés et exécrés (*abominati illos atque exsecrati estis ommes*) selon votre devoir. Je me suis opposé avec toute ma sollicitude, mon pouvoir, mes soins à ce que cette peste contagieuse et menaçante de la plus affreuse sédition ne s'étendît davantage en France[1]. » François I[er] ne méritait donc que des félicitations !

C'en était trop. Cette « contradiction infâme et mensongère, comme s'exprime Bullinger, mettant le comble à l'impudence, à la perversité souverainement indigne de la majesté royale[2], » devait-elle ne rapporter au coupable que des profits ? François I[er], non content d'enlever aux martyrs la vie, allait-il paisiblement leur enlever aussi l'honneur ? Non. Calvin prend la parole. Il travaillait depuis assez longtemps, nous l'avons vu, à un exposé des doctrines évangéliques. Il hâte l'achèvement de son livre et le publie.

« Laissant le pays de France, raconte-t-il lui-même dans la préface des Psaumes, je m'en veins en Allemagne, de propos délibéré, afin que là je peusse vivre à requoy en quelque coin incognu comme j'avoye tousjours désiré.

» Mais voyci, pour ce que cependant que je demeuroye à Basle, estant là comme caché et cognu de peu de gens, on brusla en France plusieurs fidèles et saincts personnages, et que le bruit en estant venu aux nations estranges, ces bruslemens furent trouvez fort mauvais par une grande partie des Allemans, tellement qu'ils conceurent un despit contre les autheurs de telle tyrannie : pour l'appaiser on feit courir certains petits livres mal-heureux et pleins de mensonges, qu'on ne traittoit ainsi cruellement autres qu'anabaptistes et gens séditieux, qui par leurs resveries et fausses opinions renversoyent non seulement la religion, mais aussi tout ordre politique. Lors moy, voyant que ces prattiqueurs de Cours par leurs desguisemens, taschoyent de faire non seulement que l'indignité de ceste effusion du sang innocent demeurast ensevelie par les faux blasmes et calomnies desquelles ils chargeoyent les saincts martyrs après leur mort, mais aussi que par après il y eust moyen de procéder à toute extrémité de meurtrir les povres fidèles, sans que personne en peust avoir compassion, il me sembla que sinon que je m'y opposasse vertueusement, en tant qu'en moy estoit, je ne pouvoye m'excuser qu'en me taisant je ne fusse trouvé lasche et desloyal. Et ce fut la cause qui m'incita à publier mon Institution de la religion chrétienne : premièrement à fin de respondre à ces meschans blasmes que les autres semoyent, et en purger mes frères, desquels la mort estoit précieuse en la présence du Seigneur : puis

1. Herminjard, III, p. 25[illegible]. 2. 28 mars 1535, [illegible]

après afin que d'autant que les mesmes cruautez pouvoyent bien tost après estre exercées contre beaucoup de povres personnes, les nations estranges fussent pour le moins touchées de quelque compassion et solicitude pour iceux. Car je ne mis pas lors en lumière le livre tel qu'il est maintenant copieux et de grand labeur, mais c'estoit seulement un petit livret [le latin dit : *breve enchiridion*] contenant sommairement les principales matières : et non à autre intention, sinon afin qu'on fust adverti quelle foy tenoient ceux lesquels je voyoye que ces meschans et desloyaux flatteurs diffamoyent vilénement et mal-heureusement[1]. »

Ainsi un acte, un grand acte, la protestation solennelle d'un cœur rempli de pitié pour ses frères, et d'une conscience frémissante d'indignation contre l'impudence du roi, voilà ce que fut la première édition de l'*Institution chrétienne.* (*Page* 509.)

VI

Et maintenant nous pouvons lire cette lettre à François I[er], les pages les plus célèbres peut-être qui soient sorties de la plume de Calvin. Nous suivons le premier texte français, celui de 1541[2].

Après avoir indiqué pourquoi et comment il a changé de dessein, dans la composition de son livre, Calvin énumère les calomnies publiques et secrètes dont les évangéliques sont victimes. Les plus modérés de leurs juges croient s'être acquittés de leur office, en ne condamnant « personne à mort sinon ceux qui sont, ou par leur confession, ou par certain témoignage, convaincuz. »

Convaincus ! s'écrie alors leur défenseur. « Mais de quel crime ? De ceste doctrine damnée, disent-ilz.

« Mais par quelle loy est-elle damnée ? — Or c'estoit le point de la deffence : non pas désavouer icelle doctrine, mais la soutenir pour vraye. Icy est osté le congé d'ouvrir la bouche. Pourtant, je ne demande point sans raison, Très illustre Roy, que tu veuilles prendre la congnoissance entière de ceste cause : laquelle jusques icy à esté démenée confusément, sans nul ordre de droit, et par un ardeur impétueux, plustôt que par une modération et gravité judiciaire. Et ne penses point que je tasche à icy traicter ma deffence particulière, pour impétrer retour au pays de ma naissance : Auquel, combien que je porte telle affection d'humanité qu'il appartient : toutesfois, comme les choses sont maintenant disposées, je ne souffre pas grand dueil d'en estre privé. Mais j'entreprens la cause commune de tous les fidèles, et mesme celle de Christ ; laquelle aujourd'hui est en telle manière du tout deschirée et foulée en ton Royaume, qu'elle [illegible]. Ce qui est certes advenu par la tyrannie d'aucuns

1. [illegible] composée en latin par Jean Calvin, et [illegible]. Très chrestien Roy de France, François premier [illegible] M.D.XLI. (Exemplaire de M. le [illegible]

CHRISTIA
NAE RELIGIONIS INSTI-
tutio, totam ferè pietatis summã, & quic
quid est in doctrina salutis cognitu ne=
cessarium, complectens : omnibus pie=
tatis studiosis lectu dignissi=
mum opus, ac re
cens edi=
tum.

PRAEFATIO AD CHRI
stianißimum REGEM FRANCIAE, *qua*
hic ei liber pro confeßione fidei
offertur.

IOANNE CALVINO
Noviodunensi autore.

BASILEAE,
M. D. XXXVI.

D. Matthaeo Limpergio summo
amico Joan. Oporinus
D. D.

Titre de la premiere édition de l'*Institution chrétienne*. (p. 508.) (Grandeur de l'original.)

Pharisiens, plustôt que de ton vouloir. Mais comment cela se faict, il n'est point mestier de le dire icy. Quoy que ce soit, elle est grandement affligée. Car la puissance des adversaires de Dieu a obtenu jusques là, que la vérité de Christ, combien qu'elle ne soit perdue et dissipée, toutefois soit cachée et ensevelie comme ignominieuse : et, oultre, que la povrette Eglise soit, ou consumée par mortz cruelles, ou par bannissemens déchassée, ou tellement, par menasses et terreurs, estonnée, qu'elle n'ose sonner mot. Et encores ilz insistent en telle rage qu'ilz ont acoustumé, pour abattre la paroy qu'ilz ont jà esbranlée, et parfaire la ruyne qu'ilz ont encommencée. Cependant nul ne s'advance, qui s'oppose en deffence contre telles furies. Et s'il y en a aucuns qui veulent estre veuz très

fort favoriser à la vérité, ils disent qu'on doit aucunement pardonner à l'imprudence et ignorance des simples gens. Car ilz parlent en ceste manière, appelans la très certaine vérité de Dieu, imprudence et ignorance : et ceux que nostre Seigneur a tant estimez, qu'il leur a communiqué les secretz de sa sapience céleste : gens simples. Tellement tous ont honte de l'Evangile.

» Or à toy appartient, Très gracieux Roy, de ne destourner ne tes aureilles, ne ton couraige, d'une si juste deffence : principalement quand il est question de si grand'chose. C'est à sçavoir comment la gloire de Dieu sera maintenue sur terre : comment sa vérité retiendra son honneur et dignité : comment le Règne de Christ demeurera en son entier. O matière digne de tes aureilles, digne de ta jurisdiction, digne de ton Thrône Royal! Car ceste cogitation fait un vray Roy : s'il se recongnoist estre vray ministre de Dieu au gouvernement de son Royaume. Et au contraire celuy n'exerce point Règne, mais briganderie, qui ne règne point à ceste fin, de servir à la gloire de Dieu. Or celuy est abusé qui attend longue prospérité en un Règne, qui n'est point gouverné par le sceptre de Dieu : c'est-à-dire sa saincte Parole. Car l'édit céleste ne peut mentir, par lequel il est dénoncé, que le peuple sera dissipé quand la Prophétie défauldra.

» Et ne te doibt détourner le contemnement de notre abjection. Certes nous recongnoissons assez, combien nous sommes povres gens et de mespris : c'est à savoir, devant Dieu misérables pécheurs, envers les hommes contemnez et déjectez, et mesme, si tu veux, l'ordure et la ballieure du monde : ou si on peut encores nommer quelque chose plus vile. Tellement qu'il ne nous reste rien de quoy nous glorifier devant Dieu : sinon sa seule miséricorde : par laquelle, sans quelque mérite nostre, nous sommes sauvez, ne envers les hommes, sinon nostre infirmité, c'est-à-dire ce que tous estiment grande ignominie.

» Mais toutesfois il fault que nostre doctrine consiste, eslevée et insupérable par-dessus toute la gloire et puissance du monde. Car elle n'est pas nostre, mais de Dieu vivant et de son Christ : lequel le Père a constitué Roy, pour dominer d'une mer à l'autre, et depuis les fleuves, jusques aux fins de la terre. Et tellement dominer, qu'en frappant la terre de la seule verge de sa bouche, il la casse toute avec sa force et sa gloire, comme un pot de terre : ainsi que les prophètes ont prédict de la magnificence de son Règne, qu'il abatroit les Royaumes durs comme fer et érain, et reluisans comme or et argent. »

Inutile de faire remarquer la grandeur de ce langage. Mais peut-être est-il utile de faire remarquer jusqu'à quel point, pour le Réformateur, la Réforme est une question de foi, de foi en la vérité. Et naturellement la vérité est exprimée dans une doctrine. Que reproche-t-on aux novateurs : « une doctrine damnée. » Qu'est-ce qui indigne Calvin? c'est que ses adversaires appellent imprudence et ignorance « la très certaine vérité de Dieu. » Et quelle est sa certitude triomphante? « Il faut que notre doctrine consiste élevée et insupérable, car elle n'est pas nostre, mais de Dieu vivant et de son Christ. » On ne dira pas que ces hommes ne vivaient pas de leur doctrine : ils en vivaient jusqu'à mourir pour elle. Et

précisément leur mort même atteste cette foi nette, précise, inébranlable, absolue en la très certaine vérité de Dieu. « Je *sais* en qui j'ai cru. » Je sais !

Et cependant l'admiration ne doit pas aller jusqu'à l'aveuglement. Calvin dit : La vérité ; il ne dit pas : la liberté. Or il aurait fallu affirmer cela et ne pas nier ceci. Calvin ne proteste pas contre les supplices infligés à l'hérésie : il conteste l'hérésie. C'en était une d'un autre genre. Du moins elle prouve la parfaite sincérité de nos pères. Ils ne comprirent pas, au XVI[e] siècle, la tolérance comme nous la comprenons au XIX[e]. Mais toujours ils offrirent de supporter les premiers la loi qu'ils proclamaient pour les autres ; et, avant d'en tourner la pointe contre leurs adversaires, ils la tournèrent héroïquement contre eux-mêmes. Ils se sont trompés, non en bourreaux cruels, mais en sublimes martyrs. Il y a eu erreur. Il n'y a pas eu honte, ni pour eux, ni pour nous.

Ayant posé la question avec cette majesté, Calvin passe rapidement en revue les principales objections.

Cette doctrine est nouvelle, dit-on. Calvin répond : « Ilz font moult grand injure à Dieu : duquel la sacrée parolle ne méritoit point d'estre notée de nouvelleté. Certe je ne doubte point, que touchant d'eux, elle ne leur soit nouvelle : ausquelz et Christ mesmes et son Evangile sont nouveaux. Mais celuy qui sçait que ceste prédication de Sainct Paul est ancienne, c'est que Jésus-Christ est mort pour noz péchez et ressuscité pour nostre justification : il ne trouverra rien de nouveau entre nous. Ce qu'elle a esté longtemps cachée et incongneue, le crime en est à imputer à l'impiété des hommes. Maintenant quand elle nous est rendue par la bonté de Dieu, pour le moins elle devoit estre receue en son autorité ancienne. »

Cette doctrine est douteuse et incertaine, dit-on. Calvin répond par un argument *ad hominem*, terrible et sublime : « Comment qu'ilz se moquent de l'incertitude d'icelle, s'ilz avoient à signer la leur de leur propre sang, et aux despens de leur vie, on pourroit voir combien ilz la prisent. Nostre fiance est bien autre, laquelle ne craint ne les terreurs de la mort, ne le Jugement de Dieu. »

Puis Calvin réfute l'objection tirée de l'absence de miracles. Selon lui « la doctrine précède les miracles. » Satan a aussi ses miracles....

Il en arrive à l'objection tirée du témoignage des Pères : et ce lui est une occasion de prouver sa modération, et la sagesse de son jugement : « Ilz nous poursuivent par grand' clameur, comme contempteurs et ennemis des Pères. Mais tant s'en fault que nous les contemnions, que si c'estoit notre présent propos, il me seroit facile d'approuver par leurs témoignages la plus grand' part de ce que nous disons aujourd'huy. Mais nous lisons leurs escriptz avec tel jugement, que nous avons toujours devant les yeux ce que dit saint Paul : c'est que toutes choses sont nostres, pour nous servir, non pour dominer sur nous.... Ceux qui n'observent point cest ordre, ne peuvent rien avoir de certain en la Foy : veu que ces saincts personnages desquelz il est question, ont ignoré beaucoup de choses, sont souvent divers entre eux, et mesme aucunesfois se contreviennent à eux-mesmes. »

Suit alors une longue et éloquente énumération, où Calvin montre comment ses adversaires se moquent de ces Pères qu'ils invoquent, et qui les condamnent. C'est rapide, pressé, comme les coups d'une massue, qui tombe et retombe sur le fer placé entre elle et l'enclume. « Ceux estoient du nombre des Pères, desquels l'un a dit que Dieu ne beuvait ne mengeoit; et pourtant qu'il n'avoit que faire ne de platz ne de calices. L'autre, que les sacrements des Chrestiens ne requièrent ne or ne argent, et ne plaisent point à Dieu par or. Ilz oultrepassent donc ces limites, quand en leurs cérémonies, ilz se délectent tant d'or, d'argent, marbre, yvoire, pierres prétieuses et soyes, et ne pensent point que Dieu soit droitement honoré, sinon en affluence et superfluité de ces choses. — Cestuy estoit un Père, qui disoit que librement il osoit manger chair en quaresme, quand les autres s'en abstenoient, d'autant qu'il estoit Chrestien. Ilz rompent donc les limites, quand ilz excommunient la personne, qui aura en quaresme gousté de la chair. — Ceux estoient Pères desquelz l'un a dit qu'un Moyne qui ne laboure point de ses mains, doibt estre réputé comme un brigand. L'autre, qu'il n'est pas licite aux Moynes de vivre du bien d'autruy : mesme quand ilz seroient assiduelz en contemplations, en oraisons, et à l'estude. Ilz ont aussi oultrepassé ceste borne quand ilz ont mis des ventres oysifz de Moynes en des b... (ce sont leurs cloistres), pour estre saoullez de la substance d'autruy.... » Et cela continue avec la même verve impitoyablement érudite, trois, quatre pages.

Ne voulant pas braver l'honnêteté, nous avons dû supprimer un mot à la fin de la dernière citation. Nous sommes au XVIe siècle, où l'énergie, qui a tant de charme et tant de vertus, a aussi ses défauts. Calvin ne recule pas devant l'image réaliste, et le mot qu'on est convenu d'appeler propre, surtout quand il s'agit des moines. Quelques pages plus haut, il les avait dépeints en ces termes : « Pourquoy combatent-ilz d'une telle rigueur et rudesse pour la Messe, le Purgatoire, les pèlerinages, et telz fatraz, tellement qu'ilz nient la vraye piété povoir consister, si toutes ces choses ne sont creues et tenues par Foy très explicite, combien qu'ilz n'en prouvent rien par la parolle de Dieu? Pourquoy? sinon pourtant que leur ventre leur est pour Dieu, la cuisine pour Religion, lesquelz ostez, non seulement ils ne pensent pas qu'ilz puissent estre chrestiens, mais ne pensent plus estre hommes. Car combien que les uns se traictent délicatement en abondance, les autres vivotent en rongeant des croustes, toutesfois ilz vivent tous d'un pot, lequel, sans telles aydes, non seulement se refroidiroit, mais [illegible] du tout.

Mais déjà le voici revenu à la grande éloquence. Il s'agit des troubles que l'on reproche à la nouvelle doctrine de susciter. Emeutes, contentions! Ce n'est pas la faute de l'Eglise évangélique, c'est la faute de Satan lui-même. Calvin voit le [illegible] des âmes secouant le sommeil, dans lequel la superstition papistique lui avait permis de se plonger : « C'est quasi le propre de la parolle de Dieu, que jamais elle ne vient en avant que Satan ne s'esveille et escarmouche. [illegible] une marque très certaine, pour la discerner des doctrines menson-

gières : lesquelles facilement se montrent, en ce qu'elles sont receues volontairement de tous et viennent à gré à tout le monde. En telle façon, par quelques années ci-devant, quand tout estoit ensepvely en ténèbres, ce seigneur du monde se jouoit des hommes à son plaisir, et, comme un Sardanapalus, se reposoit et prenoit son passetemps en bonne paix. Car qu'eust-il faict, sinon jouer et plaisanter, estant en paisible et tranquille possession de son Règne ? Mais depuis que la lumière, luysante d'en hault, a aucunement déchassé ses ténèbres, depuis que le Fort a assailly et troublé son Règne, incontinent il a commencé à s'esveiller de sa paresse et prendre les armes. »

Et la lettre se termine par un appel direct au roi : « Tu as, ô Roy très magnifique, la venimeuse iniquité de noz calumniateurs exposée par assez de parolles, à fin que tu n'enclines pas trop l'aureille pour adjouter foy à leurs rapportz. Et mesme je doubte que je n'aye esté trop long : veu que ceste préface a quasi la grandeur d'une deffence entière. Combien que par icelle je n'aye prétendu composer une deffense, mais seulement adoucir ton cueur, pour donner audience à nostre cause. Lequel tien cœur, combien qu'il soit à présent destourné et aliéné de nous, j'adjouste mesme enflambé, toutesfois j'espère que nous pourrons regaigner sa grâce, s'il te plaist une fois, hors d'indignation et courroux, lire ceste nostre confession, laquelle nous voulons estre pour deffence envers ta Majesté. Mais si, au contraire, les détractions des malveuillants empeschent tellement tes aureilles, que les accusez n'ayent aucun lieu de se deffendre ; d'autre part, si ces impétueuses furies, sans que tu y mettes ordre, exercent tousjours cruauté par prisons, fouetz, géhennes, coupeures, breusleures, nous certes, comme brebis dévouées à la boucherie, serons jettez en toute extrémité ; tellement néanmoins, qu'en nostre patience nous posséderons nos âmes, et attendrons la main forte du Seigneur : laquelle, sans doute, se montrera en saison, et apparoistra armée, tant pour délivrer les povres de leur affliction que pour punir les contempteurs. Le Seigneur Roy des Roys veuille establir ton Thrône en justice et ton siège en équité, Très fort et Très illustre Roy. »

« De Basle, le XXIII d'aoust MDXXXV. »

VII

François Ier lut-il ces pages admirables[1] ? Th. de Bèze ne semble pas le croire, et du reste peu importe. Le monarque chevalier, restaurateur des lettres, brillant de toute la gloire des tournois et des armes, n'était pas capable d'élever son esprit jusqu'à la hauteur de l'esprit qui inspirait l'obscur exilé de Bâle.

1. « Mais ni les péchés du peuple français, ni les péchés du roi lui-même ne lui permirent d'entendre [illegible] choses, pas même de les lire. » (*Opera*, XXI. *Vie de Calvin*, p. 125.) Il est vrai, dit le même auteur, que si par hasard il les avait lues (*si forte legisset*), cela aurait été très utile, car c'était un prince doué d'un grand [illegible]

François I[er] et Calvin! Celui qui, après de longues hésitations, vient de se mettre à la tête des persécuteurs, et celui qui, après une longue préparation, vient de se mettre à la tête des persécutés.

La préparation en effet a été longue : c'est elle que nous venons de raconter ; mais combien plus merveilleuse encore !

Presque enfant, chassé de Noyon par la peste, le fils de Gérard Cauvin a rencontré le meilleur maître de latin de l'époque, Mathurin Cordier, qui a attendu de l'avoir instruit pour quitter Paris. Puis, à Orléans, il a rencontré le meilleur maître de grec de l'époque, Melchior Wolmar, qui semble être venu de l'Allemagne, où il va retourner, pour lui inculquer sa méthode : deux maîtres incomparables, qui se trouvent d'incomparables pédagogues. Non contents de lui enseigner les langues, ils lui parlent de l'Evangile et de Christ.

Pour lui, semble-t-il, le moyen âge a conservé son triste collège de Montaigu, si bien qu'avant de disparaître, il peut encore l'initier à tous les secrets d'une irrésistible dialectique. Pour lui, les temps modernes se sont hâtés de fonder le Collège de France, si bien qu'il peut en suivre les premières leçons et prendre rang parmi les maîtres de l'Humanisme.

Et, sur les bancs de ces écoles, tandis que son cousin Robert Olivétan le presse de lire la Bible, il a presque l'occasion de coudoyer Loyola, qui prononce le vœu de Montmartre, et Rabelais, qui écrit le Gargantua : l'esprit jésuitique et l'esprit gaulois, les deux inspirations de l'opposition anti-calviniste.

Mais ce n'est pas assez : voilà que notre jeune homme rencontre les plus illustres professeurs de droit, l'Estoile, qui se trouve encore à Orléans, et Alciat, qui arrive précisément à Bourges. Ils forment son esprit à cette façon de penser particulière, exacte et réaliste, qui lui permettra d'être non seulement le théologien, mais le législateur de la Réforme.

Cependant la Providence n'avait encore accompli que la moitié de sa tâche. Que serait l'intelligence sans la vie? et les merveilleuses années d'études sont en même temps de merveilleuses années d'expériences. L'Eglise a soin de lui révéler toutes ses lacunes, tous ses vices les plus secrets. Il en éprouve personnellement les faiblesses et les rigueurs. Elle lui donne abusivement ses bénéfices ; elle le jette injustement en prison : elle l'oblige à disputer à ses anathèmes la mémoire de son père. Tout enfant, il commence à visiter les bizarres reliques d'Ourscamp : plus tard, il voit les désordres épiscopaux à Angoulême : il entend les légendes de Poitiers ; et, au moment où il quitte la France, les Cordeliers

[illegible]

jouent encore devant lui la farce d'Orléans, pour lui bien permettre de sonder les derniers abîmes d'une superstition qui finit en vulgaire supercherie.

Mais, à côté de l'ombre destinée à repousser, brille la lumière destinée à attirer. Si Calvin a été l'élève de Béda, chef de la bande sorbonique, il est le protégé des amis de Le Fèvre d'Etaples, les Cop et les Budé, et il traverse toutes les phases du mouvement fabrisien. Il se lie intimément avec Gérard Roussel, et le vénérable Le Fèvre prolonge sa vie au delà de cent ans, pour pouvoir encore lui donner, à Nérac, sa bénédiction. En même temps, avant de subir le martyre, Estienne de la Forge l'accueille dans sa maison, et lui permet de constater la piété et l'héroïsme de l'Eglise naissante, tandis que Quintin, le chef libertin, et Servet, le chef antitrinitaire, se rendent à Paris pour effrayer le jeune docteur de leurs dangereuses hérésies.

Lui va ainsi, de lieu en lieu, du nord au midi, et du midi au nord de la France et de l'Eglise, voyant, écoutant, observant, notant, enrichissant son cœur et sa conscience, non moins que son intelligence, de tout ce qu'il trouve chez les hommes ou dans les bibliothèques : prodige de travail, d'un ascétisme rigoureux, et cependant plein de jeunesse, recherché, fêté. Tous les cercles se le disputent, et partout et sur tous il exerce cette mystérieuse influence, cette puissance irrésistible de séduction et d'attraction qui est un des signes les plus caractéristiques de la souveraineté du génie. Ceux qui le connaissent l'aiment : et ceux qui l'aiment ne peuvent résister au désir, il faut dire au besoin, de le revoir. Ils partent les uns après les autres, de Noyon : son frère, sa sœur, celui auquel il a cédé sa chapelle de la Gésine, celui auquel il a cédé sa cure de Pont-l'Evêque, et le lieutenant du roi Laurent de Normandie... ; de Paris : son maître Mathurin Cordier, ses condisciples de Montmor, ses amis Cop, ses amis de Budé... ; d'Orléans : le fils de son ami Daniel... ; de Bourges, les Colladon ; d'Angoulême, son hôte lui-même, qui ne peut se séparer de lui... ; de Poitiers : Véron, le procureur Babinot, le lecteur des Institutes, Saint-Vertumien... ; procession bien étrange, mais qui nous atteste la fascination exercée sur les cœurs par celui auquel on a osé reprocher de n'avoir éprouvé ni inspiré aucune affection !

Alors, enfin, il est prêt. Déjà il a fait tressaillir son pays au bruit retentissant du discours de Cop. Déjà il s'est partout gagné d'intimes sympathies par sa propagande secrète et plus efficace. Il peut parler : on peut l'écouter. Et lorsque François Ier, non content de tuer les protestants à coups d'édits, veut les déshonorer à coups de calomnies, lui, Calvin, répond au roi par son *Institution*.

Le dialogue, il faut dire le duel, est auguste ; et, à contempler les deux adversaires s'avançant l'un vers l'autre, c'est bien de dignité royale que notre imagination est frappée, éblouie. Seulement il faut dissiper la fausseté des apparences et rétablir la vérité des faits : le roi, vraiment roi, ce n'est pas François Ier, c'est Calvin.

Sa préface est comme la solennelle annonce de son avènement. Il en fait part à la France, et à l'Allemagne, et au monde. Désormais c'est lui qui est le chef et le défenseur. Il prend possession de ce sceptre spirituel qu'on ne lui ravira pas.

Il met sur sa tête cette couronne splendide que les ténèbres de l'isolement, et de sa modestie, et de sa timidité, ne pourront plus cacher désormais au respect, à l'admiration de ses disciples.

Ou plutôt, Dieu lui-même achevant son œuvre, dans le silence de la retraite, a sacré son oint, celui qu'il avait choisi, élevé, dirigé, instruit, le jeune homme pâle et chétif, nouveau David contre ces nouveaux Goliath : le roi, le pape, l'empereur, celui qui va conduire la chrétienté protestante à ses destinées nouvelles. Aussi, qu'il se cache sous des pseudonymes, qu'il cherche par le monde « ombre et requoy, » qu'il fuie en Italie ! le moment approche où, par une sainte violence, Farel va le forcer à monter sur le trône que la Providence lui a destiné et préparé : ce trône, c'est Genève.



Marque de Thomas Platter, éditeur de la première édition de l'*Institution chrétienne*.



APPENDICES

Appendice N° I.

QUELQUES HISTORIENS DE CALVIN

I. Théodore de Bèze.

1. « Vie de Calvin. » — 2. « Histoire ecclésiastique. »

1. Nous avons trois rédactions de la *Vie de Calvin* par Théodore de Bèze[1] :

A. Dans les derniers jours de sa vie, Calvin s'était occupé à rédiger un Commentaire sur le livre de Josué. Il n'eut pas le temps de l'achever. Bèze n'en crut pas moins devoir le publier immédiatement. Il y joignit une préface, en français comme le Commentaire, datée du 19 août 1564, et racontant la vie de l'auteur. « Dans cette situation le portrait du héros, tracé au vol, pour ainsi dire, par la main d'un ami, qui lui était attaché par les liens de la reconnaissance et de la vénération, qui avait combattu à ses côtés, qui avait partagé toutes les avanies auxquelles il s'était vu exposé, mais aussi toutes les colères qui l'avaient animé, ce portrait, disons-nous, devait prendre les couleurs d'une apologie éloquente, d'un panégyrique[2]. »

Mais, comme le dit une note qui accompagne une édition séparée de cette préface (toujours en 1564), le lecteur ne devait pas penser « que la mémoire d'un si grand personnage se peust contenter d'un si petit discours (combien qu'il soit diligemment et véritablement fait). » Ce discours devait seulement servir à « donner espérance d'attendre une belle et ample hystoire de ses faits et gestes. »

B. Dès 1565, il parut une seconde édition du Commentaire sur Josué, avec la préface biographique, mais « augmentée, dit le titre, depuis la première édition et déduite selon l'ordre du temps, quasi d'an en an. »

Le nom de Bèze figure sur le titre et en tête de la préface, et c'est lui qui parle dans un grand nombre de passages. Quoique imprimée en 1565, cette seconde édition est datée, à la fin, du 19 août 1564, comme la première.

Bèze cependant n'en était pas l'unique auteur; car, dans son apologie contre Xaintes[3], il a écrit : « Cette histoire, comme tout le monde le sait ici (*quod omnes hic norunt*), ce n'est pas moi qui l'ai ni écrite ni publiée (*neque scripsi neque edidi*), mais ce fut Nicolas Colladon, alors mon collègue.

1. *Opera*, XXI, voir p. 6 à 10. — 2. [illegible] — 3. [illegible] *Th. Beza apologia* — *Th. Bezæ volumen Tractationum.* [illegible] Genève, MDLXX, 2e partie, p. 19.

Toutefois il transporta dans cette histoire ce que j'avais dit dans la Préface française de Josué, sur la vie et la mort de Calvin. » Nicolas Colladon avait partagé avec Bèze l'intimité du grand Réformateur[1]. De plus il connaissait à fond ses ouvrages, parce que (c'est lui-même qui nous le dit) il avait rédigé la plupart de leurs *Indices*. Il était donc tout à fait qualifié pour extraire des Préfaces les matériaux biographiques qu'elles contenaient.

C. Enfin, en 1575, Th. de Bèze, faisant paraître un choix des lettres latines de Calvin, composa, pour servir d'introduction à ce recueil, une troisième rédaction, qui est une traduction en latin et une revision des deux premières.

Il y a des additions, mais il y a aussi des suppressions, et nous ne pouvons pas complètement souscrire au jugement de M. Lefranc[2], que la troisième édition est « *la plus détaillée* et la plus exacte. » Elle est à la fois plus détaillée, et moins.

Et pourquoi ? Si Bèze avait jugé bon d'ajouter un détail dans la seconde édition, pourquoi a-t-il jugé bon de l'enlever dans la troisième ? Pour expliquer les rapports entre les trois éditions, le plus simple nous paraît donc de penser : que la première édition est une sorte d'improvisation de Bèze ; que la seconde est le texte de Bèze, dans lequel Colladon, avec une prudence méticuleuse, a inséré certaines additions ; que la troisième est un travail assez indépendant, fait par Bèze, qui était trop peu satisfait de son premier essai.

2. Nous trouvons aussi des renseignements sur Calvin dans un ouvrage postérieur, l'*Histoire ecclésiastique* dite de Bèze, qui parut au commencement de 1580.

Dans sa très savante introduction (*Histoire ecclésiastique des Eglises réformées au royaume de France*, édition Baum et Cunitz, 1883-1889, tome III), M. Rodolphe Reuss a démontré que l'*Histoire ecclésiastique* n'était pas une œuvre *une* ; qu'elle était composée de *Mémoires* ou *Relations* envoyés par les Eglises, d'emprunts faits à divers ouvrages, le tout « réuni par une revision sommaire et imparfaite. » Th. de Bèze y « contribua sans doute » par « ses souvenirs personnels, » et il en écrivit probablement la Préface (p. XLVI)[3].

M. Rod. Reuss s'exprime ainsi au sujet de la rédaction proprement dite : « Il est presque impossible d'admettre que Th. de Bèze ait eu, dans la composition de l'*Histoire ecclésiastique*, considérée dans son ensemble, une autre part que celle d'un directeur responsable, d'un patron bienveillant, qui donne à ses subordonnés des instructions plus ou moins détaillées, des conseils oraux, et qui orne finalement l'œuvre, dégrossie par d'autres, de quelques considérations générales, et de quelques pages de Préface » (p. LXIV). « Si nous nous gardons d'affirmer que Goulart soit l'*auteur* de l'*Histoire ecclésiastique*, nous ne voyons personne qui, selon toute probabilité, puisse lui disputer l'honneur d'en avoir été le principal compilateur » (p. LXVIII).

1. [illegible] l'affirmation [illegible] de Th. de Bèze. Du reste, à quoi bon mettre en doute sa veracité, si l'on avoue qu'il s'est servi des renseignements de Colladon ? Que la seconde édition soit [illegible] Bèze, ou une revision faite par Bèze, ajoutant les [illegible] Dans ces circonstances, il paraît bien [illegible] Cependant un savant a cru pouvoir formuler ce jugement [illegible] de raconter la vérité sans exagération. » Aug. Lang, [illegible] II, 180 ; [illegible] Albert [illegible] termes sous lesquels [illegible] c'est-à-dire celle de 1565, qui est de beaucoup [illegible] elle offre à la lecture le plus d'intérêt [illegible] l'édition de 1565, toute une série de [illegible] — 2. [illegible] — 3. [illegible] communication de M. Herminjard [illegible] l'intention qu'il avait de publier [illegible] auteur.

Et voici comment M. Reuss s'exprime sur la valeur de l'œuvre : « Au point de vue de la science, sinon de la littérature, c'est un bonheur qu'il ne soit pas survenu d'historien supérieur, pour mettre en œuvre ces matériaux, pour se les assimiler, et en former quelque grand ouvrage portant son empreinte personnelle. » Il cite le jugement d'un historien catholique, « mais véritable historien, » Alphonse de Ruble, qui a écrit : « *L'Histoire ecclésiastique*, systématiquement négligée par quelques historiens, ne mérite pas cet oubli. Nous avons pu vérifier, d'après de nombreuses recherches originales, l'exactitude de son récit des troubles de Guyenne. Outre la sûreté de ses informations, de Bèze a toute l'autorité d'un témoin oculaire... sa partialité est tempérée par la largeur et la supériorité de son esprit.... Il est regrettable qu'un tel historien n'ait pas encore trouvé un éditeur digne de lui » (p. LXXIV). Enfin M. Rod. Reuss conclut : « Je résumerai ma façon de voir sur l'*Histoire ecclésiastique* en disant que c'est le recueil le plus complet que nous possédions sur les origines du protestantisme français ; que la sincérité absolue des impressions contemporaines qu'il a recueillies, et qu'il nous conserve dans leur fraîcheur et leur naïveté première, en fait la source la plus digne de foi pour les années antérieures aux guerres civiles » (p. LXXV).

Nous indiquerons encore (on va voir pourquoi) l'opinion de Jean Senebier, de Genève, « un homme admirablement placé pour approfondir la question » (p. XXV). «... Il est prouvé, dit-il, que Th. de Bèze a seulement dirigé l'*Histoire ecclésiastique*, ou qu'il a seulement travaillé au premier volume, » celui qui contient les renseignements sur Calvin.

Nous avons donc là comme une quatrième rédaction de la vie de Calvin, revue pour la troisième fois.

Depuis l'important travail de M. Rod. Reuss, une communication faite par M. Th. Dufour à la Société d'histoire de Genève, le 10 avril 1890, (voir le Bulletin de cette Société, XXXIX, 1890, p. 285, 286) est venue préciser, très heureusement, et presque résoudre définitivement la question. La part prise par Bèze dans la publication de l'*Histoire ecclésiastique* paraît un peu plus considérable que ne le croyait M. Rod. Reuss.

L'édition originale, parue sans nom d'auteur, en trois volumes in-8°, comprenant 2300 pages, porte comme indication typographique : De l'imprimerie de Jean Rémy, à Anvers, 1580. La marque représente trois soldats, frappant sur une enclume, avec la devise célèbre :

Plus à me frapper on s'amuse,
Tant plus de marteaux on y use.

Inutile de dire que Rémy, Anvers, sont des noms destinés à donner le change. L'ouvrage a été imprimé à Genève, et Cunitz croyait même y reconnaître les types employés, en 1560, pour une édition de l'*Institution chrétienne*, par François Perrin. Perrin est mort en 1571.

M. Herminjard nous permet d'aller plus loin, et de penser que certains exemplaires reçurent, imprimés au tampon, entre la vignette et la ligne : « De l'imprimerie de Jean Remy, » les mots « à Genève. » Lui-même possède deux volumes avec cette addition ; le troisième, faisant sans doute partie d'une autre série, ne la porte pas.

Les registres du Conseil de Genève apportent des renseignements plus précieux encore. Louis de Rozu, libraire, originaire de Paris, s'était réfugié, en 1553, à Genève, et habita au Grand Mezel. Sa fille Marie était filleule de Théodore de Bèze. Or précisément de Rozu demande (1579) au Conseil l'autorisation d'imprimer l'*Histoire ecclésiastique*. Cette autorisation lui fut accordée, le 12 juin, pour les deux premiers livres « à la charge qu'ils soient corrigés par M. de Bèze. » Voilà pour nous le fait décisif. Que Bèze ait été l'auteur ou le correcteur des deux premiers livres, ceux qui parlent de Calvin : peu importe. Le texte a passé sous ses yeux, et il lui a paru exact. Le texte nous donne la pensée de Bèze. De Rozu obtient une autorisation semblable pour le

livres III, IV, V, le 9 juillet, etc. Un moment (4 mai) il avait offert d'imprimer « hors de la ville. » Nous voilà donc fixés.

Ajoutons que, dès l'origine, tout le monde considéra Bèze comme le principal rédacteur et l'éditeur responsable de l'*Histoire ecclésiastique*. M. Dufour a découvert dans la Bibliothèque Tronchin, deux lettres adressées à Bèze par un habitant de Dieppe, Le Noble, et réclamant très vivement contre une assertion contenue dans le second volume. Les deux lettres, datées de Sedan, sont du 24 oct. et du 15 déc. 1580. Bèze fit faire un carton.

II. Florimond de Ræmond.

1. Fl. de Ræmond et le protestantisme. — 2. « La naissance de l'hérésie » et sa crédibilité. — 3. Jugement de Bayle. — 4. Jugement des éditeurs des *Opera*. — 5. Les récits de Fl. de Ræmond sur le séjour de Calvin à Poitiers. — 6. Fl. de Ræmond et le témoignage de Pierre Cayet.

1. Florimond de Ræmond (c'est la forme que Florimond paraît préférer; la famille écrivit presque constamment : Raymond) est né à Agen, vers 1540. Son père avait vu brûler Jérôme Vindocin ex-dominicain, le 5 février 1539. « Et luy et plusieurs autres, raconte de Ræmond, restèrent tous éperdus d'un tel spectacle, non jamais veu en ceste ville-là, ne pouvant croire que celuy qui mourant ne parloit que de Jésus-Christ, n'invoquoit que Jésus-Christ, ne fust condamné à tort[1]. »

Il alla étudier à Bordeaux : « Il me souvient, dit-il, qu'en ma première enfance, un régent nommé Valois, faisant la sixiesme à Bordeaux, commença de nous faire perdre la coustume de donner entrée à nos leçons par le signe de la croix (c'estoient, dit-il, des singeries), nous parlant de la religion en privé, et comme se jouant, selon que nostre jeune suffisance y pouvoit attaindre. Cela faisoit quelque bresche en nos petites ames, d'autant plus dangereux que ces premières impressions s'arrachent après mal aisément, quand elles ont une fois pris pied et jetté quelque racine[2]. »

De Bordeaux, Fl. de Ræmond alla à Paris, où il étudia dans le collège de Presle, dirigé par Ramus. Le 23 décembre 1559 il assista (comme nous l'avons raconté) au supplice d'Anne du Bourg. Son émotion fut grande, et les doutes de son père, devant un spectacle analogue, lui revinrent à l'esprit, plus vifs. En 1562, il entendit prêcher Th. de Bèze à la Porte St-Antoine. A ce moment, âgé de 25 ans environ, devint-il protestant, comme l'ont dit Bayle et la *France protestante ?* C'est une question de nuances et de mots. Ceux qui disent qu'il ne fut pas protestant, avouent en effet « qu'il inclinait tellement vers les opinions nouvelles qu'il n'était déjà presque plus catholique. » En tout cas, bientôt après, il revint, de plus ou moins loin, au catholicisme.

« Je rends grâces immortelles à ce grand Dieu immortel, de ce qu'il m'a faict ceste grâce [illegible] triomphe et victoire de son précieux corps sur Béelzébuth, car mon bon ange m'y amena en compagnie de quelques escholiers, estant tous en ce temps-là compagnons d'estude à [illegible] et sur le point de faire naufrage de nos âmes. La France estoit lors en tel estat, qu'on [illegible]oit parmy nos collèges au doigt, et tenoit-on pour mal habile, celuy qui n'avoit eu quelque [illegible] évangélique. »

[illegible]ration de Fl. de Ræmond est à rapprocher de celle de Montluc, parlant de l'invasion de [illegible] évangéliques. — Il n'y a enfant de famille qui n'ait voulu gouster [illegible]

1. [illegible] de Florimond de Ræmond, 180; — 2. Naissance de l'hérésie [illegible]

De Ræmond raconte alors le miracle qui le convertit. Une femme avait été possédée d'un grand nombre de diables. On les avait tous chassés, sauf Béelzébuth. Arrive le dernier exorcisme : « Elle estoit tellement tourmentée qu'on lui oyoit craquer les os, grincer les dents, perdant toute figure humaine. Elle venoit grosse, enflée comme un muy, ouvrant la gueule de telle façon que ceux qui étoient auprès d'elle lui voyoient le fond de l'estomac. Parfois elle tiroit un pied de langue, et roullant les yeux dans la teste gros et enflambez, elle les rendoit étincelants comme chandelles. Et en cest estat, s'eslançoit en l'air, sans que douze ny quinze hommes la pussent retenir, muglant et hurlant comme un taureau[1]. » Voilà Fl. de Ræmond, avec son imagination amusante et grossissante. Ce grand et fameux miracle de Laon le retira de la gueule de l'hérésie.

Le 23 juillet 1570, il succéda à Michel Montaigne sur son siège de membre du parlement de Bordeaux. En 1572, il fut rançonné par ceux de la religion. Il n'aurait pas perdu, dans la suite, une occasion de se faire rembourser, par les huguenots amenés devant le parlement, et se serait même vanté d'avoir ainsi recouvré dix ou douze fois la somme perdue. Il voyagea en Allemagne, alla à Wittemberg, obtint, le 7 mai 1599, un bref du pape Clément VIII, lui permettant de lire les livres hérétiques pour les réfuter. Il se composa un musée, une riche et belle bibliothèque, où ne manquaient pas les précieux manuscrits.

Il fut en relation d'amitié, ou de correspondance, avec du Bartas, Etienne Pasquier, du Plessis Mornay, Juste Lipse, le cardinal Baronius. Devenu veuf, il se remaria, et conseilla à ses amis de l'imiter, pour se consoler en pareille aventure,

Car, comme on chasse un clou par un autre plus fort,
Un autre amour nouveau, employant son effort,
A l'amour et au deuil apportera remède.

La comparaison lui parut si heureuse qu'il la mit en latin :

Sic clavus clavum, fluctum sic vincere fluctus,
Sic et amat dici victor amoris amor.

Il mourut le 17 novembre 1601.

2. Ses principaux ouvrages sont : *L'Erreur populaire de la papesse Jeanne; l'Anti-Christ,* 1595, et enfin son œuvre posthume : *La naissance, progrez et décadence de l'hérésie de ce siècle.* La première édition parut à Paris, in-4°, chez Chastellain, 1605. Le livre est édité par son fils qui dit : « Catholique lecteur, regrette de ne voir ce dessin accomply. Tu y eusses bien veu une autre polissure, si son autheur eut peu passer l'esponge par dessus. Tu y rencontreras des bresches; accuses en la mort, qui a tout fait mourir avec luy. Il avoit laissé le seul titre du sixième livre, lequel il donnoit au schisme d'Angleterre, ayant travaillé au septiesme et au huictiesme qui le pressoient d'avantage, à cause qu'ils parloient de la France; il m'a fallu suer pour le bastir à la haste en peu de temps, désirant te le donner le plustot que je pourrois. » C'est le livre VII qui s'occupe de l'hérésie en France.

Les détails biographiques, que nous avons donnés sur l'homme, permettent de préjuger la valeur historique de l'œuvre.

Fl. de Ræmond n'est pas seulement un écrivain extrêmement intéressant, d'un style original, pittoresque, avec un vocabulaire plein d'expressions savoureuses, c'est un homme qui a été à même de connaître les choses protestantes, les hommes protestants. Il avait voyagé, vu : il possédait une bibliothèque bien fournie, et il avait été presque protestant lui-même. Mais cet historien est doublé d'un chroniqueur crédule et passionné. De là un étrange mélange. Il a écrit sur Calvin et

1. *L'Anti-Christ,* p. 478 cit. par le [illegible]

les huguenots quelques pages curieuses, et qui peuvent être citées[1] parmi les plus élogieuses. Et cependant personne n'a plus que lui invectivé les huguenots et Calvin.

Il y a donc un départ à faire dans son œuvre. Il serait aussi fâcheux de tout accepter, qu'il serait injuste de tout rejeter.

3. Or c'est ce dernier parti que semble avoir choisi la critique, depuis Bayle. Voici comment s'exprime cet auteur : « La narration des voyages de Calvin, est remplie de tant de bévues, que s'il n'est pas étonnant qu'une infinité d'auteurs du parti romain l'aient copiée, il est bien étrange que personne que je sache, parmi les auteurs protestants, n'en ait fait voir les contradictions. Il était aisé de le faire. Considérez seulement cette pierre de touche chronologique. Calvin naquit le 10 de juillet 1509[2] et se sauva de Paris à Angoulême à l'âge de 23 ans[3]. Florimond tombe d'accord de ces deux faits; il faut donc qu'il place cette retraite sous l'an 1532. Or il suppose que la première édition de l'*Institution* de Calvin est de l'an 1534. Il trouve donc entre ces deux termes trois ans de séjour à Angoulême, un voyage en Allemagne, un retour en France, un séjour à Poitiers, qui a suffi à la fondation d'une Église clandestine, à la célébration de la Cène, à la tenue d'un synode, etc., un voyage à Nérac, un autre à Paris, et un séjour de deux années toutes entières dans la ville de Strasbourg. Peut-on rien voir de plus monstrueux ?

C'est à mes lecteurs à voir si l'autorité d'un tel homme est de quelque poids, un homme, dis-je, qui se contredit grossièrement, qui oublie en un lieu ce qu'il a dit dans un autre, qui confond et qui bouleverse les circonstances, et qui ne découvre pas sur son papier les bévues, les absurdités et les impossibilités les plus sautantes aux yeux. Un semblable historien doit être traité comme ces marchands insolvables, qui ont perdu tout crédit : on ne leur prête rien que sur de bons gages; on veut des cautions et des répondans[4]. »

Soit. Mais Bayle ne triomphe-t-il pas trop complètement ? Car un écrivain accumulant ainsi les bévues, les absurdités, les impossibilités, les monstruosités, qu'est-ce, sinon un niais ? Or Fl. de Ræmond ne l'était certes pas. Tout en brouillant la chronologie, dont on ne se préoccupait pas alors comme aujourd'hui, il a très bien pu raconter des faits vrais.

4. Trop loin encore sont allés d'autres auteurs protestants, parmi lesquels nous sommes étonné de rencontrer les éditeurs des *Opera*. Ils disent :

« C'est un écrivain suspect à la critique, pour plus d'une raison. Car il a écrit *bien longtemps* après l'époque dont il s'agit. [Peut-on dire vraiment que Fl. de Ræmond a écrit « bien longtemps » après, alors qu'il a été contemporain des événements dont il parle, et qu'il a vécu de 1540

1. [illegible] qui paroissent en France, voire mesme les Calvinistes, qui vindrent depuis sous cette [illegible] le monde. Car ceux qui ne pouvoient croire qu'en une vie si chrestienne, [illegible] peut loger une fausse doctrine, et que sous le riche habit du duc Anchises fut cachée [illegible] odeur, estoient ébranlez en leur ancienne créance, couroient après ces hommes qui ne respi[illegible] et du Christ [illegible] à tout propos en leur bouche le *Certes* seul, ou *En verité*. [illegible] les débauches publiques, et les blasphèmes du monde, trop en [illegible] et haubois c'estoient lectures des Bibles [illegible] tout les Psaumes quand ils furent rimez. Les femmes à leur port et habit [illegible] Magdelaines repentantes ainsi que disoit Tertulian de celles [illegible] l'esprit. C'estoient autant de Saints Jeans preschans [illegible] et hérésie. Ils taschoient à s'establir, non avec [illegible] que la chrestienté fut revenue en [illegible] d'or. — Fl. de Ræmond, [illegible] p. 863. — 4. Bayle, *Dictionnaire*, article [illegible]

à 1601 ?] Les jugements lui sont presque *partout* dictés par l'esprit de parti et le fanatisme religieux. [Ce qui ne l'empêche pas de faire des aveux d'autant plus précieux.] Il vivait vers la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle. » [Pas précisément, puisqu'il a vécu de 1540 à 1601[1].] Et plus loin les éditeurs parlent des « soixante ou soixante-dix ans qui le séparaient des faits qu'il raconte. » Mais où trouvent-ils ces soixante ou soixante-dix ans, puisque Fl. de Ræmond a été le contemporain de plusieurs de ces faits et qu'il a pu les écrire, soit au moment même, soit très peu après? De la mort de Calvin à la mort de Fl. de Ræmond, il y a non soixante ou soixante-dix ans, mais seulement trente-sept ans, et il n'est pas probable que Fl. de Ræmond ait composé son énorme histoire la veille même de sa mort.

Cet exemple d'erreurs, ainsi commises par les critiques les plus modernes, qui font justement autorité, doit nous rendre indulgents pour les erreurs des autres, et en particulier pour celles d'un chroniqueur du XVIe siècle.

5. M. Herminjard parle spécialement des renseignements donnés par Fl. de Ræmond sur le séjour de Calvin à Poitiers : il ne peut admettre leur exactitude.

Ne faisons pas remarquer que, si ces renseignements ne cadrent pas avec le système chronologique adopté par le savant éditeur de la *Correspondance*, ils cadrent bien avec le nôtre : et bornons-nous à nous demander si, dans leur ensemble, ces renseignements ne sont pas tout à fait vraisemblables. N'est-ce pas ainsi que devait penser, parler et agir, celui qui avait composé le discours de Cop, qui avait définitivement rompu avec l'Eglise catholique, qui travaillait à son *Institution chrétienne* et allait rédiger dans quelques jours son premier manifeste théologique, sa *Psychopannychia ?* Les paroles que Fl. de Ræmond lui prête ne portent-elles pas le cachet de l'authenticité calvinienne : « Cherchons la vérité, » et l'appel à la Bible, et à Dieu, au nom de la Bible : « Voilà ma messe? » Les cérémonies racontées par Fl. de Ræmond, ne trahissent-elles pas leur caractère absolument primitif : la manducation, le *Credo* et le *Pater* encore en latin, et cette protestation contre la Messe que nous retrouvons dans les usages de la première Eglise réformée, celle de Meaux[2]? La vraisemblance n'atteint-elle pas l'extrême limite? C'est bien ce qui a dû frapper M. Lefranc, qui accepte en gros les récits de Fl. de Ræmond, et les confirme par cette réflexion : « Partout où il passait, Calvin était reconnu comme le chef naturel des groupes qu'il fréquentait. Avant d'être le Réformateur de Genève, il eut en France un rôle beaucoup plus considérable qu'on ne le croit généralement. L'éclat de sa carrière ultérieure a fait oublier l'action qu'il exerça dans son pays[3]. »

Pour rejeter ces renseignements et contredire ces vraisemblances, il faudrait donc des motifs positifs et nets.

M. Herminjard écrit : « Est-il légitime de préférer les assertions de Fl. de Ræmond au témoignage catégorique de Louis du Tillet, l'ami, le compagnon de Calvin pendant cette même année 1534? Voici un passage de la lettre que du Tillet lui écrivait, le 1er décembre 1538 : « C'est devant » ceux à la plus grande part desquels vous sçavez que votre doctrine est agréable, non pas ailleurs, » que vous la maintenez, car vous avez abandonné votre nation parce que vous ne l'y [illegible] osé » divulguer et maintenir publiquement. » D'abord M. Herminjard[4] nous permettra de contester ce titre d'*ami* qu'il donne à L. du Tillet. Ami, il l'avait été, jusqu'en 1534; mais il ne l'était plus, au

1. *Opera*, III, p. 12. — 2. L'Eglise de Meaux [illegible] à Strasbourg, et voici comment Crespin [illegible] deux, apres avoir *solennellement* [illegible] la saincte Cene, selon l'institution et [illegible] de nostre S[illegible] Toulouse, I, p. 494.) « Apres avoir [illegible] aux idolatries papistiques, » dit Crespin. — 3. Lefranc, *Jeunesse de* [illegible] — 4. Herminjard, III, p. 202.

moment où il écrivait la lettre citée. Celle-ci est au contraire un acte d'accusation peu délicat. Donc en fait d'impartialité, celle de Fl. de Ræmond nous paraît, en l'espèce, aussi sûre, sinon plus, que celle de du Tillet.

Mais peu importe. Car le témoignage de du Tillet ne contredit pas du tout celui de Fl. de Ræmond. Il le confirme. Fl. de Ræmond ne prétend pas qu'à Poitiers Calvin a prêché publiquement, devant une foule de contradicteurs. Il nous le montre se cachant dans un jardin, dans les grottes, usant de prudence, et ne s'ouvrant qu'à quelques amis. C'est exactement ce que du Tillet trouve à propos de lui reprocher.

Par contre, il y a plus d'un motif, net et précis, en faveur de l'authenticité de ces récits. C'est d'abord un propos que M. Herminjard lui-même cite sans le contester[1], propos dû au célèbre président Pierre de la Place, assassiné à la Saint-Barthélemy.

« Pierre de la Place (écrit son biographe P. de Farnace), estant escolier à Poitiers environ vingt ans auparavant [soit en 1534 : car il est ici question de ce qu'il faisait en 1554], Dieu luy avait fait voir feu maistre Jean Calvin, lors passant par ce lieu avec l'archevêque du Tillet [ceci est une inexactitude. L. du Tillet était chanoine et archidiacre : son frère était évêque], lequel personnage il ouit volontiers parlant magnifiquement de la connaissance de Dieu en général [c'est le sujet des premiers chapitres de l'*Institution*] ; mais quand il fut question de parler du pur service de Dieu [s'agit-il ici de la Cène substituée à la messe ?] il s'arresta tout court, comme estant grand zélateur de la religion en laquelle il avoit été soigneusement nourri. » Mais les paroles de Calvin furent la semence qui « vinst à germer et sourdre en la saison ordonnée de Dieu[2], » lorsque P. de la Place adopta le protestantisme, dont il devait être le martyr.

Enfin il faut ajouter que Fl. de Ræmond déclare tenir ses renseignements de témoins oculaires : l'un est Jean Boisseau, l'un des hommes les plus importants et les plus respectés de Poitiers, qui fut longtemps protestant (on trouvera sur lui les détails nécessaires dans l'Appendice XI : *Le séjour de Calvin à Poitiers*) ; l'autre est Pierre Cayet.

6. Pierre Cayet[3] était bien placé pour connaître les origines du protestantisme en Poitou. Né à Montrichard, en Touraine (1525), il suivit à Paris les cours de Ramus, qui lui témoignait une grande affection. Il prit le grade de docteur en droit canon. Puis il sacrifia sa carrière à ses convictions, et embrassa le protestantisme.

Les Eglises du Poitou lui accordèrent une des bourses qu'elles avaient fondées pour l'entretien des étudiants pauvres à Genève. Il se rendit dans cette ville, où son ambition et sa légèreté firent, dit-on, prédire par Calvin (dont il aurait été le serviteur, le famulus) « qu'il serait une peste pour l'[illegible] » Il fut en relation avec La Noue, avec Jeanne d'Albret. Il exerça les fonctions de pasteur [illegible] P[illegible]tiers, et sans doute aussi dans la Saintonge et l'Angoumois. P. Cayet savait donc tout ce qu'on peut savoir des premiers jours et des premiers hommes de la Réforme dont il parle. Voilà [illegible]

En 1584, il devint ministre de la princesse Catherine, sœur de Henri IV ; il fut amené par [illegible] C'est alors qu'il aurait communiqué à l'imprimeur Estienne un manuscrit [illegible] de la prostitution, et soutenait que le septième commandement [illegible] l'adultère. En 1594, il commença à avoir de [illegible] avec du Perron. Il finit par être déposé de sa charge de pasteur, et abjura [illegible] fut récompensée ; Henri IV le nomma [illegible] et lui donna le titre de chronologue. Le clergé lui accorda pension

[1] [illegible] *de la vie de messire Pierre* [illegible]
[2] [illegible] *Bulletin*, VII, 1858, p. 87.

et logement, d'abord à l'abbaye de St-Martin des Champs, puis au collège de Navarre. Le pape Clément VIII le félicita par lettre. C'est alors qu'il écrivit sa *Remonstrance chrétienne et très utile à Messieurs, Messieurs de la noblesse* [illegible] *Victor Cayet, à Paris, 1596.*

Dans son opuscule, Cayet veut montrer quelle est l'origine de la discipline calviniste, et il insère une lettre (un « discours ») adressée à « Monseigneur révérendissime, Monseigneur de B.[azas], » et dont il est, sans doute, l'auteur. Il pouvait bien dire : « Je vous représenteray tout ce qui en est dès son origine, tant pour l'avoir veue dans leurs mémoires, qu'ils en gardent fort particulièrement entre eux, que pour avoir esté de [la] part, dont Dieu m'a fait la grâce de m'estre retiré[1]. »

Le caractère de Cayet n'offre donc pas les mêmes garanties que sa science. C'est un renégat peu intéressant. Mais quand il n'avait aucun intérêt à déguiser la vérité, pourquoi ne l'aurait-il pas dite, puisqu'il la connaissait si bien ? Or le récit de Cayet fait le fond du récit de Fl. de Ræmond.

III. Papire Masson.

Authenticité de l'Eloge de Calvin.

Papire Masson, né en 1544, mort en 1611, est l'auteur d'une série d'Eloges, publiés après sa mort et au milieu desquels se trouve une étude sur Calvin[2].

Il alla à Rome où il entra chez les Jésuites ; il devint, à son retour en France, grand vicaire de trois archevêques de Lyon ; il quitta les jésuites, enseigna à Paris au collège du Plessis, puis « en 1570, dit Nicéron, il alla étudier la jurisprudence à Angers, sous la direction de François Baudoin, qu'il avait connu particulièrement à Paris[3]. » Le même auteur ajoute : « La vie de Calvin qui se trouve p. 407 du tome 2, n'est point de P. Masson, quoiqu'elle se soit trouvée après sa mort dans ses papiers, mais de J. Gillot, conseiller clerc au Parlement de Paris, mort en 1619. » A ce Gillot est attribuée la Satire Ménippée.

Ces doutes se retrouvent chez certains auteurs protestants, et certes pas des moindres. Henry dit : « On a soutenu, non à tort, que Gillot était l'auteur[4]. » Les éditeurs des *Opera* citent des phrases françaises, qui semblent, d'après eux, appartenir à un Eloge français de Calvin par P. Masson. Et cependant ils renvoient aux *Elogia*, Paris 1638, deux vol. in-8°, et ils ajoutent : « P. Masson a aussi publié en latin une vie de Calvin qui est parfois attribuée à Gillot[5]. » Les doutes se compliquent d'une singulière confusion.

Or, l'auteur responsable de ces erreurs répétées et croissantes paraît être tout simplement Varillas, dans la page que voici :

« Balesdans a fait imprimer les Eloges de Papyrius Masso, et y a inséré une vie de Calvin ; parce que l'ayant trouvé (*sic*) entre les papiers de cet auteur, il s'imagina qu'elle étoit de luy. Son aveuglement est d'autant moins supportable que la manière dont elle est écrite, et (*sic* pour : est) tellement différente de celle des autres ouvrages de Masson, qu'une médiocre connaissance de la langue latine suffit pour s'en apercevoir d'abord. J'ay appris de Messieurs Dupuy qu'elle avoit esté composée par l'illustre Jacques Gillot, conseiller clerc en la grande chambre du Parlement de Paris, qui eut tant de part dans les ouvrages des beaux esprits de son temps, sans y vouloir estre nommé, et certes cette vie me paroit tout à fait digne d'un si grand homme. Elle est un

1. *Remonstrance*, p. 34. — 2. [illegible] *des hommes illustres*, par [illegible] *matores*.... Appendice I, p. 13. [illegible]

chef d'œuvre en son genre, et si nous en avons de plus longues, nous n'en avons pas de mieux travaillée, ni de plus souvent retouchée. Elle ne m'a pas néanmoins beaucoup servi, parce qu'elle s'attache davantage à réfuter ce que le jurisconsulte Balduin et le théologien Vestfalius reprochent à Calvin qu'à raconter le détail de ses actions[1]. »

De Varillas l'histoire a passé dans Nicéron ; de Nicéron dans les Encyclopédies et partout.

Or, il suffit de savoir que l'auteur de l'histoire est Varillas pour être fixé sur sa crédibilité. Varillas est un historien qui peut parler des livres, sans en dire un mot ni juste, ni même vraisemblable (par conséquent sans les avoir lus : exemple, ce qu'il dit du Commentaire sur Sénèque par Calvin) ; c'est un historien dont Bayle relève à chaque instant les « fautes énormes, » les « faussetés, » les « mensonges; » si bien qu'il conclut : Cet auteur « commet tant de fautes qu'il n'est propre qu'à faire douter de ce qu'il débite[2]. » Ce qu'il raconte de la vie de P. Masson est un tissu d'inexactitudes.

Loin d'être aussi admirable qu'il le dit, l'Eloge de Calvin est un travail ordinaire. Loin d'être écrit dans un style différent, Bayle n'a pas tort de soutenir qu'il ressemble aux autres Eloges du même auteur : « même division de matière, de chapitres, même style, même genre, mêmes manières. » Loin de contredire Baudoin, l'auteur de l'Eloge se donne comme son disciple : *Balduinus praeceptor meus in Jure civili*[3], ce qui convient, on le sait, à P. Masson « et ne convient pas, ce me semble, dit Bayle, à l'illustre M. Gillot ; » l'Eloge s'appuie sur le témoignage de Baudoin dont il reproduit les critiques[4].

Notons encore la fin de l'Eloge : « Nous avons écrit ces choses, sans être ni ami ni ennemi de Calvin. Si je l'appelais la ruine et la perte de la France, je ne mentirais pas. Et plût au Ciel qu'il ne fût jamais né, ou qu'il fût mort dès l'enfance. Il a fait tant de maux à sa patrie, que tu dois justement détester et haïr son berceau. »

Tel est bien le langage qui convient à un fidèle disciple de Baudoin, à un jésuite, et c'est précisément cette haine qui donne à certains hommages, rendus par P. Masson à Calvin, leur valeur particulière. « Cette vie, a pu dire Bayle, a fait grand tort aux copistes de Bolsec[5]. » Mais comment cette haine pourrait-elle avoir animé l'auteur de la Satire Ménippée, « un catholique tel que Gillot, qui haïssait les ligueurs et tous les moines, et qui avait beaucoup d'amitié pour Scaliger et pour d'autres protestants[6]? »

Du reste, voici un témoignage précis qui doit clore le débat : c'est celui de Guy Patin : « Pour Calvin, je suis fort bien informé du mérite de son esprit. Il y a longtemps que Monsieur Tarin me l'a hautement loué, je n'avois alors que vingt ans. Joseph Scaliger disoit que Calvin avoit été le plus bel esprit qui eut paru depuis les Apôtres. J'ai autrefois eu un régent qui étoit ravi, lorsqu'il m'en pouvoit parler. *Pour Papyre Masson, il en a écrit la vie à part, que le frère de l'auteur qui étoit* [illegible] *en 1619*[7]. *Mais depuis comme on imprima ici un Recueil des Eloges de Papyre Masson,* [illegible] *que cette vie y fut ajoutée. Le libraire en avoit demandé avis aux Jésuites, qui le lui avoient défendu ; mais néanmoins il me crut, quand je lui dis que cette addition feroit mieux* [illegible]. Jamais homme ne fut si savant dans l'histoire ecclésiastique que Calvin. A l'âge de 22 ans il étoit le plus savant homme de l'Europe. Jean de Montluc, évêque de Valence, disoit ordinairement que Calvin avoit été le plus grand théologien du monde. N'ayez pas peur qu'on en [illegible]

1. [illegible] *en matière de religion* Paris 1680. [illegible] Avertissement, [illegible] p. 118. — 4. [illegible] p. 121, 127, 131, etc. — [illegible] p. 118, n. 1. [illegible] En tout cas [illegible] après avoir ajouté un *Appendix* [illegible] *P. Masson* [illegible] ajoutée aux [illegible] preuves. — 8. Lettre du [illegible] lettre XXIX.

Nous rappellerons enfin que P. Masson prétend avoir été très bien placé pour connaître ce dont il parle. A propos de Richard et de Jacques Calvin, oncle et cousin (?) de Calvin, fo[illegible] à Paris, il dit : « Hommes très honnêtes desquels nous avons appris ces choses, et qui n'ont jamais suivi la secte, bien que le frère de Calvin, Antoine, marchand cordonnier (*caligarius*), les en eût pressés. Bien plus, j'ai appris de ce même Jacques qu'il n'avait plus ni à Noyon, ni dans la Belgique secondaire (*Belgica secunda*), personne portant le même nom et de la même famille (*cognominem ac gentilem*)[1]. » Nous avons indiqué (voir plus haut, p. 7) la difficulté chronologique que ce témoignage si précis suscite. Il en résulte que c'est vers 1583 que Papire Masson aurait rédigé sa notice.

IV. **Jacques Desmay.**

1. Ses Remarques. — 2. La plaquette du British Museum.

1. Jacques Desmay, docteur en Sorbonne et vicaire général du diocèse de Rouen, publia à Rouen, en 1621, des *Remarques* sur la vie de Calvin.

Appelé (c'est lui qui le raconte) à prêcher l'Avent de 1614 et le Carême de 1615 à Noyon, il avait profité de son séjour pour interroger les personnes doctes, les vieillards « contemporains à ceux qui avoient veu » Calvin, et surtout pour consulter les registres capitulaires. Nous avons donc ici une enquête, faite dans des conditions spéciales, et de la plus haute importance.

Toutefois nous ne pouvons pas nous associer au jugement, trop bienveillant, de M. Lefranc, quand il dit : « Les notes ont été écrites sans trop de malveillance ni de passion[2]. » Certainement d'autres auteurs catholiques ont été plus malveillants et plus passionnés encore. Cependant Desmay accuse Calvin de vol, et, après les récits les plus invraisemblables, il résume ainsi son jugement sur l'œuvre de notre Réformateur : « Calvin fit son testament devant mourir et ne laissa, pour plus singulière remarque de ses mœurs, à son heritier, Antoine Calvin son frère, qu'une tasse ou goblet à boire. Vous voiez les jugemens de Dieu. Il avoit esté autheur d'une religion de table, de ventre, de graisse, de chair, de cuisine ; aussi en laisse-t-il les enseignes pour héritage à ceux qui le suivent, un goblet. S'il eust laissé quelque haire ou cilice, comme un sainct Paul, premier hermite, quelques croix, discipline ou autre marque de piété, cela eust esté plus convenable à un qui se vantoit de réformation ; mais un goblet à boire ! N'est-ce point pour faire voir à tout le monde que toute la réformation ne tendoit qu'à establir un règne de Bacchus, de beuverie et de chère[3] ? »

2. Malheureusement la fameuse plaquette est devenue « introuvable ; » c'est le mot dont se sert M. Lefranc. Nous nous sommes adressé au bibliophile qui connaissait le mieux les livres imprimés à Rouen et relatifs au protestantisme, M. Lesens (enlevé dernièrement à la science et au protestantisme). Il nous répondit : « Jamais je n'ai pu mettre la main sur le volume de Desmay. Jamais je ne l'ai vu figurer dans un catalogue. »

Il est vrai que le livre a été réimprimé, en partie, dans les *Archives curieuses* de l'histoire de France, par Cimber et Danjou, 1re série, tome V, 1835, p. 387. Mais les éditeurs ont eu la singulière idée de « supprimer, disent-ils eux-mêmes, les trente premières pages de cette pièce, parce qu'elles ne donnent que des renseignements peu importants sur les parents de Cal[illegible]

Or, dans une visite au *British Museum*, nous avons eu la bonne fortune de retrouver « l'introuvable plaquette ».

1. P. Masso, o. c., p. 411. — 2. [illegible] p. XIV [illegible]

En voici le titre général : « Remarques | considérables | sur la vie | et mœurs | de | Jean Calvin | hérésiarque | et ce qui s'est passé de plus mémorable en sa | personne depuis le jour de sa naissance à Noyon | en l'année mil cinq cents neuf jusques au | jour de son déceds arrivé à Genève | le 24 May 1564. | Avec un petit traité de la liturgie d'An | gleterre, entièrement différente de l'hé | résie du dit Calvin.

A Rouen | chez Jean Tiencelin derrière le palais | entre la grande chambre et la chambre du conseil. | M. D. C. LXXXVI. Avec approbation et permission. »

La plaquette commence en effet par un « bref traité de la liturgie d'Angleterre, entièrement différente de l'hérésie de Calvin », et qui débute ainsi : « Les opinions de Calvin par son hérésie combattent plus la liturgie d'Angleterre que les flots de la mer océane ne font ses rivages. » Suivent quatre pages et demie, en italiques, terminées par ces lignes en caractères romains : « Enfin voilà la liturgie d'Angleterre, en abrégé, que j'ay trouvée en ce petit livre, et que je n'ay pas retirée, la croyant nécessaire pour satisfaire à la curiosité de ceux qui voudront prendre la peine de le lire, et pour leur faire connaître la différence qu'il y a entre l'hérésie du dit Calvin et la religion d'Angleterre. »

Le revers du troisième feuillet (c'est-à-dire la sixième page de la plaquette) porte l'approbation «... fait à Rouen, ce vingtième d'avril mil six cent vingt. »

Un nouveau titre reprend une partie du précédent :

« Remarques | considérables | sur la vie et mœurs | de | Jean Calvin | hérésiarque | et ce qui s'est passé de plus mémorable en sa | personne depuis le jour de sa naissance à Noyon | en 1509, jusques au jour de son déceds | arrivé à Genève le 24 may 1564.

» Le tout recueilly par M. Desmay prestre, Docteur | en théologie de la Société de Sorbonne, doyen | de l'Eglise collégiale de N. D. d'Escouy | et vicaire général de Monseigneur | l'archevesque de Rouen. »

Le récit commence immédiatement : il y en a cinq lignes sous le titre. Et le tout remplit vingt-trois pages d'une impression très compacte.

Ce n'est donc pas l'édition *princeps* de 1621, qui devait être en très petit format, puisque les trente-deux premières pages ne traitent que de l'enfance de Calvin. De plus le texte de la plaquette de Londres et celui réimprimé par les *Archives curieuses* présentent entre eux de légères, mais assez nombreuses différences de style.

Le lecteur comprend maintenant comment nous avons été amené à citer Desmay de deux manières : les *Archives curieuses* pour la partie de l'ouvrage qu'elles ont reproduite, et l'édition du *British Museum* pour les premières pages.

V. Le Vasseur.

Jugements d'Audin, de Drelincourt, de Vitet, de M. Lefranc.

[illegible] l'Eglise de Noyon jadis dite de Vermand, ou le troisième livre des antiquitez, [illegible] histoire de la cathédrale de Noyon, par M. Jacques Le Vasseur, Docteur en [illegible] doyen et chanoine de la dite Eglise, à Paris 1633. »

[illegible] eur est un des auteurs le plus souvent cités par les catholiques, et [illegible] udace habituelle : « Drelincourt a vanté la probité historique de [illegible]

[illegible]

Drelincourt dit en effet : « Jacques Desmay et Jacques Le Vasseur, docteurs de Sorbonne, ont donné un journal fort exact de la vie de Calvin jusqu'à sa sortie du royaume, et cela tiré des registres de Noyon[1]. » Drelincourt veut dire que Desmay et Le Vasseur ont extrait, jour par jour, tout ce que les registres de Noyon racontent de Calvin, et par conséquent, s'ils n'ont pas parlé d'une prétendue condamnation portée contre lui, cette condamnation est une pure calomnie. Mais Drelincourt a si peu voulu rendre un témoignage à la *probité historique* de Le Vasseur qu'il ajoute en propres termes : « C'est un homme autant attaché à l'Eglise romaine et à toutes ses superstitions que l'on en sauroit trouver... Enfin, il ne se peut voir personne plus passionné contre notre Religion, ni plus ennemy, et ennemy déclaré contre Calvin[2]. »

Voici du reste le jugement d'un homme fort impartial, Vitet : « Mieux instruit des devoirs du chanoine que de ceux de l'historien, Le Vasseur discute très sérieusement la question de savoir si le nom de Noyon ne vient pas de celui de Noé, lequel *descendit en personne* en notre Gaule. Cette crédulité, en fait d'étymologie, donne la mesure du discernement de l'auteur. C'est partout la même bonhomie, le même défaut de critique. S'il a puisé aux sources originales, s'il a connu, comme tout porte à le croire, des manuscrits qui n'existent plus aujourd'hui, ces trésors se sont tellement altérés dans ses mains, qu'il est presque impossible maintenant d'en dégager l'alliage[3]. » Vitet parle de l'incapacité critique de Le Vasseur en fait d'histoire profane, de l'histoire de la cathédrale. On devine ce que cette incapacité a dû être en fait d'histoire religieuse, quand la « bonhomie » a été remplacée par le fanatisme. Le dernier historien de Calvin, M. A. Lefranc, a dit : « C'est un ennemi farouche de tout ce qui touche de près ou de loin à Calvin. Rien de curieux comme les pages enflammées, où, dans un *pathos* indescriptible, il met le réformateur en parallèle avec saint Eloi. Il faut se rappeler que l'annaliste a été l'un des plus fougueux ligueurs du pays, et la violence de son style n'aura plus rien qui doive étonner[4]. »

On voit avec quelle défiance un pareil auteur doit être utilisé. Mais on voit en revanche avec quelle confiance doivent être accueillis les hommages directs ou indirects, volontaires ou involontaires, qu'il rend à Calvin.

On prétend même que à cause de ces hommages les bons catholiques auraient fait disparaître son ouvrage, devenu bien rare. Heureusement nous avons pu nous servir de l'exemplaire appartenant à M. le pasteur Paul de Félice (Enghien).

VI. Kampschulte.

1. Audin. — 2. Kampschulte et les critiques protestants [illegible] — [illegible] — [illegible] le jugement de Kampschulte sur M. Herminjard.

1. Parmi les biographes catholiques de Calvin, au XIXe siècle, nous citerons d'abord Audin : *Histoire générale de la vie,* [illegible] — M. Rod. Reuss parle de ses « élucubrations extra-scientifiques [illegible] », et M. G. Monod, le savant directeur de la *Revue historique*[illegible] appelle tout simplement son œuvre un « inepte pamphlet. » Il faut seulement constater que les milliers d'exemplaires de cet « inepte pamphlet » [illegible] édition [illegible] outre le pamphlet en deux volumes [illegible] l'opinion de Mgr. de Ségur, de Mgr. Gaume, et de tous les catholiques catholicisants.

1. Drelincourt, o. c., p. 37. — 2. [illegible] — 3. [illegible] — 4. A. Lefranc, p. XIII. — 5. [illegible]

2. Nous devons insister davantage sur l'œuvre, bien différente, de Kampschulte.

Kampschulte, un vieux catholique, un ami intime de Reusch et de Döllinger, n'a pu écrire que le premier volume de son Histoire : *Johann Calvin, seine Kirche und sein Staat in Genf,* von F. W. Kampschulte, o. o. prof. d. Gesch. an der Universität Bonn. Erster Band, Leipsig, 1869. Il est mort en 1872 (déc.), et les matériaux pour le second et pour le troisième volume ont été remis entre les mains de M. le professeur Cornelius, de Munich, qui a publié plusieurs savantes monographies sur Calvin et son œuvre[2].

Ce volume de Kampschulte a reçu de tous les protestants des éloges enthousiastes.

M. Amédée Roget dit : « Cet ouvrage nous paraît être, entre tous les écrits qui ont paru sur la matière, celui qui répond le mieux aux exigences actuelles de la science[2]. »

Schaff s'écrie : « L'admirable ouvrage du professeur Kampschulte repose sur une maitrise complète (*thorough mastery*) des sources[3]. »

Dans la *Revue critique*, peu prodigue de compliments excessifs, un historien fort compétent, M. Rod. Reuss, a écrit : « *Jean Calvin, son Etat et son Eglise à Genève,* est une œuvre des plus remarquables, fruit de longues et pénibles recherches, écrite avec une scrupuleuse exactitude d'après des documents soigneusement vérifiés, avec la seule préoccupation de trouver la vérité, avec une impartialité tellement soutenue qu'on peut lire le volume tout entier sans se douter que l'auteur est catholique, et avec un grand talent de narration, assez rare encore en Allemagne, pour mériter un éloge spécial[4].... » M. Reuss réclame une traduction française : « Nous ne pensons pas qu'on puisse réfuter le savant professeur de Bonn sur un point de quelque importance, et c'est auprès de lui qu'on devra dorénavant se renseigner sur Calvin, quand on ne voudra pas avoir recours aux sources originales. »

Voilà donc Kampschulte passé à l'état de « source », même pour les protestants !

3. Nous ne contesterons certes pas la très grande valeur de ce volume : et nous comprenons l'approbation qu'il a rencontrée quand on l'a comparé à Audin, et à presque toute la littérature catholique.

Cependant il ne faut rien exagérer, et M. Rod. Reuss lui-même a écrit des lignes qui donnent à réfléchir : « Il n'y a qu'un seul détail sur lequel j'oserais hasarder une observation. C'est à propos de ce que dit Kampschulte (p. 388) des richesses de Calvin. *Il s'est trop laissé influencer en cet endroit par Galiffe.* Calvin était réellement pauvre, cela ressort de nombreuses lettres écrites par lui, et le fait, rapporté par M. Kampschulte lui-même, que la République fut obligée de lui faire [illegible] ne prouve certes pas le contraire. » *Il s'est trop laissé influencer en cet endroit* [illegible]

Prenons un autre exemple. Kampschulte écarte les accusations infamantes portées contre [illegible] mœurs de Calvin. C'est très bien. Voilà l'impartialité. Seulement, pourquoi dit-il en termes [illegible] preuve, que le récit a été inventé non point par le biographe catholique [illegible]nent Bolsec que Kampschulte prend ainsi au compte de l'Histoire catholique?), mais [illegible] protestants de Calvin, de telle sorte que Bolsec semblerait n'être guère respon-[illegible]ée par lui au récit? Et surtout comment Kampschulte peut-il dire que [illegible] le dispute quelquefois à l'infamie, « ne sont pas aussi dépourvues de valeur qu'on le dit d'ordinaire[5]? » Encore un endroit où il s'est trop laissé influencer par Galiffe.

[1] [illegible] VII. Preface, p. [illegible] — 2. *Revue de théologie et de* [illegible] *Christian Church*, VII, p. VII. — 4. *Revue critique*, 1870, [illegible]

Précisément. Kampschulte était sous l'influence de Galiffe, un historien de l'école Bolsec [1] et dont nous avons déjà parlé à propos de la Légende du fer rouge.

4. Du reste nous avons rencontré des déclarations de Kampschulte, qui vont suffire, pensons-nous, à éclairer définitivement nos lecteurs.

Quand parut le premier volume de la *Correspondance des Réformateurs*, de M. Herminjard, Kampschulte en publia un compte rendu dans le *Theologisches Litteratur Blatt*, von Reusch, 1867, p. 7-11. Il compare Galiffe et M. Herminjard.

Après avoir parlé des livres qui ont « un mérite véritablement scientifique, » la grande édition des *Opera*, et les *Lettres françaises* de Jules Bonnet, il continue : « Nous estimons davantage encore (*höher schlagen wir*) les solides études de Galiffe, le jeune. Marchant sur les traces de son père, qui a si hautement mérité de l'histoire genevoise, il s'est donné pour tâche particulière d'éclairer l'histoire de sa ville natale à l'époque de Calvin. Ses recherches, publiées en 1862 et 1863, sur le procès contre Perrin (*Quelques pages d'histoire exacte, soit les procès criminels intentés à Genève pour haute trahison contre No. Ami Perrin*) et Pierre Ameaux (*Nouvelles pages d'histoire exacte, soit le procès de Pierre Ameaux*), répandent sur l'activité de Calvin à Genève une lumière très vive ; et même celui qui n'accepte pas les déductions de Galiffe, doit avouer que ses écrits, composés avec une érudition et un soin vraiment allemands (*mit wahrhaft deutschem gelehrten Fleiss*), contiennent des matériaux que le futur biographe de Calvin ne pourra pas ignorer. »

Après Galiffe, M. Herminjard. Son plan paraît « manqué. » Il donne trop, et trop peu. Certaines pièces ne sont pas entières. Il ne donne que ce qui a trait à la Réformation française.... Tout cela est une conséquence d'une tendance surtout pratique (*der vorwaltend practischen Tendenz ?*).

Et les notes, ces notes qui ont excité l'admiration du monde savant ? Kampschulte les apprécie comme suit : « Les notes enfin, qui, nous paraît-il, supposent un lecteur par trop laïque, manquent souvent de la précision critique nécessaire, et trahissent une connaissance trop insuffisante avec la littérature du sujet. »

Conclusion : « Ce que M. Herminjard nous offre dans ce volume, ce n'est pas une *Correspondance des réformateurs dans les pays de langue française,* telle que la science historique pouvait l'attendre, c'est seulement une collection, faite pour un but pratique (?), de lettres de réformateurs, et de non-réformateurs, français et non-français. Cette collection, à la vérité, témoigne de soin et de zèle, et, dans certaines parties, contient des matériaux précieux, ce qui nous oblige à la reconnaissance. Mais elle ne supporte pas la mesure, strictement scientifique que nous, en Allemagne, nous avons l'habitude d'appliquer à des travaux de ce genre. »

Impossible de se montrer plus dédaigneux. Galiffe atteint l'idéal, c'est-à-dire la science allemande (*mit wahrhaft deutschem gelehrten Fleiss*) ; mais M. Herminjard reste au-dessous du niveau normal, c'est-à-dire du niveau allemand (*den wir in Deutschland an derartige Sammlungen anzulegen gewohnt sind*).

Nous voilà avertis [2].

1. Pour le moment, nous renvoyons nos lecteurs qui voudraient être [illegible] sur la manière dont Galiffe a écrit l'histoire, à l'article « Bolsec » dans la *France protestante*, 2e édition, et à la [illegible] de H. Bordier, *L'[illegible] historique de Jérôme Bolsec, pour servir de supplément à l'article Bolsec dans la France [illegible]*. — 2. Du jugement de Kampschulte rapprochons à titre de curiosité [illegible] la *Correspondance* [illegible] le jugement des *Opera*. En 1872, ils déclarent que l'œuvre de M. H[illegible] est [illegible] (*Opera*, Xb, p. XXVI). En 1870, ils ajoutent : « [illegible] prendra la *Correspondance* comme le [illegible] *eliget et tutissime sequetur.*) *Opera*, XX, p. 593, n. 1.

VII. Tischer.

Son petit volume *Calvins Leben, Meinungen und Thaten. Ein Lesebuch für seine Glaubens-[illegible]*, Leipsig, 1794[1], est une curiosité historique. Lui-même est un auteur presque absolument inconnu[2] aux biographes de Calvin, qui cependant reproduisent deux ou trois affirmations dont il est le seul garant. Henry cite son nom une fois, rien de plus.

Tischer (Johann-Friederich-Wilhelm), né à Dautschen, près de Torgau, le 5 août 1767, pasteur à Dautschen, en 1793, surintendant à Iüterbock en 1796, surintendant à Plauen en 1798, docteur en théologie en 1802, mourut après 1839.

Il est l'auteur d'une série de biographies des hommes de la Réforme, Luther, Calvin, Huss, J. de Prague, Wiclif, Oecolampade, Erasme, U. de Hutten, etc : œuvres de vulgarisation très bien faites. La vie de Luther « pour les hommes de la ville et de la campagne, » a été souvent réimprimée. La première édition de la vie de Calvin est de 1794, et la seconde de 1818.

Tischer est du 18e siècle ; il ne met rien au-dessus de la tolérance ; et, entre la théologie de Calvin et celle de Servet, il ne voit que des différences métaphysiques, qui lui sont indifférentes. Indépendant par situation théologique, notre auteur est souvent d'une très grande exactitude (scène des Libertins à Saint-Pierre, catéchisme de 1537, etc.), et toujours d'une très grande candeur. « Je puis me tromper, dit-il, je prie seulement qu'on n'accuse pas mon effort pour atteindre la vérité. »

Or dans le volume de Tischer il y a deux choses étonnantes.

1° Un jugement général. « Il y a quelque temps, écrit-il dans sa préface, il me tomba dans les mains une collection de lettres de Calvin. Je les lus et les relus. J'en croyais à peine mes yeux, tellement je trouvais un homme différent de celui que je m'étais représenté. Je le connaissais comme un défenseur entêté, souvent querelleur, de la vérité, et la mort de Servet avait toujours éloigné mon cœur de lui. Quel ne fut pas mon étonnement quand j'appris à connaitre aussi son bon cœur, quand je vis un homme plein de l'amour des hommes, de compassion, d'amitié, de sympathie. Je comparai toutes ses biographies. Partout les discussions étaient racontées, et son cœur me parut laissé dans l'ombre. »

2° Des citations. Et ceci est encore plus étonnant que cela : car de ces citations nous ne retrouvons le texte original dans aucune lettre à nous conservée. Voici quelques exemples :

[illegible] « La mère de Calvin prit surtout peine à remplir ce jeune cœur de respect pour Dieu. Pour lui inspirer de bonne heure cette crainte vis-à-vis de l'Etre suprême, on le faisait souvent prier à genoux, sous la voûte du ciel, sans qu'il y eût toujours quelqu'un à côté de lui. Et s'il lui arrivait de s'endormir, sa mère en était très fâchée » (p. 5). — « Son père était [illegible] et d'un regard plein de majesté. Quoiqu'il aimât beaucoup son [illegible] le traitait avec beaucoup de sévérité. Il avait pour principe qu'il faut cacher aux enfants le [illegible] dit Calvin, un père assez sévère ; mais je m'en [illegible] ant de cela, je me réjouis des quelques vertus que je possède peut-être » [illegible]

[1] [illegible] l'obligeance de M. Bernus, professeur à Lausanne, [illegible] *Das gelehrte Teutschland*, oder Lexikon der [illegible] Christoph Hamberger, fortgesetzt von J. Georg Meusel. [illegible] 1800.

Calvin à Orléans. — « On voit l'usage qu'il fit de cette [illegible], dans les [illegible] suivantes, qu'il adressa à un de ses amis : « Orléans veut me faire Docteur. Je l'accepterais, si » j'étais orgueilleux ou si je méritais cet honneur. Ce n'est pas le cas. D'autres écoles doivent » d'abord me rendre apte à recevoir ce Doctorat » (p. 19).

Mort de Gérard Calvin. — Calvin reçut la nouvelle, précisément au moment où il venait de faire une prédication : « Ah ! dit-il, pourvu que je n'aie pas tué mon père en prêchant. » Pour comprendre cette exclamation, il faut savoir que depuis longtemps déjà son père lui avait déconseillé la prédication ... Rarement un fils a mené plus grand deuil de la mort de son père. Jusque dans son âge le plus avancé, Calvin s'était fait une règle de relire quelques-unes des lettres que son père lui avait adressées, et de penser ainsi à lui avec reconnaissance : occupation dont il ne savait pas lui-même ce qu'il retirait le plus, du plaisir ou de la douleur » (p. 23, 24).

Il est difficile de se représenter l'état psychologique d'un auteur, comme Tischer, inventant de toutes pièces de pareilles déclarations. Il n'est guère moins difficile de croire à leur exactitude.



Appendice N° II.

LA FAMILLE DE HANGEST

Jean de Hangest († 1490) épousa Marie d'Amboise, sœur du cardinal Georges d'Amboise, et en eut quatre fils et deux filles. Ces quatre fils sont :

1° JACQUES de Hangest, mort sans héritier mâle.

2° CHARLES de Hangest, né en 1461, abbé de Saint-Eloi, évêque et comte de Noyon, pair de France. Il mourut le 19 juin 1528.

3° ADRIEN de Hangest, seigneur de Genlis, grand échanson de France. Il épousa Claude du Mas et en eut cinq enfants : *a*) *Jean* de Hangest, évêque et comte de Noyon, pair de France, par la résignation de son oncle Charles. *b*) *Claude*, abbé de Saint-Eloi, condisciple de Calvin. *c*) *Louis*, dit le jeune Genlis, qui se distingua à la bataille de Cérisoles, et fut tué, en 1544, devant Châlons. *d*) *Jean*, seigneur d'Ivoy, qui devint un des principaux lieutenants de Condé. Il défendit pendant vingt jours, en 1562, la ville de Bourges contre les catholiques. Fait prisonnier par les Espagnols, il fut étranglé dans son lit, 1572. *e*) *François*, capitaine du château du Louvre en 1543. Lié avec le prince de Condé, il fut aussi un de ses lieutenants, et devint colonel de l'infanterie protestante. En lui finit la maison des Hangest-Genlis, car il mourut sans enfants, de même que ses quatre frères.

4° LOUIS de Hangest, seigneur de Montmor et de Chaleranges. Il fut conseiller et chambellan du roi. Une quittance qu'il donna, le 20 décembre 1518, le qualifie ainsi : « Louis de Hangest, seigneur de Montmor, grand écuyer de Bretagne [de la reine Anne de Bretagne], gouverneur de Mouzon, et capitaine de 30 lances. » Il épousa Marie du Fay d'Athies, dame de Moyencourt, et de Chepigné. Leurs enfants furent : *a*) *Joachim* de Hangest, seigneur de Moyencourt, de Montmor, de [illegible], etc., capitaine de 50 hommes d'armes. Il s'enferma dans Péronne en 1536, où il soutint les assauts de l'armée impériale. Il fut tué, avec son frère, seigneur d'Ivoy, à la prise de Saint-Pol par les impériaux, en 1537. *b*) *Ives* de Hangest, seigneur d'Ivoy. Joachim et Ives furent les condisciples de Calvin. *c*) *X*, troisième fils dont le nom est inconnu, qui alla à Genève. *d*) une fille, *Philippe* de Hangest, qui épousa, par contrat du 14 juillet 1521, Jean d'Aspremont, seigneur de Buzancy et d'Amblise.

V[illegible] *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France*, [illegible] A. Dufour, *Bulletin du Comité archéologique de Noyon*, [illegible], VII, p. [illegible]

Appendice N° III.

OÙ EST NÉ MATHURIN CORDIER ?

La France protestante (2[e] édit.) se décide pour l'origine normande de Cordier. Ses arguments sont : l'autorité de de Launoy, auteur de l'*Histoire du Collège de Navarre*, p. 699, qui a dit de Cordier : *gente normannus;* et le fait qu'une Marie Cordier, morte à Genève, en bonne réformée, s'est déclarée, par son testament, native de Marval, près de Rouen, en Normandie. N'y a-t-il pas lieu de supposer que cette Marie Cordier était parente de notre Mathurin Cordier ?

Mais l'origine percheronne de Cordier est soutenue par M. Louis Duval, l'érudit archiviste du département de l'Orne, directeur de la *Revue normande et percheronne.* Voici ses arguments, tels que je les trouve dans trois savantes lettres, qu'il a bien voulu m'adresser, et dont je le remercie sincèrement. 1° A l'autorité de de Launoy (1677), il y a d'abord lieu d'opposer l'autorité de La Croix du Maine (François Grusdé) dans sa *Bibliothèque françoise* (première édition, 1584) et de dom Liron, dans sa *Bibliothèque chartraine*, 1719. La nouvelle édition de la *Bibliothèque françoise* de La Croix du Maine, en 1772 (t. II, p. 108), contient l'addition suivante de B. de la Monnoye : « Cordier avait été originairement prêtre à l'Eglise Notre-Dame-de-Bonnes-nouvelles, à Rouen. Aussi a-t-on cru qu'il étoit plutôt de Normandie que du Perche. » Or l'opinion de ces deux biographes, La Croix du Maine et dom Liron, a d'autant plus de force, qu'ils ne sont eux-mêmes ni Normands, ni Percherons. De Launoy au contraire était Normand. — 2° Du reste cette erreur de de Launoy peut s'expliquer par une circonstance particulière. Autrefois dans l'Université, et même dans l'usage commun, les écoliers et les auteurs étaient désignés par le nom du diocèse, dont ils étaient originaires. Or, si Cordier est né dans le Perche, on a dû l'inscrire sous le nom de Sagien (*Sagianus*, c'est-à-dire de *Sagium*, aujourd'hui Seez, ou Sèes). Car le Perche, réuni de bonne heure au comté d'Alençon, faisait partie du diocèse de Sèes, non pas politiquement (le Perche avait sa coutume, en appelait de son bailli au Parlement de Paris), mais religieusement. Et Sèes était un évêché normand, dépendant de l'archevêché de Rouen. Il est alors facile de comprendre que Cordier, [illegible] Normand par Launoy; d'autant plus que, Cordier étant mort à Genève, le silence s'est fait sur son nom et sa personne. — 3° Quant à l'opinion qui précise, et fait naître Cordier non seulement dans le Perche, mais dans le village de la Perrière (petite commune du canton de Pervencheres, Orne), elle paraît [illegible] sûre. Le premier auteur qui ait [illegible] 1838-1840 [illegible] *chroniques percheronnes*, etc., t. III, [illegible] Cordier [illegible]

Il ne donne aucune preuve. Il est difficile de croire que l'abbé Fret ait imaginé ce renseignement de toutes pièces, et ne se soit pas laissé guider par quelque tradition. Ou bien avait-il fait naître Cordier à la Perrière parce qu'on y montre encore plusieurs anciennes constructions, et que la Perrière a vu naître en effet, autrefois, quelques hommes célèbres : un des évêques de Seez, G. Mauver (1320-1356) ; le théologien Jean Dadre, 1550, grand pénitencier de l'Eglise de Rouen, auteur de plusieurs ouvrages remarquables... ? Toutefois ni Delestang, sous-préfet de Mortagne, originaire du pays, compilateur laborieux, dans sa *Chorographie* du IVe arrondissement communal du département de l'Orne, etc., en 1803, ni M. Louis Dubois, autre bibliographe érudit, dans sa *Statistique* du département de l'Orne, page 36-104 de son manuscrit, ne citent Cordier parmi les hommes de lettres de l'Orne.

Disons enfin que le nom de Cordier est commun dans le Perche, comme en Normandie. En tête d'un commentaire sur la coutume de Normandie, publié au commencement du XVIIe siècle, par un auteur de la ville de Laigle, sur les confins de la Normandie et du Perche, pas loin précisément de la Perrière, figurent des vers de Johannes Corderius.



Appendice N° IV.

A QUEL AGE EST MORT LE FÈVRE ?

---

1. Témoignages des contemporains. — 2. Une objection. — 3. Le récit de Marguerite d'Angoulême. — 4. Deux indications de M. Gaberel.

On ne connaît pas la date de naissance de Le Fèvre : mais on connaît la date de sa mort, 1536[1]. Est-il possible de déterminer approximativement la durée de sa vie ?

1. Un an après sa mort, en 1537, un poète (Salmo Macrinus) dit qu'il avait presque accompli un siècle (*ævi peracto jam prope sæculo*). — Dix ans avant, en 1527, Erasme souhaitait à sa vieillesse (*tuæ senectuti*) un heureux repos. — Une chronique, écrite de son vivant (en 1535), raconte que, en 1526, lorsque François Ier lui confia l'éducation de l'un de ses enfants, il était complètement vieux (*admodum senex*), chargé d'années (*annosus*). — Déjà en 1519 Erasme l'appelle « vieillard. » — Farel, parlant des rapports affectueux, comme ceux d'un fils avec son père, qu'il soutenait avec Le Fèvre, en 1516, l'appelle à quatre reprises un vieillard ! Enfin, même en 1511, donc vingt-six ans avant sa mort, et un an avant l'apparition de son fameux Commentaire, il était tenu par un moine augustin italien pour un « vieillard très savant, » pour un « vieillard vénérable. » Ce moine l'avait vu en 1511, et écrivait sa lettre en 1514[2].

Nous sommes donc autorisé à dire que Le Fèvre mourut centenaire.

Mais il faut examiner encore deux autres textes. L'un défavorable, l'autre favorable à cette affirmation.

2. En 1501, dans une introduction à un livre de Bovillus, Le Fèvre dit de son ami : « Il a maintenant vingt ans, moi qui en ai le double.... (*Nunc vicesimum agit annum, ego vero qui ejus ætatem duplo.*) » S'il avait 40 ans en 1501, il n'avait que 75 ans en 1536. Ce texte est en contradiction avec tous les autres. En effet, s'il est mort à 75 ans, il n'était pas un vieillard en 1527, c'est-à-dire à 66 ans ; il était encore moins « tout à fait vieux et chargé d'années » en 1526, c'est-à-dire à 65 ans ; il était encore moins un vieillard en 1519, c'est-à-dire à 58 ans ; et enfin il était encore

1. Et non 1537, comme ont dit presque tous les auteurs à la suite de Bèze. (Graf, *Faber Stapulensis*, p. 209. Herminjard, III, p. 400). — 2. Ces textes ont été rassemblés par Graf, p. 4. C'est dans une lett[illegible] rapporte cette parole de Le F[illegible] « Guillaume, il faut que le monde change, et tu le verras. » C'était donc en 1516 environ. Hermi[illegible]

moins un vieillard vénérable en 1511 (c'est-à-dire à 50 ans). Graf propose de tenir compte un peu de ce texte, mais pas tout à fait, d'établir une moyenne, et de prendre cinquante ans pour le double de vingt ans.

Nous préférons avouer que nous ne comprenons pas. Nous aurions besoin d'avoir de Le Fèvre lui-même des renseignements plus précis sur les vingt ans de Bovillus, et sur son âge double.... D'autant plus qu'il y a encore l'autre texte à considérer.

3. En 1538, deux ans après la mort de Le Fèvre, Hubert Thomas Leodius, secrétaire du comte palatin Frédéric II, était à Paris avec son maître. Il entendit, de la bouche même de la reine Marguerite de Navarre, le récit de la mort de Le Fèvre, et il consigna ce récit, dans un ouvrage achevé en 1555, publié en 1624[1]. Or, au cours de son récit, Marguerite de Navarre cite une parole de Le Fèvre dite quelques heures avant sa mort, et dans laquelle il déclare avoir 101 ans: « *Ego, inquit, sum ætatis 101 anni purus ab omni contagione muliebri.* » Graf défend contre Bayle l'authenticité du récit, qui contient des pensées, des expressions confirmées par les documents contemporains les plus authentiques : en particulier par les *Epigrammata* de Jean Voulté, imprimés à Lyon, au mois d'août 1536, et par la note que Farel a mise au dos d'une lettre de Michel d'Arande, de mars 1536[2]. Il n'y a qu'une chose que Graf n'admette pas, c'est le chiffre de 101. « Ici, dit-il, la mémoire de Hubert Thomas a été en défaut, et il a exagéré ce qu'il avait entendu dire du grand âge de Le Fèvre[3]. » Cette supposition de Graf nous paraît tout à fait inadmissible. Comment Hubert Thomas aurait-il fidèlement reproduit des pensées, des paroles plus ou moins caractéristiques, de façon à donner l'impression d'une conversation sténographiée, et se serait-il troublé à propos du détail le plus caractéristique, le plus étonnant ? 101 ans est un âge absolument exceptionnel, et un chiffre des plus curieux. Un pareil chiffre ne s'invente pas, au moins de bonne foi. Or la bonne foi de Hubert Thomas n'est pas contestée. Il est impossible que H. Thomas n'ait pas cru entendre ce chiffre de la bouche de Marguerite, et, s'il a cru l'entendre, il l'a certainement entendu. Il n'y a pour nous aucun doute que Marguerite l'ait prononcé.

4. Nous regrettons de ne pouvoir faire usage de deux indications fournies par M. Gaberel, dans un *Mémoire lu à l'académie des sciences morales et politiques, le 25 août 1883*, et publié dans le journal *Evangile et Liberté* (30 nov. et 7 déc. 1883). D'après la première, Jean le Comte de la Croix, d'Etaples, avait trouvé Le Fèvre « à la Sorbonne, âgé de plus de quatre vingts ans, » en 1521, ce qui porterait à 95 ans son âge en 1536.

M. B[illegible], pasteur à Thierachern près de Thoune, et auteur d'une savante monographie sur Jean le Comte de la Croix[4], a retrouvé le texte original de la *Genealogia* sur lequel M. Gaberel a travaillé[5]. Il a fait, à notre demande de renseignements, la réponse suivante : « Quant à la citation de M. Gaberel : « A la Sorbonne, je trouvai mon compatriote Jacques Le Fèvre..., » elle ne se trouve pas dans la généalogie, et je crois qu'il ne s'agit point ici d'une citation textuelle. [illegible] ce qui peut en avoir été l'origine. Dans les *Acta et genealogia*, on rencontre, non certes de la main du Réformateur, mais de la main de l'un de ses descendants, Jean Déodat le Comte, [illegible] sur la jeunesse du Réformateur, « s'appuyant sur des [illegible] des relations et des traditions certaines transmises de père en fils jusqu'à ce temps [illegible] Voici comment Jean le Comte s'exprime là-dessus en son

1. [illegible] *Palatini, libri XIV, authore Huberto* [illegible] — 2. [illegible], XI, 1862, p. 211. Herminjard, III, p. 400. — 3. Graf, [illegible] Ce texte est actuellement en possession de [illegible]

français d'alors : « Des quelles Démégories[1] nous [illegible] à Meaux [illegible]
» sous l'évêque de bonne mémoire G. Briçonnet. Adonc aussi l'homme de Dieu et d'heureuse
» souvenance tel en vie qu'en doctrine Maitre Jaques Fabri de notre ville d'Etaples, de son tems
» en pureté et de Philosophie et de théologie premier Instaurateur, fut auteur, correcteur et pro-
» ducteur d'icelles exhortations. Lesquelles toutefois si tu regardes la raison du lieu et du tems,
» tu ne mépriseras pas ce que nous quatre faisions là, voisins à la Sorbonne. »

M. Gaberel cite bien encore une lettre de Gérard Roussel à Le Comte, en 1537, et dans cette lettre il est parlé des 101 ans de Le Fèvre, mais cette lettre a l'air d'être la reproduction presque identique du récit de Hubert Thomas. Il y aura eu ici encore quelque confusion.

1. Démégories ou démagories, discours populaires. On peut comparer cette citation avec la préface latine [illegible] par Jean le Comte en tête de ses « Démégories sur tous les dimanches de l'an, les sacrements, le mariage et les t[illegible] « Il existe, dit-il, déjà, à la vérité, de courtes exhortations pour les cinquante-deux dimanches de l'année. J'y ai moi-même collaboré, moi, quatrième, quand j'étais à Meaux... Suit l'éloge de Briçonnet, et de Le Fèvre, mais dans le texte latin il n'y a rien qui ressemble aux mots « voisins à la Sorbonne ». — Voir Vuilleumier, *Quelques pages inédites d'un Réformateur trop peu connu*. Revue de théologie et de philosophie de Lausanne, juillet 1880, p. 33[illegible]



Appendice N° V.

LE FÈVRE, RÉFORMATEUR FRANÇAIS

1. Le Fèvre après le Commentaire de 1512. — 2. Luther et Le Fèvre. — 3. Le Fèvre après Luther. — 4. Originalité de l'école de Le Fèvre. — 5. Les Etapes de la Conversion de Farel. — 6. Trois textes. — 7. Les dernières conclusions de la Critique historique.

1. Le Fèvre n'a été ni Luther, ni Calvin : il a été Le Fèvre, voilà tout. N'était-ce pas assez pour un pareil vieillard ?

A partir de 1512, il se développe, il précise son protestantisme, mais sans lui enlever l'originalité qui le constitue dès le premier jour. C'est le fait essentiel qu'il faut ici mettre en lumière.

En 1514, Le Fèvre était (raconte Farel, trente deux ans plus tard) « du tout plongé en idolâtrie, » « en si grande ignorance que nous avons tous esté en la papauté[1]. » On a tort seulement d'abuser de ces mots et d'oublier le commentaire que Farel lui-même en a donné, quand il a écrit, que ce « grand ignorant » et ce « pauvre idolâtre » lui avait enseigné la justification par la foi[2]. Le vocabulaire de l'ardent Farel n'a pas toute la précision du vocabulaire employé par nos rigoureux critiques.

La même année (1514), prenant parti pour les « Reuchlinistes » contre les « obscurantins, » dans ce « combat d'avant-garde qui faisait déjà pressentir la Réformation, » Le Fèvre écrivait à Reuchlin (30 août 1514) : « si tu triomphes, nous triompherons avec toi[3]. »

Deux ans après, il publie le premier mois des *Actes des martyrs*. Il s'agissait d'un recueil de [illegible] destinées aux méditations journalières des fidèles, une pour chaque jour. On dirait cependant que ce travail lui est inspiré par une pensée de lutte. Il montre comment les martyrs ont [illegible]rt pour leur foi : *Agones martyrum*. Combats, c'est-à-dire combats contre l'idolâtrie. Le livre [illegible] superstitions. Mais ces superstitions précisément le troublent, le [illegible] la publication, à peine commencée, s'arrête : « Avant [illegible]l, la grosse idolâtrie qui estoit aux prières des Saincts, et que ces légendes y [illegible]lphre à allumer le feu, il laissa tout et se mit du tout après la sainte Escriture [illegible]

[illegible] il entreprend la lutte contre les sorbonistes par les dissertations sur

[1] [illegible] p. 171. — [3] Herminjard, I, p. 17
[2] [illegible]

Marie-Madeleine, et sur sainte Anne. La situation devient critique[1]. Un ami l'avertit des dangers auxquels cette nouvelle publication l'exposera. On va crier : « Au feu, le livre ! Au feu, l'auteur ! » Le Fèvre répond (1518) : « Je ne crains rien. Je ne crois pas qu'il puisse y avoir du danger là où l'on chasse l'erreur de l'esprit des chrétiens, pour leur montrer la vérité.... Si quelques-uns me condamnent publiquement au feu avec mon livre, j'implorerai contre ce feu la rosée céleste pour l'éteindre ; je leur pardonnerai[2]. »

Voilà donc Le Fèvre prêt au supplice. Ce qui ne l'empêche pas de publier, en 1519, les « Contemplations, » etc., œuvre d'un théologien mystique du XIVe siècle, où la superstition coule à pleins bords, et d'engager son ami Agrippa à lutter contre les docteurs scolastiques, « par dévotion pour Marie, mère de Dieu, et sa mère la bienheureuse Anne[3] (20 juin 1519). »

Ainsi sa vie est fidèle à son programme de 1512 : protestantisme plein, tour à tour, de hardiesse et de timidité, c'est-à-dire protestantisme fabrisien.

2. Ici se place la grande objection des critiques modernes. Nous ne saurions mieux faire que de citer M. Herminjard lui-même : « Le Fèvre sortit de son ignorance et de son idolâtrie peu à peu et lentement *sous l'influence du mouvement inauguré par Luther*, et qui, pénétrant en France, y fit éclore et fructifier les germes d'émancipation religieuse qui étaient demeurés jusque-là chez Le Fèvre, et dans son entourage, vivants sans doute, mais cachés.... On ne peut guère faire remonter au delà de l'année 1520, sinon les premiers symptômes, du moins les origines décisives de la Réformation française[4]. »

Et plus vivement encore, M. Ch. Dardier, l'ancien pasteur de Nîmes, a ajouté : « La Réforme française fut bien plutôt la fille que la sœur de la Réforme allemande.... Celui qui a donné à la Réformation française une impulsion décisive, c'est Luther. Cette influence de Luther ne se manifesta chez le docteur d'Etaples qu'à partir de 1521[5]. »

M. Herminjard a parlé avec sa prudence et sa modération habituelles. Ceux qui ont accepté son indication générale l'ont précisée et exagérée. Ils ont fini par méconnaître la vraie pensée de Le Fèvre, et la vraie pensée de Luther.

Ils méconnaissent d'abord Le Fèvre. Les hésitations sur des points secondaires, comme le culte des saints, n'enlèvent rien à la netteté des affirmations sur les points essentiels, comme l'autorité de la Bible, la justification par la foi, la négation du sacrifice dans la messe, etc. Ce n'étaient pas là des « germes, » et des germes « cachés » : c'étaient des principes, nettement manifestés.

De plus, ils méconnaissent également Luther. Luther n'a pas été Luther dès le premier jour. Ses 95 thèses, manifestation initiale et éclatante, sont de la fin de 1517, presque six ans après le Commentaire de Le Fèvre. Ces thèses sont à la fois pleines de clartés et d'obscurités. Et cependant c'est l'anniversaire de ces thèses qu'on a choisi pour célébrer la fête de la Réformation. Deux ans après, en 1519, Luther admet encore le purgatoire, et le culte des saints, et la transsubstan-

1. Une des grosses objections faites à Le Fèvre par ses adversaires, [illegible] docteur de Sorbonne. Au sujet de ses dissertations, dans [illegible] quant à la foi, non instruit dans les lettres sacrées, [illegible] et qui, [illegible] présomptueusement dans les choses qui regardent les théologiens [illegible] Herminjard, I, p. 51, n. 3, 4.) — Grandvilliers dit : « Que ceux qui n'ont [illegible] une semelle ! » — Beda estime que [illegible] quelconque, ose discuter avec les maîtres [illegible] à ce moment, le défend contre ceux « qui pensent que personne ne peut [illegible] s'il n'a étudié la théologie [illegible] magister. » Graf, *Faber Stapulensis*, p. 3. — 2. Graf, *Essai sur Le Fèvre*, [illegible] — 3. Herminjard, I, p. [illegible] — 4. [illegible] I, p. 239. — 5. Voir le journal *Le Lien*, 1868, p. 156, article de Ch. Dardier.

tiation! En 1520, il termine encore ses sermons par l'*Ave Maria;* et seulement en 1543 il renoncera à l'élévation du saint sacrement.

On ne peut donc contester la réelle priorité et la complète indépendance de Le Fèvre dans l'affirmation des principaux points de la doctrine protestante et dans la négation des principaux points de la doctrine catholique.

Veut-on un fait plus probant encore? Non plus au début, mais en 1530, en pleine diète d'Augsbourg, au moment où il rédige la Confession de foi luthérienne, Mélanchthon écrit une lettre que feront bien de méditer ceux qui n'admettent pas d'hésitations chez un réformateur. S'adressant, le 6 juillet 1530, au légat Campegius, il lui dit : « Nous n'avons aucun dogme différent de ceux de l'Eglise romaine (*dogma nullum habemus diversum ab ecclesia Romana*). Nous sommes prêts à obéir à l'Eglise romaine, pourvu que selon la clémence dont elle a toujours usé envers tous (*quâ semper erga omnes gentes usa est*)[1] elle ignore ou tolère un peu ce que nous ne pourrions pas changer, si nous le voulions. Nous respectons et révérons l'autorité du pontife romain et toute la police ecclésiastique, pourvu que le pontife romain ne nous rejette pas. La cause de la haine dont on nous poursuit en Allemagne est la constance avec laquelle nous défendons les dogmes de l'Eglise romaine; une légère différence de rites paraît seule s'opposer à l'accord (*levis quædam dissimilitudo rituum est, quæ videtur obsistere concordiæ*)[2]. »

Encore une fois, il ne faut pas juger même Mélanchthon et Luther, à plus forte raison Le Fèvre, avec nos idées actuelles. En tout cas, il n'y a pas entre eux les différences qu'on suppose.

3. Du reste, le vrai argument contre l'hypothèse qui fait de Le Fèvre le disciple de Luther nous paraît être celui-ci : Le Fèvre a été un Réformateur original, avant Luther, parce qu'il l'est resté, après Luther.

Les écrits de Luther pénètrent en France vers 1519, et, en 1522, Le Fèvre publie son second grand ouvrage, son *Commentaire sur les Evangiles.*

Dix ans se sont écoulés depuis 1512. Pendant dix ans Le Fèvre a étudié la Bible; pendant dix ans, il a lutté et souffert pour sa foi. Cette foi est devenue plus profonde, plus maîtresse et plus consciente d'elle-même. En même temps, les abus sont apparus plus dangereux et plus menaçants. Ce n'est pas tout. Le premier Commentaire a été écrit dans le silence d'une bibliothèque, à Saint-Germain-des-Prés. Le second a été écrit à Meaux, au moment où l'auteur vient d'être placé à la tête d'une œuvre pratique, de l'évangélisation d'un diocèse. Donc nous ne serons pas étonnés que la nouvelle Préface parle un langage plus net, plus vif, et devienne un appel solennel : « Que tous tiennent ferme ce qu'ont tenu nos ancêtres, et l'Eglise primitive rougie du [illegible] martyrs : c'est que ne rien savoir en dehors de l'évangile, c'est savoir tout....

» Ainsi donc, tous les efforts, la vigueur, l'énergie de tous les pontifes, de tous les rois, de tous les potentats doivent tendre à maintenir ce culte partout où il subsiste, et à le relever partout où il a croulé, car c'est en lui seul que nous est laissée l'espérance d'arriver à la vie éternelle.

» A l'œuvre donc, pontifes, rois, cœurs généreux! Où que vous soyez, réveillez-vous à la [illegible] de l'évangile, à la vraie lumière de Dieu : reprenez le souffle de la vie; retranchez tout ce [illegible] t ce qui offusque ce culte pur. Soyez attentifs, non à ce que la chair peut faire ou [illegible] Dieu [illegible] »

[illegible] de vue dogmatique, le seul ici en question.

1. [illegible] pour extirper l'hérésie. [illegible]

2. [illegible] *Melanchthonis Opera*, ed. Bretschneider, [illegible]

quelle différence y a-t-il entre la foi exposée en 1522 et la foi [illegible] Luther et la foi avant Luther ?

Aucune. C'est ce que nous affirment les auteurs qui ont le plus étudié ce sujet. « Bien que, dit M. Graf, les deux Commentaires de Le Fèvre sur les Evangiles (1522) et sur les Epitres catholiques (1527) aient paru après l'entrée en scène de Luther, nous pouvons cependant les comprendre avec le Commentaire de 1512 sur les lettres de saint Paul dans une même recherche, *car il ne s'y trouve aucune différence de point de vue, et l'on ne voit pas que l'enseignement de Luther ait exercé une influence essentielle* (*wesentlich*) *sur les opinions dogmatiques de Le Fèvre*[1]. »

Et M. Douen : « Les opinions dogmatiques sont les mêmes dans les deux ouvrages : le second ne diffère du premier que par une allure plus ferme et une ardeur réformatrice plus intense[2]. »

En effet, dans le second Commentaire, comme dans le premier, Le Fèvre admet le dogme du purgatoire ; il n'attaque en rien l'existence de l'Eglise catholique ; il insiste sur l'unité de l'Eglise, et ne veut pas qu'il y ait de séparation, ni de sectes. Naturellement il a encore moins changé d'opinion sur l'Eucharistie, sur le libre arbitre, sur la grâce, sur les œuvres[3]....

Dira-t-on que Le Fèvre a du moins modifié ses idées sur le culte des saints ? C'est vrai. Mais ce progrès n'est pas dû à Luther, car à ce moment Luther se recommandait encore à Dieu et à ses saints. Le développement de Le Fèvre a été personnel, original. C'est en 1519 qu'il a renoncé aux Légendes. Et du reste Le Fèvre prendra soin de marquer que les idées venues d'Allemagne respirent « un esprit conforme au sien » (*consono spiritu, omnia dicantur*). C'est ce qu'il dira, en 1524, à propos des thèses hardies d'un théologien de Breslau, qu'on lui communique[4].

Non. Ce qui frappe dans la pensée et dans la vie de Le Fèvre, ce ne sont pas les influences qu'elles ont subies, c'est bien plutôt la résistance, l'impénétrabilité qu'elles ont opposées à toutes les influences.

4. Il y a même plus. L'esprit qui a animé Le Fèvre a été si essentiellement original, que rien n'a pu le modifier, même après Le Fèvre. Ce que le Fabrisme a été dans le Commentaire de 1512, il l'a été non seulement dans le Commentaire de 1522, mais il l'a été dans toute son Ecole, jusqu'à sa disparition. Gérard Roussel, Marguerite d'Angoulême ont été aussi fabrisiens aux derniers jours de leur carrière que Le Fèvre aux premiers jours de la sienne : mêmes affirmations, mêmes inconséquences, mêmes contradictions, sous le couvert du même mysticisme[5].

Il serait plus facile de soutenir que Le Fèvre n'a jamais été protestant, que de faire honneur à Luther d'un changement qui ne s'est pas opéré. Le protestantisme fabrisien reste une réalité.

5. Les discussions relatives à la date de la conversion de Le Fèvre (et par conséquent à l'originalité de la Réforme française) sont inséparables des discussions relatives à la date de la conversion de Farel.

Le Fèvre annonçait à Farel le renouvellement du monde [illegible] « longtemps après[6], » c'est-à-dire en 1525, quand Le Fèvre fugitif sera à Strasbourg. Or *longtemps avant* 1525 ne peut être en 1522.

Farel du reste précise : « C'estoit le temps d'or, comme [illegible]

1. Graf, *Faber Stapulensis*, [illegible] 4. Herminjard, I, p. 226. — 5. Cette [illegible] jour, dès 1881, dans une thèse de Montauban [illegible] *la Réformation française*. M. O. Douen [illegible] a été fort utile. *Bulletin*, XLI, 15 fév. et 15 mai [illegible] — 6. *Epistre à tous Seigneurs*, p. 170.

d[illegible]e. Louis XII mourut le 1[illegible] janvier 1515. Nous sommes donc en 1514 au plus tard; en 1512, s[illegible] M. Herminjard lui-même[1].

Après que Le Fèvre, « pauvre idolâtre, » eut enseigné à Farel la justification par la foi, un autre serviteur de Dieu lui proposa « la pure invocation, » et essaya de le détourner du culte des saints. Mais, chose étrange, lui, qui a si facilement accepté le principe, ne peut se décider à en accepter la conséquence. « De tant que je fus facile à recevoir qu'il n'y avoit point de mérites que le seul mérite de Jésus, tant et plus je fus difficile à recevoir la pure invocation de Dieu, pourtant que j'avois tant de confiance en la vierge Marie, et ès saints et saintes, desquelles je ne faisoye que barbonner heures, prières et suffrages, jour et nuit[2]. »

« A la fin » la vérité triomphe. « Dieu me donne à cognoistre qu'il le faut seul invoquer.... Là fut du tout ébranlée la papauté en mon cœur.... »

Ebranlée, mais pas renversée, car Farel croyait encore à la messe : « J'estoye encor tellement ensorcellé d'icelle que je pensoye, quelque chose que je y cogneusse de mal et quelque gouffre de malédiction que y fusse, néantmoins il y avoit beaucoup de biens et bénédiction.... J'ai esté fort longtemps en ceste séduction[3]. »

Fidèle, comme il devait l'être, à son système chronologique, M. Herminjard fait bien de Farel le converti de Le Fèvre, mais de Le Fèvre converti par Luther : « La crise du développement religieux de Farel, dit-il, doit avoir eu lieu en 1521, au plus tôt[4]. »

Et la preuve, c'est qu'en 1524, lorsque Farel va voir Zwingle, il s'appelle un néophyte (*juvenem neophitum*[5]). Mais ce mot, inspiré par la politesse, nous paraît moins clair, moins décisif que l'Epître dans laquelle Farel raconte sa conversion.

Or il résulte de cette Epître qu'il y a eu pour Farel non pas « une crise, » mais une série de crises[6], séparées les unes des autres par des intervalles plus ou moins longs. Il rencontre Le Fèvre ; puis la conduite des docteurs de la Sorbonne à l'égard de Le Fèvre (il ne s'agit pas d'un acte isolé) l'éloigne de la Sorbonne ; puis Le Fèvre ébranle et déracine en lui l'idée du mérite ; puis un chrétien, autre que Le Fèvre, le détourne du culte des saints ; après quoi il reste longtemps, fort longtemps, dans l'erreur de la messe.

[illegible] crises exigent des années au moins. Farel lui-même dit, en 1536 : « Je vous asseure que estant à Paris, quand il fut fait mention de l'évangile, par *troys ans et plus* ay été priant à Dieu qu'il me donnast grâce d'entendre le droit chemin, lisant, avec ce, souvent à genoux le Nouveau Testament, conférant comme m'estoit donné le grec avec le latin, traictant avec grandz et petiz pour estre instruit sans mespriser personne. Et Dieu sçait combien par les plus contemp[illegible] la vertu et efficace de la passion de Jésus[7]. »

Or Farel quitta Paris en 1521. A ce moment il était régent au collège du Cardinal Le Moine, [illegible] la situation intenable. Il avait donc ces opinions, et il les avait manifestées. En effet, dit son plus ancien biographe : « s'estant fait appercevoir dans sa profession [illegible] de la vraye doctrine, il ne subsista guère paisible en icelle[8] [illegible]

[illegible] complète un an seulement avant son départ de Paris, soit en

[illegible] Herminjard, II, p. [illegible] [illegible] par l'expression peu exacte de [illegible] du grand [illegible] *Bulletin*, XII, 1862, p. 127. — 6. [illegible] Martin Hauser, [illegible] H. Heyer, [illegible] Herminjard, II, p. [illegible] [illegible]

1520 ; *trois ans et plus* avant [illegible] commencé au moins en 1516, rien n'empêche [illegible] ne remontent, comme Farel l'a dit lui-même autre part, au règne de Louis douzième.

En tout cas, nous sommes forcé de placer les causes de la conversion de Farel, « la mention de l'évangile, » le « commencement de Dieu » [illegible] commença à se faire sentir l'influence de Luther.

La conversion de Farel est donc un fait français, comme la prédication même de Le Fèvre d'Etaples : et un fait confirme l'autre. Nous nous approprions cette conclusion de M. Douen : « On découvre dans le récit de Farel que le travail qui s'opérait en lui s'opérait en même temps dans bien des cœurs, agités comme le sien par des aspirations vers une religion plus pure, et que plusieurs l'avaient devancé dans la voie douloureuse : témoin cet inconnu qui le sollicite et le presse, au nom de la Bible et de l'histoire ecclésiastique, de délaisser les saints pour n'invoquer que Dieu seul. On y voit l'opposition et la colère des Sorbonistes susciter des persécutions à Le Fèvre ; on y voit, en outre, que le mouvement commencé chez les savants, était déjà descendu dans le peuple, puisque Farel s'adresse aux grands et aux petits pour en obtenir quelque lumière, et que « les plus contemptibles » lui prêtent aide et assistance en lui faisant apprécier à sa juste valeur la passion du Christ. Non seulement le mouvement se manifeste en 1518, mais il a déjà pris de la consistance et une certaine étendue, et l'on entrevoit même qu'il a dû commencer plus tôt : un disciple de Le Fèvre a déjà dépassé le maître, et ce progrès n'a pu être réalisé qu'après des efforts plus ou moins prolongés[1]. »

6. Peut-on invoquer en faveur des origines allemandes de la Réforme française [illegible] passage de la Farce des théologastres ? La Foy succombe au « mal sorbonique. » Où chercher un remède ?

Où raison domine.

THÉOLOGASTRES.

Où est-ce ? En la Grande Bretaigne ?

FOY.

Nenni non. C'est en [illegible]
Où elle fait sa résidence[2].

La Farce est de 1523, ou à peu près. Berquin avait été rendu à la liberté cette année-là, le 8 août, et des étudiants célébraient, avec l'ardeur de [illegible] traducteur des traités de Luther. On est au moment où les Théologastres condamnent les [illegible] d'Erasme et de Luther. Quoi de plus naturel que cette [illegible] trop évident qu'en 1523 la Raison ne [illegible] même au collège de Montaigu. Evidemment cette déclaration ne peut nous renseigner sur la date de la conversion de Farel.

D'autant plus qu'il ne faut pas [illegible] Mercure d'Allemagne, c'est-à-dire Berquin, arrive :

[illegible]

Je suis Berquin.

[illegible]

Luthérien ?

1. Douen, *Bulletin*, XII [illegible]

MERCURE

Nenni, non, je suis chrestien,
Je ne suis point Sorboniste,
Holcoliste, ne Bricoliste[1].
J'ai toujours avec moy Raison
Et n'use point de desraison
A personne.

THÉOLOGASTRES

Erasme et toy,
Fabri, Luther en bonne foy
N'estes que garçons hérétiques.

Enfin, plus loin encore le TEXTE dit :

Et moy je prie le roy de gloire
De mestre en son sainct sanctuaire
Erasme le grand textuaire,
Et le grand esprit Fabri,
Et vous, Mercure, mon amy[2].

On voit la place occupée, en 1523, par Le Fèvre. Il est, pour Berquin et ses amis, au moins l'égal de Luther et d'Erasme, et M. Dalton nous semble avoir un juste sentiment de la situation quand il montre le nom de Luther, pénétrant de bonne heure dans le cercle fabrisien et provoquant, avec de l'admiration, de la crainte. « Les hommes rassemblés autour de Briçonnet reconnurent que les actes de Luther étaient la conséquence de l'agitation qu'ils commençaient ; » mais le courage leur manquait : et ce furent surtout les adversaires du protestantisme qui s'efforcèrent de faire passer le protestantisme fabrisien pour du luthéranisme. Ils espéraient effrayer ainsi les esprits[3].

M. Herminjard a bien voulu nous signaler un autre texte. Ecrivant (en 1544) aux pasteurs de Montbéliard, troublés par le fanatisme luthérien, Calvin leur dit : « De même qu'à notre époque, l'évangile s'est répandu de Wittemberg (*sicut ex ecclesia Wittenbergensi fluxit hac nostra ætate*

1 [illegible] — 2 Lenient, *La Satire en France au moyen âge avant la Renaissance*, p. 426 et 428. — 3 Dalton, *Calvin's Bekehrung. Deutsch-evangelische Blätter.* XVIII[me] année, p. 534. Citons encore les observations, suivantes, rela[illegible] Calvin : « On ne saurait démontrer une influence immédiate, décisive, de Luther sur la [illegible] Nous n'avons trouvé dans ses écrits aucun [illegible]te. Au contraire, nous avons noté plus d'un fait, qui devait gêner [illegible] la réformation française, et qui, en particulier, devait empêcher cette influence de s'exercer sur une personnalité comme celle de Calvin, et sur son développement, tel qu'il s'était accompli [illegible] avec Luther. S'il les a lus, pendant son second séjour à Paris, ils n'ont pas eu sur lui une action profonde, [illegible] Allemagne, l'Humanisme s'était adonné à l'étude et à la [illegible] [illegible]ation est compromise par de telles [illegible]

evangelium), de même, c'est de là que sont sortis beaucoup d'hommes, semblables à ceux qui, partis autrefois de Jérusalem, partout où ils arrivaient, créaient des embarras aux vrais serviteurs de Christ et cherchaient occasion d'exciter des tumultes[1]. » — Pouvons-nous vraiment trouver ici une de ces « précisions » que nous cherchons [illegible] Il n'est pas contestable, d'une manière générale, que la Réformation, en Europe, est partie de Wittemberg. Mais ce fait supprime-t-il l'originalité du protestantisme fabrisien ? Du reste Calvin s'adresse à des communautés où sont des luthériens. Il veut trouver un contraste entre Luther et les luthériens. Pouvait-il parler autrement ? Fallait-il qu'il introduisît une parenthèse relative à Le Fèvre ? Et Zwingle ? Le Réformateur suisse déclare lui-même avoir connu l'Evangile avant d'avoir lu les écrits de Luther. Au nom de cette phrase de Calvin faudra-t-il taxer Zwingle d'inexactitude, de mensonge ? Evidemment non.

Une citation vraiment claire et probante, c'est la déclaration suivante de Farel (qu'on ne nous paraît pas avoir remarquée jusqu'ici) : Le 8 octobre 1525, écrivant de Strasbourg à Bugenhagen, l'ami et le collègue de Luther, Farel lui déclare que les premiers traités de Luther, en pénétrant en France, ont fait non pas avancer, mais reculer la Réformation française! Il s'agit des discussions sur la Cène : « Impossible, dit-il, que ce désaccord n'offusque les Français. Beaucoup (*non pauci*) d'entre eux, secrètement, parlaient de l'eucharistie comme il faut (*non inepte*). Ainsi il y a de cela quelques années [*ante annos aliquot ;* quelques années avant 1525, cela nous ramène bien vers 1520, époque où l'influence de Luther commença à se faire sentir], même dans des discours publics, l'invocation des saints était réprouvée ainsi que le Purgatoire. En cette affaire, les traducteurs des livres de Martin rendent mauvais service aux frères (*male consulunt*) en n'expurgeant pas ses premiers écrits, où il maintient en quelque mesure (*nonnihil*) l'invocation des saints et le Purgatoire, car, en lisant cela, beaucoup reculent de la vérité (*a veritate resiliunt*)[2]. »

Après une pareille déclaration, l'affaire paraît entendue. Ce ne sont pas uniquement les écrits de Luther qui ont introduit le protestantisme en France[3].

1. *Opera*, XI, p. 705. — 2. Herminjard, I, p. 397. — 3. Dans un grand [illegible] *l'histoire*, ouvrage publié à l'occasion du 14e centenaire du baptême de Clovis, le P. [illegible] rellement que le calvinisme est antipathique au caractère national, [illegible] et ne fut point une simple importation du dehors. » Mais cet aveu déplaît, on le [illegible] qui se hâte d'écrire : « Cette dernière opinion nous paraît contestable. Il *semble* que le patriarche même de la [illegible] Le Fevre d'Etaples qui publiait son Commentaire des évangiles [illegible] nistes allemands. » Le père Tournebize oublie seulement le [illegible] pas un humaniste. Du reste, pour lui, la naissance et l'accroissement de la Réforme sont dus « au large courant formé de l'apport de toutes les mauvaises passions. Et vraiment [illegible] au large devant ce principe : aux yeux de Dieu la foi seule justifie, et les œuvres ne comptent pas [illegible] *et littéraires*. Revue mensuelle publiée par les Pères de la [illegible] *est-elle restée catholique au XVIe siècle ?* P. F. Tournebize. [illegible] chent certaines affirmations de M. Samuel Berger, qui, dans une [illegible] (*Revue chrétienne*, 1er mars 1897), a écrit : « La Réforme [illegible] protestante a pénétré en France [illegible] l'histoire primitive de la Réforme en [illegible] avec soin l'histoire primitive de la Réforme en France [illegible] l'histoire primitive de la Réforme en France [illegible] tout simplement sous silence. M. Berger en [illegible] de la Réforme, n'apparaît en France [illegible] Commentaire sur l'Epître aux Romains [illegible] vait le faire un théologien catholique [illegible] l'autorité souveraine de la Bible, et la [illegible] œuvres et la condamnation de [illegible] prend que, n'ayant que cela à dire, le [illegible]

7. Il semble que cette conclusion, relative à l'originalité et à l'influence de Le Fèvre, soit de plus en plus confirmée par les derniers travaux historiques.

Voici d'abord M. Kawerau, un des savants éditeurs de la grande édition critique des œuvres de Luther. Il indique l'influence de Le Fèvre sur le Réformateur allemand : « Les leçons de Luther sur les Psaumes, de 1513 à 1516, montrent en de nombreux endroits que l'un des principaux secours dont il s'est servi, dans son travail, est l'édition des Psaumes que l'humaniste français, Le Fèvre d'Etaples, publia à Paris, d'abord en 1509, et ensuite en 1513. A cet ouvrage Luther n'emprunta pas seulement le texte du *Psalterium juxta Hebreos*, de saint Jérôme, auquel il renvoie sans cesse ; il trouva dans ces savantes remarques de nombreuses excitations pour sa propre pensée. Surtout il rencontra, dans cet ouvrage, un principe herméneutique qu'il s'appropria vivement. Le Fèvre s'oppose fortement au *sens littéral*, d'après lequel on voulait expliquer le contenu des Psaumes historiquement, en pensant à David et à son époque. Pour lui les Psaumes sont des chants prophétiques ; et, comme les apôtres et les évangélistes les ont rapportés au Christ, lui, de son côté, déclare ne pouvoir reconnaître comme sens littéral que celui qui est dans l'intention du prophète et du Saint-Esprit, parlant par lui. Avec la plus grande confiance Luther adopte ce principe herméneutique, et son explication des Psaumes, malgré toutes les différences de détail, demeure dans une étroite parenté spirituelle avec le Commentaire du savant français [1]. »

Voilà ce qu'on savait déjà, lorsqu'en 1885, une découverte, due au professeur Dr Schnorr de Carolsfeld, vint jeter une nouvelle lumière sur cet intéressant sujet. Il avait trouvé, dans la Bibliothèque de Dresde, un exemplaire du *Quincuplex Psalterium* de Le Fèvre (édition de 1509), avec les marges couvertes d'annotations de la main de Luther. Comme le dit l'éditeur de la grande édition des œuvres du Réformateur allemand, nous voilà transportés « dans le cabinet de travail de Luther. » Et que voyons-nous ? Il est en conversation intime et théologique avec notre Le Fèvre. C'est Le Fèvre qui l'aide à pénétrer le sens des Psaumes, de ce premier livre de la Bible qu'il a expliqué, cherchant à se former ses convictions.

Les *Adnotationes* ne sont pas de 1509, comme le Psautier quintuple : elles sont contemporaines de la *Glossa* et des *Scholæ*, autres travaux de Luther sur les Psaumes, et datent par conséquent de 1513. Cependant, des trois études, c'est la première.

Ce fait extrêmement curieux provoque quelques réflexions. Si, en 1513, Luther étudiait avec cette attention un ouvrage de Le Fèvre, acceptait de Le Fèvre une méthode exégétique d'une telle importance, comment croire qu'il a rompu immédiatement toute relation ultérieure avec le Maître ? Comment croire qu'il n'a pas connu, qu'il n'a pas lu les autres ouvrages de l'humaniste devenu Réformateur, et en particulier son Commentaire de 1512 ? M. Weiss, après avoir dit : « On ne [illegible] pas soutenir que c'est là [le principe herméneutique de Le Fèvre] une idée [illegible] dans le développement religieux et théologique du Réformateur saxon, » ajoute : « Ce n'est, du reste, pas le seul exemple de l'influence exercée par Le Fèvre d'Etaples, manifestement [illegible]ur à Luther au point de vue théologique, en Allemagne [2]. »

[illegible] l'influence de Le Fèvre sur Luther, son influence sur Calvin. Elle est attestée par M. Max Scheibe.

[illegible] ts les plus caractéristiques de la théologie calviniste, tout le monde le sait, c'est « l'honneur de Dieu. » Le Réformateur français se distingue ici du Réformateur allemand et du [illegible] avoir d'où lui vient cette originalité caractéristique ?

Il y a lieu de remarquer qu'un autre Réformateur français, Farel, dans son « Sommaire, » sou-

1. [illegible] IV [illegible], p. [illegible] — Adnotationes quincuplici Fabri [illegible]
2. [illegible] XLVII, 1895 p. [illegible]

ligne lui aussi cette glorification de Dieu par le fidèle; que le grand imprimeur [illegible] Estienne, dans son « Sommaire, » placé en tête de sa Bible latine, à partir de 1532, exalte, lui aussi, la souveraineté de la volonté divine. C'en est bien assez, semble-t-il, pour nous faire penser au maître de Farel, au premier Réformateur français, le Fèvre d'Etaples. Dans la préface de son Commentaire de 1512, le Fèvre expose l'idée de la complète dépendance, du complet néant des causes secondes. De plus l'explication de l'Oraison dominicale, contenue dans le Commentaire sur les Evangiles de Le Fèvre, diffère de celle de Luther. Celle de Calvin lui ressemble. C'est la même préoccupation, non pas du fidèle, mais de Dieu.

Et M. Max Scheibe conclut : « Calvin était en relations avec les amis de Le Fèvre, en particulier avec son disciple Roussel. Sans doute les Réformateurs allemands ont été les maîtres décisifs (*massgebende Lehrer*) de sa pensée évangélique (*evangelische Ueberzeugung*). On peut cependant penser que, d'une manière générale, sur ses sentiments religieux (*seine allgemein religiöse Stimmung*), sur la forme que ses pensées exégétiques ont prise, la tendance de Le Fèvre a exercé de l'influence [1]. »

Nous avons reproduit telle quelle l'appréciation intéressante et un peu obscure de M. Scheibe. On peut, ce semble, en tirer deux conclusions : 1° Le Fèvre a exercé une influence remarquable sur Calvin; 2° cette influence a dû s'exercer, non pas lorsque la pensée de Calvin a été complètement formée (ce qui a eu lieu, nous le savons, de très bonne heure), mais au moment où Calvin arrivait à ses convictions évangéliques. Plus tard c'eût été trop tard.

Nous avons plaisir à conclure toutes ces discussions par quelques lignes de M. Weiss. Elles nous semblent doublement significatives sous la plume du savant bibliothécaire de la Société de l'histoire du protestantisme français. Nous ne disons pas en effet qu'il a changé d'opinion. Il y a cependant, ce nous semble, une nuance entre ce qu'il écrit aujourd'hui et ce qu'il écrivait, par exemple, en 1894 [2]. Voici comment M. Weiss s'exprime dans ses [illegible] *en Brie* [3] : « Il faut ici se rappeler que, dans toute l'Europe pensante et croyante, la Réforme religieuse était au premier plan des préoccupations, et qu'il importe au fond fort peu de déterminer que l'étincelle jaillit d'un point plutôt que d'un autre. Lorsqu'en Allemagne Luther, en France Le Fèvre d'Etaples et Briçonnet, mirent la main à l'œuvre, ainsi que d'autres dans les autres pays de l'Europe, ces hommes étaient portés par un courant qui depuis de longues années entrainait tous les esprits et toutes les consciences. Et l'on peut affirmer que leurs efforts ne furent que l'expression publique, diverse suivant le tempérament de chacun des acteurs, des besoins, des désirs et des prières d'une multitude d'âmes affamées et altérées de plus de justice et de vérité. »

Si le lecteur veut bien se reporter à la page 85 de ce volume il y trouvera la [illegible] de Merle d'Aubigné par laquelle nous avons résumé nos propres impressions sur la grande question de l'originalité de chaque Réformation. MM. Weiss et Merle d'Aubigné ne sont-ils pas d'a[illegible]

Nous profitons de l'occasion pour rendre un juste hommage à l'éminent historien suisse qui a tant contribué à répandre la connaissance de l'histoire de la Réforme. Nous ne l'avons pas souvent cité, parce qu'il a commis certaines erreurs de détail, dont on s'est emparé pour diminuer l'autorité de son œuvre. Mais il avait le [illegible] autant que la sienne la couleur locale. N'oublions pas qu'il est venu cinquante ans avant nous. Tout était à faire. Il a fait beaucoup.

1. Déjà en 1878, un savant allemand, F. Kattenbusch, [illegible] avec les hommes qui entouraient Le Fèvre [illegible] particulières de Calvin. » *Jahrbücher* [illegible] XLVI, 1897, p. 632.

Appendice N° VI.

JEAN MICHEL ET JEAN CHAPONNEAU

1. Jean Michel. — 2. La contradiction de l'*Histoire ecclésiastique*. — 3. Chaponneau.

1. Le savant auteur de l'*Histoire du Berry*[1] a confondu Michel d'Arande avec Jean Michel. Celui-ci, moine bénédictin[2], introduisit l'Evangile à Sancerre, en 1534[3]. A Bourges, il montait en chaire « tous les dimanches, à heure de midi (chose auparavant non accoutumée) en la paroisse appelée la Fourchaut[4]. » Puis l'*Histoire ecclésiastique* se borne à dire que ces prédications excitèrent du tumulte; que Jean Michel revint de Suisse, fut découvert, condamné, et mené à Paris, où sa condamnation fut confirmée. Il fut exécuté une veille de Noël[5]. — M. N. Weiss a retrouvé cet arrêt de Paris, du 13 décembre 1539. Nous y voyons que J. Michel a été condamné, à Bourges, comme « relaps, » à être « trayné sur une claie en la place appelée le marché aux pourceaux, au devant de la grosse tour de Bourges; » là il devait être étranglé et brûlé. La Cour de Paris confirme cette sentence, et renvoie le prisonnier par-devant le bailly[6].

Ces renseignements sont complétés par Catherinot (que la *France protestante*, 1re éd., cite en partie, sans le nommer); nous comprenons pourquoi Jean Michel put être condamné comme relaps. « Le 5 février (1537, N. S.), Jean Michel, luthérien, fit amende honorable devant St-Etienne, avec un grand concours. Son livre y fut bruslé, et l'auteur condamné à tenir prison pendant dix ans, avec défense à perpétuité de prescher l'évangile ny célébrer la messe[7]. » Que se passa-t-il? Une lettre de Farel à Calvin, datée de Neuchâtel, 5 février 1539, dit : « Michel... comme tu le sais, a très ignominieusement renié Christ, et accordé plus que les ennemis n'avaient osé demander. Il n'a pas été content, avant d'avoir de nouveau troublé ces Eglises, renversant ce qu'il avait enseigné de bien[8]. »

A quoi Farel fait-il exactement allusion? Nous ne le savons pas. Farel ajoute qu'en ce moment Michel, arrivé avec des lettres de recommandation de Grynée et de Carlstadt, est à [illegible] Chaponneau, avec le beau-père de Caroli, et qu'ils s'agitent et troublent l'Eglise. [illegible] ent plus d'ardeur que de sagesse. Cependant Michel prouva la [illegible] par sa mort. Rentré en France, il fut bientôt ressaisi et condamné de nouveau. « 1539, le 24 octobre, Jean Michel bénédictin, fut, pour crime d'hérésie, dégradé devant

1. [illegible] — 2. [illegible] — 3. [illegible] — 4. [illegible], p. 25. — 5. [illegible], p. 77. — 6. [illegible] Arrêt [illegible] Jean Michel. — 7. Catherinot, [illegible] — 8. *Opera*, [illegible]

le portail de Saint-Etienne de Bourges, rendu à la justice séculière, et par arrest de la cour bruslé devant la grosse tour, hors de la porte de Bourbon[1]. »

L'appel de Jean Michel retarda l'exécution de cette [illegible] Calvin à Farel, du 31 décembre 1539 : « Le supplice de Michel n'avait pas encore eu lieu vers la fin de novembre, époque à laquelle son salut m'a été recommandé par lettre. » Mais au moment où Calvin écrivait, l'exécution venait d'avoir lieu[2].

2. On a vu une contradiction entre les deux déclarations de l'*Histoire ecclésiastique*. Il est dit (I, p. 19) : « Calvin arriva à Bourges, y trouvant quelques personnages déjà instruits en la vérité, entre lesquels il y avait quelques moines, Docteurs en théologie, à savoir un nommé Jean Chaponneau, moine de l'Abbaye de Sainct-Ambroise, et Jean Michel, de l'ordre Sainct-Michel, preschant *assez librement* pour le temps. » — Il est ajouté (I, p. 74) : « Il est à noter qu'à Bourges, dès environ l'an 1533, Dieu suscita deux moines, l'un de St-Ambroise nommé Chaponneau, et l'autre de Sainct-Benoist, nommé Jean Michel, ...lesquels firent grand devoir *de prescher avec autorité*, etc. »

Or, en 1533, Calvin n'était plus à Bourges, depuis au moins deux ans. On a conclu que Jean Michel, Chaponneau et les autres, ne prêchèrent l'Evangile qu'après le départ de Calvin. « Il est à douter, disent MM. Baum et Cunitz, qu'alors déjà Chaponneau ait montré des tendances évangéliques dans sa prédication. — Le bénédictin Jean Michel aussi ne commença à prêcher la vérité qu'en 1533, ou en 1534, d'après Crespin, c'est-à-dire après que Calvin eut quitté Bourges[3]. »

L'Histoire ecclésiastique qui, selon la remarque de M. Weiss, « est ici certainement bien renseignée, à cause des souvenirs personnels de Th. de Bèze[4], » l'*Histoire ecclésiastique*, dont le récit est si bien confirmé par Catherinot, et par le document que M. Weiss a retrouvé, s'est-elle donc trompée jusqu'à se contredire formellement, disant, p. 10, que Calvin a entendu ces moines, et montrant, p. 74, qu'il n'a pu les entendre ?

Cela ne semble pas très vraisemblable, et cette invraisemblance seule devrait faire hésiter la critique. Mais est-ce la même chose de prêcher « assez librement, » et de prêcher « avec autorité ? » Non. Bèze fait allusion à deux faits différents. Lorsque Calvin arriva à Bourges, Michel et Chaponneau, encore catholiques, prêchaient avec plus de liberté que leurs collègues. Puis, après le départ de Calvin, ayant progressé dans la connaissance de la vérité, ils se déclarèrent plus ouvertement, et affirmèrent avec autorité leurs convictions évangéliques.

3. Chaponneau nous est plus connu que Jean Michel. C'était un des hommes distingués de Bourges. Il revit et arrangea le *Mistère des Actes des Apôtres*, joué dans cette ville, en 1536, « le plus célèbre de ceux dont l'histoire ait conservé le souvenir ; aucune représentation ne fut plus splendide et ne frappa plus vivement l'imagination des contemporains. » Elle remplit quarante journées et compta 494 personnages[5].

Bientôt après, Chaponneau se retira en Suisse, sans doute avec Jean Michel, et s'établit à Neuchâtel. Son esprit, ami de la lutte, ardent et singulièrement orgueilleux, lui fit immédiatement des ennemis parmi ses collègues. Le 14 octobre 1538 (c'est la première mention qui soit faite de

1. Catherinot, *Ibid.* — 2. *Opera*, X, p. [illegible] — Voir Kirchhofer, [illegible] II, p. [illegible] — Herminjard, V, p. 236; IV, p. 230. Il ne nous est pas possible de voir, dans le Michel dont parlent Farel et Calvin, un *M*[illegible] ou *Michalus Aegidius* (Giles Michault), [illegible] parce que Giles Michault ne fut pas [illegible] XXXIX, 1800, p. 630. — 5. Emile Picot, [illegible] *Mistère des Actes des Apôtres* [illegible]

lui) Farel parle de brouille survenue[1]. Deux mois après (27 décembre), il déclare que Chaponneau « ne savait ce qu'il disait[2]. » Il le montre, 5 fév. 1539, intriguant avec le beau-père de Caroli et Michel[3].

Cependant le silence se fait. Mais voilà qu'en mai 1543, Chaponneau s'en prend tout à coup à Calvin, à propos d'une question subtile : le Christ est-il par lui-même ? Il trouble la classe de Neuchâtel, et se sert de son gendre, Jean Courtois, comme d'un « soufflet » pour attiser l'incendie[4]. Ici se place la lettre de Calvin aux ministres de Neuchâtel (28 mai 1543), où le Réformateur nous raconte, trop brièvement, quelques-uns de ses souvenirs de Bourges. « Je m'étonnerais de ce qui peut pousser cet homme à troubler l'Eglise, si depuis longtemps (*jam pridem*) je ne connaissais pas son caractère. Puisqu'il n'y a jamais eu entre nous, que je sache, ni brouille, ni controverse, il faut que l'homme manque complètement de cervelle, pour sonner aussi témérairement de la trompette, en pleine paix. Ajoutez qu'il est d'une telle sottise (*stoliditatis*) que, n'ayant jamais bien appris les éléments de la grammaire, il fait montre de ses talents dans tous les genres. Toutefois ce n'est pas maintenant qu'il commence à faire preuve d'une telle insolence et d'une telle jactance. Je me rappelle que lorsque Alciat eut blâmé, en passant, les théologastres de Louvain, parce qu'ils avaient empêché l'institution d'un collège, où l'on étudierait les trois langues, Chaponneau se mit à déclamer un discours confus contre les langues et le droit civil. Alciat... se contenta de le dénoncer au Magistrat, et de demander qu'on apaisât son dérèglement. Ce qui fut fait, non sans quelque honte pour lui[5]. »

Ces lignes prouvent que Calvin avait bien fait la connaissance de Chaponneau à Bourges. Ne prouvent-elles pas davantage? Si Chaponneau eût été à Bourges un moine comme tous les autres, Calvin aurait-il trouvé singulier qu'il déblatérât contre les Langues? Et, de même que son insolence et sa jactance actuelles consistent en ce que lui, pasteur, parle contre les pasteurs, son insolence et sa jactance, à Bourges, n'ont-elles pas consisté en ce que lui, novateur, parlait contre les novateurs ?

Dans cette même lettre Calvin traitait le gendre de Chaponneau, Courtois, d'*asinus*, de *talis bestia*[6]?

Chaponneau prépara longuement un traité, dans lequel il attaqua Calvin avec autant de violence que de mépris. Il parla d'hallucinations, dont un enfant, ayant étudié six mois la dialectique, saurait se préserver. Qui pourrait s'empêcher de rire? Aucun sorboniste ne ferait une réponse si intempestive. Calvin était un renard trompeur (*fraudulenta vulpecula*). « Vois, ô Calvin, si tu n'es pas tout-à-fait chassieux (*lemosus*).... Vois si tu n'es pas tout-à-fait aveugle et complètement chassieux. » Calvin est un braillard d'avocat (*rabula forensis*). Ces injures sont semées à travers les pages d'un factum long, diffus, et d'une scolastique fastidieuse[7].

Calvin avait la riposte vive. « Si Chaponneau écrivait ainsi, dit-il à Farel, du fond de son ancien couvent, je pourrais en rire doucement; mais quand je pense que de tels monstres logent (*incubant*) dans l'Eglise de Dieu, je ne puis empêcher que ma colère s'échappe.... J'ai déjà préparé des lettres, ainsi que mes collègues : elles sont dures. Mais c'est ainsi qu'il faut traiter un tel âne. S'il n'est pas étrillé de bonne façon, sa stupidité est telle qu'il ne le sentira pas[8]. »

[illegible] il informe Viret que, laissant de côté Chaponneau, il a décidé de se [illegible] Neuchâtel. « Comment estimerais-je une telle bête digne d'une [illegible] »

[illegible] de ce [illegible] et de ces attaques, passa aux menaces tragi-

1. [illegible] 4. *Ibid.*, XI, p. 557. — 5. *Opera*, XI, p. 559. — 6. Voir [illegible] *Opera*, XI, p. 781-802. — 8. 13 décembre 1544. *Opera*, [illegible]

comiques. « Il donnera soin, dit-il, que l'Eglise dupée par une lecture assidue de l'*Institution* ne périclite pas. Tu comprendras bientôt ce que je pense[1]. »

Calvin répliqua, en énumérant aux ministres de Neuchâtel les injures de Chaponneau, « ces niaiseries du troupeau sorbonique, » et en leur demandant de faire leur devoir, c'est-à-dire de réprimer une telle arrogance[2].

Et cependant quelques mois après, en juin 1545, la querelle commençait à s'apaiser[3], et elle était complètement apaisée en octobre. « J'ai un collègue tout à fait d'accord avec moi, écrit Farel[4]. Un mois après, Chaponneau mourait, et Viret envoyait à Calvin cette oraison funèbre, singulièrement pacifique : « Je pense que tu as appris la mort de Chaponneau, et son insigne repentir, et dans quels sentiments d'affection pour toi et pour tous les frères il est allé à Dieu[5]. »

1. 1er janvier 1545. *Opera*, XII, p. 1. — 2. 21 janvier 1545. *Opera*, XII, p. 19 (voir : lettre du 6 février 1545. XII, p. 26, du 11 mars, XII, p. 45). — 3. « Quod ad causam *eunuchi* (allusion au nom latin de Chaponneau : *Caponculus*) attinet, composita est utcunque, » écrit Farel. 14 juin 1545. *Opera*, XII, p. 93. — 4. 5 octobre 1545. *Opera*, XII, p. 182. — 5. 3 novembre 1545. *Opera*, XII, p. 207



Appendice N° VII.

LA LETTRE DE NOYON

M. Herminjard propose comme millésime 1534[1]. « La différence complète de ton, dit-il, qui existe entre cette lettre et celles des années précédentes doit fixer le millésime. C'est ce qui nous empêche de la placer en 1532[2]... »

Les éditeurs des *Opera* répondent : « M. Herminjard propose 1534. Cependant il ne donne que cette raison : le ton et la couleur, pour ainsi dire, de cette lettre paraissent plus sérieux, plus religieux que ceux des lettres précédentes. » Mais, ne croyant pas pouvoir décider la question d'après ces seules raisons internes, ils conservent la date traditionnelle de 1532[3].

M. Lefranc a repris l'hypothèse de M. Herminjard. « Le découragement, dit-il, qui perce dans toute la lettre montre que le moment du départ est proche, et qu'à la première alerte Calvin suivra l'exemple de son ami[4]. » Mais, justement, comment Calvin aurait-il pu indiquer un désir si vague, si incertain en septembre 1534, alors qu'il était décidé à sortir de France, qu'il avait déjà réglé ses affaires à Noyon, depuis le mois de mai, et qu'il était en route pour la frontière ! Il faut de plus admettre, si Calvin est à Noyon le 4 septembre 1534, qu'il y revint trois mois après son emprisonnement, bien que toutes ses affaires fussent réglées. Est-ce vraisemblable ? et où trouver dès lors le temps pour les séjours à Poitiers et à Orléans, où il a dû demeurer assez pour composer sa *Psychopannychia ?*

[illegible] M. Lang déclare que cette lettre serait aussi énigmatique en 1534 qu'en 1532[5]. Il se demande si le *Noviod.*, d'où elle a été datée, est bien Noyon. Il se demande si l'on peut admettre [illegible] de Calvin à Bucer avant le 1er décembre 1536. Il est vrai que Bucer dit dans sa lettre à [illegible] 1536, qu'il ne lui a pas été donné de le connaître (*te nosse*), de le saluer (*appellare*), lors de son récent passage à Strasbourg. Mais ces expressions : *te nosse, te appellare* désignent [illegible], et n'excluent pas le fait d'une correspondance antérieure. [illegible] à M. Max Scheibe. Pour la doctrine de la prédestination, telle qu'elle [illegible] dans la première édition de l'*Institution chrétienne*, Calvin se rapproche de Bucer plus [illegible]. On sait que cette édition de l'*Institution* fut non pas défini[illegible] composée partiellement dès 1534. Déjà à ce moment Calvin semble donc

[1] [illegible] Hubert, un collègue de Bucer, a noté, au haut de la [illegible] — [3] *Opera*, X, p. 2[illegible]. — [4] Lefranc, *Jeunesse de Calvin*, p. 189. [illegible] — [6] Max Scheibe, *Calvin's Prädestinationslehre*, p. 20, 21.

avoir été en relation, spirituelle tout au moins, et assez intime, avec Bucer. Avec les coutumes du temps, peut-on supposer qu'il n'ait pas été aussi en relation épistolaire ?

Ne pouvant trouver pour la lettre une place convenable, M. Lang déclare le mystère impénétrable, pour le moment, et suspend son jugement.

Ce qui prouve du reste jusqu'à quel point la fixation du millésime de cette lettre dépend de l'idée que l'on se fait des sentiments de Calvin, ce sont les lignes suivantes, qu'avec sa loyauté si scrupuleuse, M. Herminjard a bien voulu nous adresser : « Si alors j'avais connu dans son entier le discours de Cop, j'aurais peut-être choisi comme date vraisemblable 1533. »



Appendice N° VIII.

PSEUDONYMIE DE CALVIN[1]

1. Calvinus. — 2. Alcuinus. — 3. Lucanius. — 4. Passelius. — 5. Despeville. — 6. D'Apremont. — 7. J. de Bonneville. — 8. Deparçan. — 9. Chambardus. — 10. Les cachets. — 11. Adresses Cauvin, etc. — 12. Adresses Passelius, etc. — 13. Adresses Despeville, etc. — 14. Adresse Calphurne.

1. *Calvinus, Calvin.* Nous avons vu que le nom de famille de notre Réformateur était Jean Cauvin. Par conséquent *Calvin* peut être regardé comme son premier pseudonyme. C'est l'idée qu'ont eue ses anciens biographes catholiques, et ils ont trouvé, dans ce fait, l'occasion des plus étranges suppositions et des plus vifs reproches.

Déjà P. Masson remarque que le Réformateur avait abandonné le nom de sa famille pour prendre celui de « *Lucius Calvinus*, citoyen romain. » Or voici, d'après Le Vasseur (p. 1157), tout ce que signifiait ce changement : « Il se fit appeler Calvin à l'exemple de *Domitius Calvinus*, consul romain, qui estant venu à main forte en nos Gaules, empourpra les eaux du Rosne du sang de nostre nation, que ce jeune boutefeux a bien sceu imiter en son temps. » Quelle imagination !

Tout le monde sait qu'il était de mode, au XVI[e] siècle, de traduire son nom en latin ou en grec, ou tout simplement de le transformer, pour le rendre plus significatif. Le père de Luther s'appelait Luder. Le père d'Œcolampade s'appelait Hausgen. (De Hausgen, qui ne signifiait rien, on fit d'abord « Hausschein, » qui signifiait lumière de la maison, et puis on traduisit l'allemand en grec). Schwarzerd (Terre noire) vit son nom traduit en grec par son grand-oncle, Reuchlin, et ce fut Mélanchthon, etc., etc. Drelincourt a expliqué très simplement pourquoi *Cauvin* est devenu *Calvin*. « Au fond, dit-il, le changement d'une lettre arrivé au nom de Calvin n'est pas [illegible]dérable, et même il se peut dire qu'il est nul. Et de fait, ayant à traduire en latin le nom de [illegible]auvin, pour lui donner un air et une termination convenables au génie de cette langue-là, on ne [illegible]e autrement que par *Calvinus*. Or les premiers ouvrages de cet homme de Dieu, [illegible] écrits en latin, et estant connus par tout par ce nom de *Calvinus*, si, lorsqu'il a écrit

1 [illegible] de Calvin, il faut lire le petit livre de *Liebe*, tout à fait remarquable pour l'époque [illegible] core à consulter : *Christian Sigismundi Liebii, serenissimo Duci Saxo-Gothano ab* [illegible] *Petrus Bertius, Bailletus, aliique de hoc argumento tradiderunt, ad examen* [illegible] *epistola anecdota XXVII Jo. Calvini aliorumque ad eum* [illegible] *apud Wetstenios MDCCXXIII.*

en François, il eust pris un autre nom que celui de Calvin, l'on eut creu que l'ouvrage eust esté d'un autre auteur, et cela eust fait grand tort au Public et aux imprimeurs[1]. »

Nous donnons ici quelques fac-similés des signatures *Calvinus* et *Calvin*. On verra comment Calvin a varié sa signature, l'accompagnant, ou non, de son prénom, et abrégeant ce prénom et ce nom de toutes les manières possibles. En même temps nous donnons quelques exemples des souscriptions dont notre Réformateur accompagnait sa signature. La forme la plus fréquente est *Joannes Calvinus tuus*. Mais combien de nuances Calvin sait mettre dans l'expression de ses sentiments!

A. Première lettre de Calvin (c'est-à-dire première lettre dont l'autographe nous a été conservé, et qui se trouve munie d'une date indiscutée)[2].

B. Lettre à Libertet (Fabri) du 11 septembre 1535. (Signée : *Martianus Lucanius tuus.*) Voir plus loin, p. 565, le fac-similé au pseudonyme *Lucanius*.

C. Lettre à Viret, du 23 avril 1537[3]. (Signée : *Calvinus.*)

D. Lettre à Farel, du 4 août 1538[4]. (Signée : *Calvinus tuus.*)

1. Drelincourt, o. c., p. 202. — 2. Voir plus haut, p. 328. — 3. Bibliothèque de Genève, m. l. 106, f. 8. *Opera*, X, p. 95. — 4. *Ibid.*, m. l. 106, f. 10. *Opera*, X, p. 2[illegible]0.

E. Lettre à Viret du 10 avril 1541 [1]. (Signée : *Tuus J. C.*)

F. Lettre à Farel, du 11 mai 1541 [2]. (Signée : *J. Cal. tuus.*)

G. Lettre à Farel, du 11 juin 1541. (Signée : *Passelius tuus.*) Voir plus loin, p. 565, le fac-simile au pseudonyme Passelius.

H. Lettre à Viret du 13 août 1541 [3]. (Signée : *Joan. Cal. tuus.*)

I. Lettre à Farel, du 29 novembre 1541. (Signée : *Jo. Cal. tuus.*) [4]

1 [illegible] *Opera*, XI, p. [illegible] — 2 *Ibid.*, [illegible] *Opera*, XI, p. 210. — 3 *Ibid.*, [illegible] — 4 [illegible] *Opera*, XI, p. [illegible]

J. Lettre à Viret, du mois d'août ou de septembre 1542[1]. (Signée : *Ioan. Calvinus tuus.*)

K. Lettre à M. de Falais, du 24 juin 1544. (Signée : Vostre serviteur, humble frère et entier amy à jamais, Charles Despeville.)

Voir plus loin, p. 565, au pseudonyme Despeville.

L. Lettre à Luther, du 21 janvier 1545[2]. (Signée : *Ioannes Calvinus tuus.*)

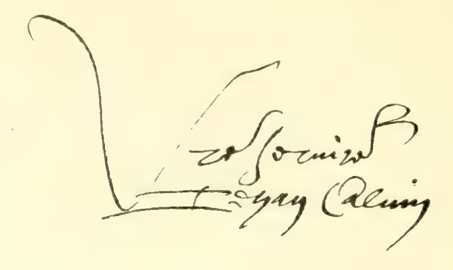
M. Lettre à M. de Falais, du 16 avril 1546[3]. (Signée : Vostre humble serviteur et frère en nostre Seigneur Jesus, Jehan Calvin.)

N. Lettre à Nægeli, du 12 janvier 1547[4]. (Signée : Vostre humble serviteur, Jehan Calvin.)

1. *Bibliothèque de Genève*, m. l. 106, f. [illegible], *Opera*, XI, p. [illegible]. — 2. [illegible], *Opera*, XII, p. [illegible]. — 3. *Ibid.*, m. f. 194, f. 29 b. *Opera*, XII, p. [illegible]. — 4. [illegible] *Opera*, XII, p. [illegible].

O. Lettre à M. de Falais, du 17 juillet 1548 [1]. (Signée : Jehan Calvin, couché.) La signature seule est de Calvin, qui dictait sans doute de son lit.

P. Lettre à M. de Falais, de 1552 [2]. (La lettre n'a pas de date, elle est signée : *Vostre serviteur, Jehan Calvin.*)

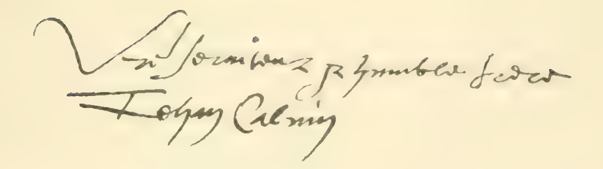


Q. Lettre à Farel, du 14 octobre 1553 [3]. (Signée : *Joannes Calvinus, totus tuus.*)

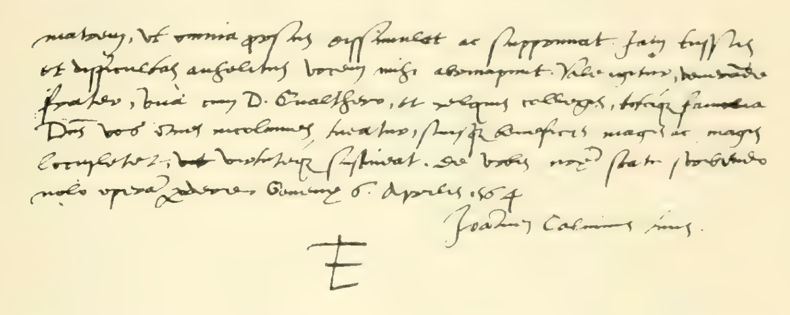
R. Lettre à Viret, du 30 mars 1556 [4]. (Signée : *Joannes Calvinus vester.*)

[illegible] ttre à M. de Passy, du 24 janvier 1562 [5]. (Signée : Vostre serviteur et humble frère.) — M. de Passy est Jacques Spifame, seigneur de Passy en Nivernais, ancien évêque de Nevers, alors ministre à Issoudun. (Voir plus haut, p. 170.)

1 [illegible] *Opera*, XIII [illegible] — 2 *Ibid.*, m 1 107 [illegible], f. 338 ; *Opera*, XIV, p. 450 — [illegible] XV [illegible] — 4 [illegible] 140 *Opera*, XVI, p. 86. — 5 *Ibid.*, m 1 107, f. 142 [illegible]


Vostre serviteur et humble frère
Jehan Calvin

T. Lettre à Bullinger, du 6 avril 1564[1]. (Signée : *Joannes Calvinus tuus.*) Nous aurions voulu donner la dernière lettre de Calvin, au moins la dernière de celles qui nous ont été conservées, celle du 2 mai 1564, à Farel. Mais il n'en existe plus que des copies postérieures. Du reste, depuis plusieurs mois, Calvin dictait toutes ses lettres, et nous donnons le fac-similé de la dernière dont le texte, écrit par le secrétaire de Calvin, nous soit parvenu.


[illegible]
Joannes Calvinus tuus.

2. *Alcuinus,* anagramme de Calvinus. Ce nom d'Alcuinus se trouve sur quelques exemplaires de la seconde édition de l'*Institution* latine.

Le P. Garasse, jésuite d'une triste célébrité, né à Angoulême en 1585, et qui publia, en 1623, sa *Doctrine curieuse*[2], dit : « Le plus insigne affronteur de tous les hérésiarques en matière de desguisemens a esté Jean Calvin, lequel, sur le commencement de sa révolte, agité d'un esprit remuant et ayant peur de son ombre, changea plus souvent de nom que de chambre. Car, l'an 1539, ayant à demy léché le petit oursat de ses premières Institutions, il les présenta au roi François Ier sous le nom de Joannes Alcuinus. » Le P. Garasse semble vouloir dire que l'édition de 1539 est signée *Alcuinus.* C'est inexact. Quelques exemplaires seulement de cette édition portent sur le titre : *autore Alcuino,* et en tête de la dédicace à François Ier : *Alcuinus.* On ne peut savoir si le choix de ce pseudonyme doit être attribué à l'auteur ou à l'éditeur. Il s'agissait évidemment de faciliter l'entrée du volume en France.

L'année suivante (1540), nous voyons, dans une lettre de Pierre de la Place, Louis du Tillet et Pierre de la Place lui-même, s'adressant à Calvin, appeler *l'Institution chrétienne*, l'œuvre d'Alcuin[3]. Mais les exemplaires ainsi signés durent être rares, car ils sont devenus rarissimes, et leur existence a été souvent mise en doute. Un célèbre bibliographe a pu dire qu'ils étaient plus rares « que les corbeaux blancs. » M. Herminjard en possède un qui a servi à la reproduction ci-jointe[4].

1. *Bibliothèque de Genève*, ms. l. 107, [illegible] *Opera*, XX, p. [illegible] — 2. Voir Bayle, *Dictionnaire*, article Calvin, E. F. — 3. Herminjard, VI, p. 247, n. 8. *Opera*, XIII, p. [illegible] — 4. Johannes Vogt, [illegible] Hamburg, 1738, p. 158. « Jo. Calvini Institutio [illegible] est haec editio, et, prae primis illa [illegible] Calvini Alcuini nomen in fronte gerunt. [illegible] exemplarium [illegible]


INSTITVTIO CHRI
STIANAE RELIGIONIS NVNC

Cum Indice locupletissimo.

Quousque Domine.

2e [illegible] de l'original, 33 cm × [illegible] cm.)

3 [illegible], autre anagramme de Calvinus. L'existence de ce pseudonyme a été contestée [illegible] Morin. Bien à tort, puisque Calvin lui-même, selon la remarque déjà faite par Henry[1], déclare s'en être servi : « Quelque fois, dit-il, escrivant en privé à mes amis, de peur que [illegible] les mist en quelque danger, j'avoye renversé les lettres d'iceluy, et au lieu de Calvin [illegible] Lucanius. Le bon défenseur de la République [Baudoin] en fait une accusation [illegible] de Lucian, tasche en passant de me mettre sus [illegible] ... Il seroit bien plus tollérable de rencontrer

[illegible], quibus Bachas [illegible] plaire dans la bibliothèque de M. Ch. Schrœder, ancien pasteur, à Lausanne. [illegible]

[1] Henry, [illegible]

sur son nom, quand au lieu de Balduin on l'appelleroit Badin[1] ». Au [illegible] cette [illegible], comme pour tant d'autres, Baudoin a ouvert la voie aux pamphlétaires catholiques.

Nous donnons le fac-similé du pseudonyme de Calvin, d'après la lettre conservée à la Bibliothèque des pasteurs de Neuchâtel[2].

4. *Carolus Passelius* est peut-être le plus ancien pseudonyme de Calvin. On le trouve déjà au bas d'une lettre de 1532[3], et les éditeurs des *Opera* se demandent si Calvin n'était pas connu sous ce nom par ses camarades d'Orléans. Il est certain que notre Réformateur s'est servi de ce pseudonyme jusqu'à la fin de sa vie[4].

Nous reproduisons la signature d'une lettre écrite de Ratisbonne[5].

5. *D'Espeville*, que Bolsec et le P. Garasse transforment en Heppeville, Hapeville. On [illegible] comprendre pourquoi : « Depuis l'an MDL, écrit Garasse, il se fit appeler par les siens Charles de Happeville, qui fut un augure fatal, dit Mathieu Launoy en sa réplique, que Calvin et les siens devoient un jour happer et prendre les villes par trahison et surprise, et se cacher dans nos murs, comme l'expérience de cinquante ans nous a fait voir aux despens de tant de noble sang, qui s'est espanché pour faire désemparer ces perfides des places qu'ils ont tenu jusqu'à maintenant[6]. »

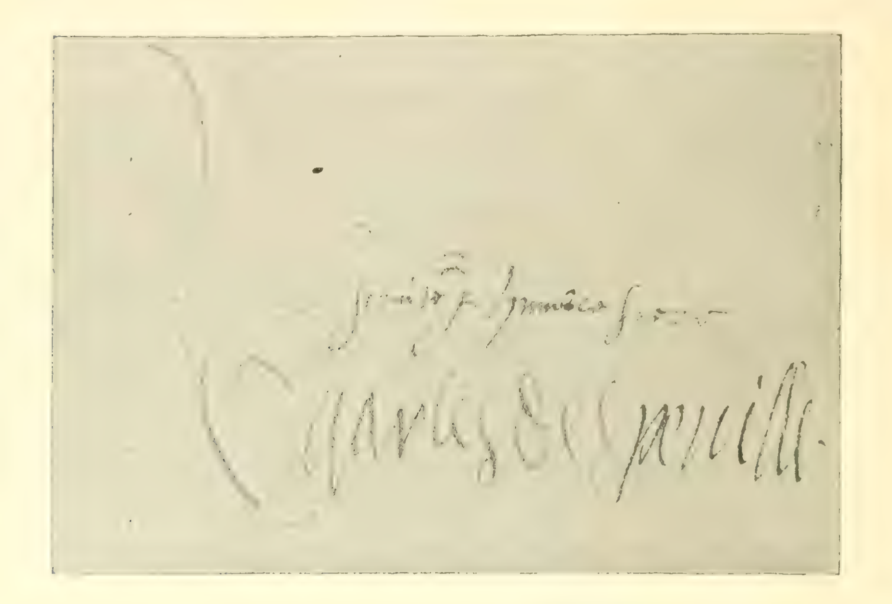
Liebe fut le premier qui prouva l'usage de ce pseudonyme en publiant dix-huit lettres adressées

1. *Responses aux* [illegible] *de* [illegible]. *Opera*, IX, p. [illegible] [illegible] *Neuchâtel*. — *Opera*, X, p. 52. Lettre [illegible] lui écrivaient aussi [illegible] Pierre Daniel. *Opera*, X[b], p. 24. — 4. *Opera*, XIX, p. 226, lettre [illegible], signée *Carolus Passelius* [illegible] m. l. 106, f. 64. *Opera*, XI, p. 236. Lettre à Farel, du 11 juin 1541. — 6. Liebe, p. 16.

à M. d'Espeville. Il ne connaissait point encore de signature. La première fut découverte par Mosheim. Henry en trouva une foule à Genève. « Il semble, dit-il, qu'on ne découvrit jamais qu'il était ce d'Espeville. Autrement, il n'aurait pas écrit sous ce pseudonyme, jusqu'à la fin de sa vie, aux martyrs, à la duchesse de Ferrare, comme à la reine de Navarre[1]. »

Ce pseudonyme se rencontre, pour la première fois, dans une lettre de Calvin à Du Tillet: « De Villefranche [Genève], ce dernier de janvier [1538], vostre humble serviteur et frère, Charles D'espeville[2]. »

Nous avons donné, grâce à M. Lefranc, (voir plus haut, p. 38) l'explication de ce pseudonyme, dont nous reproduisons ici un des fac-similés[3]:



6. *D'A[illegible]*. M. Herminjard[1] a signalé celui-ci, qui a une origine analogue, et qui se trouve dans la suscription d'une lettre d'Antoine Fumée (en latin Capnius) à notre Réformateur: « A M[illegible], Mon[illegible]ur Dépeville. A Monsr Monsr. Despeville, Seigneur d'Apremont. » Ainsi on écrivait Despeville de deux manières différentes, sur la même adresse. *Eppeville et Apremont* sont deux localités qui existent encore en Picardie, et qui, au temps de Calvin, étaient qualifiées de [illegible] Antoine Fumée pouvait connaître ces détails, parce qu'il avait été à Orléans, en pen[illegible]z Nicolas Duchemin, et, là, avait probablement rencontré Calvin lui-même. Il le retrouva [illegible]

1. [illegible] Le choix du pseudonyme [illegible] — 2. [illegible] Vostre [illegible], humble frere et entier amy a jamais, Charles [illegible] — 3. Lettre de la fin de 1542. Herminjard, VIII, [illegible] seigneur capant, au lieu de seigneur [illegible] d'Apremont était le nom du seigneur qui [illegible] d'Hangest. (Voir, plus haut, Appendice II.)

7. *J. de Bonneville.* Dans le volume de la Bibliothèque de Genève (m. lat. 107), on trouve deux lettres de Calvin, écrites de la main de Joinvilliers, son secrétaire.

Ni la première lettre, ni la seconde, ne portent d'en-tête ; l'une, celle à Madame de Cany, du 7 juin 1553, commence par « Madame » et l'autre, à une dame captive, du 13 septembre 1553, commence par « Mademoiselle. »

La seconde de ces lettres n'est pas signée. La première est signée : J. de Bonneville[1]. On dirait que Joinvilliers a essayé d'imiter la signature en la reproduisant.

Bonneville est un des noms sous lesquels on désignait souvent Genève. Jean de Bonneville équivaut donc à Jean [Calvin] de Genève.

8. *Deparçan* ou *Deperçan.* C'est à Angoulême que Calvin se serait caché sous ce pseudonyme ; du moins Sponde et le frère de P. Masson l'attestent. C'était le moment, dit Sponde, où il compilait son « Institution pestilentielle. » Il ajoute : « Aussi longtemps qu'il resta à Angoulême, il voulut paraître extérieurement catholique.... Il se faisait appeler Deparçan[2]. »

9. *Chambardus.* Ce pseudonyme se trouve dans la suscription d'une lettre adressée par Claude Baduel à Calvin, et publiée *Opera*, XX, p. 397. A ce propos se pose une série de questions, petites et cependant curieuses.

Il y a au musée Calvet, à Avignon, un manuscrit (N° 1290), dont voici le titre : « *Epistolæ familiares C. Baduelli. Joanne Fontano interprete. Nemausi. Jam recens optimis quibusq. exemplaribus collatis emendatæ.* » Une main postérieure a barré le mot *interprete*, et l'a remplacé par le mot *collectæ.* Elle a mis de plus un A avant Joanne. Les 124 lettres sont suivies de 15 discours.

Ce manuscrit est du XVI[e] siècle, et Jean Fontayne fut l'élève le plus dévoué de Baduel[3].

Parmi les 124 lettres, s'en trouvent quatre adressées à Calvin : et de ces quatre, trois ont été reproduites dans les *Opera*, d'après les manuscrits originaux (actuellement à la Bibliothèque de Genève) ; la quatrième, pour laquelle on n'a pas de manuscrit original, a été reproduite d'après la copie d'Avignon.

Il y a lieu d'examiner le texte de ces quatre lettres d'un peu plus près.

1° Lettre de mars 1550, d'après une conjecture des *Opera*, XIII, p. 532. — Bibliothèque de Genève, m. l. 115, f. 14. — Avignon, copie, p. 115.

Original : « Doctissimo viro atque optimo homini D. Carollo Fasello amico singulari in Dominoque diligendo. Hieropoli. » — *Copie* : « C. B. Joanni Chambardo. S. P. D. »

Original : « subduxit ; » *Copie* : « seduxit ; » *Original* : « totum, » *Copie* : « totam ; » *Original* : « fides, » *Copie* : « fides singularis, » etc.

Voici qui est plus important. *Original* : « In eo genere officii et caritatis adjuvetis, etc. » *Copie* supprime neuf lignes qui suivent, mais ajoute : « Nemausi, X August. »

2° Lettre du 10 juin[4] 1550, *Opera*, XIII, p. 587. — Genève, m. l. 115, p. 20. — Avignon, Copie, p. 94, 2.

Original : « Doctissimo atque optimo viro D. Carolo Paselio amico singulari. Hieropoli. » *Copie* : « C. B. Ioanni Chambardo. S. P. D. »

1. *Bibliothèque de Genève*, m. l. [illegible] *Opera*, XIV [illegible] nous avons rencontré ce pseudonyme, [illegible] inconnu à Liebe. — 2. Liebe, p. 15, [illegible] — 4. Elle est datée [illegible] *Opera*, XIII [illegible]

Entre l'original et la copie, les principales différences sont celles-ci : La copie présente deux additions, une fois : « semper custodient, » et une autre fois : « acerrime persequitur. » Elle présente une suppression importante, à savoir tout le post-scriptum de quatre lignes.

3° Lettre, placée par les *Opera* en septembre 1550, XIII, p. 636. — Genève, m. l., 115, f. 28. — Avignon, Copie, p. 107, 2.

Original : « Doctissimo viro atque humanissimo homini D. Carolo Fasello amico singulari. Hieropoli. » *Copie :* « C. B. Joanni Chambardo S. P. D. »

Original : « cœna, » *Copie :* « scena. » *Original :* « possumus, » *Copie :* « possimus. » *Original :* « in quo me ac pullos meos, » *Copie :* « in quo me ac meis ac pullos meos.... »

La copie porte, à la fin, ce qui manque à l'original : « Bene vale in Domino, Nemausi. »

4° Cette lettre-ci est publiée dans les *Opera*, au Supplément, XX, p. 397, sans aucune date. Les éditeurs, n'ayant pas trouvé d'original à Genève, se sont bornés à reproduire la copie d'Avignon, p. 91.

Il convient seulement de noter que dans les *Opera*, p. 398, entre le mot *adducti*, qui termine la ligne 5, et le mot *vinculis*, qui commence la ligne 6, il manque ces mots : *ex summa servitute qua tenemur oppressi quasi ex.*

La suscription est : « C. B. Ioanni Chambardo. S. P. D. »

Résumons et concluons. Si quelques-unes de ces différences peuvent être regardées comme de simples erreurs, de simples modifications de copiste, les autres ne rentrent pas évidemment dans cette catégorie. Ce n'est point par simple inadvertance qu'un copiste ajoute des propositions entières, ni surtout une indication comme celle-ci : *Nemausi, X August.* Ce n'est point non plus par simple inadvertance qu'il supprime ici neuf lignes, là quatre.

De plus, on peut se demander comment le copiste aurait eu en mains les trois manuscrits originaux de Genève. Et le quatrième ?

Ces observations nous amènent à émettre l'hypothèse suivante. Cl. Baduel faisait pour ses lettres un brouillon. Cela paraît d'autant plus probable que les originaux, actuellement à Genève, sont des modèles de calligraphie et semblent recopiés. Baduel a envoyé à Calvin une copie, gardant pour lui son brouillon. C'est ce brouillon qui a été trouvé et utilisé, non sans les erreurs naturelles aux copistes, par son secrétaire Fontayne.

On comprend alors que Baduel, ayant sous les yeux son brouillon, ait ajouté, en le recopiant, quelques développements, par exemple un post-scriptum. On comprend aussi qu'il ait mis, au bas du brouillon, l'indication d'un jour : lui seul évidemment pouvait le savoir.

Enfin sur ce brouillon, voulant indiquer le destinataire, il s'est servi d'une formule très brève, [illegible] épithète de politesse, et non de la formule qu'il envoyait à Calvin lui-même. Pour plus [illegible]reté, il s'est servi d'un pseudonyme, dont il était à peu près le seul à pouvoir deviner le sens. [illegible] un renseignement intéressant. Baduel avait appris à connaître Calvin à [illegible] les deux s'étaient trouvés les hôtes de Bucer en 1538-1539. C'est à [illegible] que Baduel fait allusion dans une lettre à Melanchthon[1] : « *le Chambardus* que j'ai [illegible] à Strasbourg, chez Bucer.... » Voilà le pseudonyme. Malheureusement nous ne pouvons en [illegible] l'origine, ni le sens.

Il [illegible] adopter pour les quatre lettres l'ordre suivi dans la copie d'Avignon, [illegible] tenu compte de la chronologie : c'est certain au moins pour la seconde et la quatrième lettres. On aurait l'ordre suivant :

[illegible]

1° Lettre de la copie, p. 91, pas datée. (Opera, XX, p. 397.) 2° Lettre [illegible] datée du 10 juin. (*Opera*, XIII, p. 587.) 3° Lettre de la copie, p. 107, 2, pas datée. (*Opera*, XIII, p. 636.) 4° Lettre de la Copie, p. 115, datée du 10 août. (*Opera*, XIII, p. 532.)

10. *Les cachets.* Les lettres de cette époque n'étaient point mises dans des enveloppes, mais elles étaient pliées d'une façon un peu particulière : non pas, comme le faisaient encore nos pères, de manière à ce qu'une partie entrât dans l'autre, mais tout simplement un certain nombre de fois, en un certain nombre de carrés superposés, de façon à ce que les bords affleurassent tous également. Nos fac-similés d'adresses montrent les plis ainsi formés. Alors, avec un canif, on faisait une fente qui traversait tout. On y introduisait un fil, et les deux extrémités étaient retenues par un petit morceau de papier, à peu près triangulaire, que l'on scellait dessus, au moyen d'une matière molle, un pain à cacheter, lequel amollissait le papier et permettait d'imprimer le sceau. On y ajoutait quelquefois un cachet en cire, souvent verte. C'était, en somme, une imitation bourgeoise des grands sceaux employés par les chancelleries politiques ou ecclésiastiques.




Calvin s'est servi de deux sceaux, qui ont été reproduits plus ou moins bien dans l'utile volume de MM. Viguet et Tissot : *Calvin d'après Calvin*, à la fin de l'Appendice, avec ces simples indications : « Deux sceaux de Calvin différents, 1545, 1546, 1547. Les sceaux gravés ci-derrière représentent ceux employés par Calvin à deux époques différentes de sa vie. L'émail de l'écusson le plus ancien est à champ d'azur. »

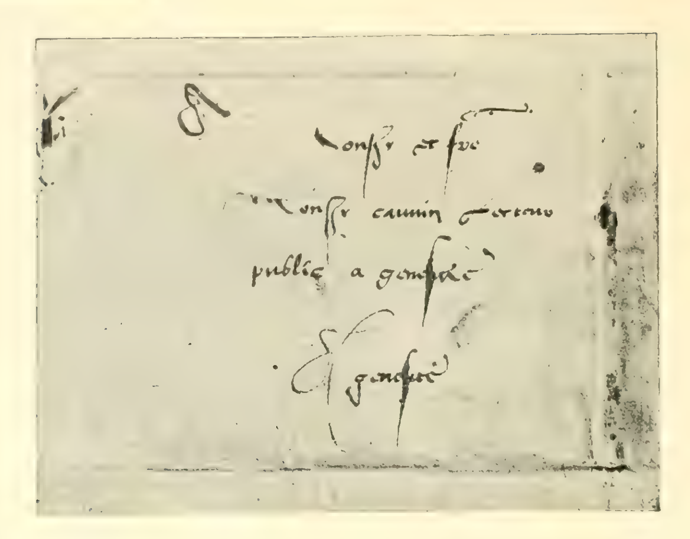
Henry (I, p. 46) et note dit : « Son sceau montre une main qui offre un cœur ardent (?). Il exprime son profond sentiment : à toi je donne tout, rien pour moi. Il y a deux sceaux, dont l'un a servi jusqu'en 1550, et l'autre après (?). Voici toute la différence : l'ancien sceau met le cœur dans la main gauche (?) et le nouveau le met dans la main droite, le donnant à Dieu, avec les initiales J. C. La forme de l'écusson est un peu différente. Le sceau de Luther est plus mystique, avec une rose, dedans un cœur, et dedans une croix. »

Ce qui est vraiment assez remarquable, c'est que le sceau de Calvin représente un cœur tout comme celui de Luther. Dans la façon dont ce cœur est représenté, celui-ci tendu à Dieu par un geste énergique, celui-là reposant sur une rose et une croix, on pourrait, en effet, retrouver, avec l'identité essentielle de la piété luthérienne et de la piété calviniste, quelques-unes de leurs différences les plus caractéristiques.

Nous donnons une reproduction exacte de ces deux sceaux. On remarquera qu'il n'y a pas de cœur ardent, que le cœur est dans les deux cas offert par la main droite (ce qui est naturel), dont on voit tantôt le dos et tantôt la paume. Nous avons constaté que le sceau fait son apparition dès 1549. Celui où l'on voit le dos de la main est pris sur une lettre à M. de Falais (*Bibliothèque de Genève*, m. l. 194, f. 30 et 72); [illegible] la paume de la main est pris sur des lettres de Calvin à divers. (*Ibid.*, m. l. 107 [illegible])

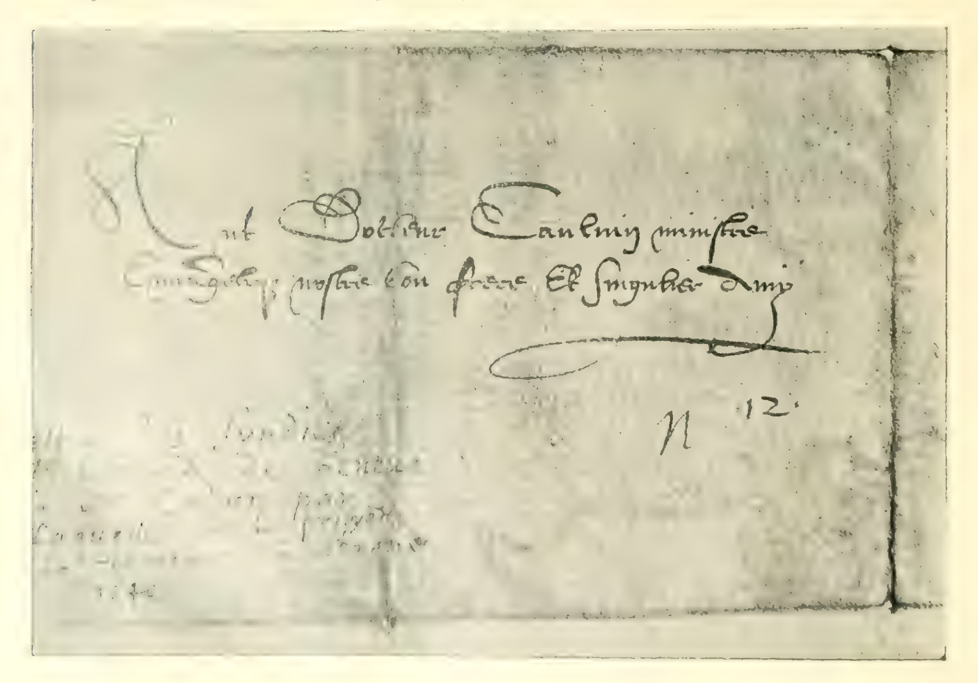
11. *Adresses.* Les adresses au vrai nom du Réformateur, Cauvin, sont extrêmement ra[illegible]

Il y en a une de 1537 : *A M*[illegible] *A Geneve.* Elle est écrite par Lopinus, un inconnu. — *Bibliothè*[illegible] *Opera*, X^b, p. 114.



Monsr et frere
Monsr cauuin lecteur
publicq a geneue
A geneue

Une autre adresse forme la transition entre Cauvin et Calvin. Elle se trouve sur la lettre par laquelle le Réformateur fut rappelé à Genève, 1540. Le manuscrit porte encore le sceau de la République. *Au docteur Caulvin, ministre Evvangélique, nostre bon frère et singulier amy.* — *Bibliothèque de Genève*, m. l. 109, f. 4; *Opera*, XI, p. 94.



Au docteur Caulvin ministre
Euuangelique nostre bon frere et singulier amy

N 12

Nous trouvons : *A Monsignor Monsignor Calvin* (Sturm à Calvin, [illegible]) *Opera*, XVIII, p. 21. « Monsieur de Calvin. » (L'Eglise de Roquefort à Calvin, [illegible]). *Ibid.*, XIX, p. 82. « Monsieur Calvyn. » (Andelot à Calvin, 1562.) *Ibid.*, XIX, p. 505.

12. Le pseudonyme de Passelius a donné lieu, sur les adresses, à une foule de variantes dans les deux langues.

Clarissimo viro D. Passelio (de Capnius, 1545). *Opera*, XII, p. 57.

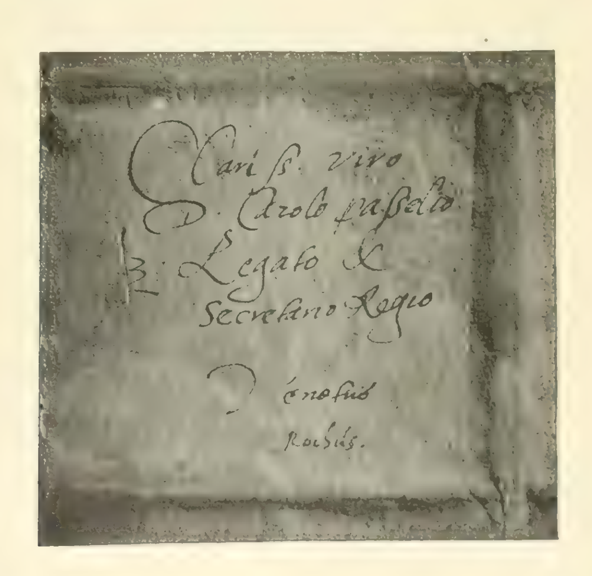
Doctissimo atque optimo viro D. Carolo Fazello amico singulari (de Baduel, qui signe : Appius Claudius). *Ibid.*, XX, p. 384.

...*D. Carolo Pasello* (de Baduel). *Ibid.*, XX, p. [illegible].

....*Phasello, Lutetiæ* (de Baduel). *Ibid.*, XX, p. 388.

....*D. Carolo Fasello, Hieropoli* (de Baduel 1550). *Ibid.*, XIII, p. 532.

Clarissimo viro D. Carolo Passelio, legato et secretario regio, Venetiis (de Baudoin qui signe: Rochius, 1546). *Ibid.*, XII, p. 429.


Clariss. viro
D. Carolo Passelio
Legato &
Secretario Regio
Venetiis
Rochius.

Clarissimo viro [illegible] *D. Carolo* [illegible] (d'Hotman, 1548). *Ibid.*, XIII, p. [illegible].

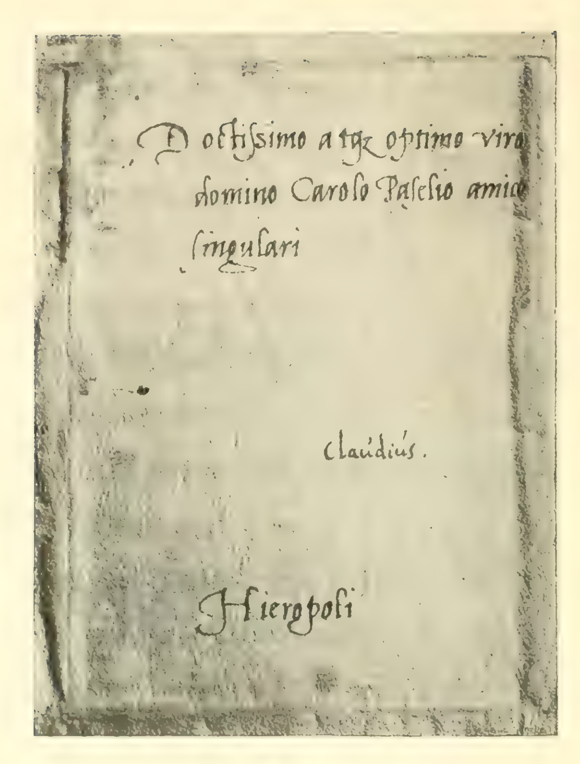
Doctissimo atque optimo viro D. Carolo Paselio, amico singulari Hieropoli (de Baduel, 1550). *Ibid.*, XIII, p. 587.

Adresse semblable avec [illegible] au lieu de [illegible] au lieu de Hieropoli (de Baduel, 1551). *Ibid.*, XIV, p. 160.

A Monsieur, Monsieur [illegible] (de Baduel, [illegible]). *Ibid.*, XIII, p. [illegible].

A Monsieur de Passel (de Baduel). *Ibid.*, XIII, p. [illegible].

A monsieur [illegible] (de [illegible], [illegible]). *Ibid.*, XIX, p. [illegible].



(Voir page 571.)

13. Non moins nombreuses sont les variantes des adresses à Despeville.

A Monsr. d'Espeville demeurant auprez du logis de Monsr. Copus à Genève (de Passius, 1547). *Opera*, XII, 554.

[illegible] *Mon Signeur despeville* (de Jonvilliers, 1550). *Ibid.*, XIII, p. 550.

[illegible] *où il sera* (d'Hotman, 1548). *Ibid.*, XIII, p. 20.

A Monsieur Monsieur Despeville, à Lyon (de Baudoin, 1545), à Lion (de Spina, 1548). *Ibid.*, XII, p. 123, et XIII, p. 40.

[illegible] *Despeville, à Milan. Ibid.*, XX, p. 378.

[illegible] *Charles D'eteville, à Lyon* (d'un inconnu). *Ibid.*, XX, p. 579.

[illegible] (de Moiban, 1550). *Ibid.*, XIV, p. 307.

A [illegible] *Monsieur d'Espeville, La part où il sera* (de Macard, 1558). *Ibid.*, XVII, p. [illegible]

[illegible] *Maistre Charles Despeville, à Turin* (de Boisnormand, 1558). *Ibid.*, XVII, p. [illegible]

[illegible] (de Dotheus, 1560). *Ibid.*, XVIII, p. 225.

A Monsieur d'Espeville et sa compagnie, la part où il sera (de Semidde, 1561). *Ibid.*, XVIII, p. 416.

à Monsieur et très honoré Seigneur et per (sic), Monsieur Charles d'Espeville, en sa maison (de Seelac, 1561). *Ibid.*, XVIII, p. 475.

à Maistre Charles Deppeville, Villefranche (de Goddard, 1561). *Ibid.*, XVIII, p. 521.

Monsieur despeville, à Villedïeu (de Moranges, 1561). *Ibid.*, XVIII, p. 527.

Monsieur Monsgr. Despeville, à Villebonne (de Le Maçon, 1561). *Ibid.*, XVIII, p. 577.

à Monsieur et père Monsieur Charles de Ambeville, à Genève (de Hardi, 1561). *Ibid.*, XVIII, p. 730.

à mon honoré Seigneur Monsr. d'Espeville, soit donnée la présente au chasteau de Spon (de Pierre Fornelet, 1561). *Ibid.*, XIX, p. 20.

A Monsieur, Monsieur depeville (d'un inconnu, 1561). *Ibid.*, XIX, p. 116.

A Monsieur et père, Monsieur d'Aspeville (de L. de Nort, 1562). *Ibid.*, XIX, p. 382.

14. Enfin Liebe a déjà signalé un pseudonyme, qui ne se trouve que sur l'adresse suivante : *A Monsieur, Mons. Johann Calphurne, à Lyon.* Le manuscrit de cette lettre, écrite à Paris (auteur et date inconnus), est à Gotha. (Codex 405, fol. 114). *Opera*, XX, p. 582.



Appendice N° IX.

CALVIN A CLAIRAC

M. Schmidt (*Gérard Roussel*, p. 101, n. 2) conteste la visite de Calvin à Roussel. « Ce que dit Fl. de Ræmond d'une entrevue que Calvin aurait eue à cette occasion avec Roussel est controuvé; Roussel était resté à Paris. » — M. Bourgeon (*La Réforme à Nérac*, p. 28, n. 1) réfute M. Schmidt en ces termes : « Il faut d'abord savoir à quelle époque on peut placer le voyage de Calvin à Nérac. Les deux dates de 1533 (novembre, décembre) et de 1534 (après le mois de mars) peuvent être indifféremment acceptées. Calvin s'enfuit de Paris en novembre 1533, et il était de retour dans la capitale vers le milieu de 1534. — 1° A la fin de 1533, la persécution amenée par l'affaire de Nicolas Cop se déchaîna avec tant de violence que les prédicateurs de Marguerite furent obligés de se taire. Rien d'étonnant et de plus conforme à ses habitudes de prudence, que Roussel se soit dérobé aux recherches en se retirant dans son abbaye de Clairac. L'entrevue aurait eu lieu en décembre 1533. 2° Au commencement de 1534, Roussel, qui pouvait (même dans l'hypothèse précédente) être de retour à Paris, est jeté en prison. Mais il est délivré dès le mois de mars, et, après avoir essayé en vain de prêcher à Notre-Dame, il retourne presque aussitôt dans les États de la reine. L'entrevue aurait eu lieu, alors, en 1534. »

Nous adoptons cette seconde hypothèse comme la plus probable. Elle échappe, semble-t-il, aux objections de M. Herminjard. « Merle d'Aubigné, dit-il, affirme que Calvin eut dans la même ville, Nérac, « probablement vers la fin de février, » une conférence avec Gérard Roussel. La chose était matériellement impossible, puisque ce dernier personnage passa tout l'hiver à Paris, où il se trouvait encore le 1er avril. » (Herminjard, III, p. 201, n. 1.) Ce qui est certain en effet, c'est que Nicolas Cop, écrivant à Bucer, le 5 avril 1534, lui annonce la sortie de prison de Roussel. Un autre document *(Le journal de l'abbaye de Saint-Victor)* dit : « Le mercredy premier jour d'avril [illegible] Gérard fut empesché par le peuple de prescher avant l'absoute en l'Eglise de Paris, par ce [illegible]it estimé luthérien. » (Herminjard, III, p. 159 et 162.) Roussel n'a donc pas quitté Paris [illegible] avril. Mais n'est-il pas très naturel que, réduit à l'impuissance, se trouvant en danger, il ait quitté la capitale, à ce moment même, pour se retirer dans son abbaye?

[illegible] M. Schmidt, il aurait accompagné Marguerite en Normandie. Et l'honorable historien [illegible]ine, publiée par Génin : « de Normandie mars ou avril 1534. » Mais d'abord [illegible]e, et ensuite la lettre ne fait aucune allusion à Roussel. (Génin, *Lettres* [illegible] donc pas jusqu'ici d'argument décisif contre le [illegible]

Appendice N° X.

LE DISCOURS DE COP ET LA CONVERSION DE CALVIN

1. Authenticité du discours de Cop. — 2. Henry et Stahelin. — 3. M. Herminjard. — 4. Kampschulte. — 5. Les *Opera*. — 6. M. Dardier. — 7. M. Lefranc. — 8. M. Baguenault de Puchesse. — 9. Lecoultre.

1. Les deux premières éditions de la Vie de Calvin ne parlent pas de la part prise par Calvin dans la rédaction du discours de Cop. Bèze ignorait-il ce détail si important? Est-ce en trouvant dans les papiers de Calvin le manuscrit autographe qu'il l'apprit[1]? Dans la Vie latine, il est dit que Calvin suggéra (*suggessit*), fournit à Cop ce discours[2], et l'*Histoire ecclésiastique* s'exprime ainsi: « Cop prononça une oraison qui luy avoit esté bastie par Calvin d'une façon tout autre que la coutume n'estoit[3]. »

L'authenticité du discours et l'historicité de tout l'événement ont été contestées par un Hollandais, Pierson, dans ses *Studien over Kalvyn*. Mais cette attaque a eu peu de succès, même auprès des historiens les plus critiques.

Constatant le silence de Bèze dans ses deux premières *Vies de Calvin*, les éditeurs des *Opera* avaient émis une sorte de doute timide, dans une phrase très obscure, où ils semblaient dire que Bèze mieux informé, ou rétractant une phrase téméraire, s'était tu[4]; mais, dès qu'ils ont eu sous les yeux le texte entier, et non pas un fragment, du discours de Cop, ils sont revenus de leur première hésitation et ont écrit: « Plus nous le considérons attentivement, plus nous estimons que c'est un produit authentique de l'esprit de Calvin (*eo magis genuinum æstimamus Calviniani ingenii fœtum*)[5]. »

2. Ni Henry (1835), ni Stähelin[6] (1863) n'ont connu le texte du discours de Cop. Henry le croyait perdu. Cependant, guidé par les renseignements de Bèze, et par son remarquable sens historique, il en marque exactement l'importance: « Calvin, dit-il, avec une grande liberté y parlait du pur Evangile, et de la justification par la foi[7]. » Son intention avait été de faire une manifestation éclatante.

3. En 1870, M. Herminjard publie, dans l'Appendice [illegible], le fragment du discours contenu dans le manuscrit de Genève. On doit, ce semble, regretter que le savant éditeur

1. Herminjard, III, p. 117. — 2. *Opera*, XXI, [illegible] — 3. *Histoire* [illegible] — 4. [illegible] — 5. *Ibid.*, X[illegible], p. 30. — 6. Stähelin [illegible] — 7. Henry [illegible] — 8. [illegible]

n'ait pas connu tout le discours, avant d'arrêter son système chronologique. En face du discours entier de 1533, certainement il n'aurait pas dit d'une lettre de 1534 : « elle montre que la grâce divine s'était *enfin* emparée de l'âme de Calvin? » Il n'aurait pas sans doute parlé du « jeune néophyte de 1534[1] ? »

4. Dès 1869, ayant eu connaissance, par copie manuscrite, du fragment du discours de Cop, Kampschulte l'apprécie justement. « Calvin, dit-il, conçut un plan qui était audacieux, et qui correspondait à l'ardeur du néophyte. Dans des paroles peu voilées *(wenig verhüllte)*, le discours prône les principes essentiels de la nouvelle théologie, oppose la loi et l'Evangile à la façon de la réformation allemande, et, au milieu de violentes invectives contre les *sophistes* (il s'agissait évidemment des théologiens de la Sorbonne), somme les assistants de ne pas souffrir davantage cette hérésie sophistique. C'était une provocation comme la catholique France n'en avait jamais encore entendu de pareille[2] ? » En conséquence Kampschulte place la conversion de Calvin au milieu de l'année 1532.

5. Alors les éditeurs des *Opera* découvrent la copie complète de Strasbourg, et la publient en 1872[3].

En 1870, à propos du seul exorde, ils avaient écrit : « Cop s'adresse à son ami, depuis peu (*haud ita diu antea*) converti (*converso*) au pur Evangile (*purius*) et aux études théologiques ; et celui-ci, saisissant l'occasion de confesser publiquement la foi qui était au fond du cœur de plusieurs dans la ville, composa un discours, où il parla de la vraie religion plus ouvertement que personne n'avait encore osé le faire dans cette assemblée[4]. » En 1872, à propos de tout le discours, ils ajoutent : « c'est le plus ancien document de sa conversion opérée, ou plutôt commencée, c'est-à-dire inachevée (*imperfectae*), et pas encore arrivée à cette lucide et certaine connaissance de la vérité évangélique, grâce à laquelle ce grand homme brilla au premier rang de tous les théologiens de son siècle[5]. » Toutefois, si, en 1872, les éditeurs des *Opera*, MM. Baum, Reuss et Cunitz, semblent ainsi hésiter sur la date de la conversion de Calvin, les éditeurs de l'*Histoire ecclésiastique*, en 1883, MM. Baum et Cunitz, sont très affirmatifs : « L'époque décisive, disent-ils, de la conversion de Calvin parait devoir être assignée à l'année 1532[6]. »

6. Plus étonnante est l'attitude de M. Dardier : elle ne peut s'expliquer que par la tyrannie exercée sur les historiens les plus distingués, par un système chronologique trop tôt arrêté. « Avant le commencement de 1534, Calvin paraît avoir senti se relâcher les liens qui l'attachaient au catholicisme, mais il n'avait pas encore pensé à les briser. Le discours même qu'il rédigea pour le [illegible] recteur Nicolas Cop, et qui fut prononcé par celui-ci, le 1er novembre 1533, devant l'[illegible] de Paris, *sentait évidemment l'hérésie*, car il roule sur la foi justifiante; mais le jeune [illegible]rateur devra faire de *grands progrès dans la connaissance de la vérité évangélique* pour devenir [illegible]nateur que l'on sait[7]. » Evidemment le discours de Cop n'est pas aussi complet que la [illegible]. Mais sur les questions traitées le 1er novembre 1533, l'[illegible]lle-même ne progressera ni en clarté, ni en certitude, ni en hardiesse.

[illegible] dans les *Opera*, IX, p. 873-879 qui, dans les Prolégomènes [illegible] ce texte, le premier [illegible]

1. [illegible] VII, p. [illegible]. — 2. Kampschulte, p. 244, 241. — 3. *Opera*, [illegible] — 6. *Histoire ecclésiastique*, I, p. 25. — 7. *Encyclo*[illegible] *religieuses*, 1877, article Calvin, II, p. 531.

7. M. Lefranc (1888) se rend à l'évidence. [illegible] une éclatante manifestation.... Calvin fit [illegible] forme en un style très ample et très oratoire, d'un ton mesuré, où n'apparaissait aucune hardi[illegible] de langage [cependant Calvin appelait les théologiens de la Sorbonne qui l'écoutaient, soph[illegible] insulteurs de Dieu, méchants, pharisiens pervers], mais qui n'en contenait pas moins certaines a[illegible]tions très nettes, faites pour exaspérer les théologiens.... Personne n'était nommé, mais le sens de ces allusions était assez clair. Pour la première fois l'esprit de la Réforme apparaissait ouvertement dans la vieille Sorbonne. On peut juger de l'étonnement des théologiens entendant une si fière et si téméraire parole. Le scandale fut immense[1]. »

M. Lefranc fait dater la conversion de Calvin de « la seconde moitié de l'année 1532, » [illegible] en ajoutant « que l'évolution du futur Réformateur commençait à peine[2]. »

8. Il nous reste à indiquer avec un peu plus de détails l'opinion de deux auteurs qui placent la conversion de Calvin en 1534.

M. Baguenault de Puchesse écrit dans la *Revue des questions historiques*, la revue catholique qui prétend allier la stricte orthodoxie ultramontaine avec toutes les exigences de la science la plus moderne et la plus documentaire. M. Baguenault de Puchesse veut donc « rectifier les erreurs souvent reproduites par les biographes catholiques et protestants du futur maître de Genève[illegible] Et en effet, il n'épargne pas le représentant attitré de l'ancienne école catholique, Audin. [illegible] pamphlétaire semble « dépasser la mesure des suppositions vraisemblables[4]; » il « traduit singulièrement; » il a des « distractions[5]; » il fait de la déclamation éloquente peut-être, mais qui ne résiste pas à un minutieux examen[6]. » Et nous devons savoir gré au nouvel historien ultra-catholique de faire ainsi justice de l'ignorance et du fanatisme du vieil historien qui a enseigné jusqu'ici au catholicisme l'histoire du protestantisme.

M. Baguenault de Puchesse n'en soutient pas moins la thèse que voici : « Abandonnant sa patrie en même temps que sa religion, Calvin ne resta point français dès qu'il devint p[illegible]tant[7]. » C'est la thèse de l'incompatibilité instinctive entre l'hérésie calviniste et notre tempérament national!

Or Calvin est sorti de France en 1534; il ne s'est donc converti qu'en 1534.

Il faut voir la place prise, dans la démonstration de cette thèse, non pas par les documents, mais par l'appréciation du caractère de Calvin. Ce caractère c'est la duplicité.

Nous lisons dans l'introduction de l'article : « Il nous semble prouvé, d'après la pièce même que nous allons analyser, que contrairement à l'opinion vulgairement reçue, il faut retarder de plusieurs années ce qu'on appelle « la conversion de Calvin au protestantisme. » Qu'il ait été lié tout d'abord avec ce qui sera plus tard en France et à Genève l'état-major de la Réfor[illegible] c'est ce qu'on ne saurait mettre en doute. Qu'il se soit déclaré de bonne heure pour les [illegible] nouvelles, qu'il ait [illegible] Son caractère, aussi bien que ses propres déclarations, s'opposent entièrement à cette assertion. Calvin n'était point un esprit héroïque : il a mis dans toute sa vie de la finesse, de la prudence, de la duplicité quelquefois : jamais il ne s'est laissé aller à l'enthousiasme et aux emportements d'un Luther. Il [illegible] clarer la guerre au catholicisme, il pensa tout de suite qu'il n'y avait ri[illegible]

1. Lefranc, *Jeunesse de Calvin*, p. 112. — 2. *Ibid.*, p. 98, 189. — [illegible]
[illegible]

romaine semblait encore la plus forte et la plus énergiquement soutenue par le pouvoir comme par la foule : il quitta son pays et alla choisir en Suisse un terrain mieux préparé[1]. »

Ce n'est pas tout. M. Baguenault de Puchesse cite une lettre d'un *ami* de Calvin. Il oublie de dire que cet ami avait changé d'opinion quand il écrivit sa lettre; que d'ami il était devenu *ennemi*, et que, pour se disculper de ce changement, il accusait naturellement Calvin. Puis M. Baguenault de Puchesse transforme l'accusation de l'ennemi de Calvin, en un *aveu*. « Quel incroyable aveu, » dit-il, et il termine son introduction en disant, que cet aveu (qui n'est pas un aveu, mais une accusation et l'accusation d'un ennemi), « mériterait de servir d'épigraphe à l'histoire du Réformateur. » En tout cas « c'est à cette lumière que nous allons reprendre quelques-uns des épisodes de la jeunesse de Calvin, en développant une conclusion qui se présente à l'esprit dans des termes dont on ne saurait nier la singulière clarté[2]. »

Nous voilà donc suffisamment avertis. L'historien a pris toutes ses précautions pour nous montrer, « avec la singulière clarté » dont il parle, la différence qui sépare l'ancienne école catholique de la nouvelle. A Audin, succède Janssen[3]. Qu'est-ce que l'impartialité et la vérité historique gagnent au change?

Bornons-nous à noter quelques déclarations embarrassées et significatives. Celle-ci par exemple: « Ce n'est pas une raison pour placer à cette époque (hiver de 1532 à 1533) sa conversion définitive au protestantisme, comme voudrait le faire Théodore de Bèze. *Il faut avouer pourtant qu'un changement considérable s'opère dans son esprit*[4]. » Et celle-ci, à propos de la lettre où Calvin prie Daniel de cacher le traité de Roussel : « C'est la première fois que nous trouvons dans les lettres de Calvin des phrases de ce genre : elles méritent d'attirer toute notre attention. Le ton est bien changé depuis deux ans. *C'est toute une révélation.* Il ne craignait point ainsi le grand jour, il ne faisait point tant de mystère, quand il publiait ses Commentaires sur le *De clementia* et qu'il cherchait à les répandre. *Que s'est-il donc passé*[5] *?* »

Ce qui s'est passé? mais c'est précisément cette conversion de Calvin, que M. Baguenault de Puchesse est obligé de constater au moment même où il la nie. Le discours de Cop, du moins, ne va-t-il pas être suffisant pour l'éclairer? Ah! voici. M. Baguenault de Puchesse mentionne le discours de Cop, mais n'en indique pas d'un mot, d'un seul, le contenu[6]! En conséquence il clôt à l'année 1534 « la dernière période catholique de la vie » de Calvin.

2. On dirait de M. Lecoultre qu'il s'est attaché à concilier ce qui avait paru jusqu'ici contradictoire : le caractère nettement protestant du discours de Cop, et le retard de la conversion de Calvin jusqu'en 1534[7].

Le discours de Cop est nettement protestant. — « L'on ne saurait douter qu'à la fin de 1533, Jean Calvin, âgé de vingt-quatre ans alors, ne fût en possession de la doctrine protestante, au

1. [illegible] *historiques*, XII, 1872, p. 444. — 2. *Ibid.*, p. 445. — 3. Janssen est le célèbre historien catho[illegible] la Réformation en Allemagne et qui peut être considéré comme le maître de la nouvelle [illegible] 4. [illegible], XII, 1872, p. 450. — 5. *Ibid.*, p. 457. — 6. « La situation n'allait [illegible] Toussaint de la même année, 1er novembre 1533, Cop entreprit de [illegible] composé, dit-on, par Calvin. Le discours prononcé dans [illegible] par les Cordeliers comme contenant des propositions hérétiques [illegible] C'est tout. On peut se demander si M. Baguenault de Puchesse a lu le discours [illegible] seulement en 1872 qu'a paru le texte complet du discours de Cop [illegible] *Opera*, qu'il ne cite pas une seule fois. [illegible] Herminjard, le fragment qui avait suffi à Kampschulte pour [illegible] jugement auraient dû le faire renoncer à son insoutenable théorie. — 7. [illegible] la séance d'ouverture des cours de la Faculté libre de [illegible]

moins dans ses articles principaux, et plein de sympathie pour [illegible]¹. »

« Il n'est pas besoin de montrer que la doctrine ainsi développée est *éminemment protestante*. L'opposition entre les œuvres et la foi, envisagée comme moyen de salut, est là dans *toute sa pureté*, et, pour l'exprimer plus énergiquement, l'orateur ne recule pas devant des paradoxes qui, plus tard, ont effrayé bien des esprits au sein des Eglises évangéliques. La conclusion pratique du discours est plus significative encore [2]. »

Et cependant ce discours protestant, d'un protestantisme dans toute sa pureté, énergique jusqu'au paradoxe, ce discours « n'était pas l'œuvre d'un protestant décidé et conséquent [3]. »

Quel est ce mystère? Pour être reconnu protestant, il ne suffit pas d'être protestant d'âme, de cœur, il faut encore être séparé, corporellement, de l'Eglise romaine. « Le premier indice extérieur de la conversion, le premier du moins qui nous soit connu, c'est le sacrifice du 4 mai 1534, le jour où Calvin résigna dans sa ville natale « tous ses bénéfices ecclésiastiques [4].... » Sans doute résigner des bénéfices est un indice extérieur. Mais rédiger un discours, prononcer un discours dans une assemblée solennelle de l'Université, scandaliser la Sorbonne, exciter la persécution, être obligé de fuir... n'est-ce pas un indice extérieur aussi? M. Lecoultre continue : « Car le protestantisme authentique ne consiste pas seulement dans les dogmes de la justification par la foi et de l'autorité suprême des Ecritures : il implique, comme son nom l'indique, une protestation énergique, formulée au nom de ces doctrines, contre les abus ecclésiastiques de tout genre, et au XVIe siècle on tenait beaucoup à cette protestation [5]. »

La preuve qu'on n'y tenait pas tant, c'est que Théodore de Bèze a parlé de la conversion de Calvin avant la renonciation aux bénéfices. M. Lecoultre confond ici (confusion étonnante chez un savant si calme et si sagace) deux époques, et deux types de Réformateur. Nous avons essayé de dissiper cette confusion à propos de Le Fèvre et de Calvin.

1. Lecoultre, *Mélanges*, p. 138. — 2. *Ibid.*, p. 131. — 3. *Ibid.*, p. 148. — 4. *Ibid.*, p. 163. — 5. *Ibid.*, p. 163.



Appendice N° XI.

LE SÉJOUR DE CALVIN A POITIERS

I. Le jardin des Basses-Treilles.

Calvin, nous est-il dit, logea chez le prieur des Trois-Moutiers. Or les Trois-Moutiers sont un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Loudun (Vienne). Le prieur François Fouquet, comme beaucoup d'autres à cette époque, ne *résidait* pas, et habitait Poitiers. On ne sait rien sur lui, ni sur la maison où il reçut Calvin.

On a des renseignements plus précis sur le jardin des Basses-Treilles.

[illegible] d'abord une confusion de Fl. de Ræmond, comme de la *France protestante* ([illegible] édition) et de la *Nouvelle biographie générale* (Didot) : Régnier de la Planche (Elie), qui fut lieutenant général, mourut en 1527. Il eut bien un fils Pierre, mais qui ne fut pas lieutenant général. Dans cette charge, à Régnier de la Planche succéda Doyneau, de Sainte-Soline. Ces faits ont été discutés à la Société des antiquaires de l'Ouest. M. Lièvre fit à ce propos les observations suivantes : « Calvin n'avait que 25 ans lorsqu'il séjourna à Poitiers. Sa présence chez nous n'a pas dû attirer aussi fortement l'attention qu'on l'a dit depuis et qu'on est porté à le [illegible], par une sorte d'illusion d'optique. Aussi n'est-ce que 62 ans après, qu'il en est question, pour la première fois, dans une *Epistre*, adressée à l'évêque de Bazas, et consignée par Cayet dans un opuscule intitulé : *Remonstrance chrétienne à Messieurs de la noblesse française qui ne sont* [illegible] Paris 1596. Au nombre des notables de notre ville avec lesquels Calvin aurait été en rapport, l'auteur cite : « Le lieutenant général de Poitiers qui pour lors estoit.... » [illegible] de Ræmond [illegible] a complété le récit de Cayet, et a cru [illegible]uter que le lieutenant en question était Régnier de la Planche. Or le passage de [illegible] 1527, remplacé par Doyneau, de Sainte-Soline. [illegible] 2[illegible] T. VI, p. 238, 239.

[illegible] Doyneau, seigneur de Sainte-Soline, [illegible] homme de bonnes lettres et de bonne [illegible] *Annales d'Aquitaine* [illegible] de Poitiers en [illegible]nt, parce que le roi le pourvut, en 1527, de l'office de lieutenant général en la sénéchaussée de Poitiers, qu'il accepta volontiers : il était de Poitiers [illegible] du pays de Poitou.

[illegible] pouvoir transcrire ici une note qui résume ce qu'a dit, sur le [illegible] de la Vienne, dans son cours

sur l'histoire du Poitou, professé à la [illegible]
M. Richard lui-même, qui l'a reconnue exacte: « Laissant de côté les faits connus de l'[illegible] du Protestantisme dans notre région, M. Richard a relevé dans les minutes des notaires des renseignements nouveaux, infiniment précieux. C'est ainsi qu'il constate, en 1534, la première manifestation publique du nouveau culte à Saint-Maixent, à l'occasion de la mort d'une parente du maire de cette ville : pas de prêtre à la cérémonie funèbre. Une minute de notaire mentionne les noms de ceux qui ont suivi le cortège, presque tous des marchands drap[illegible]

» M. A. Richard a déterminé, à l'aide de titres anciens, l'emplacement du jardin de la rue des Basses-Treilles (aujourd'hui rue des Carmélites) où, d'après Fl. de Ræmond, Calvin enjola et coiffa A. de la Duguie, Babinot, etc.

» L'hôtel du lieutenant général, François Doyneau, de Sainte-Soline, était situé rue du Moulin-à-Vent (hôtel Coyraud des Loges, n° 24, récemment [illegible]. Derrière [illegible] un très grand jardin, qui aboutissait à la rue des Basses-Treilles, en face le séminaire. Ce jardin surplombait la rue, formait terrasse. C'est là qu'auraient eu lieu les réunions dont parle Fl. de Ræmond.

» La rue Saint-Louis (actuelle) a été construite sur une partie de l'emplacement de ce jardin.

» A Poitiers, le mouvement de Réforme partit d'en haut. Les professeurs y contribuèrent par leurs leçons, les magistrats par leur tolérance. Il est vraisemblable que le lieutenant général était partisan des idées nouvelles: ce qui tendrait à le prouver, c'est que, malgré les ordonnances du roi et les condamnations, il y eut peu d'exécutions de sentences judiciaires. »

II. — Jean Boisseau.

Boisseau (Jean), sieur de la Borderie, né en 1513 (?), un des personnages les plus considérables de Poitiers au XVI[e] siècle, était avocat au présidial de Poitiers ; sa probité était égale à son savoir, très grand.

Il devint aveugle, et on le compara au célèbre Appius Claudius, surnommé Cœcus, dont Valère Maxime dit : « Peut-on raisonnablement appeler aveugle un homme duquel sa patrie, peu éclairée sur ce qui était juste et équitable, était [illegible] (Dreux du Radier, *Bibliothèque historique et critique du P[illegible]*, 1754, II, p. 144.) Outre le recueil de ses Mémoires et de ses Consultations, qui ont servi à former le Commentaire in-fol. sur la Coutume du P[illegible], publié par Jean Constant, Boisseau a écrit un excellent traité de la Preuve par témoins, ouvrage qui fut reçu avec un applaudissement univers[illegible]

Fl. de Ræmond le fait abjurer et mourir catholique, le 14 avril 1589, à l'âge de quatre[illegible] ans. Dreux du Radier prétend que rien ne prouve « l'accusation de protestantisme, lancée contre lui. » La *France [illegible]* [illegible] qu'il [illegible] doute « un de ces protestants *honteux*, qui n'osaient pas l'être et qui savaient garder à l'extérieur les apparences du catholicism[illegible]

Mais les *[illegible]* [illegible] toriques du XVI[e] siècle, extraites de la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg et publiées par Ed. de Barthélemy), donnent une lettre très ferme, très digne, adressée à Catherine de [illegible] par Boisseau. [illegible]
Boisseau [illegible]

grandes lieues, » à Lusignan. C'est un voyage impossible pour beaucoup et d'ailleurs dangereux. Des moynes auroient couru sus et offensé, passant par là, plusieurs de nostre religion, tellement que décret de prinse de corps auroit esté donné à l'encontre d'eux. » En conséquence, il demande pour ses coreligionnaires « quelque grange ou aultre place en la paroysse de Biart, ou Bucerolles, à une lieue dudict Poitiers, ou environ, ou en quelque vilage ou paroysse, où les supplyens puissent commodément aller et venir en une matinée. » Cette lettre, il est vrai, n'est pas datée; mais elle paraît être de 1568. Car les *Archives historiques du Poitou* (XII, p. 194) ont publié une lettre de Charles IX à M. du Lude, qui est du 5 juillet 1568, et semble une réponse à la requête des protestants. Le roi refuse, sous prétexte qu'en accordant un lieu de culte près Poitiers, celui de Lusignan n'en subsisterait pas moins, et cela ferait deux au lieu d'un. — Fl. de Ræmond est donc exact, et la *France protestante* a tort de douter du courage de Boisseau. Il n'en est pas moins vrai que celui-ci abjura, et mourut, non pas le 11 avril 1589, mais le 4 mai 1591. « Le samedy, 4 may 1591, mourut à Poitiers, Mᵉ Jean Boiceau, Sʳ de la Borderie, fameux avocat, âgé de 78 ans. Il y a plus de dix ans qu'il avoit perdu la vue et toutefois consultoit ordinairement. Quinze jours avant sa mort, il fit abjuration de l'hérésie dont il avoit fait profession depuis 30 ans, reçut le Sᵗ Sacrement, et fut enterré en l'Eglise Notre-Dame-la-Petite, sa paroisse. » *(Archives historiques du Poitou*, XV, p. 23, 24.)

Ces lignes sont extraites des *Mémoires de René de Brilhac*, publiés par M. Bélisaire Ledain. René de Brilhac, qui était conseiller au présidial de Poitiers, note au jour le jour les événements qui se passent dans la ville. Il est donc mieux renseigné et plus digne de foi que tous les autres auteurs, qui à la suite de Dreux du Radier ont fait mourir Boisseau en 1589.

III. — **Charles de Sainte-Marthe.**

« On doit évidemment ajouter le nom de Sainte-Marthe aux noms des novateurs qui avaient étudié en la *ministrerie* de Poitiers, et qui cherchèrent à répandre par toute la France les doctrines de leur séducteur[1]. » — Charles de Sainte-Marthe était le second des douze enfants de Gaucher de Sainte-Marthe, médecin du roi. « Il commençait l'illustration de cette famille, qui devait être pendant deux siècles une des plus brillantes dynasties littéraires de ce pays[2]. » Après avoir enseigné très jeune, au collège de Guyenne (1533), il revint à Poitiers, où nous le trouvons [illegible] royal de théologie (1537). Alors, sous l'influence sans doute de son ami Laurent de Normandie, qui fait ses études de droit, il est saisi d'enthousiasme pour les idées nouvelles et pour Calvin. Il s'enhardit jusqu'à écrire à celui-ci (10 avril 1537) une lettre d'ardeur et d'admiration juvéniles, où il lui demande son amitié, lui décrit les progrès de l'Evangile dans la ville (« Notre Université est libre, elle est pleine d'hommes pieux et savants »), lui parle des ennemis qui le menacent, et termine en s'écriant que, loin de leur céder, il exposera sa vie[3].

[illegible] de l'*Histoire ecclésiastique*: « L'an 1537, un jeune homme, nommé [illegible]e Marthe, l'un des fils du premier médecin du Roy, homme de gaillard esprit, commença [illegible]tures en théologie; mais pour ce qu'il n'avoit point de fond, il y eut en son fait [illegible] le feu[4]. » Le jugement est sévère.

Il est vrai qu'à ce moment Sainte-Marthe quitte Poitiers; mais c'est pour être mis en prison [illegible] (1538-1540) une cruelle détention, à laquelle il [illegible]

[illegible] *[illegible]*, 1862, I, p. 130, [illegible] —
[illegible]

Il trouva un refuge à Lyon, où il devint l'admirateur de Dolet. Il le proclamait l'émule d'Erasme, de Bembo, et de Sadolet. Il appelait aussi Marot son père d'alliance. Aurions-n[illegible] une explication des sentiments qui ont inspiré l'auteur de l'*Histoire ecclésiastique?*

Pour le moment cependant, Charles de Sainte-Marthe [illegible] cett belle profession de foi : « Etre insulté pour l'Evangile, c'est être loué ; être crucifié pour l'Evangile, c'est être couronné ; être couvert d'infamies pour l'Evangile, c'est être honoré ; être chassé de sa patrie, être contraint de fuir pour l'Evangile, c'est être inscrit au ciel comme citoyen ; en un mot être malheureux pour l'Evangile, c'est être heureux. »

Entraîné par ces généreux sentiments, il résolut d'aller à Genève, et de se mettre au service de Calvin, dont on annonçait le retour. Il fut reçu par Viret, qui pensa avoir trouvé en lui le directeur cherché pour le Collège. « C'est un homme très docte, » se hâte-t-il d'écrire à Calvin, et il espère facilement le persuader à rester[1]. En effet, Charles de Sainte-Marthe accepte ces ouvertures. Le 14 février, « les prédicants proposent (au Conseil) pour régent Martanus. » Et de Ratisbonne, Calvin approuve ce choix[2].

Sainte-Marthe se rend en France pour régler ses affaires et chercher sa fiancée. Il ne devait pas en revenir. On le jette en prison. A cette nouvelle, Viret est désolé : « Il n'est personne, dit-il, dont les chaînes nous aient causé plus de douleurs que celles de Sainte-Marthe, homme de beaucoup d'érudition et de piété. Nous espérions qu'il restituerait dans son ancien éclat le collège de Genève tombé. Le Seigneur en a décidé autrement[3]. » Cet emprisonnement fut de courte durée. Mais Sainte-Marthe (justifiait-il ainsi en quelque mesure le jugement de l'*Histoire ecclésiastique?*) tourna ailleurs ses pensées. Il fut bien accueilli par Marguerite de Valois qui lui donna une place de lieutenant criminel à Alençon. Ce fut lui qui écrivit l'oraison funèbre de la reine.

IV. — Antoine de la Duguie.

Il n'était pas encore régent (comme le dit Fl. de Ræmond), lorsque Calvin arriva à Poitiers. Il ne reçut ce titre que le 1er août 1542, comme le prouve cette pièce des archives de la ville de Poitiers : « 1542. 1er août. Procès verbal portant que Jean Estivalle, maire, assista avec Jean Crouzille, Jean de Brillac, Pierre Rat, et François Porcheron, échevins, à l'élection de Me Antoine de la Duguye, en qualité de docteur, et servant ainsi à prouver que la ville avoit le droit d'assister aux élections des docteurs. » (*Inventaire des archives de la ville de Poitiers*, n° 2062.) En 1584, il était doyen de la Faculté de droit (même inventaire, n° 1544). Un poème latin, de Florent Bouchorst, sur les troubles de 1562, dit de A. de la Duguie : « *Mitis et excelsa vir bonitate potens.* » (Dreux du Radier, II, p. 239.)

1. 6 février 1541, *Opera*, XI, p. [illegible] — 2. [illegible] — 3. 27 avril 1541, *Ibid.*, p. [illegible]



Appendice N° XII.

LA PSYCHOPANNYCHIA

La *Psychopannychia* a une histoire, qui a été élucidée seulement ces dernières années.

La première édition connue est de 1542. Elle s'ouvre par deux préfaces datées, l'une d'Orléans, 1534, l'autre de Bâle, 1536. On avait donc pensé, et les savants éditeurs des *Opera* le pensaient encore dans leurs préfaces du tome III (1865), p. XI, et du tome V (1866), p. XXXV-XXXVII, qu'il y avait eu trois éditions, celle de 1534, celle de 1536, et celle de 1542. Mais M. Herminjard d'abord, par une de ces notes précises et sûres dont son œuvre abonde (Herminjard, III, p. 245, n. 11), et ensuite M. Charles Dardier, dans un article du *Bulletin*, XIX-XX, 1871, p. 371-382, ont démontré que la première *édition* est celle de 1542. Et les éditeurs des *Opera* se sont complètement rendus à cette démonstration: *Opera*, X[b], p. 38-39.

Alors que signifient les deux préfaces de 1534 et 1536?

Calvin composa son traité à Orléans, et y mit la préface de 1534, signée de cette ville, à [illegible] ans. Mais le traité composé ne fut pas publié; nous comprenons pourquoi, en lisant la lettre adressée à notre Réformateur par Capiton, de Strasbourg[1]:

Ton livre me plait beaucoup. Je n'ai pu le lire entièrement ni à fond, à cause de l'écriture (*characteres*) trop fine et illisible pour moi. Quant à le publier (*de edendo*), si tu m'en crois, tu attendras des temps plus favorables. Déjà tout retentit du bruit des sectes, et les allemands, au milieu des grands malheurs de la religion, ont fait l'expérience, qu'en attaquant les erreurs, on les rend seulement plus célèbres. Le plus sûr moyen de venir en aide aux Eglises affligées, c'est de leur dépeindre avec le plus grand soin Christ. Mais ce sujet, traité en dehors de l'analogie de la [illegible] *uia extra analogiam fidei utcunque tractatur)*, sera extrêmement fécond en disputes. D'illustres [*splendidi*, est peut-être pris dans un sens légèrement ironique] auteurs, que le Seigneur a retirés de leur obstination à soutenir cette erreur, seront, je le crains, enflammés.... J'aimerais mieux te [illegible] débuter dans la carrière littéraire *(auspicareris scribendi industriam)* en traitant un sujet moins [illegible].. Penses-tu que ces travaux *(sudores istos)* seront perdus? Non sans doute, [illegible] occasion de les faire valoir sous une autre forme. [illegible] muniquera une intelligence plus profonde de toutes[2] les Ecritures.... La très [illegible] aises te sollicite plutôt d'éviter toute dispute. Et cependant,

[1] [illegible] entre la rédaction de la [illegible] les éditeurs des *Opera* [illegible] Il me paraît cependant [illegible] [illegible] [illegible].

mon Marcianus, quant à moi, sois libre d'entreprendre ou de différer ta publication, comme tu voudras. »

Calvin suivit le conseil de Capiton et garda son travail en portefeuille. Plus tard, il le communiqua à Olivétan, qui le communiqua à leur ami commun, Fabri. C'est ce que nous apprend la lettre suivante[1] de 1535 :

« Je ne sais qui m'a dit, de ta part, que tu n'approuvais pas complètement certaines cl[illegible] dans mon petit livre sur l'immortalité des âmes. Loin d'être offensé par ta critique, j'ai été ravi *(mire delectatus)* de cette sincérité et de cette simplicité. Car je ne suis pas assez morose pour vouloir enlever aux autres la liberté de jugement, que je me permets. Mais ne te tourmentes pas à faire ce qui est déjà fait. Sache que j'ai recomposé mon livre presque complètement : non pas que j'aie ajouté ou effacé beaucoup de choses, mais je les ai mises en un ordre tout à fait inverse : j'ai enlevé peu de choses, j'en ai ajouté d'autres, j'en ai changé plusieurs. Cette étude (*commentatio*), que j'avais donnée à lire à Olivétan, contenait mes pensées plutôt écrites pêle-mêle dans mon carnet de notes (*in adversaria congestas*) que distribuées en un ordre net et distinct, bien qu'il y eût cependant un certain ordre. Je t'aurais envoyé ce nouveau livre (il est permis de l'appeler ainsi) si je l'avais relu. Mais depuis qu'il a été copié par Gaspard je ne l'ai pas regardé[2]. »

Calvin avait donc refait son ouvrage : naturellement il y mit une nouvelle préface et la date de 1536. Mais, pas plus cette fois que la première, la publication ainsi préparée ne vit le jour. Calvin le dit encore, dans une lettre du premier octobre 1538, à Pignée (du Pinet).

« Contre les hypnosophistes somnolents (*veternosos hypnosophistas*) tu n'auras rien de moi pour le présent, soit parce que la discussion serait trop longue pour une lettre, soit parce que j'espère publier au premier jour (*propediem editum iri spero*) le petit livre que j'avais écrit contre eux il y a trois ans. Bucer qui autrefois m'avait dissuadé de faire cette publication m'y exhorte maintenant[3].

La publication fut encore retardée jusqu'en 1542. Comme pour attester, un jour, l'histoire que nous venons de raconter, Calvin crut devoir laisser les deux préfaces, telles qu'il les avait écrites[4].

Terminons en citant un petit fait qui montre la confiance méritée par la critique interne la plus perspicace. Les savants éditeurs des *Opera*, au moment où ils croyaient la Psychopannychia de 1534, pensaient qu'à ce moment Calvin venait à peine de se convertir. Il devait donc être dans l'impossibilité d'écrire un livre d'une théologie protestante complète. Et, en effet, tout en déclarant que l'auteur était un « théologien évangélique, » qu'il était « décidé à l'égard des principes fondamentaux de la foi, » ils ajoutaient : « on doit reconnaître que ce théologien n'était point encore arrivé à sa maturité scientifique. » Or il se trouve que ces pages remaniées sont, non de 1534, mais de 1542, et par conséquent sont l'œuvre « de la maturité scientifique » du grand théologien[5]. (*Opera*, III, p. XL.)

1. Martianus Lucanius à C. Fabri, à Bâle, de Bâle, [illegible] Herminjard, III [illegible] — 2. Sans doute Gaspard Carmel qui étudiait alors à Bâle. Herminjard, III, p. 350. — 3. *Opera*, X[b], p. 260. — 4. « Calvin laissa ces deux préfaces intactes pour montrer [illegible] étude sur la théologie primitive de l'auteur [illegible] *Die ältesten theologischen Arbeiten Calvins* [illegible] — 5. Le simple et bon Drelincourt avait été mieux inspiré quand il avait déclaré cet ouvrage « un prodige de savoir. » Drelincourt, o. c., p. 25.



Appendice N° XIII.

L'ABJURATION DE MAROT, EN 1536.

L'édit de Coucy, 16 juillet 1535, rouvrait les portes de la France aux protestants exilés, à une condition : « de se désister de leurs dites erreurs, qu'ils seront tenus d'abjurer canoniquement. » Marot ne se pressa pas de profiter de cette faveur, singulièrement restreinte. Cependant, attiré par l'amour de sa patrie, il se rendit à Lyon à la fin de 1536. Cette ville était sous l'autorité du grand adversaire des hérétiques, le violent cardinal de Tournon[1]. Le poète essaya donc de se le concilier par une épître flatteuse, où se trouve ce vers :

Et toy, Prélat, dont il est peu de tels !

Arrivé avant le 14 décembre 1536, Marot repartit, sans doute, au milieu du mois suivant, laissant comme *Adieux à la ville de Lyon*, une jolie poésie, dans laquelle on lit :

Va Lyon, que Dieu te gouverne :
Assez longtemps s'est esbatu
Le petit chien en ta caverne,
Que devant toy on a batu.

Lyon, qui avait si bien reçu Marot, une « caverne, » où il a été battu publiquement, « devant toy ! » Qu'est ce à dire ?

Depuis longtemps on a répondu : A Lyon, Marot fut obligé d'abjurer le protestantisme, et, [illegible] la cérémonie de l'abjuration, les verges jouaient un certain rôle.

La *France protestante* (1re édition) nie cette abjuration. Elle s'exprime ainsi : « C'est le plus [illegible] de ses ennemis, c'est Sagon qui imagina cette abjuration. Je ne sache pas qu'il en soit [illegible]tion ailleurs que dans une de ses satires contre Marot, *Le Rabais de Caquet de Marot*, où l'on trouve ces vers :

Car Marot, comme on a bien sceu
[illegible]
Pour se rejoindre à nostre Eglise,
[illegible] en quelle guise,

1. [illegible] cardinal de Tournon gouverneur de la province du Lyonnais. [illegible] III, p. [illegible]

Car il y avoit pour le moins
Une douzaine [illegible]
Qui l'ont [illegible]
En abjurant l'erreur [illegible]

» Or, quelle créance peut-on ajouter à un fait ramassé parmi les ordures d'un pamphlet injurieux ? Ce Sagon n'était pas seulement un détestable versificateur, c'était de plus un méchant homme. » Soit. Mais pourquoi Marot traite-t-il Lyon de *caverne*, et déclare-t-il qu'il y a été *battu* publiquement ?

M. O. Douen a naturellement repris la question, car, à priori, dans sa conception du caractère et du rôle de Marot, cette abjuration ne pouvait trouver aucune place.

Il écarte Sagon, comme témoin unique et inique : « Sagon seul l'a dit, et il paraît avoir été cru (ô puissance de Basile !) de tous les biographes de Marot, excepté les frères Haag [1]. »

Il invoque ensuite un argument *a silentio*. Ni Marot, ni ses amis n'ont réfuté cette accusation. « L'un d'eux cependant avait protesté contre cette autre calomnie d'après laquelle Marot aurait été fouetté à Ferrare [2]. » Mais l'argument *a silentio* est, en histoire, toujours suspect. Ici, n'aurait-on pas le droit de dire : si on n'a pas réfuté la seconde accusation, comme la première, c'est que la seconde était vraie ?

Après quoi, M. Douen énumère des preuves internes. « *Les Adieux à Lyon* sont-ils le langage d'un homme qui vient de commettre une lâche et menteuse abjuration [3] ? » Dans l'Epître au cardinal, Marot vante la « merveilleuse bonté, » la « grâce » du roi [4]. Dans une autre pièce, il se plaint des calomnies qui ont failli rendre à tout jamais impossible sa rentrée en France, et il parle de la « grâce de Dieu, de la bonté du roi, » qui sont intervenues. Que signifie ce langage s'il a abjuré ? Ecrivant à Dolet, eût-il ainsi osé attribuer la fin de son exil à la grâce de Dieu, si son ami, qui était arrivé à Lyon en 1536, lui avait vu faire le saut périlleux ? Des Périers l'eût-il félicité de son « joyeux retour ? » — Ces questions sont légitimes. Elles peuvent faire naître dans notre esprit des doutes plausibles. Mais ensuite ? Et, en particulier, nous expliquent-elles pourquoi Marot a traité Lyon de « caverne, » et a regretté d'y avoir été « battu » publiquement ?

M. Douen en arrive aux quatre fameux vers. Le malheur est que son interprétation est très difficile à comprendre. Il la résume ainsi lui-même : « Ce fait a été une manifestation cléricale dirigée contre Marot. Marot aurait, dans ce cas, été honni, outragé, peut-être menacé, peut-être battu [5]. » Pourquoi « peut-être ? » Evidemment, malgré son ingéniosité inattendue, cette exégèse ne supprime pas le texte.

Du reste, une pièce ignorée de la *France protestante* et de M. Douen, est venue trancher le débat. On disait : Sagon *seul* a parlé de l'abjuration de Marot, et Sagon est un calomniateur. Or, M. Guiffrey a découvert la lettre suivante du cardinal de Tournon (14 decembre 1536) au Grand-Maître : « Monsʳ Clément Marot est depuys quelques jours en ceste ville, qui est venu en bonne volonté, se me semble, de vivre aultrement qu'il n'a vescu, délibéré de fère abjuration solempnelle en ceste ville devant moy et devant [illegible] de Mons de Lyon. Et vous promectz, Monsʳ, qu'il a grande repentence de ce qu'il a fait pour le passé et bonne envye de vivre en bon chrestien pour l'advenir. Et si je le pensois aultre, je suys seur que vous respondriez pour moy que je ne vouldrois point parler pour luy. Mais sans doubte, Monsʳ, je le voys en bon chemin : par quoy, s'il vous plaict, vous lui feres escripre par le roy que, après l'abjuration faicte, il puisse venir en seuretté devers et aller [illegible] [6]. »

1. O. Douen, *Clément Marot et le* [illegible], I, p. [illegible] — 2. *Ibid.*, p. [illegible] — 3. *Ibid.*, p. [illegible] — 4. *Ibid.*, p. 241 — 5. *Ibid.*, p. 247. — 6. Guiffrey [illegible]

Il est vrai que cette lettre est écrite avant l'abjuration publique. Mais elle raconte, tout au moins, que Marot a abjuré, en particulier, devant le cardinal, et qu'il l'a convaincu de sa « repentence. » Il a décidé de procéder à son abjuration solennelle. Donc moralement, c'est fait. Et matériellement? S'imagine-t-on que Marot aurait eu l'audace de jouer le cardinal, ou bien s'imagine-t-on que le cardinal était un homme à se laisser jouer[1] ?

Bel exemple de l'insuffisance des preuves internes en histoire! Il nous faut ajouter que, si l'on veut constater où conduit l'oubli de la preuve externe, il suffit de voir précisément M. Douen en arriver à déclarer Marot « plus évangélique dans le vrai sens du mot, » « bien plus complet » que Calvin, et à conclure un étrange chapitre, intitulé « Marot et Calvin, » comme suit : « En résumé, Marot fut animé de l'esprit moderne, tandis que Calvin est le type du dogmatisme autoritaire, antilibéral, antiartistique, antihumain et antichrétien, en tant que contraire au doux et vieil esprit de Jésus qui combattait sous toutes les formes la religion extérieure à l'âme, et s'adressait directement à la conscience pour y féconder le sentiment moral. Le protestantisme de Marot eût pu conquérir la France, que la dogmatique de Calvin a rebutée ; et, si tous deux étaient également dévoués, il faut reconnaître que Marot vit de près le bûcher, que Calvin ne vit jamais que de loin, et que le poète faillit à plusieurs reprises y monter pour sa foi, tandis que celle du Réformateur y faisait monter les autres[2]. »

1. La lettre du cardinal de Tournon « ne laisse aucun doute » sur l'abjuration de Marot, dit M. Buisson (*Sébastien Castellion*, I, p. 80, n. 2). — Nicolas Bourbon dut se rétracter comme Marot. — 2. O. Douen, *Clément Marot*, I, p. 387.



Appendice N° XIV.

L'INSTITUTION CHRÉTIENNE

1. L'*Institution chrétienne* a-t-elle été composée d'abord en latin ou en [illegible] — 2. A [illegible] la première édition de l'*Institution?* — 3. Où a été composée cette [illegible]

L'*Institution chrétienne* soulève toute une série de questions plus ou moins bibliographiques que nous ne pouvons complètement passer sous silence. Nous les ramènerons à trois principales.

1. *L'Institution chrétienne a-t-elle été composée d'abord en latin ou en français ?*

Autrefois des savants comme MM. Haag[1], Henry et Louis Bonnet[2] ont répondu : en français. Puis sont venus des savants, armés de toutes les nouvelles ressources de la critique, MM. Jules Bonnet, les éditeurs des *Opera*, Rilliet, qui ont démontré qu'il fallait répondre : en latin. M. Vielles, le directeur du séminaire de Montauban, a repris l'ancienne réponse, dans la *Revue de théologie* du 1er mai 1895[3].

D'abord on ne connaît aucun exemplaire de cette prétendue édition française. Ce fait, dit M. Vielles, ne prouve rien, « puisque la première édition française du catéchisme de 1536 n'a été trouvée qu'en 1877, par M. H. Bordier. » Mais il faut observer qu'il n'y a pas analogie entre la première édition française du Catéchisme et la prétendue première édition française de l'*Institution*. Car, si l'édition française du Catéchisme avait disparu, on savait qu'elle avait paru : ceux qui déploraient sa perte ne contestaient pas son existence. Calvin lui-même l'affirmant dans une lettre que nous possédons[4]. Tandis que jamais Calvin n'a dit qu'il avait publié, et jamais personne n'a dit qu'il avait vu la première édition française de l'*Institution*.

Commençons par reproduire le témoignage de Bèze. « Calvin, dit-il, partit donc de France l'an 1534, et ceste même année fit imprimer à Basle sa première *Institution*[5]. » On s'appuie beaucoup sur cette phrase. Or il se trouve d'abord que, d'après Bèze, dans l'*Histoire ecclésiastique*, 1534 est de l'ancien style, et qu'il faut lire au moins 1535. Mais il y a [illegible]. Dans la seconde édition de la *Vie de Bèze*[6], [illegible] et dans la troisième édition, Bèze lui-même [illegible]. A tel point il avait reconnu [illegible] en effet par des explications [illegible]

1. *Bulletin*, II, 1854, p. [illegible] — 2. [illegible] — 3. [illegible] première édition de l'*Institution* [illegible] — 4. [illegible] *Opera*, X, p. 107. — 5. *Opera*, XXI [illegible]

il parle, est l'édition latine de 1536. Voici ces explications. Pendant que Calvin travaillait à Bâle, il fut forcé d'éditer *(edere coactus est)* son *Institution*. Pourquoi ? à cause des accusations portées par le roi contre les martyrs. Or ces accusations sont du 1er février 1535. Ce sont ces calomnies, insiste Bèze, qui lui fournirent l'occasion de son édition [1]. Il y ajouta, est-il dit encore, une préface, et puis, tout de suite après l'édition, Calvin partit pour l'Italie : « *edito hoc libro.* » Or on sait que Calvin partit en effet pour l'Italie en 1536, pas avant la fin de février ou le commencement de mars, date de la publication de l'*Institution* latine que nous possédons.

Aucune interprétation ne peut affaiblir la portée, ni obscurcir le sens de ce témoignage. Il décide à lui seul la question.

Dès lors les arguments en faveur de la prétendue édition française ne sont plus que des objections : quand elles seraient insolubles, elles n'ébranleraient pas le fait attesté par Bèze.

Sont-elles insolubles ?

On a dit : Il n'est pas possible que Calvin ait dédié à François Ier un livre latin. Pourquoi pas ? C'eût été faire injure à François Ier de supposer qu'il ne savait pas le latin. Que de livres latins au contraire lui ont été dédiés. Du reste, Calvin voulait en réalité, moins parler à François Ier qu'à l'Europe, et tout particulièrement à l'Allemagne. Il devait donc se servir de la langue universelle, de la langue latine.

On a dit : Dans sa Préface des Psaumes, Calvin appelle la première édition de l'*Institution* « un petit livret contenant sommairement les principales matières, » et encore : un « *breve enchiridion.* » Or l'édition de 1536 serait un livre et non un livret. Nous ne savons qui a fixé la grandeur et l'épaisseur que ne doit pas dépasser un livret, sous peine de s'appeler un livre. En tout cas Rilliet (et il est facile de constater qu'il a eu raison) décrit ainsi le volume de 1536 : « C'est un petit octavo de 520 pages, avec 24 lignes à la page, pouvant facilement se porter dans la poche [2]. » Comparé aux in-folios ultérieurs, n'est-ce pas un vrai livret ? Mais la contestation a été tranchée par Calvin lui-même. Dans cette édition latine de 1536, à laquelle on dénie le nom de livret, on lit en toutes lettres : « Je m'exprimerai en très peu de mots de peur que ce livret (*hic noster libellus*), que je veux réduire à la brièveté d'un manuel [*ad enchiridii brevitatem :* enchiridion est un manuel, un livre portatif], ne soit immensément étendu [3]. » Voilà qui est clair ! On a prétendu, il est vrai, que cette phrase était restée identique à elle-même, dans toutes les éditions ultérieures, et même dans l'in-folio qui constitue la dernière. La négligence des éditions postérieures ne prouverait pas l'inexactitude de l'édition première. Mais voici la vérité. Après 1536, il y a trois éditions que Calvin a été obligé de corriger, de récrire lui-même, puisque le texte est presque entièrement nouveau. L'édition latine de 1539 [4] et l'édition française de 1541 sont encore très portatives ; nous y lisons : « de peur que ce présent livret, lequel je veux rédiger en briefveté, ne croisse en trop grande longueur [5]. » L'édition de 1559, qui est l'édition latine définitive, est très volumineuse ; or, dans celle-ci, le mot *libellus* est remplacé par le mot *liber*, [illegible] par le mot *compendium* [6].

1. [illegible] occasionem arripuit. » *Opera*, XXI, p. 125. — 2. *Lettre à M.* [illegible] *l'Histoire de la Réformation*, sur deux points obscurs de la vie de Calvin, [illegible] à l'Académie de Genève. I. De la première édition de l'*Institution chrétienne* [illegible] Genève, 1864, p. 6 n. 1. — 3. *Opera*, I, p. 150. — 4. *Ibid.*, p. 605. — [illegible] compr[illegible]se une somme de piété, et quasi tout ce qui est [illegible] en latin par Jean Calvin et translatée en françois par luy-[illegible] François premier de ce nom : par la quelle ce [illegible] MDXLI, p. 309. — [illegible] M. [illegible] Montauban.) — 6. « Ne hic liber, quem ad docendi com[illegible] La traduction française porte encore « livret. » On voit une [illegible] au latin.

On a dit : Calvin lui-même a déclaré plus tard [illegible] qu'il s'éloigna de Bâle dès que son livre parut, [illegible] j'en fusse l'auteur. » Ce sont ses propres expressions [2]. La première édition était donc anonyme ; or celle de 1536 est signée ; donc il y en a eu, auparavant, une autre. Mais le texte de Calvin ne dit pas du tout que la première édition était anonyme. Calvin vivait à Bâle, caché sous le voile d'un pseudonyme : *Lucanius*. Tant que rien n'excitait l'attention, il pouvait espérer rest[illegible] de peu de gens, » comme il s'exprime un peu plus haut. Mais une fois que toute la ville [illegible] le monde parlerait de Calvin, que deviendrait Lucanius ?

Si les objections contre le témoignage de Bèze sont loin d'être irréfutables, il se trouve que nous avons, pour l'appuyer, les confirmations les plus nettes de Calvin lui-même.

Les partisans de la prétendue édition de 1535 reconnaissent que, dans sa Préface des Psaumes, lorsque Calvin parle du « petit livret, » il parle de la première édition. Or, comme Bèze, Calvin déclare qu'il l'a composée « afin que les nations estranges fussent pour le moins touchées de quelque compassion et sollicitude. » Mais précisément pour les « nations estranges, » à moins de ne pas vouloir être lu, il ne pouvait écrire en français. Il déclare ensuite qu'il est parti, « incontinent après, » de Bâle. Il n'est pas possible de traduire qu'il resta au contraire à Bâle, jusqu'à ce qu'il eût publié une nouvelle édition en latin. La première édition, la seule non seulement réelle mais possible, c'est donc bien l'édition latine de 1536.

C'est ce que Calvin confirme par le début de son Avis au lecteur, dans la seconde édition, celle de 1539. « *In prima hujus nostri operis editione*, dit-il. » « Dans la première édition de cet ouvrage, je n'avais pas apporté beaucoup de soin, mais ayant compris, etc. [3] » Ainsi l'édition de 1539 est la seconde édition. Comment supposer que Calvin oublie et se trompe, et qu'il faut traduire : *in prima editione*, par : « dans une des deux premières éditions ? » Ce serait hasarder un contre-sens, pour arriver à un pur non-sens.

Enfin, Calvin est plus explicite encore, si possible, dans « l'argument » de son édition française de 1541. Il expose l'idée première, génératrice de son œuvre : aider les fidèles à comprendre l'Ecriture. « Or cela ne se peut mieux faire par Escritures, qu'en traictant les matières principales et de conséquence, lesquelles sont comprinses en la Philosophie chrétienne [4]. Car celuy qui en aura l'intelligence, sera préparé à proffiter en l'eschole de Dieu en un jour, plus qu'un autre en trois mois.... A ceste fin j'ay composé ce présent livre. Et premièrement l'ay mis en latin : à ce qu'il peust servir à toutes gens d'estude, de quelque nation qu'ils feussent : puis après désirant de communiquer ce qui en pouvoit venir de fruict à nostre nation françoise, l'ay aussi translaté en nostre langue. » En effet, sur le titre du livre on lit : « Institution... composée en latin par Jean Calvin, et translatée en françois, par luy-mesme. » Les éditeurs des *Opera* ajoutent : « Nous estimons que les savants que nous combattons se tiendront satisfaits par ce témoignage authentique qui prime tous les autres [5], » et Rilliet : « Devant une semblable affirmation, il est inutile de discuter les raisons qu'on faisait valoir en sens contraire. Sur ce point la cause est entendue et le procès vidé [6]. »

Si étonnant que cela paraisse, on a encore essayé de résister. On a objecté : entre l'édition latine de 1536, et l'édition française de 1541, se trouve l'édition latine de 1539. Or c'est l[illegible] latine de 1539 que traduit l'édition française de 1541 ; donc ces mots : « mise en latin, [illegible]

1. Si l'on prend ce mot à la lettre, il faudrait croire que ni l'imprimeur, ni les amis intimes de Calvin ne savaient qui il était. — 2. *Opera*, XXXI, p. 26 [illegible] mot du discou[illegible] de C[illegible]

portent seulement à l'édition de 1539. Evidemment c'est ingénieux. Mais est-ce autre chose? Calvin aurait écrit une *Institution* française en 1535, et puis une *Institution* latine en 1536, et, en 1541, il ne tiendrait compte ni de l'une ni de l'autre! Pour expliquer la genèse de son œuvre, il tiendrait comme non avenues les deux premières éditions de cette œuvre! Et qu'on ne dise pas: Calvin se sert du mot « livre, » et livre veut dire: ce volume et non cette œuvre. Précisément le texte de 1541 traduit deux fois par le mot livre ce que les textes latins, de 1536, de 1539, désignent par le mot œuvre, *opus*, et *operam*[1].

Nous concluons: non seulement l'édition latine de 1536 est la première édition de l'*Institution chrétienne*, mais il est impossible, matériellement et moralement, qu'elle ne le soit pas.

2. *A quelle date [illegible] parut la première édition de l'Institution?*

A la fin du volume, une note porte: « *Basileæ per Thomam Platterum et Balthasarem Lasium, mense Martio, anno 1536.* » La réponse à la question est donc simple: au mois de mars 1536[2].

Mais voici: la préface, qui est en tête, porte aussi une date, et cette date est différente: « *Basileæ, X Calendas septembres*[3]. » Le 10 des calendes de septembre, c'est le 23 août. L'année n'est pas indiquée; mais personne ne conteste qu'il s'agit de l'année 1535: aucun imprimeur n'ayant jamais pu faire paraître en mars 1536, des pages qui auraient été écrites seulement le 23 août 1536, c'est-à-dire cinq mois après leur publication!

Et la discussion a recommencé. Forcés d'abandonner l'*édition* française, les savants se sont rabattus sur une *préface* française. Il y a eu deux éditions, disent-ils, de la préface: en français, en 1535, et l'autre en latin, en 1536. Voilà pourquoi la même préface, dans les éditions latines porte la date de 1536, et dans les éditions françaises la date de 1535.

Malheureusement pour ce nouvel effort, le fait sur lequel il s'appuie n'existe pas. L'édition princeps latine et l'édition princeps française, celle de 1536 et celle de 1541, n'ont pas deux dates différentes, mais une seule et même date: *X Calendas septembres* (ou 23 août), dit celle de 1536; « le vingt-troysiesme d'aoust mil cinq cent trente-cinq » écrit, en toutes lettres, celle de 1541. Ces deux éditions princeps ont nécessairement été écrites et signées de la main de Calvin. Leur accord tranche encore la question.

Comment les imprimeurs, mal surveillés, arrivèrent-ils à mettre la date du 1er août 1536 sur les autres éditions latines? Peut-être le voici. L'édition de 1536, portait: *X Calendas septembres*, sans millésime. Très peu de réflexion suffisait pour indiquer qu'il fallait sous-entendre 1535. Mais les imprimeurs ne réfléchirent pas du tout, et, comme le volume de 1536 portait la date de [illegible], ils ajoutèrent au mois indiqué par la préface l'année indiquée par la publication. Et Calvin ne corrigea pas plus cette faute d'impression que beaucoup d'autres.

Mais il y a une autre difficulté. La seconde édition latine au lieu de porter *X Calendas* [illegible] 1536, porte: *Calend. Augusti*, anno 1536. Pourquoi? Nouveau mystère plus impénétrable que le premier. On remarque seulement que l'avis au lecteur porte aussi *Calend. Augusti*. [illegible]tion aura attiré l'autre. *Calend. Augusti* 1536 aura été attiré par *Calend. Augusti* 1539[4].

[illegible] operi, 1536, 1539, ce présent livre, 1541; — quelques [illegible] 1536, 1539, faire servir ce présent livre, 1541. — 2. Sans doute [illegible] Vadian, et lui énumérant les livres que Th. Platter [illegible] *ad Regem Franciæ* (Herminjard, IV, p. 23, n. 9). Le [illegible] 3. Il est probable, dit Merle d'Aubigné, que cette Épître [illegible] *Réformation au temps de Calvin*, III, p. 251). Et J. Bon[illegible] l'indique sa double date (1er et 23 août) [illegible] par celle de Rilliet. « Que plus tard on ait changé, [illegible] 10 des calendes de septembre (23 août), les

Quant à la différence entre la date de la préface et la date du livre, il n'est pas difficile maintenant de l'expliquer. Calvin a remis son manuscrit à l'imprimeur, après avoir signé : le 23 août 1535. Les placards en effet sont du 18 octobre 1534 ; le décret de persécution et l'horrible procession sont du 29 janvier 1535 ; les calomnies de François I[er], envoyées aux princes allemands, sont du 1[er] février. Il faut bien un peu de temps pour que Calvin ait été averti, et se soit aperçu des effets de toutes ces mesures. Vers le printemps, il se décide à publier son livre. Dans le courant de l'été, il y met la dernière main, ce qui suppose que le livre se trouvait déjà à peu près composé. Et nous voilà au 23 août 1535. Ce sont évidemment les délais minimum.

Mais peut-on en dire autant des six à sept mois, pris par l'impression, de fin août 1535 à mars 1536 ? Nous répondrons en résumant les très intéressantes observations de Rilliet, dans sa célèbre lettre à Merle d'Aubigné, un chef-d'œuvre d'érudition et de critique.

Les livres sortis des presses allemandes se publiaient, et se débitaient, au moment des foires de Francfort, lesquelles se tenaient au printemps et à l'automme de chaque année. De là vient que presque tous les ouvrages finissent d'être imprimés en février et mars pour la foire du printemps, ou bien en août et septembre pour la foire d'automne. Une attestation curieuse de ce fait nous est fournie par l'histoire de la seconde édition de l'*Institution* elle-même. En janvier 1539, Calvin écrit à Farel : « Pendant que je croyais être sûr que l'édition de mon livre se préparait, voici qu'on me renvoie mon manuscrit, tel que je l'avais envoyé. Il faut donc l'ajourner à la seconde foire (*in alteras nundinas*) [1]. » En effet le livre parut en août 1539, chez Rihel, à Strasbourg. Or ce qui se passa certainement pour la seconde édition, se passa sans doute aussi pour la première. Lorsque Calvin donna son manuscrit à l'imprimeur, après le 23 août 1535, c'était trop tard. On ne pouvait plus l'imprimer pour la foire d'automne : on le renvoya à la foire du printemps 1536.

A cette première raison du long retard, s'en joint une seconde : l'imprimerie de l'Ours noir passa des mains de Cratander aux mains de Platter, Lasius, Oporin et Winter, en automne 1535, et ne se remit au travail que dans les derniers mois de 1535. Ses premiers livres portent la date de mars 1536, précisément la date de l'*Institution* [2].

Dernier détail, que les précédents font comprendre. Le livre de Calvin se trouvait ainsi un des premiers produits de l'imprimerie Platter et Lasius. Ce fut un objet de réclame. Il s'agissait donc de faire valoir, sur le marché de Francfort où il paraissait pour la première fois, un écrivain aussi peu connu que ses imprimeurs. De là le titre même de l'ouvrage, plus facile à attribuer aux éditeurs qu'à l'auteur. Aux simples mots écrits par Calvin : *Institution de la religion chrestienne*, ils ajoutèrent ceux-ci : « renfermant la somme presque entière de la piété, ainsi que tout ce qui est nécessaire à la connaissance de la doctrine du salut. Ouvrage très digne d'être lu par tous ceux qui aiment la piété et tout nouvellement publié. » Evidemment nous avons ici le boniment d'un marchand forain, plutôt que la sobriété laconique du Réformateur. Et la preuve, c'est le titre de la seconde édition, celle de 1539 : « Institution de la religion chrétienne, répondant maintenant à son titre [3]. » Ceci est la critique de cela. Et pour qu'on ne puisse s'y méprendre, dans un avis au lecteur, Calvin prend soin de repousser les orgueilleuses prétentions qu'on lui a attribuées :

« calendes d'août [illegible]
jour du même mois, dans les éditions [illegible]
qui nous occupe, puisque [illegible]
postérieures, qui peuvent être [illegible]

1. *Opera*, X, p. 315. — 2. [illegible]
nunc vere demum suo titulo respondens [illegible]

« Comme je ne m'attendais nullement au succès que Dieu, dans sa bonté, a accordé à la première édition de cet ouvrage, je n'avais pas apporté beaucoup de soins (*leviter defunctus eram*) dans la rédaction de la plupart de ses parties (*majore ex parte*), ainsi que cela arrive ordinairement quand il s'agit d'écrits de peu d'importance (*in minutis operibus*), mais, etc [1]. » Evidemment Calvin répond à une exagération par une autre exagération.

3. *Où a été composée cette première édition de l'*Institution chrétienne?

La préface est signée du 23 août 1535. Or on est d'accord sur ce point : le livre a été écrit avant la préface. « Cela est certain » dit Rilliet[2]. Le 23 août Calvin était à Bâle depuis six mois à peine. Etait-ce dans ces six mois qu'il aurait eu le temps de composer et de rédiger les 520 pages de son ouvrage !

D'autant plus que cet ouvrage n'était pas un ouvrage ordinaire. Il s'agissait de se frayer une route presque absolument nouvelle au milieu des difficultés les plus nombreuses et les plus délicates. Et du premier coup, cependant, la marche du Réformateur est si sûre, qu'il ne reviendra jamais sur ses pas. C'est ce qu'ont très bien montré les éditeurs des *Opera*. « De petite ébauche qu'il avait été d'abord, le chef-d'œuvre de Calvin a fini par devenir un gros volume. L'esquisse toute populaire se changea en savant système : et pourtant à travers toutes ces métamorphoses, qui ne laissèrent pas une seule page absolument intacte, l'idée, la conception théologique, est restée la même, les principes n'ont pas varié. Vainement les adversaires aux yeux desquels le changement était par lui-même la plus grave erreur, se sont-ils efforcés de découvrir des variations dans la doctrine enseignée dans ce livre. Calvin a ajouté, développé, précisé, il n'a rien retranché ni rétracté. Et c'était avant d'avoir accompli sa vingt-sixième année qu'il se trouvait en possession de toutes les vérités génératrices de sa théologie ; et jamais après, durant une vie de méditation et de travail d'esprit incessant, il n'a trouvé dans son œuvre, ni des principes à renier, ni des éléments à changer foncièrement[3]. »

En tout état de cause, c'est là un fait véritablement surprenant. Mais que dire si l'on prétend que ce jeune homme de vingt-six ans a ainsi créé de toutes pièces sa théologie en six mois ! Nous sommes en face, non plus seulement d'un prodige, mais d'une absolue impossibilité.

Evidemment dans les six mois de son séjour à Bâle, Calvin acheva de rédiger son *Institution*, mais il ne la composa pas. N'est-ce pas ce que Bèze[4], et lui-même[5], nous disent, quand tous les [illegible] servent du mot *edere*, « éditer, » non pas composer.

Du reste Calvin nous met sur la voie de la vérité par un double renseignement, l'un dans la lettre à François Ier, l'autre dans la préface au Commentaire des Psaumes.

D'après la lettre à François Ier, Calvin, quand il commença son œuvre, ne pensait pas du tout [illegible] roi, et voulait seulement écrire un livre de piété pour les Français. « Au commencement que je m'appliquay a escrire ce present livre[6] : je ne pensoye rien moins, o Tres noble Roy, que d'escrire choses qui fussent présentées à ta Majesté. Seulement mon propos estoit, d'enseigner [illegible] par lesquelz, ceux qui seroient touchez d'aucune bonne affection de Dieu, [illegible] Et principalement vouloye, par ce mien labeur, servir à noz [illegible] voyois plusieurs avoir fain et soif de Jésus Christ, et bien peu, qui en [illegible] congnoissance. Laquelle mienne délibération on pourra facilement apperce[illegible] du livre [illegible] à la plus simple forme d'enseigner, qu'il m'a esté

1. *Opera*, I, [illegible] *Libri* [illegible] Christianae religionis Institu[illegible] [illegible] *Opera*, XXI, p. [illegible], 125. Vie de Calvin, [illegible] — 5. Haec [illegible] Institution [illegible] *Opera*, XXXI, p. 23, 24. [illegible]

possible. » Mais « la fureur d'aucuns iniques » [illegible]
servir ce présent livre, « tant d'instruction à ceux [illegible],
que aussy de confession de foy envers toy [1]. »

Or, d'après la préface des Psaumes, l'Institution a été publiée surtout pour agir sur l'esprit des Allemands: « premièrement, est-il dit, afin de respondre à ces meschans blasmes que les autres semoyent, et en purger mes frères, des quels la mort estoit précieuse en la présence du Seigneur : puis après afin que d'autant que les mesmes cruautez pouvoyent bien tost après estre exercées contre beaucoup de povres personnes, les nations estranges fussent pour le moins touchées de quelque compassion et solicitude pour iceux [2]. »

Ainsi, pendant la composition de l'ouvrage, le but a changé. Calvin avait commencé à écrire pour l'édification populaire des Français; il est obligé de terminer en écrivant pour le roi de France et pour les Allemands [3]. Or c'est à Bâle, à son arrivée à Bâle, qu'a eu lieu ce changement. Donc, avant d'arriver à Bâle, l'ouvrage était préparé, et la rédaction même était plus ou moins avancée.

Où avait-il pu se livrer à ce commencement de rédaction? Les seuls mois de repos que nous trouvons dans sa vie antérieure, sont ceux qu'il passa à Angoulême, en quittant Paris, après le discours de Cop. Le renseignement fourni par Fl. de Ræmond est donc exact. Oui, « Angoulême fut la forge de ce nouveau Vulcain. » Là il rédigea une première fois ses premiers chapitres, passant ses nuits au travail, dans la magnifique bibliothèque de son ami du Tillet.

Mais si Calvin compose son *Institution* à Angoulême, il n'est pas protestant depuis quelques jours, depuis quelques mois. Ni quelques jours, ni quelques mois n'ont suffi pour permettre au jeune homme de vingt-cinq ans, d'acquérir toute cette érudition biblique et patristique, et surtout d'ordonner dans son précoce cerveau les éléments de son système, chef-d'œuvre de la dogmatique protestante. Il a bien fallu quelques années de préparation pour son cœur, pour sa conscience. Et voilà encore une fois confirmé tout le système chronologique que nous avons cru devoir adopter pour raconter la préparation religieuse du Réformateur.

1. *Institution*, M.D.LI. — 2. *Opera*, XXXI, p. 24. — 3. [illegible] pour les Français, il a dû écrire en français, il faut reconnaître que, d'après ce même texte, il n'a pas mis son projet à exécution, et écrivant pour les Allemands, il a dû écrire en latin.



Appendice N° XV.

LES IMPRIMEURS DE CALVIN

———

I. Robert Estienne et sa famille.

1. Henri Ier Estienne et Simon de Colines. — 2. Robert Estienne, imprimeur à Paris. — 3. Robert Estienne, l'imprimeur de la Bible. — 4. Le Sommaire. — 5. Robert Estienne et les Réformateurs. Sa mort. — 6. Henri II Estienne. — 7. François Estienne.

Si l'on restreint le nom d'*imprimeurs de Calvin* à ceux qui ont imprimé les ouvrages du Réformateur, pendant qu'il vivait, on trouve qu'il y a eu quatre *grands* imprimeurs, Robert Estienne, Badius, Gérard et Crespin, et une trentaine de *petits*.

Nous avons cru devoir illustrer notre premier volume avec les majuscules de Robert Estienne : à tout seigneur tout honneur. Nous aurons pour un autre volume les lettres de Badius, pour un autre celle de Gérard, etc. En même temps nous avons reproduit, en culs-de-lampe, un certain nombre de marques typographiques des imprimeurs grands et petits. Nous espérons, à la fin de nos cinq volumes, en avoir réuni la collection complète, et, avec les notes que nous commençons à cette place, fournir à nos lecteurs un chapitre, non sans intérêt, de la typographie calvinienne.

1. « Estienne, disent les frères Haag [1], noble famille de typographes, dont les plus illustres représentants professèrent la religion réformée. Quoique d'origine plébéienne, cette famille a joui, par une rare exception, du privilège réservé à la seule naissance, ou à l'importance politique : elle a eu ses historiens [2]. » Bien plus, comme ses membres principaux ont porté les mêmes prénoms, [illegible] comme pour les rois, et on parle de Henri Ier, de Robert II, de Henri II.

[illegible]dateur de la famille fut Henri Estienne. Nous avons dit [3] comment il débuta en 1502, en s'associant à Wolfgang Hopyl. Il succéda à Jean Higman [4], dont il épousa la veuve. Etabli d'abord

1. [illegible] — 2. Voir Maittaire, *Stephanorum Historia*, 1709. A la fin de l'ouvrage se trouvent [illegible] nne. A. A. Renouard, *Annales de l'Imprimerie des Estienne, ou Histoire de la famille des* [illegible], Didot, 1850 (articles de Didot). — 3. Voir plus haut p. 243. — 4. [illegible] souvent de la même adresse, de 1494 à 15[illegible]. Wolfgang [illegible] pour nous aller travailler momentanément dans l'atelier

rue Saint-Jean de Beauvais, près les écoles de droit canon, à l'enseigne des Lapins, vers 1504, il se transporta vis-à-vis, un peu plus haut, [illegible]

Il eut pour successeur Simon de Colines, qui, depuis de longues années sans doute, lui avait fourni, comme graveur, les beaux caractères de ses impressions. Colines épousa sa veuve et fut tuteur de ses enfants. Il exerça, de 1520 à 1525, dans les locaux d'Henri Estienne, puis de 1526 à 1538, un peu plus loin dans la même rue à l'enseigne du Soleil d'or, [illegible] dans la Grand'Rue Saint-Marcel à l'enseigne des Quatre-Evangélistes. D'abord il avait eu pour marque *Les lapins*, puis il prit *Le Temps* armé de sa faux [1]. C'est à Colines, à son [illegible] Robert Estienne, et un peu plus tard, à Michel de Vascosan (gendre comme Robert Estienne de Josse Bade), qu'on doit surtout l'introduction dans l'imprimerie parisienne des principales réformes que les Alde avaient apportées dans leur art, à Venise : l'abandon des caractères gothiques, l'adoption de formats portatifs, l'impression de livres à bon marché pour les étudians. C'est lui qui le premier suivit l'exemple des Alde en employant le caractère italique pour un grand nombre de ses éditions [2]. »

2. Robert Ier Estienne (le plus célèbre des trois fils de Henri) naquit à Paris en 1503, et mourut à Genève, le 7 septembre 1559.

Après avoir travaillé sous la direction de son tuteur, Simon de Colines, il reprit à son compte, en 1526, l'imprimerie de son père, en face de la grande École de Decret. C'est là qu'il reçut la visite de François Ier accompagné sans doute de sa sœur. D'après un récit, célèbre dans les fastes de la typographie, un jour, le roi daigna attendre quelques instants pour ne pas interrompre Robert dans la lecture qu'il faisait d'une épreuve [3]. »

C'est à ce moment, 1526, que Robert prit pour marque le célèbre olivier (*oliva Stephani*). Cette marque était un chef-d'œuvre de gravure, dû à l'illustre artiste, dont nous avons parlé, Geoffroy Tory, le même qui a gravé ces lettres majuscules, magnifique ornement des impressions de Robert Estienne [4]. C'est celles que nous avons mises en tête de nos chapitres.

Un olivier se dresse, portant des greffes à quelques-unes de ses branches. D'un côté est un vieillard, qui du doigt montre l'inscription : *Noli altum sapere, sed time*. Quelques rameaux coupés tombent. C'est la traduction, par le ciseau du graveur, des versets de l'Epître aux Romains XI, 17, 20 : « Si quelques-uns des rameaux ont été retranchés, et si toi, olivier sauvage, as été enté en leur place,... ne t'énorgueillis point, mais crains. »

On peut ramener à trois les marques dont s'est servi Robert Estienne dans ses éditions des ouvrages de Calvin :

1° La grande : 0,198 × 0,151. 2° La moyenne : 0,10 × 0,073. 3° La petite : 0,055 ×

l'un de l'autre. Ainsi Higman avait travaillé dans l'atelier de Gourmont, [illegible] *Imprimeurs parisiens*, p. 181, 184, 147.

1. On peut l'appeler tout particulièrement l'imprimeur [illegible] taire sur les Evangiles (de Le Fèvre), destiné à l'instruction de son clergé. « Ce volume est le premier livre authentiquement imprimé à Meaux, » par S. de Colines, qui aurait établi, [illegible] de Paris. Le volume dont il s'agit [illegible] se passa-t-il ensuite ? Le 6 mill [illegible] exprimant un assez vif mécontentement contre Colines [illegible] Colines à Paris et moi aussi je m'en plains, [illegible] Mais ce compère (*compater ille*, Colines) a tout boul[illegible] maison qu'il n'en peut rien [illegible] avoir, déjà à cette époque [illegible] *de Colines, 1520-1546*, 1896, p. 440. [illegible] la Bible de 1532, où elles sont plus [illegible]

0,038. Nous avons donné celles qui diffèrent le plus : la grande (*page* 111) et la moyenne (*page* 77).

En même temps qu'il reprenait l'imprimerie de son père, Robert épousait, par contrat du 9 juillet 1526, Perrette, fille de Josse Bade, laquelle lui donna dix enfants[1].

C'est le lieu de décrire cet intérieur d'imprimeur au XVI[e] siècle. La maison, dirigée par cette femme aimable et très instruite, devint un centre littéraire, où le latin et le grec et même l'hébreu étaient d'un usage familier. C'est ce qu'a constaté un poète du temps, Dorat : l'épouse, dit-il, les domestiques, les clients, les enfants mêmes parlaient habituellement la langue de Plaute et de Térence[2]. Le fils de Robert, Henri I[er], racontait à son fils à lui, Paul : « Ton aïeule entendait la conversation de ceux qui parlaient latin aussi bien que s'ils eussent parlé français.... Ton aïeul Robert Estienne avait institué dans sa maison une sorte de décemvirat littéraire, qu'on pouvait aussi bien nommer παντοεθνῆ que πάγγλωσσον, puisque toute nation et toute langue s'y trouvaient réunies. Parmi ces hommes distingués, dont plusieurs étaient du plus grand mérite, quelques-uns s'occupaient de la correction des épreuves, et la langue latine leur servait à tous d'interprète commun. La conversation en cette langue était d'un usage si fréquent, que les domestiques l'entendaient et la parlaient. Enfin toute la maison était latine, et jamais ni moi ni mon frère Robert n'aurions osé parler que latin avec mon père et les correcteurs de son imprimerie[3]. »

Beatus Rhenanus avait été correcteur chez Henri I[er] Estienne. Il n'y a pas lieu de s'étonner que Servet, Castalion, Dolet et tant d'autres aient été aussi correcteurs, à l'occasion.

On comprend que ce Robert Estienne, par la beauté des types qu'il a employés, par son goût sévère, par la correction de ses textes, ait mérité le nom de prince des typographes. De Thou, l'illustre historien, qui était en même temps un des premiers bibliophiles de son époque, et dont la bibliothèque contenait les plus beaux exemplaires des meilleurs livres, a dit : « Robert Estienne laisse loin derrière lui les Alde, Manuce et Froben, pour la rectitude et la netteté du jugement, pour l'application au travail et pour la perfection de l'art même. Non seulement la France, mais tout le monde chrétien doit plus à Robert qu'au plus courageux des capitaines qui ont reculé ses frontières. Sa seule industrie a fait pour l'honneur et la gloire impérissable de la France, plus que tant de haut faits pendant la guerre ou la paix[4]. »

Nous donnons de ce grand homme le portrait, dont M. Renouard a dit : « Le plus ancien et le seul qui paraisse devoir faire autorité a été gravé par l'habile Léonard Gaultier, peu de temps après la mort de Robert[5]. » (*Page* 599.)

3. Ce prince des typographes français fut par excellence l'imprimeur de la Bible. Nous ajoutons ici quelques pages, et pas les moins significatives, au récit de cette lutte, qui (ne cessons de le répéter) fait le fond même de l'histoire primitive de l'Eglise réformée, la lutte entre le biblicisme et l'antibiblicisme, entre la Bible et Rome.

D[illegible] 1522, Robert Estienne, chargé de collationner une nouvelle édition du Nouveau Testament, [illegible]ca quelques passages. Ce fut la première cause des persécutions dont la Sorbonne allait le [illegible]suivre pendant « l'espace de vingt ans ou environ. » « Ils crioyent, dit Robert dans sa justification, dès lors qu'il me falloit envoyer au feu, pour ce que j'imprimoye des livres si corrompus ;

1. [illegible] le 14 décembre 1550, avec Marguerite Deschamps. Ph. Renouard, *Imprimeurs parisiens*, p. [illegible] — 2. [illegible] — 3. [illegible], p. 318. Lettre d'Henri Estienne, en tête de l'édition d'Aulu-Gelle, de [illegible] laborieux, instruit, connut la gêne. Le 10 février 1540, [illegible] de contracter, et que je m'efforce de rembourser. Cette [illegible] de ces soucis très pénibles. » *Opera*, XI, p. 18. — 4. [illegible] — 5. A. [illegible] *de l'Imprimerie des Estienne*, 2e édit., p. 24.

car ils appeloyent corruption tout ce qui estoit purifié de ceste bourbe commune, à laquelle ils estoyent accoustumez [1]. »

En 1528, en 1532, Robert publie des éditions de [illegible] de la Bible. Il [illegible] de courtes notes. Les éditions sont enlevées et la Sorbonne s'émeut de nouveau. « Premièrement, s'écrie Robert, qu'avoye-je faict, quelle estoit mon iniquité, quelle offence avoye-je faicte, pour me persécuter jusques au feu, quand les grandes flammes furent par eux allumées, tellement que tout estoit embrasé en nostre ville, l'an 1532, sinon pour ce que j'avoye osé imprimer la Bible en grand volume, en laquelle toutes gens de bien et de lettres [illegible]. Eulx toutesfois ayans l'occasion, me demandoyent pour me faire exécuter à mort, [illegible] et sans mesure, à leur façon accoustumée, que j'avoye corrompu la Bible. C'estoit faict de moy, si le Seigneur ne m'eust aidé [2]. »



La guerre était déclarée, et le motif c'était bien la Bible ! « Ces volumes grands et petits, dit un historien aussi impartial que M. Renouard, si corrects, d'un si séduisant usage, et qui avaient en quelque sorte [illegible] à tous le livre entier des textes sacrés, c'était là le véritable grief, le motif mal dissimulé des clameurs théologiques. »

Mais, sauvé par la protection royale, Robert poursuit son œuvre avec intrépidité. « Indépendamment des Psautiers et des concordances, il a donné onze éditions de la Bible entière, tant en hébreu qu'en latin et français, et douze éditions du Nouveau-Testament en grec, en latin et en français [3]. » Et, ajoute M. Weiss, « ce qui doublait, triplait le prix de cette propagande indirecte, ce sont les annotations de plus en plus nombreuses et importantes, ajoutées en marge du texte pour le rendre plus intelligible, et en serrer de plus près le sens original. Si l'on jette les yeux sur un exemplaire de l'édition de 1545, on verra que les annotations ont fini par occuper presque autant de place que le texte lui-même, et forment avec ce dernier un ensemble qu'aucun savant, je dis plus, aucun typographe ne pourrait plus reproduire, sans le secours d'un grand nombre de collaborateurs [4]. » C'est à ce point que Robert Estienne constituait à lui tout seul la première Société Biblique de France.

Des annotations de la Bible de 1545 Robert disait : « Je recueillis avec grand labeur, en veilles extrêmes, en diligence soigneuse et attentive, ce que les scavans auditeurs de Vatable, jadis professeur du Roy, homme très scavant es lettres hebraiques, avaient retiré de ses leçons [5]. »

C'en était trop. La Sorbonne, plus furieuse que jamais, croit le moment venu de frapper définitivement son adversaire. Mais, soutenu encore par François I[er] et puis par Henri II, Robert résiste avec une ardeur croissante. « En ce temps là [illegible] je leur demandoye en quel endroit du Nouveau Testament estoit escript quelque chose, estans effrontez comme p..., me respondoyent qu'ils l'avoyent leu en S. Hierosme, ou les Decrets, mais qu'ils ne

1. *Les censures des théologiens de Paris* [illegible] *Estienne, imprimeur du Roy* [illegible] latin et bientôt traduite en [illegible] Estienne et constitue [illegible]
2. *Censures*, p. 4, [illegible] — 3. [illegible] — 4. [illegible] étudiant [illegible] grand soin, avec [illegible] l'Ancien Testament [illegible] leçons de François Vatable, [illegible] de l'Ancien Testament [illegible] de ses auditeurs [illegible] ces cahiers. Herminjard, IX, [illegible]

sçavoyent que c'estoit du Nouveau Testament, ne sçachant point qu'on avoit accoustumé de l'imprimer après le vieil. Ce sera chose quasi prodigieuse de ce que je vay dire, et toutefois il n'y a rien de plus vray et est tout prouvé, qu'il n'y a pas longtemps qu'ung de leur collég[u]e disoit journellement : « Je suis esbahi de ce que ces jeunes gens nous allèguent le Nouveau » Testament. *Per diem!* j'avoye plus de cinquante ans que je ne scavoye que c'estoit du Nouveau » Testament[1]. »

Et la lutte acharnée continue, une lutte vraiment épique, dont il faut lire les infinies péripéties dans le récit de Robert Estienne lui-même. Persuadé cependant que les Sorbonistes « estoyent enflammez contre lui d'une haine irréconciliable, et qu'ils bayoyent de grand appétit après son sang, » il songea à quitter la France. Car avant tout il voulait continuer à imprimer des Bibles et « ne pas perdre, dit-il, toute la peine que jusqu'à présent je me suis efforcé d'employer en la Saincte Escriture et bonnes lettres, et qu'ay, de ferme propos, délibéré jusques à la fin de ma vie[2]. »

Sous divers prétextes il fait partir les membres de sa famille, et lui-même se met en route avec son fils Henri. Les registres de Genève portent : « Reception de honorable homme Robert Estienne, natifz de la ville de Paris, faicte le 13 novembre 1550. » Il devait recevoir, en 1556, gratuitement, la bourgeoisie[3].

Nous ne dirons plus que quelques mots du Testament grec qu'il fit paraître en 1551, et dans lequel on trouve pour la première fois la division en versets. L'idée de cette innovation lui était venue pendant un voyage à cheval. Les catholiques l'acceptèrent comme les protestants. La Bible de Sixte-Quint, 1590, et celle de Clément VIII, 1592, furent données au public en cette manière.

4. A propos de l'édition de 1540, Robert Estienne dit : « J'imprimay pour la seconde fois les commandemens et la Somme de l'Escripture, chacun en une feuille, de belle et grosse lettre, pour les attacher contre les parois[4]. »

Cette Somme de l'Ecriture, ce Sommaire, avait paru, pour la première fois, en tête de l'édition de 1532, en caractères grands d'un centimètre. Une traduction, en français, parut, qui forma un minuscule traité de 16 feuilles. On pouvait afficher le Sommaire : on pouvait aussi le cacher.

M. Weiss dit : « Rien qui trahisse la moindre réticence ou concession hypocrite à ce que l'Ecriture sainte n'enseigne pas. Mais rien non plus qui ressemble de loin à une attaque même indirecte.... Ce qui frappe.., c'est l'absence de formules théologiques, de phrases sentant l'école et offrant matière à distinctions et à discussions. C'est l'œuvre non d'un théologien, d'un docteur, mais d'un laïque[5]. »

De ce fait, le savant bibliothécaire tire une hypothèse ingénieuse, d'après laquelle, entre 1535, date de la confession de foi polémique des Placards, et 1559, date de la confession dogmatique du premier Synode, se placerait l'influence des « modérés, » des « patients incapables de tromper leur conscience en renonçant à l'Evangile, mais tout aussi incapables de ne voir dans la religion [illegible]aire de pure logique, et par conséquent de briser tous les liens qui les rattachaient tant [illegible] C'était un esprit essentiellement biblique et aussi peu confessionnel que possible, d'une piété qui redoutait la lutte[7]. » Et le représentant de cet esprit, qui sauva la [illegible]

1. *Censures*, p. 5[b]. — 2. *Ibid.*, p. 26. — 3. Nous passons sous silence l'accusation, lancée contre Robert Estienne par [illegible] la question est vidée, à l'honneur de [illegible] 6. *Ibid.*, p. 66. — 7. *Ibid.*, p. 69.

L'hypothèse de M. Weiss surprend un peu, au premier abord. On est étonné d'apprendre que Robert Estienne est le type du *modéré*, « qui redoutait la lutte. » En effet, en France, sa vie se passa dans les polémiques les plus violentes (nous ne disons pas trop violentes) contre le[illegible] nistes. Et à Genève? il imprime le livre de Calvin contre Servet, pour justifier la punition des hérétiques. Dans une préface de 1553 (*P*[illegible]) [illegible] théologiens de Paris de n'avoir pas seulement songé à faire brûler les livres et la personne de l'athée Rabelais[1].

Du reste, M. O. Douen a rétabli l'unité de caractère de Robert Estienne, en apportant de nouveaux faits. Il a montré :

1° Qu'entre les deux Sommaires latins de Robert Estienne se place leur traduction française, non pas par Robert Estienne, mais par Le Fèvre d'Etaples, en tête de la Bible de 1534.

2° Que ce Sommaire français, cette profession de foi irénique, non confessionnelle, se place non pas *entre* la confession de foi aggressive des Placards et la confession de foi dogmatique de 1559, mais avant la confession de foi des Placards.

3° Que si Le Fèvre évite les questions dogmatiques, c'est qu'il a enlevé précisément certaines affirmations dogmatiques qui se trouvaient dans le premier Sommaire latin de Robert Estienne. De plus celui-ci, en le publiant pour la seconde fois, y introduisit encore d'autres précisions dogmatiques.

Ajoutons que ce Sommaire a subi une quatrième revision, plus dogmatique encore, celle de Calvin, en 1552. « Cette retouche, dit M. O. Douen, a été faite sur le texte de Le Fèvre, qui reparaît tel quel en bien des endroits, et à l'aide du second texte latin d'Estienne, dont les additions théologiques n'étaient point pour déplaire au reviseur, lequel accentue le péché originel plus encore qu'Estienne, et donne notamment au paragraphe six un cachet plus dogmatique. L'addition la plus importante est celle qui concerne les sacrements, passés sous silence par Robert Estienne et par Le Fèvre. Nous nous bornons à constater ces modifications sans les apprécier ; mais nous sommes plus à l'aise pour proclamer que, sous sa nouvelle forme, la pièce porte l'empreinte de la griffe du lion, et doit être rangée, au point de vue du style, parmi les meilleures pages de Calvin[2]. »

Il n'y a pas un mot du serf arbitre, ni un mot de la predest[illegible] livres du vieil et nouveau Testament, » d'après Calvin!

5. A quelle époque commencèrent les relations de Robert Estienne avec les Réformateurs, en Suisse? Nous ne le savons. En 1548, à la suite d'une recommandation indirecte de Calvin, un correspondant de celui-ci, nommé *Buschettus*, est reçu dans la famille de Robert, pendant plusieurs mois[3]. — Le 6 juillet 1549, Calvin annonce à Viret qu'il va écrire à Robert pour lui demander s'il connaît quelqu'un capable d'enseigner l'hébreu à Lausanne[4]. — Puis nous trouvons Robert en Suisse. Il porte lui-même à Bullinger une lettre de Calvin qui l'appelle *amicus meus*[5], et prend, en passant à Lausanne, une autre lettre de recommandation de Viret, qui l'appelle « notre vieil ami[6]. » Bullinger, malgré tous ses efforts, ne put rendre à Robert le service que celui-ci désirait[7]. Songeait-il dès lors à émigrer? En tout cas Farel lui reproche de retourner à Pa[illegible] m'étonne, écrit-il à Calvin (25 novembre 1549), que Robert Estienne soit si peu perspicace, qu'il ne voie pas en quel état sont ses affaires, et qu'il préfère, le sach[illegible]

1. Dupont. *H*[illegible] les *Op*[illegible]. Il apparaît dans le [illegible] les autres pièces, dans le *Bulletin*, XLIII, 189[illegible] XIII, p. 112. — 4. *I*[illegible], p. [illegible]

et âme dans le danger présent, plutôt que de penser saintement à lui-même. » Farel va plus loin et l'accuse, après avoir en Suisse confessé ouvertement le Christ, d'agir de nouveau comme s'il n'était pas l'ennemi de l'antechrist romain, et le sectateur de l'Evangile[1].

A Genève, Robert Estienne devint l'imprimeur de Calvin. Un détail nous montre jusqu'à quel point l'un et l'autre étaient soumis à la censure de messieurs du conseil. Le 27 juillet 1557, Robert Estienne présente « une impression d'ung livre des Commentayres sur les Psaumes de David, composé par M. Calvin, qui luy avait ballié de folles en folles pour mectre en impression. » On charge immédiatement les Srs de la Maysonneufve et Bernard « d'aller trouver le dit Sp. [spectable] Calvin pour l'advertir, de ce ainsi que avoit presenté le dit livre, sans avoir ouvertement declayré à quelle fin, et que affin que les imprimeurs tiennent ung ordre l'ung comme l'autre[2], etc. »

D'après une lettre de Macard à Wolph, Robert Estienne mourut le 7 septembre 1559[3]. Il avait fait son testament, le 5. Il fut enseveli, le 10, d'après Th. de Bèze (à Bullinger, le 12 septembre 1559) : « Beaucoup de fièvres ont emporté ici beaucoup d'enfants, et des personnes de tout âge, parmi lesquelles, à notre grande douleur, nous comptons Robert Estienne, homme d'un zèle (*diligentiæ*) incomparable, et d'une rare probité, que nous avons enseveli il y a trois jours[4]. Henri Estienne lui succède : il l'a seul constitué héritier[5], et nous nous en promettons beaucoup, si Dieu le conserve[6]. »

6. Né à Paris en 1528, mort à Lyon en mars 1598, élève de Danès, Henri II Estienne fut le plus savant, et, en un sens, le plus célèbre représentant de la famille stéphanienne. Il tint du prodige. « C'était, dit la *France protestante* (2e édition), une de ces têtes puissamment organisées, capables de tout embrasser. » Malheureusement son caractère compromit ses succès et son bonheur[7].

Installé, à son compte, dès 1557, il succéda à son père en 1559. Il tenait à conserver le privilège, que le Conseil avait accordé à Robert, d'imprimer les Bibles françaises revisées, pour l'Ancien Testament par Robert Estienne, pour le Nouveau par Calvin et Th. de Bèze. Mais le 2 avril 1560, trente-sept imprimeurs ou libraires protestèrent, et le Conseil arrêta « que Estienne jouisse trois ans entiers de son privilège, quant à la Bible entière, mais que les autres pourront imprimer le Nouveau Testament seul, à partir du 1er avril 1561[8]. » La même année (1560), Henri prend le titre d'imprimeur d'Ulrich Fugger, le célèbre banquier d'Augsbourg. Mais, déjà en décembre 1561, le patron et le client sont en procès[9].

Après une période d'activité prodigieuse, dont le commencement coïncide avec la fin de la vie de Calvin, et pendant laquelle il acheva son célèbre *Thesaurus linguæ græcæ*, il se mit à [illegible]er. Revenant de Montpellier où se trouvait son gendre, Isaac Casaubon[10], il fut atteint, à

1. *Opera*, XIII, p. [illegible]. — 2. *Opera*, XXI (Annales), p. 670. Registre du Conseil, fol. 252, v. — 3. *Opera*, XVII, p. 628 [illegible] septembre. Robert est mort *medius tertius*. — 4. La lettre est du 12 septembre. Robert a été enseveli [illegible] — 5. *Opera*, XVII, p. [illegible]. — 6. Ses deux autres fils, Robert et Charles, étaient retournés à Paris, et s'étaient [illegible] de la papauté. » Voilà pourquoi il les déshérita ; ce qui était plutôt une forme, [illegible] de la plus grande partie des biens qui devaient leur revenir. — 7. Parlant de lui à Calvin (27 mars 1558), Macard dit : « J'ai pensé à Henri Estienne, si seulement il était d'esprit un peu plus mûr. [Il était né en [illegible] alors de 30 ans.] Car il excelle dans la connaissance de la langue grecque. » *Opera*, XVII, p. [illegible]. — 8. [illegible] Registre du Conseil, fol. 20, v. — 9. *Opera*, XIX, p. 563, n. 3. — 10. Un [illegible] Le Preux, fils de Poncet Le Preux, l'un des quatre grands jurés libraires de Paris, [illegible] Lausanne, et exerça ensuite à Genève, et à Berne. François Le Preux, [illegible] quitta la France pour Genève, après avoir été arrêté, [illegible] le 9 décembre, à être fustigé et banni. Il épousa, le 24 avril [illegible], p. 237.

Lyon, d'une maladie grave. On le conduisit à l'Hôtel-Dieu, et il y [illegible]
de mars 1598, à l'âge de 70 ans. Il ne laissait aucune fortune, et l'on dut vendre à l'encan les livres de ses magasins pour solder ses créanciers.

Nous signalons seulement, parmi les traductions en grec et en latin, dites « manuelles » (c'est-à-dire de format extrêmement réduit), du Catéchisme de Calvin, celle qui parut en 1563, un an avant la mort du Réformateur. Elle contient la liturgie de l'Eglise de Genève (*Huic addita est ecclesiasticarum precum formula græcæ et latine*); seulement Henri Estienne ne s'est pas [illegible] à insérer les documents habituels, il a aussi indiqué les usages; et c'est ainsi qu'il tranche une question si souvent discutée, celle de la lecture du Symbole des apôtres, au culte du dimanche matin.

7. Son frère François, qui aurait imprimé à Paris en 1561 et 1562, s'établit à Genève de 1562 à 1582 (deux ans seulement avant la mort de Calvin). Il travaillait surtout pour les libraires, de concert avec Jean et Estienne Anastase, ses beaux-frères. Sa première publication fut un recueil de sermons du Réformateur. Il édita l'élégante Bible, in-8°, de 1566, 1567, ornée de vignettes gravées sur bois, ces produits de l'art lyonnais, dont une ordonnance de 1560 avait regretté l'introduction dans la typographie genevoise [1]. François Estienne imprima pour Estienne Anastase (Vingt-deux sermons de M. Jean Calvin, MDLXII), pour Bertrand Bodin (même volume), pour Estienne Robinet (Sermons de Jehan Calvin sur le cantique que fist le bon Roy Ezechias, MDLXII [2]), pour Emeran le Melais (même volume) [3].

Après 1582, François Estienne rentra en France et s'établit en Normandie [4]. Il se servait de la célèbre marque, l'*oliva stephani*, mais un peu complétée, et la devise était devenue : *Defracti sunt rami, ut ego insererer.* (Nous l'avons reproduite, *Page* 140.)

II. Hamelin.

Hamelin (Philibert) [5], né à Tours, s'étant « desprestré, » évangélisa Saintes, en 1546. Il fut arrêté. Pour échapper au bûcher, il « dissimula sa confession, » et ayant retrouvé la liberté, il se rendit à Genève, où il fut reçu habitant, le 19 juillet 1549. Il était marié. Deux filles lui naquirent et furent baptisées, l'une le 21 août 1552, l'autre le 24 août 1556 [6]. Il augmenta « en sa foi et sa doctrine, » et se fit imprimeur « pour publier livres de la Saincte Escriture [7]. »

Ses deux marques symbolisent sa vie, la vie de son âme.

L'une a quelque ressemblance avec celle des Estienne. C'est un arbre dont un rameau, détaché, tombe ; avec la devise : *Regarde la bénignité et [illegible] de Dieu.* (Rom. XI.) Cette marque (reproduite *Page* 161) a été prise à la bibliothèque de [illegible], dans « Le premier livre des commentaires de M. Jean Calvin, sur les Actes des Apostres; Au roi de Danemarck [8]. » N'est-ce pas une allusion à sa faute et à son pardon?

1. « Pour ce que journellement on [illegible] pas de grand profit, et qui ne [illegible] l'auteur. » Ordonnances touchant l'imprimerie, [illegible] Gaullieur dans le *Bulletin de l'Institut* [illegible] Genève. — 3. Ce volume est à la Bibliothèque [illegible]
5. *France protestante*, 2e édit., V, [illegible] exercer la prêtrise. Crottet, *Histoire* [illegible] *Bulletin*, XII, 1863, p. 400. « Philibert Hamelin [illegible]
7. *Histoire des martyrs*, II, p. [illegible]

La seconde marque représente deux ceps de vignes ; l'un, s'appuyant sur un ferme tuteur, est chargé de fruits, l'autre, détaché du tuteur, penché vers la terre, sans fruit, est presque déraciné. Autour se lit la devise : Toute plante que le Père | céleste n'a point plantée | sera arrachée. (Matth. XV.)

N'est-ce pas Hamelin tenant ferme son Sauveur, et Hamelin abandonnant son Sauveur, le cep divin, dont les autres tirent leur substance?

Hamelin imprime l'*Institution chrétienne*, en 1554. Les *Opera* [1] ne signalent qu'un exemplaire de cette édition à Strasbourg. Mais M. le pasteur de Félice en possède un, d'après lequel a été reproduite la seconde marque. (*Page* 149.)

Toutefois la conscience d'Hamelin le tourmentait. Voulant réparer sa faute, il « s'accoustuma de faire des voyages par la France. » Il avait, dit B. Palissy, « quelques serviteurs qui vendoyent des Bibles et autres livres imprimez en son imprimerie. » « Souvent, ajoute Crespin, avec la perte de ses livres il retournoit après avoir esté chassé ou emprisonné ; mais il s'estimait tellement heureux, quand il sortoit d'un danger, qu'il lui tardoit de n'estre entré en un autre [2]. »

En 1553, il part avec une lettre de Calvin (du 12 octobre) pour les « fidèles des iles » d'Arvert, Oléron, Marennes. « Le frère présent porteur nous a déclairé que vous l'avez requis de retourner vers vous quant il pourroit.... Quant à l'homme vous le cognoissez, et de notre part, selon qu'il s'est monstré icy homme craignant Dieu, et a conversé avec nous sainctement et sans repréhension, et aussy qu'il a tousiours suivy bonne doctrine et saine, nous ne doubtons pas qu'il ne se porte fidèlement par delà et ne mecte paine à vous édifier. »

Calvin fixe ensuite le programme « des frères dispersés » pour « dresser Eglise. » Ils doivent commencer par « être diligents à s'assembler pour prier Dieu en commung, » et se « séparer des idolâtries. » « Quant Dieu avec le temps vous aura faict tellement proffiter que vous serez comme un corps d'Eglise, qui s'entretiendra en l'ordre desia dict, et qu'il y en aura quelques-ungs qui seront résoluz de se retirer des pollutions qui règnent là, alors vous pourrez avoir l'usage des sacrements. Mais nous ne sommes nullement d'advis que vous ne commenciez par ce bout, et mesme que vous soiez hastez de célébrer la saincte Cène, jusques à ce que vous aies ung ordre estably entre vous.... Mesmes il ne seroit pas licite à ung homme de vous administrer les sacremens, sinon qu'il vous recognoisse comme ung troupeau de Jésus-Christ, et qu'il trouve entre [illegible] une forme d'église [3]. »

Hamelin fut arrêté après un baptême qu'il avait célébré à Arvert. Envoyé à Bordeaux, il monta sur le bûcher, le 18 avril 1557, « Samedi veille des Rameaux, devant le Palais. »

Bernard Palissy lui a rendu le plus beau, le plus touchant témoignage. C'était pour lui un prophète, un « ange de Dieu, » d'une si sainte vie « qu'il lui sembloit que les autres hommes [illegible] au regard de luy. »

Il nous sera permis de noter deux preuves que Palissy donne de cette sainteté de vie d'Hamelin.

Le futur martyr était déjà en prison. Un ami arrive, et offre au geôlier une forte somme [illegible] pour le laisser échapper. Le geôlier est tenté. Il a l'idée de consulter... Hamelin ! et H[illegible]tifiant cette prodigieuse confiance, unique probablement dans toutes les chroniques de toutes les prisons, lui conseille de refuser, et lui dit : « qu'il valoit mieux qu'il mourust par la [illegible] en peine pour luy. »

[illegible]onde preuve est la transformation que le ministère d'Hamelin [4] opéra à Saintes, trans-

[illegible] les photographies nécessaires pour nos fac-[illegible]

[illegible] *Opera*, XIV, p. 628, 630. — 4. Ce ministère fut de [illegible]

formation décrite, il faut presque dire [illegible]
des lignes célèbres : « Voilà [illegible]
mesprisez, et alors que les ennemis d'icelle la vindrent saccager et persécuter, elle avoit si bien profité en peu d'années, que desjà les jeux, danses, ballades, banquetz et superfluitez de coiffures et dorures, avoyent presque toutes cessé : il n'y avoit plus guère de paroles scandaleuses, ni de meurtres. Les procès commençoyent grandement à diminuer : car soudain que deux hommes de la Religion estoyent en procès, on trouvoit moyen de les accorder : et mesme bien souvent, devant que commencer aucun procès, un homme n'y eust point mis un autre, que premièrement il ne l'eust fait exhorter à ceux de la Religion. Quand le temps s'approchoit de faire ses Pasques, plusieurs haines, dissensions et querelles estoyent accordées : il n'estoit question que de Psaumes, Prières, Cantiques et Chansons spirituelles, et n'estoit plus question de Chansons dissolues ni lubriques. L'Eglise avoit si bien profité, que mesmes les magistrats avoyent policé plusieurs choses mauvaises, qui dépendoyent de leurs authoritez. Il estoit défendu aux hosteliers de ne tenir jeux, ni de donner à boire et à manger à gens domiciliez, à fin que les hommes desbauchez se retirassent en leurs familles. Vous eussiez veu en ces jours là ès dimanches, les compagnons de mestier se pourmener par les prairies, boscages, ou aultres lieux plaisans, chantans par troupes, Pseaumes, Cantiques et Chansons spirituelles, lisans et s'instruisans les uns les autres. Vous eussiez aussi veu les filles et vierges assises par troupes ès jardins et autres lieux, qui en cas pareils se délectoyent à chanter toutes choses sainctes ; d'autre part, vous eussiez veu les pédagogues, qui avoyent si bien instruit la jeunesse, que les enfans estoyent tellement enseignez, que mesme il n'y avoit plus de geste puérile, ains une constance virile. Ces choses avoyent si bien profité, que les personnes avoyent changé leurs manières de faire, mesme jusqu'à leurs contenances[1]. »

Cette page suffit et suffira éternellement pour réfuter toutes les calomnies des adversaires de la Réforme : et c'est Hamelin qui l'a imprimée dans le cœur des fidèles de Saintes. O incomparable imprimeur ! — dirait un écrivain du XVI[e] siècle, — habile à se servir des divins caractères, en face desquels pâlissent les plus belles lettres fleuronnées des Estienne et des Gérard.

III. L'imprimerie Platter, Lasius, Winter et Oporin.

Nous avons raconté la vie de l'homme célèbre qui eut l'honneur d'imprimer la première édition de l'*Institution chrétienne*, et nous avons [illegible]
Cette imprimerie était une association de quatre membres.

L'*Institution* de 1536 porte *Basileæ per Thomam Platterum* [illegible]
Epistolæ duæ de 1537 portent : [illegible]
en gros caractères, Platterum en petits). — Ces deux volumes présentent comme marque une Minerve. Nous avons reproduit [illegible]
Minerve sur le [illegible]

Platter, Lasius, Winter, étaient les imprimeurs ; l'éditeur était Oporin (traduction grecque de son nom de famille : *Herbst*), directeur du Gymnase, médecin, professeur de langu[illegible]
imprimeur, un des pl[illegible]
publications grecques et latines qui devait, sinon l'enrichir, du moins i[illegible]

Dans ces premières années, la maison du vaillant imprim[illegible]

1. *Bulletin*, [illegible] p. [illegible] — 2. [illegible]
zur Basler [illegible]

plein bourdonnement : on y travaillait jour et nuit. Une inscription latine prévenait les visiteurs de faire vite, à moins qu'ils ne vinssent pour aider.

Oporin est le Robert Estienne de Bâle. M. Buisson a bien décrit en quelques lignes remarquables cette ardeur, cette fièvre de science et de prosélytisme, qui animait ces protestants vraiment incomparables par leur science comme par leur modestie, par leur gloire comme par leur misère : « Ce n'est plus seulement la maison de Froben telle qu'Erasme nous la décrit aux premières heures de la Renaissance : il y a quelque chose de plus. On y retrouve bien ce même va-et-vient de messages et de messagers, de marchands et d'étudiants, d'ouvriers en tournée, de poètes en quête d'éditeur, de professeurs à la recherche d'une chaire ; c'est toujours la même vie enfiévrée de ces ateliers qu'Erasme appelle des fournaises, ayant pour tout délassement, le soir, les longs entretiens sur l'antiquité profane et sacrée, sur les questions théologiques et sur les problèmes d'érudition classique. Mais des devoirs nouveaux sont nés de la gravité des temps : il ne s'agit plus de livres seulement, une autre guerre est engagée que « la guerre des Lettres contre la Barbarie.

» Ceux qui arrivent tous les jours chez Oporin, ce sont des fugitifs qui, par miracle, ont échappé à la persécution, à la prison, au supplice, des pasteurs dont la tête est mise à prix, des moines ou des prêtres devenus luthériens et déjà condamnés par contumace ou brûlés en effigie dans leur pays. Ceux qui partent, ce sont des hommes qu'il ne faut pas compter revoir, car ils vont, au péril de leur vie, semer la Réforme en France, en Angleterre, aux Pays-Bas[1]. »

N'était-il pas naturel que dans ce groupe d'hommes apparut la figure de Calvin, et qu'Oporin imprimât les deux premiers ouvrages de notre Réformateur ?

A propos des *Epistolæ duæ*, Oporin écrit, le 12 mars 1537, à Calvin : « Récemment en partant j'ai pris soin que tu reçusses, par notre Louis, 12 exemplaires de tes Lettres imprimées par nous, et je t'en enverrai volontiers davantage, si tu veux. Des autres petits volumes sortis de nos presses, je t'en enverrai aussi si tu le désires. — Si, en imprimant tes Lettres nous n'avons pas complètement répondu à ton attente, malgré tous nos efforts, tu nous pardonneras[2].... »

Dans la même lettre Oporin parle à Calvin de l'*Institution*, qu'il appelle un Catéchisme. (*De Catechismo tuo.*) On attend vivement une réédition revue (*quando eum recognitum denuo editurus sis*). De l'édition précédente il ne reste plus d'exemplaire, du moins à Bâle. C'est tout au plus s'il y en a encore une cinquantaine à Francfort. Et il espère que Calvin daignera se servir de son imprimerie pour cette seconde édition, si utile à la théologie.

En 1538 (4 août), Calvin est à Bâle, et loge chez Oporin, qui venait de prendre la place de Grynée au Gymnase[3], et faisait partie du groupe Myconius, Grynée, etc., au nom duquel Calvin salue Farel, et que Farel fait saluer. Dans une lettre postérieure, Calvin donne des détails très familiers. « L'idée de Grynéus était de ne pas compter le vin que nous avons pris de lui [Oporin]. Mais comme j'ai vu qu'Oporin n'inclinait pas spontanément de ce côté, je n'ai pas voulu souffler [illegible] Toi, tu as vécu chez lui sept semaines et deux jours, moi deux mois et environ douze jours. [illegible] rai cinq couronnes et toi quatre[4]. » Malheureusement une catastrophe, arrivée en 1542, [illegible] à Oporin des difficultés dont il ne sortira plus qu'avec la vie. La lettre dans laquelle il [illegible] malheurs, est d'une tristesse douloureuse (10 novembre 1542).

Sur le conseil de Mélanchthon et de Luther il avait imprimé le Coran[5]. Le Magistrat, consulté, n'y avait [illegible]. Le texte était annoté et réfuté, et Oporin avait fait de son édition

1. [illegible] — 2. [illegible] — 3. *Ibid.*, X, p. 202. Lettre de Farel et Calvin à Viret et [illegible] — 4. [illegible] Il est presque certain que Calvin et Farel sont arrivés à Bâle au [illegible] ent de juin. Seulement il est ici question, non pas du séjour à Bâle, mais du séjour chez Oporin.» — 5. Voir [illegible] *Beiträge zur vaterl. Geschichte*, IX.

une œuvre *insigne et* [illegible], dit Bullinger [illegible]
Bref, Oporin avait pris une telle peine, en collationnant et en copiant les manuscrits, qu'il fut obligé de resté couché quelques semaines. Tout à coup [illegible] dit Bullinger[1]. On représente au Magistrat que cette publication serait « pestilentielle et ignominieuse » pour la ville de Bâle. Les exemplaires sont saisis et Oporin jeté en prison. Le voilà ruiné, dit-il à Calvin. Il a emprunté pour son édition 400 florins. Il aurait besoin de 100 couronnes pour sortir d'embarras. Il se confie à son ami très cher (*in amici carissimi sinum*) et lui demande conseil. Ne connaîtrait-il pas quelqu'un qui pourrait lui avancer cette petite somme (*tantula pecuniola*) pour un an? Il la lui rendrait avec un intérêt de 6 %, et même plus s'il le fallait[2].... Tel était le sort de ces savants nobles et misérables. Jusqu'à sa mort (1568) Oporin, écrasé par le poids de ses dettes, lutta en vain contre ce fardeau dont il ne put se débarrasser. Cependant le Sénat de Bâle fut obligé de revenir sur sa défense. Le 11 janvier 1543, il permit la [illegible] mais en interdisant aux pasteurs d'en parler en chaire, de le citer, de le nommer, etc.[3]

Plus tard Oporin eut des relations avec Castalion, qui était chez lui comme correcteur, d'après une lettre de Viret à Calvin, du 9 août 1544[4]. En 1549, un nommé Bustorg, traduit et paraphrase les Epîtres de saint Paul. Dans une préface il attaque Viret. Le livre approuvé par Castalion et Cœlius est confié à l'imprimerie d'Oporin. Bèze se hâte d'avertir celui-ci, qui promet d'être prudent[5]. Quelques jours après (17 octobre), Farel vient à la rescousse, et avec sa fougue ordinaire dépeint l'auteur qu'on a été obligé de destituer, qui a non pas traduit mais détruit *(vertendas si non evertendas)* les Epîtres de saint Paul. Et il conjure Oporin, qui aime tous les hommes lettrés, mais surtout tous les hommes pieux, de ne pas laisser paraître ce volume[6].

Les relations d'Oporin avec Calvin restèrent affectueuses[7]. Elles nous révèlent un trait de délicatesse, qui caractérise notre Réformateur.

Oporin voulait publier en 1560 (lettres du 10 et du 25 novembre à Bullinger[8]) la correspondance que Mélanchthon avait eue avec Bullinger et avec Calvin, à propos de la Cène. Il avait déjà les lettres à Bullinger; il désirait celles à Calvin. Il prie et supplie *(vehementer oro)* le Réformateur de Zurich d'intercéder auprès du Réformateur de Genève. Le 19 octobre, Bullinger avait déjà écrit qu'il y avait grande utilité à faire cette publication. « Quelques-uns seront plus émus par l'autorité de Mélanchthon que par celle de Christ[9]. » Il revint à la charge le 15 novembre. « Je te prie instamment de vouloir me communiquer les lettres très claires *(maxime perspicuas)* que Mélanchthon t'a écrites au sujet de la Cène. Sur le conseil de beaucoup d'hommes de bien, j'ai décidé de publier celles qu'il m'a adressées. Je désirerais joindre les tiennes aux miennes[10].

La tentation dut être forte pour Calvin: produire un argument de plus, et d'une telle force, en faveur d'une thèse qui lui tenait tant à cœur! La preuve était en sa main. Mais cette main, il ne consentit pas à l'ouvrir. Pourquoi? Ces lettres ont été écrites, dit-il, par un ami à un ami : des étrangers comprendraient difficilement. « Il faut aussi tenir compte, ajoute-t-il, qu'il est mort et que ce qu'il m'a écrit nuirait beaucoup à sa renommée. Il y a des choses qu'il me serait honorable de publier, mais qui seraient exposées aux attaques jalouses de Flaccius et consorts[11]. » On aime à voir l'ami veiller, avec cette pudeur jalouse, sur la mémoire de son ami.

Enfin, le 13 février 1564, nous [illegible]
(avec une amertume regrettable, et qui illustre singulièrement la *rabies theologica* du XVI[e] siècle), à Oporin d'avoir imprimé une épitaphe pour Castalion : « Un inepte individu a composé une

1. 10 décembre 1542, à Vadian. [illegible] XI, p. 741. — 5. *Ibid.*, XIII, p. 411 [illegible] — 9. *Ibid.*, XVIII, p. 224. — 10. *Ibid.*, XVIII, p. 247. — 11. *Ibid.*, XVIII, [illegible]

épitaphe. Je m'irrite de voir Oporin imprimer de telles niaiseries. Mais d'où qu'il vienne le gain est doux. Que Castalion soit loué pour sa pauvreté! Il fut pauvre comme le sont d'habitude les moines, qui n'ont rien et cependant possèdent tout. Ce sont les louanges, je dirai presque de ces ânes[1]. »

IV. Pierre Philippe, Cyaneus, L. Cloquemin, J. Durant.

1. Pierre Philippe était imprimeur à Caen, avec son frère Martin Philippe (1550-1557). On le trouve seul en 1563, et vivant encore en 1571[2].

C'est à ce Pierre Philippe qu'est due l'édition de l'*Institution* de Calvin en 1562, dont un des rarissismes exemplaires appartient à M. Paul de Félice. Comment Pierre Philippe a-t-il pris pour marque le chandelier à sept branches, qui était la marque d'un autre imprimeur, Pierre le Chandelier? (*Page* 126.) M. Paul de Félice, qui a étudié la question, émet l'hypothèse suivante. Ces imprimeurs étaient de petits imprimeurs contemporains. Pierre le Chandelier et Pierre Philippe s'associèrent pour un ouvrage aussi considérable que l'*Institution* et, afin de marquer cette association, combinèrent leur nom et leur marque, combinaison dont on ne connaît pas d'autre exemple.

2. Cyaneus (Louis) était originaire de Gand, et son vrai nom était Blaublom, ou Blaamobloen, c'est-à-dire Bluet. Il exerça à Paris de 1528 à 1532, rue Saint-Jean-de-Latran; de 1532 à 1537 dans la rue Saint-Jacques, à l'enseigne des deux Cochetz; à partir de 1537, dans la rue des Carmes, à l'image Saint-Jean-Baptiste. Comme l'atelier de Simon de Colines était insuffisant, Cyaneus lui vint en aide de 1529 à 1536[3]. Et c'est ainsi qu'il eut l'occasion d'imprimer le traité de Calvin sur le *De Clementia* de Sénèque. Nous avons donné sa marque. (*Page* 222.)

3. Louis Cloquemin a imprimé une *Institution chrétienne* de 1562, sans nom de lieu ni d'imprimeur. Elle se trouve à la Bibliothèque de l'arsenal de Paris. C'est la moins belle et la moins soignée des éditions en grand format. (*Page* 209.) — La même marque se trouve sur le titre d'une édition latine de la *Confession chrétienne* de Th. de Bèze, en 1570. Et sous la marque on lit : Apud Ludovicum Cloquemin. On ne sait où était établi cet imprimeur. (*Opera*, III, XLI.)

4. Jean Durant. Cette marque est prise sur le titre des *Sermons de J. Calvin auxquels entre* [illegible] *de Melchisedec et la matière de la justification sont deduites avec l'exposition* [illegible] MDLXV. (*Page* 355.) — Nous retrouverons Durant, quand nous parlerons d'autres imprimeurs de Genève.

[1] [illegible] — [2] A. Claudin, [illegible] de l'imprimerie à Saint-Lô, dans le *Bulletin du bibliophile*, [illegible]



CORRECTIONS ET ADDITIONS

(Ni les unes ni les au[illegible])



Page 15, ligne 14 :	*au lieu de :* canonale,	[illegible]	canoniale.
» 19, note 1 :	» Saint-Foix,	[illegible]	Sainte-Foix.
» 31, ligne 7 (en remontant) :	[illegible] Laurentus,	»	Laurentius.
» 32, note 2 :	[illegible] Vilierus,	»	Villierus.
» 35, ligne 8 :	[illegible] prompte,	[illegible]	promptitude.
» 40, ligne 5 :	[illegible] estre en appliqué,	[illegible]	estre [illegible]

» 46 et 88, note 6. — *Le sceau de Farel.* Une note de M. Herminjard, laquelle m'avait échappé (Appendice du V volume de la *Correspondance*, p. 391, n. 18), des [illegible] fournis par M. Théophile Dufour, et enfin une enquête que, sur ma demande, M. Philippe Godet a bien voulu poursuivre, à Neuchâtel, me permettent de rectifier l'indication mise sous l'écusson reproduit page 46, et la fin de la note 6 de la page 88.

Parlant de cet écusson, la préface des œuvres de Farel [illegible] dit : « Les *armoiries* qui figurent au frontispice de ce volume [illegible] armorial neuchâtelois. » Le mot [illegible] haut, p. 88, n. 6), les armoiries des Farel étaient d'argent au lion de gueules

Mais M. Roman à son tour a commis une [illegible] simple fleuron, que Farel mettait à la première [illegible] sur les livres de Farel.

En réalité, il ne s'agit ni d'une armoirie [illegible] Farel se servait, au moins dès 1525, [illegible] décrite par M. Herminjard, et d'autre [illegible] reproduirons exactement [illegible]

Mais voici ce qui explique [illegible]

Il existe à la Bibliothèque de Neuchâtel [illegible] *bourgeois*, un armorial manuscrit, d[illegible] XVIII[illegible] et sérieux qu'il contient [illegible] petite feuille a été collée [illegible] Au-dessus est écrit ceci : [illegible] VOLO NISI UT ARDEAT [illegible]

[illegible]

même dessin, mais à la plume et plus grand. Evidemment dessin et devise ont été tirés du cachet de Farel. Or c'est ce dessin qui a été reproduit dans le volume des œuvres de Farel, édité par Fick en 1865.

Ensuite, ce dessin, de la première page du volume de 1865, a passé sur la première page de la réédition du *Sommaire* de Farel, en 1867. C'était naturel; car les deux volumes ont été publiés par le même imprimeur, Fick, lequel se servait du cliché qu'il avait fait faire. (Mais la première page de l'édition originale du *Sommaire,* ne porte pas le dessin. (Voir *Le catéchisme français de Calvin.* 1878. Notice biographique de Th. Dufour, p. CCXIII.) Et M. Roman a été ainsi induit à émettre son hypothèse erronée.

Après ces explications, il ne reste plus d'authentique que le sceau de Farel.

Page 54, ligne 1 (en remontant): *au lieu de :* Belgiis, *lisez :* Belgis.

» 57, ligne 3 (*id.*). — Si le collège de la Marche ne jouissait pas, au moment où nous en parlons, d'une célébrité particulière, il faut dire que, quelques années auparavant, pendant quelques mois, il avait éclipsé de son éclat tous les autres collèges de la capitale. Jérôme Aléandre y entra le 19 juin 1511, et sa présence fit tout de suite monter le nombre des pensionnaires de 25 à 140. Ils seraient arrivés à 400, s'il avait continué à enseigner. Ses leçons rappelèrent, et peut-être effacèrent, le souvenir des leçons d'Abélard. Le 30 juillet 1511, environ 2000 auditeurs se pressaient autour de sa chaire, remplissant le portique et les deux cours du collège. Les jours suivants, le chiffre se maintint à 1500, et le professeur dut se transporter dans le collège plus vaste de Cambrai. Il avait suscité une telle admiration qu'on se le montrait du doigt dans les rues. Ce séjour (le second) d'Aléandre à Paris dura du 19 juin 1511 au 4 décembre 1513. — Voir l'abbé J. Paquier, « L'Université de Paris et l'Humanisme au début du 16e siècle. Jérôme Aléandre, » dans la *Revue des questions historiques,* 1er octobre 1898, p. 372-399.

Page 59, ligne 8 (en remontant): *au lieu de :* in Rhemaesi, *lisez :* in Rhemensi.

» 90, ligne 3 (*id.*). — Ce n'est pas l'auteur de la chronique manuscrite, cotée n° 147, mais le pasteur neuchâtelois Olivier Perrot, qui avait sous les yeux « le livre de raison de Farel. »

Page 95, note 4: *au lieu de :* Glarian, *lisez :* Glarean.

» 104, ligne 5 (en remontant): » l'officiel, » l'official.

» 126. — Sur Calvin à Paris, il existe deux petits traités à l'usage des écoles du dimanche, publiés à Philadelphie, et où la fiction se mêle à l'histoire. Voici leurs titres : « *The* [illegible] *Calvin,* by the Rev. Wm. M. Blackburn; *Young Calvin in Paris, and the little Flock that he fed.* (1868?)

Page 137, ligne 6: *au lieu de :* de Bon-Secours, *lisez :* de Bon-Repos.

» 137, ligne 7: » de Sadolet, » Sadolet.

» 166, ligne 9 (en remontant): » « Tant plus a frapper » « Plus à me frapper. »

» 169, ligne 18. — M. Edmond Planchut, dans son volume *Autour de* [illegible], 1898, a écrit [illegible] chapitre intitulé : « Calvin en Berry. La basilique de Saint-Etienne » (p. 181-195). On y lit : « [illegible] l'incendie de 1487, on s'entêta [à Bourges] de grands édifices, dit un naïf historien de [illegible] entêtement que les maçons et sculpteurs du Berry, les imagiers, les [illegible] d'église et de chapelle acquirent une réputation européenne. Clément Marot [illegible], pour la construction d'un hotel, une merveille en ce temps si [illegible] tous les arts! »

[illegible] 187, ligne 10. — Théodore de Bèze reçut le bénéfice de Longjumeau, comme celui de [illegible], mais grâce à la protection d'un autre de ses [illegible] Claude de B[illegible]

Le prieuré de Saint [illegible] petit oratoire servant aujourd'hui d'orangerie) a eu pour prieurs commandatai[illegible] en 1522, Audibert de Bèze en 1544, et Théodore de Bèze en 15[illegible]

Audibert est sans doute l'*Aubert*, receveur de la nation de Bourgogne à Orléans, dont [illegible] question, page 304. (Voir « le prieuré et la seigneurie de Longjumeau au milieu du XVI[illegible] Théodore de Bèze et Michel Gaillard, » par Jacques Pannier, *Bulletin*, XLVII, [illegible]

Page 191, note 4. — La lettre de Calvin, du 6 septembre 1530, datée de Meillant, permet de supposer qu'il était alors en villégiature chez le seigneur de l'endroit, ce même Philbert de Beaujeu qui, plus tard, appréciait avec tant de bon sens les sermons prêchés dans la seigneurie de Lignières par le futur Réformateur. Le [illegible] du superbe château de Meillant.

Page 245, ligne 10. — « Le livre de vraye et parfaicte oraison. — Imprimé à Paris par maistre Simon du Bois, pour Christie Wechel, libraire juré de l'Université de Paris, demeurant en la rue Sainct Jaq̄s, à l'ēseigne de l'escu de Basle. — Mil cinq cens XXIX au mois de april. » — *Dr Martin Luther's sämmtliche Werke,* édit. d'Erlangen, LXV (der deutschen Schriften), p. 268.

Page 245, ligne 2 (en remontant), *au lieu de :* gens de dont, *lisez :* gens dont.

» 248, ligne 10. — Le 2 septembre, M. L. Delisle a lu à l'Académie des Inscriptions une notice détaillée sur un manuscrit très important, dont M. le duc de la Trémoille a fait don récemment à la Bibliothèque nationale. Ce manuscrit n'est rien moins que le Registre des délibérations de la Faculté de théologie de Paris, c'est-à-dire de la Sorbonne. Il renferme 2[illegible] 280 pages in-folio, écrites en grande partie, et sans doute au jour le jour, par Jean Taveau, bedeau de la Faculté. « Notre registre, dit M. Samuel Berger (*Le Témoignage,* 24 septembre et 1er octobre 1898), nous fait vivre au sein même de la Faculté de théologie. Nous assistons à ses délibérations tenues tour à tour en Sorbonne et aux Mathurins-Saint-Jacques. Rien ne nous échappe, pas plus les hésitations que les finesses, car le bedeau était confident de tout et prenait note de tout. » Le registre va du 3 novembre 1505 au 15 [illegible] période de 1505 à 1520, dit *Le Christianisme au XIXe siècle* (23 septembre 1898), il est surtout question des affaires intérieures de la Faculté (examens, diplômes, etc.). Mais, à partir de 1520, il y est fréquemment question de la répression de l'hérésie. Les jugements rendus contre les hérétiques étaient connus par l'ouvrage de D'Argentré. L'intérêt du registre est qu'il montre comment les jugements ont été préparés. On voit comment s'est exercée l'intervention du roi et des siens, quelle a été l'influence de Béda, comment L. de Berquin est venu s'expliquer devant la Faculté *en habits militaires*, etc. »

Page 253, note 4. — Michel III Gaillard, baron de Longjumeau, d'Escrenne et de Chilly, puis baron de Courcy, général des finances en Bourgogne et en Languedoc, cousin germain du roi Henri II, un des plus fervents huguenots de Paris, « était grand ami de Théodore de B[illegible] deux estimés et protégés par Jeanne d'Albret; en protestante zélée, elle encourageait pareillement Michel Gaillard et sa famille dans leur ardeur pour la réforme; elle assistait même aux prêches qui se tenaient chez eux. »

Leur maison « assise au prey aux clers » sur le chemin devenu la rue Saint-Dominique, au delà de la rue du B[illegible] même que le [illegible]

En avril 1561, le sieur de Longjumeau est mandé en Parlement, « parce que la maison est diffamée des assemblées qui [illegible] le 26, [illegible] la populace attaqua l'hôtel de Michel Gaillard. Il porta plainte, mais, au lieu de lui rendre [illegible]

la Cour, par arrêt du 29 avril, ordonna « que commandement sera faict au seigneur de Longjumeau, sa femme et famille, de vuider ceste ville et faulxbourgs de Paris dans huy; sous peine d'estre desclaré rebelle au roy et à justice. » *Bulletin,* XLVII, 1898, p. 403.

Page 258, ligne 10 : *au lieu de :* quelques lettres, *lisez :* deux lettres.

» 259, lignes 1-9. — Les paroles citées sont de Jean Canaye et non de Jean Lange.

» 259, ligne 9 (en remontant). — L'enseignement du grec et l'influence de Le Fèvre attirèrent, vers le collège du cardinal Le Moine, Jérôme Aléandre, dont nous avons raconté plus haut le second séjour à Paris. Dans le premier (4 juin 1508 à 8 décembre 1510), il se fait envoyer lettres et livres au collège du Cardinal, « qui est voisin, dit-il, de chez moi, et dont le principal étudie le grec. » Il ajoute : en matière péripatétique et mathématique « Le Fèvre d'Etaples est mon guide. » — Or, Jérôme Aléandre a été, nous assure-t-on, « le véritable fondateur de l'enseignement du grec à Paris, celui qui pour le latin même et l'hébreu devait y être, sous Louis XII, le plus brillant professeur. » Vatable l'appelle son « professeur vénéré. » Josse Bade lui écrit « qu'il était l'éducateur de tout ce que Paris renfermait de noble et de distingué, » et le compare à Orphée et à Amphion. — Malheureusement, Jérôme Aléandre semble avoir ressemblé, au moins sur un point, à Alciat : il se préoccupa beaucoup du gain, du profit, et son dernier biographe, très disposé à le vanter, dit qu'il quitta Paris, parce qu'il ne pouvait espérer y amasser beaucoup d'argent, et parce qu'il se croyait fait pour un plus grand théâtre que la chaire d'un professeur. On sait qu'à la diète de Worms il devait être l'accusateur de Luther. (Voir l'abbé J. Paquier, o. c.)

Page 272, note 1. — Les « ordonnances faictes par la court de Parlement contre les livres contenantz doctrines nouvelles et hérétiques, touchant le faict et estat des Libraires et Imprimeurs, publiées à son de trompe par les carrefours de la ville de Paris, le samedy premier jour de juillet mil cinq cens quarante deux » furent rendues surtout à l'occasion de l'*Institution chrétienne* de Calvin et de sa traduction française. L'ouvrage avait été condamné par arrêt du Parlement, le 2 mai 1542. L'ordonnance du 1er juillet, intervenue à la suite d'un réquisitoire du procureur général, prescrit à tous ceux qui posséderaient cet ouvrage de l'apporter au greffe du Parlement dans les trois jours (le procureur général voulait dans les vingt-quatre heures), sous peine de la hart pour les laïcs et du bannissement et de la confiscation pour les ecclésiastiques.

Cette ordonnance fut publiée, en caractères gothiques, par Jacques Nyverd et Jehan André. Nous connaissons ce libraire-espion : « Jehan André, libraire au Palais, espie du Président Lizet et du Procureur du Roy, Bruslard. » (Le président de la Place, *Commentaires sur l'Estat de la religion,* p. 8.) « Il estoit, dit la Caille, comme l'émissaire du président Lizet, pour lui découvrir les nouveaux calvinistes et les faire tomber entre ses mains, comme il fit à l'endroit de Pierre [illegible], libraire de Genève, qui venoit de temps en temps à Paris, où il fut arrêté en 1546, en débitant des livres contre la religion catholique. »

L'ordonnance du 1er juillet 1542 était pour Jean André une belle occasion, qu'il se garda bien de laisser échapper. A peine fut-elle rendue qu'il adressa une requête au Parlement à l'effet d'être au[illegible] et à la vendre seul pendant un an. Il obtint cette autorisation par arrêt du [illegible] pour la publier à son confrère l'imprimeur Jacques Nyverd. De plus, ces deux [illegible] de l'Université furent chargés de son exécution. Voir *Bulletin,* II, 1853, p. 107-[illegible] [illegible]ndier.

Page 37[illegible] [illegible] D[illegible] Heinrich Schneegans a publié précisément sur l'attitude de Rabelais vis-à-vis de la Réformation (Rabelais' Stellung zur Reformation, *Beilage zur allgemeinen* [illegible]

M. Schneegans montre Rabelais attaquant avec une violence particulière l'Eglise catholique,

son ignorance, son hypocrisie, sa [illegible] Dans [illegible] les attaques sont même plus vives que dans les trois premiers.

M. Schneegans montre ensuite Rabelais [illegible] Après avoir analysé les citations que nous avons [illegible] M. Schneegans [illegible] « Nous ne trouvons pas seulement bien des conceptions protestantes chez Rabelais : dans son style même, comme l'a déjà fait remarquer M. Stapfer, il y a des particularités qui ne se trouvent que chez les auteurs protestants de l'époque. Ainsi, il ne met jamais l'article devant le nom de Christ : c'était une coutume exclusivement protestante.... Dans l'œuvre de Rabelais, nous trouvons d[illegible] nombre des passages montrant clairement que notre auteur avait pour la Réformation une sympathie décidée. »

Pourquoi donc Rabelais ne s'est-il pas fait protestant? M. Schneegans reconnait que Rabelais n'avait pas le tempérament d'un martyr. Une de ses devises était : « Je le maintiens jusques au feu, exclusivement. » Et au moment où il attaquait le plus vivement l'Eglise catholique, il savait, avec beaucoup d'habileté, s'assurer des défenseurs et des patrons même parmi les prélats.

Cependant, la prudence n'explique pas à elle seule la conduite du curé de Meudon.

Ce qui l'inspirait, c'était le principe de la liberté absolue de pensée et d'action. « Fay ce que voudras. » Voilà pourquoi il combattait le catholicisme. Et au début il crut trouver un allié dans le protestantisme. Mais, lorsque Calvin parut avec le dogme de la prédestination, Rabelais recula instinctivement.

Calvin prêchait le serf arbitre et Rabelais la liberté. [illegible] Rabelais la bonté de la nature humaine. « Parce que gens libres, bien nez, bien instruits, conversant en compagnies honnestes, ont par nature un instinct et aiguillon qui *tousjours les [illegible] faits vertueux, et retire du vice,* lequel ils nommaient honneur. » (I, LVII.)

M. Schneegans ne fait pas ressortir un autre contraste, bien significatif, cependant [illegible] Calvin, l'ascète, qui fait reposer son système sur la corruption de la nature humaine. Et celui qui part de la vertu naturelle, innée, de l'instinct humain contre le vice, c'est Rabelais, « dont la vie et l'œuvre (c'est M. Schneegans qui le reconnaît) nous enseignent qu'il avait goûté à fond la vie des sens avec tous ses plaisirs et même avec ses saletés. »

M. Schneegans termine son étude en exposant la foi de Rabelais en l'immortalité de l'âme : mais pas en une immortalité universelle. Rabelais est un des pères de l'immortalité conditionnelle. Il y a deux sortes d'âmes, les âmes intellectives et les autres. « Je croy, dit Pantagruel, que toutes ames intellectives sont exemptes des ciseaux d'Atropos. » (IV, XXVII.) Les autres, qui ne [illegible] pas séparées de la matière, périssent avec elle.

Page 392, ligne 11 (en remontant) : *au lieu de :* J'ay une, *lisez :* J'ay trouvé.

Page 413. — Dernièrement a été reproduite en fac-similé une traduction anglaise du [illegible] *de l'âme pécheresse.* « The miror of the [illegible] alors de onze ans, et plus tard reine d'Angleterre. (*Z*[illegible] 1898, p. 203.)

Page 414, note [illegible] article de M. Hauser sur les « [illegible] poétique. »

Page 432. — M[illegible] avoir été mérité par Calvin. Il s'est [illegible] *della Svizzera ossia Giovanni* [illegible] dernière pa[illegible] Calvin à Pari[illegible]

Tiberio di Ginevra. » Dans le chapitre XXXI intitulé : « Les dernières années de Calvin, » on lit (p. 285) : « Ses maladies habituelles l'assaillirent avec une plus grande violence. Elles n'étaient pas autre chose que les épouvantables résultats et le juste châtiment de ses habitudes criminelles. » Enfin, dans le chapitre XXXIII, intitulé « Mort de Calvin, » on lit : « Désespérant de son salut, il invoquait les démons et vomissait jurons, imprécations, blasphèmes.... »

Page 449, ligne 15 : supprimez le point après Beaucé.

» 460, ligne 14 et note 1 : *au lieu de :* Vertumien, *lisez :* Vertunien.

» 507, ligne 9 : » ommes, » omnes.

» 515, ligne 28 : » Vertumien, » Vertunien.

» 551, note 1. — Les citations sont empruntées à Max Scheibe, *Calvins Prädestinationslehre,* p. 121-123.

Page 567, ligne 3 : *au lieu de :* Canny, *lisez :* Cany.

» 569, 1er alinéa : » Henry (I, p. 46) et note dit, » Henry (I, p. 46 et note) dit.

» 587, ligne 10 (en remontant) : *au lieu de :* Monsr Clément Marot, *lisez :* Monsr, Clément Marot.

» 590, ligne 2 (*id.*) : » studio, » studeo.

» 596, ligne 5 (*id.*) : » Mattaire, » Maittaire.

» 602, l. 11 et 12 (*id.*) : » nudus, » nudius.

» 607, ligne 15 : » Bustorg, » Eustorg.

INDEX DES ILLUSTRATIONS



I

Vues et Monuments[1].

ANGOULÊME ET SES ENVIRONS

BALE

BOURGES

[illegible]

1. Un [illegible]

II

Portraits.

III

Marques et lettres d'imprimeurs.

IV

Fac-similés de titres, pages, etc.

V

Autographes.



INDEX DES NOMS DE PERSONNES, DE LIEUX,

et des principales matières contenues dans ce volume [1].

(Les noms en italique sont ceux des auteurs [illegible] dans le volume.)

1. M. le Dr A. Doumergue a [illegible]

E

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

TABLE DES MATIERES

La Jeunesse.

LIVRE PREMIER

La famille.

LIVRE SECOND

Années d'études.

LIVRE TROISIÈME

Conversion.

LIVRE QUATRIÈME

Voyages à travers la France.

LIVRE CINQUIÈME

Bâle et la préface de l'Institution chrétienne.

APPENDICES

Ce livre a été imprimé

par

GEORGES BRIDEL & Cie A LAUSANNE

sur papier fabriqué par la Papeterie de Biberist,

et tiré sous la direction de M. Alphonse Cuendet, conducteur de machines.




BX
9418
D687
1899
v.1
c.1
ROBA

